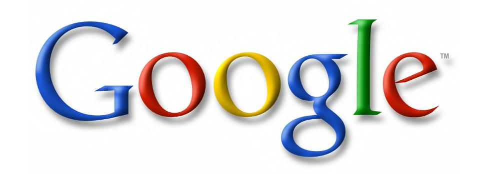


This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

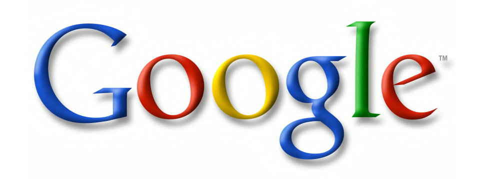
Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at http://books.google.com/



A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

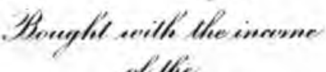
+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

B 864,316




Library of the University of Michigan


Bought with the income
of the
Ford - Messer
Bequest


AS
162
.P23
c7

3346

ACADÉMIE

DES

INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES

ANNÉE 1873

QUATRIÈME SÉRIE

TOME I

ACADÉMIE

DES

INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES

COMPTES RENDUS

DES

SÉANCES DE L'ANNÉE 1873

QUATRIÈME SÉRIE

TOME I



PARIS

IMPRIMERIE NATIONALE

M DCCC LXXIV

COMPTES RENDUS DES SÉANCES
DE
L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS
ET BELLES-LETTRES
PENDANT L'ANNÉE 1873.

COMPTES RENDUS DES SÉANCES.

PRÉSIDENCE DE M. HAURÉAU.

SÉANCE DU VENDREDI 3 JANVIER.

Le SECRÉTAIRE PERPÉTUEL annonce à l'Académie qu'elle vient de perdre M. de Rougé, et lit la lettre suivante qui lui en a donné la nouvelle.

Bois-Dauphin, par Précigné (Sarthe),
samedi 28 décembre 1872.

Monsieur,

Je viens, le cœur navré, vous annoncer la mort de mon pauvre père. Je sais combien il avait d'amis au sein de l'Académie, aussi je suis certain des regrets que laissera sa mémoire. Atteint depuis huit jours à peine d'une paralysie du côté gauche, il s'est éteint doucement hier, en faisant le sacrifice de sa vie avec une résignation chrétienne admirable.

J'ai voulu, Monsieur, vous annoncer moi-même cette triste nouvelle, en vous priant de la transmettre de ma part à l'Académie.

Veuillez agréer, Monsieur, l'assurance de mon profond respect.

Jacques DE ROUGÉ.

M. MILLER, Président, se fait l'interprète de l'émotion douloureuse qu'éprouve l'Académie en apprenant une perte si grande.

149815

Correspondance. — M. Gadebled adresse à l'Académie une note sur *une inscription accompagnant une tête en bronze trouvée en 1830, près Serquigny (Eure).*

M. Henry Schliemann, docteur en philosophie, par une lettre datée d'Athènes, 26 décembre 1872, fait connaître à l'Académie les résultats des fouilles qu'il a faites sur l'emplacement de l'ancienne Troie; cinq photographies sont jointes à sa lettre.

L'ordre du jour appelle l'élection d'un correspondant étranger, élection qui n'a pu avoir lieu en décembre selon l'usage.

A la suite d'un comité secret où sont discutés les titres des candidats, M. Edw. Thomas (de Londres) est élu.

L'Académie procède au renouvellement de son bureau pour l'année 1873.

M. Hauréau, Vice-Président, est élu Président.

M. Jourdain est élu Vice-Président.

M. Miller, en quittant le fauteuil, remercie ses confrères de la bienveillance qu'il a constamment trouvée parmi eux et dont tous ses efforts ont eu pour but de se rendre digne.

M. Hauréau, nouveau Président, se rend l'interprète des sentiments de l'Académie en remerciant M. Miller du zèle dont il a fait preuve durant le cours de sa présidence, et de l'activité qu'il a imprimée aux travaux de la Compagnie, activité dont il a plus d'une fois donné l'exemple.

L'Académie passe à la nomination de ses Commissions annuelles

Elles sont ainsi composées pour l'année 1873 :

Commission des travaux littéraires : MM. Naudet, Mohl, I boulaye, Wallon, Egger, de Longpérier, Regnier, Maury.

Commission des antiquités de la France : MM. Vitet, de Sau' de Longpérier, Renier, Maury, Delisle, de Lasteyrie, Desno

Commission de l'école française d'Athènes : MM. Brun Presle, Rossignol, Egger, Waddington, Thurot.

Commission administrative de l'Académie, *avec délégatio Commission centrale de l'Institut* : MM. Mohl, Brunet de Pr

SÉANCE DU VENDREDI 10 JANVIER.

M. Deloche, secrétaire de la Commission du prix Gobert, communique à l'Académie la liste des ouvrages présentés et admis à ce concours.

1° *Abraham Duquesne et la marine de son temps*, par M. A. Jal.
2° *L'administration des États de Bretagne de 1493 à 1790*, par M. Caron.
3° *Histoire de saint Abbon, abbé de Fleury-sur-Loire, martyr à la Réole, en 1004*, par M. l'abbé Pardiac.
4° *Traités de paix et de commerce et documents divers concernant les relations des chrétiens avec les Arabes de l'Afrique septentrionale au moyen âge*, par M. de Mas-Latrie (1 volume publié en 1868 et un supplément publié en 1872).
5° *Cartulaire et archives de l'ancien diocèse et de l'arrondissement administratif de Carcassonne* (6e volume), par M. Mahul, ancien député.

A ces ouvrages viennent s'ajouter de plein droit les deux livres qui sont actuellement en possession du 1er et du 2e prix Gobert, savoir :
La vie de saint Alexis, par M. Gaston Paris.
La Chanson de Roland, par M. Léon Gautier.

L'Académie nomme les Commissions pour les prix qui doivent être décernés cette année.

Prix ordinaire, Commissaires : MM. Regnier, Mohl, Renan et Thurot.

Prix Bordin, prorogé en 1873, Commissaires : MM. de Longpérier, Brunet de Presle, Maury, de Saulcy.

Prix Bordin, nouveau, Commissaires : MM. Egger, Delisle, Quicherat, Thurot.

Prix de numismatique, Commissaires : MM. de Saulcy, de Longpérier, Waddington, Robert.

L'Académie se forme en comité secret.

Les portes ayant été rouvertes au public, M. le Président annonce que M. le Secrétaire perpétuel, qui a quitté la salle au commencement du comité secret, lui a remis une lettre par laquelle il résigne ses fonctions. L'Académie, pour donner à

M. Guigniaut un témoignage durable de sa haute considération et de ses regrets, l'a nommé Secrétaire perpétuel honoraire.

L'élection de son successeur se fera, aux termes du règlement, dans la seconde séance après celle où a été notifiée la vacance, c'est-à-dire à quinzaine.

M. Renier a été appelé à remplir par intérim la charge de Secrétaire.

M. Delaunay continue la lecture du mémoire de M. Maspero, *sur les circonstances de l'histoire d'Égypte qui ont pu favoriser l'Exode du peuple hébreu.* (Voyez ci-après aux Communications, n° II.)

SÉANCE DU VENDREDI 17 JANVIER.

M. Egger rend compte de la lettre de M. Schliemann qui a été renvoyée à la Commission de l'École d'Athènes :

«M. H. Schliemann, le riche et très-zélé voyageur dont l'Académie a déjà reçu plusieurs hommages et plusieurs communications intéressantes, lui adresse d'Athènes, en date du 26 décembre 1872, le résumé des découvertes qu'il vient de faire durant une campagne de fouilles sur l'emplacement de l'ancienne Troie. Les résultats de ces fouilles peuvent se ramener aux points suivants :

«1° Découverte d'un grand nombre de vases caractérisés par des têtes de chouettes et par les attributs physiques de femme qui semblent prouver que la Pallas Athéné à tête de chouett était bien, comme l'atteste Homère, la divinité protectrice d'Ili et que l'épithète *γλαυκῶπις* désigne cette forme archaïque so laquelle on représentait la déesse, et ne désigne pas seuleme selon l'opinion vulgaire, l'éclat de ses yeux. (C'est d'ailleurs opinion déjà proposée par les mythographes, et, au moins à r connaissance, par Benjamin Constant, dans son ouvrage su Religions.)

«2° Découverte d'un grand nombre *d'idoles*, comme les ε M. Schliemann, soit en pierre blanche très-dure, soit eı cuite, et qui offrent des particularités de forme et d'orneme logues à celles des vases dont il vient d'être parlé.

« Ces monuments, trouvés à des profondeurs qui varient entre 2 et 16 mètres au-dessous du sol actuel, paraissent à M. Schliemann se rapporter au temps de la domination lydienne, c'est-à-dire au VIIe siècle avant notre ère.

« 3° Découverte faite sur le versant nord de la montagne, qui était jadis la Pergame de Priam, d'une métope provenant, à ce qu'il semble, du temple élevé à l'Athéné protectrice d'Ilion par le roi Lysimaque. M. Schliemann annonce l'envoi prochain d'un moulage de cette métope. En attendant, il en joint à sa lettre une double photographie. Ce morceau de sculpture représente évidemment le dieu du soleil monté sur un quadrige. Les antiquaires en apprécieront la valeur. Le temple, dont M. Schliemann vient d'explorer et de mesurer les assises inférieures, avait 23 mètres de largeur et 34 de longueur. L'explorateur croit avoir été mis par ses dernières fouilles sur la voie de ruines plus anciennes encore et qui seraient celles du temple primitif de Pallas Athéné.

« 4° M. Schliemann croit aussi être sur la voie des plus anciens remparts de la ville, et, pour donner une idée de l'importance de ces recherches, il nous adresse deux photographies des tranchées qu'il a fait ouvrir, puis une photographie, exécutée d'après dessin, d'une grande tour bâtie sur la roche vierge, à 14 mètres de profondeur, et dont la partie subsistante a encore aujourd'hui 6 mètres de hauteur. Cette tour a été découverte le 19 juillet 1872.

« 5° De très-nombreux objets en pierre et en métal, quelques bijoux précieux ont aussi été mis à découvert dans ces diverses fouilles. Quand elles seront achevées et quand il sera revenu de sa dernière campagne d'exploration, c'est-à-dire vers la fin de 1873, M. Schliemann se propose de publier la relation complète de ses travaux. Cette relation formera un volume in-4° auquel seront jointes environ deux cents ou deux cent vingt photographies des monuments et objets divers que ces travaux ont rendus à la lumière. »

M. de Longpérier, après avoir examiné la photographie de la métope, dit que le bas-relief représentant le soleil dans un quadrige est remarquablement beau. Il est antérieur à Alexandre. La

tête radiée du dieu, représentée de face, paraît bien appartenir à cette époque qui vit prodiguer sur les monuments les têtes de face ou de trois quarts. Il semble que les artistes, même les graveurs de monnaies, aient été séduits par cette innovation qu'ils ont appliquée à l'envi. On est frappé ici du rapport que la tête du dieu-soleil, posée de face, présente avec celles des monnaies de Rhodes émises à la plus belle époque. Les chevaux sont de l'école du Parthénon.

M. Miller rappelle que, dans une des dernières séances, il a communiqué à l'Académie une lettre du docteur Christidès, de Thasos, lettre qui contenait, outre le texte de deux inscriptions grecques, la description d'un aigle colossal en marbre, qui venait d'être découvert dans cette île. Suivant le désir de la Compagnie, M. Christidès a fait diverses tentatives pour prendre un estampage de ce curieux monument; les pluies continuelles de ces derniers temps l'ont empêché de réussir. Mais dans une nouvelle lettre il envoie une photographie de l'oiseau monumental. Bien que l'image laisse beaucoup à désirer (elle a été prise par un de ces artistes ambulants qui commencent à circuler en Orient), elle permet de reconnaître l'époque de ce curieux morceau de sculpture, qui paraît remonter à la haute antiquité grecque. Les pluies, ayant délayé le terrain où cet aigle était enfoui, ont mis à découvert une grande quantité de morceaux de marbre qui paraissent avoir appartenu à des murs. On les distingue au-dessous du terrain où l'on cultive le maïs et sur lequel sont plantés de grands et anciens oliviers. M. Christidès est certain que des fouilles opérées en cet endroit produiraient des découvertes archéologiques de la plus haute importance; mais il faudrait que ces fouilles fussent pratiquées avant le mois de mai, époque où commencent les labours. M. Miller exprime le regret que l'Académie ne puisse mettre des fonds à la disposition de M. Christidès pour l'aider à faire pratiquer ces fouilles. Mais il annonce que sur sa demande M. le Ministre de l'instruction publique et des beaux-arts a bien voulu mettre à sa disposition un exemplaire de l'ouvrage de M. Place (*Ninive et l'Assyrie*, 3 vol. in-f°) pour être offert à titre d'encouragement au savant et zélé explorateur.

M. Paris continue la lecture de sa *Notice sur Jean de Meung.*

M. D'Hervey de Saint-Denys continue et achève la lecture de son *Mémoire sur les populations des parties centrale et méridionale de la Chine.*

L'Académie se forme en comité secret.

SÉANCE DU VENDREDI 24 JANVIER.

L'ordre du jour appelle l'élection du secrétaire perpétuel.

Un membre ayant exprimé l'intention de soumettre à l'Académie une question sur le règlement, l'Académie se forme en comité secret.

La séance redevenant publique, M. le Président lit les articles du règlement sur la nomination du secrétaire perpétuel.

L'article 10 porte :

L'élection du secrétaire perpétuel aura lieu au scrutin et à une majorité composée des deux tiers des membres vivants. Deux séances n'ayant pas produit d'élection, à la troisième le nombre des voix exigées sera de 21 seulement.

Il y a trente-neuf membres vivants, la majorité requise pour cette séance est donc de 26.

Au premier tour de scrutin (37 votants), M. Wallon obtient 25 voix.

Au deuxième tour (36 votants), M. Wallon obtient 32 voix.

En conséquence M. le Président déclare que M. Wallon est élu secrétaire perpétuel.

M. Wallon demande la parole et s'exprime ainsi :

« Mes chers confrères,

« Je ne saurais vous exprimer combien je suis pénétré de reconnaissance pour les suffrages dont vous venez de m'honorer. Je me félicite qu'une voix m'ait manqué pour être élu au premier tour, puisque cela a permis à plusieurs de nos confrères, après avoir donné à M. Laboulaye un témoignage si bien justifié de considération et de sympathie, de m'accorder à moi-même une

marque de leur bienveillance et de leur estime. Je ne me dissimule pas le poids de la charge que vos suffrages viennent de me conférer; mais je me trouve, je dois le reconnaître, dans une situation plus favorable qu'aucun de mes prédécesseurs. Je vois au sein de la Compagnie deux anciens secrétaires perpétuels, mes deux vénérables maîtres, dont l'expérience viendra en aide à mon insuffisance, et avec leur appui, vous me permettrez, mes chers confrères, de compter sur votre bienveillant concours.»

MM. Beulé et Waddington demandent si cette nomination doit être, comme l'élection d'un membre, soumise à l'approbation du Gouvernement. Il leur semble qu'il n'y a pas d'assimilation à faire, le secrétariat perpétuel étant une simple fonction que la Compagnie délègue à un de ses membres, en vertu des mêmes droits qui lui permettent de nommer les membres de ses diverses commissions.

M. Jourdain, Vice-Président, donne lecture de l'article 4 du décret consulaire du 23 janvier 1803, où il est dit, en parlant de la 3e classe de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), «qu'elle nommera dans son sein, *sous l'approbation du Premier Consul*, un secrétaire perpétuel, qui fera partie des quarante membres dont la classe est composée;» et il ajoute qu'aucune des dispositions des lois, ordonnances ou décrets rendus depuis sur l'organisation de l'Institut n'a modifié cette disposition.

«En effet, dit M. le Président, nos procès-verbaux que je viens de consulter et que j'ai là sous les yeux constatent que M. Naudet, élu secrétaire perpétuel le 26 juin 1852, a vu son élection approuvée le 30 du même mois par le Président de la République, et que M. Guigniaut, élu le 10 août 1860, a vu de même son élection confirmée par le Chef de l'État. Il y a donc lieu de surseoir à l'installation de M. Wallon jusqu'à ce que nous ayons reçu une ampliation du décret approbatif de M. le Président de la République.»

Le Secrétaire intérimaire donne lecture de deux lettres de M. le Ministre de l'instruction publique; la première, annonçant l'envoi par le consul de France à Malte de deux photographies représentant des inscriptions phéniciennes, est renvoyée à la

Commission des inscriptions sémitiques ; la seconde, relative aux recherches exécutées par M. Gorceix, en Thessalie, est renvoyée à la Commission de l'École d'Athènes.

M. Paris continue et achève la lecture de sa *Notice sur Jean de Meung*.

M. Delaunay achève la lecture du mémoire de M. Maspero.

SÉANCE DU VENDREDI 31 JANVIER.

M. le Président annonce à l'Académie qu'il vient de recevoir du Ministre de l'instruction publique la dépêche suivante :

Le décret approuvant l'élection de M. Wallon est signé depuis ce matin.

En conséquence M. le Président invite M. Wallon à prendre place au bureau, et au moment où M. Renier quitte le fauteuil, il lui adresse, au nom de l'Académie, des remercîments pour la manière dont il a rempli l'intérim que l'Académie lui avait confié.

M. Wallon, en prenant place au bureau, renouvelle ses remercîments à la Compagnie pour l'honneur qu'elle lui a conféré. Il exprime la confiance que la bienveillance, dont ses confrères lui ont donné la preuve en le nommant, le soutiendra dans l'accomplissement des devoirs que leurs suffrages lui ont imposés.

Le Secrétaire perpétuel lit à l'Académie une lettre de M. le Ministre de l'instruction publique qui, au nom du Ministre des affaires étrangères, communique à la Compagnie une lettre de M. le vice-consul de France à Erzeroum et la traduction d'une autre lettre de M. Taylor, vice-consul d'Angleterre au même lieu. La lettre de M. Taylor est accompagnée de trente-trois copies d'inscriptions, d'un modèle d'écriture coufique et d'une note de renseignements sur ces copies. — Renvoi de ces lettres et de ces documents à la Commission des inscriptions sémitiques.

M. Thomas, élu correspondant étranger, écrit pour remercier l'Académie de l'honneur qu'elle lui a fait.

M. de Longpérier lit, au nom de M. Chabas, une notice qui a

pour titre *Hebræo-Ægyptiaca*. (Voyez ci-après aux COMMUNICATIONS, n° III.)

M. L. DELISLE lit une note sur les anciennes traductions françaises de la *Consolation philosophique* de Boèce que possède le département des Manuscrits de la Bibliothèque nationale. Il en a reconnu huit qui datent des XIIIe et XIVe siècles, et dont il n'y a pas moins de quarante-six copies anciennes. Après avoir sommairement indiqué les signes caractéristiques de chacune de ces huit traductions, M. Delisle examine un peu plus en détail l'une des plus célèbres, celle qui est en vers français et qui commence par le proverbe :

Celui qui bien bat les buissons
Est digne d'avoir les moissons.

L'auteur fit hommage de sa traduction à un roi de France du nom de Charles, qui montait alors sur le trône, qui avait eu le titre de dauphin et dont les États étaient désolés par la guerre. Buchon et tous les savants qui, depuis une trentaine d'années, se sont occupés de cette traduction, ont cru qu'elle avait été dédiée à Charles VII ; qu'elle datait par conséquent de l'année 1422 et qu'elle avait pour auteur Charles, duc d'Orléans, alors prisonnier des Anglais. M. Delisle combat cette opinion. Il a constaté en effet que la traduction dont il s'agit existe dans le manuscrit français 12,459, lequel est daté de l'année 1414, et dans un autre manuscrit (Nouv. acquis. n° 1982) encore plus ancien, puisqu'il a été exécuté par Raoulet d'Orléans, célèbre copiste, dont l[es] ouvrages connus appartiennent à la période comprise entre l[es] années 1367 et 1396. Puisque l'ouvrage existait en 1414 et mêm[e] à la fin du XIVe siècle, le roi Charles précédemment dauphin, [à] l'avénement duquel il a été publié, ne saurait être Charles V[II] qui monta sur le trône en 1422. Ce ne peut être que Charl[es V] ou Charles VI, de sorte que la date de la composition doit [être] fixée à 1364 ou à 1380. Par conséquent, Charles, duc d'Orlé[ans,] né en 1391, n'en est point l'auteur[1].

[1] Les observations de M. Delisle sur les traductions de Boèce ont été [publiées] dans la *Bibliothèque de l'École des chartes*, année 1873, p. 532.

M. Egger rappelle que, dans le programme des questions proposées à l'École d'Athènes, il en est une ainsi conçue :

Des dialectes grecs, spécialement du dialecte ionien.

Réunir, analyser et apprécier les mémoires et documents publiés dans les recueils épigraphiques et dans les diverses feuilles périodiques de l'Orient qui peuvent servir à l'histoire des dialectes grecs.

S'attacher particulièrement à l'histoire du dialecte ionien, le moins étudié jusqu'à ce jour et pour lequel on possède le moins de documents épigraphiques propres à contrôler les manuscrits des auteurs qui ont employé ce dialecte. Il y aurait lieu de reviser à ce point de vue les travaux de G. Dindorf (1844), de Bredow (Leipzig, 1846), sur le dialecte d'Hérodote, de M. Littré (Paris, 1839) et de M. J. F. Lobeck (Kœnigsberg, 1850) sur le dialecte d'Hippocrate.

Or, peu de temps après la publication de ce programme, M. Egger a reçu un numéro des *Studien zur griechischen und lateinischen Grammatik* de Curtius, où se trouve (t. V. p. 250-310) une dissertation de M. G. Erman, *De titulorum ionicorum dialecto*, qui répond à la question proposée. Cette dissertation doit être signalée aux membres de l'École d'Athènes pour qu'ils sachent que le travail est fait et demande seulement à être revu et complété.

M. le Président annonce à l'Académie que la nomination de M. Wallon aux fonctions de secrétaire perpétuel laisse vacante une place dans chacune des commissions suivantes :

Commission des travaux littéraires,

Commission des inscriptions et médailles,

Commission de la publication des *Historiens occidentaux des croisades*,

Commission du prix Gobert.

Il propose à l'Académie de ne pourvoir, dans la prochaine séance, qu'à deux de ces vacances, réservant les deux autres pour la séance suivante, et de porter à l'ordre du jour la nomination d'un commissaire pour le prix Gobert et d'un membre de la Commission des travaux littéraires.

L'Académie se forme en comité secret.

SÉANCE DU VENDREDI 7 FÉVRIER.

Lecture est donnée du décret du Président de la République, en date du 31 janvier, qui approuve l'élection de M. H. Wallon, comme secrétaire perpétuel, en remplacement de M. Guigniaut, démissionnaire.

M. Émile Burnouf, directeur de l'École française d'Athènes, adresse à l'Académie une brochure intitulée : *La légende athénienne*. Par la lettre qui l'accompagne, il ajoute plusieurs renseignements à l'appui des faits nouveaux qu'il a exposés dans son travail.

M. Mohl, président de la Commission administrative de l'Institut, transmet à l'Académie une lettre adressée par M. Carcenac. Par cette lettre, M. Carcenac, chargé, à l'Exposition universelle de Vienne, de l'organisation du groupe qui se rapporte à l'enseignement, invite l'Institut à prendre part à cette Exposition par l'envoi de quelques-uns de ses travaux.

M. Mohl ajoute que la Commission a été d'avis de décliner cette offre. Les travaux de l'Institut ne sont pas de ceux qui se placent sous les yeux du public dans les galeries d'une exposition industrielle. La librairie peut envoyer ses plus beaux livres; l'Institut n'a pas le moyen d'étaler ce qu'il produit, quand il en aurait la volonté. Toutefois, la Commission n'a pas voulu prendre sur elle de répondre et soumet la question à chacune des cinq Académies. L'Académie des inscriptions, consultée par le Président, partage l'avis de la Commission.

Un mois étant écoulé depuis la mort de M. de Rougé, l'Académie, consultée aux termes du règlement pour savoir s'il y a lieu de le remplacer, répond affirmativement.

Le jour de l'exposition des titres des candidats est fixé a[u] premier vendredi de mars.

L'Académie procède au remplacement de M. Wallon dans [la] Commission du prix Gobert; M. Regnier est élu.

L'Académie procède ensuite à la nomination d'un nouv[eau] membre de la Commission des travaux littéraires en remp[lace]ment de M. Wallon; M. Guigniaut est élu.

M. PAULIN PARIS a fait une courte communication qui confirme ce que M. Léopold Delisle a avancé dans la dernière séance contre l'attribution faite au duc Charles d'Orléans d'une des traductions du livre de la *Consolation* de Boèce. Il cite à l'appui quelques passages de l'épître au roi Philippe IV, placée par Jean de Meung à la tête de la version qu'il en a faite.

M. EGGER communique à l'Académie des observations sur une interpolation qui ne paraît pas avoir été signalée jusqu'ici dans le 23e chant de l'Iliade, et sur le sens de trois vers dans l'épisode des funérailles d'Hector. (Voyez aux COMMUNICATIONS, n° IV.)

SÉANCE DU VENDREDI 14 FÉVRIER.

M. le PRÉSIDENT donne lecture d'une lettre de M. le Vice-Président du Collége de France ainsi conçue :

Monsieur le Président,

Le vice-président du Collége de France a l'honneur de vous informer de la mort de M. STANISLAS JULIEN.

Les obsèques de notre savant et regretté confrère auront lieu demain, samedi, à midi.

Après cette douloureuse communication, le PRÉSIDENT déclare la séance levée.

SÉANCE DU VENDREDI 21 FÉVRIER.

Le Secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences prie l'Académie de vouloir bien désigner deux de ses membres pour examiner, conjointement avec MM. Mathieu et Faye, un ouvrage de M. Wild, intitulé : *Recherches sur l'antiquité.* — L'Académie désigne à cet effet MM. BRUNET DE PRESLE et DE LONGPÉRIER.

Me Leclère, notaire, a adressé au Secrétaire perpétuel l'extrait du testament de Mme Guérineau, ainsi conçu :

Je lègue à l'Académie des belles-lettres la somme de vingt mille francs,

dont les intérêts seront donnés tous les deux ans, au nom de Delalande-Guérineau, à la personne qui aura composé le meilleur ouvrage jugé par l'Académie.

La Commission administrative et la Commission des travaux littéraires, auxquelles ce legs a été soumis, ont été d'avis de l'accepter. — L'Académie, consultée par le Président, se prononce dans le même sens. — Le Secrétaire perpétuel se mettra en rapport avec le notaire et demandera au Ministre les autorisations nécessaires pour accepter ce legs.

M. Grave, secrétaire honoraire de la Société d'exploration de la Palestine, fait connaître que cette Société, voulant entreprendre des recherches archéologiques en Palestine, a jeté les yeux sur M. Clermont-Ganneau. M. Clermont-Ganneau appartenant au ministère des affaires étrangères, la Société se propose de demander à M. le Ministre qu'il lui accorde un congé d'un an pour cette mission, et prie l'Académie d'appuyer sa demande. — La lettre est renvoyée à la Commission des inscriptions sémitiques, et il sera répondu selon le désir qu'elle manifestera.

M. Burton adresse à l'Académie une traduction de l'inscription d'Eschmunasar, avec un mémoire à l'appui de ses interprétations, et il demande que l'Académie se prononce sur son travail. — Il lui sera répondu qu'il n'est point dans l'usage de l'Académie de rendre de pareils jugements.

M. Boucher de Molandon adresse, pour le concours des Antiquités nationales, un travail intitulé : *La salle des thèses de l'Université d'Orléans* (2e édition), Orléans, 1872 ; in-8°. — Renvoi à la Commission du concours de 1874.

On procède à l'élection d'un membre de la Commission des inscriptions et médailles. M. Miller est élu.

M. Burnouf, directeur de l'École d'Athènes, écrit à l'Académie pour appuyer par des faits nouveaux ce qu'il a voulu établir par des raisons scientifiques dans son livre *De la légende athénienne*, à savoir qu'au lieu appelé aujourd'hui *Saint-Jean Kynigos* et autrefois *Apollon Kynios* il a dû y avoir anciennement un repère ou mire indiquant le lever solsticial du soleil par rapport à l'autel de Minerve Parthénos, sur l'acropole d'Athènes.

M. Thurot fait à l'Académie une communication sur la prononciation des voyelles nasales en français, depuis le XVI[e] siècle.

M. de Wailly appelle l'attention de M. Thurot sur la façon dont les Anglais écrivent la diphthongue française *an* (aun) au moyen âge, et Palsgrave, dont M. Thurot reproduit les observations grammaticales, est un Anglais.

M. Naudet fait remarquer que la syllabe *am* se prononçait *an* dans *grammaire*, en rappelant ce vers de Molière dans *les Femmes savantes* :

Qui parle d'offenser grand'mère ni grand-père?

SÉANCE DU VENDREDI 28 FÉVRIER.

Correspondance. — M. Sédillot annonce à l'Académie que feu M. Stanislas Julien l'a chargé, par acte testamentaire, de fonder en son nom, à l'Académie des inscriptions et belles-lettres, un prix annuel de 1,500 francs pour le meilleur mémoire relatif à la Chine, lequel prix sera appelé : *Prix Stanislas Julien.* — Il sera répondu à M. Sédillot que l'Académie accepte avec reconnaissance le legs qui lui est fait.

M. Maissiat écrit à l'Académie pour donner date certaine aux résultats de ses recherches sur l'itinéraire de l'expédition d'Annibal à travers la Gaule. (Voyez aux Communications, n° V.)

M. Gadebled envoie à l'Académie une description de débris d'un monument avec sculptures qui ont été trouvés, au mois de février 1871, à Évreux, place de la Cathédrale, sous une portion des remparts de la ville ancienne, dite la Petite Cité. Ces débris, d'une pierre peu dure, mélangée de veines sableuses, ont été mis au jour lorsque la ville d'Évreux était occupée par les Allemands. On les a jetés dans un coin du Jardin des Plantes, sous de hauts arbres qui tiennent le sol presque toujours humide, souvent boueux. Deux hivers ont détérioré ces sculptures plus que n'avaient fait les quinze siècles écoulés. Le temps presse donc pour qui voudra les voir existantes.

L'Académie procède à l'élection d'un membre de la Commis-

sion de publication des *Historiens occidentaux des croisades*, en remplacement de M. Wallon. M. Thurot, présenté par la Commission des travaux littéraires, est élu.

M. Derenbourg lit un mémoire sur cette question : *Les Proverbes connaissaient-ils l'immortalité de l'âme et surtout ont-ils possédé un terme pour l'exprimer?*

M. Thurot continue la lecture de sa communication sur la prononciation des voyelles nasales.

MM. Naudet, de Wailly et Dulaurier font des observations sur les diverses prononciations de ces voyelles en province.

M. Brunet de Presle fait remarquer la prononciation nasale de certaines voyelles dans les pays de montagnes, notamment en Épire. L'*α* y avait un son nasal; *κᾶπος*, forme dorienne de *κῆπος*, se prononçait *κάμπος*, et ce mot transporté en Italie y est devenu *campus*.

M. de Wailly fait encore observer qu'au moyen âge la consonne finale se faisait à peine sentir après l'*i*, en sorte que *fin* assonnait avec *courir*, observation qui est confirmée par M. Paulin Paris.

SÉANCE DU VENDREDI 7 MARS.

Correspondance. — M. Paul Perny se présente comme candidat à la chaire de chinois vacante au Collége de France, par suite du décès de M. Stanislas Julien.

L'Académie se forme en comité secret pour l'exposition des titres des candidats à la place laissée vacante par la mort de M. de Rougé.

La séance redevient publique.

M. Derenbourg continue la lecture de son mémoire sur cette question : *Les Proverbes connaissaient-ils l'immortalité de l'âme et surtout ont-ils possédé un terme pour l'exprimer?* Une discussion s'engage sur cette lecture. (Voyez aux Communications, n° VI.)

SÉANCE DU VENDREDI 14 MARS.

L'Académie se forme en comité secret.

La séance redevient publique.

L'Académie procède à l'élection d'un membre ordinaire en remplacement de M. de Rougé. — Nombre de votants 36; majorité absolue 19. — M. Pavet de Courteille obtient 25 suffrages; M. Oppert, 11. — M. Pavet de Courteille, ayant obtenu la majorité des suffrages, est proclamé élu.

M. le Président rappelle à l'Académie que M. Stanislas Julien est mort le 14 février dernier et que la notification en a été faite dans la séance du même jour à l'Académie. — L'Académie consultée décide qu'il y a lieu à le remplacer. — L'exposition des titres des candidats à la place déclarée vacante est fixée au premier vendredi de mai.

M. Heuzey donne lecture de nouvelles recherches *sur la toge romaine d'après le modèle vivant.*

SÉANCE DU VENDREDI 21 MARS.

Correspondance. — M. le Ministre de l'instruction publique fait à l'Académie diverses communications :

1° Le gérant du consulat de France au Caire adresse à l'Académie divers estampages d'inscriptions himyarites gravées sur pierre, et provenant de l'Abyssinie.

2° M. le Ministre transmet quatre médailles phéniciennes qui lui ont été adressées par M. Delaya, consul de France à Malte, pour être mises sous les yeux de l'Académie. Ces médailles, qui proviennent de Malte et de Cossura, sont bien conservées, mais ne sont pas aussi rares que le pense M. Delaya.

M. Rogier, gérant du consulat de France à Bagdad, répond à la circulaire qu'il a reçue concernant les inscriptions sémitiques. Il a demandé au Ministre s'il serait autorisé éventuellement à exécuter les fouilles. En présence des frais considérables qu'entraî-

nent de semblables recherches, M. le Ministre des affaires étrangères a dû répondre négativement.

M. Waddington présente à l'Académie, au nom de M. Wood, le plan restitué du temple de Diane à Éphèse, et il traduit à la Compagnie la lettre que M. Wood lui a écrite à lui-même pour lui donner des détails sur cette découverte. M. Wood désire que ce plan reste dans les archives de l'Académie. En la prenant comme à témoin du résultat de ses recherches, il rend, par ce dépôt, hommage à la science française. L'Académie sait combien cette découverte a d'importance. Le temple de Diane était une des sept merveilles du monde; c'était un des plus beaux modèles de l'architecture grecque. M. Wood a recueilli plusieurs morceaux considérables des *columnæ cælatæ* qu'on y admirait. Il a pris toutes les mesures et réuni tous les éléments d'une restauration complète du monument.

M. Heuzey continue sa communication *sur la toge romaine.*

M. Le Blant lit un mémoire relatif à des tablettes de bois venant d'Égypte et portant des inscriptions grecques. C'est une série assez nombreuse de ces étiquettes, si rares aujourd'hui, que les Égyptiens attachaient aux momies, afin de les reconnaître dans les chambres sépulcrales où elles étaient déposées; elles correspondaient à des listes dressées par les gardiens des tombeaux, et dont plusieurs existent encore. L'une de ces tablettes est de celles que l'on fixait aux caisses des cadavres chargées sur des barques pour être portées à Thèbes, dans la grande sépulture des Memnonia. Elle porte les mots *Pour Thèbes*, avec le nom du défunt, celui de sa mère et l'indication de son pays. Les formules inscrites sur les étiquettes, et notamment l'acclamation que l'on y adresse aux morts : *Console-toi, nul n'est immortel en ce monde*, acclamation qui revient souvent dans les inscriptions postérieures à Jésus-Christ, paraissent indiquer que cette série de petits textes appartient à l'époque impériale. Une note inédite de M. de Rougé sur les noms propres qui y figurent est insérée par M. Le Blant dans sa communication

M. Miller fait remarquer, à propos de la formule *l'an 29 d'Auguste*, qu'une grande quantité d'inscriptions égyptiennes portent

en cette forme la date du règne de ce prince. Il en a signalé une semblable dans une inscription que M. Mariette lui avait communiquée et dont il a parlé à l'Académie.

Au sujet de la formule *ἐβίωσεν ἐτῶν* M̄ qui figure sur l'une de ces tablettes, M. Brunet de Presle fait cette observation qu'avec le mot *ἐβίωσεν* il faudrait *ἔτη* et non *ἐτῶν*, le mot *ἐτῶν* ne serait correct que sans le verbe *ἐβίωσεν*.

M. Le Blant, reprenant les diverses inscriptions, montre que l'on y trouve tantôt *ἐβίωσεν ἔτη*, tantôt *ἐβίωσεν ἐτῶν* et quelquefois *ἐτῶν* sans le verbe.

M. Miller dit que les fautes de grammaire sont d'ailleurs fréquentes dans ces inscriptions.

A propos du mot Χοαχίτων, M. Egger rappelle que cette leçon se trouve confirmée par le mémoire de M. Meunier dans l'*Annuaire* de la Société pour l'encouragement des études grecques. L'auteur a signalé un nombre assez considérable de mots composés de la même façon.

SÉANCE DU VENDREDI 28 MARS.

M. le Ministre de l'instruction publique transmet à l'Académie l'ampliation du décret par lequel l'élection qu'elle a faite de M. Pavet de Courteille, comme membre ordinaire en remplacement de M. de Rougé, est approuvée. M. Pavet de Courteille est introduit dans l'Académie.

M. Bourdon écrit à l'Académie pour la remercier de l'accueil qu'elle a fait à son offre de lui léguer les manuscrits de M. Vincent.

Le Secrétaire perpétuel lit son *Rapport* sur l'état des travaux de l'Académie. (Voir à la suite des Communications, p. 84.)

M. Renan fait part à l'Académie de l'intention exprimée par Mlle Judas de faire don à la Compagnie des inscriptions, estampages, moulages, restés en sa possession par la mort du Dr Judas, son frère, connu par ses travaux sur l'épigraphie punique et libyque. Mlle Judas demande seulement que la collection soit conservée

dans les archives de la Commission sémitique sous le nom de *Collection Judas*. — L'Académie accepte le don de Mlle Judas avec la condition demandée; le Secrétaire perpétuel lui transmettra les remercîments de la Compagnie.

M. Deloche fait la seconde lecture d'un mémoire lu une première fois en 1870 par M. Huillard-Bréholles, sous ce titre : *Essai de restitution de l'une des lettres adressées par saint Rémi à Clovis.*

M. Clermont-Ganneau lit un *Mémoire sur de nouveaux ossuaires juifs avec inscriptions grecques et hébraïques.*

COMMUNICATIONS.

N° I.

QUELQUES OBSERVATIONS SUR L'ORIGINE DE L'ALPHABET PHÉNICIEN.

Cet alphabet, qui marque une ère nouvelle dans le progrès du genre humain, se compose de 22 caractères correspondant à 22 articulations différentes, parmi lesquelles trois sont exclusivement propres aux idiomes sémitiques : *ḥet*, *ʿaïn* et *ṣadi*. Les inventeurs de cet alphabet étaient donc Sémites et parlaient notamment une langue sémitique du nord qui n'a pas développé les sons aspirés et crachés ث, خ, ذ, ظ, ض, Ħ, propres au groupe sémitique méridional. Cette particularité convient parfaitement aux Phéniciens, dans la langue desquels les noms des lettres de l'alphabet peuvent s'expliquer d'une manière satisfaisante [1]. Quelques auteurs ont voulu revendiquer pour

[1] La nature toute mnémonique des noms des lettres phéniciennes n'a pas été estimée à sa juste valeur par M. Fr. Lenormant dans son grand ouvrage *Sur la propagation de l'alphabet phénicien* (p. 96); il n'y a aucun rapport entre la nomenclature et les formes des caractères. Les étymologies proposées à l'effet de prouver ce rapport laissent beaucoup à désirer. Ainsi, par exemple, טית = טִיט signifie «boue, fange» et non pas «serpent»; פֵּא = פֶּה veut dire «bouche» et aucunement «visage»; קוף indique le «singe» au lieu du «nœud»; de même גָּמָל est bien simplement le «chameau»; l'expression גמלא, malgré l'autorité de M. Bœttcher, signifie difficilement «joug» dans le dialecte talmudique : le sens du dicton populaire לפום גמלא שיחנא est «la plaie (de la bosse) est proportionnée au chameau», c'est-à-dire «plus le chameau est grand, plus sa plaie est développée par suite du lourd fardeau dont son dos est chargé»; au figuré, les difficultés de la vie augmentent avec l'importance de la situation sociale.

les Araméens[1] l'honneur de l'invention de l'alphabet; mais le peuple araméen, essentiellement continental, ne paraît pas avoir atteint un haut degré de civilisation dans l'antiquité reculée. Les écrivains bibliques citent avec éloge la science des Égyptiens, des Tyriens, des Babyloniens et même de quelques populations arabes; mais ils ne parlent jamais de celle des Araméens proprement dits[2]. Le besoin d'avoir une écriture expéditive a été certainement senti de bonne heure par les Phéniciens, qui, en leur qualité de commerçants et de navigateurs, étaient en relation avec le monde entier.

De nombreuses recherches archéologiques exécutées dans la vallée du Nil ont prouvé qu'une grande partie de la basse Égypte (Delta) était anciennement peuplée par des Phéniciens[3]; les noms Νεῖλος et Siris (Pline, *Hist. nat.* v, 54), que porte le grand fleuve de l'Égypte chez les auteurs classiques, sont des mots phéniciens[4]. Ce long voisinage n'a pas manqué d'amener entre les deux peuples, malgré leur répulsion réciproque, un échange de vues et d'idées dont il est maintenant difficile de suivre les traces, parce que chacun d'eux s'est tellement assimilé les emprunts faits à l'autre qu'ils ont l'air d'être la propriété nationale de tous les deux.

L'alphabet phénicien offre un exemple très-frappant de ce travail d'assimilation.

Les auteurs anciens, sauf quelques-uns[5], attribuaient aux

[1] Diodore de Sicile, V, 74; conf. Clément d'Alexandrie, *Stromat.* I, 16, 75.

[2] Dans la fameuse confession nationale (*Deutéronome*, xxvi, 5), Abraham, le père du peuple juif, est qualifié de אֲרַמִּי אֹבֵד «Araméen égaré»; cette qualification renferme une double idée de misère.

[3] Voir particulièrement les belles recherches de M. Ebers dans son ouvrage intitulé *Egypten und die Bücher Mosis*, aux articles *Kasluḥim* et *Kaphtorim*.

[4] Νεῖλος représente le mot phénico-hébreu נַחַל, qui s'applique à tout cours d'eau même temporaire; *Sir-is* rend l'expression hébraïque שִׁחוֹר, qui désigne le Nil, ou plus exactement une de ses embouchures (Jérémie, ii, 18).

[5] La donnée la plus explicite sur la provenance égyptienne de l'écriture des Phéniciens est fournie par Tacite, *Annal.* XI, xiv.

Phéniciens l'invention de l'écriture phonétique, c'est-à-dire de l'écriture qui, au lieu d'exprimer les idées par les images des objets, exprime les sons que la voix produit dans le langage. Pourtant les auteurs anciens savaient que, de tout temps, il existait en Égypte un triple système graphique avec une longue série de signes pour transcrire les sons de la langue parlée. Pourquoi donc attribuaient-ils aux Phéniciens l'invention de l'écriture phonétique? C'est que, entre le caractère mnémonique des signes égyptiens et l'alphabétisme des lettres phéniciennes, la différence est si grande que l'on est disposé à les considérer comme des créations indépendantes.

Il a fallu toute la science, toute la perspicacité de M. de Rougé, le digne chef de l'école égyptologique française, pour établir l'origine égyptienne de l'alphabet phénicien sur des bases désormais inébranlables[1]. Les recherches de MM. Brugsch[2], Lenormant[3] et Lauth[4] n'ont introduit aucune modification importante dans les conclusions de M. de Rougé, lesquelles ont de plein droit pris place parmi les découvertes de notre siècle.

L'origine égyptienne de l'écriture sémitique étant ainsi hors de doute, je demanderai la permission de dire quelques mots sur certains points secondaires qui ne me paraissent pas avoir été suffisamment traités jusqu'à présent, à cause du soin scrupuleux et assidu réclamé par la question principale.

Ces points sont ceux-ci :

1° Les Égyptiens du premier empire faisaient déjà usage de deux systèmes graphiques d'origine unique, mais à phy-

[1] M. de Rougé, *Mémoire sur l'origine égyptienne de l'alphabet phénicien* (Académie des inscriptions et belles-lettres, 1859).

[2] Brugsch, *Zeitschrift für Stenographie*, 1864.

[3] M. Fr. Lenormant, *Sur la propagation de l'alphabet phénicien dans l'ancien monde*, 1866 et 1872.

[4] Lauth, *Ueber den egyptischen Ursprung unserer Buchstaben und Ziffern*. Sitzungsbericht der bayerischen Academie der Wissenschaften zu München, 1867.

sionomie différente : le système hiéroglyphique et le système hiératique[1]; déterminer celui d'entre eux qui a été la source de l'écriture phénicienne;

2° Fixer la proportion dans laquelle a été fait l'emprunt des signes égyptiens par les scribes phéniciens;

3° Formuler la loi des altérations que les signes égyptiens ont nécessairement subies en passant aux mains des Phéniciens.

Voilà les trois points sur lesquels je me permets d'appeler l'attention des égyptologues et sur lesquels aussi je me suis formé une opinion qui se trouve, à mon grand regret, en désaccord avec le résultat de leurs conclusions. Je considère donc comme une affaire de conscience et comme un témoignage de respect envers nos maîtres, d'exposer franchement les raisons de mes hésitations et d'exprimer le désir que l'un ou l'autre des illustres défricheurs de l'antiquité égyptienne vienne apporter de nouvelles lumières pour éclaircir les derniers points obscurs de ce grand problème archéologique.

Pour le premier point, l'opinion généralement admise par les égyptologues est que le caractère phénicien découle de l'écriture hiératique. On suppose que les Phéniciens devaient avoir appris à écrire par les lettres commerciales qu'ils recevaient des Égyptiens; ils auraient ainsi connu tout d'abord le système hiératique, qui est une écriture épistolaire.

C'est sur la base de cette réflexion que M. de Rougé a dressé son tableau comparatif que je crois utile de reproduire ici. Les formes égyptiennes sont puisées dans le papyrus Prisse, qui date de l'ancien empire; les caractères phéniciens comparés proviennent des plus anciens documents connus, comme l'inscription de Mêscha῾, roi de Moab, des intailles phéniciennes ou araméennes trouvées en Assyrie, d'après l'arrangement de

[1] Le système démotique n'entre pas en ligne de compte, étant d'une origine trop récente.

ORIGINE DE L'ALPHABET PHÉNICIEN.

Hiératique Egyptien.	Phénicien Archaïque.

I

, *a*. , *b*. , *s*.

(gr.) , , *a*. ( ) , . *b*. ( ) , , . *s*.

, *m*. , *r*. , *th*.

(gr.) . *m*. ( ) (gr.) , *r*. , . *th*.

, *k*.

(sid.) (gr.) , , *k*.

II

, *n*. , *w*, *ph*.

( ) ,*n*. , (m.) *l*. ( ) (gr.) ,*ph*. (m.) (gr.) . *w*.

, , *t*, *d*.

(m. gr.) , *d*. ( ) (m.) . *t*.

III

, , *q*.

(eth.) (m. gr.) , *o*, *'aïn*. (sid.) , (gr.), *g*.

(m. gr.) , , *q*.

, *h*. , *š*.

( ) , (E),*h*. (m.) , *i*. (m.) , *š*. ( ) , , *z*.

, , *h*. (m.) , *s*.

M. Lenormant dans son récent ouvrage intitulé : *Essai sur la propagation de l'alphabet phénicien*, pl. I.

1.
2.
3.
4.
5.
6.
7.
8.
9.
10.
11.
12.
13.
14.
15.
16.
17.
18.
19.
20.
21.
22. X +[1]

[1] Je suis obligé d'avertir le lecteur que les caractères phéniciens employés dans ce travail étant des types d'impression ne représentent nullement les formes archaïques telles que les inscriptions nous les donnent. Celui qui voudra bien examiner les rapprochements proposés par les égyptologues et moi devra se rapporter pour chaque lettre aux *fac-simile* des documents originaux, publiés dans plusieurs recueils archéologiques et réunis pour plus de commodité dans les deux tableaux lithographiques joints à cet article.

Mais l'origine hiératique du caractère phénicien me paraît devoir être récusée par les considérations suivantes :

1° L'histoire nous apprend que lorsqu'un emprunt d'écriture s'opère entre deux peuples, c'est toujours le caractère monumental qui s'emprunte le premier : l'écriture grecque s'est répandue dans la Gaule, chez les Syriens et jusqu'aux bords de l'Indus, et chaque fois que, chez ces peuples et dans ces contrées, on découvre une inscription ou une légende grecques, on les voit rédigées dans le caractère monumental et non pas dans le caractère cursif.

2° On sait maintenant que l'écriture égyptienne a été adoptée par quelques peuples étrangers pour écrire leurs langues. Or les documents de cette sorte, trouvés dans le territoire de Méroé et près de Hamath, sont composés d'hiéroglyphes purs et ne ressemblent pas du tout aux formes hiératiques.

3° L'écriture hiératique ayant plus ou moins altéré les images primitives est plus difficile à saisir que le système hiéroglyphique et ne peut pas être comprise à fond sans la connaissance de ce dernier. Comment donc imaginer que, dans la haute antiquité, où d'innombrables barrières politiques et religieuses isolaient les peuples, des Phéniciens se soient mis à approfondir un système d'écriture si compliqué, afin d'y faire un choix de caractères en conformité avec les besoins de leur idiome?

4° Il est avéré que les Phéniciens attribuaient au dieu Tot l'invention des lettres[1]; les Égyptiens, de leur côté, font hon-

[1] Ἀπὸ Μισὼρ Τάαυτος, ὅς εὗρε τὴν τῶν πρώτων στοιχείων γραφήν· ὃν Αἰγύπτιοι μὲν Θωὰθ, Ἀλεξανδρεῖς δὲ Θωύθ, Ἕλληνες δὲ Ἑρμῆν ἐκάλεσαν (*Sanchoniathon*, éd. Orelli, p. 22). Μισώρ, frère de Σύδυκ, צדק, «justice», est bien, quoi qu'en dise M. Ebers (*loc. cit.* p. 22), l'expression hébraïque מִישׁר, conformément à la traduction de Philon de Byblos *εὔλυτον καὶ δίκαιον*, et n'a rien de commun avec le nom de l'Égypte מצרם, dont la forme plurielle est garantie par un proscynème d'Abydos (Lévy, *Phœniz. St.* IV, p. 22). La signification du nom de *Thautes* est plus obscure; ce nom, comme plusieurs autres noms des divinités

neur au même dieu de leur écriture, qui n'est autre que l'écriture hiéroglyphique, mère de l'hiératique et immuable pour toujours, à laquelle, pour cette raison, ils ont primitivement donné l'épithète de *divine*[1]. On peut en conclure que les Phéniciens eux-mêmes croyaient leur écriture dérivée du système hiéroglyphique. Pourquoi, à moins de fortes preuves du contraire, ne nous en tiendrions-nous pas à la tradition phénicienne?

Je sais que les arguments historiques, tirés d'inductions par analogie pour prouver *a priori* que l'alphabet phénicien ne peut dériver que du système hiéroglyphique, ne tiendraient pas contre la réalité des faits ressortant du tableau comparatif donné par les égyptologues. Mais une pareille réalité existe-t-elle? Je ne le pense pas.

En effet, sans une grosse dose de bonne volonté, comment peut-on découvrir une similitude quelconque entre les signes hiératiques 1, 3, 5, 7, 10, 11, 13, 15, 17, 22, et leurs supposés correspondants phéniciens 𐤀, 𐤂, 𐤄, 𐤆, 𐤉, 𐤊, 𐤌, 𐤎, 𐤐, 𐤕 comprenant la moitié de l'alphabet? J'avoue que je n'y vois aucun rapprochement possible. Mais, au lieu d'exposer notre propre sentiment, citons plutôt le témoignage d'un auteur compétent qui, partisan lui-même du système en question dans l'intérêt de sa thèse, reconnaît pourtant l'impossibilité de rapprocher plus de treize signes dans les deux écritures. Voici les paroles de M. Ebers : « Wir müssen Rougé, der die Lettern des Sarkophags des Eschmunazar benutzte, so wie seinem Nachfolger Lenormant zugestehen, dass wenn nicht 15, so doch 13 von 22 Buchstaben beyder Schriftsysteme, ohne die Gesetze der Wahrscheinlichkeit zu verletzen, entschieden mit einander in Einklang zu setzen sind[2]. » On voit que mes

supérieures, tels qu'Amon, Ptah, Set, etc. se prête simultanément à des étymologies égyptiennes et sémitiques.

[1] Voir les inscriptions de Rosette et de Canopus, et Lepsius, *Todtenb.* 94, 2.

[2] Ebers, *loc. cit.* p. 150.

doutes ne renchérissent pas beaucoup sur l'appréciation de M. Ebers.

Le second point concerne le nombre des signes empruntés par les Phéniciens à l'écriture égyptienne. Sur cette question les égyptologues admettent à l'unanimité que l'alphabet phénicien émane intégralement du système égyptien ; ils s'efforcent, par conséquent, de trouver pour chaque lettre sémitique, le ʿaïn seul excepté, un représentant égyptien ; quelquefois même ils sont involontairement poussés à violenter les formes de l'un ou de l'autre caractère, afin d'en faire mieux ressortir l'affinité.

Là-dessus, citons encore le témoignage de M. Ebers. Cet auteur s'exprime ainsi au sujet du signe hiératique que l'on a rapproché du 𐤁 phénicien : « Dieser hieratische Buchstabe ist ungenau ; ich habe ihn wenigstens so nie für 𓅞 gefunden[1]. » Puis, à la page suivante, il fait cette observation significative : « Die Lenormantsche Tabelle scheint uns sehr sprechend zu sein, ist aber grosser Emendationen bedürftig, weil sie die Eigenthümlichkeit der semitischen gegenüber der egyptischen Lautsystemen zu wenig berücksichtigt. Lauths Arbeit muss gerade in letzterer Beziehung gelobt werden, er thut aber hier und da namentlich den phœnizischen Zeichen einen leisen Zwang an. »

Ce n'est pas tout ; contre cette comparaison en bloc, fût-elle même exécutée avec toute la rigueur désirable, se présente une objection sérieuse :

L'alphabet phénicien renferme, outre les trois sons proprement sémitiques cités au début de cet aperçu, beaucoup d'autres articulations que l'organe égyptien n'a jamais distinguées bien nettement. Les anciens Égyptiens confondaient dans leur prononciation l'*r* et l'*l*, l'*f* et le *w*, le *k* et le *g*, le *t* et le *d*, l'*s* et

[1] Ebers, *loc. cit.* p. 149, note 4.

le *z;* cela est surtout visible dans les transcriptions égyptiennes de noms propres étrangers; il manquait par conséquent à l'écriture égyptienne les signes nécessaires à la représentation de huit articulations phéniciennes, auxquelles il faut ajouter la lettre *i* qui n'avait pas de représentant simple dans le système égyptien, en tout neuf lettres, que les Phéniciens ne pouvaient pas trouver dans l'écriture de leurs voisins.

Quelques exemples rendront plus clair le mode de transcription usité chez les Égyptiens et prouveront suffisamment la gêne perpétuelle où ils se trouvaient et à laquelle ils n'ont jamais pu remédier par une méthode régulière et constante.

Les articulations *r, l* sont indifféremment rendues par les figures de la bouche et du lion : [hiéroglyphes], *Šartana,* Sardaigne, שרדן et [hiéroglyphes], *Baʿal,* בעל. La figure du lion rend l'articulation *l* dans le nom de Ptolémée, et *r* dans celui de la ville de Beth-Ḥoron, בית-חרן, en Judée.

Le signe [hiéroglyphe] se lit tantôt *f,* tantôt *w,* ou, pour parler plus exactement, il exprime un son moyen entre ces deux articulations, que le copte transcrit par la lettre ϥ.

Le signe [hiéroglyphe] répond au *k* dans *Markabuta* = מרכבת, « char », et au *g* dans *Gamal* = גמל, « chameau », et dans *Maketau* = מְגִדּוֹ, « Mageddo », ville de Palestine.

La dentale *t* est ordinairement représentée par un des signes [hiéroglyphes]. Néanmoins ces signes transcrivent également l'articulation *d* dans les groupes égyptiens qui correspondent aux expressions sémitiques צַד ou שַׂד, מְגִדּוֹ, נִמְרֹד, דָּרְיָוֶשׁ. Quelquefois on trouve la combinaison *nt* (ou *th*) pour rendre l'articulation *d,* méthode pareille à celle usitée chez les Grecs modernes et qui témoigne de l'embarras que leur causait ce son étranger.

L'articulation *z* manque aussi à l'idiome égyptien; le ז des Sémites se rend ordinairement par *s* ou par *dj,* comme il ré-

sulte de la comparaison des mots coptes ϭⲓϥⲓ, « poix », ϫⲱⲓⲧ, « olive », aux termes sémitiques זֶפֶת, זַיִת.

Je pense donc que, en face d'une divergence organique si capitale entre les deux idiomes, il sera difficile de défendre l'idée d'assigner à chaque lettre de l'écriture phénicienne un modèle égyptien.

Il me reste encore à considérer le troisième et dernier point du sujet, celui qui concerne les altérations pratiquées sur les signes égyptiens par la tachygraphie phénicienne. Les égyptologues paraissent avoir abandonné ces transformations au pur hasard, puisque, d'après leur système, il n'y a aucune règle fixe dans ces changements. Cependant on peut se demander pour quelle raison les scribes phéniciens, qui ont fidèlement copié la forme du n° 20, se sont refusés à adopter telles quelles les formes non moins simples 8, 10, 11, 13, 14, 15, 22, au lieu de les changer en 𐤇, 𐤉, 𐤊, 𐤌, 𐤍, *, X, formes beaucoup plus complexes que leurs modèles. Est-ce par caprice que les scribes phéniciens ont transformé le n° 13 en 𐤌 et le n° 17 en 𐤓, tandis qu'un changement inverse aurait été plus naturel; de ma part je n'ose pas croire au rôle de pareils caprices dans l'invention des lettres.

Mais dans l'ordre de ces transformations il y a une circonstance qui s'accorde assez mal avec le système que j'ai en vue. La plupart des signes hiératiques sont terminés à leur partie inférieure par un trait de calame plus ou moins brisé, dû à la tachygraphie; d'après l'opinion des égyptologues, ce trait explétif aurait été *rigidifié* par les Phéniciens, de manière à en faire la haste ou le support des lettres; mais alors comment se fait-il que plusieurs caractères phéniciens correspondant à des signes hiératiques dépourvus de trait explétif, tels que les n°s 1, 3, 5, 22, ont chacun une haste, tandis que, au contraire, les lettres 𐤈 et W extraites des signes à tiges n° 9

et n° 21 n'ont aucun support? est-ce un nouveau hasard, un nouveau caprice de scribe?

De ce qui précède, il paraît ressortir que le système de comparaison employé jusqu'ici par les égyptologues montre des côtés très-vulnérables et demande de notables modifications.

La comparaison, pour présenter quelque certitude, doit se pratiquer dans les limites étroites qu'on peut préciser ainsi :

1° Il faut que les signes égyptiens qui servent de comparaison soient pris dans le système hiéroglyphique;

2° Il faut qu'on se borne à comparer les signes qui représentent des articulations communes aux deux langues;

3° Il faut que la similitude des signes correspondants soit réelle par rapport à la forme et qu'il y ait en outre une articulation identique; un rapprochement approximatif ne peut pas suffire;

4° Il faut que les altérations supposées pour tel signe soient justifiées par l'analogie ou expliquées par une raison particulière; tout hasard ou arbitraire doit être exclu.

C'est sous l'empire de ces exigences, qui me semblent être une condition indispensable pour mener la recherche paléographique à un résultat positif, qu'a été dressé le tableau que j'ai l'honneur de mettre sous les yeux de l'Académie; j'y ai fait figurer 13 hiéroglyphes montrant une affinité évidente avec 13 caractères phéniciens, et pour la forme et pour le son.

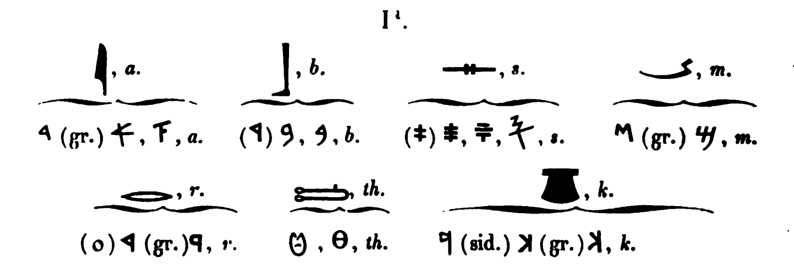
Ces 13 hiéroglyphes sont : [hiéroglyphe], [hiéroglyphe], ([hiéroglyphe]), [hiéroglyphe], [hiéroglyphe], [hiéroglyphe], [hiéroglyphe], [hiéroglyphe], [hiéroglyphe], [hiéroglyphe], ([hiéroglyphe]), [hiéroglyphe], [hiéroglyphe], [hiéroglyphe]; ils ont une forme linéaire facile à tracer et représentent les articulations *a, b, s, m, r, th, k, n, w, t, q, h, š,* qui comprennent la totalité des sons communs aux idiomes égyptien et phénicien. Leurs correspondants dans l'écriture phénicienne sont : 𐤀, 𐤁, 𐤎, 𐤌, 𐤓, 𐤈, 𐤊, 𐤍, 𐤅, Δ, o, 𐤒, W ; les dissemblances qui s'ac-

cusent à première vue disparaîtront aussitôt qu'on se pénétrera de la loi qui a présidé aux altérations.

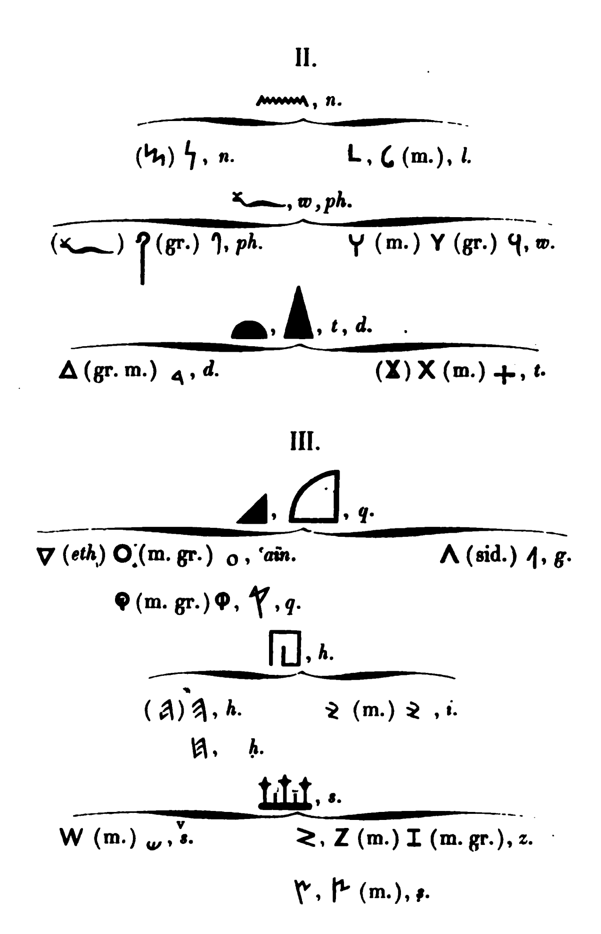
Quant aux caractères dont l'articulation n'a pas d'équivalent dans l'idiome égyptien, je les suppose dérivés des lettres fondamentales par de légères modifications; ainsi les lettres L *l*, ᒣ *ph*, ≥ *i*, Z *z* sont abrégées de leurs homœophones respectives ᒧ *n*, *y w*, ℌ *h* et W (ᓯ) *š*; l'addition d'un trait vertical distingue le ♀ *q* du o *ʿaïn*, le ℌ *ḥ* du ℌ *h* et le ᒥ ᒥ *ṣ* du ᒥ *z*, et enfin le prolongement des lignes adjacentes du △ privé de base qui a produit la lettre X *t* provient du désir d'éviter la confusion avec Λ *g*. Cette formation secondaire est, selon toutes les apparences, postérieure à l'époque dans laquelle a été fait l'emprunt principal et doit son existence au besoin de précision phonétique qui s'est fait sentir plus tard; au premier âge de l'écriture alphabétique, on se contentait probablement d'une transcription approximative à la manière des Égyptiens.

Un coup d'œil jeté sur le tableau que voici fera mieux saisir la filiation des signes telle que je me la figure. Les caractères phéniciens sont puisés dans l'alphabet cadméen, moabite et sidonien archaïque; les formes araméennes ou celles qui sont postérieures à la rédaction de l'inscription d'Eschmounazar ne sont pas prises en considération.

I[1].



[1] Voy. pl. II à la fin de cet article.



Les altérations éprouvées par les hiéroglyphes entre les mains des Phéniciens peuvent être ramenées aux deux lois suivantes :

1° Les caractères tendent à se terminer par une haste plus ou moins recourbée qui leur sert de support, et dans ce but le ⌋ a dû être renversé ; deux caractères seulement font exception à cette règle : le ʘ à cause de sa forme pleine et le W de

peur d'être confondu avec 𐤔. Cette tendance est allée en grandissant dans la suite, de sorte que les lettres Δ et ⊢, qui, à en juger par les formes grecques et moabites, reposaient primitivement sur leurs bases, ont fini par avoir chacune une haste dans les documents de la Phénicie; cela est arrivé à d'autres lettres aussi et a été la source de confusions irrémédiables.

2° Les hiéroglyphes couchés ont été redressés, ce qui a déterminé la chute de petites bases dans les lettres ⊓ et ⧗; cette dernière lettre conserve pourtant sa base dans l'inscription d'Eschmounazar; on peut en déduire que ces pertes ont eu lieu plutôt par localité que par époque. Le ⁓ a vu ses ondulations réduites à une seule; par contre le ⌣ s'est augmenté d'un petit appendice (𐤌, 𐤔) et le ‡ d'un trait horizontal, à l'effet de les distinguer du 𐤋 et de l'aleph à l'angle non fermé 𐤀.

On voit que les altérations opérées par les scribes phéniciens sur les signes hiéroglyphiques sont dues à deux tendances contraires : celle qui consiste à harmoniser les formes et celle qui consiste à accuser les différences phonétiques. Cette dernière tendance, qui nous a valu l'invention des lettres non représentées en égyptien, s'est affaiblie plus tard chez les Phéniciens, surtout dans leurs colonies. Après la chute de la puissance carthaginoise en Afrique, l'écriture phénicienne s'est usée à tel point que la plupart des lettres étaient réduites à de simples traits obliques.

Si l'hypothèse que je viens d'énoncer était fondée, il serait possible d'avoir pour l'antiquité des documents phéniciens un critérium plus positif que celui dont la paléographie sémitique dispose aujourd'hui. On devra tout d'abord être très-circonspect dans les conclusions du style d'une région à une autre; car telle forme qui apparaît tard dans une contrée peut avoir

existé depuis longtemps ailleurs; puis, en général, on aura à se régler sur cet axiome : « Plus le document est ancien, plus le caractère en doit ressembler aux modèles hiéroglyphiques. »

En terminant cet aperçu, je dois faire remarquer qu'une opinion, par un certain côté analogue à la mienne relativement à la filiation des caractères phéniciens, a été soutenue par M. le docteur Lévy et par M. Wutke; seulement ces deux savants ont attribué à ces caractères une origine indigène ou babylonienne, thèse impossible à défendre après l'étude décisive de M. de Rougé. Le plus grand inconvénient de leur système est la présomption que ces filiations auraient procédé par ordre organique; ainsi, par exemple, l'aleph aurait lui seul produit les autres gutturales, le bet aurait donné naissance à toutes les labiales, etc., toujours en commençant par l'articulation la plus faible du même organe. Ce système fait supposer aux Phéniciens une connaissance phonétique qu'ils ne pouvaient évidemment pas avoir. L'invention de l'alphabet, loin d'être une œuvre spontanée, scientifique et réfléchie, est un travail inconscient et presque machinal, accompli lentement par les scribes phéniciens sur les figures rudimentaires empruntées à l'Égypte. Qui sait combien de siècles l'écriture sémitique a mis pour arriver à cette harmonieuse unité, qui fait notre admiration? Il en est de l'alphabet phénicien comme de ces édifices grandioses que l'antiquité nous a conservés : vus de loin, ils semblent être faits d'une seule pièce; quand on les examine de près, on ne tarde pas à découvrir toute une série d'œuvres détachées et de substructions d'époques différentes. L'examen ne détruit pas l'effet qu'ils sont appelés à produire, mais il diminue considérablement le prestige du merveilleux [1].

J. Halévy.

[1] Quelques semaines après la lecture de cette dissertation, une mort prématurée et soudaine a enlevé M. de Rougé à la science égyptologique, dont il était

N° II.

LETTRE À M. G. D'EICHTHAL SUR LES CIRCONSTANCES DE L'HISTOIRE D'ÉGYPTE QUI ONT PU FAVORISER L'EXODE DU PEUPLE HÉBREU.

Paris, le 20 octobre 1872.

Monsieur,

Vous avez bien voulu m'inviter à rechercher dans l'histoire intérieure ou extérieure de l'Égypte les circonstances qui ont pu favoriser l'Exode du peuple hébreu. Pour répondre à votre invitation il m'a fallu examiner, après tant d'autres, les rares documents relatifs aux derniers règnes de la XIXe dynastie, en essayer le classement et l'interprétation, aborder, en un mot, l'un des problèmes les plus difficiles de notre science. Je n'ai point la prétention de l'avoir résolu entièrement à ma propre satisfaction, et j'admets que des découvertes nouvelles pourront détruire un jour les conclusions auxquelles je me suis arrêté. Pourtant, quelques incertitudes que mes recherches laissent subsister encore, j'ai cru devoir vous en soumettre le résultat, ne fût-ce qu'afin de fixer l'état actuel de la question et de constater les progrès que les travaux les plus récents nous ont fait faire en la matière.

I.

J'ai eu l'occasion de montrer ailleurs que Sésostris devait

le digne représentant. La grande âme du maître regretté se révèle dans la critique bienveillante qu'à deux reprises il a consacrée à ce modeste travail. Tout rempli de l'amour de la vérité, il aima la discussion et ferma les yeux sur l'infériorité scientifique et sociale de ceux qui étaient en désaccord avec ses vues. Dans sa seconde réponse, M. de Rougé a bien voulu faire un pas décisif en faveur de ma thèse; contrairement à sa première opinion, il fait dériver le 𐤕 phénicien de la forme hiéroglyphique [signe hiéroglyphique]. (*Comptes rendus de l'Académie des inscriptions et belles-lettres*, 1872, p. 366.)

être presque centenaire au moment où il mourut après avoir régné soixante-sept ans seul et en son nom propre[1]. Forcé par les infirmités de la vieillesse et, s'il faut en croire la tradition grecque, par la perte de la vue[2], de s'adjoindre un coadjuteur plus jeune et plus énergique, il avait appelé successivement à ses côtés quatre de ses fils, qui, sous des titres différents, avaient exercé pour lui les fonctions actives de la royauté. Le dernier de ces vice-rois, qui n'était que le treizième sur la liste des enfants mâles, Menephtah, arriva au pouvoir en l'an LV, après la mort de son frère *X'âmûs.* Nommé très-jeune prince héritier, décoré de titres honorifiques fort relevés, il paraît avoir partagé avec la princesse *Bet-Anat* et le prince *X'âmûs,* tous deux, comme lui, enfants de la reine *Isi-Nowert,* la faveur particulière de Sésostris. Au moins est-il qualifié plusieurs fois de prince « qui a surgi comme *Ptah'* au milieu des multitudes pour établir des lois excellentes sur les deux terres. » Il fut régent douze ans, de l'an LV à l'an LXVII, et devint roi à la mort de son père, sous le titre de « Souverain de la haute et de la basse Égypte (*Bâ-n râ mer-nuteru*), fils du Soleil (Menephtah h'otep-her-mâ). » C'est du premier de ces noms *Bâ-n-Râ* qu'Hérodote a tiré son *Phéron*[3] et du second que Manéthon ou plutôt ses compilateurs ont tiré l'Amenepthês ou Aménophis, successeur de Ramsès-Meïamoun.

L'élévation du treizième enfant mâle au détriment des enfants qu'avaient pu laisser les douze premiers fils morts du vivant de leur père était prévue depuis longtemps. Sésostris n'avait donné tant de puissance à son fils favori que dans l'intention bien arrêtée de lui donner la couronne. S'en suit-il qu'aux yeux des Égyptiens Menephtah fût l'héritier légitime?

[1] *L'Inscription dédicatoire du temple d'Abydos*, p. 79-81.

[2] Diodore de Sicile, I, 58. Ἔτη δὲ τρία πρὸς τοῖς τριάκοντα βασιλεύσας, ἐκ προαιρέσεως ἐξέλιπε τὸν βίον, ὑπολιπόντων αὐτὸν ὀμμάτων.

[3] Hérodote, l. II, CXI.

Il est permis d'en douter, quand on voit qu'à sa mort son fils Seti II fut supplanté par deux princes qui pouvaient avoir plus de titres que lui à la royauté, soit qu'ils descendissent par les femmes de la XVIIIe dynastie, soit plutôt qu'ils fussent héritiers des premiers enfants de Ramsès II, auquel cas ils avaient sur les enfants de Menephtah et sur Menephtah lui-même les avantages du droit d'aînesse. Quoi qu'il en soit de cette conjecture, l'autorité de Menephtah, légitime ou non, fut acceptée sans opposition apparente de l'Égypte entière : on lui avait obéi régent, on lui obéit roi.

Au début de son règne, Menephtah n'était plus un jeune homme. Né au plus tard dans les premières années du règne de son père, il pouvait avoir soixante ans, sinon plus : c'était donc un vieillard succédant à un autre vieillard, dans un moment où l'Égypte aurait eu besoin d'un roi jeune et actif. Les Achéens, les Sardiniens, les Sicules, les Tyrrhéniens, les Lyciens, alors au plus fort du mouvement d'émigration qui les portait d'Orient en Occident et qui finit par amener quelques-unes de leurs tribus sur les côtes de l'Italie, crurent le moment favorable de renouveler contre l'Égypte la tentative qu'ils avaient faite soixante et dix ans auparavant, vers la fin du règne de Seti Ier, et que Ramsès II, alors corégent, avait repoussée sans peine[1]. Ils débarquèrent à l'occident du Delta, s'unirent aux Libyens et, tous ensemble, envahirent le Delta dans l'intention de s'y établir à demeure. Leur armée obtint d'abord quelques succès, grâce à l'affaiblissement où la vieillesse de Sésostris avait laissé l'Égypte. « L'abattement s'était fait dans les terres arrosées par le Nil; elles voulaient se soumettre à l'ennemi qui avait violé toutes les frontières du pays les armes à la main. Mais le roi dont les actes sont réellement comme des souffles de vie a forcé les hommes à détester le repos; sa

[1] E. de Rougé, *Mémoire sur les attaques dirigées contre l'Égypte par les peuples de la Méditerranée vers le XIVe siècle avant notre ère*, p. 5, 6.

valeur prépondérante [les a ranimés, il a pris] des mesures pour protéger Héliopolis, la ville de Tûm, pour défendre Memphis, la ville de *Tanen,* et pour remettre en bon état ce qui était désorganisé[1]. » Une seule bataille suffit, comme toujours, pour arrêter l'invasion : les alliés, battus par les généraux égyptiens, près de *Pa-ari-as,* à quelque distance au nord de Memphis, s'enfuirent précipitamment et remontèrent sur leurs vaisseaux[2].

Cette victoire délivra le pays des envahisseurs; mais, pour l'arracher à l'abattement que signalent les inscriptions, il aurait fallu une main plus ferme que celle d'un vieillard de soixante à soixante et dix ans. Menephtah, retenu par son grand âge, n'avait pas assisté à la bataille, et, sans doute afin de diminuer l'impression fâcheuse que sa conduite aurait pu laisser dans les esprits, les scribes avaient attribué son absence à la volonté divine : Ptah' lui était apparu en songe avant l'action et lui avait défendu d'y prendre part[3]. Cette faiblesse dut encourager les espérances des princes qui se croyaient des droits à la couronne; il semble même que certains d'entre eux n'attendirent pas la mort du pharaon pour afficher ouvertement leurs prétentions. Sur une stèle d'Abydos, conservée au musée de Boulaq, un premier ministre du roi *Ramessès-en-per-Râ* surnommé *Meri-ou* fait suivre son nom de la formule inusitée: aimé de *Ramsès-Meïamoun,* comme le soleil pour l'éternité. « En se rappelant que Ramsès II a été divinisé et en suppléant après *aimé de Ramsès-Meïamoun* les mots *ta-ânx* (vivificateur) on n'en sera pas moins surpris de voir qu'un particulier, si élevé en dignité qu'il ait pu être, se soit attribué un titre réservé ordinairement aux rois. En l'absence des documents, il

[1] Chabas, *Études sur l'antiquité historique*, p. 196.
[2] Voir pour le récit de cette guerre: Dümichen, *H. J.* p. 2, seq. et de Rougé, *Mémoire sur les attaques, etc.*
[3] De Rougé. *Mémoire sur les attaques, etc.* p. 9.

nous est impossible d'apprécier à sa valeur l'espèce d'usurpation dont cette stèle porte la trace[1]. » Après tout, ce *Ramessès-per-en-Râ,* au lieu d'être un usurpateur, n'était peut-être qu'un vice-roi revêtu de titres extraordinaires et de la même autorité que Menephtah lui-même avait eue du vivant de son père.

Mais, tout en admettant que les usurpations plus ou moins déguisées ne commencèrent peut-être pas sous le règne de Menephtah, on ne saurait nier qu'elles se produisirent aussitôt après sa mort[2]. Au milieu de l'obscurité qui recouvre cette époque, ressort un fait certain : Seti II, fils de Menephtah, qui, du vivant de son père, était déjà prince de Kush et héritier présomptif, ne monta pas immédiatement sur le trône d'Égypte. Il fut supplanté par un prince nommé *Amenmeses.* *Amenmeses* était originaire du nome d'Aphroditopolis, de la ville de *Cheb,* « d'où Isis l'a tiré pour régner sur tout le pourtour du Soleil[3]; » son autorité s'étendait sur Thèbes et probablement sur l'Égypte entière. Son successeur, *Menephtah II Siphtah,* originaire comme lui de la ville de *Cheb,* parvint à s'établir *sur le trône de son père,* grâce au dévouement de son ministre *Baï*[4], et sans doute aussi grâce à son mariage avec une princesse héritière, la reine *Tà-usert,* dont le nom se trouve toujours accolé au sien et paraît dans les listes manéthoniennes sous la forme de *Θούωρις.* Il semble qu'un compromis s'établit entre ses partisans et ceux du fils de Menephtah : du moins, un Seti, qui paraît être le même que *Seti II,* vivait auprès de lui comme « prince de Kush, gouverneur des mines d'or appartenant à Ammon, flabellifère à la porte du roi, intendant du palais, directeur de la bibliothèque royale. » Ce fut peut-être en qualité de bibliothécaire royal que Seti II reçut le

[1] Mariette, *Catalogue du musée de Boulaq,* p. 156.
[2] Voir, sur toute cette histoire, de Rougé, *Étude sur une stèle,* p. 185 seq.
[3] Lepsius, *Denkm.* III, 201.
[4] De Rougé, *Étude sur une stèle,* p. 187.

manuscrit du *Roman des deux Frères* qui porte son nom et ses titres.

Les origines de cette dynastie intercalaire sont peu connues. Deux des enfants de Ramsès le Grand portent les noms de *Siphtah* et d'*Amenmeses;* on pourrait être tenté de les prendre pour le *Siphtah* et l'*Amenmeses* des monuments. Mais l'étiquette royale de cette époque voulait qu'un prince en montant sur le trône fît entourer son nom d'un cartouche afin de le distinguer de celui de ses frères. Ainsi dans la liste de *Ouady-es-sebou,* au nom de Menephtah inscrit dans un temps où l'on était loin d'imaginer que le treizième fils de Ramsès II régnerait jamais sur l'Égypte, on a ajouté plus tard le cartouche royal (*Bâ-n-râ mer-nuteru*), les noms des quatre fils de Ramsès III qui régnèrent successivement après leur père ont été signalés après coup et enveloppés d'un cartouche[1]. Si donc, le *Siphtah* et l'*Amenmeses* des listes princières eussent été le *Siphtah* et l'*Amenmeses* des listes royales, ils n'auraient pas manqué de faire comme avait fait Menephtah et d'entourer leurs noms du cartouche sur l'une au moins des listes qui nous sont restées des enfants de Sésostris.

Quant à la nature du lien qui rattache entre eux ces deux princes, elle est encore ignorée. *Siphtah* se vante bien d'avoir été établi *sur le trône de son père;* mais qui était le père de *Siphtah?* Ce n'était point Ramsès II, comme nous l'avons vu, ni *Menephtah;* était-ce donc Amenmeses? On pourrait objecter que dans ce cas il n'aurait pas osé substituer ses cartouches aux cartouches du prince qui aurait été son père. Cette objection est loin d'être décisive : Ramsès II avait déjà donné l'exemple d'une pareille impiété en substituant sur plusieurs monuments son propre nom au nom de son père *Seti.* Siphtah pouvait donc être le fils d'Amenmeses sans pour cela respecter

[1] De Rougé, *Étude sur une stèle*, p. 190.

les cartouches de ce prince. Je pense donc, faute de mieux, que Siphtah était le fils d'Amenmeses et qu'il lui succéda par droit d'hérédité. Amenmeses à son tour aurait été le fils d'un des douze premiers fils de Ramsès II; au moins *Siphtah* est-il représenté à Qurnah rendant hommage à ses ancêtres Ramsès II et Seti Ier[1]. Leur race, dépouillée par Seti II d'abord, puis par *Necht-Seti* et Ramsès III, se perpétua peut-être à *X'eb*, au lieu de son origine, si l'on admet que la princesse *Isimx'eb* (Isis dans Cheb), qui épousa un siècle et demi ou deux siècles plus tard le grand-prêtre *Pinotm*, fils de *Herhor*, le premier des prêtres rois de la xxe dynastie, descendait des princes de Cheb contemporains de Seti II. En ce cas Pinotm aurait épousé la princesse afin de s'assurer les droits qu'elle pouvait avoir à la couronne d'Égypte du fait d'Amenmeses et de Siphtah. Plus tard, au temps de Manéthon, à la suite de révolutions demeurées inconnues, ces deux pharaons, déclarés illégitimes et traités comme tels par leurs successeurs immédiats, furent réinstallés dans leurs honneurs royaux et prirent place sur les listes officielles, tandis que leurs adversaires *Seti II* et *Necht-Seti*, traités à leur tour comme usurpateurs, disparaissaient du canon royal.

La seule date précise qu'on ait du règne de ces princes est de l'an III de *Siphtah*, et les listes de Manéthon semblent n'indiquer pour eux qu'une douzaine d'années tout au plus. Après la mort du dernier d'entre eux, Seti II monta enfin sur le trône, soit à la suite d'une révolution heureuse, soit, comme nous l'avons indiqué, à la faveur d'un compromis entre les deux branches rivales. Une inscription de l'an II lui attribue des victoires sur les nations étrangères et l'un des papyrus du musée Britannique loue sa grandeur en termes éloquents. Je ne sais trop jusqu'à quel point on doit se fier à ces indications : le chant de victoire contenu au papyrus Anastasi n° 4 n'est que

[1] Lepsius, *Denkm.* III, 201.

la copie presque mot pour mot d'un chant de triomphe dédié jadis à Menephtah et approprié à Seti II par une simple substitution de nom. Aussi bien plusieurs documents contemporains semblent indiquer des troubles et des usurpations analogues à celles qui attristèrent les dernières années de Menephtah. Seti II, qui sans doute était déjà d'un certain âge à l'avénement de son père, à moins qu'on ne préfère voir en lui un enfant de la vieillesse de Menephtah, écarté pendant dix à douze ans du trône par l'usurpation des princes de Cheb, était un vieillard à son arrivée au trône et ne devait plus avoir l'énergie nécessaire pour faire face aux circonstances. Une des statuettes du Louvre représente «un homme accroupi tenant entre ses jambes un naos où figure *Ptah-Sokari*. Les cartouches du roi *Seti II* sont gravés sur ses épaules et déterminent son époque; son nom se lit *Aï-ari*. Ses titres sont tellement élevés, qu'ils ne conviendraient qu'à un prince héritier du trône, si les troubles profonds qui suivirent le règne de *Merenptah* ne nous permettaient pas de soupçonner ici l'usurpation d'un degré d'honneur illégitime. Outre les titres ordinaires du souverain pontife de Memphis, que notre personnage s'attribue comme droit héréditaire, il se qualifie, en outre, héritier dans la demeure du dieu Seb [l'Égypte] et *héritier supérieur des deux pays*. La fin de la légende est brisée, mais aucune parenté royale n'est alléguée, malgré ces titres éminents. Son costume est celui du *Sam* de *Ptah*, chef du sacerdoce; la tresse pendante était un de ses insignes.»

Toutes ces causes diverses, impuissance des rois trop âgés, révoltes des hauts fonctionnaires, guerres civiles, usurpations des dynasties collatérales, qui depuis près d'un demi-siècle travaillaient l'Égypte, amenèrent enfin sous le règne de Seti II ou immédiatement après sa mort la dissolution complète, je ne dirai pas de l'empire égyptien, mais de l'Égypte elle-même. «Le pays d'Égypte était tombé en discorde; chacun n'agissait

plus qu'à sa volonté, il n'y avait plus pendant de longues années aucun chef qui eût le souverain pouvoir sur toutes choses. Le pays d'Égypte obéissait aux chefs des nomes; et chacun d'eux s'efforçait de tuer son voisin par jalousie.» Les termes sont explicites et témoignent d'une anarchie complète. Ils nous montrent avec quelle facilité l'agrégat de nomes qui formait l'Égypte pouvait se séparer dès que le pouvoir central venait à faiblir. Sésostris parcourait l'Asie et l'Afrique à la tête de ses armées victorieuses; moins de cinquante ans après sa mort, l'Égypte était aussi morcelée qu'elle devait l'être plus tard vers la fin de la XXIIe dynastie, au moment des invasions éthiopiennes, ou bien au temps des invasions assyriennes, avant l'avénement de la XXVIe dynastie.

«Supposer que le désert devienne plaine et que les montagnes s'abaissent, disait un scribe du temps, les barbares du dehors viendront en Égypte.» Il n'y eut pas besoin de ces miracles pour que l'invasion se fît. Depuis Ramsès II la puissance militaire de l'Égypte et sa domination extérieure avaient décliné rapidement. Menephtah avait entretenu l'alliance Hittite et tenu garnison dans les principales villes de la Palestine. Mais sous Amenmeses, sous Siphtah, sous Seti II lui-même, bien qu'on trouve des affirmations de victoires, on ne voit plus la trace de grandes expéditions au dehors. Il avait fallu sans doute retirer les troupes des provinces syriennes afin de parer aux éventualités des guerres civiles. Aussi quand les peuples étrangers, qui jusqu'alors avaient été repoussés dans leurs tentatives, essayèrent une fois de plus la fortune, ils ne trouvèrent plus devant eux qu'une résistance des plus molles et réussirent pour un moment dans leur entreprise.

II.

Deux versions nous restent du récit de cette invasion. L'une presque contemporaine puisque le manuscrit qui nous l'a

transmise remonte au règne de Ramsès III, l'autre tirée des annales sacrées par Manéthon et parvenue jusqu'à nous par l'entremise de l'historien Josèphe. Les voici toutes deux à côté l'une de l'autre :

Manéthon dans Josèphe
Contra Apionem, I, XXVI, XXVII.

« Manéthon après avoir fait intervenir Aménophis, un roi imaginaire, raconte qu'il lui prit fantaisie de voir les dieux comme Hôros, l'un de ses prédécesseurs. Il fit part de ce désir à un de ses homonymes, Aménophis, dont le père était Papi, qui passait pour participer de la nature divine à cause de sa sagesse et de sa prescience des choses futures. Cet homonyme lui dit donc qu'il pourrait voir les dieux s'il faisait le pays tout entier net de lépreux et autres hommes impurs. Ce à quoi consentant, le roi rassembla tous les gens d'Égypte affligés de vices corporels (leur multitude fut de huit myriades) et les fit jeter dans les carrières situées à l'orient du Nil, afin qu'ils travaillassent, bien que séparés des autres Égyptiens. Il y avait parmi eux, dit-il, quelques prêtres fort instruits dans les choses saintes, attaqués de la lèpre. Cependant cet autre Aménophis, l'homme sage et prophétique, craignit pour soi et pour le roi la colère des dieux, quand on viendrait à s'apercevoir de la violence (commise contre ces prêtres). Il ajouta que certaines gens feraient alliance avec les impurs et domineraient sur l'Égypte pendant treize ans : il n'osa pas dire lui-même ces choses au roi, mais consigna le tout dans un écrit et se tua. Le roi en fut dans le découragement. Ensuite Manéthon écrit mot pour mot : « Quant à ceux qui pâtissaient dans les carrières, après

Grand papyrus Harris, dans Eisenlohr.

« D'autres temps vinrent ensuite dans des années de misère.

qu'un temps assez long se fut écoulé, le roi eut pitié d'eux, et, afin de leur attribuer une retraite et un abri, il leur concéda la ville d'Avaris, laissée déserte par les Pasteurs. Or la ville est, selon les récits divins, Typhonienne d'origine. Entrés dans cette ville et mis en possession d'un lieu favorable à la révolte, ils se donnèrent un chef, l'un des prêtres d'Héliopolis, nommé *Osarsyph*, et ils jurèrent de lui obéir en toute chose. En premier lieu, il leur imposa de n'adorer les dieux et de n'épargner aucun des animaux sacrés les plus vénérés en Égypte, mais de les sacrifier et de les détruire tous; ensuite de ne se lier avec aucun homme en dehors des conjurés. Après avoir établi ces lois et beaucoup d'autres fort contraires aux coutumes égyptiennes, il leur ordonna de mettre en état, à force de bras, les murs de la ville et de se préparer à la guerre contre le roi Aménophis. Lui-même, prenant tout sur lui et sur les autres prêtres et sur ses compagnons d'impureté, envoya des messagers aux Pasteurs, chassés par Tethmosis, vers la ville nommée Jérusalem. Leur ayant montré ses projets et ceux de ses complices, il leur proposa d'envahir l'Égypte de concert avec lui. Il leur promit donc de les conduire d'abord dans Avaris la patrie de leurs ancêtres, de fournir abondamment à leurs troupes toutes les choses nécessaires, de plus de combattre avec eux quand il faudrait, et de remettre facilement le pays entre leurs mains. Eux, ravis, accoururent tous avec empressement au nombre de vingt myriades d'hommes, et en peu de temps arrivèrent dans Avaris. Aménophis, le roi des Égyptiens, lorsqu'il apprit les circonstances de leur invasion ne fut pas peu troublé, au souvenir de la prédiction d'Aménophis, fils de Papi. Et d'abord il

« Un chef syrien s'était élevé parmi eux à la dignité de prince.

assembla une masse d'Égyptiens et, après avoir délibéré avec leurs chefs, il fit venir à lui les animaux sacrés, surtout ceux qui étaient le plus vénérés dans les temples, et ordonna aux prêtres dispersés de cacher de leur mieux les images des dieux. Quant à son fils *Séthos*, celui-là qui s'appelait aussi *Ramessès*, de son grand-père *Rampsès*, et qui avait quinze ans, il l'envoya à son ami, se mit lui-même à la tête des autres Égyptiens, au nombre de trente myriades d'hommes les plus capables de combattre, mais ne tint pas contre l'ennemi qui marchait à sa rencontre : pensant que ce serait faire la guerre aux dieux mêmes, il recula jusque dans Memphis. Prenant avec lui Apis et tous les autres animaux sacrés envoyés dans cette ville, il se retira aussitôt en Éthiopie avec toute son armée et une foule des Égyptiens. Car le roi des Éthiopiens lui était tout dévoué par reconnaissance. Aussi ce prince le reçut-il, recueillit toutes ses troupes auxquelles le pays fournit toutes les choses nécessaires à la vie humaine, leur assigna des villes et des bourgs en nombre suffisant pour les treize années pendant lesquelles il devait rester déchu du pouvoir, et même plaça une armée éthiopienne à la garde des sujets d'Aménophis sur les frontières de l'Égypte. Voilà donc ce qui se passait en Éthiopie; mais les Solymites, qui avaient envahi le pays avec les Égyptiens impurs, se comportèrent si indignement envers les hommes, que leur domination devint insupportable à ceux qui durent alors subir leurs impiétés. En effet, non-seulement ils brûlaient les villes et les villages et ne se retenaient point de piller les temples et de briser les images des dieux, mais ils se servirent pour leur cuisine des animaux sacrés les plus révérés et forçaient

« Il réduisit tout le pays à l'obéissance sous son autorité unique. Il rassembla ses compagnons et pilla les trésors du pays. Ils traitaient les dieux et les hommes; on n'apportait plus d'offrandes dans l'intérieur des temples. Les images des dieux étaient renversées pour reposer sur le sol.....................

à les immoler et à les dépecer les prêtres et les prophètes, qu'ensuite ils jetaient tout nus au dehors. On dit que le prêtre qui régla leur constitution et leurs lois, Héliopolitain de race et nommé Osarsyph, du dieu Osiris adoré dans cette ville, lorsqu'il passa à cette engeance, changea de nom et fut appelé Moïse.»

«Les Égyptiens donc racontent sur les Juifs et cela et bien d'autres choses encore que je passe pour abréger. Manéthon dit encore «qu'après cela Aménophis revint d'Éthiopie avec une grande armée ainsi que son fils Rampsès, qui lui aussi avait une armée. Tous deux attaquèrent ensemble les Pasteurs et les impurs, les vainquirent et après en avoir tué un grand nombre les poursuivirent jusqu'aux frontières de la Syrie.»

«Alors les dieux suscitèrent leur fils issu de leurs membres, pour prince du pays entier sur leur trône (Râ-usor-schâ-step-en-Râ Meïamoun) v. s. f. (Râ-Necht-Seti Meïamoun) v. s. f. C'était Cheprâ et Sutech dans sa colère, il remit à bien le pays tout entier, qui était dans le trouble; il anéantit les malfaiteurs qui étaient dans la terre d'Égypte. Il purifia le grand trône d'Égypte. Il fut le prince des deux régions sur le siége de Tûm. Il remit à leur place les visages qui avaient été retournés, si bien que chacun put reconnaître son frère. Ce qui était renversé il le remit en sa place, les temples avec leurs fondations pieuses, pour faire offrande au cycle des neuf dieux selon leurs places. Il me plaça moi (c'est Ramsès III qui parle) comme prince héritier sur le trône de Seb, et je fus le grand chef des pays de l'Égypte lors de la réunion du pays tout entier en un seul [royaume.]»

La légende joue un grand rôle dans la version de Manéthon : dix siècles au moins s'étaient écoulés depuis l'invasion dont le prêtre égyptien avait à raconter l'histoire, et bien des documents avaient péri ou étaient égarés qui auraient modifié la marche de son récit, s'il avait pu les connaître. Le fond même du passage cité par Josèphe est bien historique, mais les détails que Manéthon ajoute et qui ne se trouvent pas dans le papyrus Harris sont-ils exacts?

On ne saurait nier qu'ils aient une couleur égyptienne et

s'accordent complétement avec ce que nous savons des habitudes du pays et de l'histoire du temps. Les annales officielles ne nous ont pas conservé pour cette époque le souvenir d'un soulèvement d'esclaves publics; mais la tradition grecque supplée à leur silence. « On raconte que ceux des prisonniers de Sésoosis qui étaient Babyloniens se révoltèrent contre le roi, incapables qu'ils étaient de supporter plus longtemps les fatigues des travaux forcés. Ils s'emparèrent d'une position très-forte qui domine le fleuve, livrèrent divers combats aux Égyptiens et gâtèrent tout le pays environnant; à la fin, quand on leur eut accordé l'impunité, ils colonisèrent la place et l'appelèrent Babylone du nom de leur patrie. » On comptait une histoire analogue sur la bourgade voisine de Troja[1]. Les étymologies proposées par Diodore pour les noms de Troie et de Babylone d'Égypte[2] sont fausses; mais le récit qu'il fait à cette occasion semble indiquer que la tradition plaçait sous le règne de Sésostris des révoltes d'esclaves publics analogues à celle dont Manéthon parle au temps de l'Exode. Quant au nom d'*impurs* et de *lépreux* donné aux révoltés, il n'a rien d'extraordinaire pour qui est au courant des habitudes égyptiennes. Injurier les ennemis vaincus n'était pas tenu pour lâcheté par les anciens : les scribes ne citaient jamais l'Éthiopie sans l'appeler *Kush, la vile,* ou les Hittites sans les gratifier de l'épithète de *renversés, méprisables.* Parmi les termes insultants qu'on appliquait à l'occasion aux peuples barbares M. Chabas a relevé celui de *aatu, aadû, pestiférés.* Il est probable que Manéthon trouvant cette épithète, ou une épithète analogue signifiant *lépreux,* attachée au nom des esclaves révoltés, aura pris pour la marque d'une maladie réelle ce qui n'était qu'un nom méprisant et aura traduit *les impurs, les lé-*

[1] Diodore, I, 56.

[2] *Troja* est la ville égyptienne de *T-rûwû; Babylone* est probablement *Hâ-Benben*, dont on a les variantes *Ha-beben* et *Hâ-beber*.

preux, au lieu de traduire *ces pestes, ces galeux* de révoltés[1]. L'épithète mal comprise produisit sans doute la légende explicative d'Aménophis, fils de Papi, qui commande au roi de purifier le pays, et les Juifs, ou du moins les gens dont parlait Manéthon, se virent convaincus de lèpre de par le bon plaisir d'un historien en quête d'étymologies.

J'ajouterai en passant que le nom d'*Osarsyph* ou plutôt *Osarsouph*, sous lequel Manéthon désigne le chef des révoltés, ne me paraît pas avoir été bien compris. Le dernier écrivain qui en ait discuté la valeur, M. Lauth, après avoir songé à l'interpréter *Osarsiw, Osiris enfant*, se décide à le transcrire *O-sar-suph, la petite corbeille de jonc*, en souvenir de la corbeille dans laquelle fut exposé Moïse[2]. Le nom d'Osiris rend compte du premier élément Ὀσαρ; quant à la terminaison συφ ou σουφ elle se retrouve dans deux noms, Μενθέσουφις ou Μεθέσουφις et Σέκσουφις, accompagnée de la flexion grecque ις, εως. Μενθέσουφις, emprunté à la liste de la VIe dynastie manéthonienne, répond dans les hiéroglyphes à une forme *Ment-em-sa-w*, le dieu *Ment* est derrière lui, le dieu *Ment* le protége : Σέκσουφις est de même en égyptien *Sevek-em-sa-w*, le dieu *Sevek* est derrière lui, le dieu *Sevek* le protége. Je pense d'après ces rapprochements qu'on peut considérer la finale συφ ou σουφ du nom d'*Osar-syph* comme répondant à la locution égyptienne *em-sa-w*, *derrière lui*, et par suite que le nom complet Ὀσαρσούφ n'est autre que l'antique *Osar-em-sa-w*, Osiris est derrière lui, Osiris le protége. Cette même formation se retrouve dans *Anub-em-sa-w*, *Hor-em-sa-w*, *Mut-em-sa-w*, et rend parfaitement compte de tous les éléments qui entrent dans la formation d'*Osarsyph*.

La valeur historique de ces détails appréciée, reste à savoir

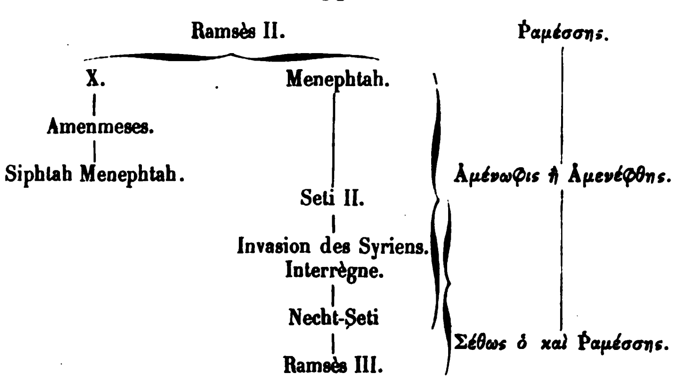
[1] Chabas, *Mélanges égyptologiques*, 1re série.
[2] Lauth, *Moses der Ebräer*, p. 69.

sous quels rois se passèrent les événements auxquels font allusion et le passage de Josèphe et le papyrus Harris[1]. Le papyrus nous donne les deux princes qui chassèrent les envahisseurs, Necht-Seti et Ramsès III. D'autre part, Manéthon appelle le roi vaincu par les impurs Aménophis et son fils «Séthos, qui est aussi Rampsès.» Quelques auteurs ont identifié Aménophis avec *Seti-Meïnephtah* (Seti II) sous le prétexte beaucoup trop ingénieux que la figure du dieu *Set*, qui entrait dans l'orthographe du nom de Seti, ayant été martelée sur les monuments, les débris du cartouche . . . . *ï-meïnephtah*, avaient été mal interprétés par les Égyptiens d'époque ptolémaïque et lus Amenephthis, Aménophis[2]. Mais Manéthon écrivait d'après des listes royales sur papyrus analogues au canon de Turin et sur lesquelles les noms royaux étaient demeurés intacts. Aussi la plupart des égyptologues ont-ils identifié Aménophis et Séthos avec Menephtah et avec son fils Seti II. Cette opinion ne peut tenir devant le témoignage du papyrus Harris qui fait de *Necht-Seti* et de *Ramsès III*, non de *Menephtah* et de *Seti II*, les sauveurs de l'Égypte. Il faut donc admettre ou bien qu'Aménophis est le nom d'un prince encore inconnu, ou bien qu'il y a erreur de nom dans le récit de Manéthon tel qu'il nous est arrivé dans le pamphlet de Josèphe.

J'avoue que, pour ma part, je penche vers l'hypothèse d'une erreur de noms plutôt que vers celle d'un prince encore inconnu, du nom d'Aménophis. Les deux rois que les contemporains considéraient comme légitimes, *Seti II* et *Necht-Seti*, manquent dans les listes de Manéthon et n'étaient peut-être pas rangés dans la série officielle des rois d'Égypte au temps de Ptolémée Philadelphe. Pourtant ils étaient sur les monuments ou dans les annales des temples et se trouvaient tous

[1] Cf. Fanny Corbaux, dans Heath, *Exodus Papyri*.
[2] Cook, *On the bearings of Egyptian history upon the Pentateuch*, p. 469 seq.

deux mêlés à la seconde invasion des peuples d'Asie : c'est un *Seti* que chassèrent les impurs, c'est un *Seti* qui les chassa. Il est donc possible et même probable que la ressemblance des noms royaux et les analogies que présentaient les deux règnes aient amené une confusion dans l'esprit des annalistes égyptiens et les aient amenés à considérer les deux Seti comme un seul et même pharaon, qui serait alors le Séthos du récit de Manéthon. Cette première confusion de deux personnages en un seul aurait produit nécessairement d'autres confusions. En effet, 1° comme les deux Seti ne figuraient plus au canon officiel des rois d'Égypte et que d'ailleurs Necht-Seti et son fils Ramsès III eurent à combattre les mêmes ennemis, et peut-être même partagèrent le trône comme l'avaient fait jadis Seti I[er] et Ramsès II, on identifia Ramsès III avec Necht-Seti : cette identification est prouvée par la glose Σέθως ὁ καὶ Ραμέσσης. 2° Comme, en supprimant les princes sous lesquels l'invasion s'était produite, on n'avait pu supprimer le souvenir de l'invasion elle-même, comme d'ailleurs on savait que le règne de Menephtah avait été troublé par une invasion, d'abord triomphante, puis victorieusement repoussée, on confondit les faits relatifs aux impurs avec les faits relatifs aux peuples de la mer, et l'on transporta au règne de Menephtah tous les événements qui n'avaient eu lieu que plus tard. 3° Comme tout en ne recevant plus les noms de Seti II sur les monuments on savait que Menephtah avait eu un Seti pour fils, comme d'ailleurs *Seti II — Necht-Seti* avait été déjà identifié avec Ramsès III, on faisait de Ramsès III le fils et successeur de Menephtah. Ainsi d'abord fusion de deux Seti en un seul personnage, puis identification de ce personnage avec Menephtah.



Tel me paraît être l'ensemble d'erreurs sur lequel repose la partie généalogique du récit de Manéthon. Les anciens eux-mêmes ne se montrèrent pas fort satisfaits de cet arrangement, car Josèphe accuse l'auteur égyptien d'avoir falsifié sciemment l'histoire de cette époque. « Il met en avant un roi Aménophis, *nom de pure invention*, et n'ose même pas fixer la durée de son règne, bien qu'il donne exactement le nombre des années pour tous les autres rois; puis, il rattache au nom de ce prince certains récits fabuleux, sans plus se souvenir qu'il a déjà placé cinq cent dix-huit ans plus tôt l'Exode des Pasteurs vers Jérusalem. » L'Aménophis de Manéthon méritait bien en effet le titre de *roi supposé* (*ἐμβόλιμον βασιλέα*) que lui donne Josèphe : il résultait comme nous l'avons vu d'une confusion de personnes et d'époques, fort excusable sans doute si l'on songe à la nature des documents que Manéthon avait à sa disposition, mais des plus malheureuses pour la clarté et la marche logique du récit.

L'erreur de noms admise et expliquée, toute la donnée manéthonienne s'accorde fort bien avec la donnée du papyrus Harris, et la complète même sur un point capital, en nous permettant de fixer à quelques années près l'époque de l'Exode israélite.

III.

On voit, par le simple exposé des faits, combien était aventurée l'opinion du savant anglais qui récemment encore se refusait à placer l'Exode entre Ramsès II et Ramsès III, sous le prétexte que les monuments nous montrent l'Égypte de cette époque en pleine prospérité[1]. Les guerres civiles, les querelles des prétendants, les invasions étrangères, les soulèvements des esclaves publics faillirent amener la ruine du pays, et les historiens nationaux déclaraient n'avoir point vu pareille misère depuis le temps des Pasteurs. Ces circonstances étaient des plus favorables pour le peuple hébreu et durent singulièrement faciliter son Exode. Si nous prenons en gros les données de la Bible, il résulte de la tradition hébraïque que les Israélites, mis sur le pied des prisonniers de guerre que les armées amenaient chaque jour en Égypte, et condamnés comme eux aux travaux publics, parvinrent à s'évader sans être sérieusement inquiétés par les troupes du souverain régnant. Après la destruction du corps d'armée qui les poursuivait, ils purent se retirer en paix dans le désert et y suivre le cours de leurs destinées. Il nous reste donc à chercher, durant les cinquante ou soixante années de décadence dont nous venons de retracer l'histoire, le moment où une révolte d'esclaves publics avait le plus de chance de réussir et de se terminer par l'émigration en masse d'une partie des tribus étrangères détenues en captivité sur le sol de l'Égypte.

La tradition la plus accréditée place l'Exode sous le règne de Menephtah. M. de Rougé considère ce prince comme le Pharaon de la Bible, celui qui refusa aux Hébreux la permission d'aller sacrifier dans le désert et attira sur son pays les plaies légendaires. Mais, à tenir compte des monuments jus-

[1] *Examen critique de l'ouvrage de M. le chevalier de Bunsen*, 2e vol. p. 74

qu'à présent connus, rien encore dans l'état de l'Égypte n'indique une décomposition assez profonde pour que la révolte et la fuite d'une tribu considérable aient pu se produire heureusement. L'attaque des peuples de la mer, qui seule aurait jusqu'à un certain point favorisé cette évasion, porta à l'*occident* du Delta et ne pénétra jamais jusqu'au pays de Goschen où les livres juifs nous montrent les principaux cantonnements du peuple hébreu. D'ailleurs la guerre ne dura pas assez longtemps pour donner aux esclaves étrangers le temps de se concerter et de prendre les mesures nécessaires à leur délivrance. Ce n'est donc pas sous le règne de Menephtah, après une victoire qui maintint pour quelque temps encore à l'extérieur le prestige des armes égyptiennes, et dans un moment où toutes les forces de l'Égypte étaient prêtes à la répression, que les Hébreux auraient pu effectuer impunément leur périlleuse sortie.

Les règnes d'Amenmeses et de Siphtah sont trop peu connus pour qu'on puisse apprécier jusqu'à quel point ils présentaient les conditions nécessaires à l'Exode. Ils pourraient donc se prêter, aussi bien que les années qui précédèrent et suivirent la mort de Seti II, à la sortie du peuple hébreu, si le récit de Manéthon, confirmé dans ses parties essentielles par le grand papyrus Harris, ne nous forçait de placer cet événement dans l'intervalle qui sépare Seti II de Ramsès III. Là en effet se retrouvent toutes les conditions historiques qui peuvent avoir favorisé l'Exode : décomposition et démembrement de la monarchie égyptienne, invasion étrangère accompagnée d'une révolution religieuse, guerre entre les envahisseurs et les Égyptiens, qui s'étendirent sur tout le Delta et durèrent de longues années. On comprend aisément qu'au milieu du désordre général une tribu étrangère, persécutée par les Égyptiens et lasse de la persécution, ait pu quitter ses cantonnements et prendre le chemin du désert sans être énergiquement combattue par ses anciens maîtres, trop menacés

dans leur propre existence pour s'inquiéter beaucoup de la fuite d'une bande d'esclaves.

Mais ici se pose une question nouvelle. Faut-il admettre avec Manéthon que les Hébreux jouèrent le rôle principal dans cette dissolution momentanée de l'empire égyptien, et que leur chef Osarsyph ou Moïse fut le promoteur réel de la révolution qui mit l'Égypte aux mains des étrangers? Je crois que les données bibliques s'opposent entièrement à ce qu'on adopte cette manière d'envisager la question. La Bible en effet, avec cette complaisance bien naturelle des peuples pour leurs hauts faits, exagère plutôt qu'elle ne diminue l'importance de Moïse et de ses compatriotes : elle montre l'Égypte entière et Pharaon dans l'éclat de sa puissance tremblant devant un prophète et une poignée d'esclaves. Si, aux faits merveilleux qu'ils trouvaient dans les traditions de leur race, les rédacteurs du livre juif avaient pu joindre un fait aussi honorable que le renversement d'une dynastie égyptienne et la conquête même éphémère d'une partie de l'Égypte, ils n'auraient pas manqué de le rappeler et de s'en faire gloire. Le silence absolu des autorités israélites me paraît donc être en pareille matière la condamnation formelle de toute cette partie du récit de Manéthon. La seule donnée qu'on puisse y admettre comme possible et même comme vraisemblable, c'est que la révolte des Hébreux précéda l'invasion syrienne et la favorisa jusqu'à un certain point en ouvrant aux barbares l'accès du Ouadi-Tumilât.

Moïse, au lieu d'engager son peuple dans les hasards d'une guerre dont il n'était pas difficile de prévoir l'issue funeste, profita du succès momentané des envahisseurs et de l'état de désordre du pays pour écraser les quelques troupes qu'il pouvait y avoir sur les côtes de la mer Rouge et se jeter dans le désert.

Il ne m'appartient pas de l'y suivre. Je me permettrai seu-

lement d'observer que le séjour de quarante années correspond assez exactement à la période guerrière de la xxᵉ dynastie. Moïse, arrivé sur les frontières de Syrie au moment des victoires de Necht-Seti et des marches de Ramsès III à travers la Palestine, ne crut pas sans doute le moment venu pour son peuple d'affronter les armées égyptiennes et jugea qu'il serait plus prudent de faire oublier son existence à ses anciens maîtres. Cette politique porta ses fruits. Lorsque Josué entra en Palestine, l'Égypte, revenue de ses idées de conquête, se contentait d'une suzeraineté presque nominale sur l'Asie et ne s'inquiéta pas d'une invasion qui d'ailleurs, confinée d'abord aux limites du bassin du Jourdain, n'atteignait pas à la limite de ses possessions syriennes.

Tels sont, Monsieur, les événements qui peuvent servir à expliquer l'Exode des Hébreux. C'est à vous de juger maintenant si j'ai tiré des faits jusqu'à présent connus toutes les conséquences qu'on peut en tirer pour l'histoire d'Égypte et pour celle du peuple d'Israël.

G. Maspero.

Nº III.

HEBRÆO-ÆGYPTIACA.

L'attention du monde savant est aujourd'hui concentrée sur le sujet des antiquités bibliques. Deux circonstances principales ont contribué à éveiller ce sentiment.

Il faut citer, en premier lieu, la découverte faite par un Français, M. Clermont-Ganneau, de la stèle de Mésa, qui nous a livré une narration moabite d'événements rapportés par la Bible.

Mais l'incident qui a produit l'impression la plus profonde et la plus générale, c'est la publication, par M. George Smith, de la stèle assyrienne dite *du déluge*. Cette émotion est bien naturelle. Cependant l'enthousiasme que cette publication a

excité chez nos voisins n'a peut-être pas assez tenu compte de la circonstance que le texte cunéiforme concorde moins exactement avec le récit de la Genèse qu'avec celui de Bérose, et que d'ailleurs l'élément merveilleux tient dans le texte assyrien une place si considérable, qu'il n'est pas facile d'en dégager les faits qui doivent en former le canevas historique. Quoi qu'il en soit, la tradition de la destruction de l'espèce humaine par les eaux, à l'exception d'une seule famille, sauvée miraculeusement dans un navire, n'en reçoit pas moins de la découverte de M. Smith une éclatante confirmation, et c'est là un fait dont on ne saurait contester l'importance.

Relativement aux cunéiformes qui concernent les annales des conquérants assyriens de la Judée, les hiéroglyphes égyptiens sont pauvres en informations concernant les notions bibliques. Postérieurement aux Sésonchides, la force expansive de l'Égypte ne fit que décroître, tandis que se développait la puissance des grands empires de l'Asie. C'est alors que s'effacent les traces de la domination des pharaons sur les régions syriennes. Mais la suprématie de l'Égypte avait commencé peu après l'expulsion des Pasteurs; elle est arrivée à son apogée sous les Ramsès de la XIX[e] dynastie, et, bien que souvent mise en question, elle s'est continuée avec des alternatives diverses pendant une période d'environ huit siècles, entre le XVII[e] et le X[e] siècle avant notre ère.

Or, c'est précisément entre ces mêmes dates qne tombe la plus ancienne époque historique du peuple hébreu, qui s'étend de l'arrivée des enfants de Jacob en Égypte jusqu'à la division de l'empire de Salomon en deux États rivaux. L'Exode des Juifs, événement si considérable pour le monde devenu chrétien, est le fait le plus saillant de l'histoire commune des deux peuples. C'est donc avec juste raison qu'on a conçu l'espoir d'en rencontrer quelques traces dans les débris de la littérature égyptienne, d'autant plus que cette époque est précisé-

ment celle qui nous a transmis le plus grand nombre de monuments écrits.

Les premiers pas faits dans la voie de cette recherche ne furent pas heureux; entraînés par un zèle irréfléchi, les premiers investigateurs négligèrent de faire à la critique philologique sa part légitime; débarrassés de ce frein indispensable, ils s'abandonnèrent à leur inspiration, et arrivèrent à des découvertes retentissantes. Certains papyrus furent alors pompeusement baptisés du nom de papyrus de l'Exode.

La critique ayant exercé ses droits imprescriptibles, il n'est rien resté de ces essais, qu'une défiance trop justifiée contre les interprétations des textes égyptiens, en général. Il ne faut pas trop s'en plaindre; les égyptologues ont senti le besoin de mûrir leurs travaux, de perfectionner leur instrument, et ils ont réussi de cette manière à faire de solides progrès et à présenter des résultats de nature à braver les critiques.

Au nombre des conquêtes réalisées dans le sujet qui nous occupe, il faut d'abord noter les constatations qui ont fait reconnaître dans Ramsès II le pharaon qui accueillit Moïse, et dans Menephtah Ier, son successeur, celui sous le règne duquel s'accomplirent les événements de l'Exode.

On sait que ces recherches sont l'œuvre du très-regretté doyen de l'école égyptologique en France, M. le vicomte de Rougé, à qui l'on doit aussi d'avoir reconnu les noms hébreux d'un grand nombre de localités énumérées dans les tableaux des conquêtes de Thothmès III.

A côté de ces importantes constatations, il me sera permis de rappeler que j'ai retrouvé dans les papyrus de Leyde le nom sous lequel les Égyptiens désignèrent les Hébreux, et la mention des travaux pénibles auxquels ils les avaient assujettis. A l'époque à laquelle se réfère le papyrus, époque que l'Exode dut suivre de près, les Hébreux traînaient les gros blocs de pierre employés à la construction de la ville de Ram-

sès, résidence préférée de Ramsès II et de son successeur, que les hiéroglyphes appellent *Demeure de Ramsès-Meriamon*, la grande personnification de Phra-Harmakhis.

Ces renseignements concordent parfaitement avec ceux que donne la Bible, et le rapprochement devient encore plus sensible lorsque l'on observe que les papyrus de Leyde constatent le soin avec lequel les Égyptiens pourvoyaient à la nourriture de leurs ouvriers hébreux; ceux-ci conservèrent un agréable souvenir de l'abondance dont ils avaient joui sous la domination de leurs oppresseurs, et ce souvenir fut assez puissant pour motiver leurs regrets et causer leurs murmures pendant leurs pérégrinations au Sinaï.

Aucun document original ne nous a encore parlé de l'évasion des Hébreux; c'était un échec, dont les monuments publics n'ont pas dû conserver la mention inscrite au milieu des scènes de triomphe qui décorent leurs salles et leurs façades; seuls, les papyrus de lettres privées peuvent nous livrer quelques allusions plus ou moins distinctes en référence à cet événement. Je n'en ai point encore rencontré, mais l'étude est loin d'être complète.

Il est présumable que le succès de l'entreprise de Moïse a été favorisé par un état de troubles, pendant lequel l'Égypte fut contrainte d'éparpiller ses forces. C'est ce qui arriva sous le règne de Meneptah Ier : les nations de l'Occident, alliées à celles de la Méditerranée, envahirent alors le Delta, et Meneptah eut à dégarnir ses stations militaires de Syrie. Dans mes études sur l'antiquité historique, j'ai signalé les faits de cette époque qui me paraissent coïncider avec la fuite des Hébreux et justifier ainsi les vues de M. de Rougé.

Mais, je le répète, l'étude est encore fort loin d'être complète; il faut savoir se réserver. Si l'on s'en rapporte à la récente publication de M. le docteur Eisenlohr, de Heidelberg, il faudrait renoncer à placer l'Exode sous Meneptah Ier, et la

faire descendre jusqu'après le règne de Meneptah-Séti II. Cette rectification des idées admises jusqu'aujourd'hui résulterait de textes historiques contenus dans le grand papyrus de Ramsès III, que le musée Britannique vient d'acquérir de Mlle Harris.

Ce papyrus, le plus grand et le plus beau de tous les documents de cette classe, contient un inventaire des richesses dont Ramsès III gratifia les temples de l'Égypte. Une de ses sections, et c'est la plus importante, contient un long discours dans lequel le pharaon fait l'historique de son règne, jusqu'à sa 32e année. C'est là que M. Eisenlohr a rencontré la mention des faits dans lesquels il retrouve des allusions à l'Exode. Voici le passage qui les contient, d'après la version du savant allemand :

« Le pays d'Égypte appartenait à des princes dans les nomes; l'un tuait l'autre par jalousie. D'autres temps vinrent ensuite dans des années de détresse; un chef syrien s'était fait prince parmi eux. Il amena tout le pays à l'obéissance sous sa propre direction; il réunit ses compagnons et pilla les richesses du pays. Ils avaient fait les dieux semblables aux hommes; il n'y avait plus d'offrandes apportées dans l'intérieur des temples; les images des dieux furent renversées pour être gisantes sur la terre. Sa volonté était en harmonie avec son plan. Alors les dieux établirent leur fils Set-Nekht . . . . . »

Ce qui frappe M. Eisenlohr dans cette traduction, c'est la circonstance *du chef syrien, des richesses du pays pillées, des dieux faits semblables aux hommes et des images des dieux renversées.* Il rapproche de ces mentions le récit de Manéthon, reproduit par l'historien Josèphe dans sa réponse à Apion, où il est parlé des cruautés exercées en Égypte par des Pasteurs venus de Jérusalem : villes brûlées, sacriléges commis, destruction des images des dieux, immolation des animaux sacrés, etc.

Dans la phrase : *ils avaient fait les dieux semblables aux*

hommes, que M. Eisenlohr rend mot à mot dans son commentaire : *Es waren solche, welche die Götter den Menschen ähnlich machten,* ce savant voit l'indication d'une révolution religieuse.

Mais, s'il n'existait en réalité aucune mention de ce genre dans le texte égyptien, il me semble que tout le système de l'égyptologue allemand s'évanouirait. Depuis bien des années, je possède de nombreux extraits de ce texte, dont deux copies complètes me sont parvenues plus tard. Comme l'original sera prochainement livré à l'étude, il convient de réserver à M. S. Birch la priorité des études sur le précieux document dont il va enrichir la science avec une promptitude au-dessus de tout éloge. Il nous dira bientôt ce qu'il faut penser du chef syrien qui se rendit maître de l'Égypte désorganisée; mais je puis donner la traduction des phrases qui suivent celle qui nomme cet usurpateur étranger, afin de justifier mes défiances en ce qui concerne les vues de M. Eisenlohr. J'y lis tout simplement :

« Tout le pays se mit à lui présenter l'hommage, chacun réuni à son compagnon, gaspillant leurs richesses; et, comme les dieux avaient fait comme les hommes [1], il n'était plus présenté d'offrandes dans les temples. Puis les dieux s'étant retournés pacifiquement, afin de remettre le pays régulièrement dans sa situation normale, ils établirent leur fils Set-Nekht..... »

Je dois m'interdire toute discussion philologique jusqu'à la publication du texte original. Réduit aux termes de ma traduction, ce passage du discours de Ramsès III perd toute la signification que M. Eisenlohr a cru pouvoir lui attribuer; mais il parle d'une émigration des hommes et des dieux qui concorde bien avec les données de Manéthon. Cette circons-

[1] Il est question, dans le texte antécédent, d'une émigration des habitants de l'Égypte.

tance devait, au surplus, se renouveler à toutes les époques de crises politiques et d'invasion étrangère.

En définitive, il n'est pas temps encore d'inventorier les renseignements contenus dans les écritures égyptiennes sur les notions bibliques; il reste trop de documents à étudier et trop de points incertains dans les études déjà faites.

On ne devra pas d'ailleurs s'en tenir exclusivement à ce qui concerne l'histoire; les lois, la vie civile, la vie privée, la morale, la mythologie, etc., offrent un champ bien plus vaste encore qu'il faudra fouiller avec méthode; les analogies frappantes devront être signalées. Champollion a brillamment débuté dans cette voie en montrant que la suprême vertu exigée de l'Égyptien mort, lors du dernier jugement, était la charité; le rituel se sert à ce propos des mêmes termes que l'Évangile : *donner du pain à qui a faim, de l'eau à qui a soif, un asile à l'errant,* etc. etc.

Le papyrus Prisse, manuscrit datant du commencement de la XIIe dynastie, et contenant un recueil des maximes en usage au temps de la construction des grandes pyramides, prescrit l'obéissance filiale et, de même que le Décalogue, promet une longue vie en récompense de l'accomplissement de ce devoir.

L'interdiction des jurements, spécialisée dans la Bible, absolue dans l'Évangile, faisait partie des préceptes de l'ancienne sagesse égyptienne. Un texte de l'époque des Ramessides dit expressément : Il est dit dans les anciennes écritures : *Ne jette pas ta bouche en jurements.* La défense de jurer par Dieu, par le pharaon, par un père, etc., est également stipulée au rituel. L'Évangile dit plus simplement : *Non jurare omnino* [1].

A ces rapprochements déjà signalés dans diverses publica-

[1] J'ai réuni quelques observations sur ce sujet dans un article imprimé en Angleterre.

tions, je puis aujourd'hui en ajouter un nouveau non moins frappant que les autres. Je l'ai rencontré dans le cours de mes recherches sur les documents judiciaires de l'ancienne Égypte. L'administration de la justice tenait une grande place chez un peuple qui paraît avoir eu de tout temps l'humeur tracassière dont parle Ammien-Marcellin : *ils sont,* dit cet historien, *chicaneurs et demandeurs impitoyables; c'est une honte chez eux d'avoir payé le tribut de bonne grâce et sans y avoir été forcé à coups de fouet*[1]. On reconnaîtrait à ce portrait les modernes fellahs.

Si nous ne sommes pas encore autorisés à accuser les anciens Égyptiens du même entêtement, nous savons tout au moins qu'ils recouraient souvent aux juges et ne manquaient pas de se plaindre de la partialité des tribunaux. Ils avaient, pour se préserver de ce danger, des prières, ordinairement adressées au dieu Ammon-Ra, considéré comme type divin du magistrat incorruptible.

Une de ces prières fait partie du papyrus Anastasi II[2]. Elle a jusqu'ici échappé à l'attention à cause des lacunes nombreuses qui en rendent le texte illisible dans les phrases essentielles.

Un hasard heureux m'a fait rencontrer un duplicata de ce texte dans le grand papyrus hiératique de la collection de Bologne. En combinant l'un et l'autre manuscrits, j'ai pu obtenir un texte complet et correct, où se lit l'invocation suivante :

« Ammon-Ra, toi qui as régné au commencement, dieu de la première fois, ô magistrat de l'infortuné! lui, il n'accepte pas les présents du coupable; il ne parle pas de faire incliner le jugement; il ne regarde pas aux promesses pour décider.

[1] Ammien-Marcellin, ch. XXII *in fine*.
[2] Pl. VI, lig. 5 à 7.

« Ammon-Ra! le monde est devant sa face; ses paroles sont pour le cœur.

« Il désigne le coupable, et il est pour la chaudière; le juste, et il est pour la droite. »

Il est impossible de ne pas être frappé des analogies de cette prière avec les paroles de l'Évangile : « Au jugement dernier, le Fils de l'homme séparera les humains : il placera les brebis à sa droite et les boucs à sa gauche, puis il dira à ceux qui sont à sa droite : Venez, les bénis de mon père; possédez le royaume qui vous a été préparé dès le commencement du monde; car j'ai eu faim et vous m'avez donné à manger; j'ai eu soif et vous m'avez donné à boire; j'ai été errant et vous m'avez accueilli; j'ai été nu et vous m'avez vêtu, etc.

« Puis il dira à ceux qui sont à sa gauche : Retirez-vous de moi, maudits; allez au feu éternel. . . . . »

D'après la doctrine égyptienne, ceux qu'Ammon dispensera du feu et placera à sa droite devront se rendre le même témoignage : qu'ils ont donné à manger à qui avait faim, à boire à qui avait soif, etc., absolument dans les termes mêmes dont se sert l'Évangile. Il y a là évidemment quelque chose de plus qu'une communauté accidentelle d'idées [1].

Sans doute, les tortures du feu ont dû être généralement considérées comme un des agents des vengeances célestes; mais l'enfer égyptien admettait tous les genres de tourments; il avait des zones brûlantes, des abîmes de feu, des eaux de flamme, seul breuvage offert à la soif des damnés; des salles dont le plancher était d'eau, le plafond de flammes et les parois d'aspics vivants; il y avait là des grils, des chaudières, des glaives, des gênes de toute espèce.

La tradition hébraïque ne nous parle pas des peines éter-

[1] Un jeune archéologue, M. Henri de Longpérier, décrivant dans le *Magasin pittoresque* de 1870 un ivoire du XI[e] siècle, qui représente les *œuvres de miséricorde*, a fait ressortir l'analogie du texte chrétien et de l'antique texte égyptien.

nelles de l'autre monde; mais c'est avec le soufre et le feu que Jéhovah détruisit les villes infâmes[1]. C'est encore le feu qui consuma les deux cent cinquante complices de la révolte de Coré, et ce feu est dit *sortant de Jéhovah*[2]. Jéhovah juge par le feu, s'écrie Isaïe[3], et, en parlant des prévaricateurs, il dit que leur ver ne meurt pas et que leur *feu* ne s'éteint pas.

L'idée d'un enfer de feu est, au contraire, nettement exprimée dans l'Évangile, qui le nomme *gehenna ignis, caminum ignis, gehenna ignis inextinguibilis,* etc. C'est par le feu que le mauvais riche est tourmenté dans l'enfer : *Ὀδυνῶμαι ἐν τῇ φλογὶ ταύτῃ.*

Toutefois la circonstance de l'homme reconnu innocent placé à la droite de son juge est plus singulière encore que celle du coupable puni par le feu, bien que les Égyptiens aient considéré de toute antiquité la droite comme le côté d'honneur, ainsi que le faisaient les anciens Hébreux. Pour eux, le soleil et le jour étaient l'œil droit, la lune et la nuit l'œil gauche. C'est de la main droite que les rois tenaient le hik ou sceptre de la royauté. De même chez les Hébreux, la suprématie résidait dans la main droite. Joseph, voulant faire bénir ses deux enfants par son père, fait tenir Ménasché, son aîné, du côté de la main droite de Jacob; mais celui-ci plaça cette main sur la tête d'Éphraïm, le plus jeune. Croyant à une méprise de son père aveugle, Joseph veut reporter la main droite de Jacob sur la tête de Ménasché; mais Jacob s'y refuse, en déclarant positivement qu'Éphraïm sera plus grand que son frère aîné.

Mais il y a quelque chose de trop spécial dans le *statuens in parte dextra* des hiéroglyphes, pour qu'on n'y voie pas une

[1] *Genèse*, ch. XIX, 24; *Nombres*, ch. XXVI, 10.
[2] Isaïe, ch. LXVI, 16.
[3] *Ibid.* v. 24.

communauté de traditions, qui se révèle également dans les autres points de rapprochement précédemment énumérés. Il convient de continuer ces sortes de recherches et de les étendre aux sources talmudiques et aux écritures assyriennes.

CHABAS.

A l'occasion d'un passage de cette lecture, M. DERENBOURG fait remarquer que l'Exode ne parle pas de grosses pierres que les Hébreux auraient traînées, suivant l'expression de M. Chabas, mais de briques faites par eux-mêmes.

M. DE LONGPÉRIER dit que M. Chabas se borne à prendre la version de M. Birch, se réservant de critiquer le texte même quand il sera publié.

Sur la défense de *jurer par la vie,* dont il est parlé aussi dans cette lecture, M. DERENBOURG fait encore observer que, dans la Bible, on voit Joseph, voulant mettre ses frères à l'épreuve, leur dire : «*Par la vie de Pharaon,* vous êtes des espions.» (*Gen.* XLII, 15 et 16.)

M. BRUNET DE PRESLE dit que c'est l'abus du serment et non le serment lui-même qui est interdit.

M. DERENBOURG répond que le serment cité renferme bien une sorte d'abus. Joseph en cette circonstance se serait assez difficilement défendu d'avoir prononcé en vain le nom de Pharaon.

N° IV.

OBSERVATIONS SUR DEUX PASSAGES D'HOMÈRE.

M. EGGER expose qu'il croit avoir découvert (autant que ce mot est permis après tant de travaux publiés sur les poëmes homériques) une interpolation dans le texte du XXIIIe chant de l'*Iliade*. Il donne lecture de tout le morceau où se trouve le passage qu'il jugerait interpolé : c'est la description des funérailles de Patrocle. M. Egger en a essayé une traduction nouvelle d'après les principes de simplicité, autant que possible, littérale qu'il a jadis défendus dans son examen des traductions françaises d'Homère[1].

[1] *Mémoires de la littérature ancienne*, p. 164 et suiv.

Voici ladite description, dégagée des vers 36 à 54, que M. Egger croit provenir de quelque autre *rhapsodie* sur le même sujet.

Ainsi gémissaient-ils dans la cité. Cependant les Achéens, venus à leurs vaisseaux et à l'Hellespont, se dispersèrent chacun allant à son navire. Mais aux Myrmidons Achille défendit de se disperser et il dit à ses compagnons guerriers :

«Myrmidons aux rapides chevaux, mes bons compagnons d'armes, n'allons pas encore délier du joug les chevaux au pied solide. Mais approchons, hommes, chevaux et archers, et pleurons Patrocle; c'est le prix que demandent les morts. Puis, quand nous aurons bien joui des pleurs funèbres, nous délierons les chevaux et nous mangerons tous ici.»

Ainsi parla-t-il, et tous ensemble ils gémirent, Achille avant tous; et trois fois les guerriers en pleurs poussèrent autour du mort leurs coursiers chevelus. [Au milieu d'eux, Thétis leur a poussé au cœur le plaisir des larmes] le sable est inondé de larmes, inondées sont les armes des guerriers, tant redoutable fut le héros qu'on regrette. Au-devant d'eux le Péléide donnait l'élan à leurs cris pressés, touchant de ses deux mains meurtrières la poitrine de son ami.

«Sois heureux, ô Patrocle, même en la demeure d'Adès; car voici que je vais accomplir tout ce que naguère je te promis, de traîner ici Hector et de le donner cru (ou palpitant) à déchirer aux chiens, et d'immoler devant le bûcher douze beaux enfants des Troyens, pour le punir de t'avoir tué.»

Il dit et il prépare des outrages contre Hector, l'ayant étendu dans la poussière près du lit de Patrocle. Alors, les guerriers quittent chacun son armure d'un airain éclatant, ils dételent les chevaux qui se dressent en hennissant, et s'assoient pressés auprès du navire de l'Éacide au pied léger, et Achille leur partage le repas funèbre qui charme les cœurs. Mainte génisse blanche tombe et s'étend (ou gémit) sous le fer qui l'égorge; avec maintes brebis et chèvres bêlantes, les porcs aux blanches dents, aux chairs succulentes, brûlent étendus sur la flamme d'Hephaistos, et le sang coulait comme à plein cotyle autour du mort (vers 35).

(Vers 55.) Chacun, d'une main active, se met à l'œuvre pour le repas qu'on se partage, et le partage égal satisfait tous les cœurs. Puis, quand fut satisfait le besoin de manger et de boire, chacun s'en alla pour se coucher dans sa tente. Seul le Péléide, près du rivage de la mer mugissante, gisait soupirant avec douleur, parmi la foule de ses Myrmidons,

sur la plage, près du bord où se brisaient les flots, lorsque le sommeil le saisit, le doux sommeil, qui, l'enveloppant, détendait les soucis de son cœur; car ses beaux membres avaient bien souffert à poursuivre Hector autour de la venteuse Ilion. Alors survint l'ombre lamentable de Patroclès, en tout semblable à lui pour la taille et pour le beau regard, et pour la voix et pour les vêtements qui couvraient son corps. Elle se tint au-dessus de sa tête et lui dit ces paroles :

«Tu dors, Achille! mais tu m'as donc oublié! moi que tu négliges, je ne suis plus un vivant, mais un mort! Enterre-moi au plus vite, pour que je franchisse les portes de l'Adès; loin m'en écartent les âmes, images des morts (défunts?) et elles ne me laissent pas les rejoindre par-dessus le fleuve, et j'erre vainement vers le palais d'Adès aux larges portes. Eh bien, donne-moi ta main, que je pleure avec toi, [ou : je t'en supplie] (car je ne reviendrai plus de chez l'Adès, quand vous m'aurez une fois mis sur le bûcher). Nous ne pourrons plus, vivants, nous asseoir loin de nos amis et délibérer ensemble; pour moi, la cruelle déesse de mort, qui m'échut à ma naissance, m'a dévoré; et toi, divin Achille, ton sort veut que tu meures sous le rempart des opulents Troyens. J'ai encore à te dire, à te commander autre chose, si tu veux m'obéir : c'est de ne pas séparer mes os des tiens, Achille, mais de les mettre ensemble, comme nous fûmes nourris dans votre maison lorsque, tout petit, mon père Ménétios m'y eut amené d'Oponte, après un funeste meurtre, le jour où j'avais, sans le vouloir, tué le fils d'Amphidamas, enfant moi-même et par colère, au jeu des osselets. Alors, me recevant en sa demeure, Pélée aux nobles chevaux me nourrit avec tendresse et me nomma son serviteur. Qu'ainsi donc un même cercueil enveloppe nos os, dans l'amphore aux flancs dorés que te donna ta vénérable mère.»

A ces paroles répondit l'agile Péléide :

«Pourquoi, ô tête chérie, me venir trouver et me donner tous ces ordres? Certes, je les remplirai tous et t'obéirai comme tu le veux. Mais approche de moi, et nous embrassant un instant du moins rassasions-nous de cris (ou de gémissements) douloureux.»

Ainsi parlant, il lui tendait ses mains amies; mais il ne saisit rien, l'âme, telle qu'une fumée, avait fui sous terre avec un léger bruit. Effrayé, Achille bondit et frappa des mains avec bruit, et il dit ces tristes paroles :

«O Dieux, y a-t-il donc, même dans les demeures d'Adès, une âme et une image, et pourtant rien qui vive? car, toute la nuit, l'âme du

triste Patrocle s'est tenue ici gémissant et pleurant, et elle m'a donné ses ordres, et en tout elle lui était semblable.»

Ainsi parla-t-il, et sa voix leur poussait au cœur le besoin de gémir, et l'Aurore aux doigts de rose les revit pleurant autour du mort infortuné (du pauvre mort?). Cependant, le puissant Agamemnon pressait de tous côtés mulets et hommes à sortir des tentes pour amener le bois, et par-dessus leur commandait un homme brave, Mérion, bienveillant serviteur du généreux Idoménée. Et ils allaient portant en leur main la hache à trancher le bois, et les solides cordages, et poussant devant eux les mulets, par monts, par vaux, par sentiers et détours, et quand on fut sur les flancs de l'Ida aux abondantes sources, aussitôt on s'empressa de fendre avec l'airain aigu les chênes à la haute chevelure, et les chênes avec grand bruit tombèrent. Puis, les divisant, les Achéens les suspendent aux dos des mulets, et ceux-ci, ardents à gagner la plaine, du pied fendirent la terre à travers halliers et broussailles, et tous les coupeurs de bois portaient aussi des souches, car ainsi le commandait Mérion, serviteur du généreux Idoménée; et l'un après l'autre ils les jetèrent sur le rivage, où Achille avait marqué la place d'un grand tombeau pour Patrocle et pour lui-même.

Puis, lorsqu'ils eurent en tous sens jeté, amoncelé le bois, ils s'assirent pressés et tranquilles. Alors Achille commande sans retard aux belliqueux Myrmidons de ceindre l'airain, d'atteler chacun ses chevaux à son char; et ils s'empressent et ils revêtent leurs armes, et guerriers et conducteurs prennent leur place. Devant marchaient les cavaliers, après eux suivait la nuée des piétons sans nombre; au milieu Patrocle, porté par ses compagnons, et ils coupèrent leurs chevelures pour les jeter sur le mort qu'ils en couvrirent. Mais le divin Achille détournait la tête avec douleur, car il allait envoyer chez Adès un noble compagnon. Et eux, arrivés à la place que désignait Achille, ils déposèrent le corps, et ils lui dressèrent un bûcher selon ses vœux. C'est alors qu'une autre pensée vint à l'esprit du divin Achille aux pieds rapides; se tenant loin du bûcher, il coupa sa longue chevelure, qu'il nourrissait florissante pour le fleuve Sperchius, et, triste, il dit en se tournant vers la mer aux flots noirs :

«Sperchius, c'est en vain que Pélée mon père te jura que, de retour ici, dans ma terre paternelle, je couperais pour toi ma chevelure et t'offrirais une sainte hécatombe, que j'immolerais cent béliers près de tes sources, au lieu où l'enceinte sacrée renferme ton autel odorant. Ainsi avait juré le vieillard; mais toi tu n'as pas répondu à ses vœux.

Et maintenant, puisque je ne dois pas retourner dans ma chère patrie, c'est à Patrocle mort que je veux donner en présent ma chevelure.»

Ainsi parlant, il mit sa chevelure entre les mains de ce cher ami, et à tous il poussa au cœur le besoin de pleurer, et peut-être la lumière du soleil se fût couchée sur leur foule en pleurs, si Achille s'approchant d'Agamemnon ne lui eût dit :

«Atride (car c'est de toi surtout que le peuple achéen suivra les ordres), on peut se rassasier même des larmes. Donc, éloigne-les du bûcher en flammes et ordonne qu'on prépare un festin. Le reste nous en aurons soin, nous à qui surtout ce mort fut cher : que les chefs seuls demeurent près de nous.»

Dès qu'il entendit ces paroles, Agamemnon, chef des guerriers, dispersa aussitôt la foule près de ses navires alignés (?); les amis restèrent et dressèrent le bûcher; ils le firent de cent pieds en l'un et l'autre sens et le cœur plein d'amertume, ils placèrent le mort sur le sommet du bûcher, et sur le devant on écorcha, on prépara de puissants béliers, des bœufs au pied vigoureux, aux cornes recourbées; de toutes ces victimes, le magnanime Achille enleva la graisse et en couvrit le mort de la tête aux pieds, puis il entassa leurs corps alentour; puis il appuya contre le lit funèbre des amphores pleines de miel et d'huile onctueuse, et, avec force gémissements, il jeta bien vite sur le feu quatre chevaux au col vigoureux. Le héros avait neuf chiens familiers; il en égorgea deux et les jeta dans les flammes; puis, de son glaive d'airain, il tue douze valeureux fils des Troyens magnanimes, et, le cœur plein de projets cruels, il les livre à la flamme dévorante pour qu'elle en fasse sa proie.

Ensuite, gémissant, il s'adresse à son cher compagnon :

«Réjouis-toi, ô Patrocle, même dans les demeures de l'Adès; car voici que j'accomplis tout ce que je te promis jadis; douze valeureux fils des Troyens magnanimes, tous, en même temps que toi, le feu les dévore; mais Hector le Priamide, ce n'est pas au feu que je le donnerai en proie, mais aux chiens.»

Ainsi parlait-il, plein de menaces; mais les chiens ne faisaient pas leur œuvre: Aphrodite, la fille de Jupiter, les éloignait nuit et jour, parfumant le corps d'une huile de rose, d'une huile divine, pour qu'Achille ne le déchirât pas en le traînant. Pour lui, Phœbus Apollon fit descendre du ciel sur la plaine un nuage d'azur, et il couvrit tout l'espace que le corps occupait, pour que l'ardent soleil ne le desséchât pas avec ses nerfs et ses membres.

Cependant, le bûcher de Patrocle mort ne brûlait pas. Alors une autre pensée vint à l'esprit du divin Achille aux pieds rapides. Se tenant à distance du bûcher, il fit une prière aux deux vents Boréas et Zéphyros, et il leur promit de belles victimes, et versant mainte libation avec la coupe d'or, il les supplia de venir pour que les morts fussent au plus vite brûlés et que la flamme se pressât de consumer le bois. L'agile Iris, entendant les prières, vint en messagère auprès des vents. Or, ceux-ci, rassemblés près de Zéphyros, au souffle terrible, se partageaient un festin; et courant, Iris s'arrêta sur le seuil de pierre, et eux, quand de leurs yeux ils la virent, s'élancèrent tous ensemble, et chacun l'appela près de lui; mais elle refusa de s'asseoir et elle leur dit :

« Je ne m'assiérai pas; car il faut que j'aille près du cours de l'Océan, dans la terre des Éthiopiens, où l'on immole des hécatombes aux immortels. Mais Achille supplie Borée et le bruyant Zéphyros de venir, et il leur promet de belles victimes, pour que vous pressiez le feu du bûcher où repose Patrocle que pleurent tous les Achéens. »

Ayant ainsi parlé, elle s'en alla, et eux ils s'élancèrent avec un bruit étrange, poussant devant eux les nuées, et ils se mirent à souffler sur la mer, et le flot monta sous leur souffle strident. Tous deux ils arrivent sur la plaine de Troie aux riches guérets, et s'abattent sur le bûcher, et le feu siffla d'une ardeur divine. Et ensemble, toute la nuit, d'un souffle bruyant, ils battirent la flamme; et toute la nuit, Achille, puisant au cratère d'or avec la coupe au double ventre, versa le vin et inonda la terre, en invoquant l'âme de Patrocle l'infortuné. Tel un père gémit en brûlant les os de son fils, déjà fiancé, dont la mort perce le cœur de ses parents; tel aussi Achille pleurait en brûlant les os de son ami, et il se traînait, avec des cris pressés, le long du bûcher en flammes.

Puis quand arrive Eosphoros, annonçant aux hommes la lumière que l'Aurore aux voiles de pourpre répand sur la mer, alors le feu du bûcher s'assombrit et les flammes cessèrent; et les vents s'en retournèrent en leur séjour, aux rivages de la Thrace, et les flots gonflés gémirent à leur passage. Et le Péléide, quittant le bûcher, se coucha seul, vaincu par la fatigue, et sur lui s'abattit le doux sommeil.

Cependant se réunirent en foule les compagnons d'Atride, et leur marche bruyante faisait retentir le sol; éveillé, Achille se dressa et s'assit, et il leur dit ces paroles :

« Atride, et vous nobles chefs des Achéens, d'abord, versant le vin aux rouges couleurs, éteignez le feu partout où sa force a fait ravage. Puis recueillons les os de Patrocle le Ménétiade, après les avoir bien

reconnus, et ils sont faciles à distinguer, car ils étaient au milieu du bûcher, et les autres à part hurlaient mêlés, chevaux et hommes. Puis, dans un vase d'or, nous les déposerons deux fois enduits de graisse, jusqu'au jour où moi-même j'irai sous les ombres de l'Adès. Puis je vous commande de faire un tombeau, non pas un grand tombeau, mais qui suffise [à son corps]. Plus tard en feront un large et haut ceux des Achéens qui après moi resteront sur les vaisseaux aux riches agrès.»

Ainsi parla-t-il, et ils obéirent à l'agile Péléide. D'abord, avec le vin aux rouges couleurs, ils éteignirent le bûcher partout où avait passé la flamme, et la cendre s'affaissa en une couche profonde. Puis, tout en pleurs, ils recueillirent dans un vase d'or les os blanchis de leur compagnon, et deux fois enduits de graisse ils les déposèrent dans sa tente en les recouvrant d'un simple voile. Puis autour du bûcher ils tracèrent le cercle du tombeau et ils en jetèrent les fondements; et aussitôt y répandirent des flots de terre, et, la terre une fois répandue, se retiraient. Mais Achille arrêta la foule sur ce lieu, et il ouvrit une large assemblée; de ses vaisseaux, il fit tirer des prix, chaudières et trépieds, chevaux et mulets, bœufs au noble front, femmes à la belle ceinture, et fer brillant.

M. Egger remarque combien les vers 35 et 55 se rattachent naturellement si l'on supprime les vers 36-54 dont voici maintenant la traduction :

Cependant, le prince aux pieds légers, le Péléide, les rois des Achéens le conduisaient auprès du divin Agamemnon, consolant à l'envi son cœur irrité de la mort d'un ami. Et quand ils furent arrivés à la tente d'Agamemnon, aussitôt ils ordonnèrent aux hérauts à la voix sonore de placer sur le feu un grand trépied; ils voudraient que le Péléide lavât ses membres couverts du sang de la bataille; mais lui, il résiste et s'obstine et il s'engage par serment :

«Non, par Jupiter, qui est le Dieu suprême, le meilleur des dieux, il est défendu que le bain approche de ma tête, avant que j'aie mis Patrocle sur le feu du bûcher, versé la terre sur sa tombe, et que j'aie coupé ma chevelure, car jamais deuil pareil ne m'entrera plus au cœur, tant que je serai parmi les vivants. Aujourd'hui laissons-nous séduire au festin odieux. Demain, à l'aurore, Agamemnon, prince des guerriers, ordonne qu'on se hâte d'apporter le bois, et tous les dons que doit re-

cevoir le mort pour descendre satisfait sous les ombres d'en bas, afin que le feu infatigable le brûle, et qu'enlevé loin de nos yeux il laisse nos guerriers à l'ouvrage.»

Ainsi parlait-il, et eux ils l'écoutaient dociles à sa voix.

Ce dernier passage paraît appartenir à un tout autre dessin de la scène décrite au début du XXIIIe chant.

En réponse aux objections qui lui ont été faites sur ce système, M. Egger fait observer que, dans le récit dégagé des vers en question, l'action offre six moments principaux :

1° Le deuil des Grecs; 2° le repas; 3° le sommeil après le repas; 4° le songe d'Achille à qui Patrocle apparaît pour lui rappeler le devoir funèbre qu'il semblait avoir un peu oublié; 5° la réponse d'Achille qui se défend de ce reproche (tout cela ayant lieu dans le camp des Myrmidons, compagnons d'Achille); 6° l'accomplissement des funérailles mêmes, où Achille coupe sa chevelure, en *signe nouveau* (*ἄλλ' ἐνόησε*) de sa douleur, sur le bûcher de Patrocle.

Au contraire, dans les vers suspects d'être une interpolation : 1° Achille quitte la place où gît le corps de Patrocle; 2° il annonce qu'il va célébrer des funérailles *où il coupera sa chevelure;* 3° par conséquent, il ne pense pas à dormir, et il n'a pas besoin des semonces de Patrocle pour s'occuper de son pieux devoir; 4° il annonce, en finissant ce bref discours, qu'après les funérailles il renverra les soldats *à leur œuvre,* apparemment à leur œuvre de guerre, ce qui ne fait nullement prévoir les jeux funèbres dont la description suit le récit des funérailles et s'y rattache très-étroitement dans le texte (vers 257).

Ce petit morceau contiendrait donc comme le plan et le début d'un autre récit (fort beau d'ailleurs et vraiment homérique) des choses qui suivent la mort de Patrocle. Comme les deux récits avaient une partie commune, le repas, on conçoit que la description du repas ait servi comme de soudure pour

rattacher les vers 36-54 aux vers 55 et suivants. C'est un de ces remaniements artificiels, souvent maladroits, que les grammairiens alexandrins attribuent d'ordinaire aux diaskevastes ou arrangeurs.

Revenant ensuite sur un passage de sa traduction, M. Egger y signale un sens nouveau qu'il a cru devoir donner (vers 136) aux mots suivants .

Ὄπιθεν δὲ κάρη ἔχε δῖος Ἀχιλλεύς

où les traducteurs entendent tous jusqu'ici qu'Achille tenait entre ses mains la tête de Patrocle mort. Il pense qu'il est plus naturel de voir là un mouvement du héros détournant la tête par suite de la douleur qu'il éprouverait à voir sous ses yeux, durant ce long trajet, le corps inanimé de son ami. La grécité homérique offre peu d'exemples dont la comparaison puisse décider grammaticalement cette question délicate. Pourtant on lit deux fois dans l'*Iliade* (VI, 509; XV, 266) *ὑψοῦ δὲ κάρη ἔχεν,* où la *tête* dont il s'agit est celle même du sujet du verbe *ἔχειν,* et cette locution répond au mot composé *ὑψικάρηνοι*, épithète des chênes dans le même poëme (XII, 132). D'un autre côté, dans le dernier chant de l'*Iliade,* Andromaque est représentée :

Ἕκτορος ἀνδροφόνοιο κάρη μετὰ χερσὶν ἔχουσα,

où la locution *κάρη ἔχειν* prend un sens tout différent, mais bien déterminé par le mots qui l'accompagnent; or les mots *μετὰ χερσίν* manquent dans le vers 136 du chant XXIII.

La grécité des tragiques et des lyriques, qui continue pour nous celle d'Homère, semble confirmer la nouvelle interprétation du vers dont il s'agit. Plusieurs exemples d'Eschyle, de Pindare et de Sophocle et de nombreux exemples d'Euripide nous offrent des locutions analogues où *κάρα*, joint à des verbes qui marquent les actions les plus diverses, désigne toujours la

tête de la personne qui est le sujet du verbe. Les excellents *indices* que nous possédons de ces poëtes, et auxquels il suffit de renvoyer le lecteur, semblent nous dispenser d'énumérer ici les passages qui appuient la conjecture en question.

Au reste, il n'est pas sans intérêt de remarquer, ce que confirme le témoignage des antiquaires de profession consultés par M. Egger, qu'aucun monument d'antiquité figurée ne nous a, jusqu'à présent, offert la scène décrite dans les vers de l'*Iliade*. En général, cette partie de la scène qui représente les Myrmidons portant le corps de Patrocle «et le couvrant de leurs chevelures *qu'ils se coupent*» offre une image un peu étrange. Ce serait peut-être une raison de soupçonner encore là quelque remaniement inhabile, quelque maladresse de diaskevaste. Les scholies anciennes et le commentaire d'Eustathe n'apportent là-dessus aucun renseignement précis, et cela engage M. Egger à ne pas insister sur ses propres scrupules, mais il n'a pas cru inutile de signaler à ses confrères un petit problème de critique qui lui semble digne d'attirer leur attention, et qui pourrait bien, quelque jour, recevoir une solution plus précise.

M. Brunet de Presle demande à l'Académie la permission de revenir sur les observations présentées dans l'avant-dernière séance par M. Egger au sujet d'une interpolation du XXIIIe chant de l'Iliade. Il a relu le passage et n'y trouve, quant à lui, ni incohérence ni contradiction ; le récit des funérailles de Patrocle lui paraît suivi sans addition ni lacune.

M. Egger explique ce qu'il entend par interpolation, en rappelant comment ont été recueillis les poëmes homériques sous les Pisistratides. Les collecteurs des poëmes d'Homère ont dû rattacher par des transitions les vieux chants qu'ils mettaient en ordre; en présence de plusieurs fragments sur le même sujet, ils ont dû procéder par élimination ou par mélange. De même qu'on peut signaler certaines lacunes dans la suite de l'*Odyssée* (par exemple dans le Ier chant après le v. 193), de même on peut relever dans les poëmes homériques plusieurs traits qui font double emploi; c'est une interpolation de ce genre

dans la suite du récit que M. Egger a cru pouvoir signaler dans le XXIIIe chant de l'*Iliade*.

Une discussion a lieu sur le sens de l'un des vers (*ibid.* 135-137) dont M. Egger proposait une traduction nouvelle, discussion à laquelle prennent part, avec M. Brunet de Presle, MM. Miller et Naudet, qui appuient l'ancienne interprétation.

N° V.

Paris, 28 février 1873.

Monsieur le Secrétaire perpétuel,

J'ai l'honneur de demander à prendre date devant l'Académie pour les résultats de mes recherches historiques sur l'*Expédition d'Annibal,* qui sont aujourd'hui terminées et en cours d'impression, sous le titre de *Annibal en Gaule,* avec cinq cartes des lieux.

L'objet de ces recherches est de démontrer le véritable motif et le but de cette expédition d'Annibal, en même temps que sa politique, sa stratégie, sa tactique, et surtout son itinéraire à travers les Gaules, depuis l'Espagne jusqu'aux plaines du Pô. Je suis allé sur les lieux, avec le récit de Polybe à la main, et je crois avoir constaté, d'une manière tout à fait certaine, que le grand Carthaginois traversa les Alpes par le mont Cenis.

C'est principalement au sujet de cette opinion sur l'itinéraire d'Annibal que je désire prendre date. Je la crois nouvelle, du moins dans la plupart de ses détails et dans son ensemble. Au reste, voici quels sont les divers points de repère qui la caractérisent :

1° Le départ des Marchés (*Emporiæ*)? — Par la route ordinaire d'Espagne à Arles jusqu'au voisinage de Nîmes : là, détour à gauche le long des monts Cévennes;

2° Le point de passage du Rhône? — A la hauteur de Bourg-Saint-Andéol et Pierrelate;

3° L'île de la Gaule semblable au Delta de l'Égypte? — La Bresse et le bas Bugey;

4° L'entrée des Alpes? — A l'endroit où le Rhône reçoit le Guiers, à Saint-Genix d'Aoste;

5° La bataille contre les Allobroges? — Au versant occidental du *Mont de l'Épine,* sur le *Chemin des rochers*, qui monte au *Col de l'Épine* et qui tend au plus court de Novalaise (*Lavisione* des Itinéraires romains) à Chambéry (*Lemincum*);

6° La *Ville des Allobroges*, prise le soir de la bataille? — *Lemincum;*

7° Le peuple *voisin des Allobroges*, qui dressa des embûches à Annibal? — Le peuple du *Val de Maurienne* (probablement les *Medulli* de Strabon);

8° Le *vallon fermé de toutes parts*, où ce peuple attaqua l'armée d'Annibal? — La partie supérieure de la vallée de l'Arc, qui se trouve comprise *entre le fort d'Esseillon et Termignon;*

9° Le faîte des Alpes où Annibal campa? — *Le col du mont Cenis;*

10° Le point du versant italien où il fut obligé de s'ouvrir un chemin dans le roc? — *Un peu au-dessus de la Novalesa* à la Vieille-Ferrière (*Ferrera-Vecchia*);

11° Son premier campement dans les plaines du Pô? — Entre Suse et Turin, à Sant'Ambrogio.

Je joins à cette lettre une bonne épreuve de la première partie de mon travail, qui traite surtout de la politique des Romains dans leurs guerres: politique systématiquement envahissante qui fut, je crois, la cause première ou le véritable motif de l'expédition d'Annibal, et qui permet de s'en rendre compte d'une manière claire et naturelle.

Veuillez agréer, etc.

MAISSIAT.

N° VI.

ANALYSE D'UN MÉMOIRE SUR L'IMMORTALITÉ DE L'ÂME CHEZ LES HÉBREUX.

On a tenté dernièrement d'expliquer un des passages les plus obscurs de la fameuse inscription du roi de Sidon, en y trouvant les mots *ben al-mout*, traduits: « digne de l'immortalité ». L'existence du mot *al-mout* en phénicien a été prouvée par celui de *al-mâvet*, qu'on lit *Proverbes*, XIV, 28. Certes, si l'authenticité de ce mot dans le verset cité était incontestable et incontestée, aucun appui en faveur du mot *al-mout* ne serait plus solide. Malheureusement il n'en est rien : la leçon de nos textes est plus que douteuse; et toute la littérature biblique antérieure à la destruction du temple, et même aux conquêtes d'Alexandre, s'oppose à la pensée qu'on ait possédé en hébreu au VIIe siècle avant Jésus-Christ, époque à laquelle remontent les *Proverbes*, un terme particulier pour l'immortalité.

La question ainsi posée cesse d'être purement philologique : elle intéresse l'histoire du développement de la pensée et des croyances humaines. Les esprits non prévenus ont toujours soutenu que l'Ancien Testament, si explicite sur l'existence et l'unité de Dieu, était muet sur les choses d'outre-tombe. Des pages sublimes des livres saints sont consacrées à la grandeur, à la toute-puissance, à la sagesse infinie de Jehova; mais nulle part on ne parle de l'immortalité ni de l'existence séparée de l'âme, et le *néfesch,* qu'on traduit par « âme, » n'est en réalité que le souffle, la respiration, le signe extérieur et tout matériel de la vie. L'observation la plus superficielle avait appris à l'Israélite que la respiration de l'air en était une condition indispensable, et qu'une perte de sang affaiblit le corps, puis amène la mort et coïncide avec la fin de l'activité pulmonaire. De là des expressions comme celles-ci : « Mais vous ne mangerez pas de la chair avec son souffle (*néfesch*), son sang » (*Genèse,* IX, 4); « car le souffle de la chair est dans le sang » (*Lévit.* XVII, 10), etc.

Les récompenses promises à l'Israélite pour l'accomplissement de ses devoirs, et les peines dont il est menacé en cas de désobéissance, sont tout à fait terrestres ou matérielles. La santé, la longévité, la paix, l'abondance et la prospérité sont le prix de la vie pieuse et austère; la maladie, la mort prématurée, la famine sont le châtiment du vice et de l'impiété. Chez un peuple agricole, l'abondance et la stérilité de la terre pouvaient être d'autant plus facilement considérées comme la juste rétribution de Dieu, que l'abondance produisait toujours un certain relâchement dans la conduite religieuse et morale, qui semblait puni par les mauvaises années dont elle était suivie. Il n'est pas douteux que ces récompenses et ces châtiments exclusivement terrestres, comme ils sont exposés fort au long dans le *Lévitique* (ch. XXVI) et le *Deutéronome* (ch. XXVIII), n'avaient pas satisfait tous les esprits d'un peuple aussi religieux que

l'était celui d'Israël, et que dès lors on ait éprouvé de vagues aspirations et comme un pressentiment qui s'est développé peu à peu, que tout ne finissait pas avec la vie. Mais il répugnait à l'esprit positif des Hébreux de chercher à pénétrer les mystères impénétrables des destinées ultérieures de l'homme, et plus encore de décrire avec des détails fournis par l'imagination l'*insatiable scheôl*. La poésie hébraïque est restée sobre et mesurée sur ce point; nulle part elle ne se laisse aller à ces peintures riantes ou sombres qui ailleurs ont illustré le paradis ou l'enfer.

On ne saurait donc trouver une preuve de la vie d'outre-tombe dans des passages de la Bible comme ceux-ci : « Tu n'abandonneras pas mon âme (*néfesch*) au *scheôl;* tu ne laisseras pas ton élu voir la fosse » (*Ps.* XVI, 10) ; « Dieu sauvera mon âme (*néfesch*) de la main du *scheôl,* car il me prendra » (*Ib.* XLIX, 16). Peut-être ce mot est-il une allusion à *Genèse,* V, 24, où Dieu *prit* Énoch, comme il fait plus tard monter le prophète Élie au ciel. Énoch et Élie quittaient donc la terre sans avoir goûté les angoisses de la mort, et sans que leurs âmes eussent été séparées du corps. Le psalmiste n'exprime dans ces versets que l'espoir de ne pas mourir avant l'heure, « au milieu de ses jours » (*Ib.* CII, 25), mais « rassasié des jours » (*passim*), c'est-à-dire arrivé au terme où l'homme a assez vécu et n'éprouve pas plus le désir de prolonger son existence, que celui qui a pleinement satisfait son appétit n'aurait envie de continuer à manger. Le *scheôl*, où séjournent les ombres, est le même pour les justes et les injustes; les uns comme les autres y trouvent le repos absolu par l'absence complète de toute sensation. « Toi aussi, s'écrient d'une seule voix les ombres (*refâîm*) du *scheôl,* toi aussi tu es affaibli comme nous; tu es devenu notre pareil! Ton orgueil a été abaissé dans le *scheôl*, etc. » (*Isaïe,* XIV, 10 et suiv.)

On ne saurait davantage trouver une espérance *eschatolo-*

gique dans les paroles de l'*Ecclésiaste,* où il est dit : « L'Esprit retourne vers Dieu qui l'a donné » (XII, 7). Car il convient de les rapprocher du demi-verset qui les précède : « La poussière retourne à la terre telle qu'elle était, » et de reconnaître ici une allusion évidente à la *Genèse* (II, 7), qui nous montre Dieu formant l'homme avec la terre et soufflant dans ses narines une haleine de vie.

Du reste, dans une littérature qui embrasse tant de siècles, il importe de distinguer entre les produits des différentes époques, et au lieu de suivre l'idée *eschatologique* à travers toute la Bible, nous avons un rôle plus modeste et plus restreint à remplir. Le prétendu mot *al-mâvet,* qui a été notre point de départ, ne se rencontre qu'une fois dans l'Écriture, dans le livre des *Proverbes,* et nous devons nous demander, si du temps d'Ézéchias, roi de Juda, dont « les hommes ont compilé les Proverbes de Salomon » (*Proverbes,* XXV, 1), les Israélites possédaient la croyance à l'immortalité de l'âme. Une bonne fortune nous a conservé le cantique d'actions de grâces composé par ce roi en relevant d'une maladie qui faillit l'emporter. Il se termine par ce verset caractéristique : « C'est que le *scheôl* ne te remercie pas ; la mort ne te célèbre pas ; ceux qui descendent dans la tombe n'espèrent plus dans ton infaillibilité » (*Isaïe,* XXXVIII, 18). Sont-ce là des paroles qui échappent à un homme pieux, croyant à la vie éternelle, au moment d'une guérison inespérée ? Et ce serait alors qu'on aurait déjà possédé non-seulement l'idée de l'immortalité, mais aussi un terme spécial, forgé pour l'exprimer ? Puis, ce mot créé au VIIe siècle aurait aussitôt disparu, sans plus jamais revenir sous la plume des auteurs bibliques ? Lorsque la philosophie grecque eut une fois formé le mot *ἀθανασία*, qu'on chercherait, je crois, en vain avant Platon, elle s'en empare et ne l'abandonne plus.

Le terme de *al-mâvet*, qui ne se rencontrait que dans les

Proverbes (xiv, 28), nous paraît, en outre, présenter un composé contraire au génie de la langue hébraïque. L'hébreu, qui répugne à la formation synthétique de mots composés, en fournit néanmoins un certain nombre, dont le premier élément est la négation *lô* (לא); par exemple *lô-'am*, « un peuple qui n'est pas un peuple, » *lô-êl*, « un Dieu qui n'est pas un Dieu, » un non-Dieu, comme nous disons un non-sens. De la même manière on aurait pu dire *lô-mâvet*, « une mort qui n'en est pas une, » pour rendre l'idée de l'immortalité. Mais un composé avec la négation *al* (אל) serait-il également admissible? Nous ne le pensons pas. Le mot *al* paraît n'être qu'une inversion de la négation *lô* (לא), employée en hébreu devant le futur prohibitif, pour remplacer l'impératif, qui ne peut servir qu'à commander, et qui ne peut jamais interdire. Aussi ne se trouve-t-il pas en arabe, parce que, l'arabe possédant une forme *apocopée* du futur, il suffit de le faire précéder de l'adverbe *lâ*, pour lui donner le sens énergique de l'interdiction. En disant, à la place de *taktoubou*, « tu écriras, » *lâ taktoub*, « n'écris pas, » la suppression de la voyelle finale au verbe suffit pour rendre sensible la marche rapide d'un ordre donné. En hébreu, où cette voyelle finale n'existe jamais au futur, par exemple *tiktôb*, « tu écriras, » la force de l'interdiction remonte à la négation, et on remplace le *lô* traînant par un *al*, — *al tiktôb*, « n'écris pas, » auquel la consonne finale donne une allure plus leste, une vigueur plus grande, de même qu'en latin *ne* remplace *non* dans *ne legas*. Il résulte de là l'emploi restreint et circonscrit de cette particule, il ne convient donc pas de la placer devant un nom, ou de s'en servir, en général, d'une manière indépendante. *Job*, xxiv, 25, il faudra, à la place de וישם לאל מלתי, lire : וישם לא למלתי, « et qu'il oppose un non à ma parole. » Cf. *ibid.* xxiii, 6, où je traduis : « Ne m'opposera-t-il qu'un non? »

Si le terme de *al-mâvet* est ainsi suspect par lui-même, il

le devient davantage par le sens difficile qu'il présente dans le verset où il se rencontre. La première moitié en est parfaitement claire; il y est dit: «Sur la voie de la justice est la vie.» Le parallélisme ordinaire entre les deux membres des versets hébraïques exigerait la répétition de la même pensée en d'autres termes, ou bien la contre-partie de la première moitié. Notre chapitre ne présente absolument que des exemples de la seconde manière. Cependant, en admettant une exception pour notre verset, voici ce qu'il présenterait : «et le chemin de sa route est l'immortalité.» Qu'est-ce que c'est que «le chemin de sa route?» et encore faudrait-il נתיבה ou נתיבתה à la place de נתיבה qui n'a aucun sens. Les Septante et les deux versions araméennes ont évidemment lu אֶל מות pour אַל מות, «vers la mort,» à la place du mot que nous contestons; puis le mot précédent signifie dans ces mêmes versions «des méchants.» L'opposition est donc parfaite : et le chemin des méchants conduit à la mort. Notre texte est donc évidemment corrompu, et peut-être l'auteur avait-il écrit נתעבה pour נתיבה. Quoi qu'il en soit, on aura reconnu que le terme qu'on a cité pour l'immortalité en hébreu serait un *ἅπαξ λεγόμενον,* mal formé et cadrant peu avec le passage où il se rencontrerait.

Le but principal de cette communication ayant été de contester la possibilité du composé *al-mâvet,* je pourrais me dispenser de présenter une autre explication du groupe de lettres qu'on a prétendu interpréter par ce mot dans l'inscription du roi de Sidon. Je veux néanmoins le tenter, en confessant d'avance le peu de confiance que m'inspire mon essai.

Des deux passages de l'inscription dans lesquels la généalogie du roi Eschmounazar est donnée il paraît ressortir les faits suivants : Eschmounazar Ier avait une fille, Oumaschtoret, prêtresse d'Astarté, et un fils qui n'a pas régné, probablement parce qu'il est mort avant son père. Mais ce fils avait laissé à son tour un fils, Tabuit, qui succéda à son grand-père,

épousa sa tante Oumaschtoret, et eut d'elle Eschmounazar II, qui, après la mort de son père, peut-être enfant encore, règne en compagnie de sa mère pendant quatorze ans, et meurt à son tour en laissant sa mère seule maîtresse du trône de Sidon. Cette femme, qui, comme les princesses égyptiennes, cumula les fonctions du sacerdoce et de la royauté, vit donc mourir son père, son frère jeune encore, son mari et son fils; son ambition l'avait poussée à se marier avec son neveu, sans doute plus jeune qu'elle et auquel elle a néanmoins survécu. Il s'exhale de cette généalogie tracée sur la pierre de Sidon une odeur de crimes et de machinations ténébreuses, qui rappelle ces femmes impérieuses, insatiables de pouvoir, que l'histoire nous montre quelquefois dans les familles royales et qui ne reculent devant aucun forfait pour saisir ou retenir le sceptre. Les paroles tristes, par lesquelles débute le jeune prince pressentant sa fin prochaine, nous montrent Eschmounazar, encore mineur, non marié et sous la tutelle de sa mère. «Je suis enlevé, s'écrie-t-il, avant mon temps, n'ayant encore que peu d'années; au moment de mon élévation au trône, j'étais simple enfant, fils d'une veuve.»

Pour le premier membre de cette phrase, je suis d'accord avec l'explication donnée par Munk. Le second membre devrait être coupé ainsi : אז רמי תם בן אלמת, comme اذ se place facilement devant l'infinitif, ici devant *roumi* «mon élévation;» il est vrai que l'hébreu ne nous fournit l'exemple d'un tel emploi que pour מאז (*Exode,* IV, 10), mais rien ne s'oppose à ce que אז, sans être précédé de la préposision *min*, ait été, en phénicien, employé comme עת ou יום en hébreu. Le mot תם a le sens d'un homme sans expérience (*Job,* IX, 21) et celui d'un être simple, qui n'est ni bon ni mauvais, dans les plus anciens monuments de la littérature néo-hébraïque. (Voir la liturgie des veillées de Pâques, dite *Haggada.*) Il se pourrait en outre que le *yod* terminant רמי servît en même

temps de première lettre à יתם, « orphelin. » L'épigraphie phénicienne présente d'autres exemples de ces lettres à double emploi, naturelles à un système d'écriture qui est très-économe et qui n'admet que rarement la séparation des mots. Enfin, אלמת, *almat,* est pour *almant* qui serait la forme phénicienne de אלמנה, « veuve. » La contraction de la syllabe *ant* en *at* à la fin des mots se rencontre également en בת pour בנת, שת pour שנת, etc. Si l'hébreu ne présente que des monosyllabes, comme exemples d'une semblable suppression du nom, il faut se rappeler que la prononciation phénicienne qui semble réunir deux syllabes finales, telles que *ânât* ou *enet* en une seule, *ant* (comparez également *abd* et *malk,* pour *ébed* et *mélek*), favorisait singulièrement la contraction en *at.*

Derenbourg.

M. Renan s'associe aux conclusions de M. Derenbourg. Il trouve que c'est manquer aux règles de la science que de vouloir déterminer les opinions des anciens au moyen de textes isolés, surtout lorsque ces textes nous sont arrivés à travers tant de périls d'altération, comme ceux des Hébreux. Ce qu'il regarde comme évident, c'est que la vieille philosophie des Hébreux, philosophie d'après laquelle chacun est traité ici-bas selon ses mérites, avait pour but d'expliquer le monde sans l'intervention du dogme de l'immortalité de l'âme et de la résurrection. Il ne s'agit pas de savoir si ces idées existaient ailleurs; ce qu'il affirme c'est qu'elles ne se trouvent ni dans *Job* ni dans les *Proverbes*, dans *Job* surtout.

M. Derenbourg interrompt son confrère pour citer l'expression « rassasié de jours; » l'homme en est arrivé à ne plus avoir envie de vivre, comme l'homme rassasié de nourriture n'a plus envie de manger.

M. Renan, reprenant, insiste sur les conclusions du livre de *Job :* « Dieu lui rendit au double tout ce qu'il avait eu, etc. » Au milieu de toutes les disputes qui remplissent le livre, il y avait une solution qui tranchait tout; c'est la récompense future; elle n'est produite nulle part. C'est une tentative pour expliquer l'ordre de l'univers sans l'immortalité de l'âme.

M. Derenbourg. L'*Ecclésiaste,* qui est probablement du IIIe siècle avant l'ère chrétienne, nous montre ce scepticisme persistant, bien que ce livre

offre, à côté d'une tendance à douter de tout, l'assurance la plus inébranlable sur les points qui touchent à l'enseignement traditionnel et en quelque sorte national.

M. Renan. Il y a de même dans le livre de *Job* des réflexions sur l'impossibilité d'arriver à la sagesse, qui confirment le scepticisme de l'*Ecclésiaste*. Le précepte final, qui résume cette philosophie et en relève tout l'esprit, est cette maxime : Faire le bien, éviter le mal. Le bien et le mal portent en eux leur sanction. L'illustre auteur de la *Critique de la raison pure*, Kant, semble avoir pris à tâche de reprendre, en l'élargissant, cette doctrine.

M. Egger dit qu'il existe une inscription funéraire grecque rapportée de Syrie par M. Renan. Elle appartient à la sépulture d'un Juif. Le tombeau y est qualifié de *μυστήριον*, ce qui semble indiquer que la tombe garde un secret. N'est-ce pas une allusion à la vie future?

M. Renan. L'inscription est relativement moderne; elle est certainement postérieure à notre ère.

M. Derenbourg. Alors, elle ne peut pas intervenir dans le débat. Il y a des faits certains qui prouvent que, vers le commencement de l'ère chrétienne, l'usage, même parmi quelques rabbins, avait prévalu de lire *al-mâvet* au lieu d'*almout* dans les Psaumes, et de traduire ce terme par le mot grec *ἀθανασία* (immortalité). Mais cette version paraît si singulière aux docteurs de la Palestine qu'ils y voient une interprétation analogue à celle de l'étymologie de *lucus* (*a* non lucendo).

RAPPORT DU SECRÉTAIRE PERPÉTUEL DE L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES SUR LES TRAVAUX DES COMMISSIONS DE PUBLICATION DE CETTE ACADÉMIE, PENDANT LES ANNÉES 1871 ET 1872, LU LE 28 MARS 1873.

MESSIEURS,

En succédant à mon cher et vénéré maître M. Guigniaut dans le devoir de vous rendre compte de l'état de vos publications, je suis heureux de pouvoir constater que les espérances qu'il vous exprimait dans son dernier rapport se réalisent : et lui-même, avant de quitter les fonctions actives du secrétariat pour prendre place, comme secrétaire perpétuel honoraire, près de M. Naudet, notre vénérable doyen, a pu voir en partie accomplis les vœux qu'il avait formés. Les travaux de l'Académie, entravés dans leur exécution plutôt que suspendus dans leur préparation par les malheurs de ces derniers temps, ont repris avec une activité nouvelle. Le tome Ier des *Historiens arabes des croisades,* commencé il y a si longtemps par notre regretté confrère, M. Reinaud, a enfin paru, grâce au zèle de M. De Slane, secondé aujourd'hui par M. Defrémery. Le tome XXII, deuxième partie, du recueil des *Notices et Extraits des manuscrits* vous a été aussi distribué, et le monde savant y a pu lire les «poëmes astronomiques de Théodore Prodrome et de Jean Camatère» publiés par M. Miller; les «fragments inédits du registre dans lequel Nicolas de Chartres avait consigné les actes du parlement de 1269 à 1298,» par M. Léopold Delisle; la «première Ogdoade de G. du Bellay,» donnée en extrait par M. Hauréau; une «notice sur le palimpseste de Montpellier» par M. Boucherie; deux traités ou fragments de traités de J. Pollux, publiés par le même savant avec d'autres fragments curieux de littérature scolaire, et deux glossaires, l'un grec, l'autre latin, contenant, en deux parties distinctes, les formes nouvelles et les acceptions nouvelles ou formes rares des mots, publication que M. Egger a surveillée avec son expérience consommée, suppléant ainsi à l'éloignement de l'auteur. Enfin le tome XXVI de l'*Histoire littéraire de la France,* qui, à la date du dernier rapport (3 février 1871), n'avait encore que dix feuilles tirées et quatre en épreuves, est entièrement imprimé et va paraître. Les auteurs, séparés les uns des autres pendant le siége de Paris par les armées allemandes, dispersés de nouveau par l'insurrection de la Commune, ont, comme on le voit, rapidement regagné le temps qu'ils avaient forcément perdu.

Vos autres publications ont fait aussi pour la plupart des progrès très-sensibles.

Pour les reprendre dans leur ordre, le tome XXIII des *Historiens de la Gaule et de la France,* confié aux soins de MM. de Wailly, Léopold Delisle et Jourdain, approche aussi de son terme. Quatre-vingt-dix-sept cahiers (cent quatre-vingt-quatorze feuilles) sont tirés, et les cahiers quatre-vingt-dix-huit à cent trois, bons à tirer. Ils comprennent le texte entier du volume. J'aurais donc pu le ranger parmi ceux que vous allez recevoir, s'il ne restait à imprimer les tables : or, bien que tous les matériaux en soient réunis, et que notre confrère M. Jourdain, qui a succédé dans cette lourde tâche à notre regretté confrère M. Huillard-Bréholles, y mette la plus grande partie de son temps et toute sa puissance de travail, les difficultés d'une pareille œuvre, qui n'est bonne que quand elle est parfaite, devront, pour plusieurs mois encore, en ajourner la publication.

La *Table chronologique des diplômes, chartes et titres imprimés concernant l'histoire de France,* dite *Table de Bréquigny,* continuée, après notre ancien confrère M. Pardessus, par notre confrère M. Laboulaye, a été encore retardée dans sa marche par des difficultés de plus d'un genre. Le tome VIII, qui, en février 1871, était arrivé au vingt et unième cahier, n'en compte encore que vingt-trois tirés et quatre bons à tirer. Néanmoins on peut espérer le prochain achèvement de l'ouvrage, qui atteint aujourd'hui l'année 1310, l'Académie ayant fixé à la fin du règne de Philippe le Bel le terme où il doit s'arrêter.

Le nouveau recueil des *Chartes et Diplômes relatifs à l'histoire de France antérieure à l'avénement de Philippe-Auguste,* qui se prépare sous l'habile et ferme direction de M. L. Delisle, voit s'accroître chaque jour le nombre des pièces dont on pourra bientôt commencer l'impression. Dans la période écoulée depuis le dernier rapport, les registres 81-96 et 100-113 du Trésor des chartes ont été dépouillés, et l'on en a tiré les actes antérieurs à 1180 qui s'y trouvent à l'état de *vidimus.* D'autre part, l'Académie a reçu de M. Guesnon, professeur au lycée de Lille, la copie de quatre cent onze pièces des dépôts de Lille et d'Arras, recueillies et transcrites par lui avec un soin remarquable. Elle a reçu aussi de M. Bernard Prost, archiviste du Jura, les actes, antérieurs au terme fixé, qui existent dans le dépôt dont il a la garde : en tout quatre-vingt-six pièces tirées de seize fonds différents.

La publication des *Historiens des croisades* a été entreprise par l'Académie comme une annexe naturelle des *Historiens des Gaules et de la*

France. Le tome IV des *Historiens occidentaux,* pour la préparation duquel j'avais l'honneur d'être associé à M. Ad. Regnier, et viens de laisser la place à M. Thurot, est plus qu'à moitié imprimé. Quarante-huit cahiers sont tirés, sept bons à tirer, quarante-cinq placards vont être mis en feuilles. Le reste de la copie est à l'imprimerie ou prête à lui être fournie selon ses besoins.

J'ai parlé de la mise en vente du tome Ier des *Historiens arabes.* Le commencement du manuscrit du tome II est déjà en composition; et la diligence que nos deux confrères ont apportée à l'achèvement du précédent nous garantit que celui-ci ne se fera pas si longtemps attendre.

Pour les *Historiens grecs* dont M. Miller reste seul chargé depuis la mort de M. Alexandre, le tome Ier, comprenant le texte de ces historiens distribués en quatre parties, avec les annotations de M. Hase, pour la première, compte dix-neuf cahiers et demi pour cette première partie qui en forme les préliminaires et soixante-quatre pour les trois autres. Incessamment le volume peut être complété. Le tome second, comprenant les annotations de Du Cange, revues et notablement augmentées tant par M. Alexandre que par M. Miller, a dix-huit cahiers tirés et neuf bons à tirer. La copie est prête pour tout le reste, et nous espérons que l'imprimerie secondera le zèle de l'éditeur.

Le Recueil des *Notices et extraits de la Bibliothèque nationale et autres bibliothèques* a, comme on le sait, pour chaque tome deux parties : la première, orientale, la seconde, occidentale, qui se publient distinctement. La partie orientale, sous presse, est celle du tome XXII : elle compte déjà, en vingt-deux feuilles tirées, la notice de feu M. Wœpcke, relative à trois traités arabes sur le compas parfait; elle doit être suivie de la traduction du lexique arabe de médecine d'Ibn Bëithar, dont l'auteur, M. le Dr Leclerc, a repris le manuscrit pour y faire des changements qui lui ont été signalés. La partie occidentale en est au tome XXIV. La deuxième partie de ce tome n'a encore que dix-huit feuilles tirées, et une seule notice, celle de M. de Wailly sur les manuscrits de Ville-Hardouin. Mais déjà le tome XXV, deuxième partie, est commencé : il doit être entièrement rempli par une édition des commentaires d'Alexandre d'Aphrodisias sur le traité d'Aristote, *De sensu et sensibili,* par M. Thurot. En y consacrant un volume spécial, eu égard à l'importance de ce travail, votre commission des travaux littéraires a, néanmoins, exprimé le vœu que les notices ou extraits, destinés à ce recueil, se renferment dans les limites que leur nom implique, en sorte qu'un seul volume offre au lecteur plus de variété.

Quant à la collection de nos Mémoires, deux volumes sont en cours de publication : la première partie du tome XXV et la deuxième du tome XXVII. La première partie du tome XXV doit contenir l'histoire de l'Académie pour la période 1861-1864. Notre vénérable secrétaire perpétuel honoraire, M. Guigniaut, en renonçant à ses fonctions, n'a pas voulu entièrement abandonner la tâche qu'elles lui imposaient. Il vous a demandé, et vous lui avez accordé avec empressement, de raconter lui-même l'histoire de l'Académie pour cette première partie du temps pendant lequel il a tenu la plume dans vos séances et suivi vos travaux avec tant de zèle et de dévouement. La deuxième partie du tome XXVII a été tenue en suspens par la perte que nous avons faite de notre confrère M. Huillard-Bréholles. La mort l'a surpris avant qu'il eût pu mettre la dernière main pour l'impression au mémoire qu'il y destinait. Heureusement il laissait un ami qui, en prenant sa place parmi nous, s'est empressé de revendiquer, comme un droit sacré, cette part de sa succession. M. Deloche a revu le manuscrit et corrigé les épreuves du travail de M. Huillard-Bréholles; et, maintenant que tous les bons à tirer sont donnés, le volume ne tardera point à paraître : car il a suffi, pour le compléter, d'y ajouter un des mémoires qui sont déjà prêts pour le volume suivant. J'en puis dire autant de la série de nos Mémoires ouverte aux savants étrangers. La deuxième partie du tome VII, comprenant le Syllabaire assyrien de M. Menant, est achevée; les derniers bons à tirer sont donnés. Je n'aurai plus à vous parler de ce dispendieux ouvrage que pour vous annoncer qu'il a paru. La deuxième partie du tome VIII est presque tout entière imprimée ou composée. Il y a trente-sept feuilles tirées, huit placards à mettre en pages et de la copie pour environ dix feuilles. J'attends la mise en pages pour voir s'il m'est possible d'y joindre encore un des mémoires que je tiens en réserve.

Pour la série consacrée aux *Antiquités nationales*, aucun volume n'est en cours d'impression.

Il me reste à vous parler d'une publication qui figure pour la première fois dans le compte rendu de vos travaux : c'est celle des œuvres de Borghesi, commencée, en 1860, aux frais de la liste civile, et dont la continuation, après la chute de l'Empire, a été confiée aux soins de notre Académie. Nos deux confrères, MM. Léon Renier et Waddington, en demeurèrent particulièrement chargés. Le tome VII, dont les exemplaires avaient péri dans les incendies de la Commune, au moment où la distribution allait s'en faire, a été réimprimé. Le tome VIII, qui contient la fin des lettres, a paru en même temps. Le tome IX est sous

presse, et trente-deux feuilles en sont déjà tirées : elles contiennent les deux dissertations de Borghesi sur les fragments des Fastes capitolins, découverts au commencement de ce siècle. Le volume sera complété par un mémoire inédit sur la série des préfets de Rome, depuis Auguste jusqu'à l'année où commence l'ouvrage de l'anonyme *De præfectis Urbi* (254 de notre ère).

En résumé, depuis la fin de la guerre, depuis que l'Imprimerie a pu nous rendre son concours, trois importants volumes ont paru : le tome Ier des *Historiens arabes des croisades;* le tome XXVI de l'*Histoire littéraire de la France;* le tome XXIII, deuxième partie, des *Notices et extraits des manuscrits,* et deux nouveaux volumes des œuvres de Borghesi; trois volumes de la collection des Mémoires, l'un, des nôtres, les deux autres, des savants étrangers, sont à la veille de paraître. Le tome XXIII des *Historiens de France* n'attend plus que ses tables. Le tome I des *Historiens grecs des croisades* peut se terminer d'un jour à l'autre. Le tome IV des *Historiens occidentaux* va marcher rapidement vers sa fin. L'Académie peut donc se rendre ce témoignage qu'elle n'est pas restée étrangère à ce redoublement d'activité qui s'est manifesté dans notre pays depuis nos malheurs.

H. Wallon.
Secrétaire perpétuel.

LIVRES OFFERTS.

SÉANCE DU 3 JANVIER.

1° *Droit musulman. — Recueil des lois concernant les Musulmans Schyites*, par A. Querry, consul de France à Tébriz, t. II (Paris, Imprimerie nationale, 1872, grand in-8°).

2° Par M. de Witte, au nom de la Société de bibliographie, les tomes VII et VIII du *Polybiblion, revue bibliographique universelle* (Ve année, Paris, 1872, grand in-8°).

3° *Fragments of the Curetonian gospels*, edited by W. Wright (one of the hundred copies printed for private circulation). London, 1872, in-4°.

4° *La langue et la littérature hindoustanie en 1872, revue annuelle*, par M. Garcin de Tassy (Paris, 1873, brochure in-8°).

5° *Étude sur le pronom égyptien*, par G. Maspero.— Extrait du tome Ier des *Mémoires de la Société de linguistique* (Paris, Imprimerie nationale, 1871), brochure in-8°.

6° Eros, *étude sur la symbolique du désir*, par M. Louis Ménard. — Extrait de la *Gazette des beaux-arts*, livraisons d'octobre et novembre 1872 (brochure grand in-8°).

SÉANCE DU 10 JANVIER.

M. Renan présente, au nom de M. Angelo de' Gubernati, professeur à l'Institut des études supérieures à Florence, deux volumes intitulés: *Zoological mythology or the Legends of animals* (London, 1872, in-8°). « C'est, dit M. Renan, une étude savante et approfondie du rôle mythologique de l'animal dans les traditions de la race indo-européenne. L'auteur, par des comparaisons toujours soumises à l'épreuve d'une critique rigoureuse, suit chacune de ces traditions dans les diverses branches de la famille, et apporte ainsi de précieux éléments à ces grands travaux de mythologie comparée qui sont une des plus belles créations de notre siècle. La tâche que s'était imposée M. de' Gubernati était immense, et, si l'on ne peut affirmer qu'il l'a toujours remplie de façon à ne rien laisser à désirer, on doit du moins reconnaître qu'il y a apporté les plus grands soins et qu'il y a fait preuve d'une solide érudition et d'une grande sagacité. »

Le même membre présente, au nom de M. W. Wright, un ouvrage moins considérable, mais digne cependant d'intéresser aussi l'Académie, c'est le spécimen d'une traduction syriaque de Kalilah et Dimnah, extrait du *Journal de la Société asiatique de la Grande-Bretagne* (Londres, 1873, in-8°). Cette traduction a été faite sur l'arabe; elle n'a rien de commun avec une autre traduction syriaque du même ouvrage, découverte par M. Socin et qui a été faite sur le sanscrit ou sur le pehlvi.

M. de Witte présente, au nom de M. Albert Dumont, une brochure intitulée : *Mélanges archéologiques,* réunion de sept articles extraits de la *Revue archéologique:* I. *Sur quelques représentations de la mort de la Vierge.* — II. *Découvertes récentes à Salone.* — III. *Miroir grec trouvé à Corinthe.* — IV. *Statuette d'ancien style trouvée à Gourizi, en Albanie.* — V. *Timbres rhodiens d'Arezzo et de Chiusi.* — VI. Σήκωμα *découvert à Panidon, en Thrace.* — VII. *Chœnix du système attique.*

M. de Rozière présente, au nom de M. le docteur Prunières, médecin à Marvejols (Lozère), un mémoire sur les *constructions et stratifications lacustres du lac Saint-Andéol* (Lozère), mémoire communiqué à la *Société d'anthropologie* dans sa séance du 18 avril 1872 (brochure in-8°). Il rappelle que M. Prunières a soumis, il y a quelques années, à l'Académie un travail dans lequel il cherchait à déterminer la situation précise de la station *ad Silanum* de la carte de Peutinger, et annonce que, dans quelque temps, M. Léon Renier aura l'occasion d'entretenir la Compagnie d'une inscription latine, découverte par le même savant dans les ruines de Grèze (*Castrum Gredonense*), laquelle prouve que, sous la domination romaine, le régime municipal était en pleine vigueur chez les *Gabali* (Gévaudan), comme dans les autres cités de la Gaule. Le mémoire présenté aujourd'hui par M. le docteur Prunières est relatif au lac Saint-Andéol, qui occupe le centre de la montagne d'Aubriac, la même que Grégoire de Tours désigne sous le nom de *Mons Helanus;* il est divisé en deux parties : dans la première, M. Prunières fait l'histoire du lac et prouve que son emplacement doit être identifié avec le *Mons Helanus;* dans la seconde il fait le récit des travaux d'exploration exécutés dans ce lac en 1869, 1870 et 1871.

M. d'Avezac fait hommage de son mémoire sur la date précise de la naissance de Christophe Colomb, étude critique qui, après avoir été communiquée à la Compagnie, a été lue dans la séance trimestrielle des cinq Académies, le 4 octobre 1871. M. d'Avezac y a ajouté un chapitre pour répondre aux objections qui lui ont été soumises.

M. Egger, à son tour, présente, au nom de M. le président Man-

tellier, correspondant, un mémoire sur *deux inscriptions tumulaires qui se lisent en l'église de Saint-Pierre-le-Puellier* (Orléans, 1872, brochure in-8°).

SÉANCE DU 17 JANVIER.

1° Au nom de M. le Ministre de la marine et des colonies, *Voyage d'exploration en Indo-Chine effectué pendant les années 1866, 1867 et 1868*, par une commission française présidée par M. le capitaine de frégate Doudart de Lagrée, publié par les ordres de M. le Ministre de la marine, sous la direction de M. le lieutenant de vaisseau Francis Garnier (Paris, 1873, 2 vol. grand in-4° de texte et 2 atlas in-f°). — M. d'Avezac demande et obtient la parole pour appeler l'attention de l'Académie, non-seulement sur l'exécution typographique du magnifique ouvrage offert par le Ministre, mais aussi et surtout sur l'importance véritablement exceptionnelle au point de vue scientifique, commercial et politique, de l'exploration dont cet ouvrage est destiné à faire connaître les résultats. «Cette expédition, dit-il, honore la France; il y a peu d'expéditions analogues qu'on puisse lui comparer; il faut souhaiter qu'elle soit un exemple et un encouragement pour de nouvelles explorations de ces contrées. Le nom et le drapeau de la France ont été portés dans des régions où jusque-là aucune puissance européenne n'était connue; d'ailleurs, on peut espérer trouver de ce côté la route la plus commode et la plus courte pour le trafic avec l'intérieur de la Chine, sans compter qu'on accroîtra ainsi l'importance et la prospérité de notre colonie de Saïgon.»

2° Au nom de M. Hauréau, Président de l'Académie, le tome V de la nouvelle édition de son *Histoire littéraire du Maine*.

3° De la part de M. Amari, associé étranger, le tome III, 2° partie, de son *Histoire des Musulmans de Sicile* (Florence, 1872, in-8°).

4° *Extraits des comptes et mémoriaux du roi René pour servir à l'histoire des arts au XVe siècle*, publiés d'après les originaux des Archives nationales, par M. Lecoy de la Marche (Paris, 1872, 1 vol. in-8°). — Publication de la Société de l'École des Chartes.

M. Egger présente ensuite, au nom de l'auteur, M. Georges Perrot, un volume intitulé : *L'éloquence politique et judiciaire à Athènes*, 1re partie (Paris, 1873, in-8°).

M. Miller, au nom de l'auteur, M. Milsand, présente un volume intitulé : *Les études classiques et l'enseignement public* (Paris, 1873, in-12).

M. Renier, au nom de M. Ariodante Fabretti, de Turin, présente

une Notice descriptive et historique du musée de l'Université de Turin (Turin, 1872, in-8°).

M. Dulaurier fait hommage à l'Académie du discours qu'il a prononcé à l'ouverture de son cours d'arménien à l'École des langues orientales vivantes.

SÉANCE DU 24 JANVIER.

1° Par M. Delisle, *Note sur le catalogue général des manuscrits des bibliothèques des départements, suivie du catalogue de cinquante manuscrits de la Bibliothèque nationale* (1873, br. in-8°).

2° Au nom de M. Hucher, *Sceaux des sires de Bueil, seigneurs de Saint-Calais* (1872, br. in-8°).

3° *Répertoire archéologique de l'arrondissement de Dijon,* par la Commission archéologique du département de la Côte-d'Or (Dijon, 1872, 1 vol. in-4°).

4° *Mémoires de la Commission des antiquités du département de la Côte-d'Or,* tomes II à VII, plus les livraisons 1 et 2 du tome VIII (in-4°).

M. de Longpérier demande ensuite la parole.

«J'ai l'honneur, dit-il, d'offrir à l'Académie, de la part de l'auteur, M. Fr. Lenormant, le premier volume de la seconde série de ses *Lettres assyriologiques.* Cet ouvrage est intitulé : *Études accadiennes.* J'ai lu devant l'Académie, elle se le rappelle, un travail du même auteur qui fait connaître avec détail les données de son nouvel ouvrage et en fait pressentir l'importance. — Une des deux lettres que je dépose sur le bureau, adressée à M. Jules Oppert, est consacrée à l'analyse des documents, à ce qu'on pourrait appeler la recherche et la constitution de la langue. La seconde, adressée à M. Maury, contient l'appareil grammatical résumé en tableaux, c'est-à-dire les paradigmes de la déclinaison et de la conjugaison. Cette seconde partie, dans laquelle les lacunes à remplir sont signalées en leurs lieu et place, est déjà très-considérable et fournit une base de discussion des plus claires et des plus méthodiques. — M. Lenormant a adopté pour la langue antique qu'il étudie le nom d'*accadienne,* employé depuis longtemps en Angleterre. Dans une note insérée au cahier du *Journal asiatique,* qui paraît en même temps que les dernières *Lettres assyriologiques,* M. Oppert expose les raisons, très-graves à mon avis, qui lui font préférer pour la même langue le nom de *sumérienne.* M. Lenormant connaît cette divergence d'opinion, et se propose de présenter à ce sujet des observations. Mais la question de nom ne

change rien au fond de la doctrine, en ce qui touche la langue, sa nature et son caractère. Il me suffit pour le moment de signaler un travail très-curieux, très-important, et de nature à faire faire un nouveau progrès aux études assyriologiques.»

SÉANCE DU 31 JANVIER.

M. Thurot offre à l'Académie le second volume de la traduction de la *Géographie de Strabon,* par M. Tardieu. «Je ne surprendrai personne, ajoute-t-il, en disant que notre excellent bibliothécaire a porté dans cette longue et difficile entreprise le soin scrupuleux qu'il met dans tout ce qu'il fait. Il est malaisé d'entendre le texte de Strabon qui ajoute à la variété des matières propres aux ouvrages de géographie de nombreuses digressions grammaticales et philosophiques. En outre l'ouvrage de Strabon nous est parvenu dans un état de fréquente altération. Après Casaubon et Coray, Meineke, Müller, Madvig ont trouvé bien des fautes à corriger, et la tâche des philologues est encore loin d'être épuisée. M. Tardieu a tenu compte de tous les travaux dont le texte de Strabon a été l'objet; il a pris toutes les corrections et toutes les interprétations qui ont été proposées et a fait un choix judicieux entre les opinions souvent diverses qu'ont soutenues des hommes éminents. Des notes placées au bas des pages indiquent la leçon suivie par le traducteur toutes les fois qu'elle s'écarte du texte des manuscrits. Cette traduction est donc une œuvre savante qui fait le plus grand honneur à celui qui l'a entreprise et conduite déjà un peu au delà des deux tiers, sans que son attention et son exactitude se soient relâchées.»

M. Le Blant offre à l'Académie, au nom du R. P. Garrucci, la livraison spécimen de la *Storia della arte cristiana,* grand recueil archéologique publié par le savant religieux. «C'est la collection complète des monuments figurés laissés, dit-il, par les chrétiens des huit premiers siècles. On sait à quel degré sont épars ces documents et, pour ne parler ici que des sujets publiés, combien de livres, d'opuscules rares et quelquefois introuvables il faut consulter pour étudier les types des premiers âges du christianisme. Si l'on excepte celles des ouvrages modernes, presque toutes les reproductions d'ailleurs sont infidèles, dépourvues de caractère, quelques-unes même absolument informes. Les planches de Gori pour les diptyques; celles de Bosio pour les peintures et les sarcophages de Rome; pour les mosaïques, les gravures détestables de Ciampini, voilà ce que sont aujourd'hui nos principaux instruments de recherche et de

travail. L'antiquaire ne peut donc que saluer, avec une vive reconnaissance, l'apparition d'un livre considérable et sorti d'une bonne main que nous donnent à cette heure les presses d'une petite ville de l'Italie, Prato. Fresques, verres à figures sur fond d'or, mosaïques, marbres sculptés, pierres gravées, reliefs divers laissés par les premiers chrétiens; puis, dans un appendice, peintures et sculptures des Juifs et des hérétiques, voilà ce que réunira dans 500 planches contenant 2,000 sujets l'œuvre vraiment colossale du R. P. Garrucci.

«Le texte sort des mains du savant religieux, écrit avec l'autorité que donnent la connaissance des livres saints, des Pères, la pratique ancienne et constante des monuments de l'art chrétien.

«Dans la publication de cette œuvre, dont quelques fascicules ont déjà vu le jour, le nom d'un Français, j'ai hâte de le dire, eût été, si le sort l'eût permis, associé à celui de l'antiquaire italien. Je veux parler du regrettable Père Martin pieusement rappelé en tête du nouveau livre et qui, après nous avoir reproduit par son crayon la riche série des verres à figures, avait commencé à dessiner les autres monuments qui vont être mis sous nos yeux. C'est en copiant avec ardeur, lorsqu'il était déjà mortellement atteint, les mosaïques de Ravenne, que le courageux artiste a péri au loin, sans secours, épuisé de fatigue; c'est par ce malheur que la France n'aura pas vu le nom d'un de ses enfants attaché à une publication de premier ordre.

«Parmi les dessins que va donner le savant Père Garrucci, nous en retrouverons sans doute plus d'un de ceux qu'avait préparés son regretté collaborateur, dévoué, ainsi que lui, à la reproduction d'anciens types qui furent si longtemps, comme le disent les Pères, les livres de la foule illettrée et qui, parfois, viennent seuls révéler, éclairer les mystères d'un symbolisme dont l'explication ne se trouve nulle part ailleurs.»

M. Maury offre à l'Académie, au nom de M. Leberre, missionnaire au Gabon, une *Grammaire de la langue pongiée ou pongo,* langue parlée encore aujourd'hui par une population de la côte du Gabon que l'on croit venue du pays où la rivière de Nazareth prend sa source. Le P. Leberre dit que cet idiome n'a aucun rapport avec les langues africaines et le croit plus rapproché des langues orientales, expression vague par laquelle il désigne sans doute les langues sémitiques. «L'auteur, ajoute M. Maury, n'a pas fait une étude assez approfondie de la philologie comparée des idiomes africains pour être autorisé à se prononcer à cet égard, les analogies qui lient différents groupes de ces langues étant d'ordinaire grammaticales et non lexicologiques. Il me semble, en parcourant

la grammaire pongouée saisir quelques traits rappelant les idiomes de la famille chamitique. Le *pongue* est un idiome très-primitif; souvent les préfixes représentent les flexions; les voix du verbe y sont fort nombreuses; les sons, doux, et l'euphonie de la vocalisation y est bien sentie. L'ouvrage de M. Leberre fournira des éléments précieux à la linguistique.»

M. D'Avezac fait remarquer que les premiers éléments du vocabulaire *pongiée* ont été recueillis par M. Delaporte, devenu plus tard consul général et chargé d'affaires de France près le vice-roi d'Égypte.

M. Brunet de Presle présente, au nom de M. Coumanoudis, un *Recueil des inscriptions tumulaires de l'Attique.*

M. de Rozière offre, au nom de M. Gustave Boissonade, un ouvrage intitulé : *Histoire de la réserve héréditaire et de son influence morale et économique.*

M. Delisle présente, au nom de M. Lenormant, un tirage à part de la *Revue archéologique* intitulé : *Le monastère de Daphni près d'Athènes sous la domination des princes croisés.* Les procès-verbaux des chapitres généraux de l'ordre de Cîteaux, plusieurs chartes du Hainaut et des inscriptions inédites ont servi de base à ce travail.

Sont en outre offerts à l'Académie :

1° *Les ballons depuis leur invention jusqu'au dernier siége de Paris,* par M. Vaschalde.

2° *Recherches sur les anciennes sociétés et corporations de la France méridionale,* par le même.

3° *Clotilde de Surville et ses poésies,* par le même.

4° *Vocaboli Germanici e loro derivati nella lingua italiana,* par Louis Delâtre.

5° *Documents inédits pour servir à l'histoire des corps et communautés d'arts et métiers du Vermandois,* par M. Combier.

6° *Documents inédits pour servir à l'histoire du culte réformé dans le Vermandois, de 1600 à 1789,* par le même.

SÉANCE DU 7 FÉVRIER.

M. Mohl offre à l'Académie, au nom de M. Barbier de Meynard, le VIIe volume de la traduction des *Prairies d'or de Maçoudi.* C'est l'avant-dernier volume d'un ouvrage qui est un des plus curieux de la littérature arabe. Maçoudi avait fait deux chroniques qui ont péri. Il n'est resté de lui que ces trois ouvrages où il a mis ce qu'il ne faisait

pas entrer dans ses chroniques. Ce sont des traits de la vie intérieure, des anecdotes que les chroniques en général ne reproduisent pas, mais où l'on peut se faire une idée bien plus vraie de l'histoire d'un peuple que dans le récit des batailles.

M. Maury offre à l'Académie, au nom de la famille de l'auteur, le *Voyage en Abyssinie* de M. Guillaume Lejean (un volume in-4° avec atlas). L'Académie n'a pas oublié le dévouement et le courage avec lequel M. Lejean, qui a visité l'Abyssinie en 1863 et 1864, a entrepris cette exploration difficile. Après sa mort, sa famille a voulu le faire revivre dans ses travaux; elle a commencé la publication de ses manuscrits par le présent ouvrage. Elle aurait voulu qu'il pût concourir à l'une des récompenses données par l'Académie; malheureusement par son sujet il ne peut trouver place dans aucun de nos concours, et M. Maury pense que l'Académie devra se réduire à adresser à la famille de M. G. Lejean ses remercîments avec le témoignage de l'estime qu'elle fait de ce travail et des regrets que l'auteur lui a laissés.

Le même membre offre à l'Académie, au nom de M. François Lenormant, une brochure qui a pour titre : *le Déluge et l'épopée babylonienne*, étude où l'auteur examine le curieux texte cunéiforme découvert et traduit par M. G. Smith, et le rapproche du récit de la Genèse, ainsi que de la tradition contenue dans Bérose et dans les livres hindous.

M. Beulé fait hommage à l'Académie de son ouvrage intitulé : *Fouilles et découvertes* (deux volumes in-8°). Ces volumes n'ont pas été faits dans ces deux dernières années. Les matériaux en étaient recueillis depuis longtemps et l'ouvrage allait être imprimé quand éclata la guerre. Le premier volume comprend les fouilles et les découvertes faites en Grèce et en Italie dans les deux dernières années; le second, celles qui ont été faites en Afrique et en Asie dans la même période. «J'ai essayé, dit M. Beulé, en parlant un peu de mes fouilles, de parler beaucoup de celles des autres.»

M. Miller dépose sur le bureau de l'Académie ce qui a paru des deux enquêtes faites par les commissions de l'Assemblée nationale sur les actes du gouvernement de la défense nationale. M. Miller, chargé de les remettre à la Bibliothèque de l'Institut, a cru mieux faire de les offrir à l'Académie, qui le prie de transmettre ses remercîments à la questure de l'Assemblée nationale.

M. Renan offre à l'Académie le *Rapport* de M. J. Halévy sur sa mission archéologique dans le Yémen. C'est le récit du voyage qu'il a accompli, l'Académie sait avec quel courage et quelle persévérance, et dont il a

rapporté une collection sans égale d'inscriptions himyaritiques copiées sur les monuments et déposées aujourd'hui entre les mains de la commission des inscriptions sémitiques.

Le même membre dépose sur le bureau de l'Académie une *Grammaire de la langue mandchou*, par M. L. Adam. C'est M. Stanislas Julien qui devait présenter cet ouvrage à l'Académie, c'est lui qui était compétent pour le faire valoir. En son absence, M. Renan se borne à l'offrir à l'Académie.

M. Guigniaut offre à son tour deux thèses récemment soutenues par M. Maspero devant la Faculté des lettres de Paris; l'une dans laquelle l'auteur a déterminé à l'aide de textes hiéroglyphiques le véritable emplacement de *Carchémis* (*Circesium*); l'autre, *sur le genre épistolaire des anciens Égyptiens.*

L'avis de la Faculté a été que si ces documents pouvaient être qualifiés de pièces littéraires, on ne pourrait l'entendre au sens des Grecs ni des Romains; ce genre épistolaire, tout factice et très-subalterne, ne peut servir que très-médiocrement à la connaissance de la société.

SÉANCE DU 21 FÉVRIER.

Le Secrétaire perpétuel offre à l'Académie, au nom de M. Germain, correspondant, une brochure intitulée : *De la médecine et des sciences occultes à Montpellier dans leurs rapports avec l'astrologie et la magie;*

Et au nom de M. Hucher, *L'art gaulois*, feuilles 7 et 8.

M. d'Avezac présente à l'Académie, au nom de l'éditeur, une brochure de cinq feuilles d'impression, tirée seulement à 75 exemplaires, sous ce titre : *Lettres inédites de Guillaume du Vair*, publiées avec avant-propos, notes et appendice, par Philippe Tamizey de Laroque. — L'auteur de ces lettres a joui, de son vivant, d'une réputation que la postérité n'a point démentie, de parfait homme de bien, et l'on vantait également en lui un solide savoir et l'art de bien dire. C'était là, en dehors même du rôle politique du garde des sceaux de Louis XIII, un motif suffisant de compter sur l'intérêt qui accueillerait une publication de lettres inédites de lui, lettres dont on connaissait l'existence dans quelques collections publiques ou privées. — «Cette tâche vient d'être accomplie, dit M. d'Avezac, par un de ces éditeurs, dont la scrupuleuse fidélité, la critique attentive et sûre, l'érudition complète et sincère ne laissent au lecteur le moins complaisant aucune incertitude sur l'entière confiance due au travail qui lui est présenté. M. Tamizey de Larroque est connu dans

l'Académie par toutes ces qualités, qui se retrouvent, comme toujours, dans cette nouvelle brochure.

«Les lettres de Du Vair y sont rangées en deux séries : la première, recueillie dans les manuscrits de Du Puy, contient celles qui sont adressées toutes uniformément au président De Thou; la seconde série, glanée dans divers fonds de la Bibliothèque nationale, dans les portefeuilles de Godefroy, à l'Institut, et dans le cabinet d'un amateur bien connu (M. Rathery), se compose de lettres adressées, la majeure partie, au roi Henri IV, les autres, au connétable de Montmorency et au secrétaire d'État Villeroy. — L'appendice nous offre, après quelques remarques sur la correspondance de Du Vair avec Peiresc et avec Malherbe, un mémoire ou une notice biographique, comme nous dirions aujourd'hui, sur le garde des sceaux Du Vair, par le contrôleur général des finances Claude Le Pelletier. Les biographies ultérieures sont spécialement examinées dans l'avant-propos. — L'imprimeur marseillais, à qui a été confiée l'exécution matérielle du livre, n'a pas, il faut bien le dire, secondé, comme il eût été désirable, les soins du docte éditeur : les fautes typographiques ne sont que trop fréquentes et de charmants vers d'Horace sont outrageusement défigurés.»

SÉANCE DU 28 FÉVRIER.

M. Ferd. de Lasteyrie offre à l'Académie, de la part des Pères dominicains français de la Mission de Mossoul, un volume du *Nouveau Testament,* en arabe, récemment édité par eux. Ce livre n'est pas une réimpression, mais bien un texte absolument nouveau, donné par Mgr Joseph David, prêtre syrien, ancien élève de la Propagande de Rome, aujourd'hui évêque de Mossoul. Pour rendre ce texte aussi correct que possible, l'auteur a compulsé tous les anciens manuscrits de la version arabe qu'il a pu trouver épars dans les monastères de l'Orient, puis les a confrontés avec les versions hébraïque, grecque, chaldaïque, et la Vulgate. — L'imprimerie d'où sort ce volume, et qui appartient à la Mission des dominicains français, a été fondée il y a une douzaine d'années par Mgr Amanton, de regrettable mémoire, à l'aide des fonds mis à sa disposition par l'œuvre des écoles d'Orient. Depuis, elle a pris un notable développement, elle possède aujourd'hui une fonderie de caractères, une stéréotypie et même un atelier de reliure, et se trouve maintenant assez bien montée pour pouvoir imprimer indifféremment en arabe, en chaldéen, en syriaque, en persan, en turc, en latin ou en français. Le but

que s'étaient proposé d'abord les Pères dominicains était de pouvoir approvisionner de livres les écoles de leur Mission. Mais bientôt ils ont étendu le cercle de leur publicité. Non-seulement ils ont imprimé des ouvrages de piété, mais encore, convaincus qu'un des plus sûrs moyens de s'emparer des âmes était de développer les intelligences, ils ont publié et répandu parmi la population indigène une foule d'ouvrages de natures très-diverses, faisant ainsi de la propagande intellectuelle en même temps que de la propagande religieuse. Avec le volume du *Nouveau Testament,* M. de Lasteyrie dépose sur le bureau de l'Académie un catalogue imprimé de quarante ouvrages déjà sortis des presses de la Mission de Mossoul. On y voit, outre les livres de piété, des petits traités élémentaires d'arithmétique et de géographie, des exercices de lecture et de grammaire françaises, et aussi diverses éditions d'anciens auteurs arabes (expurgées, bien entendu, de tout passage hostile à la religion chrétienne). — Ces renseignements ont été fournis à M. de Lasteyrie par le R. P. Duval, directeur actuel de l'imprimerie de Mossoul. En les portant à la connaissance de l'Académie, il est certain d'avance de l'intérêt qu'elle prendra à une œuvre qui ne peut qu'augmenter l'influence morale de la France en ces contrées lointaines.

M. Guigniaut, Secrétaire perpétuel honoraire, offre à l'Académie, au nom de M. François Lenormant, un mémoire, intitulé *la Légende de Sémiramis.* L'auteur s'applique à déterminer, dans les légendes de Sémiramis et de Ninus, ce qui est du mythe et ce qui est de l'histoire. L'histoire d'Assyrie, telle qu'elle nous était transmise par les anciens, était pleine de récits confus, altérés par les traditions populaires. Les textes cunéiformes récemment déchiffrés donnent les moyens de les refaire sur un grand nombre de points. M. François Lenormant, profitant des travaux de MM. Oppert et Norris, a entrepris d'éclaircir ainsi la légende de Sémiramis. Il y a signalé l'élément religieux qui y domine ; il a montré que les rois les plus anciens de l'Assyrie ne remontent pas au delà du XIVe siècle avant notre ère, et qu'ils ont été précédés comme en Égypte par les prêtres dont l'histoire est enveloppée de mythes religieux.

M. Jourdain offre à l'Académie une autre publication de M. François Lenormant, qui est un travail de son père, les *Essais sur l'instruction publique* de M. Charles Lenormant.

«Ce travail, dit M. Jourdain, ne s'adressait pas à l'Académie et ne lui a pas été lu par notre regretté confrère, mais il peut réveiller le souvenir de la vigueur de son esprit, de son érudition si pénétrante et si sûre et de l'heureuse chaleur de sa parole. Il se rattache au grand

débat qui a eu lieu sur la liberté de l'enseignement vers 1845. Il porte sur les écoles de l'État un jugement qui fit alors une vive impression dans l'Université. Il a le mérite d'avoir devancé et les critiques et les propositions de réformes dont l'enseignement public a été l'objet dans ces derniers temps, et il y aurait à cet égard plus d'un rapprochement à faire entre ces *Essais* et l'ouvrage de M. Bréal, voire même les circulaires officielles. M. Charles Lenormant n'était pas seulement partisan de la liberté d'enseignement, il était ami de la science, et c'est par intérêt pour la science qu'il était ami de la liberté. Il la voulait non-seulement dans l'enseignement secondaire, mais dans l'enseignement supérieur. A tous ces titres les écrits réunis dans ce volume appelleront l'attention du public, et, en les faisant paraître, M. François Lenormant n'a pas seulement accompli un acte de piété filiale, il a rendu un service important à la cause des hautes études.

M. Jourdain offre encore à l'Académie un ouvrage de M. Filleul, intitulé : *Histoire du siècle de Périclès*. Ce n'est pas une compilation de seconde main, mais le fruit d'un travail original. L'auteur a puisé aux sources anciennes et mis habilement en œuvre les témoignages qu'il a recueillis dans les historiens grecs.

M. Renan offre à l'Académie, au nom du général Faidherbe, un nouveau supplément à son *Recueil des inscriptions libyques*. Le général Faidherbe publie ces suppléments à mesure que les textes se découvrent. On ne saurait assez louer son dévouement à la science et le zèle de nos colons algériens pour les découvertes qui peuvent l'enrichir.

SÉANCE DU 7 MARS.

Sont offerts à l'Académie les ouvrages suivants :

1° *De l'enseignement de notre langue*, par M. Marty-Lavaux.

2° *Anthologie des poëtes français depuis le XVe siècle jusqu'à nos jours*, par M. A. Lemerre, éditeur.

3° *La manière de langage qui enseigne à parler et à écrire le français. Modèles de conversations composés en Angleterre à la fin du XIVe siècle*, et publiés d'après le manuscrit du musée Britannique Harl. 3988.

4° *Dissertation critique sur le poëme latin de Ligurinus, attribué à Günther*, par M. Gaston Paris.

5° *Table chronologique des documents que contiennent les dix-sept séries des* Analectes historiques publiés par M. Gachard.

6° *Comptes rendus des séances de la commission royale d'histoire de l'Académie royale de Belgique*, tomes XIII et XIV.

M. Renier offre à l'Académie une étude de M. Robert Mowat sur la découverte faite à Tours d'une inscription romaine inédite et sur le monument considérable dont elle révèle l'existence. Les lettres sont de 8 à 15 centimètres de hauteur. M. Mowat en a donné une restitution fort vraisemblable. L'inscription doit être de la fin du Ier siècle ou du commencement du IIe.

SÉANCE DU 14 MARS.

Sont offerts à l'Académie :

1° *La Kabylie et les coutumes kabyles*, par M. Hanoteau.

2° *Étude sur la genèse des patois et en particulier du roman ou patois lyonnais*, par M. le Dr Monin.

3° *Le Sarcophage de Massanès*, par M. Lagrèze-Fossat, br. in-8°.

M. de Wailly offre à l'Académie un *Dictionnaire de la langue française au XIIe et au XIIIe siècle*, par M. Hippeau. Ce livre lui ayant été remis à la séance avec prière de l'offrir à la Compagnie, il n'a pu en prendre connaissance, et ce n'est qu'après une lecture attentive qu'un pareil ouvrage peut être jugé.

SÉANCE DU 21 MARS.

M. le Secrétaire perpétuel présente à l'Académie le 6e volume de la nouvelle édition de l'*Histoire littéraire du Maine*, par M. Hauréau.

Par une lettre datée de Modène, M. Muratori, arrière-neveu du fameux érudit italien, fait hommage à l'Académie d'un ouvrage intitulé *Archivio Muratoriano*, recueil de manuscrits, notes autographes et correspondances.

Est offert en outre à l'Académie :

Le Catalogue de la bibliothèque de la *North-China branch of the Royal Asiatic Society*, par M. Cordier.

SÉANCE DU 28 MARS.

Sont offerts à l'Académie les ouvrages suivants :

1° *Archives paléographiques de l'Orient et de l'Amérique*, par M. Léon de Rosny.

2° *Celtes*, par M. Gustave Lagneau.

3° *Ἀρχαιολογικὴ ἐφημερὶς ἐκδιδομένη ὑπὸ τῆς ἐν Ἀθήναις ἀρχαιολογικῆς ἑταιρίας δαπανῇ τῆς βασιλικῆς Κυβερνήσεως.*

M. Renier offre à l'Académie, au nom de M. de Rossi, un numéro du *Bulletin d'archéologie chrétienne* (2ᵉ série, 3ᵉ année, n° 4). Ce bulletin contient la description de quelques monuments des villas situées aux environs de Tusculum et l'on y trouve, entre autres, deux inscriptions non chrétiennes : l'une, d'un personnage qui fut consul en 137 de notre ère, l'autre, de sa mère. La première est intéressante parce qu'elle contient le *cursus honorum* très-complet de ce personnage, et il y a cette particularité curieuse qu'il est appelé *consul ex kal. januariis.* A partir de l'empire, le nombre des consuls avait dû être augmenté, parce qu'on avait besoin d'un plus grand nombre de personnages consulaires, la condition d'avoir été consul étant exigée pour parvenir à diverses fonctions. Il y en eut d'abord quatre par an; depuis les Flaviens, six; depuis Trajan, douze, et c'était à peine suffisant. Auguste avait établi une hiérarchie très-rigoureuse et les monuments prouvent que les règles en étaient fort strictement observées. Au temps de notre personnage, il y avait donc douze consuls, deux tous les deux mois. D'Auguste à Caracalla les monuments publics et les actes publics étaient datés des consuls en charge, qu'ils fussent *suffecti* ou non. Mais le peuple n'avait pu s'y habituer et comptait toujours par les noms des consuls qui avaient ouvert l'année. A partir de Caracalla, on reprit pour les actes publics la coutume qui était restée dans l'usage vulgaire et alors on vit paraître un nouveau titre, celui de *consuls ordinaires*, donné à ceux qui étaient entrés en fonctions au 1ᵉʳ janvier. Le premier exemple est de 221 ; comment étaient-ils nommés jusque-là? l'inscription donnée par M. de Rossi nous le montre : ils s'appelaient *consules ex kal. januariis.*

M. Defrémery offre à l'Académie, au nom de l'éditeur Ahmed Véfyk Efendi, ancien ministre de l'instruction publique en Turquie, et de M. Alphonse Belin, secrétaire interprète de l'ambassade de France à Constantinople, un ouvrage en turc oriental, imprimé à Constantinople à l'imprimerie impériale, dans le courant de l'année dernière. Ce livre, qui forme un petit volume in-8° d'environ 220 pages, y compris la table des matières et l'errata, est intitulé : *Mahboub-oulkoloub*, ou l'*Ami des cœurs.* Il a pour auteur le célèbre vizir de l'avant-dernier souverain Timouride du Khoràçân, Aly-Chir Nevâïi, mort dans le 6ᵉ mois de l'année 906 de l'hégire, le 3 janvier 1504 de J. C. Ce personnage non moins remarquable par sa générosité, son désintéressement, son amour pour

les lettres et ceux qui les cultivaient, que par ses talents littéraires, a fourni à l'un des éditeurs du présent ouvrage le sujet d'un intéressant travail publié dans le *Journal asiatique* de 1861 (février, mars, avril et mai, *Notice biographique et littéraire sur Mir-Ali-Chîr Névâii, suivie d'Extraits tirés des œuvres du même auteur,* par M. Belin). Le *Mahboub-oul-koloub* est une sorte de traité de morale, en prose entremêlée de vers. Les amis de la littérature orientale sauront d'autant plus de gré aux savants éditeurs de leur avoir fait connaître cet ouvrage, qu'il ne figure pas dans le volumineux recueil des œuvres d'Aly-Chir que possède notre grande Bibliothèque nationale. C'est le quatrième écrit d'Aly-Chir qui ait été livré à l'impression. On était redevable des deux publiés en dernier lieu (1841) au savant Étienne Quatremère. Espérons que celui-ci fixera bientôt l'attention de notre nouveau confrère, M. Pavet de Courteille, et qu'il le fera connaître par une analyse détaillée dans le *Journal asiatique.*

COMPTES RENDUS DES SÉANCES

DE

L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS

ET BELLES-LETTRES

PENDANT L'ANNÉE 1873.

COMPTES RENDUS DES SÉANCES.

PRÉSIDENCE DE M. HAURÉAU.

SÉANCE DU VENDREDI 4 AVRIL.

Le SECRÉTAIRE PERPÉTUEL annonce que les inscriptions et moulages de M. le docteur Judas, offerts par sa sœur à l'Académie, ont été apportés et sont déposés dans la salle de la Commission des inscriptions sémitiques.

M. le Ministre de l'instruction publique transmet à l'Académie le décret qui fixe à une année pour les élèves de l'École d'Athènes le séjour à faire en Italie avant de se rendre en Grèce, et crée pour eux à Rome un cours d'archéologie, dont l'Académie des inscriptions et belles-lettres est chargée de rédiger le programme. Le Ministre annonce qu'il a chargé de ce cours M. Albert Dumont, désigné à son choix par des travaux que l'Académie a couronnés.

Le PRÉSIDENT propose de renvoyer le décret à la Commission de l'École d'Athènes, en la chargeant de préparer le programme dont la rédaction est confiée à l'Académie.

M. BRUNET DE PRESLE, un des membres de la Commission, demande qu'on lui adjoigne MM. Léon Renier et Ravaisson, dont les bons offices ont tant contribué à faire décréter cette mesure.

M. Maury croit qu'il serait bon de former une commission spéciale où l'on réunirait ceux des membres de l'Académie qui peuvent apporter de la lumière dans les questions d'archéologie.

M. de Longpérier fait observer qu'il ne s'agit pas seulement de préparer les élèves à l'étude des monuments de la Grèce, mais de leur faire connaître les monuments de l'ancienne Italie et de l'Étrurie : ces vases peints, ces bijoux dont les musées de Rome sont remplis. Il est à désirer que le professeur puisse leur donner des notions d'archéologie générale; ce n'est qu'à ce prix qu'ils pourront retirer tout le fruit de leur mission.

M. Quicherat demande si l'École d'Athènes est exclusivement une école d'archéologie. Il ne lui paraît pas qu'il y ait un rapport assez étroit entre ce commencement marqué aux études de l'École et la fin à laquelle elles doivent aboutir.

M. le Président dit que l'Académie n'a pas à juger au fond le décret, mais à l'appliquer dans la part qui lui est faite, à savoir la rédaction d'un programme pour le cours d'archéologie institué. Quant à la commission qui le doit préparer, la Commission de l'École d'Athènes se trouve tout naturellement désignée pour en être la partie principale. Il ne faut qu'y joindre les membres qu'il paraît utile de lui associer.

M. Renier fait observer qu'il ne s'agit pas seulement d'archéologie, mais de philologie. Les membres de l'École d'Athènes ne peuvent séjourner un an à Rome et y rester étrangers aux manuscrits que renferme la bibliothèque du Vatican.

M. de Longpérier dit qu'en parlant d'archéologie il n'a pas entendu en séparer l'épigraphie.

L'Académie, consultée, décide que quatre membres seront adjoints, pour le cas présent, à la Commission de l'École d'Athènes: MM. Ravaisson, de Longpérier, Renier et Maury sont désignés au scrutin.

M. le Président informe l'Académie qu'en raison du vendredi saint la séance de la semaine prochaine sera avancée au mercredi. Les membres seront avertis par lettres à domicile.

M. de Lasteyrie lit un *Mémoire sur l'orfévrerie d'origine barbare.*

M. Perrot lit un *Mémoire sur l'art de l'Asie Mineure, ses origines et son influence.*

M. le Président rappelle à l'Académie que le concours pour le prix de Volney a dû se clore le 1er avril. Il donne les noms des dix ouvrages envoyés pour y prendre part, et il en déclare la liste arrêtée.

SÉANCE DU MERCREDI 9 AVRIL.

M. le Directeur des consulats et des affaires commerciales au ministère des affaires étrangères écrit au Secrétaire perpétuel qu'il a envoyé à l'ambassadeur de France à Constantinople, pour être transmis à M. Taylor, l'exemplaire d'Ibn Khaldoun, dont l'Académie a fait hommage à ce savant.

M. Halévy lit un mémoire sur cette question : *Les anciens Hébreux ont-ils connu la doctrine de l'immortalité de l'âme? Y ont-ils cru?* mémoire où il discute les idées émises par M. Derenbourg dans la communication récente faite par lui à l'Académie. (Voir aux Communications, n° VII.)

M. Derenbourg arrêtant M. Halévy pour redresser une de ses assertions, M. le Président exprime le désir que la lecture ne soit pas interrompue, afin que l'Académie puisse la juger d'ensemble et reprendre point par point la discussion avec plus de profit, et, M. Derenbourg n'y faisant pas opposition, M. Halévy continue sa lecture.

SÉANCE DU VENDREDI 18 AVRIL.

M. le Président fait connaître à l'Académie qu'une dépêche télégraphique datée de Caen annonce la mort de M. de Caumont, le plus ancien de ses correspondants.

M. Renier a la parole pour lire le rapport de la Commission chargée de rédiger le programme du cours d'archéologie récemment établi à Rome pour les élèves de l'École d'Athènes pendant la première année de leur mission. — Ce rapport est adopté par

l'Académie. Il sera transmis à M. le Ministre de l'instruction publique.

M. de Saulcy lit à l'Académie une *Note sur les projectiles à main, creux et en terre cuite, d'origine arabe.*

M. Ravaisson met sous les yeux de l'Académie des photographies d'inscriptions faites par M. Héron de Villefosse, attaché au musée du Louvre et chargé d'une mission en Algérie. Si la Commission sémitique le désirait, M. Héron de Villefosse pourrait en prendre des moulages. — Ces photographies seront communiquées à la Commission des inscriptions sémitiques.

M. Halévy continue la lecture de son mémoire sur cette question : *Les anciens Hébreux ont-ils connu la doctrine de l'immortalité de l'âme?*

M. Renan invite M. Halévy à se servir de termes moins affirmatifs en des questions aussi douteuses. Tout son système lui paraît fondé sur une leçon fausse. Il proteste notamment contre cette assertion que l'unanimité des critiques modernes ait traduit *al-mâwet* par *immortalité.*

M. d'Avezac soulève sur le débat engagé une question préalable. Il rappelle à l'Académie que le règlement prescrit de ne pas interrompre une lecture faite par un étranger.

M. Renan regrette qu'un autre article du règlement n'ait pas été appliqué : c'est celui qui ne permet pas qu'un mémoire soit lu par un étranger devant l'Académie avant d'avoir été autorisé par le bureau. Il trouve aussi que l'usage récemment introduit, de rendre compte des séances de l'Académie dans les journaux, peut donner à ses discussions une publicité qui n'est pas sans inconvénient.

M. Naudet, Secretaire perpétuel honoraire, revenant sur l'observation de M. d'Avezac, dit que, lorsqu'un des membres de l'Académie lit un mémoire, comme ce mémoire doit avoir deux lectures, la première se fait sans interruption, la discussion étant réservée pour la deuxième. Il n'en est pas ainsi pour une simple communication. Comme il n'y a qu'une lecture, dans ce cas il faut bien que la discussion à laquelle elle peut donner lieu se produise sans ajournement. Néanmoins, quand le lecteur n'ap-

partient pas à l'Académie, des interruptions pourraient le troubler. Il faut avoir égard à l'embarras naturel qu'un étranger peut ressentir en paraissant ainsi devant une Académie; dans ce cas, il convient de l'entendre sans interruption jusqu'au bout et de savoir écouter même des choses erronées. Les observations peuvent se produire ensuite et n'ont plus alors les mêmes inconvénients.

M. le Président, répondant d'abord à M. Renan, dit que l'article du règlement qu'il invoquait tout à l'heure a été observé. Le mémoire de M. Halévy a été soumis au bureau, qui en a autorisé la lecture. Dans le cas actuel, le bureau a jugé qu'il n'y avait pas d'inconvénient à le faire. Quant à l'observation de M. d'Avezac, M. le Président cherche en vain dans le règlement un article où elle puisse se fonder.

M. d'Avezac reconnaît que ce n'est point un article du règlement, mais un usage, et il rappelle les raisons dont son regretté confrère M. Leclerc l'appuyait. Il ne convient pas d'interrompre un lecteur étranger à l'Académie, parce qu'il n'est pas d'usage qu'une discussion s'établisse entre un étranger et un membre de l'Académie. Or, si l'on ne veut pas qu'il réponde, il ne faut pas lui faire d'objection.

M. Renan dit qu'il ne demande pas mieux que de se conformer à l'usage. Mais alors il faudrait être sévère pour les lectures à admettre dans ces conditions.

Il y a au dehors, sur les matières traitées par M. Halévy, des autorités considérables. Il ne faudrait pas laisser croire que de pareilles assertions se sont produites devant l'Académie des inscriptions, sans que personne ait protesté. Quant à lui, il déclare qu'il n'en accepte la responsabilité en aucune sorte.

M. Miller ne croit pas qu'on puisse supprimer la discussion sur les mémoires lus devant l'Académie; la discussion est naturellement provoquée par la lecture, et elle a son utilité. S'il est admis qu'on puisse faire une observation au lecteur quel qu'il soit, on ne peut l'empêcher d'y répondre.

M. Naudet dit que l'Académie ne se rend jamais solidaire des opinions émises devant elle.

Le Secrétaire perpétuel annonce à l'Académie que le t. XXVI de l'*Histoire littéraire*, dont il avait annoncé l'achèvement, est en distribution.

SÉANCE DU VENDREDI 25 AVRIL.

M. de Saulcy lit, au nom de M. Lenormant, un mémoire, sous forme de lettre à lui adressée, sur des sceaux portant des légendes en écriture hamathéenne.

M. Halévy continue sa lecture sur cette question : *Les anciens Hébreux ont-ils connu la doctrine de l'immortalité de l'âme?* M. Halévy ayant dans le cours de sa lecture prononcé le nom de M. Derenbourg, M. Naudet, Secrétaire perpétuel honoraire, dit que, sans doute, il n'est point dans les usages de l'Académie d'interrompre les lecteurs étrangers, mais qu'il n'est pas non plus dans les usages qu'un lecteur étranger prenne nommément à partie un membre de l'Institut.

M. Halévy répond que c'est par inadvertance qu'il a mis un nom en avant, et qu'il se renfermera, par la suite, dans les formes d'une discussion générale.

La lecture s'achève sans autre observation.

M. Briau lit un mémoire *sur le serment d'Hippocrate et la lithotomie.*

SÉANCE DU VENDREDI 2 MAI.

M. le Ministre de l'instruction publique communique une lettre de M. le Ministre des affaires étrangères, qui l'informe que les pierres sur lesquelles sont gravées les inscriptions himyarites dont il a récemment transmis des estampages ont été déposées au consulat de France au Caire par leur possesseur M. Olagnier-bey, qui a exprimé le désir de savoir si l'Académie était dans l'intention de faire venir ces pierres en France. — La Commission des inscriptions sémitiques, à laquelle cette lettre devait être naturellement renvoyée, était allée au-devant de la question posée à l'Académie. Elle demandait que ces monuments, dont elle a pu

apprécier l'importance, fussent envoyés en France. — Il est écrit dans ce sens à M. le Ministre.

M. le Ministre de l'instruction publique communique à l'Académie un rapport du consul de France à Galatz sur des découvertes archéologiques qu'ont amenées récemment, aux environs de cette dernière ville, les travaux de terrassement effectués par la compagnie des chemins de fer roumains. — En raison de la discussion qui doit principalement occuper l'Académie dans cette séance, la lecture de ce rapport est renvoyée à la séance prochaine, et en attendant il sera remis, avec les inscriptions qui y sont jointes, à M. Renier.

M. P. Aug. Lemaire adresse, pour le concours des Antiquités de la France, ses *Recherches historiques sur l'abbaye et le comté de Beaulieu en Argonne.* (Bar-le-Duc, 1873, in-8°.)

M. le Secrétaire perpétuel donne lecture des lettres de candidature adressées à l'Académie par MM. Girard, Havet, Heuzey et Oppert.

L'Académie se forme en comité secret pour l'exposition des titres des candidats à la place laissée vacante par M. Stanislas Julien.

SÉANCE DU VENDREDI 9 MAI.

M. le Ministre de l'instruction publique, par lettre en date du 2 mai, remercie l'Académie du programme préparé pour le cours d'archéologie que les membres de l'École d'Athènes suivront pendant leur séjour à Rome.

Par lettre en date du 7 mai, M. le Ministre de l'instruction publique transmet, pour la Commission des inscriptions sémitiques, une lettre de M. Gustave Laffon, relative à des inscriptions cypriotes.

A la même date, M. le Ministre communique une lettre du maire de Charleville touchant le prêt du manuscrit 97 de cette ville demandé pour la Commission des historiens des croisades. M. le maire de Charleville expose que l'état de ce manuscrit en rend le déplacement très-difficile; il sera cependant envoyé à Paris,

s'il est indispensable pour les travaux de l'Académie. — M. le Ministre de l'instruction publique sera prié de remercier M. le maire de Charleville et de lui demander l'envoi du manuscrit 97, que les éditeurs des *Historiens des croisades* garderont fort peu de temps et dont ils useront avec toutes les précautions désirables.

L'Académie se forme en comité secret pour entendre la lecture de la partie réservée du procès-verbal de la séance du 2 mai.

La séance redevient publique.

L'ordre du jour appelle la nomination d'un membre ordinaire en remplacement de M. Stanislas Julien. — M. le Président lit les articles du règlement relatifs à la nomination des membres ordinaires. — Résultat d'un premier tour de scrutin (39 votants, majorité absolue, 20) : M. Havet, 11 voix; M. Oppert, 11 voix; M. Girard, 9 voix; M. Heuzey, 8 voix. — Second tour de scrutin (39 votants) : M. Girard, 14 voix; M. Havet, 9; M. Oppert, 9; M. Heuzey, 7. — Troisième tour de scrutin (39 votants) : M. Girard, 23 voix; M. Havet, 6; M. Heuzey, 5; M. Oppert, 5. — M. Girard ayant obtenu la majorité des suffrages est proclamé membre de l'Académie. — Son élection sera soumise à l'approbation de M. le Président de la République.

M. le Président annonce à l'Académie que la Commission des travaux littéraires propose de faire entrer M. de Rozière dans la Commission des chartes et diplômes. — Cette proposition est soumise au scrutin. — M. de Rozière est nommé.

M. de Longpérier lit une Notice sur cinq inscriptions trouvées dans l'île de Pâques et dont M. le docteur Fournier a donné d'excellentes empreintes à l'Académie. Ce sont les premiers exemples qui nous aient été communiqués de l'écriture polynésienne, il serait fort utile de les reproduire, soit dans les *Notices et extraits des manuscrits*, soit dans tout autre recueil de l'Académie. — M. le docteur Fournier, présent à la séance, est prié de recevoir les remercîments de l'Académie. (Voir aux Communications, n° VIII.)

M. de Longpérier lit, en communication, au nom de M. Chabas, une *Notice sur les campagnes de Thothmès III en Asie.* (Voir aux Communications, n° IX.)

SÉANCE DU VENDREDI 16 MAI.

M. le Ministre de l'instruction publique écrit au Secrétaire perpétuel pour lui demander si le rapport de M. Deyrolles sur une mission accomplie en Asie Mineure en 1869-1870 a été examiné. — Il sera répondu que le mémoire de M. Deyrolles a été l'objet d'un rapport de la Commission de l'École d'Athènes et que M. Guigniaut, Secrétaire perpétuel honoraire, qui s'est chargé de le transmettre avec le mémoire à M. le Ministre, s'acquittera de ce soin incessamment.

A la même date, M. le Ministre communique à l'Académie une lettre de M. le liquidateur de la liste civile, en réponse au désir exprimé par l'Académie, à savoir que les exemplaires des *Œuvres de Borghesi* antérieurs aux tomes VII et VIII et actuellement en dépôt chez MM. Didier, éditeurs, ou ailleurs, fussent mis à sa disposition. — Renvoi de cette lettre à la Commission des travaux littéraires.

Le maire de Saint-Étienne, le président de la société des sciences et arts de Lille, le bibliothécaire de Carpentras écrivent à l'Académie pour lui demander plusieurs de ses publications. Le colonel du 106e de ligne la prie de s'intéresser à la formation de la bibliothèque de son régiment. — Renvoi de ces lettres à la Commission des travaux littéraires.

L'ordre du jour appelle la désignation d'un membre de l'Académie à présenter à la nomination de l'assemblée générale de l'Institut pour siéger au Conseil supérieur de l'instruction publique. M. le Président lit les articles du règlement arrêté par l'Institut dans sa dernière séance générale en vue de cette élection. — Il y a 42 membres inscrits sur la feuille de présence : 39 votants, majorité 20. — M. Egger est élu au second tour de scrutin.

Le Secrétaire perpétuel fait connaître à l'Académie que la Commission des travaux littéraires, ayant pris connaissance du devis fait par l'Imprimerie nationale pour la publication des deux plans d'Athènes et de l'acropole d'Athènes de M. Ém. Burnouf, a pensé qu'on ne pouvait les rattacher à aucune des publications

actuelles de l'Académie. En conséquence, d'accord avec la Commission de l'École d'Athènes, elle a chargé le Secrétaire perpétuel de transmettre au Ministre son avis favorable sur l'intérêt qui s'attache à ces plans, et de les lui recommander, soit pour une publication spéciale, soit comme annexes au recueil des *Missions scientifiques*.

M. de Rozière dépose sur le bureau de l'Académie, au nom de M. d'Arbois de Jubainville, correspondant de l'Académie, le Rapport au préfet de l'Aube sur les pièces d'archives qui viennent d'être réintégrées dans les dépôts publics à la suite de la condamnation du sieur Harmand, ancien bibliothécaire de Troyes. M. de Rozière ayant eu part, comme inspecteur des archives, aux mesures qui ont amené cette réintégration, veut en dire quelques mots à l'Académie. En général, on ne connaissait des vols du bibliothécaire Harmand que ceux qui concernaient la bibliothèque de Troyes. Dans son procès il ne fut pas question de pièces d'archives. Il y a six semaines, il y en avait encore sous les scellés plus de 10,000, choisies parmi les plus précieuses et les plus intéressantes avec une intelligence qui fait le plus grand honneur aux connaissances du voleur en ces matières. Ces soustractions du reste remontaient à plus de vingt ans. M. de Rozière fut envoyé à Troyes pour veiller aux intérêts des archives dans cette affaire, et, secondé par le zèle de M. d'Arbois de Jubainville et du procureur de la République, il obtint la levée des scellés et put faire, des pièces qu'il y trouva, quatre groupes se rapportant au département, à la ville, aux hospices et au greffe. Pressé de s'expliquer sur l'origine de ces pièces, le condamné donna non-seulement son désistement relatif à toute revendication de propriété, mais aussi une reconnaissance formelle qu'elles avaient été prises par lui dans des dépôts publics.

M. Le Blant fait une communication sur une pierre tumulaire portant les mots «Christus hic est». (Voir aux Communications, n° X.)

M. Briau continue sa lecture *sur le serment d'Hippocrate et la lithotomie*.

SÉANCE DU VENDREDI 23 MAI.

Le SECRÉTAIRE PERPÉTUEL lit un décret du Président de la République, en date du 21 mai 1873, approuvant l'élection de M. Girard à la place d'académicien devenue vacante par suite du décès de M. Stanislas Julien.

M. GIRARD, introduit par le Secrétaire perpétuel, est invité par M. le Président de l'Académie à prendre place parmi ses confrères.

M. l'abbé Corblet adresse, pour le concours des Antiquités de la France et pour le concours La Fons Mélicocq, deux exemplaires du tome III de l'*Hagiographie du diocèse d'Amiens* (Amiens, 1873, in-8°). — Renvoi aux futures commissions.

Le conservateur de la bibliothèque de Marseille prie l'Académie de lui donner, si elle le peut, plusieurs rapports de la Commission des Antiquités nationales qui manquent à sa collection.

M. ROBERT lit un mémoire intitulé : *Mercure et les figures féminines représentées à ses côtés dans l'est des Gaules.* (Voir aux COMMUNICATIONS, n° XI.)

M. Maspero, ayant trouvé dans certains textes de la XIIIe dynastie très-antérieurs à l'époque de l'Exode des *Aperu* mentionnés parmi les domestiques des temples, demande si les *Aperiu* que M. Chabas considère comme étant les Hébreux ne pourraient pas être confondus avec les *Aperu* de la XIIIe dynastie, et si, par suite, il ne faudrait pas voir dans ces *Aperiu* de simples domestiques étrangers attachés aux temples de l'Égypte. M. Maspero n'émet pas du reste la prétention d'attaquer les idées de M. Chabas : il désire seulement qu'avant d'admettre d'une manière définitive l'identité complète des *Aperiu* et des Hébreux on discute l'hypothèse que lui a suggérée l'étude du monument de la XIIIe dynastie dont il a parlé.

M. THUROT lit, pour M. d'Arbois de Jubainville, correspondant de l'Académie à Troyes, les conclusions d'un *Mémoire sur l'histoire de l'article dans le breton armoricain.* (Voir aux COMMUNICATIONS, n° XII.)

M. Egger lit des *Observations nouvelles sur le drame que les Grecs appellent* satyrique.

SÉANCE DU VENDREDI 30 MAI.

M. le Ministre de l'instruction publique envoie à l'Académie le manuscrit n° 97 de Charleville demandé par la Commission des Historiens occidentaux des croisades. — Ce manuscrit est remis, séance tenante, à M. Thurot.

M. le Ministre de l'instruction publique transmet à l'Académie un mémoire de M. Gorceix, membre de l'École d'Athènes. — Ce mémoire sera communiqué à la Commission de l'École d'Athènes et renvoyé ensuite à M. le directeur de l'École, pour que M. Gorceix, selon son désir, continue son travail.

Par une autre lettre, en date du 29 mai, M. le Ministre de l'instruction publique communique à l'Académie une Note de M. Burnouf sur les fouilles de M. Lebègue, à Délos. — Le Secrétaire perpétuel donne lecture de cette Note à l'Académie.

M. Ménant écrit à l'Académie pour la remercier de l'encouragement qu'elle a donné à ses travaux en les insérant dans son *Recueil des mémoires des savants étrangers.*

M. Albert Dumont demande que l'Académie veuille bien mettre à la disposition des membres de l'École d'Athènes, à Rome, ses *Mémoires* et celles de ses publications qu'elle jugerait utiles aux études dont elle a rédigé le programme.

Par d'autres lettres, le bibliothécaire de l'abbaye de Solesmes et le procureur-doyen de l'abbaye de Ligugé demandent, pour les bibliothèques de ces maisons, plusieurs des publications de l'Académie. — Ces lettres sont renvoyées à la Commission des travaux littéraires.

M. Egger fait, au nom de M. Henri Martin, la deuxième lecture de son *Mémoire sur la signification cosmographique du mythe d'Hestia dans la croyance antique des Grecs.*

M. Viollet fait une communication qui a pour objet l'examen

du système de M. de Wailly sur le texte des *Enseignements de saint Louis à son fils.*

M. DE WAILLY dit qu'il se réserve de répondre aux observations de M. Viollet quand elles auront été publiées. Pour le moment, il se borne à y relever une assertion dont il faudrait prendre garde de s'appuyer, car elle est fausse. Quand il a parlé de conseils politiques qui ont pu être compris par saint Louis dans ses *Enseignements* et retranchés du texte fourni pour la canonisation, il n'a point eu en vue des règles d'administration en général, mais uniquement ce conseil de s'appuyer des bonnes villes contre la noblesse, parce que ce conseil était, par sa nature, un secret d'État.

SÉANCE DU VENDREDI 6 JUIN.

M. le PRÉSIDENT dit à l'Académie qu'il a à lui communiquer une bien triste nouvelle. Il vient d'être informé de la mort de M. Vitet, membre libre de l'Académie. — Après s'être fait l'interprète des sentiments douloureux de la Compagnie, il déclare la séance levée.

SÉANCE DU VENDREDI 13 JUIN.

CORRESPONDANCE. — Par une lettre en date du 6 juin, M. le Ministre de l'instruction publique adresse à l'Académie le procès-verbal de la séance dans laquelle l'assemblée des professeurs du Collége de France, après avoir exprimé l'avis que le titre de la chaire de philologie et d'archéologie égyptiennes au Collége de France devait être maintenu, a examiné les candidatures qui se sont produites et a désigné par ses suffrages M. Maspero. — M. le Ministre invite ensuite l'Académie à lui adresser, conformément au décret du 9 mars 1852, ses présentations pour le même titre.

Par deux lettres, en date, l'une du 9, l'autre du 10 juin, M. le Ministre de l'instruction publique adresse à l'Académie la copie

d'une lettre de M. le directeur de l'École d'Athènes, relative aux fouilles entreprises à Délos par M. Lebègue, ainsi qu'une notice détaillée sur ces mêmes fouilles. Ces deux lettres sont renvoyées à la Commission de l'École d'Athènes.

Par une autre lettre en date du 10 juin, M. le Ministre de l'instruction publique adresse à l'Académie, pour être examiné, le mémoire de seconde année présenté par M. Ruel, membre de l'École d'Athènes, *sur les longs murs et les ports d'Athènes.* — Renvoi à la Commission de l'École d'Athènes.

M. le directeur des Archives demande le tome XVI du *Gallia christiana* pour la bibliothèque des Archives. — La lettre est renvoyée à la Commission des travaux littéraires.

M. Maspero écrit à l'Académie pour se présenter comme candidat à la chaire de philologie égyptienne vacante au Collége de France.

On procède à l'élection de deux membres pour la vérification des comptes. — MM. Egger et Deloche sont élus.

L'ordre du jour appelle la nomination d'une commission pour présenter un candidat au prix biennal. — Sont nommés MM. de Saulcy, Brunet de Presle, de Longpérier et Maury.

M. de Longpérier lit deux notes, l'une de M. Chabas en réponse à M. Maspero, *sur la question de l'identification des Hébreux avec les Aperou des hiéroglyphes* (voir aux Communications, n° XIII); l'autre de M. Lenormant *sur l'existence de l'éléphant dans la Mésopotamie au XIIe siècle avant l'ère chrétienne* (voir aux Communications, n° XIV).

M. Viollet continue la lecture de sa communication sur le texte des *Enseignements de saint Louis à son fils.*

SÉANCE DU VENDREDI 20 JUIN.

M. le Ministre de l'instruction publique adresse, par lettre, le décret en date du 6 juin 1873, par lequel l'Académie des inscriptions et belles-lettres est autorisée à accepter le legs qui lui a été fait par M. Stanislas Julien.

Après la lecture de ce décret, l'Académie décide qu'elle accepte

purement et simplement, aux clauses et conditions imposées, le legs fait par M. Stanislas Julien, suivant son testament olographe en date du 28 octobre 1872, consistant en une rente annuelle de *quinze cents francs* destinée à fonder un prix à décerner tous les ans à l'auteur du meilleur ouvrage relatif à la Chine, et elle délègue son Secrétaire perpétuel pour la représenter dans tous les actes auxquels ce legs peut donner lieu.

M. Renouard, procureur général à la Cour de cassation, écrit à l'Académie pour lui demander d'accorder ses *Mémoires* à la bibliothèque de la Cour, dont les collections ont été détruites dans l'incendie du Palais de justice.

M. Burnouf, directeur de l'École d'Athènes, informe, par lettre, le Secrétaire perpétuel, qu'il mettra incessamment sous les yeux de l'Académie les dessins du temple primitif d'Apollon qui vient d'être découvert à Délos.

L'ordre du jour appelle la présentation des candidats à la chaire d'archéologie égyptienne au Collége de France.

L'Académie se forme en comité secret.

La séance redevient publique.

M. Miller fait une communication sur une inscription grecque rapportée, il y a quelques années, d'Orient par un jeune archéologue, M. Deville. Cette inscription, dans laquelle il est fait allusion à la survivance de l'âme après la mort, a été trouvée à Ænos, sur la côte de Samothrace. Elle était gravée sur le marbre d'une chapelle funéraire. Les trois premières lignes seules sont lisibles, les autres le sont à peine.

M. Derenbourg lit quelques observations sur un sceau bilingue présenté dans une précédente séance par M. de Longpérier. (Voir aux Communications, n° XV.)

M. de Longpérier donne à cette lecture son entière approbation.

SÉANCE DU VENDREDI 27 JUIN.

M. le Ministre de l'instruction publique adresse à l'Académie

un décret en date du 23 mai 1873, par lequel M. le Président de la République autorise l'Académie à accepter le legs à elle fait par feu Mme Duchalais, née Gaultier.

Lecture faite de ce décret, l'Académie décide par un vote qu'elle accepte purement et simplement, aux clauses et conditions imposées, le legs fait par Mme veuve Duchalais, née Gaultier, suivant son testament olographe en date du 14 mars 1860, consistant dans le capital nécessaire pour acquérir une rente de *quatre cents francs* 3 o/o sur l'État, avec laquelle on fondera un prix qu'on appellera *prix Duchalais*, et qui sera décerné tous les deux ans par l'Académie au meilleur mémoire sur l'histoire de la numismatique au moyen âge, et la Compagnie délègue son Secrétaire perpétuel pour la représenter dans tous les actes auxquels ce legs peut donner lieu.

M. le Ministre de l'instruction publique communique à l'Académie une lettre par laquelle M. Burnouf, directeur de l'École d'Athènes, l'informe qu'il vient de dresser le plan du temple primitif d'Apollon découvert récemment à Délos. Il a pris le dessin de ce monument dans plusieurs directions, et il en a établi l'orientation. Après avoir rectifié quelques indications données par le rapport précédent, M. Burnouf ajoute que M. Lebègue a commencé sur le sommet du Cynthe des fouilles qui ont déjà produit des résultats heureux, entre autres une inscription en mosaïque de l'époque romaine, dont l'interprétation sera donnée ultérieurement et de laquelle il résulte que le sommet du Cynthe était consacré, non à Apollon, mais à Ζεύς et à Ἀθηνᾶ, dont le sanctuaire s'élevait dans l'enceinte d'un mur qui entourait le plateau. M. Burnouf adressera à M. le Ministre les plans et dessins qu'il rapporte de Délos, dès qu'il les aura terminés.

M. le Ministre de l'instruction publique fait part à l'Académie du désir que lui exprime M. le Ministre des Pays-Bas d'obtenir, pour la bibliothèque de l'Université de Leyde, un exemplaire des *Historiens des Croisades*. — Cette demande est renvoyée à la Commission des travaux littéraires.

Renvoi à la même Commission d'une lettre de M. le bibliothécaire de la Roche-sur-Yon, demandant que l'Académie veuille

bien mettre à sa disposition la suite des publications que possède déjà la bibliothèque de la ville.

M. Gérard adresse à l'Académie, pour le concours des Antiquités nationales, le tome II de son *Étude sur les artistes de l'Alsace pendant le moyen âge.* — Renvoi à la Commission qui a déjà reçu le tome I.

L'Académie se forme en comité secret.

La séance redevient publique.

L'Académie vote sur les conclusions du rapport de M. Jourdain, qui propose M. Mariette pour le prix biennal, en raison de ses travaux sur l'Égypte. — Ces conclusions sont adoptées par 30 voix sur 32 votants. — Le rapport sera lu à la prochaine séance trimestrielle, et M. Mariette présenté à l'Institut au nom de l'Académie des inscriptions et belles-lettres pour le prix biennal.

On procède au choix d'un lecteur pour la prochaine séance trimestrielle. M. Egger est désigné pour lire des *Observations nouvelles sur le drame que les Grecs appellent* SATYRIQUE.

M. Deloche lit un *Mémoire sur la condition sociale d'une classe de personnes appelées* LITES *ou* LIDES, *mentionnées dans les actes des deux premières races.*

COMMUNICATIONS.

N° VII.

LA NOTION DE L'IMMORTALITÉ DE L'ÂME DANS L'INSCRIPTION D'ESCHMOUNAZAR.

M. Derenbourg vient de lire à l'Académie un mémoire très-remarquable à propos de la notion de l'immortalité de l'âme dont j'ai cru trouver la mention dans l'inscription d'Eschmounazar. M. Derenbourg commence par démontrer que les passages bibliques qui sont réputés contenir des allusions à la vie future n'ont aucunement cette portée. On y trouve tout au plus la croyance que Dieu pouvait épargner les angoisses de la mort à ceux qu'il aimait particulièrement, mais de là à l'immortalité de l'âme, telle que la philosophie grecque la comprend, il y a une énorme distance. Puis, passant des Hébreux aux peuples congénères, M. Derenbourg émet l'opinion que tous les Sémites sans distinction doivent la notion de la vie ultra-terrestre à la sagesse grecque et principalement aux œuvres du divin Platon. M. Derenbourg termine son mémoire en rejetant le mot *almout,* immortalité, signalé par moi dans le document de Sidon, et arrive à la conclusion que ce document ne contient aucune allusion à la croyance spiritualiste de la vie d'outre-tombe.

Malgré la gravité du sujet et l'autorité incontestable du savant académicien, je me permettrai de faire quelques observations. La science, j'ose l'espérer, sera assez indulgente pour les considérations qui lui sont soumises en toute humilité et sans parti pris. On peut, tout d'abord, se demander s'il n'y a pas d'inconvénient à faire du dogme de l'immortalité de l'âme une question de race. Cette croyance se trouve sous une forme plus ou moins grossière chez les peuples les plus abrutis du

globe, depuis les Esquimaux de la terre Grinnel, jusqu'aux Papouas de la Nouvelle-Hollande; pourquoi les Sémites seuls l'auraient-ils ignorée? J'avoue ne pas comprendre ceux qui regardent la notion de la survivance après la mort comme une conception très-élevée qui exige un grand effort de réflexion. L'universalité de cette notion la caractérise, au contraire, comme un simple sentiment résultant de l'instinct de conservation qui est inné chez toutes les espèces vivantes. Elle est la naturelle expression de l'individualité de l'être humain, du *moi*, et le point de départ de la conception de Dieu, conception qui n'est que la transposition de l'individualité humaine sur une individualité d'un ordre supérieur. Voilà pourquoi on trouve la notion de l'immortalité chez des peuples qui ont peu ou point de connaissance de Dieu. Or, on ne peut pas nier que la conception de Dieu ne soit, chez les Sémites, au plus haut degré individuelle et absolue. Les dieux sémitiques n'accusent pas seulement la distinction du sexe, mais se caractérisent comme des individualités fortement déterminées. Chaque tribu, chaque ville a au moins un dieu qui lui est propre, son Baal particulier: *Melqart, Astarté, Kamosch, Milkom, Kozé,* sont respectivement les divinités de Tyr, de Sidon, de Moab, d'Ammon et d'Édom. Ce particularisme dans la conception de Dieu est le reflet du puissant sentiment d'individualité qui distingue les Sémites, et l'on veut que cette race éminemment subjective eût ignoré la notion de la survivance après la mort, qui est l'expression à la fois la plus simple et la plus énergique de cette subjectivité? Évidemment ce n'est pas possible. Je le répète, la notion de la survivance n'est pas une affaire de réflexion, mais un sentiment instinctif; tout dépend de la manière dont la vie future est conçue; c'est ici que les divergences s'accentuent et que l'état intellectuel de chaque peuple devient décisif. La réflexion guidée par l'expérience est, à vrai dire, défavorable à ce sentiment, mais

la conscience humaine aura toujours horreur du néant; les Sémites encore plus que les autres races, car chez eux le suicide est un phénomène très-rare.

On entend souvent dire : les Sémites n'ont pas conçu le dualisme de notre personne, puisque dans leur idiome le mot *nephesch*, âme, signifie proprement *respiration, haleine.* On peut ajouter que ce mot signifie aussi *sang;* le sang est la *nephesch,* dit un ancien auteur hébreu (*Deuter.* XII, 13), mais l'étymologie prouve une chose, c'est que la langue hébraïque, comme tout autre idiome humain, procède du matériel à l'idée abstraite, ce que personne ne met en doute. Est-ce que l'expression grecque ψυχή ne signifie pas proprement *respiration, souffle?* Est-ce qu'elle ne s'emploie pas dans le sens de *sentiment, personne* et même dans celui de *sang,* comme le mot hébreu *nephesch?* Au contraire ψυχή désigne aussi la substance d'un être inanimé. Lucien dit : Ἡ ψυχὴ τῆς κολοκυνθίδος, ce qui ne se dira jamais en hébreu. D'ailleurs, le principe indestructible, immortel, n'est pas désigné par le mot *nephesch,* mais par le terme *rouaḥ* (au propre, *vent, air*), dont l'opposé est *basar* «*chair, corps.*» L'hébreu dira toujours *rouaḥ Yahwé,* l'esprit de Jahwé, non pas *nephesch Yahwé,* parce que Dieu est immortel, indestructible. Le *rouaḥ* est un principe vivant sans le secours de la matière; il se montre à l'homme endormi ou en état d'extase, et agit sur sa faculté intellectuelle pendant que son corps reste dans une prostration complète (Job, IV, 12-15). Le dualisme de la matière et de l'esprit est donc un fait certain dans les conceptions sémitiques.

En second lieu, comment sait-on seulement que la croyance à la vie future faisait défaut chez les peuples de race sémitique, dont la littérature nous est presque inconnue? On répond : Par les écrits bibliques, dans lesquels le dogme de l'immortalité ne joue aucun rôle. Voilà, à mon avis, le second inconvénient, qui n'est pas moins embarrassant que le premier. Les

écrits bibliques se donnent eux-mêmes pour l'œuvre d'une école monothéiste qui avait pour but de détruire la religion populaire que les Hébreux avaient en commun avec les Phéniciens et les autres nations environnantes. Les Hébreux, tout comme les Phéniciens, adoraient plusieurs dieux; ils faisaient des offrandes aux mânes (*Deut.* XXVI, 14; *Psaumes*, CVI, 27), et pratiquaient la nécromancie. L'école de Moïse considérait ces pratiques comme des abominations, et les punissait de mort. Les adeptes de cette école devaient naturellement avoir, sur la destinée de l'homme, des opinions très-différentes de celles de la masse du peuple. Si les écrits bibliques qui appartiennent tous à cette école novatrice doivent nous fournir des éclaircissements sur les notions religieuses des anciens Hébreux, ce sera certainement par les opinions qu'ils combattent et non pas par celles qu'ils soutiennent. Or, les sacrifices aux mânes et les oracles des morts qui ont prévalu chez les Hébreux jusqu'à la destruction du premier temple, en dépit des prédications des prophètes et des menaces du Pentateuque, ces pratiques si enracinées et si anciennes ne démontrent-elles pas que la majorité du peuple juif avait la ferme croyance que l'homme juste continue à vivre et à communiquer avec Dieu après la mort? En conséquence, quand on entend le roi Ézéchias, qui était un chaud partisan de l'école prophétique, s'exprimer ainsi dans son action de grâces à Jéhova en sortant d'une maladie : « Je croyais ne plus voir Jéhova dans la terre des vivants...., car le schéol ne te loue pas, la mort ne te célèbre pas; ceux qui descendent dans la tombe n'espèrent plus dans ta vérité, » on est en droit de présumer que, si un poëte populaire voulait mettre des considérations sur la mort, dans la bouche d'un roi antimosaïste, tel que Jéroboam et Manassé, il l'aurait fait parler dans ces termes tout opposés : « Combien je suis heureux! je vois Jéhova dans le pays de la vie; le schéol m'a débarrassé de mon enveloppe terrestre, la mort m'a épuré et

rendu digne de célébrer tes louanges, mon corps est descendu dans la tombe, mais mon âme, tu l'as élevée vers tes cieux magnifiques, pour contempler ta face et pour sonder tes vérités éternelles. » Eh bien! ce sont précisément ces aspirations qui sont clairement exprimées dans deux passages du texte funéraire d'Eschmounazar dont la traduction n'a pas été contestée par M. Derenbourg et sur lesquels je reviendrai tout à l'heure. Comme je viens de le dire, les dogmes religieux des Phéniciens ne différaient guère de ceux que professait le peuple hébreu, et la prière d'Eschmounazar, si je puis l'appeler ainsi, donne la vraie portée des croyances *eschatologiques* qui couraient alors la Palestine. On a très-souvent interverti le rôle des écoles hébraïques, on a pris l'opinion des prophètes pour échantillon des croyances nationales et primitives : c'est comme si l'on voyait dans Sénèque l'échelle morale de la société romaine à l'époque de Néron. Les prophètes, les philosophes, travaillent pour l'avenir; s'ils ne sortent pas de leur siècle, ils ne le représentent pas non plus.

Ce que je viens de dire de la prière d'Ézéchias peut s'appliquer au livre de l'Ecclésiaste. Lorsque l'Ecclésiaste dit : « Qui sait si l'esprit de l'homme monte en haut et l'esprit de la brute descend en bas, » et lorsqu'il adresse au lecteur ces paroles de libre penseur : « Va, fais tout ce que tu peux faire, car il n'y a ni compte à rendre ni science à acquérir dans le schéol où tu vas aller, » on est en droit d'affirmer que ce passage suppose une croyance générale qui distinguait soigneusement l'esprit de l'homme de celui de la bête, et admettait que l'âme de l'homme mort va auprès de Dieu pour rendre compte de ses actions et pour approfondir la sagesse divine. Un peu plus tard, nous sommes en pleine époque alexandrine; que voyons-nous? Le même état de choses qu'auparavant. Nous trouvons la masse de la nation juive, représentée par les Pharisiens, soutenir la doctrine de l'immortalité avec toutes ses

conséquences, tandis qu'une minorité infime et isolée, formant la secte des Saducéens, épousait la cause de l'Ecclésiaste et se rapportait en vain à l'autorité de l'Écriture sainte; leur opinion, déclarée hérétique par la majorité, est condamnée sans retour. Ajoutons que, plus les Saducéens protestaient, plus le peuple s'abandonnait aux croyances mystiques. A aucune époque de l'histoire juive, on n'a vu en Palestine tant d'hystériques, de lunatiques et de possédés que durant la lutte de ces sectes. Dans le cours si agité de cette histoire de quinze cents ans, on aperçoit, à chaque pas, la constante réaction des croyances vraiment nationales contre le système des novateurs et du froid rationalisme.

En troisième lieu, il nous semble difficile d'admettre l'assertion péremptoire du travail qui nous occupe, à savoir que les notions de l'immortalité de l'âme, qu'on rencontre chez les Sémites aux époques rapprochées de l'ère chrétienne, sont dues à l'influence grecque et surtout aux œuvres de Platon. L'école de Platon n'était pas la seule à posséder des notions spiritualistes sur le sort de l'homme après la mort, les Égyptiens professaient une pareille doctrine depuis un temps immémorial : ne peut-on pas se demander si l'emprunt de ce dogme n'aura pas été fait plutôt à la religion égyptienne, dont il formait la base et le pivot; car, enfin, les doctrines qui régissent un grand pays et des millions d'individus se répandent plus facilement au dehors que les élucubrations d'une école, quelque importante qu'elle soit. Maintenant, si l'on considère le génie particulier des peuples sémitiques, on ne tarde pas à se convaincre qu'ils ont toujours eu un penchant marqué pour les doctrines égyptiennes. Les Araméens sont notoirement ceux qui ont fait aux Grecs le plus grand nombre d'emprunts; les mots grecs fourmillent dans la langue syriaque, la Syrie est devenue un royaume grec et le culte hellénique y a dominé pendant des siècles; or, quand on regarde de près, on s'aper-

çoit bientôt que cet hellénisme est entièrement superficiel et que l'établissement du culte grec en Syrie se réduit à l'assimilation des divinités syriennes aux personnages de la mythologie classique. Jamais on ne rencontre dans un texte araméen le nom de Jupiter, d'Hercule, etc., écrit en caractères sémitiques, tandis que les dieux égyptiens *Osiris, Ptah, Apis,* y figurent souvent. Le plus curieux de ces documents araméens à doctrines égyptiennes est sans contredit le monument dit *de Carpentras*, et, comme il est funéraire, il peut servir à démontrer combien les idées égyptiennes de la vie future étaient acceptées de bonne grâce par les Araméens au temps des Ptolémées. Cette inscription porte : «Sois bénie, Taba, fille de Taḥpi, prêtresse (?) du dieu Osiris; tu n'as commis rien de mal, tu n'as calomnié personne; ô pieuse, sois bénie par Osiris, de par Osiris sois honorée dorénavant (?), ô adoratrice, et au milieu des fidèles, reste en paix!» Il faut donc reconnaître que, malgré l'hellénisation imposée aux peuples de l'Asie et au temps même où la puissance et la civilisation grecques sont arrivées à leur apogée en Égypte et en Syrie, les Araméens montraient une prédilection spéciale pour la religion égyptienne.

Quant aux Hébreux, qui ne sait que l'Égypte fut le laboratoire mystérieux de leur constitution nationale? Israël a passé sa jeunesse au milieu des rites égyptiens et dans un temps où la gloire des Séti, des Ramsès, pénétrait jusqu'aux extrêmes limites de la terre. La religion égyptienne était devenue celle des nomades israélites; en vain, quelques *hommes de la parole*, des Nabiim, se cramponnant à l'idée de nationalité, s'élevaient de temps en temps contre l'abandon du culte des pères (Ézéchiel, xx, 5, 9); et lorsque Moïse, apportant l'idée de liberté et de patrie, apparut au milieu de la multitude dégradée par un long esclavage et énervée par la mollesse de la religion dominante, il se vit subitement arrêté par un

obstacle des plus sérieux : c'est que le Dieu national n'avait pas encore de nom (*Exode*, III, 13, 15). Ces premières impressions ne se sont jamais effacées chez les Israélites (Ézéchiel, XXIII) : le culte du veau, symbole d'Isis-Astarté, fut repris au désert, et finit par s'installer officiellement chez les dix tribus. Aux derniers moments du royaume de Juda, nous voyons le rite le plus caractéristique de la religion égyptienne, l'adoration des animaux sacrés, répandu parmi la classe la plus élevée de Jérusalem (Ézéchiel, VIII, 9-11). Après la chute de l'empire des Perses, les Juifs entrent en contact avec les Grecs; ce contact est au début très-amical et a pour résultat d'introduire dans l'usage beaucoup de mots grecs et surtout des noms propres. Mais la répulsion mutuelle ne tarde pas à éclater, et une lutte à mort s'engage entre les deux tendances inconciliables et se termine par l'expulsion complète de l'hellénisme hors de la Terre Sainte. Les Juifs d'Alexandrie, ne pouvant songer à vaincre le paganisme par la force, entreprennent une espèce de transaction avec l'esprit grec, mais avec l'arrière-pensée de l'absorber entièrement un jour; en Palestine, personne ne pensa à transiger : on était ou franchement grec, ou franchement juif. Les ouvrages écrits primitivement en hébreu qui nous restent de cette époque, l'Ecclésiaste, le Cantique, la Sagesse de Sirach, le livre d'Énoch et les sentences de quelques chefs célèbres des Pharisiens, n'offrent pas de trace de philosophie grecque; l'historien Josèphe affirme même de son temps, qu'il y avait à Jérusalem très-peu de personnes sachant le grec. Mais, tandis que l'hellénisme était banni de la Palestine; quelle était la question brûlante débattue dans toutes les écoles juives? C'était le dogme de la résurrection des corps, que la majorité défendait contre une poignée de puristes, dogme dont l'origine égyptienne est maintenant hors de doute et qui est essentiellement contraire aux idées grecques; tant il est vrai que les idées religieuses des Égyptiens ont laissé

une empreinte indélébile dans l'esprit du peuple hébreu jusqu'au dernier moment de son existence politique.

De la Palestine, passons en Phénicie. Le contact immédiat des Grecs et des Phéniciens en Asie était des plus hostiles; Tyr a résisté à l'invasion grecque jusqu'à la dernière extrémité, et, si Sidon s'est donnée au conquérant macédonien, c'est moins par sympathie que pour se venger des dévastations commises par Artaxerxès sur la cité. La fondation de la ville d'Alexandrie, qui ruina entièrement le commerce des Phéniciens, n'était certainement pas de nature à entretenir une amitié sincère entre ceux-ci et les Grecs. Une tentative de conciliation entre la religion phénicienne et celle des Hellènes n'a probablement jamais été faite; Philon de Byblos, le traducteur de Sanchoniathon, s'est borné à intercaler çà et là quelques remarques sur le sens des noms propres, mais il ne put ni gréciser tous les personnages de la cosmogonie, ni rompre les liens qui les rattachaient à l'Égypte.

Dans les inscriptions phéniciennes, l'influence grecque est tout à fait nulle, on y découvre à peine un nom d'homme d'origine grecque; même les Phéniciens domiciliés à Athènes qui portaient ordinairement deux noms, l'un grec, l'autre sémitique, évitaient scrupuleusement le premier aussitôt que l'inscription était rédigée dans l'idiome national, tandis que le nom sémitique figure souvent dans les documents rédigés en grec. Maintenant, quel est le rapport des Phéniciens avec l'Égypte? Il est des plus anciens et des plus intimes. La conformité des idées religieuses de ces deux peuples est très-étroite. Un grand nombre de divinités de l'ordre le plus élevé se trouvent dans les deux religions et se sont tellement assimilées avec le caractère national de chaque peuple, qu'il est parfois difficile de dire de quel côté vient l'emprunt. Ainsi, les dieux *Osiris*, *Ptah*, *Set*, *Thot*, reviennent dans les textes phéniciens sous une forme identique, témoins les noms propres

Abdosir, Abd-Ptah, Sediathon, Baaltot, etc. Il serait aisé de multiplier les preuves de la faveur avec laquelle les Phéniciens adoptaient les croyances égyptiennes; contentons-nous de citer l'inscription de Madrid, où un Phénicien implore la protection d'Harpocrate (*Har-pe-Khreti,* Orus l'enfant), un des dieux qui composent la triade égyptienne.

Pour revenir à la question de l'immortalité chez les peuples sémitiques, tout nous porte à croire que, si cette doctrine avait manqué dans les anciennes religions sémitiques (ce que nous n'admettons pas), elle s'y serait introduite par les rites égyptiens que les Sémites voyaient se pratiquer sous leurs yeux chaque jour. Les monuments attestent, d'ailleurs, qu'ils étaient loin d'avoir de la répugnance pour cette doctrine et pour ces rites; et cela nous dispense de faire intervenir ici Platon, dont les écrits n'ont jamais été traduits dans un idiome asiatique et dont le nom même n'est probablement pas venu à la connaissance des populations indigènes des pays sémitiques. Remarquons encore que le fond de la doctrine *eschatologique* de Platon, ainsi que celle des Pythagoriciens ses prédécesseurs, doctrine qui tranche singulièrement sur la conception vraiment grecque de l'Hadès comme demeure éternelle des ombres, a grande chance de provenir elle-même d'une source égyptienne. C'est du moins l'opinion d'Hérodote, qui ne manque certainement pas d'importance. « Les Égyptiens, dit cet auteur, prétendent que Cérès et Bacchus (Isis et Osiris) règnent sur les morts. Or, ils sont les premiers qui aient parlé de cette doctrine selon laquelle l'âme de l'homme est immortelle et, après la destruction du corps, entre toujours en un autre être naissant. Lorsque, disent-ils, elle a parcouru tous les animaux de la terre, de la mer et tous les oiseaux, elle rentre dans un corps humain: le circuit s'accomplit en trois mille années. Il y a des Grecs qui se sont emparés de cette doctrine *comme si elle leur était propre,* les uns jadis, d'autres ré-

cemment. » Les recherches récentes de l'égyptologie confirment le jugement de l'historien d'Halicarnasse. M. Renan se prononce dans le même sens à propos du récent travail de M. Pierret; voici ses propres termes, remplis d'une sage réserve : « M. Pierret a étudié dans la religion égyptienne le dogme de la résurrection. Ces citations, empruntées au livre des morts ou rituel funéraire, prouvent, pour ceux qui en auraient pu douter, que l'origine ou, du moins, l'une des origines de ce dogme doit être cherchée en Égypte. Ainsi, la religion égyptienne semble prendre une place de premier ordre dans l'histoire du développement religieux du monde. Quelques-unes des croyances les plus essentielles de l'humanité semblent être venues de ce côté. » Il est presque superflu de remarquer que, dans la religion égyptienne, la résurrection n'est qu'une phase du dogme de l'immortalité, dont l'exposition minutieuse constitue le but principal du livre des morts.

Ce serait donc trancher trop vite la difficulté que d'affirmer *a priori* que la doctrine de l'immortalité de l'âme ne peut pas être mentionnée dans l'inscription d'Eschmounazar, par la seule raison que sa rédaction est antérieure aux conquêtes d'Alexandre. Les théories ne peuvent rien contre les faits. Il ne s'agit pas de savoir si la doctrine de l'immortalité peut se trouver chez les Phéniciens, mais bien si cette doctrine se trouve dans les termes de l'inscription d'Eschmounazar; la discussion n'aurait jamais dû sortir de là.

Que contient l'inscription d'Eschmounazar? Ce précieux reste de l'antiquité phénicienne est un document funéraire; il est gravé sur le couvercle d'un sarcophage d'un travail indubitablement égyptien. Il ne faut pas perdre de vue ces circonstances particulières; car, premièrement, si jamais des espérances de la vie future remplissent le cœur d'un peuple, elles trouvent leur place naturelle sur les pierres sépulcrales qui marquent le lieu de repos d'un être humain ravi à l'amour

des siens. Secondement, le soin pris par la famille royale d'enterrer son chef dans un sarcophage apporté de l'Égypte et d'une forme particulière au rite égyptien est assurément un éloquent témoignage de la sympathie avec laquelle les idées égyptiennes étaient acceptées à Sidon; il n'existait donc aucune barrière qui eût pu empêcher la doctrine de l'immortalité de passer de l'Égypte chez les Sidoniens, si toutefois ceux-ci ne l'avaient déjà connue auparavant.

Après l'indication de la date du monument, vient un discours mis dans la bouche du roi mort et qui se divise en trois parties inégales, dont la première contient une série d'imprécations et de menaces de la colère des dieux, lancées par le défunt contre quiconque commettrait des spoliations sur sa chambre funéraire. Elle est enfermée entre deux phrases presque identiques relatant certaines circonstances de sa vie passée et renfermant le mot *almout* que j'ai cru, en le comparant au terme hébreu *al-mâwet,* devoir traduire par « immortalité. »

La seconde partie fait mention de plusieurs fondations pieuses exécutées par le roi de son vivant, avec le concours de sa mère. Enfin, la troisième partie contient une récapitulation sommaire des imprécations formulées au commencement du discours.

Je ne m'explique pas assez pour quel motif M. Derenbourg a pris ma citation du passage des Proverbes pour le point de départ de sa savante étude sur le dogme de l'immortalité dans les écrits bibliques; il a ainsi donné lieu à penser que la discussion engagée concernait un point de théologie. Cette équivoque est fâcheuse, car elle a induit en erreur plusieurs personnes qui ne connaissaient pas suffisamment le vrai point en litige. Je suis parfaitement d'accord avec M. Derenbourg pour reconnaître que le canon des écritures hébraïques évite systématiquement toute allusion à la vie et aux rémunérations

après la mort, je pense aussi que certains auteurs bibliques, comme l'auteur de Job et de l'Ecclésiaste, répudiaient ou révoquaient en doute cette consolante doctrine. Les docteurs du Talmud ne s'y sont pas trompés; ils appellent Job un homme juste qui ne croit pas à la résurrection. איוב כפר בתחית המתים. Là-dessus, l'opinion de saint Jean Chrysostome ne fait que confirmer celle des rabbins. J'ai déjà exprimé cette conviction dans mon commentaire hébreu sur le livre d'Énoch rédigé en 1856; je reconnais donc avec M. Derenbourg que le dogme de l'immortalité est loin d'être enseigné dans la Bible, je conteste seulement les conclusions qu'il en tire, pour affirmer que tout le peuple hébreu, et même la race sémitique en général, n'avait jamais possédé pareille doctrine. Je vois dans cette affirmation la supposition, difficile à justifier, que les auteurs bibliques représentent les tendances natives du peuple hébreu, voire même celles de la race entière. Ainsi que je l'ai dit plus haut, les croyances combattues par l'école monothéiste appartiennent précisément aux tendances caractéristiques de l'esprit national des Hébreux et de leurs congénères; or, comme la doctrine de l'immortalité est tantôt passée sous silence à dessein, tantôt ouvertement combattue par certains partisans de cette école, il s'ensuit nécessairement que l'immense majorité de la nation israélite y était attachée depuis longtemps et de toutes ses forces. Ces considérations m'ont porté à penser que la croyance à l'immortalité de l'âme ne peut pas être péremptoirement refusée aux nations congénères des Hébreux et surtout aux Phéniciens; il faut seulement la constater dans un monument authentique pour que cette possibilité se transforme en un fait réel.

En abordant ainsi, sans aucune prévention, l'étude du texte d'Eschmounazar, je n'ai pas tardé à remarquer que chaque énumération d'œuvres pieuses que fait le roi mort dans la troisième partie de son discours est toujours suivie par une

phrase exprimant l'espoir d'obtenir une récompense proportionnelle de la part des dieux. Les deux premières récompenses touchent son propre sort et ont par conséquent un caractère essentiellement *eschatologique.* Voici la teneur exacte et textuelle de ces phrases :

1. (Car ma mère et moi nous avons construit un temple en l'honneur du dieu Melqart)... *et, certes, il me fera contempler l'Astarté des cieux magnifiques.*

2. (Et c'est nous qui avons construit un autre temple en l'honneur du dieu Eschmoun)... *et, certes, il me fera habiter avec Astarté les cieux magnifiques.*

En face de textes si clairs et si explicites, peut-on hésiter un instant à déclarer que les Phéniciens connaissaient la doctrine de l'immortalité et qu'elle avait même acquis un haut degré de spiritualisme? Ne voyons-nous pas la ferme croyance que les hommes vertueux morts vont au ciel et jouissent de la présence de la divinité? Le texte ne laisse pas deviner si le ravissement dans le ciel ne concernait que l'âme seule, tandis que le corps restait dans le tombeau, ou bien si l'on croyait à une espèce de transfiguration, comme l'admettent certaines religions modernes; mais il est hors de doute que nous y trouvons clairement annoncée l'idée que tout ne finit pas avec la mort, que la vie individuelle et consciente d'elle-même continue après la mort, et reçoit la récompense de ses actions, ce qui constitue le trait caractéristique de la doctrine de l'immortalité de l'âme. Je le répète, c'est sur l'autorité de ces textes que j'ai déclaré l'existence de cette notion dans les croyances phéniciennes. Cette autorité est irréfragable et d'une clarté parfaite pour quiconque juge sans parti pris. Aussi M. Levy a-t-il reconnu du premier coup le vrai sens du second passage dans ses *Études phéniciennes* publiées en 1856; sa traduction du premier passage laisse seule à désirer, comme je l'ai démontré dans mon commentaire.

Arrivons au mot *almout*. L'intérêt des passages dans lesquels je trouve l'expression abstraite d'immortalité est assurément très-secondaire, puisqu'ils n'ajoutent aucune idée nouvelle aux deux passages que je viens de citer *in extenso*. En admettant que le mot technique qui signifie immortalité ne s'y trouve pas du tout, le fait établi par le témoignage explicite des passages précédents n'en sera pas moins vrai. Ainsi, par exemple, la doctrine de l'unité, de l'incorporalité et de l'éternité de Dieu perce à travers chaque phrase du recueil biblique, et cependant les Hébreux n'ont jamais employé des mots techniques pour exprimer ces notions. Le débat sur ces passages est donc indépendant de la question principale et prend un caractère purement philologique. Pour y apporter plus de lumière, je vais confronter ici nos traductions respectives.

J'ai traduit :

(J'ai été ravi avant mon temps... pendant mon élévation (*meaz roumi*); (j'ai été) pieux (*tam*) fils d'immortalité (*ben almout*).

M. Derenbourg hésite entre les deux versions suivantes :

(Je fus emporté avant mon temps)...; au moment de mon élévation (au trône), j'étais un orphelin (*iatom*), fils d'une veuve (*ben almat*).

Ou bien : Au moment de mon élévation (au trône), j'étais simple (enfant) (*tam*) fils d'une veuve.

La locution *orphelin fils d'une veuve* offre certains avantages, elle a de fréquentes analogies dans les écrits hébraïques; aussi la plupart des exégètes allemands s'y sont-ils arrêtés, à quelques nuances près. M. Hitzig a déjà traduit : « verwaist ein Sohn des Witthums », et M. Schroeder le rend par : verwaist ein Sohn der Verlassenheit. » Si M. Derenbourg n'adopte pas définitivement ces versions, c'est qu'il a reconnu tout le poids de mes objections contre la leçon du mot *iatom*, orphelin, c'est que le *yod* mis en tête de ce mot appartient infailliblement

au groupe précédent, qui constitue les deux mots *meaz roumi*, «pendant mon élévation.» Je ne crois pas que l'auteur insiste sérieusement sur la théorie suivant laquelle une seule lettre peut servir pour deux mots à la fois, théorie démentie par tous les documents épigraphiques. Le mot *iatom*, orphelin, n'existe donc pas dans notre passage, il reste la seule version à opposer à la mienne, celle de «simple fils d'une veuve,» et dont l'impossibilité ressortira, je l'espère, des réflexions suivantes :

1. Un roi qui a régné quatorze ans avec une grande puissance se qualifiera difficilement de «simple (enfant), fils d'une veuve.» Une pareille humilité est tout à fait déplacée et n'a aucune raison d'être. Elle est en outre contredite par la phrase qui suit immédiatement, phrase qui rappelle avec ostentation la royale descendance du défunt et dans laquelle sa mère, cette pauvre veuve, est intitulée reine (*malkat*) fille de roi (*bat malik*). Il est vrai que M. Derenbourg tend à rapporter l'attribut «simple enfant» au moment où Eschmounazar commençait à régner, mais le terme *meaz* indique la durée et non pas un moment passager; il faudrait pour cela *beyom* ou *be'et*.

2. Le mot *tam* ne signifie jamais «simple» dans le sens d'humble ou d'ingénu. En hébreu, il forme antithèse avec *rascha'*, impie, ou *anschê damim*, hommes sanguinaires; il rend l'idée de *pius, integer, perfectus;* de même en phénicien, où la formule funéraire «*tam* (*tamma*) *baḥayim*» correspond à celle du latin : *pius* (*pia*) *vixit*. Il se rencontre aussi dans l'inscription araméenne que j'ai citée plus haut, où le terme *tamma* est parallèle avec *paleḥa*, «adoratrice.» Encore une fois, partout où se rencontre le mot *tam*, il donne toujours l'idée de *piété*, d'intégrité, non celle de simplicité ni d'humilité.

3. La période qui énumère les diverses constructions élevées par le roi en l'honneur des dieux débute par la particule *ki* (car) et s'annonce ainsi comme étant la démonstration de

ce qui a été mis en avant dans notre passage. Il est manifeste que la construction de nombreux temples ne démontre pas la simplicité du roi ni l'état de veuvage de la reine mère, mais bien sa grande piété et son mérite aux yeux des dieux.

4. L'élision du *noun* avant la terminaison du genre féminin n'est usitée que dans trois mots monosyllabiques, *bat* (fille), *schat* (an), *emet* (vérité), pour *banat*, *schanat*, *amenet*, dans lesquels le *noun* est radical; quand cette lettre est servile, l'élision n'a jamais lieu, donc «veuve» se dit toujours *almenet* et jamais *almat*.

En somme, le passage débattu ne contient ni le mot «orphelin,» ni le mot «simple,» ni enfin le mot «veuve.» La liaison des périodes ne permet pas non plus de penser qu'il y soit question d'un état de misère et d'humiliation, mais plutôt de la piété et des mérites du défunt. Il faut donc traduire «je suis pieux, fils d'*almout*.» Quelle est la signification du mot *almout?* Si le radical en était *alam*, il pourrait signifier au besoin «mutisme,» mais une locution telle que «je suis pieux, fils du mutisme,» est si gauche et s'adapte si mal au récit relatif aux constructions religieuses qu'il est impossible de s'y arrêter. Il reste la seule traduction de *immortalité*. Cette traduction a le double avantage de convenir parfaitement au contexte et de pouvoir se justifier par d'autres raisons. En effet, les fragments de Sanchoniathon attestent que les Phéniciens appelaient la mort *mout;* la négative *al* revient souvent dans notre texte même; la faculté de former un composé avec la négative est, en outre, prouvée par les formes hébraïques *lo-el* (non-dieu), *lo-ʿam* (non-peuple), etc. Ces preuves sont plus que suffisantes pour légitimer mon interprétation, et ce n'est que comme une confirmation de plus, que j'ai signalé l'existence du mot en question dans les Proverbes, XII, 18, sous la forme *almawet,* que les exégètes modernes de toutes les opinions traduisent par *immortalité*. Dans mon

travail je n'ai pas même cité les termes de ce passage qui n'a aucun intérêt pour mon sujet. Encore moins ai-je cherché à définir le genre d'immortalité auquel l'auteur hébreu fait allusion; je me suis borné à constater un mot identique en langue hébraïque. L'auteur du mémoire conteste l'authenticité de la leçon massorétique; il rappelle que la version des Septante n'offre pas le mot *immortalité*, «puis, dit-il, si la langue hébraïque avait dès le principe un terme si convenable pour exprimer la notion de l'immortalité, les philosophes juifs du moyen âge n'auraient pas employé l'expression toute neuve *hascharat hannephesch.*» Pour nous, ces faits ne sont nullement extraordinaires, le désaccord de la leçon des Septante avec celle de la Massore est fréquent et, en général, le texte massorétique l'emporte au point de vue de l'exactitude. Quant à la terminologie métaphysique des Juifs du moyen âge, elle est une imitation servile d'expressions arabes, faite sans le moindre goût, voire sans connaissance suffisante de l'hébreu classique. M. Derenbourg propose de traduire ainsi : «dans le chemin de la justice est la vie, mais le chemin abominable (נְתִבָה pour נתעבה) ou bien le chemin du sentier tortueux (conduit) à (*el*) la mort (*mawet*).» Il trouve deux incorrections dans le texte : 1° le point du *he* terminant le mot *netiba* manque dans les éditions; 2° la seconde moitié du verset ne commence pas par la particule *b* qui figure au commencement. Mais on paraît perdre de vue que la nouvelle leçon présente des difficultés infiniment plus graves. Ces difficultés sont : 1° la chute supposée de la lettre *aïn* ou, dans l'autre cas, l'équivalence prétendue de *netiba* avec l'expression «sentier détourné,» tandis que ce mot est toujours employé dans le sens de sentier droit et commode; 2° l'omission du verbe «conduire,» omission bien plus sensible que celle d'un point diacritique. Ajoutons que la nouvelle leçon n'a pas remédié à l'absence de la particule *b* en tête de la seconde partie du

verset; la particule y est aussi peu nécessaire, du reste, que l'antithèse, dont le défaut en cet endroit est invoqué pour prouver l'altération du texte. Pour se rendre compte de la construction de notre sentence, il suffit de lire, par exemple, les versets des Proverbes, III, 20; XI, 7; XIV, 28; XVIII, 3, dans lesquels il n'y a ni répétition de la particule, ni antithèse dans le second hémistiche. Le verset dès Proverbes, XVI, 15, fera, je crois, disparaître la dernière ombre de scrupule, puisque sa construction est tout à fait identique à celle de notre passage. M. Derenbourg va encore plus loin; il nie catégoriquement la possibilité de former un composé *almout—almâwet;* le motif allégué est au moins très-singulier. On affirme que la négative *al,* étant exclusivement usitée avec le mode subjonctif, pareille à la négative latine *ne,* est incapable de former des noms composés, et la raison en est que, le mot *al* étant une simple inversion de la négative ordinaire *lo* (non), elle n'a aucune existence indépendante et isolée. Je regrette de ne pas partager cette opinion. La négative *al,* loin d'être la métathèse de *lo,* est un nom indépendant signifiant *néant* et dérivé de la racine *alal,* d'où proviennent aussi l'hébreu *elil, chose du néant, vaine, impuissante, idole,* et le syriaque *alilo, faible, humble, alilouto, faiblesse, impuissance; al* est ainsi le synonyme de *lo,* qui dérive du verbe *laa,* être fatigué, impuissant. Je dirai plus : la négative *al* est formellement employée comme substantif dans Job, XXIV, 25; on y lit : מִי יַכְזִיבֵנִי וְיָשֵׂם לְאַל מִלָּתִי « qui peut me démentir et rendre à néant ma parole. » M. Derenbourg récuse cette preuve décisive, en assurant que la leçon massorétique est encore ici inexacte, altérée. La vraie leçon, suivant M. Derenbourg, serait וישם לא למלתי. Je pense que les hébraïsants accepteront difficilement cette restitution.

Est-il besoin de rappeler que le régime direct est désigné en bon hébreu, soit par la particule את, soit par la simple forme du nominatif. mais jamais par l'adjonction du *lamed*

comme en araméen? Faut-il insister sur cette considération qu'une phrase telle que וישם לא למלתי, formée comme le verset des Psaumes cvii, 30, ישם נהרות למדבר, « il change les fleuves en désert, » signifierait infailliblement « et (il) changera le non en ma parole, » ce qui n'a aucun sens? Je regrette d'avoir à défendre une leçon irréprochable contre des soupçons si peu fondés et soulevés dans le seul but d'effacer le mot *almâwet* du passage des Proverbes.

En conséquence, je crois avoir établi que la saine critique n'a aucun motif pour suspecter les passages de Job et des Proverbes. Ce dernier passage contient bien le mot *almâwet*, immortalité, mais, comme je l'ai dit plus haut, il ne peut pas servir d'argument en faveur de la thèse que la croyance à l'immortalité de l'âme, telle que nous l'entendons, est un dogme biblique, parce que l'auteur de la sentence a pu prendre ce mot dans un sens différent de celui qu'il avait dans l'usage populaire. Quant au passage phénicien examiné par mon éminent contradicteur, je persiste à croire que la version que j'ai exposée reste intacte, la seule traduction possible est : «*je suis pieux, fils d'immortalité.*» J'ajoute une observation : une formule analogue à celle-ci se trouve dans un texte funéraire néo-punique, appartenant à une femme et ainsi conçu : תמא בחים (= מאשרת) מחשערת «pieuse en vie, bienheureuse;» ici l'adjectif *bienheureux* répond à l'expression *fils d'immortalité* du document d'Eschmounazar. On peut dire que la plupart des formules funéraires qui sont en usage dans les religions bibliques étaient connues des Phéniciens; citons entre autres les expressions : *maison éternelle* (bet olam) et *qu'il entre en paix* (schalom yabo). Je rappellerai enfin les remarques contenues dans mon article *sur certaines formules funéraires propres aux inscriptions néo-puniques.*

Je résume mes conclusions :

1. Il faut se garder de faire de la croyance à la vie future

un trait caractéristique d'une race. Cette croyance est inspirée par l'instinct de conservation qui ne manque pas même aux animaux; elle est tout intuitive et de beaucoup antérieure à la croyance en Dieu, qui exige déjà un certain exercice de la réflexion. La race sémitique, avec son individualité fortement tranchée, avec son idée de Dieu absolue et définie, pouvait encore moins que toute autre race se passer de cette croyance, qui est à la fois la plus simple et la plus forte expression de l'individualité humaine, et sans laquelle la conception d'une individualité divine est tout à fait impossible. Cette considération est confirmée par le fait que les langues sémitiques possèdent un terme pour désigner le principe immortel et indestructible de notre personne. Ce terme est *rouaḥ*, il forme antithèse avec le mot *basar*, chair, corps, qui indique la partie périssable de l'homme.

2. Les peuples sémitiques étaient depuis une antiquité très-reculée en contact ininterrompu avec la religion égyptienne, dont ils ont accepté un grand nombre de notions qui sont devenues partie intégrante des croyances nationales. Une doctrine aussi consolante que celle de l'immortalité de l'âme, et qui faisait notoirement la base des rites égyptiens, aurait été avidement adoptée par les Sémites, si leur propre religion ne l'avait pas déjà développée. Dans tous les cas, les Sémites ne doivent pas cette doctrine aux Grecs, pour lesquels ils nourrissaient une haine implacable. Les Sémites ont toujours repoussé la mythologie grecque malgré ses mille attractions, encore moins inclinaient-ils à s'approprier le système philosophique de Platon. Ce système est, du reste, en contradiction avec l'ancienne conception *eschatologique* des Hellènes, et semble provenir de la sagesse orientale.

3. Il est inexact de considérer l'ensemble des idées émises par les auteurs bibliques comme l'expression des sentiments et des tendances nationales des Hébreux. Ces auteurs appar-

tiennent tous à une école particulière et en flagrante contradiction avec les croyances populaires qui, dans les traits généraux, ressemblaient à celles des Phéniciens et des Araméens. Les idées combattues par l'école de Moïse portent précisément le vrai cachet national; or, parmi les rites le plus rigoureusement réprimés par le code de cette école, les sacrifices aux mânes et l'évocation des morts pour apprendre l'avenir occupent la première place, rites qui impliquent non-seulement la foi à la persistance de l'âme, mais aussi à la continuation de ses rapports avec Dieu. L'œuvre de Moïse et de ses continuateurs est le fruit de longues réflexions mûries dans le cerveau de quelques hommes d'élite; rien ne le prouve mieux que le silence absolu gardé dans les écrits bibliques sur la rétribution des actions humaines après la mort. En effet, quelques esprits distingués, un Moïse, un Spinosa, un Kant, peuvent, pour différentes raisons, en accentuant la valeur intrinsèque de la vertu, renoncer à toute autre récompense; mais, qu'une nation entière, et surtout une nation comme Israël, qui se croyait particulièrement favorisée de Dieu, pousse l'abnégation jusqu'à ne lui rien demander après la mort en échange des bonnes actions, ceci est inadmissible. Je ne sache pas que les philosophes contemporains soient disposés à accorder aux Israélites le privilége d'un désintéressement si sublime.

4. L'inscription funéraire d'Eschmounazar donne des renseignements très-explicites sur la doctrine de l'immortalité chez les Phéniciens; on y voit annoncer la croyance que l'homme vertueux mort continue à vivre dans le ciel et jouit de la contemplation de la Divinité. Ceci s'accorde avec la tradition des rabbins, qui est exprimée en ces termes dans le Talmud : העולם הבא אין בו אכילה ושתיה אלא צדיקים יושבים ועטרותיהם ראשיהם ונהנים מזיו השכינה. « Le monde futur ne contient aucun plaisir corporel comme manger et boire, mais les justes y seront assis, ayant des couronnes sur leur tête (c'est-à-dire

étant glorieux de leurs bonnes œuvres) et jouissant de la splendeur de la Divinité. » Sans doute, cette notion idéale était loin de constituer la croyance du bas peuple; l'imagination populaire aime ordinairement des récompenses plus matérielles et plus saisissables, mais de pareilles aspirations ne se montrent-elles pas, même de nos jours, parmi les gens de peu d'instruction? Le fait est qu'une conception très-idéale de la vie future et de la rémunération après la mort a été connue en Phénicie longtemps avant Socrate et Platon; c'est assurément un beau sujet de méditation pour tous ceux qui font des tendances spiritualistes l'apanage exclusif de la race arienne.

J. Halévy.

M. Derenbourg proteste contre l'opinion qu'on lui prête sur les Sémites en général; il n'a parlé que des Hébreux. Il n'a pas l'habitude de diviser l'humanité en races et d'attribuer à tous les peuples de la même race les mêmes croyances. Il fait, au contraire, une place à part aux Juifs, aussi bien pour la doctrine relative à Dieu, que pour celle qui concerne la rémunération du juste et le châtiment de l'impie. Il maintient que dans les Écritures il n'existe aucun texte d'où l'on puisse tirer raisonnablement l'indication de la croyance à l'immortalité de l'âme chez le peuple juif. On a, dans ces derniers temps, cherché à découvrir, à côté de la doctrine officielle des prophètes, dont l'expression domine dans les livres sacrés, celle de la nation, gourmandée et malmenée par ces hommes divins; mais ce n'était jamais pour attribuer au peuple des croyances plus élevées, plus spiritualistes qu'à leurs prédicateurs. De même que les prophètes plaçaient en face des cultes superstitieux et abominables auxquels le peuple se livrait la religion pure et sainte du Dieu d'Israël, de même ils auraient opposé aux fausses doctrines sur les choses d'outre-tombe les vraies qu'on leur suppose si gratuitement. Certes, ils n'auraient pas négligé une arme aussi puissante qu'un monde futur, plein de récompenses pour les uns et de tortures pour les autres, pour y appuyer les menaces qu'ils lançaient contre les injustes et les prévaricateurs.

On ne fonde rien avec des inductions, lorsque non-seulement les textes ne fournissent point d'appui, mais quand ces textes s'y opposent

ouvertement. Ainsi, les croyances des anciens Égyptiens ne prouvent rien pour celles des Hébreux.

M. Derenbourg ajoute qu'il n'a pas affirmé non plus que les Hébreux avaient emprunté plus tard la croyance de l'immortalité aux Grecs ou aux écrits de Platon. Les textes talmudiques prouvent, il est vrai, qu'aucune fraction des Juifs, pas plus les Pharisiens que les Sadducéens, n'ont été réfractaires à la science et à l'influence grecques; mais aussitôt que l'idée de la survivance de l'être humain après la mort est venue aux Juifs, elle a pris chez eux une forme spéciale : on n'a pas compris cette vie sans le corps; c'est le corps qui ressuscitait. C'est la résurrection qui est exposée par saint Paul en termes si exprès dans le xve chapitre de l'*Épître aux Corinthiens.*

En terminant, M. Derenbourg regrette que, pour le contredire, on soit sorti des limites qu'il s'était posées dans son mémoire, où il s'agissait avant tout de constater que le terme *al-mâwet* (immortalité) n'existait pas dans le vocabulaire hébraïque au viie siècle avant J. C.

M. de Saulcy demande comment Saül a eu l'idée de faire évoquer Samuel, si l'on ne croyait pas à la survivance de Samuel.

M. Derenbourg répond que cela prouve uniquement qu'il y avait des nécromants en Palestine ayant la prétention de faire reparaître les corps, et que Saül croyait à leur puissance.

M. Renan fait remarquer que la question relative à la discussion du passage des Proverbes (xii, 18) doit être restreinte à la poésie gnomique des Hébreux, représentée par le livre des Proverbes, le livre de Job et quelques psaumes, par exemple le psaume *Noli æmulari malignantibus.* La philosophie qui est au fond de tous ces écrits est exclusive de la doctrine de l'immortalité de l'âme ou de la résurrection. Dans le livre de Job, en particulier, la question est posée avec la plus grande netteté. La philosophie des anciens sages, en particulier des sages de Théman, était que chaque homme est ici-bas récompensé ou puni, en lui ou en ses enfants, selon ses bonnes ou ses mauvaises actions. Pour montrer ce que cette théorie avait d'insoutenable, l'auteur suppose un homme irréprochable frappé des plus grands malheurs. La discussion s'engage entre Job et ses amis; elle remplit un livre entier; toutes les solutions sont essayées, toutes, excepté celle d'une autre vie servant de compensation à la vie actuelle. A chaque instant, on croit que cette solution va être présentée; jamais l'auteur ne l'exprime. Il tourne autour, sans y entrer jamais. — Il y a plus. Le livre de Job a été repris, à une époque postérieure, par un auteur qui a cru remarquer que les solutions

proposées par Job et ses trois amis étaient insuffisantes. Il a cru compléter le poëme en y ajoutant le discours d'Elihou. Elihou accuse Job et ses trois amis de n'avoir pas bien raisonné; il s'annonce comme devant donner la vraie solution. Va-t-il donner la solution de l'immortalité de l'âme ou de la résurrection? Nullement. Il parle très-longuement, essaye toutes les issues, et se tient tout aussi loin que Job et ses trois amis de la solution *eschatologique*. La donnée de cette vieille philosophie est donc d'expliquer le gouvernement du monde, sous l'empire d'un Dieu juste, sans l'immortalité de l'âme ni la résurrection. — La question est une question de date et d'école; car des théologies fort différentes coexistèrent ensemble en Israël. On peut dire cependant que le plein développement des idées *eschatologiques* ne se fit pas avant l'influence persane. Ce qui acheva de le caractériser, ce furent les persécutions d'Antiochus; car il était bien impossible de soutenir que les martyrs avaient leur récompense en ce monde. Alors naissent les idées apocalyptiques et, un peu plus tard, la croyance au règne de mille ans pour les martyrs. Mais ces croyances mêmes, par leur forme concrète et finie, montrent combien l'idée d'une immortalité abstraite, d'une vie infinie, était étrangère au peuple juif. Certes, la foi à une revanche future est par excellence la foi qu'Israël a répandue dans le monde par le christianisme; mais il a fallu du temps pour y arriver. La foi en l'autre vie était latente en Israël; elle y était, comme la conséquence est dans les prémisses. Mais cette conséquence, les Hébreux antérieurs à la captivité ne la tirèrent pas. Le livre de Job marque la crise de la conscience israélite à cet égard. Pour concevoir ces vieilles doctrines, il faut s'écarter également des conceptions d'un matérialisme grossier, tel que le professent les sociétés de décadence, et des théories d'un spiritualisme raffiné. Les idées hébraïques ne sont ni matérialistes, ni spiritualistes, elles sont l'idéalisme. Jamais peuple autant qu'Israël n'a combattu pour la justice, pour l'avenir; c'est justement la tardive et pénible évolution des idées *eschatologiques* qui a donné aux prophètes ce ton d'indignation sombre et cette ardeur étrange que toutes les parties exaltées du peuple juif ont portée dans la lutte.

Quant aux faits comme celui de la pythonisse d'Endor et autres que l'on cite pour montrer que les Hébreux croyaient à une survivance, il faut s'entendre. Certes, les Hébreux se font une imagination du monde des morts, où ceux-ci ne paraissent pas entièrement privés de sentiment. C'est là un fait de l'humanité tout entière. L'imagination humaine veut toujours concevoir pour les morts une manière d'exister plus ou moins vague. Les idées des Hébreux sur les *Rephaïm* sont à peu près celles que

nous trouvons dans les poëmes homériques. Les *Rephaïm,* comme les *Mânes,* ont une vie obscure, triste, et même une relation éloignée avec la terre. Il est difficile de faire en cela la distinction de l'image poétique et de la croyance positive; cette distinction, d'ailleurs, n'existait guère pour les Hébreux. Mais ce qu'il y a de sûr, c'est que les *Rephaïm* ne sont ni récompensés, ni punis de ce qu'ils ont fait dans la vie. Job, répondant à cette théorie de ses amis, que le méchant, dans le *schéol,* est puni par les humiliations dont ses fils sont abreuvés après sa mort, répond que cela ne l'atteint pas, que l'homme ne sent que sa propre souffrance, et que, pour que la justice fût satisfaite, il faudrait que ces coupables fussent punis en leur personne et directement. Or, c'est ce qui n'a pas lieu en ce monde. Et si l'auteur croyait que cela avait lieu dans un autre monde, il est inconcevable qu'il ne l'ait pas dit; car c'est à chaque page, à chaque ligne qu'il avait l'occasion et même l'obligation de le dire pour se tirer d'un dédale de sophismes d'où il avoue qu'on ne sort pas.

M. Maury fait remarquer que, pour arriver à une conclusion plausible dans une pareille discussion, il faut préalablement s'entendre sur le sens à donner à l'expression *croyance à l'immortalité de l'âme.* Tous les peuples, même les plus sauvages, si l'on en excepte un petit nombre réduits aux derniers degrés de l'abrutissement ou placés aux plus bas échelons de l'intelligence, ont cru à la persistance de l'existence après la mort. Ils se sont représenté tantôt le défunt continuant à vivre sous terre ou dans quelque séjour éloigné au delà des montagnes ou des mers, dans une île ou dans un lieu inaccessible, tantôt transporté dans le ciel ou les astres. Ils ont prêté généralement à ces morts un corps ou une apparence de corps et un genre de vie analogue à celui que mènent les hommes ici-bas. Mais cette croyance n'est pas précisément la doctrine de l'immortalité de l'âme telle qu'on la rencontre chez des populations plus avancées et que l'ont formulée les grandes religions de l'Orient; elle est encore moins celle de la rémunération future, qui n'apparaît que dans les religions reposant sur les idées les plus pures de la divinité, et sur une notion plus élevée de sa justice, doctrine de la rémunération qui se présente aussi sous des formes fort diverses, par exemple la métempsychose, l'admission des bons auprès de la divinité et la condamnation des méchants à habiter des lieux de souffrance et de ténèbres, etc. On peut se convaincre de la variété infinie des formes de la croyance à l'autre vie, en lisant l'ouvrage spécial qu'a consacré à leur exposé, il y a quatre-vingts ans, un Allemand, Ch. W. Flügg.

On ne saurait douter que les anciens Hébreux n'aient cru à la per-

sistance de la vie des morts au delà du tombeau. M. Renan vient lui-même d'en citer des preuves. On les trouvera réunies dans un Mémoire publié par le savant M. Obry, d'Amiens, sous le titre de *l'Immortalité de l'âme selon les Hébreux*, et qui a paru en 1839 dans les *Mémoires de l'Académie du département de la Somme*. Notre regretté confrère M. Munk a aussi traité le même sujet dans une dissertation que contient la traduction de la Bible de M. Cahen. Le point en litige est de savoir si les Hébreux ont eu de la vie future une notion plus élevée que celle qu'impliquent les témoignages cités par les savants qui ont traité la question, si surtout la doctrine des récompenses et des peines avait cours chez les Israélites à l'époque antérieure à la captivité. Il est donc nécessaire, en parlant de l'immortalité de l'âme, de définir le sens qu'on donne à cette expression. C'est seulement une fois qu'on aura précisé le caractère de cette doctrine sous la forme que la philosophie grecque lui a donnée, qu'il sera possible de rechercher dans quelle mesure elle a pu être connue des Juifs, et si elle était déjà reconnue par eux avant qu'ils fussent entrés en rapport avec les Hellènes.

M. Brunet de Presle fait remarquer que l'idée des récompenses ou des peines de l'autre monde se trouve rarement, même dans Platon. On la rencontre dans l'Axiochus d'après une tradition qui paraît remonter à l'Orient, et Platon ne conclut en son nom ni dans un sens ni dans l'autre. Autre point à noter : Phérécyde, qui passait pour avoir enseigné la métempsychose à Pythagore, avait, suivant Hérodote, emprunté cette doctrine à des livres syriens. C'est donc à la Syrie que la tradition rapportait les notions les plus hautes sur la vie future. Si la trace ne s'en rencontre pas dans certains livres hébreux, ce n'est pas une raison pour nier qu'elle se puisse trouver dans d'autres monuments sémitiques, et l'absence même de cette croyance dans les écrits bibliques ne prouve point qu'elle n'ait pas existé chez le peuple hébreu. Quant au mot ἀθανασία, il est rare; on se sert plutôt d'ἀφθαρσία, absence de corruption.

M. le Président partage sur la doctrine des Grecs à cet égard l'opinion de M. Barthélemy Saint-Hilaire. La thèse de la subsistance isolée de l'âme est inconnue à Aristote. Elle est en germe dans Platon, mais c'est l'école d'Alexandrie qui l'a établie et répandue.

Le Secrétaire perpétuel dit que le devoir qu'il a de recueillir les opinions émises dans ce débat ne lui permet guère d'y prendre part. Il veut s'emparer d'une idée fort juste exprimée par M. Maury pour en montrer les conséquences. M. Maury a dit que la croyance aux peines et aux récompenses de l'autre vie se trouvait surtout chez les peuples qui ont

une haute idée de la divinité. Comment le peuple, chez qui l'on trouve assurément l'idée la plus haute et la plus parfaite de Dieu, serait-il absolument étranger à l'idée de peine et de récompense après la vie? Ce n'est pas seulemement au temps des Séleucides qu'il y a eu des martyrs ou des justes mis à mort. On ne conteste pas que les Juifs aient cru à la survivance des morts ; cela est prouvé par les textes relatifs au schéol, et l'on peut induire de certaines expressions de la Genèse que c'était une croyance populaire. «Être réuni à ses pères» ne voulait pas dire «être mis au tombeau,» les deux choses sont dites fort distinctement de la mort de Jacob et des funérailles que Joseph lui fit à quelque temps de là. Comment donc, si les Juifs croyaient que les morts survivent, est-il supposable qu'ils n'aient pas cru que la justice de Dieu les suivait au delà du tombeau?

M. Regnier, laissant de côté les textes hébreux sur lesquels il ne se croit point compétent, veut s'en tenir aux faits historiques. M. Halévy a parlé de l'Égypte; l'immortalité de l'âme y était enseignée avec son caractère moral. On y croyait au jugement des morts. Or, est-il admissible que le peuple juif ait passé quatre cents ans en Égypte et n'en ait rien remporté de cette doctrine? Il y a plus d'un fait qui prouve le contraire, et dans l'Évangile la parabole du mauvais riche témoigne de la croyance populaire aux récompenses et aux peines de l'autre vie.

M. Renan répond que ce qu'il a dit et maintient, c'est que cette croyance n'est pas dans les Livres sapientiaux, et M. Derenbourg qu'on ne la trouve ni dans le Lévitique, ni dans le Deutéronome parmi les châtiments dont est menacé le violateur de la loi. Il s'agit toujours de châtiments temporels.

M. Regnier réplique que les Pères de l'Église avaient connu cette objection et y avaient répondu : c'était à cause du sens grossier des Juifs, *ob duritiam cervicis*.

N° VIII.

INSCRIPTIONS POLYNÉSIENNES.

M. le docteur A. Fournier, médecin principal de la marine, nous a chargés, M. Maury et moi, d'offrir à l'Académie les empreintes en papier de cinq inscriptions (avec un double de la plus grande) qu'il a trouvées dans l'île de Pâques (Waïhou) lorsqu'il la visita à bord de *la Flore*. Les originaux sont actuellement entre les mains de M. l'évêque d'Axiéri, mission-

naire français résidant à Taïti. Ces inscriptions sont gravées en creux sur des planchettes de bois dur, et les empreintes ont été exécutées par M. Fournier avec une remarquable habileté. Elles mesurent de 26 à 41 centimètres de longueur. Leur largeur varie de 12 à 16 centimètres, mais les tablettes ne forment pas des parallélogrammes réguliers. Le nombre des lignes d'écriture qu'elles portent est variable (12, 11, 10, 9, 8), en tout 50 lignes. La hauteur des caractères varie de 8 à 15 millimètres. Ils sont taillés avec une grande netteté; le sens des lignes alterne, c'est-à-dire que le sommet des caractères d'une ligne est opposé au sommet des caractères de la ligne voisine.

Dans trois des cinq tablettes, les caractères de la première et de la dernière ligne ont également le pied tourné du côté du bord de la planche; ce qui ferait supposer, si les tablettes sont intactes, que la lecture commençait par le bas. Sur deux tablettes, on remarque une première ligne dont les caractères ont le sommet tourné du côté du bord; mais, comme cette ligne est légèrement entamée, on doit croire que le bois a été rogné de ce côté et il se pourrait que la fracture eût emporté une autre ligne. C'est ce que la traduction nous apprendrait. La tablette de neuf lignes présente seule une particularité assez singulière. La seconde et la septième ligne sont moins longues que les autres, et l'une de leurs extrémités vient se terminer en pointe entre les deux lignes contiguës.

Le système d'écriture est le même pour les cinq tablettes. Il me semble que cette écriture marche de gauche à droite; la figure humaine y joue un grand rôle, et cela se comprend facilement dans un système inventé probablement sur une terre où l'homme était presque le seul mammifère existant. On distingue l'homme debout tenant une lance, ou un bouclier, ou un poisson, ou un serpent; l'homme courant, l'homme assis; le buste humain, puis le bras. En fait d'animaux, le

poisson courbe ou droit, l'oiseau, un crustacé à pinces (peut-être un batracien et une tortue; ces deux derniers douteux), le serpent, divers insectes. Enfin des signes qui paraissent représenter des plantes, des armes, entre autres un objet courbe qui rappelle le *bommerang*. On distingue aussi une figure que l'on pourrait, au premier abord, prendre pour un carquois rempli de flèches, mais qui ressemble considérablement aux *tiïs* ou termes que les naturels de diverses îles plantent dans le terrain des *moraï* ou sanctuaires.

La façon dont tous ces signes sont disposés et combinés me paraît exclure l'idée de faits représentés processionnellement ou bien d'énumération de produits ou de tributs, comme on en voit dans les manuscrits mexicains. L'aspect général des textes répond beaucoup mieux à l'idée qu'on peut se faire extérieurement d'une écriture hiéroglyphique phonétique comme celle des Égyptiens.

Il y a certainement des combinaisons de signes. Une même figure reçoit des additions qui en modifient la valeur et peut-être le son, si ce ne sont pas seulement des déterminatifs aphones.

J'ai relevé en plusieurs endroits de quelques tablettes des groupes identiques; c'est un travail qui devra être continué.

M. le docteur Fournier a entendu dire qu'il existait dans l'île de Pâques un naturel qui pouvait lire cette écriture. Malheureusement cet homme était momentanément absent. Le renseignement n'en est pas moins fort précieux, et il appartiendrait à l'Académie de le signaler au zèle de nos navigateurs et de nos missionnaires. Si l'on obtenait la traduction et la prononciation de quelques lignes de cette écriture hiéroglyphique, on parviendrait plus facilement à établir une bonne transcription pour les langues de la Polynésie. Forster, le compagnon de Cook, avait reconnu que les indigènes de l'île de Pâques parlent un dialecte de la langue de Taïti; et c'est avec

l'aide du Taïtien Hidi-Hidi que Cook put se faire comprendre par les habitants de l'île. MM. Dumont d'Urville, Gaussin et Colenso s'accordent à reconnaître le lien qui unit les langues de la Polynésie.

Waïhou (l'île de Pâques), située par le 110e degré de longitude et le 27e de latitude sud, à la dernière limite de la Polynésie, est relativement rapprochée de la côte du Pérou. A l'époque où existaient encore ces doubles-canots qui avaient permis aux Taïtiens d'explorer les mers dans un espace si considérable, il n'est pas impossible que l'homme ait franchi la distance qui sépare Waïhou du continent américain.

On sait que Waïhou possède de nombreuses figures colossales de pierre qui paraissent fort anciennes et dont l'origine est actuellement ignorée[1]. Ces figures ne sont pas sans analogie avec les colosses chargés d'écritures hiéroglyphiques observés dans les forêts du Yucatan. Mais on n'y a relevé aucune inscription; et nous nous hâtons de dire que le système graphique des tablettes découvertes par M. le docteur Fournier n'offre pas plus de rapport avec les écritures sculptées sur les grandes stèles du Yucatan qu'avec celles que nous montrent les manuscrits mexicains de divers âges.

Dans tous les cas, les tablettes de Waïhou prennent une place importante dans l'épigraphie; car on ne connaît pas jusqu'à présent de systèmes d'écriture appartenant à l'hémisphère austral. Toutes les écritures ont pris naissance de l'autre côté de l'équateur. Les spécimens rapportés par M. le docteur A. Fournier ont donc une importance très-grande, qui ne peut échapper à l'attention du monde savant.

[1] Adrien Balbi, dans son *Abrégé de géographie*, 1838, 3e édit. p. 1208, affirme que ces statues de «la terre habitée la plus orientale de l'Océanie» n'existent plus; les capitaines Kotzebue et Beechey ne les ont pas retrouvées. Nous devons dire cependant que M. le docteur Fournier nous a montré les dessins qu'il a exécutés d'après quelques-uns de ces colosses qu'il a pu observer en grand nombre.

Waïhou, découverte en 1722 par l'amiral hollandais Roggeween, visitée en 1774 par Cook, en 1786 par Lapérouse, est presque en dehors des lignes de nos navigateurs; il serait à souhaiter que nos officiers eussent connaissance des faits signalés par M. le docteur Fournier et voulussent bien continuer des recherches de nature à éclaircir un point très-obscur de l'histoire de l'humanité.

A. DE LONGPÉRIER.

N° IX.

SUR LES CAMPAGNES DE THOTHMÈS III EN ASIE D'APRÈS LA STÈLE D'AMENEMHEB.

M. le docteur Ebers vient de découvrir à Abd-el-Qournah un hypogée encore inexploré, décoré d'inscriptions et de peintures, dans lequel fut inhumé un officier militaire de l'époque de Thothmès III et d'Aménophis II, du nom d'*Amenemheb*.

L'une des inscriptions présente un intérêt tout à fait exceptionnel et comptera désormais parmi les plus précieux monuments que nous ait légués l'antique terre des Pharaons.

Avec un empressement auquel on ne saurait donner assez d'éloges, M. Ebers a déjà livré aux égyptologues, ses confrères, ce texte précieux, accompagné d'une traduction interlinéaire[1] et d'un court préambule.

Le travail de M. Ebers sur l'inscription dont il s'agit fait le plus grand honneur à sa sagacité et à son expérience dans la lecture des hiéroglyphes; toutefois, éloigné de ses notes, il a dû forcément laisser place à quelques rectifications, qu'on reconnaîtra en comparant avec la sienne la traduction que je mets sous les yeux de l'Institut, mais qui n'amoindrissent nullement le mérite du savant allemand.

L'inscription se compose de quarante-six lignes d'hiéroglyphes peints en bleu sur un enduit mince, endommagé sur

[1] *Journal égyptologique de Berlin*, 1873, p. 1.

divers points où le texte offre des lacunes heureusement sans grande importance; elle est d'un style simple et clair et ne présente, malgré les interruptions dont je viens de parler, qu'un très-petit nombre de passages incertains.

En voici la traduction suivie :

Je fus la grande confiance[1] du chef suprême Vie-Santé-Force, le partage du cœur du roi de la haute Égypte, la bienfaisance du cœur du roi de la basse Égypte. J'ai suivi mon maître sur ses pas dans les pays du nord, du midi, (où) il a voulu. J'ai été le compagnon de ses pieds. (Je ne me suis pas séparé du roi pendant[2]) les manifestations de sa force; sa valeur fortifiait le cœur.

Je fis des prises dans le pays de Nekeba. Je ramenai trois Amous prisonniers vivants.

Lorsque S. M. arriva à Naharan, j'amenai les trois hommes que j'avais pris là. Je les plaçai devant S. M. comme prisonniers vivants.

Je fis encore des prises pendant cette campagne dans le pays de la vallée d'Ouan, à l'ouest de Khaleb : je ramenai 13 Amous prisonniers vivants, 70 ânes vivants, 13 bassins de fer, des[3] bassins ouvrés d'or.

Je fis de nouveau des prises, pendant cette campagne, dans le pays de Karkemish; j'en ramenai (des[4] Amous) prisonniers vivants. Je traversai l'eau de Naharan les tenant dans ma main[5]. Je les plaçai devant mon royal maître. Alors il me récompensa d'une récompense grande, à savoir[6] le lion d'or affiné[7].

Je vis de nouveau les victoires du roi de la haute et de la basse Égypte,

[1] Ces qualifications singulières sont connues par d'autres textes; elles sont comparables à celles de *yeux, oreilles, bouche, etc. du pharaon.*

[2] La lacune est comblée d'après une phrase de l'inscription d'Ahmès Penneneb, qui est au Louvre.

[3] Le nombre a disparu dans une lacune.

[4] Lacune.

[5] Littéralement : «ils étaient dans ma main.» Plusieurs faits d'armes de ce genre sont racontés par les textes. Voir notamment l'inscription d'Ahmès, fils d'Abana : Chabas, *les Pasteurs*, p. 20, v.

[6] ; littéralement : «compte de ce qui est.» Cette formule annonce une énumération. Devant une énumération de noms, on trouve : «compte ou connaissance des noms qui furent.» (Mariette, *Mon. div.* pl. V, 14.)

[7] Lacune restituée d'après les éléments fournis par la ligne 16 de l'inscription.

Menkheper-Ra (Thothmès III) dans le pays de Sentzar. Il fit[1] . . . . J'y fis des prises devant S. M. J'en rapportai une main[2]. Le roi me donna l'or de la récompense, à savoir : de l'or et deux anneaux d'argent.

De nouveau je vis sa vaillance; j'étais de sa suite à la prise de Qodesh; je ne m'écartai pas du lieu où il était. Je ramenai deux Marinas prisonniers vivants, devant le roi, seigneur des deux mondes, Thothmès vivant à toujours. Il me donna l'or pour la valeur en présence de tous, à savoir : le lion d'or travaillé[3], deux bracelets, deux coiffures et quatre anneaux.

Je vis mon royal maître lorsqu'il (s'embarqua pour. . . . . aux confins. . . . . . . du pays de. . . . . . . h; puis il débarqua de nouveau. Je montai[4]. . . . . . .

Je vis de nouveau sa vaillance dans le pays de Takhis. . . . . . .[5] J'y fis des prises devant le roi; je ramenai trois Amous prisonniers vivants. Alors mon royal maître me donna l'or de la récompense, à savoir : deux bracelets d'or, quatre anneaux, deux coiffures, le lion et un esclave[6].

Je vis encore un nouvel acte de valeur fait par le Seigneur des deux mondes dans le pays de Niyi : il donna la chasse à 120 éléphants à cause de leurs défenses[7] sur[8]. . . . . . . Je pris le plus gros[9] d'entre eux en

[1] Lacune à la fin de laquelle on trouve le pronom .

[2] La main d'un ennemi qu'il avait tué; c'est une locution très-fréquemment usitée dans les textes de l'époque.

[3] Il faut lire au lieu de ; l'erreur peut provenir du peintre du monument. Le lion d'or était le signe, «la décoration» de la valeur militaire.

[4] Il est impossible de compléter ce passage à cause de la grandeur des lacunes et des groupes incertains rétablis par M. Ebers.

[5] Groupes incertains.

[6] Le signe «esclave» est très-visible dans la copie de M. Ebers. Des présents d'esclaves étaient dans les habitudes de l'époque.

[7] Il n'est pas certain que le groupe signifie «défenses, dents.» Mais le déterminatif de la dent autorise cette traduction. Le sens est que le roi voulait se procurer de l'ivoire.

[8] Lacune.

[9] ; littéralement : «l'objet le plus gros.» J'ai déjà montré que, dans , , , le mot ne sert qu'à former le substantif et n'ajoute rien au sens. C'est une grosse erreur que de traduire «lieu.»

l'attaquant devant S. M. Je lui coupai un de ses pieds de devant[1] et il vivait encore[2]....... J'entrai dans l'eau où sont les deux pierres[3].

Alors mon royal maître me récompensa par l'or; il me donna[4]..... et trois habillements complets.

Voilà que le chef de Qodesh fit sortir une cavale de (la ville)[5]; elle entra au milieu des soldats; je courus après elle à pied avec mon coutelas[6]. Je lui ouvris le ventre, lui coupai la queue et la donnai au roi. Je reçus pour cela des honneurs extraordinaires[7]; il me donna une joie qui remplit mon sein, une allégresse qui s'attacha à mes membres.

S. M. fit sortir tous les vaillants de son armée pour rompre la muraille neuve qu'avait faite la ville de Qodesh. Je la rompis; j'étais le guide de tous les vaillants; aucun n'agit avant moi.

Je sortis; je ramenai deux Marinas prisonniers vivants.

Mon royal maître me récompensa de nouveau pour cela .... par toute sorte de bonnes choses, satisfait qu'il était que j'eusse fait ces prises.

J'étais lieutenant de navire; je gouvernais l'intérieur (de la barque royale) comme chef d'équipage[8], afin de le ramener en naviguant (à Thèbes) pour sa bonne panégyrie d'Apetou de Diospolis (Pa-Amon) qui met la population en allégresse.

[1] Littéralement: «une main.» C'était effectivement le moyen de se rendre maître de l'animal.

[2] Lacune.

[3] ... J'ai traduit littéralement; mais, pour comprendre cette indication, il faudrait connaître la topographie des environs de Ninive vers le XVIIe siècle avant notre ère.

[4] Lacune.

[5] Lacune remplie.

[6] ... Le ... est le déterminatif des objets en métal. Ce mot n'est pas connu sous cette forme; il faut peut-être lire ..., «pointe, pique.» Dans tous les cas, il est certain qu'il s'agit d'une arme avec laquelle Amenemheb creva le ventre de la cavale.

[7] Littéralement : «je fus adoré en dieu.» Cette expression, qui choque nos idées, était habituelle dans le style de l'époque. Dans la stèle d'Ameni, connue sous le nom de *stèle de la famine*, ce personnage dit aussi : ..., «le prince me rendit l'honneur divin.»

[8] Ce passage est très-incomplet, mais il est facile de le rétablir si l'on considère qu'il parle du retour de Thothmès III en Égypte à l'occasion de la grande panégyrie d'Ammon à Thèbes. L'expression ... est un terme de

Puis le roi acheva la durée de sa vie d'années nombreuses et heureuses en victoire, en puissance, droit lui étant fait [1], depuis l'an premier jusqu'à l'an 54, le dernier jour du mois de Phamenot, comme roi de la haute et de la basse Égypte Menkheperra, justifié.

S'élevant au ciel, il se réunit avec le disque solaire, suivant le dieu, et se répandant pour devenir la clarté du monde chaque matin; il fut le disque solaire illuminant le ciel fécondé [2].

Le roi de la haute et de la basse Égypte Aakheperoura, fils du Soleil, Amenhotep (II) vivant à toujours s'établit sur le trône de son père et occupa le siége royal. Tous les malfaiteurs, il les saisit : tous les misérables du pays de Tesher (*la terre rouge, les déserts voisins de l'Égypte*), il frappa leurs chefs [3].

Couronné comme Horus, fils d'Isis, il prit possession (des deux régions et réduisit les habitants) [4] de Kenemm (*Kenemm*).

Tout le pays se prosterna devant ses esprits, leurs tributs sur leurs dos; il leur accorda le souffle de la vie.

Le roi m'aperçut naviguant avec lui dans la barque (royale) dont le nom était *le couronné dans la bari de Ma* [5]. Je le conduisais de mes

marine qui signifierait littéralement : «gouverner, disposer l'intérieur.» Elle se rencontre au *Rituel* (ch. XCIX, 1; C, 3; CXXIX, 3) et se réfère à la conduite par le défunt du navire de l'Océan céleste; Amenemheb n'était encore que bas-officier, mais le roi lui avait confié le poste de chef d'équipage ([hiéroglyphes]).

[1] C'est-à-dire : «justification lui étant faite sur la terre.» La justification c'est le triomphe d'Osiris sur Set, du bien sur le mal, de la légitimité sur la révolte, de la vie sur la mort.

[2] On trouve à Abydos une image semblable : «Le ciel est fécondé par tes beautés.» (Mariette, *Abydos*, I, L, 26.)

[3] Ce passage est altéré. [hiéroglyphes] semble devoir être rectifié en [hiéroglyphes]. C'est une expression de mépris analogue à celle de [hiéroglyphes], qui vient ensuite. Ces derniers sont dits habitants de Tesher. *Tesher* est la «terre rouge» par opposition à [hiéroglyphes], *kami*, la «terre noire,» le désert à côté de la vallée fertile du Nil.

[4] Lacune remplie conjecturalement. Évidemment la phrase finit avec le groupe *Kenemm*, qui désigne une localité célèbre par ses vins, située dans le nome diospolite.

[5] La divinité placée dans la cabine de la barque porte la croix ansée comme la déesse *Ma*; mais, au lieu de la plume caractéristique, la copie de M. Ebers lui met sur la tête l'aspic royal. Ce point devra être vérifié de nouveau; mais il n'a d'intérêt qu'au point de vue du nom de la barque.

bras dans sa bonne panégyrie de l'Apet du midi de la même manière[1]. On me fit monter dans l'intérieur du palais et l'on me fit tenir devant le roi Aakheperoura : c'était impressionnant[2]. Lorsque je fus debout devant le roi, il me dit : Je sais qui tu es; on m'a dit tout ce que tu as fait au service de mon père[3]. Tu es gratifié de la dignité de capitaine d'infanterie. Selon l'usage[4], surveille les vaillants du roi.

Le capitaine Mahou[5] exécuta tous ses ordres.

Bien peu de textes historiques de l'ancienne Égypte se présentent à nous sous une forme aussi claire et aussi simple. Ce style dépouillé d'ornements se retrouve cependant sur les monuments de la XVIIIe dynastie et notamment dans les biographies des deux Ahmès; mais, dès l'accession des Ramessides, on voit apparaître le style prétentieux, ampoulé, chargé de métaphores, dont l'usage ne se perdit plus en Égypte et qui eut son plus grand développement sous Ramsès III et ses successeurs.

Le fait le plus important consigné dans l'inscription nouvelle consiste dans la fixation précise de la durée du règne de Thothmès III, qui a été de cinquante-quatre ans et sept mois si l'on compte le règne depuis le commencement de la première année, ou de cinquante-quatre ans et onze mois si l'on

[1] Il est dit plus haut qu'Amenemheb avait conduit le roi Thothmès III dans une occasion semblable.

[2] Après le cartouche royal, viennent les mots [hiéroglyphes], «c'était à faire l'action de pehpeh, à impressionner comme la vaillance.»

[3] Cette phrase, dont le texte est incomplet, est rétablie d'après les débris des signes et les vraisemblances. Le sens que j'ai adopté ne me laisse aucun doute.

[4] Littéralement : «comme il est dit.»

[5] Le roi ordonnait et un de ses officiers faisait exécuter l'ordre. Le capitaine Mahou [hiéroglyphes], qui est chargé de ce soin, n'est peut-être pas un personnage nouveau pour nous. Sa stèle funéraire, qui est au Musée britannique, a été publiée par Sharpe, 2e série, pl. LXXXIX; cette stèle appartient à l'époque des Thothmès autant qu'on en peut juger par le nom de Neferari, commun à cette époque. Si ce n'est pas positivement le même personnage, il est certainement de la même famille.

prend pour point initial le jour du couronnement, qui eut lieu au mois de Pashons. On ne connaissait pas de date supérieure à l'an 47. Dans son *Kœnigsbuch,* M. le docteur Lepsius n'attribue à Thothmès III que trente-huit ans de règne, dont douze en association avec Thothmès II. Ces calculs exigent, on le voit, des rectifications considérables. Je ne saurais trop insister sur la nécessité de s'en tenir, en matière d'archéologie égyptienne, à l'explication soigneuse des textes et au classement des faits reconnus; les vues d'ensemble ne peuvent encore être tentées avec chance de succès; les systèmes théoriques seront inévitablement contredits.

Le règne glorieux de ce pharaon nous a laissé un grand nombre de monuments historiques, dont j'espère publier avant peu une traduction complète. Nous savons que Thothmès III avait fait graver sur une des murailles de Karnak un résumé de ses campagnes depuis l'an 22 jusqu'à l'an 42 de son règne, avec le compte des tributs qu'il avait perçus sur les peuples vaincus. Dans ces longues guerres, le conquérant égyptien porta ses armes jusqu'aux limites des pays du Ruten supérieur et du Ruten inférieur, qui comprenaient certainement le nord de la Syrie, la Babylonie et l'Assyrie, et peut-être quelques régions de la Batanée et de la Palestine. Nous possédons des listes considérables des villes et des pays alors soumis à l'Égypte; mais il n'en est pas une qui soit complète, ce qui tient principalement à l'état de détérioration dans lequel les monuments nous sont parvenus. Toutefois nous pouvons nous former une idée de l'immense développement de la puissance de l'Égypte en rappelant à la fois les noms de Hamath, Qodesh sur l'Oronte, Babel, Ninive, Damas, Joppé, Béryte, Ghérar, Rabba, etc.

L'inscription d'Amenemheb ajoute quelques faits nouveaux à ceux qui nous étaient déjà connus des annales de ce règne.

Le premier nom géographique qu'il nous fait connaître est

celui de [hiéroglyphes], *Nekeba*. Notre soldat de fortune fit dans ce pays trois prisonniers, que le texte nous dit positivement être de la race des Amous. Séduits par le rapprochement de ce nom avec l'hébreu נגב, *negheb*, «le midi,» MM. de Rougé et Brugsch ont supposé qu'il s'agissait du midi de la Palestine, souvent nommé *Neghebah* dans l'Écriture. Notre texte ne nous permet pas de nous arrêter à cette supposition, car il place Nekeba en Naharaïn et non loin de Khaleb (Alep). Cette ville de Nekeba est comprise dans la liste de Karnak et se retrouve encore dans celle des conquêtes de Shishak Ier.

Dans la même campagne, Amenemheb combattit encore dans un pays nommé [hiéroglyphes], *le district de la terre de l'arbre ouan.* Je crois que l'arbre *ouan* est le même que le [hiéroglyphes], *aoun*, dont parle le *Voyage d'un Égyptien*, en l'associant au chêne et au cèdre. Le déterminatif [hiéroglyphe] montre qu'il s'agit d'un bois compacte et solide, et les circonstances de l'itinéraire suivi par le Mohar voyageur prouvent que c'est un des arbres abondants du Liban; le pays de Ouan peut être cherché sur les dernières pentes septentrionales du Liban, à l'ouest d'Alep, ainsi que le dit le texte; ce pays était également habité par la race des Amous.

De là, notre héros va combattre à Kirkamasha ou Karkemish (*Circesium*); il y traversa ce qu'il appelle *l'eau de Naharan;* c'est probablement l'Euphrate, dont le nom n'a pas encore été reconnu avec certitude dans les hiéroglyphes. La grande distance qu'il y a entre Alep et Circesium pourrait faire quelque difficulté; mais Thothmès III avait plusieurs corps d'armée et se transportait promptement de l'un à l'autre; nous avons vu notamment que c'est en son absence qu'eut lieu le combat de Nekeba; Amenemheb ne put lui présenter ses prises qu'à son arrivée en Naharan.

D'ailleurs, nous serons forcé de reconnaître tout à l'heure que le pharaon, après la prise de Qodesh, a fait un nou-

veau voyage beaucoup plus long encore que celui de Karkemisch.

Ensuite Amenemheb assista à de nouveaux combats dans le pays de Sentzar[1]. Ce nom de *Sentjar* ou *Sentzar* [hiéroglyphes] n'a pas encore été rencontré dans les hiéroglyphes; mais je crois que c'est une transcription spéciale de celui que nous connaissons sous les formes [hiéroglyphes], [hiéroglyphes], [hiéroglyphes], *Senkar* et même *Sakar*, et qu'on a assimilé au שנער, *Shinghar* de la Bible; les Septante l'ont transcrit Σεναάρ en supprimant le son aspiré-guttural, aussi difficile à rendre en grec qu'en égyptien; on connaît l'extrême affinité des articulations coptes ϫ, ϭ et ĸ. Shinghar était sur la route de Ninive, et Karkemish doit se trouver entre Shingar d'une part, et Alep et Qodesh de l'autre. M. Maspero a donc eu raison de contester l'identité de Karkemish et de Circesium situé à l'embouchure du Khobar[2].

Cette expédition sur l'Euphrate termina la campagne; mais Amenemheb continua à accompagner Thothmès III dans ses guerres; il ne s'écarta pas de la personne royale lors de la prise de Qodesh [hiéroglyphes] qu'un autre texte nous montre avoir eu lieu en l'an 30[3]. Ce fut le premier fait militaire de la sixième campagne; par conséquent, les expéditions précédentes d'Amenemheb tombent dans les cinq premières.

La ville de Qodesh, dont il est question ici, doit être Qodesh sur l'Oronte, l'un des centres principaux de la résistance des peuples asiatiques contre l'Égypte, aussi bien sous Thothmès III qu'aux temps de Ramsès II. En l'an 23 de Thothmès III, le prince de Qodesh avait pris l'initiative de la révolte, s'était renfermé dans Maggédo et avait appelé à lui les chefs de tout le pays compris depuis l'eau d'Égypte jusqu'à Naharan, qui

[1] Le préambule de ce passage est interrompu par des lacunes.
[2] *De Carchemis oppidi situ*, etc.
[3] Lepsius, *Auswahl der wichtigst. Urk.* pl. XII, 7.

faisait également partie de la confédération. « Aussi, dit le texte de Karnak, prendre Maggédo, c'était prendre mille villes. »

Maggédo se rendit la même année (l'an 23); mais les textes sont si incomplets que nous n'y trouvons plus rien de ce qui concerne les trois campagnes suivantes. Dans la cinquième, Thothmès s'empara de Tounep en Naharan, au sud d'Alep, d'Aradou, qu'on croit être Arad, et perçut des tributs dans tout le pays de Tsahi. Ce ne fut que dans la campagne suivante qu'il mit le siége devant Qodesh. La ville fut prise et saccagée. Amenemheb y fit prisonniers deux chefs ennemis. Nous voyons plus loin que Qodesh se releva de ses ruines et se fortifia de nouveau.

Dans l'épisode suivant, Amenemheb nous montre le pharaon s'embarquant pour une contrée dont le nom a disparu dans les lacunes; on distingue cependant encore que le roi atteignit les confins d'un pays dont le nom finit par l'hiéroglyphe , *h*, qui permettra tôt ou tard d'en retrouver le nom entier.

Dans cette même course, le roi combattit à Takhis, ville du Ruten supérieur, c'est-à-dire de la partie du Ruten qui appartenait à l'Assyrie. Amenemheb, qui avait accompagné Thothmès, y fit trois prisonniers vivants, que le texte désigne encore comme Amous.

Puis le roi arrive à Niyi ( ), nom que la muraille de Karnak donne sous la forme , *Neniyi*, plus conforme à l'orthographe hébraïque נינוה, *Nineouch*. Il ne faut cependant pas oublier que les Égyptiens rendent souvent par , *n*, « seul, » des mots qu'ils écrivent ordinairement par , *nen*.

Dans tous les cas, il s'agit bien de Ninive; car l'on ne pourrait songer qu'à des régions encore beaucoup plus éloignées de l'Asie orientale ou de l'Asie méridionale, où vit aujourd'hui l'éléphant. Le renseignement est positif : Thothmès prit à la

chasse 120 éléphants dans ce voyage à Ninive. Le verbe , *bahes,* exprime l'action de «prendre ou tuer à la chasse.» Au *Conte des deux frères,* Baïta, retiré à la vallée du Cèdre, passait son temps à , *bahes,* «les animaux du pays;» c'était une profession dont il apportait les profits à sa femme. Il n'y a pas de sens possible autre que celui de «chasser, prendre à la chasse;» seulement ce terme est particulier à la chasse des gros animaux ou des bêtes fauves, tandis que la chasse aux oiseaux serait spécialement désignée par le mot , *khens.*

Bahes se rencontre aussi sous la forme *bahou,* [1]; l'une et l'autre forme sont d'assez rare occurrence et peuvent dériver de , *bahen,* qui signifie «frapper avec le glaive.»

Mais nous voyons par notre texte que le roi ne tua pas les éléphants de sa main, puisque le plus gros d'entre eux fut blessé et pris par Amenemheb. L'éléphant se prend par troupes entières aussi bien que par individus isolés. Très-probablement Thothmès avait présidé à une grande chasse autant par plaisir que pour se procurer de l'ivoire. Il est nécessaire de noter la circonstance que le texte ne parle en cette occasion d'aucun fait militaire quelconque, mais seulement de cette prise d'éléphants; le roi n'y combattit pas les Assyriens, et Amenemheb n'y fit aucun butin. Le chef d'Assur, qui payait tribut à l'Égypte depuis l'an 23, n'avait peut-être pas participé à la révolte. Il ne saurait conséquemment être question d'éléphants de guerre, qui supposeraient une grande bataille dont il serait certainement dit au moins quelques mots dans le texte. Notre narrateur, qui va nous parler tout à l'heure d'une cavale lâchée dans le camp égyptien par le chef de Qodesh, n'aurait pas passé absolument sous silence le chef de Ninive, son

[1] Comparez *Papyrus d'Orbiney,* p. 8, 9; p. 10, 1.

armée et ses corps d'éléphants, qui devaient être un objet de quelque surprise pour les Égyptiens. Nous n'avons donc aucun droit de forcer notre texte; il s'agit bien d'éléphants chassés, et par conséquent, vers le XVIIe siècle avant notre ère, l'éléphant vivait non loin de Ninive, c'est-à-dire à une assez grande distance des régions de l'Asie où on le trouve aujourd'hui. C'est de là sans doute que les Phéniciens tiraient l'ivoire qu'ils livraient à l'Égypte. Ce renseignement devra être utilisé pour la recherche de la situation du pays d'Asi (…) ou Amasi, qui fournissait également de l'ivoire et que les listes ethniques placent au nombre des peuples septentrionaux.

Au dire de Diodore, les Indiens s'imaginaient qu'il n'y avait pas d'éléphants ailleurs que dans leur pays; pour les combattre à armes égales, Sémiramis fit fabriquer, dit cet historien, des éléphants de foin recouverts de peaux de bœufs noirs, que des chameaux transportèrent ensuite jusque dans l'Inde[1]. Mais l'histoire de la célèbre reine de Babylone n'est qu'un tissu de légendes merveilleuses de très-faible consistance historique; les éléphants de foin méritent la même créance que l'armée de trois millions de fantassins, de cinq cent mille cavaliers, de cent mille chars de guerre et de cent mille chameaux portant des combattants armés d'épées. Toute cette histoire est à refaire.

Les Égyptiens étaient familiarisés avec les éléphants d'Éthiopie; Amenemheb connaissait bien la manière de les combattre, qui consiste principalement à les blesser aux jambes de devant. C'est ce que firent les Romains, revenus de la terreur que leur inspirèrent d'abord les éléphants de Pyrrhus.

A la suite de cette chasse heureuse, Amenemheb entra « dans l'eau où sont les deux pierres. » Il nous est difficile aujourd'hui de deviner ce que signifie ce détail. Nous avons vu

[1] *Bibl. hist.* liv. II.

que notre héros s'est déjà vanté d'avoir traversé « l'eau de Naharan » ou l'Euphrate. Il était hardi nageur et aimait à se faire gloire de ses exploits dans cet exercice.

Dans un passage des *Annales de Thothmès III*, il est dit que ce pharaon étant au pays de Ruten établit deux stèles, l'une sur la rive gauche de ce fleuve, l'autre à l'endroit de la stèle de son père[1]. Malheureusement le texte est mutilé, et nous ignorons de quel fleuve il est question; mais, dans l'un et l'autre cas, il s'agit du pays de Ruten et de deux stèles ou pierres placées sur les bords d'un fleuve. Un Égyptien devait naturellement se servir de ces pierres glorieuses comme indication locale. C'est au moins une conjecture bien séduisante.

L'expédition à Ninive eut lieu en l'an 33; car il est très-vraisemblable que c'est la même dont il est fait mention sur la muraille de Karnak, où nous voyons que Thothmès passa à Ninive en revenant, et que c'est à cette occasion qu'il plaça sa stèle en Naharan pour porter jusque-là la frontière de l'Égypte[2]. Le texte de Karnak, pas plus que l'inscription d'Amenemheb, ne mentionne aucun acte de guerre de la part de Thothmès III sur le territoire ninivite; mais nous y trouvons les débris de la liste des tributs fournis par les chefs du pays. Les deux textes sont donc en parfaite concordance. Celui de Karnak nous montre que Thothmès alla plus loin que Ninive, puisqu'il y passa « en revenant. » Mais c'est bien à Ninive, ou au moins sur le territoire qui dépendait de cette ville, que les éléphants furent chassés. Sans cette donnée positive du texte, on aurait pu songer à attribuer à Thothmès III une course jusque dans l'Inde. Mais, quoique ce voyage ait été attribué à Sésostris, personnage légendaire qui représente plus d'un pharaon conquérant, il faut attendre des indices plus significatifs avant de l'accepter comme fait historique.

[1] Lepsius, *Auswahl*, XII, 17.
[2] *Auswahl*, pl. XII, 21.

De Ninive, notre narrateur se transporte de nouveau à Qodesh. Dans les débris des inscriptions de Karnak, nous voyons que Thothmès III s'empara des villes du territoire de Qodesh dans sa campagne de l'an 42, la dernière de la série inscrite sur le divin pylône[1].

Cette ville avait donc secoué de nouveau le joug de l'Égypte; elle fut assiégée; pendant le siége se produisit l'incident de la cavale lancée au milieu de l'infanterie égyptienne par le chef ennemi. Amenemheb se précipita résolûment à la poursuite de cet animal, l'atteignit à la course et le tua. Pour cet acte énergique, il reçut des louanges qui lui furent plus sensibles que les dons matériels par lesquels ses premiers exploits avaient été récompensés.

Qodesh succomba à un assaut donné à ses remparts neufs par l'élite de l'armée égyptienne. Les prisonniers que notre narrateur fit en cette occasion sont désignés par le nom de *Marinas,* de la même manière que ceux du premier siége. Ce titre est un mot araméen qui signifie «chef.» Je l'ai expliqué dans le *Voyage du Mohar*[2]. Les Égyptiens l'adoptèrent pour désigner certains chefs de leurs mercenaires syriens.

La guerre était finie; notre héros, brave soldat d'origine obscure, avait reçu beaucoup de dons en récompense de son courage et de son dévouement. Cependant il n'avait fait que de médiocres progrès dans la hiérarchie militaire. Thothmès III lui donna le titre modeste d'*ouaou* ou bas-officier dans le navire qui le ramena en Égypte. Ce grade avait peut-être plus d'importance dans le vaisseau royal. On sait que ce fut le premier titre obtenu par Ahmès, fils d'Abana. Mais Amenemheb était en outre «le premier de ses compagnons» pour la direction de l'intérieur du navire. C'était un poste de confiance pour le guerrier courageux qui avait suivi son roi dans

[1] *Denkm.* III, 30².
[2] *Voyage d'un Égyptien*, p. 210 à 212.

tant de combats. Cependant Thothmès III semble l'avoir oublié, car nous le retrouvons simple *ouaou* dans la barque d'Aménophis II, fils du grand conquérant. Ce nouveau pharaon lui rendit pour ses services glorieux une justice bien tardive en le nommant [2], *Atennou d'infanterie*. Le *Atennou* ou *sennou* venait après les *Oerou* ou *généraux* dans la hiérarchie militaire. Le service d'Amenemheb, en cette qualité, consistait à surveiller les jeunes gens d'élite dont le pharaon était entouré. C'est ce que montre une variante de son titre signalée par M. Ebers , « capitaine des guerriers jeunes. »

Tels sont les principaux faits intéressants que nous révèle le précieux monument mis en lumière par M. Ebers. Il jette un jour inattendu sur plusieurs faits de l'histoire de Thothmès III et n'est pas moins important au point de vue de la géographie.

Châlon-sur-Saône, 7 avril 1873.

F. CHABAS.

Nº X.

INSCRIPTION CHRÉTIENNE D'UN SARCOPHAGE MÉROVINGIEN.

M. EDMOND LE BLANT rend compte d'une inscription découverte, il y a peu d'années, près de Châtillon-sur-Seine, et qu'un défaut de soin, trop fréquent de nos jours, a déjà laissé disparaître. Un dessin de ce monument a toutefois été conservé. Il s'agit d'une dalle qui recouvrait un sarcophage mérovingien et qui portait, avec le monogramme du Christ, ces seuls mots : *Christus hic est.* Aucun exemple de cette formule n'est signalé jusqu'à présent, et M. Le Blant essaye de trouver l'explication de ces mots énigmatiques.

M. Le Blant rappelle que, suivant une persuasion fort répandue aux temps de l'ancienne Église, les morts pouvaient être en butte, dans leurs tombes, aux attaques du Démon.

Du IVe au Xe siècle, les Pères en donnent des preuves nombreuses. C'était, disait-on, la punition première des pécheurs défunts, qui ne pouvaient plus, comme le faisaient les vivants, se munir du signe de la croix et se défendre par la prière. Afin d'éviter ces tourments, les chrétiens se faisaient enterrer près des sépulcres des saints ou plaçaient dans leurs tombes de l'eau bénite, des reliques, des croix et jusqu'à des hosties, objets sacrés qui devaient, après la mort, écarter les attaques du Malin.

C'est à une tombe ainsi défendue que M. Edmond Le Blant croit pouvoir penser. L'hostie, c'est-à-dire le Christ lui-même, ainsi que l'enseigne la doctrine catholique des plus anciens âges, aurait été déposée sur le corps, comme on l'a fait si souvent chez nos pères.

Les mots *Christus hic est* auraient été le signe extérieur de ce patronage, et M. Le Blant rappelle deux faits principaux à l'appui de son explication. Un Grec païen, pour sauvegarder sa demeure, avait écrit sur la porte : *Hercule, Dieu protecteur, habite ici; que rien de mauvais n'y entre!* De même, et bien des siècles après, les habitants d'Antioche avaient, pour arrêter les désastres d'un tremblement de terre, inscrit sur les murs de leurs maisons : *Le Christ est avec nous; arrêtez!*

Telles sont les antiques formules que M. Edmond Le Blant rapproche de celle de la pierre qu'il étudie et qui lui paraît appartenir à la fin du Ve siècle.

N° XI.

MERCURE ET LES FIGURES FÉMININES REPRÉSENTÉES À SES CÔTÉS DANS L'EST DES GAULES.

M. CHARLES ROBERT a communiqué à l'Académie un travail sur l'association de Mercure et d'une divinité féminine, dans le nord-est des Gaules, pendant la domination romaine. Cette

association n'avait pas encore été étudiée à un point de vue général, et les monuments qui la constatent n'avaient pas été complétement réunis. Il existe sur les deux rives du Rhin, vers le milieu de son cours, et plus à l'est, dans les cités des Treveri, des Mediomatrici, des Leuci et des Lingones, de nombreuses inscriptions qui associent à Mercure une parèdre nommée tantôt Maïa, tantôt Rosmerta; en outre, on rencontre assez fréquemment chez les mêmes peuples des bas-reliefs muets montrant le dieu caractérisé par le caducée et la bourse, et, à sa droite, une figure féminine qui a pour attributs tantôt un caducée, tantôt une corne d'abondance, et toujours une bourse. Quelquefois la déesse, au lieu de tenir la bourse pendante, la prend des mains de Mercure ou en reçoit le contenu dans une patère qu'elle présente à ce dieu. Le double nom que porte la figure féminine et le fait d'avoir un de ses deux attributs variable impliquent-ils qu'il y ait eu deux déesses distinctes servant de parèdres à Mercure? L'auteur de la communication ne le pense pas, et, à défaut d'inductions philologiques permettant d'établir que le mot Rŏsmerta a le même sens que le mot Maïa, il démontre que le caducée et la corne d'abondance, pendant l'ère impériale, se substituaient trop facilement l'un à l'autre ou se réunissaient trop souvent dans les mêmes mains, ainsi que le prouvent les monuments et les médailles, pour servir à distinguer et à individualiser les figures féminines qui accompagnent Mercure dans les bas-reliefs gallo-romains. Le caducée et la corne d'abondance ne donnent à ces figures que le caractère vague de prospérité. Allant plus loin, il établit que la bourse, emblème spécial et qui ne se rencontre qu'exceptionnellement aux mains des déesses dans les représentations antiques, forme un puissant trait d'union entre les figures féminines qui nous occupent et leur donne évidemment un caractère commun, quel que soit, d'ailleurs, le second attribut dont elles sont pourvues.

M. Robert croit donc à un mythe unique. Quel est maintenant le sens que ce mythe emprunte à la bourse? Nous venons de rappeler que la déesse reçoit quelquefois la bourse ou son contenu des mains de Mercure. Dans ce cas, la relation entre les synèdres devient plus étroite et plus précise. Or, cette relation avait déjà été exprimée par le ciseau sur des monuments d'origine grecque, plus anciens que les bas-reliefs gallo-romains et heureusement plus entiers et plus explicites. En effet, deux bas-reliefs funéraires, l'un de Vérone, l'autre de Pouzzoles, et une peinture de Pompeï montrent également Mercure donnant une bourse à une femme placée près de lui. Mais le monument de Vérone porte, sous les divinités qu'il représente, les mots ΓΗ et ΕΡΜΗΣ. C'est là toute une révélation, et il faut reconnaître, non-seulement dans les anaglyphes d'Italie, mais dans ceux des bords du Rhin et de la Moselle, Hermès enrichissant la Terre. On sait d'ailleurs, par les auteurs anciens, comment Hermès, en vertu de sa puissance chthonienne, fécondait la terre, y produisait les richesses intérieures et extérieures, et même, si l'on accepte l'interprétation d'un savant moderne, M. Otto Jahn, y développait la vie de l'âme. M. Charles Robert ajoute toutefois que l'antique culte de Mercure chthonien fécondant la terre n'avait pas conservé sous l'empire, dans les diverses provinces et en Belgique, son caractère général et abstrait. En effet, de nombreux témoignages prouvent que, dans quelques-unes de ces provinces, le mythe de Mercure et de la Terre, désignée alors plus particulièrement sous le nom de Maïa, était surtout honoré par les marchands; on peut donc croire que l'association de Mercure et de sa parèdre s'était altérée comme la divinité même de Mercure, devenu simplement le dieu du commerce.

Plusieurs membres ayant manifesté le désir que l'auteur complétât son travail et y joignît la description des bas-reliefs

sur lesquels il s'appuie, M. Robert s'engage à développer ses arguments et à faire de bons dessins de certains monuments et, par exemple, de ceux où la figure féminine sculptée à côté de Mercure partage avec lui le surnom de Visucius.

N° XII.

NOTE SUR L'HISTOIRE DE L'ARTICLE BRETON.

L'article défini breton est aujourd'hui, dans les trois dialectes de Tréguier, de Léon et de Cornouaille, *ar* devant toutes les consonnes, sauf *n, d, t, l; an* devant *n, d, t* et les voyelles; *al* devant *l.* Dans le dialecte de Vannes, la consonne qui termine l'article est la même que dans les autres dialectes et suit la même loi, mais la voyelle initiale est *e* (prononcez *eu*); l'article, dans ce dialecte, est donc *er, en, el.*

Dans les textes du XVe et du XVIe siècle publiés jusqu'ici, l'article n'a qu'une forme : *an.* A quelle date remontent les finales actuelles *r, l?* Quelle est l'origine de l'*e* initial de l'article vannetais?

La finale *r* de l'article paraît dater du XVIe siècle. C'est dans les actes vannetais qu'on la rencontre d'abord : le plus ancien exemple que j'aie trouvé est de 1549, archives du Morbihan, fonds de l'abbaye de Lanvaux, dans un acte concernant la paroisse de Grandchamp. L'article défini est écrit *er* dans un grand nombre de documents vannetais de la seconde moitié du XVIe siècle. C'est seulement au commencement du XVIIe siècle qu'on commence à trouver l'*r* final de l'article hors du diocèse de Vannes. L'usage de la substitution de cet *r* à l'*n* primitif s'est étendu progressivement. Des exceptions nombreuses à cet usage existaient encore au XVIIIe siècle, et aujourd'hui encore à Fouesnant (Finistère) l'*r* final de l'article est resté inconnu. L'*l* final de l'article paraît dater de la première moitié du XVIIe siècle.

Quant à l'*e* initial vannetais, l'étude des documents manuscrits conservés dans les archives montre que cet *e*, jusqu'au siècle dernier inclusivement, n'était pas usité seulement en vannetais, et qu'en vannetais l'*a* initial était, antérieurement au XVI[e] siècle, usité concurremment à l'*e*. L'*a* initial, comme l'*e* initial de l'article, paraissent des altérations d'un *i* plus ancien conservé dans quelques composés, comme *Ker-in-cuf*, « village du débonnaire; » *Ker-i[n]-merc'h*, « village de la fille. »

H. D'ARBOIS DE JUBAINVILLE.

N° XIII.

NOTE À L'APPUI DE L'IDENTIFICATION DES HÉBREUX AVEC LES APEROU DES HIÉROGLYPHES, EN RÉPONSE À M. MASPERO.

En attendant l'apparition d'un ouvrage sous presse dans lequel j'ai discuté tous les textes égyptiens relatifs aux temps de l'Exode, je crois devoir mettre en garde les personnes qui s'occupent de ce sujet contre les critiques dont mon identification des Hébreux avec les Aperou des hiéroglyphes vient d'être l'objet.

Cette identification a été d'abord mise en question par un savant allemand, M. Eisenlohr, dans un article *Sur la situation politique de l'Égypte avant le règne de Ramsès III*[1].

Ce savant n'apporte toutefois aucun élément nouveau dans le débat; il ne conteste pas même que les 800 Aperou envoyés par Ramsès IV aux carrières de la vallée de Boukhen (*Hammamat*) puissent être des Hébreux, mais il se fonde uniquement sur une erreur que j'aurais commise dans la traduction d'un passage du *Papyrus hiératique*, I, 349 [b], pl. 156, l. 7, de Leyde. Là où j'ai lu : « Les Aperou qui traînent la pierre pour la demeure du soleil Ramessou Meriamon, » M. Eisenlohr lit : « Les Aperou qui construisent le bassin du So-

[1] *Transactions of the Society of Bibl. arch.* p. 355 à 381.

leil, » etc. C'est le groupe qui lui suggère la traduction : « construire un bassin. » Or c'est là une double erreur : *athou* ( ) signifie « tirer, traîner, » jamais « construire, » et le groupe hiératique de la pierre n'est pas celui du bassin. Les preuves de ces erreurs sont développées dans l'ouvrage que je viens de mentionner; mais elles peuvent être considérées comme surabondantes. Lorsque M. Eisenlohr aura cité un cas avéré dans lequel le groupe *athou* puisse admettre le sens « construire, » il sera temps de discuter la question. En définitive, les objections de M. Eisenlohr ne reposent que sur une erreur manifeste.

J'ai rencontré un second contradicteur dans M. Maspero, jeune égyptologue dont j'ai salué les débuts avec joie et qui promet à l'école française d'égyptologie une collaboration intelligente et laborieuse. C'est pour ce motif que, jusqu'à présent, au moins en ce qui concerne l'égyptologie, la critique s'est montrée fort bénigne envers lui. J'hésite encore à croire que ce jeune savant en ait tiré la conséquence qu'il est, plus que ses confrères, plus que ses devanciers, à l'abri de l'erreur dans ses traductions déjà multipliées, et je regrette d'avoir à revendiquer l'exactitude de mes vues contre l'attaque à laquelle il a cru devoir donner un si grand retentissement.

M. Maspero trouve que « dans le texte allégué par M. Chabas » les Aperou font partie des colonies égyptiennes envoyées par le roi sur les bords de la mer Rouge;

Qu'englobés dans une énumération d'ouvriers, ils « pourraient bien être une classe d'artisans et non un peuple; »

Que, cependant, le poteau, hiéroglyphe des étrangers, étant accolé à leur nom dans la stèle de Ramsès IV, ils « pourraient bien être aussi » des esclaves étrangers sans être nécessairement les Hébreux.

Telle est, en définitive, la conclusion ambiguë de mon contradicteur, dont la dernière hypothèse « esclaves étrangers »

suffit pour annuler la première : « classe d'artisans indigènes. » Restent donc uniquement les « esclaves étrangers ; » en prenant la question aux termes amoindris qu'expose M. Maspero, l'hypothèse qui assimile aux Hébreux ces esclaves portant le même nom[1] serait déjà bien séduisante.

Mais ce serait bien autre chose si mon contradicteur eût prévenu son auditoire que la qualité d'étrangers n'est pas donnée aux Aperou seulement par la stèle de Ramsès IV[2], mais par les papyrus de Leyde, où leur nom est écrit sous la forme la plus complète que la langue égyptienne pût employer pour caractériser une race étrangère. C'est le groupe [hieroglyphes], qui exprime nettement l'idée : « la nation du peuple étranger nommé Aperiou. »

Il fallait aussi insister sur ce fait que ce peuple étranger des Aperiou construisait sous Ramsès II certains édifices de la ville de Ramsès, à laquelle travaillèrent les Hébreux ;

Qu'ils étaient soumis là aux travaux les plus pénibles de leur spécialité, comme l'avaient été les Hébreux, et que ces travaux pénibles consistaient à traîner de gros blocs de pierre. Ce détail est précieux, car les papyrus égyptiens citent précisément la traction des gros matériaux comme la plus grande misère du maçon. A la vérité, M. Maspero peut ignorer cette particularité, car il a lu dans le texte auquel je fais allusion « que le maçon est un pion de dix coudées sur six passant de case en case. » C'est là une erreur que je ne lui reproche pas trop sévèrement dans l'immense tâche qu'il s'était donnée de traduire la presque totalité de la littérature hiératique familière, tâche dont il s'est acquitté très-convenablement. Je ne la relève ici que par le motif que le sens exact jette une certaine lumière sur le point en discussion.

[1] La transcription est absolument exacte. Je l'ai prouvé.

[2] Dans cette stèle, le nom des Aperou est suivi d'une addition spéciale encore inexpliquée.

Il fallait dire encore que ces étrangers, soumis au travail par les Égyptiens, étaient commandés en Égypte par des préposés de leur race nommés [illegible], *Marina Aperou,* c'est-à-dire *Marinas des Aperou;* et que, par conséquent, il est absolument certain qu'ils étaient Sémites. Tel était le cas des שטרים, *Shoterim*, des Hébreux, d'après le témoignage de la Bible.

Tenant désormais pour bien démontré que les Aperou étaient une race sémitique assujettie à l'Égypte, portant le même nom que les Hébreux, obligée aux mêmes travaux, soumise à la même organisation (je passe d'autres particularités que donnera mon livre), il fallait conclure hardiment et en vertu du simple bon sens que si l'on trouve, avant, pendant ou après l'Exode, le mot *Aperou* désignant une portion quelconque de la *population indigène* de l'Égypte, ce nom sera absolument sans relation possible avec celui du peuple étranger. Il suffit d'énoncer ce fait pour qu'il soit prouvé. Qu'on me permette cependant une comparaison presque triviale à force de simplicité : si la langue française venait à se perdre comme l'égyptien et qu'on la reconstituât par un travail d'analyse et de comparaison tel que celui que nous faisons sur les hiéroglyphes, il pourrait arriver que l'on rencontrât une phrase comme celle ci : « Ses deux Suisses étaient Parisiens, » et que l'auteur de cette découverte écrivît un mémoire pour démontrer qu'avant lui on avait eu tort de considérer les Suisses comme un peuple étranger à la France. Vingt autres comparaisons de ce genre et de meilleures peut-être viendront facilement à l'esprit.

Que M. Maspero ne consente pas à tenir pour démontrée l'identification des Hébreux avec les Aperou, c'est son droit; nous verrons quelque jour, parmi les faits qu'il accepte, s'il en est d'aussi vraisemblables. Je ne m'étonnerais pas de voir l'Exode elle-même reléguée tout entière au rang

des fables. C'est à peu près là que mènent les remaniements chronologiques récemment proposés, puisque ces remaniements ne tendent à rien moins qu'à faire table rase des renseignements fournis par la Bible. Ce sujet sera examiné ailleurs.

En attendant, les éléments de la question sont assez clairement exposés, les difficultés linguistiques assez complétement résolues, pour que les personnes étrangères à l'égyptologie puissent se former une opinion et intervenir dans un débat qui intéresse à un si haut degré l'exégèse biblique.

Châlon-sur-Saône, 3 juin 1873.

F. Chabas.

N° XIV.

SUR L'EXISTENCE DE L'ÉLÉPHANT DANS LA MÉSOPOTAMIE AU XIIe SIÈCLE AVANT L'ÈRE CHRÉTIENNE.

La stèle d'Amenemheb, que vient de traduire M. Chabas, établit qu'au temps de Thouthmès III on chassait l'éléphant dans les environs de Ninive. C'est là un fait extrêmement curieux et tout à fait en dehors des notions généralement reçues jusqu'à ce jour. Il faut savoir gré au savant égyptologue de l'avoir mis en lumière aussi bien qu'il l'a fait. Mais cette donnée ne m'a point surpris, car depuis longtemps déjà l'étude des textes cunéiformes m'avait amené à cette conclusion, que l'éléphant avait existé à l'état sauvage dans le bassin de l'Euphrate et du Tigre jusqu'à une époque encore plus rapprochée de nous, jusqu'au xiie siècle avant l'ère chrétienne. Je crois utile de résumer brièvement dans cette note les preuves qui m'ont conduit à un pareil résultat et qui confirment les renseignements empruntés par M. Chabas à la stèle d'Amenemheb.

Mais avant de recourir au témoignage des documents écrits de l'Assyrie, je signalerai un monument figuré égyptien, con-

temporain de la stèle d'Amenemheb et attestant le même fait. C'est le célèbre tombeau, dit *de Hoskins*, à Qournah, reproduit à la fin du premier volume du livre de sir Gardner Wilkinson (*Manners and customs of ancient Egyptians*), où l'on voit une série de peuples étrangers apportant des tributs à Thouthmès III. Les Rotennou, qui habitaient une portion de la Syrie septentrionale et l'occident de la Mésopotamie, y sont représentés offrant, avec des vases de métal et de terre émaillée, divers autres objets manufacturés, dont plusieurs en ivoire, et un char, des dents d'éléphant; amenant enfin, outre un attelage de chevaux, un ours du Liban, bien reconnaissable à sa forme et à son pelage fauve, ainsi qu'un jeune éléphant vivant. Chaque peuple, dans les peintures de ce tombeau, présente au pharaon les animaux curieux de son propre pays; l'éléphant était donc un de ceux de la contrée des Rotennou.

Je passe maintenant aux données tirées des sources assyriennes.

Il est positif qu'au temps des grands conquérants ninivites, du xe au viie siècle avant notre ère, au temps de cette suite de rois guerriers qui commence à Assournazirpal pour finir à Assourbanipal, et qui nous a légué tant de monuments, l'éléphant était pour les Assyriens un animal étranger à leur pays, qui ne se rencontrait même qu'assez loin, et qu'ils n'avaient que rarement l'occasion de voir. L'erreur grossière que le sculpteur de l'obélisque de Nimroud (sous Salmanassar IV) a commise au sujet de la forme des oreilles de l'éléphant, qu'il a figuré comme amené en tribut du pays oriental de Mousri, avec d'autres animaux de l'Inde et du Turkestan [1], — cette erreur prouve qu'il ne l'avait pas vu de ses propres yeux et ne le connaissait que par une description. Mais les fouilles des palais de Nimroud, de Koyoundjik et de Khorsabad ont prouvé

[1] Voyez ce que j'en ai dit dans la *Zeitschrift für Ægypt. Sprache und Alterthumskunde* de janvier 1870.

qu'à la même époque les Assyriens possédaient un grand nombre d'objets en ivoire et faisaient un usage considérable de cette matière, qu'ils travaillaient fort habilement.

Or, toutes les fois que les inscriptions cunéiformes énumèrent les richesses déposées par les rois dans leurs palais, ou les objets précieux dont ils imposaient la fourniture aux pays vaincus, on remarque la mention d'une matière nommée [cuneiform], « bouche, » ou « dent de *am-si.* » [cuneiform] est une expression idéographique ou plutôt allophone, dont nous ignorons encore la lecture prononcée en assyrien. On a beaucoup varié jusqu'ici dans la manière de traduire le nom [cuneiform], mais, à mes yeux, la seule interprétation admissible est celle de Hincks, traduisant *ivoire.*

En effet, il s'agit d'une substance qui était la dent d'un animal, et à laquelle on pouvait substituer quelquefois des « dents de souffleurs, productions de la mer, » [cuneiform] *šini naχiri binut tamti,* comme il est dit dans une inscription d'Assournazirpal (Layard, *Inscriptions,* pl. 43, l. 12), c'est-à-dire des dents de cachalot.

Cette substance est toujours énumérée à côté des bois précieux comme servant à des usages analogues.

On en fabriquait des trônes, des coffres, des panneaux incrustés dans la décoration des salles, des coupes, en un mot, précisément tous les objets dont les fouilles de M. Layard ont fait découvrir des fragments en ivoire.

Enfin, si l'on ne traduit pas le terme en question par « ivoire, » aucun autre mot dans les textes assyriens ne peut s'y appliquer, et il faudra supposer — chose vraiment inadmissible — que jamais les rois ninivites, en énumérant les richesses de leurs palais, n'auront parlé d'une matière pour laquelle ils avaient une prédilection si marquée.

Mais, si la dent de l'animal appelé [cuneiform] est l'ivoire,

cet animal lui-même doit être considéré comme l'éléphant. Sa désignation idéographique veut dire «bœuf à défenses» (en accadien, *am-si*); c'est le résultat d'une assimilation analogue à celle qui, chez les Latins, a produit l'expression de *bos lucas.* Les Assyriens ne se bornaient pas, du reste, à rechercher les dents du [cuneiform] ou éléphant; ils attachaient également un haut prix à sa peau [cuneiform]; et, en effet, on sait à combien d'usages sert le cuir des grands pachydermes, éléphants, hippopotames, rhinocéros, avec lequel on fait des boucliers, des courbaches, etc.

Des nombreuses inscriptions des conquérants assyriens du xᵉ au viiᵉ siècle, qui s'étendent si complaisamment sur leurs prouesses de chasse, il ressort d'une manière très-positive que de leur temps le [cuneiform] ne se rencontrait plus ni en Assyrie, ni dans aucun des pays où ils portaient habituellement leurs armes. Dans le vaste territoire compris entre l'extrémité orientale de la Médie et l'Égypte, les dents de cet animal étaient seulement une marchandise précieuse tirée de l'extérieur, et les monarques assyriens s'en faisaient surtout remettre des quantités assez fortes par les rois de la Syrie et de la Palestine, chez qui l'abondance de l'ivoire s'explique très-naturellement par les apports du commerce phénicien.

Au contraire, si nous remontons plus haut dans l'histoire d'Assyrie, si nous nous reportons aux textes des rois du xiiᵉ siècle qui sont parvenus jusqu'à nous, le [cuneiform], l'animal dont les dents fournissaient l'ivoire, nous apparaît comme habitant encore la Mésopotamie.

Teglathphalasar Iᵉʳ, dans son prisme conservé à Londres (col. 6, l. 70-75), raconte ainsi son principal exploit de chasse :

[cuneiform]

[cuneiform]

ešrit am-si *buχali dannute ina mat Xarrani na šidi nar Xabur lu aduk arba'* am-si *baltute lu uṣabita. Mašakišunu šinišunu itti* am-si *baltute ana aliya. Ašur upla.* « J'ai tué dix éléphants dans leur pleine croissance, puissants, dans le pays de Harran et sur les bords du fleuve Khabour; j'ai pris vivants quatre éléphants. J'ai apporté les peaux et les dents, avec les éléphants vivants, dans ma ville d'Alassar. » (*W. A. I.* I, 14.)

Pour bien juger de l'importance de cet exploit consistant à avoir tué dix et à en avoir pris quatre en vie, et, par suite, pour se convaincre qu'il s'agit bien d'un animal aussi énorme et aussi redoutable que l'éléphant[1], il est bon de comparer au passage que je viens de citer ce que le même roi dit immédiatement après (l. 76-81) de ses chasses aux lions :

« Avec la protection du dieu Adar, qui me favorise, j'ai étendu morts à mes pieds deux soixantaines de lions, en rassemblant mon cœur, dans l'approche de ma vaillance; dans mes chars de guerre j'ai pris 800 lions. »

L'inscription de l'obélisque brisé découvert à Koyoundjik et maintenant à Londres, qui est aussi de Teglathphalasar I[er], mais daté d'une époque postérieure de son règne (*W. A. I.* I, 28), donne encore plus de détails sur les chasses de ce prince, et nous y voyons de nouveau figurer les éléphants.

« Il est monté sur des vaisseaux d'Arvad et il a tué un

[1] M. Oppert (*Expédition en Mésopotamie*, t. II, p. 347) dit à propos de ce monument : « J'avais pensé à l'éléphant. » Mais une objection l'avait arrêté et empêché d'adopter cette explication, qui lui paraissait séduisante. « Un roi d'Ellassar, ajoute-t-il, n'a pu chasser d'éléphant sur les bords du Tigre. » Cette objection est levée aujourd'hui par les faits qui ressortent des monuments égyptiens.

souffleur (*naχira,* évidemment une ourque) dans la grande mer. Il a tué des buffles ([illegible]) et des taureaux sauvages [illegible], énormes, à Araziq, qui est situé en face de la Syrie, au pied du Liban; il a pris vivants les petits des buffles et a dispersé leurs troupeaux. Avec son arc il a vaincu des éléphants, il a pris des éléphants vivants qu'il a transportés dans sa ville d'Alassar (AM-SI *ina qištišu yušamkit.* AM-SI *baltute yuṣabbita ana ališu Ašur yupla*). Il a renfermé deux soixantaines de lions dans l'enceinte de chasse; dans l'approche de sa vaillance, monté sur son char de guerre, il les a étendus morts à ses pieds avec sa lance; il a pris des lions dans des piéges à trappes. Dans les mers des tempêtes, il a pêché des esturgeons (?) en troupes, dans les mers où se lève l'étoile Cause du bonheur (Acharnar, *α Eridani* suivant M. Oppert), un dos d'airain. Dans les pays d'Ebeh, Ouras, Azameri, Ankakna, Pizitta. . . . , Kasiyari, les montagnes d'Assyrie et de Khana, les versants du pays de Louloumi et les montagnes du pays de Naïri, il a capturé des chèvres sauvages (*armi*), des mouflons (*turaχi*), des onagres (*nâli*) et des bouquetins (*yaeli*). »

Tels sont les renseignements fournis par les textes cunéiformes qui viennent confirmer et compléter les conclusions tirées par M. Chabas de la stèle d'Amenemheb, en prouvant que si l'éléphant avait déjà disparu de l'Assyrie et de la Mésopotamie au xe siècle avant l'ère chrétienne, il y existait encore à l'état sauvage deux cents ans auparavant. Le fait m'a paru assez important pour mériter d'attirer un instant l'attention de l'Académie.

F. LENORMANT.

N° XV.

NOTE À PROPOS DU SCEAU BILINGUE DU RABBIN CALONYMOS BEN TODROS.

Dans la séance du 2 août dernier, notre savant confrère M. de Longpérier nous a fait une communication fort intéressante sur un sceau bilingue, hébreu et latin, du célèbre Calonymos ben Todros, qui vivait à Narbonne au commencement du xive siècle. Je hasardai alors quelques observations dont les unes m'ont été confirmées depuis par de nouveaux faits que je ne connaissais pas alors, mais dont une m'a été démontrée comme une erreur que je tiens à confesser. Je commence par cette dernière. A la suite du nom de Calonymos ben Todros, se trouvent sept lettres, en plus petits caractères et un peu effacées, qui semblent divisées en deux groupes; je lisais le premier groupe *Yeschia'* (ישיע) et le second *Cohen* (כהן), supposant que c'était le nom d'un Josué Cohen, peut-être le graveur du sceau. Il n'en est rien! La cinquième lettre, que j'avais considérée comme un *caf*, est évidemment un *mim*, et les sept lettres présentent, sans aucun doute, une eulogie très-commune et fort usitée dans le Narbonnais, formée avec les sept premières lettres des sept mots qui composent le verset 2 du chapitre LVII d'Isaïe : « il rentrera en paix et reposera sur sa couche celui qui marche droit » (יבא שלום ינוחו על משכבותם הולך נכחו). On appliquait ce verset au mort couché dans sa tombe, et ici ces mots se rapportaient au père de Calonymos, qui n'existait plus au moment où le sceau fut gravé.

Je tirai de la sigle particulière que forment sur le sceau les lettres *noun* et *yod*, qui, réunies, présentent un caractère semblable à un *tsadé*, l'explication d'un passage de Néhémie où cette dernière lettre semble devoir être remplacée par *noun* et *yod*. Un second cas se trouve dans le IIe livre des *Rois*, ch. XXIII,

v. 9; le mot *matzot* qui a causé beaucoup de difficultés aux exégètes doit, à notre avis, être remplacé par *menâyôt* (מניות), comme il est écrit, du reste, dans un des anciens manuscrits des Prophètes qui fait partie de la collection Firkowitz à la bibliothèque de Saint-Pétersbourg. (Voy. le rapport de M. Neubauer inséré dans le *Journal asiatique*, 1865, VIe série, t. V, p. 542.)

Le nom de *Moumetus Judæus*, qui se lit dans la partie latine du sceau, n'est pas un Mahomet défiguré. Aucun Juif ne portait ce nom, et les deux prétendus R. Mahomet, que Wolf dans sa *Bibliotheca hebraica* (vol. III) mentionne, sont les noms d'auteurs arabes très-connus dont les ouvrages, traduits en hébreu, portent sur le frontispice Mahomet en caractères hébraïques, ce qui a trompé le savant bibliographe. Mais nous possédons maintenant, grâce à la découverte d'une lettre inédite de la collection *Minhat Kenaôt*, faite dans la bibliothèque de Parme par M. Neubauer, la mention de *Don Moumit* (דון מומיט) en caractères hébraïques. Il ne peut donc plus être question de Mahomet. Me sera-t-il permis de conjecturer que Momit est un diminutif de Calonymos, où l'on aurait retranché toute la première portion du nom, comme on a fait de Giuseppe d'abord Pepe et ensuite Pepito? La terminaison *it* se retrouve encore dans d'autres noms juifs de ce temps, comme Bonit ou Bonet pour Bon.

DERENBOURG.

M. DE LONGPÉRIER trouve l'explication des caractères (placés à la fin de la légende du sceau) excellente et tout à fait conforme au système épigraphique des Juifs, qui terminent leurs inscriptions funéraires et les légendes de leurs sceaux par un certain nombre d'initiales exprimant des formules [1]. C'est parce que ces formules sont connues de tous les Israélites qu'il suffit de les représenter par des initiales [2]. L'épigraphie ro-

[1] Voy. *Comptes rendus de l'Académie*, 1872, p. 237, 240.
[2] Cf. Zunz, *Geschichte und Literatur*, 1845, p. 456, etc.

maine offre un grand nombre d'exemples analogues[1]; rien de plus régulier. Quant au mot *Moumet,* je rappellerai, dit-il, que M. Cazes, d'Aspet (Haute-Garonne), ayant lu dans le *Journal officiel* un compte rendu de la communication que j'ai faite au sujet du sceau de Calonymus, a eu l'obligeance de m'écrire que, dans le dialecte de la vallée du Thou et de Bagnères-de-Luchon, le mot *moumet,* qui signifie un enfant mâle, s'emploie par extension avec le sens de *joli, agréable;* d'où j'avais conclu que *moumet* pourrait être la traduction en langue d'oc de la première partie du nom de Calonymus[2]. Je reconnais, du reste, ajoute M. de Longpérier, que les Juifs du moyen âge ont formé des surnoms en procédant par apocope, comme, par exemple, *Muel* et *Mielet,* qui représentent *Samuel* et *Samiel.* Mais il me semble difficile de faire venir *Moumet* de Calonymus. L'orthographe du nom relevé par M. Neubauer dans le manuscrit de Parme convient parfaitement à la transcription d'un mot étranger à l'hébreu.

[1] C'est ainsi que sur les stèles funéraires on lit souvent S·T·T·L (sit tibi terra levis); H·M·E·H·N·S (hoc monumentum exterum heredem non sequitur), formules aussi facilement comprises que le V·S·L·M des ex-voto.

[2] *Comptes rendus de l'Académie,* 1872, p. 239, n. 1.

LIVRES OFFERTS.

SÉANCE DU VENDREDI 4 AVRIL.

M. Jourdain offre à l'Académie, au nom de M. Schœbel, un ouvrage intitulé : *Démonstration de l'authenticité de la Genèse.* C'est M. de Saulcy qui se proposait de présenter ce livre; M. Jourdain se borne à en marquer les caractères principaux.

M. Delisle offre à l'Académie les deux dernières livraisons des *Notes et Mémoires*, de M. Auguste Le Prévost, *pour servir à l'histoire du département de l'Eure.* L'Académie n'a pas oublié que la publication de cet important ouvrage est due à la généreuse initiative de Mme Ricard, qui, malheureusement, n'en a pas vu l'achèvement. M. Louis Passy a conduit à bonne fin l'entreprise dont il s'était chargé, et qui lui a demandé beaucoup de travail. Grâce à lui, nous pouvons profiter des matériaux que M. Le Prévost avait recueillis sur l'histoire des communes du département de l'Eure, mais qu'il n'avait pu mettre en état de paraître.

M. Renan fait hommage à l'Académie de l'*Histoire littéraire de l'Ancien Testament*, par M. Nöldeke, traduit de l'allemand par MM. Hartwig Derenbourg et Jules Soury. «Le plan de cet ouvrage, dit M. Renan, laisse peut-être à désirer; il manque de proportions. On y reconnaît des articles réunis en volume, mais on y trouve un grand savoir, et le livre n'est pas seulement offert aux savants de profession, il s'adresse à tous ceux qui aiment la science. De tels résumés sont précieux quand ils sont faits par des maîtres, et l'auteur est un maître; les études critiques faites dans ces derniers temps sur l'Ancien Testament sont ainsi mises à la portée de tous. L'auteur a su éviter les défauts de la critique allemande, qui a une tendance à trop rajeunir ces livres : ainsi *Job*, le *Cantique des Cantiques*, ont été donnés comme des œuvres toutes modernes. C'est une erreur dans laquelle M. Nöldeke n'est pas tombé.» Après avoir parlé du fond du livre, M. Renan veut ajouter un mot sur le travail qui l'a mis en français. «C'est une traduction fort bien faite et qui a une valeur originale par les remaniements que les deux traducteurs ont fait subir à l'ouvrage allemand.»

M. de Longpérier offre à l'Académie la 2e livraison de l'*Essai sur la propagation de l'alphabet phénicien dans l'ancien monde*, ouvrage dans lequel M. Lenormant développe le mémoire que l'Académie a couronné. C'est un recueil de tous les documents relatifs aux écritures dérivées du

phénicien. Il appartenait à l'Académie d'encourager cette étude, qui a été inaugurée chez elle il y a cent vingt ans déjà. C'est, en effet, en 1754 que Barthélemy a posé les fondements de la science des déchiffrements par son mémoire intitulé : *Réflexions sur les inscriptions de Palmyre*, bientôt suivi (en 1758) de ses *Réflexions sur quelques monuments phéniciens;* puis, en 1761, de son *Mémoire sur la stèle de Carpentras.* Ces études n'en sont pas restées là : en 1787, Silvestre de Sacy lisait à l'Académie l'excellent mémoire dans lequel il déchiffrait les inscriptions de la Perse. C'est en s'appuyant sur ces travaux que Champollion et Eugène Burnouf ont procédé au déchiffrement des écritures de l'Égypte et des Achéménides; et M. de Sacy était encore là, les appuyant de sa grande autorité. Ainsi cette Académie n'a jamais cessé de prendre part au déchiffrement de ces écritures, qui nous ont révélé le témoignage des peuples les plus fameux de l'Orient dans leur propre histoire.

SÉANCE DU MERCREDI 9 AVRIL.

M. Egger fait hommage, au nom des auteurs, des trois ouvrages suivants : 1° *Caton l'Ancien,* de Cicéron, par M. Grellet-Dumazeau, président à la cour de Riom. L'auteur, déjà connu par des études sur le barreau romain, ayant résolu de traduire ce traité, a éprouvé le besoin d'en revoir le texte, et il a été ainsi amené à en donner, avec sa traduction, une édition nouvelle. C'est un travail philologique et littéraire très-consciencieux. 2° *Précis d'histoire de la langue française depuis son origine jusqu'à nos jours,* par M. A. Pellissier, professeur de l'Université. La première édition de cet ouvrage s'est rapidement écoulée; c'est une édition nouvelle, améliorée et enrichie d'un appendice où l'auteur fait suivre par des citations le progrès de la langue du ixe au xive siècle. C'est donc un ouvrage d'un caractère sérieux et scientifique. 3° Une *Étude historique sur Blossius et Diophane,* par M. Marko Renieri. L'auteur nous montre quelles étaient les idées des théoriciens grecs sur la constitution romaine. On peut remarquer avec satisfaction dans ce livre (écrit en grec moderne) une foule de choses qui supposent une connaissance approfondie des ouvrages publiés dans l'Europe savante sur cette matière.

M. Renier offre à l'Académie un rapport fait par M. le grand rabbin Cahen, de Constantine, sur *le Madracen,* antique mausolée qui est un des monuments les plus précieux de l'Algérie. M. Cahen fait l'histoire de diverses fouilles dont ce mausolée a été l'objet, et parle de celles qu'on se

propose de faire pour pénétrer dans l'intérieur, qui est resté, jusqu'à présent, fermé à toutes les explorations. Il faut souhaiter que ces fouilles soient pratiquées avec précaution, de peur qu'il n'en arrive ce qui est arrivé pour un autre mausolée, *le tombeau de la Chrétienne*, entre Alger et Cherchell, ruiné aujourd'hui par suite des explorations dont il a été l'objet.

M. Renier rappelle aussi que le journal *l'Indépendant de Constantine*, dans ses numéros des 1er et 29 janvier dernier, a publié deux articles sur des inscriptions romaines qui auraient été découvertes au col de Takrieds, entre Bougie et Aumale, par un détachement de zouaves, occupé en cet endroit à des travaux de route, et l'un de ces articles a été reproduit dans le *Journal officiel*. «Le texte qui était donné de ces inscriptions, dit M. Renier, est impossible, et le commentaire dont elles sont accompagnées indique chez leur auteur une profonde ignorance, non-seulement de l'histoire romaine, mais même des premiers éléments de la langue latine. Ces articles, qui ne sont pas signés, sont, y est-il dit, l'œuvre d'un officier : ce que je n'avais pu lire, je l'avoue, sans éprouver le profond chagrin de me demander comment, dans cette armée d'Afrique, où l'on compte tant de savants officiers qui ont rendu à nos études de si importants services, il pouvait s'en trouver un seul qui fît parade d'une pareille ignorance. Or, je viens d'acquérir la preuve que les inscriptions dont il s'agit n'ont jamais existé, et que les articles que j'ai cités plus haut sont l'œuvre d'un faussaire. J'en suis, je l'avoue, plus désolé encore, car il est plus honteux d'être un faussaire que d'être un ignorant.» M. Renier ajoute qu'il est important que cette déclaration soit insérée au *Bulletin* de l'Académie pour faire justice de pareilles supercheries. Ces inscriptions, reproduites dans le *Journal officiel*, ont passé de là dans d'autres journaux. Il serait honteux pour la France de laisser circuler sans protestation des inventions si misérables.

Est offert, en outre, le tome IX des *Mémoires de l'Académie des sciences, inscriptions et belles-lettres de Toulouse*.

SÉANCE DU VENDREDI 18 AVRIL.

M. Garcin de Tassy offre à l'Académie la *Grammaire de la langue sindhi comparée au sanscrit-prakrit et aux idiomes indiens de même famille*, par le Dr Ernest Trump (en anglais), et il fait ressortir les mérites de cet ouvrage.

M. de Longpérier offre à l'Académie, de la part de l'auteur, M. Amadio Ronchini, le savant archiviste de Parme, un recueil intitulé : *Lettere del*

cardinale Jacopo Sadoleto e di Paolo suo nipote tratte dagli originali che si conservano a Parma nell' archivio governativo (1871). Ces lettres inédites, au nombre de soixante-quatorze, sont pour la plupart écrites en France et datées de Carpentras, où les deux Sadolet furent évêques, puis de Cavaillon, d'Avignon, de Saint-Félix, de Montpellier, d'Angoulême. Ces dernières lettres se rapportent au temps où le cardinal Sadolet fut envoyé près de François Ier, pour le prier de maintenir la paix (1542). Sans aller jusqu'à prétendre que ces lettres sont des documents politiques d'une haute importance, on peut cependant dire qu'elles sont curieuses; elles renferment des détails intéressants pour l'histoire de plusieurs villes du Midi. On est étonné de voir des latinistes comme étaient les Sadolet connaître si mal la forme latine des noms de lieux français : par exemple, dater une lettre écrite au pape Paul III en latin : *Angolemi;* ou de trouver dans une lettre au cardinal Farnèse : *il vescovato d' Orengia si domanda in latino episcopatus Aureicensis.* M. Ronchini fait précéder son recueil d'une introduction et de notes; il insère, à la suite des lettres, des réponses du cardinal Farnèse, du cardinal de Tournon et n'a rien négligé de ce qui pouvait rendre utile la publication qu'il a faite.

M. de Longpérier offre, en outre, de la part d'un autre savant, M. Léon d'Hervey, le second fascicule de sa traduction de l'*Ethnographie des peuples étrangers,* par Ma-Touan-lin. Ce second fascicule contient la fin de l'article relatif à la presqu'île de Corée et le commencement de l'article relatif au Japon. « Je n'ai pas besoin de rappeler à l'Académie, dit M. de Longpérier, que le livre de Ma-Touan-lin contient un très-grand nombre de faits historiques dont la place chronologique est soigneusement indiquée. Mais je me permettrai de faire remarquer que le savant traducteur ajoute au texte des notes très-abondantes qui éclairent les détails de géographie, de langue, de mœurs et de croyances, en sorte qu'en lisant avec ce secours l'œuvre de Ma-Touan-lin, on n'éprouve pas plus d'embarras que s'il s'agissait d'un vieux récit européen. Ce commentaire perpétuel est fait avec discernement et une louable sobriété dans la forme; mais il n'abandonne pas un instant le lecteur. »

M. Paulin Paris offre à l'Académie le tome Ier de la *Grammaire des langues romanes,* par Frédéric Dietz, traduite par MM. Auguste Brachet et Gaston Paris sur la 3e édition du livre original.

M. Edm. Le Blant offre à l'Académie une brochure de M. Albert Dumont *sur un sarcophage chrétien trouvé à Salone.* Les bas-reliefs de ce monument, qui a été trouvé pour ainsi dire caché parmi des tombes

païennes, ne représentent qu'un seul sujet chrétien : le bon pasteur portant la brebis sur ses épaules. Des deux côtés du bon pasteur sont les deux époux, qu'entourent divers personnages (les affranchis, sans doute) qui devaient assister les morts comparaissant devant Dieu.

Autres livres offerts :

Notice sommaire des monuments égyptiens exposés dans les galeries du Louvre, par M. le vicomte E. de Rougé.

Les Salyens avant la conquête romaine, etc. par M. Gilles.

Étude analytique sur l'origine du langage et la langue primitive, par M. Richard.

D'un castellum romanum stativum à Montigny-lez-Meiganlay (Oise), par M. Armand Rendu.

Choix de mémoires de la Société littéraire de l'université catholique de Louvain, 1872.

Annuaires de l'université catholique de Louvain : années 1837, 1840, 1844, 1845, 1872, 1873.

Mémoires de l'Académie nationale des sciences, arts et belles-lettres de Caen, 1873.

SÉANCE DU 25 AVRIL.

Sont offerts à l'Académie :

1° *La science au point de vue philosophique,* par M. Littré, membre de l'Académie.

2° *Histoire de la ville de Troyes et de la Champagne méridionale,* t. III, par M. Boutiot.

3° *Essai historique sur la Célestine, drame castillan,* par M. Germond de Lavigne.

M. Maury offre à l'Académie une dissertation sur une pierre figurée en forme de stèle, trouvée à Pesaro (*Di una pietra figurata a forma di stele, discoperta a Pesaro*). L'auteur, M. Odorici, y fait la description de cette pierre, dont une planche reproduit l'image, mais il n'y joint pas d'explication, et il a vainement consulté, pour la trouver, les hommes les plus savants de l'Italie. On y voit un navire, plusieurs navires : c'est peut-être un combat naval, peut-être une descente sur un rivage, car, indépendamment des hommes de l'équipage, on y croit entrevoir des prisonniers. Ce monument, trouvé près de Pesaro, l'ancien *Pisaurum* de l'Ombrie, paraît remonter à une époque fort reculée. Ce n'est que par la comparaison de représentations analogues que l'on pourra tenter d'en déterminer l'origine et la date.

M. Maury présente encore un ouvrage qui serait peut-être plutôt de la compétence de l'Académie des sciences morales, mais qui appartient aussi à l'Académie des inscriptions par les recherches originales dont il témoigne : c'est *La vérité sur le Masque de fer*, par M. Th. Iung, officier d'état-major. A propos de cette question particulière, l'auteur a fait une étude très-approfondie des documents propres à éclairer l'histoire des prisonniers d'État sous Louis XIV, et des complots ou crimes d'empoisonnement signalés sous ce règne. Selon l'auteur (et M. Maury ne se porte pas autrement son garant), le Masque de fer serait un officier lorrain compromis dans des affaires d'empoisonnement. Saint-Mars, qui avait toute la confiance de Louvois, a suivi constamment ce prisonnier mystérieux, qui porta plusieurs noms : à Paris, chevalier de Kiffenbach; à Bruxelles, chevalier des Armoises, et qui fut enterré le 20 novembre 1703 dans le cimetière de Saint-Paul, à Paris, sous le nom de M. de Marchiel.

SÉANCE DU 9 MAI.

M. Delisle fait hommage d'une notice intitulée : *Anciennes traductions françaises de la Consolation de Boèce*, conservées à la Bibliothèque nationale, notice lue à l'Académie des inscriptions et belles-lettres le 31 janvier 1873 (Paris, 1873, in-8°). — Extrait de la *Bibliothèque de l'École des chartes.*

Sont offerts en outre :

1° *Mémoires de la Société royale des sciences de Danemark : histoire et philosophie*, 4e série, t. III et IV; 5e série, t. I, II (1re partie) et IV.

2° *Essai critique sur la géographie de l'ancienne Grèce* (en danois), par Ussing.

3° *Recherches critiques sur la notion de l'État dans la philosophie hégélienne* (en suédois), Helsingfors, in-8°.

5° *Mémoires de la Société des antiquaires de Normandie*, XVIIIe vol. 2e livraison (in-4°).

6° *Mémoires de la Société des sciences, de l'agriculture et des arts de Lille*, année 1872, in-8°.

7° *Inventario del R. Archivio di Stato in Lucca*, vol. I (Lucca, 1872, in-4°), volume offert par la surintendance des Archives de Toscane.

8° *Encore un mot sur le Barzaz-Breiz*, par M. d'Arbois de Jubainville, correspondant de l'Académie (Paris, 1873, in-8°).

9° *Recherches sur les lits antiques considérés particulièrement comme*

forme de la sépulture, par Léon Heuzey (Paris, 1873, in-8°; extrait de *la Gazette des beaux-arts*).

10° *L'art gaulois*, par M. Hucher : feuilles 9 et 10 (in-4°).

11° *Note sur Nicole de l'Escluse, maître ès œuvres de la cathédrale du Mans en 1420*, par le même (in-8°).

12° *Sigillographie du Maine; sceau de Hamelin, évêque du Mans*, par le même (in-8°).

13° *Compte rendu des travaux de la Commission d'archéologie du Mans*, par le même (in-8°).

14° *Causes de révolutions périodiques*, par Albert Deloge, suivi de quelques extraits d'Alexis de Tocqueville (Paris, 1871, in-8°).

15° *Revue de documents historiques*, par Charavay; n° 1 (contenant les *fac-simile* d'une lettre de Puget et d'une charte de Thibaud, comte de Champagne, en 1257).

SÉANCE DU VENDREDI 16 MAI.

Livres offerts à l'Académie :

1° *Traité de Chuandamir sur la dynastie karaïchite du Kerman*, dissertation académique, par Straudman (en suédois).

2° *Nicolas de Bâle*, par Herm. Rabergh (en suédois).

3° 1re partie de la *Chronique des Paralipomènes*, par Teutterman (Helsingfors, 1870, in-8°).

4° *Calendrier destiné à trouver la différence des deux années commençant le 1er mars et le 1er septembre, calculé pour un intervalle de mille ans* (en russe), par le prince Nic. Tourkestanoff (Saint-Pétersbourg, 1868), petit in-4°.

5° *Silex taillés en Islande*, par le docteur Eug. Robert (extr. du journal *les Mondes*).

6° *Supplément à la numismatique lilloise* (4e partie), par M. Éd. van Hende.

M. Guigniaut, Secrétaire perpétuel honoraire, offre à l'Académie, au nom de M. Fiorelli, un ouvrage intitulé : *Les Fouilles de Pompéi* (1861-1872).

M. Egger offre à l'Académie, au nom des auteurs :

1° Trois opuscules de M. Conestabile, correspondant : *Sur les anciennes immigrations en Italie; — Sur la nécropole étrusque de Marzabotto et sur les découvertes de la Certosa de Bologne; — Sur l'enseignement de la science archéologique en Italie.*

2° De la part de M. Willems : *Notes de critique et d'exégèse sur Horace (6e satire du Ier livre).*

3° Au nom de M. Claudio Jannet : *Les Institutions sociales et le Droit civil à Sparte.*

4° Au nom de MM. Hovelacque, Picot et Vinson, les quatre fascicules qui ont paru du tome V de la *Revue de linguistique et de philologie comparée.*

5° Deux thèses récemment soutenues, devant la Faculté des lettres, par M. Ferdinand Castets, sur Sophocle et sur Eschine. «Ces thèses, ajoute M. Egger, ont une réelle originalité et peuvent se ranger parmi les meilleures qui aient été accueillies en Sorbonne.»

M. Renan offre à l'Académie, au nom de M. G. Perrot, des *Essais sur la mythologie comparée* de M. Max Müller. Ce volume est la deuxième partie de la collection de petits écrits réunis par M. Max Müller sous le titre de *Chips from a german Workshop* (Copeaux d'un atelier allemand). La première partie avait paru l'an dernier sous le titre d'*Essais sur l'histoire des religions*, par les soins de M. Perrot, en collaboration avec M. G. Harris. M. Perrot a joint à ce volume l'étude de M. Max Müller *sur la migration des fables.* Il est curieux de voir que l'auteur du conte de Barlaam et Josaphat a pris son héros dans la légende indienne. C'est une édition chrétienne du *Lalita Vistara,* comme M. Laboulaye l'avait indiqué déjà dans un article du *Journal des Débats.*

M. de Rozière offre à l'Académie, au nom de l'auteur, M. de Monnecove, l'*Armorial* des villes, des abbayes, des compagnies, des corps et des communautés laïques et ecclésiastiques appartenant aux provinces qui ont formé le département du Pas-de-Calais. Cette publication comprend spécialement les armoiries des êtres collectifs qu'on appelait autrefois gens de mainmorte, et dont les blasons furent enregistrés dans l'Artois, le Boulonnais, le Calaisis, l'Ardresis et le comté de Montreuil.

SÉANCE DU VENDREDI 23 MAI.

Livres offerts à l'Académie :

1° Par M. Am. de Caix de Saint-Aymour : *La grande voie romaine de Senlis à Beauvais et l'emplacement de Litanobriga ou Latinobriga* (Paris, 1873, in-8°).

2° Par M. Eug. Hucher : *Le vitrail royal de l'église Notre-Dame de Saint-Lô* (Paris, 1873, in-8°), avec une photographie du vitrail.

3° Par M. Carlo Morbio : *Francia ed Italia ossia i manoscritti francesi*

delle nostre biblioteche con i studi di storia, letteratura e d'arte italiana (Milano, 1873, in-4°).

4° *Notice historique et artistique des principaux édifices religieux du Portugal,* par le chevalier J. P. N. da Silva (Lisbonne, 1873, in-8°).

5° *Journal pour la connaissance de la langue, de la géographie et de l'ethnographie indiennes,* publié par la Société des sciences et arts de Batavia, 1re livraison du tome II de la 7e série; et t. XVIII (Ier de la 6e série). — *Mémoires* de ladite Société, t. XXXIV et XXXV. — Impression en caractères latins des langues de l'archipel de la Sonde. — Procès-verbaux des assemblées générales et des assemblées particulières du Comité directeur de la Société des arts et sciences de Batavia, t. VIII (1870).

M. Brunet de Presle fait hommage, au nom de M. Albert Dumont, du volume intitulé : *Le Balkan et l'Adriatique, etc.* (Paris, 1873, in-8°).

SÉANCE DU VENDREDI 30 MAI.

Livres offerts à l'Académie :

1° Par M. Labarte, les 2e et 3e fascicules du tome II de la nouvelle édition de son *Histoire des arts industriels au moyen âge et à l'époque de la Renaissance.*

2° Par MM. Hanoteau et Letourneur : *La Kabylie et les coutumes kabyles,* t. III.

3° *Du texte primitif des Psaumes,* thèse d'exégèse critique soutenue devant la Faculté de théologie protestante de Montauban, par le pasteur Ch. Bruston.

4° *Notice sur François Villon,* par M. Aug. Vitu.

5° *L'art de l'Asie Mineure, ses origines, son influence,* par M. G. Perrot.

6° *Collection préhistorique de M. Finlay, à Athènes,* brochure, par M. A. Dumont.

7° *Procès-verbaux de la Société royale géographique de Londres* (décembre 1872 — février 1873).

8° *Procès-verbaux de la Société des antiquaires de Londres,* janvier-mai 1872; janvier 1873.

M. Derenbourg offre à l'Académie, au nom de l'éditeur, M. Neubauer, le *Livre des racines hébraïques* de Abu'l-Walid Marwân Ibn Janâh, autrement dit Rabbî Yônâh. C'est un auteur qui vivait au commencement du XIe siècle à Cordoue et qui, chassé de là par les Berbères, s'était réfugié à Saragosse. Il est connu par une notice que M. Munk en avait publiée en 1850-1851. M. Derenbourg signale en lui un grammairien de premier ordre. La science grammaticale de la langue hébraïque a plutôt

reculé qu'avancé après lui. Son livre, écrit en arabe, n'était plus généralement compris des Juifs; il était tombé aux mains d'abréviateurs qui en avaient altéré les enseignements. On ne le connaissait que par le manuscrit de la bibliothèque Bodléienne; ce manuscrit avait des lacunes : pour les combler, il a fallu recourir à une traduction qui se trouvait à la bibliothèque de l'Escurial. Mais, en 1870, on a découvert à Rouen un autre manuscrit qui avait appartenu à Richard Simon, manuscrit tellement supérieur à celui de la bibliothèque Bodléienne, que dix ou douze feuillets déjà imprimés ont été mis au pilon pour les réimprimer en y introduisant les variantes que l'on trouvait dans ce texte nouveau. M. Derenbourg regrette que l'éditeur, au lieu de se servir du manuscrit de Rouen comme source de variantes, ne l'ait pas plutôt pris pour base du texte qu'il publiait.

M. Delisle offre, au nom de M. Longnon, les bonnes feuilles d'un opuscule intitulé : *François Villon et ses légataires.* L'ouvrage va paraître et pourra être déposé à la prochaine séance sur le bureau de l'Académie.

SÉANCE DU VENDREDI 13 JUIN.

M. Maury offre à l'Académie, au nom de M. E. Lefébure, une dissertation extraite des *Mélanges égyptologiques* de M. Chabas et qui a pour titre : *Le Per M Hrou, étude sur la vie future chez les Égyptiens.* Il ajoute :

« M. E. Lefébure, qui s'occupe avec persévérance et succès de l'étude de la religion égyptienne, a entrepris, dans ce travail, d'interpréter une expression obscure du livre des morts *M Hrou, la sortie,* et qui paraît se rattacher à l'idée de résurrection. C'est par la comparaison de différents passages où figure cette inscription, rapprochés de quelques témoignages de l'antiquité, que cet égyptologue essaye de dissiper l'obscurité de l'expression égyptienne. Sa dissertation annonce un savoir incontestable et mérite toute l'attention des critiques.

« J'offre également à notre Compagnie, ajoute M. Maury, un travail de M. Anatole de Barthélemy, extrait de la *Revue des questions historiques,* et qui a pour titre : *Les origines de la maison de France.*

« Ce savant antiquaire reprend l'examen d'une question qui a été bien souvent débattue : l'origine de Robert le Fort, le caractère qu'avaient au IXe siècle ce qu'on a appelé le comté de Paris et le duché de France. Il s'attache surtout à rechercher quelles ont été les propriétés territoriales de la famille de Robert le Fort. Ces propriétés, beaucoup plus que les

bénéfices, que les honneurs obtenus par la famille assez improprement appelée des Capétiens, peuvent nous mettre sur la voie de la contrée d'où était originaire la maison de Robert le Fort. Le relevé de ces biens, dont M. de Barthélemy discute l'emplacement, l'amène à conclure que la famille de Robert le Fort était originaire du Blésois, autrement dit de cette partie de la France située entre la Loire et la Seine, à laquelle on a eu le tort de donner le nom de duché de France, car il ne constituait point un fief ou territoire déterminé; il n'a jamais existé de duché de France proprement dit. Il y a eu sous la seconde race des comtes que leur mérite et la gravité des circonstances firent appeler au commandement des frontières les plus menacées, où, sous le titre de marquis, ils exerçaient un commandement régional en chef. Lorsque les dangers de l'intérieur diminuèrent, ces généraux parvinrent, grâce à leurs richesses, à leurs alliances et au prestige qui les entourait, à devenir, sous le titre de ducs des Francs, *duces Francorum*, de véritables maires du palais, et ils arrivèrent tout naturellement à être proclamés rois, *reges Francorum*. Le comté de Paris ne différait pas des autres comtés de la monarchie carolingienne; c'était le gouvernement amovible de la ville et de sa banlieue; il n'avait pas plus le caractère de fief que le duché de France.

«La dissertation de M. Anatole de Barthélemy, qui reproduit quelques idées déjà émises avant lui, mérite l'attention de ceux qui s'occupent de notre histoire, et ceux mêmes qui n'en acceptent pas toutes les conclusions devront rendre justice au savoir que l'auteur a déployé, à son esprit ingénieux et original.

«Enfin j'offre, au nom de madame la baronne de Belloguet, un travail que son mari, M. le baron Roget de Belloguet, avait laissé manuscrit et qu'elle a fait imprimer. C'est une dissertation sur les Cimmériens. Ce travail est malheureusement inachevé. Il devait constituer la première partie du livre dont l'*Ethnogénie gauloise*, à laquelle l'Académie décerna en 1869 le prix Gobert, n'était que l'introduction. Mais, tout incomplète qu'elle est, cette dissertation n'en présente pas moins un grand intérêt; on y retrouve la méthode critique de l'auteur dont j'ai cherché à apprécier les mérites dans une courte notice placée en tête de cet opuscule. Le mémoire sur les Cimmériens est un appendice indispensable au grand ouvrage auquel nous avons accordé un témoignage éclatant d'encouragement. J'ajouterai que c'est grâce au concours d'un habile celticiste, M. Henri Gaidoz, juge bien compétent des œuvres de M. de Belloguet, que le mémoire de ce regrettable érudit a pu être mis sous les yeux du public.»

reculé qu'avancé après lui. Son livre, écrit en arabe, n'était plus généralement compris des Juifs; il était tombé aux mains d'abréviateurs qui en avaient altéré les enseignements. On ne le connaissait que par le manuscrit de la bibliothèque Bodléienne; ce manuscrit avait des lacunes : pour les combler, il a fallu recourir à une traduction qui se trouvait à la bibliothèque de l'Escurial. Mais, en 1870, on a découvert à Rouen un autre manuscrit qui avait appartenu à Richard Simon, manuscrit tellement supérieur à celui de la bibliothèque Bodléienne, que dix ou douze feuillets déjà imprimés ont été mis au pilon pour les réimprimer en y introduisant les variantes que l'on trouvait dans ce texte nouveau. M. Derenbourg regrette que l'éditeur, au lieu de se servir du manuscrit de Rouen comme source de variantes, ne l'ait pas plutôt pris pour base du texte qu'il publiait.

M. Delisle offre, au nom de M. Longnon, les bonnes feuilles d'un opuscule intitulé : *François Villon et ses légataires.* L'ouvrage va paraître et pourra être déposé à la prochaine séance sur le bureau de l'Académie.

SÉANCE DU VENDREDI 13 JUIN.

M. Maury offre à l'Académie, au nom de M. E. Lefébure, une dissertation extraite des *Mélanges égyptologiques* de M. Chabas et qui a pour titre : *Le Per M Hrou, étude sur la vie future chez les Égyptiens.* Il ajoute :

« M. E. Lefébure, qui s'occupe avec persévérance et succès de l'étude de la religion égyptienne, a entrepris, dans ce travail, d'interpréter une expression obscure du livre des morts *M Hrou, la sortie,* et qui paraît se rattacher à l'idée de résurrection. C'est par la comparaison de différents passages où figure cette inscription, rapprochés de quelques témoignages de l'antiquité, que cet égyptologue essaye de dissiper l'obscurité de l'expression égyptienne. Sa dissertation annonce un savoir incontestable et mérite toute l'attention des critiques.

« J'offre également à notre Compagnie, ajoute M. Maury, un travail de M. Anatole de Barthélemy, extrait de la *Revue des questions historiques,* et qui a pour titre : *Les origines de la maison de France.*

« Ce savant antiquaire reprend l'examen d'une question qui a été bien souvent débattue : l'origine de Robert le Fort, le caractère qu'avaient au IXe siècle ce qu'on a appelé le comté de Paris et le duché de France. Il s'attache surtout à rechercher quelles ont été les propriétés territoriales de la famille de Robert le Fort. Ces propriétés, beaucoup plus que les

bénéfices, que les honneurs obtenus par la famille assez improprement appelée des Capétiens, peuvent nous mettre sur la voie de la contrée d'où était originaire la maison de Robert le Fort. Le relevé de ces biens, dont M. de Barthélemy discute l'emplacement, l'amène à conclure que la famille de Robert le Fort était originaire du Blésois, autrement dit de cette partie de la France située entre la Loire et la Seine, à laquelle on a eu le tort de donner le nom de duché de France, car il ne constituait point un fief ou territoire déterminé; il n'a jamais existé de duché de France proprement dit. Il y a eu sous la seconde race des comtes que leur mérite et la gravité des circonstances firent appeler au commandement des frontières les plus menacées, où, sous le titre de marquis, ils exerçaient un commandement régional en chef. Lorsque les dangers de l'intérieur diminuèrent, ces généraux parvinrent, grâce à leurs richesses, à leurs alliances et au prestige qui les entourait, à devenir, sous le titre de ducs des Francs, *duces Francorum*, de véritables maires du palais, et ils arrivèrent tout naturellement à être proclamés rois, *reges Francorum*. Le comté de Paris ne différait pas des autres comtés de la monarchie carolingienne; c'était le gouvernement amovible de la ville et de sa banlieue; il n'avait pas plus le caractère de fief que le duché de France.

« La dissertation de M. Anatole de Barthélemy, qui reproduit quelques idées déjà émises avant lui, mérite l'attention de ceux qui s'occupent de notre histoire, et ceux mêmes qui n'en acceptent pas toutes les conclusions devront rendre justice au savoir que l'auteur a déployé, à son esprit ingénieux et original.

« Enfin j'offre, au nom de madame la baronne de Belloguet, un travail que son mari, M. le baron Roget de Belloguet, avait laissé manuscrit et qu'elle a fait imprimer. C'est une dissertation sur les Cimmériens. Ce travail est malheureusement inachevé. Il devait constituer la première partie du livre dont l'*Ethnogénie gauloise*, à laquelle l'Académie décerna en 1869 le prix Gobert, n'était que l'introduction. Mais, tout incomplète qu'elle est, cette dissertation n'en présente pas moins un grand intérêt; on y retrouve la méthode critique de l'auteur dont j'ai cherché à apprécier les mérites dans une courte notice placée en tête de cet opuscule. Le mémoire sur les Cimmériens est un appendice indispensable au grand ouvrage auquel nous avons accordé un témoignage éclatant d'encouragement. J'ajouterai que c'est grâce au concours d'un habile celticiste, M. Henri Gaidoz, juge bien compétent des œuvres de M. de Belloguet, que le mémoire de ce regrettable érudit a pu être mis sous les yeux du public. »

Autres livres offerts :

1° *Une question d'exégèse biblique*, par M. Th. Henri Martin, membre de l'Académie.

2° *Textes sanscrits originaux sur la filiation et l'histoire des peuples de l'Inde*, par J. Muir, correspondant de l'Académie, t. IV.

3° *Bulletin et Mémoires de l'Université impériale de Kazan* (en russe), 1870-1872.

4° *Étude historique et statistique sur les voies de communication de la France, d'après les documents officiels*, par M. Félix Lucas.

5° *Pouillés des diocèses de la province ecclésiastique de Lyon*, par l'abbé C. M. J. Chevalier.

6° *Examen des derniers éclaircissements sur l'emplacement de Quentovic*, par l'abbé Laurent.

7° *François Villon et ses légataires*, par M. Aug. Longnon.

8° *Le champ de bataille de Clovis contre Alaric est-il à Vouillé? est-il à Voulon?* par M. l'abbé Pourtault.

9° *Catalogue des signes hiéroglyphiques de l'Imprimerie nationale.*

10° *Journal de la Société asiatique de Londres*, vol. VI, 2ᵉ partie, 1873.

SÉANCE DU VENDREDI 20 JUIN.

M. de Longpérier offre à l'Académie deux ouvrages sur lesquels il s'exprime ainsi :

« M. Félix Feuardent, à qui l'Académie a décerné le prix de numismatique en 1870, me charge de présenter un second volume de la *Description des médailles égyptiennes de M. Demetrio.* Ce volume est consacré à la monnaie alexandrine frappée au nom des empereurs romains, d'Auguste à Galère Maximien, et comprend 3,625 numéros. Outre leurs types variés, fort curieux pour l'étude de la mythologie, les monnaies d'Alexandrie offrent cette particularité qu'elles sont datées. Elles portent toutes des dates en années du règne de l'empereur sous lequel elles ont été émises. Il en résulte que, lorsqu'on possède une série aussi riche que l'est celle de M. Demetrio, on peut établir la durée des règnes, et, pour certains personnages de la famille impériale inconnus ou peu connus dans l'histoire, désigner en quelles années du règne de l'empereur leur contemporain ils ont vécu. M. Feuardent a apporté un soin extrême à la lecture de ces dates. Pas plus que Zoega, du reste, il n'a retrouvé, sur une monnaie de Vespasien, la légende ΛΥΚΑΒΑΝΤΟϹ ΔΕΚΑΤΟΥ, qui servait de point d'appui pour la lecture fausse de la sigle qui repré-

sente le nom de l'année, ETOΣ. Cette monnaie, au type de l'Équité, qui avait été mal vue, porte en réalité la légende : LENAT. ΔΙΚΑΙΟΣΥΝΗ. Je ne m'étendrai pas davantage sur le volume de M. Feuardent, que recommandent plusieurs notes intéressantes.

«J'ai encore à offrir, de la part de M. Ferdinand Bompois, son onzième mémoire de numismatique, intitulé : *Les types monétaires de la guerre sociale.* Les monnaies frappées à *Corfinium*, pendant la guerre dite *marsique*, ont été soumises à un nouvel examen. Leurs types et leurs légendes sont discutés, et il en résulte un classement méthodique bien défini. M. Bompois joint à son travail des planches fidèlement gravées où l'on trouve toutes les variétés de types qui peuvent servir à étudier une des séries les plus intéressantes de la monnaie antique. Son livre sera utile, non pas seulement aux antiquaires, mais encore à ceux qui s'occupent de l'histoire.»

M. Renan offre, au nom de M. Héron de Villefosse, une collection d'estampages d'une grande importance pour l'épigraphie sémitique. M. Héron de Villefosse, chargé d'une mission en Afrique dans l'intérêt de l'épigraphie latine, n'a pas voulu négliger ce qui a trait à cette autre branche de nos études. Parmi les inscriptions ainsi reproduites, il y en a une *en relief* trouvée près de Constantine. On ne connaît pas d'autre exemple d'inscription sémitique de cette forme; elle est, du reste, d'une époque très-basse. Plusieurs autres inscriptions ont été trouvées par M. Héron lui-même aux environs de l'ancienne Carthage. M. Héron envoie, en outre, l'estampage de toutes les inscriptions sémitiques du musée de Constantine, prévenant ainsi la demande que la Commission de l'Académie devait en faire. Enfin, il a adressé à la Commission une inscription inédite de l'ancienne Tagaste, inscription néo-punique d'une époque très-basse. Mais il n'en est pas moins curieux de recueillir les traces que laissait encore dans les monuments la vieille langue du pays, jusqu'au temps de saint Augustin. M. Renan ajoute que la Commission se propose de ne pas attendre la publication de son recueil pour faire de ces diverses inscriptions l'objet d'une communication à l'Académie.

SÉANCE DU VENDREDI 27 JUIN.

M. de Longpérier offre à l'Académie, au nom de M. Paul Lambros, d'Athènes, un volume qu'il vient de publier en langue grecque sur les monnaies frappées, au moyen âge, pour le royaume de Chypre.

«Il y a un siècle, ajoute-t-il, ces monnaies étaient à peu près incon-

mes. Après quelques descriptions partielles de Pellerin, de l'évêque Münter, de Buchon, nous avions vu publier par notre savant confrère, M. de Rozière, un recueil de monnaies de Chypre aussi complet qu'il était possible de le faire en 1847. Sa collection comprend 40 pièces.

«Aujourd'hui, M. Lambros nous donne un recueil de 108 monnaies qui se font remarquer non-seulement par leur nombre, mais surtout par la variété de leurs types, parmi lesquels on rencontre maintenant des écus armoriés, des cavaliers, des portraits.

«Il rend aussi à Isaac Ducas Comnène, despote de Chypre (de 1184 à 1191), une petite série de sept pièces à divers types que l'on avait crues frappées pour des byzantins du continent. M. Lambros a fait précéder la description, très-bien faite, de cette collection, d'un fort utile exposé sur le nom des diverses espèces monétaires usitées en Chypre, sur leur poids et leur valeur courante. Les planches sont remarquablement bien gravées.»

M. Renier offre à l'Académie, au nom de M. Edmond Saglio, le premier fascicule du grand *Dictionnaire des antiquités grecques et romaines,* publié par la librairie Hachette.

«Ce dictionnaire, dit-il, commencé, il y a une douzaine d'années, sous la direction de M. Ch. Daremberg, a été composé en grande partie et se publie aujourd'hui sous celle de M. Saglio. Les articles en sont signés des noms les plus autorisés; ce sont de véritables dissertations savantes, accompagnées de renvois aux sources antiques et aux ouvrages modernes dans lesquels les mêmes sujets ont été traités. Ceux de ces articles qui sont relatifs aux antiquités monumentales sont, en outre, accompagnés de figures dessinées d'après l'antique et gravées avec une grande habileté. On compte cent quatre-vingt-neuf de ces figures dans ce premier fascicule; il y en aura trois mille dans l'ouvrage entier. Cet ouvrage formera vingt fascicules, petit in-folio, de vingt feuilles chacun, comme celui-ci. Ce sera, je ne crains pas de l'affirmer, le dictionnaire d'antiquités grecques et romaines le plus complet et le meilleur que l'on aura publié jusqu'ici, non-seulement en France, mais en Europe.»

COMPTES RENDUS DES SÉANCES
DE
L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS
ET BELLES-LETTRES
PENDANT L'ANNÉE 1873.

COMPTES RENDUS DES SÉANCES.
JUILLET-OCTOBRE.

PRÉSIDENCE DE M. HAURÉAU.

SÉANCE DU VENDREDI 4 JUILLET.

M. JOURDAIN, vice-président, remplace au fauteuil M. HAURÉAU, empêché.

M. le Maire de la Roche-sur-Yon sollicite, pour la bibliothèque municipale, plusieurs publications de l'Académie.

Renvoi à la Commission des travaux littéraires.

M. DELOCHE achève la lecture de son mémoire ***sur la condition sociale des LITES ou LIDES sous les deux premières races.***

Au sujet de la condition du lite, M. Deloche rappelle que la femme libre de naissance qui suivait un homme de cette classe perdait la qualité d'*ingenua;* que le lite avait un maître et pouvait être l'objet d'un affranchissement; que le lite meurtrier d'un homme libre était, comme l'esclave, livré aux parents de la victime; et qu'il était ainsi dans une condition voisine de celle de l'esclave. Mais, à la différence de celui-ci, le lite pouvait contracter et recevoir des engagements et ester en justice; il n'était

donc pas, comme l'ont cru de graves érudits, une espèce d'esclave. M. Deloche le met dans une condition intermédiaire entre l'esclave et l'homme libre.

Quant à l'origine du lite, que Pardessus a considéré comme étant de race franque, M. Deloche ne croit pas pouvoir admettre l'opinion du savant jurisconsulte; il admet seulement que le lite était d'origine germanique. Le nom même des hommes de cette catégorie n'est autre, ainsi que l'a remarqué M. Ch. Giraud, que l'allemand *leute*, qui désigne toujours une classe d'hommes subordonnés à une classe supérieure. Les lites du moyen âge représentaient chez les nations germaniques une population originairement libre, mais soumise par un peuple conquérant, et forcée de cultiver la terre pour le compte de celui-ci. C'est par exception seulement que des hommes libres s'engageaient volontairement pour le service de lite, comme on le voit dans la loi des Frisons.

Les lites de chacune des peuplades germaniques se composaient en grande partie de gens originaires d'une nation ou tribu différente de celle qui l'avait vaincue et assujettie; et l'on doit regarder la plupart des lites des Francs comme provenant non pas de la race franque, mais de toutes autres populations barbares.

M. Viollet achève la lecture de sa communication qui a pour objet l'examen du système de M. de Wailly *sur le texte des Enseignements de saint Louis à son fils.*

M. Viollet conteste l'authenticité de certains passages mentionnés par M. de Wailly dans *le texte des Enseignements de saint Louis à son fils.*

Il n'est pas indifférent pour l'appréciation du caractère de saint Louis, dit-il, que dans ces dernières et suprêmes confidences du roi ne figure pas un seul avis politique proprement dit.

M. de Wailly fait observer, dans le cours de cette lecture, que ce n'est pas éclaircir une discussion que de changer l'état où était la question quand elle s'est ouverte. M. Viollet était parti de ce principe : tout ce qui manque dans un des textes abrégés manque dans tous les autres, ou encore, il n'y a rien dans un des textes

abrégés qui ne soit dans tous les autres; c'est là ce que M. de Wailly a attaqué. Maintenant M. Viollet a reconnu que cet argument manquait de base et il en produit d'autres. M. de Wailly examinera plus tard ces autres arguments, mais il pense que, pour dégager le terrain de la discussion, M. Viollet ferait bien de convenir de son tort sur ce premier point.

M. Viollet ayant achevé sa lecture, M. de Wailly lit la note suivante :

« Mon intention n'est pas de répondre immédiatement à M. Viollet : j'attendrai pour le faire que son travail soit publié. Je veux néanmoins déclarer dès à présent que je persiste à reconnaître pour authentiques les passages qu'il considère comme interpolés dans le texte des Enseignements de saint Louis. En outre, je tiens à faire observer que cette divergence d'opinion n'a pas grande importance historique, en ce sens que les sentiments exprimés dans les passages controversés sont bien les sentiments de saint Louis. Maintenir les bonnes coutumes, amender les mauvaises, ne pas charger le peuple de tailles, avoir des prud'hommes en sa compagnie et dans les emplois de son hôtel, voilà des conseils qui peuvent paraître surabondants, sans que la pensée puisse en être suspecte, puisque la morale les justifie et les impose. Un seul conseil pourrait être discuté comme ne constituant pas une obligation de conscience : saint Louis a-t-il, oui ou non, conseillé à son fils de se ménager un appui contre la noblesse dans la force des bonnes villes et des bonnes cités? Ceux qui contestent ce passage n'en doivent pas moins reconnaître que saint Louis a usé de cet appui dans une circonstance mémorable, et que cette politique a été réellement celle de ses successeurs. Je tiens enfin à constater que M. Viollet et moi, nous sommes d'accord sur un point important, c'est que le texte des Enseignements de saint Louis, tel qu'il a été employé par Joinville, se lisait, avant la publication du livre de Joinville, dans une chronique française où il l'a emprunté. M. Viollet a même reconnu que cette chronique avait été rédigée avant la canonisation de saint Louis, c'est-à-dire avant l'année 1297, ce qui ruine complétement le système aventureux du P. Cros, sur les prétendues falsifications que le texte des Enseigne-

ments aurait subies pour la première fois, dans le livre même de Joinville, entre les années 1309 et 1350."

L'Académie se forme en comité secret.

SÉANCE DU VENDREDI 11 JUILLET.

M. le Ministre adresse à l'Académie :

1° La copie d'une lettre en date du 16 juin par laquelle M. Burnouf transmet divers documents relatifs aux fouilles faites à Délos;

2° Cinq cartes présentant des plans et dessins du temple d'Apollon dont les débris ont été découverts dans cette île;

3° Une courte notice de M. Lebègue contenant des indications nouvelles au sujet de ses travaux sur le sommet du Cynthe et des relevés d'un certain nombre d'inscriptions.

Il est donné lecture de ces lettres, et les plans et dessins sont mis sous les yeux de l'Académie.

Un mois s'étant écoulé depuis la mort de M. Vitet, membre libre, l'Académie consultée, aux termes du règlement, décide qu'il y a lieu de le remplacer et fixe au dernier vendredi d'octobre le jour de l'examen des titres des candidats.

L'Académie se forme en comité secret.

Les portes ayant été rouvertes au public, M. Brunet de Presle lit une notice sur la vie et les travaux du docteur Coraï et donne lecture d'une des lettres que ce savant helléniste avait adressées à Chardon de la Rochette.

M. Guérin lit un fragment de l'ouvrage qu'il a écrit sur son *Exploration en Palestine.*

SÉANCE DU VENDREDI 18 JUILLET.

L'Académie se forme en comité secret.

La séance étant devenue publique, M. le Président annonce que la Commission du prix ordinaire a décerné le prix au mémoire unique envoyé au concours avec cette épigraphe :

Der geschichtliche Geist, etc. (Benfey, *Histoire de la linguistique en Allemagne*, p. 325.)

Le sujet de ce concours était : *Étude comparative sur la construction dans les langues aryennes, particulièrement en sanscrit, en grec, en latin, dans les dialectes germaniques et dans les langues néo-latines. Cette étude aura pour objet les principes et les habitudes qui règlent la place et l'ordre des mots dans les propositions simples, les propositions complexes, les périodes. On y aura égard non-seulement à l'usage ordinaire, mais aussi aux hardiesses et libertés du tour, soit poétiques, soit oratoires, soit familières.*

Le prix est décerné à l'auteur du mémoire, M. Abel Bergaigne, répétiteur à l'École pratique des hautes études, 31, rue Boulard.

M. Miller fait à l'Académie une communication sur le manuscrit de Jean Phocas : *Description de la Syrie et de la Palestine*, qui se trouve dans la bibliothèque Vallicellana, à Rome. M. Miller est prié de transmettre les remercîments de l'Académie à M. Rayet, pour la transcription qu'il a envoyée d'un feuillet de ce manuscrit. Ce manuscrit pouvant donner des variantes importantes au texte que l'Académie doit reproduire dans le premier volume des *Historiens grecs des croisades*, M. le Président pense qu'il y aurait un grand intérêt à se procurer, à défaut du manuscrit, la photographie des 24 feuillets dont il se compose.

M. de Wailly rappelle que, dans le cours de la publication du troisième volume des *Historiens occidentaux des croisades*, les éditeurs ayant eu l'occasion de faire prendre la photographie de quelques feuillets altérés d'un manuscrit trouvèrent que les lignes oblitérées étaient plus lisibles dans l'épreuve que dans l'original. Il croit donc que l'on aura tout avantage à faire photographier le manuscrit en question, si l'écriture en est petite et d'une lecture difficile.

M. de Longpérier lit une note *sur des sceaux hébraïques du moyen âge conservés aux musées de Toulouse et de Narbonne*, et qui lui ont été signalés par M. Neubauer[1].

M. Renan dit à ce propos qu'il demandera à M. Neubauer, pour

[1] Voyez ci-après Communications, n° I.

le prochain volume de l'*Histoire littéraire*, où l'on doit parler de plusieurs rabbins, une liste des noms hébreux de convention pris pour synonymes des noms des villes de France.

M. le Président signale une synonymie de ce genre pour la ville de Marseille à propos du Juif Prophatius, qui en était originaire. M. Derenbourg indique une autre synonymie pour la ville de Montpellier; M. Renan pour la ville de Nîmes : ce nom veut dire : *ville des forêts*, sans doute par une fausse dérivation du mot *nemus* que l'on croyait retrouver dans *Nemausus*.

M. Guérin continue la lecture du fragment de l'ouvrage qu'il a écrit sur son *Exploration en Palestine*.

SÉANCE DU VENDREDI 25 JUILLET.

M. Miller dit à l'Académie que M. Albert Dumont, directeur du cours d'archéologie à Rome, informé par lui de ce qui a été dit sur le manuscrit de Phocas, s'est mis à la disposition de l'Académie pour en faire tirer des épreuves photographiques, comme pour tous les travaux qui pourraient lui être utiles.

M. Léon Renier annonce en outre qu'un des élèves de l'école pratique des hautes études, M. l'abbé Duchesne, qui s'est fait remarquer par son aptitude pour la paléographie, a reçu du Ministre de l'instruction publique une mission en Italie, afin d'y étudier les manuscrits du Vatican et des principales bibliothèques. Il s'est mis tout particulièrement à la disposition des savants français qui auraient quelques recherches à y faire et sera heureux de prêter son concours aux membres de l'Académie des inscriptions.

M. Jal fils écrit à l'Académie que son père avait préparé une table alphabétique pour son *Histoire de Duquesne* : cette table n'a point paru par le fait de l'éditeur qui a refusé d'en faire les frais. Si l'Académie décernait le prix Gobert à l'ouvrage, M. Jal fils prendrait l'engagement de la publier de ses propres deniers. M. Ravaisson dépose sur le bureau le manuscrit de cet index, qui est tout entier de la main de M. Jal.

Le Président dit que cet index ne peut plus figurer au con-

cours, mais que l'Académie est libre de le prendre en considération.

L'Académie se forme en comité secret.

La séance redevient publique.

M. le Président fait connaître les conclusions de la Commission du prix Bordin sur les œuvres de Sidoine Apollinaire. Le mémoire unique envoyé au concours, dit-il, n'a pas été jugé digne du prix. La Commission, en maintenant le sujet au concours, signale à l'attention des concurrents, sans prétendre exclure les autres questions qui y sont renfermées, divers points particuliers et importants, tels que l'examen des manuscrits et des éditions de Sidoine, l'histoire de son texte, la chronologie de ses œuvres, la langue de l'auteur, la place qu'il a occupée dans son temps et dans ceux qui l'ont suivi.

L'Académie est invitée à procéder au vote sur le prix Gobert.

Le Président rappelle que les ouvrages en possession des prix sont ceux de M. Gaston Paris, pour le premier, et de M. Léon Gautier, pour le second.

La Commission propose de leur substituer, pour le premier prix, l'ouvrage de M. Jal sur *Abraham du Quesne et la marine de son temps;* pour le second, l'ouvrage de M. de Mas-Latrie sur *les traités de paix et de commerce conclus au moyen âge entre les chrétiens et les Arabes de l'Afrique septentrionale.* On procède au scrutin. Il y a 28 membres inscrits et 27 votants. Majorité absolue, 14.

Le premier prix est décerné à M. Jal, par 22 voix contre 4 données à M. de Mas-Latrie et 1 à M. Gaston Paris. Le second prix est décerné à M. de Mas-Latrie par 14 voix contre 11 données à M. Léon Gautier et 2 bulletins blancs.

Le Secrétaire perpétuel rappelle à l'Académie que, tous les six mois, les commissions de publication doivent faire un rapport sur le travail de leurs auxiliaires. Il invite celles qui ne l'ont pas fait encore à le lui envoyer le plus tôt possible.

M. Delisle dépose sur le bureau de l'Académie une nouvelle lettre de Dupuy à Th. Godefroy, soustraite jadis aux archives de l'Institut; elle est tombée entre les mains de M. Étienne Charavay qui s'est empressé de la restituer à notre fonds.

La pièce est remise séance tenante à M. Tardieu, sous-bibliothécaire, et des remercîments seront adressés à M. Charavay pour le zèle dont il a déjà donné plus d'une preuve à l'Académie.

M. Léon Renier présente à l'Académie des observations sur une inscription romaine trouvée à Bouhira, à 14 kilomètres au N. O. de Sétif, inscription qui lui a été transmise par M. Boissière, inspecteur de l'Académie d'Alger. Elle se rapporte aux règnes de Pupien, de Balbin et de Gordien le Jeune, et donne lieu à notre confrère d'exposer à l'Académie des faits nouveaux sur l'élévation et la chute des deux premiers Gordiens, en Afrique.

C'est l'inscription d'un monument élevé par la colonie de Sétif (*colonia Nerviana Augusta Sitifensium*) en l'honneur des deux empereurs Maxime et Balbin et du césar Gordien le Jeune; c'est jusqu'ici la seule dans laquelle ces trois princes soient mentionnés avec tous leurs noms et tous leurs titres, et elle nous apprend que le second ne s'appelait pas seulement *Decimus Caelius Balbinus*, mais bien *Decimus Caelius Calvinus Balbinus*. Elle a dû être gravée dans l'intervalle d'un peu moins de trois mois qui s'écoula depuis l'élection des deux empereurs Maxime et Balbin, jusqu'à leur mort, vers le milieu du mois de juin de l'an 238 de notre ère.

M. Renier profite de l'occasion pour refaire, en la rectifiant à l'aide d'un certain nombre de monuments épigraphiques, l'histoire des événements qui furent, en Afrique, la conséquence de l'élection des deux premiers Gordiens, de leur mort et de leur remplacement par Maxime et Balbin d'abord, puis par Gordien le Jeune.

M. Georges Perrot lit un mémoire sur trois inscriptions récemment découvertes en Anatolie [1].

SÉANCE DU VENDREDI 1er AOÛT.

M. Élie de Beaumont, Secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences, communique une lettre que M. Clermont-Ganneau a

[1] Voyez aux Communications, n° VI.

adressée à cette Académie sur *l'Histoire des épidémies de peste*, avec prière de la transmettre à l'Académie des inscriptions, qu'elle peut aussi intéresser.

Le Secrétaire perpétuel donne lecture de cette lettre; elle contient une inscription italienne d'un Bethléémitain « en temps de peste » avec la date du 27 mai et l'indication des années 1721, 1732, 1742. L'auteur rapproche ces dates de celles de plusieurs épidémies qui ont sévi en Occident, notamment de la peste de Marseille (1720-1721); des épidémies d'Algérie en 1732, 1738, 1740 et 1749, et de l'épidémie de Rochefort, fin juin 1741.

M. Miller fait connaître à l'Académie que M. Mariette lui a envoyé des estampages d'inscriptions grecques et latines. Il a transmis les inscriptions latines à M. Léon Renier; quant aux inscriptions grecques, il n'a pu encore qu'y jeter les yeux, et toutefois il peut dire qu'il y en a de très-intéressantes; il a remarqué en particulier deux inscriptions métriques sur lesquelles il se propose de présenter des observations, mais il a voulu dès à présent prier l'Académie de remercier M. Mariette pour les communications qu'il ne cesse de faire à la Compagnie avec autant de zèle que de désintéressement et de modestie.

M. Léon Renier ajoute que, parmi les inscriptions latines qu'il a reçues, il y en a une relative à la *legio secunda Trajana Fortis* qui reçoit aussi le surnom de *Germanica*, comme dans une autre qu'il a citée.

M. de Witte, associé étranger de l'Académie, lit une note sur deux *amphores panathénaïques* trouvées à Corneto et portant un nom d'archonte athénien [1].

L'Académie se forme en comité secret.

La séance redevenue publique, le Secrétaire perpétuel fait connaître les conclusions de la Commission du prix Bordin. L'Académie n'a pas décerné de prix, mais elle accorde une récompense de 2,000 francs à l'auteur du mémoire unique envoyé au concours; le pli cacheté qui renferme son nom sera ouvert quand le Secrétaire perpétuel y sera autorisé par sa déclaration expresse.

[1] Voyez aux Communications, n° II.

M. de Longpérier donne lecture à l'Académie de la liste des ouvrages auxquels la Commission des antiquités nationales a décerné des médailles et des mentions:

1re médaille, à M. Demay, pour son *Inventaire des sceaux de Flandre*, 2 vol. in-4°;

2e médaille, à M. Charles Gérard, pour sa *Faune historique de l'Alsace et les artistes de l'Alsace*, 3 vol. in-8°;

3e médaille, à M. Édouard Aubert, *Trésor d'Agaune*, in-4°;

1re mention honorable, à M. Monnier, pour son ouvrage sur les *Commanderies du Grand Prieuré de France*, in-8°;

2e mention, à M. Franklin, pour son ouvrage sur *les anciennes bibliothèques de Paris*, 3 vol. in-4°;

3e mention, à M. Ledain, pour son *Mémoire sur l'enceinte gallo-romaine de Poitiers*, volume et atlas;

4e mention, à M. Pannier, pour son ouvrage sur *la noble maison de Saint-Ouen*, 1 vol. in-8°;

5e mention, à M. Finot, pour ses *Recherches sur les incursions des Grandes Compagnies dans les deux Bourgognes;*

6e mention, à M. Tamizey de Larroque, pour sa *Notice sur la ville de Marmande*, in-8°.

M. d'Avezac rappelle à l'Académie qu'il a depuis assez longtemps eu l'honneur de lire devant elle un travail chronologique relatif à la vie de Christophe Colomb; que ce travail, communiqué à l'une des séances trimestrielles des cinq Académies, a été imprimé provisoirement par l'auteur, sur autorisation spéciale de l'Académie des inscriptions; que, dans l'intervalle, un mémoire très-intéressant, malgré son caractère paradoxal, ayant été présenté à l'Académie contre l'authenticité de *la vie de Colomb par son fils Ferdinand*, M. d'Avezac a cru devoir ajouter au travail lu par lui devant l'Institut une réponse générale aux arguments allégués contre le livre de Ferdinand, mais que, cette thèse étant encore maintenue dans un nouvel écrit, M. d'Avezac a été invité à en faire l'examen critique et à communiquer à l'Académie ce complément de son premier travail. M. d'Avezac est tout prêt à déférer aux conseils qu'il a reçus, à ce sujet, de plusieurs de ses confrères, et se met aux ordres de l'Académie pour une prochaine lecture.

Le Président dit à M. d'Avezac que l'Académie est prête à l'entendre quand il le jugera à propos.

M. Guérin continue la lecture du fragment de l'ouvrage qu'il a écrit sur son *Exploration en Palestine.*

M. Halévy lit une note sur l'*Inscription arabe de Harân, dans le Ledja.*

L'inscription arabe de Harân, dans le Ledja (Haourân), est le plus ancien monument connu de la langue arabe en dehors de l'Arabie proprement dite. M. de Slane en a essayé l'interprétation dans le livre de M. de Vogüé intitulé : *Inscriptions de la Syrie centrale*, mais il reconnaît que la seconde moitié de ce texte n'offre pas un caractère de certitude désirable. M. Halévy reprend ce sujet et propose une nouvelle lecture et interprétation de la partie du texte restée obscure jusqu'à présent.

Après avoir discuté la valeur de plusieurs lettres figurant dans la dernière partie de ce texte, il croit pouvoir proposer la traduction suivante :

« Moi, Charabil fils de Thalemou, j'ai construit cette chapelle en l'honneur de Monseigneur Jean (saint Jean), qui fut tué par les méchants Juifs. Que ceci nous porte bonheur. Ainsi soit-il. »

M. Halévy signale le caractère vulgaire du dialecte arabe de ce document; loin de montrer le mécanisme de l'arabe littéraire relativement aux désinences de la déclinaison, ce texte suit strictement la déclinaison beaucoup plus simple de l'idiome nabatéen, surtout en ce qui concerne les noms propres, qui constituent notoirement l'élément le plus tenace du langage.

M. Halévy expose, en terminant, l'état des Juifs dans la péninsule arabe avant et après l'ère chrétienne, et retrace le tableau des persécutions dont ils furent victimes dans les premières années de l'hégire.

SÉANCE DU VENDREDI 8 AOÛT.

M. le Ministre de l'instruction publique, par une lettre en date du 7 août, adresse à l'Académie un registre en hébreu et en ca-

ractères rabbiniques, appartenant à la bibliothèque de Perpignan, dont la communication lui avait été précédemment demandée.

L'auteur du mémoire envoyé au concours Bordin, à qui une récompense de 2,000 francs a été accordée, ayant autorisé le Secrétaire perpétuel à faire connaître son nom, le pli cacheté, répétant l'épigraphe du mémoire, est ouvert : l'auteur est M. Félix Robiou.

M. D'AVEZAC commence une lecture sur *le Livre de Ferdinand Colomb; revue critique des allégations proposées contre son authenticité.*

M. Guérin achève la lecture du fragment de l'ouvrage qu'il va faire paraître sur son *Exploration en Palestine.*

Le chapitre qui a fait l'objet de sa communication, dans quatre séances, a pour objet la mer Morte. L'auteur indique d'abord les diverses dénominations qu'a portées cette mer célèbre, appelée tantôt *mer Salée*, tantôt *mer d'Arabah*, tantôt *mer Morte*, tantôt aussi *lac Asphaltite*, etc., et il montre que chacun de ces noms est dû aux particularités qu'elle présente et qu'il décrit tour à tour.

M. Guérin aborde ensuite l'examen des principaux problèmes auxquels cette mer a donné lieu, et dont le plus important est le suivant :

La mer Morte préexistait-elle ou est-elle postérieure à la catastrophe qui a détruit les cinq villes de la Pentapole?

Dans ce dernier cas, où aboutissaient, avant la formation de cette mer, les eaux du Jourdain?

M. Guérin passe en revue et discute les différentes solutions qui ont été données à cette question, puis il propose la sienne, et prouve qu'elle s'accorde à la fois avec le texte de la Bible et avec les résultats les mieux constatés de l'étude géologique de la contrée.

D'après la Bible, la vallée de Siddim, arrosée par le Jourdain comme le Delta de l'Égypte, devint plus tard la mer Salée, *quæ nunc est mare salis*, après la destruction des villes de la Pentapole maudite. D'un autre côté, de savants géologues affirment que la mer Morte est bien antérieure à l'époque où eut lieu cette catastrophe.

Pour accorder les données de la Bible avec celles de la géologie, M. Guérin propose deux solutions :

1° Ou bien, dit-il, la vallée de Siddim, territoire de l'antique Pentapole, occupait l'emplacement de tout le bassin actuel de la mer Morte.

Dans cette première hypothèse, il faut admettre que cette mer, dont M. Lartet a constaté les anciens dépôts bien au delà de ses limites actuelles, et qui, par conséquent, à une époque antéhistorique, était bien plus étendue qu'elle ne l'est maintenant, était desséchée ou réduite à l'état de lac souterrain à l'époque d'Abraham. Le bassin qu'elle remplit aujourd'hui était alors recouvert d'une puissante couche végétale, que fécondaient de nombreux canaux dérivés du Jourdain et des autres affluents qui se jettent dans ce lac. L'eau de ce fleuve et de ces affluents pouvait se perdre à la fois par l'irrigation, par l'évaporation et par des infiltrations souterraines, sans qu'on soit contraint d'imaginer un prétendu écoulement vers la mer Rouge, auquel s'opposent l'extrême dépression de la vallée du Jourdain en cet endroit et les deux versants anticlinaux constatés dans l'Oued-Arabah au point où il devient l'Oued-Akabah.

Lorsque ensuite eut lieu la destruction de la Pentapole, les feux du ciel, en embrasant les nombreux puits de bitume qui parsemaient la vallée de Siddim, au témoignage de l'Écriture, communiquèrent au sous-sol de cette vallée une conflagration générale; de là un affaissement des couches supérieures et la réapparition du lac souterrain qui avait primitivement formé les dépôts susdits, et où s'engouffra le Jourdain avec les autres affluents qui y aboutissent.

2° Ou bien la vallée de Siddim n'occupait que la partie méridionale de la mer Morte, celle qui, à partir de la presqu'île de la Liçan, n'est plus qu'une simple lagune.

Tandis, en effet, qu'au nord de cette presqu'île la sonde accuse une profondeur qui atteint en certains endroits 350 mètres, au sud de cette même presqu'île, la plus grande profondeur n'est plus que de 6 mètres.

Il y a donc deux zones bien distinctes dans ce vaste bassin, zones séparées l'une de l'autre par un canal qui, dans sa partie la plus resserrée, compte à peine 2,300 mètres de large.

D'après cette seconde hypothèse, vers laquelle M. Guérin incline de préférence, à l'époque d'Abraham comme de nos jours, le Jourdain se serait jeté dans la mer Morte au sud de la plaine de Jéricho; mais cette mer aurait alors compris seulement le grand et profond bassin septentrional qui s'étend au nord de la presqu'île de la Liçan, et la Pentapole aurait embrassé dans ses limites cette presqu'île, la lagune méridionale, le canal qui la rejoint à la zone septentrionale, c'est-à-dire au lac proprement dit, et peut-être aussi la Sebkhah, qui s'arrondit en plaine marécageuse au sud de cette lagune.

Conformément au texte de la Bible, la vallée de Siddim ainsi délimitée aurait été arrosée par le Jourdain, qui, de même qu'il sort du lac Houleh et du lac de Tibériade, après les avoir traversés l'un et l'autre, aurait pareillement traversé de part en part ce troisième lac et en serait ressorti à l'ouest de la Liçan pour arroser la vallée de Siddim. Il est permis de supposer que la mer Morte était alors infiniment moins salée et huileuse qu'elle ne l'est devenue depuis, car c'est principalement au sud du grand bassin septentrional qu'abondent les gisements salins et bitumineux, soit autour de la lagune méridionale, soit sous cette lagune même. Le Jourdain en sortant de la mer Morte, mais avec un volume d'eau beaucoup moins considérable qu'il n'y était entré, pouvait donc, d'après cette seconde hypothèse, fertiliser la grande plaine qui devint plus tard la lagune et la Sebkhah. Ses eaux, en effet, en traversant la mer Morte d'alors, qui devait être beaucoup moins salée qu'elle ne l'est maintenant, n'avaient point contracté dans leur parcours assez d'amertume et de salure pour être impropres à féconder par des irrigations les plaines où elles seraient amenées.

Réparties de tous côtés au milieu de ces plaines, qui n'étaient autres que celles de la vallée de Siddim, elles pouvaient fort bien s'épuiser et se perdre à la longue en se ramifiant dans d'innombrables petits canaux subdivisés eux-mêmes en rigoles et soumis par conséquent à des infiltrations continues et à une évaporation incessante sous cette zone réellement torride.

En résumé, quelle que soit celle de ces deux hypothèses que

l'on adopte, elles paraissent concilier à la fois les renseignements que nous fournit la Bible et les résultats auxquels arrive la géologie relativement à la question traitée par M. Guérin.

M. d'Eichthal lit une note sur le texte primitif du *Récit de la création de la Genèse* (I-II, 4).

L'Académie se forme en comité secret.

SÉANCE DU MERCREDI 13 AOÛT.

L'Académie se forme en comité secret. Les portes ayant été rouvertes au public, M. le Président annonce que le prix de numismatique est décerné à M. Jacques de Rougé, pour son mémoire sur les *monnaies des nômes de l'Egypte.*

M. d'Avezac continue sa lecture sur *le Livre de Ferdinand Colomb.*

M. de Longpérier lit une note sur une *Monnaie antique de Sicile*[1].

M. d'Eichthal achève sa lecture sur le texte primitif du *Récit de la création dans la Genèse* (I-II, 4).

Ce que propose M. G. d'Eichthal, c'est tout un remaniement du récit de la création du monde dans la Genèse. Il y croit voir un ancien chant composé de strophes parfaitement régulières, dont chacune est consacrée à l'histoire des jours de la création. A travers les remaniements, dit-il, que le texte a subis, deux de ses strophes sont demeurées intactes, l'une entièrement, l'autre à peu de chose près. La première, formée par les versets 11-13 (création des végétaux); la seconde, par les versets 14-19 (création des astres). Chacune se décompose en deux couplets parfaitement caractérisés, dont l'un déclare la volonté divine, et l'autre, l'accomplissemeut de cette volonté.

Le premier couplet se termine par une sorte de refrain : «Et il fut ainsi.» Le second par un autre en deux versets : «Et Dieu vit que cela était bon. Il fut soir, il fut matin, *tel* jour.»

C'est sur ces deux types que M. d'Eichthal a entrepris de reconstruire les autres strophes, combinant, dans un ordre qui lui

[1] Voyez aux Communications, n° III.

paraît l'ordre primitif, les éléments qu'il juge désagrégés. Et voici à quels résultats il arrive :

1° Le récit s'ouvre par un prologue où l'on trouve la création mentionnée, le chaos décrit et l'établissement du firmament. Il se continue par sept strophes géminées, consacrées chacune à une œuvre spéciale.

2° La création des astres est placée au premier jour.

3° Le fameux passage : «Dieu dit que la lumière soit, et la lumière fut,» est rejeté comme une addition contemporaine d'Esdras en opposition au dogme dualiste du Zend-Avesta. Les autres versets sur les astres et ceux qui contiennent la bénédiction des poissons et des végétaux sont aussi supprimés.

4° La création de l'homme occupe seule le sixième jour.

SÉANCE DU VENDREDI 22 AOÛT.

M. de Sainte-Marie, drogman du consulat général de France à Tunis, envoie à l'Académie l'empreinte d'une inscription carthaginoise récemment découverte. Il se met à la disposition de l'Académie pour la recherche des monuments épigraphiques et demande des instructions. Un exemplaire des instructions de la Commission des inscriptions sémitiques sera envoyé à M. de Sainte-Marie, avec les remercîments de l'Académie.

M. de Wailly lit, en communication, la préface de la nouvelle édition de Joinville qui paraîtra prochainement à la librairie Didot, et une dissertation sur le pouvoir royal en France, au xiiie siècle, qui fera partie du même volume.

Dans cette note, M. de Wailly établit qu'autant le pouvoir du roi était incomplet et limité dans ses rapports avec les grands vassaux, autant il était absolu dans le domaine royal. Mais saint Louis était contenu dans l'exercice de ce pouvoir par la conscience des devoirs que Dieu lui imposait. Plutôt que de manquer à ces devoirs, il eût préféré la déchéance. Il le disait à son fils. Il trouvait bon qu'un cordelier prêchât que l'injustice entraîne la

chute des rois. Saint Louis, dans les circonstances graves, prenait toujours l'avis de son conseil et s'y conformait ordinairement. Mais quelquefois aussi il s'en écarta, par exemple dans son traité avec le roi d'Angleterre et dans la restitution du comté de Dammartin à Matthieu de Trie. Ce n'était pas seulement comme chef politique ou militaire, c'est aussi comme juge qu'il pouvait décider seul et qu'il le fit. Ce ne fut pas en vertu d'une loi pénale, ce fut par une décision propre et particulière qu'il fit marquer d'un fer chaud à la bouche un bourgeois de Paris pour avoir blasphémé.

Des observations sont échangées entre M. de Wailly et M. Laboulaye, au sujet de l'ancienne législation française, applicable aux blasphémateurs.

M. Laboulaye rappelle que la tradition faisait remonter à saint Louis la rigueur avec laquelle étaient punis les blasphémateurs; il cite notamment le grand Coutumier dont il a donné la dernière édition.

M. de Wailly reconnaît qu'une légende s'est, de bonne heure, formée sur cette question, mais elle est formellement contredite par les historiens contemporains qui citent comme un fait isolé le traitement infligé à un bourgeois de Paris, et par le texte même de l'ordonnance de saint Louis relative aux blasphémateurs, ordonnance qui ne mentionne pas même la pénalité à laquelle il vient d'être fait allusion.

M. Deloche, au nom de M. d'Avezac, achève la lecture du travail intitulé: *Le livre de Ferdinand Colomb, revue critique des allégations proposées contre son authenticité.*

M. d'Avezac passe en revue les objections de M. Harrisse et les réfute. C'est à tort que M. Harrisse dit que l'ouvrage n'a pu être remis à Baliano de Fornari par l'amiral Louis Colomb, petit-fils de Christophe Colomb et neveu de Fernand, en alléguant l'incarcération de Louis depuis 1558 jusqu'en 1572. La détention de l'amiral ne fut pas si rigoureuse qu'il n'ait presque continuellement entretenu des relations avec le dehors. Les contradictions et les anachronismes signalés dans l'édition vénitienne ne suffisent pas pour faire rejeter l'ensemble de l'ouvrage.

Le livre se compose de plusieurs parties :

1° L'introduction et les quatorze premiers chapitres, consacrés à la vie de Colomb avant sa grande découverte;

2° Le récit des quatre expéditions transatlantiques.

Ceci est la copie ou le résumé des mémoires de Colomb. Fernand n'a eu que peu de chose à faire pour remplir les intervalles et réunir en un seul contexte les documents de son père.

M. d'Avezac explique divers passages qui, au premier abord, pourraient faire difficulté, et termine en maintenant l'authenticité de l'ouvrage.

M. Egger lit une dissertation sur les *épistolographes grecs.*

SÉANCE DU VENDREDI 29 AOÛT.

M. de Sainte-Marie, drogman du consulat général de France à Tunis, envoie à l'Académie la copie et l'estampage d'une inscription romaine récemment découverte à Tunis. M. Robert reconnaît que cette inscription, placée sur un autel consacré à Jupiter Optimus Maximus et à Junon Regina, fait mention de Nerva et d'Hadrien.

M. Louis Delâtre, dans une lettre datée de Rome, le 22 août 1873, communique quelques observations sur le travail de M. d'Eichthal, relatif au récit de la création dans la Genèse.

Une lettre de M. le Maire de Châteaudun, demandant pour la bibliothèque de cette ville la concession de quelques publications de l'Académie des inscriptions, est renvoyée à la Commission des travaux littéraires.

M. de Wailly lit des observations sur *la chronique d'Ernoul dans ses rapports avec l'histoire de Villehardouin.*

M. de Wailly maintient, contre le témoignage de la chronique attribuée à Bernard le Trésorier, et qui est plus vraisemblablement d'Ernoul, valet de Balian d'Ibelin, le récit de Villehardouin sur les causes qui ont détourné la quatrième croisade vers Constantinople.

Ernoul rapporte le fait à la trahison des Vénitiens, dont le

sultan d'Égypte Malec-Adel, frère de Saladin, aurait acheté l'alliance en leur accordant la franchise du port d'Alexandrie et une forte somme d'argent.

Si les Vénitiens avaient accepté l'alliance du sultan, ils auraient eu une très-bonne occasion de faire manquer la croisade, puisqu'on n'avait point rempli à leur égard les conditions du traité. C'est le doge qui insiste auprès des croisés pour que le projet soit maintenu au prix de leur concours armé contre Zara. Zara prise, les croisés avaient le droit de se faire conduire en Syrie ou en Égypte. S'ils se sont dirigés vers Constantinople, c'est uniquement à la prière d'Alexis, se réservant, après l'avoir rétabli sur son trône, de reprendre leur expédition en Syrie. Ils n'ont pas fait cette dernière expédition, et les chrétiens de Palestine, privés du secours qu'ils espéraient, s'en sont plaints vivement. Mais les croisés avaient-ils tort de vouloir se ménager dans Constantinople une base d'opération pour les croisades futures? Innocent III, qui les en blâma sur le moment, ne le crut pas plus tard. Dans une bulle inédite signalée par M. Léopold Delisle, le grand pape déclare que, si l'Empire latin avait été plus tôt établi à Constantinople, il aurait prévenu la désolation de la Terre Sainte, et il ajoute que Dieu, par ce merveilleux événement, a ouvert la voie au recouvrement de Jérusalem.

M. Deloche lit un travail intitulé: *Des effets de la* MUNDEBURDIS *ou protection spéciale du roi, au point de vue de la juridiction devant laquelle le mainboré pouvait être forcé de plaider.*

La plupart des érudits ont pensé que le mainboré était immédiatement et exclusivement justiciable du roi et affranchi de la juridiction locale. M. Deloche considère cette opinion comme n'étant pas exacte, au moins dans les termes absolus où elle s'est produite. Il montre qu'en principe le fait seul d'être sous la mainbourg royale ne conférait point la prérogative dont il s'agit, puisque l'antrustion qui, d'après la formule d'admission à l'antrustionat, était expressément placé dans ces conditions, allait plaider au mâll des rachinbourgs comme le Franc de condition ordinaire.

M. Deloche passe ensuite en revue les formules de concession

de la mainbourg, et il fait observer qu'elles maintiennent explicitement ou implicitement la juridiction du plaid local, et réservent seulement au tribunal du palais la décision définitive, *finitivam sententiam.*

Il est à remarquer que la plupart de ces concessions de mainbourg étaient faites à des églises et à des monastères, qui étaient régis, hommes et choses, par la loi romaine, et n'avaient pas la prérogative que le titre LVI de la loi salique donnait aux Francs de n'être condamnés définitivement et contraints d'exécuter le jugement qu'après décision du roi ou après une contumace persistante devant ce dernier. Eh bien! la mainbourg avait pour effet de conférer au mainboré cette importante prérogative. Il dut à la vérité intervenir souvent des *præceptiones* royales pour l'évocation de causes de mainborés même avant tout jugement devant le tribunal local. Ces actes individuels s'étant multipliés, on en vint par la suite à regarder le mainboré comme exclusivement justiciable du roi et du plaid du palais.

M. DE LONGPÉRIER donne lecture du rapport de M. Le Bègue sur *le temple d'Apollon récemment découvert à Délos*[1].

SÉANCE DU VENDREDI 5 SEPTEMBRE.

M. DE LONGPÉRIER fait une communication relative aux derniers résultats des fouilles opérées sur le terrain de l'ancien cloître Saint-Marcel.

«L'attention du public, dit-il, a été de nouveau vivement attirée par les fouilles pratiquées dans les terrains du cloître Saint-Marcel, à Paris[2]. Un assez grand nombre de tombes et de fragments, provenant d'édifices antiques, avaient été mis à découvert. M. Théodore Vacquer, conducteur des travaux, a, le vendredi 29 août et le mardi 2 septembre, convoqué plusieurs archéologues à l'effet de constater l'état des tombes et d'assister à

[1] Voyez aux COMMUNICATIONS, n° IV.
[2] Voyez *Comptes rendus de l'Académie*, nouvelle série, t. VII, 1871, p. 378.

leur ouverture. Cette dernière opération n'a produit aucun résultat intéressant.

« Les tombes ont été fouillées dans les temps anciens. Les violateurs qui ont, tantôt brisé les couvercles, tantôt ouvert dans le flanc des sarcophages un trou par lequel ils pouvaient passer le bras, ont toutefois entendu respecter, dans une certaine mesure, les corps ensevelis dont nous retrouvons les ossements; car ils ont replacé des pierres, des débris dans les vides qu'ils avaient faits. Au chevet d'un des grands sarcophages examinés mardi dernier se trouvait, comme supplément du couvercle brisé et posée en travers, une pierre longue, creusée en voûte par le dessous, et qui n'était autre chose que le couvercle d'une tombe d'enfant. En tête, elle porte, gravé en creux, un monogramme du Christ, de forme antique, composé d'une croix dont le bras supérieur représente un *rhô*. Cette croix, aux bras horizontaux de laquelle sont suspendus un *alpha* et un *oméga*, est, en outre, accompagnée d'un soleil et d'une croisette pattée. — Un autre sarcophage est composé de deux pièces rapportées. Le côté de la tête est creusé dans une pierre qui constitue environ le quart de la longueur totale. L'autre portion a été taillée dans un bloc enlevé à un édifice antique auquel avait peut-être appartenu un grand chapiteau décoré d'acanthes, qui a servi aussi à former une tête d'auge rapportée, et qui a été recueilli près de la tombe que je viens de décrire. Le flanc gauche de ce sarcophage porte encore un fragment d'inscription en grands et beaux caractères.


FIL SACER
PARI

« Les caractères de la première ligne ont 19 centimètres de hauteur; ceux de la seconde en ont 15.

« On comprend tout de suite que le monument auquel cette inscription a appartenu était fort considérable. Son entablement était composé de grands blocs juxtaposés. Ceux qui précédaient

la pierre sur laquelle est tracé le mot FIL contenaient le prénom et le nom de ce *fils*, et au moins le prénom de son père (peut-être le nom entier de ce dernier, si ce nom était gaulois). Cela suppose une notable longueur.

« Quant au mot SACER (probablement partie de SACERDOTI), il devait être suivi d'autres caractères; car la portion lisse qui précède PARI devait avoir un pendant, un équivalent à l'extrémité de l'entablement. — Quelques-unes des personnes qui ont visité la fouille ont supposé que le dernier caractère pouvait être un E dont il ne subsisterait plus que la haste verticale; en conséquence, elles proposaient de compléter le mot en lisant PARENTIBVS. On pourrait préférer PARENTI, car le pluriel supposerait la présence de plusieurs noms dans la ligne supérieure, ce qui donnerait à l'inscription totale une longueur peu admissible.

« Mais cette supposition tombe devant l'examen minutieux que j'ai pu faire, la fouille terminée, du caractère douteux, lequel est très-rapproché de l'extrémité du bloc. Quelle que soit cette proximité, il subsistait encore une petite portion du champ qui exclut l'existence de traits horizontaux, particulièrement au sommet de la haste qui se termine par un *apex* en arrière, comme l'I du mot FIL. Il faut donc lire PARI. — Je me hâte de constater ce fait. Le moindre choc, un petit frottement pendant l'extraction du sarcophage, lorsqu'on le transportera au musée municipal de l'hôtel Carnavalet (opération très-difficile quand il s'agit d'une pierre friable, tout imprégnée d'eau), peuvent faire disparaître le mince filet du champ qui donne au dernier caractère tant de prix.

« En effet, le nom des *Parisii* sur un monument antique est un fait extrêmement rare. Chacun a présente à la mémoire l'inscription des *Nautæ Parisiaci*, sans doute. Mais on sait aussi que les monnaies gauloises des *Parisii* sont anonymes, et que la petite pièce d'argent qui a été publiée comme portant leur nom offre, en réalité, celui de l'île de Lipari qui avait été mal lu sur un exemplaire défectueux.

« Tout monument antérieur à la monnaie des Mérovingiens offrant le nom des *Parisii* est donc fort précieux, et la beauté des

caractères de l'inscription qui vient d'être découverte recommande particulièrement à l'attention de l'Académie un texte qui, tout mutilé qu'il est, n'en devra pas moins prendre place parmi les documents historiques de notre peuple.

«J'ai l'honneur, ajoute M. de Longpérier, d'offrir à l'Académie, de la part de M. Carmelo Mancini, savant antiquaire de Naples, qui plusieurs fois déjà lui a adressé des mémoires importants, une nouvelle publication intitulée: *Illustrazione di due epigrafi inedite delle Terme di Diocleziano e di due bassorilievi trionfali scoverti nel Foro romano* (Naples, 1873, in-4°; 2 planches). Les deux inscriptions sont extrêmement courtes. La première, tracée sur un fragment de poterie, offre le nom de deux consuls, Lucius Valerius et Publius Vettius. M. Mancini pense que ce sont des *suffecti* appartenant au 1er siècle. La seconde, gravée sur un poids de pierre, est datée du quatrième consulat de Claude (800 de R.; 47 de J. C.). De l'absence du titre d'Auguste dans ce texte M. Mancini tire une conséquence ingénieuse pour l'interprétation d'un passage du calendrier de Préneste dans lequel Tibère ne porte pas, non plus, ce titre. L'autel qui y est mentionné aurait été élevé, après la mort d'Auguste, par Tibère déjà empereur. Puis l'auteur cherche, par l'examen de la numismatique de Claude, à expliquer à quelle cause on doit le renouvellement des poids qui eut lieu vers la fin de l'an 794 (de R.) et dont on voit l'indice sur des monnaies de petit bronze portant les caractères P. N. R (*Pondus numi restitutum*). Suivant lui, l'inscription EXACTADAPT doit être lue : *Exactum ad Augustale publicum temperamentum.* La seconde partie du mémoire est consacrée à ces grands bas-reliefs du Forum dont les dessins photographiques ont été mis sous les yeux des membres de cette Académie par notre savant confrère, M. Beulé, dans les séances des 15 novembre et 23 décembre 1872. M. Mancini en discute tous les détails afin d'arriver à discerner : 1° où se passent les scènes représentées; 2° quels sont les faits qu'on a voulu rappeler; 3° à quel monument appartenaient ces sculptures. Après avoir examiné les caractères des édifices placés dans le fond des tableaux, il conclut que l'ensemble reproduit la perspective de tout le côté septentrional du Forum romain.

« L'empereur pour lequel les bas-reliefs ont été sculptés serait Marc-Aurèle qui, dans la première composition, paraît accompagné du préfet du prétoire et des licteurs, monté sur les rostres du comice, promettant au peuple un *congiaire*, une magnifique distribution de 8 aureus (200 deniers) par personne.

« Dans la seconde partie du même bas-relief, M. Mancini reconnaît le *Génie* de l'empereur auquel la *Junon* de Faustine présente une enfant, allusion à l'institution des *novæ puellæ alimentariæ Faustinianæ* (Capitolinus, *in Aurel.* c. XXVI).

« Dans le deuxième bas-relief, Marc-Aurèle assis sur les rostres *juliens* ordonnerait au *prætor urbanus* de détruire, en les livrant aux flammes, tous les titres relatifs aux impôts arriérés depuis quarante-cinq années.

« Enfin M. Mancini, après avoir comparé ces marbres à ceux qui sont conservés au Capitole et qui représentent des faits relatifs à l'histoire de Marc-Aurèle; après avoir fait un mesurage comparatif de ces marbres et de ceux qui décorent quelques arcs de triomphe, conjecture que les bas-reliefs nouvellement découverts dans les terrains du Forum ont pu appartenir à un arc, jusqu'à présent inconnu, qui aurait été élevé en pendant à l'arc de Tibère.

« On sait que M. Henzen a, dans le *Bulletin de l'Institut archéologique* (décembre 1872), attribué les mêmes bas-reliefs au règne de Trajan. Ces divergences d'opinion s'expliquent par ce fait que les têtes des personnages représentés ont été brisées. Les photographies qui nous ont été apportées, quelque belles qu'elles soient, ne suffisent pas pour trancher la question; et je ne me permettrai pas d'émettre un avis sur des monuments que je n'ai pu examiner en nature, comme il conviendrait de le faire. »

M. DE WAILLY fait une lecture sur la *Chronique de Robert de Clari dans ses rapports avec Villehardouin.*

M. Halévy lit la première partie d'un mémoire sur les monnaies éthiopiennes et indique le parti qu'on peut tirer de ces monnaies pour l'histoire de l'Abyssinie. Il signale d'abord le peu de valeur des listes de rois qui auraient régné antérieurement à notre ère. Il considère ces listes comme des compilations assez modernes, empruntées à des sources très-diverses, mais toutes

très-peu authentiques, principalement au point de vue de la chronologie.

Les arguments sur lesquels s'appuie M. Halévy sont de plusieurs sortes. Les uns sont fondés sur la forme des noms, qui portent l'empreinte de langues diverses. D'autres résultent de la confusion que les Abyssiniens ont établie entre leur pays et le Yemen, en Arabie. Ils font descendre leurs rois de la période antérieure à Jésus-Christ, du roi Salomon et de la reine de Saba, bien que tous les auteurs, depuis la Bible, placent le royaume de Saba dans l'Arabie Heureuse et non en Afrique.

M. Halévy cherche ensuite à démontrer l'invraisemblance d'une domination judaïque en Abyssinie, et les contradictions renfermées dans l'histoire de la conversion du pays au christianisme. Il incline à penser que les Juifs abyssiniens ont pour ancêtres des Juifs himyarites que les rois d'Éthiopie ont transportés dans leur pays. L'évêque Grégentius rapporte qu'il avait été défendu aux captifs, sous peine de mort, de donner leurs filles à des coreligionnaires, de sorte que les Juifs ont dû épouser des femmes de la race agaou, race indigène et imparfaitement convertie au christianisme ; et c'est à ce fait qu'il faudrait attribuer les traits africains des Juifs d'Abyssinie, le nom de *Falacha*, « transportés, » qu'on leur donne dans le pays, leur ignorance de l'hébreu, ainsi que les particularités de leur rite.

M. Halévy, avant de passer à l'étude des monnaies éthiopiennes en commençant par les monnaies à légendes gueez, expose les causes d'erreurs ou de fautes d'orthographe qu'on trouve dans les manuscrits éthiopiens arrivés jusqu'à nous; il les attribue à ce fait, que les manuscrits ont été copiés à une époque où la langue gueez avait cessé d'être parlée. Or les monnaies éthiopiennes ayant été frappées pendant que la langue gueez était encore vivante et par des hommes capables, il en résulte qu'on peut se fier à l'exactitude de leur orthographe. Quant au caractère linguistique des noms qui figurent dans ces légendes, M. Halévy le considère comme exclusivement gueez et écarte l'opinion de quelques savants, qui attribuent une origine agaou à l'antique civilisation de l'Abyssinie.

M. de Longpérier fait observer à l'auteur que les monnaies sont des monuments dignes de considération, tant que leurs légendes sont restées pures; mais il arrive que les types sont reproduits par des ouvriers inintelligents, alors il y a interversion, substitution de caractères, et l'on voit s'introduire des légendes barbares. Il y en a des exemples dans les monnaies de l'Éthiopie.

M. Halévy répond que, pour les noms, on peut trouver un moyen de contrôle dans des monnaies différentes qui les reproduisent, ajoutant que les rois avaient intérêt à ce que leurs noms fussent bien connus.

M. de Longpérier réplique que les rois des Saxons, des Francs, etc., avaient le même intérêt, ce qui n'a pas empêché que leurs noms ne fussent altérés.

M. le Président dit à M. Halévy que les observations qui lui sont faites n'ont pas pour but d'infirmer les résultats de ses études, mais de tenir sa critique en éveil.

SÉANCE DU VENDREDI 12 SEPTEMBRE.

M. Th. Henri Martin, membre de l'Académie, lit un mémoire sur la *Prométhéide d'Eschyle, étude sur la pensée et la structure de cette trilogie.*

M. Havet lit un mémoire sur cette question : *Les écrits attribués à Bérose et à Manéthon sont-ils authentiques?*

SÉANCE DU VENDREDI 19 SEPTEMBRE.

M. de Sainte-Marie adresse à l'Académie quatre planches contenant divers dessins de plats, bouteilles, vases, etc., de terre cuite trouvés généralement à Carthage. Il demande à l'Académie si elle veut accepter le don d'une urne carthaginoise. L'Académie pense que l'urne dont il est question serait mieux placée dans les salles où se trouvent réunis des monuments de même nature, et adresse à M. de Sainte-Marie des remercîments pour ses communications.

M. Coquart, ancien pensionnaire de Rome, architecte de l'École des beaux-arts, adresse à l'Académie une lettre où, en présence de l'exposé, reproduit au *Journal officiel*, des résultats d'une mission de savants autrichiens dans l'île de Samothrace, il rappelle la mission dont il a été chargé en 1866 avec feu M. G. Deville, dans les mêmes lieux, et en indique les résultats déjà constatés autrefois dans les *Archives des missions, etc.*, résultats sur lesquels la nouvelle mission paraît avoir gardé un silence à tous égards regrettable[1].

M. Henri Martin est désigné pour lire, dans la séance trimestrielle des cinq Académies, son mémoire sur la *Prométhéide d'Eschyle.*

M. Havet continue la lecture de son mémoire intitulé : *Les écrits attribués à Bérose et à Manéthon sont-ils authentiques?*

SÉANCE DU VENDREDI 26 SEPTEMBRE.

M. de Sainte-Marie, drogman du consulat général de France à Tunis, en transmettant les estampages de trois inscriptions néopuniques trouvées sur l'emplacement de Byrsa même, écrit à l'Académie pour lui demander de mettre à sa disposition, afin de l'aider dans ses recherches, l'ouvrage de Dureau de la Malle sur la topographie de Carthage. Les estampages seront remis à la Commission des inscriptions sémitiques.

M. Virlet d'Aoust écrit au Secrétaire perpétuel pour constater que, dès le temps de l'expédition de Morée, il a visité l'île de Samothrace, et qu'à la suite de cette exploration il a écrit à M. Letronne une lettre sur le déluge de Samothrace, lettre que M. Letronne fit insérer dans la *Revue des Deux-Mondes.*

M. Mohl fait connaître à l'Académie les conclusions de la Commission mixte du prix Volney. La Commission, dit-il, après avoir examiné les dix ouvrages qui lui avaient été adressés, sauf les numéros 2, 7 et 10 qui, pour des raisons indiquées, se sont

[1] Voyez aux Communications, n° V.

trouvés hors de concours, a partagé le prix entre le n° 6, *Essai d'épigraphie libyque*, par M. Joseph Halévy, et le n° 9, *Étude de grammaire comparée*, par M. Francis Meunier, et a accordé à chacun de ces deux auteurs une médaille d'or de la valeur de 1,000 francs.

M. le Président donne acte à M. Mohl de ces conclusions. Le prix doit être décerné dans la séance publique des cinq Académies.

M. Th. Henri Martin achève la lecture de son mémoire sur la *Prométhéide d'Eschyle*.

Après avoir rappelé ce qu'étaient, dans l'histoire de la tragédie athénienne, les *trilogies* et les *tétralogies*, et en particulier les *trilogies* d'Eschyle (§ 1), l'auteur énumère les quatre pièces de ce poëte sur Prométhée; il écarte une d'entre elles, drame satyrique, qui n'avait aucun lien avec les trois autres, il fait voir que celles-ci étaient des tragédies (§ 2), et qu'elles devaient former une *trilogie*, la *Prométhéide* (§ 3). Ensuite il résume les controverses modernes sur la réalité et la structure de cette trilogie (§ 4). Il montre la nécessité du point de vue religieux dans l'étude de la *Prométhéide*, dont tous les personnages sont des dieux (§ 5). C'est pourquoi, après avoir exposé rapidement, surtout d'après les vues de M. Max Müller, l'origine et la nature du polythéisme, issu d'un monothéisme primitif par l'intermédiaire du panthéisme naturaliste (§ 6), et après avoir montré les caractères du polythéisme hellénique en particulier (§ 7), il fait connaître, par des citations de textes, la morale religieuse d'Eschyle et de ses contemporains (§ 8); puis il constate et explique l'existence simultanée du culte de Zeus et de celui de son ancien ennemi Prométhée, chez les Athéniens (§ 9). Après ces discussions préparatoires, opposant les unes aux autres les opinions des critiques modernes sur la pensée religieuse de la *Prométhéide* (§ 10), il soutient celle qu'il considère comme la seule vraie, mais à laquelle avait manqué jusqu'à ce jour la connaissance de la structure véritable de cette trilogie (§ 11). Restituer cette structure, en montrer l'accord avec la pensée religieuse du poëte, tel est l'objet de la suite du mémoire. Une analyse du *Prométhée enchaîné* (§ 12) fournit à l'auteur les moyens d'établir que cette tragédie renfermait l'exposition de la trilogie entière (§ 13), mais qu'au point de vue de l'art dramatique et de

la pensée religieuse elle réclamait et faisait prévoir une double continuation (§ 14). Il confirme cette proposition en comparant la structure et la pensée de l'*Orestie* d'Eschyle avec celles de la *Prométhéide* (§ 15). Il restitue ensuite, d'après les textes antiques, le plan du second drame, intitulé *Délivrance de Prométhée*, et il en prouve, contre Hermann, la concordance parfaite avec le *Prométhée enchaîné;* en même temps, il démontre la nécessité d'un troisième drame pour achever l'action et la pensée des deux précédents (§ 16). A l'exemple de M. Westphal, dont il complète et fortifie l'argumentation, l'auteur prouve, contre Welcker et les autres critiques, que le *Prométhée porteur de feu* donnait à la trilogie son complément nécessaire par la réconciliation de Zeus et de Prométhée, qui, due à l'intervention d'Héraclès, fils du premier et libérateur du second, assurait à Zeus la perpétuité de son règne menacé d'un danger mystérieux, et à Prométhée, révélateur de ce secret, la confirmation de sa délivrance. C'était en même temps la justification du culte athénien de Prométhée. Par l'interprétation du titre même de la pièce et d'un fragment décisif, et par quelques témoignages antiques, l'auteur fait voir que tel était le sujet du *Prométhée porteur de feu*, et que par conséquent Welcker et tant d'autres critiques avaient eu tort de le considérer comme la première pièce de la trilogie (§ 17). Enfin, résumant cette restitution de la *Prométhéide*, l'auteur montre qu'elle nous fait mieux comprendre les droits du poëte à notre admiration (§ 18).

COMMUNICATIONS.

N° I.

NOTE SUR DEUX SCEAUX HÉBRAÏQUES DU MOYEN ÂGE.

L'année dernière, ayant appris que M. Adolphe Neubauer était à Oxford, je le priai d'examiner si, dans les documents qu'il avait l'occasion d'étudier, il ne rencontrerait pas quelque empreinte de sceaux juifs, analogues à ceux dont j'avais présenté la description à l'Académie[1]. Le savant orientaliste voulut bien faire des recherches qui demeurèrent infructueuses. Mais, cette année, pendant une mission qu'il accomplit dans le midi de la France, il se rappela ma prière et recueillit à Toulouse et à Narbonne les empreintes de deux sceaux dont les matrices sont conservées dans les musées de ces villes.

Notre savant confrère M. Derenbourg a déjà fait connaître à l'Académie quelques-uns des résultats intéressants de la mission confiée à M. Neubauer, et veut bien me laisser le soin de décrire les deux sceaux qui se rattachent à la petite série dont je poursuis la formation depuis plus de quinze ans.

Les sceaux déjà décrits se répartissent en plusieurs catégories :

1° Sceaux unifaces à légende hébraïque :

2° Sceaux à double face, portant d'un côté une légende hébraïque, de l'autre une légende latine :

3° Sceaux à légende latine [2].

[1] Séance du 9 août 1872. Voyez *Comptes rendus*, troisième série, t. Ier. p. 235 et suiv.

[2] Il est encore une classe de sceaux qui concernent l'histoire des Juifs et qui, à ce titre, doivent être mentionnés à la suite des sceaux émanant des Israélites mêmes : il s'agit des sceaux royaux destinés à confirmer les actes des Juifs. Il en

La trouvaille de M. Neubauer nous apporte une nouvelle catégorie, celle des sceaux offrant sur une seule face une légende latine et une légende hébraïque.

L'un, qui appartient au musée de Narbonne et qui a été gravé au XIIIe siècle, a cette forme particulière aux sceaux des provinces méridionales, forme que je puis constater en Provence et en Languedoc pendant la première moitié de ce siècle, et en Piémont, pendant la seconde moitié; c'est-à-dire que la matrice elle-même offre la figure d'un écu arrondi par le bas[1]. L'inscription qui suit le contour de l'écu est divisée en deux parties égales précédées chacune d'une étoile : à droite * CRESCAS DE MASELA; à gauche. * קלונימוס בר שלמה יצו (Calonymus fils de Salomon) ישמרהו צורו ויחיהו « que son roc (Dieu) le préserve et le fasse vivre. » Cette formule finale fait voir que Salomon, père de Calonymus, était encore vivant[2]. S'il en eût été autrement, la légende se fût terminée par les deux caractères bien connus ז״ל (que sa mémoire soit bénie). Au centre du sceau, on voit une grande étoile à cinq pointes (le *pentalpha*) connue chez les Juifs et chez les musulmans sous le nom de *Signe de Salomon*[3]. En haut du champ, une étoile et un croissant. Ces signes, bien entendu, n'ont point ici le sens qui leur est attribué, avec raison, lorsqu'ils pa-

existe quelques-uns aux Archives nationales (V. *Inventaires et documents*, *collection des sceaux*, t. II, n°s 4495, 4496). L'un d'eux porte la légende TES [*timonium de*] BITI IVDEO [*rum*] PARISIVS; sur un autre, on lit : [T]ES [*tim*] ONIV[illegible]. DEBITI IVDEOꝝ PONTE (Pontoise). Ils sont appendus à des actes de 1204 et de 1206; ils ont pour type, non pas les armes du roi, mais un aigle au repos, tourné à droite, entouré de six fleurs de lis.

[1] Voir plusieurs sceaux de cette forme dans Blancard, *Iconographie des sceaux et bulles des archives des Bouches-du-Rhône*, pl. 30, n° 7; pl. 33, n° 6; pl. 62, n° 1; pl. 96, n° 13.

[2] Ps. XLI, 2 : יְהוָה יִשְׁמְרֵהוּ וִיחַיֵּהוּ. Le *roc* צור comme synonyme du nom de Dieu est fréquent dans l'Écriture : voir *Deut.* XXXII, 4, 15, 18, 31, 37; *Sam.* XXII, 32, 47; *Psalm.* II, 31, 46, etc.

[3] Cet emblème salomonien est tellement connu des musulmans que sur la monnaie de Soléiman, schérif de Maroc, il tient lieu du nom de ce prince.

raissent sur les sceaux, les monnaies et autres monuments des chrétiens, c'est-à-dire le sens de symboles de la passion.

Le *pentalpha* est représenté sur le sceau parce que le propriétaire, Calonymus, est fils de Salomon.

L'astre est le *cocab,* cette étoile qui figure déjà sur les grands sicles juifs de l'antiquité, et que nous voyons deux fois encore sur ce même sceau; là où des chrétiens auraient placé des croix. Le croissant fait, de même que sur le cachet de Masip Créchent que j'ai précédemment décrit[1], allusion au nom de Crescas, car il est à remarquer, encore une fois, que cet Israélite portait deux noms, un pour ses coreligionnaires et un pour les populations au milieu desquelles il vivait. Il est dit sur son sceau CRESCAS DE MASELA. J'ignore s'il existe dans le département de l'Aude quelque petite localité dont le nom réponde à Masela: je ne sais pas davantage les noms anciens de *Masscills* et *Massels*, deux villages de la Gironde et de Lot-et-Garonne; mais je suis disposé à croire qu'il s'agit de Marseille.

Par un acte de 1299, conservé dans le fonds Baluze de la Bibliothèque nationale, et qui a été récemment imprimé dans le VIe volume du *Cartulaire de Carcassonne,* publié par M. Mahul[2], nous apprenons que le roi Philippe le Bel avait accordé aux Juifs de Carcassonne, Limoux, Pamiers, Saverdun et Malviés des lettres de protection qui furent présentées au juge Béranger de Prouille par le Juif Maymo de Marselha. Certes, si nous trouvions cette orthographe sur le sceau que nous examinons, la question serait beaucoup plus facile à résoudre. Mais il est possible qu'un souvenir, un peu vague il est vrai, de l'antique forme Massilia ait fait omettre l'R dans le nom de lieu que Crescas accolait au sien. peut-être pour

[1] *Bulletin de la Soc. des antiquaires de France*, 1859, p. 154. — *Comptes rendus de l'Acad.* 1872, p. 237.

[2] Volume VI, 1re partie, 1872, p. 9.

se distinguer de Crescas de Limoux (qui figure dans un acte de Roger, vicomte de Béziers, en date de 1193, relatif aux Israélites de Carcassonne), et qui vivait sans doute encore dans la première moitié du XIIIe siècle, lorsque Crescas-Calonymus, fils de Salomon, fit graver son sceau. Il y avait d'ailleurs quelque intérêt à se rattacher à la communauté de Marseille, qui a toujours été fort importante et jouissait d'une grande estime à cause de sa science.

Le second sceau, dont M. Neubauer a trouvé la matrice au musée de Toulouse, est complétement circulaire. Il nous offre le premier exemple de deux légendes concentriques. La première : S SALAMON DAL BARRI, la seconde : שלמה בר יהושע יצו «Salomon, fils de Josua» (que Dieu le préserve et le fasse vivre). Ici encore, par conséquent, le père était vivant. Au centre, le graveur a représenté deux tours réunies par un arc de voûte. N'oublions pas que dans sa légende en langue vulgaire Salomon se nomme *dal Barri*. Barri signifie en provençal «rempart, muraille d'une ville ou place forte.» Nous avons là des armes parlantes; de même que, sur les gros d'argent de saint Louis et de ses successeurs, les *tournelles* représentent le type tournois; nous avons d'ailleurs déjà vu sur le sceau de David, fils de Samuel *del Portal,* une porte cintrée qu'il est impossible de ne pas rattacher au surnom de ce personnage [1], surtout lorsqu'on retrouve cette porte sur le sceau d'une femme, *Dulcia de Portali.* Le sceau de Salomon *dal Barri* est du XIIIe siècle; le nom de Josué n'y est pas écrit avec la forme biblique יהושוע ; mais avec un seul *wav,* comme on le trouve dans divers textes épigraphiques du Xe au XVIIe siècle [2].

[1] *Comptes rendus de l'Acad.* 1872, p. 237.

[2] Voyez par exemple Koppelmann Lieben, *Grabsteininschriften des prager isr. alten Friedhofs,* Prag. 1856, p. 1, n° 1, et p. 2, nos 4 et 7, les épitaphes de 941, 979, 1444. Voyez aussi dans Lewysohn, *Sechzig Epitaphien von Grabsteinen des israelitischen Friedhofes zu Worms,* 1855, p. 61, n° 33, épitaphe de 1659.

A propos des renseignements nouveaux que l'épigraphie et la description des sceaux peuvent fournir pour l'histoire des Juifs de nos provinces méridionales, M. Neubauer m'a fait l'honneur de me signaler la difficulté qu'il éprouvait à trouver le synonyme français de la localité que les Israélites du moyen âge nomment Hysope. אזוב (*Ekzob*). Ainsi, Lévy ben Gerson a écrit à Hysope: Joseph de Perpignan porte le surnom de האזובי (*Hekzobi*). Cette ville, me dit le savant orientaliste, doit être cherchée dans les environs d'Avignon. On sait, en outre, que les Juifs avaient la coutume de traduire en hébreu le nom de nos villes, en faisant intervenir dans cette opération des étymologies qui ressemblent à des jeux de mots. Ainsi, par exemple, Lunel devient יָרֵחַ (*Yārēhăkh*) « la lune »[1]; Nîmes (*Nemausus*) se transforme en קִרְיַת יְעָרִים (*Kiryath Ihorim*) « la ville des bois »[2].

Telles étaient les conditions du problème que me proposait la courtoise curiosité de M. Neubauer, et, puisque ce problème semblait intéressant à ce savant distingué, puisque la solution que notre entretien m'a suggérée a paru le satisfaire, je crois pouvoir me permettre d'en faire part à l'Académie qui ne reste indifférente à aucun détail de la science historique, et qui sait que c'est à force de chercher, de tailler et de polir d'imperceptibles cubes de pierre qu'on parvient à composer ces grands tableaux qui résistent à l'action du temps.

La question posée par M. Neubauer se réduit à ces termes: trouver à peu de distance d'Avignon une localité dont le nom ait pu être traduit en hébreu par le nom de la plante hysope.

Je mis immédiatement sous les yeux de M. Neubauer un passage de Dioscoride, qui me semblait contenir une ré-

[1] De là le surnom du célèbre Salomon ben Isaac Jarchi.

[2] *Nemausus* est un peu éloigné de *nemorosus*; mais dans le glossaire de Du Cange on trouve un exemple de *nemosea* daté de 1412. D'ailleurs, le rapprochement a pu se faire entre le nom français *Nîmes* et *nemus*.

ponse: Ὀρίγανος Ἡρακλεωτικὴ, οἱ δὲ κονίλην καλοῦσι, φύλλον ἔχει ἐμφερὲς ὑσσώπῳ. « L'origan héracléotique, que quelques-uns nomment *cunila*, a des feuilles semblables à celles de l'hysope »[1]. — Pline dit aussi : « Origanum, quod in sapore cu-« nilam æmulatur, plura genera in medicina habet ; onitin « vel prasion appellant, non dissimile hysopo »[2].

Ajoutons que l'éditeur et le commentateur de Théophraste, Jean Bodæus, d'Amsterdam, au point où l'écrivain grec traite de l'origan, examine et discute cette question : l'origan est-il l'hysope des anciens? et que, tout en accusant les caractères qui distinguent ces deux plantes, le commentateur montre qu'il est nécessaire de réfuter une opinion accréditée[3]. Ainsi donc, nous sommes autorisés à croire que les savants juifs du moyen âge, grands lecteurs de traités grecs et de leurs traductions arabes, et d'ailleurs imbus de traditions populaires, assimilaient l'hysope et l'origan. Comme cette dernière plante n'avait pas de nom particulier dans leur langue, et qu'au contraire l'hysope jouissait d'une célébrité biblique égale à celle du cèdre, il est tout naturel que les Juifs aient donné le nom de cette plante aromatique à la jolie ville d'Orgon, située dans le diocèse d'Avignon, près de la Durance.

Ce serait donc, suivant moi, à Orgon que Lévy ben Gerson écrivait, et que Joseph *Hehzobi* était né.

Mais peut-on affirmer qu'Orgon ait été la résidence de quelques familles juives? Le nom de cette ville n'est pas mentionné dans le Mémoire sur les Juifs de Provence du P. Bougerel[4] (travail auquel, depuis 1726, ont été faits tant d'emprunts), ni dans les listes formées par Zunz et publiées

[1] *De materia medica*, lib. III, cap. XXXII.
[2] *Hist. nat.* XX, 67, 1.
[3] Theophrast. *Hist. plant.* Amsterdam, 1644, folio, p. 728, col. 2.
[4] *Mémoire pour servir à l'histoire des Juifs* dans la *Continuation des mémoires de littérature et d'histoire* de Sallengre, t. II, 1re partie, p. 367 et suiv. Bougerel

dans son ouvrage intitulé *Geschichte und Literatur*. Mais nous savons par divers documents que des groupes plus ou moins considérables d'Israélites habitaient Arles, Aix, Beaucaire, Avignon, Carpentras, Tarascon, Trinquetaille, Digne, Manosque, Forcalquier, Grasse, Apt, Cavaillon. Si Benjamin de Tudèle, par exemple, n'a pas parlé d'Orgon, c'est qu'arrivant par Béziers, Montpellier et Lunel, il n'a pas été, au nord-est, plus loin que Beaucaire, et qu'il a suivi la rive droite du Rhône pour se rendre à Saint-Gilles, et de là à Arles.

Ici, je crois pouvoir faire intervenir un renseignement qui n'est pas dénué de valeur. Notre savant confrère, M. Charles Thurot, a bien voulu me faire présent de l'empreinte d'un sceau trouvé près de Nérac, empreinte qui lui avait été envoyée par son ami, M. Lespiault, professeur d'astronomie à la Faculté des sciences de Bordeaux; ce sceau a pour type deux bœufs passant à gauche; un petit château, et, au-dessus, une étoile entre deux grands B.

La légende circulaire, précédée de deux étoiles, est **S. UNI UERCITATIS URGONIO**, en caractères semblables à ceux qui se voient sur les monnaies frappées à Avignon sous les papes Jean XXIII et Martin V (1410, 1431), c'est-à-dire pendant la première moitié du XVe siècle. Le sceau ne présente aucune trace de christianisme; là où les graveurs placent des croix sur les sceaux des chrétiens, on voit l'étoile, que nous avons déjà signalée sur les sceaux authentiquement hébraïques, et qui se remarque aussi sur quelques-unes des monnaies à légendes juives, frappées en Pologne au XIIe et au XIIIe siècle, monnaies bien curieuses et encore trop peu étudiées. Le mot *Univercitatis* est écrit avec un C à la quatrième syllabe, et la construction *Universitas Urgonio* semble

(p. 419) cite un savant rabbin de Carpentras qu'il nomme Salomon *Azubius* (Hehzobi) et qui avait été en relations avec Peiresc; celui-là encore devait être originaire d'Orgon.

indiquer qu'il s'agit, non de la *commune* d'Orgon, mais d'une communauté établie dans cette ville.

Au xve siècle, les Juifs, qui avaient presque toujours trouvé des protecteurs dans la personne des papes, purent conserver leurs synagogues du Comtat Venaissin. Les communautés y possédaient le droit d'élire leurs consuls ou bayles qui administraient les fonds publics. Je suis porté à croire que le sceau que m'a procuré mon savant ami M. Thurot servait à ces bayles dont il offre les armoiries réunies, et le titre, indiqué par les deux B majuscules. Si je ne me trompe, le sceau d'Orgon est bien celui dont les administrateurs civils de la communauté juive faisaient usage, et je crois avoir présenté les raisons qui nous autorisent à penser que c'est le nom de cette ville que les Israélites représentaient dans leur langue par le mot *Ehzob.*

Ce résultat obtenu par le concours d'un philologue et d'un antiquaire qui, chacun de son côté, n'aurait pas été en mesure de traiter complétement et utilement la question, montre une fois de plus l'avantage qu'on peut retirer d'études faites en commun.

Après avoir entendu le renseignement si curieux que me donnait le savant M. Neubauer, je n'ai pu m'empêcher de penser à une fable célèbre [1] :

— Écoutez, à nous deux
Nous possédons le bien à chacun nécessaire,
J'ai des jambes, et vous des yeux;
Moi, je vais vous porter; vous, vous serez mon guide.
Vos yeux dirigeront mes pas mal assurés,
Mes jambes à leur tour iront où vous voudrez.
Ainsi, sans que jamais notre amitié décide
Qui de nous deux remplit le plus utile emploi.
Je marcherai pour vous, vous y verrez pour moi.

AD. DE LONGPÉRIER.

[1] Florian, *Fables*, I, 20.

N° II.

NOTE SUR DEUX AMPHORES PANATHÉNAÏQUES, TROUVÉES À CORNETO.

Il y a quelques années, grâce à l'obligeance de M. Newton, l'un des conservateurs du Musée Britannique, j'ai eu l'honneur de communiquer à l'Académie les dessins de plusieurs amphores, trouvées dans la Cyrénaïque [1]. Au nombre de ces amphores, il y en avait deux portant des noms d'archontes éponymes d'Athènes : Polyzèle, olympiade CIII, 2 (367 ans av. J. C.), Euthycrite, olympiade CXIII, 1 (328 av. J. C.).

Tous les vases connus, qui portent des noms d'archontes, viennent de l'ancienne Bérénice, aujourd'hui Bengazi, dans la régence de Tripoli. Ces amphores nous ont fourni sept noms d'archontes athéniens.

Je puis en ajouter aujourd'hui un huitième. Il y a environ deux ans, on a découvert à Corneto deux amphores qui portent un nouveau nom d'archonte. Les fouilles entreprises en Étrurie ont fourni à l'étude une masse considérable de vases peints, et quoique dans le nombre on ait rencontré assez souvent des amphores panathénaïques, c'est la première fois qu'on signale en Italie la présence d'un nom d'archonte sur ces sortes de vases. Les plus grands vases de cette espèce portent tous l'inscription ΤΟΝ ΑΘΕΝΕΘΕΝ ΑΘΛΟΝ, avec les voyelles brèves; cette inscription manque sur ceux de petite dimension.

Je ne puis malheureusement pas mettre sous les yeux de l'Académie les dessins des deux amphores de Corneto. Mais M. Wolfgang Helbig, l'un des secrétaires de l'Institut archéologique, m'a envoyé une description exacte de ces deux amphores, qui se trouvent en la possession de M. Castellani, à

[1] *Comptes rendus*, 1868, p. 178 et suiv.

Rome. Je m'empresse de donner communication à l'Académie de cette découverte, qui me semble offrir de l'intérêt aussi bien au point de vue de l'histoire et de la chronologie qu'au point de vue de l'art.

I. Pallas debout, tournée à gauche (?)[1], les pieds serrés l'un contre l'autre, vibre la lance de la main droite et porte le bouclier au bras gauche. La pose de la déesse est tout à fait archaïque, mais les lignes intérieures qui dessinent les plis du vêtement annoncent un art avancé; l'œil est dessiné de profil. A gauche est une colonne dorique, au sommet de laquelle est représenté Triptolème assis sur un char ailé. Le héros, vu de face, est jeune. Le dessin de cette figure est traité avec liberté et hardiesse. A droite est une seconde colonne au-dessus de laquelle paraît la Victoire, tournée à gauche et tenant une branche de laurier dans la main droite. Cette figure est aussi d'un style perfectionné. A côté de la colonne de gauche, on lit de haut en bas[2] :

TO...ΛΘΕΝΕΘΕΝ ΑΘΛΟΝ.

A côté de la colonne de droite est tracée l'inscription :

ΠΥΘΟΔΗΛΟΣ ΝΡΧΕΝ (*sic*).

Revers : quatre guerriers jeunes et imberbes armés de casques et de boucliers se disputent le prix de la course et se dirigent de droite à gauche. Style avancé.

II. Pallas debout tournée à gauche (?) dans la pose ordinaire. Le style offre les mêmes particularités et les mêmes

[1] M. Helbig ne dit pas de quel côté Pallas est tournée, et cependant cette indication a son importance, comme on le verra plus loin; en comparant les peintures de ces deux amphores, quant au style et à l'orthographe employée dans les inscriptions, avec d'autres peintures du même genre, je suis porté à croire toutefois que Pallas est représentée à gauche.

[2] M. Helbig dit seulement de haut en bas (*von oben nach unten*).

anomalies, signalées dans la description qui précède. L'œil est dessiné de profil. A gauche une colonne d'ordre dorique, au-dessus de laquelle paraît Pallas debout tenant dans la main droite une branche (d'olivier?) sur laquelle est posée une chouette, et dans la gauche un instrument qui paraît être une charrue. A côté de cette colonne, on lit de haut en bas :

ΠΥΘΟΔΗΛΟΣ ΑΡΧΩΝ.

A droite, une autre colonne au-dessus de laquelle on voit Triptolème assis sur un char ailé; un serpent peint en blanc est à côté du char. Derrière Triptolème, également au sommet de la colonne, un thymiatérion allumé. A côté de la colonne est tracée l'inscription ordinaire :

ΤΟΝ ΑΘΕΝΕΘΕΝ ΑΘΛΟΝ.

Revers : groupe de deux pugilateurs. A gauche, un troisième pugilateur debout regarde la lutte. A droite, la Victoire tenant une palme dans la main droite.

Le dessin des figures, à l'exception de la Pallas, annonce un art avancé. Les yeux sont tous dessinés de profil.

On remarque aux deux vases des traces de restaurations antiques.

Passons maintenant à l'examen des inscriptions.

Le nom de l'archonte que nous rencontrons ici est **Πυθόδηλος** (*Pythodélus*), qui exerça sa magistrature la première année de la cxi[e] olympiade, 336 ans avant notre ère. Ce nom, écrit Πυθόδημος dans toutes les listes, doit se lire, d'après une observation de Bœckh[1], Πυθόδηλος. Les inscriptions citées par le célèbre épigraphiste sont d'accord, pour la forme du nom, avec les deux amphores de Corneto.

[1] *Urkunden über das Seewesen des Attischen Staates*, Berlin, 1840, p. 19 et xiii, *c.* 10, 30; — xiv, *d.* 150, 170. — Cf. p. 191, 225. — *Staatshaushaltung der Athener*, t. II, p. 317, 2ᵉ édit. Berlin, 1851.

Ainsi l'âge de ces amphores se trouve parfaitement fixé. Elles ont été proposées en prix aux Panathénées, la première année de la cxi[e] olympiade, 336 avant J. C., l'année de la mort de Philippe II, roi de Macédoine. Il ne peut y avoir aucun doute à cet égard. Le style des peintures, autant qu'on peut en juger d'après une simple description, est d'accord avec cette donnée, si l'on compare ces deux vases avec d'autres amphores portant des noms d'archontes et dont les peintures sont connues. Pythodélus (olymp. cxi, 1, 336 av. J. C.) a sa place entre Polyzélus (olymp. ciii, 2, 367 ans av. J. C.) et Nicocrate (olymp. cxi, 4, 333 av. J. C.). Sur l'amphore de Polyzélus, antérieure de trente et un ans à celles où se lit le nom de Pythodélus, on retrouve la figure de Triptolème au sommet des deux colonnes; sur l'amphore de Nicocrate, postérieure seulement de trois ans à celles de Pythodélus, on voit l'image de Pallas placée sur les colonnes. La même image se retrouve sur l'amphore qui porte le nom d'Euthycrite, archonte de la première année de la cxiii[e] olympiade (328 av. J. C.). Les Victoires paraissent sur plusieurs amphores d'une époque plus récente [1].

Il aurait été intéressant de savoir si, sur les deux amphores de Corneto, la déesse protectrice d'Athènes est tournée à gauche ou à droite. Nous touchons ici à l'extrême limite des amphores qui montrent Pallas dans l'attitude de combat, tournée à gauche, comme on voit cette déesse sur le célèbre vase Burgon, la plus ancienne amphore panathénaïque que nous connaissions [2]. En effet, sur l'amphore qui porte le nom de Nicocrate, et qui n'est postérieure que de trois ans à celles où l'on lit le nom de Pythodélus (333 et 336 ans av. J. C.),

[1] Par exemple sur celles qui portent les noms d'*Hégésias* (olymp. cxiv, 1, 324 av. J. C.), de *Céphisodore* (olymp. cxiv, 2, 323 av. J. C.), d'*Archippus* (olymp. cxiv, 4, 321 av. J. C.), de *Théophraste* (olymp. cxvi, 4, 313 av. J. C.).

[2] Millingen, *Ancient uned. monum.* pl. I.

Pallas est tournée à droite, comme sur toutes les amphores du temps d'Alexandre et sur celles qui ont été faites quelques années après la mort du conquérant. Ce qui me porte à croire que, sur les deux amphores de Corneto, la déesse est représentée dirigeant ses pas à gauche, c'est que, comme sur l'amphore de Polyzèle, quoique de trente et un ans plus ancienne, on retrouve les voyelles brèves dans l'inscription : TON AΘENEΘEN AΘ⊾ON (*τὸν Ἀθένεθεν ἄθλον*), tandis que les voyelles longues sont employées dans les noms des deux archontes : ΠΟΛΥΖΗΛΟΣ ΑΡΧΩΝ (*Πολύζηλος ἄρχων*), ΠΥΘΟΔΗΛΟΣ ΑΡΧΩΝ (*Πυθόδηλος ἄρχων*). S'il était permis de s'arrêter à la forme du lambda dans l'inscription : TON AΘENEΘEN AΘ⊾ON, sur la première des amphores de Corneto, on trouverait que c'est la forme ancienne ⊾, tandis que, dans les noms des deux archontes, cette lettre a la forme plus récente Λ. Mais je me hâte d'ajouter que sur la seconde amphore de Corneto, ainsi que sur le vase portant le nom de Polyzèle, on retrouve la forme récente Λ, même dans le mot AΘΛON. Sur l'amphore de Nicocrate, on lit : ΤΩΝ ΑΘΗΝΗΘΕΝ ΑΘΛΩΝ (*τῶν Ἀθήνηθεν Ἀθλων*) et NIKOKPATHΣ APXΩN (*Νικοκράτης ἄρχων*), avec les voyelles longues employées dans les deux inscriptions.

Sur tous les vases de prix qui appartiennent à l'époque d'Alexandre, les inscriptions sont disposées en colonnes verticales; les lettres sont superposées. Il en est de même, à ce qu'il paraît, sur les deux amphores de Corneto. Quoi qu'il en soit, les yeux dessinés de profil, la liberté dans les mouvements, la hardiesse des traits, le contraste que l'on remarque entre la figure archaïque de Pallas et celles des autres figures, tout cela se retrouve dans le vase de Polyzèle, tandis qu'à partir de Nicocrate on voit arriver la décadence de l'art[1].

[1] Cf. *Arch. Zeitung*, 1856, *Anzeiger*, p. 271, et 1857, *Anzeiger*, p. 7.

On conserve les figures noires sur fond clair, mais la sévérité de style des anciens temps a disparu. L'attitude de Pallas est toute différente, et ne rappelle plus en aucune façon le caractère archaïque qu'on cherchait à lui conserver. Si les observations qui précèdent sont exactes, il s'ensuivrait que les innovations introduites pour représenter Pallas à droite et pour changer l'ancienne orthographe, en rejetant les voyelles brèves dans l'inscription *τὸν Ἀθένεθεν ἄθλον*, dateraient seulement de l'époque d'Alexandre. Maintenant si des découvertes nouvelles nous faisaient connaître des amphores portant les noms des archontes Événète et Ctésiclès (olymp. CXI, 2 et 3, 335 et 334 av. J. C.), on saurait si tout d'un coup et sans interruption ces innovations introduites dans la fabrique des vases de prix ont eu lieu à partir de l'année même qui a suivi la mort de Philippe, roi de Macédoine.

J. DE WITTE.

Nº III.

NOTE SUR UNE MONNAIE ANTIQUE DE SICILE.

Le voyageur qui a quitté le port de Catane pour remonter, au nord, vers le détroit de Messine, aperçoit sur la côte, au pied de l'Etna, une jolie ville que les géographes classiques nomment Aci (Aci-Reale pour la distinguer d'une demi-douzaine de localités qui portent le même nom, dans la même contrée), mais qui chez les Siciliens s'appelle Iaci.

L'âge de cette ville est inconnu. On trouve son nom au datif, Acio, dans l'Itinéraire d'Antonin à 24 milles de Tauromenium, à 12 milles de Catane. Suivant l'opinion commune, son nom est dérivé de celui du fleuve Acis, ce fleuve my-

thologique chanté par Théocrite, par Ovide et par Silius Italicus :

Acis erat Fauno nymphaque Symæthide cretus[1].

Aimé de Galatée, victime des fureurs jalouses de Polyphème, célébré par les poëtes, Acis avait tous les droits à la renommée. L'art des peintres et des sculpteurs a popularisé son nom; et la forme même de ce nom est protégée par une antique étymologie. C'est à la rapidité de son cours qu'il devait ce nom de flèche, Ἄκις, qu'exprime aussi, dans une autre langue, le nom du Tigre[2]. Le scoliaste de Théocrite dit : Ἄκις ποταμὸς Σικελίας· .... Ἄκις δὲ παρὰ τὸ ἀκίδι ἐοικέναι τὰ ῥεύματα (ainsi nommé parce que son courant est comparable à une flèche)[3]. Et Eustathe, dans le commentaire du XVI[e] chant de l'Iliade : Καθὰ καὶ ὁ Ἄκις, ὀξυῤῥόας καὶ ἐκεῖνος ποταμὸς, τὴν ἐκ τῆς ὀϊστευτικῆς ἀκίδος κλῆσιν [ἔχει] (l'Acis doit le nom de flèche à la rapidité de son cours)[4].

Aujourd'hui, l'Acis est bien déchu de sa splendeur. Ses eaux, excepté, probablement, en quelques journées d'orages, n'ont plus la rapidité de la flèche. Dans les régions volcaniques, les cours d'eau sont exposés à de graves accidents; ils sont mortels comme les hommes; et nous trouvons un symbole de ce phénomène dans le rocher sous lequel Polyphème écrase le malheureux ami de Galatée. Mais si les phénomènes des terrains volcaniques expliquent l'appauvrissement des fleuves, ils ne peuvent nous rendre compte du changement qui s'est produit dans leur nom. Or, depuis longtemps déjà, l'Acis s'est appelé Iaci. Cependant, on ne dit pas comment

[1] Ovid. *Metam.* XIII, 750.

[2] Pline, VI, 31. L'examen étymologique de ce nom justifie l'indication de l'écrivain latin. Voyez J. Oppert, *Les inscriptions des Achéménides*, 8°, 1852, p. 88 et suiv.

[3] Schol. in Theocriti *Idyll.* I, 69.

[4] Eustath. in Hom. *Iliad.* XVI.

s'est opérée la modification du nom primitif. Cluvier[1], Philippe d'Orville[2], Saint-Non[3], et d'autres voyageurs étrangers qui ont visité les environs de l'Etna, ont fort bien remarqué la forme sicilienne d'Iaci-Reale, qu'ils paraissent considérer comme la dépendance d'un patois.

Edrisi nomme le pays d'Aci, *Liag;* et notre savant confrère, M. Michele Amari, dans sa *Storia dei musulmani di Sicilia*[4], explique cette forme en disant qu'on y trouve le nom d'Aci précédé de l'article italien masculin pluriel; en sorte qu'on devrait supposer, si l'on s'en tenait à ce renseignement, que le nom d'Iaci est une altération de *Gli-Aci.* Cela se comprendrait s'il s'agissait seulement du canton où sont situés Aci-Reale et les six autres localités homonymes : Aci-Bonaccorso, Aci-Castello, Aci-Catena, Aci-San-Antonio, Aci-San-Filippo, Aci-Santa-Lucia. Mais l'article pluriel, indice du nom collectif, ne convient pas à chacun des Aci pris isolément. Une ville de 15,000 âmes, telle qu'est Iaci-Reale, n'a pas altéré son nom pour se rattacher à quelques bourgades ou villages de sa région.

Don Rocchio Pirro, dans sa *Sicilia sacra,* a noté la double forme du nom d'Aci-Reale; mais ce qui est véritablement curieux à constater, c'est qu'Ortolani, l'auteur du *Nuovo Dizionario geografico della Sicilia,* publié à Palerme en 1819, c'est que le prince de Biscari, dans ce *Viaggio per tutte le antichità di Sicilia* (Naples, 1781), qui a, pendant longtemps, servi de guide aux voyageurs, ne disent pas mot de cette forme *Iaci* qu'ils considéraient certainement comme un produit de la barbarie des bas temps, et comme une atteinte portée à l'origine mythologique du nom de la ville. Or, pour peu qu'on ait

[1] *Sicilia antiqua,* Lugd. Bat. 1619, fol°, p. 114.
[2] *Sicula,* Amsterd. 1764, p. 250.
[3] *Voyage en Sicile,* t. IV, 2ᵉ part., p. 323. — Vue d'Iaci, pl. 126.
[4] Firenze, 1872, t. III, parte seconda, p. 783, note 1.

voyagé en Sicile, on sait à quel point la mythologie grecque est oubliée des populations, et, en même temps, cultivée avec ferveur par les écrivains locaux. On ne peut donc guère s'attendre de la part de ces derniers à des concessions qui tendraient à faire naître quelque doute sur la noblesse fabuleuse de leur géographie [1].

Quoi qu'il en soit, je me trouve depuis un petit nombre de jours, grâce à l'obligeance de M. Félix Feuardent, en possession d'une monnaie antique qu'il a bien voulu me charger de classer, et qui va, à ce qu'il me semble, jeter un peu de lumière sur la question.

Cette pièce de bronze, de très-beau style, présente tous les caractères de la fabrique sicilienne.

Au droit, elle porte une tête jeune et imberbe; tournée à gauche, ceinte d'une couronne de feuillage, et munie de deux cornes de taureau. Devant cette tête, on voit, outre les six globules, indice de six onces de la *litra* d'argent, le nom IAKIN, avec un *iota* initial parfaitement distinct.

Il y a quelques années, à propos de la monnaie de Rhégium, j'ai présenté à l'Académie quelques considérations sur les images des fleuves, et une classification méthodique de ces images. Dans ce tableau, la cinquième catégorie comprend les figures d'éphèbes tauroctéros, c'est-à-dire munis de cornes de taureau. Tels nous apparaissent, sur les monnaies antiques, le Sélinus et l'Hypsas de Sélinonte, le Sébéthus de Naples, le Gélas de Géla, l'Hipparis de Camarina, l'Æsarus de Crotone, l'Aufidus de Salapia, le Rhodanus de Marseille, le Syméthus d'Agyrium, l'Acragas d'Agrigente, l'Aménanus de Catane. Or,

[1] Giuseppe Vinci, dans son *Etymologicum Siculum* (Messine, 1759, 4°, p. 130), était obligé, par la nature même du sujet qu'il traite, de mentionner la forme Iaci. Il ajoute simplement : « Acis, Siciliæ civitas ab Aci fluvio. » — Michele Pasqualino, dans son *Vocabolario Siciliano etimologico* (Palerme, 1786, 4°, t. II, p. 277), dit : « Iaci, o Aci... dal greco Ἄκις... cosi detto, secondo Teocrito (sic) ed Eustatio, per la velocità del suo corso a guisa di una saetta. »

c'est à cette classe qu'appartient l'image que je viens de décrire, et qui est accompagnée de la légende IAKIN; image dans laquelle je n'hésite pas à reconnaître la figure du fleuve Iacis.

Si je la compare aux têtes de l'Aménanus et de l'Acragas, je puis même constater une identité presque complète[1]. On conçoit facilement que le graveur auquel est due la figure de l'Iacis ait copié le type de Catane; il y a loin, sans doute, de l'Etna à Agrigente si l'on suit la côte; mais il est à remarquer que, dans les Itinéraires, nous voyons Acium et Catane reliés à Agrigente par une route directe et méditerranée, qui abrége singulièrement la distance; route qui, sans avoir la régulière perfection que lui donna l'administration romaine, devait exister dès une époque fort ancienne.

La tête de l'Iacis est ceinte d'une couronne de feuillage, détail qui ne se retrouve pas dans les portraits de l'Aménanus et de l'Acragas, et qui me paraît se rapporter à un fait observé dans l'antiquité. L'auteur des *Fastes,* énumérant les lieux que parcourt Cérès à la recherche de sa fille enlevée, caractérise d'un seul mot l'aspect du fleuve :

Præterit et ripas, herbifer Aci, tuas[2];

La couronne de feuillage est l'équivalent exact de l'épithète; une sorte d'adjectif plastique.

Le nom de l'Iacis est inscrit à l'accusatif sur la médaille : IAKIN[3]. C'est le résultat d'une ellipse dont les exemples sont nombreux dans la numismatique antique. Ainsi, on lira sur

[1] Pour se rendre bien compte de cette ressemblance, il ne suffit pas de consulter les planches plus ou moins inexactes des anciens recueils. — Voyez *Le monete delle antiche città di Sicilia descritte da* Antonino Salinas, Palermo, 1872, pl. XI, n° 6, et pl. XIX, n° 26 à 32.

[2] Ovid. *Fast.* IV, 468.

[3] La forme accusative se trouve dans ce vers d'Ovide :

Acin amas, præfersque meis amplexibus Acin.

(*Metam.* XIII, 861.)

des monnaies. tantôt ΔΙΟΝΥΣΟΝ ΚΤΙΣΤΗΝ, tantôt ΘΕΑΝ ΡΩΜΗΝ, tantôt le nom d'un empereur ou d'une impératrice à l'accusatif. Cette forme sous-entend le complément ἡ Πόλις ou ὁ Δῆμος ἐτίμησε[1]. Je pense que cela ne fait plus l'objet d'un doute pour aucun archéologue. Mais, au besoin, on pourrait renvoyer au mémoire posthume de Letronne *sur le style elliptique des inscriptions dédicatoires,* travail excellent dont nous devons la publication aux soins pieux de notre savant confrère, M. Egger[2].

Remarquons, en passant, que ce nom à l'accusatif, dans sa brièveté elliptique, constitue une formule honorative (s'il m'est permis de m'exprimer ainsi), en parfait accord avec une expression de Théocrite : Ἄκιδος ἱερὸν ὕδωρ.[3] L'eau sainte, l'eau sacrée est celle du fleuve que le peuple révère comme un dieu. Au revers de la monnaie, on voit une biche abattue qu'un loup saisit à la gorge. C'est là un type qui peut être rattaché d'une manière générale à ces représentations symboliques qui se composent d'un ruminant dévoré par un carnassier, groupe dont la monnaie de Vélie, de Lucanie, offre un si beau spécimen.

Cependant, il conviendrait de rechercher encore quel rapport particulier les habitants d'Iacium entendaient établir entre ce type et leur ville. — La monnaie que j'examine, gravée avec une grande habileté, appartient à une époque où l'art grec était encore très-puissant et très-fin. Il me semble qu'il serait difficile de la classer après les monnaies d'Hicétas II

[1] Sur la monnaie de Mytilène de Lesbos, on trouve à l'accusatif le nom des personnages marquants que la ville honorait particulièrement : CЄΞCTON ΗΡΩΑ; ΠΡΟΚΛΑΝ ΗΡΩΙΔΑ; ΝΑΥCΙΚΑΑΝ ΗΡΩΙΔΑ. Les monnaies de villes grecques portant des noms d'empereurs, ou de personnages de leur famille, à l'accusatif, sont fort nombreuses.

[2] *Revue archéologique*, 1re série, 1850, t. VII, p. 207. — C'est une édition considérablement améliorée d'un chapitre des *Recherches pour servir à l'histoire de l'Égypte*, 1823, 8°, p. 412.

[3] *Idyll.* I, v. 69.

et de Phintias (elle est probablement d'un demi-siècle plus ancienne). Par conséquent, si je ne me trompe, elle est antérieure à l'époque où furent composées les Idylles de Théocrite. Il en résulte que le nom de l'Iacis n'est pas une corruption moderne de l'Ἄκις grec; on pourrait considérer ce nom comme une forme sicule à laquelle les Chalcidiens auront substitué, au moyen d'une légère modification, un nom purement grec, présentant un sens clair et applicable à la nature du cours d'eau qui descendait rapidement du pied de l'Etna vers la mer.

La tradition locale aura toutefois maintenu le vieux nom parallèlement au nom adopté par les poëtes; et c'est ainsi que les habitants d'Iaci-Reale s'expriment encore, comme au temps où fut frappée leur monnaie récemment retrouvée; pendant que les écrivains romains, suivant fidèlement la trace de Théocrite, transportaient dans le latin un mot dont les commentateurs se sont chargés de garantir la signification.

Je ne demande pas assurément qu'il soit fait le moindre changement au texte des auteurs classiques qui parlent du fleuve Acis, mais je signale aux géographes l'antiquité d'un nom, ou plutôt d'une forme de nom qui devait paraître relativement moderne, en l'absence de tout éclaircissement.

Lorsque les croisés du XIIe siècle arrivèrent en Palestine, ils trouvèrent une antique cité (la ville de Sidon) que les Arabes nommaient Saïda. Ce nom leur rappela le mot qui dans leur langue signifiait une *flèche,* et ils n'hésitèrent pas à transformer *Saïda* en *Saète, Sééte, Saiete, Sayette, Sagette,* formes simultanées qu'ils employaient également pour désigner l'arme de trait dont le nom leur était beaucoup plus familier que celui d'une ville phénicienne. Renaud, seigneur de Sidon, plaçait sur sa monnaie une flèche comme armes parlantes[1].

[1] *Monnaie de Sidon au XIIe siècle*, dans la *Revue numismatique*, 1865, t. X, p. 317 et suiv.

Ce changement introduit dans le nom de Saïda peut être exactement comparé à celui que les Grecs firent subir au nom de l'Iacis, et la persistance de la forme la plus ancienne de ce dernier nom, à travers les siècles, nous indique avec quelle attention nous devons considérer certaines désignations, certaines expressions locales qui ont été conservées par les patois et les dialectes.

AD. DE LONGPÉRIER.

N° IV.

FOUILLES À DÉLOS.

L'Institut a été plusieurs fois mis au courant des découvertes que M. Burnouf et moi nous avons faites à Délos, sur le Cynthe. Voici les principaux résultats obtenus.

1° TEMPLE PRIMITIF ET ORACLE D'APOLLON DÉLIEN.

§ Ier. Depuis longtemps on savait qu'un temple d'Apollon avait existé à Délos sur le bord de la mer : plusieurs textes nous ont fait penser que le temple le plus ancien et l'oracle du dieu avaient été établis dans la montagne et que la construction cyclopéenne appelée par les modernes «Porte de Pierre» ou «Antre du Dragon» n'était autre chose que le toit du sanctuaire antique. Notre fouille, en montrant que ce toit est bien celui d'un temple, a confirmé toutes nos hypothèses.

Ce temple est situé en face de Rhéneia; il occupe l'extrémité inférieure d'un ravin qui descend le long de la montagne entre deux parois de granit sur lesquelles le toit a été placé. Ce toit se compose de dix pierres longues et épaisses, s'appuyant deux à deux par leurs sommets exactement ajustés. Il supporte un revêtement de petites pierres et de chaux, et, par dessus, des blocs de granit amoncelés sans symétrie. Le

sol du temple est à 4 mètres au-dessous de la base du toit et à plus de 6 mètres du sommet. Le fond en est fermé par le flanc du Cynthe. Cette muraille naturelle ne monte pas jusqu'au sommet du toit, et laisse les rayons du soleil traverser le matin toute la longueur de la grotte. L'entrée du temple est protégée par deux murs percés d'une porte. Ils sont d'un appareil très-ancien qui rappelle celui des édifices primitifs trouvés sur le mont Ocha, en Eubée. Ils font légèrement saillie en dehors du temple, sans doute pour en augmenter un peu la superficie. Des montants en marbre, plus modernes, garnissent l'entrée de la porte[1].

On voit dans l'intérieur de l'édifice un bloc de granit non dégrossi. Il porte à la partie supérieure une entaille peu profonde, de forme ovale; sur cette entaille repose, étayée par des coins en plomb, la base d'une statue en marbre de Paros. Il ne reste de cette statue, à cette place, que le pied gauche, cassé au-dessus de la cheville, l'extrémité des doigts du pied droit et un fragment de support qui maintenait son talon à quelques centimètres au-dessus de la base. La statue semble regarder dans la direction de Sunium et d'Égine. D'autres fragments ont été trouvés autour de la base; un morceau de bras, toute une moitié de l'épaule et du dos, etc. Ces débris sont bien mutilés, pas assez, pourtant, pour nous empêcher de reconnaître dans cette statue les formes élégantes d'un dieu adolescent.

Elle était un peu plus grande que nature et datait de la bonne époque. La pierre qui lui servait de base a dû se trouver dans le temple avant qu'on y posât la statue; autrement, on eût placé un si beau marbre sur un piédestal mieux dégrossi[2].

[1] Cf. les plans et les dessins communiqués par M. Burnouf à la *Revue archéologique* (série VIII, août 1873).
[2] Cette pierre est probablement un bætyle (*βαίτυλος*).

Devant la statue, nous avons trouvé les deux supports en marbre de la table sacrée. Dans un coin du temple, plusieurs petites dalles étaient posées à plat sur un monceau de poteries et de charbons. Le péribole du temple est de plain-pied avec l'intérieur. Il est borné par les deux flancs du ravin qui s'élargit, par un mur qui semble dater du ve siècle avant Jésus-Christ et par un escalier de treize marches qui communique avec la voie sacrée. Celle-ci prend naissance au pied du Cynthe.

Nous avons trouvé dans le péribole :

1° De chaque côté, des pierres rangées symétriquement et une grande dalle de marbre;

2° L'emplacement où l'on dégrossissait les statues et les pierres destinées au temple (*λιθούργιον*); il est couvert d'éclats de marbre et de pierre;

3° Divers endroits où l'on a enfoui des charbons, des os et des poteries. Le plus considérable est un trou carré, creusé dans le sol, en face de la porte du temple;

4° Un bassin fait d'un seul morceau de marbre creusé, reposant sur des blocs de granit. La circonférence du rebord intérieur est divisée en trois parties égales par trois crans où se sont enfoncés des supports. Est-ce la base d'un trépied, d'un vase à parfums, de la *cortina* prophétique? Cette dernière hypothèse est très-vraisemblable. — Cet appareil, assez grossièrement travaillé, semble postérieur à la bonne époque de l'art grec. Enfin, les alentours de la grotte et du péribole sont jonchés de blocs de granit ou de marbre tombés du toit ou des murs d'enceinte.

Nous avons donc sous les yeux un sanctuaire très-ancien; la voie et l'escalier qui y menaient, l'enceinte de son péribole, son autel et peut-être la *cortina* d'un oracle, la place où l'on taillait ses marbres, celles où l'on enfouissait les débris calcinés des sacrifices, les murs d'entrée du temple, son toit, les supports de la console sacrée, la base et plusieurs fragments

de la statue du dieu. Les principales époques de la civilisation grecque y sont représentées : l'époque primitive par le toit, les murs d'entrée, la base de la statue; la belle époque par le mur extérieur du péribole et la statue; la décadence, par la base du trépied ou de la *cortina*.

§ II. Voici les principaux textes qui nous démontrent que ce sanctuaire est le temple primitif et l'oracle d'Apollon Délien :

1° Nous savons par un vers de l'Odyssée[1] qu'il y avait à Syra ou à Ortygie, c'est-à-dire à Délos, un instrument ou un observatoire destiné à faire connaître la marche du soleil. Les scoliastes placent cet appareil dans une caverne. Cette caverne était sans doute consacrée à son dieu, à Apollon qui se confond souvent dans Homère avec le soleil. A cette époque, d'autres dieux parents d'Apollon habitent des cavernes; par exemple, Mercure[2] et Ilithye[3]. Or, on ne trouve à Délos aucune autre caverne consacrée à un dieu, ni aucun temple qui paraisse antérieur au XIIe siècle avant notre ère;

2° Mais il se peut que cette caverne se soit trouvée à Syra et que notre sanctuaire primitif n'ait pas appartenu à Apollon? Nous consultons le plus ancien des hymnes homériques et nous y trouvons qu'Apollon est né sur les pentes du Cynthe, au-dessus de l'Inopus, et qu'à cette place un monument a été élevé[4]. Ce monument est donc un temple de l'époque homérique. Or, sa place est très-exactement fixée par notre

[1] *Odyss.* O, 403. Ὀρτυγίης... ὅθι τροπαὶ ἠελίοιο.

[2] Hymne hom. à Mercure. Nous n'avons pas à rechercher ici de combien d'années cet hymne est postérieur à l'Odyssée.

[3] *Odyss.* T, 119.

[4] Hymne à Apollon Délien, v. 17 (Latone enfante) :

> Κεκλιμένη πρὸς μακρὸν ὄρος καὶ Κύνθιον ὄχθον
> Ἀγχοτάτω φοίνικος, ἐπ' Ἰνώποιο ῥεέθροις.

Id. v. 80. Latone promet à Délos qu'un temple sera élevé à cette place :

> Ἐνθάδε μιν πρῶτον τεύξειν περικαλλέα νηὸν,
> Ἔμμεναι ἀνθρώπων χρηστήριον...

texte. Ce temple est sur le flanc du Cynthe, comme notre caverne, tandis que l'édifice en marbre que l'on voit sur la plage est loin de la montagne; il est au-dessus de l'Inopus, et l'Inopus est presque sûrement le ravin qui serpente parmi les ruines de Délos, au pied de notre caverne;

3° Cet oracle d'Apollon Délien fut à peu près détrôné par l'oracle de Delphes; mais il eut de la vogue dans les temps homériques. Virgile le fait consulter par Énée. Homère nous avait indiqué l'emplacement du temple; un vers de Virgile[1] nous dépeint l'effet imposant de ses pierres cyclopéennes :

Templa dei saxo venerabar structa vetusto.

Ce temple est au milieu de la montagne :

. . . . Totusque moveri
Mons circum . . . .

Il s'agit donc encore de notre temple, lieu de naissance, sanctuaire primitif, oracle d'Apollon. D'autres auteurs, Ovide, par exemple, ont encore parlé d'Apollon Délien et de son oracle. Mais nous en avons dit assez pour ce que nous voulions prouver.

Le sanctuaire que nous avons déblayé est antérieur à Homère, et c'est probablement le plus ancien que l'on connaisse en Grèce. Il fut le premier centre religieux de l'Ionie, peut être la place où s'alluma pour la première fois le feu sacré «trouvé à Délos,» et d'où les anciens cultes marchèrent à la conquête de l'Occident. En ce lieu, l'oracle a parlé aux héros des temps homériques, et c'est lui qu'Homère et Virgile ont signalé à nos recherches. Nous ne pouvions tenter une découverte sous de meilleurs auspices.

[1] Virg. *Æneid.* l. III, vers 188 et suiv.

2° Temple de Jupiter Cynthien et de Minerve Cynthienne.

Notre seconde fouille, au sommet du Cynthe, a mis au jour les ruines d'un temple ionique inconnu jusqu'ici : le temple de Jupiter Cynthien et de Minerve Cynthienne.

Les débris du temple sont assez nombreux pour qu'un architecte puisse à peu près en dresser le plan. Quant aux inscriptions, elles portent presque toutes les noms des deux divinités qui étaient adorées ensemble dans le même sanctuaire.

Ce sanctuaire a été incendié; ses ruines ont servi à l'édification de nouveaux murs. Ce que nous avons trouvé de plus ancien, ce sont :

1° Deux morceaux de marbre qui ont appartenu au toit d'une chapelle dorique;

2° Deux fragments d'une inscription qui date du ve siècle avant Jésus-Christ. Le débris le plus moderne que nous ayons recueilli est une colonnette corinthienne, presque byzantine.

Au delà du temple, une petite enceinte renfermait une trentaine d'urnes pleines de cendres et d'ossements, je crois, d'animaux. Ils seront étudiés à Athènes.

Contre le temple, de l'autre côté, un cailloutage couvre en partie le sol et contient, encastrée, une belle inscription en mosaïque de l'époque romaine. La voici :

ΔΙΙΚΥΝΘΙѠΚΑΙΑΘΗΝΑΚΥΝΘΙΑ
ΑΠΟΛΛѠΝΙΔΗϹΘЄΟΓЄΙΤΟΝΟϹ
ΛΑΟΔΙΚЄΥϹΥΠЄΡЄΑΥΤΟΥΚΑΙ
ΤѠΝЄΤΑΙΡѠΝΤΟΚΑΤΑΚΛΥϹ
ΤΟΝЄΠΙΙЄΡЄѠϹΑΡΙϹΤΟΜΑΧΟΥ
ΙΑΚΟΡЄΥΟΝΤΟϹΝΙΚΗΦΟΡΟΥ
ЄΠΙΔЄЄΠΙΜЄΛΗΤΟΥΚΟΙΝΤΟΥΑιη

(Hauteur, 0^m,62, longueur, 1^m,26, hauteur d'une lettre, 0^m,04.)

Ce *κατάκλυστον* (gloss. *κατάκλυστρον*) était un réservoir où

les eaux pluviales du temple venaient couler par deux gouttières que notre fouille a mises à découvert. Nous retrouvons dans une autre inscription des plus intéressantes ce nom de Nicéphore :

ЄΠΙЄΡЄωCΑΡΙCΤωΝΟCΤΟΥΠΛΑΤΟΡΟC
ΚΗΦΙCΙЄωCΠΟCЄΙΔωΝΙΟCΠΟCЄΙΔωΝΙΟΥ
CΚΑΜΒωΝΙΔΗΝ(*sic*) ΚΛЄΙΔΟΥΧΗCΑCΔΙΙΚΥΝ
ΘΙωΙΚΑΙΑΘΗΝΑΚΥΝΘΙΑΤΗΝΤΡΑΠЄ
ΖΑΝΚΑΙΤΑCCΤΙΒΑΔΛ (*sic*) CΚΑΙΤΑΧΡΗC
ΤΗΡΙΑΖΑΚΟΡЄΥΟΝΤΟCΝΙΚΗΦΟΡΟΥ
ЄΒΔΟΜΟΝΚΑΙΤΡΙΑΚΟCΤΟΝ

(Sur une petite base : longueur, 0m,47, hauteur, 0m,25, hauteur d'une lettre, 0m,02.)

Citons encore deux inscriptions :

1° Nous avons trouvé quelques débris d'un mortier ou d'une cuve sacrée en pierre rougeâtre très-dure. Sur le rebord courait une inscription. Nous en avons trois fragments qui nous permettent de la restituer :

1° ΕΠΙΙΕ 2° ΝΘΙΩΙ 3° ΚΥΝ

Nous proposons : **Ἐπὶ ἱερέως τοῦ δεῖνος, Διὶ Κυνθίῳ καὶ Ἀθηνᾷ Κυνθίᾳ.**

2° Le pied en marbre d'une table ou d'un trône porte aussi une inscription :

ΔΙΙΚΥΝΘΙΩ
ΕΠΙΙΕΡΕΩΣ
ΝΙΚΟΚΡΑΤΟΥ
ΣΟΥΝΙΕΩΣ

J'aurais aussi à dresser un long catalogue de tous les débris intéressants que nous avons trouvés (fragments de statues, acrotères, cadrans solaires, etc.). Je joindrai ce catalogue à la liste de toutes les inscriptions dont je n'ai pas le loisir de m'occuper ici[1] et que je publierai avec leurs commentaires.

LEBÈGUE.

Paris, 15 septembre 1873.

[1] La plupart des textes sont déjà publiés. Cf. *Rev. archéol. loc. cit.*

N° V.

LETTRE DE M. COQUART À M. LE PRÉSIDENT DE L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES.

Paris, 19 septembre 1873.

Monsieur le Président,

Le *Journal officiel de la République française* du 14 février 1873, dans un article reproduit par la *Revue archéologique* (lib. acad. Didier et Cie, Paris) du mois de mars suivant, publie de longs extraits de la *Gazette de Vienne,* relatifs à une exploration archéologique dans l'île de Samothrace, préparée par le gouvernement autrichien.

Les personnes désignées pour cette expédition sont : MM. Conze, A. Hauser et G. Viemann.

Depuis cette époque, les journaux allemands ont souvent parlé des travaux entrepris et font aujourd'hui bruit de la découverte de deux temples et de nombreux débris rapportés par ces messieurs.

Sans prétendre aucunement diminuer le mérite de la mission et celui du gouvernement autrichien, ni rabaisser la valeur des nouvelles découvertes qui peuvent avoir été faites, mais parce que les journaux allemands, reproduisant à plusieurs reprises les notes communiquées par les explorateurs, ne font que très-légèrement mention de deux ou trois récits de voyageurs qui auraient visité les ruines de Samothrace avant eux, je dois, Monsieur le Président, m'adresser à l'Académie pour rétablir la vérité des faits, leur donner date et revendiquer, au compte de la France, l'honneur d'une expédition antérieure de sept années, qui ne fut pas sans résultats, bien que les derniers savants allemands semblent vouloir l'ignorer.

C'est aussi un hommage qu'il m'appartient de rendre au

souvenir de mon très-cher ami et très-regretté collègue Gustave Deville, mort des suites de cette expédition, aussi bien qu'à la mémoire du souverain dont l'initiative ne fit point défaut à la science.

L'Académie sait que, parmi les explorations faites par la France sur tous les points du globe pendant la période de ces dix dernières années, les missions archéologiques en Syrie, en Macédoine, en Asie Mineure, dues plus particulièrement à la protection de l'empereur Napoléon III, apportèrent de nouveaux trésors, de nouveaux éléments à l'étude de l'antiquité.

Pour faire suite à ces derniers travaux, en avril 1866, feu Gustave Deville, docteur ès lettres, ancien membre de l'École d'Athènes, et moi, nous fûmes chargés d'une mission épigraphique et archéologique dans l'île de Samothrace, avec ordre d'étendre nos recherches et nos fouilles sur la côte de Thrace et jusque sur la côte méridionale d'Asie Mineure. La mission, ordonnée et quelque peu subventionnée par le ministère de l'instruction publique, était payée par la cassette impériale.

Les débuts furent heureux, malgré les difficultés du voyage et les préoccupations politiques de la guerre austro-prussienne, qui paralysèrent les moyens que le gouvernement français devait mettre à notre disposition.

Des fouilles considérables, faites par nous pendant les mois de juillet et d'août 1866, dans les ruines de la ville et du sanctuaire de Samothrace, donnèrent des résultats très-intéressants au point de vue archéologique et architectonique, surtout en ceci qu'ils font connaître l'époque obscure de la décadence grecque sous la domination macédonienne. Nos fouilles étaient terminées; nous voulions prolonger nos travaux sur les autres points de l'île; les terribles chaleurs de l'été développèrent chez mon collègue les germes du mal qui devait l'emporter, et nous forcèrent de retourner à Athènes.

Nos fouilles et nos découvertes ont été consignées dans deux

rapports accompagnés de plans adressés au Ministre de l'instruction publique et qui furent communiqués à l'Empereur. Ces rapports ont été publiés plus tard dans les *Archives des missions scientifiques*, 2e série, t. IV, 2e liv., 9 avril 1867, ainsi qu'au *Journal officiel* du 27 mai 1867. Les inscriptions trouvées vont être publiées dans l'Annuaire.

Mon collègue G. Deville était rentré mourant dans sa famille. Moi-même, retournant à Paris pour y constituer la mission sur de nouvelles bases, je tombai si gravement malade que je dus y renoncer.

Il n'en est pas moins vrai que nous avions pu reconnaître et déterminer la nature des monuments écroulés et détruits du sanctuaire de Samothrace : un *temple circulaire,* dont nous avons rapporté des marbres et les éléments architectoniques; un *temple dorique* en marbre, très-visible; un *temple ionique;* un autre *temple* a été constaté au point dit Φυλακί; un *édifice carré*. Le *grand sanctuaire* a été complétement établi par nos fouilles. Nous avons rapporté l'angle d'un petit *temple* voisin; nous pouvons affirmer l'existence d'un *temple* aussi sur le promontoire ouest du vieux port, que nous indiquons dans les mémoires, et des traces d'un *temple* de l'époque romaine, près du rivage. Les caisses renfermant les débris et des morceaux de sculptures appartenant au gouvernement français ont été déposées, par nos soins, sous la garde du vice-consul de France à Enos, M. Sapet, dans les magasins Eteck. L'embarquement en serait très-facile. Il serait bien désirable que le Ministre les fît prendre pour joindre ces débris très-intéressants de Samothrace à ceux que, seul de tous les musées, le Louvre possède aujourd'hui.

Il convient d'ajouter ici la liste des dessins et relevés que j'ai faits moi-même sur place. Ils vaudront certainement plus que des récits de voyageurs. J'en poursuis le développement et la publication, que nos savants allemands pourront con-

sulter avec fruit, si, comme il est probable, les ruines de Samothrace, devenues carrières de marbre, exploitées déjà en 1866 par les indigènes et par le gouvernement turc, ont continué à disparaître dans les fortifications des côtes, ou réduites en chaux pour les constructions particulières.

Ces dessins sont divisés ainsi qu'il suit :

Aspect général. – Disposition générale (ville et sanctuaire). – Murailles. – Sanctuaire (grand temple). – Édifice carré (au devant). – Temple ionique. – Soubassement d'une *area* (construction cyclopéenne au fond du ravin, 1er sanctuaire?). – Temple dorique (en marbre). – Édifice circulaire. – Restauration hypothétique (faite sur place). – Édifice (dit Φυλακί). – Énos (vue de l'ancienne ville et acropole). – Inscriptions nouvelles recueillies à Énos, Gallipoli, Porto-Lago, Dade-Agatch.

Il est juste de rappeler ici l'excellent mémoire publié par Conze, en 1860, sur les îles de Thrace (*Reise auf den Inseln des thrakischen Meers.* Hannover. Carl. Rimpler), très-remarquable au point de vue de l'étude générale de l'île de Samotraki et de ses antiquités, mais très-défectueux au point de vue architectonique, qui exige des connaissances spéciales. La science applaudira certainement aux lumières nouvelles que l'expédition autrichienne apportera à l'étude de ces ruines fameuses.

N'oublions pas de mentionner que, vers 1864, le vice-consul de France à Prevesa, M. Champoiseau, séjourna dans l'île de Samothrace, y acheta une fort belle statue de Victoire, aujourd'hui au Louvre, y pratiqua des fouilles et rapporta quelques débris d'architecture. M. A. Baudry, architecte, au retour d'une mission en Valachie, toucha en Samothrace. Il visita les ruines et crut voir dans l'édifice circulaire du sanctuaire les restes d'un théâtre. Je ne parle pas des voyageurs qui se sont contentés de les visiter.

J'espère, Monsieur le Président, que l'Académie, appréciant le motif d'une revendication étrangère à tout sentiment

de jalousie ou de politique, inspirée seulement du respect de la justice et de la vérité, voudra bien m'accuser réception de la communication que j'ai l'honneur de lui adresser.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, etc.

Ernest Coquart,
Ancien pensionnaire de l'Académie de France à Rome,
architecte du gouvernement.

N° VI.

TROIS INSCRIPTIONS INÉDITES D'ASIE MINEURE.

Je me propose de mettre sous les yeux de l'Académie trois inscriptions qui ont été récemment découvertes en Anatolie, qui paraissent inédites, et qui, chacune à des titres différents, présentent quelque intérêt et méritent de prendre place dans l'épigraphie de l'Asie Mineure.

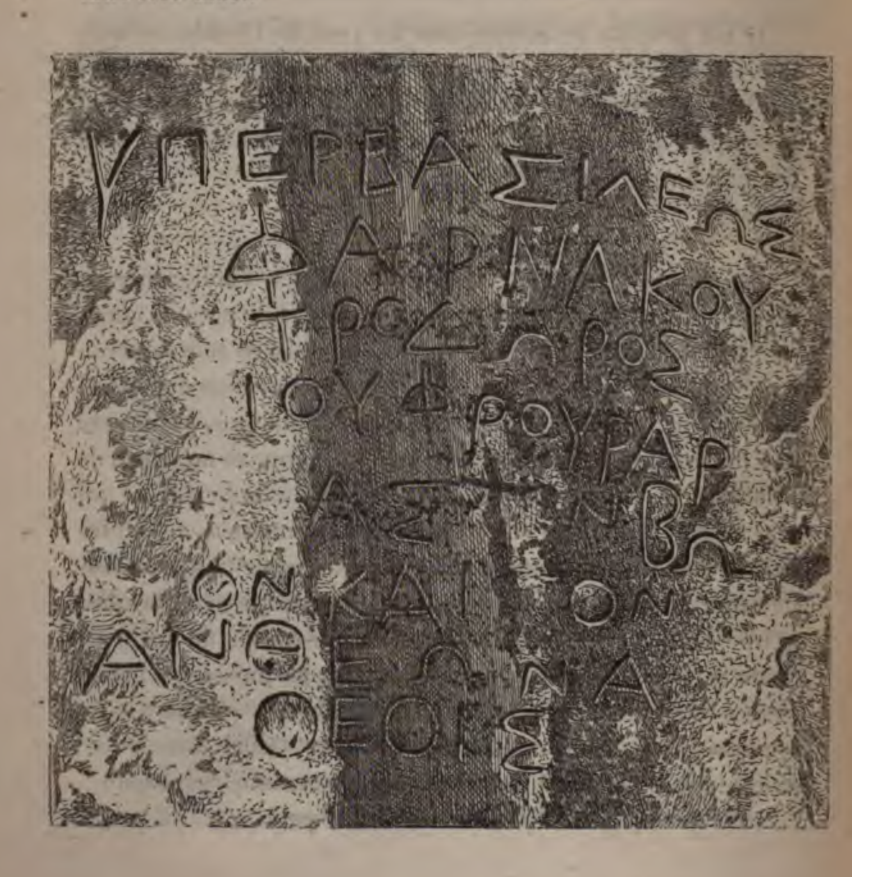
I.

La première provient d'Amasia et c'est à l'obligeance de M. Renan que j'en dois la communication. Elle accompagnait une lettre, signée D. Ermakow, que je transcris tout entière :

« Au mois d'octobre 1872, explorant les environs d'Amasia, dans le but d'y faire des études photographiques, j'ai trouvé par hasard une inscription grecque, qui remonte au temps de Pharnace II, successeur et fils de Mithridate le Grand, et qui régnait sur le Pont et sur le Bosphore Cimmérien en l'an 64 avant Jésus-Christ. Cette inscription, que je me fais un plaisir de vous communiquer ci-après, se trouve au nord-est de la ville, à une hauteur d'environ 200 mètres au-dessus du ravin où coule la rivière d'Amasia, immédiatement au-dessous de la forteresse et à une petite distance des *Migares* (Mahara), ou tombeaux des anciens rois. L'inscription est taillée dans le roc, en caractères portant une hauteur de 40 centimètres chacun.

« Trébizonde, le 18/30 novembre 1872. »

A cette lettre était jointe une photographie très-vigoureuse et très-nette représentant la paroi de rocher où l'inscription a été gravée d'un ciseau vigoureux, mais rapide et négligent. La taille est profonde, mais ni les lignes ne sont droites, ni les lettres toutes égales et régulièrement disposées. Un très-petit nombre de lettres paraissent avoir été effacées par l'action du temps ou être cachées sous quelque tache blanchâtre de mousse et de lichen; en tout cas, on n'en distingue point la trace sur la photographie, dont je donne ci-dessous un fac-simile fort exact.



La lacune, au commencement de la troisième ligne, se laisse aisément remplir. Nous voyons, par la cinquième et la sixième ligne, où le supplément est certain, qu'il manque très-peu de chose, deux ou trois lettres tout au plus. Je rétablis donc *Μη]τρόδωρος*, nom dont les éléments sont empruntés au culte de la grande déesse mère, si populaire dans toute cette région, et qui se rencontre fréquemment en Asie Mineure. Au commencement de la ligne quatre se lisait le nom du père de Métrodore; il se terminait soit par ΙΟΥ, soit par ΤΟΥ, car la première lettre visible sur la pierre pourrait être un Τ, d'après un trait horizontal à peine marqué qu'il me semble distinguer sur l'épreuve. En présence de cette incertitude et du grand nombre de restitutions possibles, je m'abstiens d'en proposer qui seraient purement conjecturales. A la cinquième ligne, les lettres ΧΗΣ, puis les lettres ΤΟ, à la sixième le Μ, ne peuvent faire l'objet d'aucun doute. Je lis donc ainsi l'inscription :

Ὑπὲρ βασιλέως	Pour le roi
Φαρνάκου	Pharnace
Μη]τρόδωρος	Métrodore
]ιου φρουραρ-	ayant commandé la citadelle
χήσ]ας [τὸ]ν βω-	a consacré l'autel
μ]ὸν καὶ [τ]ὸν	et le parterre
ἀνθεῶνα	aux dieux.
θεοῖς.	

L'ellipse d'*ἀνέθηκεν*, gouvernant *βωμόν*, est d'usage fréquent dans les dédicaces. Il n'y a donc, de ce chef, aucune difficulté; il s'agit d'un monument religieux qu'un grand officier d'un roi de Pont, après avoir été gouverneur de la redoutable citadelle d'Amasia, la clef de la vallée de l'Iris, avait consacré aux dieux en l'honneur et au nom de son maître. Quel est ce maître? L'auteur de la découverte avait pensé tout d'abord à Pharnace II, le dernier roi de Pont, célèbre par la trahison qui coûta la vie à Mithridate Eupator et par la défaite

qu'il essuya à Zéla et que César a racontée en trois mots fameux[1]. Nous songerions plutôt à Pharnace I[er], le sixième prince de la dynastie, qui régna de 184 à 157 avant notre ère. Les vraisemblances nous paraissent être en sa faveur, quoiqu'il soit impossible d'arriver ici à la certitude. Pharnace I[er] eut un long règne de vingt-sept ans, pendant lequel ses principaux officiers purent à loisir lui donner des témoignages de leur respect et travailler à embellir sa capitale, ajouter quelque chose à l'ensemble des monuments, citadelle, tombes royales, palais, qui décoraient la face du pittoresque rocher au pied duquel coulait l'Iris et s'allongeait la ville d'Amasia. Pharnace II n'a, tout au contraire, occupé le royaume de Pont et été maître d'Amasia que pendant les quelques mois qui se sont écoulés entre sa victoire sur Gnæus Domitius Calvinus et l'arrivée de César pendant l'hiver de 47 à 48 avant notre ère. Pendant ce court intervalle que Pharnace employa à pressurer la province et à faire des préparatifs de guerre, le Métrodore en question, après avoir exercé les fonctions de gouverneur d'Amasia, aurait-il encore eu le temps de s'occuper de pareils soins? Ou bien serait-ce après le rétablissement de la domination romaine qu'un ancien général de Pharnace aurait osé, par cette consécration et cette inscription, rappeler le souvenir du dernier représentant de l'antique dynastie, de celui qui, dans Amisos, avait si cruellement fait périr tant de citoyens romains? Rien, à mon avis, n'est plus improbable. Quant à la forme des caractères, il serait inutile d'y chercher la solution du problème; tout ce que l'on peut dire, c'est qu'ils conviennent aussi bien au second qu'au premier siècle avant notre ère.

A la ligne sept, nous lisons *ἀνθεῶνα*; on aurait peut-être pu penser, au premier moment, que là aussi, à gauche, une

[1] Sur la bataille de Zéla, voir un mémoire, accompagné d'une carte, que nous avons lu à l'Académie des inscriptions (*Comptes rendus*, 1871, p. 312-328).

lettre était devenue illisible, qu'il fallait restituer un Π, et lire Πανθεῶνα. Ce terme aurait désigné un édicule ou un temple consacré, comme le Panthéon de Rome, à tous les dieux; nous n'avons pas cru devoir accepter cette interprétation.

Sur la photographie on distingue très-bien, vers la gauche, une fente profonde du rocher qui, à cette hauteur, serre d'assez près l'inscription pour ne pas laisser la place du Π; elle touche presque à l'A. Si c'était un accident récent, elle laisserait, d'après l'écartement moyen des lettres, paraître quelques vestiges du Π, car on aperçoit très-bien, sur ce point, toutes les rugosités du roc. L'inspection de la photographie nous disposait donc déjà à ne point nous croire en droit d'insérer ici une lettre avant l'A.

La forme Πανθεῶνα, à laquelle on arrivait par cette restitution, augmentait nos doutes. Elle est sans exemple dans les écrivains de l'époque impériale, qui ont souvent l'occasion de mentionner le célèbre édifice consacré par Agrippa. C'est partout le mot Πάνθειον, dérivé très-régulièrement formé, que l'on rencontre avec la variante Πάνθεον. Dans les inscriptions latines, qui appartiennent toutes à l'Italie, il est souvent question de statues *panthées*, c'est-à-dire réunissant les attributs de plusieurs divinités; c'est toujours *divus Pantheus, signum Pantheum*. Pour lire Πανθεῶνα, qui ne pourrait signifier qu'un temple de tous les dieux, il faudrait donc inventer un mot dont rien ne nous autorise à supposer l'existence. Admettons un moment, par hypothèse, cette lecture; ne serait-il pas bien étrange que l'autel, appendice du temple, fût mentionné avant le temple; ne serait-ce pas contraire à l'ordre toujours suivi dans les dédicaces de ce genre? Enfin, rien ne nous prouve que dans la première moitié du second siècle avant notre ère, on ait eu déjà l'idée d'un temple consacré à toutes les divinités ensemble. Le Panthéon d'Agrippa, les inscriptions en l'honneur de divinités panthées, les figures de ce

genre qui existent dans nos collections, tout cela est de l'époque impériale.

Toutes ces difficultés, et notamment celle qui tient à la place occupée dans la dédicace par le mot *βωμός*, disparaissent si nous lisons, comme nous y invite la photographie, *ἀνθεῶνα*. Ici nous n'avons point à inventer une forme étrange et inusitée. Ἀνθεών n'est pas d'un usage fréquent, mais il existe; il nous est donné par le *Thesaurus*, dans l'édition Didot, comme tiré des glossaires, avec cette traduction, *viretum, viridarium*. C'est un mot parfaitement formé; il me suffit, pour en rendre compte, de transcrire quelques lignes du *Traité de la formation des mots grecs* de M. Adolphe Régnier[1] :

ών, gén. ῶνος — εών, εῶνος.

« Ces suffixes se combinent avec des thèmes nominaux et forment des substantifs qui désignent des lieux, et surtout des lieux où certaines personnes, certains animaux, certaines choses se trouvent en grand nombre. Exemple : θυρών, *place devant la porte*, de θυρά, *porte; ἀνδρών, appartement des hommes*, d'ἀνδρ, radical d'ἀνήρ, gén. ἀνδρός, *homme; γυναικών, appartement des femmes*, de γυναικ, radical de γυνή, gén. γυναικός, femme, etc. »

Ἀνθεών, c'est donc un parterre, un jardin de fleurs. On se représenterait difficilement un temple, quelles que fussent son architecture et ses proportions, dressé contre ce mur vertical de rocher qui s'élève en arrière des tombes et monte tout droit jusqu'au double sommet, jusqu'à la citadelle[2]; de quelque manière que s'y fût pris l'architecte, l'édifice, au lieu de détacher ses profils sur le ciel, aurait toujours paru plaqué contre cette surface grisâtre et de loin se serait con-

[1] § 184.

[2] Voyez l'*Exploration archéologique de la Galatie* par MM. Perrot, Guillaume et Delbet, pl. 70 et 71.

fondu pour l'œil avec la montagne. Au contraire, rien de plus heureux pour varier un peu l'aspect de toute cette pierre, rocher, palais et murailles, que des massifs d'arbres et de fleurs brillantes adossés à la montagne, et au milieu de tout ce feuillage un grand autel, aux proportions monumentales, s'enlevant sur la verdure. Sur cette pente tournée vers le midi, pour peu que l'on eût apporté assez de terre végétale et pourvu à l'arrosement au moyen de citernes voisines, lauriers, arbousiers, myrtes, rosiers, cistes, althéas, toutes les plus belles plantes de la région devaient pousser à merveille et singulièrement égayer ce sévère ensemble.

Nous avons peine à nous expliquer, M. Guillaume et moi, comment cette curieuse inscription a pu nous échapper; nous serions heureux de savoir au juste en quel endroit elle se trouve. D'après les indications, malheureusement trop succinctes, que contient la lettre de M. Ermakow, nous inclinerions à en chercher la place vers le fond de cette espèce de cirque que le rocher dessine, comme on peut le voir dans notre *Plan général de la nécropole d'Amasia* [1], entre les deux groupes de tombes royales. C'est sans doute là, à une assez grande hauteur au-dessus de l'aire inclinée circonscrite, vers la ville, par la muraille, qu'il faut chercher ce texte et que l'on pourrait peut-être relever quelques traces des dispositions qu'il mentionne. Je dirai plus : si cette inscription se lit au-dessus ou dans le voisinage immédiat de l'une des tombes royales, peut-être elle nous révèle le nom du propriétaire de cette tombe. L'*ἀνθεών* serait alors un jardin funéraire, créé et entretenu par un des anciens serviteurs du roi, auprès de son tombeau où il l'adore comme un héros divinisé. Les exemples abondent de ces plantations ainsi faites autour d'une chère sépulture par la piété des survivants. Si l'on constatait ainsi

[1] *Exploration archéologique*, pl. 75, et *Revue archéologique*, 1872, pl. 19.

un étroit rapport entre cette inscription et l'une des tombes royales marquées sur notre plan, la présomption que nous avons signalée se changerait en certitude : il deviendrait évident qu'il y aurait à chercher dans le Pharnace de notre inscription Pharnace Ier, mort sur le trône et enseveli dans les tombeaux de ses ancêtres, et non Pharnace II, qui reçut le coup mortel en guerroyant dans son royaume du Bosphore Cimmérien et dont le corps ne dut point être rapporté dans cette ville d'Amasia dont il n'avait jamais été, aux yeux des Romains, devenus les maîtres du pays, le souverain légal.

En restituant dans l'inscription le nom du *phrourarque* Métrodore, j'avais cru un moment retrouver ici la trace d'un personnage célèbre au temps de Mithridate le Grand, de ce Métrodore de Scepsis, philosophe et politique, que le roi de Pont avait attaché à son service et dont il avait fait en quelque sorte un ministre de la justice, un juge suprême pour tous ses États. Après examen, il a fallu renoncer à cette idée. C'est Mithridate Eupator qui a emmené dans le Pont ce sophiste alors très-renommé, c'est lui encore qui l'a fait périr lors de son séjour en Arménie, auprès de son gendre Tigrane[1]. Métrodore de Scepsis, qui n'était d'ailleurs point un guerrier, n'a donc pu commander dans Amasia ni sous Pharnace Ier, le grand-père, ni sous Pharnace II, le fils de Mithridate Eupator.

Nous ne craignons pas d'avoir retenu trop longtemps l'attention de l'Académie sur cette inscription, que nous regrettons de n'avoir pas nous-même transcrite à Amasia. Du jour où la place qu'elle occupe nous sera indiquée d'une manière précise, elle pourra fournir un précieux renseignement pour restaurer l'ensemble des monuments qui décoraient la base de la montagne, au nord d'Amasia, sur la rive gauche de l'Iris, travail difficile et tentant que se promet d'exécuter mon

[1] Strabon, XIII, p. 609; Plutarque, *Lucullus*, ch. XXII.

compagnon de voyage, M. Guillaume; en attendant, elle contient la seule mention que l'épigraphie nous ait conservée d'une antique et belliqueuse race de princes qui balança un moment la fortune de Rome et qui ne fut abattue que par ses deux plus illustres capitaines, Pompée et César. En dehors des historiens, le nom de ces princes ne s'était rencontré jusqu'ici que sur leurs médailles, si rares d'ailleurs jusqu'à ces dernières années. Voici qu'à ces témoignages s'ajoute celui d'un texte lapidaire, unique, si nous ne nous trompons, jusqu'à ce jour.

II.

La seconde inscription est d'Ancyre; nous l'avons reçue de M. Giovanni Leonardi, pharmacien dans cette ville. Voici ce que portait la copie qui nous a été adressée d'Ancyre :

ΤΟΡΟΣ ΤΙΤΟΥ ΑΙΛΙΟΥ ΚΑΙΣΑΡΟΣ ΑΝΤΟΝΕΙΝΟΥ
ΑΝΘΥΠΑΤΟΙ ΑΧΑΙΑΣ ΗΓΕΜΟΝΙ ΛΕΓΙΟΝΟΣ
Δ · ΣΚΥΘΙΚΗϹ ϹΤΡΑΤΗΓΩΙ ΔΗΜΑΡΧΩΙ ΤΑΜΑΙ
ΕΠΑΡΧΕΙΑΣ ΒΑΤΒΙΚΙΕΧΕΙΛΙΑΡΧΩ ΠΛΑΤΥΣΗΜΩΙ
ΝΕΓΖ ΑΙΔΥΜ ΕΥΤΥΧΟΥΣ
ΚΛ ΜΔ ώ ΙΜΟΣ

Nous avons ici une partie du *cursus honorum* d'un magistrat romain, la fin, celle où se trouvaient les charges civiles ou militaires par lesquelles il avait débuté. Mais jusqu'où est-il arrivé, quelles fonctions occupait-il au moment où l'inscription a été composée, quel est, enfin, ce personnage? Il est plus facile qu'on ne l'aurait cru tout d'abord de répondre à ces questions. L'analogie de nombreux textes lapidaires retrouvés à Ancyre suggère tout de suite la pensée que nous avons ici une inscription composée en l'honneur d'un légat impérial de la Galatie, et la comparaison de notre fragment avec ce que

nous possédons d'inscriptions honorifiques provenant d'Ancyre nous révèle bientôt le titre et le nom du personnage. Nous trouvons en effet (n[os] 4022 et 4023 du *Corpus Inscriptionum Græcarum*) un personnage qui a été, lui aussi, légat d'Antonin, et qui, comme l'anonyme de notre fragment, avait exercé, auparavant, les fonctions de légat de la *legio IV Scythica* et de *tribunus laticlarius legionis VII Geminæ Felicis*. Ces concordances sont trop frappantes pour que nous hésitions à reconnaître, dans notre anonyme, le personnage honoré, comme gouverneur sorti de charge, dans les deux autres textes épigraphiques d'Ancyre. C. Julius Scapula, *consul suffectus* aux kalendes de septembre de l'an 891 de Rome, 138 de notre ère, dut gouverner la vaste province de Galatie pendant les années 135, 136, 137 de notre ère; comme nous l'avons démontré dans notre thèse *de Galatia provincia*, p. 114 et 115.

Voici donc comment se restitue, avec une entière certitude, la nouvelle inscription d'Ancyre, à laquelle il doit manquer quatre lignes environ :

[Γ. Ἰουλίῳ Σκάπλᾳ, ὑπάτῳ ἀποδεδειγμένῳ,
πρεσβευτῇ καὶ ἀντισΊρατηγῳ Αὐτοκράτορος
Τραιανοῦ Ἀδριανοῦ ΣεβασΊοῦ, πατρὸς πατρίδος,
ἀρχιερέως μεγίσΊου, καὶ Αὐτοκρα-]
τορος Τιτου Αἰλίου Καισαρος Ἀντονεινου,
ἀνθυπατου Ἀχαίας, ἡγεμόνι λεγιόνος
δ' Σκυθικῆς, σΊρατηγῷ, δημάρχῳ, ταμ[ί]ᾳ
ἐπαρχείας Βα[ι]τικῆς, χειλιαρχῳ πλατυ-
σημῳ λεγ[ε]ωνος ζ' Διδύμ[ου] Εὐτύχους
κλ. . . . .μδ ιμος

A C. Julius Scapula, consul désigné, légat propréteur de l'empereur Trajan Adrien Auguste, père de la patrie, grand pontife, et de l'empereur Titus Aelius César Antonin, proconsul d'Achaïe, légat de la légion quatrième Scythique, préteur, tribun, questeur de la province de Bétique, tribun laticlave de la légion septième Gemina Felix.

Plus détaillée que les précédentes, notre inscription nous

fournit sur la carrière de C. Julius Scapula de nouveaux renseignements; ainsi, elle nous apprend que c'était l'Achaïe qu'il avait gouvernée avec le titre de proconsul, et que c'était dans la Bétique qu'il avait exercé la charge de questeur.

L'inscription paraît assez négligemment gravée, à moins que nous ne devions attribuer uniquement au copiste les fautes qu'elle contient. Ligne 2, *ἀνθυπάτοι* pour *ἀνθυπάτωι* et *λεγιόνος* pour *λεγεῶνος*. Ligne 3, c'est, sans doute, le copiste qui n'a pas vu l'I de *ταμία*. Ligne 4, il a de même omis l'I, plus court que les autres lettres, de *Βαιτικῆς*, et il a pris pour un E le C final. Ligne 5, il a vu N là où il y a Λ. De la dernière ligne, qui contenait, selon toute apparence, le nom de la tribu qui avait élevé la statue et du magistrat qui en avait surveillé l'érection, nous ne pouvons rien tirer. Le iota est partout ascrit, hors ligne 4, où il paraît manquer après le mot *χιλιάρχῳ*; mais il n'y a peut-être là qu'une omission du copiste.

III.

Inscription copiée à Ancyre (sans autre désignation) par le même Giovanni Leonardi :

ΥΛΕΙΝΑ ΑΡΧΕΔΗΜΟΥ ΤΕΚΝΟΙϹ ΓΛΥΚΥΤΑΤΟΙϹ ΘΕΟΤΕΙΚΩ ΚΑΙ❦
ƎΛΩ❦ ΤΟ ΗΡΩΟΝ ΕΑΥΤΗΤΕ ΚΑΙ ΤΩ ΑΝΔΡΙ ΜΟΜΜΩΝΙ ΚΑΙ ΤΟΙΣ ΟΥϹΙ Ε Η
ϹΤΕΚΝΟΙϹ ΕΚ ΤΩΝ ΙΔΙΩΝ ΚΤΗΣΑΜΕΝΗ ΚΑΙ ΕΠΙϹΚΕΥΑϹΑϹΑ ΕΞΕΔΡΑΝ ΚΑΙ
ΠΕΡΙΦΡΑΓΜΑ ΑΠΕΚΑΤΕϹΤΗϹΕΝ ΜΝΗΜΗϹ ΧΑΡΙΝ.

Ἀκυλεῖνα Ἀρχεδήμου τέκνοις γλυκυτάτοις Θεοτεικῷ καὶ
Πάϐλῳ τὸ ἡρῷον ἑαυτῇ τε καὶ τῷ ἀνδρὶ Μόμμωνι καὶ τοῖς οὖσι ἑαυ-
τῆς τέκνοις ἐκ τῶν ἰδίων κτησαμένη καὶ ἐπισκευάσασα ἔξεδραν καὶ
τὸ περίφραγμα ἀπεκατέστησεν μνήμης χάριν.

Aquilina, fille d'Archédémos, ayant construit et décoré, à ses propres frais, ce monument pour ses enfants chéris Théoticos et Pavlos, pour elle-même et pour son mari Mommon, et pour ceux de ses enfants qui sont encore en vie, a de plus établi l'exèdre et la clôture, en souvenir de ceux qui ne sont plus.

Sans avoir l'importance des précédentes, cette inscription mérite encore quelques instants d'attention. L'influence de la prononciation qui devait finir par prévaloir dans tout l'Orient s'y marque d'une manière curieuse. L. 2, *Πᾶβλος* pour *Παῦλος* prouve qu'au moment où elle fut gravée, en Galatie, le son du β se confondait avec celui de l'*υ* dans la diphthongue *αυ*. L. 3, *κτησαμένη* n'est certainement pas le participe aoriste du verbe *κτάομαι*, mais c'est du verbe *κτίζω*, qui seul donne ici le sens indiqué par le verbe suivant, qu'il faut tirer ce participe; le son de l'*ι* et celui de l'*η* étant le même, le lapicide a écrit *κτησαμένη* pour *κτισαμένη*. Les noms *Θεοτεικός* et *Μόμμων* ne se trouvent pas dans le dictionnaire de Pape; le premier, dont la physionomie est toute grecque, est singulièrement composé; on ne voit pas quel est le second élément qui vient s'ajouter au mot *Θεός*. Le second doit être un de ces noms d'origine asiatique qui abondent dans cette région.

La formule *τοῖς οὖσι ἑαυτῆς τέκνοις*, pour désigner ceux de ses enfants qui sont encore vivants, par opposition à ceux qu'elle a déjà perdus et qu'elle commence par énumérer, n'a point encore été, à ma connaissance, rencontrée sur les marbres. La clôture du *περίβολος* funéraire est mentionnée, sous ce même nom de *περίφραγμα*, dans une autre inscription de la même province, relevée à Pessinunte et qui figure au *Corpus* sous le n° 4089. Je n'ai point trouvé d'autre inscription funéraire grecque ou latine qui contienne la mention d'une exèdre, ou salle entourée de bancs, attenante au tombeau.

La forme des lettres, l'absence de l'iota ascrit et les confusions de sons que nous avons signalées nous disposent, en l'absence de toute donnée chronologique, à croire cette inscription du IIe, sinon du IIIe siècle de notre ère.

G. Perrot.

LIVRES OFFERTS.

SÉANCE DU VENDREDI 4 JUILLET.

L'Académie reçoit l'hommage d'une *Notice historique sur le général Daumesnil*, par M. le baron Larrey, membre de l'Institut.

M. Egger offre à l'Académie, au nom de M. Pierret, les brochures intitulées : I. *Le dogme de la résurrection chez les anciens Égyptiens*. II. *Traduction du 1er chapitre du Livre des morts, d'après les papyrus du Louvre*. III. *Préceptes de morale extraits d'un papyrus démotique du musée du Louvre*. IV. *Études égyptologiques comprenant le texte et la traduction d'une stèle éthiopienne inédite, avec un glossaire égyptien-grec du décret de Canope*. V. *Revue archéologique* (tirages à part) : *Prière de Ramsès IV à Osiris; Le sarcophage de Séti Ier*.

Sont en outre offerts à l'Académie :

1° *Limites natur. de l'Italie à l'occident* (en ital.), par M. Sev. Cassio.

2°-3° Au nom de M. Vachez, *Les fouilles du tumulus de Machezal; Recherches sur les quatre grandes voies romaines de Lugdunum*.

M. de Longpérier offre, au nom de M. Ménant, *les Achéménides et les Inscriptions de la Perse*. Cet ouvrage, dit M. de Longpérier, donne le résumé de l'histoire des successeurs de Cyrus, ainsi qu'un aperçu des découvertes archéologiques qui ont permis, dans la suite, de lire les grands textes cunéiformes du système perse. Il donne en outre la traduction complète, avec vignettes explicatives, de toutes les inscriptions des Achéménides. Le recueil des inscriptions achéménides publié par M. Oppert est, comme on sait, tiré à très-petit nombre et maintenant épuisé; l'ouvrage de M. Ménant vient suppléer à cette disette. Il n'a pas reproduit les exposés philologiques du savant orientaliste, et son livre est destiné à ceux qui, sans être versés dans la philologie orientale, voudront connaître l'histoire d'une puissante dynastie d'après ses monuments officiels et authentiques. Chacun sait que le déchiffrement des écritures cunéiformes du *système perse* ne soulève aucune opposition.

SÉANCE DU VENDREDI 11 JUILLET.

Le Secrétaire perpétuel présente : 1° le tome VII, 1re série, 2e partie, des *Savants étrangers*.

2° Au nom de M. Chastel, une *Notice sur la mosaïque de Lillebonne.*

3° Le n° 1, 2ᵉ série, de l'*Institut scientifique et littéraire de Coïmbre* (en portugais).

M. de Longpérier, au nom de M. Mariette, offre à l'Académie, de la part de Son Altesse le vice-roi d'Égypte, l'*Album du musée de Boulaq.* Ce volume, ajoute M. de Longpérier, contient quarante planches photographiques où l'on trouve des vues d'intérieur du musée et des reproductions d'environ 600 objets divers parfaitement bien choisis pour donner une idée exacte de l'art égyptien depuis les époques les plus reculées jusqu'à la conquête romaine. Nous pouvons étudier, dans ce beau recueil, et les trois bas-reliefs du tombeau d'Hosi antérieur à la ivᵉ dynastie, et la célèbre statue de bois qui date de la première moitié de cette ivᵉ dynastie, et la superbe statue de Chéphren, le fondateur de la seconde pyramide, et la stèle relative aux constructions de Chéops, et tant d'autres objets du plus haut intérêt. A la fin, on remarque quelques sculptures grecques et romaines parmi lesquelles ce grand buste de porphyre rouge auquel j'ai donné, lorsqu'il fut découvert, le nom de Maximien-Hercule, et une tête de marbre blanc d'un beau style, singulièrement caractérisée par son regard attristé, sa moustache nationale, sa chevelure disposée en larges mèches. Je ne crains pas d'avancer que nous avons là le portrait d'un de ces guerriers gaulois qui s'en allaient joncher de leurs cadavres tous les champs de bataille de l'Orient, à la solde de Pyrrhus, d'Antigone ou de Ptolémée Philadelphe. Ce buste fait songer au Gaulois mourant du Capitole, et à ces belles figures de Gaulois qui décorent le grand sarcophage trouvé à la Vigna Ammendola. La physionomie expressive de notre compatriote aura tenté le ciseau de quelque habile artiste du temps des Lagides. C'est à cette époque de l'histoire égyptienne que M. Mariette a classé le marbre en question.

M. de Longpérier offre encore à l'Académie une brochure de M. Barzilaï intitulée : *Les Abraxas. Études archéologiques*, Trieste, 1873 (en italien). Dans cet ouvrage l'auteur applique d'une façon ingénieuse sa science hébraïque à l'explication des pierres gravées et autres monuments de la secte basilidienne. Les mots ΙΑΩ, ΑΔΩΝΟΙ, CΑΒΑΩΘ inscrits sur les abraxas, lui ont donné lieu de croire que ces amulettes étaient fabriqués par des Juifs. Il pense que la formule *Abracadabra* est composée de lettres initiales et finales empruntées à la prière *Anà behoah*, attribuée au rabbin Ben-Akana; et il explique à l'aide de passages de l'Écriture quelques-unes des figures gravées sur les abraxas. C'est ainsi que, suivant lui, l'image du dieu Harpocrate sur un lotus est un symbole

de Moïse *obturatus labiis*, comme il est dit dans l'Exode (V, 13). La dissertation de M. Barzilaï est intéressante et mérite d'être signalée quoiqu'elle repose sur l'examen d'un nombre trop restreint de monuments, et qu'elle suppose qu'au temps du sectaire basilidien Quinctus Serenus Sammonicus, c'est-à-dire au deuxième siècle de notre ère, la lettre hébraïque ת avait le son du D, suivant la prononciation germanique moderne.

SÉANCE DU VENDREDI 18 JUILLET.

M. Deville, correspondant de l'Académie, fait hommage d'un ouvrage intitulé : *Histoire de la verrerie dans l'antiquité.*

SÉANCE DU VENDREDI 25 JUILLET.

M. de Witte fait hommage d'un extrait de la Revue archéologique : *Apollon, bronze d'ancien style, trouvé dans les environs d'Athènes.*

Sont en outre offerts à l'Académie :

1° *Recueil des ordonnances de la principauté de Liége*, tome III, par feu M. Polain et M. Bormans.

2° *Coutumes du pays et duché de Brabant*, par M. Constant Casier.

3° *Coutumes du comté de Looz, de la seigneurie de Saint-Trond et du comté impérial de Reckheim*, tome II, par M. Louis Crahay.

4° *Bible en sanscrit*, tome IV, ouvrage offert par M. le Dr Muir.

5° *Les dolmens d'Afrique*, par M. le général Faidherbe.

6° *Notice descriptive des limites de la banlieue de Saint-Omer*, par M. Deschamps de Pas.

7° *Étude historique sur la forme, le lieu et la date du mariage de François Ier avec Éléonore d'Autriche*, par M. Émile Labeyrie.

8° *Du sentiment national de la province d'Artois sous la domination française*, par M. François Morand.

M. de Longpérier offre à l'Académie, au nom de M. Reginald Stuart Poole, conservateur du Musée Britannique, son *Catalogue of the greek coins in the British Museum, Italy.* Cette première partie d'un travail qui doit former un grand nombre de volumes contient la description des monnaies de l'ancienne Italie, réunies au cabinet de Londres. Les pièces qui avaient été précédemment omises y ont été ajoutées et sont venues enrichir cette importante collection. Le second volume, qui concernera les monnaies de la Sicile, va être mis sous presse.

M. Renan offre à l'Académie une étude historique de M. Philippe Berger sur une des nombreuses sectes du christianisme primitif, appelée *Ophites*. Cet ouvrage est une thèse qui était destinée à la faculté de théologie de Strasbourg et qui a été soutenue devant celle de Montauban. L'auteur y fait preuve d'un esprit critique excellent. Il montre tout ce que le gnosticisme empruntait aux religions orientales et comment les traditions de l'Orient tendaient à s'emparer du monde romain sous le nom de sectes chrétiennes. C'est contre l'envahissement de ces doctrines orientales que le christianisme eut surtout à lutter en combattant le gnosticisme.

M. Renan offre en outre à l'Académie, au nom de M. Clermont-Ganneau, un extrait de la Revue archéologique intitulé : *Nouveaux ossuaires juifs, avec inscriptions grecques et hébraïques*, mémoire lu précédemment devant l'Académie. M. de Saulcy avait déjà signalé le caractère de ces coffrets. M. Clermont-Ganneau a démontré qu'ils venaient tous d'un même caveau. Il y avait confusion dans l'attribution des couvercles; la comparaison des inscriptions grecques et hébraïques a pu faire restituer, à chaque coffret, le sien.

SÉANCE DU VENDREDI 1er AOÛT.

Le Secrétaire perpétuel signale en tête des livres offerts un article de M. Defrémery sur les *Mémoires de Baber,* traduits par M. Pavet de Courteille, article inséré dans le *Journal des Savants*.

Le Secrétaire perpétuel présente ensuite : 1° *Le monde slave,* par M. L. Léger. «Ce petit livre renferme plusieurs chapitres qui montrent avec quelle perspicacité le jeune auteur a pénétré dans l'étude de cette race, de ses mœurs et de sa littérature.»

2° *Annales de la Calabre citérieure, de 1806 à 1811*, par M. Louis Maria Greco.

3° *Antiquités franques; découvertes et observations faites en 1866, 1869, 1871 et 1872*, par M. Hecquet d'Orval.

M. Alfred Maury offre, au nom de M. Isambert, la 2e édition de son *Itinéraire en Orient*. C'est la description la plus complète de la *Grèce* et de la *Turquie d'Europe*. L'auteur ne s'est pas borné à un tableau des lieux qui doivent attirer la curiosité du voyageur; il a mis à profit et placé en relief les travaux des savants français, notamment des membres de l'École d'Athènes. D'excellentes cartes aident à l'intelligence du texte.

M. Alfred Maury offre en outre, au nom du docteur Gross, une bro-

chure intitulée : *Les habitations lacustres du lac de Bienne.* L'exploration de ce lac a amené des découvertes très-intéressantes décrites par l'auteur. Il signale entre autres une faucille en bronze avec la poignée en bois dur, découpée de diverses entailles où la main s'adaptait; une épée en fer de la même forme que les épées en bronze, un mors en bronze et d'autres objets qui permettent d'établir des comparaisons entre les anciennes habitations de ce lac et celles qui ont été explorées ailleurs.

M. de Longpérier offre à l'Académie deux études paléontologiques du docteur Barzilaï; dans l'une intitulée *le Renne* (il Renne), il veut établir que l'on doit considérer comme un renne le Reem de la Bible (*Nombres*, xxiv; *Job*, xxxix, 9). Le Renne aurait donc existé en Arabie au temps de Job. Jusqu'à présent on avait cru voir dans l'animal désigné un Buffle. Les raisons de M. Barzilaï sont à discuter.

L'autre mémoire, *le Beemoth*, assimile l'animal de ce nom au Mammouth, par le changement du B en M, changement qui en effet est fréquent. Étymologiquement il n'y a rien à dire.

SÉANCE DU VENDREDI 8 AOÛT.

Le Secrétaire perpétuel présente à l'Académie : 1° une brochure de M. Delisle, intitulée : *Lettre à M. Jules Lair sur un exemplaire de Guillaume de Jumièges, copié par Orderic Vital.*

2° *Manuel élémentaire d'archéologie nationale*, par M. l'abbé J. Corblet.

3° *Histoire de la ville et de la châtellenie de Pont-sur-Seine*, par M. Arsène Thévenot.

SÉANCE DU MERCREDI 13 AOÛT.

Le Secrétaire perpétuel présente à l'Académie : 1° le discours prononcé par M. Alfred Maury *à l'assemblée générale de la Société de l'Histoire de France, le 6 mai 1873;* 2° au nom de M. Deloche, *la Trustis et l'Antrustion royal sous les deux premières races*, très-beau volume imprimé à l'Imprimerie nationale et dont le fond est déjà connu de l'Académie par les très-intéressantes communications que lui a faites M. Deloche.

SÉANCE DU VENDREDI 22 AOÛT.

1° *La Terreur, études critiques sur l'histoire de la révolution française*, par M. H. Wallon, secrétaire perpétuel de l'Académie, 2 vol. in-12.

2° *Allocution prononcée à la distribution des prix du lycée Condorcet, le 5 août 1873*, par M. Ch. Jourdain, membre de l'Académie.

3° *Inscriptiones Hispaniæ christianæ edidit Æmilius Hübner.* Article de M. Ed. Le Blant, extrait du *Journal des Savants.*

4° *Histoire militaire des Femmes*, par M. de la Barre Duparcq.

5° *Œuvre de Sappho. Étude sur l'Hellénie depuis les temps préhistoriques jusqu'à la* LX*e* *olympiade*, par M. G. Olivier.

6° *La vérité sur la langue d'O précédée de considérations historiques, philosophiques et philologiques*, par M. Paul Barbe.

7° *Notice sur la communauté des habitants de Liesse*, par M. Combier.

SÉANCE DU VENDREDI 29 AOÛT.

1° *Continuation de la concordance des lois de l'empire russe publiée en 1857*, allant du 1er janvier au 31 décembre 1871. Saint-Pétersbourg, 1871.

2° *Règlement en russe sur l'accise et le tabac.*

3° *Mélanges archéologiques*, par M. Albert Dumont. 2e fascicule. Extrait de la *Revue archéologique.*

4° *Tabulæ photographæ XI materiam palæographicam ætatis imperatoriæ exhibentes*, compositæ a M. Munier. Mogontiaci, 1873.

M. de Longpérier offre à l'Académie, de la part de M. Reginald Stuart Poole, le mémoire intitulé : *The use of the coins of Kamarina in illustration of the fourth and fifth olympian odes of Pindar.* «Dans son mémoire M. Poole rapproche le type des monnaies de la ville de Camarina des quatrième et cinquième odes olympiques de Pindare. Il examine les types des médailles antiques qui peuvent se rapporter à des victoires olympiques, et il explique le type de la *meta* (borne) renversée, qui se voit sur une monnaie de Syracuse, accompagnant un quadrige en désordre, en rapportant cette composition à l'an 388. Denys avait envoyé ses coursiers à Olympie, mais, excités par l'orateur Lysias, les concurrents repoussèrent et brisèrent les chars du tyran sicilien.»

SÉANCE DU VENDREDI 5 SEPTEMBRE.

Il est fait hommage à l'Académie des ouvrages suivants :

1° *Le chroniqueur Bernard Hertzog et son gendre le poëte Jean Fischart*, par M. Eug. Müntz.

2° *Inventaire sommaire des archives départementales antérieures à 1790*,

département de l'Aube. Archiviste : M. d'Arbois de Jubainville, correspondant de l'Institut.

SÉANCE DU VENDREDI 12 SEPTEMBRE.

Le Secrétaire perpétuel offre, au nom de M. Chotard, une édition nouvelle de l'*Abrégé de géographie d'Adrien Balbi,* qu'il a publiée.

«L'ouvrage d'Adrien Balbi a une réputation très-établie, mais les livres de géographie sont de ceux qui ont le plus besoin de suivre le cours des événements et des découvertes. C'est à cette fin et dans cette pensée que M. Chotard a repris celui de Balbi, et ce travail ne pouvait être exécuté par une main plus habile. Aux deux volumes dont se compose cette publication est joint un petit atlas dont les planches gravées sur acier ont été mises en harmonie avec le texte qu'il accompagne.»

Est encore offert à l'Académie une brochure de M. Lepage intitulée : *La Lorraine allemande, sa réunion à la France, son annexion à l'Allemagne* (1766-1871.)

M. de Longpérier offre à l'Académie un ouvrage de M. Carlo Mancini intitulé : *Explication de deux inscriptions inédites des thermes de Dioclétien et de deux bas-reliefs triomphaux découverts dans le forum romain.*

SÉANCE DU VENDREDI 18 SEPTEMBRE.

M. de Longpérier offre à l'Académie, au nom de M. Lenormant, un nouveau fascicule de ses *Lettres assyriologiques,* la 3e partie du tome Ier de ses *Études accadiennes.* «Ce fascicule, dit M. de Longpérier, est dédié à notre correspondant, M. le général Rawlinson, qui a bien voulu confier à M. Lenormant, non-seulement les épreuves d'une nouvelle collection de documents dont il prépare la publication, mais ses notes et ses travaux personnels sur les écritures cunéiformes, marque bien significative d'estime pour l'érudition persévérante et pleine de sagacité de notre compatriote. M. Lenormant donne, dans son volume, un répertoire des caractères de l'écriture cunéiforme avec leurs valeurs accadiennes, résultat d'un dépouillement minutieux des syllabaires tracés sur les tablettes grammaticales de la Bibliothèque des rois de Ninive, et des textes bilingues, publiés ou inédits, qui ont pu être recueillis. La liste comprend 548 lignes et devra s'accroître encore. Un chapitre est consacré aux sources de la langue accadienne. M. Lenormant reproduit une note très-intéressante de M. E. Sayous sur certaines affinités de cette langue avec les idiomes finnois.

« Enfin il discute la question du nom même de cette langue que M. Oppert nommé *Sumérienne*. M. Lenormant nous rend un véritable service en nous donnant, à ce propos, le texte, la transcription et la traduction des divers documents sur lesquels reposent les différentes opinions adoptées par les philologues anglais et italiens, par lui-même d'un côté, et d'un autre côté par M. Oppert. Il résulte de sa démonstration que le nom *d'Accad* doit être attribué à ces populations antiques qui, plus tard, vers le IXe siècle avant notre ère, sont indiquées dans les textes cunéiformes sous le nom de *Kalda;* que le nom de *Sumir* est absolument inconnu dans les documents babyloniens et chaldéens de l'ancien empire. *Sumer* est l'ancien nom de l'Assyrie, altération d'une forme antérieure *Sunger* ou *Sungir; Acad,* au contraire, représente la population primitive des bords de l'Euphrate et du Tigre, le peuple non sémitique et touranien. Le nouveau livre de M. Lenormant contient beaucoup d'autres détails intéressants. Je tenais à signaler à l'Académie les renseignements nouveaux, la citation complète des textes relatifs à la question débattue entre M. Oppert et M. Lenormant. Le premier s'étant borné à nous fournir la transcription latine des termes nécessaires à l'exposé de son opinion, on pourra maintenant étudier les deux opinions divergentes avec les pièces complètes sous les yeux. »

SÉANCE DU VENDREDI 26 SEPTEMBRE.

M. de Longpérier offre à l'Académie, au nom de M. Barzilaï, quatre mémoires relatifs, le premier, aux passages du XIXe chapitre de *la Genèse* où il est question de la femme de Loth; le deuxième, aux versets 12-14 du chapitre X de *Josué,* où l'auteur affirme que le fils de Noun n'a jamais songé à arrêter le soleil. Les troisième et quatrième mémoires sont relatifs à l'interprétation de deux vers énigmatiques du Dante.

COMPTES RENDUS DES SÉANCES

DE

L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS

ET BELLES-LETTRES

PENDANT L'ANNÉE 1873.

COMPTES RENDUS DES SÉANCES.

OCTOBRE-DÉCEMBRE.

PRÉSIDENCE DE M. HAURÉAU.

SÉANCE DU VENDREDI 3 OCTOBRE.

L'Académie fixe le jour de sa séance publique annuelle au vendredi 7 novembre.

L'Académie nomme deux Commissions chargées de présenter les sujets pour le prix ordinaire et le prix Bordin, à décerner en 1876, le premier dans l'ordre des antiquités grecques et romaines; le deuxième, dans l'ordre des études orientales.

Sont nommés :

Pour la première Commission : MM. Naudet, Renier, Maury, Thurot.

Pour la deuxième Commission : MM. Mohl, de Longpérier, Renan, de Slane.

M. Havet continue la lecture de son mémoire sur cette question : *Les écrits attribués à Bérose et à Manéthon sont-ils authentiques?*

M. DE LONGPÉRIER entretient l'Académie d'une découverte archéologique faite récemment à Paris en explorant les sépultures

antiques situées dans les terrains voisins de la rue Nicole. Il s'agit d'une *stèle* de 60 centimètres de hauteur sur 27 de largeur. Dans un cadre creusé au centre et surmonté d'nn fronton triangulaire, on lit l'inscription suivante :

GEMINIVS
SOLIMARIF
VESTIARI
H.S

C'est-à-dire : *Geminius Solimari filius vestiarius hic situs* (*est*). — Geminius, fils de Solimarus, tailleur, gît ici.

Le mot qui compose la troisième ligne, quoique très-altéré par des coups de pic, laisse cependant deviner le nom de métier *vestiarius;* le nom du père, *Solimarus*, est gaulois, et déjà connu par plusieurs inscriptions, ainsi que par les monnaies d'or gauloises portant la légende *Solima.*

La partie supérieure de la *stèle* a été creusée en forme de table de libations, ce qui fait croire que les parents du défunt accomplissaient sur cette sorte d'autel les rites en l'honneur des Mânes. Le monument date du IIe ou du IIIe siècle.

M. Alexandre Bertrand met sous les yeux de l'Académie une série de dessins représentant *cinq tombes du cimetière de Colasecca, sur les bords du Tessin* (haute Italie). Ces tombes contenaient des urnes cinéraires et un certain nombre d'objets de bronze et de fer dont les analogues se sont rencontrés sur plusieurs points de l'Europe, au nord des Alpes, notamment en Suisse, en France, en Autriche, en Mecklembourg et même en Lithuanie. Dans ces derniers pays ces objets se trouvent de temps en temps mêlés à des objets incontestablement étrusques. Faut-il donc admettre que tous ces bronzes ont la même origine et sont des produits de l'industrie tyrrhénienne? M. Bertrand ne le pense pas, et il développe une série d'arguments tendant à prouver que les objets en question ont une origine non tyrrhénienne, mais orientale, et que le centre primitif de l'industrie du bronze et du fer ne doit point être cherché en Italie, ni même en Grèce, mais dans les régions caucasiennes, qui jouissaient, sous ce rapport, dès les temps les

plus reculés, d'une réputation célébrée déjà par Homère. M. Bertrand croit que l'art de la métallurgie, apporté en Europe par de très-anciennes migrations de peuplades probablement aryennes, s'est ensuite peu à peu acclimaté dans les diverses contrées de notre continent, en y conservant, à peu près partout, le cachet de son origine. C'est de ce centre commun que l'industrie des métaux s'est répandue en Grèce et en Étrurie, comme en Germanie et en Gaule. Là est le secret des ressemblances frappantes associées à des différences également sensibles qui se remarquent dans les bronzes européens des temps primitifs, à des distances considérables, et dans des pays qui n'ont eu entre eux que très-tard des communications directes. M. Bertrand compare les faits archéologiques relatifs à la métallurgie aux faits linguistiques que nous présente le développement des langues indo-européennes qui, sur un fond commun qu'explique leur commune origine, offrent des variétés si nombreuses et si tranchées. Selon l'auteur de la présente note, les bronzes de *Colasecca*, comme la majorité des bronzes anté-romains de France et d'Allemagne, doivent être rapportés à cette influence asiatique directe, et, loin d'être étrusques, ils nous montrent ce qu'était la civilisation de la Cisalpine avant la conquête tyrrhénienne. La thèse que M. Bertrand développe devant l'Académie semble avoir l'assentiment de MM. Worsaae (de Copenhague) et Conestabile (de Pérouse), correspondant de l'Institut, tous deux si compétents en pareille matière.

Le Secrétaire perpétuel présente le premier fascicule des *Comptes rendus* de l'Académie pour l'année 1873, fascicule comprenant les deux premiers trimestres. Désormais les comptes rendus paraîtront par livraison trimestrielle, le 1er du mois qui suivra le trimestre. Le 3e trimestre est en composition et paraîtra le 1er novembre.

SÉANCE DU VENDREDI 10 OCTOBRE.

M. de Sainte-Marie écrit à l'Académie que l'inscription dont il a envoyé, par le dernier courrier, l'estampage, a déjà été publiée

par M. Cubisol. Il adresse à l'Académie le petit livre de M. Cubisol qui, de plus, contient quelques inscriptions puniques dont l'Académie n'avait peut-être pas encore connaissance. Il ne regrette pas, du reste, d'avoir envoyé son estampage, car l'Académie pourra voir que plusieurs mots sont à corriger.

M. Renan dit, à propos de cette lettre, que, des trois inscriptions sémitiques dont M. de Sainte-Marie a envoyé les estampages, deux sont de l'espèce la plus commune, mais que la troisième, au contraire, est d'un genre tout à fait à part, et serait fort précieuse, si elle n'était aussi mutilée. C'est un fragment d'un long texte écrit sur deux colonnes et d'un intérêt général.

M. Plessier adresse deux exemplaires d'une brochure intitulée : *Histoire d'une école gratuite de filles charitables, à la Ferté-Gaucher (Seine-et-Marne)*, qu'il destine au concours des Antiquités nationales. — Renvoi à la future Commission.

L'ordre du jour appelle la nomination d'un lecteur pour la séance publique des cinq Académies.

M. le Président rappelle que c'est l'Académie des inscriptions qui préside cette année l'Institut; que, dans ce cas, l'usage le plus général est que l'Académie qui préside soit uniquement représentée par le discours du Président.

L'Académie décide qu'il en sera ainsi pour cette fois.

M. Renier fait un rapport au nom de la Commission chargée de proposer les sujets pour le prix ordinaire.

Les sujets proposés sont :

I. *Faire connaître, d'après les auteurs et les monuments, la composition, le mode de recrutement et les attributions du Sénat romain, sous la République et sous l'Empire jusqu'à la mort de Théodose.*

II. *Faire, d'après les auteurs et les monuments, l'histoire de l'administration de l'Empire romain, sous le règne d'Hadrien.*

III. *Histoire grammaticale de la langue latine, depuis le temps de Cicéron inclusivement jusqu'à la fin du* III*e* *siècle de l'ère chrétienne.*

L'Académie désigne la question relative au *recrutement et aux attributions du Sénat romain.*

M. de Longpérier fait un rapport au nom de la Commission chargée de proposer des sujets pour le prix Bordin.

Les sujets proposés sont :

I. *Faire l'histoire de la Syrie, depuis la conquête musulmane jusqu'à la chute des Oméiades, en s'appliquant surtout à la discussion des questions géographiques et numismatiques qui s'y rattachent.*

II. *Épigraphie et archéologie de la ville d'Angkor au Cambodge. Étude des faits historiques relatifs à cette ville, à l'aide des textes tant indiens que chinois.*

III. *Histoire du développement des différents systèmes de points-voyelles en usage dans les langues sémitiques.*

Des observations sont échangées entre MM. Egger, de Longpérier, Derenbourg et Renan, sur la question des points-voyelles.

Le sujet désigné est celui de l'*Histoire de la Syrie, depuis la conquête musulmane, etc.*

M. Egger commence, au nom de M. Th. Henri Martin, la seconde lecture de son *Mémoire sur la Prométhéide d'Eschyle.*

M. Havet continue la lecture de son Mémoire sur cette question : *Les écrits attribués à Bérose sont-ils authentiques?*

SÉANCE DU VENDREDI 17 OCTOBRE.

M. le Président donne lecture d'une lettre de M. le Secrétaire perpétuel, qui s'excuse de ne pouvoir assister à la séance du 17 octobre, et charge M. Delisle de le remplacer.

A propos de la lecture du procès-verbal, M. Renier annonce que les inscriptions romaines dont M. de Sainte-Marie a envoyé les estampages sont importantes, qu'il en rendra compte à l'Académie, et que l'auteur de cette communication doit être particulièrement remercié.

M. Ravaisson lit une lettre qu'il vient de recevoir de M. Rangabé, correspondant de l'Académie, à Athènes, et dans laquelle sont exposés les principaux résultats des fouilles de M. Schliemann, sur l'emplacement de Troie.

M. Naudet lit, en communication, un morceau intitulé : *L'Em-*

pire romain vers la fin du IIIe siècle de l'ère chrétienne, au moment où Rome va cesser d'être l'unique capitale de l'empire [1].

Lecture est donnée d'une nouvelle lettre de M. de Sainte-Marie qui envoie à l'Académie :

1° L'estampage de deux inscriptions sémitiques;

2° Le dessin d'un vase étrusque, dessin trouvé aux archives du consulat de Tunis;

3° Le dessin d'une pierre sculptée, de même origine;

4° Un cahier de copies d'inscriptions romaines;

5° Une note sur une inscription romaine consacrée à Tunis, et dont un estampage sera prochainement envoyé à l'Académie.

M. Renier promet d'examiner les inscriptions communiquées par M. de Sainte-Marie. D'après l'examen sommaire qu'il en a fait séance tenante, il a reconnu que les inscriptions copiées dans le cahier viennent, non pas de Tunis, mais de Sardaigne.

Il est procédé au choix d'un lecteur pour la séance publique du 7 novembre. — M. Naudet est désigné pour lire le morceau dont l'Académie a eu communication au commencement de la séance.

M. Havet achève la lecture de son *Mémoire sur l'authenticité des ouvrages attribués à Bérose et à Manéthon* [2].

M. Heuzey communique à l'Académie ses *Recherches sur le type de la Déméter voilée dans les représentations de l'art grec.*

SÉANCE DU VENDREDI 24 OCTOBRE.

M. le Ministre de l'instruction publique transmet à l'Académie un carton contenant des estampages adressés par M. Sauvaire, gérant du consulat de France au Caire, avec une lettre d'envoi de M. le Ministre des affaires étrangères. Ces estampages repro-

[1] Voir aux Communications, *Appendice*, n° I.
[2] Voir aux Communications, n° I.

duisent, d'une part, un petit bas-relief et deux pièces de monnaie himyarites avec inscriptions; et, d'autre part, cinq inscriptions himyarites. Elles seront envoyées à la Commission des inscriptions sémitiques.

M. le Ministre de l'instruction publique écrit à l'Académie pour réclamer un manuscrit qui lui a été communiqué par la bibliothèque de Charleville. La Commission des Historiens des croisades sera pressée d'achever le travail de collation dont ce manuscrit est l'objet.

M. le docteur Briau écrit à l'Académie pour la prier de le mettre au nombre des candidats à la place laissée vacante par le décès de M. Vitet.

M. Deyrolle rappelle, par une lettre, qu'il a adressé à l'Académie une caisse contenant des estampages et les copies d'inscriptions recueillies par lui pendant un voyage en Arménie. Ces estampages seront déposés au cabinet de la Commission des inscriptions sémitiques.

Dom Fr. Chamard, procureur-doyen de l'abbaye de Ligugé, sollicite de l'Académie plusieurs de ses publications. — Renvoi à la Commission des travaux littéraires.

M. Sauvaire prie le Secrétaire perpétuel de remercier en son nom l'Académie, pour le don qu'elle lui a fait du tome I[er] des *Historiens arabes des croisades*.

L'Académie se forme en comité secret pour entendre la lecture des rapports de M. de Longpérier au nom de la Commission des Antiquités nationales, et de M. Egger, au nom de la Commission de l'École d'Athènes, sur les travaux des membres de cette école[1].

La séance étant redevenue publique, l'Académie décide que la question du prix du budget relative à la *Lutte entre les écoles philosophiques et les écoles théologiques sous les Abassides*, question sur laquelle aucun mémoire n'avait été envoyé, sera maintenue au concours pour l'année 1875; les mémoires devront être remis au plus tard le 31 décembre 1874.

[1] Voir aux COMMUNICATIONS, *Appendice*, n[os] II et III.

Sont envoyés à l'Académie pour le prochain concours des Antiquités de la France :

1° *Topographie historique du département de l'Ain*, par M. Guigue, archiviste paléographe.

2° *Architecture romane du midi de la France*, par M. Henri Revoil, architecte du gouvernement.

M. de Longpérier fait connaître une nouvelle inscription découverte au *champ Saint-Marcel*, entre les quatre piliers de la vieille tour. C'est une pierre tumulaire qui évidemment était là avant la construction de l'édifice religieux. Elle a été consacrée à un vétéran, Ursinius, par sa femme Ursinia. Ce vétéran est dit *de Menapis* et non *ex Menapis*, comme on aurait pu s'y attendre. L'inscription est en caractères de la fin de l'empire. Elle n'a pas un grand prix en elle-même, mais elle vient ajouter à ce qu'on a trouvé déjà de monuments de ce genre dans le sol de Paris. La petite collection épigraphique de Paris se reforme et elle pourra prendre une certaine importance, si l'on continue de recueillir avec soin les pierres antiques que les fouilles rendent au jour.

M. Renier fait un rapport verbal sur les quatorze inscriptions latines dont les copies ont été trouvées dans les archives du consulat de France à Tunis, et envoyées à l'Académie par M. de Sainte-Marie.

« Ainsi que M. Renier l'a dit à la dernière séance, après un examen rapide de la communication, toutes ces inscriptions proviennent de l'île de Sardaigne. Elles ont été copiées au musée de l'université de Cagliari et ne sont pas inédites. M. le général Albert de la Marmora les a publiées, d'après de meilleures copies prises par lui, dans le 2e volume de son *Voyage en Sardaigne*.

« M. de Sainte-Marie annonce, dans la même lettre, l'envoi prochain de l'estampage d'une inscription gravée sur un fût de colonne, qui existe encore à la porte d'une ancienne mosquée, à Tunis, et dont il a copié les dernières lignes. Cette inscription n'est pas inédite non plus : elle a fourni à M. Letronne le sujet d'un savant mémoire, qui a été publié en 1845 (p. 821 et suiv. de la 1re année de la *Revue archéologique*), et qui est accompagné

de la gravure en *fac-simile* de l'inscription, d'après un dessin de M. Falbe.

« Toute l'argumentation de M. Letronne est fondée sur un fait qui lui avait été signalé par M. Falbe, à savoir que les noms de l'empereur Maximin et de son fils Maxime auraient été martelés, puis gravés de nouveau à la même place sur ce monument. Mais M. Victor Guérin, qui a revu depuis cette inscription et qui l'a publiée dans son *Voyage en Tunisie* (t. Ier, p. 27), ne fait aucune mention de cette circonstance, sur la réalité de laquelle nous éclairera, il faut l'espérer, l'estampage que nous promet M. de Sainte-Marie; il aura donc, en nous l'envoyant, rendu à la science un nouveau service, dont nous lui serons très-reconnaissants. »

M. Heuzey continue la lecture de son mémoire intitulé : *Recherches sur le type de la Déméter voilée dans les représentations de l'art grec.*

SÉANCE DU VENDREDI 31 OCTOBRE.

Le Secrétaire perpétuel donne lecture d'une lettre par laquelle M. le Ministre de l'instruction publique l'informe qu'un candidat au titre de membre de l'Institut vient d'envoyer la liste de ses titres aux membres de l'Académie sous le couvert de son ministère et sans son autorisation. M. le Ministre ajoute qu'il ne peut que blâmer énergiquement un pareil procédé, qui semble donner à la candidature en question une sorte d'attache officielle.

M. le Ministre des affaires étrangères transmet, au nom de M. Delaya, les photographies de deux inscriptions, l'une phénicienne et l'autre arabe, qui se trouvent au musée de la Valette, et qui sont décrites dans une brochure qu'il adresse à ce sujet.

M. de Sainte-Marie, par une lettre du 14 octobre, envoie à l'Académie une Note composée sur divers extraits d'un livre encore inédit de son père sur la Tunisie.

Par une autre lettre en date du 21 du même mois, M. de Sainte-Marie annonce qu'il se propose d'envoyer trois estampages

de l'inscription bilingue que M. Renan a remarquée et dont il a donné une copie.

M. Davis présente à l'Académie trois envois d'inscriptions sémitiques :

1° De la part de M. le docteur Reboud, l'estampage d'une inscription bilingue (latine et néo-punique) trouvée sur les frontières de la Tunisie;

2° De la part de M. Héron de Villefosse, trois empreintes ou dessins de textes sémitiques provenant également d'Algérie;

3° De la part de notre associé étranger M. Amari, une photographie de ce fragment d'inscription punique sur deux colonnes, qui avait déjà excité vivement en ces dernières semaines l'attention de la Commission des inscriptions sémitiques.

Une lettre de M. Amari donne des détails sur l'histoire de cette inscription, qui a dû être acquise par la bibliothèque de Trapani et qui a été connue de l'abbé Ugdulena, lequel y vit avec toute raison, ce semble, un fragment de rituel. Voilà donc une seconde inscription à joindre à celle de M. Davis (fragment de tarif de sacrifices analogue à celui de Marseille) et qui tranche sur la monotonie ordinaire de l'épigraphie punique.

M. le Président lit les lettres de candidature adressées par MM. Briau, Duruy, Francisque Michel et Nisard.

L'Académie se forme en comité secret pour l'exposition des titres des candidats à la place de membre libre laissée vacante par la mort de M. Vitet.

La séance redevient publique.

M. Jourdain lit un *Mémoire biographique sur Roger Bacon* [1].

SÉANCE PUBLIQUE ANNUELLE DU VENDREDI 7 NOVEMBRE.

Ordre des lectures :

1° Discours de M. le Président annonçant les prix décernés en 1873 et les sujets de prix proposés.

[1] Voir aux Appendices, n° II.

2° *Notice historique sur la vie et les travaux de M. le comte Arthur Beugnot*, par M. Wallon, Secrétaire perpétuel.

3° *L'Empire romain vers la fin du IIIe siècle de l'ère chrétienne au moment où Rome va cesser d'être l'unique capitale de l'Empire*, par M. Naudet, membre de l'Académie.

SÉANCE DU VENDREDI 14 NOVEMBRE.

M. le Ministre de l'instruction publique écrit à l'Académie pour l'informer que, sur la recommandation du Secrétaire perpétuel, il vient d'accorder à M. Lebègue une somme de 2,000 francs qui lui permettra de publier les résultats des découvertes archéologiques qu'il a faites à Délos.

Il est donné lecture du décret, en date du 25 octobre 1873, par lequel l'Académie est autorisée à accepter jusqu'à concurrence de la quotité disponible le legs de 20,000 francs à elle fait par Mme veuve Guérineau. Les rentes de ladite somme seront, conformément aux vœux exprimés par la testatrice, données à la personne qui aura composé le meilleur ouvrage jugé par l'Académie. — L'Académie décide par un vote qu'elle accepte purement et simplement, aux clauses et conditions imposées, le legs fait par Mme Guérineau, suivant son testament olographe en date, à Paris, du 16 mars 1872, consistant en une somme de 20,000 francs, dont les intérêts seront donnés tous les deux ans, au nom de Delalande-Guérineau, à la personne qui aura composé le meilleur ouvrage jugé par l'Académie. — A l'effet de notifier la présente acceptation et de signer les actes nécessaires, l'Académie délègue spécialement son Secrétaire perpétuel, M. H. Wallon, officier de la Légion d'honneur, demeurant boulevard Saint-Michel, n° 95, auquel elle donne pouvoir de faire tous actes réguliers pour la disponibilité, conservation et emploi dudit legs, et à cet effet de déléguer M. Antonius-Louis Pingard, agent spécial et chef du secrétariat de l'Institut national de France, demeurant au Palais de l'Institut, pour tous soins à prendre relativement à la réception et au dépôt des sommes afférentes par suite dudit legs, pour de

tous titres et sommes reçues donner toutes décharges et quittances valables, approuver tous payements et remises, et substituer M. Antonius-Louis Pingard susnommé dans tout ou partie des pouvoirs conférés par l'Académie à son secrétaire perpétuel, et généralement faire tous actes nécessaires.

M. Castan, bibliothécaire à Besançon, écrit à l'Académie pour lui exprimer le désir de prendre place parmi ses correspondants. — Sa lettre est réservée pour l'époque où l'Académie aura à compléter la liste de ses correspondants.

M. de Sainte-Marie adresse à l'Académie, selon le désir de M. Renan, trois estampages de l'inscription dont il avait envoyé la copie. Il communique en même temps à l'Académie deux inscriptions latines qu'il a relevées dans le couvent des Capucins, à Tunis.

M. Godefroy écrit à l'Académie pour la prier de s'intéresser à la publication de ses travaux. Il y joint les copies des rapports qu'il a adressés au Ministre sur ses tournées philologiques en France. — Renvoi à la Commission des travaux littéraires.

L'Académie se forme en comité secret.

La séance redevenue publique, M. le Président lit les articles du règlement relatifs à l'élection des membres libres.

On procède à l'élection. — La feuille de présence porte 41 noms. Il y a 40 votants. Majorité 21.

Au premier tour, M. Duruy obtient 20 voix; M. Nisard, 10; M. Francisque Michel, 6; M. le Dr Briau, 4.

Au deuxième tour, M. Duruy obtient 25 voix; M. Nisard, 10; M. Francisque Michel, 3; M. Briau, 2.

En conséquence, M. Duruy est proclamé membre libre de l'Académie.

Son élection sera soumise à l'approbation de M. le Président de la République.

M. Miller lit une note sur des inscriptions grecques découvertes en Égypte, à Alexandrie, et envoyées en estampage par M. Mariette. (Voir aux Communications, n° III.) — M. Miller, en finissant, annonce qu'il a reçu d'Égypte une nouvelle collection d'estampages d'inscriptions dont il parlera plus tard à l'Académie.

— Il rappelle aussi qu'il a été question de faire prendre, par des procédés photographiques, copie d'un manuscrit de Phocas qui se trouve à la bibliothèque Vallicellana. Il annonce qu'une lettre de M. Albert Dumont lui fait espérer un résultat favorable, malgré le séquestre mis sur toutes les bibliothèques ecclésiastiques par le Gouvernement italien.

M. de Vogüé communique à l'Académie, de la part de M. Piéridis, antiquaire de Chypre, l'estampage d'un fragment d'inscription phénicienne, découvert par lui et qui se lit :

........בן פמייתן.....

....fils de Pumiathon.

Ce nom propre présente un certain intérêt : c'est celui du roi de Citium dont M. de Vogüé a publié deux inscriptions et qui régnait à l'époque d'Alexandre. Dans les textes connus jusqu'à présent, ce nom était toujours mutilé et M. de Vogüé l'avait restitué d'après les traces existantes et une copie grossière de Pococke. Le fragment découvert par M. Piéridis confirme entièrement cette restitution. Ce nom, comme la plupart des noms phéniciens, se compose d'un radical verbal יתן, *donné*, et du nom d'une divinité Poumi. L'origine de cette divinité est obscure, son nom ne se rattachant pas à une racine sémitique déterminée : le ן est radical. Sur les médailles qui ont été attribuées par M. de Vogüé au même roi, les deux י sont contractés en un seul.

M. Ravaisson communique une nouvelle lettre de M. Rangabé relative aux objets rapportés de la Troade par M. Schliemann. M. Rangabé dans cette lettre, tout en persistant dans le doute qu'il a déjà émis relativement à l'opinion avancée par M. Schliemann et selon laquelle il faudrait voir dans beaucoup de ces objets des représentations d'une Minerve à tête de chouette, avoue néanmoins que cette opinion acquiert de jour en jour plus de vraisemblance.

M. Ravaisson communique également une lettre de M. Émile Burnouf, accompagnée de photographies représentant un certain nombre de poteries rapportées de la Troade par M. Schliemann,

et qui à son avis confirment l'opinion que M. Rangabé considère comme étant encore douteuse.

M. Ravaisson donne quelques explications sur les représentations qu'offrent ces photographies. Les Grecs ont figuré la chouette sur de nombreux monuments, et surtout aux époques les plus reculées, par des traits qué rappelle certainement, quoique d'une manière plus ou moins abrégée et sommaire, la partie supérieure de divers vases et autres objets de terre cuite ou d'albâtre dont la partie inférieure représente un corps de femme, le cou généralement orné d'un collier à plusieurs rangs. Cette femme à tête de chouette et ornée d'un riche collier, partout représentée, serait évidemment, selon M. Schliemann et M. Burnouf, la déesse qui tenait la première place dans le culte de ceux qui habitaient les lieux où ont été trouvés les monuments innombrables qui la représentent. Et quoi de plus naturel que d'y reconnaître la déesse qu'Homère nomme la déesse aux yeux de chouette, et qui put bien être figurée sous les traits d'une femme ornée d'un collier, avec une tête de chouette, c'est-à-dire Pallas protectrice d'Ilion?

M. Ravaisson fait remarquer aussi, sur plusieurs des objets que représentent les photographies, la présence d'une croix à crochets qui se retrouve sur de nombreux monuments provenant de l'Étrurie, de Corinthe, de l'île de Milo, de Rhodes, mais qu'on ne voit jamais sur ceux qui proviennent de la Phénicie. C'est là une remarque qui peut avoir son utilité pour l'histoire et la géographie de l'art dans l'antiquité.

M. Noulens adresse à l'Académie, pour le prochain concours des Antiquités nationales, un ouvrage en deux volumes ayant pour titre : *Documents historiques sur la maison de Galard.* — Renvoi à la future Commission.

SÉANCE DU VENDREDI 21 NOVEMBRE.

M. Spencer Stanhope écrit pour annoncer la mort de son père, l'un des plus anciens correspondants de l'Académie.

M. de Sainte-Marie envoie à l'Académie de nouveaux estampages, en triple exemplaire, de plusieurs inscriptions puniques.

M. Miller ajoute quelques mots à l'interprétation d'une expression qui fait difficulté dans le texte dont il a donné l'explication à la dernière séance.

M. de Vogüé met l'Académie en garde contre une fabrique d'inscriptions himyarites établie sur les bords de la mer Rouge.

M. Sauvaire, gérant du consulat de France au Caire, a récemment adressé à l'Académie des estampages d'inscriptions qui ont été remis à la Commission des inscriptions sémitiques. Les pièces ont été envoyées à M. de Vogüé qui en a reconnu plusieurs comme fausses. M. de Vogüé en montre un échantillon. Les lettres sont parfaitement reproduites, mais tout dans le bronze en décèle l'origine moderne. M. Halévy, à qui les pièces ont été montrées, en connaît l'auteur : c'est un chaudronnier qui se sert de quelques anciennes inscriptions pour en fabriquer d'autres. Mais parmi ces monuments supposés il y avait deux inscriptions authentiques gravées sur pierre et qui à ce titre eussent été plus difficiles à falsifier. M. de Vogüé met sous les yeux de l'Académie le *fac-simile* d'une de ces inscriptions, où l'on voit, au-dessous du texte, la figure d'un personnage dont le costume a quelque chose du costume arabe; il tient en main un bâton recourbé et mène deux chiens en laisse, comme un chasseur ou un pasteur.

M. de Longpérier dit que l'on doit d'autant plus de remercîments à M. de Vogüé sur cette communication, que la tablette, à la juger d'après les empreintes, aurait pu mieux tromper le public, tant l'exécution en est habile. Il est bon qu'un avis à ce sujet parte du sein de l'Académie, car beaucoup de gens pourraient s'y laisser prendre. Dernièrement un officier anglais a rapporté un cachet qui était faux.

M. Renier fait une communication sur les inscriptions latines envoyées par M. de Sainte-Marie. Il exprime à cette occasion le désir que le piédestal qui porte les deux inscriptions en l'honneur de Marc-Aurèle et de Constantin, lequel se trouve au consulat de France et appartient par conséquent à la France, puisse être envoyé à Paris pour être déposé au musée du Louvre; il rappelle à cette occasion que les consuls hollandais, en achetant les monuments découverts dans leur voisinage pour les envoyer dans leur

pays, ont fait du musée de Leyde un des musées les plus riches pour l'épigraphie.

M. le PRÉSIDENT dit qu'on pourrait demander au Gouvernement l'envoi de la pierre dont M. Renier a signalé l'importance, mais on ne pourrait inviter d'une manière générale les consuls à acheter des monuments dont la valeur, l'authenticité même, pourrait être contestée. Il serait prudent de ne provoquer de décision que sur des cas particuliers et en connaissance de cause.

M. RENIER exprime le vœu qu'au moins les consuls ou les agents des consulats de France adressent à l'Académie, à l'exemple de M. de Sainte-Marie, les estampages des inscriptions qui leur seraient signalées.

M. Soldi lit un *Mémoire sur les procédés employés par les anciens Égyptiens pour graver les hiéroglyphes et sculpter les statues dans des blocs de porphyre, de granit, etc.*

SÉANCE DU VENDREDI 28 NOVEMBRE.

Il est donné lecture du décret de M. le Président de la République, en date du 22 novembre 1873, par lequel l'élection de M. Duruy, comme membre libre, en remplacement de M. Vitet, est approuvée.

A la suite de la lecture de ce décret, M. JOURDAIN, vice-président, fait observer que les termes n'en sont pas absolument conformes à l'usage. Il est dit dans les considérants : «vu la délibération de l'Académie,» au lieu de : «vu le procès-verbal de l'élection faite par l'Académie.» La formule n'étant pas ordinaire et pouvant jeter quelques doutes sur la nature des droits attribués à l'Institut par les décrets et ordonnances, il y aurait peut-être lieu, en accusant réception dudit décret, d'appeler sur la rédaction de ces considérants l'attention de M. le Ministre de l'instruction publique. — Cet avis est partagé par l'Académie.

M. DURUY est introduit.

Par une lettre en date du 27 novembre, M. le Ministre de l'instruction publique adresse à l'Académie, pour être mise sous

les yeux de la Commission de l'École d'Athènes, la copie d'une lettre de M. Albert Dumont contenant le programme du cours d'archéologie qu'il se propose de faire aux élèves de l'École confiés à ses soins. — Renvoi à la Commission de l'École d'Athènes.

Par une lettre de Tunis, M. de Sainte-Marie envoie à l'Académie trente inscriptions latines copiées par lui en 1868 à Tachlidja, dans le sud-est de la Bosnie.

M. Derenbourg commence la lecture d'un mémoire consacré à un essai de déchiffrement et de restitution de l'*inscription néo-punique* dont M. de Sainte-Marie a envoyé l'estampage.

M. Miller lit une lettre de M. Albert Dumont qui annonce que treize feuillets du manuscrit de Phocas ont déjà été photographiés, et qu'il espère être en mesure d'envoyer bientôt les épreuves du tout à l'Académie.

M. Miller fait connaître à cette occasion que le tome Ier des *Historiens grecs des croisades*, pour lequel la photographie de ces feuillets a été exécutée, pourra paraître dans le 1er semestre de l'année prochaine. — Le Secrétaire perpétuel ajoute que le 2e volume, dont M. Miller est également chargé, se continue avec une grande régularité et marche aussi vers son achèvement.

M. Renan communique à l'Académie un extrait d'une lettre de M. le docteur Gaillardot, relative à la découverte récemment faite à Amrit (l'ancienne Marathus) d'un dépôt de statuettes brisées, très-analogues à des dépôts du même genre trouvés en Chypre par M. de Vogüé. «Ces dépôts paraissent remonter à l'époque de la destruction du paganisme. Amrit est à peu près le seul point de la Phénicie où l'on trouve les grands monuments phéniciens bien conservés; nous y avons vu peu de sculptures, la nouvelle découverte remplit cette lacune. Elle a été faite près du *Maabed*, *cella* phénicienne qui est le monument le plus remarquable d'Amrit. Les têtes de toutes les statuettes sont séparées du corps; une soixantaine de ces têtes ont été apportées à M. Peretié, à Beyrouth. Il paraît qu'il y a aussi des statues brisées d'animaux. Parmi les objets dont M. Peretié est possesseur, il y a un corps d'environ 40 centimètres de haut; la tête et la moitié des jambes manquent; cependant, à un reste d'un petit lion que le personnage tenait à

la main gauche, et dont il n'y a plus que les pattes, on reconnaît que la statuette a dû beaucoup ressembler aux colosses de Ninive qui sont au Louvre et qui représentent un géant étouffant un lion de la main gauche. Toutes ces pièces sont sculptées dans le calcaire blanc d'Amrit. La dimension des têtes varie entre 5 et 15 centimètres. La plus petite est celle d'un guerrier assyrien avec le casque conique et la barbe bouclée. En tout, c'est le type assyrien qui domine; nulle part, suivant M. Gaillardot, on n'entrevoit l'influence grecque. Il paraît malheureusement que le transport de ces objets à Beyrouth rencontre de la part de l'autorité turque de grandes difficultés.»

A propos des conjectures de M. Gaillardot sur la destination de ces statuettes, M. Renan demande si ce ne seraient pas des ex-voto.

M. de Vogüé dit que, dans les anciens temples de Chypre, on trouve quelquefois des statues mutilées, les têtes jetées dans un trou, les corps dans un autre, mais que, lorsqu'il s'agit d'ex-voto, ce ne sont pas des têtes ou des membres mutilés, mais des membres fabriqués exprès et qui n'offrent pas trace de fracture.

M. de Wailly lit un *Mémoire sur les incidents de la croisade de 1202*.

SÉANCE DU VENDREDI 5 DÉCEMBRE.

Le Secrétaire perpétuel communique à l'Académie le décret du Président de la République qui approuve l'élection de M. Duruy, décret rétabli dans la forme ordinaire, dont on ne s'était écarté que par une erreur de copiste.

M. le Ministre de l'instruction publique adresse à l'Académie, de la part de M. Burnouf, deux photographies et une notice relatives à des découvertes archéologiques récemment faites à Athènes. Ces deux photographies reproduisent une scène peinte sur un vase du genre *λήκυθος*. C'est Hermès psychopompe qui emmène une jeune femme du nom de Myrrhine. Trois personnages, plus petits que les deux principaux, veulent empêcher le dieu, et l'un d'eux porte la main, mais avec respect, sur la poi-

trine d'Hermès. — Ces figures sont d'un grand style et doivent appartenir à une belle époque de l'art. — M. Burnouf signale aussi plusieurs découvertes qui peuvent servir à rétablir le tracé du mur d'enceinte d'Athènes.

M. Albert Dumont écrit pour remercier l'Académie d'avoir accordé la collection des *Œuvres de Borghesi* à la succursale de l'École d'Athènes, à Rome.

M. Lanciani adresse également des remercîments pour les deux derniers volumes de cet ouvrage qui lui ont été accordés.

Le Secrétaire perpétuel donne lecture de la liste des correspondants français et étrangers de l'Académie. L'Académie a perdu cette année un de ses correspondants regnicoles, M. de Caumont. Il est procédé à la nomination d'une commission de quatre membres, chargée de présenter trois candidats à la place qu'il a laissée vacante. MM. de Longpérier, Regnier, Maury, Defrémery sont élus.

M. Naudet fait la première lecture d'un *Mémoire sur l'administration romaine depuis Dioclétien jusqu'à la chute de l'Empire romain.*

M. de Wailly continue sa communication *sur les incidents de la croisade de 1202.*

Le Secrétaire perpétuel présente le 3e volume des *Anciennes bibliothèques de Paris* par M. Alfred Franklin, ouvrage destiné par l'auteur au concours des Antiquités nationales.

M. Paulin Paris dépose sur le bureau, pour le même concours, un ouvrage en deux volumes intitulé *Les grands pèlerinages et leurs sanctuaires*, par M. l'abbé Salmon.

SÉANCE DU VENDREDI 12 DÉCEMBRE.

M. le Président donne lecture d'une lettre de M. le Secrétaire perpétuel qui le prie de dire à l'Académie que, retenu à Versailles par la discussion du budget de l'instruction publique, il a prié M. Renier de le remplacer pendant la séance et de présenter ses excuses à la Compagnie.

M. Renan communique une lettre par laquelle M. Clermont-

Ganneau, qui continue l'exploration archéologique de la Palestine, lui fait savoir qu'il pense avoir retrouvé l'enceinte de l'ancienne nécropole de Jaffa. M. Clermont-Ganneau signale aussi une série d'inscriptions hébraïques provenant d'ossuaires découverts près de Jérusalem.

M. Miller annonce qu'il a reçu de Rome les photographies du manuscrit de Phocas, photographies qui présentent d'utiles variantes.

M. Renier a reçu une lettre de M. Albert Dumont qui lui annonce que M. l'abbé Duchesne a commencé ses études dans les bibliothèques de Rome, et qu'il est tout à la disposition de la Compagnie pour les recherches qu'elle aurait à faire dans ces bibliothèques.

M. de Vogüé présente à l'Académie des photographies de pierres conservées aujourd'hui au musée de Sainte-Irène, à Constantinople.

M. Naudet continue la lecture de son *Mémoire sur l'administration de l'Empire romain.*

M. Derenbourg continue sa communication *sur l'inscription néo-punique de Tunis.* — M. Renan veut bien lire ce travail pour M. Derenbourg.

L'Académie se forme en comité secret pour entendre la lecture du rapport de la Commission chargée de présenter une liste de candidats à la place vacante parmi les correspondants de l'Académie.

La séance étant redevenue publique, le Secrétaire perpétuel présente les ouvrages suivants adressés à l'Académie pour le concours des Antiquités nationales de 1874;

1° *L'art de bâtir chez les Romains*, par M. Choisy, ingénieur des ponts et chaussées à Rethel (1 vol. in-fol.).

2° *Examen critique des expéditions gauloises en Italie*, par M. Lemière (br. in-8°).

Renvoi à la future Commission des Antiquités nationales.

SÉANCE DU VENDREDI 19 DÉCEMBRE.

M. le Ministre de l'instruction publique, par une lettre en date du 16 décembre, accuse réception des deux cents exemplaires qui lui ont été adressés du rapport de M. de Longpérier *sur le concours des Antiquités nationales de 1873.*

Monseigneur l'évêque de Meaux écrit à l'Académie pour lui demander d'accorder à la bibliothèque du grand séminaire de la ville la collection de l'*Histoire littéraire de la France*, à partir du tome XI. La Commission des travaux littéraires, à qui cette lettre a déjà été soumise, a proposé d'accorder à Monseigneur l'évêque de Meaux l'*Histoire littéraire* à partir du XIVe siècle (t. XXIV et suivants). — L'Académie adopte la proposition de la Commission.

M. Guigue adresse à l'Académie, pour le concours des Antiquités nationales de 1874, un 2e exemplaire de l'ouvrage intitulé : *Topographie historique du département de l'Ain.*

Sont adressés pour le même concours :

I. *Dictionnaire des architectes français*, par M. Lange.

II. *Histoire du Boulonnais* (4 vol.), par M. Hector de Rosny.

L'Académiè se forme en comité secret.

La séance redevenue publique, on procède au scrutin pour l'élection d'un correspondant regnicole. — Il y a 32 membres ordinaires inscrits. — M. le Président compte 33 bulletins. — Le scrutin est néanmoins dépouillé sauf à apprécier quelle peut être la cause de l'erreur. — M. le général Hanoteau a 19 suffrages; quatorze voix se partagent entre quatorze autres candidats. — L'Académie constate qu'il y a un bulletin de trop; mais, comme ce bulletin retranché à M. le général Hanoteau lui laisse encore plus que la majorité (qui est de 17 pour 32 comme pour 33), M. le général Hanoteau est proclamé correspondant de l'Académie.

L'Académie procède au choix d'un lecteur pour la prochaine séance trimestrielle des cinq Académies. — M. Naudet est désigné pour lire son *Mémoire sur l'administration romaine dvpuis Dioclétien jusqu'à la chute de l'Empire romain.*

M. Ravaisson fait connaître à l'Académie que le musée du Louvre vient d'acquérir en Italie une statue qui est comme une variante de la Vénus de Milo. Cette Vénus, trouvée à Falerone, est de grandeur naturelle, en marbre de Paros, et d'un beau travail. Comme la Vénus de Milo, elle est enveloppée du *peplos*, mais la partie supérieure est en outre revêtue d'une tunique à plis très-fins. Le pied gauche, qui manque à la Vénus de Milo, est posé sur un casque orné de deux cornes de bélier, d'où l'on a pensé (et c'est la conjecture de M. Ravaisson) que cette Vénus devait être groupée avec Mars. M. Ravaisson a réuni d'autres plâtres qui reproduisent des variantes de la même Vénus, afin d'aider à la solution des questions qui se sont agitées sur ce chef-d'œuvre mutilé.

M. Ravaisson annonce, en outre, que de nombreux fragments de sculpture provenant du temple de Milet et donnés au musée par MM. Gustave et Edmond de Rothschild, viennent d'arriver au Louvre. Ces masses ont conservé un aspect grandiose, et l'on est frappé de la perfection du dessin ainsi que de l'élégance et de la richesse des formes.

Le Secrétaire perpétuel présente à l'Académie la deuxième partie du tome XXVII de ses *Mémoires* comprenant : 1° *Sur les historiens officiels et les panégyristes des princes dans l'antiquité grecque*, par M. Egger; 2° *Sur une inscription agonistique de Larisse*, par M. Miller; 3° *Sur l'état politique de l'Italie depuis la paix de Constance jusqu'au milieu du XIVe siècle*, par M. Huillard-Bréholles; 4° *Sur les ouvrages de Guillaume de Nangis*, par M. Léopold Delisle.

Il y aura lieu de nommer, à la prochaine séance, une nouvelle commission chargée de donner son avis sur les mémoires à publier.

M. Heuzey communique la seconde partie de son *Mémoire sur les statues de femmes voilées.*

SÉANCE DU VENDREDI 26 DÉCEMBRE.

L'Académie procède au renouvellement de la Commission d'im-

pression. — MM. Naudet, Mohl, Laboulaye, Regnier, Miller, qui la composaient, sont réélus

L'ordre du jour appelle la nomination de la Commission du prix Gobert. — MM. Delisle, Pavet de Courteille, Girard, Duruy sont élus.

Le Secrétaire perpétuel présente à l'Académie les ouvrages suivants envoyés au concours des Antiquités nationales :

1° *Détermination de la longueur du pied gaulois à l'aide des monuments antiques de Lyon et de Vienne*, par M. Louis-Jules Michel.

2° *Essai sur les diverses mesures de longueur et de superficie employées en France*, par le même.

3° *Histoire de l'ancien évêché-comté de Lisieux*, par M. de Formeville (2 volumes).

4° *La première expédition de Jeanne d'Arc (Blois, Crécy, Orléans, 27, 28, 29 avril 1429)*, par M. Boucher de Molandon.

5° *Cartulaire de l'abbaye de Flines*, t. I, par M. l'abbé Hautcœur.

6° *Les temps préhistoriques dans le sud-est de la France. — L'homme dans la vallée inférieure du Gardon*, par M. Cazalis de Fondouce.

7° *Puits funéraires gallo-romains du Bernard (Vendée)*, par M. l'abbé Ferdinand Baudry.

8° *Histoire de la terre privilégiée, anciennement connue sous le nom de pays de Kercorb, canton de Chalabre (Aude)*, par M. Casimir Pont.

9° *Recueil des pièces pour faire suite au cartulaire général de l'Yonne*, par M. Quantin.

10° *Une commune flamande. — Recherches sur les institutions politiques de la ville de Valenciennes*, par M. Cellier.

M. Jourdain dépose sur le bureau de l'Académie l'ouvrage suivant destiné au prochain concours du prix Gobert : *Chambres des comptes de Paris. — Pièces justificatives pour servir à l'histoire des premiers présidents* (1506-1791), par M. de Boislisle.

M. Ravaisson communique à l'Académie des dessins et une photographie qui lui sont envoyés par M. Émile Burnouf, et qui représentent des objets faisant partie de ceux que M. Schliemann a découverts dans la Troade. Les dessins se rappportent à des objets en terre cuite et en pierre où se retrouve le type qui paraît

être celui d'une femme à tête de chouette. La photographie représente le diadème ou *crédemnon* en or qui fait partie de la réunion d'objets en métaux précieux dont la découverte est venue couronner les travaux de M. Schliemann. Ce *crédemnon* consiste en un bandeau mince auquel pendent un grand nombre de chaînettes formées de chaînons alternant avec de petites lames, et terminées par des lames un peu plus grandes qui offrent les traits caractéristiques du type dont il a été question plus haut.

M. Paulin Paris ajoute que, dans les objets d'antiquité découverts à Baye, entre Sézanne et Vertus, en Champagne, se trouvait une figure absolument semblable à celle que M. Ravaisson vient de décrire.

COMMUNICATIONS.

N° I.

MÉMOIRE SUR L'AUTHENTICITÉ DES OUVRAGES ATTRIBUÉS À BÉROSE ET À MANÉTHON, PAR M. ERNEST HAVET.

L'auteur déclare tout d'abord qu'il ne croit pas volontiers qu'un Babylonien et un Égyptien, l'un et l'autre prêtres, aient été de si bonne heure hellénisés au point d'écrire l'histoire de leur pays en grec, pour des Grecs; il ne serait disposé à l'admettre qu'autant que le fait serait attesté par des textes irrécusables, et il s'en faut bien qu'il en soit ainsi. Cependant il avertit que ce n'est pas une question d'assyriologie ou d'égyptologie qu'il soulève, mais simplement une question d'histoire de la littérature grecque. Il est certain, dans tous les cas, que les écrits qui portent les noms de Bérose et de Manéthon contiennent, sur les antiquités des deux pays, des renseignements précieux, provenant de sources originales, et sur lesquels les recherches de la critique devront toujours s'appuyer. Il reste néanmoins à examiner si les écrits où se trouvent ces renseignements sont bien l'ouvrage des hommes auxquels on les attribue et sont de la date à laquelle on les rapporte. Le Mémoire se divise en deux parties.

1re partie. *Il n'y a pas de témoignage suffisant pour la date à laquelle on place les écrits qui portent les noms de Bérose et de Manéthon.*

Bérose. — Nous connaissons, par Vitruve, Sénèque et Pline, un Bérose, auteur d'écrits sur la science astronomique des Chaldéens. Ces écrivains ne parlent pas de Bérose comme auteur d'un livre d'antiquités babyloniennes, et ne paraissent rien connaître des récits que Josèphe et Eusèbe nous ont transmis sous ce nom.

Eusèbe, qui cite dans sa Chronique des *Babylonica* de Bérose en trois livres, n'avait pas lu cet ouvrage et ne le connaissait pas par lui-même. Il le cite d'après un autre livre qu'il attribue à Alexandre le Polyhistor. Mais ce livre d'Alexandre le Polyhistor ne paraît pas lui-même authentique. Il contenait en effet, au sujet de la Tour de Babel, un récit attribué à la Sibylle, pris évidemment d'un passage du recueil en vers des Oracles sibyllins. Ce passage a été rapporté au temps de Ptolémée Philométor, mais il y a tout lieu de le croire plus moderne. Ce qui est certain, c'est qu'il est juif, et cela suffit pour qu'on ne puisse croire qu'il ait été connu, adopté et cité par Alexandre le Polyhistor, c'est-à-dire par un grammairien grec, vivant à Rome au temps de Sylla et de Cicéron. Déjà un autre livre *sur les Juifs,* attribué aussi à Alexandre le Polyhistor, est reconnu aisément pour apocryphe. Il faut juger de même du livre qu'Eusèbe cite sous ce nom.

Josèphe, à son tour, ne paraît non plus avoir connu et cité Bérose que d'après le livre attribué à Alexandre le Polyhistor.

Il n'est pas vrai que les antiquités babyloniennes de Bérose aient pour elles le témoignage d'Apollodore d'Athènes, ni même celui de Juba.

Il faut descendre jusqu'à Athénée pour trouver une citation des *Babylonica* de Bérose; ils sont cités aussi par quelques écrivains postérieurs. Mais ces citations n'ont nul rapport aux extraits de Bérose donnés par Josèphe et Eusèbe, et ne présentent pas le même caractère. Le Bérose de Josèphe et d'Eusèbe, celui qui remonte aux origines premières et à la mythologie de Babylone, n'a pour lui que le témoignage de ces écrivains et de ceux qui les ont suivis, c'est-à-dire d'une école qui s'est toujours montrée sans critique.

Manéthon. — Aucun écrivain ne nous parle de Manéthon avant Josèphe.

Deux sortes de fragments sont venus jusqu'à nous, sous le

nom de Manéthon : d'une part, de simples listes de rois distribuées en dynasties ; de l'autre, un récit suivi, de quelques pages, se rapportant à l'invasion et à la domination des Pasteurs.

Les listes de rois proviennent de sources authentiques, mais il est évident pour tout le monde qu'elles ne constituent pas un texte authentique en la forme sous laquelle nous les avons.

Quant au récit suivi, qui a été conservé par Josèphe, on remarque tout d'abord deux choses : la première, que Josèphe, en citant Manéthon, ne nous donne aucune indication sur le temps où il a vécu ; la seconde, qu'il cite les textes dont il se sert d'une manière tellement singulière et indécise, qu'il semble qu'il ne les avait pas abordés directement et ne les connaissait que d'après des extraits faits par des écrivains d'Alexandrie.

Plusieurs auteurs postérieurs à Josèphe citent divers écrits sous le nom de Manéthon, mais jamais ses *Antiquités égyptiennes.* Et de ces autres écrits il n'y en a pas un qui doive être considéré comme authentique.

2[e] partie. *Il y a les plus fortes présomptions contre la date à laquelle on place les écrits qui portent les noms de Bérose et de Manéthon.*

Le peu d'autorité de ceux qui nous ont fait connaître ces écrits a porté quelques critiques à refuser toute valeur aux extraits de Josèphe et d'Eusèbe ; mais cette négation radicale n'est pas soutenable, et tout témoigne, au contraire, de l'authenticité des traditions babyloniennes ou égyptiennes qui nous ont été ainsi conservées.

Mais les renseignements qu'on nous donne sur les personnages auxquels on les attribue sont suspects, soit par la symétrie singulière de ce qu'on raconte de Bérose et de Manéthon, soit parce que ces deux figures demeurent isolées dans l'histoire de la littérature.

Le fragment de Manéthon témoigne, à l'égard des Juifs et du judaïsme, de sentiments qui ne paraissent pas pouvoir être de l'époque à laquelle on les rapporte, et qui n'ont dû se développer, chez les hommes d'Alexandrie, qu'assez longtemps après le grand établissement des Juifs en Égypte sous Ptolémée Philométor. Il est à remarquer qu'on ne trouve pas sur le judaïsme un seul témoignage hellénique qui soit authentique jusqu'à ce qu'on arrive à l'époque romaine.

Quant aux fragments attribués à Bérose, nous n'y voyons rien qui puisse en déterminer la date, si ce n'est le texte sibyllin dont j'ai parlé, en supposant que ce texte se trouvât en effet dans le livre de Bérose et non pas seulement dans celui qu'on attribuait à Alexandre le Polyhistor.

Mais une présomption très-forte contre la date où l'on place soit Bérose, soit Manéthon, est le silence complet des auteurs classiques à l'égard de l'un et de l'autre. Le silence de Diodore surtout, dans ce qu'il a écrit sur l'Égypte ou l'Assyrie, demeure tout à fait inexplicable.

Il y a des raisons de supposer que l'histoire attribuée à Manéthon pourrait être de Ptolémée de Mendès, mais il y a aussi des objections à cette conjecture.

En résumé, les écrits attribués à Bérose et à Manéthon doivent être plus récents que l'époque à laquelle on les rapporte, et il faut peut-être descendre, en en cherchant la date, jusqu'après Diodore, c'est-à-dire jusqu'au 1er siècle avant notre ère.

Le Mémoire de M. Havet est suivi d'un Appendice qui se compose de trois notes, savoir : de la date du livre III des Oracles sibyllins; du livre *sur les Juifs* attribué à Alexandre le Polyhistor; des fragments sur les Juifs attribués à divers écrivains grecs, particulièrement à Cléarque et à Théophraste.

N° II.

DISCUSSION DE QUELQUES POINTS DE LA BIOGRAPHIE DE ROGER BACON.

Roger Bacon est un des personnages les plus considérables que présente l'histoire des sciences et de la philosophie au moyen âge, et, en même temps, c'est un de ceux sur lesquels nous possédons le moins de renseignements. Comme le remarquait dernièrement l'auteur de la monographie la plus savante et la plus complète qui lui ait été consacrée [1], son nom n'est prononcé ni par Vincent de Beauvais, ni par Trithême; les premiers biographes qui aient parlé de lui sont Leland, Bale et Pits. Ce qu'ils rapportent de sa vie et de ses travaux a passé dans les ouvrages de leurs successeurs; mais à quelles sources avaient-ils eux-mêmes puisé tant d'informations? Nous ne le savons pas; et les erreurs qu'ils ont commises en maint passage laissent planer un doute sur leurs assertions, lorsque celles-ci s'offrent à nous sans autre garantie que leur propre parole.

Serait-il possible, avec les matériaux dont nous disposons aujourd'hui, de dissiper entièrement les obscurités qui environnent la naissance, la famille et beaucoup de points encore mal éclaircis de la vie de Roger Bacon? Nous sommes loin de le penser, et, en tout cas, nous n'avons pas une si haute visée. Notre unique dessein serait d'examiner de près quelques-unes des traditions que les plus anciens biographes de cet homme célèbre ont les premiers émises à son sujet, d'essayer certains rapprochements qui n'ont pas été faits jusqu'ici, de chercher enfin si une interprétation meilleure donnée à d'anciens textes connus avant nous n'ouvrirait pas la voie à des

[1] *Roger Bacon, sa vie, ses ouvrages, ses doctrines, d'après des textes inédits*, par Émile Charles; Paris, 1861, in-8°, p. 2.

conclusions nouvelles, offrant un certain degré de vraisemblance et d'intérêt.

Et d'abord, quelle est la date de la naissance de Bacon? La plupart des historiens s'accordent à la fixer à l'année 1214. En nous appuyant sur deux passages de l'*Opus tertium,* nous croyons qu'on peut la faire remonter jusqu'en 1210. Il est constant que l'*Opus tertium* a été composé en 1267. Or, l'auteur y déclare que, depuis l'époque où il apprenait l'alphabet, il a consacré quarante années de sa vie à l'étude des lettres[1]. En supposant qu'il eût appris l'alphabet à l'âge d'environ sept ans, nous serions reportés pour la date de sa naissance à quarante-sept années avant 1267, c'est-à-dire en 1220. Mais ces quarante-sept années paraissent devoir se compter à partir, non pas de 1267, mais de 1257, époque où Bacon, suivant un autre passage de l'*Opus tertium,* sur lequel nous aurons à revenir, se retira des écoles et commença une vie, nouvelle pour lui, de silence et d'oubli. Nous nous trouvons ainsi reportés à 1210, et cela avec d'autant plus de vraisemblance que Bacon, en 1267, se représente comme déjà vieux, *me senem*[2], ce qu'il n'aurait pu faire s'il n'avait compté alors que quarante-sept ans. On conçoit aussi qu'étant né en 1210, et ayant, par conséquent, vingt-trois ans en 1233, il ait pu, à cette date, figurer parmi les clercs de la cour du roi d'Angleterre et se signaler, dans une scène que raconte Mathieu Paris[3], par la vivacité spirituelle et presque audacieuse de ses reparties.

Mais quelle était la patrie de Roger Bacon? Suivant l'opinion unanime de ses biographes, il serait né en Angleterre.

[1] *Fr. Rogeri Bacon opera quædam hactenus inedita.* Edited by J. S. Brewer, London, 1859, in-8°, p. 65 : «Multum laboravi in scientiis et linguis et posui jam quadraginta annos postquam didici primo alphabetum.»

[2] *Opus majus*, cap. I, edit. Venetiis, 1750, in-fol. p. 12.

[3] *Historia major*, Londini, 1640, in-fol. p. 386.

Antoine Wood assigne même avec précision le lieu de sa naissance : ce serait la petite ville d'Ilchester, dans le comté de Sommerset[1]. Wood en réfère sur ce point à un ouvrage manuscrit d'un érudit anglais, John Rowse, lequel vivait deux cents ans après Bacon, car Tanner le fait mourir en 1491[2]. A l'appui de l'opinion émise par le savant historien de l'université d'Oxford, quelque répandue qu'elle soit, nous voudrions un témoignage plus décisif; mais nous n'avons découvert ni dans Bacon, ni dans les documents contemporains, aucun texte qui l'appuyât. Nous sommes donc obligé, jusqu'à plus ample information, de la considérer comme une conjecture purement gratuite. Ce ne serait pas, d'ailleurs, la seule fois que les biographes anglais se seraient hasardés à émettre des hypothèses auxquelles on peut en opposer d'autres qui sont, à tout prendre, aussi plausibles. Voici un contemporain de Bacon, Adam de Marisco : il serait également originaire, selon Leland, du comté de Sommerset; le savant éditeur de ses lettres a la franchise d'avouer qu'il ignore sur quel fondement repose cette opinion, que cependant il veut bien accepter, le comté de Sommerset pouvant aussi bien qu'un autre, dit-il, réclamer l'honneur d'être la patrie de ce personnage[3]. Nous sommes moins accommodant que M. J. S. Brewer, et nous serions tenté d'être moins réservé que lui. Serait-il donc contraire à toute vraisemblance de soutenir qu'Adam de Marisco était originaire, non pas du comté de Sommerset, mais d'une petite localité de Normandie, voisine de la ville d'Eu, dont l'église s'appelait au XIII[e] siècle *ecclesia de Marisco*, qui s'est appelée depuis *Marais le Normand*, et qui se nomme aujourd'hui PONTS ET MARAIS?

[1] *Historia universitatis Oxoniensis*, in-fol. p. 136.

[2] *Bibliotheca Britannico-Hibernica*, Londini, 1748, in-fol.

[3] *Monumenta Franciscana*, edited by J. S. Brewer, London, 1858, in-8°, p. LXXVI et LXXVII.

Constatons, sans insister, qu'Adam était en relation avec l'archevêque de Rouen, Eudes Rigaud; qu'il avait parmi ses amis un certain Pierre de Pontoise; qu'il s'intéressait aux affaires de France, qu'il en écrivait et en faisait écrire à la reine Blanche de Castille[1]; tous indices qui semblent trahir une origine française.

Nous revenons à Roger Bacon.

Irons-nous jusqu'à prétendre que Roger Bacon n'était pas Anglais? Nous avons deux motifs pour ne pas pousser le scepticisme aussi loin. Le premier, c'est que Bacon est qualifié d'Anglais par deux écrivains de la fin du xive siècle et du commencement du xve siècle, Pierre d'Ailly[2] et saint Antonin; le second, c'est que l'Angleterre est, de tous les pays, celui qui possède le plus grand nombre de manuscrits de ses ouvrages. Encore que ces manuscrits ne portent pas dans leur titre l'indication précise de la patrie de l'auteur, on ne saurait s'étonner qu'un écrivain dont les ouvrages se rencontrent si fréquemment dans les bibliothèques d'Oxford, de Londres et de Cambridge soit revendiqué par l'Angleterre comme l'un des siens. Toutefois, pour confirmer cette induction, il ne serait pas inutile de connaître à quelle famille Bacon appartenait. Or, sur ce point, plane encore beaucoup d'obscurité.

Bacon nous apprend lui-même qu'il sortait d'une famille noble, riche et nombreuse, engagée à certain degré dans les affaires du temps. Pouvons-nous retrouver quelques vestiges certains de ses ancêtres?

Au siècle dernier, Dugdale, dans le grand ouvrage qu'il a intitulé *Baronagium,* a retracé l'histoire des anciennes familles d'Angleterre; aucune famille du nom de Bacon n'y figure.

Ce nom se rencontre une seule fois dans l'*Introduction au*

[1] *Adæ de Marisco epistolæ*, ep. vi, vii, ccxvi, *ibid.* p. 80, 81, 381.

[2] «Doctor quidam Anglicus,» dit Pierre d'Ailly, *Contra astronomos,* col. 780, dans les œuvres de Gerson, éd. 1706, t. I.

Domesday book, de sir Henry Ellis, parmi ceux des tenanciers dont la possession était antérieure à la conquête de l'Angleterre par les Normands[1]. Nous l'avons inutilement cherché dans cet ouvrage sur la liste des compagnons de Guillaume le Conquérant qui, après sa victoire, se partagèrent le sol anglais.

Nous avons été plus heureux, à quelques égards, soit avec le catalogue des fiefs inscrits dans les registres de la cour de l'Échiquier au temps de Henri III[2], soit avec les différents recueils des anciennes chartes, lettres patentes et lettres closes conservées à la Tour de Londres, précieuses collections publiées par les ordres du gouvernement anglais.

Au catalogue des fiefs, nous trouvons mentionnés à diverses reprises des personnages du nom de Bacon ou Bacun, notamment Henri, Alexandre, Richard, Robert Bacon, et une femme Mabille Bacon. Henri possédait un fief à Esselir, dans le comté d'Oxford; Mabille et Robert en avaient un à Baudindon, dans le même comté; Richard à Ernewode, dans le comté de Southampton; Alexandre est qualifié de garde, *custos*, charge en vertu de laquelle certains deniers doivent lui être payés.

Les collections de chartes et de lettres patentes ou closes offrent les noms de Richard Bacon, de Guillaume Bacon, de Roger Bacon. Ce dernier habitait le comté de Norfolk. Il avait un neveu qui portait le même nom que lui, qu'il gardait comme otage, et il reçut du roi Jean l'ordre de le mettre en liberté. Il paraît que ses terres avaient été confisquées, sans doute parce qu'il avait pris parti contre le roi, dans la querelle de celui-ci avec ses barons; mais elles lui furent restituées dès la première année du règne de Henri III, après qu'il fut rentré en grâce.

[1] *A general introduction to Domesday book*, by sir Henry Ellis, 1833, in-8°, 2 vol.

[2] *Testa de Nevill, sive liber feodorum in curia scaccarii temp. Henr. III et Edw. I*, 1807, in-fol.

En 1223, nous trouvons encore un personnage du nom de Roger Bacon, le même peut-être que le précédent, et auquel le roi confia une mission en Irlande [1].

Des indications que nous venons d'emprunter aux sources les plus authentiques, il résulte qu'en Angleterre, sous le règne de Henri III, il a vécu un certain nombre de personnes qui, ayant été les contemporains de Bacon, ont porté le même nom que lui, ont appartenu comme lui, la plupart du moins, à une noble race, et ont habité, soit la contrée même où ses biographes placent le lieu de sa naissance, soit les contrées environnantes.

C'est assurément là un renseignement qui n'est pas sans intérêt; mais ce qui en diminue pour nous la portée, c'est qu'à la même époque le nom de Bacon était aussi porté en France par plus d'un personnage de noble extraction.

Au nombre de ses familles les plus anciennes et les plus illustres, le duché de Normandie comptait la famille Bacon, qui possédait la seigneurie du Molay, à quelque distance de Caen [2]. Plusieurs de ses membres avaient joué un rôle dans les affaires de leur temps. Guillaume Bacon, premier du nom, accompagna le duc de Normandie dans la conquête de l'Angleterre. Il n'est pas aussi certain que Guillaume, deuxième du nom, ait suivi, comme on l'a cru quelquefois, le duc Robert Courte-Cuisse à la première croisade.

Au XIII[e] siècle nous trouvons plusieurs personnages du nom de Bacon, qui appartiennent certainement à cette même famille.

On possède encore le catalogue des vassaux qui devaient le

[1] *Rotuli litterarum clausarum in turri Londinensi asservati*, accurante Thoma Duffus Hardy, vol. I, 1833, in-fol. p. 254, 333, 534.

[2] Voyez le mémoire historique sur la châtellenie et les seigneurs du Molley-Bacon, par l'abbé Beziers, dans les *Nouvelles recherches sur la France*, 1766, 2 vol. in-12, p. 507 et suiv.

service militaire au duc de Normandie. Ce catalogue a été commencé en 1172 par l'ordre de Henri II, et achevé par l'ordre de Philippe-Auguste peu de temps après la réunion de la Normandie à la couronne. On y voit figurer un vassal du nom de Roger Bachon, ou Roger de Bacon, possesseur d'un fief qui paraît bien avoir été situé sur le territoire de Campigny, dans l'arrondissement de Bayeux, canton de Balleroy.

En 1266 un arrêt du parlement de Paris, rendu à la requête de l'abbé de Cerisy, fait défense à messire Roger Bacon de transporter au mardi le marché qui se tenait le dimanche à Bernesq. Cet arrêt mentionne le père dudit Roger en le qualifiant de *dominus de Moleto* [1]; et d'autre part, dans les lettres du 19 mai 1304 qui convoquent à Arras l'ost du roi de France, nous retrouvons parmi les noms des vassaux du bailliage de Caen celui de Roger de Bacon, comme seigneur de Monlay, fief dans lequel il est aisé de reconnaître la seigneurie de Molay.

En 1271, en 1272, en 1318 le nom de Roger Bacon reparaît soit dans les actes du parlement, soit dans les listes des seigneurs féodaux appelés sous les armes. Un arrêt de 1318 nous apprend que Roger avait un cousin, Guillaume Bacon, et qu'ils s'étaient tous deux permis de maltraiter un sergent du roi [2]. Citons encore Richard Bacon, mentionné dans un registre commencé en 1220 et terminé en 1270, comme possesseur d'un fief dans le Cotentin; Robert Bacon, appelé par lettre close du 5 août 1303 à l'armée qui se réunissait près d'Arras; Godefroy Bacon, qui habitait aux environs de Viezvi, son fils Jacques Bacon; Jean Bacon, inscrit au nécrologe de Longueville parmi les bienfaiteurs de l'abbaye, etc.

[1] *Les Olim*, publiés par le comte Beugnot, in-4°, t. I, p. 224.

[2] *Actes du Parlement de Paris*, par M. Boutaric, Paris, 1867, in-4°, t. II, p. 242.

Sans qu'il soit nécessaire de poursuivre ces recherches plus longtemps, nous croyons avoir suffisamment établi que la France, comme l'Angleterre, a compté au XIIIe siècle plus d'une famille noble ayant porté le nom de Bacon, et répondant assez fidèlement à l'idée que notre philosophe nous donne de sa propre parenté. Il serait dès lors difficile ou, pour parler plus exactement, il serait impossible, à moins de documents nouveaux, de dire quels sont ses aïeux. Il se peut que ces familles que nous trouvons sur les côtes de Normandie et dans les comtés d'Oxford et de Norfolk soient réellement distinctes les unes des autres; il se peut aussi qu'elles soient de simples branches d'une même race, ayant pour auteur commun Guillaume Bacon qui avait suivi le duc de Normandie en Angleterre. Roger Bacon était-il d'origine anglaise sans mélange de sang étranger? ou bien était-il d'origine normande et, par conséquent son nom, qui fait l'orgueil de l'Angleterre, ne pourrait-il pas être revendiqué par la France, au moins pour une part? Nous posons la question sans la résoudre. Nous tenions à faire voir qu'elle est plus incertaine qu'on ne le croit généralement; ce point établi, nous ne forcerons pas les conséquences des indications que nous avons réunies et qui pourront un jour ou l'autre mettre sur la voie de la vérité.

Nous continuons la discussion de la biographie de Bacon. Les historiens veulent que dès ses plus jeunes années il ait annoncé de brillantes dispositions; qu'au sortir de la maison paternelle il ait été envoyé aux écoles d'Oxford; on montre même dans ces écoles la maison à l'enseigne du *Nez de bronze*, que, dit-on, il habitait. Nous serions curieux de savoir sur quelles preuves reposent ces assertions dont la trace n'apparaît pas avant Leland, et que Wood a recueillies, développées et aggravées.

Que Bacon ait fréquenté les écoles d'Oxford, le fait n'est pas douteux. Nous connaissons par son témoignage le nom de

l'un des maîtres qu'il y a entendus : c'est le bienheureux Edmond, archevêque de Cantorbéry, qui expliquait alors les *Réfutations sophistiques* d'Aristote, et dont les leçons, malgré l'aridité du sujet, intéressaient tout au moins par leur nouveauté; car c'était la première fois que cette partie de l'*Organum* était commentée publiquement en Angleterre[1]. Roger Bacon nous apprend aussi que l'optique, *perspectiva,* qui n'était pas enseignée à Paris, fut par deux fois enseignée dans les écoles d'Oxford[2]; et tout porte à croire qu'il ne parle pas de ce double enseignement d'après autrui, mais en témoin bien informé. Enfin il ressort de la lecture des ouvrages de Bacon qu'il a fréquenté plusieurs personnages qui n'étaient peut-être pas tous Anglais d'origine, mais qui vivaient alors en Angleterre, et que la renommée signalait comme animés du zèle le plus vif pour l'étude des sciences, entre autres, Adam du Marais et Robert Grosse-Tête, évêque de Lincoln. Ce dernier surtout paraît avoir exercé sur notre philosophe une sérieuse influence. Roger Bacon ne parle jamais de l'évêque de Lincoln que sur le ton de l'admiration la plus sincère. Il ne tarit pas en éloges de sa profonde connaissance du grec et de l'hébreu, de son savoir en mathématiques, de ses découvertes dans les branches de la philosophie naturelle les plus ignorées des Latins.

Mais, après avoir rassemblé ces indices du passage de Bacon aux écoles d'Oxford, on doit reconnaître que ce sont les seuls qui soient authentiques. Combien de temps Bacon a-t-il séjourné en Angleterre? A quelle époque et pourquoi l'a-t-il quittée? Il est facile de faire à cet égard des conjectures, elles ne reposent sur aucun texte positif. Même absence de rensei-

[1] Voyez les fragments du *Compendium studii theologiæ*, publiés par M. Charles à la suite de sa précieuse monographie, p. 412.

[2] *Opera inedita*, p. 37 : «Hæc scientia (perspectiva) non est adhuc lecta Parisius, nec apud Latinos, nisi bis Oxoniæ in Anglia.»

gnements quant à la date certaine et quant aux motifs de l'arrivée de notre philosophe en France. Les biographes veulent qu'il soit venu à Paris, selon l'usage des écoliers d'Oxford, pour y compléter son instruction, et s'y livrer à l'étude de la théologie. C'est la conjecture émise pour la première fois par Leland, *ut ex conjecturis colligit Lelandus*, dit Bale[1], reconnaissant lui-même, par cet aveu implicite, que l'opinion qu'il adopte n'est pas justifiée. Confessons-le, si quelque nouveau biographe s'avisait de prétendre que Bacon étudiait à Paris en 1229; que l'Université, à la suite de troubles graves, s'étant alors dispersée, il quitta la France, et comme tant d'autres Anglais, sur l'invitation de Henri III[2], passa en Angleterre, où il fréquenta désormais les écoles d'Oxford, quelle objection pourrait-on élever contre une pareille assertion, sinon qu'elle est toute gratuite? C'est exactement le même reproche que nous sommes en droit d'adresser à Leland, à Pits et à Bale, ainsi qu'à Wood qui les a suivis.

Nous ne connaissons qu'un seul fait, mais un fait d'une importance capitale, qui soit bien avéré; c'est le long séjour de Bacon en France. Nous l'y trouvons avant 1247; il y est encore en 1267, et il ne paraît pas que dans ces vingt années il ait quitté un seul jour le sol français. C'est là que sont venues le trouver les lettres de Clément IV; c'est là qu'il a composé l'*Opus majus;* de sorte que, s'il n'appartient pas directement à une famille française, la France du moins a été pour lui comme une seconde patrie. Déjà M. Émile Charles a prouvé que Bacon avait habité la France à deux époques différentes: en suivant les traces mêmes du savant écrivain, on peut, selon nous, aller plus loin que lui, et soutenir que dès avant 1247,

[1] *Scriptorum illustrium majoris Britanniæ catalogus*, Basileæ, 1559, in-fol. p. 342.

[2] Voyez la lettre de Henri III aux écoliers de Paris dans le *Liber niger scaccarii, etc.* Londini, 1774, in-8°, t. I, p. 469.

et à partir de là jusqu'en 1267, sinon jusqu'en 1277, la France a été la résidence habituelle de Bacon.

Le premier texte à l'appui de cette conclusion est le passage dans lequel Bacon déclare avoir deux fois entendu, *bis audivi*, l'évêque de Paris, Guillaume d'Auvergne, condamner, en présence de l'Université, les assertions de certains docteurs sur l'intellect agent[1]; Guillaume d'Auvergne, mort en 1248, eut à frapper plus d'une fois les erreurs qui circulaient alors dans les écoles. La sentence qu'il avait portée contre deux maîtres qui n'ont pas laissé d'autre souvenir, Mᵉ Jean de Brescia et Mᵉ Raymond, fut confirmée en 1247 par le cardinal Eudes de Châteauroux. Elle avait elle-même été précédée par d'autres censures, notamment par celle qui porte la date de 1240 et dont quelques articles nous ont été conservés[2]. C'est évidemment à cette lutte de Guillaume d'Auvergne contre les hérésies philosophiques de son temps que Roger Bacon fait allusion; puisqu'il déclare avoir lui-même entendu deux fois le docte évêque; peut-être se trouvait-il à Paris dès 1240, mais il y était certainement avant 1247.

En second lieu, dans un chapitre de l'*Opus tertium,* discutant une question relative aux angles solides, Bacon dit qu'environ vingt années auparavant il avait engagé une controverse analogue avec des maîtres de l'Université de Paris, à l'occasion de cette épreuve scolaire appelée alors *principium*[3]. L'*Opus tertium* ayant été composé en 1267, nous sommes reportés par ce passage aussi clairement que par le précédent à l'année 1247 comme date certaine du séjour de Bacon à Paris. Ce fut sans doute à cette époque qu'il entra en relation avec Pierre

[1] *Opera inedita,* p. 74 : «Ego bis audivi venerabilem antistitem Parisiensis ecclesiæ, dominum Guillelmum Alvernensem, congregata universitate coram eo.....»

[2] D'Argentré, *Collectio judiciorum de novis erroribus,* Parisiis, 1728, in-fol. t. I, p. 158 et suiv.

[3] *Opera inedita,* p. 139.

de Maricourt, un des hommes qu'il a le plus admirés; car dans l'*Opus minus,* composé vers le même temps que l'*Opus tertium,* il fait allusion à ce savant maître, si profondément initié à tous les secrets de la nature. « C'est le seul que j'ai trouvé, dit-il[1], qui ait su les pénétrer; et c'est à lui seul qu'il y a vingt ans j'en ai dû la connaissance. »

Remarquons à ce propos que Pierre de Maricourt était Picard, et qu'il n'habitait pas Paris. S'il eût voulu venir à Paris et y produire quelques-unes des œuvres de son merveilleux savoir, il eût, s'écrie Bacon, entraîné à sa suite le monde entier. Ce n'est donc pas à Paris que Bacon l'a entendu et qu'il a reçu ses leçons : d'où il suit que Bacon, durant son séjour en France, a dû voyager, sans dépasser toutefois un rayon peu étendu.

Roger Bacon, qui était en France avant 1247, s'y trouvait encore à l'époque de l'insurrection des Pastoureaux, c'est-à-dire en 1252. Il fut témoin de ce soulèvement populaire; il déplora que la reine Blanche, la plus sage des femmes cependant, se fût laissé circonvenir par ces bandes indisciplinées qui promettaient d'aller en Terre Sainte délivrer le roi Louis IX. Une fois même, il se rencontra avec leur chef; il le vit de ses yeux, *vidi eum oculis meis,* s'avancer pieds nus, au milieu des siens, portant en ses mains une sorte de talisman, qu'il montrait au peuple, et qui ne rassurait nullement Bacon; notre philosophe qui, en dépit de la science, était fort superstitieux, soupçonnait là quelque peu de magie : sans quoi, dit-il, le maître des Pastoureaux aurait-il à ce point ému les foules en France et en Allemagne[2]?

[1] *Opera inedita,* p. 359. M. Brewer suppose que ce passage s'applique à Robert de Lincoln; mais dans le manuscrit de la Bodléienne collationné par M. Charles (*Roger Bacon, etc.* p. 10 et p. 357), la marge porte *magistrum Petrum,* ce qui s'accorde avec les témoignages rendus ailleurs par Bacon à la science de Pierre de Maricourt.

[2] *Opus majus,* p. 189, 190.

Tandis que les dangers qu'il courait en Palestine servaient de prétexte à une aussi vive agitation, Louis IX, sorti des mains des Sarrasins, envoyait un religieux de l'ordre de Saint-François, Guillaume de Rubruk, vers le roi des Tartares, qu'il espérait convertir à la foi chrétienne. C'est au mois de mai 1253 que ce voyage fut entrepris. Nous en connaissons les étapes pour ainsi dire jour par jour. Il embrassa tout le pays compris entre la mer Noire et la mer Caspienne, et dura un peu plus de deux ans. L'intrépide missionnaire ne fut de retour en Asie Mineure que sur la fin du mois de juillet 1255. Ses supérieurs l'ayant attaché à l'église de Saint-Jean-d'Acre, il dut se contenter d'écrire au roi la relation de son voyage. Cette relation, un des monuments les plus curieux des connaissances géographiques au XIIIe siècle[1], a été entre les mains de Roger Bacon; il l'avait lue avec soin, et il la cite plusieurs fois; mais, ce qui offre pour nous un intérêt particulier, il rapporte qu'il a connu personnellement l'auteur et qu'il a conféré avec lui, *et cum ejus auctore contuli*. Il résulte de là deux conséquences, qui ne sont pas sans prix : la première, c'est que Guillaume de Rubruk, selon le vœu qu'il exprimait au roi, avait fini, sans doute grâce à sa protection, par obtenir du général des franciscains la faculté de revenir en France, fait inconnu de ses biographes : la seconde, c'est que Roger Bacon se trouvait lui-même en France vers 1256; car ce n'est pas antérieurement à cette date qu'on peut placer le retour de Rubruk en Europe.

Nous ajouterons que Bacon résidait encore en France vers 1261 ; en effet, d'après son témoignage, c'est aux environs de cette même année, cinq ou six ans avant la composition de l'*Opus majus* et de l'*Opus tertium*, qu'il se chargea de l'éducation d'un enfant pauvre, auquel il fit apprendre les langues, les mathématiques et la perspective, et qui surpassa bientôt

[1] Voyez au tome IV, p. 199 et suiv., des *Mémoires de la société de géographie*, une édition de cet itinéraire due aux soins de MM. Franc. Michel et Th. Wright.

en savoir tous les étudiants de Paris. Bacon l'avait à ses côtés, lorsqu'en 1266 il commença la rédaction de ses grands ouvrages[1]; et ce fut cet élève, objet de tant de soins et d'affection, qu'il chargea, malgré sa jeunesse, d'aller les présenter au pape.

Il s'agirait maintenant de savoir si ce long séjour de Bacon en France, et le plus souvent à Paris, ce séjour attesté de la manière la moins équivoque, n'a pas été entrecoupé de quelques voyages en Angleterre. Aucun indice, aucun témoignage n'autorise à le supposer.

Cependant un événement considérable s'était accompli dans l'existence de Bacon : il avait pris l'habit religieux dans un couvent de l'ordre de Saint-François. Les biographes sont très-incertains sur la date de sa profession; nous croyons qu'on peut la fixer à l'année 1257 et qu'elle a eu lieu en France. Nous nous fondons pour cela sur le passage suivant de la lettre au pape Clément IV, qui forme le premier chapitre de l'*Opus tertium* :

« Recolens me jam a decem annis exulantem quantum ad famam studii quam retroactis temporibus obtinui, meam parvitatem recognoscens, et ignorantiam multiplicem, ac os elingue, et calamum stridentem, vestramque sapientiam admirans, quod a me jam omnibus inaudito, et velut jam sepulto et oblivione deleto, sapientiales scripturas petere dignetur, etc... »

Ces mots, *recolens me jam a decem annis exulantem,* ont été entendus jusqu'ici dans un sens littéral, comme s'ils marquaient un exil réel : ce qui conduirait à supposer que Bacon, ayant jusque-là vécu en Angleterre, avait quitté son pays en 1257 : or nous avons démontré que dès 1255, et dans les années antérieures, il était en France. Le sens littéral doit donc être abandonné. Selon nous il s'agit ici non pas de l'éloignement de la patrie, mais de l'éloignement du monde,

[1] *Opus majus*, p. 143.

de la retraite dans un asile où s'éteignent toutes les renommées, celles de l'école ainsi que les autres, où le bruit qui retentissait autour de vous fait place à l'oubli et au silence, *exulantem quantum ad famam studii;* en un mot, nous croyons qu'il est ici question de la vie du cloître succédant à la vie du siècle. Bacon naguère, sur les bancs ou dans les chaires des universités, avait connu la gloire, *famam studii retroactis temporibus obtinui;* et depuis dix ans déjà, lorsque Clément IV daigna se souvenir de lui, nul ne prononçait plus son nom : il était oublié et pour ainsi dire entré dans la tombe, *velut jam sepulto et oblivione deleto.* Pourquoi? Parce qu'il avait changé d'existence et d'état, parce qu'il avait quitté le monde.

Quelques observations de détail confirment, à nos yeux, l'interprétation que nous avons donnée au passage dont il s'agit. Ainsi, on est frappé de l'insistance que met Bacon à rappeler au souverain pontife qu'il n'a pas toujours vécu dans l'état où il vit maintenant, *in alio statu quo vixi, in hoc statu quo sum modo;* il a un souvenir si présent des deux états qui partagent sa vie, que le dernier, l'état monastique, devait être en 1267 encore assez nouveau pour lui. Une autre circonstance est à noter, c'est que de son aveu il n'avait rien écrit d'important avant de se faire religieux, *in alio statu non feci scriptum aliquod philosophiæ,* et que cependant, comme on l'a vu plus haut, il s'était acquis une véritable illustration : il était connu dès lors pour avoir consacré plus de temps et de labeur que personne autre à l'étude des langues, comme à celle des sciences. *Notum est quod nullus in tot scientiis et linguis laboravit nec tantum : quod homines mirabantur in alio statu quo vixi*[1]. Fait important, d'où il est permis de conclure que c'est en pleine maturité d'âge, d'esprit et de renommée, et non pas, comme on l'a cru jusqu'ici, dès sa première jeunesse, que

[1] *Opera inedita*, p. 13, 65, etc.

soient émus de la hardiesse de ses opinions théologiques et philosophiques, en même temps qu'ils étaient scandalisés de ses dures et injustes appréciations des maîtres les plus autorisés, Alexandre de Hales, Albert le Grand, Thomas d'Aquin. Notre dessein n'est pas d'insister sur cette partie de la biographie de Bacon, n'ayant rien à reprendre non plus qu'à ajouter au tableau que tous les historiens en ont tracé. Sa captivité se prolongea certainement durant plusieurs années; et il serait difficile de dire avec précision à quelle époque elle cessa. Il se peut qu'elle ait duré jusqu'à la réunion du chapitre des Frères Mineurs qui se tint à Paris au mois de mai 1292, par les soins de leur nouveau général, Raymond Gaufredi, auquel une note marginale d'un très-ancien manuscrit du *British Museum* attribue la délivrance de Roger Bacon. Quoi qu'il en soit, cette date de 1292 est la dernière date certaine que la biographie de Bacon présente; c'est la date de l'année dans laquelle, ainsi qu'il l'apprend, il travaillait au *Compendium studii theologiæ*. L'ouvrage, encore inédit, n'est jusqu'ici connu que par l'analyse et les extraits que M. Charles en a donnés. Il ne paraît pas que l'âge et la persécution eussent modifié sensiblement les opinions de notre philosophe; toutefois dans ce nouvel ouvrage on ne retrouve plus les vives attaques qu'il se permettait autrefois contre les plus fameux d'entre les maîtres contemporains.

Combien de temps Bacon a-t-il vécu après 1292? La date de 1294 admise par quelques biographes est la plus reculée qu'on ait assignée à sa mort, et, comme le remarque M. Charles, elle n'a rien d'invraisemblable. Ce qui paraît constant, c'est que Bacon, au sortir de sa captivité, revint en Angleterre et y mourut. On assure même qu'il fut enterré à Oxford, au couvent des franciscains, tradition que nous n'avons aucun motif de contester.

Ch. Jourdain.

N° III.

SUR QUELQUES INSCRIPTIONS GRECQUES DÉCOUVERTES EN ÉGYPTE.

Ces inscriptions proviennent d'Alexandrie. L'une était connue. Elle avait été publiée par Letronne[1]. L'estampage communiqué par M. Mariette permet de rectifier quelques erreurs paléographiques[2].

Une autre est chrétienne. Elle a été envoyée, sans estampage, avec une traduction française et un commentaire. On l'avait trouvée en 1871 dans un caveau mortuaire; un tombeau creusé dans la masse du rocher avait son entrée fermée avec une dalle en calcaire sur laquelle elle était inscrite.

La voici avec la traduction française :

Ὁ Θεὸς ὁ παντοκράτωρ,
ὁ ὤν, προὼν καὶ μέλλων,
Ἰησοῦς ὁ Χριστός, ὁ υἱὸς τοῦ
Θεοῦ τοῦ ζῶντος, μνήσθητι
τῆς κοιμήσεως καὶ ἀναπαύσεως
τῆς δούλης σου Ζωνεήνης
τῆς εὐσεβεστάτης καὶ
φιλεντόλου, καὶ ταύτην
καταξίωσον κατασκηνῶσε [3]
διὰ τοῦ ἁγίου καὶ φωταγωγοῦ
Ἀρχανγέλου Μιχαήλ
εἰς κόλπους τῶν ἁγίων πατέρων
Ἀβρὰμ Ἰσὰκ Ἰακώβ, ὅτι σου ἐστὶν
ἡ δόξα καὶ τὸ κράτος εἰς τοὺς αἰῶνας
τῶν αἰώνων. Ἀμήν. Ἔζησεν δὲ

[1] *Inscr. Eg.* t. I, p. 427

[2] Ainsi dans la dédicace les mots ΗΛΙΩΜΕΓΑΛΩ n'ont pas les iota adscrits. Le P surmonté d'une croix, ce que Letronne interprète par *χιλίαρχος*, est un P surmonté d'un X, c'est-à-dire *ἑκατοντάρχης*, centurion. Lig. 7, le K du mot ΑΡΧΙΤΕΚΤΩΝ figure à sa place.

[3] Lisez *κατασκηνῶσαι.*

μακαρίως ἔτη οζ΄· ἔστιν δὲ
ἡ μνήμη αὐτῆς Φαμενὼθ κγ΄
μετὰ τὴν ὑπατίαν Βάσσου καὶ Φιλίππου.

« Jésus-Christ, le fils du Dieu vivant, conserve la mémoire du sommeil et du repos de ta servante Zonéine, la très-pieuse et qui aimait à obéir à tes commandements, et à celle-ci accorde qu'elle serait digne d'être placée par ton saint et qui est chargé de conduire à la lumière, l'archange Michel, dans le sein des saints Pères Abraham, Isaac et Jacob, car à toi est la gloire et la puissance dans les siècles des siècles. Amen. Elle a vécu heureusement LXXVII[1] ans, et sa commémoration est le XXIII du mois phamenoth après le consulat de Bassus et de Philippe. »

Cette date correspond au 19 mars de l'an 409 (année julienne).

Les quatre autres inscriptions dont j'ai reçu les estampages sont inédites. Je ne fais que mentionner celle qui est de l'époque gréco-romaine. Elle est disposée sur quatre lignes très-courtes :

ΓΑΙΟΣΟΥΑ	*Γάϊος Οὐα-*
. . . ΡΙΟΣΦΥ	*[λέ]ριος Φυ-*
. . . ΑΙΜΑΙΑ	. . . . . . *Μαία*
Η . . . . . . ΚΒ	. . . . *κϐ΄*

Μαία est probablement un nom propre et non celui de la divinité.

Les trois autres sont plus importantes :

ΥΠΕΡΒΑΣΙΛΕΩΣΠΤΟΛΕΜΑΙΟΥ
ΚΑΙΒΑΣΙΛΙΣΣΗΣΑΡΣΙΝΟΗΣ
ΘΕΩΝΦΙΛΟΠΑΤΟΡΩΝ
ΑΠΟΛΩΝΙΟΣΑΜΜΩΝΙΟΥΚΑΙ
ΤΙΜΟΚΙΟΝΚΡΙΣΙΛΑΟΥΚΑΙΤΑΠΑΙΔΙΑ
ΔΗΜΗΤΡΙΚΑΙΚΟΡΗΚΑΙΔΙΚΑΙΟΣΥΝΗ

Ὑπὲρ βασιλέως Πτολεμαίου
καὶ βασιλίσσης Ἀρσινόης

[1] La copie porte à tort LXXXVII ans. Il faudrait ΠΖ΄ et non ΟΖ΄.

Θεῶν Φιλοπατόρων,
Ἀπολώνιος Ἀμμωνίου καὶ
Τιμόκιον Κρισιλάου καὶ τὰ παίδια,
Δήμητρι καὶ Κόρῃ καὶ Δικαιοσύνῃ.

Pour le roi Ptolémée et la reine Arsinoé, dieux Philopators, Apollonius, fils d'Ammonius, et Timocion, fille de Crisilaus, et leurs enfants, à Déméter et à Coré et à l'Équité.

Le monument est dédié à trois divinités. Nous avons là une des fameuses triades adorées dans les temples égyptiens. Seulement celle-ci est composée de trois déesses, Déméter, Coré et l'Équité. La réunion des deux premières, la mère et la fille, n'a rien que de très-naturel. Quant à la troisième, l'Équité, *Δικαιοσύνη*, elle a été l'objet d'un culte spécial à Alexandrie, comme le témoignent les monnaies impériales frappées dans cette ville.

Τιμόκιον, nom nouveau, sera celui de la femme d'Apollonius. *Κρισίλαος* était un nom également inconnu.

Les deux dernières inscriptions sont métriques. L'une, écrite en huit lignes, se compose de deux distiques. D'après la forme des lettres, elle paraît être du commencement du premier siècle de notre ère. En voici la transcription :

ΙϹΙΔΟϹЄΥΠΛΟΚΑΜΟΙΟΚΑΙ
ΑΜΜΩΝΟϹΚЄΡΑΟΙΟ·ΚΑΡ
ΠΟΚΡΑΤΟΥΤЄΔΙΠΛΟΙϹЄΙΔ
ЄΙΦΑΙΝΟΜЄΝΟΥ·ΒѠΜΟϹ
ЄΓѠ·ϹΥΝΠΑΙϹΙΔЄΘΗΚЄΝ
ΚΛΙΝΟϹΑΝΟΥΒΙѠΝ·ΑΝΓЄ
ΛΟΝЄΥϹЄΒΙΗϹΗΔЄΘΥΗΠΟ
ΛΙΗϹ·

Ἴσιδος εὐπλοκάμοιο καὶ Ἄμμωνος κεράοιο
Καρποκράτου τε διπλοῖς εἴδει φαινομένου
βωμὸς ἐγώ. Σὺν παῖσι δ' ἔθηκεν Κλῖνος Ἀνουβίων
ἄγγελον εὐσεβίης ἠδὲ θυηπολίης.

Je suis l'autel d'Isis à la belle chevelure, d'Ammon cornu et d'Harpocrate, qui paraît double par sa forme. Clinus Anubion, avec ses enfants, a dédié [ce monument] comme témoignage de piété et du sacrifice [qui a été fait à ces divinités].

Nous retrouvons ici la triade régulière : Isis, Ammon et Harpocrate. Chacune de ces divinités est désignée avec son principal attribut. L'épithète *εὐπλόκαμος* est spéciale à Isis. On conserve au musée de Boulaq une statuette d'Isis. Elle se distingue par l'épaisse chevelure qui couvre les épaules de la déesse.

Le bélier était l'emblème vivant d'Amonra, qui répond au Jupiter Ammon des Grecs. C'est pour cela qu'il est appelé ici *κεραῖος*.

Καρποκράτου est une faute pour *Ἁρποκράτου*. Cette faute tient à la prononciation. C'est aussi par erreur que le lapicide a écrit *διπλοῖς* au lieu de *διπλοῦ*. Harpocrate est assimilé à Horus, qui est le soleil, l'organisateur du monde. Son image a quelquefois deux têtes pour exprimer les deux phases de sa marche sur notre horizon, son lever et son coucher. De là l'épithète *διπλοῦς*. *Κλῖνος* sera nom propre et non pas l'adjectif *κλεινός*, célèbre. Anubion ne se serait pas donné cette épithète. La forme *Κλῖνος* est connue par la numismatique. Elle se retrouve dans *Κλιναγόρας* pour *Κλειναγόρας* et autres composés du même genre.

Ἀνουβίων est trissyllabique, comme cela arrive quelquefois dans l'épigraphie gréco-égyptienne.

La dernière inscription, qui paraît dater du second siècle avant notre ère, est en vers iambiques. Elle contient un problème philologique des plus bizarres. En voici la transcription :

ΟΤΥΜΒΟΣΟΥΚΑΣΑΜΟΣΑΔΕΤΟΙΠΕΤΡΟΣ
ΤΟΝΚΑΤΘΑΝΟΝΤΑΣΗΜΑΝΕΙΤΙΣΚΑΙΤΙΝΟΣ
ΕΙΣΑΙΔΑΝΒΕΒΑΚΕΝΑΛΛΑΜΟΙΣΧΑΣΑΣ

ΤΟΝΕΚΡΑΠΩΓΟΝΩΦΙΛΕΝΠΕΔΩΓΟΝΥ
ΚΟΛΑΠΤΟΝΑΘΡΕΙΓΡΑΜΜΑΔΙΠΤΥΧΟΙΣΚΟΡΑΙΣ
ΠΑΤΗΡΜΕΝΕΙΡΗΝΑΙΟΣΑΔΕΤΟΙΠΑΤΡΙΣ
....ΟΣΤΟΔΟΥΝΟΜΑΓΟΡΕΥΕΤΕΚΒΡΕΦΟΥΣ
......ΟΠΟΥΣΥΝΕΙΠΕΤΟ
......ΜΟΙΡΑΝΩΘΕΡΠΝ......

Ὁ τύμβος οὐκ ἄσαμος· ἅδε τοι πέτρος
Τὸν κατθανόντα σημανεῖ τὶς καὶ τίνος·
Εἰς Ἀΐδαν βέβακεν. Ἀλλά μοι σχάσας
Τὸ νεκράπωγον, ὦ φίλ', ἐν πέδῳ γόνυ
κολαπτὸν ἄθρει γράμμα διπτύχοις κόραις,
Πατὴρ μὲν Εἰρηναῖος, ἁ δέ τοι πάτρις
... ος· τὸ δ' οὔνομ' ἀγορεύετ' ἐκ βρέφους
.... συνείπετο

Les trois premiers vers ne présentent point de difficulté :

Ce tombeau n'est pas sans illustration. La pierre dira quel était le mort et de qui il était fils. Il est descendu chez Hadès. Mais laissant tomber, etc....

Dans la fin du troisième vers, *μοι* semblerait un changement de construction. J'aime mieux prendre ce *μοι* pour un tidioisme, qui rappelle celui de notre langue et qui est employé familièrement dans cette locution : *Faites-moi taire ces gens-là.*

C'est dans le quatrième vers que gît la difficulté. Voyons avant tout comment il faut le couper. Je prends d'abord le mot *γόνυ*, qui le termine et qui est le régime évident de *σχάσας*, « mais laissant tomber, c'est-à-dire fléchissant le genou. » Remarquons ensuite les premières lettres du vers ΤΟΝΕΚΡΑ..... Nous avons là évidemment un mot dont le radical ΝΕΚ exprime l'idée de mort. Ces lettres seront donc le commencement d'un mot, et les deux précédentes ΤΟ seront l'article neutre répondant à *γόνυ*. Or l'article ne peut pas être ainsi séparé du substantif auquel il se rapporte. Il faut de toute nécessité une

épithète à *γόνυ* pour justifier cette séparation, c'est-à-dire un adjectif au neutre. Nous sommes alors conduits à la douzième lettre et nous trouvons *τὸ νεκράπωγον*. Ce qui suit se coupe régulièrement, *ὦ φίλ', ἐν πέδῳ γόνυ*. Si provisoirement nous laissons de côté ce singulier mot, nous trouvons un sens complet : « Mais en fléchissant le genou sur le sol, ô mon ami, examine avec tes deux yeux l'inscription gravée sur la pierre,

κολαπτὸν ἄθρει γράμμα διπτύχοις κόραις.

Comme on le voit, la coupure du quatrième vers est forcée. Mais quel est ce mot *νεκράπωγον*? En le décomposant on trouve la racine *νεκρ* pour *νεκρός*, « mort, » et *ἄπωγον*, neutre de *ἀπώγων*, « sans barbe. » J'avoue ne pas comprendre cette alliance de mots, sans même tenir compte de la circonstance dont il s'agit. En composition *νεκρός* est toujours substantif et jamais adjectif. *Νεκρακαδημία*, *νεκρόπολις* ne signifient pas « académie morte, ville morte, » mais bien « académie, ville des morts. » Le composé *νεκρό-πωγον*, au lieu de *νεκρ-άπωγον*, signifierait donc « la barbe est morte. » Rien dans les lexiques qui puisse justifier un composé de ce genre : un seul m'est fourni par mes lectures particulières. C'est le mot *νεκρόψυχος* que j'ai rencontré dans des traités d'astrologie judiciaire.

Parmi les corrections qui se présentent, *νεκραγωγόν* vient tout d'abord à l'esprit. Mais comment expliquer ce mot appliqué à *γόνυ*? Si en pliant le genou le voyageur devait rendre quelque hommage au mort, on pourrait peut-être chercher un sens moral à cette épithète. Mais il s'agit d'un acte purement matériel, recommandé au passant, c'est-à-dire de poser le genou sur le sol, afin qu'il puisse lire l'inscription gravée en caractères très-petits, et cela avec ses *prunelles à doubles plis*, *διπτύχοις κόραις*, expression ayant ici un caractère semi-sérieux. J'ajouterai que l'estampage ne laisse aucun doute sur la leçon *νεκράπωγον* : que l'inscription est très-correctement

écrite; enfin que la tendance des copistes et des lapicides est de changer un mot rare ou inconnu en un mot connu. D'où l'on comprendrait plutôt *νεκράπωγον* changé en *νεκραγωγόν*.

La difficulté existe toujours. Sans doute on dit souvent par plaisanterie qu'un crâne complétement chauve ressemble à un genou, mais cette partie du corps humain n'est pas entièrement dénuée de poils. D'un autre côté, si on ne veut pas admettre que le poëte a voulu faire une allusion de ce genre, sans tenir compte des règles de la philologie, on ne sait comment expliquer ce singulier mot.

Ce qui suit se lit facilement : « Son père était Irénée; sa patrie était. . . , » puis un nom de ville terminé en ΟΣ, les premières lettres ayant disparu. Vient ensuite : « Quant au nom qu'il portait dès son enfance. . . . . » Aux deux derniers vers je ne distingue que quelques lettres dont on ne peut rien faire. Le huitième se terminait par le mot *συνείπετο*.

MILLER.

APPENDICE N° I.

SÉANCE PUBLIQUE ANNUELLE

DU VENDREDI 7 NOVEMBRE 1873.

DISCOURS D'OUVERTURE

DE

M. HAURÉAU,

PRÉSIDENT DE L'ANNÉE 1873.

MESSIEURS,

Dans quelques jours, vos esprits et les nôtres seront bien loin de ce lieu tranquille; l'objet principal de notre sollicitude

patriotique ne sera plus de constater les progrès annuels de l'érudition française. Mais puisque vous êtes ici venus, par nous conviés, c'est que vous pouvez, c'est que vous voulez être encore aujourd'hui tout entiers à la science.

Je vais donc, Messieurs, remplissant le devoir que m'ont imposé, pour cette occasion solennelle, les suffrages bienveillants de mes confrères, je vais, tout d'abord et sans discours préalable, vous faire connaître le détail des récompenses qui ont été obtenues dans nos concours de cette année.

Nous avions proposé, comme un des sujets du prix ordinaire, la question suivante : *Étude comparative sur la construction dans les langues aryennes, particulièrement en grec, en sanscrit, en latin, dans les dialectes germaniques et dans les langues néo-latines.* Cette question neuve s'adressait, on le voit, à un bien petit nombre de savants; toutes les connaissances qu'il faut avoir pour la traiter sont, en effet, rarement réunies. Un seul mémoire a donc été présenté. Cependant l'Académie n'hésite pas à décerner le prix à l'auteur sans concurrent de ce mémoire très-remarquable, que recommandent à la fois un savoir aussi profond que varié, une sagacité toujours ingénieuse, et une louable indépendance qu'on ne peut jamais accuser de témérité. L'auteur de ce mémoire est M. Abel Bergaigne, répétiteur à l'école des hautes études.

L'Académie croyait avoir à décerner, en ce jour, deux prix ordinaires, ayant reculé la date d'un concours qui n'avait pas eu de résultat. Le sujet de ce concours était l'histoire des grandes controverses qui s'élevèrent, dès les premiers temps de l'islamisme, entre les philosophes et les théologiens arabes, et qui se terminèrent, au grand dommage de la civilisation orientale, par la défaite et la dispersion des philosophes. Mais cette question intéressante est restée sans réponse. L'Académie le regrette, elle regrette de n'avoir pu susciter, en la posant, quelque digne émule des Sacy, des Burnouf et des

Munk. Cependant elle ne veut pas encore désespérer de la voir traiter, et elle la maintient au programme de ses concours.

D'autres prix ont été recherchés, au contraire, par une véritable affluence de concurrents. Ainsi des ouvrages nombreux, importants, et presque tous, à divers titres, recommandables, se sont disputé les trois médailles que distribue, chaque année, la Commission des Antiquités de la France.

La première médaille est décernée à M. G. Demay, auteur d'un ouvrage en deux forts volumes in-4°, intitulé : *Inventaire des sceaux de la Flandre, recueillis dans les dépôts d'archives, musées et collections particulières du département du Nord*. C'est un recueil d'une grande richesse; les sceaux trouvés, classés et décrits par M. Demay sont au nombre de sept mille six cent quatre-vingt-neuf. Plusieurs commissions ont tour à tour examiné ce vaste ensemble de matériaux si laborieusement amassés. Une commission de l'Institut, qui tient ses séances à l'Imprimerie nationale, a d'abord décidé que le beau travail de M. Demay serait imprimé sur les fonds de l'État, sans aucune épargne de soins et de décors, c'est-à-dire avec toute la magnificence dont il semblait digne; l'Académie des inscriptions proclame aujourd'hui, sur le rapport d'autres commissaires, que ce travail a mérité la première récompense dans un concours très-distingué.

La deuxième médaille est attribuée à M. Charles Gérard, auteur de deux ouvrages intitulés : *Essai d'une faune historique des mammifères sauvages de l'Alsace*, et *Les Artistes de l'Alsace pendant le moyen âge*. La faune historique de M. Charles Gérard est l'ouvrage d'un archéologue qui a beaucoup vécu dans le commerce des naturalistes. L'intention originale de cet ouvrage, la diversité des explications nouvelles qu'on y rencontre, les éclaircissements inattendus qu'il fournit sur les usages, les coutumes, les monuments figurés et les supersti-

tions populaires de la province auraient peut-être acquis à M. Charles Gérard la deuxième de nos médailles, alors même qu'il ne nous aurait pas envoyé son étude savante sur près de quatre cents architectes, peintres, sculpteurs, graveurs, orfévres et calligraphes, pour la plupart oubliés, qui, durant le moyen âge, entretenaient le noble goût des arts dans toutes les villes de l'une et de l'autre Alsace. Nous avons donc pu, sans aucune hésitation, accorder à ces deux livres réunis la récompense qu'un seul eût probablement obtenue.

Nous avons enfin décerné notre troisième médaille à M. Édouard Aubert, pour son beau volume qui a pour titre : *Trésor de l'abbaye de Saint-Maurice d'Agaune.* Le texte et les planches de cet ouvrage sont également louables. Ajoutons que presque toutes les pièces d'orfévrerie décrites ou dessinées par M. Aubert étaient inconnues ou mal connues, et que la mise en pleine lumière de ces précieux monuments vient de rendre à la science le service le plus opportun.

Des mentions honorables sont accordées :

1° A M. E. Mannier, pour un livre savant et bien composé, qui a pour titre : *Ordre de Malte. — Les commanderies du grand prieuré de France, d'après les documents écrits conservés aux Archives nationales.*

2° A M. Alfred Franklin, pour les deux premiers volumes de son grand ouvrage sur *les anciennes bibliothèques de Paris, églises, monastères, colléges.*

3° A. M. Bélisaire Ledain, pour un *Mémoire sur l'enceinte gallo-romaine de Poitiers.*

4° A M. Léopold Pannier, pour une consciencieuse étude sur *la noble maison de Saint-Ouen, la villa Clippiacum et l'ordre de l'Étoile.*

5° A M. Jules Finot, pour un travail manuscrit présenté sous ce titre : *Recherches sur les incursions des grandes compagnies dans le duché et le comté de Bourgogne au XIVe siècle.*

6° A M. Philippe Tamizey de Larroque, pour sa *Notice sur la ville de Marmande.*

Trois ouvrages très-estimables ont été soumis à l'examen de la Commission chargée d'attribuer le prix de numismatique fondé par M. Allier de Hauteroche; mais un de ces ouvrages devait être écarté comme n'offrant pas la date prescrite par nos règlements, et un autre, concernant une série de monnaies frappées durant le moyen âge, a été réservé comme appartenant au concours récemment fondé sous le nom de M. Duchalais. Le prix Duchalais, dont l'objet spécial est la numismatique du moyen âge, sera décerné pour la première fois en l'année 1876. Ainsi la Commission n'a pu juger qu'un seul des trois ouvrages envoyés au concours, celui de M. Jacques de Rougé, qui a pour titre : *Monnaies des nomes de l'Égypte.* La diversité de ces monnaies a été souvent signalée; mais quand on ne connaissait pas encore assez les monuments et la langue sacrée du pays, on ne pouvait tirer de ces pièces rustiques, ornées de symboles ou d'emblèmes si différents, toutes les informations qu'elles doivent fournir sur les divisions géographiques de l'Égypte au temps où régnaient à Rome Domitien, Trajan, Adrien. Le travail de M. Jacques de Rougé n'est pas complet, il offre des lacunes; mais, d'une part, il corrige de graves erreurs, et, d'autre part, il confirme par des preuves d'une précision convaincante des vérités jusqu'alors simplement soupçonnées. La Commission a jugé ce travail digne du prix. Que M. Jacques de Rougé persévère dans ces études, dans ces recherches dont la difficulté n'est certes pas l'unique attrait. Il porte un nom qui l'oblige. Nos encouragements ne peuvent suppléer aux conseils de son illustre père; mais il peut être assuré que ces encouragements ne lui manqueront jamais.

Pour le prix Bordin, comme pour le prix ordinaire, l'Académie avait eu la faculté d'ouvrir deux concours et de proposer deux questions. L'une de ces questions, concernant le texte

de Sidoine Apollinaire, n'a pas été bien comprise par l'auteur du seul mémoire qui nous ait été envoyé. Cette question, remise au concours, sera rendue plus claire par quelques explications où les concurrents trouveront le plan légèrement tracé du travail qui leur est demandé. L'autre question était ainsi proposée : *Études des chiffres, des comptes et des calculs, des poids et des mesures chez les anciens Égyptiens.* Sur cette question, comme sur la précédente, l'Académie n'a reçu qu'un mémoire. C'est un mémoire considérable, dont toutes les parties, distribuées avec méthode, offrent des démonstrations neuves ou des conjectures ingénieuses, et l'auteur de cet ouvrage aurait assurément obtenu le prix qu'il avait seul recherché, si de très-récents travaux n'étaient pas venus, depuis la clôture du concours, infirmer plusieurs de ses conclusions. En cet état des choses, l'Académie, reconnaissant le mérite du mémoire, accorde à l'auteur, M. Félix Robiou, une récompense de 2,000 francs, et retire la question du concours, se réservant de la reproduire quand les fouilles entreprises et poursuivies avec tant de zèle sur le sol de l'Égypte auront encore agrandi le domaine de l'étude et permis à la science de conclure avec plus de sûreté.

Les prix d'histoire fondés par M. le baron Gobert ont provoqué cette année, comme les années précédentes, un très-brillant concours. Le premier prix a été accordé à M. Jal, pour ses deux volumes intitulés : *Abraham Duquesne et la marine de son temps.* C'est un laurier déposé sur une tombe. Nos commissaires achevaient de lire les ouvrages déférés à leur examen, et ils allaient bientôt se faire la communication réciproque de leurs jugements particuliers, quand ils apprirent la mort de M. Jal. Cet homme si laborieux venait de s'éteindre à l'âge de soixante-dix-huit ans. Il avait eu la douce satisfaction de mener à bonne fin plus d'une audacieuse entreprise. S'il lui avait été donné de vivre quelques jours encore, il au-

rait appris que son œuvre dernière, fruit de tant de veilles, avait obtenu sans contestation, contre l'habitude, la plus enviée de nos récompenses. Puisqu'il avait si bien mérité cette suprême joie, pourquoi lui a-t-elle manqué?

L'histoire d'Abraham Duquesne est l'histoire de la création de la marine française. En l'année 1627, le cardinal de Richelieu se faisait nommer grand maître surintendant de la navigation et du commerce, et tout aussitôt, avec une prévoyance que l'événement a rarement trompée, il formait le dessein d'instituer une marine capable de protéger en tous lieux le commerce de la France et d'empêcher le concert des puissances jalouses de tous nos accroissements. Après Richelieu, Mazarin continua son ouvrage, et Colbert l'acheva. Dès l'année 1627, Abraham Duquesne, âgé de seize ans, remplissait les fonctions de lieutenant sur un navire commandé par son père, et il mourait en 1688, avec le titre de lieutenant général, cinq ans après Colbert. Ayant donc servi sous ces trois ministres par qui la marine française est promptement devenue si puissante et si redoutée, Duquesne eut la gloire d'être leur plus utile collaborateur. C'est pourquoi M. Jal, racontant la vie d'Abraham Duquesne, nous a fait en même temps une histoire complète de la marine française au XVIIe siècle.

Cette histoire n'est pas composée selon les règles ordinairement suivies. Ce serait plutôt un inventaire de pièces administratives, écrit sans art, sinon sans goût. Mais que de peines s'est données M. Jal pour rassembler toutes ces pièces, dispersées aujourd'hui dans un si grand nombre de dépôts publics et d'archives privées! Je le voyais, il y a vingt-deux ans, commencer ce grand labeur dans les registres de Colbert, à la Bibliothèque nationale, les interrogeant tous avec une patience que rien ne pouvait décourager, avec une assiduité que rien ne pouvait distraire, et pendant les vingt-deux années

qui se sont, depuis ce temps, écoulées, il a, sans aucun relâche, parcouru toutes les villes de France, toutes les villes de l'Europe, vers lesquelles il se sentait poussé par le soupçon de quelque endroit secret où pouvaient se trouver des lettres, des ordres, des mandats, des documents de toute sorte, ignorés jusqu'à ce jour des plus scrupuleux historiens. Cette ardente curiosité ayant été guidée par le jugement le plus sûr, c'est-à-dire le moins crédule, et par un grand fonds d'expérience, M. Jal est revenu de tous ses voyages avec une riche provision de pièces inédites, pour la plupart inconnues, et toutes ces pièces, bien ordonnées, forment les deux volumes très-intéressants, très-instructifs, auxquels l'Académie a été vraiment heureuse de pouvoir décerner le premier prix Gobert.

Le second prix a été mérité par M. de Mas-Latrie, chef de section aux Archives nationales, auteur d'un ouvrage intitulé : *Traités de paix et de commerce et documents divers concernant les relations des chrétiens avec les Arabes de l'Afrique septentrionale, au moyen âge.* Nos trois départements d'Alger, de Constantine et d'Oran divisent aujourd'hui le Maghreb central des Arabes africains, et, d'autre part, les traités de paix et de commerce, conclus au moyen âge avec ces Arabes, ont presque toujours directement intéressé les marchands français de la Provence, du Languedoc et du Roussillon. Ainsi le livre de M. de Mas-Latrie se rapporte beaucoup plus à l'histoire de France que le titre ne paraît l'indiquer. Il offre, d'ailleurs, comme celui de M. Jal, un grand nombre de pièces nouvellement découvertes, et qui, très-habilement rapprochées les unes des autres, sont expliquées et commentées dans une introduction étendue. Ce n'est pas la première fois que l'Académie récompense les utiles labeurs de M. de Mas-Latrie; en prononçant de nouveau dans cette enceinte le nom d'un savant si zélé, nous joignons une couronne à d'autres couronnes.

Tel a été le résultat de nos concours. J'ai maintenant à vous parler, Messieurs, de cette École française d'Athènes dont les travaux et les succès mérités nous inspirent un si vif intérêt. Un ministre éclairé, notre confrère, instituait, il y a quelques mois, dans la ville de Rome, un autre collége de haute érudition qu'il appelait à devenir le séminaire de l'École d'Athènes. On doit beaucoup espérer de cette fondation. La métropole de l'ancien monde possède la plus riche collection de monuments, rassemblés par la conquête, conservés par l'orgueil romain, qui a prévalu même sur le fanatisme religieux. Là nos jeunes érudits, nos jeunes archéologues achèveront leurs études ici commencées; transportés ensuite sur les rives de la Grèce, ils y arriveront mieux préparés à faire des découvertes. Appelés par le ministre à seconder son intelligente initiative, nous avons rédigé le programme de la nouvelle école, et nous nous sommes efforcés d'y concilier les nécessités de la discipline avec les droits reconnus d'une libérale indépendance.

Quelques-uns des vétérans de l'École d'Athènes nous ont envoyé, cette année, des lettres et des mémoires dont un de nos plus savants confrères a, dans un rapport particulier, loué le mérite et corrigé les fautes légères avec une autorité qui ne peut être contestée. Il convient de mentionner ici d'une façon plus sommaire le mémoire de M. Lebègue sur les fouilles de Délos, qui viennent de remettre au jour le temple autrefois célèbre d'Apollon Cynthien, et deux édifices de moindre apparence, consacrés à Jupiter et à Minerve. Nous signalerons encore une dissertation claire et méthodique de M. Ruel sur les ports de l'Attique et les Longs-Murs du Pirée. Enfin notre École d'Athènes réclame à bon droit sa part d'honneur dans les belles découvertes que vient de faire en Asie Mineure un jeune professeur, sorti récemment de cette école, M. Rayet. Les statues, les bas-reliefs, les fragments de toute sorte que

M. Rayet nous rapporte de Milet, d'Héraclée et d'autres lieux d'un égal renom, seront prochainement exposés au musée du Louvre.

Ainsi, Messieurs, il y a toujours en France, dans la métropole, dans les provinces et dans la colonie scientifique de la France, un nombre suffisant d'hommes lettrés, qui vouent généreusement leur vie entière à l'étude des monuments qui sont le domaine de l'histoire. Le public, qui les connaît trop peu, n'excite guère à suivre leur exemple. Le goût dominant étant le goût des lectures frivoles, les meilleurs livres sont précisément ceux dont le public est le moins curieux. C'est le devoir des Académies qui composent l'Institut de France de réagir contre cette fâcheuse indifférence à l'égard des lettres savantes, et d'encourager, autant qu'elles le peuvent, par leurs conseils et leurs récompenses, ces fortes études qui sont le plus noble emploi des facultés de l'esprit. Il n'est pas à craindre, Messieurs, que, pour sa part, l'Académie des inscriptions néglige jamais ce devoir, que ses règlements et ses traditions s'accordent à lui prescrire.

JUGEMENT DES CONCOURS.

PRIX ORDINAIRE.

L'Académie avait prorogé à l'année 1873 le sujet de prix suivant, qui avait été d'abord proposé pour l'année 1872 :

I. *Faire l'histoire de la lutte entre les écoles philosophiques et les écoles théologiques sous les Abassides; montrer cette lutte commençant dès les premiers temps de l'islamisme avec les Motazélites; se continuant entre les Ascharites et les philosophes, et se terminant par la victoire complète de la théologie musulmane. Exposer les méthodes dont se servaient les deux écoles et la manière dont les théologiens ont emprunté les procédés de leurs adversaires. Montrer*

l'influence que le soufisme a exercée à plusieurs reprises sur ces luttes; mettre en lumière les circonstances principales qui ont pu contribuer à la ruine de la philosophie dans le khalifat d'Orient.

Aucun mémoire n'ayant été déposé, l'Académie remet ce sujet au concours pour l'année 1875. (Voir page 346.)

L'Académie avait en outre proposé pour l'année 1873 le sujet de prix suivant :

I. *Étude comparative sur la construction dans les langues aryennes, particulièrement en sanscrit, en grec, en latin, dans les dialectes germaniques et dans les langues néo-latines. Cette étude aura pour objet les principes et les habitudes qui règlent la place et l'ordre des mots dans les propositions simples, les propositions complexes, les périodes. On y aura égard non-seulement à l'usage ordinaire, mais aussi aux hardiesses et libertés du tour, soit poétiques, soit oratoires, soit familières.*

L'Académie décerne le prix à M. Abel Bergaigne, répétiteur à l'École pratique des hautes études.

ANTIQUITÉS DE LA FRANCE.

L'Académie décerne :

La première médaille à M. Demay, pour son ouvrage intitulé : *Inventaire des sceaux de la Flandre recueillis dans les dépôts d'archives, musées et collections particulières du département du Nord.* Paris, 1873, 1 vol. in-4°.

La deuxième médaille à M. Gérard, pour ses deux ouvrages intitulés : 1° *Essai d'une faune historique des mammifères sauvages de l'Alsace.* Colmar, 1871, 1 vol. in-4°. — 2° *Les Artistes de l'Alsace pendant le moyen âge.* Colmar et Paris, 1872, 1 vol. in-4°.

La troisième médaille à M. Aubert, pour son ouvrage intitulé : *Trésor de l'abbaye de Saint-Maurice d'Agaune.* Paris, 1872, 2 vol. in-4°.

Des mentions honorables sont accordées :

1° A M. Mannier, pour son ouvrage intitulé : *Ordre de Malte. — Les commanderies du grand prieuré de France, d'après les documents inédits conservés aux Archives nationales.* Paris, 1872, 1 vol. in-8°.

2° A M. Franklin, pour son ouvrage intitulé : *Les anciennes bibliothèques de Paris, églises, monastères, collèges, etc.* Paris, 1870, 1 vol. in-4°.

3° A M. Ledain, pour son ouvrage intitulé : *Mémoire sur l'enceinte gallo-romaine de Poitiers, sa configuration, sa composition, son origine, sa destruction.* Poitiers, 1872, un volume in-8° avec album.

4° A M. Léopold Pannier, pour son ouvrage intitulé : *La noble maison de Saint-Ouen, la villa Clippiacum et l'ordre de l'Étoile, d'après les documents originaux.* Paris, 1872, in-8°.

5° A M. Finot, pour son manuscrit intitulé : *Recherches sur les incursions des Anglais et des grandes compagnies dans le duché de Bourgogne à la fin du XIVe siècle, précédées de considérations sur l'origine des grandes compagnies, leurs diverses dénominations, leur influence politique et militaire, etc.*

6° A M. Tamizey de Larroque, pour ses deux brochures intitulées : 1° *Notice sur la ville de Marmande.* Villeneuve-sur-Lot, 1872, in-4°. — 2° *Vie des poëtes bordelais et périgourdins, par Guillaume Colletet, de l'Académie française, d'après le manuscrit autographe du Louvre.* Paris-Bordeaux, 1873, in-4°.

PRIX DE NUMISMATIQUE.

Le prix de numismatique, fondé par M. Allier de Hauteroche, est décerné à M. Jacques de Rougé, pour son ouvrage sur *les Monnaies des nomes de l'Égypte.* Paris, 1872, 1 vol. in-8°.

PRIX FONDÉ PAR LE BARON GOBERT

POUR LE TRAVAIL LE PLUS SAVANT ET LE PLUS PROFOND SUR L'HISTOIRE DE FRANCE ET LES ÉTUDES QUI S'Y RATTACHENT.

L'Académie décerne le premier prix à M. Jal, pour son ouvrage intitulé : *Abraham Duquesne et la marine de son temps.* Paris, 1873, 2 vol. in-4°.

Le second prix à M. de Mas-Latrie, pour son ouvrage intitulé : *Traités de paix et de commerce conclus au moyen âge entre les chrétiens et les Arabes de l'Afrique septentrionale.* Paris, 1868 et 1872, 1 vol. in-4° avec supplément.

PRIX FONDÉ PAR M. BORDIN.

L'Académie avait prorogé à l'année 1873 la question suivante :

Étude des chiffres, des comptes et des calculs, des poids et des mesures chez les anciens Égyptiens.

Un seul mémoire a été déposé. L'Académie, à titre d'encouragement, accorde à l'auteur, M. Félix Robiou, une récompense de 2,000 francs.

L'Académie avait en outre proposé pour l'année 1873 le sujet suivant :

Étude philologique et critique du texte des œuvres de Sidoine Apollinaire.

Aucun mémoire n'ayant été déposé, l'Académie remet ce sujet au concours pour l'année 1875. (Voir page 349.)

ANNONCE DES CONCOURS

DONT LES TERMES EXPIRENT EN 1874 ET 1875.

PRIX ORDINAIRE DE L'ACADÉMIE.

L'Académie avait prorogé à l'année 1873 le sujet de prix suivant : *Faire l'histoire de la lutte entre les écoles philosophiques et les écoles théologiques sous les Abassides; montrer cette lutte commençant dès les premiers temps de l'islamisme avec les Motazélites, se continuant entre les Ascharites et les philosophes et se terminant par la victoire complète de la théologie musulmane. Exposer les méthodes dont se servaient les deux écoles et la manière dont les théologiens ont emprunté les procédés de leurs adversaires. Montrer l'influence que le soufisme a exercée à plusieurs reprises sur ces luttes : mettre en lumière les circonstances principales qui ont pu contribuer à la ruine de la philosophie dans le khalifat d'Orient.*

Aucun mémoire n'ayant été déposé, l'Académie proroge ce concours à l'année 1875.

Les mémoires devront être déposés au secrétariat de l'Institut le 31 décembre 1874.

L'Académie rappelle qu'elle a prorogé à 1874 le sujet de prix suivant : *Étude sur les dialectes de la langue d'oc au moyen âge.*

Les concurrents s'attacheront à déterminer les caractères de deux au moins de ces dialectes, d'après les documents existants, et surtout d'après les textes diplomatiques dont l'âge et le pays sont exactement connus.

Les mémoires devront être déposés au secrétariat de l'Institut le 31 décembre 1873, *terme de rigueur.*

L'Académie a proposé, pour les concours de 1874 et de 1875, les sujets suivants :

I. *Rechercher d'après les documents, tant byzantins qu'orientaux, l'histoire des guerres que les empereurs d'Orient eurent à soutenir contre les califes et les autres princes musulmans de l'Asie occidentale, depuis la mort d'Héraclius jusqu'à l'avénement d'Alexis Comnène (641 à 1081 de J. C.). L'Académie recommande aux concurrents de ne pas négliger ce qui concerne les relations diplomatiques entre les deux partis, et d'éclaircir autant qu'il sera possible les difficultés géographiques que présente la marche des armées à travers l'Asie Mineure.*

II. *Histoire de la piraterie dans les pays méditerranéens depuis les temps les plus anciens jusqu'à la fin du règne de Constantin le Grand.*

Les mémoires devront être déposés au secrétariat de l'Institut, pour la première question, le 31 décembre 1873, et pour la seconde, le 31 décembre 1874.

L'Académie propose en outre, pour l'année 1876, le sujet suivant :

Faire connaître, d'après les auteurs et les monuments, la composition, le mode de recrutement et les attributions du sénat romain sous la République et sous l'Empire jusqu'à la mort de Théodose.

Les mémoires devront être déposés au secrétariat de l'Institut le 31 décembre 1875.

Chacun de ces prix est de la valeur de *deux mille francs.*

ANTIQUITÉS DE LA FRANCE.

Trois médailles de la valeur de cinq cents francs chacune seront décernées aux meilleurs ouvrages manuscrits ou publiés dans le cours des années 1872 et 1873 sur les *Antiquités de la France,* qui auront été déposés au secrétariat de l'Institut avant le 1[er] janvier 1874. — Les ouvrages de numismatique ne sont pas admis à ce concours.

PRIX DE NUMISMATIQUE.

I. Le prix annuel de numismatique fondé par M. Allier de Hauteroche sera décerné en 1874 au meilleur ouvrage de numismatique qui aura été publié depuis le mois de janvier 1873. Ce concours est ouvert à tous les ouvrages de numismatique ancienne.

II. Le prix biennal de numismatique fondé par madame V[e] Duchalais sera décerné, pour la première fois, en 1876, au meilleur ouvrage de numismatique du moyen âge qui aura été publié depuis le mois de janvier 1873.

Chacun de ces prix est de la valeur de *quatre cents francs.*

Les ouvrages devront être déposés au secrétariat de l'Institut, pour le prix Allier de Hauteroche, le 31 décembre 1873, et, pour le prix Duchalais, le 31 décembre 1875.

PRIX FONDÉS PAR LE BARON GOBERT.

Pour l'année 1874, l'Académie s'occupera, à dater du 1[er] janvier, de

l'examen des ouvrages qui auront paru depuis le 1er janvier 1873, et qui pourront concourir aux prix annuels fondés par le baron Gobert. En léguant à l'Académie des inscriptions et belles-lettres la moitié du capital provenant de tous ses biens, après l'acquittement des frais et des legs particuliers indiqués dans son testament, le fondateur a demandé: «que les neuf dixièmes de l'intérêt de cette moitié fussent proposés en prix annuel pour le travail le plus savant et le plus profond sur l'histoire de France et les études qui s'y rattachent, et l'autre dixième pour celui dont le mérite en approchera le plus; déclarant vouloir, en outre, que les ouvrages couronnés continuent à recevoir, chaque année, leur prix jusqu'à ce qu'un ouvrage meilleur le leur enlève, et ajoutant qu'il ne pourra être présenté à ce concours que des ouvrages nouveaux.»

Tous les volumes d'un ouvrage en cours de publication qui n'ont point encore été présentés au prix Gobert seront admis à concourir, si le dernier volume remplit toutes les conditions exigées par le programme du concours.

Sont admis à ce concours les ouvrages composés par des écrivains étrangers à la France.

Sont exclus de ce concours les ouvrages des membres ordinaires ou libres et des associés étrangers de l'Académie des inscriptions et belles-lettres.

L'Académie rappelle aux concurrents que, pour répondre aux intentions du baron Gobert, qui a voulu récompenser les ouvrages les plus savants et les plus profonds sur l'histoire de France et les études qui s'y rattachent, ils doivent choisir des sujets qui n'aient pas encore été suffisamment éclairés ou approfondis par la science. Telle serait une histoire de province où l'on s'attacherait à prendre pour modèle la méthode et l'érudition de dom Vaissète : l'Île-de-France, la Picardie, etc., attendent encore un travail savant et profond. L'érudition trouverait aussi une mine féconde à exploiter si elle concentrait ses recherches sur un règne important: il n'est pas besoin de proposer ici d'autre exemple que la *Vie de saint Louis*, par Le Nain de Tillemont. Enfin un bon dictionnaire historique et critique de l'ancienne langue française serait un ouvrage d'une haute utilité, s'il rappelait le monument élevé par Du Cange dans son *Glossaire de la latinité du moyen âge*.

Tout en donnant ces indications, l'Académie réserve expressément aux concurrents leur pleine et entière liberté. Elle a voulu seulement appeler leur attention sur quelques-uns des sujets qui pourraient être éclairés ou approfondis par de sérieuses recherches; elle veut faire de mieux en

mieux comprendre que la haute récompense instituée par le baron Gobert est réservée à ceux qui agrandissent le domaine de la science en pénétrant dans des voies encore inexplorées.

Six exemplaires de chacun des ouvrages présentés à ce concours devront être déposés au secrétariat de l'Institut (délibération du 27 mars 1840) *avant le 1er janvier 1874*. et ne seront pas rendus.

PRIX FONDÉ PAR M. BORDIN.

M. Bordin, notaire, voulant contribuer aux progrès des lettres, des sciences et des arts, a fondé par son testament des prix annuels qui sont décernés par chacune des cinq Académies de l'Institut.

L'Académie rappelle qu'elle a prorogé à 1874 le sujet suivant:

Faire connaître les Vies des saints et les collections de miracles publiées et inédites qui peuvent fournir des documents pour l'histoire de la Gaule sous les Mérovingiens.

Déterminer à quelles dates elles ont été composées.

Les mémoires devront être déposés au secrétariat de l'Institut le 31 décembre 1873.

L'Académie avait proposé, pour le concours de 1873, le sujet suivant:

Étude philologique et critique du texte des œuvres de Sidoine Apollinaire.

Aucun mémoire n'ayant été déposé, l'Académie, en remettant ce sujet au concours pour l'année 1875, signale à l'attention des concurrents, sans prétendre exclure les autres questions qui y sont renfermées, divers points particuliers et importants, tels que l'examen des manuscrits et des éditions de Sidoine, l'histoire de son texte, la chronologie de ses œuvres, la langue de l'auteur, la place qu'il a occupée dans son temps et dans ceux qui l'ont suivi.

Les mémoires devront être déposés au secrétariat de l'Institut le 31 décembre 1874.

L'Académie rappelle qu'elle a proposé pour le concours de 1874 et 1875 les sujets suivants:

I. *Faire l'histoire des Ismaéliens et des mouvements sectaires qui s'y rattachent dans le sein de l'islamisme.*

II. *Recueillir les noms des dieux mentionnés dans les inscriptions babyloniennes et assyriennes, tracées sur les statues, bas-reliefs des palais, cylindres, amulettes, etc., et tâcher d'arriver à constituer, par le rapprochement de ces textes, un panthéon assyrien.*

Les mémoires devront être déposés au secrétariat de l'Institut, pour

la première question, le 31 décembre 1873, et, pour la seconde question, le 31 décembre 1874.

L'Académie propose en outre, pour le concours de 1876, le sujet suivant :

Faire l'histoire de la Syrie depuis la conquête musulmane jusqu'à la chute des Oméïades, en s'appliquant surtout à la discussion des questions géographiques et numismatiques qui s'y rattachent.

Les mémoires devront être déposés au secrétariat de l'Institut le 31 décembre 1875.

Chacun de ces prix est de la valeur de *trois mille francs.*

PRIX DE M. LOUIS FOULD.

Le prix de la fondation de M. Louis Fould, pour l'*Histoire des arts du dessin jusqu'au siècle de Périclès,* sera décerné, s'il y a lieu, en 1875.

L'auteur de cette fondation, amateur distingué des arts de l'antiquité, a voulu engager les savants à en éclairer l'histoire dans sa partie la plus reculée et la moins connue.

Il a mis à la disposition de l'Académie des inscriptions et belles-lettres une somme de *vingt mille francs,* pour être donnée en prix à l'auteur ou aux auteurs de la meilleure *Histoire des arts du dessin : leur origine, leurs progrès, leur transmission chez les différents peuples de l'antiquité jusqu'au siècle de Périclès.*

Par les arts du dessin il faut entendre la sculpture, la peinture, la gravure, l'architecture, ainsi que les arts industriels dans leurs rapports avec les premiers.

Les concurrents, tout en s'appuyant sans cesse sur les textes, devront apporter le plus grand soin à l'examen des œuvres d'art de toute nature que les peuples de l'ancien monde nous ont laissées, et s'efforcer d'en préciser les caractères et les détails, soit à l'aide de dessins, de calques ou de photographies, soit par une description fidèle qui témoigne d'une étude approfondie du style particulier à chaque nation et à chaque époque.

Les ouvrages envoyés au concours seront jugés par une commission composée de cinq membres : trois de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, un de celle des sciences, un de celle des beaux-arts.

Le jugement sera proclamé dans la séance publique annuelle de l'Académie des inscriptions et belles-lettres de l'an 1875.

A défaut d'ouvrages ayant rempli toutes les conditions du programme,

il pourra être accordé un accessit de la valeur des intérêts de la somme de vingt mille francs pendant les trois années.

Le concours sera ensuite prorogé, s'il y a lieu, par périodes triennales.

Tous les savants français et étrangers, excepté les membres regnicoles de l'Institut, sont admis au concours.

PRIX DE LA FONS-MÉLICOCQ.

Le prix triennal *de dix-huit cents francs*, fondé par M. DE LA FONS-MÉLICOCQ, *en faveur du meilleur ouvrage sur l'histoire et les antiquités de la Picardie et de l'Île-de-France* (Paris non compris), sera décerné en 1875.

L'Académie choisira entre les ouvrages manuscrits ou imprimés en 1873 et 1874, qui lui auront été adressés avant le 31 décembre 1874.

PRIX BRUNET.

M. BRUNET, par son testament en date du 14 novembre 1867, a fondé un prix triennal de *trois mille francs* pour *un ouvrage de bibliographie savante que l'Académie des inscriptions, qui en choisira elle-même le sujet, jugera le plus digne de cette récompense.*

L'Académie, se proposant d'appliquer successivement ce prix aux diverses branches de l'érudition, avait décidé qu'il serait décerné, pour la première fois, en 1871, puis en 1872, au meilleur ouvrage de bibliographie savante relatif à la littérature ou à l'archéologie de l'antiquité classique; elle l'a prorogé ensuite jusqu'en 1874, en l'appliquant à *l'antiquité grecque, italique ou celtique* (archéologie, histoire et littérature).

Tous les ouvrages manuscrits ou imprimés depuis 1871 inclusivement seront admis au concours et devront être déposés au secrétariat de l'Institut le 31 décembre 1873.

L'Académie rappelle que, dans la même année 1874, elle décernera également un prix au meilleur ouvrage de bibliographie savante relatif à l'*Orient, langues, littératures, archéologie, histoire, géographie, voyages, etc.*

Seront admis au concours les ouvrages manuscrits ou publiés de 1871 à 1873, et non-seulement les ouvrages généraux, mais encore les monographies, comme serait, par exemple, une *Bibliographie des documents qui se rapportent à la géographie de la Terre Sainte, depuis le IVe siècle jusqu'à nos jours.*

Les ouvrages devront être déposés le 31 décembre 1873.

PRIX STANISLAS JULIEN.

Par son testament olographe en date du 26 octobre 1872, M. Stanislas Julien, membre de l'Institut, a légué à l'Académie des inscriptions et belles-lettres une rente de *quinze cents francs* pour fonder un prix annuel en faveur du *meilleur ouvrage relatif à la Chine.*

Ce prix sera décerné pour la première fois en 1875.

Les ouvrages devront être déposés au secrétariat de l'Institut le 31 décembre 1874.

CONDITIONS GÉNÉRALES

DES CONCOURS.

Les ouvrages envoyés aux différents concours ouverts par l'Académie devront parvenir *francs de port, brochés,* au secrétariat de l'Institut, avant le 1er *janvier de l'année où le prix doit être décerné.*

Ceux qui seront destinés aux concours pour lesquels les ouvrages imprimés ne sont point admis devront être écrits en français ou en latin. Ils porteront une épigraphe ou devise répétée dans un billet cacheté qui contiendra le nom de l'auteur. Les concurrents sont prévenus que tous ceux qui se feraient connaître seront exclus du concours: leur attention la plus sérieuse est appelée sur cette disposition.

L'Académie ne rend aucun des ouvrages imprimés ou manuscrits qui ont été soumis à son examen; les auteurs des manuscrits ont la liberté d'en faire prendre des copies au secrétariat de l'Institut.

ÉCOLE FRANÇAISE D'ATHÈNES.

QUESTIONS PROPOSÉES POUR LES TRAVAUX DE L'ÉCOLE FRANÇAISE D'ATHÈNES EN 1865-1866, 1869-1870, 1872 ET 1873.

I. Faire une exploration nouvelle, aussi approfondie et aussi complète qu'il se pourra, de l'île de Délos; constater l'état actuel de cette île et des ruines, jadis considérables, qu'elle renferme; les examiner soigneusement et relever tout ce qui s'y peut découvrir, même aujour-

d'hui, soit de sculptures, soit d'inscriptions entières ou fragmentaires; rapprocher les résultats des explorations et des découvertes antérieures, en remontant jusqu'aux plus anciennes. Former de ces éléments divers, réunis aux témoignages de l'antiquité, un tableau à la fois topographique et historique de Délos, depuis les temps homériques. Signaler le rôle qu'elle joua dans l'histoire politique et religieuse de la Grèce ancienne, et, par une analyse mythologique du culte d'Apollon Délien, par une étude attentive des croyances, des rites, des institutions qui s'y rattachaient, rendre compte de l'influence de ce culte et du caractère longtemps révéré de l'île qui en était le sanctuaire.

Cette question est maintenue, n'ayant été traitée jusqu'ici que d'une manière incomplète.

II. Exposer, d'après les traditions locales ou poétiques, les récits des historiens et des géographes, les données fournies par les lexicographes et les scoliastes, les inscriptions, soit déjà connues, soit récemment découvertes et qui pourraient l'être encore dans des explorations bien dirigées, enfin par les médailles et les monuments de l'art, surtout les peintures de vases, la propagation du culte mystérieux d'Éleusis dans les différentes parties de la Grèce et dans ses colonies; en signaler les modifications diverses, les alliances avec d'autres cultes plus ou moins analogues; en apprécier, autant qu'il est possible, l'influence religieuse et morale selon les temps et les lieux.

Cette question est également maintenue, comme n'ayant point été réellement traitée.

III. 1° Étudier la condition de la Grèce sous la domination romaine, en recueillant et en classant les inscriptions latines, grecques et bilingues qui peuvent jeter du jour sur cette époque.

2° Dresser, d'après les auteurs anciens et les monuments, une liste des magistrats romains qui, sous divers titres, ont commandé successivement dans la Grèce.

3° Rechercher les traces des caractères particuliers que les colonies romaines en Grèce ont pu laisser dans les mœurs et le langage des habitants des contrées où elles furent établies.

IV. Étude sur l'établissement du christianisme en Grèce et particulièrement dans l'Attique :

1° Faire connaître l'emplacement des églises; indiquer leur vocable: rechercher quelles sont celles qui paraissent avoir été élevées sur les

ruines de temples anciens, et signaler tout ce qui, dans les fêtes ou les usages locaux, peut se rattacher à des traditions de l'antiquité.

2° Compléter et rectifier, d'après les inscriptions chrétiennes, les diplômes et les historiens byzantins, les parties de l'*Oriens christianus* de Lequien, qui se rapportent à des métropoles de la Grèce.

Cette question reste au programme, n'ayant point été complétement traitée.

V. Étudier les variétés de la prononciation dans les diverses parties de la Grèce et les rapports qu'elle peut conserver avec les anciens dialectes.

Indiquer les contrées où l'itacisme, et particulièrement la confusion de l'H et de l'Υ avec l'I, n'a pas entièrement prévalu. Montrer les altérations que les changements de la prononciation ont amenées dans la langue parlée, et présenter quelques aperçus sur les moyens de faire cesser le désaccord entre la prononciation usitée dans une partie des écoles de l'Occident et celle des Grecs modernes.

VI. Choisir et interpréter un ou plusieurs chapitres de Strabon ou de Pausanias, sur lesquels les dernières découvertes archéologiques jettent le plus de lumières nouvelles.

VII. Faire une reconnaissance aussi complète qu'il sera possible des constructions dites *pélasgiques*, en Épire et en Albanie, et déterminer ce que l'étude de ces monuments ajoute aux notions antérieurement acquises sur le même sujet.

VIII. Traduire en français et commenter quelques chapitres choisis dans l'*Onomasticon* de Julius Pollux, surtout parmi ceux qui peuvent être utilement comparés avec les chapitres correspondants des Ἑρμηνεύματα, *Interpretamenta*, ouvrage bilingue récemment publié, sous le nom du même Pollux, par M. Boucherie, dans le tome XXIII des *Notices et Extraits des Manuscrits*.

IX. Visiter les ruines considérables qui existent au sud de Cyzique, au delà du lac de Manyas (l'*Aphnitis* des anciens), sur une montagne au pied de laquelle se trouve le village moderne de Manyas. Ces ruines, situées dans une contrée fort peu connue, sont probablement celles de Pœmanenus (Ποιμανηνός), où l'on admirait un célèbre temple d'Esculape dont parle le rhéteur Aristide, t. I, p. 596. Hamilton (*Researches in Asia Minor*, vol. II, p. 108) donne une description sommaire de ces ruines, qu'il n'eut pas le temps d'explorer. Pœmanenus, avec une magnifique église dédiée à saint Michel (serait-ce l'ancien temple d'Esculape?),

existait encore au XIIIe siècle; il en est question dans Nicétas Choniate, dans Anne Comnène (p. 439 B et C, p. 461 B, de l'édition du Louvre) et dans George Acropolite (p. 31, ligne 9; p. 37, l. 21; p. 39, l. 8, de l'édition de Bonn). — Donner une description détaillée de ces ruines, avec un plan, et recueillir les inscriptions de toutes les époques qui peuvent s'y trouver.

X. Réunir, analyser et apprécier les mémoires et documents publiés dans les recueils épigraphiques et dans les diverses feuilles périodiques de l'Orient, qui peuvent servir à l'histoire des dialectes grecs.

XI. Sur le Pirée. — Faire l'histoire critique du Pirée, d'après les monuments, les inscriptions et les auteurs anciens; rechercher en quelle mesure le Pirée formait une municipalité distincte de celle d'Athènes et si le dialecte attique s'y était altéré autant que le laisse croire le témoignage de Xénophon.

Consulter, entre autres, les Dissertations de Curtius (1842) et d'Ulrichs (1843).

XII. Étude historique et topographique sur le temple d'Apollon Carnéen, près de Messène, sur le culte et sur les mystères d'Andanie, d'après l'importante inscription trouvée en 1859 à Constantino, qui contient le programme des rites à observer dans les mystères.

Voir le journal grec le *Φιλόπατρις* du 29 novembre 1858 et du 5 janvier 1859; — les *Comptes rendus* de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, année 1859, t. III, p. 21; — *Die Mysterieninschrift aus Andania,* von Hermann Sauppe; Göttingen, 1860; — A. Maury, *Histoire des religions de la Grèce,* t. III, additions, p. 492.

XIII. Exposer la constitution du clergé grec aux divers degrés de sa hiérarchie; le rapprocher de la hiérarchie latine; indiquer les noms grecs de chacun des membres du clergé dans les paroisses et les couvents, leurs attributions spéciales; nommer et décrire tous les objets qui sont à l'usage de l'Église, qu'on emploie au service des autels, vêtements sacerdotaux, vases sacrés, diptyques, etc.; en faire la nomenclature et le vocabulaire; en un mot, établir une sorte de lexique du culte grec, avec quelques souvenirs du culte païen, dans la mesure que le sujet comporte.

Consulter sur cette matière l'opuscule d'Edw. de Muralt, *Lexicon der morgenländischen Kirche* (Leipzig, 1838).

XIV. Questions permanentes et qu'on ne saurait trop recommander aux membres de l'École:

Tenir l'Académie constamment au courant de toutes les découvertes épigraphiques qui se font en Grèce et qui sont signalées dans les journaux grecs. Envoyer à l'Académie des copies, surtout des estampages et des photographies, des inscriptions découvertes, en les contrôlant, autant qu'il sera possible, par l'examen attentif des monuments originaux.

La Commission de l'Académie désire que le plan d'Athènes, jadis dressé par M. Émile Burnouf, amélioré par lui à plusieurs reprises et dont la publication, sous sa dernière forme, est attendue, reste au programme des études de l'École, pour être sans cesse complété. Il est également recommandé aux membres de l'École de reprendre les exemples de plusieurs de leurs devanciers, et surtout de MM. Wescher et Foucart, en se tenant au courant des découvertes archéologiques faites à Athènes et dans d'autres parties de la Grèce, en y concourant, selon la mesure de leurs moyens, et en transmettant régulièrement, dans des rapports adressés à M. le Ministre de l'instruction publique, par l'intermédiaire de M. le Directeur, les principaux résultats de leurs informations et de leurs recherches.

DÉLIVRANCE DES BREVETS

D'ARCHIVISTES PALÉOGRAPHES.

En exécution de l'arrêté de M. le Ministre de l'instruction publique rendu en 1833, et statuant que les noms des élèves de l'École des chartes qui, à la fin de leurs études, ont obtenu des brevets d'archivistes paléographes, devront être proclamés dans la séance publique de l'Académie des inscriptions et belles-lettres qui suivra leur promotion,

L'Académie déclare que les élèves de l'École des chartes qui ont été nommés *archivistes paléographes* pour l'année 1873, en vertu de la liste dressée par le conseil de perfectionnement de cette École, sont :

MM. Molinier (Auguste-Marie-Louis-Émile);
De Lasteyrie du Saillant (Robert-Charles);
Hervieu (Henri-Ernest-Victor);
Richard (Jules-Constant-Félix-Marie);
Rivain (Camille);
Bonnassieux (Louis-Jean-Pierre-Marie);
De Chanteau (Augustin-François);

MM. Barbaud (Louis-Gabriel);
Pasquier (Étienne-Félix-Charles);
Robert (Eulice-Léonard-Léon);
Tempier (Benoît);
Du Chêne (Arthur-Alexandre-Arnaud).

Est nommé *archiviste paléographe* hors rang;
M. Dufour (Théophile-André).

NOTICE HISTORIQUE

SUR LA VIE ET LES OUVRAGES DE M. LE COMTE ARTHUR BEUGNOT, MEMBRE ORDINAIRE DE L'ACADÉMIE,

PAR M. H. WALLON,
SECRÉTAIRE PERPÉTUEL.

Messieurs,

En remplissant pour la première fois le devoir, imposé au secrétaire perpétuel, de rendre hommage aux membres que l'Académie vient à perdre, je ne puis m'empêcher de remarquer combien la mort semble porter défi à nos usages et les convaincre d'impuissance. Une année ne s'est point écoulée depuis notre dernière séance solennelle, et déjà trois de nos plus éminents confrères ont été enlevés à notre compagnie : Emmanuel de Rougé, le savant égyptologue, le digne successeur de Champollion; Stanislas Julien, en qui l'Europe entière saluait un maître dans les secrets de la langue et de la littérature chinoise; Vitet, dont les connaissances en fait d'art et d'antiquités nationales se relevaient d'un goût si délicat et si pur! Et combien d'autres qui naguère encore siégeaient parmi nous, animant nos discussions par leur parole, les éclairant de leurs lumières, attendent toujours qu'un hommage légitime soit rendu à leur mémoire[1]?

[1] Raoul-Rochette, Charles Lenormant, le marquis de La Borde, Texier, qui

Entre tant d'hommes dont les noms seuls emportent après eux leur louange, il y en a un qui m'était désigné par le choix même de mon vénéré prédécesseur. M. Guigniaut, dont vous regrettez la présence à cette place, mais qu'au moins vous êtes heureux de retrouver dans notre compagnie à côté d'un plus ancien secrétaire perpétuel, de notre cher et éminent doyen M. Naudet, se proposait de faire devant vous l'éloge de M. le comte Beugnot. En lui succédant dans cette tâche, je m'acquitte d'une double dette et envers lui et envers le confrère que nous avons perdu.

Auguste-Arthur Beugnot naquit à Bar-sur-Aube le 18 mars 1797. Il était fils aîné de Jacques-Claude Beugnot, membre de la première législative, comte de l'Empire, ministre sous la première Restauration, qui s'est peint lui-même en traits si vifs dans les trop rares fragments de ses mémoires publiés par ses petits-fils. Le nom de Claude Beugnot avait failli s'éteindre en sa personne. Trois ou quatre ans avant la naissance de son fils aîné, il avait été enfermé à la Conciergerie; il en avait vu sortir, pour aller à la mort, les Girondins, M[me] Rolland, Bailly, et tant d'autres de ses anciens collègues qui n'étaient pas plus compromis que lui-même. Dans cette prison terrible où l'on ne venait que pour être conduit au tribunal

se sont fait un nom si estimé dans l'archéologie; Dureau de la Malle, Philippe Le Bas, Berger de Xivrey, Dehèque, dans la science des antiquités grecques ou latines; Langlois, Munk, Reinaud, Caussin de Perceval, dans la littérature orientale; Magnin, Ampère, Mérimée, Villemain, dans la critique littéraire; Beugnot, Huillard-Bréholles et de Cherrier, dans l'histoire des institutions ou des révolutions du moyen âge; Biot le fils, Biot le père; sans parler des associés étrangers signalés au choix de l'Académie par une réputation européenne : Wilson, Grimm, Cureton, Gerhard, Bœckh, Peyron, Welcker! J'en ai omis plus d'un, et si nous remontions jusqu'à l'ancienne Académie, nous trouverions que le savant dont le livre populaire sur la Grèce n'est que le moindre titre au souvenir de la postérité, le prince de la numismatique et de l'épigraphie appliquées à l'histoire, celui qui, dès 1750, ouvrait la voie à ce déchiffrement des vieilles archives de l'Orient, dont la lecture est la merveille de l'érudition au siècle où nous sommes, l'illustre abbé Barthélemy n'a pas reçu le tribut d'éloges dû à ses grands travaux.

et de là à l'échafaud, il était resté trois ou quatre mois; il y était resté comme inconnu, envoyé on ne sait par qui, reçu on ne sait comment : le livre d'écrou n'en avait pas gardé trace; et quand il fut découvert, le dévouement de sa femme et un invisible protecteur le firent passer, le jour même, à la Force, d'où le tira enfin le 9 thermidor. Lorsque vint au monde l'aîné de ses fils, un astre nouveau brillait à l'horizon, l'astre du jeune général qui préludait, par ses victoires en Italie, au renversement du Directoire et à l'établissement du Consulat et de l'Empire. Claude Beugnot s'attacha de bonne heure à la fortune de Napoléon Bonaparte et grandit avec elle. Chargé par le ministre de l'intérieur, Lucien, de l'organisation des préfectures et nommé lui-même préfet de la Seine-Inférieure, il devint conseiller d'État, puis ministre des finances du royaume de Westphalie, puis administrateur du grand-duché de Berg, quand cette autre principauté de création impériale passa de Murat, devenu roi de Naples, au fils du roi de Hollande. La chute de tous ces États avec l'Empire ne le renversa point. Dès l'abdication de Fontainebleau, il est chargé des affaires de l'intérieur dans le gouvernement provisoire; on le voit ensuite directeur général de la police, l'auteur du préambule et l'un des rédacteurs de la Charte, ministre de la marine pendant la première Restauration. Lorsque l'Empereur revient de l'île d'Elbe, il suit Louis XVIII à Gand. Lorsque le roi revient de Gand, il cesse d'être ministre, mais il est nommé directeur général des postes : situation moindre qu'il n'avait droit de l'espérer, et que de plus il ne garda pas longtemps. Quoiqu'il eût de l'esprit pour lui et pour les autres [1], à cause de cela

[1] Le mot du comte d'Artois, rentrant à Paris : *Rien n'est changé en France, il n'y a qu'un Français de plus*, c'est le comte Beugnot qui le fit. La résolution héroïque de Louis XVIII déclarant, quand les Prussiens voulaient faire sauter le pont d'Iéna, «qu'il s'y ferait porter pour sauter de compagnie,» c'est lui qui la trouva. (*Mémoires du comte Beugnot*, t. II, p. 130 et 356-358.)

peut-être, il déplut. Il se retourna vers les assemblées publiques. Il fut député. Il finit par être pair de France; mais cette dignité, qu'il attendait de Louis XVIII, il ne la tint que de Charles X (27 janvier 1830), et la révolution de Juillet supprima les pairs nommés par Charles X. Il mourut sans en avoir reçu, sans en vouloir aucune réparation.

C'est au milieu de ces vicissitudes que se passèrent l'enfance et la jeunesse d'Arthur Beugnot. Il ne suivit son père ni dans le royaume de Westphalie, ni dans le duché de Berg. Il était alors avec son frère au lycée Impérial et n'allait en Allemagne que dans le temps des vacances. Il se destinait à la carrière des armes : la chute de l'Empire le tourna vers le droit. Avocat à la cour royale, il plaida plusieurs fois aux assises, il plaida même devant la cour des pairs dans l'affaire de la conspiration du 19 août 1820, et il sut faire acquitter son client[1] (1821); mais cette année même s'éveilla en lui une vocation qui, sans le faire renoncer à ses études, en changea la direction et le caractère.

Ce qui a fait passer Arthur Beugnot de la vie d'avocat à celle de savant, ce sont nos concours; et aucun exemple ne sert mieux à prouver l'influence de cette institution, non pas seulement pour faire produire d'utiles travaux, mais pour susciter des travailleurs qui, à leur tour, deviennent des maîtres.

En 1818, l'Académie des inscriptions et belles-lettres avait mis au concours cette question :

Examiner quel était, à l'époque de l'avénement de saint Louis au trône, l'état du gouvernement et de la législation en France, et montrer quels étaient à la fin de son règne les effets des institutions de ce prince.

Le prix fut partagé en 1821 entre M. Arthur Beugnot,

[1] Thévenin, ex-capitaine dans la 1re légion de la Seine, accusé d'avoir connu et de n'avoir pas révélé le complot.

avocat à Paris, et M. Mignet, avocat à Aix, — deux noms destinés à se retrouver dans cette enceinte.

La même année (1821), l'Académie avait proposé cette autre question :

Examiner quel fut, en France, en Espagne et en Italie, l'état des Juifs sous les divers rapports du droit civil, du commerce et de la littérature depuis le commencement du ve siècle jusqu'à la fin du xvie.

M. Beugnot concourut encore; mais cette fois il n'obtint qu'une seconde mention (1822). Ce demi-succès à Paris fut compensé par un plein succès à Strasbourg en 1824. La Société des sciences, agriculture et arts de Strasbourg ayant mis au concours cette question : *Quels sont les moyens les plus propres à faire jouir la population israélite de l'Alsace des bienfaits de la civilisation ?* M. Beugnot fut couronné. Il y était préparé par son précédent mémoire, qu'il venait de publier cette année même[1]. Ces recherches sur les grands usuriers du moyen âge, et même un peu des temps qui ont suivi, lui avaient fait étudier à fond la question du prêt. Aussi lorsque postérieurement l'Académie du Gard proposa ce sujet : *Des banques de prêts sur gage et de leurs inconvénients,* il lui envoya un mémoire qui retraçait, avec une grande lucidité, l'histoire des monts-de-piété; et l'Académie du Gard, appréciant tout ce qu'il y avait de clarté et de méthode dans ce travail, lui décerna le prix, tout en faisant des réserves sur les conclusions (1829).

Ces récompenses obtenues en province ne lui ôtaient pas le désir de retrouver à Paris les succès qui avaient couronné ses premiers efforts. En 1831, l'Académie ayant proposé pour sujet de prix : l'*Histoire de la destruction du paganisme en Occident,* il concourut et fut vainqueur (1832). Cette année même,

[1] La question était tout actuelle et bornée à un seul pays. La race des Juifs n'est pas flattée dans ce mémoire. L'auteur y retrace avec d'autant moins de ménagements ses misères morales qu'il a le désir sincère d'y remédier. Ce mémoire est resté manuscrit.

et sans attendre qu'il eût publié son ouvrage, notre compagnie l'admettait dans son sein en remplacement de M. Thurot.

Les deux ouvrages que M. Beugnot avait fait paraître : les *Institutions de saint Louis* et les *Juifs d'Occident,* étaient déjà des titres sérieux au choix de l'Académie, et l'on y peut joindre un petit livre qu'il avait fait imprimer, sans le mettre à la disposition du public, livre où se produisait encore cette double empreinte du juriste et de l'érudit, qui est la marque de ses œuvres. Je veux parler de sa *Dissertation sur les cérémonies symboliques usitées dans l'ancienne jurisprudence.* Il l'avait publiée l'année même où paraissaient les *Antiquités du droit germanique* de Grimm, grand et bel ouvrage qui inspira un des livres les plus poétiques de M. Michelet[1].

Quant aux *Institutions de saint Louis* et aux *Juifs d'Occident,* je puis me dispenser d'en parler longuement; car, au temps même de leur publication, ils ont été jugés et appréciés à leur valeur dans le *Journal des Savants* par un de nos anciens secrétaires perpétuels, bien plus autorisé que moi en toute matière, le savant Daunou.

En mettant au concours les *Institutions du règne de saint Louis,* l'Académie n'avait pas été, on le peut croire, insensible à l'idée d'attirer l'attention du public sur le plus beau règne de la vieille dynastie qui venait de rentrer, apportant la Charte à la France; et l'on a le droit de supposer aussi que c'était une des choses qui y avaient attiré le fils du comte Beugnot. Le jeune auteur avait à retracer un système d'institutions et de lois avec lequel la Révolution avait rompu pour toujours; mais il retrouvait dans la législation de saint Louis un premier effort pour substituer au droit féodal un droit nouveau; il y trouvait surtout cet esprit d'égalité, cet ardent amour de

[1] *Origines du droit français, cherchées dans les symboles et les formules du droit universel.* M. Michelet a cité dans son introduction M. Beugnot comme ayant le premier en France abordé ce curieux sujet.

la justice qui doit être l'âme de toute législation parfaite, et il comptait sur cet attrait pour triompher de l'indifférence du public à l'égard des choses d'un autre temps[1].

Il y aurait plus d'une chose à reprendre dans ces débuts du jeune savant, au point de vue soit de la critique des textes, soit de l'appréciation des faits. M. Beugnot se trompe sur le caractère du livre appelé les *Établissements de saint Louis*. Ce n'est pas une espèce de code rédigé par ordre du roi et confirmé, comme le dit un manuscrit, «en plein parlement par les barons du royaume.» C'est un recueil où les ordonnances de saint Louis et les coutumes du temps ont été rassemblées, je ne peux pas dire mises en ordre, par quelque savant clerc de son époque. Saint Louis est-il plus sûrement l'auteur de la Pragmatique sanction qui porte son nom? M. Beugnot

[1] «Je me confie, dit-il au début de son introduction, dans l'intérêt que présente le sujet proposé par l'Académie. On ne court pas risque d'ennuyer en parlant de saint Louis; celui-là ne serait pas Français qui ne s'arrêterait pas avec une religieuse complaisance sur ce que nous a laissé ce prince, que beaucoup de voix éloquentes ont célébré, et qui ne paraît nulle part aussi étonnant que dans les détails de son administration.» (*Essai sur les institutions de saint Louis*, p. 2.) — Après un rapide tableau des progrès de la féodalité jusqu'à saint Louis, il montre comment le saint roi, sans violer le droit qu'il trouvait établi, tenta de revenir sur ce qu'on pouvait plus justement regarder comme une usurpation du passé, en s'attaquant au régime féodal. Les franchises communales venaient de rencontrer des protecteurs dans les rois : les libertés de la nation seraient-elles désormais liées au progrès de la royauté? Cette question historique se rattachait, en quelque sorte, à la question politique mise à l'ordre du jour par le régime de la Charte. M. Beugnot y touche dans son chapitre du *Pouvoir législatif*. Il définit l'état du gouvernement à l'avénement de saint Louis, et veut prouver que le saint roi eut l'intention d'établir «le gouvernement représentatif populaire, — non pas brusquement, mais avec prudence et en s'efforçant de l'approprier à la situation des esprits.» Conclusion où l'auteur paraît un peu trop dominé par la pensée de donner saint Louis pour ancêtre à la Charte. C'était attribuer une portée trop générale aux formules de quelques ordonnances *de magno nostrorum et prudentium consilio*. Daunou a justement signalé ce qu'il y avait de téméraire dans cette argumentation. Saint Louis ne manqua jamais de consulter ceux qui pouvaient l'éclairer le plus dans la rédaction de ses lois, mais il n'eut pas la pensée de les soumettre à l'approbation d'un conseil régulier de la nation.

l'a dit encore, et son opinion, qui était alors fort répandue, a rencontré des adversaires dont les objections sont considérables. Ce n'est pas, comme plusieurs l'ont dit, que cette Pragmatique n'ait pas eu alors de raison d'être; que les abus auxquels elle veut parer soient d'un temps postérieur à saint Louis. Ils étaient bien aussi de son temps, et saint Louis n'était pas d'humeur à les souffrir. Saint Louis aurait donc pu faire la Pragmatique; mais l'a-t-il faite? S'il l'avait faite, comment la trace n'en serait-elle pas restée dans l'histoire du temps? Comment n'en eût-on pas trouvé les préliminaires dans ses rapports avec le Saint-Siége? Aurait-il rompu si durement avec lui sans aucun essai d'arrangement préalable? Ce n'était pas assurément sa manière d'agir envers personne, et l'exception serait plus qu'étrange ici. Mais, la chose faite, serait-elle restée dans l'ombre jusqu'au milieu du xv[e] siècle, lorsque tant de circonstances auraient dû faire qu'on s'en appuyât? Si la Pragmatique eût existé, Philippe le Bel aurait-il négligé de l'invoquer dans sa lutte contre Boniface VIII? Les auteurs gallicans du xiv[e] siècle l'auraient-ils laissée dormir pendant les troubles du schisme d'Avignon? Charles VII, en publiant la sienne à Bourges, aurait-il omis d'alléguer l'exemple du saint roi? La Pragmatique de saint Louis n'est citée pour la première fois qu'après celle de Charles VII. On peut donc déjà, sans crainte de se tromper, affirmer que, si ancienne qu'on la dise alors, elle n'a été faite qu'après Charles VII ou de son temps; et l'examen du texte même trahit la main du faussaire: rien, ni dans l'intitulé ni dans la teneur de la pièce, n'est du style de saint Louis.

Parmi les actes de saint Louis, il y en a deux que M. Beugnot a particulièrement blâmés : les croisades et le traité de 1259, qui restitua au roi Henri III une partie des provinces confisquées par Philippe-Auguste sur Jean-sans-Terre. Pour les croisades, il y aurait à distinguer peut-être entre la pre-

mière et la deuxième, et dans la première, entre les raisons qui l'ont fait entreprendre et les fautes qui l'ont fait échouer. Quant au traité avec le roi d'Angleterre, qu'il réprouve comme contraire au droit, à la politique et aux vœux des Français, Mably était d'autre opinion, au moins sur les deux premiers points, et Daunou l'approuve. Sans doute saint Louis pouvait garder les provinces confisquées sur Jean-sans-Terre par son aïeul. Elles lui appartenaient par droit de justice et par droit de conquête. Mais il estima, au point de vue légal, que le droit strict pouvait toucher à l'injustice, et il était fondé à croire qu'au point de vue politique le désintéressement n'est que de l'intérêt bien entendu. L'Angleterre était hors d'état, sans doute, de lui reprendre les provinces confisquées; mais, tant qu'elles restaient à la France, les deux nations ne pouvaient que s'épier d'un œil ennemi : l'une pour tenter, l'autre pour éviter la revanche. Une paix semblable n'est pas la paix, mais une trêve dans la guerre. Saint Louis croyait que le plus grand bien pour les peuples était la paix, et la sécurité dans la paix; et, pour l'assurer à son royaume, il n'hésita point à faire un sacrifice : sacrifice dont il ne tarda pas à retirer les avantages non-seulement par l'affermissement de cette paix qu'il avait en vue, mais par l'influence que cette générosité lui valut comme par surcroît, et en Angleterre et dans le reste du monde. Ce roi, qui cédait des provinces, fit de la France l'arbitre de l'Europe, et lui assura entre tous les peuples une prépondérance que n'ont pu lui donner les conquêtes de Louis XIV et de Napoléon. C'est là la vraie, la grande politique; mais, pour la concevoir, il faut être un saint Louis; et les saint Louis, dans tous les temps, ont été rares chez nous comme chez les autres.

Les *Institutions de saint Louis* avaient conduit M. Beugnot à étudier les principes du droit au moyen âge dans la forme que le XIIIe siècle lui avait donnée. Les *Juifs d'Occident* le ra-

menèrent à une étude de ce droit sur un point plus spécial, mais dans une période plus large. La législation à leur égard consistait surtout à les mettre hors la loi. C'est un étrange et douloureux spectacle que celui de cette antique race se retrouvant partout et partout hors du droit commun, dispersée au milieu d'une société qui ne pouvait ni la souffrir ni se passer d'elle; chassée, rappelée, chassée encore, pour être de nouveau accueillie, parce qu'elle avait ce qui manquait le plus aux autres, ce qui pourtant fait la force et le lien des nations : le secret du commerce. M. Beugnot a décrit ces vicissitudes de l'état des Juifs en les suivant dans les divers pays, et l'on conçoit l'impression que ce tableau répété des mêmes persécutions dut exercer sur son âme. Il en vient à détourner les yeux de saint Louis lui-même, et à dire : « C'est un caractère difficile à peindre que celui de saint Louis, parce qu'il offre de trop grandes oppositions; heureusement cette tâche ne nous est pas imposée. »

L'Académie n'avait pas seulement prescrit aux concurrents un tableau de l'état civil des Juifs, du ve au xvie siècle : elle avait demandé l'histoire de leur commerce, de leur littérature, questions liées d'ailleurs à celle de leur état civil. Sans pays à eux, errants de contrée en contrée, ils apprenaient à connaître les ressources et les besoins de chaque région; et les échanges que cette situation commandait, c'étaient eux qui pouvaient le mieux s'en faire les intermédiaires, à leur profit et à celui des autres. Leur dispersion même créait entre ceux qui pouvaient être plus sédentaires des correspondances qui leur servaient à la même fin. La persécution leur avait fait rechercher la richesse sous la forme la plus facile à cacher et à emporter avec soi : l'or. Ils étaient devenus les principaux détenteurs de ce précieux métal au moyen âge, les principaux trafiquants de ce commerce qu'on appelle l'usure, servis en cela, outre la cause que je viens de dire, par cette

circonstance qu'ils devaient être (ils ne le furent pas toujours) sans rivaux parmi les chrétiens. C'est ce caractère d'usurier qui contribua à les faire persécuter au moyen âge; et c'est la persécution qui les rendit plus usuriers encore, le loyer de l'argent étant en raison des risques, et les risques s'accroissant avec les rigueurs de la persécution. C'est par là que la question du commerce chez les Juifs se lie surtout à celle de leur état civil. Quant à leur littérature, elle dut se ressentir aussi des alternatives de calme et d'agitation qu'on peut marquer dans leur histoire. Ici la connaissance de la langue faisait défaut à M. Beugnot; mais Daunou lui rend ce témoignage que, sans posséder l'hébreu, il a tiré un excellent parti des matériaux dont il pouvait se servir, et que sa critique, sa méthode lumineuse, ont su faire ressortir dans son tableau les grands traits du sujet.

L'*Histoire de la destruction du paganisme en Occident,* qui avait fait admettre M. Beugnot dans notre compagnie, alors que son mémoire n'était encore connu que de ses juges, devait justifier pleinement aux yeux du public les suffrages qui lui furent donnés; mais ailleurs ce livre eut une tout autre fortune que le mémoire. Le mémoire avait fait entrer son auteur à l'Institut, le livre fut mis à l'*Index.* Les nouveaux juges trouvèrent peut-être que l'auteur accordait au polythéisme un bien grand rôle dans l'éducation de l'esprit humain, qu'il lui donnait une bien large part à la grandeur de Rome. Lorsqu'il montrait les traditions religieuses si intimement unies aux institutions politiques dans l'empire, on pouvait se demander si ce n'était pas justifier la persécution des empereurs; et l'on avait au moins le droit de trouver un peu vif le mot qui lui échappe, quand, retraçant les efforts de Dioclétien pour arrêter, par ses réformes, la décadence de l'empire, il ajoute : « Cependant Dioclétien poursuivait le mal là où il ne se trouvait point tout entier. La *plaie* de l'ancienne société était le

christianisme, et Dioclétien n'avait, pas plus que ses prédécesseurs, moyen de la guérir. » Le fond de sa pensée n'était point douteux pourtant. Nul n'aurait pu, de bonne foi, l'accuser de vouloir que l'empire guérît de ce mal-là. Mais voici Constantin : le malentendu ne va-t-il pas se dissiper? Je crains que ce n'ait été le sujet d'un plus grand étonnement chez les juges. On était habitué à voir dans la défaite de Maxence, non pas seulement le triomphe du christianisme, mais la destruction du paganisme dans l'empire; on datait volontiers ces deux choses de l'édit de Milan. On n'imaginait pas que l'empereur, qui convoqua le concile de Nicée, eût pu porter le titre de grand pontife. On se figurait encore moins que la religion païenne retînt la même place dans l'empire sous ses fils; qu'elle fût toujours la religion de l'État; que Julien l'Apostat n'eût pas eu à la rétablir et qu'elle fût restée debout à sa chute; qu'elle n'eût été vraiment répudiée qu'à partir de Gratien; qu'elle eût survécu dans ses exercices, sinon dans ses honneurs et dans ses droits, même à Théodose. Je ne dis pas qu'il n'y ait point une certaine exagération dans cette façon de mettre en relief la politique impériale, ayant la tolérance pour principe et la liberté de conscience pour résultat. Toute monnaie associant les signes du paganisme à l'image des empereurs n'est pas un acte de foi des princes, ni même une preuve qu'ils aient voulu couvrir l'ancienne religion de leur nom et de leur patronage. Si le paganisme ne fut pas détruit plus tôt, cela ne dépendit pas absolument de leur bonne volonté. Mais enfin il y a, parmi les arguments de cette thèse, des faits qu'on n'a pas le droit de révoquer en doute. M. Beugnot n'a point seulement recours aux témoignages intéressés des païens et des chrétiens engagés dans la lutte, controverse d'où, d'ailleurs, peut jaillir aussi la lumière. Il s'appuie des monuments encore subsistants. Déjà les grands recueils d'inscriptions lui fournissaient une ample moisson de preuves à l'appui de cette

survivance en quelque sorte officielle du paganisme. Combien n'en aurait-il pas trouvé d'autres dans les textes nouveaux que des recherches incessantes ont mis depuis en la possession du monde savant! Notre confrère le pressentait d'ailleurs. Il savait que, sur un aussi vaste sujet, un premier travail n'est le plus souvent qu'une ébauche. A la première page de son exemplaire corrigé, je lis ces mots écrits de sa main : « Loysel disait que : « les premières éditions ne servaient qu'à « mettre au net les ouvrages des auteurs. » Et lui-même ajoute : « L'impression de ce livre étant presque finie, mon père me dit (c'est bien du vieux comte Beugnot!) : « Tu devrais jeter « tout cela au feu et recommencer! » — M. Beugnot n'a pas recommencé, et personne ne l'a tenté après lui.

L'érudition et la critique de M. Beugnot s'étaient portées successivement vers le moyen âge et vers l'antiquité sous l'impulsion de l'Académie et comme au gré de ses concours; et, quand il entra dans son sein, l'une et l'autre voie lui étaient ouvertes. Mais c'est vers le moyen âge que le portaient ses préférences. C'était le champ de ses premiers succès; et bientôt d'importants travaux y marquèrent sa place parmi les maîtres.

Le comte Beugnot a particulièrement attaché son nom à deux grandes publications entreprises, l'une au sein de notre Académie, l'autre au dehors : les *Historiens des croisades* et les *Olim*, ou anciens registres du parlement de Paris.

L'Académie des inscriptions et belles-lettres, héritière et continuatrice des grands travaux des Bénédictins, voulait y joindre un complément auquel ils avaient pensé eux-mêmes, mais qu'ils n'avaient pu aborder : une édition complète des *Historiens des croisades*, histoire qui, par ses auteurs comme par ses acteurs, est éminemment française : *Gesta Dei per Francos*[1]. Une commission fut nommée pour arrêter le plan

[1] C'est le nom qu'un des chroniqueurs de la première croisade avait donné à son récit, et que Bongars a si justement appliqué au recueil tout entier.

de l'ouvrage, et, dans cette commission, qui comptait Hase, Quatremère, Reinaud, Guérard, le rapporteur choisi par ses confrères fut M. Beugnot (1834).

Dans ce rapport, après avoir rendu hommage au grand travail de Bongars et rappelé le projet des Bénédictins, il trace d'une main ferme le plan de l'édifice. Il le trace avec le sentiment que ni lui ni aucun de ses confrères d'alors n'en verrait l'achèvement, mais avec la foi qu'il serait achevé; et c'est ce qui nous soutient dans nos travaux académiques. Nous ne craignons pas d'entreprendre de grands ouvrages qui soient exposés à demeurer après nous comme des ruines,

. . . Pendent opera interrupta minæque
Murorum ingentes,

parce que l'œuvre à laquelle nous travaillons est celle du corps dont nous ne sommes que les membres. Quand notre tâche à nous est accomplie, quand nos forces commencent à défaillir, de plus jeunes sont là, prêts à prendre le flambeau qui échappe à nos mains,

Et quasi cursores vitaï lampada tradunt.

Le rapport de M. Beugnot détermine les trois sections entre lesquelles doit se diviser le recueil : «Historiens occidentaux, Historiens byzantins, Historiens orientaux.» Il indique à quel titre on les peut admettre comme originaux et dans quelles limites de temps on les doit prendre, le mode et l'ordre de leur publication intégralement ou par extrait, le complément qu'il conviendra de chercher à leurs récits dans les documents de toute sorte, lettres, actes publics et privés qui formeront comme une seconde série. Et aujourd'hui, nos commissions de publication marchent d'un pas ferme vers le but qui leur a été marqué dès l'origine. Ce sera l'honneur de la commission dont M. Beugnot a été le rapporteur, d'avoir si sûrement tracé

la route, qu'on n'ait rien eu de mieux à faire que de la suivre sans déviation.

La première commission qui avait proposé le plan s'était elle-même partagé le travail, et la part que M. Beugnot y avait prise est la première qui s'acheva.

La collection, je l'ai dit, devait contenir et les récits et les documents de toute autre sorte. M. Beugnot fut chargé des lois, et il donna une édition des *Assises de Jérusalem,* recueil précieux où l'on ne trouve pas seulement le droit et les coutumes des chrétiens d'outre-mer, mais le tableau le plus fidèle et le plus complet du droit féodal qui a régi l'Europe.

Il y avait chez les chrétiens de Terre Sainte deux chartes ou codes, l'une destinée aux nobles, l'autre aux bourgeois [1]. On les gardait avec un soin religieux dans le trésor du Saint-Sépulcre, d'où le nom de *Lettres du Saint-Sépulcre,* qui leur fut donné [2]. Elles y périrent à la prise de Jérusalem par Saladin

[1] A propos de ces chartes, le comte Beugnot fait remarquer avec beaucoup de justesse qu'un peuple qui s'établit dans un pays par la conquête doit éprouver plus qu'un autre le besoin d'écrire ses lois, soit pour se constituer plus fortement en face des peuples envahis, soit pour se défendre lui-même de l'invasion de ses coutumes. C'est ainsi que les barbares n'écrivirent leurs lois qu'après leur établissement sur le sol de l'empire romain. Ainsi firent les croisés après leur établissement dans la Palestine. « Godefroy de Bouillon, dit l'auteur, d'après les conseils du patriarche de Jérusalem, des princes, des barons et des chefs de l'armée, chargea quelques hommes instruits et expérimentés d'interroger des croisés des divers pays de l'Europe sur les usages et les coutumes de leurs pays. Ces commissaires se livrèrent à une enquête approfondie et en consignèrent le résultat dans un livre qu'ils remirent au roi. Godefroy présenta ce projet de code au patriarche et aux chefs de l'armée, et, d'après leur avis, « concuilli de ciaux escris ce que bon li sembla et « en fit assises et usages que l'on deust tenir et maintenir et user ou royaume de « Jérusalem. »

[2] « Chaque assise ou loi, dit M. Beugnot, était écrite séparément en lettres majuscules. La première lettre de chaque loi était enluminée d'or, et les codes portaient la signature et le sceau du roi, du patriarche et du vicomte de Jérusalem. Le coffre qui les renfermait, déposé au Saint-Sépulcre, ne pouvait être ouvert qu'en présence de neuf personnes, à savoir : le roi ou un des grands officiers de la couronne, deux hommes liges du roi, le patriarche ou le prieur du Saint-Sépulcre, deux chanoines, le vicomte de Jérusalem et deux jurés de la cour de bour-

(1187), et, chose singulière, on n'essaya point de les faire revivre dans leur forme consacrée, en telle sorte qu'elles ne sont plus restées qu'en substance dans les livres des commentateurs.

Ce sont les livres de ces commentateurs que La Thaumassière fit paraître pour la première fois dans leur texte français, sous le titre d'*Assises de Jérusalem,* et que l'Académie a publiés d'une manière plus complète et plus correcte en même temps, d'après le fameux manuscrit de Venise, en deux parties : *Assises de la haute cour* et *Assises de la cour des bourgeois.* L'introduction que M. Beugnot a jointe à chacune de ces deux parties, formant deux volumes, ne se borne pas à nous donner l'histoire des textes qu'il publie : c'est en même temps une étude achevée, la première sur le droit féodal en général et sur le caractère particulier qu'il reçut dans les royaumes de Jérusalem et de Chypre[1]; la deuxième, sur le régime municipal en Europe avant la première croisade et sur les développements qu'il prit dans la Terre Sainte, par suite du mélange

geois. — Chose étrange et bien contraire à nos usages : la loi pour nous n'existe que quand elle a été promulguée; elle n'est applicable qu'après qu'elle a été placée sous les yeux de tout le monde; chose étrange et bien contraire à nos usages, mais conforme à l'esprit du temps. Tout en fixant la loi par écrit, on ne voulait rien ôter aux formes reçues qui étaient d'être régi par la coutume, et ce n'était pas dans un moment et dans un lieu où la féodalité avait, en raison des périls de la situation, à se constituer avec plus de vigueur, que l'on pouvait laisser la justice seigneuriale livrée à l'examen, j'allais dire à l'empire des juristes et des clercs. La loi restait donc, je ne dis pas ensevelie dans le Saint-Sépulcre, car elle était vivante, et plus d'une fois l'arche qui la contenait s'ouvrit, pour qu'on la modifiât; mais elle ne se produisait au dehors que sous la forme de coutumes établies.»

[1] L'auteur y montre le premier réveil de la jurisprudence en Europe, et les développements remarquables qu'elle prit entre les mains des plus grands seigneurs se faisant jurisconsultes dans nos établissements d'outre-mer, et il s'étend avec quelque détail sur plusieurs de ces nobles légistes : Philippe de Navarre (il en a publié une notice particulière du plus grand intérêt dans la Bibliothèque de l'École des Chartes, 1re série, t. II, p. 1, 1840-1841), Jean d'Ibelin, comte de Jaffa et d'Ascalon, Jacques d'Ibelin, Geoffroy Le Tort.

de toutes les classes, nobles, bourgeois, paysans même, opéré durant la guerre et entretenu depuis l'occupation[1].

En même temps que le comte Beugnot publiait, au nom de l'Académie, les deux volumes des *Assises de Jérusalem* (1841-1843), il donnait, dans le recueil des *Documents inédits relatifs à l'histoire de France,* les *Olim du Parlement.* C'est lui qui, en 1838, dans un rapport au Ministre de l'instruction publique, avait signalé l'intérêt qu'il y avait à mettre au jour ces anciens registres, et il en avait trop bien montré l'importance pour que, la résolution de les publier étant prise, ce ne fût pas lui qui en demeurât chargé.

Les limites imposées à cette notice ne me permettent pas de m'arrêter, comme il conviendrait, à ces monuments vénérables où l'on retrouve les plus anciens actes du parlement de Paris, je ne dis pas ses origines; mais la publication même de ces registres offrait à M. Beugnot l'occasion de remonter à ces origines. Il ne les recherche ni dans les forêts de la Germanie, ni dans l'entourage de Clovis, ni dans les institutions de Charlemagne. Sans remonter au delà de la troisième race, il les trouve dans les premiers développements et dans les usages de la féodalité[2].

[1] Il y marque aussi les traits particuliers du droit civil et criminel qui florissait en ces contrées et signale la remise en vigueur de l'esclavage au profit non-seulement des seigneurs, mais de ces bourgeois fils de serfs.

[2] Les rois de la troisième dynastie avaient une double juridiction comme seigneurs terriens sur leurs vassaux, comme suzerains sur les grands barons. Ils exerçaient la première par leurs officiers, la deuxième par eux-mêmes avec le concours des grands vassaux; mais ceux-ci s'abstenant de venir, le prince y suppléait par ses conseillers clercs et par les grands officiers de sa maison, et c'est ce conseil du roi qui, établi sur une plus large base après l'institution des bailliages par Philippe-Auguste, tenu et constitué plus régulièrement par saint Louis, mieux défini dans ses attributions et fixé, en 1302, par Philippe le Bel, devint le Parlement. Le comte Beugnot fait voir par quelle complicité d'intérêt la royauté et le parlement, ainsi formé de sa main, avaient mutuellement travaillé à l'extension de leurs prérogatives aux dépens de la féodalité, jusqu'au jour où, celle-ci n'étant plus à craindre, le conflit commença, comme de puissance à puissance, entre le

Quant aux registres dont il s'agit, il y en avait sept appelés *Olim,* du mot qui, commençant le premier, servit jadis à le désigner, et qui finit par s'appliquer à tous : le mot *Olim* rappelant assez bien par lui-même des monuments d'un passé reculé. De ces sept registres, quatre sont restés, un cinquième existait encore au XVIe siècle, et il nous a été presque rendu de nos jours par un travail de restitution dont l'histoire naturelle nous avait seule donné l'exemple dans l'étude des fossiles. L'auteur de cette restitution nous appartient. Ce Georges Cuvier de la paléographie, tout le monde l'a nommé, c'est M. Léopold Delisle. Ces registres contenaient-ils les premiers actes du parlement? Non : le premier qu'on y trouve est de 1254, et il y en a d'une époque antérieure, indiqués et conservés même textuellement au Trésor des chartes. Aussi le comte Beugnot a-t-il cru que notre recueil n'avait pas eu d'abord de caractère officiel [1]. Mais son opinion, si bien dé-

pouvoir royal et la cour qui, dans le principe, était son instrument. C'est alors que, pour mieux défendre son droit de contrôle sur le pouvoir royal, se produisit du côté du parlement la prétention de remonter aux origines mêmes de la nation et au delà. La royauté aurait eu beaucoup à dire là-dessus, mais c'étaient les parlementaires qui écrivaient l'histoire. Dégagée de pareils intérêts, la critique de nos jours pouvait être plus sûre d'elle-même, et c'est guidé par elle que le comte Beugnot réduit à des termes plus modestes les origines du parlement.

[1] Il montre que dans les premiers temps les jugements dont on voulait prendre acte étaient constatés par le *record* ou témoignage du juge; et aurait-on recouru au record, s'il y avait eu un registre officiel dont il eût suffi de tirer un extrait? Le registre et le record sont à ses yeux deux formes de constatation qui s'excluent. Or, il y a des traces de record dans la deuxième partie du premier volume. Cette raison, et la liberté d'allures qu'il trouve d'ailleurs dans ce premier registre, lui font croire qu'il eut un caractère tout privé; et il explique comment il aurait pu être ainsi librement entrepris. Le nombre des procès allait croissant, les affaires sur lesquelles une enquête était ordonnée étaient jugées sur le procès-verbal de l'enquête, et ces procès-verbaux (*inquestæ*) étaient gardés au trésor de la Sainte-Chapelle. Il était naturel que les conservateurs des procès-verbaux aient écrit au bas la sentence intervenue, et cet usage put s'étendre aux arrêts sans plaidoiries (*arrestationes*). C'est de là que Jean de Montluçon, rédacteur du premier volume des *Olim,* aurait tiré, selon M. Beugnot, l'idée de son recueil.

duite qu'elle soit, n'est plus acceptée aujourd'hui. L'année 1254, date du premier acte enregistré, n'est pas une année comme une autre dans la suite du règne de saint Louis. C'est le moment où le saint roi, de retour de la croisade, porta tous ses soins vers l'administration de la justice. C'est la date de sa grande ordonnance sur les devoirs et les obligations des baillis. A partir de ce moment, le parlement est plus régulièrement convoqué, trois ou quatre fois par an, au temps des grandes fêtes; la procédure écrite se développe, et la cour dut chercher un moyen de retrouver plus facilement ses arrêts. Le procédé le plus simple était d'en tenir registre : ce moyen était indiqué au parlement par les usages de la chancellerie, et il y devait être amené d'autant plus naturellement que ses clercs étaient en même temps les clercs de la chancellerie.

Cette manière de voir ne fait que donner plus de relief à l'ouvrage du comte Beugnot, et lui-même a relevé son travail d'éditeur par des études qui nous font mieux entrer dans l'esprit de ces vieux documents et qui nous aident à les comprendre dans le détail [1].

Dans le cours de cette importante publication qui l'occupa dix ans (1839-1848), le comte Beugnot avait fait paraître plusieurs morceaux sur le droit au moyen âge. En 1838, il insérait dans la *Revue française* plusieurs articles sur l'*Origine et les développements des municipalités rurales en France;* car ce serait une erreur de croire que les campagnes furent absolument privées de ces franchises dont les villes closes étaient plus généralement investies. En 1842 il faisait paraître, dans

[1] D'abord de savantes introductions où l'on trouve exposés, avec l'histoire des origines du parlement et de la cour des pairs, l'ensemble du système judiciaire de la France pendant le XIIIe siècle, et les réformes qu'y apporta Philippe le Bel; puis des notes, dont plusieurs sont de véritables dissertations sur les points les plus difficiles de ce grave sujet.

la précieuse collection de la *Société de l'histoire de France,* une nouvelle édition du livre de Beaumanoir sur les *Coutumes de Beauvoisis.*

La notice sur Beaumanoir, qu'il a placée en tête du volume, n'a pas seulement pour objet de faire connaître son auteur. Dans l'introduction aux *Assises de Jérusalem,* il avait étudié le droit féodal sous sa forme la plus pure; ici il montre comment, en face du droit féodal qui s'altère et du droit canonique toujours debout, le droit coutumier s'élève non sans s'aider du droit romain qui reparaît. Le livre de Beaumanoir qui, par son titre, se borne aux coutumes de Beauvoisis, s'étend par sa teneur et par l'intention déclarée de l'auteur lui-même aux coutumes de la France tout entière. J'ai dit que le droit coutumier trouva un auxiliaire dans le droit romain. Mais Beaumanoir s'inspira plutôt de ce qui est le véritable esprit du droit romain : le droit naturel. On retrouve en lui, comme le remarque M. Beugnot, cette pensée lumineuse qu'il existait dans les coutumes variées des principes communs, et qu'en prenant pour guide le droit naturel on les devait retrouver. Ce fut donc lui, selon l'expression de Loysel rappelée par notre confrère, qui «rompit la glace» et ouvrit le chemin, c'est-à-dire qui apprit aux Français qu'ils possédaient, en dehors du droit romain et du droit canon, une législation vraiment nationale, capable de vivre par elle-même; législation nationale et populaire en même temps, car c'est le peuple qui fait la coutume. La coutume, en effet, selon Beaumanoir, n'est pas une chose purement d'usage, elle est coutume : 1° quand elle est générale dans toute la comté; 2° quand elle est approuvée par jugement, ce qui suppose une première adhésion du pays avant qu'elle entre dans le domaine de la justice. A ce titre donc, on peut dire avec M. Beugnot que, dans le droit coutumier, le peuple a été son propre législateur (p. 66).

Le travail du comte Beugnot a surtout porté sur le moyen âge, et dans le moyen âge sur le XIIIe siècle, qui en est l'apogée et en même temps un des grands siècles de l'histoire. Les siècles, en effet, ne se doivent pas mesurer au degré de civilisation où ils sont arrivés; car à ce compte le dernier serait trop facilement le premier, et il n'y aurait qu'à prendre le contre-pied de cette pensée d'Horace :

Ætas parentum, pejor avis, tulit
Nos nequiores, mox daturos
Progeniem vitiosiorem [1].

Ils se mesurent non à la somme de résultats qu'ils ont recueillie, mais à ce qu'ils ont fait eux-mêmes pour l'accroître. Or, il n'y a pas beaucoup de siècles dans l'histoire comme celui qui a compté Philippe-Auguste et saint Louis, Innocent III et Frédéric II, Roger Bacon, Albert le Grand et saint Thomas, Ville-Hardouin et Joinville, et ces artistes dont les noms ne sont pas restés dans la mémoire du peuple, mais dont les œuvres font encore la merveille de nos villes. Le siècle qui a bâti la Sainte-Chapelle ne le cède pas en tout point à celui qui a failli la brûler.

M. Beugnot s'est donc confiné dans ce temps-là avec une prédilection marquée. Il commence par les *Établissements de saint Louis,* il continue par des recherches particulières sur l'*État des Juifs.* Il revient ensuite, par des études plus approfondies, à mesure que sa science se mûrit davantage, sur ce qui est le fond des institutions du moyen âge et sur la forme qu'elles ont prise à cette époque. Il y revient par les *Assises de Jérusalem,* où il envisage le droit féodal dans sa pureté; par les *Olim,* où il le montre comme il est devenu dans la pratique; par sa *Notice sur Beaumanoir,* où il fait voir le droit coutumier

[1] *Od. III,* VI, 46.

se rédigeant et prenant, en face des droits plus anciens, une place que les successeurs de Beaumanoir sauront agrandir aux siècles suivants. Je n'entends pas rejeter au second plan, quant au mérite, son *Histoire du paganisme en Occident :* c'est un livre d'une grande valeur, et, le sujet n'ayant pas été repris, le nom de notre confrère s'y trouve comme nécessairement rattaché. On peut dire toutefois que c'est un épisode dans sa vie de savant[1]; tandis que le moyen âge ne cesse pas de lui fournir de nouveaux sujets d'études. Citons encore ses mémoires sur les *Anciennes coutumes d'Alais*[2], sur l'*Arrêt qui condamna Jean-sans-Terre*[3], mémoires où l'on retrouve toujours cette exactitude de recherches, cette rigueur de critique, cette clarté de méthode, cette sûreté de jugement, qui font, avec un style simple et ferme, le caractère de son érudition. Si notre Académie était divisée en sections, c'est dans celle du moyen âge que le comte Beugnot aurait pris place, entre Pardessus et Guérard.

Il y a une autre partie encore dans la vie du comte Beugnot, et, quoiqu'elle ne touche pas à nos travaux, elle ne peut être omise dans cette notice; car, après tout, elle n'est pas sans rapport avec le rang élevé qu'il occupait dans cette enceinte. En 1841, il fut nommé pair de France : c'était la part que le roi faisait à notre Académie dans l'honneur réservé à l'Institut de figurer au sein de la Chambre haute. C'était aussi pour le gouvernement de Juillet une manière d'accorder au fils la réparation qui n'avait pas été faite au père. Notre confrère eut l'occasion d'y faire, sur plusieurs questions impor-

[1] L'*Histoire de la destruction du paganisme* est un terrain où il avait été amené par le hasard d'un concours et où il a montré à un haut degré son esprit critique et indépendant; mais enfin c'est un terrain où il ne s'est pas fixé, où il n'est plus revenu que par quelques essais accessoires, comme son travail sur *Libanius et les sophistes*, inséré dans le *Correspondant*, juillet 1844.

[2] *Bibl. de l'École des Chartes*, 2e sér. t. II, 1845-1846.

[3] *Ibid.* t. V, 1848-1849.

tantes, des rapports où l'on remarque les fortes qualités que les esprits formés par la pratique de l'érudition et l'habitude de la critique apportent dans leurs travaux en toute matière[1]. Mais il est une question dont il s'occupa surtout à la Chambre des pairs, et celle-là n'est pas étrangère aux études dont notre Académie est la patronne naturelle: je veux parler de la liberté de l'enseignement.

Cette question, résolue aujourd'hui à la satisfaction générale, partageait alors les esprits en deux camps, et la lutte était vive. Il suffit de nommer, parmi ceux qui dans la Chambre des pairs réclamaient du gouvernement de Juillet les promesses de la Charte, le comte de Montalembert.

De quel côté devait se ranger le comte Beugnot? J'étonnerai peut-être le public en disant que d'abord ce devait être du côté de l'Université; mais j'ai son témoignage dans une page manuscrite où, selon son humeur un peu narquoise, il plaisante à ses propres dépens sur la façon dont on écrit l'histoire.

«En 1844, dit-il, M. Villemain, ministre de l'instruction publique, présenta à la Chambre des pairs, en exécution d'un article de la Charte de 1830, un projet de loi sur la liberté de l'enseignement. Le projet de loi et la liberté semblaient peu d'accord, mais je n'en fus aucunement blessé. Ayant été élevé et ayant par malheur vécu dans la doctrine de l'indifférence, je ne pensais pas qu'il fût sage d'accorder au clergé une part très-large dans l'instruction publique. J'étudiai donc

[1] Les crédits supplémentaires (24 avril 1843); le budget des recettes (18 juillet 1843); le règlement du budget de 1841 (28 février 1844); les livrets d'ouvrier (16 mars 1845); les défrichements (21 avril 1846); le budget des dépenses (23 juin 1846); la loi sur la médecine (6 mars 1847). Je ne parle pas de la part qu'il a prise à plusieurs discussions importantes : dans l'adresse, en 1842; sur l'abolition de l'esclavage (3 avril 1845); l'organisation du Conseil royal de l'Université (7 janvier 1846); les douanes (9 mai 1846); l'organisation de la flotte (22 juin 1846).

le projet de loi sous l'empire des préventions universitaires, et je finis par le trouver très-suffisant. Je préparai même un discours dans ce sens; mais, en y réfléchissant plus attentivement, je m'aperçus que, dans cet ordre d'idées, je ne rencontrais que des lieux communs usés et ennuyeux, et que j'avais bien plus de chances de succès en soutenant la cause de la liberté, non pas au point de vue religieux, mais au point de vue libéral, qui seul avait fait insérer en 1830, dans la Charte, le principe de la liberté d'enseignement. Je me souvins du conseil donné par Diderot à J. J. Rousseau, au sujet de son discours sur l'influence des sciences et des lettres, et je déchirai mon plan de discours, pour en composer un dans un ordre d'idées opposé. Plus je réfléchis, plus je trouvai que j'avais raison. Quand j'eus prononcé ce discours, grands furent l'étonnement et même le scandale. Pair de Louis-Philippe, on m'accusa de faire acte de légitimité. Élève de l'Université, auteur d'un livre mis à l'*Index* à Rome, connu pour vivre en libre penseur, on m'accusa d'inconséquence et de bizarrerie. Placé dans une situation difficile, je tins bon, m'efforçant, sans succès, de marquer la différence qui existait entre moi et les autres orateurs vraiment catholiques de la Chambre. Le nouveau parti religieux comprit l'utilité d'un auxiliaire qui lui tombait, je n'ose pas dire du ciel, et m'accueillit dans ses rangs, où il me décerna même une place d'honneur, comme à un ouvrier de la dernière heure[1]. »

Le comte Beugnot eut donc sa place aux côtés du comte de Montalembert, et le calme qu'il apportait dans la discussion n'assurait que mieux l'effet des coups portés au monopole par son jeune et ardent collègue. Il le secondait à la tribune, il le secondait dans la presse. Parmi les écrits inspirés par cette polémique, citons un article qu'il inséra dans le *Correspon-*

[1] Notes manuscrites du comte Beugnot.

dant : Sur les délibérations récentes de quelques conseils généraux. Les évêques avaient manifesté leurs vœux au sujet de l'enseignement. Aussitôt la presse avait jeté le cri d'alarme, comme devant une intrusion de l'Église dans l'État. Quelques conseils généraux avaient pris des délibérations en ce sens : l'un d'eux, pour mieux défendre l'État, avait réduit de 100 francs l'allocation qu'il faisait à l'évêque du diocèse. Le comte Beugnot, relevant ces faits, montra la folie de ces conservateurs qui, pour se donner le plaisir de faire échec au clergé, déchaînent contre lui l'esprit, les haines, les convoitises de la révolution, comme s'ils étaient eux-mêmes hors de leur atteinte. Il réclame le droit de pétition pour tous, il s'élève contre ces voix qui mettaient les ecclésiastiques hors du droit commun, et invoquaient sur eux les rigueurs de la justice : « Aussi longtemps, disait-il, que les mœurs autoriseront cette tyrannie, nous pourrons renverser notre gouvernement autant de fois qu'il nous plaira, mettre à l'essai vingt constitutions, donner à la tribune et à la presse une indépendance sans limites, énerver encore plus l'autorité, étendre l'importance des droits individuels; et cependant nous ne serons pas libres, parce que nous ne saurons pas être justes. »

A cette question s'en rattachait une autre où le comte de Montalembert trouva encore dans le comte Beugnot un auxiliaire actif et, comme il l'a dit[1], inespéré. Comment attendre que « l'auteur d'un livre mis à l'*Index,* » comme notre confrère le rappelait tout à l'heure lui-même, prît aussi chaudement en France le parti des jésuites! M. Beugnot voulait-il acquitter une dette de son père? On serait tenté de le croire d'après une anecdote qu'il a contée, et qu'à ce titre je crois pouvoir tirer de la notice si dignement consacrée à sa mémoire par un de ses plus chers et plus constants amis.

[1] Dans la notice jointe à celle de M. le comte Daru et publiée par le *Correspondant* (avril 1865).

Sous la Terreur, son père avait connu à la Force Bailleul, un des 73 députés arrêtés pour avoir protesté contre la proscription des Girondins. Sous la Restauration, Bailleul avait fondé le *Constitutionnel;* il lui avait donné son caractère d'opposition libérale, et, comme les royalistes appuyaient le trône à l'autel, Bailleul avait conclu que, si l'on attaquait l'autel, le trône lui-même serait ébranlé : d'où une campagne qui lui valut plus d'une condamnation dont il venait gémir chez le comte Beugnot.

«Mon père, dit notre confrère, le consolait de son mieux et le plaisantait parfois sur des infortunes qui augmentaient la popularité et les profits de son journal. Il lui tint un jour, en ma présence, ce langage :

«Toi, ton parti et ton journal, vous n'êtes que des imbé-«ciles; vous n'osez pas vous en prendre directement aux «Bourbons, et parce que vous savez que le clergé leur est «favorable, vous attaquez chaque matin la religion, ses idées, «ses dogmes, son influence légitime, et vous révoltez par là «mille consciences, mille sentiments vénérables auxquels tout «gouvernement doit appui. La mode de l'incrédulité est «passée; la Révolution nous en a guéris. Change tes batte-«ries; ce n'est pas la religion qu'il faut combattre, mais l'in-«fluence politique que certaines corporations ou certains «membres du clergé peuvent exercer. Si tu veux réussir, «prends pour point de mire les jésuites qui, dit-on, possèdent «en France plusieurs établissements d'éducation, fondent des «congrégations, font des missions dans les départements. Les «lois leur sont contraires; les tribunaux, en sévissant contre «eux, croiront se montrer les fidèles héritiers des parlements; «et comme le gouvernement résistera, vous lui ferez sur ce «terrain une guerre où tous les avantages seront de votre «côté. Va de ce pas, mon cher Bailleul, sur le quai, et «achètes-y, ce qui ne te coûtera pas cher, un tas de vieux li-

« vres qui y sont exposés depuis deux siècles, et où sont développés tous les crimes et les méfaits de la société de Jésus. « Lis ou fais lire ce fatras, imprime tout cela dans les colonnes « de ton journal; ce sera de bonne guerre. . . »

« Je le vis revenir à quelques jours de là, continue notre confrère; il avait soumis ce projet à ses collègues; ils l'avaient trouvé excellent; ils avaient tous reconnu *le doigt de Dieu* en cette affaire. On s'était mis immédiatement à l'œuvre.

« C'est ainsi, ajoute-t-il, que fut entreprise cette fameuse lutte contre les jésuites, qui défraya, pendant les dix dernières années de la Restauration, la haine de ses adversaires, et qui, en accumulant les préventions de toutes sortes contre le malheureux Charles X, le poussa à une tentative téméraire et impuissante où il succomba [1]. »

Quoi qu'il en soit de cette anecdote et de la part du premier comte Beugnot dans cette croisade, la conduite de son fils fut tout autre. Il ne vit dans les attaques dirigées contre les jésuites qu'une atteinte à la liberté des associations, une immixtion de l'État dans des questions religieuses où il n'entre jamais avec compétence et d'où il ne sort jamais avec profit [2].

[1] *Le comte Beugnot*, par M. le comte Daru, dans le *Correspondant*, avril 1865.

[2] Cette pensée, il l'avait exposée en 1845 dans une brochure sous ce titre : *l'État théologien*, à quoi l'on peut joindre l'article intitulé : *Observations sur l'assemblée du clergé de 1682 et sur le concile de 1811*, dans le *Correspondant* du 25 février 1845. Il y revint, en 1846, dans un article sur l'*Exclusive dans les conclaves*, c'est-à-dire sur le droit revendiqué par les couronnes de France, d'Espagne et d'Autriche de rendre inéligible au Saint-Siége le cardinal qu'elles excluaient nominalement. A l'occasion de l'élection de Pie IX (1846), élection qui déjoua par sa rapidité toute prétention de ce genre, M. Beugnot retraçait l'histoire de cet usage et les raisons d'y renoncer. Le long règne du vénéré Pie IX en a ajourné toute application nouvelle et les événements auront servi bien plus encore à l'abolir. Il n'y a plus de Roi Très-Chrétien ni de Majesté Très-Catholique. La France ne manifeste aucune envie de s'immiscer dans les conclaves; l'Espagne a autre chose à faire, et l'Autriche a perdu tout droit d'influence à Rome aussi bien qu'en Italie. C'est bien le moins que l'abandon où les Puissances catholiques ont laissé le Saint-Siége lui assure la liberté de ses élections.

La question des jésuites, dans laquelle le comte Beugnot intervint à la Chambre des pairs [1], n'avait pas été absolument résolue. Le gouvernement, qui en avait pris ombrage, n'était pas au fond persécuteur. On trouva, par des négociations en cour de Rome, quelque biais qui permit de donner satisfaction à leurs ennemis sans trop les sacrifier eux-mêmes [2]. Quant à la loi sur la liberté de l'enseignement, elle avait été retirée, d'un commun accord, en quelque sorte, de l'ordre du jour du

[1] Voyez son discours dans la séance du 12 juin 1845.

[2] Ce fut le comte Beugnot qui fut choisi par les amis des jésuites pour leur ménager avec le gouvernement une sorte de *modus vivendi*. Il parle de ses relations avec eux en une page manuscrite où, tout en mettant en scène son père et ses nouveaux clients, il ne laisse pas que de se peindre aussi lui-même :

« Lorsque je franchis le seuil de la maison de la rue des Postes, dit-il, je me souvins que mon père, en 1814, lorsqu'il était directeur général de la police, reçut du roi Louis XVIII l'ordre d'aller, dans cette même maison, visiter les Pères de la Foi qui y habitaient, pour s'enquérir de ce qu'ils se proposaient de faire après la bulle du pape Pie VII qui venait de rétablir l'ordre des jésuites. La présence du ministre de la police, au sein d'un couvent de jésuites, à une époque où l'on touchait encore à l'Empire, n'avait rien de fort rassurant pour les bons Pères ; et, en effet, le gouvernement du roi, à la tête duquel se trouvait un évêque marié, et qui possédait pour ministre des finances un autre prêtre défroqué..., ce gouvernement, dis-je, aurait considéré la renaissance des ordres religieux comme une source d'embarras et de périls. Mon père n'arrivait donc pas dans des dispositions très-favorables. Mais le supérieur, qui le reçut, eut l'art de placer la conversation sur un sujet où mon père devait le suivre avec intérêt, en oubliant l'objet de sa visite. Il lui dit qu'il avait été élevé dans le diocèse de Langres, qu'il allait souvent, au temps de sa jeunesse, à Bar-sur-Aube, où il avait connu la mère de mon père, sainte femme, ajoutait-il, pleine de tendresse et de charité pour les pauvres, qui plus d'une fois l'avait pris pour dépositaire de ses peines ou de ses bienfaits. Mon père, l'homme du monde qui se plaisait le plus dans les souvenirs de sa jeunesse, abonda dans cette conversation, se mit à passer en revue tout le personnel ecclésiastique du diocèse de Langres, semant d'anecdotes curieuses et spirituelles son tableau du temps passé, et après avoir serré affectueusement la main du supérieur, se retira sans en avoir rien obtenu de ce qu'il était venu chercher, mais convaincu qu'il n'y avait rien au monde de moins offensif que les Pères de la Foi et leur supérieur. En me racontant cette curieuse inspection de la rue des Postes, il ajoutait : « Les jésuites n'oublient jamais ni le bien, ni le mal qu'on leur fait. »

« J'ai pu vérifier l'exactitude de cette remarque. Ils m'ont toujours gardé un souvenir reconnaissant de ce que j'avais fait pour eux en 1844. Le provincial et

parlement pour ne plus occuper que la presse[1]. C'est en cet état que la révolution de Février surprit la question, et ce fut elle qui la trancha[2].

Le comte Beugnot pouvait-il prévoir que cette révolution, qui lui ôta la pairie comme celle de Juillet l'avait ôtée à son père, le ramènerait dans une autre assemblée politique où

ses principaux frères ne manquèrent jamais pendant plusieurs années de venir s'inscrire chez moi au premier jour de l'an, et ils m'invitaient même à dîner le jour de la fête de saint Ignace. Je serais surpris que le temps ait effacé mon nom de leur mémoire.»

Ils ne l'oublièrent pas, en effet. Ils l'ont prouvé par la notice qu'ils lui ont consacrée dans leur revue. (*Études religieuses, historiques et littéraires par des Pères de la Congrégation de Jésus*, mai 1865.)

[1] Les partisans mêmes de la loi se montraient moins pressés de la faire revenir en discussion. Dans un article du *Correspondant*, du 10 novembre 1845, sur *la liberté de l'enseignement à la prochaine session*, M. Beugnot examinait ce qui s'était fait et ce qui allait se faire; et passant en revue les partis et les hommes, mal rassuré en raison de l'état d'indifférence et de fatigue où les dernières querelles avaient jeté les esprits, il augurait mal de la loi qu'on allait présenter, et croyait qu'il valait mieux attendre. L'Université lui paraissait avoir trop d'avantages, acceptant la liberté, mais réclamant l'égalité : égalité qu'il estimait mensongère (les deux rivaux, apparemment, n'étant pas, à son avis, d'égale force), et où il voyait un péril pour la liberté. Les adversaires n'y mettaient pas beaucoup plus d'ardeur. Le gouvernement n'en faisant pas une question de cabinet, l'opposition en était fort refroidie. L'affaire traîna si bien qu'en 1847 M. Beugnot, après avoir souhaité un ajournement, commençait à le trouver bien long et demandait compte au gouvernement du silence qu'il gardait dans le discours du trône. (*Organisation de la liberté d'enseignement*, dans le *Correspondant* du 25 janvier 1847.)

[2] Au moment où la révolution de Février éclata, M. Beugnot venait de faire un article qu'il a laissé manuscrit sous ce titre : *De la chambre des pairs et de l'équilibre des pouvoirs, par un membre de cette assemblée.* On y trouve sur la chambre des pairs, sur ses transformations successives, sur la place qui lui était faite dans la constitution et sur le rôle qu'il convenait de lui donner, des observations pleines de profondeur et de sagesse, observations qu'il supprima comme étant désormais sans portée et sans but après la révolution de Février, et dont quelques-unes n'ont en effet d'application qu'au régime monarchique et à une chambre nommée par le pouvoir exécutif, mais qui gardent toutefois de l'intérêt comme un jugement porté en connaissance de cause sur la marche du régime constitutionnel pendant le gouvernement de Juillet, et dont plusieurs seraient encore méditées avec profit au moment où l'on songe à revenir au système de deux chambres.

domineraient les hommes de son esprit? Non assurément. Mais, dès les premiers jours, il fut de ceux qui ne se laissèrent pas éblouir ni abattre et qui travaillèrent résolûment à la défense de la société en péril; car l'expérience nous avait appris déjà que l'ordre politique n'est jamais renversé sans que l'ordre social soit ébranlé dans ses fondements.

Le comte Beugnot s'était tenu à l'écart dans les élections à l'Assemblée constituante; mais tous les esprits, même les plus disposés par leurs travaux à se plonger dans la contemplation du passé, étaient trop fortement préoccupés du lendemain pour ne pas consacrer leurs loisirs à l'étude de la situation présente. En même temps qu'il lisait dans nos séances son *Mémoire sur la spoliation du clergé attribuée à Charles Martel* (décembre 1848), il songeait à cette autre spoliation dont la société tout entière, et non plus seulement l'Église, était menacée par les doctrines subversives qui avaient la prétention de la refaire. Il publiait, dans l'*Ami de la Religion*, un premier article où il opposait, par le titre même, ce qui dure et ce qui passe : l'*Église et les Révolutions* (décembre 1848), et où il donnait aux hommes d'Église le sage conseil de ne pas se mêler aux révolutions. Il publiait un peu après dans le même journal ses *Réflexions sur les doctrines anti-sociales et leurs conséquences*, article qu'il mit en brochure, et qui, s'il était réimprimé aujourd'hui sans sa date, pourrait passer pour un écrit du jour[1].

[1] Il s'attaque à ces ennemis de l'ordre social qui, sachant bien la puissance des mots sur une foule mal éclairée, cherchent à l'ameuter contre les classes qui possèdent, en les appelant *la bourgeoisie*, et contre la propriété sous le nom de *capital*. Il les accuse de manquer de franchise dans l'emploi de ces faux noms, il y voit un aveu de leur faiblesse; mais leur tactique ne le déroute pas et il montre que sous des masques divers, par des voies différentes, ils tendent tous à la même fin, le communisme, c'est-à-dire l'absorption de l'individu lui-même dans la communauté ou, si l'on veut, la commune, pour arriver à ce résultat : l'anéantissement de tout principe d'activité humaine, l'abolition de la famille et de la propriété. M. Beugnot ne croit pas avoir besoin de défendre la famille; quant à la propriété, il fait obser-

Le comte Beugnot ne se borne pas à signaler le mal, il cherche le remède, et il le voit dans le rétablissement du principe d'autorité. Il sait bien qu'il ne suffit pas de le décréter et de faire une constitution : « Chaque constitution, dit-il,

ver que le principe s'en est étendu, fortifié, à toutes les grandes époques où les socialistes eux-mêmes voient les étapes de la civilisation; qu'elle n'a donc pour adversaires naturels que la barbarie, et que, après tout, les systèmes soutenus n'aboutiraient qu'à la faire passer d'une main dans une autre; qu'autant vaut donc la laisser à celle qui l'a acquise légitimement.

Il montre que tous ces efforts sont d'ailleurs convaincus d'impuissance, parce que la propriété est un droit naturel, un des instincts du cœur humain, et qu'on ne détruit pas plus un instinct qu'on ne fait remonter un fleuve vers sa source. Mais il ne se dissimule pas ce que ces tentatives peuvent entraîner de ruines.

«Les doctrines nouvelles, dit-il, ne détruisent ni la famille, ni la propriété, ni les fondements de notre civilisation; mais elles sont, et elles resteront longtemps encore l'élément le plus puissant de lutte et de désordre dans un pays qui, ayant vainement cherché depuis plus d'un demi-siècle à fonder dans son sein un pouvoir et des institutions durables, a pris le parti de distribuer la souveraineté entre tous les citoyens, et d'abandonner ses destinées aux caprices des volontés individuelles. Dans une aussi étrange organisation sociale, chaque parti, sans exception, peut espérer la victoire, et il est évident que le parti socialiste, qui possède le monopole de l'idée-mère des guerres civiles et des révolutions, de la haine de ceux qui ne possèdent pas contre ceux qui possèdent, a plus de chance qu'aucun autre de s'emparer du pouvoir par un coup de main heureux, pour expérimenter ensuite sur la société vaincue. Ses armes sont nombreuses et éprouvées. Il entretient dans l'esprit de la population manufacturière de Paris, de celle qui sait si bien exécuter à jour dit une révolution, l'agitation et d'indomptables colères, à l'aide de journaux distribués à vil prix aux ouvriers en possession des bienfaits de l'instruction primaire. Pour ceux qui sont privés de ces bienfaits, il ouvre des clubs, dresse des banquets, véritables ateliers d'insurrection, où à la face d'une société moralement désarmée, l'ordre de bataille s'arrête, les commandements sont distribués et les fusils chargés. Si, à ces éléments de force, vous joignez l'appui que le parti socialiste reçoit de toutes les fractions démocratiques et révolutionnaires, ainsi que l'incertitude, la mollesse et la désunion des bons citoyens, toujours destinés à succomber, quoique les plus nombreux et les plus forts, parce qu'ils n'ont pas, pour faire le bien, la moitié de l'intelligence de leurs adversaires pour faire le mal, vous serez contraint de reconnaître qu'une insurrection plus heureuse que la dernière pour les socialistes, et qui semble provoquée par l'inefficacité de la récente victoire des défenseurs de la civilisation, n'a rien, nous ne dirons pas d'impossible, mais d'improbable, si la France continue de poursuivre la chimère d'une transaction avec des idées destructives de tout ordre et de toute paix.» (P. 66-68.)

faisant germer en naissant les idées qui doivent la détruire, le législateur en est venu à ne plus attacher qu'une importance secondaire à l'établissement de la souveraineté ou de la base de tout l'édifice social. On décrète aujourd'hui une constitution comme on décréterait une loi d'intérêt local, avec la même incurie et la même insouciance. Nous ne craignons pas d'affirmer que tous les maux de la France proviennent de cette fatale inconstance, dont aucun peuple n'avait encore donné l'exemple.» (P. 74.)

«A chaque révolution, dit-il encore, l'ardeur des révolutionnaires s'accroît. Sous la monarchie pure, ils demandent la monarchie tempérée; sous la monarchie tempérée, ils demandent la monarchie démocratique, et sous celle-ci la république, d'abord modérée, puis anarchique; et, quand ils ont ainsi parcouru toutes les variétés de l'organisation sociale, continuellement encouragés par le discrédit où est tombé le principe de l'autorité, ils tournent contre le fondement même de la société leur fureur heureusement impuissante. Le socialisme est donc le produit, non pas de l'aberration de quelques hommes égarés ou ambitieux, mais du délire de cette nation assez aveugle pour ne pas voir où conduisent ces perpétuelles révolutions auxquelles elle applaudit ou qu'elle laisse accomplir.» (P. 76.)

Que veut donc M. Beugnot? Entend-il retourner violemment au passé? En aucune sorte. Il ne demande qu'une chose: c'est qu'on ait foi au présent et que l'on s'y tienne[1]. Il compte sur le bon sens du peuple, qui, librement consulté, réagit contre toute révolution : les dernières élections (je parle de

[1] «La foi ou la confiance dont il s'agit, dit-il, peut facilement se commander, car elle n'impose rien d'excessif ou de surnaturel; elle ordonne de respecter ce que l'on a soi-même créé et de ne pas regarder une révolution comme le correctif naturel des fautes les plus légères d'un gouvernement. Serait-ce trop exiger? Il ne s'agit véritablement que de rétablir entre les idées et les intérêts des citoyens une harmonie qui d'ordinaire règne sans difficulté.»

celles de 1848) lui en donnaient la preuve. Il compte surtout sur l'éducation; et cela le ramène au but qu'il avait si ardemment poursuivi, sous le dernier gouvernement, à la Chambre des pairs. On sait qu'il était peu favorable aux écoles publiques.

« Chaque pouvoir, dit-il, toléra dans ses propres écoles l'enseignement des doctrines qui devaient le renverser. Sous la Restauration, cet enseignement produisait des libéraux; sous la monarchie de Juillet, des républicains, et sous la République, il produira, selon toute probabilité, des socialistes, parce qu'un enseignement sans autre guide que la raison humaine est contraint de suivre cette prétendue raison dans tous ses écarts. » (P. 83.)

« La République, continue-t-il, aura-t-elle plus d'intelligence que la monarchie? Osera-t-elle appeler au secours de la société en péril la liberté qu'elle a promise? »

Il ne devait pas tarder à le savoir.

La nouvelle constitution étant faite et le peuple appelé à lui donner son achèvement par l'élection d'une Assemblée législative, l'ancien pair de France y fut envoyé par le département de la Haute-Marne.

C'est là que j'ai commencé à le connaître, et la question de la liberté d'enseignement, qui revenait en première ligne, était un terrain où nous devions nous rencontrer [1]. Le comte Beugnot fut rapporteur de la loi qui établit enfin cette liberté (15 mars 1850). Il s'était fait dans l'Assemblée une place qu'il devait à la considération dont l'avait entouré toute sa vie antérieure de savant et d'homme d'État. Il la soutint par d'autres travaux. Il fut membre des commissions les plus im-

[1] Ce ne fut pas, je dois le dire, pour nous entendre en tout point. D'accord sur le principe, nous ne l'étions pas sur les moyens de l'atteindre. Mais il était rapporteur de la commission, et je n'avais pour y contredire qu'un contre-projet à qui était réservé le sort du plus grand nombre des propositions législatives de cette espèce.

portantes; par exemple, de cette commission qui prépara la loi électorale dite du 31 mai, commission dont M. Thiers était l'âme. Il ne se faisait pas d'ailleurs illusion sur l'efficacité de cette loi, ni sur l'état du pays. Cette année même (1850), il publiait son *Avis aux honnêtes gens sur leurs erreurs et leurs devoirs,* où il reprend à partie les socialistes. Il montre ce que furent les vraies révolutions sociales [1], et ce qu'ont été les révolutions de nos jours. Il dit qu'on accuse à tort le peuple d'en être l'auteur; qu'il n'en est le plus souvent que l'instrument, comme il en est toujours la victime. Il en demande compte aux classes plus éclairées, «aux honnêtes gens,» comme on disait déjà, et il leur fait voir qu'en eux est la cause du mal et le plus grand empêchement au remède [2].

[1] «Les vraies révolutions sociales, dit-il, sont celles qui modifient, qui changent successivement et lentement ce qu'il y a de variable dans les sociétés, d'abord les idées, puis les mœurs et enfin les lois des peuples. L'histoire du monde est remplie de ces révolutions qui sont les phases mêmes de la civilisation. Comment donc se fait-il que les mots de *révolution sociale* qui se trouvent depuis deux ans dans toutes les bouches soient devenus un cri de guerre, propre à susciter les passions de la foule et à glacer d'effroi le cœur des honnêtes gens?» (P. 1-2.)

[2] «Une réforme morale, dit-il, entreprise et conduite avec fermeté, est la condition du salut de la France; la réforme politique viendra ensuite d'elle-même et comme une conséquence naturelle. Cependant beaucoup d'esprits éclairés et droits, renversant les termes de cette proposition, prétendent qu'une réforme purement politique, telle que serait le rétablissement immédiat des institutions auxquelles la France a dû, en d'autres temps, sa prospérité et sa grandeur, suffirait pour apaiser l'orage et faire rentrer dans tous les cœurs les idées et les sentiments sans lesquels les nations sont ingouvernables. La réforme morale leur paraît devoir être l'effet du retour à des principes politiques qui consacrent non-seulement l'ordre dans la société, mais la piété, la sagesse et la vertu dans la famille et dans l'individu. Défions-nous de cet empirisme politique qui croit qu'en changeant la forme du gouvernement d'une nation on transformera les idées, les mœurs, les préjugés et les passions de cette nation. Un coup de main heureux suffit, dans un pays tel que la France, pour mettre à la place d'un bon gouvernement un mauvais, ou réciproquement; mais tous ces bouleversements accomplis, grâce à l'audace des uns et à la pusillanimité des autres, n'enfanteront rien de durable, si les mœurs, base unique des constitutions, ne prêtent pas leur concours à ce qui aura été fait. Cela est vrai pour le bien comme pour le mal.

Le temps me manque pour analyser cette brochure, dans laquelle le comte Beugnot attaque, avec la même force, et cette disposition de quelques-uns à chercher dans le péril non des armes pour le combattre, mais quelque homme-providence qui les en tire, et cette disposition du plus grand nombre à renverser les gouvernements, non parce qu'ils sont mauvais et tyranniques, mais parce qu'ils ont duré et que nous en sommes las. Après avoir signalé comme principales causes de danger l'influence de Paris, la liberté de la presse appliquée aux journaux, les ressorts de la société usés par le jeu de révolutions trop répétées, l'affaiblissement et la décadence de l'esprit public, le respect de l'autorité anéanti, il montre le salut dans la religion, « cette grande école de respect, » et dans l'éducation bien conduite. Cette fois, la loi du 15 mars 1850 était faite, et le comte Beugnot n'a plus qu'à la défendre contre ses détracteurs (les plus vifs n'étaient pas dans le camp des universitaires). Mais c'était un remède dont l'effet ne pouvait être que bien lent, et le mal était bien prochain! De plus, cette constitution, dont le comte Beugnot ne demandait pas mieux que de s'accommoder, courait plus d'un péril. Il semblait, lui, surtout préoccupé du péril de la rue. On put croire, un moment du moins, que telle était sa pensée, lorsqu'en novembre 1851 les questeurs de l'Assemblée législative, pressentant le coup d'État, firent la proposition fameuse qui garda leur nom. Il s'agissait de reconnaître, en termes exprès, à l'Assemblée, le droit de requérir directement la force armée qu'elle croirait nécessaire à sa sûreté [1].

Commencez par ramener les esprits aux idées d'ordre et de stabilité; décidez-les à répudier l'assemblage d'erreurs pernicieuses, qu'on décore du beau nom de progrès moral et politique; profitez, pour les éclairer, des lumières que donne l'épreuve des maux passés et présents, et soyez assuré qu'un peuple qui revient à la vérité trouve sans peine le gouvernement le plus convenable à son caractère et à ses intérêts, et qu'il sait le conserver. » (P. 6.)

[1] Droit écrit dans la loi du 11 mai 1848, introduit dans le règlement de l'As-

On se rappelle l'anxiété où se trouvait alors le pays. Quelques députés des plus considérables, craignant sans doute que l'adoption de la proposition ne provoquât la lutte qu'on voulait prévenir, avaient déposé un ordre du jour qui affirmait le droit de l'Assemblée sans en faire l'objet d'une résolution nouvelle [1]; et le comte Beugnot fut un des signataires. Mais quand, dès le début de la séance, le ministre de la guerre lut à l'Assemblée la déclaration qui lui refusait formellement le droit en question [2], quand il le réduisit au droit dérisoire de demander des troupes, pour se défendre, au pouvoir qui la voudrait attaquer, et lorsque, fort de l'appui de la gauche, il eut écarté tout accommodement, demandant que l'Assemblée votât pour ou contre la proposition, sans s'arrêter aux équivoques des ordres du jour, le comte Beugnot n'hésita plus. Je n'ai point à raconter cette scène, l'une des plus émouvantes de nos annales parlementaires, ni les paroles prophétiques que M. Thiers en ce jour solennel, comme en la journée non moins décisive du 15 juillet 1870, à la veille de l'avénement comme à la veille de la chute de l'Empire, jeta au milieu du bruit systématique qui étouffa sa voix. Je n'ai à parler que du rôle du comte Beugnot. Il vota résolûment la proposition des questeurs : « C'est le tambour de brumaire, » dit-il de la

semblée constituante et que l'Assemblée législative n'avait pas mentionné dans le sien, mais qui n'avait pas cessé jusque-là d'être mis à l'ordre de l'armée et affiché dans les casernes. Ce droit existait-il, oui ou non? Personne ne le niait dans l'Assemblée. Mais certains actes du gouvernement donnaient à croire qu'il ne le voulait plus reconnaître. La commission d'initiative parlementaire, par l'organe de M. Vitet, rapporteur, demandait que l'article 6 du décret du 11 mai fût promulgué comme loi, mis à l'ordre du jour et affiché dans les casernes dans une rédaction plus précise, qu'elle proposa.

[1] « Attendu que les articles 32 et 68 de la Constitution confèrent à l'Assemblée tous les droits et tous les pouvoirs nécessaires à sa sûreté,

« L'Assemblée ne prend pas en considération la proposition. »

[2] Peu de jours auparavant, au sein de la commission, il en avait reconnu l'existence.

déclaration du général Saint-Arnaud, en rentrant chez lui. Et en effet, quinze jours après, quand le gouvernement vit l'émotion calmée, il fit le coup d'État.

Le comte Beugnot ne pouvait s'y associer à aucun titre. Le 2 décembre il se rendit à l'Assemblée ; et si, expulsé du palais par la force, il n'alla point à la réunion de la mairie du X[e] arrondissement (il l'ignora peut-être), ce ne fut pas pour prendre le chemin de l'Élysée. Le prince-président l'ayant inscrit d'office sur la 2[e] liste des anciens députés, dont il voulait, devant la nation, avoir l'air de s'entourer après son attentat contre la représentation nationale, le comte Beugnot s'en fit rayer. Il rentra dans la vie privée et ne se souvint de son passage dans la carrière politique que pour suivre et soutenir dans ses développements l'œuvre qu'il avait particulièrement entreprise, et à laquelle son nom restera attaché : la liberté de l'enseignement. Liberté bien compromise quand il était si facile au pouvoir de fausser les garanties que la loi de 1850 lui avait cherchées dans les conseils élus ; mais qui resta, d'abord parce que les conseils mêmes, nommés au lieu d'être élus, ne sont pas pour cela des conseils dépendants, et que ceux que l'on y place, n'étant pas les premiers venus, savent ce qu'ils doivent avant tout à leur dignité et à eux-mêmes ; et ensuite parce que la liberté de l'enseignement répondait à un besoin public, besoin que la révolution même accomplie dans l'État rendait plus vif. Plus les libertés publiques sont entravées, plus la liberté individuelle nous est chère ; et la liberté de l'enseignement est, avec la liberté des cultes, la plus précieuse de ces libertés.

Le comte Beugnot, retiré des assemblées, continua donc de faire partie des associations qui s'occupaient de cette grave matière, et il publia, entre autres choses, en 1853, un *rapport au Comité de l'enseignement libre sur l'exécution et les effets de la loi organique du 15 mars 1850*. Mais il chercha surtout

ses consolations dans l'étude et se donna tout entier à l'Académie. Il prit la plus grande part à la rédaction de l'arrêté concernant les attributions de la Commission des travaux littéraires (10 décembre 1852), arrêté dont les sages dispositions règlent toujours nos travaux. En 1853, il revenait à ceux auxquels il se trouvait lui-même si bien préparé par la publication des *Assises de Jérusalem*, et publiait, dans la Bibliothèque de l'École des Chartes, un mémoire ***sur le régime des terres dans les principautés fondées en Syrie par les Francs à la suite des croisades***[1].

Un livre qui date de cette dernière partie de la vie de notre confrère, c'est la *Vie de M. Becquey,* ancien directeur des ponts et chaussées sous la Restauration[2], livre important pour le connaître lui-même; car dans cette biographie, ce n'est pas seulement la carrière d'un vieil ami qu'il retrace, ce sont ses propres sentiments qu'il expose et les résultats de son expérience personnelle au milieu des révolutions politiques dont il avait été le témoin. Il ne disserte pas; mais, en parlant des actes et des convictions de Becquey, il a mille occasions de laisser voir où sont, à lui, ses préférences. Représentant du peuple sous la république, pair de France sous le gouvernement de Juillet, il semble se reporter le plus volontiers, non pas au premier Empire, dont il vit, bien jeune encore, la grandeur et la chute, mais à cette époque de la Restauration où il s'éveilla à la vie politique avec toute une génération qui unissait dans ses espérances la monarchie à la liberté. Il cite avec une certaine complaisance les paroles par lesquelles Becquey, élu député en 1816 par le collége électoral de Chaumont, vantait les gouvernements légitimes comme seuls capables « de fonder des établissements durables, » et montrait dans la légitimité, non pas seulement le droit des familles appelées au

[1] *Bibl. de l'École des Chartes*, 3e série, t. IV (1854).

[2] *Vie de Becquey, ministre d'État et directeur général des ponts et chaussées et des mines sous la Restauration*. Paris, 1852, 1 vol. in-8° (302 pages).

trône, mais encore «le patrimoine des peuples qui prospèrent à l'aide de ce principe conservateur des empires.»

En plus d'un passage, — quand il rencontre en 1817 la loi qui prorogeait le droit d'autoriser les journaux, ou encore la chute du ministère du duc de Richelieu en 1818, la loi sur la presse en 1819 [1], — on sent le libéral qui a perdu ses illusions. Il a cessé d'être avec les libéraux, il n'est pas davantage avec les doctrinaires : les doctrinaires, «le clergé des libéraux,» selon un mot de M. de Bonald qu'il se plaît à citer. Après l'attentat de Louvel et la chute du ministère Decazes, il semble s'associer à la campagne de Becquey contre la loi de 1819, contre la loi électorale et le scrutin de liste comme il était pratiqué alors [2].

C'est en communauté de pensée avec Becquey qu'il suit la

[1] «L'usage que les journaux firent de la liberté montra combien la nation y était peu préparée, et avec quelle facilité l'esprit révolutionnaire pouvait être réveillé chez elle. Les journaux du parti libéral ne se contentèrent pas de réclamer l'extension des droits constitutionnels, et de surveiller avec sévérité les actes du gouvernement, ils attaquèrent directement la dynastie qui occupait le trône, et amassèrent contre elle un flot de haines et de rancunes : aux hommes de la Révolution, ils la représentaient comme l'irréconciliable ennemie des intérêts issus de cette révolution ; aux hommes de l'Empire, ils disaient qu'elle était rentrée en France dans les bagages de l'étranger, et en triomphant des revers de nos armes ; aux jeunes générations, éprises de gloire et de liberté, ils répétèrent qu'il n'y avait à attendre d'elle ni gloire ni liberté. Que pouvaient contre ces calomnies sans relâche les dispositions répressives de la loi? Le magistrat se lassait de poursuivre, les journalistes ne se lassaient pas d'écrire.» (P. 137.)

[2] «Comment, disait Becquey, une loi dont le principe est évidemment bon «a-t-elle produit de semblables résultats? Parce qu'il ne suffit pas que les lois soient «bonnes en elles-mêmes, il faut encore qu'elles conviennent au peuple auquel on «les destine au moment où on les lui donne. L'état véritable de la société n'était pas «révélé aux auteurs de la loi. Ils sont tombés dans le défaut de considérer les «hommes tels qu'ils devraient être, et non comme ils sont.» Ces dernières paroles, ajoute le comte Beugnot, contiennent l'explication de nos erreurs, de nos fautes, de notre impuissance à fonder chez nous la liberté et un gouvernement durable. Nous ne cessons, depuis plus d'un demi-siècle, de demander aux théories politiques les plus brillantes et les plus inapplicables ce que les mœurs seules pourraient nous accorder. Nous appuyons nos lois, nos institutions, nos gouver-

Restauration dans les étapes marquées par ses différents ministères jusqu'au ministère Polignac, voué dès l'origine aux aventures. Comme pour Becquey, le ministère Richelieu est, à ses yeux, ce qui donnait à la Restauration sa vérité, ce qui l'aurait préservée de la ruine. Il croit du reste que cette catastrophe, même après l'adresse des 221, aurait pu être évitée sans sortir de la constitution, et il n'est pas éloigné de voir dans cette chute des gouvernements une sorte de vertige qui fait qu'ils tombent avant qu'on les renverse : « Quand une révolution, dit-il, s'accomplit en France, il ne manque jamais d'esprits généralisateurs et dogmatiques pour lui assigner des causes lointaines et pour montrer qu'elle était dans la nature des choses. Si ces théoriciens voyaient de près se préparer et s'exécuter les révolutions, ils comprendraient combien est juste ce mot que la force des choses n'est, le plus souvent, que la faiblesse des hommes. Le fatalisme politique, si accrédité dans notre pays, où ne règnent plus guère de convictions profondes, détourna de l'idée de se défendre le gouvernement qui succéda à celui de Charles X, le jour où il se trouva à son tour aux prises avec une insurrection peu formidable, mais assez forte pour détruire en lui l'espoir d'en triompher. » (P. 281.)

Becquey se retira de la politique en 1830, et ce fut par le gouvernement de 1830 que le comte Beugnot y entra : c'est dire assez qu'une différence notable se marque ici dans leur manière d'envisager cette révolution. Du reste, Becquey encouragea lui-même le fils de son ami à accepter la pairie qui lui était offerte. Il savait gré au gouvernement de Juillet de ses efforts contre l'esprit révolutionnaire d'où il était sorti; et le comte Beugnot, de son côté, sentait bien où était pour ce

nements sur de vaines abstractions, et nous sommes surpris de les voir s'écrouler les uns après les autres? Combien de fois ne pourrions-nous pas répéter avec Becquey : « L'état de la société n'était pas révélé aux auteurs de la loi! » (P. 151.)

gouvernement le principe de sa faiblesse. Il y avait donc encore, sur le fond des choses, une sorte de communauté d'idées entre le vieux député qui, dans sa retraite, faisait des vœux pour le bonheur de son pays, et le nouveau pair de France qui avait pris à tâche d'y travailler. Quant à la différence dans la conduite, M. Beugnot en fait juge son lecteur lorsqu'il dit en terminant ce livre :

« Chez une nation exposée à de fréquentes révolutions, un citoyen a-t-il le droit, quand les doctrines politiques qu'il croit les meilleures ne triomphent pas, de s'isoler dans ses convictions particulières et de refuser à la patrie, qui est immuable, le tribut obligé de ses services, au risque de ne lui laisser pour défenseurs que des cœurs inférieurs au sien? Quelque solution que reçoive cette question politique et morale, le dévouement exclusif à une opinion, quand il ne conduit pas à la passion ou au fanatisme, quand il prend sa source dans l'amour sincère de la patrie et reste pur de tout intérêt personnel, excitera toujours la sympathie des esprits élevés, qui savent respecter les droits de la conscience. » (P. 298.)

La résolution que Becquey avait prise après 1830, le comte Beugnot la prit lui-même, on l'a vu, après 1851, et le gouvernement nouveau ne se trompa point longtemps sur ses sentiments. A défaut d'autre chose, on lui retira son titre de membre du Comité des monuments historiques. Il s'en dédommageait en continuant de remplir les devoirs de membre du conseil de perfectionnement de l'École des Chartes que votre choix lui avait conférés, et en donnant une autre partie de son temps à la Société de l'histoire de France. Il faisait partie du bureau de cette société quand il mourut.

Dans ses dernières années il avait presque perdu la vue. Il avait ressenti les premières atteintes de ce mal dès 1850, pendant qu'il soutenait comme rapporteur la discussion de la loi du 15 mars, et il avait dû laisser à un de ses collègues le

soin de le suppléer. Quand le mal s'aggrava, Mme Beugnot, dont tout le monde loue la rare intelligence et le dévouement, lui vint en aide pour ses lectures. Mais ce secours et cette douce société lui furent ravis en 1859. Un voile plus sombre couvrait dès lors la vie de notre confrère, et toutefois son âme, pénétrée enfin des sentiments chrétiens dont sa compagne était un modèle accompli, supporta cette épreuve et sut garder sa sérénité. Il avait pour le soutenir une fille et deux fils dévoués; et l'un de ses fils renonça à sa carrière pour partager une vie dont le travail restait l'occupation principale. Ce serait du reste ne connaître qu'à demi M. Beugnot que de le considérer comme un érudit enseveli dans ses livres. L'homme de cabinet était homme de salon aussi, et, après avoir donné la journée à l'étude, il consacrait volontiers sa soirée à des réunions où il était recherché avec empressement. Il eût bien démenti son sang, il aurait bien peu profité de la compagnie de son père, s'il n'y avait porté cette verve de causeur, ces traits d'un esprit vif et pénétrant qui font le charme de la conversation. Qui ne l'eût vu que dans les discussions académiques n'aurait pas soupçonné en lui l'homme de société. Qui ne l'eût vu que dans la société n'aurait pas deviné en lui l'érudit. C'est même encore, pour ceux qui l'ont le plus fréquenté, un sujet d'étonnement que ce double caractère qui se révélait alternativement dans le même homme; et le premier qui ait rendu hommage à sa mémoire, celui qui à tous égards l'a fait avec le plus d'autorité, ayant, dans la notice qu'il lui a consacrée, à parler de ses livres, a quelque peine à s'expliquer (car il y revient à plusieurs reprises) comment avec tant d'esprit il a voulu être si savant!

J'ai parlé d'hommages : ces éloges, et c'est un trait qui donne à l'érudition du comte Beugnot sa vraie physionomie, notre confrère ne les recherchait pas. Quand il avait accompli une œuvre, il lui suffisait qu'elle portât son fruit, il n'en de-

mandait rien pour lui-même; et ainsi quand le mal cruel qui le devait emporter prit une gravité inquiétante, un an avant qu'il touchât au terme de sa carrière, une des recommandations qu'il fit à ses fils, une des choses qu'il prit soin lui-même de prescrire par un pli cacheté au secrétariat de l'Institut[1], c'est qu'aucun discours ne fût prononcé à ses funérailles[2].

Ai-je méconnu ses dernières volontés en vous parlant de lui? Je ne le crois pas, et ses deux fils qui ont mis tant d'empressement à me seconder en mettant ses livres, ses brochures, ses manuscrits à ma disposition, seraient mes garants au besoin. La pensée qui a dicté à notre confrère cette résolution, c'est une pensée qui s'est manifestée et se manifestera plus d'une fois encore parmi nous : la pensée d'un chrétien qui comprend la leçon de la mort; qui au moment où l'on dépose ses restes dans le tombeau veut dépouiller aussi la gloire du monde, et, paraissant devant Dieu, réclame des assistants non des éloges mais des prières. Or le comte Beugnot est mort en chrétien, et le tableau qu'il a retracé des derniers jours de son vieil ami Becquey est une image où sa propre fin se retrouve. Mais le silence qui s'est fait sur sa tombe ne pouvait pas durer. Ici l'histoire reprend ses droits; et le comte Beugnot était d'ailleurs trop bon académicien pour contester au secrétaire perpétuel ce qui pour lui est un devoir. L'histoire des membres de l'Académie fait partie de l'histoire de l'Académie. En évitant l'éloge pour me réduire à une simple notice sur la vie et les écrits du comte Beugnot, j'ai cru me conformer à la règle de notre compagnie, aux traditions de mes prédécesseurs et aux intentions de celui dont nous regrettons la perte.

[1] Lettre datée du 4 mars 1864, un an avant sa mort.

[2] Le comte Beugnot avait eu comme vice-président de l'Académie, en l'absence du président, puis comme président lui-même, à prononcer des discours aux funérailles du comte de Laborde (22 octobre 1842), du baron de Gerando (14 septembre 1842), du marquis Fortia d'Urban (8 août 1843).

Le comte Beugnot avait été nommé chevalier de la Légion d'honneur en 1841, officier en 1847. Il est mort le 15 mars 1865. Il a été remplacé la même année par M. Waddington.

L'EMPIRE ROMAIN

VERS LA FIN DU TROISIÈME SIÈCLE DE L'ÈRE CHRÉTIENNE, AU MOMENT OÙ ROME VA CESSER D'ÊTRE L'UNIQUE CAPITALE DE L'EMPIRE,

PAR M. NAUDET,

MEMBRE DE L'ACADÉMIE.

Ce n'est pas sans subir le prestige des souvenirs et le charme des lieux que le voyageur entre à Rome et l'habite quelque temps. Moi-même j'ai emporté de ce séjour, dans un passage trop rapide, une impression durable et toujours nouvelle encore après de longues années. Cependant les sévérités de l'histoire ont bien aussi leur justice et leur puissance, contre lesquelles tous ces enchantements ne sauraient à la fin prévaloir.

Ainsi, lorsqu'en parcourant la campagne et les quartiers déserts de Rome, en visitant ses musées, vous contemplez les restes de ses monuments antiques exhumés des décombres que les siècles ont entassés, statues et colonnes, arcs de triomphe, cirques et théâtres, bains, temples et portiques; ou lorsque la seule nomenclature de ses édifices publics et privés, dans les descriptions topographiques de quelques auteurs du IVe siècle, éveille et ressuscite dans votre esprit l'image, la vue de la cité des Césars, qui étendait ses armes et ses lois sur tant de provinces devenues ensuite des royaumes et des empires, et dont elle attirait à elle toutes les richesses, tous les talents et tous les arts, vous ne pouvez vous défendre d'un

saisissement d'admiration et d'une sorte d'éblouissement à la vue de tant de magnificence et d'une si splendide et puissante civilisation. Magnifique misère! vaste machine savamment construite, mais ruineuse, dont les ressorts reliés ensemble par des chaînes de fer, contenus par une force de compression et de centralité absorbante, privés de leur jeu libre et naturel, s'usaient irréparablement d'une fatigue toujours croissante en proportion de leur dépérissement, jusqu'au terme fatal de la dissolution.

Les prodiges du luxe et les merveilles des arts n'assurent pas plus la prospérité des États que le nombre et la vaillance des armées n'en garantissent la durée. Ils ne restent grands qu'à la condition de suivre incessamment une marche progressive dans la voie de l'ordre social et de la liberté. S'ils s'arrêtent, ils déchoient; à moins qu'ils ne soient doués d'un principe de vitalité qui, sans les préserver des accidents de souffrances et de troubles intérieurs, ou des coups du dehors, les empêcherait de vieillir atteints de caducité. A ce prix, ils traverseraient les crises funestes, et ils en sortiraient retrempés et plus forts.

Certes, les hommes ne manquèrent pas au gouvernement du premier empire romain. Il suffit de nommer Auguste, Tibère lui-même, qui permettait de tondre ses brebis, mais sans les écorcher[1]; Vespasien et Titus, Nerva et Trajan, Adrien, l'administrateur; Antonin et Marc-Aurèle, les délices du genre humain; Septime Sévère, Alexandre Sévère, et, jusque dans la décadence, un Aurélien, un Claude le Gothique, un Décius, un Probus, qui ramenèrent un moment la victoire sous les aigles romaines et essayèrent de rendre au sénat son autorité. Mais il manquait à ce gouvernement les

[1] (Dicebat) *Boni pastoris esse tondere pecus, non deglubere... Principem... etsi varium, diu commodiorem tamen sæpius et ad utilitates publicas proniorem.* (Suet. *Tib.* 32.)

éléments essentiels de la vie, la liberté civile, le respect de la dignité humaine, l'honneur individuel.

Que pouvait-on attendre d'un tel système politique, fondé sur une énorme disproportion des fortunes et sur l'inégalité injurieuse des hommes devant la loi? Les sages, les oracles de la jurisprudence, un Paul, un Ulpien, acceptaient en principe la différence des peines pour les mêmes délits selon les différentes classes des personnes[1] : aux plébéiens, aux petites gens[2], les travaux forcés, le supplice capital par l'exposition dans l'arène, par le fouet ou par le feu; aux hommes de condition supérieure[3], la déportation ou l'exil simple, la confiscation des biens en tout ou en partie[4]. Les corvées et les contributions irrégulières tombaient principalement sur les médiocres et les pauvres[5], et les immunités appartenaient aux grands, aux dignitaires. Tout ce qui n'avait pas privilége de cité romaine dans les provinces pouvait être condamné à mort sans appel par le lieutenant de César ou du sénat. Toutes les villes de l'empire vivaient tributaires de l'orgueil et des plaisirs d'une seule, sans cesse appauvries à son profit de l'élite de leurs citoyens et de leurs plus précieux ornements; en outre, supportant, avec toutes les charges des soi-disant libertés municipales, toutes les servitudes des peuples conquis.

Les impôts avec les surcroîts annuels d'impôts, dont la somme était réglée par la volonté absolue du gouvernement et la répartition seule permise aux contribuables de l'ordre curial, qui surchargeaient à leur tour, autant qu'il dépendait d'eux, le peuple des villes et des campagnes; puis, la solidarité des membres de la curie, composée des propriétaires,

[1] Dig. l. 9, § 11, l. 10, 15, 28, § 2, 9, 10, *De pœnis*. XLVIII, 19; l. 4, § 2, 3, *De extraordin. cognit.* L. 12.

[2] *Minores, tenuiores, humiliores personæ.*

[3] *Honestiores, nobiliores.*

[4] Cf. not. sup.

[5] *Sordida munera, extraordinariæ functiones.*

pour toutes les redevances envers l'État; avant tout, les services et emplois subalternes de l'administration publique et locale, perception des impôts, direction des relais de poste, entretien des bâtiments de l'État, office de la police de sûreté, tous emplois non salariés, responsables, obligatoires successivement pour tout ce qui n'était pas privilégié, tant de fardeaux et d'abus écrasaient les provinces et ne pouvaient manquer de tarir en elles les sources de la fortune et de la vie.

Le peuple de Rome lui-même, qui n'était plus le peuple romain que de nom, ne fournissant plus depuis longtemps des citoyens aux légions, mais des soldats à l'émeute et des cabaleurs factieux ou des applaudisseurs gagés au cirque et au théâtre, tour à tour enfant mutin ou vieillard imbécile, toujours mendiant, fainéant et famélique, aurait péri de langueur et d'impuissance, s'il ne s'était perpétuellement recruté par l'affranchissement des esclaves, auxquels son costume l'assimilait moins encore que ses sentiments.

Les empereurs s'étaient posés en héritiers ou plutôt en représentants inviolables de la souveraineté populaire [1]. Tandis que tout semblait fait pour le peuple, ses maîtres ne songeaient qu'à l'endormir dans la paresse et l'abjection en lui procurant une pâture abondante et en l'amusant par les spectacles. Ils ne prenaient aucun soin de le relever par l'enseignement du devoir et par la culture de l'intelligence. L'éducation littéraire, rarement scientifique, planait dans les régions supérieures et ne descendait point jusqu'à la multitude. L'État et les cités faisaient des traitements à quelques professeurs de philosophie, d'éloquence, d'exégèse des auteurs grecs et latins; on les favorisait par des exemptions de certaines servitudes onéreuses, eux et leurs familles, tandis qu'on refusait les mêmes soulagements aux simples maîtres d'école qui appre-

[1] *Tribunitia potestas.*

naient à lire et à écrire aux enfants. Telle est la sentence du jurisconsulte Ulpien : « Les maîtres qui enseignent à lire et à écrire aux enfants ne sont pas exempts des charges municipales; mais il est du devoir du gouverneur de la province d'empêcher qu'on ne leur en impose outre mesure, soit dans les villes, soit dans les villages[1]. » Il paraît qu'on n'accordait pas à tout le monde la même protection. Trajan et les Antonins fondèrent des institutions de secours pour des enfants pauvres en Italie, lesquels feraient un jour des soldats. Ils ne pensèrent point à leur instruction. Voici les paroles de Pline à Trajan : « Dès leur premier âge, les enfants ont appris à connaître le père du peuple par le bienfait de leur nourriture. Ils grandissent grâce à votre libéralité; ils grandissent pour vous; ils reçoivent de vous leurs aliments, en attendant qu'ils servent sous vos drapeaux[2]. »

La milice était dégénérée comme le peuple.

Trois choses avaient rendu jadis les légions de la république invincibles et soumises, à savoir : la religion du serment, la rigueur de la discipline, la fidélité à la patrie. La révolution impériale corrompit les légions et les aliéna. L'état militaire devint un métier séparé de la condition des citoyens par les privilèges, par les mœurs, par les intérêts. Les campements permanents des soldats dans les provinces et sur les frontières les attachèrent au sol et relâchèrent leurs liens avec l'Italie et Rome, que la plupart n'avaient jamais vues. Les prétoriens eux-mêmes, campés sous les murs de Rome, la gardaient pour le César qu'ils avaient fait, et qui les payait en largesses, contre le peuple et le sénat, qu'ils méprisaient et qu'il leur plaisait de faire trembler et, au besoin, de châtier par le fer et le feu. Depuis que la succession de Galba eut

[1] Dig. fr. 16, § 30, *De muner.* l. 4; fr. 2, *De vacation.* l. 5. C. Just. 1, l. 2, *De professor.* X, 52.
[2] *Panegyr.* 21.

appris qu'on pouvait faire un empereur ailleurs qu'à Rome, c'est-à-dire que l'autorité légale du sénat et du peuple romain était tombée sous le joug de la force armée, il y eut une rivalité d'orgueil et d'avarice entre les prétoriens et les légions, et entre les légions elles-mêmes, à qui élèverait sa créature à l'empire; car il n'y avait plus à vrai dire de milice nationale, mais des légions de Germanie, des légions de Syrie, des légions d'Afrique, jalouses les unes des autres autant que des prétoriens, et, comme eux, avides de *donativum,* indociles à la discipline, promptes à la sédition, faciles sur la foi du serment, et plus volontiers entraînées à déchirer l'empire qu'à le défendre.

Ainsi, la patrie ne vivant plus au cœur de personne, sous le despotisme des Césars né des orages de la république, la vieille Rome, un nom glorieux encore, une ombre de puissance, allait déclinant de jour en jour, menacée par les barbares, en proie aux usurpateurs; c'étaient les dernières douleurs de l'enfantement du Bas-Empire.

APPENDICE N° II.

RAPPORT

FAIT AU NOM DE LA COMMISSION DES ANTIQUITÉS DE LA FRANCE, SUR LES OUVRAGES ENVOYÉS AU CONCOURS DE L'ANNÉE 1873, PAR M. A. DE LONGPÉRIER, LU DANS LA SÉANCE DU VENDREDI 24 OCTOBRE 1873.

Messieurs,

La force de nos concours ne se mesure pas au nombre des écrivains qui veulent y prendre part. Mais, cependant, le nombre même n'est pas chose indifférente, puisqu'il est un indice de cette activité morale que vous vous efforcez d'entretenir. L'Académie constatera donc avec satis-

faction que le total des ouvrages envoyés, cette année, à sa Commission des Antiquités de la France, est considérable.

Le concours a été remarquable de tous points, tant par l'intérêt des questions qui ont été traitées, que par l'érudition dont les auteurs ont fait preuve.

Plus d'une fois, les commissions qui nous ont précédés ont eu l'occasion d'adresser aux concurrents quelques conseils dictés par une sollicitude bien légitime pour l'avancement de la science : elles réclamaient une application de plus en plus rigoureuse des vrais principes de la méthode critique, une plus grande prudence dans les étymologies, une étude plus approfondie des règles de la diplomatique, un plus grand soin dans la citation des autorités.

Nous avons lieu de croire que ces observations ont été entendues ; car le progrès s'affirme précisément par les qualités contraires aux défauts signalés à l'intelligence des travailleurs.

Vos commissions, Messieurs, ne cherchent point à simplifier ou à abréger leur tâche. Elles se félicitent, au contraire, d'avoir à examiner des travaux nombreux et importants, qui exigent une attention soutenue et qui, par leur valeur et leur utilité, rendent leurs délibérations plus longues et plus laborieuses.

Le concours dont nous venons vous parler, Messieurs, se présentait dans ces conditions désirées, et ne nous aurait laissé que de bons souvenirs, si nos dernières séances n'avaient pas été attristées par un deuil confraternel.

Au moment où la Commission arrivait au terme de ses opérations, elle s'est vue subitement privée de la collaboration d'un homme éminent, dont les avis étaient toujours écoutés avec déférence.

Peu de temps après son entrée à l'Académie, M. Ludovic Vitet avait été élu membre de la commission où l'appelaient ses connaissances spéciales, son zèle bien connu pour la conservation de nos vieux monuments. Il fut réélu pendant trente ans, et il attachait une importance toute particulière à cette marque de confiance et d'estime qui lui était si bien due.

M. Vitet se délassait de ses travaux parlementaires en examinant les livres relatifs à la France du moyen âge que ses propres écrits avaient tant contribué à faire connaître. Nous savions lui être agréables en lui attribuant le soin de juger ceux qui concernent la Normandie, objet de ses constantes prédilections.

Atteint déjà de la maladie qui, peu de jours après, l'enlevait à notre affec-

tion, il était venu nous rendre compte d'un volume qui doit à son suffrage une mention honorable; il s'en était fait remettre un autre dont il voulait encore nous entretenir. Telle a été sa dernière préoccupation littéraire, et l'Académie comprendra que nous tenions à rappeler ces détails, alors que nous avons à payer un juste tribut de regrets à la mémoire de celui qui fut, pendant ces dix dernières années, notre doyen dans une réunion où ne se feront plus entendre les conseils de son goût épuré.

Mais revenons à nos devoirs de rapporteur.

La première médaille est décernée à M. G. Demay, auteur d'un ouvrage en deux volumes in-4°, intitulé: *Inventaire des sceaux de la Flandre, recueillis dans les dépôts d'archives, musées et collections particulières du département du Nord.*

M. Demay n'a pas eu l'intention de former un recueil des sceaux de la Flandre; mais il a décrit, en les classant dans un ordre méthodique, tous les sceaux qu'il a pu étudier dans les archives et les collections du Nord. Son travail n'a pas le caractère d'une monographie locale, et les 7,689 sceaux qu'il a retrouvés appartiennent non-seulement à la contrée où ils sont actuellement conservés, mais, pour une certaine partie, à des souverains ou à des seigneurs étrangers, tels que les rois d'Angleterre, d'Écosse, de Navarre, de Portugal, les doges de Venise ou les ducs de Bretagne, ou encore à des villes méridionales comme Bayonne et Biarritz. Ces sceaux ont servi à authentiquer des actes relatifs à des affaires flamandes; c'est là ce qui les relie en un corps déterminé; et cette variété d'origine que nous venons de signaler permet d'apprécier dans toute leur étendue les relations de la Flandre avec les diverses nations, ce qu'on pourrait appeler le mouvement d'affaires politiques et commerciales de cette riche province.

M. Demay a toujours soin d'indiquer sommairement la nature et la date de la pièce à laquelle le sceau a été fixé. C'est un travail qui l'a mis à même de contrôler et de préciser la lecture des légendes parfois endommagées par le temps, plus souvent encore offrant des abréviations qui en rendent l'intelligence difficile.

Le choix des figures qui accompagnent l'ouvrage est excellent; les planches, exécutées avec une grande habileté, sont fort instructives.

Une table méthodique et une longue table alphabétique donnent le moyen de trouver rapidement chacun des sceaux appartenant aux vingt séries que M. Demay a formées, parmi lesquelles on remarque particulièrement la série appartenant aux villes et à leurs échevins, celles qui se rapportent aux hommes de fiefs, aux bourgeois, aux corporations et

aux artisans. Le seul acte de 1407, contenant les offres de la ville de Bruges au sujet de l'impôt annuel dont le comte de Flandre l'avait frappée, lui a fourni une riche suite de plus de cinquante sceaux collectifs des gens de métiers, aussi intéressants par leurs légendes flamandes que par leurs types qui représentent les outils ou les produits de l'industrie.

On sait que, pendant le moyen âge, quelques personnages ont fait enchâsser des pierres gravées dans les matrices de leurs sceaux. Les rois carlovingiens ont manifesté leur prédilection pour les intailles antiques. Joinville, sur ce point, est en communauté de goût avec Thomas Morus.

Le recueil de M. Demay offre des exemples assez nombreux de l'adaptation d'œuvres d'art antiques à la sphragistique des temps moyens. On peut regretter que, dans son introduction, il n'ait pas accordé quelques pages à l'examen de monuments si curieux, et qu'ayant eu la bonne fortune de rencontrer les empreintes de plusieurs pierres gravées qui appartiennent incontestablement au moyen âge et à l'industrie occidentale, il n'ait pas fait ressortir l'importance de ces documents pour l'histoire si controversée de la glyptique de nos contrées.

Il y a là un sujet d'études que le laborieux auteur de l'*Inventaire des sceaux de la Flandre* pourra reprendre et développer. La Commission, qui énumère avec plaisir les services que son grand travail rend à la diplomatique, serait heureuse de retrouver son nom dans un prochain concours.

M. Charles Gérard vous a adressé deux ouvrages intitulés : *Essai d'une faune historique des mammifères sauvages de l'Alsace*, et *Les Artistes de l'Alsace pendant le moyen âge* (3 vol. in-8°).

L'auteur, ancien représentant du département du Bas-Rhin, n'a pas voulu accepter pour lui-même la nationalité nouvelle que la conquête allemande imposait à sa province. Il s'est retiré à Nancy, où il met en œuvre les nombreux documents que, pendant de longues années, il avait amassés dans les archives et dans les bibliothèques de l'Alsace.

Le premier de ses ouvrages est consacré à l'histoire des mammifères sauvages que M. Gérard étudie en archéologue, familiarisé, du reste, avec les travaux des grands naturalistes. Il prend chacun de ces animaux aussi loin qu'il peut remonter à l'aide de la paléontologie, applique le témoignage des textes anciens et du moyen âge, passe en revue les données qui résultent des chroniques, des légendes, des poésies, et tire de l'examen de ces documents des conclusions très-intéressantes.

M. Gérard nous donne le nom des animaux dans les divers patois de l'Alsace, de la Lorraine et du pays de Montbéliard, et indique leur emploi dans la formation des noms de lieux. Il montre le rôle des animaux dans l'alimentation, dans le costume, dans les armoiries, les enseignes des hôtelleries et des artisans, dans les légendes des saints, dans les pratiques superstitieuses, et dans la médecine traditionnelle. Il rappelle les fables qui s'attachaient à leurs mœurs, à leur puissance; la législation qui les concernait.

Les chapitres relatifs au bison et à l'aurochs, au cheval sauvage, au renne, dont le nom est, depuis quelques années, si souvent invoqué à titre d'indice chronologique; ceux qui traitent de l'ours, du castor, du renard, suffiraient pour constituer un mémoire archéologique incontestablement utile, et de nature à rectifier des idées exagérées auxquelles le défaut de lectures laisse un trop libre cours.

M. Gérard, en parlant des races animales, s'est attaché, comme on le voit, à les montrer dans leurs rapports avec l'homme, à préciser leur action sur son imagination, sur son existence même, les secours qu'elles ont prêtés à sa civilisation, les sentiments de crainte ou de plaisir qu'elles lui ont inspirés. Le volume dont nous venons de vous parler est donc bien du domaine historique.

Les Artistes de l'Alsace pendant le moyen âge ont été étudiés avec tout autant de soin, soit dans les textes historiques, soit dans les œuvres qu'ils nous ont laissées. M. Gérard a beaucoup puisé dans les archives de Strasbourg et de Colmar, et, pour la longue période qui s'étend du VII[e] siècle au XV[e], il a retrouvé près de quatre cents artistes, architectes, peintres, sculpteurs, graveurs, orfévres, calligraphes.

Tous n'ont pas, à la vérité, la célébrité de Herrade de Landsperg, la savante abbesse de Hohenburg, de l'architecte Erwin de Steinbach et des Schongauer. Mais, à côté de ces noms illustres, on trouve un grand nombre de noms estimables qui réclament une large part d'attention, et que, cependant, on chercherait en vain dans les biographies, quoiqu'ils aient été portés par les auteurs d'œuvres précieuses.

Ceux-là même qui sont le plus connus ont été parfois représentés d'une manière inexacte. Ce n'est pas sans peine que la critique moderne parvient à les dégager des légendes dont les entoure un patriotisme naïf ou peu scrupuleux.

M. Gérard a adopté, pour ses notices, l'ordre chronologique, sans distinction de spécialité, ce qui lui a donné le moyen de relier entre eux, sous l'influence d'actions morales communes, les artistes en tout genre

qui ont vécu dans un même temps. Puis, dans ses tables, il fournit une liste alphabétique et une liste des artistes distribués par groupes professionnels, arrangement grâce auquel on retrouve très-promptement le renseignement cherché.

Le dépouillement des rôles d'admission à la bourgeoisie, conservés dans les archives, donne à M. Gérard l'occasion de rectifier des dates, de rétablir des faits biographiques. La connaissance des localités lui vient aussi en aide. On ressent dans ses livres sur l'Alsace une expérience intime des choses du pays.

La Commission a réuni les deux ouvrages qu'il avait envoyés à l'Académie dans un même témoignage de son estime et leur a décerné la seconde médaille.

La troisième a été attribuée à M. Édouard Aubert pour son ouvrage intitulé : *Trésor de l'abbaye de Saint-Maurice d'Agaune*, recueil magnifique de dessins exécutés par l'auteur avec un soin d'antiquaire, recueil dans lequel paraissent des monuments d'une grande rareté, dont quelques-uns appartiennent à l'art des Bourguignons, plus étudié, jusqu'à présent, par les savants suisses que par les français.

M. Aubert a cru devoir conserver l'ordre adopté dans l'inventaire de l'abbaye qui n'avait pas été rédigé en vue de recherches d'érudition. Les châsses, les reliquaires, les vases sacrés, les objets liturgiques sont groupés par espèce, sans ordre chronologique. La tâche de l'auteur était par là simplifiée; mais le lecteur y perd cette instruction qui résulte incontestablement de l'examen d'une série bien ordonnée.

L'ouvrage se compose de trois parties : la première contient l'histoire de l'abbaye et des abbés, divisée en quatre périodes; la seconde partie est consacrée à la description de trente-deux objets de divers âges appartenant au trésor; la troisième partie comprend une notice sur la topographie de l'abbaye, et les pièces justificatives.

Le trésor de l'abbaye d'Agaune représente toutes les époques de l'art de l'orfévrerie, depuis le VIe siècle jusqu'au XVIIe. M. Aubert, qui a longtemps résidé dans le monastère, où il a reçu la plus encourageante hospitalité, a fait un choix judicieux dans la riche collection qui offrait à son attention tant de monuments inédits; les descriptions qu'il donne sont exactes, présentées avec une grande conscience. Les dessins expriment d'une manière excellente le style de chaque objet. Soit que M. Aubert ait voulu rendre l'aspect de ces verroteries imitant la cornaline qui décorent le *præfericulum* de sardonyx connu sous le nom de *vase de Saint-Martin*, ou le coffret de Teuderigus; soit qu'il ait reproduit les riches couleurs

de la panse émaillée d'une aiguière orientale, soit enfin qu'il ait fait sentir les reliefs un peu rudes des grandes châsses d'argent de saint Maurice et des enfants de saint Sigismond, il a constamment observé le caractère propre à chaque matière et à chaque procédé. Ces belles planches, accompagnées d'un texte où l'on trouve tous les renseignements que l'auteur a pu réunir touchant l'âge et la condition actuelle des pièces d'orfévrerie du trésor d'Agaune, méritaient une récompense que la Commission décerne volontiers, tout en regrettant que dans la transcription des pièces justificatives on puisse noter des fautes qui atténuent la valeur de cette partie du livre.

La *première mention honorable* revenait naturellement à un ouvrage qui avait plusieurs fois figuré dans les scrutins de la Commission, alors qu'il s'agissait des médailles. Cet ouvrage, qui a pour titre : *Ordre de Malte. — Les commanderies du grand prieuré de France, d'après les documents inédits conservés aux Archives nationales*, est, en effet, digne de la plus sérieuse considération.

L'auteur, M. E. Mannier, a voulu, après que tant d'historiens ont raconté les grandes entreprises, les grandes actions de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, faire apprécier exactement, on pourrait dire minutieusement, les ressources dont l'ordre avait pu disposer, les moyens à l'aide desquels il se procurait les sommes fort considérables dont il avait besoin pour entretenir ses établissements, ses armées, ses flottes si souvent victorieuses. En conséquence, il s'est appliqué à l'étude des documents les plus authentiques; il a recherché dans les sources originales le détail des propriétés foncières et des revenus de diverses sortes que l'ordre possédait.

Les pièces et chartes que les chevaliers de Saint-Jean conservaient, au siècle dernier, dans l'ancienne maison du Temple, à Paris, sont aujourd'hui déposées aux Archives nationales. Quatre cents cartons renferment plus de dix mille titres; en huit cents registres environ, on trouve des inventaires, des terriers, des comptes. Ces documents concernent uniquement les commanderies du grand prieuré de France, lequel comprenait vingt-six diocèses, tant en France qu'en Belgique. L'auteur a fait courageusement le dépouillement de cet immense amas de titres.

Dans une intéressante introduction, M. Mannier expose l'origine et les vicissitudes du grand prieuré, donne un aperçu de son étendue et de ses divisions; puis il aborde l'historique de chaque commanderie en faisant l'analyse topographique de toutes ses parties. Il donne les différentes formes des noms de localités, l'indication des produits, cite ses

autorités, et ajoute en note des renseignements sur la condition actuelle des villages, des terres, des fermes.

M. Mannier n'a pas négligé la mention des faits et des actes qui peuvent éclairer les questions de juridiction; questions si compliquées pendant le moyen âge, et dont l'étude est encore très-utile pour l'intelligence de certaines circonstances de l'histoire moderne, antérieurement à la Révolution française, l'ordre de Saint-Jean étant répandu partout, et ayant exercé ses droits jusqu'au cœur de Paris, en concurrence avec le pouvoir royal.

Le livre de M. Mannier, dont le plan est très-bien conçu, se distingue par la méthode, par l'entente des documents historiques. Quelques légères inadvertances, quelques fautes dans les noms de lieux ont été remarquées par la Commission, et pourraient facilement être compensées par un *erratum*, seule chose qui manque à cet ouvrage, dont les tables, très-développées, prouvent une fois de plus les dispositions laborieuses du savant écrivain.

Au concours de 1869, M. Alfred Franklin présentait le premier volume d'un grand ouvrage sur les *Anciennes bibliothèques de Paris, églises, monastères, colléges, etc.* qu'il publiait sous les auspices de la Ville elle-même. Tout en reconnaissant l'utilité de ce travail et l'activité que l'auteur y avait déployée, la Commission crut devoir attendre qu'il fût terminé, ou du moins plus avancé, avant de lui décerner une récompense. Le second volume, que nous avons eu à examiner cette année, sera suivi d'un troisième[1]. Nous ne sommes pas encore, par conséquent, en présence d'une œuvre complète. Toutefois, les parties qui nous sont renvoyées forment un ensemble déjà si considérable, qu'il convenait de ne pas ajourner plus longtemps un encouragement mérité.

On ne compte pas moins de soixante-cinq bibliothèques dont M. Franklin a relaté la fondation et l'histoire. Sur chacune d'elles, il a recueilli tous les renseignements qui pouvaient lui être fournis par des ouvrages antérieurs au sien; il y a joint un certain nombre de documents inédits qui ne sont pas dépourvus d'intérêt. Nous citerons, entre autres, les catalogues des bibliothèques de plusieurs colléges, notamment de ceux d'Autun, de Justice, de Fortet, de Séez, de La Marche. Ajoutons que les nombreuses citations éparses dans le texte, et celles qui remplissent les notes, témoignent de recherches soutenues et d'une sérieuse connaissance du sujet.

[1] Ce volume a paru depuis la clôture du concours.

La partie matérielle de la publication est extrêmement soignée : M. Franklin a fait exécuter, avec une remarquable précision, des *fac-simile* d'autographes, de pièces d'archives, de timbres, même de ces vignettes que les possesseurs de livres fixent à l'intérieur des reliures, et de ces armoiries dont les plats sont ornés, détails hautement prisés par les bibliophiles, et plus chers encore à de nombreux collectionneurs, qu'on voit réserver pour ces petits accessoires une attention qu'ils refusent assez généralement aux textes de nos meilleurs écrivains.

Mais le luxe, quand il est de bon goût, comme c'est ici le cas, ne messied pas aux livres qui traitent des livres, et M. Franklin, en donnant à son grand ouvrage un caractère archéologique, lui créait un titre de plus à figurer dans notre concours.

La Commission doit toutefois faire des réserves au sujet de quelques méprises bibliographiques, de quelques conjectures hasardées qui nuisent à l'ensemble du travail, et qui expliquent comment une publication d'un aspect imposant n'a pas atteint une récompense d'un ordre plus élevé.

La troisième mention a été attribuée à un *Mémoire sur l'enceinte gallo-romaine de Poitiers, sa configuration, sa composition, son origine, sa destruction*, par M. Bélisaire LEDAIN.

La Société des antiquaires de l'Ouest avait nommé, dans sa séance du 18 mai 1871, une commission chargée de rechercher les traces de l'enceinte romaine de Poitiers. Cette commission choisit pour son secrétaire-rapporteur M. Bélisaire Ledain, et se mit immédiatement à l'œuvre. C'est le compte rendu de ses travaux que nous avons eu sous les yeux.

La commission des antiquaires de l'Ouest a relevé avec beaucoup de soin tous les vestiges de l'enceinte qui subsistent encore, parfois à une grande profondeur; elle a dressé une carte sur laquelle sont marqués les divers endroits où se trouvent ces vestiges, et qui fait comprendre facilement leur position relative et leur direction. En possession du périmètre complet de l'enceinte, on a constaté qu'elle avait 2,600 mètres de développement. On avait jeté pêle-mêle dans les fondations des matériaux provenant de grands édifices, colonnes, frises, entablements, inscriptions, fragments de toute sorte, auxquels venaient s'ajouter des cippes arrachés aux sépultures. Le musée de Poitiers s'enrichit de la plupart de ces débris, qui ont été étudiés avec sollicitude. De la ligne courbe que décrivent les ornements d'un très-grand bloc, on a pu inférer que Poitiers avait possédé un arc de triomphe auquel avait peut-être appartenu la figure d'un cheval de bronze doré dont quelques fragments ont été

retrouvés à peu de distance, dans le jardin de l'ancien évêché. Quoi qu'il en soit, tant de pierres sculptées donnent une haute idée des splendeurs architecturales du vieux *Limonum*.

Dans la dernière partie de son rapport, M. Ledain cherche à déterminer l'époque à laquelle l'enceinte fut construite, et il l'attribue avec beaucoup de vraisemblance au commencement du IVe siècle.

Les fouilles ont fait mettre au jour plusieurs inscriptions antiques qui ne sont pas dénuées d'importance; M. Ledain en publie des copies lithographiées, et les explications qu'il en donne sont, en général, satisfaisantes.

La Société des antiquaires de l'Ouest, en entreprenant et en menant à bonne fin le travail archéologique dont nous venons de présenter un aperçu, a donné un excellent exemple que nous voudrions voir suivre par beaucoup de sociétés savantes des départements. Votre Commission, Messieurs, apporte une sanction au vœu qu'elle exprime en classant le rapport de M. Ledain immédiatement après les grands ouvrages qu'elle vous a d'abord signalés.

Le volume qui a obtenu la quatrième mention est l'œuvre de M. Léopold Pannier, ancien élève de l'École des Chartes. Sous le titre de : *La Noble Maison de Saint-Ouen, la villa Clippiacum et l'ordre de l'Étoile,* l'auteur publie l'histoire d'une localité voisine de Paris qui a déjà occupé plusieurs savants distingués, notamment l'abbé Lebeuf, dont, à juste titre, il admire la grande érudition.

M. Léopold Pannier se rattache à l'opinion de Belleforest, de Dubreuil, de Sauval, touchant le *Clippiacum* de Dagobert, qu'il identifie à Saint-Ouen. Il établit d'abord que ce nom ne s'applique qu'à une seule *villa;* puis il montre que cette *villa* n'était pas située à Clichy, comme la similitude de noms l'avait fait admettre, et qu'il faut chercher le siége du palais de Dagobert à Saint-Ouen-sur-Seine. Si, en l'absence de toute trace de constructions antiques, de tout indice archéologique, cette manière de voir peut encore donner lieu à controverse, on doit du moins reconnaître que M. Pannier l'expose avec un soin ingénieux.

Il raconte ensuite et les origines et les accroissements du manoir de Saint-Ouen; les travaux de construction que Charles de Valois y fit exécuter, les séjours dans cette maison de plaisance du roi Jean, de Charles V et de Charles VI, qui y hébergea le roi d'Arménie.

Les quatre-vingt-dix pièces qu'il publie ou analyse, presque toujours d'après les documents originaux, les particularités qu'il fournit sur la fondation de l'ordre de l'Étoile, et sur le premier chapitre de cet ordre

tenu en la noble maison de Saint-Ouen par le roi Jean (le 6 janvier 1352), méritent considération. On remarque, en particulier, le marché passé entre Charles de Valois (19 mars 1308) et Guy Deschamps, charpentier, pour la construction des diverses parties de l'hôtel.

On pourrait s'étonner de l'emploi de quelques locutions familières que n'explique pas suffisamment l'intention d'écrire «pour le grand public,» exprimée dans la préface; mais en même temps l'auteur y déclare que son livre est «un début dans la science historique,» et la Commission n'a voulu, dans le premier ouvrage de M. Pannier, considérer que le fond, qui n'est certainement pas vulgaire.

C'est à un important mémoire manuscrit qu'elle attribue la cinquième mention. M. Jules Finot, qui nous l'a présenté, appartient aussi à l'École des Chartes. On s'en apercevrait, du reste, facilement à la façon dont il met en œuvre les pièces d'archives, et en restitue, quand il en est besoin, le texte altéré par le temps. Ses *Recherches sur les incursions des Grandes Compagnies dans le duché et le comté de Bourgogne au xive siècle* dénotent un esprit juste et bien préparé pour les travaux historiques.

M. Finot suit, pas à pas, pendant un demi-siècle, ces bandes de routiers, aventuriers de toutes les nations, écume de toutes les armées, toujours prêtes à se mettre à la solde du plus offrant et, entre temps, ravageant, pillant pour leur propre compte les malheureuses provinces où les conduisait le hasard de leurs aventures. Les deux Bourgognes eurent particulièrement à souffrir de ce fléau pendant le cours du xive siècle. L'auteur du mémoire présente un tableau saisissant de l'état d'anarchie, de désolation, de misère auquel étaient arrivées ces contrées incessamment parcourues et rançonnées par les Grandes Compagnies. Son récit a le mérite de s'appuyer, jusque dans ses moindres détails, sur des documents parfaitement authentiques, et la pluparts inédits, tirés des riches archives de la Côte-d'Or, de celles de la Haute-Saône, du Doubs, du Jura, et aussi sur le témoignage des anciens auteurs bourguignons.

Dans son introduction, M. Finot expose quels furent l'origine des Grandes Compagnies, leurs différents noms, les éléments très-divers dont elles se composèrent, leur valeur militaire, leur influence sur les institutions communales, la part que prirent à leur formation les populations rurales. Ces dernières questions se rattachent étroitement à la politique et à la philosophie de l'histoire. C'est à la vérité en quelques mots seulement que l'auteur les a indiquées; mais il est juste de lui en donner acte. Il aurait pu revoir et améliorer quelques pages consacrées à des digressions archéologiques, par exemple à l'armement des hommes de

guerre. Tel qu'il est toutefois, son travail méritait incontestablement une distinction et des éloges.

Il en est de même de la *Notice sur la ville de Marmande*, par M. Philippe Tamizey de Larroque. Ce volume fait partie d'une suite de monographies historiques que l'auteur a entrepris de publier sous les auspices du conseil général de Lot-et-Garonne. Dans la forme, ce sont à proprement parler des tablettes historiques, succinctes mais complètes, où chaque fait se trouve rapporté à sa date avec indication des sources auxquelles la mention en a été puisée. La ville de Marmande n'est pas fort ancienne. De la coutume octroyée à la cité naissante en 1182, par Richard Cœur-de-Lion, il ne reste plus qu'une édition modifiée, rédigée sous le règne de Philippe de Valois. M. Tamizey de Larroque en donne une longue analyse d'après la traduction qui fait partie des manuscrits de Baluze. Dérogeant pour cette fois à l'ordre chronologique, c'est par là qu'il commence son livre, pour reprendre ensuite le récit des événements aux premières années du XIIIe siècle, c'est-à-dire au début de la guerre des Albigeois, pendant laquelle Marmande devait avoir tant à souffrir. Ce ne fut pas la dernière fois qu'elle eut à supporter le poids des guerres de religion.

Quoique, dans la *Notice sur Marmande*, les faits soient toujours rapportés très-brièvement, l'auteur a mis en lumière un grand nombre de documents inédits ou peu connus, et à cet effet il a fouillé les différents fonds manuscrits de nos bibliothèques, de nos archives, avec cette conscience exemplaire, cette faculté d'investigation qui sont si apparentes dans ses autres écrits de biographie et de critique littéraire. Il est à regretter que, lorsqu'il s'est occupé de Marmande, ce savant n'ait porté à aucun degré son attention sur les questions de topographie et d'archéologie, qui, traitées suivant l'excellente méthode à laquelle il doit une juste réputation, eussent assuré à son livre, dans notre concours, une place plus élevée et, partant, plus en rapport avec le mérite de l'auteur.

Il nous reste, maintenant, Messieurs, à vous entretenir de deux ouvrages remarqués à divers titres par la Commission, mais encore inachevés. L'un, le *Dictionnaire historique, géographique et biographique de Maine-et-Loire*, par M. Célestin Port, archiviste d'Angers, ne le cède, en qualité, à aucun des livres couronnés. Fruit de vingt années d'un travail assidu, il se recommande par l'abondance des renseignements de tout genre qui y sont consignés, l'exactitude des noms et des dates, l'étendue et la précision des indications bibliographiques. Mais une partie seulement du premier volume a été publiée; elle s'arrête à la lettre B.

L'autre : *Études historiques sur Moissac*, par M. Lagrèze-Fossat, est plus avancé, sans doute; mais, quoique nous en ayons reçu deux volumes, il n'est pas terminé. Le plan adopté par l'auteur, qui n'observe pas, dans ses divers mémoires, l'ordre chronologique, ne permet pas d'embrasser encore l'ensemble de ses recherches. Néanmoins on a pu constater déjà qu'elles éclairent d'un jour nouveau certains points intéressants de l'histoire méridionale.

La Commission a fait passer avant ces ouvrages des publications auxquelles leur date interdisait l'accès à un nouveau concours; mais elle leur donne, dès à présent, un assentiment dont MM. Célestin Port et Lagrèze-Fossat apprécieront la sympathique signification.

A coup sûr, Messieurs, l'étude des antiquités de la France est en voie excellente. Nos antiquaires, nos historiens comprennent que ce qu'ils ont de mieux à faire est d'imiter nos maîtres des xvie et xviie siècles, en lisant, en méditant sans cesse les textes, comme ceux-là l'ont fait, en recherchant les monuments originaux que d'heureuses découvertes rendent chaque jour plus abondants.

Une estime particulière s'attachera toujours aux travaux qui sont dus à la connaissance personnelle des sources; on ne les confondra pas avec ces œuvres rapides où l'auteur sème des termes techniques empruntés à des manuels, à des dictionnaires souvent mal informés. Disons-le, en terminant : on devra se tenir en garde contre des théories hâtives qui séduisent par leur nouveauté. N'a-t-on pas prétendu, dans ces derniers temps, mettre de côté les phases de l'histoire, et y substituer une classification absolue fondée sur l'emploi des matières minérales? Le siècle de Périclès se serait appelé *l'âge du bronze*. Cependant il résulte d'intéressantes communications qui vous ont été faites, à diverses reprises, que la terminologie créée par les archéologues du Nord, et beaucoup trop généralisée, doit rentrer dans ses véritables limites géographiques.

Cette évolution nécessaire s'opère lentement, mais sûrement, au bénéfice de l'érudition sérieuse, qui ne s'alarme pas outre mesure des témérités de l'esprit d'investigation, parce qu'elle compte sur la logique des choses, et sur les tempéraments qu'amène inévitablement une étude prolongée des mêmes sujets : *patiens quia æterna.*

Les membres de la Commission des Antiquités de la France,

F. de Saulcy, L. Renier, A. Maury, Léop. Delisle, Ferd. de Lasteyrie, J. Desnoyers, A. de Longpérier, *rapporteur.*

L'Académie, après avoir entendu la lecture de ce rapport, en a adopte les conclusions.

Certifié conforme :

Le Secrétaire perpétuel,

H. Wallon.

APPENDICE N° III.

RAPPORT

FAIT AU NOM DE LA COMMISSION DE L'ÉCOLE FRANÇAISE D'ATHÈNES, SUR LES TRAVAUX DES MEMBRES DE CETTE ÉCOLE PENDANT LES ANNÉES 1872-1873, PAR M. EGGER.

Messieurs,

Le Rapport de cette année sur les travaux de l'École française d'Athènes se rattache au précédent par un bien douloureux souvenir. L'an dernier, nous pressions de nos vœux l'achèvement d'une publication dont M. Ch. Blondel, ancien membre de l'École, avait trouvé en Grèce la matière et s'était imposé la tâche; nous étions près d'accuser des scrupules d'éditeur qui semblaient ajourner sans cesse l'impression d'un texte depuis longtemps signalé au monde savant, qui l'attendait avec impatience. Ce retard, hélas! n'était que trop excusable, car M. Ch. Blondel est mort à l'œuvre, le 16 septembre dernier, à Versailles, après de lentes et irrémédiables souffrances. Il avait à peine trente-sept ans accomplis. Sa santé, toujours frêle, n'avait guère pu soutenir les fatigues du professorat; elle résistait mal même aux fatigues d'un travail philologique qui exigeât des recherches fréquentes et quelquefois lointaines dans les bibliothèques. Nos épreuves publiques l'avaient encore affaiblie. Éloigné de Versailles, sa ville natale et la résidence de sa famille, au mois de septembre 1870, il avait emporté avec lui le manuscrit de Macarius Magnès, avec les notes préparées pour l'édition, et à travers bien des voyages, ce cher dépôt ne l'avait pas quitté, sujet constant d'une sollicitude qui le tourmenta jusqu'au lit de mort, et qui doit lui survivre; car il a pu confier à un collègue, à un ami, M. E. Foucart, le soin d'achever le travail qui

échappait à ses mains défaillantes. Heureusement, cette œuvre n'est pas la seule dont la publication pourra honorer sa mémoire. Nous devons sans doute renoncer à recueillir le fruit de ses longues études sur le culte de Déméter et sur les mystères d'Éleusis, études jadis entreprises pour satisfaire à une des questions de notre programme académique; mais les inscriptions qu'il avait jadis relevées dans la Béotie et l'Attique trouveront en M. E. Foucart un éditeur habile et consciencieux. La science ne perdra pas tout le profit des labeurs de cette vie si pure et si courte: l'honneur en est acquis à la mémoire de Charles Blondel et comptera parmi les meilleures consolations d'une famille où il est amèrement regretté.

Un jeune professeur, plus récemment sorti de l'École, M. Rayet, ne nous avait envoyé en 1872 qu'un chapitre détaché de ses études sur les Sporades; c'est le mémoire sur l'île de Cos, dont nous avons rendu compte à l'Académie. La note qu'il nous communique sur la continuation de ses recherches explique pourquoi il n'a pu achever la rédaction de celles qui concernent Cos et les îles voisines. Tout son temps, depuis le dernier envoi qu'il nous a fait, a été occupé par des fouilles, en Asie Mineure, à Palatia (Milet), à Kani-Kéré (Héraclée du Latmos), et à Hiérouda (temple d'Apollon Didyméen), fouilles entreprises avec les encouragements et aux frais de deux généreux Mécènes, MM. les barons Gustave et Edmond de Rothschild. Ces recherches se sont continuées du milieu de septembre jusqu'à la fin de décembre 1872, puis de la dernière quinzaine de mars jusqu'au milieu d'août 1873, par conséquent durant huit mois et demi. Elles seront l'objet d'un rapport que M. Rayet se propose d'adresser prochainement à l'Académie. Il se borne à constater aujourd'hui qu'elles ont amené la découverte d'un grand nombre de marbres intéressants, à savoir :

Un lion colossal, de l'époque grecque et presque intact;

Trois statues de femmes assises, de ce style milésien archaïque qui rappelle le style égyptien;

Nombreux fragments de sculpture monumentale provenant du temple d'Apollon Didyméen;

Plusieurs chapiteaux de pilastres, les uns ornés de rinceaux, les autres de griffons affrontés;

Un magnifique chapiteau d'ante, dont un dessin publié jadis par M. Ch. Texier ne donnait qu'une idée insuffisante;

Deux bases de colonnes sculptées, dont on ne connaît jusqu'ici d'exemples que dans les ruines de Milet et d'Éphèse.

M. Rayet est parvenu, non sans de nombreuses difficultés, à transporter tous ces objets jusqu'à la mer et à les embarquer sur un navire grec. Arrivés depuis peu de jours à Paris, ils seront prochainement, et suivant les intentions de MM. de Rothschild, exposés dans une des salles du Louvre.

Les mêmes fouilles ont produit une centaine d'inscriptions inédites, dont M. Rayet a pu rapporter soit les marbres originaux, soit des copies et des estampages. Ajoutées à celles que Chandler, au XVIIIe siècle, et de notre temps d'autres voyageurs, M. Newton surtout, ont relevées dans les mêmes lieux, elles permettent de décrire assez exactement les institutions religieuses qui se rattachaient à l'oracle d'Apollon Didyméen et d'Artémis *Bouléphore.*

L'explorateur a pu, en même temps, reconnaître d'une manière plus précise qu'on ne l'avait fait jusqu'ici la configuration de cette partie de la côte asiatique dans l'antiquité, et les changements considérables qu'y ont apportés peu à peu les alluvions du Méandre. Une cinquantaine de photographies méthodiquement exécutées reproduisent les principaux sites de cette région et les plus importantes des ruines qui s'y trouvent en si grand nombre.

Enfin, ces fouilles (et ce n'en est pas le moindre résultat) ont permis à M. Thomas, architecte pensionnaire de l'Académie de Rome, de recueillir, pendant un séjour de quatre mois auprès de M. Rayet, toutes les données nécessaires à une restauration scientifique du temple d'Apollon Didyméen, qui est cité plusieurs fois par Vitruve comme un des modèles classiques de l'art ionien, et que Strabon et Pausanias considéraient comme le plus bel édifice religieux de l'Asie Mineure. M. Thomas a aussi relevé le plan des édifices antiques d'Héraclée du Latmos et des parties les plus intéressantes de l'enceinte de cette ville, enceinte qui s'est remarquablement conservée jusqu'à notre temps.

Cette double série d'études archéologiques et architecturales méritera sans doute d'être l'objet d'une publication d'ensemble, comme celle que les Anglais ont faite pour les ruines d'Halicarnasse, comme celle qui se prépare en ce moment pour les ruines d'Éphèse, et dont notre confrère, M. Waddington, nous a naguère entretenus. En tous cas, elle anticipe, comme on le voit, par l'effet d'une intelligente et heureuse initiative, sur l'alliance, aujourd'hui officielle, de l'Académie de Rome avec l'École française d'Athènes. Vous avez récemment applaudi à la pensée, qui vient d'être réalisée, d'une succursale romaine de cette dernière école, au choix du jeune sous-directeur, M. A. Dumont, qui, en ce moment

même, s'établit à Rome pour y préparer, par des études méthodiques dans les musées, dans les bibliothèques, à travers les monuments et les localités célèbres, les nouvelles recrues que la France envoie à l'École d'Athènes. Vous avez entendu et approuvé les instructions, rédigées par l'un de nos confrères, M. L. Renier, qui marquent, d'une façon à la fois libérale et précise, le programme des travaux où doit s'exercer le zèle et se former l'esprit des jeunes missionnaires que, dès cette année, la nouvelle école va recevoir. Désormais, dans la métropole même de l'antiquité romaine, les futurs membres de notre colonie athénienne pourront, par leur commerce journalier avec les architectes et les statuaires de l'Académie de France, se créer des liens de confraternité, dresser le plan d'études communes, associer la solide connaissance du grec et du latin avec celles des lois et des procédés de l'art antique. Ce qui n'a été jusqu'ici qu'une exception louable deviendra une règle et comme une garantie des plus sérieux progrès pour la science du monde ancien.

Cet espoir ou plutôt cette assurance doit compenser à vos yeux le petit nombre des envois que vous avez reçus d'Athènes, en 1873, pour la contribution annuelle de l'École française.

Les fouilles entreprises à Délos sous l'inspiration de M. le directeur Émile Burnouf, et dont lui-même a rendu compte dans le cahier d'août de notre *Revue archéologique*, vous sont, en outre, connues par un mémoire sommaire de l'explorateur, M. Lebègue, mémoire qu'il a lu dans une de nos dernières séances, et qu'il a résumé pour nos *Comptes rendus*. Ces deux communications nous dispensent d'insister en détail sur ce sujet. Constatons seulement, d'abord que les fouilles qui viennent de remettre au jour le temple-caverne d'Apollon Cynthien, lieu d'un oracle jadis si célèbre, et, sur le plateau de ce mont, un temple de Zeus et d'Athéna, que ces fouilles, dis-je, répondent en partie à la première question de notre programme académique dont voici les termes : «Faire une exploration nouvelle, aussi approfondie et aussi complète qu'il se pourra, de l'île de Délos; constater l'état actuel de cette île et des ruines, jadis considérables, qu'elle renferme; les examiner soigneusement et relever tout ce qui s'y peut découvrir, même aujourd'hui, soit de sculptures, soit d'inscriptions entières ou fragmentaires; rapporter les résultats des explorations et des découvertes antérieures, en remontant jusqu'aux plus anciennes, etc.» Des restes précieux d'antiquités, des inscriptions d'une certaine valeur pour l'histoire du culte local, sont maintenant livrés à la discussion. Mais la discussion n'a pu qu'ébaucher son œuvre; il lui reste beaucoup à faire pour la compléter. Cette petite île de Délos, par l'impor-

tance de son rôle religieux dans l'antiquité grecque, est, à elle seule, le sujet des plus intéressantes études, auxquelles on ne saurait trop encourager la persévérance de M. Lebègue.

Une autre question, déjà ancienne dans notre programme, celle des ports d'Athènes et des «Longs-Murs» du Pirée, vient d'être traitée par M. Ruel. Elle se rattache à une étude plus générale sur les fortifications de l'Attique, sujet jadis choisi par M. Hinstin, dont le travail, resté inédit, est apprécié dans le rapport fait, au nom de la Commission, par M. Guigniaut en 1858. Il est à regretter que M. Ruel n'ait pas pu connaître ce mémoire de son devancier; il a du moins connu les mémoires publiés sur la même matière.

«Les ruines des Longs-Murs, nous dit-il, et des ports d'Athènes sont connues depuis longtemps; elles sont, dans leur état actuel, peu importantes, et les savants qui les ont étudiées ont pu arriver à des conclusions opposées. D'autre part, les renseignements que les écrivains anciens nous fournissent sur cette question ont été déjà presque tous recueillis. Mais j'ai cru que ces textes pouvaient être interprétés plus fidèlement qu'ils ne l'ont été jusqu'ici, et c'est surtout ce que j'ai tâché de faire dans ce mémoire.

«M. Ulrichs a publié, en 1843, dans le journal grec l'Ἐρανιστής, et inséré plus tard avec quelque développement dans un ouvrage intitulé *Reisen und Forschungen in Griechenland* (Berlin, 1863), un travail où il émet des idées tout à fait nouvelles sur les Longs-Murs et sur les ports d'Athènes. Plusieurs savants les ont adoptées, et les cartes pour la topographie d'Athènes que M. Ernest Curtius a publiées en 1868 sont dressées d'après le système de M. Ulrichs. M. Curtius, cependant, avait écrit, en 1842, une dissertation sur les ports d'Athènes, où il admettait l'ancienne topographie.

«Ce sont les vieilles idées qui m'ont paru les bonnes, et j'ai essayé de les défendre.»

De ces vieilles idées, l'une, relative au port de Phalère, ne semble pas trop difficile à défendre contre l'opinion personnelle de M. Ulrichs, docilement suivie depuis trente ans par les géographes ses compatriotes. M. Ruel justifie sans peine, par des considérations fondées sur l'examen des lieux comme sur les témoignages anciens, l'attribution jusqu'ici classique du nom de *Munychie*, au petit port situé à l'ouest de cette presqu'île, et du nom de *Phalère*, au petit port situé à l'est. Mais en ce qui concerne les murailles construites depuis Thémistocle jusqu'à Périclès, pour la protection d'Athènes et de ses trois ports, et pour la jonction de la

ville avec son principal port, le Pirée, les «vieilles idées» sont un peu confuses, et il est bien difficile de concilier sur ce sujet les textes des auteurs anciens. La dissertation de M. Ruel est méthodique et claire; nous ne voudrions pas dire qu'elle est concluante, si ce n'est sur un point, la nouvelle direction attribuée par M. Ulrichs au mur dit *de Phalère,* direction qui le ferait aboutir au cap Colias. La principale difficulté, en cette partie de la topographie de l'Attique, porte sur l'expression *διὰ μέσου*, qui, dans Aristophane, dans Antiphon, dans Platon et dans une scolie sur le *Gorgias,* désigne un des murs faisant partie du système des fortifications d'Athènes. L'opinion la plus conforme en apparence aux témoignages des auteurs anciens admet l'existence de trois longues murailles, l'une, la plus méridionale, qui reliait Athènes au dème de Phalère; les deux autres, à peu près parallèles, et assez rapprochées l'une de l'autre pour avoir été comparées à deux jambes (*τὰ σκέλη*, *duo brachia,* dans Tite-Live). Celle des deux jambes qui s'étendait entre le mur de Phalère et celui du Nord, et, par conséquent, n'était guère une fortification pour la ville, devrait à cette situation intérieure d'être appelée *διὰ μέσου,* et aussi *νότιον* ou *australe,* dans Andocide et dans un passage du Lexique d'Harpocration. Mais il faut reconnaître avec M. Ruel que l'expression *διὰ μέσου* s'appliquerait plus naturellement à un mur transversal qui rejoindrait les deux murs extrêmes de Phalère et du Pirée. Cela s'accommoderait assez bien, d'abord avec le passage classique de Thucydide[1], puis avec le témoignage de Strabon, qui a pour nous l'autorité toute spéciale d'une description proprement dite; enfin avec la note du scoliaste de Platon[2], que sa précision même recommande singulièrement à notre confiance. Cette dernière, en effet, signale un état des lieux qui se voyait encore au temps où vivait l'auteur compilé par le scoliaste. Seulement, elle contient un mot sans doute corrompu que jusqu'ici aucun éditeur, ce nous semble, n'a essayé de corriger, que M. Ruel traduit sans paraître y voir une difficulté[3]; de plus elle explique d'une façon un peu embarrassante la destination de ce troisième mur qui «de

[1] Livre II, ch. XIII.

[2] Sur le *Gorgias* (p. 455 E., éd. Estienne), p. 105 de l'édition *princeps* de ces scolies, par Ruhnkenius (Leyde, 1800, in-8°); p. 17-48 de l'édition de Baiter, Orelli et Winckelmann (Zurich, 1841, in-12): *Διὰ μέσου τεῖχος λέγει, ὃ καὶ ἄχρι νῦν ἐστὶν ἐν Ἑλλάδι. Ἐν τῇ Μουνυχίᾳ γὰρ ἐποίησε καὶ τὸ μέσον τεῖχος, τὸ μὲν βάλλον ἐπὶ τὸν Πειραιᾶ, τὸ δὲ ἐπὶ Φάληρα, ἵν' εἰ τὸ ἓν καταβληθῇ, τὸ ἄλλο ὑπηρετοίη ἄχρι πολλοῦ.*

[3] Les mots *ἐν Ἑλλάδι, en Grèce*, n'offrent pas un sens raisonnable.

Munychie se dirigeait d'un côté vers le Pirée et de l'autre sur Phalère.» Il y a donc en tout cela des obscurités que M. Ruel n'a pas encore dissipées, et ses conclusions sont marquées d'une confiance qu'il n'a pu faire partager à votre Commission.

Dans la révision philologique de ce problème complexe et délicat, il ne faudrait pas, comme le fait M. Ruel, écarter certains témoignages uniquement parce qu'ils sont incomplets ou obscurs; il conviendrait de distinguer plus soigneusement qu'on ne l'a fait jusqu'ici deux espèces de témoignages : les uns, comme ceux de Thucydide, de Xénophon, d'Andocide, viennent d'auteurs assurément considérables, de témoins oculaires, mais qui constatent l'exécution de tel ou tel travail, selon les besoins de leurs récits, sans décrire expressément les lieux; d'autres, comme ceux de Strabon, de Pausanias, et de l'écrivain auquel est emprunté la scolie sur le *Gorgias*, ont précisément pour objet la géographie et même la topographie, et, à ce titre, ils ont, pour la question dont il s'agit, une importance toute particulière. Des inscriptions antiques découvertes sur les lieux mêmes en auraient plus encore. Malheureusement, à part la grande inscription jadis commentée par Otfr. Müller dans son mémoire *de Munimentis Athenarum* (Göttingen, 1836), les textes épigraphiques n'ont guère éclairé jusqu'ici les recherches des ingénieurs et des antiquaires sur les ports et sur les fortifications de l'Attique. C'était une raison de plus pour ne pas négliger, en ce genre, le moindre débris antique. Or, dans sa description particulière du Pirée, M. Ruel ne paraît pas avoir connu trois inscriptions précieuses récemment retrouvées, qui marquent dans l'intérieur de ce port la limite de certaines stations assignées aux navires[1]. Nous devons lui signaler cette omission, qui, d'ailleurs, nous le reconnaissons, importait peu pour l'objet principal de sa thèse sur les relations du Pirée avec les deux ports de Munychie et de Phalère.

Ces observations, que nous aurions pu étendre, laissent voir que le jeune antiquaire n'a pas porté dans ce premier essai toute la rigueur désirable. Elles devront l'encourager à étendre le champ de ses travaux et à corriger les imperfections de sa critique.

Pour finir ce rapport, nous devons rendre compte à l'Académie du

[1] Voir les *Antiquités helléniques*, de M. Rangabé, n° 361, et les *Comptes rendus* de nos séances, 1868, p. 85. Aujourd'hui trois petites inscriptions de cette provenance sont réunies dans le *Corpus inscriptionum Atticarum* de M. Kirchhoff, n° 319-321.

seul changement notable que nous ayons apporté au programme des questions proposées pour les travaux de l'École française d'Athènes.

Une de ces questions, la dixième, a dû être modifiée. Nous avions, l'an dernier, recommandé spécialement une étude du dialecte ionien d'après les documents épigraphiques. A peine cette recommandation était-elle publiée que nous avons pu lire, dans le Recueil de mémoires de grammaire historique imprimé en Allemagne sous la direction de M. G. Curtius[1], un mémoire de M. G. Erman, *de Titulorum ionicorum dialecto*. Cet excellent travail rendait à peu près inutile, jusqu'à de nouvelles découvertes épigraphiques ou autres, les recherches auxquelles nous voulions convier les jeunes philologues français. Nous avons rendu à la question son caractère tout à fait général. D'ailleurs, nous croyons toujours que l'étude historique des dialectes anciens, comparés avec les dialectes modernes, est un des sujets qui méritent le plus l'attention des membres de l'École française. Ils ne sauraient oublier que, sur ce terrain, leur zèle rencontre des concurrences bien faites pour l'exciter. Non-seulement en Occident ces recherches sont, de tout côté, poursuivies avec ardeur, mais elles le sont aussi en Grèce même. Un savant Athénien, M. Mavrophrydis, qui était très-versé dans les études de grammaire comparatives, est mort il y a quelques années, laissant manuscrit un ouvrage considérable sur l'histoire de sa langue nationale, et il s'est trouvé, à Smyrne, une société littéraire assez patriote pour acheter le manuscrit et en procurer l'impression[2]. De tels exemples sont pour nous autres Français plus qu'un simple encouragement; on peut dire qu'ils nous imposent presque un devoir.

[1] *Studien zur griechischen und lateinischen Grammatik*, t. V (Leipzig, 1872, in-8°), p. 248 et suiv.

[1] *Δοκίμιον ἱστορίας τῆς ἑλληνικῆς γλώσσης*. Smyrne, 1871, 1 vol. in-8° Depuis longtemps déjà M. Mavrophrydis s'était fait connaître par d'intéressants mémoires de grammaire historique publiés dans le *Philistor*, recueil savant qui, malheureusement, n'a pas eu longue vie.

LIVRES OFFERTS.

SÉANCE DU VENDREDI 3 OCTOBRE.

1° *Inscriptiones atticæ Euclidis anno vetustiores consilio et auctoritate Academiæ litterarum regiæ Borussicæ*, ed. Ad. Kirchhoff (Berolini, 1873), in-f°.

2° *Mémoires de l'Athénée oriental;* session de 1872.

SÉANCE DU VENDREDI 10 OCTOBRE.

M. Renier a la parole pour des hommages; il présente à l'Académie les ouvrages suivants ;

1° De la part de M. Albert Dumont, sous-directeur de l'École d'Athènes, une brochure intitulée : *Fastes éponymiques d'Athènes. — Nouveau mémoire sur la chronologie des archontes postérieurs à la 122e olympiade.* M. Dumont a publié, en 1870, un ouvrage dans lequel, à l'aide de tous les documents alors publiés, il a fait connaître, pour la période dont il s'agit, 248 archontes éponymes, dont il a retrouvé les noms et marqué la place dans la chronologie athénienne. Ayant pu depuis faire un nouveau voyage à Athènes, il y a recueilli un certain nombre de monuments récemment découverts, dont il donne le texte discuté et restitué autant que possible dans le travail offert aujourd'hui à l'Académie, et qui lui ont fait connaître 44 nouveaux archontes éponymes. C'est donc à 292 que s'élève le nombre de ces magistrats aujourd'hui connus. Le travail de M. Dumont sera, je n'en doute pas, accueilli avec reconnaissance par toutes les personnes qui s'intéressent à l'histoire grecque.

2° Au nom de M. Léon Heuzey, un travail intitulé : *Reconnaissance archéologique d'une partie de l'Erigon et des ruines de Stobi* (extr. de la *Revue archéologique*). Avec une carte. M. Heuzey discute et démontre, dans ce travail, un fait important pour l'histoire des institutions romaines, et sur lequel j'ai déjà eu l'occasion d'appeler l'attention de l'Académie; c'est que les Romains, lors de la conquête de la Macédoine, contrairement à l'usage qu'ils avaient jusque-là suivi dans les contrées successivement annexées à leur vaste empire, divisèrent le pays en un certain nombre de *civitates* composées chacune d'une certaine étendue de territoire avec ses habitants, et non pas d'une ville avec son territoire. Ils

pratiquèrent plus tard ce système dans la Gaule et dans la Grande-Bretagne; mais on ignorait qu'ils l'eussent pratiqué ailleurs longtemps auparavant et c'est à M. Heuzey qu'on devra de le savoir. M. Heuzey nous fait connaître en outre, dans ce travail, une importante découverte qui lui est également due, celle du véritable emplacement de la ville de Stobi, qui était jusqu'ici entièrement inconnu.

3° De la part de M. Ernest Desjardins, un travail également extrait de la *Revue archéologique* et intitulé : *Remarques géographiques à propos de la carrière d'un légat de la Pannonie inférieure* (avec une carte). Le personnage dont il s'agit est connu par un certain nombre d'inscriptions trouvées dans la Pannonie inférieure et en Italie. M. Desjardins démontre, dans ce travail, que toutes ces inscriptions se rapportent à un même personnage, dont il nous fait connaître les véritables noms, *Caïus Octavius Appius Suetrius Sabinus.* Il discute avec soin tout ce qui, dans ces monuments, est relatif aux différentes charges auxquelles ce personnage a été successivement élevé, et, à propos d'une de ces charges, celle de *legatus provinciæ Africæ regionis Hipponensis,* il soumet à un examen approfondi les divers renseignements qui sont parvenus jusqu'à nous sur les divisions administratives de la province d'Afrique à l'époque impériale, et arrive ainsi à des résultats entièrement nouveaux et d'une grande importance.

4° Enfin, de la part de M. J. B. de Rossi, associé étranger de l'Académie, le 2ᵉ fascicule de la 4ᵉ année de la 2ᵉ série du *Bulletin d'archéologie chrétienne,* fascicule dans lequel sont exposées, avec la science bien connue de l'auteur, les principales découvertes faites en Italie, depuis le commencement de la présente année, dans le vaste champ des antiquités chrétiennes.

Est offert, en outre, à l'Académie le 3ᵉ cahier du VIᵉ volume des *Procès-verbaux* de la Commission royale pour la publication des anciennes lois et ordonnances de la Belgique.

SÉANCE DU VENDREDI 17 OCTOBRE.

Sont offerts à l'Académie les ouvrages suivants :

1° Deux fascicules d'un livre de M. Quirico Filopanti, intitulé : *L'Universo, Lezioni popolari di filosofia enciclopedica* (Bologne, 1872 et 1873). L'auteur appelle l'attention de l'Académie sur ce qu'il a dit : 1° du calendrier; 2° de l'authenticité de l'histoire primitive de Rome; 3° de la vérité des traditions préhistoriques.

9° *Bulletin de la commission archéologique municipale de Rome* : mai et août 1873.

M. DE LONGPÉRIER fait hommage à l'Académie, au nom de M. Ernest Desjardins, d'une *Notice sur les monuments épigraphiques de Bavai et du musée de Douai.* « Cet ouvrage, dit M. de Longpérier, est fait avec un très-louable soin. L'auteur ne néglige aucune circonstance dans les descriptions qu'il nous fournit et accorde une grande attention aux renseignements bibliographiques. Il passe successivement en revue les inscriptions antiques, tant celles qui existent au musée de Douai que celles qui, conservées dans d'autres musées, se rattachent à l'histoire des Nerviens. Puis il rapporte les inscriptions suspectes ou fausses, dont il justifie la condamnation par une démonstration fondée sur les principes de l'épigraphie. En ce qui concerne une dédicace attribuée à Marcus Hirtius, que M. Desjardins considère, avec raison, comme une invention récente, je puis ajouter qu'ayant eu entre les mains le vase de bronze décoré de bas-reliefs sur lequel elle est tracée, je me trouve en mesure d'affirmer que ce vase est tout à fait moderne. A propos des cachets de médecins oculistes trouvés à Bavai, l'auteur a écrit un véritable mémoire sur la matière. Il le fait suivre d'une liste de plus de 500 noms de potiers relevés sur des vases antiques recueillis à Bavai ; M. Desjardins dit même « provenant de l'atelier de Bavai, » ce qui est évidemment exact pour un certain nombre de ces ustensiles, mais ce qui ne peut pas être pris d'une manière absolue, parce que le commerce transportait des vases de terre d'une province dans une autre, comme cela a eu lieu encore pendant tout le moyen âge. Sous le titre d'*Appendice*, M. Desjardins place à la fin de son volume un *Mémoire sur les voies romaines partant de Bavai au IVe siècle.* Dans ce chapitre, il a eu occasion d'examiner l'attribution d'un denier de Charles le Chauve que j'avais discutée en 1847. M. Desjardins, à qui l'argument décisif fait défaut, comme il m'avait manqué à moi-même, montre à l'égard de son devancier une très-grande bienveillance, et c'est par une continuation de cette courtoisie que je me trouve chargé de présenter à mes confrères un travail fort intéressant qui nous donne sujet d'espérer une suite de *Notices* analogues, consacrées par le même savant aux documents épigraphiques d'autres provinces. J'ajoute que l'ouvrage de M. Desjardins est accompagné de 23 planches contenant des copies d'inscriptions très-soigneusement gravées. »

SÉANCE DU VENDREDI 24 OCTOBRE.

Sont offerts à l'Académie :

1° *Bibliographie des sciences médicales,* par M. Alphonse Pauly.

2° *Défense de Voltaire contre ses amis et contre ses ennemis,* par M. Courtat.

3° *Lettres autographes inédites de Coray à Chardon de la Rochette,* publiées par M. Brunet de Presle.

4° *Préface d'un auteur byzantin* par M. Miller.

M. Naudet offre à l'Académie, au nom de M. Duruy, les trois volumes de son *Histoire des Romains* (2e éd.). Un IVe volume doit compléter l'ouvrage. Le Ier volume contient une introduction savante où l'auteur fait l'histoire des contrées italiennes avant Rome. C'est le berceau de Rome et l'on y trouve un tableau des races dont le peuple romain doit se former; puis vient l'histoire de Rome elle-même jusqu'aux Gracques : c'est la République dans la plénitude de sa force et l'intégrité de ses principes. Le IIe volume comprend l'histoire des Gracques et des troubles intérieurs dont l'Empire est sorti; le IIIe, l'établissement de l'Empire et les premiers empereurs Auguste, Tibère, Caligula et Claude. Cet ouvrage est, on peut le dire, nouveau dans notre littérature par la largeur du plan, l'étendue des recherches, l'excellence de la méthode, l'intelligence et la sagesse de la critique. M. Naudet se propose d'en parler plus au long dans une prochaine occasion.

M. Defrémery présente à l'Académie, au nom de l'auteur, M. Henri de Grammont, un des jeunes officiers de notre armée d'Afrique, une brochure imprimée à cent exemplaires seulement et qui a pour titre : *Le R'azaouat est-il l'œuvre de Kheir-ed-din* (Barberousse)? in-8° de v et 41 pages, Villeneuve-sur-Lot, 1873. Dans ce travail, fort bien fait, l'auteur démontre jusqu'à la plus complète évidence que la chronique arabe intitulée *Ghazawat Aroudjoué Kheir-Eddin* (Expéditions d'Aroudj et de Kheir-Eddin.), et dont une traduction manuscrite, ouvrage du savant interprète Venture de Paradis, a été imprimée en 1837 par les soins de MM. Sander Rang et Ferdinand Denis, ne saurait avoir été dictée par le second des frères connus en Occident sous le nom de *Barberousse.* Cette opinion, avancée très-légèrement par le célèbre historien de l'Empire ottoman, Joseph de Hammer, adoptée de confiance par M. Berbrugger dans ses *Époques militaires de la Grande Kabylie,* est parfaitement réfutée par l'auteur de la présente brochure, qui n'a pas de peine à prouver

qu'elle se trouve en contradiction avec de nombreux passages de la chronique elle-même. Ce début est de nature à faire concevoir l'idée la plus favorable des travaux que M. de Grammont se propose de consacrer à l'histoire de l'Algérie aux XVIe et XVIIe siècles, et dont le premier aura pour objet la relation de la malheureuse tentative de Charles-Quint contre Alger, par Nicolas Durand de Villegagnon. Nous devons toutefois signaler en passant un *lapsus calami* échappé à l'auteur dans une note relative à la vraie date de la mort de Barberousse (p. 11). On y trouve mentionné un *évêque de Cambrai* avec le titre d'ambassadeur de François Ier à Constantinople, tandis qu'il s'agit, en réalité, de Jacques de Cambray, chanoine de Saint-Étienne de Bourges, chargé d'affaires de France à Constantinople à quatre reprises différentes, de 1546 à 1557.

SÉANCE DU VENDREDI 31 OCTOBRE.

Sont offerts à l'Académie les ouvrages suivants :

1° *Nouveaux souvenirs arabes sur l'histoire de Gênes*, par M. Michel Amari.

2° Fascicules 13 et 14 de l'*Art gaulois* de M. Hucher.

M. DE WITTE présente à l'Académie le IIIe volume de l'*Histoire de la monnaie romaine* par le professeur Th. Mommsen, traduite de l'allemand par le feu duc de Blacas. Puis il ajoute : «Ce volume contient les 3e et 4e divisions de l'ouvrage : les monnaies de l'Empire, les monnaies frappées par les Colonies et par les Alliés. De nombreuses difficultés ont ralenti l'impression de ce volume. Il y avait des lacunes dans le manuscrit du duc de Blacas, et de plus la traduction avait besoin d'être soumise à une révision sévère. Cette révision a été faite pendant la guerre. Quant aux notes, elles n'avaient été que préparées, et il a fallu les refaire en entier. On ne trouvera dans ce volume que peu d'annotations ajoutées par le traducteur; j'ai tâché, mais dans quelques endroits seulement, d'y suppléer, tout en tenant à rester dans le rôle modeste de simple éditeur. Un tableau chronologique donne le résumé de l'ouvrage. La table générale des matières termine le volume. La rédaction et la traduction de cette table ont été faites avec le plus grand soin par M. W. Cart, professeur à Lausanne. Il reste maintenant à publier les planches des monnaies préparées par le duc de Blacas, pour servir à l'intelligence du texte. Ces planches, au nombre de quarante, avec les explications nécessaires formeront un IVe volume.»

M. DE LONGPÉRIER offre à l'Académie, au nom de M. Chautard :

1° *Imitations de quelques types monétaires propres à la Lorraine et aux pays limitrophes ;* 2° *Sceaux des anciennes institutions médicales de la Lorraine* (1572-1872). M. de Longpérier ajoute qu'il s'abstient de dire tout le bien qu'il en pense, les deux ouvrages pouvant être compris dans le concours de numismatique de l'an prochain.

SÉANCE DU VENDREDI 14 NOVEMBRE.

Le Secrétaire perpétuel offre, au nom de M. Desnoyers, une brochure intitulée : *Études sur la statistique industrielle et agricole au moyen âge et sur des usages de la vie privée, des coutumes religieuses et des superstitions populaires.*

Sont offerts, en outre, à l'Académie :

1° *The Commentary of Ibn Ezra on Isaiah. — Miscellany of hebrew litterature. — Translation of Isaiah amended,* par M. Friedländer (London, 1873).

2° *Der Gott zu Pytho : eine Didaskalie,* von Karl Walther.

3° *Albertani Brixiensis Liber Consolationis et Consilii ex quo hausta est fabula de Melibœo et Prudentia,* edidit Thor Sundby (Hanav. 1873).

4° *Essai historique sur la Chambre de l'Édit de Grenoble,* par M. Brun-Durand.

5° *Mémoires de l'Académie royale de Copenhague :* 5e série, vol. IV, nos 1, 8 et 9.

Le Secrétaire perpétuel offre encore, au nom de M. Léotard, deux thèses récemment soutenues devant la Faculté des lettres : l'une, *De præfectura urbana quarto post Christum seculo,* présente l'histoire de cette magistrature, devenue une des principales de l'empire au IVe siècle, travail dont M. Waddington, juge très-compétent, fait le plus grand cas; l'autre, *Sur la condition des Barbares établis dans l'Empire romain au IVe siècle,* est une étude qui réunit en un même tableau les rapports divers des barbares avec l'empire avant et après leur établissement, et fait comprendre la cause et les procédés de l'invasion.

M. Egger offre, au nom de M. Mantellier, une brochure *Sur les armes de Trévoux.* L'heure avancée ne lui permet pas de dire tout le bien qu'il pense de ce nouveau travail de notre laborieux correspondant.

Il offre, en outre, une *Histoire d'Alcibiade et de la république athénienne depuis la mort de Périclès jusqu'à l'avénement des trente tyrans,* par M. Henri Houssaye. Dans cet ouvrage (en 2 volumes), les textes sur cette importante époque de l'histoire d'Athènes sont habilement réunis et mis en œuvre.

SÉANCE DU VENDREDI 21 NOVEMBRE.

M. DE SAULCY a déposé sur le bureau, pour être offert à l'Académie, un volume in-4° qu'il a publié sous ce titre : *Numismatique de la Palestine.*

M. D'AVEZAC offre un exemplaire du Mémoire qu'il a lu à l'Académie sous ce titre : *Le livre de Ferdinand Colomb, revue critique des allégations proposées contre son authenticité.*

Le SECRÉTAIRE PERPÉTUEL offre à l'Académie, au nom de M. Étienne Charavay, une *Étude sur la chasse à l'oiseau au moyen âge,* travail où il a extrait d'un manuscrit inédit la doctrine de la fauconnerie au moyen âge, en l'appuyant de figures reproduites d'après ce même manuscrit. Rien n'a été négligé dans l'exécution de cette brochure (tirée à 100 exemplaires) pour ajouter au prix que lui donnera sa rareté.

Sont offerts, en outre, à l'Académie :

1° *Discours* prononcé par M. Renouard, procureur général, à l'audience de rentrée de la Cour de cassation, le 4 novembre 1873.

2° *Le Sphinx de Solliès-Pont (Var) : Réponse à M. le colonel Gazan et à M. Léon Renier.*

3° *Le retour de Charles II, roi d'Angleterre, poëme grec du prince Constantin Rhodocanakis,* par M. Émile Legrand.

4° *Essai de grammaire comparée des langues germaniques,* par M. Louis de Backer.

5° Παραμύθια δανικὰ ἐκ τῶν τοῦ Ἀνδερσεν, par Βικέλα.

M. EGGER présente, au nom de M. Henri Weil, les *Harangues de Démosthène,* texte grec. Ce volume est le cinquième de la belle collection d'auteurs grecs entreprise par la librairie Hachette et qui comprend déjà l'*Iliade* en 2 volumes, par Pierron; les *Tragédies de Sophocle,* par Tournier; un *Choix de tragédies d'Euripide,* par Weil. Il contient seize des harangues politiques de Démosthène et la lettre de Philippe. Le nom seul de M. Weil est une garantie de l'excellente exécution de ce travail.

M. EGGER, en offrant le second fascicule du tome II des *Mémoires de la Société de linguistique,* profite de cette occasion pour signaler aux juges compétents la méthode sévère que cette société continue d'apporter aux travaux de phonétique et de grammaire historique, sans rien donner aux conjectures ou opinions hasardées qui pourraient séduire un public plus nombreux.

Enfin, il présente les deux premiers volumes des *Chroniques de la*

Moldavie, publiés par M. Michel Kogalniceanu, et il dépose en même temps la note suivante de M. Ubicini, qui fait connaître l'importance de cet ouvrage :

«La Roumanie n'a pas encore d'histoire écrite, mais elle possède une suite de chroniques, les unes originales, les autres compilées d'ouvrages plus anciens, aujourd'hui perdus, dans lesquelles l'histoire se trouve contenue en germe depuis le milieu des XIIIe et XIVe siècles, époque *présumée* de la fondation des deux principautés de Valachie et de Moldavie, jusqu'au milieu du XVIIIe. Toutes ces chroniques étaient inédites, et il n'en existait que de rares copies, enfouies dans les archives des monastères ou conservées dans les bibliothèques particulières de quelques grandes familles, lorsque, en 1846, le savant éditeur des deux volumes offerts aujourd'hui à l'Académie, M. Michel Kogalniceanu, publia sous le titre de l'*Archive roumaine* (*Archiva romanesca*, Iassi, 1846), les premiers textes historiques *imprimés* qu'ait possédés la Moldavie. Déjà, à cette époque, Nicolas Balcesio, en qui les Roumains aiment à saluer le premier de leurs historiens, bien que la mort qui le frappa à trente-quatre ans lui ait à peine permis d'ébaucher son œuvre, avait entrepris à Bucharest, en collaboration avec M. Trebunian Laurian, Transylvain, aujourd'hui président de la Société académique roumaine, la publication du *Magasin historique pour la Dacie* (*Magasinŭ istoricŭ pentru Dacia*, 1845-1848), vaste répertoire de documents, traités, chartes, chrysobulles, chroniques et fragments de chroniques pour servir à l'histoire des pays roumains et en particulier de la Valachie. Valaques, Moldaves, Transylvains travaillaient ainsi, de concert et à l'envi, à rassembler les titres de la nationalité roumaine, en constituant, pour ainsi dire, son dossier historique.

«En 1872, M. Kogalniceanu, qui était parvenu, à force de soins et de patience, à se procurer soit les textes originaux, soit les meilleures et les plus anciennes copies des chroniques moldaves, dont il fit don ensuite à la bibliothèque de Iassi, les publia pour la première fois dans leur ensemble, sous ce titre : *Les Chroniques de la Moldavie, publiées pour la première fois par Michel Kogalniceanu*, 1851, Iassi (*Letopisetsele tserii Moldaviei, publicate pentru anteia ora*, 1851, Iassi).

«La deuxième édition, qui a paru l'année dernière, s'annonce comme devant être beaucoup plus complète que la première, puisqu'elle contiendra, outre les chroniques de la Moldavie, celles de la Valachie, c'est-à-dire la collection entière des chroniques roumaines, imprimées et manuscrites, connues jusqu'à ce jour, ainsi que l'indique le nouveau titre :

Chroniques de la Roumanie ou Annales[1] *de la Moldo-Valachie*, 2e édition, revue, accompagnée de notes, de biographies, et de *fac-simile*, augmentée de plusieurs chroniques inédites, et suivie de *Tables historiques de la Roumanie de l'année 1766 au 11 (23) février 1866*, par Michel Kogalniceanu. Bucarest, 1872. — L'ouvrage entier formera cinq gros volumes in-4°. Les deux premiers seulement, consacrés aux chroniques moldaves, ont paru. Voici l'indication de leur contenu :

«Tome I. — I. *Le Livre de la première occupation*[2] *de la Moldavie*, par Miron Costin, grand logothète (chancelier) de Moldavie[3]. — Il contient sept chapitres, qui embrassent tout le temps écoulé depuis la colonisation de la Dacie par les Romains, jusqu'à la fondation de la Principauté.

«II. *Le Livre de la première occupation de la Moldavie*, en seize chapitres, par Nicolas Costin, fils du précédent. Ce n'est qu'une amplification, parée d'une fausse érudition, du travail de Miron, qui porte le même titre.

«III. *Fragment d'une chronique attribuée au spathar Nicolas Milesco.* L'auteur, sur lequel on ne possède aucune donnée certaine, paraît être un Valaque de la Petite Valachie. Le fragment en question traite de l'origine des Roumains.

«IV. *Les Princes de Moldavie et leurs vies* (1354-1594), par Grégoire Ureche, grand vornic de Moldavie. — Cet ouvrage du plus ancien chroniqueur *connu* de la Moldavie (commencement du xviie siècle) renferme en trente-deux chapitres l'histoire de la Principauté, depuis Dragoch Voda[4] (1354), jusqu'au second règne d'Aaron Voda surnommé *le Terrible* (1594). Ureche est réputé pour la sobriété et la vigueur de son style, qui contraste avec la diction un peu molle et diffuse de la plupart des autres chroniqueurs.

«V. *Chronique de la Moldavie* (1594-1662), par Miron Costin, en vingt chapitres. — L'auteur continue, comme l'on voit, l'ouvrage d'Ureche, qu'il pousse jusqu'au règne de Dubija Voda (1662); c'est l'œuvre ca-

[1] *Letopiseţele*, du slave *letopis*, littéralement «description des années.»

[2] Littéralement, la «descente» (*descalecatal*). Les Roumains désignent par ce mot les deux grands faits historiques auxquels ils rattachent leurs origines nationales : la conquête et la colonisation de la Dacie par Trajan, au iie siècle de l'ère chrétienne (*descalecatal d'anteia*, la première descente) et la fondation des deux *domnies* de Valachie et de Moldavie, aux xiiie et xive siècles (*al doile descalecatal*, la seconde descente).

[3] Né vers 1630. Mort en 1692.

[4] *Voda*, abréviation de *Voïvoda*, titre slavon des *domni*, ou princes moldo-valaques.

pitale du grand chancelier de Moldavie et celle qui a fondé sa réputation.

«VI. Appendice contenant :

«1° Fragments tirés de divers chroniqueurs, le logothète Eustrata, Siméon Dascal[1], Misaïl le moine;

«2° Additions à la chronique d'Ureche, d'après les auteurs hongrois et polonais, par Nicolas Costin;

«3° Biographies des Princes depuis Despote Voda Heraclide, jusqu'à Jérémie Movila (1562-1596), par le même.

«Tome II. — I. *Chronique de Moldavie* (1662-1711), depuis Dabija Voda, jusqu'au deuxième règne de Nicolas Mavrocordato, par Nicolas Costin, qui l'a copiée, ainsi qu'il le dit lui-même, sur les écrits de Basile Damian, de Théodose Dubeii, et d'autres chroniqueurs, ses devanciers ou ses contemporains.

«A la suite de cette Chronique, l'éditeur a inséré divers fragments de Nicolas Costin, qui complètent la liste de ses ouvrages, et sont, avec les biographies mentionnées plus haut, les seuls écrits qui lui appartiennent en propre. On distingue parmi ces fragments, dont la plupart manquaient dans la première édition, une Histoire du premier règne de Nicolas Mavrocordato (1710-1711), celle du règne de Demetrius Cantimir et la relation de la guerre de Pierre le Grand et des Turcs (1711).

«En 1729, le prince Grégoire-Jean Ghika, voïvode de Moldavie, chargea un certain Alexandre Amiras, de Smyrne, grand écuyer de sa cour, de compiler les chroniques des deux Costin, avec la chronique intermédiaire d'Ureche, de manière à former une sorte d'histoire continue et complète de la Moldavie, depuis les origines de la domnie (et même beaucoup au delà, attendu que la première descente de Nicolas remonte à la tour de Babel) jusqu'à la première moitié du XVIII[e] siècle, et d'en donner une traduction en grec vulgaire. Plus tard (1741), une traduction du manuscrit grec en langue française fut faite à Angora par un autre Smyrniote, Nicolas Genrer. Une copie de cette traduction se trouve aujourd'hui à la Bibliothèque nationale de Paris (Dép[t] des manuscrits), ainsi qu'un exemplaire également manuscrit de la version d'Alexandre Amiras. M. Hase a publié un compte rendu très-exact, et très-curieux pour l'époque (1827), de ces deux ouvrages dans le tome XI des *Notices et extraits des manuscrits*[2].

[1] Le grammairien ou le professeur (διδάσκαλος).

[2] Voir la préface de la 1[re] édition, tome I, p. XXV (en note) :

«Note ajoutée en 1872. — Quand je publiai l'édition de 1852, j'étais loin de

«II. *Deuxième règne de Nicolas A. Mavrocordato en Moldavie* (1711-1716), par Acsinti Uricarul.

«III. *Chronique de Moldavie* (1662-1743), par le vornic Jean Neculce. — Cette chronique un peu plus étendue que celle de Nic. Costin, et qui fait double emploi avec elle jusqu'à l'année 1711, se continue trente-deux ans au delà jusqu'au deuxième avénement de Constantin Mavrocordato en Moldavie.

«Le style de cet écrivain rappelle celui de Miron Costin le père, et est jugé par les Roumains bien supérieur à celui de Nicolas Costin.»

M. Renier offre à l'Académie le 14e fascicule de la *Bibliothèque de l'École des hautes études*, contenant une *Étude topographique sur l'itinéraire des Dix mille*, par M. Robiou, directeur adjoint à l'École des hautes études.

M. Maury offre une note de M. Casati, juge au tribunal de Lille, sur la lettre Λ dans l'alphabet étrusque, à propos d'une inscription récemment découverte. M. Casati y examine l'hypothèse avancée que ce Λ dans cet alphabet aurait la valeur du *ν*. Il la réfute et maintient la valeur du λ comme elle était acceptée.

SÉANCE DU VENDREDI 28 NOVEMBRE.

Le Secrétaire perpétuel présente à l'Académie :

1° Le 3e volume (en deux parties) du *Corpus inscriptionum latinarum*.

2° Le *Rig Veda*, texte sanscrit édité par M. Max Müller et dédié par lui à «M. Adolphe Regnier, membre de l'Institut de France, comme un gage de sa sincère admiration pour l'étendue de son érudition, l'élévation de son caractère et le dévouement de toute sa vie à ses convictions.»

3° *Mémoires de l'Académie des sciences de Berlin*, année 1872.

4° *La Ligue à Abbeville* (1576-1594), par M. Ernest Prarond.

5° *Mémoires de l'Académie de Stanislas*, 1872.

6° *Précis analytique des travaux de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Rouen* (1871-1872).

7° *Mémoires de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts d'Amiens* : tome X de la 2e série.

me douter que les chroniques roumaines, au moins celles de la Moldavie, étaient traduites aussi en langue française; ceci est aujourd'hui un fait connu. J'ai sous les yeux une copie de ces chroniques, due à un ami des Roumains, M. Ubicini, d'après un manuscrit qui se trouve à la Bibliothèque nationale de Paris, sous ce titre : *Livre historique, etc. etc.*»

8° *Bulletin de la Commission historique du département du Nord :* t. XII.

9° *Bulletin de la Société archéologique de l'Orléanais :* année 1872 et premier trimestre de 1873.

M. DE VOGÜÉ offre à l'Académie, au nom des héritiers de M. le duc de Luynes, le *Voyage d'exploration à la mer Morte, à Petra et sur la rive gauche du Jourdain.* M. le duc de Luynes avait voulu consacrer les dernières années de sa vie de savant à une expédition scientifique, et il avait choisi pour lieu de ses explorations la mer Morte. Il s'était associé M. le capitaine Vignes pour diriger la navigation; il avait confié l'exploration géologique du rivage à un jeune savant, M. Lartet. Malheureusement la mort a interrompu M. de Luynes dans la préparation de son travail. M. de Vogüé, chargé par la famille de M. de Luynes de le mettre en état de paraître, y a consacré tout le temps dont ses fonctions lui permettaient de disposer. La partie dont il s'est chargé comprend la relation du voyage et les notes archéologiques. La relation du voyage n'était que commencée, les notes archéologiques ébauchées à peine. M. de Vogüé a achevé la rédaction du voyage et rédigé celles des notes dont les éléments étaient réunis. La partie géologique est complète et offre un grand intérêt.

M. le PRÉSIDENT prie M. de Vogüé de recevoir les remercîments de l'Académie et de les transmettre à la famille de M. de Luynes.

M. DE VOGÜÉ rappelle que la famille, auprès de laquelle il s'acquittera de la commission, n'est plus telle que la présente le titre de l'ouvrage. Ce titre porte: «Publié par ses petits-fils;» l'un d'eux, l'héritier du nom, a péri sur le champ de bataille.

M. JOURDAIN offre, au nom de M. LABARTE, les quatrième et cinquième fascicules du tome II de son *Histoire des arts industriels.*

SÉANCE DU VENDREDI 5 DÉCEMBRE.

M. EGGER présente : 1° un discours prononcé à la conférence des avocats, le 15 novembre 1873, par M. André Morillot, sur un sujet qui intéresse particulièrement l'Académie, car il s'agit de l'*Éloquence judiciaire à Athènes,* et l'Académie doit s'applaudir de voir nos jeunes avocats restés fidèles à l'étude de l'antiquité classique; 2° une *Descente aux enfers, le Golfe de Naples, Virgile et le Tasse,* par M. Henri Johanet. C'est une étude où l'auteur refait avec talent ce qui avait déjà été essayé par Bonstetten dans son *Voyage pittoresque sur le théâtre des six derniers livres de l'Enéide.*

Sont offerts, en outre, à l'Académie cinq fascicules de l'*Académie des sciences de Munich* (classe de philosophie, de philologie et d'histoire : 1872-1873).

M. Miller demande la parole pour une présentation de livre :

«Comme président, dit-il, de l'*Association des études grecques en France*, je suis chargé d'offrir à l'Académie l'*Annuaire* de cette année. Ce volume n'est pas moins riche que le précédent. Plusieurs de nos confrères y ont contribué. Outre le discours prononcé par M. Thurot à l'assemblée générale de cette société, on y trouve la suite de la traduction française des poëmes d'Hésiode, par M. Patin (le *Bouclier d'Hercule* et *les Travaux*); des observations de M. Egger, sur le genre de drame appelé *satyrique*, et des lettres autographes inédites de Coray à Chardon de la Rochette. L'Académie connaît déjà ces communications de MM. Egger et Brunet de Presle. Je dois mentionner ensuite, au rapport de M. Chassang, la continuation des curieuses recherches de M. Fr. Meunier sur la langue grecque, des remarques de notre savant correspondant M. Rangabé sur la prononciation grecque et un article de M. le marquis de Queux de Saint-Hilaire sur les imitations en grec moderne. L'épigraphie se trouve représentée par des inscriptions inédites de Thrace recueillies par M. Deville, publiées par M. Foucart. Au nombre de ces dernières, figure celle qui contient la mention de l'immortalité de l'âme et dont j'ai entretenu longuement la Compagnie.

«Mais ce qui ne donne pas moins de prix à ce volume, ce sont les textes inédits qu'il contient. Ils méritent d'être cités : Extraits d'un manuscrit latin-grec et grec moderne, par M. Decharme; deux morceaux inédits de Georges Pachymère sur l'arc-en-ciel, par M. Ch. Ruelle; enfin, Préface d'un auteur byzantin. C'est l'autobiographie littéraire de Nicéphore Basilacas dont je viens de publier le texte d'après un manuscrit de l'Escurial. Il y a déjà plusieurs années, j'en ai communiqué la substance à l'Académie.

«Indépendamment de l'Annuaire, la Société, dans le désir de montrer l'intérêt qu'elle attache à l'étude des œuvres de l'art grec, fait une publication in-4° intitulée *Monuments grecs;* le premier numéro, qui a paru l'année dernière, était consacré à une notice de notre confrère M. de Witte sur la coupe de Thésée et d'Amphitrite. Celui de cette année, le 2ᵉ numéro, contient une lettre inédite de Fauvel, publiée par M. Ravaisson. Cette lettre renferme diverses particularités intéressantes pour l'archéologie et quelques mots relatifs à la Vénus de Milo, qui venait d'être découverte. Nous trouvons ensuite des recherches sur les figures de

femmes voilées dans l'art grec, par M. Heuzey : ces recherches concernent surtout une très-belle tête voilée trouvée dans un monastère d'Apollonie d'Épire, et que M. Heuzey croit pouvoir appliquer à Déméter. L'étude des figurines de terre cuite vient l'aider dans cette attribution. C'est à ce genre de monument qu'il emprunte un très-beau buste trouvé dans la Béotie et dont il doit le dessin à MM. Chaplain et A. Dumont. C'est une figure de femme voilée et qu'on reconnaît pour l'image d'une déesse.

«Le fascicule se termine par un mémoire de M. A. Dumont sur les miroirs grecs ornés de figures au trait. L'occasion de ce travail est un miroir qu'il a acheté à Corinthe en 1867, et qui, suivant lui, reproduit un groupe ou un tableau consacré par la reconnaissance de Leucade aux Corinthiens. Ce mémoire se distingue par une excellente critique et par une grande connaissance des monuments de l'archéologie figurée. Trois planches représentent les bustes et le miroir en question.»

SÉANCE DU VENDREDI 12 DÉCEMBRE.

Sont offerts à l'Académie :

1° *Fontes rerum Austriacarum :* 2° partie (Diplomataria et acta), t. XXX à XXXVI.

2° *Comptes rendus des séances de l'Académie des sciences de Vienne,* classe de philosophie et d'histoire : tomes LXIV à LXXI (1870-1872).

3° *Mémoires de l'Académie des sciences de Vienne,* même classe: t. XIX à XXI.

4° *Archives ponr l'histoire de l'Autriche :* t. XLII à XLVII.

5° *Tabulæ Codicum manuscriptorum præter Græcos et Orientales in bibliotheca palatina Vindobonensi asservatorum,* vol. V.

6° *Mémoires de l'Académie des sciences, inscriptions et belles-lettres de Toulouse :* 7° série, t. V (1873).

7° *Journal de voyage, Paris à Jérusalem* (1839-1840), par M. Morot (2° édition).

8° *Bulletin d'archéologie chrétienne :* 3° fascicule, 4° année.

9° *Mémoire sur un buste en marbre du Musée Britannique,* publié à l'occasion de la fête de Winckelmann (avec 3 planches) par M. Hübner.

M. Guigniaut offre à l'Académie, au nom de M. Cazenave, conseiller à la Cour de cassation, le premier volume d'un ouvrage intitulé : *Étude sur les tribunaux de Paris de 1789 à 1800.*

M. Jourdain présente, au nom de M. Fayet, ancien recteur, un *Rapport sur les écoles primaires avant 1789*.

M. de Wailly, en déposant sur le bureau de l'Académie une nouvelle édition de son ouvrage : *Jean sire de Joinville*, s'exprime ainsi : « J'ai l'honneur d'offrir à l'Académie une nouvelle édition de Joinville, où j'ai essayé d'introduire quelques améliorations en y traitant plusieurs questions historiques, archéologiques et grammaticales qui se rattachent étroitement à l'intelligence du texte de l'auteur. Je puis dire que notre savant et regretté confrère, M. Victor Le Clerc, m'avait le premier suggéré la pensée de publier une édition de l'historien de saint Louis. Je n'ai pas oublié non plus les encouragements que l'Académie a bien voulu accorder à mes études sur la langue des chartes originales dont l'orthographe m'a servi de règle pour ramener le texte de Joinville à sa forme primitive. Je dois beaucoup d'ailleurs au concours de plusieurs savants. Une excellente carte féodale de la France, due aux recherches de M. Longnon, donnera au lecteur une idée exacte des territoires où s'exerçait l'autorité médiate ou immédiate de saint Louis. Si j'ai pu aborder des questions d'archéologie, c'est en quelque sorte sous la direction de M. Jules Quicherat et grâce à d'excellents dessins de M. Demay. L'Académie me permettra enfin de témoigner ma reconnaissance à notre vénérable confrère M. Didot, qui n'a rien épargné pour que cette édition fût digne de Joinville et de saint Louis. »

SÉANCE DU VENDREDI 19 DÉCEMBRE.

Sont offerts à l'Académie :

1° *L'Alhambra de Grenade*, par M. Ern. Breton.

2° *Les grands pèlerinages et leurs sanctuaires*, par M. l'abbé Salmon.

M. Guigniaut offre à l'Académie, au nom de M. Foucart, deux thèses *sur les associations religieuses et les associations des acteurs chez les Grecs*, thèses qui ont valu à M. Foucart l'honneur d'être reçu docteur à l'unanimité par la Faculté des lettres. Ces deux thèses, la thèse française surtout, sont fondées sur l'étude d'inscriptions grecques découvertes dans ces derniers temps. M. Foucart a su en tirer de vives lumières sur deux sujets qui ont entre eux plus d'un rapport. Il faut savoir gré aux jeunes savants de porter ainsi leur critique sur des questions qui tiennent de si près à l'étude des religions anciennes et qui n'avaient pas encore été approfondies.

M. de Longpérier offre, au nom de M. Cocheris, une *Étude sur l'origine*

et la formation des noms de lieux. L'Académie a souvent blâmé les étymologies vicieuses qui se rencontrent dans les ouvrages soumis à ses jugements. Maintes fois elle a averti les écrivains des dangers de ces dérivations de fantaisie. Mais il y a une chose plus utile encore que de les blâmer c'est de les prévenir. C'est ce que veut faire M. Cocheris dans ce petit livre qu'il offre à l'Académie, livre plein de détails, exposés avec une grande clarté, et dont les bons effets ne peuvent manquer de se faire sentir bientôt dans les ouvrages qui seront envoyés au concours des Antiquités de la France.

M. Paulin Paris offre, au nom de M. Baret, inspecteur de l'Académie de Paris, une seconde édition fort développée de son travail *sur l'Amadis de Gaule.* M. Baret prouve que le poëme n'est pas d'origine portugaise; qu'il est antérieur à la version de Vasco de Lobeira, et probablement d'origine espagnole.

M. Egger offre, au nom de M. Em. Ruelle, une brochure qui a pour titre et pour sujet deux morceaux inédits de Georges Pachymère. (Extr. de l'*Annuaire de l'association pour l'encouragement des études grecques en France.*)

M. Egger offre encore, au nom de M. Benoist, une édition de Virgile et un commentaire sur une partie du Ve livre de Lucrèce à l'usage des classes.

Il dépose en outre, sur le bureau de l'Académie, deux paquets de livres slaves adressés pour elle à M. Leger. Le premier paquet (*Rad Iugoslavenske Akademije*) contient trois volumes des mémoires de l'Académie slave d'Agram. Ces mémoires sont relatifs à des questions d'histoire, de philologie et de sciences naturelles. M. Leger y signale spécialement, dans le tome XXIII, un mémoire de M. Kukulievitch sur la Pannonie romaine, et dans le tome XXIV, une étude de M. le docteur Raczki *sur la lutte des Slaves méridionaux pour l'indépendance au XIe siècle.*

Le second paquet renferme les livraisons (4-8) des mémoires de la société littéraire bulgare siégeant à Braïla (Roumanie), *Periodi tcheskospisami*, etc. Elles renferment des travaux critiques spécialement sur l'histoire de l'Église bulgare, des chants populaires, des notices bibliographiques.

M. Dulaurier remet à M. le Président une lettre de M. Ed. Privat, éditeur de la nouvelle édition de l'*Histoire générale du Languedoc* de dom Vaissette, et offre à l'Académie les premiers volumes de cet important ouvrage.

Le premier volume contient une introduction de M. Dulaurier, intro-

duction où notre confrère fait l'historique du travail de dom Vaissette et présente le plan de l'édition nouvelle. Par une note qu'il lit à l'Académie, il lui fait connaître ce que comprennent les volumes dont il fait hommage et ce qu'on trouvera dans les suivants; il ajoute que rien ne sera négligé pour que la partie archéologique soit à la hauteur du reste.

SÉANCE DU VENDREDI 26 DÉCEMBRE.

M. DE WITTE fait hommage à l'Académie, au nom de l'auteur, M. Albert Dumont, d'un mémoire ayant pour titre : *Peintures céramiques de la Grèce propre.*

«Les recherches de M. Albert Dumont, ajoute M. de Witte, offrent un grand intérêt pour la science; ces recherches ont été publiées d'abord en quatre articles insérés au *Journal des Savants* [1], puis réunis ensemble.

«M. A. Dumont a rassemblé pour la première fois des documents exacts sur les vases peints trouvés en Grèce, en se servant des ouvrages du baron de Stackelberg [2], de M. A. Conze [3] et surtout des recueils publiés récemment par deux jeunes savants allemands, M. M. O. Benndorf [4] et H. Heydemann [5].

«Le mémoire de M. Dumont est divisé en sept paragraphes. Dans le premier, l'auteur traite des noms d'artistes que l'on rencontre sur les vases de la Grèce propre.

«M. Henri Brunn [6], en 1859, donna un catalogue de soixante et quinze à quatre-vingts noms de fabricants et de dessinateurs de vases [7], et parmi ces noms ne figurent que six artistes appartenant à la Grèce propre. M. de Benndorf et Heydemann ont considérablement enrichi cette liste et M. A. Dumont arrive à présenter seize noms. Il est vrai que, sur ces seize noms, il y en a deux ou trois dont la lecture n'est pas certaine.

«On connaît aujourd'hui plusieurs familles de céramistes; le fils suivait

[1] Septembre et décembre 1872; avril et septembre 1873.

[2] *Die Gräber der Hellenen*, Berlin, 1837, in-folio.

[3] *Melische Thongefässe*, Leipzig, 1862, gr. in-folio.

[4] *Griechische und Sicilische Vasenbilder*, Berlin, 1869 et 1870, in-folio.

[5] *Griechische Vasenbilder*, Berlin, 1870, in-folio.

[6] *Geschichte der griechischen Künstler*, II Bd. Stuttgart, 1859, in-8°.

[7] Quelques années auparavant, j'avais moi-même réuni soixante et dix noms. (Voy. *Revue de philologie*, t. II, Paris, Fr. Klincksieck, 1846-1847.) — On peut évaluer aujourd'hui à environ une centaine le nombre de noms de fabricants et de dessinateurs inscrits sur les vases peints.

la profession du père, et, quand il signait les produits qui sortaient de sa fabrique, il faisait suivre son nom de celui de son père. On connaissait quelques exemples de cet usage sur les vases tirés des nécropoles étrusques et je citerai ici le nom de *Tléson, fils de Néarque.* Les exemples réunis par M. Dumont enrichissent cette liste d'une manière notable, et c'est pour la première fois que l'on possède cette nomenclature. Dans le second paragraphe, l'auteur parle du commerce des vases entre la Grèce et l'Italie. On connaissait déjà des vases signés des noms de Nicosthènes et d'Épictète, trouvés dans plusieurs endroits; on citait l'Étrurie, la Grande-Grèce, la Sicile et même la Crimée, où l'on avait retrouvé des vases portant ou l'un ou l'autre de ces noms. M. Dumont produit plusieurs nouveaux exemples qui prouvent combien le commerce des vases peints était actif dans les temps anciens. Et l'on ne peut conserver le moindre doute sur l'identité parfaite des artistes qui ont mis leur signature à ces produits, découverts dans des contrées fort éloignées les unes des autres. Au premier coup d'œil, pour celui qui a l'habitude de voir les vases peints, on reconnaît la même main, le même style, et jusqu'à la manière d'écrire les noms accompagnés des verbes *ἐποίησεν* et *ἔγραψεν.*

«Réunir le plus grand nombre possible d'œuvres signées est le meilleur moyen pour fixer l'âge, la patrie des artistes qui nous ont transmis leurs noms; on arrive par là à déterminer l'époque exacte de la fabrication des vases, problème qui a occupé bien des savants et qui est encore loin d'être résolu.

«Dans le troisième paragraphe de son travail, M. Dumont compare et étudie la beauté des vases grecs et des vases italo-grecs.

«Dans le quatrième paragraphe, il parle des vases du plus ancien style dont quelques-uns, ceux trouvés dans l'île de Santorin sous la pouzzolane, remontent à une époque antérieure de plusieurs siècles aux vases recueillis dans les Cyclades, qui eux-mêmes appartiennent au XIIe ou au XIIIe siècle avant l'ère chrétienne.

«M. Dumont propose un essai de classification qui, dans l'état actuel de la science, n'est certainement que très-provisoire. Mais on ne saurait contester l'utilité d'un pareil essai.

«Le cinquième paragraphe a pour objet l'étude des vases à fond clair et à figures noires.

«Le sixième traite des vases à figures rouges sur fond noir.

«Enfin dans le septième et dernier paragraphe, M. Dumont parle des lécythus blancs de fabrique athénienne et décrit quelques-uns de ces lécythus qui sont surtout remarquables au point de vue de l'art. En effet,

les dessins au simple trait tracés sur ces vases donnent la plus haute idée de la perfection à laquelle l'art était parvenu chez les Athéniens. Parmi les beaux dessins exécutés par M. A. C. Chaplain, le compagnon de voyage de M. Dumont, je ne connais rien de plus pur, de plus suave, de plus parfait que la scène dans laquelle on voit deux génies ailés, Hypnos et Thanatos, qui déposent dans la tombe le corps d'une jeune femme. Dans le fond est la stèle funèbre auprès de laquelle un éphèbe se tient debout. Avec quelle attention, avec quelle délicatesse les deux génies, l'un barbu et dans la force de l'âge, l'autre resplendissant de jeunesse, enlèvent le corps de la jeune femme, qui semble seulement endormie! La stèle est d'une grande élégance, le jeune homme est d'une distinction parfaite. Cet ensemble d'une religieuse tristesse, comme le fait observer M. Dumont, est un chef-d'œuvre. Le lécythus sur lequel est tracée cette scène si simple et si merveilleuse comme art est un des plus grands qui soient connus.»

M. de Longpérier offre à l'Académie :

1° Au nom de M. Chabas : *Études sur l'antiquité historique d'après les sources historiques et les monuments réputés préhistoriques* (2e édition). — *Mélanges égyptologiques*, 3e série, contenant 23 mémoires. Ces mémoires sont particulièrement consacrés à des questions de mœurs et de coutumes des anciens Égyptiens, à des détails domestiques. Ils contiennent par conséquent l'explication d'une foule de termes familiers et d'idiotismes qui sont beaucoup plus difficiles à entendre que la langue officielle.

2° Au nom de M. Joachim Ménant :

Leçons d'épigraphie assyrienne professées aux cours libres de la Sorbonne pendant l'année 1869 (1873 ; in-8°).

3° Au nom de M. François Lenormant :

Choix de textes cunéiformes inédits, ou incomplètement publiés. Ce recueil débute par des copies d'inscriptions historiques appartenant aux plus anciens temps de l'empire babylonien, puis on y trouve des documents de grammaire et de lexicographie; des textes astronomiques et talismaniques. Le manque de textes facilement accessibles est un des obstacles les plus fâcheux à l'étude des langues de l'antique Asie occidentale. M. Lenormant a entrepris l'œuvre éminemment utile qui consiste à déchiffrer sur des briques, parfois mutilées ou dégradées par le temps, des textes bien choisis qu'il livre aux travailleurs.

M. de Longpérier présente encore, du même auteur, *Essai sur la propagation de l'alphabet phénicien*, tome IIe, 1re livraison (*Suite de la famille araméenne*).

L'auteur explique, au cours de son ouvrage, divers monuments épigraphiques et numismatiques. Depuis l'époque où son mémoire sur l'alphabet phénicien a été couronné par l'Académie, il l'a enrichi d'observations nouvelles qui justifient encore la distinction dont ce travail a été l'objet.

M. Renier offre à l'Académie la 2e livraison du *Dictionnaire des antiquités grecques et romaines*, commencé par M. Daremberg et continué par M. Saglio. Cette 2e livraison s'arrête à l'article *Apollon*. Elle justifie complétement les espérances que la première avait fait concevoir.

TABLE DES MATIÈRES

DU PREMIER VOLUME DE LA QUATRIÈME SÉRIE.

A

B

C

E

F

G

H

I

d'une erreur de traduction relevée par M. Derenbourg dans une citation de l'Exode, p. 67; — présente la deuxième série des *Lettres assyriologiques* de M. Lenormant, p. 95; — prend part à la discussion sur la composition de la Commission chargée de rédiger le programme du cours d'archéologie créé à Rome, pour les membres de l'École d'Athènes de 1re année, p. 108; — est adjoint à cet effet à la Commission de l'École d'Athènes, *ibid.*; — lit une notice sur cinq inscriptions trouvées dans l'île de Pâques, p. 114, 151-155; — lit, au nom de M. Chabas, une *Notice sur les campagnes de Thothmès III en Asie*, p. 114, 155-169; — est nommé membre de la Commission chargée de présenter un candidat au prix biennal, p. 120; — lit une réponse de M. Chabas à M. Maspero *Sur l'identification des Hébreux avec les Aperou des hiéroglyphes*, *ibid.*; — et une note de M. Lenormant *Sur l'existence de l'éléphant dans la Mésopotamie au XIIe siècle avant l'ère chrétienne*, *ibid.*; — présente la deuxième livraison de l'*Essai sur la propagation de l'alphabet phénicien dans l'ancien monde* par M. Lenormant, p. 187; — présente, de la part de M. Am. Ronchini, un recueil intitulé : *Lettere del cardinale Jacopo Sadoleto e di Paolo suo nipote*, p. 189; — de la part de M. L. d'Hervey le deuxième fascicule de sa traduction de *l'Ethnographie* de Ma-touan-lin, p. 190; — de la part de M. F. Feuardent, le deuxième volume de sa *Description des médailles égyptiennes de M. Demetrio*, p. 198; — de la part de M. Bompois, *les Types monétaires de la guerre sociale*, p. 199; — de la part de M. Lambros, un volume (en grec) *Sur les monnaies frappées au moyen âge pour le royaume de Chypre*, p. 199; — lit une *Note sur des sceaux hébraïques du moyen âge conservés aux musées de Toulouse et de Narbonne*, p. 205, 230-237; — une autre note sur une *Monnaie antique de Sicile*, p. 215-243; — donne lecture du *Rapport* de M. Lebègue sur le *Temple d'Apollon récemment découvert à Délos*, p. 220; — fait une communication relative aux derniers résultats des fouilles opérées sur le terrain de l'ancien cloître Saint-Marcel, à Paris, p. 220-223; — présente une nouvelle publication de M. Carmelo Mancini intitulée : *Illustrazione di due epigrafi inedite delle Terme di Diocleziano, etc.*, p. 223-224. Cf. p. 279; — explique l'introduction de légendes barbares dans les monnaies, p. 226; — présente un ouvrage de M. Ménant intitulé : *Les Achéménides et les inscriptions de la Perse*, p. 273; — l'*Album du musée de Boulaq*, par M. Mariette, p. 274; — plusieurs brochures archéologiques et paléontologiques de M. Barzilai, p. 274, 277-280; — le *Catalogue of the greek coins in the British Museum (Italy)* de M. Reginald Stuart Poole, p. 275; — et un mémoire du même intitulé : *The use of the coins of Kamarina in illustr. of the IVth and Vth Olympian odes of Pindar*, p. 278; — la troisième partie du tome Ier des *Études accadiennes* de M. Lenormant, p. 279; — il est nommé membre de la Commission chargée de présenter des sujets pour le prix Bordin, p. 281; — entretient l'Académie d'une découverte archéologique faite récemment à Paris dans les fouilles de la rue Nicole, *ibid.*; — prend part à une discussion sur la question des points-voyelles, p. 285; — lit le *Rapport* au nom de la Commission des Antiquités nationales, p. 287 et 405-418; — fait connaître une nouvelle inscription découverte à Paris, au champ Saint-Marcel, p. 288; — remercie M. de Vogüé d'avoir mis l'Académie en garde contre une fabrique d'inscriptions himya-

M

France à Malte de deux photographies d'inscriptions phéniciennes, p. 8; — adresse une seconde lettre relative aux recherches de M. Gorceix en Thessalie, p. 9; — communique une lettre de M. Taylor, vice-consul d'Angleterre, à Erzeroum, accompagnée de copies d'inscriptions coufiques, *ibid.*; — transmet des estampages d'inscriptions himyarites adressés par le gérant du consulat de France au Caire, p. 17; — des médailles phéniciennes adressées par le consul de France à Malte, *ibid.*; — une réponse du gérant du consulat de France à Bagdad à la circulaire sur les inscriptions sémitiques, *ibid.*; — le décret qui fixe à une année pour les membres de l'École d'Athènes le séjour à faire en Italie, p. 107; — communique une lettre de son collègue des affaires étrangères annonçant que les inscriptions himyarites appartenant à M. Olagnier (Olagnier-bey) ont été confiées par le possesseur au consul de France au Caire pour être mises à la disposition de l'Académie, p. 112; — un rapport du consul de France à Galatz, sur des découvertes archéologiques récentes, p. 113; — remercie l'Académie du programme préparé pour le cours d'archéologie que les membres de l'École d'Athènes doivent suivre pendant leur séjour à Rome, *ibid.*; — transmet une lettre de M. Gust. Laffon relative à des inscriptions cypriotes, *ibid.*; — demande si le rapport de M. Deyrolles sur sa mission en Asie Mineure a été examiné, p. 115; — communique une lettre de M. le liquidateur de la liste civile relative aux exemplaires restants des tomes I à VI des *Œuvres de Borghesi*, *ibid.*; — transmet un mémoire de M. Gorceix, membre de l'École d'Athènes, p. 118; — communique une note de M. Burnouf sur les fouilles de M. Lebègue à Délos, *ibid.*; — invite l'Académie à lui adresser ses présentations pour la chaire de philologie et d'archéologie égyptiennes au Collége de France, p. 119; — communique une seconde lettre de M. Burnouf relative aux fouilles entreprises à Délos par M. Lebègue, p. 120; — soumet à l'examen de l'Académie un mémoire de M. Ruel, membre de l'École française d'Athènes, *sur les longs murs et les ports d'Athènes*, *ibid.*; — adresse par lettre le décret qui autorise l'Académie à accepter le legs de M. Stan. Julien, p. 120; — et celui qui l'autorise à accepter le legs de feu M[me] Duchalais, née Gaultier, p. 122; — transmet la demande de M. le Ministre des Pays-Bas d'un exemplaire des *Historiens des croisades* pour la bibliothèque de l'université de Leyde, *ibid.*; — transmet divers documents relatifs aux fouilles faites à Délos, p. 204; — adresse un registre en hébreu et en caractères rabbiniques appartenant à la bibliothèque de Perpignan dont la communication avait été demandée par l'Académie, p. 211; — transmet un carton d'estampages d'inscriptions himyarites et autres envoyé par M. Sauvaire, p. 286; — réclame, au nom de la bibliothèque de Charleville, le manuscrit prêté à la Commission des historiens des croisades, p. 287; — désavoue sévèrement le candidat qui, sans son autorisation, a envoyé la liste de ses titres aux membres de l'Académie sous le couvert du ministère, p. 289; — informe l'Académie, que, sur sa recommandation, il a accordé une subvention de 2,000 fr. à M. Lebègue, p. 291; — transmet le programme du cours d'archéologie que M. Dumont se propose de faire aux membres de l'École d'Athènes de 1[re] année, p. 297; — et une notice (avec photographies) de M. Burnouf sur des découvertes archéologiques récemment faites à Athènes, p. 298; —

N

O

P

Q

R

raire, une liste des noms hébreux de convention pris pour synonymes des noms des villes de France, p. 205; — présente l'*Étude historique* de M. Berger *sur les Ophites*, p. 276; — le mémoire de M. Clermont-Ganneau intitulé : *Nouveaux ossuaires juifs, etc., ibid.*; — est nommé membre de la Commission chargée de présenter des sujets pour le prix Bordin, p. 281; — signale l'intérêt d'une inscription sémitique dont M. de Sainte-Marie vient d'envoyer l'estampage, p. 284; — prend part à une discussion sur la question des points-voyelles, p. 285; — présente, de la part du docteur Reboud, l'estampage d'une inscription bilingue (latine et néo-punique) trouvée sur les frontières de la Tunisie, p. 290; — de la part de M. Héron de Villefosse, trois empreintes ou dessins de textes sémitiques provenant d'Algérie, *ibid.*; — et de la part de M. Amari, la photographie d'une inscription punique sur deux colonnes, acquise par la bibliothèque de Trapani, *ibid.*; — communique l'extrait d'une lettre du docteur Gaillardot, relative à la découverte récemment faite, à Amrit, d'un dépôt de statuettes brisées, p. 297; — communique une lettre de M. Clermont-Ganneau, p. 299.

Rendu (M.) fait hommage d'une brochure sur un *Castellum stativum à Montigny-lès-Meiganlay (Oise)*, p. 191.

Renier (M.) est nommé membre de la Commission des Antiquités de la France, p. 2; — est appelé à remplir par intérim la charge de secrétaire de l'Académie, p. 4-9; — présente une *Notice descriptive et historique du musée de l'Université de Turin*, par M. Fabretti, p. 94; — une *Étude* de M. Mowat sur une inscription romaine découverte à Tours, p. 104; — la suite du *Bulletin d'archéologie chrétienne* de M. de Rossi, p. 105; — prend part à la discussion sur la composition de la Commission chargée de rédiger le programme du cours d'archéologie créé à Rome pour les membres de l'École d'Athènes de 1re année, p. 108; — est adjoint à cet effet à la Commission de l'École d'Athènes, *ibid.*; — est chargé par cette Commission de rédiger le programme à transmettre au Ministre de l'instruction publique, p. 109; — présente le Rapport de M. Cahen sur le *Madracen*, p. 188; — proteste contre une mystification épigraphique insérée dans l'*Indépendant de Constantine*, p. 189; — présente les deux premiers fascicules du *Dictionnaire des antiquités grecques et romaines* de MM. Daremberg et Saglio, p. 200 et 445; — annonce le départ pour Rome, avec une mission paléographique, de M. l'abbé Duchesne, élève de l'Ecole pratique des hautes études, p. 206; — présente quelques observations sur l'inscription d'un monument élevé par la colonie de *Sétif* en l'honneur des deux empereurs Maxime et Balbin et du César Gordien le Jeune, p. 208; — signale le surnom de *Germanica* donné à la *legio secunda Trajana Fortis* dans une nouvelle inscription envoyée par M. Mariette, p. 209; — est nommé membre de la Commission chargée de présenter des sujets pour le prix ordinaire, p. 281; — atteste l'importance des inscriptions romaines dont M. de Sainte-Marie a envoyé les estampages, p. 285; — indique la provenance sarde d'autres inscriptions romaines dont M. de Sainte-Marie a également envoyé les estampages, p. 286; — fait un rapport verbal sur les 14 inscriptions latines dont M. de Sainte-Marie a trouvé les copies dans les archives du consulat de France à Tunis, p. 288; — fait une communication sur les dernières inscriptions latines envoyées

S

T

U

V

W

Voici les paroles prononcées par M. Miller, président pour 1872, dans la première séance de 1873.

1° Après l'annonce de la mort de M. Em. de Rougé :

Messieurs, lorsque, vendredi dernier, on nous donnait de si tristes nouvelles sur l'état de notre confrère M. de Rougé, il n'était déjà plus. Nous étions bien loin de nous douter que la faible espérance qui nous restait encore ne reposait que sur le vide, et que notre malheur était consommé. C'est là, en effet, pour nous et pour le monde savant tout entier une perte irréparable, et dont il est impossible de mesurer toute l'étendue. C'est une de nos gloires nationales, l'une des plus grandes et des plus incontestées, qui disparaît en ravivant les blessures de notre patrie, déjà si éprouvée. Nous avions été frappés tant de fois et d'une manière si cruelle pendant les deux années précédentes, que j'avais le droit d'espérer en celle-ci sans qu'il se fît un seul vide parmi nous. Mais déjà, au mois de juillet, nous perdions un de nos vénérés confrères, M. de Cherrier. Ce n'était pas assez, il a fallu que la mort, dans sa rigueur impitoyable, vînt nous enlever l'un des plus illustres parmi nous, l'un des plus sympathiques, si jeune d'esprit et de facultés intellectuelles, et dont le génie était plein de magnifiques promesses. Puisqu'il s'est éteint loin de nous, puisque je n'ai pas même eu la consulation de lui rendre les derniers devoirs, qu'il me soit permis, au nom de l'Académie et au mien, de lui adresser ici un suprême adieu, avec l'expression de notre profonde douleur et de nos regrets les plus justement mérités.

2° En laissant le fauteuil de la présidence à M. Hauréau :

Messieurs et chers Confrères, je profite de l'usage qui m'autorise à vous adresser quelques paroles d'adieu. D'abord et avant tout, je tiens à vous remercier de l'extrême bienveillance que vous m'avez témoignée pendant le cours de cette année. Je remercie également notre secrétaire perpétuel pour le concours dévoué et intelligent qu'il a bien voulu me prêter.

Permettez-moi encore de vous faire part des sentiments d'une nature bien diverse qui m'animent en ce moment. Je suis triste de vous quitter; non pas que je regrette un honneur que je dois à un usage de conve-

nance et de courtoisie. La vanité personnelle n'a rien à faire ici, et le motif de ma tristesse est plus noble et plus digne. Mais il s'établit à la longue, et à votre insu, des liens intimes entre vous et votre président. Celui-ci cherche à vous complaire en tout, à n'éveiller chez vous aucune susceptibilité, à deviner, à prévenir tous vos désirs, en un mot, à mériter toujours votre confiance et votre approbation. Dès lors, le zèle, le dévouement, l'impartialité deviennent pour lui des devoirs d'une pratique facile et naturelle. Ce n'est donc pas sans une certaine douleur morale que je vois tout d'un coup se rompre tous les liens qui me rattachaient à vous.

D'un autre côté, j'éprouve une grande satisfaction en me sentant délivré des inquiétudes qui m'agitaient sans cesse. J'avais fini par vous considérer comme une grande famille dont le soin m'était confié. Il me semblait que j'étais responsable de toutes vos existences. Lorsque l'un de vous était souffrant, j'étais inquiet; j'avais peur. Ce malheur que je redoutais, il m'est arrivé au moment et du côté où je l'attendais le moins, et il termine mon année de présidence de la manière la plus cruelle. Puisse celui qui me remplace être plus heureux que moi et remettre intact à son successeur le précieux dépôt que je laisse entre ses mains!

ERRATUM.

Page 206, ligne 7, M. Renan pour la ville de Nîmes; ce nom etc. *lisez* : M. Renan pour la ville d'Aire, que les Juifs nommaient *Goren*, parce que גֹּרֶן est le nom de l'*aire* à battre le blé.

ACADÉMIE

DES

INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES

ANNÉE 1874

QUATRIÈME SÉRIE

TOME II

ACADÉMIE

DES

INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES

COMPTES RENDUS

DES

SÉANCES DE L'ANNÉE 1874

QUATRIÈME SÉRIE

TOME II



PARIS

IMPRIMERIE NATIONALE

M DCCC LXXV

COMPTES RENDUS DES SÉANCES

DE

L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS

ET BELLES-LETTRES

PENDANT L'ANNÉE 1874.

COMPTES RENDUS DES SÉANCES.

JANVIER-FÉVRIER-MARS.

PRÉSIDENCE DE M. JOURDAIN.

SÉANCE DU VENDREDI 2 JANVIER.

L'ordre du jour appelle la nomination du président et du vice-président pour l'année 1874.

M. Jourdain, vice-président, est élu président.

M. Maury est élu vice-président.

M. Jourdain, en prenant possession du fauteuil, remercie l'Académie de l'honneur qu'elle vient de lui faire, honneur qu'il veut rapporter tout entier à la bienveillance de la Compagnie. «L'Académie, continue-t-il, est désormais plus que jamais l'asile des fortes études. C'est vers elle que tournent les yeux ceux qui, au milieu des préoccupations du temps présent, ne laissent pas que d'attacher une grande importance aux questions littéraires. Se dévouer aux intérêts de l'Académie, c'est donc se dévouer à la science. Cette pensée ajoute encore au prix de ses suffrages et à la responsabilité de celui qui les obtient. Pour mieux répondre aux vues de l'Académie, il s'inspirera des sentiments qui la di-

rigent. Il suivra la trace de ses devanciers; il se proposera surtout l'exemple du Président respecté, auprès duquel il a siégé pendant un an au bureau, et qui a montré un zèle si éclairé, une fermeté si impartiale dans la direction de nos séances et des travaux de nos commissions. Il croit se faire l'interprète de tous en lui votant des remercîments au nom de l'Académie.»

M. Hauréau, Président sortant, exprime à son tour ses remercîments à l'Académie pour l'honneur qu'elle lui fait encore au moment où il quitte les fonctions dont elle avait bien voulu le charger.

M. le Ministre de l'instruction publique, par une lettre en date du 30 décembre 1873, demande que la Commission de l'École d'Athènes veuille bien examiner s'il n'y a pas lieu de modifier l'article 3 du règlement du 9 février 1859, qui n'autorise l'admission à cette École que des agrégés des classes supérieures ou des docteurs ès lettres.

Par une autre lettre, M. le Ministre de l'instruction publique prie le Secrétaire perpétuel de vouloir bien inviter l'Académie à s'occuper, dans l'une de ses plus prochaines séances, de la désignation de deux candidats pour la chaire des langues et littératures d'origine germanique, vacante au Collége de France, par suite du décès de M. Philarète Chasles.

M. le Ministre adresse en même temps la liste des présentations du Collége de France, liste dont il est donné lecture à l'Académie.

L'Académie ajourne la mise à l'ordre du jour des présentations qu'elle est appelée à faire jusqu'à ce qu'elle ait reçu, selon l'annonce qu'en fait M. le Ministre à l'Académie, le rapport du Collége de France contenant l'exposé et l'appréciation des travaux des candidats.

M. Tardieu écrit à l'Académie pour résigner entre ses mains les fonctions de rédacteur des comptes rendus de ses séances qu'il remplissait depuis neuf ans. Il exprime sa profonde gratitude pour toutes les marques de confiance et de bienveillance qu'à l'occasion de ces mêmes fonctions elle n'a cessé de lui donner.

M. le Secrétaire perpétuel écrira à M. Tardieu pour le remer-

cier, au nom de l'Académie, du zèle qu'il a montré dans l'accomplissement de cette tâche.

On procède au renouvellement des Commissions annuelles. Ces Commissions, à la suite des scrutins successivement ouverts, sont ainsi composées :

Commission des travaux littéraires : MM. Naudet, Guigniaut, Mohl, Laboulaye, Egger, de Longpérier, Regnier, Hauréau.

Commission des Antiquités nationales : MM. de Wailly, de Saulcy, de Longpérier, Renier, Delisle, de Lasteyrie, Hauréau, Desnoyers.

Commission de l'École d'Athènes : MM. Brunet de Presle, Rossignol, Egger, Waddington, Thurot.

Commission administrative de l'Académie, *avec délégation à la Commission centrale de l'Institut :* MM. Mohl, Brunet de Presle.

Le Secrétaire perpétuel présente à l'Académie les mémoires et ouvrages envoyés pour les différents concours.

Ces ouvrages sont :

Pour le prix du Budget : un mémoire *sur les dialectes du Languedoc au moyen âge*, portant pour épigraphe : *Ane fer ni fust*, etc.

Pour le prix Bordin : un mémoire *sur les vies des saints et les collections de miracles pouvant fournir des documents sur l'histoire de la Gaule sous les Mérovingiens*, avec cette épigraphe : *Partout où l'on interrogera les monuments du passé*, etc.

Pour le prix Brunet : deux mémoires, l'un *sur la bibliographie générale de la Gaule*, par M. Ruelle; l'autre *sur la bibliographie méthodique et raisonnée des beaux-arts*, par M. Vinet.

Pour le même concours il a été adressé deux ouvrages et trois mémoires *sur la bibliographie savante de l'Orient.*

Ces ouvrages ont, soit pour titres, soit pour épigraphes :

N° 1. *Qui scit ubi sit scientia, habenti est proximus* (manuscrit).

N° 2. *Descriptiones terræ sanctæ octo ex sæculo* VIII, IX, XII *et* XV. *Bibliographia geographica Palestinæ. Bibliographia geographica*

Palestinæ, ab anno cccxxxiii usque ad annum M., par M. Titus Tobler.

N° 3. *Essai bibliographique sur la Terre sainte*, par M. Édouard Cat (manuscrit).

N° 4. *Bibliographie descriptive de la Terre sainte.* Épigraphe : *Patience et longueur de temps* (manuscrit).

N° 5. *Manuscrits du fonds syriaque :* ancien fonds, supplément et fonds divers.

Pour le concours des Antiquités nationales, outre les ouvrages envoyés dans le cours de l'année dernière, l'Académie a reçu :

Histoire du prieuré de la Magdeleine lez-Orléans, de l'ordre de Fontevraud, par M. Ludovic de Vauzelles.

Histoire de l'ancien évêché-comté de Lisieux, par M. de Formeville. (2 vol.)

Le Patriciat dans la cité de Metz, par M. Prost.

La Normandie à l'étranger. — Documents inédits relatifs à l'histoire de Normandie, par M. de La Ferrière.

Histoire des vicomtes et de la vicomté de Limoges, par M. Marvaud. (2 vol.)

Histoire de Foulques Nerra, comte d'Anjou, par M. Alexandre de Salies.

Inscriptions antiques de Vienne en Dauphiné, par M. Allmer. (2 vol. avec planches.)

Calixte II. Étude sur les actes de ce pape, par M. Ulysse Robert.

Le Tarn et ses tombeaux, par M. Caraven-Cachin. (2 vol.)

Numismatique des corporations parisiennes d'après les plombs historiés, par M. Arthur Forgeais.

Dictionnaire historique, géographique et biographique de Maine-et-Loire, par M. Célestin Port.

Le théâtre de Vesontio et le square archéologique de Besançon, par M. Aug. Castan.

Sigillographie du diocèse de Gap, par M. Joseph Roman.

Un chapitre de l'histoire de la Guyenne pendant la domination anglaise, par M. Brissaud (manuscrit).

SÉANCE DU VENDREDI 9 JANVIER.

Il est donné lecture de deux lettres par lesquelles MM. Bossert et Schœbel se portent pour candidats à la chaire de langues et littératures d'origine germanique vacante au Collége de France par suite du décès de M. Philarète Chasles.

Le rapport à l'appui des présentations du Collége de France, annoncé par M. le Ministre dans une précédente lettre, n'étant pas encore parvenu à l'Institut, l'Académie ne peut mettre à l'ordre du jour de vendredi prochain la désignation de deux candidats pour cette chaire.

M. de Wailly donne sa démission de membre de la Commission des Antiquités nationales, sa santé ne lui permettant pas de remplir ces fonctions.

M. Duruy, rapporteur de la Commission du prix Gobert, informe l'Académie que deux ouvrages ont été adressés pour le concours de 1874; le premier a pour titre : *Chambre des Comptes de Paris. Pièces justificatives pour servir à l'histoire des premiers présidents* (1506-1791), par M. Boislisle; le second est intitulé : *Les Écorcheurs sous Charles VII. Épisodes de l'histoire militaire de la France au xve siècle*, par M. A. Tuetey.

M. Duruy rappelle que les ouvrages en possession du prix et auxquels les derniers devront être comparés sont, pour le premier prix : *Abraham Duquesne*, par M. Jal; pour le second prix : *Traités de paix et de commerce*, etc. par M. de Mas-Latrie.

Il est procédé au scrutin pour la nomination des diverses Commissions de prix. Elles sont ainsi composées :

Prix ordinaire (Dialectes de la langue d'oc) : MM. P. Paris, de Wailly, Guessard, Thurot.

Prix de numismatique : MM. de Saulcy, de Longpérier, Robert, de la Saussaye.

Prix Bordin (Vies des saints de l'époque mérovingienne) : MM. Delisle, Hauréau, de Rozière, Deloche.

Prix Brunet (Bibliographie grecque, italique, celtique) : MM. L. Renier, Ravaisson, de Longpérier, Girard.

Prix Brunet (Bibliographie relative à l'Orient) : MM. de Saulcy, Defrémery, Renan, Pavet de Courteille.

M. Th. H. Martin commence la seconde lecture de son Mémoire *sur la Prométhéide d'Eschyle.*

M. Renan communique à l'Académie une Note envoyée par M. le général Faidherbe *sur une inscription libyque*[1].

SÉANCE DU VENDREDI 16 JANVIER.

Il est donné lecture d'une lettre par laquelle M. le Ministre de l'instruction publique adresse à l'Académie le rapport, certifié par le Conseil d'administration du Collége de France, contenant l'exposé et l'appréciation des travaux de MM. Bossert et Guillaume Guizot, présentés comme premier et second candidat par l'assemblée des professeurs pour la chaire de langues et littératures d'origine germanique.

Après cette lecture, il est décidé que l'examen des titres et la présentation, par l'Académie, de candidats à ladite chaire seront mis à l'ordre du jour de la prochaine séance.

M. Hanoteau, récemment élu correspondant, écrit à l'Académie pour la remercier de sa nomination.

M. de Sainte-Marie, par une lettre datée de Tunis, offre à l'Académie de lui adresser cent *fac-simile* environ de dessins gravés sur des tombeaux antiques de l'Herzégovine, tombeaux qu'il attribue aux anciens Slaves. Cette lettre est renvoyée à M. de Lasteyrie.

Sur la proposition de M. le Président de la Commission de l'École d'Athènes, l'Académie décide que MM. Ravaisson, de Longpérier et L. Renier, qui ont pris part à la rédaction du programme du cours d'archéologie récemment fondé à Rome pour les élèves de première année de cette École, seront adjoints à cette Commission pendant le cours de l'année 1874.

L'ordre du jour appelle la nomination d'un membre de la Com-

[1] Voir ci-après aux Communications, n° 1.

mission des Antiquités nationales, en remplacement de M. de Wailly, démissionnaire.

M. de Rozière est élu.

M. Miller communique à l'Académie des observations sur des inscriptions grecques trouvées nouvellement en Égypte.

M. Egger achève la seconde lecture du Mémoire de M. H. Martin *sur la Prométhéide d'Eschyle.*

M. Heuzey termine la lecture de sa communication *sur les figures voilées* [1].

SÉANCE DU VENDREDI 23 JANVIER.

M. A. Saintonges, citoyen de Mayence, écrit à l'Académie pour lui annoncer l'invention d'une manière d'écrire intelligible dans toutes les langues.

L'Académie se forme en comité secret pour la présentation de deux candidats à la chaire des langues et littératures d'origine germanique.

La séance étant redevenue publique, M. le Président donne lecture de l'article 35 du règlement qui réserve aux seuls académiciens ordinaires le droit de vote.

Le scrutin est ouvert pour la nomination du premier candidat. Il y a 35 votants; majorité, 18. M. Guillaume Guizot obtient 22 voix; M. Bossert, 13. En conséquence M. Guillaume Guizot est proclamé premier candidat.

On passe au vote pour le second candidat. Il y a 35 votants; majorité, 18. M. Bossert obtient 30 voix; M. Em. Chasles, 2; M. Schœbel, 1; M. Grucker, 1. Il y a un bulletin blanc.

M. Bossert est proclamé deuxième candidat.

Le résultat du scrutin sera transmis à M. le Ministre de l'instruction publique.

M. de Longpérier commence la lecture d'une note de M. Chabas *sur le nom égyptien du fer* [2].

[1] Voir aux Communications, n° II.
[2] Voir aux Communications, n° III.

M. Bertrand fait une communication sur le *kestre :*

Le *κέστρος* ou cestrosphendone est une invention de la guerre persique (guerre des Romains contre Persée, 168 avant J. C.). Polybe nous le décrit très-exactement. Il consistait en un fer de deux palmes (0^m,154) de long, dont la douille était égale en longueur au fer proprement dit. A cette douille était adaptée une hampe d'un spithame, soit 0^m,231, de long, et d'un doigt, c'est-à-dire 0^m,019, d'épaisseur. Au milieu du trait étaient encastrées trois ailes en bois très-courtes. On prenait une fronde à cordes inégales, ou pour mieux dire à *bras inégaux*, et l'on déposait le trait au milieu, de manière qu'il pût se dégager facilement. Il en résultait que, dans le mouvement de rotation, tant que les cordes étaient tendues, le trait restait en place. Mais dès qu'on lâchait une des cordes et que l'on donnait ainsi l'impulsion, le trait s'échappait de son lacet, partant avec la vitesse de la balle lancée par la fronde. Ce texte a toujours été mal compris. M. Bertrand croit l'avoir interprété d'une manière satisfaisante. Il a fait exécuter un *cestre* d'après ces données : l'essai a parfaitement réussi. Celui qu'il présente à l'Académie est lancé facilement à *soixante et dix* mètres et atteint quelquefois *quatre-vingt-dix*, après s'être élevé à une hauteur de *trente* à *quarante* mètres. L'auteur a constaté que toutes les indications données par Polybe constituaient des conditions absolument nécessaires à la bonne réussite de l'arme. Il croit la question du cestre actuellement résolue.

M. Delaunay commence la lecture d'un *Mémoire sur quelques oracles sibyllins.*

M. Igounet adresse à l'Académie trois exemplaires d'une *Histoire administrative des communes du midi de la France* (1re série. Sainte-Foy-de-Peyrolières, depuis 1615 jusqu'à l'an XII de la République) : commencement d'un travail qu'il destine aux concours de l'Académie. Il lui sera répondu que ce travail sera, s'il le désire, renvoyé au concours des Antiquités nationales de 1875.

SÉANCE DU VENDREDI 30 JANVIER.

Le SECRÉTAIRE PERPÉTUEL lit son rapport sur les travaux des Commissions de publications de l'Académie pendant le 2ᵉ semestre de 1873[1].

Le rapport sera imprimé et distribué.

L'Académie se forme en comité secret.

La séance étant redevenue publique, M. de Longpérier lit une *Notice* de M. Grivel *sur Nemrod et les écritures cunéiformes*[2].

M. Delaunay continue la lecture de son *Mémoire sur quelques oracles sibyllins.*

M. Robiou lit une *Note sur un vase du musée de Naples.*

SÉANCE DU VENDREDI 6 FÉVRIER.

M. le Ministre de l'instruction publique écrit à l'Académie en lui adressant les trois manuscrits de la bibliothèque de Toulouse qu'elle avait demandés pour la Commission chargée de continuer la publication du recueil des historiens de France.

Ces manuscrits sont remis à M. L. Delisle.

M. EGGER, à propos d'un *Mémoire* de M. Ruel *sur les fortifications antiques d'Athènes* dont il a eu, l'an dernier, à rendre compte comme rapporteur de la Commission de l'École française d'Athènes, expose et justifie devant l'Académie, dans une courte note, la correction conjecturale qu'il croit pouvoir apporter au texte d'une scholie grecque sur le *Gorgias* de Platon, texte important pour déterminer la direction du mur appelé *mur du milieu* dans le système des défenses du Pirée[3].

M. JOURDAIN lit un *Mémoire sur la royauté et le droit populaire d'après les écrivains de la scolastique.*

[1] Voir à la suite des COMMUNICATIONS, Appendice n° I.
[2] Voir aux COMMUNICATIONS, n° IV.
[3] Voir aux COMMUNICATIONS, n° VII.

M. Delaunay achève sa communication *sur quelques oracles sibyllins*[1].

M. Robiou continue sa lecture *sur un vase du musée de Naples.*

SÉANCE DU VENDREDI 13 FÉVRIER.

M. Brunet de Presle écrit à l'Académie, comme administrateur adjoint de l'École des langues orientales vivantes, pour solliciter en faveur de cette École, établie enfin dans un hôtel qui lui est propre, le don de la collection des *Historiens des croisades* et des *Notices et extraits des manuscrits* depuis le tome XIV.

M. Brunet de Presle, présent à la séance, ajoute quelques considérations à l'appui de la demande, qui est renvoyée à la Commission des travaux littéraires.

M. Barthélemy Saint-Hilaire, membre de l'Institut, a écrit au Secrétaire perpétuel la lettre suivante :

Mon cher confrère,

Je vous prie de vouloir bien faire hommage à l'Académie des inscriptions et belles-lettres de l'ouvrage de M. le Dr H. Schliemann sur les antiquités troyennes. C'est l'édition allemande qui vient de paraître à Leipsick, et qui sera suivie de l'édition française, le mois prochain, comme me l'annonce l'éditeur M. F. A. Brockhaus. J'aurais désiré pouvoir présenter moi-même cet ouvrage à l'Académie, ainsi que je l'avais promis à M. le Dr H. Schliemann, quand, au mois de septembre dernier, j'ai visité sa magnifique collection à Athènes. Mais je n'ai pu aujourd'hui avoir cet honneur et ce plaisir, parce que le devoir politique m'appelle à Versailles. Du reste, l'Académie connaît déjà par de nombreux témoignages la grande découverte de M. le Dr H. Schliemann; je ne puis que joindre le mien à tous ceux qui lui sont parvenus de tant de côtés. J'espère que la publication nouvelle lèvera tous les doutes qui pourraient encore subsister dans quelques esprits. Pour moi, je suis persuadé que c'est bien de la véritable Troie, de la Troie homérique que M. le Dr H. Schliemann a retrouvé les débris et les cendres. La collection, que j'ai vue tout entière, se compose de près de vingt mille pièces de

[1] Voir aux Communications, n° V.

tout genre; et comme elle peut être augmentée presque indéfiniment par des fouilles postérieures dirigées dans le même sens et avec le même succès, c'est là tout un champ nouveau, aussi vaste que certain, ouvert aux études dont l'antiquité hellénique ne cessera jamais parmi nous d'être l'objet inépuisable et toujours fécond.

Agréez, mon cher confrère, l'assurance de mon sincère dévouement, et soyez assez bon pour offrir mon respectueux hommage à l'Académie.

Votre dévoué confrère,

Barthélemy Saint-Hilaire,
Membre de l'Institut.

P. S. Au volume allemand des *Antiquités troyennes* est joint un atlas de 218 photographies, que je vous transmets également.

M. Blondel, receveur des douanes à Wattrelos (Nord), adresse à l'Académie un manuscrit de quelques pages intitulé : *Mémoire au sujet d'un travail constituant une science nouvelle, la Prosodie.* L'auteur, dans l'impossibilité de publier son livre, sollicite à ce sujet la bienveillante intervention de l'Académie.

Il lui sera répondu que l'Académie ne peut intervenir en pareille matière, et qu'il est dans ses usages de ne prononcer de jugement que sur les mémoires envoyés à des concours.

M. Le Blant lit un *Mémoire sur les martyrs chrétiens et les supplices destructeurs du corps.*

M. Jourdain continue la première lecture de son *Mémoire sur la royauté et le droit populaire d'après les écrivains de la scolastique.*

L'Académie se forme en comité secret.

SÉANCE DU VENDREDI 20 FÉVRIER.

M. le Ministre de l'instruction publique adresse à l'Académie la liste des élèves de l'École des chartes nommés archivistes paléographes par arrêté en date du 5 février 1874; ce sont :

MM. Morel-Fatio (Alfred), Guilmoto (Gustave-Adolphe), Cohn (Isaac-Adolphe); et hors rang : M. Parfouru (Alfred-Paul).

M. le chef d'état-major général, chef du cabinet de M. le Ministre de la guerre, adresse à l'Académie, pour être soumis à son

appréciation, les notes et levés rapportés de Syrie par MM. Mieullet et Derrien, officiers d'état-major envoyés dans ce pays avec mission de lever la carte de la Terre sainte.

Ces travaux topographiques sont renvoyés à la Commission des inscriptions sémitiques.

M. de Sainte-Marie envoie le *fac-simile* d'une inscription trouvée par lui à la Marsa, au-dessus d'une fontaine.

M. Jourdain termine la première lecture de son *Mémoire sur la royauté et le droit populaire d'après les écrivains de la scolastique.*

M. Robiou achève la lecture de son travail *sur un vase du musée de Naples*[1].

M. Heuzey communique à l'Académie des *Recherches sur la pierre sacrée d'Antipolis*[2].

M. Guigniaut offre à l'Académie, de la part de M. Sorlin-Dorigny, élève du collége de Juilly, les empreintes de deux pierres qui, transportées à Constantinople par des pèlerins venant de la Mecque, avaient été abandonnées à la douane. Ces pierres sont maintenant déposées au musée de Sainte-Irène.

La première porte trois lignes de caractères himyarites (ou sabéens) : c'est un fragment d'inscription incomplète de tous les côtés. On y distingue, après une portion de nom, ces mots : «et ses fils.» La seconde, qui était en relief et qui est fort mutilée, ne laisse, dans l'empreinte, apercevoir que quelques caractères.

SÉANCE DU VENDREDI 27 FÉVRIER.

Par une lettre en date du 24 février, M. le Ministre de l'instruction publique accuse réception : 1° du *Mémoire* de M. Ruel, ancien membre de l'École d'Athènes, *sur les longs murs et les ports d'Athènes*; 2° de la note des *travaux* de M. Rayet en *Asie Mineure* pendant l'année 1872-1873.

M. de Sainte-Marie adresse à l'Académie l'estampage de quatre inscriptions néo-puniques.

[1] Voir aux Communications, n° VI.

[2] Voir aux Communications, n° VIII.

M. Renan présente à l'Académie deux documents relatifs à la célèbre inscription d'Éryx, en Sicile. Cette inscription est perdue depuis longtemps. On ne la connaît que par la copie qu'en prit Cordici, et qu'il inséra dans son histoire du mont Éryx, restée manuscrite. Torremuzza reproduisit cette copie, d'une manière fort inexacte, d'après le manuscrit de la bibliothèque de Palerme. Gesenius donna à son tour la copie de Torremuzza, avec de nouvelles inexactitudes. Aussi toutes les tentatives pour expliquer ce texte important ont-elles été frappées de stérilité. Grâce à M. Amari, associé étranger de l'Académie, et à M. Salinas, conservateur du musée de Palerme, nous possédons maintenant : 1° un calque exact de la copie de Cordici, telle qu'elle se trouve dans le manuscrit de Palerme; 2° un calque de la même copie, telle qu'elle se trouve dans un autre manuscrit également autographe de l'ouvrage de Cordici, qui est en la possession du P. Castronovo, à Monte San-Giuliano (l'ancienne Éryx). Ces deux calques nous rapprochent beaucoup de l'original perdu, et permettent dès à présent de voir au moins la nature de l'inscription. Ce n'est pas une lamentation funèbre, comme l'ont cru Gesenius, Ébrard, Blau, Meier. C'est une simple dédicace à Astarté (Vénus tyrienne), qualifiée «force de vie,» formule tout analogue à celle qu'on lit dans l'inscription de Lapithos, en Chypre.

M. Derenbourg demande si le manuscrit donne l'inscription comme fruste dans le haut; on pourrait alors chercher ce qui la doit compléter.

M. Renan croit, en effet, qu'il peut manquer une ligne.

M. Renan présente aussi une collation de l'ouvrage *De recuperatione terræ sanctæ* du P. Du Bois, faite au Vatican par M. l'abbé Duchesnes, et envoyée par M. Dumont, directeur des études à la section de l'École d'Athènes qui réside à Rome. Dans le tome XXVI de l'*Histoire littéraire de la France*, on a exprimé la conjecture que le manuscrit d'après lequel Bongars a publié ce curieux texte se trouvait au Vatican. Cette conjecture se trouve vérifiée, et la collation de M. l'abbé Duchesnes permettra de corriger le texte, souvent fautif, de Bongars.

M. Renan présente encore, de la part de M. le Dr Briau, des

copies de certains dessins, supposés hiéroglyphiques, qu'on trouve aux Canaries.

M. Robiou continue la lecture de ses *Recherches sur un vase du musée de Naples.*

M. Paulin Paris lit une note sur un poëme inédit de Guillaume Machault, intitulé : *le Voir dit.*

L'Académie se forme en comité secret.

SÉANCE DU VENDREDI 6 MARS.

M. de Sainte-Marie écrit à l'Académie pour lui communiquer une inscription inédite trouvée à Carthage.

M. Le Blant continue la lecture de son mémoire *sur les martyrs chrétiens et les supplices destructeurs du corps.*

M. Le Blant demande l'autorisation de publier tout ou partie de ce mémoire sans perdre le droit de le présenter pour le Recueil de l'Académie.

Cette autorisation lui est accordée.

M. Alexandre Bertrand est admis à lire une note sur la découverte faite le 5 janvier 1874 à Thaigen, canton de Schaffouse (Suisse), d'un dessin de *renne* gravé sur un os du même animal recueilli dans la caverne dite *de Kesserloch.* Ce dessin est d'une telle perfection qu'au premier abord on pourrait avoir des doutes sur son authenticité. M. Bertrand s'est rendu à Zurich pour y recueillir tous les renseignements nécessaires à la solution de ce petit problème archéologique. Il développe les raisons qui le poussent à croire à l'authenticité de cet intéressant spécimen de l'art des premiers habitants de la Gaule, et met sous les yeux de l'Académie plusieurs dessins et moulages de l'os gravé. M. Bertrand ajoute que le fait en question n'a plus rien d'anomal après la constatation de nombreux faits analogues, tant dans les cavernes du Périgord que dans celles des vallées des Pyrénées, et notamment dans la caverne de Gourdan (Haute-Garonne).

SÉANCE DU VENDREDI 13 MARS.

M. V. Duruy lit un travail sur la *Première partie du règne d'Hadrien.*

M. Robiou continue la lecture de ses *Recherches sur un vase du musée de Naples.*

M. Bréal commence la lecture d'un mémoire sur les *Tables eugubines.*

SÉANCE DU VENDREDI 20 MARS.

M. le Ministre de l'instruction publique écrit à l'Académie pour lui faire connaître qu'il a donné une mission archéologique à MM. de Sainte-Marie et Héron de Villefosse.

L'Académie confie le soin de donner des instructions, pour M. de Sainte-Marie, à la Commission des inscriptions sémitiques; pour M. Héron de Villefosse, à une Commission composée de MM. Ravaisson, de Longpérier, L. Renier et Defrémery.

M. le Ministre a adressé au Secrétaire perpétuel le dossier des papiers de M. Nestor L'Hôte, en le priant de donner son avis sur l'utilité qu'il y aurait à les publier.

Le Secrétaire perpétuel explique que ces papiers ne lui ont été adressés que pour être communiqués à l'Académie, dont le Ministre désire avoir l'avis.

Le dossier est renvoyé à MM. Brunet de Presle et Miller, qui auront à prendre connaissance du rapport déjà fait par notre confrère M. de Rougé sur ces documents.

M. Bertrand, président de l'Institut pour l'année 1874, invite par lettre l'Académie à désigner un lecteur pour la représenter à la séance trimestrielle fixée au mercredi 8 avril.

M. Duruy est désigné pour lire la communication qu'il a faite à l'Académie sur la *Première partie du règne d'Hadrien.*

Un manuscrit vient d'être envoyé pour le concours Bordin de 1874, sur cette question : *Faire connaître les vies des saints*, etc. Ce manuscrit n'y peut être admis pour deux raisons : 1° parce que le

concours est fermé depuis le 1[er] janvier; 2° parce que l'auteur a donné son nom. Comme il n'y a pas joint son adresse, le mémoire reste à sa disposition au secrétariat.

M. Duruy écrit à M. le Président pour l'informer qu'un journal important, en rendant compte de la séance du 13 mars, lui a prêté des paroles qu'il n'a pas prononcées. J'ai bien dit, écrit-il, que l'Académie montrait fort heureusement quels secours les inscriptions et les médailles pouvaient fournir pour renouveler l'histoire, mais je n'ai pas prétendu définir et délimiter cette assistance. C'est de mon travail sur Hadrien, et non des études d'autrui que j'ai parlé, en disant que, si les monuments épigraphiques m'avaient fourni d'importants détails pour l'histoire de ce règne, ils n'avaient point changé le fond des choses.

M. de Saulcy, membre de la Commission des inscriptions sémitiques, fait un rapport sur les *notes* et *levés* qui ont été rapportés de Syrie par MM. Mieullet et Derrien, officiers d'état-major, envoyés dans ce pays avec mission de lever la carte de la Terre sainte.

Ce rapport sera transmis à M. le Ministre de la guerre avec les papiers que M. le Ministre avait adressés à l'Académie.

M. Duruy continue sa lecture *sur le règne d'Hadrien*. A cette occasion il met sous les yeux de l'Académie un livre qu'il signale comme le plus considérable qui ait été fait sur le *mur d'Adrien*, au nord de l'Angleterre : *The Roman Wall, a description of the mural barrier of the North of England*, by the Rev. J. Collingwood Bruce, 3[e] édition (1867).

M. Renan informe l'Académie que M. le docteur Reboud, déjà bien connu de l'Académie par ses communications et publications relatives aux inscriptions berbères (dites libyques), envoie à l'Académie le dessin très-exact de 50 inscriptions berbères nouvelles, recueillies par lui dans les nécropoles du cercle de Constantine, de Guelma, de Souk-arras, de la Calle; de plus, 34 estampages se rapportant à ces inscriptions ou à des textes déjà connus; enfin quelques nouvelles lectures de textes déjà publiés et quelques inscriptions latines. Les inscriptions berbères ne figurent que dans l'appendice du *Corpus inscriptionum semiticarum*. Mais,

grâce à M. Reboud, cette partie du recueil sera sûrement une des plus riches en matériaux nouveaux. Le rapprochement de ces textes fera certainement disparaître la plupart des doutes qui restent encore sur ces monuments singuliers.

M. Bréal continue la lecture de sa communication sur les *Tables eugubines*.

SÉANCE DU VENDREDI 27 MARS.

M. Miller a la parole pour lire, en son nom et au nom de M. Brunet de Presle, un rapport sur l'utilité qu'il y aurait à publier les papiers de M. Nestor L'Hôte, en réponse à la demande faite à l'Académie par M. le Ministre de l'instruction publique.

Les conclusions de ce rapport sont adoptées.

M. Renan donne lecture des instructions qu'il a rédigées, au nom de la Commission des inscriptions sémitiques, pour diriger les recherches de M. de Sainte-Marie sur les inscriptions puniques de Carthage et des environs.

M. Léon Renier communique à l'Académie les instructions qu'il a préparées, au nom de la Commission, pour la mission dont M. Héron de Villefosse vient d'être chargé par M. le Ministre de l'instruction publique, en Tunisie et en Algérie.

Ces instructions sont approuvées par l'Académie, et seront transmises à M. le Ministre de l'instruction publique.

Sur la proposition de M. L. Renier, l'Académie émet un vœu pour que M. Héron de Villefosse soit chargé de rapporter en France, pour le musée du Louvre, trois monuments conservés à Lambèse où ils sont exposés à beaucoup de chances de destruction : le tarif de douane, la tribune militaire, et une série de six bustes impériaux.

COMMUNICATIONS.

N° I.

DÉCOUVERTE D'UNE INSCRIPTION LIBYQUE AUX CANARIES, PAR LE GÉNÉRAL FAIDHERBE.

Le curé don Aquilino Padron de la cathédrale de Las Palmas, chef-lieu de la grande Canarie, vient de faire une découverte très-intéressante, celle d'une inscription libyque dans l'île de Fer. Cela résulte d'une communication faite à la Société de géographie de Paris, par M. Berthelot, consul de France à Sainte-Croix de Ténériffe.

Les deux cents inscriptions connues jusqu'à ce jour proviennent de la contrée que les Romains appelaient Numidie, à l'exception de deux ou trois, qu'on a trouvées dans les autres parties de l'Algérie ; aucune n'a encore été signalée au Maroc, et voilà qu'on en découvre une dans la plus occidentale des Canaries !

Au sud de Valverde, chef-lieu de l'île de Fer, près d'un petit bois nommé dans le pays *Pinos d'el Julan,* le long d'un sentier escarpé qui descend à la mer, on trouve une longue coulée de laves basaltiques à surface lisse, de plus de 400 mètres de longueur, couverte de dessins, de caractères qui semblent avoir été gravés au moyen d'une pointe assez obtuse. Quelques parties ont été copiées et envoyées par don Aquilino Padron. J'y ai reconnu, parmi une foule de figures qui ne sont que de capricieux dessins ou peut-être des emblèmes, une inscription libyque de deux lignes que voici :

Les lettres ont environ 5 centimètres de longueur. L'inscription est horizontale comme celle de Tugga et contrairement aux épitaphes numidiques proprement dites, qui sont écrites, comme on le sait, verticalement de bas en haut.

La situation de cette inscription dans les laves, et au milieu d'une longue bande de dessins, ne permet pas de supposer qu'elle soit une épitaphe. C'est une inscription dans le genre des inscriptions rupestres du Sahara, rapportées par M. Duveyrier.

Par son ensemble, cette inscription paraît tenir le milieu entre celle de Tugga et les épitaphes numidiques. Elle n'a pas ces points nombreux qui caractérisent les textes rupestres du Sahara et l'écriture actuelle des Touaregs.

Les dessins qui entourent l'inscription sont des ronds, des spirales, etc... Certains d'entre eux pourraient passer pour des lettres libyques isolées.

En 1862, le docteur Charles Fritzsch, de Francfort, a trouvé sur une roche de la grotte de Belmaco, dans l'île de la Palma (une des Canaries), des caractères semblables à ceux qui entourent l'inscription de l'île de Fer et qui ont évidemment la même origine.

N° II.

RECHERCHES SUR LE TYPE DE LA DÉMÉTER VOILÉE DANS L'ART GREC.

§ I. Le monument qui sert de point de départ à cette étude est une tête de femme voilée en marbre, fragment de statue grecque, trouvé par l'auteur à Apollonie d'Épire et rapporté par lui au Louvre. Ce qui rend tout d'abord la tête d'Apollonie digne d'une attention particulière, c'est un caractère de gravité douce et triste, qui s'écarte sous certains rapports de

l'idéal païen. Ce caractère d'expression est d'autant moins fortuit, que le sculpteur, pour le produire, ne s'est pas contenté d'incliner sous le voile la tête de sa statue : il a modifié les proportions généralement suivies par les artistes grecs dans la construction de la face. On remarque notamment que l'épaisseur du menton a été diminuée de 2 douzièmes, ce qui donne au visage, avec une expression particulière de bonté, un ovale plus large et un galbe plus matronal. Une légère dépression des joues accuse même légèrement l'empreinte de la souffrance physique. Les traits, où le caractère impersonnel de la beauté est accentué par certains procédés archaïques (surtout dans l'arrangement de la chevelure et dans le dessin des yeux et du front), n'ont du reste rien d'individuel : ils constituent plutôt une variante intéressante de l'idéal grec, et un type où l'expression des affections de l'âme tient une place inaccoutumée.

Les déesses voilées forment malheureusement, dans les collections de marbres grecs, une des classes les moins étudiées et qui se prêtent le plus difficilement aux déterminations précises. Cependant les caractères qui viennent d'être décrits ne permettent pas plus de songer à la chasteté rigide d'une Hestia qu'à la tranquille fierté d'une Héra ou même à la sévérité d'une Perséphone. Le temps d'épreuves et de persécution que Latone avait traversé n'avait été qu'un accident de sa vie divine. Il n'y a que Déméter dont le culte et la légende reposent, comme donnée première, sur la grande et tragique image d'une déesse en deuil. Déjà, dans l'hymne homérique, selon le sens de l'expression *κατάκρηθεν κεκαλυμμένη*, le voile était, surtout sur la tête, un vêtement de douleur et le signe de la sombre tristesse qu'elle cherchait à dérober aux regards des mortels. Nous voyons que tout, dans sa légende comme dans ses mystères, tendait à produire une vive compassion pour les malheurs de la déesse, épuisée par la fatigue et même amaigrie

(*μινύθουσα*) par le jeûne et par le chagrin. On comprend que l'art, qui était le puissant auxiliaire de ces transformations de la religion, ait pu se trouver entraîné exceptionnellement, dans le développement du type de Déméter, à sacrifier quelque chose de la forme au pathétique de l'expression.

Parmi les exemples de la belle époque grecque, qui autorisent à reconnaître Déméter dans une figure simplement voilée, il faut citer d'abord le célèbre vase Poniatowski, où la déesse est ainsi représentée à côté du char de Triptolème. Le musée Britannique possède surtout une statue assise de la même divinité, sans autre attribut que le voile qui l'enveloppe : aucun doute n'est possible, cette figure ayant été trouvée à Cnide, par M. Ch. Newton, dans un *téménos* antique, qu'un grand nombre d'inscriptions désignent comme consacré à Déméter.

§ II. Cependant ce n'est ni dans les œuvres de la sculpture ni dans les peintures de vases, que ce type se présente par séries assez nombreuses pour permettre d'en suivre le développement. Dans les figurines de terre cuite, au contraire, on rencontre fréquemment des figures voilées, dont on n'a donné jusqu'ici aucune explication satisfaisante. Et ce n'est pas seulement parmi les terres cuites de l'Italie méridionale, qui appartiennent généralement à l'époque de la décadence de l'art et de la mythologie helléniques ; on la retrouve aussi parmi celles de la Grèce propre, avec des caractères de style qui remontent aux beaux temps de l'art grec.

Mais ici se présente une question générale, qu'il est nécessaire de trancher avant de pouvoir se servir des figurines d'argile pour commenter les monuments de la grande sculpture. Quel est le véritable caractère attribué par les Grecs à ces figurines trouvées surtout dans les tombeaux ? ont-elles quelque rapport avec les statues représentant les images des dieux ? L'ordre chronologique montrera mieux que toutes

les raisons à quelle classe de représentations appartiennent ces offrandes funéraires.

Dans les tombeaux grecs d'une époque reculée, on trouve déjà des espèces de galettes ou de plaques de terre cuite, munies d'une tête et de deux appendices latéraux, analogues aux bras tronqués des hermès, coiffées le plus souvent du *polos* ou du *calathos* et décorées de traits au pinceau, qui indiquent sommairement les plis ondulés d'une tunique de femme. Ce sont évidemment de petites idoles et principalement des images de déesses, conclusion qui, dans sa généralité, est de la première importance pour la présente étude.

Pendant la période proprement archaïque, les premiers progrès de l'art donnent aux terres cuites des tombeaux des formes plus précises ; mais ils n'en modifient pas le caractère religieux. Dans le nombre, on rencontre surtout beaucoup de figures de femmes, assises sur des trônes, parmi lesquelles on distingue une déesse voilée, les mains posées symétriquement sur ses genoux et recouvertes par son voile.

Parmi les ouvrages de plastique recueillis dans les tombeaux grecs, aux approches du temps où fleurit le plus beau style de l'art, il y a surtout une classe très-remarquable de terres cuites funéraires : ce sont les bustes estampés ou les figures à mi-corps. Ces bustes, toujours tronqués à leur partie inférieure et munis d'un trou de suspension qui servait à les appliquer aux parois du tombeau, paraissaient sortir du sol. De nombreux exemples, tirés des vases et des bas-reliefs, prouvent qu'ils représentaient les divinités du monde souterrain, comme la Terre elle-même, Déméter, Coré, Dionysos, etc. montrant la tête hors de leur empire et faisant leur apparition divine.

Le musée du Louvre possède un remarquable buste de ce genre, qui représente justement une déesse voilée, comparable à la tête d'Apollonie par la gravité religieuse de l'expression.

Il provient de Thèbes, en Béotie, et le style, qu'un reste d'archaïsme empreint d'une grâce sévère, ne doit pas être de beaucoup antérieur à l'époque de Phidias. Les deux mains sont ramenées sur la poitrine, par un geste familier aux déesses que les Grecs appelaient *κουροτρόφοι* ou *nourrices ;* l'une touche légèrement le bord du voile et l'autre semble tenir un objet très-menu, comme serait un grain de blé. Aucun nom ne saurait mieux convenir aussi à cette belle figure, que celui de Déméter. Le culte de cette déesse avait, notamment en Béotie, des formes locales très-antiques. D'après Pausanias la Déméter *Thesmophoros,* qui était adorée dans l'acropole de Thèbes et dont le temple passait pour l'ancien palais de Cadmus, n'était visible qu'à mi-corps, *ὅσον ἐς σ7έρνα.* Il y avait là une disposition d'un caractère symbolique, tout à fait analogue à celle que présente la demi-figure de terre cuite trouvée dans la nécropole de la même ville.

De toute manière ce qu'il est important de constater, c'est que les figurines des tombeaux de la période archaïque représentaient presque exclusivement des divinités : c'étaient de véritables *idoles funéraires.* Les exceptions que l'on pourra trouver à cette règle ne sauraient avoir que la valeur de faits accidentels, en face de la grande quantité des exemples contraires. Le mort, parmi les objets dont il était muni dans sa nouvelle demeure, avait avec lui ses dieux, placés là pour protéger ce qui restait de lui, comme aussi pour acquitter la dette des vivants envers les puissances des régions inférieures. C'étaient le plus souvent les images mêmes des divinités dont on avait à se concilier la redoutable influence, et parmi lesquelles il est naturel de trouver Déméter, la souveraine à la fois terrible et bienfaisante du monde souterrain. On peut disserter avec plus ou moins de justesse sur la portée religieuse et morale d'un pareil usage ; mais le fait en lui-même est hors de doute.

§ III. On arrive ainsi à l'époque où l'art, complétement

affranchi et libre de ses moyens, produit tout un peuple de figurines élégantes et merveilleusement drapées, qui, pour la plupart, n'offrent point un caractère mythologique évident pour les yeux. Un des types communément répétés alors est justement celui d'une jeune femme voilée, dont le voile masque même souvent la bouche, et dont la grâce coquette n'exclut pas d'ordinaire une expression visible de tristesse.

Il est vrai que beaucoup de personnes ne voient encore dans toute cette classe de figurines que des études de mouvement et de draperie, créées par la fantaisie des artistes. Par malheur cette manière de comprendre l'art est opposée au principe de l'art grec, qui, ayant à son service la légende la plus riche et la plus variée, n'a que rarement obéi à une inspiration vague et capricieuse. Pour d'autres observateurs, ce sont des représentations de la vie privée, des pleureuses, des choéphores, des danseuses funéraires, formant comme un cortége et une compagnie pour le mort, et remplaçant même peut-être des victimes humaines que le deuil fanatique des temps primitifs sacrifiait dans le même but sur le tombeau. C'est l'usage latin des *oscilla* ou masques expiatoires et des figurines de la déesse *Mania,* usage qui peut aider sans doute à expliquer, dans sa première origine, la signification des terres cuites des tombeaux. Toutefois, chez les Grecs, si elles ont jamais été des images purement expiatoires, c'est dans un état social très-ancien, puisque les figurines des tombeaux archaïques sont, en général, nettement caractérisées comme des représentations mythologiques.

Il est nécessaire de retrouver dans les tombeaux d'une époque plus moderne les mêmes images, transformées par les progrès d'un art qui a remplacé la gravité hiératique par la recherche de l'élégance et de la grâce. C'est ce qui a lieu en effet pour les figurines facilement reconnaissables du cycle d'Aphrodite et de celui de Bacchus. Des trois grands cultes

funéraires de la Grèce antique, reste celui de Déméter, le plus ancien et le plus vraiment grec, auquel on ne peut faire la place qui lui revient dans les terres cuites des tombeaux, sans lui attribuer la grande majorité des figures drapées que l'on rejette parmi les incertaines.

§ IV. Les exemples suivants permettent d'établir sur ce point une démonstration archéologique en règle.

1° Une figurine de l'île de Chypre, du cabinet de M. Eugène Piot, représente une femme voilée jusque sur la bouche, assise solennellement sur un siége à haut dossier, ce qui la met incontestablement sur le même rang que les divinités assises du style archaïque.

2° Un petit groupe de la collection Campana, au Louvre, montre la figurine voilée, associée à une seconde figure couronnée de larges feuilles : il est bien difficile de ne pas reconnaître dans ces deux femmes, qui se tiennent étroitement embrassées, le groupe sacré de Déméter et de sa fille.

3° Une figurine grecque de Tanagre (musée du Louvre), voilée aussi jusque sur la bouche, représente une vieille femme d'une physionomie noble et fière, pressant sa poitrine de l'une de ses mains, geste qui caractérise les déesses nourrices, et qui doit faire connaître la *Déméter Græa,* errant sur la terre sous la forme d'une femme âgée, d'une vieille nourrice, suivant la description bien connue de l'hymne homérique.

4° Une figurine d'Athènes qui représente au contraire la déesse qui relève son voile et qui se manifeste aux mortels sous sa forme divine (musée du Louvre).

5° Une admirable figurine grecque de Tanagre (musée du Louvre), assise sur un tabouret massif et s'enveloppant douloureusement la partie inférieure du visage dans son voile coloré en bleu, répondant de très-près à la description que fait l'hymne homérique de la Déméter affligée, assise sur le *πηκτὸν ἕδος*, avec le *κυάνεον κάλυμμα*, et le geste *προκατέσχετο*

καλύπτρην. C'est la déesse qui était adorée, notamment en Béotie, sous le nom de *Déméter Achæa* (de *ἄχος*, douleur).

§ V. C'est surtout dans les figures de ce genre que l'on peut se rendre compte de la signification du voile et des ressources d'expression que les artistes grecs en avaient tirées.

La *calyptra*, qui n'est qu'une forme du châle ou *péplos* des dames grecques, porté en voile sur la tête, avait par lui-même un caractère nuptial et matronal. Dans quelques villes grecques et notamment à Thèbes, en Béotie, les femmes ne se montraient pas en public sans se masquer presque totalement la face, comme le font encore les dames turques. Mais ordinairement en Grèce l'usage du voile était plus libre. Les femmes devaient se voiler naturellement dans la saison rigoureuse, et cet ajustement présente ainsi une première relation avec le type de la déesse qui représentait la désolation de l'hiver. On se voilait aussi dans la douleur. Mais il y a ici une distinction à faire : la tête nue et rasée était pour les femmes grecques la tenue rigoureuse du deuil, tandis que le geste de se voiler le visage n'avait pas spécialement le caractère funéraire; il n'était que l'expression instinctive de l'espèce de pudeur qui est naturelle aux larmes. De cette observation, il résulte que les figurines voilées ne sauraient représenter des pleureuses; mais cet ajustement se prête sans difficulté à l'expression de la tristesse de Déméter. L'arrangement traditionnel du voile sur la bouche, traduction plastique très-heureuse du silence obstiné de la déesse, a pu même par la suite désigner le caractère secret et mystérieux de son culte.

En conséquence, il ne faut pas hésiter à reconnaître Déméter même dans les nombreuses figurines debout, à la tête inclinée sous le voile, et dont l'attitude paraît parfois trahir la fatigue d'une longue marche, bien que souvent l'exécution par trop sommaire n'accuse pas ces caractères d'expression avec toute l'intensité désirable. On ne doit même pas excepter

le cas où la tête voilée est surmontée du large chapeau que les dames grecques portaient pour la promenade et pour le voyage, et qui, jusque sur la scène tragique, désignait une femme qui vient de faire une route longue et pénible.

§ VI. D'autres figurines voilées représentent moins directement que les précédentes les faits de la légende de Déméter. C'est le cas, par exemple, pour celles qui portent à la main une guirlande funéraire; mais cet attribut n'a rien de déplacé dans les mains de la déesse qui présidait à la végétation, si l'on admet surtout que, sous sa forme voilée, elle devenait plus particulièrement la protectrice des tombeaux et des nécropoles. C'est probablement au même titre qu'une figure triste et voilée, jusqu'ici très-mal comprise, assiste à la scène de la séparation de l'âme et du corps, sur les sarcophages qui représentent l'allégorie de la destinée humaine sous la forme du mythe de Prométhée.

Un exemple différent est celui où la figurine voilée exécute une danse à laquelle ses amples draperies donnent quelque chose de grave et de mystérieux. Mais de nombreux monuments montrent cette danseuse voilée, d'abord souvent réunie à une compagne exactement ajustée comme elle, parfois aussi portant sous le voile une coiffure saillante qui semble indiquer la couronne d'épis, enfin appuyée même sur un génie ailé (l'Éros mystique des vases peints ou l'enfant Ploutos ailé de Philostrate). Elle figure dans le groupe dansant des Heures, où elle représente l'Heure de l'Hiver, forme secondaire de la Déméter affligée. Sur un sarcophage gréco-étrusque du Louvre, on la retrouve dans une réunion de divinités infernales, à côté d'une seconde figure voilée tenant un épi. Lucien considère les danses mimiques comme un élément essentiel de la représentation des mystères et particulièrement de ceux de Déméter.

Le rapport plus ou moins direct qui existe entre la dan-

seuse voilée et le culte des Grandes Déesses est donc parfaitement conciliable avec la tradition antique.

Conclusion. — Ce serait mal comprendre l'esprit de ce travail que de lui attribuer l'intention de retrouver Déméter dans toutes les représentations de femmes voilées. Même dans le cercle des sujets mythologiques, il faut réserver certains cas où Perséphone se confond avec sa mère, et d'autres où Aphrodite, comme épouse et comme veuve d'Adonis, revêt des formes analogues, par une confusion d'autant plus difficile à dissiper que l'artiste semble l'avoir lui-même cherchée. Mais il reste certain, d'un autre côté, que, parmi les figures précédemment citées, il s'en trouve beaucoup qui ne peuvent être expliquées d'une manière satisfaisante que par le mythe de Déméter.

Si l'on a souvent quelque peine à la reconnaître, c'est que l'artiste a dû respecter l'espèce d'*incognito* religieux dont se couvre la déesse des Mystères, et employer à son égard un symbolisme presque tout négatif. Il faut ajouter aussi que, sous l'influence de l'école de Praxitèle, ce type, jadis si sévère, a pris une grâce pathétique, que l'art intime et familier des modeleurs de figurines s'est plu encore à exagérer.

N° III.

NOTE SUR LE NOM ÉGYPTIEN DU FER.

Les noms égyptiens de la plupart des métaux sont encore controversés entre les égyptologues. Jusqu'à présent on s'est contenté de traduire plusieurs de ces noms par l'idée générale *métal*, qui donne ordinairement un sens satisfaisant. Quelquefois cependant on s'est servi des mots *fer* et *bronze* lorsque, par exemple, plusieurs métaux sont nommés dans un même texte; mais le plus souvent les traducteurs n'ont pas

entendu décider la question de la valeur spéciale de ces termes. C'est ainsi que, dans le tableau des souffrances du cultivateur, on a pu lire que : *ses outils, qui sont de métal, s'usent,* quoique le groupe égyptien ait une acception propre de *fer, cuivre* ou *bronze.*

Mais, à mesure que progresse la science du déchiffrement, on éprouve le besoin de serrer les textes de plus près. Aujourd'hui que certaine école désigne par le nom du fer et du bronze de longues périodes chronologiques, il devient indispensable de ne rien négliger de ce qui peut déterminer l'emploi de ces métaux dans l'antiquité. Dans cet ordre de recherches les écritures hiéroglyphiques peuvent seules fournir des renseignements efficaces.

Les égyptologues se sont rendu compte de ce besoin de la science. A une date à peu près contemporaine, plusieurs dissertations importantes ont paru sur le sujet en question. Je l'ai traité au point de vue spécial de l'antiquité historique dans mon ouvrage intitulé : *Études sur l'antiquité historique d'après les sources égyptiennes et les monuments réputés préhistoriques,* dont la première édition a paru en 1872 [1].

M. le Dr Lepsius a consacré à la question du nom des métaux chez les Égyptiens un savant travail, qui a été inséré dans le recueil de l'Académie des sciences de Berlin. M. le professeur Dümichen est l'auteur d'utiles observations, en addition à celles de son éminent compatriote. Enfin M. Devéria, mon regretté ami et savant confrère, a inséré, dans les *Mélanges d'égyptologie et d'assyriologie* fondés par M. de Rougé, un article très-important sur le nom et les emplois du fer et de l'acier.

Ces divers travaux, œuvres de sagacité et d'érudition, constatent que l'accord n'est encore établi, parmi les savants spé-

[1] Un exemplaire de la seconde édition a été présenté à l'Académie dans sa séance du 26 décembre 1873.

ciaux, que sur un assez petit nombre de points. On est surtout frappé des contradictions et des divergences qui s'y manifestent. Il ne faut pas s'en étonner, car le sujet présente des difficultés complexes.

On ne doit pas oublier, en effet, que les anciens Égyptiens n'étaient, à proprement parler, ni métallurgistes ni minéralogistes. Étrangers aux données de la chimie et de la physique, ils ne se servaient que de procédés empiriques. Il en résulte que leur classement des substances minérales, dans les nombreuses énumérations qu'ils nous ont laissées, ne nous offre pas une prise bien solide. Ajoutons encore qu'ils se laissent presque toujours entraîner aux exagérations qui leur sont familières, par exemple en appelant or ce qui n'est que doré, et ainsi de suite. C'est probablement pour ce motif qu'ils ont désigné l'or au moins par quatre noms différents, ce qui a donné à M. Lepsius l'idée que l'un de ces noms désignait spécialement le mélange d'or et d'argent que les anciens ont appelé *electrum*. Ce point est un de ceux qu'il nous reste à élucider.

De même le cuivre et les diverses espèces de bronze sont désignés par différents groupes, le plus souvent réduits à leurs déterminatifs, qui sont des espèces de creusets. Comme chacun de ces creusets se rencontre en combinaison avec des éléments phonétiques variés, la question se complique considérablement. Le nom du fer est le plus controversé de tous. Ce qu'on peut conclure de ce désaccord, c'est que personne n'a encore prononcé le *fiat lux!*

Une preuve décisive consisterait à signaler un objet de métal sur lequel serait inscrite l'indication du nom égyptien du métal dont il est fabriqué. A défaut de mention inscrite sur l'objet même, on pourrait se contenter d'un renseignement précis, fourni par les textes à propos d'un objet dont l'identité ne prêterait pas à contestation.

C'est un renseignement de ce genre que j'ai découvert en ce qui concerne le nom du fer.

Dans mon ouvrage ci-dessus rappelé, ***Études sur l'antiquité historique,*** j'ai développé les considérations qui me portaient à reconnaître le fer dans le métal que les Égyptiens appellent [hieroglyphs], *ba* ou *baa.* Je montrais que des textes ptolémaïques citent plusieurs fois ce métal comme étant celui qu'on employait pour les sculptures des temples, et je rappelais le rôle mythologique du fer, métal au moyen duquel Set, le principe de la destruction, était dominé et vaincu.

M. Lepsius ne s'est pas occupé du *baa;* il considère ce groupe comme désignant le métal en général. Mais ce mot est trop souvent employé dans des phrases où d'autres métaux sont nommés, pour qu'il soit possible de lui refuser une signification spéciale. Admettons provisoirement la valeur *fer,* et nous traduirons naturellement les phrases suivantes :

« O Osiris, N..., élève une tête de fer sur des membres d'or.

« Ouvrir la bouche avec une spatule de fer et ensuite avec un doigt d'or.

« Un temple sculpté avec le fer, embelli avec l'or.

« Quatre vases de fer à poignées d'argent.

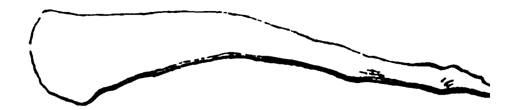
« Tes chairs sont formées d'or, tes os de bronze, tes membres de fer, » etc.

Il est évident que l'idée *métal,* au lieu de *fer,* est tout à fait insuffisante dans ces phrases, où le *baa* est nettement différencié de l'or, de l'argent et du bronze.

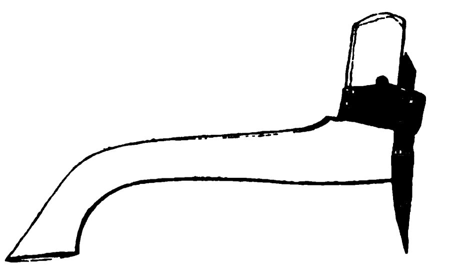
M. Devéria a apporté dans le débat des arguments de haute valeur. Il avait, comme moi, remarqué la signification mythologique du *baa*, et l'emploi de ce métal dans les cérémonies des funérailles, pour vaincre Set ou la mort, et rendre la vie au défunt en lui rouvrant la bouche et les yeux. On trouve dans son Mémoire la liste des amulettes employés dans cette

cérémonie, qui s'appelait [hieroglyphs] et [hieroglyphs], *ap-r*
c'est-à-dire *ouverture de la bouche, ouverture des de*
Un texte inédit du Louvre lui a fourni l'indi
cieuse que cette opération se faisait avec divers i
l'un desquels est de la forme d'une cuisse d'anim
explique que cet instrument doit être de *baa;* or le
du Louvre contiennent un objet de cette forme, q
sément de fer.

En voici la figure de grandeur naturelle :



Ce renseignement est précis; à peine pourrait-
que le texte qui le donne est de basse époque, e
encore rien trouvé de semblable aux temps pharao
M. Devéria cite encore un autre instrument u
même opération mystique. C'est une petite *ascia* ou
dont les textes nous font connaître le nom égyptie
représente ici également de grandeur naturelle, d
profil :



Voici la description qu'en a donnée mon savant

[1] Le mot [hieroglyph] signifie *ouvrir*, exactement comme le verbe [hieroglyph].
il n'est qu'un synonyme. M. Devéria s'est trompé en traduisant *to*

« Le manche est d'ivoire; la lame, la douille, et la goupille qui les retient, sont de fer ou d'acier. Le tout est du meilleur travail.

« Un autre exemplaire, dont le manche est de bois dur, a perdu sa lame, mais conserve encore sa douille et sa goupille de fer.

« Enfin, un manche isolé porte quelques traces d'oxyde de fer qui ne peuvent laisser aucun doute sur la nature de la lame. »

Les textes appellent plusieurs fois cet instrument le *nou d'Anubis*, c'est-à-dire du dieu qui préside habituellement aux cérémonies de la momification et des funérailles; et ils le définissent comme servant à l'ouverture de la bouche et des yeux.

M. Mariette-Bey a publié, dans son splendide volume des fouilles d'Abydos, une scène qui représente la cérémonie de l'ouverture de la bouche de Seti I, au moyen du *nou*, que le prêtre présente à la face du roi. La légende hiéroglyphique dit : *Ouverture de la bouche par le nou d'Anubis* (quatre fois)[1].



M. Devéria ne cite aucun texte qui dise clairement que le

[1] Le texte du Louvre, traduit par M. Devéria, explique aussi que l'*ouverture de la bouche* devait être réitérée quatre fois.

nou doit être fait du métal *baa*, comme la *cuisse*. Mais cette notion ressort nettement de quelques groupes reproduits dans son mémoire et dont il n'a pas saisi le sens. Pour les comprendre, il est nécessaire de se rappeler que l'un des titres les plus ordinaires d'Anubis est [hiéroglyphes], c'est-à-dire : *celui qui est dans la salle divine.*

Or, le texte en question est un ordre adressé au prêtre officiant : [hiéroglyphes], *prends le fer comme le dieu qui est dans la salle divine* (id. est *comme Anubis*), le *nou* [1]. Conséquemment, *prendre le fer,* c'était absolument la même chose que *prendre le nou* d'Anubis. Les instruments symboliques dont il s'agit étaient donc bien de fer.

Ces explications préliminaires étaient indispensables pour bien faire comprendre la portée de la petite découverte qu'il me reste à signaler.

Les listes d'offrandes funéraires, que nous possédons en grand nombre, ne comprennent ordinairement, quelle que soit leur date, que des denrées alimentaires, des boissons, des parfums et des collyres. Lorsque des objets d'autre espèce sont offerts au défunt, ils sont disposés à part et quelquefois servent d'ornementation aux parois extérieures des sarcophages de pierre. On y voit figurer alors des meubles, des vêtements, des armes, des vases, des outils, etc. et aussi des bandelettes, des sceptres ou insignes, des encensoirs, etc. etc. en un mot des objets à l'usage de l'homme vivant, et des symboles ou amulettes pour rendre et conserver la vie. Ce n'est que très-rarement que cette classe de dons funéraires est mêlée avec l'offrande proprement dite.

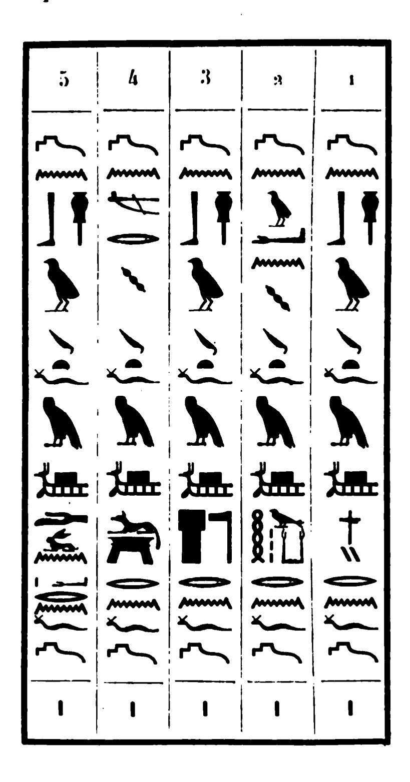
Ce cas se présente toutefois dans une belle stèle du musée de Leyde, récemment publiée par M. le Dr Leemans [2].

[1] Figurativement [hiéroglyphe] n'est que le [hiéroglyphe] avec l'entaille que cet outil a faite. Les deux signes sont souvent confondus dans les textes de basse époque.

[2] *Ægyptische Monumenten*, etc. III afd. K. XXI à XXIV.

C'est la stèle funéraire d'un gardien du trésor de Memphis, nommé Merrimerri. Elle n'est pas datée par un cartouche, mais elle présente tous les caractères de la bonne époque pharaonique (de la XVIIIe à la XXe dynastie).

Dans l'une des scènes de cet important monument on voit le défunt debout devant quatre plateaux chargés d'offrandes; au-dessus est un tableau qui donne le détail des objets offerts. Il n'y en a pas moins de soixante espèces, et entre autres des vases et des sceptres ou insignes d'or. Je reproduis ci-après les cinq articles qui ont directement trait à mon sujet :



La traduction de ces légendes ne présente aucune difficulté :

1. Nou d'ivoire à lame de fer, selon son nom [1]. Nou 1.
2. Nou de bois d'ouan à lame de fer; son nom Oerhakou. Nou 1.
3. Nou d'ivoire à lame de fer; son nom Neter-ha. Nou 1.
4. Nou de bois de mer, à lame de fer; son nom Anubis. Nou 1.
5. Nou d'ivoire à lame de fer; son nom lève-main [2]. Nou 1.

Des cinq instruments ainsi décrits, trois sont à manche d'ivoire et deux à manche de bois, mais la lame de tous est du métal *baa;* leur description est si parfaitement conforme à celle que donne M. Devéria des trois *nous* du Louvre, que les conditions d'identification que j'ai reconnues indispensables me paraissent convenablement remplies. Nous devons conclure en dernière analyse que le *baa* des Égyptiens est bien le fer, alors surtout que cette opinion a déjà été soutenue avec force, en l'absence de preuves aussi décisives.

Expliquons en passant que le signe du traîneau, [hiéroglyphe], est une variante du groupe [hiéroglyphes]. On le trouve souvent employé comme déterminatif du groupe phonétique, et aussi seul pour exprimer le mot *baa,* comme dans le texte qui nous occupe. L'absence du déterminatif des métaux ne fait pas plus difficulté que celle du déterminatif de l'ivoire; limité par l'espace, le scribe a supprimé tous les signes facultatifs.

Deux des manches sont de bois, l'un de [hiéroglyphes], *ouan;* l'autre de [hiéroglyphes], *mer.* D'après les déterminatifs on voit qu'il s'agit de bois durs. L'inscription d'Amonemheb, publiée par M. Ebers, nous a appris qu'une localité située au nord du Liban était appelée du nom de l'arbre *ouan.* Le voyage d'un Égyptien parle aussi d'une essence forestière nommée [hiéroglyphes], *aoun,* qui se trouvait dans le Liban avec le chêne et le

[1] Cela signifie que ce premier *nou* n'avait pas de nom particulier.

[2] Ce nom semble provenir de la nécessité pour l'officiant de lever la main pour approcher l'ustensile de la tête du défunt.

cèdre. Pour des motifs qu'il serait trop long de produire ici, j'ai pensé que c'est le caroubier, au bois inaltérable, très-recherché pour les travaux de marqueterie, et qui abonde en Syrie.

Quant au bois de *meri* ou *mer,* c'était aussi une espèce recherchée; Thothmès III en recueillait parmi les tributs qu'il percevait en Assyrie. Les portes des naos portatifs et des chapelles étaient fabriquées avec ce bois, qui recevait des garnitures de bronze. On l'utilisait aussi dans la charronnerie.

L'examen des naos conservés dans les musées, et surtout des manches de *nou,* du Louvre, dont nous venons de parler, fournirait peut-être des observations de nature à assurer l'identification de ces bois avec entière certitude.

Chalon-sur-Saône, 25 novembre 1873.

F. Chabas.

N° IV.

NEMROD ET LES ÉCRITURES CUNÉIFORMES.

Les inscriptions cunéiformes trouvées dans la Mésopotamie nous ont révélé les noms de plusieurs rois antiques appartenant aux premières dynasties de l'empire de la Chaldée. Mais aucun de ces noms n'a encore été identifié avec ceux qui nous sont connus par la Bible ou par l'histoire profane.

Le nom même de *Nemrod,* le fondateur de la dynastie des Couschites, n'a pas été reconnu sur les briques retirées des ruines des villes où fut le commencement de sa domination. C'est ce que constatait M. E. Schrader, l'année dernière, dans son savant ouvrage, *Les écritures cunéiformes et l'Ancien Testament,* pages 16 et 17.

Cela ne paraîtra pas surprenant, si nous réfléchissons qu'à l'époque où furent écrites les plus anciennes inscriptions trouvées en Chaldée, Nemrod devait déjà appartenir aux temps

héroïques de son pays, comme Assur, le fondateur de Ninive, qui, pas plus que le premier roi de Babylone, n'a laissé des monuments écrits de sa domination.

Aussi n'est-ce pas sur les briques déposées dans les fondations des temples et des autres édifices de l'ancienne Chaldée que l'on peut espérer de retrouver les traces du premier conquérant; il faut les chercher dans les légendes et dans la mythologie des Babyloniens et des Chaldéens.

Dans l'Appendice, tiré à part, d'un article paru dans la *Revue de la Suisse catholique*, en août 1871, sous le titre *Le plus ancien dictionnaire*, j'avais émis l'idée que le nom de Nemrod se trouvait dans l'idéogramme [cuneiform] *A'mar-ud*, par lequel les textes cunéiformes expriment le nom du dieu Mérodach, et qu'en conséquence celui-ci n'était autre que le fameux Nemrod, mis au rang des dieux dans le panthéon assyro-babylonien.

Ce qui n'était alors qu'une conjecture pour moi étant devenu une conviction, je veux soumettre à l'appréciation et à la critique de nos maîtres en assyriologie les considérations sur lesquelles elle s'appuie.

Le nom du dieu Mérodach (*Marduk* et *Maruduk*) est écrit de diverses manières dans les textes cunéiformes.

M. E. Norris a recueilli et noté les suivantes, dans son *Dictionnaire assyrien*, page 853.

1° [cuneiform], phonétiquement *Amar-ud.*
2° [cuneiform], ——— *Marduk.*
3° [cuneiform], ——— *Su.*
4° [cuneiform], ——— *Mis, sit,* etc.

Il faut y ajouter

5° [cuneiform], ——— *Silik-mulu-khi?*

Cette dernière forme se rencontre dans des textes magiques

et mythologiques, en idiome accadien[1], cités par M. F. Lenormant dans son intéressante étude *Les sciences occultes chez les Chaldéens* (*Correspondant,* octobre-novembre 1873).

M. Lenormant fait remarquer que les textes magiques cités n'appartiennent pas à la religion primitive de la Chaldée, et que quelques-uns paraissent être d'une époque relativement récente. Aussi l'expression *Silik-mulu-khi,* qui est un titre qualificatif, plutôt qu'un nom dans le sens ordinaire, n'est pas la forme la plus ancienne. Dans la version assyrienne de ces textes, *Silik-mulu-khi* est rendu par la première notation *Amarud.* Celle-ci apparaît, pour la première fois, dans les inscriptions de Hammourabi, dont l'existence, suivant les assyriologues, remonterait à environ 1,600 ans avant notre ère. C'est aussi la seule que l'on rencontre dans l'énumération des dieux que les monarques de Babylone et de Ninive invoquent dans leurs inscriptions. Il ne paraît donc pas douteux qu'elle ne soit la plus ancienne et qu'elle ne couvre le nom antique du dieu qui a été adoré, beaucoup plus tard, sous le nom, étranger à la langue assyrienne, de *Marduk* ou Mérodach.

Dans ces invocations, les noms des autres dieux sont, le plus souvent, écrits en idéogrammes, c'est-à-dire avec des signes dont la prononciation syllabique donnait le nom du dieu en langue accadienne, mais que les Assyriens lisaient dans leur langue. Ainsi le nom du dieu Nébo est ordinairement écrit *An-ak,* en accadien, mais les Assyriens le lisaient *Nabium* dans leur langue.

Les syllabaires d'Assourbanipal et les variantes des textes cunéiformes identiques ou parallèles nous ont fait connaître les noms assyriens de ces dieux et nous ont permis de les

[1] Ancienne langue de la Chaldée, appartenant à la classe des langues agglutinatives dont M. Lenormant a donné, le premier, l'histoire et la grammaire dans ses *Études accadiennes.*

identifier avec ceux que nous connaissions par l'histoire sacrée et profane, comme Oanès (Anum), Assur, Bel, Nebo, Samas, Sin, etc.

L'idéogramme *Amar-ud* a pareillement été identifié avec Mérodach par la lecture du nom de Mérodach-baladan, qui est écrit *Amar-ud-sena* dans les inscriptions cunéiformes, et transcrit dans la Bible (Isaïe, XXXIX, 1) par

מראדך בלאדן *Mérodach baladan.*

Mais *Marduk* = Mérodach n'est pas un nom assyrien ni sémitique, c'est un nom purement accadien, ainsi que tous les assyriologues doivent en convenir. Il devait donc aussi répondre à un nom, à une forme assyrienne renfermée dans l'idéogramme *Amar-ud* [1]. C'est ce nom assyrien dont il s'agit de rechercher la lecture, l'expression vocale. Pour la trouver, il n'y a qu'à suivre le procédé philologique employé pour découvrir les noms assyriens cachés sous une forme accadienne ou idéographique, lorsqu'ils ne sont pas donnés directement par les syllabaires ou par les variantes. Il consiste à substituer aux signes dont se compose l'idéogramme les différentes valeurs syllabiques ou idéographiques qu'on sait leur appartenir.

Ainsi, lorsqu'on eut découvert l'obélisque dit *de Nemrud,* on avait de bonnes raisons de croire qu'il était de Salmanasar, quoique le nom du roi y fût écrit *Dimanubar* . On découvrit ensuite que le premier signe *di* pouvait se lire aussi *sal* et *salim,* et le dernier *ussur;* on eut donc le nom de Salmanuussur (Salmanasar) au lieu de *Dimanubar.*

[1] La lecture *ararud* pour *amarud* paraît avoir été usitée à côté de celle de *Mérodach.* Dans le canon de Ptolémée, le nom d'Évilmérodach est rendu par *Illoaroudamou.* Il peut se transcrire, en cunéiformes, par *Illu-amar-ud* (*u*) = *Illu-ararudam* comme *nahadu* = *nahadam* dans les inscriptions de Nabuchodonosor.

Procédant de la même manière avec l'expression 𒀫 𒌓, nous trouvons, au syllabaire n° 156 d'Assourbanipal, que le premier signe a la valeur syllabique accadienne de *amar* et le sens général de luire, lumière; en assyrien *buuru,* correspondant aux racines באר, בהר, בור, ברה, ברע, פאר, פהר, des différents idiomes sémitiques. Ce syllabaire est ainsi :

N° 156 | 𒀫 |
a-mar | | *bu - u - ru*

Les Assyriens lui ont encore donné la valeur syllabique de *tsur* (צהר lumière).

Nous pouvons donc remplacer ce premier signe, non-seulement par son équivalent générique, *burū,* mais encore par une autre forme de ce verbe, par son participe *nibru, qui est brillant.*

Nous savons aussi, par la tablette lexicographique 25, II, 61, que *amaru = namaru* (נאור), luire, briller, synonyme de *buuru.* En remplaçant *amar* par ce second équivalent, on obtient *namaru, namru* et *nimru.*

La valeur ordinaire du second signe 𒌓 est *ud,* avec le sens de clair, brillant (הור), et par extension celle de jour et de soleil. Il s'emploie aussi en assyrien dans le sens de clair, brillant, et dans la même forme, *ud, udū.* Il n'est donc pas nécessaire de lui substituer une de ses autres valeurs (*tam, par, yum, samas,* etc.).

Par ces substitutions nous obtenons *nibrud* ou *nimrud,* au lieu de *amar-ud. Nibrud* répond à la forme *Nebrodes* employée par l'historien juif Flavius Josèphe, et *Nimrud* répond exactement au Nemrod (נמרד) de la Genèse, et il signifie la lumière brillante, le splendide, l'illustre, et non *le rebelle,* comme l'ont cru les commentateurs de la Bible.

Il est vrai que le signe 𒌓 *ut* s'ajoute fréquemment, dans les textes en langue assyrienne, à un signe idéographique pour

en déterminer la véritable prononciation, soit comme complément phonétique. Ainsi le signe kur, idéogramme de *nakar*, se révolter, suivi du complément phonétique *ut*, se lit *nakrut*, la rébellion, les rebelles. Je ne crois pas qu'il y ait lieu d'appliquer cet usage orthographique assyrien à un nom propre accadien; mais lors même que nous admettrions la lecture *Nimrut* ou *Nibrut*, qui serait justifiée par l'emploi de *Nibrotes* dans l'histoire d'Arménie de Moïse de Korène, on n'aurait qu'une variante de plus de la forme *Nemrod* employée par la Genèse.

Après avoir établi que l'idéogramme *amarud* pouvait être lu *Nimrud*, en assyrien, nous avons à prouver que ce nom est synonyme de *Marduk*, en accadien.

Marduk est composé de deux mots ou racines : ***mar*** et ***duk***.

Mar = (mir) signifie, entre autres, lumière et jeune, beau, brillant, vermeil; = *miru* (de אור), *immiru* (de נמר), ***nibru*** (de בור), *khuru* (חור), *admu* (אדם), *lidu* (להט) [voy. ***Inscript. cunéif.*** *W. A.* vol. II, pl. 30, l. 29 et suiv. et pl. 36, l. 47 et suiv.; pl. 39, 5°, l. 63]; Uru = mar. *Duk* = , [grande inscription d'Assournazirpal, col. II, 41, 51], signifie avoir, posséder; cela est admis par tous les assyriologues.

Marduk, en accadien, signifie donc : possédant la beauté, l'éclat, la splendeur, ou autrement, le beau, le brillant, le splendide, comme *Nimrud* en assyrien.

Ceci est confirmé par les variantes du nom de Nabonid, qui est écrit :

, *an-ak-mir* (ou *mur*) *du k*, en acc. :

et *Nabium-nahid*, en ass. :

par où l'on voit que *Mirduk* s'échange avec ***nahid***, éminent, brillant, splendide (arabe נהד). (Voy. ***Diction. assyr.*** de Norris, p. 466 et 961.)

Dans les tablettes astronomiques, ou plutôt astrologiques,

trouvées à Ninive, il est souvent fait mention de l'étoile de *Marduk,* soit de *Nimrud* (𒀫 𒌓). Les assyriologues modernes l'ont identifiée avec la planète de Jupiter. Le nom de *Nimrud* ou de *Marduk, le brillant,* donné à cet astre par les astronomes assyriens, justifie l'identification des assyriologues et en même temps corrobore mon interprétation. Chacun sait que Jupiter est la plus brillante des planètes.

L'identification de Nemrod et de Mérodach étant justifiée par l'analyse philologique de ces noms et par l'identité de leur signification, il reste à examiner, comme contrôle, si les qualifications données à Mérodach, dans les textes cunéiformes, correspondent à celles que la Genèse attribue à Nemrod.

La Genèse (ch. x, 8, 9, 10) dit :

«Et Cus engendra Nemrod, qui commença à être puissant sur la terre;»

«Il fut un fort chasseur devant Jéhova. De là est venu le dicton : comme Nemrod, le fort chasseur devant Jéhova; et le commencement de son règne fut Babel, Erek, Accad et Calne.»

Dans les textes étudiés par M. F. Lenormant, *Les sciences occultes chez les Chaldéens, Silik-moulou-khi* (Mérodach) est regardé comme fils de *Ea*, roi des fleuves et des fluides, qu'on a cru pouvoir identifier avec *Nouah,* Noé. Suivant cette interprétation, Mérodach serait donc fils de Noé, au lieu d'être son arrière-petit-fils, suivant la Genèse.

Ailleurs, Mérodach est dit : fils d'Eridhu (de 𒉣𒆠, *Urdhi*), fils du seigneur d'*Eridhu;* en accadien, de *Ki-ga-ge.*

𒀭 𒀫 𒌓 𒌉 𒊕 𒂗 𒆠 𒂵 𒄀

Amar - ud *tur - sag* *Bili?* *Ki - ga - ge*

c'est-à-dire *Nimrud,* fils aîné du seigneur d'*Urdhi* (𒉣𒆠), 55, II, 64; 58, II, 74, 75.

La tablette 56, II, 38, dit que le seigneur de *Ki-ga-ge*, ou d'*Urdhi*, avait six fils comme *Cus*, le père de Nemrod.

Mérodach est qualifié de *Riminu*, le vainqueur (de רון), dans les inscriptions de Nabuchodonosor, ainsi que dans la tablette 54, II, 53, qui l'appelle aussi *isru*, le prince, l'éminent et le combattant (de שרא, d'où *Isra-el*, luttant avec Dieu).

M. Lenormant, dans son étude, cite un passage des textes magiques qui dit de Mérodach : « Je suis celui qui marche devant *Ea* — je suis le guerrier, fils aîné de *Ea* — son messager. »

Ce passage serait identique à celui de la Genèse : *le fort chasseur devant Jehova* (*Ja*), si les mots *marchant* et *messager* (plus exactement *courrier*, en assyrien : *Tur-sipri* = *rakbu*) ne remplaçaient le fameux *chasseur* qui a donné lieu à tant d'explications embarrassées et à des versions si différentes.

Les Septante ont traduit		par géant chasseur.
La Vulgate..........		par fort chasseur.
La version syriaque....	גִּבֹּר־צַיִד	par géant guerrier.
La version arabe......		par géant terrible.
La version chaldaïque..		par homme fort.

L'historien Josèphe, qui n'a fait que copier et commenter la Bible, dans ses *Antiquités judaïques*, appelle Nemrod violent et audacieux; mais l'expression si caractéristique de *chasseur* ne se trouve pas dans son livre. La Genèse ajoute que : *fort chasseur devant le Seigneur comme Nemrod*, est devenu une locution proverbiale. Cependant, cette locution ne se rencontre pas ailleurs dans l'Ancien Testament, tandis que celle de *marchant devant le Seigneur* y est fréquente, ainsi que dans les inscriptions assyriennes.

En présence de ces divergences, il est permis de se demander si une erreur n'existerait pas dans le texte hébreu

actuel, ou si גבר־ציד ne pourrait pas signifier autre chose qu'un grand chasseur, ou un homme fort à la chasse. Mais en admettant même l'exactitude de cette version, il existe encore assez d'analogie entre l'idée d'un *guerrier marchant devant Ja* et *un grand chasseur devant Jehova*, entre *un chasseur* et *un courrier à cheval* (רכב), pour que ces deux qualifications aient pu être appliquées au même individu par les traditions chaldéennes et hébraïques. Le parallélisme des deux passages cités n'en est pas moins frappant.

La Bible dit ensuite que Nemrod commença par régner à Babylone et dans trois autres villes ou territoires de la Chaldée; elle dit également qu'Assur partit de là et qu'il fonda Ninive. — C'est pourquoi le prophète Michée (v, 6) appelle l'Assyrie la terre d'*Assur*, et la Babylonie la terre de *Nemrod*.

La distinction entre le dieu Assur et Mérodach, l'un comme dieu spécial des Assyriens, et le second comme dieu de Babylone et de la Chaldée, est aussi clairement établie dans les inscriptions cunéiformes.

Sur une tablette mythologique (59, II, 47), on lit:

.... [cuneiform] | [cuneiform]

(*Dieu ou roi*) *de Babylone* | *Mérodach*.

Comme nous l'avons dit (p. 39), le nom de Mérodach apparaît pour la première fois dans les textes du roi chaldéen Hammourabi, et, dans leurs inscriptions, les autres rois de Babylone invoquent toujours Mérodach comme leur maître, la divinité suprême, le roi du ciel et de la terre, mais ils ne parlent pas d'Assur.

Les monarques d'Assyrie, au contraire, reconnaissent Assur pour le premier de leurs dieux; son idéogramme entre dans la composition de leurs noms royaux, et ce n'est que depuis Assournazirpal (environ neuf siècles avant notre ère) que l'on

trouve le nom de Mérodach dans leurs inscriptions où il occupe toujours un rang inférieur, après les grands dieux Assur, Oanès, Ninip, etc.

Il y a donc un accord parfait entre la Bible et les inscriptions cunéiformes sur les individualités d'Assur et de Nemrod, dans la première; d'Assur et de Mérodach, dans les dernières.

Cette distinction est en opposition formelle avec l'opinion de quelques commentateurs qui, par suite d'une fausse interprétationt du mot *Assur*, dans le texte hébreu (Gen. x, 11), ont cru que Nemrod était aussi le fondateur de Ninive et de l'empire d'Assyrie[1].

Il serait possible d'entrer dans de plus longs développements sur le sens des autres idéogrammes du nom de Nemrod et sur ses attributions et ses qualifications dans les textes cunéiformes: mais il me semble que les considérations qui précèdent sont plus que suffisantes pour justifier ma thèse, à savoir : que Mérodach n'était autre que le fameux Nemrod mis au rang des dieux par les Chaldéens et les Assyriens, et que le nom de celui-ci, bien loin d'être inconnu aux inscriptions cunéiformes, s'y rencontre presque à toutes les pages[2].

Fribourg, le 15 décembre 1873.

Jos. Grivel.

[1] On voit, par ces quelques aperçus, que l'étude de la mythologie assyrienne pourrait nous fournir de précieuses indications sur l'histoire primitive de Babylone et de Ninive.

[2] J'ai reçu récemment, sans autre avis, un numéro du *Bulletin de l'Athénée oriental* de janvier-février 1873, dans lequel se trouve un travail de M. Oppert sur Nemrod.

Le savant orientaliste y conclut nettement, et en soulignant (page 140), qu'il *n'a jamais existé un individu du nom de Nemrod.*

Son argumentation repose sur cette supposition que *tous les noms*, au nombre de plus de cent, du chapitre x de la Genèse, ne sont que des personnifications de termes géographiques et ethnographiques.

Malgré toute l'autorité de M. Oppert, je ne pense pas qu'une critique impar-

N° V.

SUR LES PARAGRAPHES 2 ET 4 DU TROISIÈME LIVRE ET SUR LE *PROOEMIUM* DES ORACLES SIBYLLINS.

Il y a, dans le troisième livre de la collection des oracles sibyllins [1], deux passages que M. Ch. Alexandre est parvenu à isoler d'une manière définitive et par des considérations aujourd'hui généralement acceptées du monde savant. Ces morceaux, formant les paragraphes 2 et 4 du troisième livre, sont les plus anciens de la collection; ils ont été écrits, suivant M. Alexandre, vers l'an 169 avant l'ère chrétienne, par des juifs alexandrins maniant bien la langue grecque et connaissant à fond les traditions et les mœurs helléniques.

M. Ferdinand Delaunay présente dans son mémoire des observations nouvelles sur la doctrine, les tendances, l'origine, la nature de ces oracles. Il s'attache à démontrer que, loin d'être homogènes, de la même époque et de la même main, les deux paragraphes en question contiennent l'un au

tiale puisse admettre une conclusion si nettement opposée au sens naturel du texte sacré.

S'il n'avait jamais existé d'individu du nom de Nemrod, ni d'Assur, il faudrait dire aussi qu'Arphacsad, dont le nom se trouve au verset 22, entre ceux de Elam, Assur, Lud et Aram, n'a jamais existé non plus, bien que le chapitre XI (vers. 11 à 27) nous fasse connaître ses fils et ses descendants jusqu'à Abraham.

A l'affirmation de M. Oppert, on peut opposer non-seulement l'autorité de la Bible, mais encore celle de la grande majorité de ses interprètes qui ont vu, dans la table généalogique de la Genèse, les noms des chefs de famille des descendants de Noé, et qui ont admis, en même temps, que ces noms sont devenus ceux des contrées où ces chefs se sont d'abord fixés.

C'est ainsi que l'Ancien Testament appelle la Palestine, *la terre d'Israël, la terre de Juda;* comme Michée appelle l'Assyrie et la Babylonie, *la terre d'Assur, la terre de Nemrod.*

[1] *Oracula sibyllina,* textu ad codices manuscriptos recognito..., curante C. Alexandre, 2 vol. gr. in-8°. Paris, Didot, 1841-1856. — Une nouvelle édition, plus compacte, en un seul volume, a été publiée en 1869.

moins quatre oracles ou fragments d'oracle, l'autre un nombre plus grand encore de fragments. Les motifs principaux allégués pour justifier cette fragmentation sont tirés des contradictions et des répétitions qui se constatent dans les divers morceaux et surtout de la différence qu'ils supposent dans la conception du règne messianique.

M. Delaunay reconnaît que chacun des paragraphes a son caractère : le premier (le paragraphe 2) est historique; le second (le paragraphe 4), eschatologique. Cela n'affaiblit point l'opinion suivant laquelle ces fragments, bien qu'analogues, sont cependant distincts; mais cela prouve, ce qui est naturel, que les compilateurs se sont préoccupés de juxtaposer les oracles similaires. C'était le moins qu'ils pussent faire.

Chaque fragment, ajoute M. Delaunay, isolé par nous, appartient à un oracle, dont il nous offre tantôt le milieu, tantôt le début, tantôt la fin, tantôt des parties diverses, *disjecta membra*. En rapprochant ces éléments épars, on peut, sans trop de difficulté, reconstruire le type de l'oracle judéo-alexandrin, demeuré intact et complet, à notre avis, dans le texte du IVe livre.

Tout d'abord, l'oracle alléguait l'inspiration divine; sa thèse était ou dogmatique (proclamation et définition de l'unité du Très-Haut et du Grand Roi), ou historique (combinaison des diverses légendes et traditions des peuples et leur mise en harmonie avec les destinées dirigeantes d'Israël), ou eschatologique (tableaux de la fin du monde, du châtiment des gentils, des victoires du Messie, du jugement dernier, du règne de Dieu); le plus souvent l'une de ces thèses dominait dans l'oracle; presque toujours elles s'y produisaient concurremment.

L'oracle était assez court; nous lui accordons au moins cinquante vers, au plus deux cents. Un développement plus considérable lui aurait fait manquer son but; il devait s'apprendre,

se réciter, se copier aisément et vite. Un morceau de cent ou de cent cinquante vers se gravait sans trop de difficulté dans la mémoire et volait de bouche en bouche. Ces conditions étaient indispensables à remplir, quand bien même les habiles auteurs de cette littérature apocryphe n'auraient eu en vue que de favoriser la circulation de leurs écrits; mais ils tenaient par-dessus tout à leur assurer l'autorité des oracles authentiques, et, pour cela, il fallait en imiter la forme et en suivre les allures; les oracles érythréens ne s'étaient jamais produits en longs poëmes.

Le *Procemium,* qui est en tête de la collection des livres sibyllins, retrouvé dans les livres à Autolycus, de Théophile, évêque d'Antioche, nous paraît se composer de trois fragments similaires, tous presque exclusivement dogmatiques.

Le premier est compris dans les vers 1-23; le second dans les vers 23-60; le troisième dans les vers 60-87.

M. Alexandre attribue le *Procemium* à un sibylliste chrétien :

1° A cause de l'allusion à la doctrine de l'Esprit-Saint, que les chrétiens judaïsants, dit M. Alexandre[1], distinguèrent peu de la personne du Fils dans les premiers temps de l'Église;

2° A cause de la phraséologie suivante, qui semble copiée sur quelques phrases du quatrième évangile :

> .....Τί πλανᾶσθε, βροτοί; Παύσασθε, μάταιοι,
> Ῥεμβόμενοι σκοτίῃ καὶ ἀφεγγέϊ νυκτὶ μελαίνῃ,
> Καὶ λίπετε σκοτίην νυκτὸς, φωτὸς δὲ λάβεσθε.

« Pourquoi errer ainsi, mortels? Arrêtez, insensés, qui tournoyez dans les ténèbres de la nuit noire. Quittez les ombres de la nuit et recevez la lumière! »

[1] *Introd. ad Sibyllin. Orac.* xxv et seqq. — *Notæ ad calcem,* p. 343 et seqq. de la nouvelle édition de 1869.

3° A cause du vers 28, où, en parlant du vrai Dieu, le sibylliste s'écrie :

Οὗτος ἰδοὺ πάντεσσι σαφὴς, ἀπλάνητος ὑπάρχει.

« Voilà qu'il s'est manifesté à tous dans sa justice. » Cette manifestation n'est-elle pas une allusion à la prédication de l'Évangile?

4° A cause des derniers vers du *Proœmium*, qui contiennent sur le jugement dernier, sur le feu de l'enfer, sur l'éternité des peines, sur le pain céleste qui doit servir de nourriture aux élus dans les riants jardins du Paradis, une doctrine conforme de tous points à celle des évangiles et de la tradition chrétienne.

Sans examiner à fond ces prétendues marques de christianisme, il est possible de prouver qu'elles ont induit en erreur M. Alexandre.

En ce qui touche l'Esprit-Saint, l'oracle dit : « Dieu... qui a mis son doux Esprit en toutes choses, et en a fait le guide de tous les mortels. »

.....ὅστις γλυκὺ πνεῦμ' ἐν ἅπασι
Κάτθετο, χἡγητῆρα βροτῶν πάντων ἐποίησεν.

Ce n'est pas ici le lieu de faire l'histoire du rôle joué dans les doctrines juives et judéo-alexandrines par la première manifestation de Dieu, que le Targum d'Onkelos désigne par *Memra*, qu'Aristobule nomme Σοφία (sagesse), que Philon appelle, suivant les divers points de vue où il se place, tantôt *Λόγος* (Verbe), tantôt *Λογικὴ Ψυχή* (Ame rationnelle), tantôt *Πνεῦμα* (Esprit), tantôt *Θεὸς δεύτερος* (Dieu second). Nous dirons seulement qu'avec le progrès du temps, sous l'influence des allégories et des métaphores, cette manifestation divine acquit une sorte de personnalité, devint une *hypostase* et prit des aspects divers. Sans prétendre déterminer au juste à quel

point en était venue la théorie de l'Esprit-Saint chez les judéo-alexandrins durant les cinquante ans qui précèdent l'ère chrétienne, on peut affirmer qu'elle existait chez eux, car ils l'ont formulée en termes absolument identiques à ceux qu'emploie l'oracle en question.

« L'esprit de Dieu, dit Philon, visite les prophètes et les remplit de sagesse; il inspirait Moïse, il descendit sur les soixante et dix vieillards pour les rendre supérieurs au reste du peuple. » Le même auteur ajoute que l'esprit, en se communiquant à plusieurs, ne se divise point et ne s'épuise jamais; il le compare à la flamme d'un foyer qui allume des torches sans éprouver de diminution. Comparaison curieuse, qui semble pressentir ou rappeler le symbole que les Évangiles attribuent à l'Esprit. Enfin, ce qui est péremptoire pour trancher la difficulté, « cet Esprit, dit encore Philon, est l'être sage, divin, indivisible, qui remplit tout dans l'univers[1]. » A moins d'admettre le christianisme du philosophe, ce qui ne peut faire question aujourd'hui, on n'est nullement forcé d'admettre le christianisme du sibylliste qui a écrit les vers 5 et 6 du *Proœmium*.

Il existe bien aussi une analogie d'expression entre le début du quatrième Évangile et le passage de l'oracle qui montre les idolâtres plongés dans l'ombre de la nuit, et qualifie de *lumière* la connaissance du vrai Dieu. Mais le quatrième Évangile a-t-il inventé l'expression dont il s'agit? Non; les livres saints représentent les gentils comme *assis dans l'ombre de la mort*, et une antithèse très-naturelle amène le mot *lumière* quand on veut, dans cet ordre d'idées, désigner le changement qui résulte pour les idolâtres de leur conversion au vrai Dieu. Ce n'est donc ni la sibylle ni l'évangéliste qui ont les premiers employé cette phraséologie ; elle était hébraïque avant d'être

[1] *Ἔστι τὸ σοφὸν, τὸ θεῖον, τὸ ἄτμητον, τὸ ἀδιαίρετον, τὸ ἀστεῖον, τὸ πάντη δι' ὅλων ἐκπεπληρωμένον.* (*De gigantib.*)

alexandrine et de devenir chrétienne. Elle ne prouve donc pas le christianisme de la sibylle.

« Voilà qu'il s'est manifesté à tous dans sa justice ; voici que la douce lumière du soleil brille en haut. » Il est téméraire, à notre avis, de voir dans ce passage une allusion certaine à la prédication évangélique. Durant les trois siècles qui ont précédé cette prédication, on sait que l'opinion s'était établie chez les juifs palestiniens et alexandrins que le règne du Messie n'arriverait pas avant que se fût opérée la conversion des gentils, avant que les idolâtres reconnussent le vrai Dieu et envoyassent des offrandes au temple de Jérusalem. Mais comment devait s'opérer cette conversion ? Il y avait à cet égard un double courant de légendes, les unes terribles et implacables, les autres d'une conception plus noble et plus généreuse. D'accord en cela avec la tradition prophétique la plus répandue, les sibyllistes indiquent presque toujours les châtiments de la période ultime comme les moyens dont Dieu se servira pour ouvrir les yeux des gentils. Au contraire, l'école philosophique admet que c'est le peuple juif qui, par l'exemple de ses vertus et la prédication de ses vérités, sera l'instrument providentiel de cette conversion. Cette même idée se fait jour aussi dans le livre d'Hénoch ; elle existait donc bien avant la naissance de Jésus-Christ et la rédaction des Évangiles, bien qu'elle ne fût pas aussi communément acceptée que l'opinion qui attribuait la conversion des idolâtres aux châtiments célestes.

Il est donc parfaitement légitime d'admettre que l'un des auteurs du *Proœmium*, ayant adopté la croyance qui faisait dépendre l'arrivée du Messie de la manifestation universelle du vrai Dieu, opérée par le peuple saint dispersé dans toutes les nations, a pu croire à l'universalité de la manifestation de Jéhovah, et, emporté par le désir et l'attente, considérant les mille colonies juives éparses en tous lieux, a pu dire du Très-

Haut ce que l'apôtre dira bientôt de l'Évangile : « Il a été prêché par toute la terre. »

On ne saurait le nier, le *Proœmium* nous parle du jugement dernier, de la vie future, des peines et des récompenses éternelles de cette vie, comme le ferait un écrit chrétien. Il nous faut faire ici encore la même réponse : ces croyances ont existé bien avant le christianisme. La preuve en est dans le livre d'Hénoch, dans les témoignages concordants que Philon, Josèphe et l'auteur des *Philosophumena* nous ont laissés sur les doctrines des Esséniens et des Thérapeutes. Le livre d'Hénoch parle aussi des riants bosquets du paradis; un juif alexandrin a pu parler de même, un siècle et demi avant notre ère.

Il nous reste à examiner le point le plus grave de l'argumentation de M. Alexandre; il en résultera, croyons-nous, une preuve décisive contre l'origine supposée chrétienne du *Proœmium*.

Le pain céleste, que mentionne le dernier vers,

Δαινύμενοι γλυκὺν ἄρτον ἀπ' οὐρανοῦ ἀστερόεντος

n'est-ce pas Jésus?

Quand on étudie le langage mystique, plein de métaphores passionnées, que Philon emploie pour célébrer le *pain des âmes*, le *pain du ciel*, figuré par la *manne* et par cette pierre d'où sortirent l'huile et le miel, on arrive à se persuader que l'expression qui termine le *Proœmium* peut très-bien n'être pas une allusion à l'eucharistie.

Voici, en effet, ce que Philon écrivait, plus de cent ans avant la rédaction du quatrième évangile :

« Nous sommes un composé d'âme et de corps. Le corps, fait de terre, se nourrit d'aliments terrestres; l'âme, que Dieu a formée avec l'éther[1], doit user d'aliments divins, éthérés,

[1] Αἰθέρος ἐστὶν ἀπόσπασμα θεῖον (liv. II des *Allégories de la Loi*, p. 69, édit. de Genève).

célestes. L'Écriture fait allusion à cela dans ce passage : *Voici que je vous fais pleuvoir des pains du ciel* (Exod. xvi, 4). Ne vois-tu pas que les aliments de l'âme ne sont ni terrestres ni corruptibles, et que ce sont les paroles que Dieu fait tomber comme une pluie de l'être sublime et pur qu'il a nommé le ciel [1]? »

La Bible, racontant les voyages et le séjour des Hébreux dans le désert, dit qu'un matin, quand la rosée fut tombée, ils aperçurent à la surface du sol quelque chose comme du givre, formé de grains blancs et ronds, pareils à ceux de la graine de coriandre. « Comprenez-vous, ajoute Philon, qui commente le livre saint en cet endroit, comprenez-vous quelle est la nourriture de l'âme? C'est le Verbe de Dieu, continu de sa nature, semblable à la rosée, embrassant en cercle toute l'âme et n'y laissant aucune partie privée de ses bienfaits. Ce Verbe, toutefois, ne paraît point partout, mais seulement dans les lieux déserts, c'est-à-dire dans les âmes vides de passions et de vices [2]... Les âmes en qui descend le Verbe ressentent parfois des douceurs mystérieuses, indéfinissables. Quelle en est la cause? Elles l'ignorent. Moïse nous l'apprend : C'est le pain, c'est la nourriture que Dieu a donnée à l'âme en produisant sa Parole et son Verbe; car le pain qu'il nous a donné à manger, c'est cette parole... [3] Dieu l'a proclamé :

[1] Ἢ οὐχ ὁρᾷς ὅτι οὐ γηΐνοις καὶ φθαρτοῖς τρέφεται ἡ ψυχή, ἀλλ' οἷς ἂν ὁ Θεὸς ὀμβρήσῃ λόγοις, ἐκ τῆς μεταρσίου καὶ καθαρᾶς φύσεως, ἣν οὐρανὸν κέκληκεν. (Liv. II des *Allégories*, etc.)

[2] Rapprochez ce passage de celui où Hénoch dit que le Mystérieux est la source de sagesse où viennent s'abreuver seulement les âmes auxquelles Dieu a résolu de dévoiler ses secrets. Voici le texte de Philon :

Ὁρᾷς τῆς ψυχῆς τροφὴν οἷα ἐστί; Λόγος Θεοῦ συνεχής, ἐοικὼς δρόσῳ, κύκλῳ πᾶσαν περιειληφώς, καὶ μηδὲν μέρος ἀμέτοχον αὐτοῦ ἐῶν· φαίνεται δὲ οὐ πανταχοῦ ὁ Λόγος οὗτος, ἀλλ' ἐπ' ἐρήμου παθῶν καὶ κακιῶν. (*Ibid.*)

[3] Οὗτός ἐστιν ὁ ἄρτος, ἡ τροφὴ ἣν ἔδωκεν ὁ Θεὸς τῇ ψυχῇ, προσενέγκασθαι τὸ ἑαυτοῦ ῥῆμα καὶ τὸν ἑαυτοῦ Λόγον. Οὗτος γὰρ ὁ ἄρτος ὃν δέδωκεν ἡμῖν φαγεῖν, τοῦτο τὸ ῥῆμα. (*Ibid.*)

l'homme fait à l'image ne vit pas seulement de pain, mais de toute parole sortie de la bouche de Dieu. »

Tout commentaire affaiblirait la clarté de ces textes qui nous montrent dans le pain céleste, réservé sur terre aux âmes éprises de Dieu, promis après cette vie aux élus comme la plus précieuse récompense et la plus ineffable des voluptés, le Verbe de Dieu. Le vers sibyllin, qui fait allusion au pain céleste des saints du paradis, a donc pu être écrit par un juif alexandrin, sinon antérieur à Philon, du moins contemporain de ce philosophe; ce vers ne constitue pas la preuve du christianisme du sibylliste.

En résumé, si l'on ne peut avec certitude fixer la date à laquelle se rapportent les fragments divers du *Proœmium*, on peut du moins soutenir qu'ils ne contiennent aucun indice de nature à abaisser cette date en deçà de l'ère chrétienne.

Si les considérations que je viens de développer sont fondées, dit en terminant M. Ferdinand Delaunay, il y aurait lieu d'attribuer quelque valeur aux propositions suivantes :

1° Le texte de notre collection des oracles sibyllins ne reproduit pas la forme authentique des oracles sortis du groupe judéo-alexandrin. Ces oracles étaient courts, conformes, pour la langue, le style, les proportions, aux antiques prophéties qui circulaient depuis le VIIIe siècle sous le nom de la sibylle d'Érythrée, et qui étaient, en réalité, d'âges divers et de provenances diverses.

2° Notre collection contient, notamment dans le IIIe livre et dans le *Proœmium*, des fragments considérables des oracles judéo-alexandrins.

3° Il y aurait un travail de révision à opérer sur les parties réputées les plus anciennes de la collection. Il consisterait à isoler les fragments juxtaposés par les compilateurs du Ve siècle, à les répartir en deux catégories, la première antérieure, la seconde postérieure à l'ère chrétienne. On réussi-

rait peut-être ainsi à extraire des livres supposés chrétiens des oracles d'origine hébraïque. On comprend dès lors l'importance de cette recherche pour l'histoire du mouvement judéo-alexandrin. L'entreprise est ardue; mais les résultats entrevus sont de nature à payer largement les efforts tentés dans cette direction.

FERDINAND DELAUNAY.

N° VI.

APOLLON, DANS LA DOCTRINE DES MYSTÈRES.

Le point de départ de ce mémoire est l'étude d'un très-beau vase du musée de Naples[1], représentant un personnage imberbe, à chevelure abondante, tenant une lyre et couronné de laurier, devant lequel se tient une femme armée d'une lance, mais dont le costume et l'attitude n'ont d'ailleurs rien de guerrier, et qui est accompagnée par Mercure.

Cette peinture a été étudiée avec grand soin par divers maîtres de la science archéologique, mais sans qu'aucune interprétation ait pu être définitivement adoptée : l'auteur fait surtout remarquer les variations et les incertitudes de Gerhard. Il présente à son tour une interprétation nouvelle : il voit, dans cette représentation, Apollon considéré comme dieu des mystères et accueillant aux enfers l'âme d'une initiée, que lui amène le dieu psychopompe. La nouveauté de ce point de vue l'oblige à en développer les preuves par l'étude de tout un ensemble de monuments.

M. Robiou examine en conséquence un certain nombre de monuments céramographiques offrant une analogie plus ou moins marquée avec le vase qu'il a d'abord décrit; il insiste

[1] L'auteur a saisi cette occasion pour protester contre l'erreur qui lui attribue le premier volume de la publication intitulée : *Chefs-d'œuvre de l'art antique*. Il a seulement composé le texte du deuxième et du troisième volume.

sur la corrélation intime établie par ces peintures entre les divinités de la lumière et le cycle de Bacchus-Pluton. La doctrine qui résulte de leur rapprochement, c'est, d'une part, que le dieu de l'*harmonie* est le juge des initiés, qui ont aspiré à l'établir dans leur âme, de l'autre que l'arme placée entre leurs mains a une signification mystique, celle du *combat de la vie*. La même conséquence résulte de la représentation où Apollon préside, avec Minerve et Bacchus, à l'apothéose d'Hercule, vainqueur de tant d'épreuves et que des monuments variés permettent de reconnaître comme le type de l'initié. Ce paragraphe se termine par un essai d'interprétation d'un vase découvert en Crète, il y a quelques années, et que l'auteur du mémoire propose de compter parmi les représentations mystiques.

Il s'arrête ensuite, avec détails, sur les représentations de l'attribut de la lance ou javeline, figurant sur des vases entre les mains d'un grand nombre de personnages, sans qu'il y ait apparence de scènes guerrières. Il s'attache à prouver que cet attribut, appartenant même à des femmes et à un enfant et compris dans des représentations incontestablement funéraires, ne peut avoir qu'une signification mystique, telle qu'il l'a signalée au sujet de peintures déjà décrites par lui, et particulièrement du vase de Naples. Une partie des monuments examinés dans ce paragraphe sont des vases inédits du musée du Louvre. L'auteur a soin aussi de faire remarquer l'analogie qui existe, dans ces représentations, entre l'emploi des armes, offensives ou défensives, et celui des instruments de palestre.

M. Robiou a ensuite étudié des monuments céramographiques variés, desquels résulte le fait général du rapprochement établi entre Apollon et le Bacchus infernal, soit qu'Apollon figure, avec d'autres divinités célestes, dans un tableau dont le centre est occupé par le dieu des enfers, soit que les suivants ordinaires de Bacchus soient devenus le cortége d'Apollon,

soit enfin que les deux divinités paraissent identifiées par l'attribution faite au souverain de l'Hadès, dans une composition sûrement mystique, de la chevelure d'Apollon et de sa couronne de laurier. Il insiste sur la représentation du flambeau, qui, aux mains de la compagne du dieu, comme ailleurs aux mains de Bacchus lui-même et dans les rites de son culte mystérieux à Delphes, exprime manifestement l'idée de la renaissance, c'est-à-dire de l'entrée dans la vie future promise aux initiés. Des scènes monumentales ont d'ailleurs représenté, en divers lieux de l'ancienne Grèce, cette association intime de Bacchus et d'Apollon.

L'auteur étudie ensuite, en quelques pages, des travaux publiés dans l'*Archaeologische Zeitung* par MM. Gerhard et Weniger, sur les rapports établis par l'archéologie entre Bacchus et Apollon. La conclusion est que ces rapports sont très-intimes, mais constamment établis dans le sens de l'anoblissement de Bacchus et de son thysse, et que, par conséquent, ils se réfèrent à un Bacchus grave et mystérieux, celui qui fut confondu avec le dieu des enfers.

Enfin les dernières pages du mémoire ont pour objet le rôle moral d'Apollon sur la terre, comme dieu de la lustration; l'auteur l'étudie, à la suite de M. Bœtticher et de M. Millin, dans divers monuments figurés de l'Orestéide, et il conclut que l'action de ce dieu dans le séjour futur des initiés n'est que l'extension logique de celui que la tradition commune lui attribuait chez les Grecs.

ROBIOU.

N° VII.

NOTE SUR UN PASSAGE DU SCHOLIASTE DE PLATON CONCERNANT LES FORTIFICATIONS D'ATHÈNE .

Dans le Rapport que j'avais l'honneur de lire à l'Académie,

en 1873, au nom de la Commission de l'École française d'Athènes, j'avais eu l'occasion de signaler (pages 12 et 13) un texte du scholiaste de Platon sur le *Gorgias*, texte fort intéressant pour l'histoire des fortifications antiques d'Athènes, mais qui présente deux mots visiblement altérés. Je me bornais alors à constater cette altération. Un rapport comme celui dont j'étais chargé doit, avant tout, rendre compte des jugements de la Commission compétente. C'est un travail qui doit rester impersonnel. Néanmoins, comme le rapporteur se trouve induit par son devoir même à examiner de plus près que personne les mémoires soumis à la Commission, en étudiant avec attention quelques-uns des témoignages relatifs aux *longs murs* et surtout à ce «mur du milieu» (*τὸ διὰ μέσου τεῖχος*), je cédai à la tentation bien naturelle d'essayer une correction sur le passage du scholiaste de Platon qui a toujours paru d'une grande importance pour la solution du problème concernant ce *mur du milieu*. Mais je dus m'abstenir d'insérer dans le Rapport ma conjecture sur ce sujet. Aujourd'hui, l'Académie pourra me permettre d'y revenir et de lui proposer mes doutes sur la leçon des mots controversés. Parlant, cette fois, en mon propre nom, je le ferai avec moins de confiance, mais aussi avec une liberté que ne me laissaient pas mes fonctions de rapporteur. Le texte en question se lit sans aucun changement dans toutes les éditions que je connais des scholies sur Platon, depuis l'édition *princeps* de Ruhnkenius jusqu'à celle qui vient de paraître dans le dernier volume du Platon de la Bibliothèque grecque-latine de M. Firmin-Didot. Un exemplaire que je possède de l'édition de Ruhnkenius avec des notes et des leçons de manuscrits, de la main de M. Boissonade, ne porte aucune variante sur les lignes dont nous avons à nous occuper et dont voici la traduction littérale :

«Par mur du milieu l'auteur désigne celui qui existe encore

en Grèce (*ἐν Ἑλλάδι*). Car Périclès a fait aussi à Munychie le mur du milieu, qui d'un côté (c'est-à-dire au nord) se prolonge vers le Pirée, et de l'autre (c'est-à-dire au midi) se prolonge sur Phalère, afin que, si l'un des deux était renversé, l'autre servît longtemps. » Ce mur était évidemment transversal aux *longs murs* qui reliaient Athènes à la mer, puisque, partant de Munychie, il rattachait, dans sa direction du nord au sud, le Pirée à Phalère; mais, de plus, il doublait probablement une fortification antérieure établie dans la même direction (ce serait la vieille enceinte de Munychie dont parle Strabon), puisque, suivant l'expression formelle de l'écrivain, quel qu'il soit, auquel la scholie sur le *Gorgias* paraît empruntée, il devait former une seconde ligne de défense, dans le cas où une première ligne serait renversée. De toute manière, les lieux que traversait ce mur ne peuvent avoir été désignés, dans le texte original, aussi vaguement que par les deux mots *ἐν Ἑλλάδι*. On attend ici une désignation *topographique* et non pas une désignation *géographique*. Le texte est donc certainement corrompu.

Cela posé, en recourant aux comparaisons, souvent si précieuses pour la critique, entre les formes successives de l'écriture grecque, on peut d'abord, dans les caractères ΕΝΕΛΛΑΔΙ, voir une altération de ΕΝΟΜΑΛΕΙ, *ἐν ὁμαλεῖ*, qui serait lui-même pour *ἐν ὁμαλῇ* (sous-entendu *γῇ*). Mais je ne trouve aucun autre exemple de cette locution elliptique; d'autre part, en songeant à la confusion assez fréquente de l'*α* et de l'*ω*[1], on est conduit à corriger plus simplement *ἐν ἑλώδει*, qui sera devenu *ἐν ἑλώδι* par un effet d'itacisme dans la dernière syllabe. Ἐν *ἑλώδει*, analogue à *ἐν καθαρῷ* que nous offre déjà la langue homérique, signifiera « dans une partie » ou « dans la partie marécageuse » du sol entre le Pirée et Phalère, ce qui

[1] Voir, sur les deux causes de cette altération, les interprètes de Grégoire de Corinthe, p. 183, 316, 330, 740, 748, 749, éd. Schæfer.

s'accorde très-bien avec plusieurs témoignages de l'antiquité sur l'état de ces lieux. En effet, la partie la plus septentrionale du Pirée s'appelait *ἁλαί* et formait comme un marais salin. C'est ce qu'attestent Xénophon (*Helléniques*, II, 4, § 34) et Étienne de Byzance. L'idée de « plaine saline » se retrouve sous le nom d'Ἁ*λίπεδον* que portait toute la plage de la baie de Phalère, et qu'un texte de Xénophon (*Helléniques*, II, 4, § 30) étend jusqu'à la plaine voisine du Pirée. Plutarque, au chapitre XIII de la *Vie de Cimon*, atteste que les « longs murs » traversaient une plaine marécageuse et humide (*τόπους ἑλώδεις καὶ διαβρόχους*), ce qui nécessita beaucoup d'efforts pour en assurer les fondations (*χάλικι πολλῇ καὶ λίθοις βαρέσι τῶν ἑλῶν πιεσθέντων*). Cette plaine était d'ailleurs traversée par le Céphise, ruisseau plutôt que fleuve, mais ruisseau mal encaissé et sujet à des débordements qui entretenaient l'humidité dans cette plaine (Strabon, IX, 1, § 24).

J'ai cru devoir soumettre ces observations à des voyageurs dont l'un, entre autres, avait observé récemment les lieux; elles ont paru confirmées par leurs souvenirs. C'est ce qui m'engage à les publier, sans méconnaître ce qu'elles ont de conjectural, et sans oublier que les meilleures conjectures valent rarement la leçon authentique d'un bon manuscrit.

EGGER.

N° VIII.

LA PIERRE SACRÉE D'ANTIPOLIS.

M. Léon Heuzey communique à l'Académie des observations nouvelles sur une inscription grecque, découverte auprès d'Antibes, en 1866, par M. le docteur Mougins de Roquefort. Ce monument a déjà été publié, notamment dans les Comptes rendus du *Congrès scientifique de Nice* et dans la

Revue archéologique[1]. Le type de l'écriture, qui renferme quelques formes archaïques de l'ancien alphabet ionien, peut remonter au ve siècle avant notre ère. On a donc là un des vestiges les plus anciens et les plus curieux qui se soient encore retrouvés des colonies helléniques établies sur la côte méridionale de la Gaule. Ce sont deux vers hexamètres qui peuvent se lire et se traduire comme il suit :

ΤΕΡΠΩΝΕΙΜΙΘΕΑΣΘΕΡΑΠΩΝ
ΣΕΜΝΗΣΑΦΡΟΔΙΤΗΣ
ΤΟΙΣΔΕΚΑΤΑΣΤΗΣΑΣΙΚΥΠΡΙΣ
ΧΑΡΙΝΑΝΤΑΠΟΔΟΙΗ

Τέρπων εἰμὶ θεᾶς θεράπων σεμνῆς Ἀφροδίτης,
Τοῖς δὲ καταστήσασι Κύπρις χάριν ἀνταποδοίη.

Je suis Terpon, serviteur de l'auguste déesse Aphrodite.
Que Cypris récompense de sa faveur ceux qui m'ont placé ici.

Mais cette traduction a besoin elle-même d'être expliquée, et elle se prête à des interprétations différentes. Ainsi l'on s'est cru généralement forcé d'admettre que l'inscription faisait partie d'un piédestal et supposait l'existence d'un autre monument, buste ou statue, représentant un prêtre d'Aphrodite ou quelque fervent sectateur de son culte, du nom de Terpon. Mais, d'après l'examen que M. Heuzey, dans un récent voyage, a fait de la pierre d'Antibes, cette hypothèse ne saurait se concilier avec la nature et la forme du monument, et il est nécessaire de chercher une autre explication.

Le monument d'Antibes n'est ni une plaque, ni une partie de piédestal : il ne porte aucune trace de scellement ni d'encastrement. C'est une pierre naturelle, un *galet roulé* de grande

[1] *Congrès scientifique de France*, session tenue à Nice en 1866 (séance du 28 décembre). — *Revue archéologique*, nouvelle série, vol. XV, p. 360 (mai 1867).

dimension (65 centimètres sur 21 dans sa plus grande largeur), en serpentine ou en diorite d'un vert foncé, tirant sur le noir, et tout prouve qu'il avait déjà cette forme, lorsque l'inscription y a été gravée. M. Heuzey appuie ce qu'il avance en présentant des coupes géométriques et un moulage de la pierre, qui lui ont été envoyés par M. Gazan, colonel d'artillerie en retraite à Antibes.

La pierre d'Antibes est donc un monument isolé, qui doit s'expliquer par lui-même et qui a été justement choisi par les anciens, à cause de la forme que la nature lui avait donnée. Il est difficile, dans ces conditions, de ne pas y reconnaître une de ces pierres sacrées, auxquelles le paganisme primitif prêtait des vertus surnaturelles, et dans lesquelles il croyait même souvent voir des images des dieux. Sans s'étendre ici sur les anciens *bétyles* ou pierres sacrées de l'Orient, on sait que les traces de ce fétichisme se retrouvaient dans les cultes primitifs de la Grèce. Pausanias dit formellement que des pierres non travaillées, ἀργοὶ λίθοι, furent les plus anciennes idoles adorées par les Hellènes. Il en cite lui-même plusieurs exemples, notamment les trois pierres, πέτραι, qui figuraient les Grâces à Orchomènes, et le caillou sacré, ἀργὸς λίθος, qui représentait l'Amour, dans le temple de ce dieu à Thespies[1].

On remarquera que les deux exemples précédents se rapportent à des divinités du cycle d'Aphrodite. La pierre d'Antibes, consacrée à la même déesse par quelque habitant de l'ancienne ville grecque d'Antipolis, n'est donc point un objet à part dans les usages helléniques. On peut croire que c'est aussi une idole primitive, du même genre que le grossier fétiche de Thespies. Malgré ce qu'il y a d'inattendu dans une pareille supposition, l'inscription, pour peu que l'on pèse avec soin tous les termes, est loin d'y contredire.

[1] Pausanias, VII, XXII, 4; IX, XXXVIII, 1; IX, XXVII, 1; III, XXII, 1; IX, XXIV, 3.

La pierre se donne comme représentant un «serviteur d'Aphrodite, *θεράπων Ἀφροδίτης.*» Cette expression pourrait sans doute s'appliquer à un prêtre ou à quelque adorateur de la déesse; mais, par une singulière coïncidence, les mêmes termes, exactement, sont employés par Platon pour désigner Erôs, le dieu de l'amour. C'est dans un passage du Banquet, où l'auteur, se conformant à l'ancienne tradition hésiodique, dit que l'Amour n'est pas le fils d'Aphrodite, mais qu'il s'est attaché à elle comme suivant et comme serviteur : **Τῆς Ἀφροδίτης** *ἀκόλουθος καὶ θεράπων γέγονεν ὁ Ἔρως*[1].

Un autre indice qui a aussi sa gravité, c'est que le nom de *Terpon*, bien qu'il ait l'apparence d'un nom d'homme de forme assez usuelle, ne se trouve pas dans le *Dictionnaire des noms propres grecs*. Les habitudes de la langue grecque s'opposent, d'un autre côté, à ce que l'on y voie le participe présent *τέρπων, οντος*, employé comme qualificatif. Hypothèse pour hypothèse, on peut donc le prendre pour un surnom mythologique, pour l'une de ces appellations locales, par lesquelles les cités grecques désignaient parfois les dieux ou les génies qu'elles adoraient. Il est certain que la nomenclature mythologique présente un grand nombre de noms de cette terminaison, soit des surnoms divins, comme Πλούτων, Πολυδέγμων, Ἀπόλλων, Ὑπερίων, Κυλλοποδίων, Ἠέων, soit des noms de génies ou de divinités secondaires de la classe des *δαίμονες*, comme Τρίτων, Παλαίμων, Ἰλάων, Ἰασίων, Κηδαλίων, Ἐνδυμίων, Ὠρίων, Εὐαμερίων, Οἰνοπίων, Χάρων, Δάρων[2], et, particulièrement dans le cycle d'Aphrodite, Πυγμαίων, Γίγων, Τύχων. De même Τέρπων pourrait très-bien être un surnom local du dieu Erôs ou tout au moins le nom

[1] Platon, *Banquet*, p. 203, C.

[2] M. Brunet de Presle m'a rappelé en outre le héros Λήρων, qui donnait son nom à une des îles Lérins, celle qui s'appelle aujourd'hui Sainte-Marguerite, en face d'Antibes (Strabon, p. 185).

d'un génie du même groupe allégorique, proche parent d'*Himéros* et de *Pothos*, à côté desquels il représenterait particulièrement le *Charme*, le *Plaisir*. La consécration d'une image de ce genre explique d'ailleurs, beaucoup mieux que celle d'un simple portrait, le caractère anonyme de l'offrande et la reconnaissance réclamée de la déesse par les donateurs. Il faut ajouter que le culte d'Erôs était populaire chez les Ioniens de l'Asie Mineure, dont descendaient les Antipolitains, et que la ville ionienne de Parion possédait un sanctuaire de ce dieu, presque aussi célèbre que celui de Thespies.

Quant au mot *καταστῆσαι*, il est malheureusement assez vague. D'après le sens que lui prêtaient justement les Grecs d'Asie[1], il voulait dire « mettre en place. » Il indique seulement que la pierre était placée probablement dans un sanctuaire, non comme idole principale, mais plutôt comme offrande à la divinité du lieu. On dépasse le sens du mot en traduisant par « élever, » et surtout en supposant que la pierre pourrait être un emblème phallique, d'après une opinion qui a été émise. La dévotion aux pierres sacrées, même dans le culte des divinités féminines, offre la véritable explication du monument, sans qu'il y ait lieu d'entrer dans un tout autre ordre de représentations.

Il est vrai que les Grecs, au ve siècle, au milieu du brillant développement de leurs arts, n'en étaient plus réduits à adorer des pierres non travaillées. Mais ils n'en conservaient pas moins à cette époque le culte des fétiches informes, consacrés par la tradition, et la superstition leur donnait encore le pas, comme images religieuses, sur les chefs-d'œuvre de Praxitèle et de Lysippe. Cette longue fidélité aux vieux usages s'explique surtout chez un peuple d'émigrés, comme les Grecs du midi de la Gaule, séparés du centre de leur race et mis

[1] Galien, vol. XII, p. 251, E.

en contact, sur ces mers lointaines, avec les marins de race phénicienne, adonnés à des superstitions du même genre.

La découverte dont l'honneur revient à M. le docteur Mougins de Roquefort n'est donc pas seulement d'un grand intérêt pour nos antiquités nationales : elle nous a rendu un monument fort curieux et fort rare de l'ancien culte des Hellènes.

Léon Heuzey.

APPENDICE.

RAPPORT DU SECRÉTAIRE PERPÉTUEL DE L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES SUR LES TRAVAUX DES COMMISSIONS DE PUBLICATION DE CETTE ACADÉMIE PENDANT LE SECOND SEMESTRE DE 1873, LU LE 30 JANVIER 1874.

Messieurs,

Les travaux de l'Académie ont justifié les espérances que je vous exprimais dans mon dernier rapport. Le tome XXVI de l'*Histoire littéraire de la France*, le IIe du XIVe siècle, comprenant la suite des chansons de geste et les sermonnaires, a paru. Il en est de même du tome XXVII, 2e partie de nos Mémoires, où se trouvent les mémoires de M. Egger sur *les Historiens officiels et les Panégyristes des princes dans l'antiquité grecque;* de M. Miller sur une *Inscription agonistique de Larisse;* de M. Huillard-Bréholles sur l'*État politique de l'Italie depuis la paix de Constance jusqu'au milieu du* XVe *siècle* (1183-1455); de M. Léopold Delisle sur les *Ouvrages de Guillaume de Nangis*. Nous avons publié aussi la 2e partie du tome VII des *Mémoires présentés par divers savants*, demi-volume qui complète le *Syllabaire assyrien* de M. Joachim Menant. Nous aurions encore publié la 2e partie du tome VIII du même recueil, si l'éloignement de notre correspondant, M. Rangabé, ancien ministre de Grèce à Paris, n'avait retardé de quelques semaines la correction des épreuves de son mémoire sur le Laurium, qui en fait partie.

Les autres publications suivent régulièrement leur cours.

Le tome XXIII des *Historiens de France*, la première des grandes publications académiques, confiée à MM. de Wailly, Delisle et Jourdain,

n'attend plus que sa table, qui s'achève sous la direction de M. Jourdain. La composition en est terminée, et l'impression commence.

La *Table chronologique des diplômes et titres imprimés concernant l'histoire de France,* dite *table de Bréquigny,* continuée par notre confrère M. Laboulaye, a vingt-six cahiers tirés et trois à tirer. L'éditeur s'occupe de l'année 1313, qui pourra être livrée à l'imprimerie dans quelques semaines.

M. Delisle poursuit, avec la collaboration de M. E. de Rozière, que vous lui avez adjoint, la préparation des *Chartes et diplômes relatifs à l'histoire de France, antérieurs à l'avénement de Philippe-Auguste.* Dans le dernier semestre, les pièces antérieures à 1180, comprises dans les registres 120 à 125 du *Trésor des chartes,* ont été dépouillées.

Les trois séries des *Historiens des croisades : occidentaux, grecs et arabes,* continuent leur marche parallèle. Le tome IV des *Historiens occidentaux* a soixante-cinq cahiers tirés, deux à tirer, deux en épreuves, sans compter un certain nombre de placards. La fin du texte d'Albert d'Aix, texte soigneusement collationné, en dernier lieu, sur le manuscrit d'Oxford, par MM. Ad. Regnier et Thurot, est remise à l'imprimerie et devra suffire à l'achèvement du volume.

M. Miller, qui mène à lui seul, depuis la mort de M. Alexandre, les deux volumes des *Historiens grecs,* est près d'achever le premier volume. Il n'attendait, pour en compléter la préparation, que les photographies des feuillets d'un manuscrit de Phocas, photographies que nous avions demandées à Rome, et qui nous sont récemment arrivées. Il continue avec le même zèle la publication du tome II, comprenant les *Annotations* sur les texte publiés dans le premier volume : trente-deux cahiers sont tirés et les deux suivants bons à tirer; le reste, composé ou prêt à l'être. Toute la copie est à la disposition de l'imprimeur.

Quant aux *Historiens arabes,* MM. de Slane et Defrémery, qui en ont publié l'an dernier le premier volume, travaillent au deuxième, dont l'impression est commencée.

La collection de nos *Mémoires,* dont un demi-volume vient de paraître, ainsi que je l'ai dit, en a plusieurs sous presse : la première partie du tome XXV, qui sera suivie de la deuxième partie du tome XXVII, toutes deux consacrées à l'histoire de l'Académie, selon l'usage de réserver à cette matière la moitié d'un volume sur une livraison de deux; et la première partie du tome XXVIII, qui a déjà réuni tout son contingent de mémoires et compte dix-huit feuilles tirées et sept à tirer. J'ajoute que la table, qui doit paraître de dix en dix volumes, et qui, pour la seconde

dizaine, forme ainsi le tome XXII, table dressée par M. Robiou, a été reçue par votre Commission des travaux littéraires et livrée à l'impression : vingt-cinq placards ont été envoyés à l'auteur.

Le recueil des *Notices et extraits des manuscrits de la Bibliothèque nationale et autres bibliothèques* a quatre volumes en cours de publication :

1° Dans la partie orientale (1re partie) deux demi-volumes : le tome XXII (1re partie) comprenant une notice tirée (celle de M. Wœpcke, 27 feuilles), et une autre entièrement composée à l'imprimerie (celle de M. Guyard); et le tome XXIII (1re partie), qui sera consacré tout entier à la traduction faite par M. Leclerc du *Lexique arabe de médecine* d'Ibn Beithar. Huit feuilles sont tirées et les six suivantes à tirer.

2° Dans la partie occidentale (2e partie), deux demi-volumes : le tome XXIV (2e partie), qui compte aussi une notice tirée (celle de M. N. de Wailly), une en épreuves, celle de M. Hauréau, et une autre renvoyée à son auteur, M. Prou, pour une dernière révision; et le tome XXV (2e partie) consacré aux commentaires d'Alexandre d'Aphrodisias sur le traité d'Aristote *De sensu et sensibili*, par M. Thurot : huit feuilles sont tirées, treize autres à tirer; et la copie ne manque pas.

J'ai annoncé la publication du tome XXVI de l'*Histoire littéraire de la France;* le tome XXVII est remis à l'imprimerie, et la plupart des notices qui doivent former le tome XXVIII ont été lues dans la Commission.

Les *Œuvres de Borghesi*, dont l'Académie a repris la publication, commencée aux frais de l'ancienne liste civile, sont le seul ouvrage qui n'ait pas avancé, par suite d'un changement apporté à la répartition des matières entre les deux volumes qui doivent le compléter. Aux deux dissertations de Borghesi sur les fragments des *Fastes capitolins* découverts au commencement de ce siècle, les éditeurs, MM. Léon Renier et Waddington, avaient d'abord eu le projet de joindre, dans le IXe volume, le mémoire inédit de l'auteur sur la série des préfets de Rome depuis Auguste jusqu'à l'année où commence l'ouvrage de l'anonyme *De præfectis urbis* (254 de notre ère). Après mûre réflexion, ils se sont décidés à remplacer ce travail par un autre, également inédit, sur les consuls *suffecti* de date certaine. Ce travail se trouverait ainsi placé logiquement avant la série des notices sur les consuls *suffecti* dont Borghesi n'est parvenu à déterminer la date que d'une manière approximative, notices qui doivent commencer le tome X; et le mémoire sur les préfets de Rome, au lieu de finir le neuvième volume, finirait le dixième. Malheureusement la copie qui avait été faite, il y a quelques années, du mémoire destiné au-

jourd'hui au tome IX, ne s'est pas retrouvée. Il en faut faire une autre, et c'est ce qui a retardé l'impression du volume commencé.

Une publication nouvelle ne tardera pas à prendre rang parmi nos collections les plus importantes : je veux parler de celle du *Corpus inscriptionum semiticarum* que vous avez décidée par une résolution du 17 avril 1867 et confiée aux soins d'une Commission composée de MM. Mohl, de Saulcy, de Longpérier, Renan, de Slane, Waddington, de Vogüé et Derenbourg. La Commission va passer de la période préparatoire à la rédaction définitive des notices consacrées à chaque inscription. Ce travail, vu le temps déjà donné aux recherches préliminaires, pourra, malgré son étendue, être conduit assez promptement à bonne fin; et ainsi, dans un de mes prochains rapports, j'aurai à vous annoncer que l'impression en a commencé. La France, qui a, en quelque sorte, initié l'Europe savante à l'étude des langues sémitiques par les leçons d'un illustre maître, de notre ancien secrétaire perpétuel Silvestre de Sacy, était digne de concevoir la pensée et de poser la première pierre du monument qui va leur être consacré.

H. Wallon,
Secrétaire perpétuel.

LIVRES OFFERTS.

SÉANCE DU VENDREDI 2 JANVIER.

M. DE LONGPÉRIER offre, au nom de M. Oppert, une brochure qui a pour titre : *La linguistique comparée et les études ethnographiques.* C'est un discours prononcé à la séance d'ouverture de l'Athénée oriental, discours où M. Oppert s'est surtout appliqué à prévenir le public contre les fausses étymologies.

SÉANCE DU VENDREDI 9 JANVIER.

Il est fait hommage à l'Académie des ouvrages suivants :

Découvertes archéologiques faites à Nîmes et dans le Gard pendant les années 1869 et 1871, par M. Eug. Germer-Durand (4 broch. in-8°).

L'Art gaulois, par M. Hucher (2 feuilles).

M. GARCIN DE TASSY offre en son nom :

La langue et la littérature hindoustanies en 1873, revue annuelle qui sert de leçon d'ouverture à son cours, à l'École des langues orientales vivantes.

M. EGGER présente, au nom de l'auteur, M. Wescher, un ouvrage intitulé :

Διονυσίου Βυζαντίου Ἀνάπλους Βοσπόρου. Dionysii Byzantii de Bospori navigatione quæ supersunt, una cum supplementis in geographos græcos minores aliisque ejusdem argumenti fragmentis, e codicibus mss. edidit C. Wescher. Parisiis, e Typographeo publico, 1874, 1 vol. in-8° de XXXVI et 154 pages.

Ce volume contient le recueil le plus complet des fragments connus jusqu'à ce jour d'un texte géographique que P. Gilles avait jadis trouvé en Orient, au XVI° siècle, dont il avait fait et publié une traduction latine. M. Wescher a retrouvé, dans les papiers de Minoïde Minas, plusieurs pages du texte original; il les publie pour la première fois en y joignant tout ce qui en était déjà connu, et plusieurs autres fragments inédits de divers géographes grecs. Ce volume forme donc un nouveau supplément à la collection, sans cesse enrichie, de ce qu'on appelle les

petits géographes grecs. Il se recommande par les recherches paléographiques les plus minutieuses et par les soins scrupuleux de l'exécution philologique. L'éditeur de la *Poliorcétique des Grecs* (Paris, 1867) s'y montre avec un surcroît de précision dans l'emploi des procédés de la critique. L'impression de ce livre ne fait pas moins d'honneur à l'Imprimerie nationale; peu d'ouvrages offraient plus de difficultés pour le bon arrangement du texte et des notes, pour le parallélisme du grec et du latin. Toutes ces difficultés sont ici heureusement vaincues, et le volume de M. Wescher se trouve ainsi digne d'être offert en modèle à l'émulation des typographes comme il l'est à l'émulation des philologues.

M. Alfred Maury offre à l'Académie, au nom de l'auteur, M. Antonio Zannoni, un rapport intitulé : *Sugli scavi della Certosa* (Bologne, 1871, in-4°).

Dans ce travail, l'auteur fait connaître les nombreuses et intéressantes antiquités qui ont été découvertes près de Bologne, au lieu dit *la Certosa.* Ce sont des vestiges qui remontent, pour le plus grand nombre, à l'ancienne époque étrusque et doivent être conséquemment rapportés à Felsina, ville étrusque dont la *Bolonia* latine occupait l'emplacement. Ces antiquités viennent se placer à côté de celles qu'on a trouvées à Monteveglio, à Bagnarola, à Villanova, à Marzabotto. Quatre groupes de sépultures ont été mis au jour à la Certosa, représentant un ensemble de 365 sépultures; dans les unes, les restes du mort ont été déposés après avoir été brûlés; dans les autres, ils ont été simplement inhumés; chacun des quatre groupes fournit des exemples de sépultures de l'un et de l'autre rite. Les dépouilles incinérées des morts sont placées soit dans des vases en terre grossière ou dans des vases d'argile décorés de figures, soit dans des cistes; les restes de l'un de ces morts étaient déposés dans un vase en marbre, l'autre dans une *situla* ou seau de bronze. Ailleurs les cendres ont été simplement déposées dans une fosse ou sous un tumulus. Le nombre de cistes de bronze ainsi découverts s'élève à 14. Le plus grand des vases ornés de figures a 38 centimètres de haut. La *situla* a la forme d'un cône tronqué; elle a 32 centimètres de haut et présente quatre zones ou registres de bas-reliefs. M. Zannoni en donne la description. Ils représentent notamment une pompe militaire, un sacrifice et une cérémonie religieuse.

La plupart de ces urnes ou vases funéraires contenant les cendres du mort n'étaient pas déposés dans un caveau, comme cela s'observe pour la plus grande partie des sépultures de l'Étrurie; ils étaient déposés sur la terre nue, dans une simple fosse. Tel est le cas notamment pour la *situla*,

qui était enfoncée dans la terre, recouverte seulement d'une légère enveloppe creuse de maçonnerie. Certains cistes, certains vases étaient recouverts d'un tumulus. Avec les cendres des morts on a çà et là recueilli des fibules, des anneaux, des colliers, des miroirs et jusqu'à des morceaux d'étoffe ou de toile enveloppant les os calcinés.

Les sépultures dans lesquelles l'inhumation a été pratiquée offrent, comme celles qui ont été pratiquées après la crémation, trois catégories distinctes :

1° Le squelette a été simplement déposé dans une fosse, avec quelques vases de terre placés près de lui, parfois avec quelques autres objets. 2° Le squelette est entouré d'un grand nombre de vases unis ou peints, d'objets en bronze et autres; la fosse est recouverte d'un lit de moellons; le corps est le plus ordinairement enfermé dans un cercueil de bois rectangulaire. La paroi de trois de ces fosses était recouverte d'une construction en pierres sèches. 3° Le squelette est toujours contenu dans un cercueil de bois rectangulaire où se sont également trouvés grand nombre de vases peints, de bronzes, de vases à parfums, en verre émaillé, des dés et divers autres objets. Plusieurs lits de grosses pierres s'étendent au-dessus de ce cercueil.

Dans les tombes de ces trois classes, on a déterré presque constamment près de la dépouille du mort un grand vase à contenir du liquide (amphore, cratère, célébé), un plus petit, un vase à verser (œnochoé).

Plusieurs des sépultures de la Certosa présentent le caractère d'une haute antiquité. M. Zannoni essaye d'assigner la date relative des divers groupes; il se livre à ce sujet, sur les développements de l'art et de la civilisation étrusques, à des considérations fort intéressantes. A la variété infinie de ces sépultures, le savant italien reconnaît dans la nécropole de la Certosa le cimetière de toute la population de l'antique Felsina, durant des siècles. M. Zannoni admet que les sépultures où l'inhumation a été pratiquée doivent appartenir, en général, à une période plus ancienne que celle où l'on n'a déposé que les cendres du mort. Il adopte, d'après la simplicité plus ou moins grande de la tombe, la nature des objets qui s'y sont trouvés enfouis, une classification sur la valeur de laquelle on ne saurait encore se prononcer définitivement, mais qui aide au moins à étudier ces précieux vestiges.

Les fouilles de la Certosa sont certainement de celles qui peuvent jeter le plus de jour sur les antiquités de l'Italie moyenne et l'histoire de l'art étrusque.

M. de Longpérier offre, au nom de M. d'Hervey de Saint-Denis, deux

traductions du *San-tseu-king* et de son commentaire. (Réponse à un article de la *Revue critique*, du 8 novembre 1873, broch. in-8°.)

SÉANCE DU VENDREDI 16 JANVIER.

M. MAURY présente, au nom de M. Vivien de Saint-Martin, un ouvrage intitulé : *Histoire de la géographie et des découvertes géographiques depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours* (1 vol. gr. in-8° et atlas gr. in-f°). Ce n'est pas seulement le tableau résumé de toutes les découvertes géographiques faites depuis les temps les plus anciens jusqu'à nos jours, c'est encore un examen systématique des diverses questions soulevées par les progrès successifs de la géographie, examen fait avec autant de critique que d'érudition. Ce livre, dû à un de nos plus savants géographes que l'Académie a souvent couronné, est accompagné d'un atlas exécuté avec le plus grand soin et reproduisant les cartes les plus célèbres entre celles qui marquent le mieux les phases successives de la connaissance de notre globe.

Sont en outre offerts à l'Académie :

Mémoire sur les ouvrages de Guillaume de Nangis, par M. L. Delisle. (Tirage à part du tome XXVII, 2ᵉ partie, des Mémoires de l'Académie.)

Couronne poétique de la Lorraine, recueil des morceaux écrits en vers sur des sujets lorrains, par M. G. de Dumast, correspondant de l'Académie (1 vol. in-8°).

Les premières civilisations, études d'histoire et d'archéologie (Archéologie préhistorique; Égypte, Chaldée et Assyrie, Phénicie), par M. François Lenormant (2 vol. in-8°).

Recueil d'anciens textes bas-latins, provençaux et français, accompagnés de deux glossaires, par M. Paul Meyer. (1ʳᵉ partie, bas-latin, provençal.)

La littérature allemande au moyen âge et les origines de l'épopée germanique. — Gœthe et Schiller; la littérature allemande à Weimar; la jeunesse de Schiller; la vieillesse de Gœthe. — Gœthe, ses précurseurs et ses contemporains, Klopstock, Lessing, Herder, Wieland, Lavater; la jeunesse de Gœthe. — Tristan et Iseult, poëme de Godfrit de Strasbourg, comparé à d'autres poëmes sur le même sujet. — De Rodolpho Agricola Frisio litterarum in Germania restitutore (5 vol. ou broch. in-8°), par M. Bossert.

SÉANCE DU VENDREDI 23 JANVIER.

M. Igounet a offert à l'Académie trois exemplaires d'une *Histoire al-*

ministrative des communes du midi de la France (1re série, Sainte-Foy-de-Peyrolières, depuis 1615 jusqu'à l'an XII de la République); commencement d'un travail qu'il destine aux concours de l'Académie.

Est aussi adressé le tome VII du *Corpus inscriptionum latinarum* de Berlin.

M. le comte Riant, dont l'Académie connaît les travaux sur les historiens des croisades, offre à l'Académie la relation de maître *Thadée de Naples* sur la *Ruine d'Acre et de la Terre sainte en 1291* (Magistri Thadei Neapolitani hystoria de desolacione et conculcacione civitatis Acconensis et tocius Terre sancte, in a. D. M. CC. XCI.), relation qu'il a publiée pour la première fois d'après deux manuscrits, l'un du musée Britannique, l'autre de la bibliothèque de Turin. Cet opuscule a été tiré à 300 exemplaires, dont le 136e est attribué à l'Académie.

M. Duruy offre à l'Académie, au nom du docteur A. Corlieu, une brochure ayant pour titre : *La mort des rois de France, depuis François Ier jusqu'à la Révolution française* (1 vol. in-12).

Cet opuscule tire son intérêt des recherches que l'auteur a faites dans les procès-verbaux des médecins, déposés à la Bibliothèque nationale et à la bibliothèque de l'École de médecine. Il permet d'arriver à cette conclusion que, dans les morts des princes, on a fait une part beaucoup trop large au poison, quand le plus souvent on n'aurait à signaler que l'influence de l'hérédité pathologique ou des unions consanguines, unions où les médecins voient une cause de dégénérescence et d'étiolement.

M. L. Renier offre à l'Académie une *Étude sur l'inscription itinéraire de Saint-Christophe* (Morbihan), par M. Robert Mowat (broch. in-8°). Cette inscription était connue, mais on avait cru qu'elle était entière; on n'avait pas remarqué qu'elle était fruste et qu'il n'en existait qu'une moitié de haut en bas, en sorte que l'on n'avait que la moitié des lignes. M. Mowat l'a restituée avec une exactitude et une critique qui ne laissent rien à désirer. L'inscription, grâce à lui, est aujourd'hui complète. C'est une borne milliaire qui marquait la distance du lieu où elle était placée à la ville de Darioritum, capitale des Venètes de l'Armorique sous les Romains.

SÉANCE DU VENDREDI 30 JANVIER.

Le Secrétaire perpétuel présente à l'Académie deux brochures de M. de Saulcy, tirées de l'*Annuaire de la Société française de numismatique et d'archéologie* : l'une est relative à *deux inscriptions de Sayda*, et l'autre à la *numismatique des rois nabathéens de Petra*.

Il présente aussi un exemplaire du premier volume du *Catalogue de la bibliothèque privée de l'empire d'Autriche* (in-4°), offert, par ordre de S. M. l'empereur et roi, à l'Institut.

M. Schuermans, conseiller à la cour d'appel de Liége (Belgique), adresse à l'Académie un exemplaire du *Journal des beaux-arts* contenant des extraits de la réponse qu'il se propose de faire à M. Rouler, au sujet de l'article publié par ce dernier dans le Bulletin de l'Académie royale de Belgique du mois d'août 1873.

M. Ravaisson offre à l'Académie, au nom de M. Albert Dumont, un exemplaire du discours que ce dernier vient de prononcer pour l'ouverture de *son cours d'archéologie,* à Rome.

M. Guigniaut offre, au nom de M. Wescher, une notice de *plusieurs textes palimpsestes qui se rencontrent parmi les inscriptions grecques de l'Égypte,* notice extraite des Comptes rendus de l'Académie.

Sont en outre offerts :

L'Univers, leçons populaires de philosophie encyclopédique et particulièrement d'astronomie, données dans les principales villes d'Italie, par M. Quirio Filopanti, professeur à l'université de Bologne (4 vol. in-12).

Lettres à l'occasion des fêtes du centenaire de Louis-Antoine Muratori, écrites à un homme illustre et publiées par la ville de Modène (broch. gr. in-8°).

SÉANCE DU VENDREDI 6 FÉVRIER.

M. Jourdain, Président, présente à l'Académie, au nom de l'Administration municipale de Bordeaux, deux volumes in-4° intitulés :

I. *Livre des Bouillons,* Bordeaux, 1867.

II. *Registres de la Jurade, délibérations de 1406 à 1409,* Bordeaux, 1873, in-4°.

Ces deux volumes se composent de documents tirés des archives municipales de Bordeaux. Le *Livre des Bouillons,* dont le nom vient des ornements ajoutés à la couverture du manuscrit, contient la plupart des anciens priviléges de Bordeaux. On y a joint des tables très-amples, une entre autres, où toutes les parties de l'administration de Bordeaux se trouvent énumérées. Les *Registres de la Jurade* contiennent les actes des maires de Bordeaux, de 1406 à 1409. Ces deux ouvrages ne portent aucun nom d'auteur ou d'éditeur; mais une note que l'on trouve page XLII du *Livre des Bouillons* nous révèle les noms de ceux qui ont concouru à cette importante publication :

« La transcription du manuscrit a été faite par M. Ariste Ducaunnès-Duval, adjoint à l'archiviste de la ville. La ponctuation des textes, la rédaction des sommaires et la collation des épreuves sont dues à MM. Jules Delpit, vice-président de la commission; Émile Brives-Cazes, secrétaire; Arnaud Detcheverry, Émile Lalanne, Reinhold Dezeimeris, Léo Drouyn, le comte Alexis de Chasteignier, Antoine Virac, et tout particulièrement à M. H. Barckausen. Les lettres ornées ont été dessinées sur bois par M. Léo Drouyn.

« Quant aux armes de la ville placées au frontispice de ce volume, elles ont été dessinées par M. le baron Jules de Verneilh-Puyraseau, qui a bien voulu prêter à la commission son obligeant concours. »

Le Secrétaire perpétuel présente à l'Académie : 1° les deux *Études* de notre Président, M. Jourdain, *sur les commencements de l'économie politique dans les écoles du moyen âge* et *sur l'éducation des femmes à la même époque,* études extraites du volume récemment publié des Mémoires de l'Académie;

2° Une nouvelle édition fort augmentée d'un *Mémoire* de M. Ed. Le Blant, *sur les bourreaux du Christ*, extrait de la Revue de l'art chrétien.

M. Delisle offre, au nom de M. Michel Chevalier, membre de l'Académie des sciences morales et politiques, un exemplaire de l'atlas intitulé : *Diplômes carlovingiens conservés aux archives départementales de l'Aude* (fonds de l'abbaye de Lagrasse). Reproduction photographique par l'abbé Verguet (Carcassonne, août 1865).

« Les photographies de M. l'abbé Verguet, dit-il, quoiqu'elles soient un peu trop réduites, donnent une idée fort exacte des cinq diplômes carlovingiens conservés à Carcassonne. Je demande la permission de donner quelques renseignements sur chacune de ces cinq pièces.

« La première est un diplôme mutilé de Charlemagne, publié dans le Recueil des historiens (V, 741) et reproduit en *fac-simile* dans la Paléographie de Silvestre. Il est généralement classé à l'année 777 ou 778; mais, d'après les récentes recherches de Sickel (*Acta regum et imperatorum Karolinorum,* t. I, p. 63 et 279, n° 165), il doit être rapporté au mois de juin de l'année 800.

« La deuxième est un diplôme de Louis le Débonnaire, du 14 octobre 829, publié dans le Recueil des historiens (VI, 561; n° 267 de Sickel).

« La troisième est un diplôme de Charles le Chauve, du 20 mai 844, également inséré dans le Recueil des historiens (VIII, 457; n° 1557 de Böhmer).

«La quatrième est un diplôme accordé par Charles le Chauve au fidèle «Adroarius.» La pièce photographiée n'est point de l'époque carlovingienne. Les mots *exempla hec est*, tracés par le copiste au commencement de la première ligne, suffiraient pour montrer que c'est simplement une copie. Ajoutons que la copie est peu fidèle et qu'elle dérive d'un original conservé à la Bibliothèque nationale, ms. latin 8837, fol. 83. Cet original est lui-même plus que suspect. Le texte en a été publié dans le Recueil des historiens (VIII, 592; n° 1721 de Böhmer, à la date du 23 mai 864).

«La dernière pièce de l'atlas est un diplôme de Charles le Chauve, qui a été publié dans le Recueil des historiens (VIII, 556, n° CLII; n° 1680 de Böhmer). Ce n'est plus une simple copie, comme le document précédent; c'est certainement un exemplaire auquel on a voulu donner l'apparence d'un original, quoiqu'il n'ait pas dû être exécuté avant le XIe siècle. La fraude est facile à constater. Ni les caractères de l'écriture, ni l'orthographe ne conviennent au IXe siècle. Mais il y a plus : nous avons à la Bibliothèque nationale (Chartes de Baluze, n° 482) le véritable original d'après lequel a été fabriqué le prétendu original des archives de Carcassonne, et dont le texte a été publié dans le Recueil des historiens (VIII, 556, n° CLI; n° 1679 de Böhmer). En comparant les deux pièces, on se rend compte du mobile qui a déterminé la fabrication du faux diplôme. Le faussaire a notablement modifié et amplifié la désignation des domaines que le roi concédait à son fidèle Isembertus. La comparaison montre aussi la maladresse du faussaire qui n'a pas toujours su lire exactement le texte original et qui, par exemple, à l'avant-dernière ligne du diplôme, a écrit *pro sua voluntate* au lieu de *pro sua utilitate*, leçon que porte l'original de la Bibliothèque nationale et que demande le formulaire de l'époque.

«On voit que la publication de M. l'abbé Verguet permet d'éclaircir quelques points intéressants de diplomatique carlovingienne. Il est à désirer qu'il poursuive cette utile entreprise et qu'il reproduise par la photographie les plus anciens documents des archives du département de l'Aude.»

Sont encore offerts à l'Académie :

La France, le Pape et l'Allemagne, par M. Louis Guillebert (broch. in-12);

Numismatique et antiquités de la dynastie des Sassanides en Perse, par M. Thomas (petit in-4°).

« La transcription du manuscrit a été faite par M. Ariste Ducaunnès-Duval, adjoint à l'archiviste de la ville. La ponctuation des textes, la rédaction des sommaires et la collation des épreuves sont dues à MM. Jules Delpit, vice-président de la commission; Émile Brives-Cazes, secrétaire; Arnaud Detcheverry, Émile Lalanne, Reinhold Dezeimeris, Léo Drouyn, le comte Alexis de Chasteignier, Antoine Virac, et tout particulièrement à M. H. Barckausen. Les lettres ornées ont été dessinées sur bois par M. Léo Drouyn.

« Quant aux armes de la ville placées au frontispice de ce volume, elles ont été dessinées par M. le baron Jules de Verneilh-Puyraseau, qui a bien voulu prêter à la commission son obligeant concours. »

Le Secrétaire perpétuel présente à l'Académie : 1° les deux *Études* de notre Président, M. Jourdain, *sur les commencements de l'économie politique dans les écoles du moyen âge* et *sur l'éducation des femmes à la même époque*, études extraites du volume récemment publié des Mémoires de l'Académie;

2° Une nouvelle édition fort augmentée d'un *Mémoire* de M. Ed. Le Blant, *sur les bourreaux du Christ*, extrait de la Revue de l'art chrétien.

M. Delisle offre, au nom de M. Michel Chevalier, membre de l'Académie des sciences morales et politiques, un exemplaire de l'atlas intitulé : *Diplômes carlovingiens conservés aux archives départementales de l'Aude* (fonds de l'abbaye de Lagrasse). Reproduction photographique par l'abbé Verguet (Carcassonne, août 1865).

« Les photographies de M. l'abbé Verguet, dit-il, quoiqu'elles soient un peu trop réduites, donnent une idée fort exacte des cinq diplômes carlovingiens conservés à Carcassonne. Je demande la permission de donner quelques renseignements sur chacune de ces cinq pièces.

« La première est un diplôme mutilé de Charlemagne, publié dans le Recueil des historiens (V, 741) et reproduit en *fac-simile* dans la Paléographie de Silvestre. Il est généralement classé à l'année 777 ou 778; mais, d'après les récentes recherches de Sickel (*Acta regum et imperatorum Karolinorum*, t. I, p. 63 et 279, n° 165), il doit être rapporté au mois de juin de l'année 800.

« La deuxième est un diplôme de Louis le Débonnaire, du 14 octobre 829, publié dans le Recueil des historiens (VI, 561; n° 267 de Sickel).

« La troisième est un diplôme de Charles le Chauve, du 20 mai 844, également inséré dans le Recueil des historiens (VIII, 457; n° 1557 de Böhmer).

« La quatrième est un diplôme accordé par Charles le Chauve au fidèle « Adroarius. » La pièce photographiée n'est point de l'époque carlovingienne. Les mots *exempla hec est*, tracés par le copiste au commencement de la première ligne, suffiraient pour montrer que c'est simplement une copie. Ajoutons que la copie est peu fidèle et qu'elle dérive d'un original conservé à la Bibliothèque nationale, ms. latin 8837, fol. 83. Cet original est lui-même plus que suspect. Le texte en a été publié dans le Recueil des historiens (VIII, 592; n° 1721 de Böhmer, à la date du 23 mai 864).

« La dernière pièce de l'atlas est un diplôme de Charles le Chauve, qui a été publié dans le Recueil des historiens (VIII, 556, n° CLII; n° 1680 de Böhmer). Ce n'est plus une simple copie, comme le document précédent; c'est certainement un exemplaire auquel on a voulu donner l'apparence d'un original, quoiqu'il n'ait pas dû être exécuté avant le XIe siècle. La fraude est facile à constater. Ni les caractères de l'écriture, ni l'orthographe ne conviennent au IXe siècle. Mais il y a plus : nous avons à la Bibliothèque nationale (Chartes de Baluze, n° 482) le véritable original d'après lequel a été fabriqué le prétendu original des archives de Carcassonne, et dont le texte a été publié dans le Recueil des historiens (VIII, 556, n° CLI; n° 1679 de Böhmer). En comparant les deux pièces, on se rend compte du mobile qui a déterminé la fabrication du faux diplôme. Le faussaire a notablement modifié et amplifié la désignation des domaines que le roi concédait à son fidèle Isembertus. La comparaison montre aussi la maladresse du faussaire qui n'a pas toujours su lire exactement le texte original et qui, par exemple, à l'avant-dernière ligne du diplôme, a écrit *pro sua voluntate* au lieu de *pro sua utilitate*, leçon que porte l'original de la Bibliothèque nationale et que demande le formulaire de l'époque.

« On voit que la publication de M. l'abbé Verguet permet d'éclaircir quelques points intéressants de diplomatique carlovingienne. Il est à désirer qu'il poursuive cette utile entreprise et qu'il reproduise par la photographie les plus anciens documents des archives du département de l'Aude. »

Sont encore offerts à l'Académie :

La France, le Pape et l'Allemagne, par M. Louis Guillebert (broch. in-12);

Numismatique et antiquités de la dynastie des Sassanides en Perse, par M. Thomas (petit in-4°).

SÉANCE DU VENDREDI 13 FÉVRIER.

Le Secrétaire perpétuel présente à l'Académie le dernier fascicule des *Comptes rendus de l'Académie* pour 1873.

Il est fait hommage, par M. Armand Parrot, de l'*Histoire de Notre-Dame de Béhuard* (br. in-8°).

M. d'Avezac offre à l'Académie, au nom de l'auteur, M. le comte Hyacinthe de Charencey, un Mémoire intitulé : *De quelques idées symboliques se rattachant au nom des douze fils de Jacob,* in-8° de 104 pages.

M. Léon Renier présente à l'Académie, de la part de M. Ernest Desjardins, un travail intitulé : *Desiderata du Corpus inscriptionum latinarum de l'Académie de Berlin,* t. III; *le musée épigraphique de Pesth* (Paris, 1874, 33 pages in-fol.).

« M. Desjardins, dit-il, ayant fait à Pesth, en 1871, un séjour de quelque durée, a pu étudier avec soin le musée de cette ville, qui est très-riche en antiquités romaines et surtout en monuments épigraphiques. Il a dessiné, d'après les originaux, tous ces monuments; il en a rapporté d'excellents estampages et a pu ainsi composer, sur cette précieuse collection, un ouvrage considérable qui a été publié aux frais du gouvernement hongrois et a figuré à l'Exposition de Vienne, mais qui, malheureusement, n'est pas encore livré au public. Cet ouvrage, d'ailleurs, a été exécuté avec luxe; il forme un volume de 35 feuilles et 55 planches in-folio, et il a été tiré à petit nombre. M. Desjardins a donc cru faire une chose utile en en extrayant, pour les publier à part, les inscriptions qui ne figurent pas dans le troisième volume du *Corpus,* ou qui y ont été reproduites d'après des copies inexactes; ces inscriptions sont assez nombreuses, M. Mommsen, éditeur de ce volume du *Corpus,* n'ayant pu faire à Pesth un assez long séjour pour en explorer lui-même complétement le musée. C'est cet extrait que j'ai l'honneur d'offrir à l'Académie.

« L'Académie sait quel immense service a été rendu à la science de l'antiquité classique par la publication du *Corpus* des inscriptions grecques; et cependant ce recueil est aujourd'hui tellement incomplet, qu'il comprend à peine la moitié des inscriptions grecques connues. Mais c'est là précisément un des résultats, et l'un des résultats les plus heureux de cette publication. Elle comprenait, lorsqu'elle a commencé, toutes les inscriptions grecques connues, et si le nombre de celles-ci a plus que doublé en une vingtaine d'années, c'est grâce à l'immense impulsion qu'elle a donnée aux recherches qui ont pour objet la découverte et

l'étude de ces documents. Il en sera de même, on n'en peut douter, il en est déjà de même (le travail que j'ai l'honneur d'offrir à l'Académie en est la preuve) de la publication bien autrement considérable du *Corpus inscriptionum latinarum*, et ce ne sera pas le moindre des services rendus par elle à la science.»

SÉANCE DU VENDREDI 20 FÉVRIER.

M. de Saulcy offre à l'Académie l'*Essai* de M. Wiener sur *les institutions politiques, religieuses, économiques et sociales de l'empire des Incas* (in-4°).

Dans cet ouvrage, M. Wiener se montre au courant de tout ce qu'on a écrit sur l'Amérique avant les découvertes des Espagnols. Rien de plus attrayant et de plus original que son livre. Indépendamment de la description du Pérou, de son histoire et des recherches sur ses origines, on y verra une analyse complète des lois des Incas, et un chapitre sur la déformation du crâne pratiquée d'une manière constante. Ce qui ressort de cet ouvrage, c'est qu'il y eut au Pérou une société de plusieurs millions d'âmes livrée à un socialisme effroyable, abandonnée à la discrétion des aventuriers qui étaient les compagnons de Pizarre.

Il est fait hommage à l'Académie des ouvrages suivants :

Sur l'origine de la tradition des fourmis qui ramassent l'or, par M. Frédéric Schiern. Copenhague, 1873 (broch. in-8°). (Édition danoise et édition française.)

Transactions of the Society of biblical archæology, t. II, 2e partie (in-8°).

Memoir of the comparative grammar of egyptian, coptic and ude, by Hyde Clarke (broch. in-8°).

Documenti di storia italiana :

I. *Cronache e statuti della città di Viterbe*, publicati ed illustrati da Ignazio Ciampi (1 vol. in-4°).

II. *Commissioni di Rinaldo degli Albizzi per il commune di Firenze* (tomo terzo, 1426-1433) (1 vol. in-4°).

SÉANCE DU VENDREDI 27 FÉVRIER.

Il est fait hommage à l'Académie des ouvrages suivants :

Discussion de quelques points de la biographie de Roger Bacon, par M. Ch. Jourdain, membre de l'Académie. (Extrait des Comptes rendus de l'Académie.)

The life and essays of H. T. Colebrooke, by his son sir T. E. Colebrooke (2 vol. in-8°).

Miscellaneous essays, by H. T. Colebrooke (1 vol. in-8°).

M. Maury offre à l'Académie, de la part de M. Cerquand, inspecteur d'académie, une dissertation intitulée : *Études de mythologie grecque. Ulysse et Circé. Les Sirènes.*

«L'auteur, dit-il, a examiné, avec plus d'attention qu'on ne l'avait encore fait, le mythe de Circé : il considère Circé comme une déesse lunaire, et voit dans Ulysse la personnification de phénomènes se rattachant à la marche du Soleil. Si les résultats du travail de M. Cerquand ne sont pas complétement démontrés, il faut rendre justice à l'étendue de ses recherches, et reconnaître qu'il a proposé des rapprochements ingénieux.»

M. Desnoyers offre à l'Académie de la part de l'auteur, M. Henri Beaune, avocat général à la cour d'appel de Dijon, connu par plusieurs travaux très-estimables sur l'histoire et l'archéologie de la Bourgogne, un nouveau mémoire intitulé : *Les dépouilles de Charles le Téméraire à Berne.*

«Ce mémoire, de 47 pages in-4°, dit M. Desnoyers, doit faire partie de la collection publiée par la Commission départementale des antiquités de la Côte-d'Or.

«Rien n'est plus connu et n'a été plus souvent relaté dans l'histoire de Suisse et de Bourgogne que la guerre si imprudemment entreprise en 1476, sur le plus léger prétexte en apparence, par le duc Charles contre la ligue helvétique, dont les résultats furent si funestes à ce prince, et qui se termina par les sanglantes défaites de Grançon et de Morat. Le butin abandonné par l'armée bourguignonne sur les champs de bataille fut immense en provisions de guerre, en armes de toutes sortes, en trésors de bijoux et d'ornements des plus précieux, en vêtements des plus riches étoffes, brodées d'or et de soie, en tapisseries à personnages destinées à former plusieurs centaines de tentes pour le duc et les seigneurs de sa suite et de son armée. Une estimation approximative et partielle, donnée par un auteur contemporain, représenterait aujourd'hui une valeur de plus de 40 millions de florins. Malgré la dispersion de la plus grande partie de ces richesses, il n'est pas en Suisse de musée municipal ou de trésor d'église qui ne conserve précieusement quelque épave de cette grande défaite; mais le mieux partagé est le musée de la bibliothèque de Berne. C'est là que sont conservés, avec d'autres objets précieux qui ne proviennent pas des champs de bataille de Grançon et de Morat, un triptyque d'or revêtu des plus délicates peintures et dont M. Beaune a reproduit une photographie, d'autres ornements d'autel, plusieurs bijoux précieux, et surtout dix grandes

tapisseries à personnages des fabriques artésiennes ou flamandes, représentant, l'une, des scènes religieuses, et le plus grand nombre, des scènes historiques de l'antiquité romaine (vies de Trajan et de César), avec les costumes du xve siècle, exécutées d'après des tableaux de ce même siècle, et dont le mouvement des personnages et la parfaite conservation des tissus et des couleurs excitent une admiration générale.

«Ces objets ont été fort souvent mentionnés, décrits, figurés même pour la plupart (entre autres les tapisseries, par M. Jubinal). Aussi M. Beaune ne s'est-il point borné à en reproduire une exacte description, quoique des plus complètes. Il s'est surtout attaché à en éclaircir les origines, à en apprécier le caractère et à discuter les opinions dont elles ont été le sujet. Il recherche soit dans les chroniques contemporaines, soit dans les comptes de dépenses de la maison de Bourgogne, conservés dans les archives de Dijon, soit dans les inventaires des joyaux de Charles le Téméraire et d'autres ducs, publiés par M. Delaborde, les traces des principaux objets conservés. Il discute les opinions antérieures et ne les adopte qu'avec réserve, et après un sérieux examen.

«En résumé, ce nouveau mémoire de M. Beaune est intéressant et fort digne d'estime.»

M. Brunet de Presle présente à l'Académie une nouvelle publication de M. Émile Legrand.

«M. Legrand a déjà publié une collection de monuments pour servir à l'étude de la langue néo-hellénique. Le nouveau volume, qui contient un *Recueil de chansons populaires grecques publiées et traduites pour la première fois*, ouvre une nouvelle série et a une importance plus grande que les précédents. Dans une introduction étendue, M. Legrand signale les tentatives qui furent faites à plusieurs reprises, longtemps avant Fauriel, pour publier des chants populaires grecs dont le mérite avait frappé les voyageurs.

«La Guilletière, l'auteur de *Lacédémone ancienne et nouvelle*, avait annoncé, en 1676, un recueil qui n'a pas vu le jour. Le savant Huet, dans un manuscrit inédit que possède M. Legrand et intitulé : *Animadversiones in linguam barbaro-græcam*, mentionne un recueil de poésies populaires en grec vulgaire, formé par un jésuite du nom de Xavier. Peut-être ce manuscrit est-il encore enfoui dans quelque bibliothèque. La plupart des pièces que M. Legrand publie aujourd'hui proviennent d'un manuscrit que Busbecq, ambassadeur de l'empereur d'Autriche à Constantinople, avait rapporté d'Orient et déposé à la bibliothèque de Vienne, où il porte le titre de *Codex manuscriptus theologicus græcus*.

Personne n'eut l'idée de le consulter jusqu'à nos jours. Mais M. Sathas, qui recherche dans toutes les bibliothèques des textes grecs du moyen âge, en prit une copie qu'il a communiquée à M. Legrand. Ces pièces, toutes antérieures au XVIe siècle, quelques-unes beaucoup plus anciennes, et celles qui feront l'objet d'une seconde publication et qui se rapportent à des faits historiques du Xe siècle, ont, indépendamment de l'intérêt littéraire, une grande importance pour l'histoire de la langue grecque, dont il était difficile jusqu'ici de suivre les transformations dans les siècles antérieurs à la chute de l'empire grec.»

SÉANCE DU VENDREDI 6 MARS 1874.

«M. D'AVEZAC présente, à titre d'hommage respectueux, de la part de M. Gabriel Gravier, de Rouen, une série d'ouvrages qui se recommandent au bon accueil de l'Académie, tout à la fois par leur objet, l'éclaircissement et la glorification patriotique de certains faits généraux ou particuliers de l'histoire des Normands, et par les conditions matérielles de leur exécution typographique.

«Le premier en date des quatre ouvrages présentés est un beau volume grand in-8°, de plus de 400 pages, orné de planches et cartes, intitulé : «Découvertes et établissements de Cavélier de la Salle, de «Rouen, dans l'Amérique du Nord (lacs Ontario, Erié, Huron, Michi-«gan, vallées de l'Ohio et du Mississipi, et Texas).» (1870.)

«Un second volume, de même format et de beaucoup moindre étendue, publié en 1871 sous le simple titre «Cavélier de la Salle de Rouen,» est destiné à former, à la suite du premier, un complément où le biographe a recueilli divers documents qui avaient été pour lui introuvables ou inaccessibles en France, et dont il a pu ressaisir des épaves dans des publications faites à l'étranger.

«Un troisième volume, dans le format petit in-4° de tellière (fort en usage aux XVIe et XVIIe siècles, et particulièrement cher aujourd'hui aux amateurs raffinés), contient la réimpression textuelle d'une série de lettres publiées à Rouen en 1728 et contenant la «Relation d'un voyage «de religieuses Ursulines de Rouen à la Nouvelle-Orléans,» pour la fondation d'un couvent de leur ordre. M. Gravier a fait précéder ce document d'une introduction assez étendue, sous ce titre : «Les Normands sur «le Mississipi,» datée de 1872, et qui rattache expressément à l'entreprise de la Salle les faits ultérieurs de la colonisation française de la Louisiane.

« Le dernier ouvrage dont M. Gravier prie M. d'Avezac de déposer un exemplaire sur le bureau de l'Académie est, comme le précédent, un élégant petit in-4° tellière, orné de plusieurs cartes ou planches, intitulé : *Découverte de l'Amérique par les Normands au xe siècle,* achevé d'imprimer le 15 janvier 1874.

« Ce volume est, entre ceux que l'auteur présente en un faisceau à l'indulgent accueil de l'Académie, le seul qui par sa date puisse aspirer à être compris dans le prochain concours des livres relatifs aux Antiquités nationales; mais peut-être pourra-t-il attirer après soi, comme de favorables accessoires, les écrits antérieurs, que l'auteur, dans sa pensée, n'en a point séparés. »

Le Secrétaire perpétuel offre à l'Académie :

1° Au nom de M. Naudet, Secrétaire perpétuel honoraire, une lettre à M. Le Blant, membre de l'Académie des inscriptions, au sujet de sa brochure intitulée : *Recherches sur les bourreaux du Christ.*

2° Au nom de M. de Witte, associé étranger de l'Académie, un extrait de la *Revue de numismatique,* intitulé : *Monnaies romaines de l'époque impériale.*

M. le Ministre de l'intérieur envoie à l'Académie un exemplaire de *La Kabylie et les coutumes kabyles,* par MM. Hanoteau et Letourneux (3 vol. in-8°), ouvrage dont l'Académie a déjà reçu l'hommage de la part des auteurs.

Sont en outre offerts à l'Académie :

Recueil des ordonnances des Pays-Bas autrichiens (3e série, 1700-1794, tome III, contenant les ordonnances du 2 janvier 1716 au 29 décembre 1725); 2 exemplaires : 3 vol. in-fol.

Essai historique et pittoresque sur Saint-Bertrand de Comminges, par M. Morel (1 vol. in-8°).

Prise de Tournehem et de la Montoire, épisode du xvie siècle, par M. de Monnecove.

Voie romaine ab Aquis Tarbellicis *et routes qui venaient s'y souder,* par MM. Marie Morel et Antoine Gantier (extrait du *Journal de Saint-Gaudens*).

M. de Longpérier offre à l'Académie, au nom de M. François Lenormant, un ouvrage intitulé : *La magie chez les Assyriens et les origines accadiennes* (1 vol. in-8°). « Le déchiffrement, dit-il, des tablettes conservées au musée Britannique dont MM. Rawlinson et Norris ont publié le *fac-simile* a permis à l'auteur de se faire une idée assez exacte de la magie conjuratoire des Assyriens. Il donne les formules déprécatoires contre

les mauvais esprits, les sortiléges, les maladies. La traduction de la partie assyrienne du texte avait été faite par M. Oppert : M. Lenormant s'est attaché à expliquer la partie correspondante, rédigée dans la langue qu'il nomme accadienne. Il commente avec une remarquable perspicacité les particularités extrêmement curieuses que révèlent les textes magiques. »

M. de Longpérier offre en outre, de la part de M. Léon d'Hervey de Saint-Denis :

1° Un nouveau fascicule de sa traduction de l'*Ethnographie des peuples étrangers de Ma-touan-lin,* contenant une portion du chapitre relatif au Japon ;

2° La seconde livraison du *Si-siang-ki,* ou l'histoire du pavillon d'occident, comédie en 16 actes, traduit par Stanislas Julien. Notre regretté confrère avait imprimé le premier fascicule de cet ouvrage, dont M. d'Hervey surveille maintenant la publication en se conformant strictement au manuscrit complet laissé par son savant prédécesseur.

« L'intérêt principal de cette traduction réside dans l'habileté avec laquelle le savant sinologue a su expliquer une multitude d'allusions historiques et littéraires. »

SÉANCE DU VENDREDI 13 MARS 1874.

Il est fait hommage à l'Académie du *Catalogue de la collection des médailles grecques, romaines et byzantines* de Philippe Margaritès, d'Athènes (1 vol. in-8°).

Sont en outre offerts les ouvrages suivants de M. Gachard, de l'Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique :

1° *Documents politiques et diplomatiques sur la révolution belge de 1790* (1 vol. in-8°).

2° *Actes des états généraux des Pays-Bas, 1576-1585. Notice chronologique et analytique* (2 vol. in-8°).

3° *Don Carlos et Philippe II* (2 vol. in-8°).

4° *Correspondance de Charles-Quint et d'Adrien VI* (1 vol. in-8°).

5° *Retraite et mort de Charles-Quint au monastère de Yuste. Lettres inédites publiées d'après les originaux conservés dans les Archives royales de Simancas* (2 vol. in-8°, avec une introduction).

6° *Une visite aux Archives et à la Bibliothèque royale de Munich* (1 vol. in-8°).

7° *La captivité de François Ier et le traité de Madrid*, étude historique

lue à la séance publique de la classe des lettres, le 11 mai 1860 (broch. in-8°).

8° *Rapport à M. le Ministre de l'intérieur sur les documents concernant l'histoire de la Belgique qui existent dans les dépôts littéraires de Dijon et de Paris* (1 vol. in-8°).

9° *Rapport à M. le Ministre de l'intérieur sur différentes séries de documents concernant l'histoire de la Belgique qui sont conservés dans les archives de l'ancienne Chambre des comptes de Flandre, à Lille.*

10° *La bibliothèque des princes Corsini, à Rome* (1 vol. in-8).

11° *Les archives du Vatican* (1 vol. in-8°).

12° *Rapport à M. le Ministre de l'intérieur sur l'administration des archives générales du royaume depuis 1831, et sur la situation de cet établissement.*

13° *La bibliothèque des princes Chigi, à Rome* (broch. in-8°).

14° *Notices des manuscrits concernant l'histoire de la Belgique qui existent à la bibliothèque, à Vienne* (1 vol. in-8°).

15° *Les monuments de la diplomatie vénitienne,* considérés sous le point de vue de l'histoire moderne en général, et de l'histoire de la Belgique en particulier (broch. in-4°).

16° *Notice historique et descriptive des archives de la ville de Gand* (broch. in-4°).

17° *Notice historique et descriptive des archives de l'abbaye et principauté de Stavelot, conservées à Dusseldorf* (broch. in-4°).

18° *Notice historique sur la rédaction et la publication de la carte des Pays-Bas autrichiens, par le général comte de Ferraris* (broch. in-4°).

19° *Recueil des ordonnances des Pays-Bas autrichiens* (3e série, 1700-1794; 3 vol. in-fol.).

M. Ravaisson offre à l'Académie une étude intitulée : *Un musée à créer,* étude qui a paru récemment dans la *Revue des Deux-Mondes.* Le musée dont il s'agit, et dont M. Ravaisson a proposé le plan, accompagné d'un important spécimen, il y a déjà bien des années, est un musée de plâtres, où l'on réunirait les reproductions des monuments de la sculpture les plus beaux et les plus importants à tous égards qui sont disséminés dans le monde entier. Ce musée, qui offrirait aux artistes une réunion unique de tous les types du premier ordre que le temps a épargnés, purs des restaurations qui défigurent les originaux dans toutes les collections, soit de marbres et de bronzes, soit de plâtres, mettrait en même temps au service de la science des éléments sûrs de comparaisons fécondes et serait la meilleure école d'archéologie. C'est à

ce titre surtout que M. Ravaisson appelle sur la création qu'il propose l'attention et l'intérêt de l'Académie.

M. Naudet présente une brochure de M. Chabouillet, intitulée : *Recherches sur les origines du Cabinet des médailles, et particulièrement sur le legs des collections de Gaston, duc d'Orléans, au roi Louis XIV.*

M. de Longpérier offre, de la part de M. Alex. Bertrand, un mémoire intitulé : *Les tumulus gaulois de la commune de Magny-Lambert (Côte-d'Or)*, extrait des *Mémoires de la Société des antiquaires de France*, t. XXXIV.

« L'auteur, dit-il, a étudié avec soin les objets de diverses sortes qui ont été recueillis dans ces tumulus; il les compare soigneusement aux dépouilles des sépultures de diverses parties de l'Europe, et il conclut, après être entré dans beaucoup de détails bien étudiés, en disant « qu'on « peut regarder la civilisation des populations de Hallstatt (Autriche) « comme identique à celle de la Côte-d'Or, à l'époque où ont été élevés « les tumulus de Magny. » Or, ces peuples de Hallstatt occupaient une station sur la route de l'Orient et de l'Occident, et les objets que le baron de Sacken a si bien étudiés dans leurs sépultures comptent parmi les documents les plus importants de l'archéologie géographique.

« Le mémoire de M. Bertrand est rempli de constatations intéressantes et d'observations neuves; il est de nature à faire faire des progrès à la connaissance de cette histoire des peuples, qu'on pourrait appeler *extralittéraire.* »

M. Paulin Paris fait hommage, de la part de M. Tamizey de la Roque, d'une édition des *Lettres de Jean-Louis Guez de Balzac;* il ajoute que, dans cette correspondance, Balzac abandonne le grand style qui lui avait donné tant d'admirateurs et qu'il écrivait avec tant de soin et d'études; « mais il s'adresse, dit-il, à un ami passionné comme lui pour tout ce qui touchait à l'antiquité, » et on devine que ses lettres doivent être remplies d'allusions, de citations et de discussions de texte des auteurs anciens. Personne n'était mieux préparé à commenter ces lettres, à en éclaircir les passages obscurs, enfin à continuer les nombreuses discussions de textes, que M. Tamizey de la Roque, déjà bien connu de l'Académie pour la sûreté de sa critique.

SÉANCE DU VENDREDI 20 MARS.

M. le Président présente à l'Académie quatre *tableaux* qui ont été envoyés à l'Exposition de Vienne, et qui présentent, à la suite *de mots an-*

glais, français et allemands, les mots correspondants de divers dialectes de l'Australie. Ils sont offerts à l'Académie par les commissaires de la province de Victoria (Australie) à l'Exposition de Vienne, par l'intermédiaire de M. E. Cortambert.

M. DE SAULCY offre, au nom de M. Schlumberger, un ouvrage intitulé : *Des bractéates d'Allemagne. Considérations générales et classification des types principaux* (1 vol. in-8°).

Ce livre traite de monnaies qui n'ont jamais été observées et qui donnent les renseignements les plus curieux.

M. L. RENIER offre, au nom de l'auteur, M. de Rossi, associé étranger de l'Académie, un fascicule du *Bulletin d'archéologie chrétienne* (2e série, 4e année), et un *Extrait des Annales de l'Institut archéologique de Rome* (1873), contenant les *Recherches archéologiques et topographiques faites au mont Albain et sur le territoire de Tusculum.*

SÉANCE DU VENDREDI 27 MARS.

M. DE SAULCY offre à l'Académie, de la part de M. le vicomte Jacques de Rougé, le *Mémoire sur l'origine égyptienne de l'alphabet phénicien, par M. le vicomte Emmanuel de Rougé* (Paris, Imprimerie nationale, 1874, in-8°).

L'Académie a gardé le souvenir de cet important mémoire, dont elle avait entendu la lecture en 1859 et dont le manuscrit s'était égaré. M. Jacques de Rougé, ayant eu le bonheur d'en retrouver la minute, s'est empressé de le publier. Ainsi se trouvera réparée une perte qui avait été un deuil véritable pour la science.

M. RENAN offre à l'Académie, de la part de M. Girard de Rialle, un *Mémoire sur l'Asie centrale, son histoire et ses populations* (broch. in-8°).

L'Académie reçoit encore une brochure qui a pour titre : *Étymologie du nom propre* Littré, *et restitution d'un mot gaulois,* par M. Robert Mowat. (Extrait du tome II des *Mémoires de la Société de linguistique.*)

Ont été offerts :

Journal asiatique (octobre-novembre-décembre 1873).

Revue archéologique (décembre 1873, janvier, février, mars 1874).

Revue politique et littéraire (n° 26).

L'Art gaulois, par M. Hucher (feuilles 15 et 16).

Revue des questions historiques (décembre 1873).

Revue africaine (novembre-décembre 1873).

Revue numismatique (nouvelle série, t. XV, année 1874).

Bulletin de l'œuvre des pèlerinages en Terre-Sainte (décembre 1873).

Annales de philosophie chrétienne (novembre-décembre 1873, janvier 1874).

Revue de législation (janvier-février 1874).

Le Cabinet historique (octobre-novembre-décembre 1873).

Polybiblion, revue bibliographique universelle (t. IX et X, janvier-décembre 1873).

Bulletin de la Société des antiquaires de Picardie (année 1873).

Bibliothèque de l'École des Chartes (année 1873, n° 34, 5e et 6e livraison).

Bulletin de la Société archéologique de l'Orléanais (2e et 4e trimestre de 1873).

Dépôt à la bibliothèque. — Les remercîments de l'Académie sont adressés aux auteurs et donateurs.

COMPTES RENDUS DES SÉANCES

DE

L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS

ET BELLES-LETTRES

PENDANT L'ANNÉE 1874.

COMPTES RENDUS DES SÉANCES.

AVRIL-MAI-JUIN.

PRÉSIDENCE DE M. JOURDAIN.

SÉANCE DU MERCREDI 1er AVRIL.

(Séance avancée à cause du vendredi saint.)

M. le Ministre de l'instruction publique adresse à l'Académie la *Relation des fouilles faites à Santorin* par MM. Gorceix et Mermet, membres de l'École française d'Athènes, et la prie de voir s'il y a lieu de la publier dans les *Archives des Missions.*

Renvoi à la Commission de l'École française d'Athènes.

Mme Riccio, veuve d'un antiquaire italien, dont le mari a publié plusieurs ouvrages honorés de récompenses académiques, adresse à l'Académie une lettre et une sorte de mémoire où il est exposé que M. Riccio était venu, il y a quelques années, à Paris, dans la pensée d'offrir sa collection d'objets antiques à l'Empereur; qu'il ne put le voir; qu'il est mort depuis, laissant sa veuve sans autre ressource qu'une modeste pension. Mme Riccio, dans cette situation, voudrait vendre à la France la collection que son mari avait eu l'intention de lui offrir; elle s'adresse à cette fin à l'Académie,

croyant que cette acquisition, tout en servant les intérêts de la science, ne pourrait que faire honneur à la Compagnie.

Il lui sera répondu que l'Académie regrette de ne pouvoir donner suite à ses vœux, n'ayant point de fonds qu'elle puisse consacrer à cet usage. Mme Riccio sera invitée à adresser sa demande à M. le Ministre de l'instruction publique et des beaux-arts.

Le président de la Société d'agriculture, commerce, sciences et arts du département de la Marne, écrit au Secrétaire perpétuel pour lui demander si, dans les usages de l'Académie, quand un mémoire jugé digne de récompense ne porte pas, comme le règlement le prescrit, un pli cacheté contenant le nom de l'auteur, une personne peut être admise à réclamer la récompense en se prétendant l'auteur du mémoire.

Il sera répondu que l'Académie n'a point d'antécédents à cet égard, et que c'est à la Société à se décider selon les prescriptions de son règlement et l'appréciation des circonstances.

M. Ed. Le Blant achève sa lecture sur *les martyrs de l'extrême Orient et les persécutions antiques*[1].

M. Duruy continue sa communication sur *le règne d'Hadrien.*

M. Bréal continue sa lecture sur les *Tables eugubines.*

SÉANCE DU VENDREDI 10 AVRIL.

M. le Président prend la parole :

« L'Académie, dit-il, connaît déjà l'événement funeste que j'ai le triste et pénible devoir de lui notifier officiellement. Nous avons perdu notre confrère M. Beulé. Avant-hier une foule considérable se pressait dans l'église Saint-Germain-des-Prés autour de son cercueil, avant de l'accompagner à sa dernière demeure. Sur sa tombe, votre Président a essayé de se rendre l'interprète de notre douleur commune, de nos regrets unanimes, de notre consternation à la nouvelle de ce coup de foudre, qui venait déchirer si rapidement une vie précieuse, honorée déjà

[1] Voir aux Communications, n° I.

par de belles œuvres, par de nobles services rendus à la science, à l'Académie, au pays tout entier. Ce n'est pas aujourd'hui le moment de raconter, même dans un récit sommaire, la brillante carrière de M. Beulé; mais ces sentiments d'affliction profonde et de sincère regret que votre Président exprimait il y a deux jours dans le cimetière du Père-Lachaise, il en renouvelle devant vous l'expression, afin qu'elle soit consignée au procès-verbal de cette séance, comme un fidèle et affectueux hommage rendu en votre nom à un confrère éminent que l'Académie était fière de compter parmi ses membres, et qu'elle ne se consolera pas d'avoir perdu si prématurément. »

M. le Ministre de l'instruction publique adresse à l'Académie :

1° Quelques inscriptions relevées sur des monuments du Cambodge par les soins du représentant du protectorat français dans ce pays. Il fait savoir que M. le Ministre de la marine a exprimé le désir qu'il lui soit donné avis, le plus tôt possible, du résultat de l'examen de ces pièces par l'Académie. Si elles sont dignes d'intérêt, d'autres pourraient être relevées encore et adressées à la Compagnie.

Ces inscriptions sont renvoyées à une Commission composée de MM. Garcin de Tassy, Mohl, Ad. Regnier et Dulaurier.

2° Une série de dessins exécutés par M. Burnouf, représentant des fragments de vases, des idoles et d'autres objets qui ont été trouvés à Mycènes par suite des fouilles récemment opérées sous la direction de M. Schliemann.

Renvoi à la Commission de l'École française d'Athènes.

M. Germain Cornille adresse à l'Académie un extrait des procès-verbaux de la *Société des études historiques*, contenant le programme abrégé du voyage qu'il va entreprendre dans les États-Unis de l'Amérique du Nord (montagnes Rocheuses).

M. Jourdain, Président, commence la seconde lecture de son mémoire sur *la royauté et le droit populaire d'après les écrivains de la scolastique*.

M. Bréal continue sa lecture sur les *Tables eugubines*.

SÉANCE DU VENDREDI 17 AVRIL.

M. le Ministre de l'instruction publique adresse à l'Académie un double estampage de l'inscription phénicienne conservée au musée de Marseille, contenant *le tarif des redevances pour les sacrifices*, estampage qui avait été demandé par la Commission des inscriptions sémitiques, à laquelle il est remis séance tenante.

M. Jourdain, Président, continue la seconde lecture de son mémoire sur *la royauté et le droit populaire d'après les écrivains de la scolastique*.

M. de Longpérier communique, au nom de M. Chabas, correspondant à Chalon-sur-Saône, une note sur des romans égyptiens tirés, l'un d'un papyrus de la collection Harris (British Museum), l'autre d'un papyrus du musée de Turin. Le *conte du Prince prédestiné* a été traduit par M. C. W. Goodwin; l'autre, l'*épisode du Jardin des fleurs*, a été traduit par M. Chabas, d'après le *fac-simile* publié par MM. Pleyte et Rossi. A ce sujet, M. Chabas rappelle le *Roman des deux frères* dont on doit la traduction à la sagacité éminente de M. de Rougé, et le *Roman de Setnau* que M. Brugsch a fait connaître. Le nouveau fragment mérite de prendre place parmi les rares débris échappés au naufrage de la littérature de l'antique Égypte[1].

M. Ernest Desjardins lit une notice sur *les balles de fronde de la République*[2].

SÉANCE DU VENDREDI 24 AVRIL.

Des lettres d'invitation pour la première assemblée générale de 1874 tenue par la Société de géographie sont déposées sur le bureau de l'Académie.

M. Jourdain, Président, achève la seconde lecture de son mé-

[1] Voir aux Communications, n° II.
[2] Voir aux Communications, n° III.

moire sur *la royauté et le droit populaire d'après les écrivains de la scolastique.*

M. Jourdain demande à l'Académie et obtient l'autorisation de publier en tout ou en partie ce mémoire, sans perdre le droit de le faire accepter pour le *Recueil des mémoires de l'Académie.*

M. Bréal achève sa lecture sur les *Tables eugubines.*

SÉANCE DU VENDREDI 1er MAI.

M. le Ministre de l'instruction publique transmet à l'Académie l'extrait suivant d'une lettre de M. Burnouf, directeur de l'École d'Athènes, sur des fouilles qui sont en cours d'exécution en Grèce :

M. Lebègue, membre de l'École, que je chargeai des fouilles de Délos, mit au jour le temple primitif d'Apollon, c'est-à-dire un des plus importants sanctuaires de l'antiquité.

Pour résoudre le problème d'astronomie dont les données m'avaient conduit à proposer le déblayement de ce sanctuaire, j'allai moi-même retrouver M. Lebègue; je m'arrêtai quelques jours à Syra, île qui était en relation avec Délos, et où des recherches étaient à faire.

Obligé de revenir à Athènes pour la construction de l'École, je priai M. Chalet, consul de France à Syra, homme intelligent et instruit, de faire pour moi, dans le sud de l'île, des investigations dont je lui donnai le programme. Il mit au jour, au lieu dit *Phinica,* une fort belle mosaïque, et reconnut l'existence d'une caverne probablement consacrée, au lieu même que je lui avais signalé par induction, en face du temple de Délos et sur le même parallèle géographique. Nous nous préparions à poursuivre cette recherche intéressante, lorsqu'un arrêté du gouvernement de M. Deligeorges interdit toute fouille archéologique sur tout le territoire du royaume.

L'année 1873 s'étant écoulée, je crus devoir profiter d'une circonstance unique, celle des fouilles privées qui venaient d'être faites à Tanagre, pour acheter un à un des vases provenant de cette localité, et pour en former une collection à l'École. C'est la série à peu près complète des vases dits *aryballes,* et qui portent les dessins les plus intéressants. J'en enverrai dans quelque temps l'album à l'Académie.

Le gouvernement de M. Deligeorges étant tombé, j'ai obtenu fa-

cilement du nouveau Ministre de l'instruction publique l'autorisation de travailler au déblayement de l'Acropole d'Athènes.

Lundi prochain je commence ce travail d'une importance majeure par le bastion N. E. dit «bastion d'Odyssée.» Comme il est aisé de s'en rendre compte par la grande carte que j'ai remise à l'Académie, ce bastion renferme la Clepsydre et l'escalier de Pan, qui était une des deux voies d'accession de la citadelle. J'ai dressé le plan de ces constructions souterraines afin de diriger le travail avec toute la certitude désirable.

Le travail de déblayement de l'entrée de l'Acropole durera assez longtemps; commençant au bastion d'Odyssée, il s'étendra vers le sud, terminera l'œuvre inachevée de M. Beulé, et atteindra, si l'argent ne fait pas défaut, la grande tour d'Acciaiuoli, qui cache une aile des Propylées et qui est condamnée depuis longtemps.

M. le Ministre adresse aussi à l'Académie, pour être transmis à la Commission des inscriptions sémitiques, un dossier comprenant, en doubles exemplaires, 124 estampages de stèles néo-puniques qui proviennent de la mission en Tunisie de M. de Sainte-Marie.

M. Grasset d'Orcet a adressé à l'Académie des sciences un *Dictionnaire télégraphique* chiffré par la méthode des radicaux trilittéraux sémitiques, dictionnaire qu'il croit propre à introduire une langue télégraphique internationale, impérieusement réclamée, dit-il, par toutes les nations de l'extrême Orient. L'Académie des sciences a cru devoir communiquer la lettre et le dictionnaire à l'Académie des inscriptions.

M. Mohl lit un rapport, au nom de la Commission chargée de répondre au Ministre de l'instruction publique à propos des inscriptions du Cambodge, transmises par le Ministre de la marine. Le rapport sera adressé, au nom de l'Académie, à M. le Ministre, avec plusieurs exemplaires des instructions rédigées par la Commission des inscriptions sémitiques pour guider les voyageurs dans l'estampage des inscriptions[1].

M. DE LONGPÉRIER présente à l'Académie un de ces vases cypriotes réputés les plus anciens spécimens de l'art du potier : c'est

[1] Ce rapport, qui a été publié par M. le Ministre de la marine dans le *Journal officiel* du 27 mai 1874, est reproduit en appendice à la suite des COMMUNICATIONS.

une amphore à panse ovoïde allongée, munie latéralement de deux anses très-simples, terminée par un col court, large et droit, portant à l'extérieur les traits d'une tête humaine.

« L'Académie, dit M. de Longpérier, a, plusieurs fois déjà, entendu parler des vases d'argile recueillis par M. Schliemann dans ses fouilles d'Asie Mineure, et elle connaît la singulière théorie suivant laquelle bon nombre de ces vases seraient décorés d'un masque de chouette grossièrement modelé. Je me suis élevé contre cette opinion, qui me paraît en contradiction avec les monuments que nous connaissons dans les collections publiques et particulières. Notre confrère M. P. Paris a signalé des vases de terre, trouvés en Champagne dans des sépultures où se rencontraient des armes de pierre polie, et dont le col portait un masque humain. M. le professeur Berendt, de Kœnigsberg, a publié un recueil de vases semblables, découverts dans les environs de Dantzig.

« L'Académie a sous les yeux un vase cypriote qui va figurer à l'exposition du palais du Corps législatif. C'est un travail d'une très-haute antiquité; le col du vase est, comme on voit, décoré d'un masque humain, *avec oreilles humaines;* ce dernier détail apparaît également dans les vases de la collection Schliemann, nous le savons maintenant par les photographies. »

M. de Longpérier affirme qu'il n'y a rien, sur aucun des monuments qui viennent d'être énumérés, qu'on puisse considérer comme l'image d'une chouette.

« Je n'aurais pas apporté, dit-il, ce vieil échantillon de l'art cypriote, si l'illusion de M. Schliemann n'intéressait que l'explication de vases au sujet desquels les véritables archéologues, tant en France qu'en Allemagne, ne se sont pas trompés. Mais on a essayé d'altérer le sens donné par la philologie à d'anciens textes, et il est bon de montrer sur quels arguments fragiles on s'était appuyé. L'erreur de M. Schliemann tient à ce qu'il ne possède pas une connaissance suffisante des monuments recueillis antérieurement à ses trouvailles. Une étude comparative offre toujours le moyen le plus sûr de dissiper les illusions que fait naître l'appréciation des monuments isolés. »

M. Perrot lit un mémoire relatif à des *inscriptions trouvées sur les bords de la mer Noire.*

M. Harrisse lit un mémoire sur *les deux Columbo, en France et en Italie.*

Le R. P. Verdière lit un mémoire sur *Leptis, patrie de Septime Sévère, de la branche punique des Bassiens.*

SÉANCE DU VENDREDI 8 MAI.

M. le Ministre de l'instruction publique écrit à l'Académie pour l'inviter, conformément aux décrets de 1852 et de 1873, à s'occuper, dans l'une de ses plus prochaines séances, de la désignation de deux candidats à la chaire des langues et littératures chinoise et tartare-mantchoue, vacante au Collége de France par suite du décès de M. Stanislas Julien.

A cette lettre se trouvent joints :

1° La liste nominative des membres qui ont pris part au scrutin au Collége de France;

2° L'indication du nombre de voix acquises au candidat unique;

3° Le rapport certifié par le conseil d'administration et contenant l'exposé et l'appréciation des travaux du candidat.

L'Académie décide que la discussion des titres des candidats et l'élection, s'il y a lieu, seront portées à l'ordre du jour de la prochaine séance.

M. le secrétaire général de la Commission des monuments historiques du Pas-de-Calais écrit à l'Académie et lui envoie le prospectus d'un *Dictionnaire historique et archéologique du département du Pas-de-Calais*, pour lequel il sollicite sa souscription.

M. le Président rappelle qu'un mois s'est écoulé depuis la mort de M. Beulé, et il invite l'Académie à décider, selon le règlement, s'il y a lieu à le remplacer.

L'Académie, consultée, décide au scrutin qu'il y a lieu, et, par un second vote à main levée, elle fixe au vendredi 22 le jour de l'exposition des titres des candidats.

L'Académie se forme en comité secret pour la lecture du rap-

port de la Commission chargée de juger le concours du prix Gobert.

La séance redevient publique.

M. Miller fait connaître à l'Académie qu'il a reçu ce matin même des estampages d'inscriptions grecques envoyées par M. Daninos, employé au ministère des affaires étrangères en Égypte.

« Une grande inscription chrétienne, dit-il, provient du Caire. Elle rappelle un peu pour le formulaire celle dont j'ai entretenu dernièrement l'Académie et qui ne présentait aucune difficulté. Celle-ci est très-difficile, non-seulement en raison des nombreuses fautes d'orthographe, mais aussi à cause des mots illisibles et de certains signes paléographiques qui sont tout à fait nouveaux.

« D'autres inscriptions ont été trouvées dans l'ancienne Arsinoé. Ce sont des listes de noms propres intéressant l'onomatologie gréco-égyptienne. Un nom nouveau : *Φιλαντιν*. . . , incomplet à la fin, est évidemment une flatterie à l'adresse d'Adrien dans la personne d'Antinoüs. Les noms propres commençant par *φιλος* sont assez rares. On peut citer *Φιλευριπίδης* et *Φιλοσωκράτης*. »

M. Ravaisson met sous les yeux de l'Académie une photographie qui a été envoyée de Naples à M. Tarral; elle reproduit une statue de marbre de 90 centimètres de hauteur, trouvée l'année dernière à Pompéi, et qui représente Vénus. Cette Vénus est diadémée, demi-nue, la partie inférieure du corps enveloppée d'un manteau dont un pan revient sur le bras gauche. Elle tient une pomme dans la main gauche et s'appuie sur une statuette d'ancien style qui semble représenter une Junon. La tête et les mains de la Vénus sont des restaurations antiques. La statue et la statuette sont peintes de diverses couleurs. La Vénus a sur la tête un bandeau blanc : c'est le marbre à nu. Ses cheveux sont peints en jaune, ainsi que la pomme; ses yeux en noir, si ce n'est peut-être en un bleu devenu noir. Sa draperie et celle de la petite Junon sont peintes en jaune au dehors, en vert clair au dedans. Les parties nues de la Vénus paraissent avoir été peintes en couleur de chair. C'est là un exemple très-curieux et le plus complet peut-être qui existe de sculpture polychrome.

M. Ravaisson soumet aussi à l'Académie des photographies

représentant, sous trois aspects différents, un groupe inédit en marbre, de grandeur demi-nature, qui se trouve à la villa Borghèse et où l'on voit une Vénus, tout à fait semblable pour l'attitude, le costume et le jet des draperies, à la Vénus de Milo, groupée avec un Mars nu, qui est placé à sa gauche. Elle foule du pied gauche des armes. Elle est d'ailleurs dans l'attitude même que M. Ravaisson a proposée pour la Vénus de Milo.

A la droite de la Vénus est un Amour. Sur le monument circulaire en marbre du musée des Antiques autour duquel sont rangés les bustes des douze dieux, on voit Mars et Vénus pareillement réunis par l'Amour.

Dans le groupe de la villa Borghèse, les têtes et les bras de la Vénus et du Mars et la plus grande partie de l'Amour sont des restaurations. Un dessin joint aux photographies, et exécuté avec soin par un membre de notre École archéologique à Rome, M. Collignon, représente le groupe, abstraction faite des restaurations.

A cette occasion, M. Ravaisson annonce à l'Académie la publication prochaine de documents authentiques et inédits relatifs à la découverte de la Vénus de Milo et à son histoire, qui rectifieront les assertions produites récemment sur ce sujet par MM. Aicard et Jules Ferry, et qui établiront définitivement que la célèbre statue était, lorsqu'on l'a trouvée, dans le même état où elle est arrivée au Louvre.

M. Perrot achève la lecture de son mémoire relatif à *des inscriptions trouvées sur les bords de la mer Noire* [1].

Le Secrétaire perpétuel signale, parmi les ouvrages déposés sur le bureau, trois exemplaires du 2ᵉ volume du *Cartulaire de l'abbaye de Flines*, ouvrage dont le 1ᵉʳ volume est envoyé au concours des Antiquités nationales, et dont la suite a, sans nul doute, la même destination. Il sera renvoyé à la Commission.

[1] Voir aux Communications, n° IV.

SÉANCE DU VENDREDI 15 MAI.

M. le Ministre de l'instruction publique adresse à l'Académie avec une note de M. de Sainte-Marie, destinée à la Commission des inscriptions sémitiques, les estampages, en double, de dix-huit stèles néo-phéniciennes découvertes, autour de l'enceinte de Byrsa par M. de Touzan, gardien de la chapelle de Saint-Louis.

Renvoi à la Commission.

L'Académie se forme en comité secret pour la discussión des titres des candidats à la chaire des langues et littératures chinoise et tartare-mantchoue, et pour la discussion des conclusions du rapport de la Commission du prix Gobert.

La séance redevient publique.

On procède au vote pour désigner un candidat à la chaire vacante au Collége de France.

Il y a 32 membres inscrits et 28 votants.

Majorité absolue : 15.

M. d'Hervey de Saint-Denis, candidat unique, obtient 22 suffrages. Il y a 6 bulletins blancs.

En conséquence, M. d'Hervey de Saint-Denis est proclamé candidat de l'Académie des inscriptions et belles-lettres.

Le procès-verbal de l'Académie sera transmis à M. le Ministre de l'instruction publique.

On passe ensuite au scrutin sur le prix Gobert.

Les membres libres de l'Académie étant admis à prendre part au vote, il y a 39 membres inscrits.

Sur 37 suffrages exprimés, M. de Boislisle obtient 36 voix pour le premier prix, et M. Tuetey 36 pour le second. En conséquence, le premier prix Gobert est décerné à M. de Boislisle pour l'ouvrage intitulé : *Chambre des comptes de Paris, pièces justificatives pour servir à l'histoire des premiers présidents (1506-1791)*, 1 vol. in-4° ; et le second prix à M. Tuetey pour l'ouvrage intitulé : *Les Écorcheurs sous Charles VII*, 2 vol. in-8°.

M. de Wailly commence la première lecture d'un mémoire

sur le *Romant, ou Chronique en langue vulgaire dont Joinville a reproduit plusieurs passages.*

M. Harrisse achève la lecture de son mémoire sur *les deux Columbo, en France et en Italie.*

Le R. P. Verdière continue la lecture de son mémoire sur *la ville de Leptis.*

M. Félix Pasquier adresse à l'Académie, pour le concours des Antiquités nationales de 1875, un opuscule in-8°, intitulé : *Grands jours de Poitiers, de 1454 à 1634.*

Renvoi à la future Commission.

SÉANCE DU VENDREDI 22 MAI.

M. le Ministre de l'instruction publique adresse à M. le Secrétaire perpétuel la lettre suivante :

M. Burnouf vient de m'adresser les deux croquis ci-joints, représentant un fragment de statue trouvé dans le déblayement du bastion d'Odyssée faisant partie des fortifications avancées de l'Acropole d'Athènes. La statue, qui avait seulement de 55 à 60 centimètres de haut, représente une Vénus demi-nue. Elle est, dit M. Burnouf, d'une très-bonne époque, d'un travail excellent, et se rapproche beaucoup de celle de Milo. Si l'Académie en désirait une reproduction en plâtre, pour le musée du Louvre, M. Burnouf la ferait facilement exécuter et l'expédierait à M. Ravaisson; mais le musée devrait prendre la dépense à sa charge.

Quant au déblayement en lui-même, voici où il en est aujourd'hui. L'Académie sait que le bastion d'Odyssée comprit et enferme sous terre l'escalier de Pan et la Clepsydre. Celle-ci se présente aujourd'hui sous la forme d'un puits dont la margelle est dans une chapelle byzantine, à 11 mètres sous terre. Ce puits a lui-même une profondeur de 5m,70 depuis le bas de la margelle jusqu'à l'eau, et une profondeur d'eau de 2m,10. M. l'ingénieur Piat, architecte de la nouvelle École, a bien voulu descendre dans ce puits en se faisant suspendre à une corde, et il en a dressé un croquis. La margelle repose sur une partie étroite construite en grandes pierres de taille, dont la distance intérieure va aussitôt en croissant; un peu plus bas est un étranglement, au-dessous duquel le puits devient très-spacieux; puis on arrive à la surface de l'eau. Dans

cette partie large se trouve une grande entaille quadrangulaire qui s'enfonce sous le rocher de l'Acropole.

Dans la voûte de la chapelle byzantine, les Grecs de ce siècle ouvrirent un trou circulaire au-dessus duquel ils construisirent un tube en maçonnerie, terminé lui-même par une margelle à sa partie supérieure. D'une margelle à l'autre il y a quatre mètres et demi de distance verticale. La margelle supérieure est sous une voûte dans laquelle on descend par un escalier de 6^{m},34 de hauteur verticale. Tous les vides entre ces escaliers, ces voûtes, ces tubes et les murs extérieurs du bastion furent remplis par de la terre et des décombres provenant de l'Acropole, et par des massifs de maçonnerie. Quant à l'escalier de Pan, qui règne au-dessous de tout ce massif, il fut lui-même voûté depuis son entrée supérieure jusqu'à la chapelle où est la Clepsydre.

M. Burnouf a d'abord enlevé toutes les terres de remblai dans l'intérieur du bastion, et mis à nu le dos des voûtes et les massifs de maçonnerie. Ensuite il a commencé la démolition de l'escalier contemporain. Quoique cette bâtisse ne date que de 1821, elle est très-dure, et comme elle devient très-épaisse, il l'enlèvera avec la poudre ou la dynamite, prudemment employées. Mais il n'a pas voulu se décider à employer ce moyen avant de s'être assuré, par un travail à la main, que la maçonnerie ne renferme aucune antiquité.

L'Académie, qui s'intéresse à ce travail, en suivra aisément le progrès sur le grand plan de l'Acropole remis, l'an dernier, entre ses mains. Prochainement M. Burnouf aura l'honneur de lui envoyer un plan du bastion sur une plus grande échelle. La Clepsydre se trouve au pied du mur septentrional du bastion, presque au-dessous de sa guérite d'angle. Il se propose de percer ce mur, droit en face du puits, de façon qu'on entre de plain-pied dans la chapelle. Ensuite il fera à l'extérieur une tranchée au moyen de laquelle on arrivera au niveau de l'eau; de cette manière on pourra étudier, sans danger et sous la lumière du ciel, les canaux antiques qui conduisaient les eaux de la Clepsydre dans la ville, et particulièrement dans l'horloge d'Andronicos. Enfin il percera des ouvertures dans la voûte de l'escalier de Pan qui, étant éclairé, redeviendra l'une des deux montées de l'Acropole.

Je joins aux deux croquis ci-dessus mentionnés copie d'une inscription trouvée dans le bastion d'Odyssée le 24 avril dernier.

Agréez, etc.

Le Ministre de l'Instruction publique et des Cultes,

Signé : de Fourtou.

M. Liagre écrit au Secrétaire perpétuel pour lui annoncer que, dans la séance générale annuelle du 5 mai courant, l'Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique l'a élu Secrétaire perpétuel en remplacement de M. Quételet.

M. Fauvel, avocat à la Cour d'appel de Paris, adresse à l'Académie le programme d'une Société de linguistique dont il lui soumet le projet.

M. le Président fait connaître à l'Académie qu'il a reçu de M. François Gras un essai sur les systèmes métriques linéaires de l'antiquité à l'aide d'une mesure nouvelle, le *mille des Pyramides*, mémoire sur lequel l'auteur sollicite le jugement de l'Académie. Il lui sera répondu que l'Académie ne prononce de jugement que sur les mémoires envoyés à ses concours.

Le Secrétaire perpétuel donne lecture de trois lettres de candidature adressées à l'Académie par MM. Oppert, Heuzey et Havet.

L'Académie se forme en comité secret pour examiner les titres des candidats à la place d'académicien titulaire laissée vacante par le décès de M. Beulé.

La séance redevient publique.

Le R. P. Verdière continue la lecture de son mémoire sur *la ville de Leptis.*

M. Révillout commence la lecture d'un mémoire sur *le concile de Nicée d'après les textes coptes.*

SÉANCE DU VENDREDI 29 MAI.

M. le Ministre adresse à l'Académie, pour être remis à la Commission des inscriptions sémitiques, neuf estampages, en doubles exemplaires, d'inscriptions phéniciennes réunies par le R. Fenv, pasteur protestant du rite anglican, établi à Tunis, et qui lui sont envoyés par M. de Sainte-Marie, chargé d'une mission en Tunisie.

M. le Ministre de l'instruction publique adresse, en outre, une lettre accompagnée de deux photographies, lettre par laquelle

M. Clermont-Ganneau l'informe qu'il a récemment découvert, dans les environs de Jérusalem, une tête en marbre qu'il croit être celle de la statue de l'empereur Adrien, placée dans l'ancien temple de Jérusalem[1].

M. de Vogüé adresse au Président de l'Académie une lettre relative aux débats qui se sont agités dans ces derniers temps sur la découverte de la Vénus de Milo[2].

L'Académie se forme en comité secret.

La séance redevient publique.

Le Président donne lecture des articles du règlement relatifs à l'élection des membres ordinaires.

On procède à l'élection.

Il y a 38 membres ordinaires inscrits et 38 votants. Majorité, 20.

Au premier tour de scrutin, M. Heuzey obtient 16 suffrages; M. Oppert, 14; M. Havet, 8.

Au second tour de scrutin, M. Heuzey obtient 22 suffrages; M. Oppert, 14; M. Havet, 2.

En conséquence, M. Heuzey est proclamé membre ordinaire en remplacement de M. Beulé. Son élection sera soumise à l'approbation du Président de la République.

M. Thurot, au nom de la Commission chargée de décerner le prix du Budget, lit le rapport suivant :

L'Académie avait remis au concours, pour le prix ordinaire, la question suivante : *Étude sur les dialectes de la langue d'oc au moyen âge.*

Un seul mémoire a été présenté. L'auteur n'a pas eu le temps de compléter son travail; il a pu traiter de la partie la plus importante, à savoir : des voyelles, des diphthongues et des consonnes *c, g, t, d, p;* il n'a pas eu le temps de traiter des autres consonnes. Il a rassemblé beaucoup de textes de chartes, la plupart inédits; mais il n'a pas pu marquer suffisamment les divisions géographiques les plus générales de la langue d'oc, et les centres des principaux dialectes. Cependant, dans la partie qu'il a traitée, il a fait preuve de qualités scientifiques tellement distinguées,

[1] Voir aux Communications, n° V.
[2] Voir aux Communications, n° VI.

que la Commission a été unanime à lui décerner le prix, en l'invitant à compléter un travail, déjà très-avancé, dans le sens que nous indiquons.

L'Académie donne acte à la Commission des conclusions de son rapport.

En conséquence, le prix est décerné au mémoire n° 1, dont l'auteur est M. Paul Meyer, professeur à l'École des chartes.

M. de Wailly achève la première lecture de son mémoire sur le *Romant, ou chronique en langue vulgaire dont Joinville a reproduit plusieurs passages*[1].

Est envoyé au concours du prix Fould, année 1875, un ouvrage intitulé : *Études sur l'architecture égyptienne*, par M. le comte du Barry de Merval (1 vol. in-8°).

SÉANCE DU VENDREDI 5 JUIN.

Le Secrétaire perpétuel donne lecture de la lettre suivante que lui a adressée M. le Ministre de l'instruction publique :

« Monsieur le Secrétaire perpétuel, pour faire suite à mes précédentes communications, j'ai l'honneur de vous adresser l'extrait ci-après d'une lettre de M. Eugène Burnouf, relative aux fouilles en cours d'exécution à Athènes :

Le bastion d'Odyssée, où nos ouvriers travaillent en ce moment, est formé de deux gros murs dont l'un s'appuie au mur d'un bastion antique qui est en avant de la Pinacothèque, et l'autre s'appuie au rocher.

Le quadrilatère ainsi dessiné est rempli : 1° par un escalier moderne débouchant presque au milieu du bastion et descendant à six mètres de profondeur ; 2° par l'escalier de Pan, qui descend par une pente beaucoup plus rapide et aboutit, mais plus bas, au même point que l'autre, dans l'angle saillant du bastion ; 3° enfin, par de la maçonnerie qui occupe tous les vides laissés par les voûtes des escaliers.

Quand j'ai entrepris, il y a quatre semaines, de découvrir l'escalier de Pan et la Clepsydre, nul ne savait de quoi était formé le bastion d'Odyssée ; on le croyait rempli de terres et de décombres. En réalité,

[1] Voir aux Communications, n° VIII.

c'est un massif de maçonnerie d'une extrême dureté où les coins de fer du démolisseur s'usent en quelques jours.

Cependant, j'ai déjà atteint la profondeur de 5 mètres et rejeté au dehors plusieurs centaines de mètres cubes de pierres et de mortier. La hauteur totale jusqu'au puits de la Clepsydre étant de 10 mètres environ, la moitié du travail intérieur paraît faite. Mais, comme le rocher est en pente, l'espace où nous opérons diminue à mesure que nous descendons. Au fond, nous ne trouverons plus que les murs de la chapelle et quelques remplissages.

Dans cette dernière, j'ai commencé à percer une ouverture pour sortir du bastion et évacuer par là les matériaux. Mais j'ai dû y renoncer pour le moment, afin d'éviter les éboulements d'un remplissage de terre qui se trouve entre la chapelle et le mur.

Le rocher de l'Acropole, mis à nu par la démolition, présente un aspect tout à fait inattendu. C'est une caverne peu profonde, toute semblable à celle qui porte le nom de grotte de Pan. En avant d'elle, le rocher en pente offre des gradins taillés en façon d'étagère, qui sont manifestement un travail antique. Jusqu'à présent, tout porte à croire que cette grotte était sacrée. On aura donc bientôt à examiner laquelle des deux doit être qualifiée de grotte de Pan. Nous savons qu'en effet il y avait en cet endroit deux cavernes consacrées à des divinités.

Au point où en est notre travail, je crois pouvoir assurer que les résultats en seront importants et modifieront les idées que l'on s'est faites touchant les abords de l'Acropole d'Athènes. Si les fonds me le permettent, je pousserai le déblayement jusque devant l'aile droite des Propylées et le Pergos de la Victoire aptère. Selon toute apparence, nous y trouverons la preuve que l'Acropole n'était accessible que par deux montées fort étroites et que le grand escalier de marbre, dégagé par M. Beulé, fut une idée peut-être romaine et probablement byzantine.

« Pour le Ministre de l'instruction publique, etc.

« Le Directeur de l'Enseignement supérieur,

« Signé : du Mesnil. »

Le Secrétaire perpétuel, en achevant cette lecture, exprime le regret que M. Beulé ne soit plus là pour répondre à la dernière observation.

M. de Wailly commence la deuxième lecture de son mémoire sur le *Romant ou chronique en langue vulgaire dont Joinville a reproduit plusieurs passages.*

M. Duruy lit un fragment d'un chapitre sur *Marc-Aurèle.*

M. Ravaisson donne lecture à l'Académie d'une lettre par laquelle M. de Vogüé lui annonce qu'il envoie à l'Académie le premier rapport de M. Brest retrouvé dans les archives du consulat de Smyrne, rapport dans lequel il est dit en toutes lettres que les bras de la Vénus de Milo, lorsqu'elle fut découverte, *étaient cassés.*

SÉANCE DU VENDREDI 12 JUIN.

M. le Ministre de l'instruction publique adresse à l'Académie copie du décret du Président de la République approuvant l'élection de M. Heuzey.

Le Secrétaire perpétuel donne lecture du décret, puis il introduit M. Heuzey et le présente à l'Académie.

M. le Ministre de l'instruction publique adresse à l'Académie deux lettres qui lui ont été envoyées par M. de Sainte-Marie, chargé d'une mission en Tunisie. La première est relative à un ouvrage publié récemment en Europe sur les inscriptions puniques et néo-phéniciennes de Carthage, et intitulé : *Punische Steine;* la seconde contient la copie de quatre inscriptions romaines découvertes près de Kef.

A ce sujet, M. Léon Renier annonce que M. de Sainte-Marie ayant acquis la marbre sur lequel il avait signalé une double dédicace, l'une en l'honneur de Marc-Aurèle avant son avénement, l'autre en l'honneur de Constantin, l'a généreusement offert au Gouvernement. Cet intéressant monument arrivera sans doute bientôt à Paris.

M. le Ministre adresse aussi à l'Académie sept photographies d'inscriptions et d'objets que lui a adressées de Jérusalem M. Clermont-Ganneau, avec la note ci-après, datée de Jérusalem, 28 mai 1874 :

1° Imitation de la stèle prohibitive du temple, exécutée par un Arabe de Jérusalem. C'est un curieux spécimen du savoir-faire hiérosolymitain en matière de fausses antiquités, dont je parle dans ma troisième lettre à l'*Athenæum*, relative à la céramique pseudo-moabite.

La stèle est surmontée d'une tête en pierre très-mutilée, de style barbare, mais intéressante, provenant d'une fouille sous le Mehkémé.

2° Groupe d'objets funéraires chrétiens, provenant de l'ouverture d'un caveau sépulcral à Beit-Djâla (près de Bethléem) : verreries émaillées, alabastra et terres cuites. Lampes à inscription : ΤΗC ΘΕΟΤΟΚΟΥ et ΦΩC (prob. ΦΩC $\overline{\text{XY}}$ ΦΑΙΝΕΙ ΠΑCΙΝ); croix de diverses formes, notamment du type dit latin †, que j'ai fréquemment constaté ici sur des monuments incontestablement grecs.

Au bas, quelques objets de bronze : anneau, bracelet, boucle, etc.

3° Cippe funéraire en marbre trouvé dans les fondations de l'hospice autrichien; surmonté d'une couronne de feuillage :

ΑΤΙΜΗΤΕ
ΧΡΗCΤΕ ΚΑΙ
ΑΛΥΠΕ
ΧΕΡΕ ΚΑΛΩC
ΖΗCΑC ΕΤΗ
$\overline{\text{NE}}$

L'épitaphe de cet Atimètos, mort à cinquante-cinq ans, rappelle tout à fait les épitaphes du même genre recueillies en Phénicie et en Chypre : mêmes formules, mêmes particularités orthographiques, même disposition monumentale.

4° Dalle *peinte* à fresque. Même provenance. Femme voilée couchée, ou plutôt étendue et accoudée sur un lit de repos. Au-dessous un escabeau. Encadrement de fleurs. Dans le champ, au-dessus, inscription également peinte :

ΕΛΑΡΑ
ΧΡΗCΤΕ ΚΑΙ Α
ΛΥΠΕ ΧΑΙΡΕ

Formule funéraire identique à la précédente, mais plus correcte. Monument très-curieux au point de vue de l'histoire de l'art à Jérusalem. Peut-être faut-il voir dans le nom purement hellénique de Elara l'équivalent de quelque nom sémitique.

5° Groupe d'objets provenant de fouilles dans la nécropole de Wady-Yasoul (près de Jérusalem) : lampe à inscription; autres lampes et fioles en terre cuite; vase avec le signe ☧. En bas, objets en pierre extraits d'une vaste caverne du mont Sion.

Grand ossuaire en pierre avec inscription hébraïque de deux lignes,

gravée dans un cartouche. Ce dernier monument est de la plus grande valeur pour l'archéologie et l'épigraphie juives.

6° et 7° Grand vase à libations, en terre cuite, trouvé en fouillant des cavernes à l'intérieur de Jérusalem. Couvert de sculptures surmoulées en relief, de style gréco-romain : quinze personnages, un Mercure, un Bacchus (?), des divinités féminines; attributs religieux divers : vase, autels chargés d'offrandes, portiques, feuilles, etc. Dans chaque anse est ménagée une cavité où, de chaque côté, viennent boire deux serpents. Au-dessous deux masques de Gorgone.

Ce vase extraordinaire est du plus haut intérêt esthétique et mythologique; c'est la première découverte de ce genre qui ait jamais été faite à Jérusalem, complétement stérile jusqu'ici sous le rapport artistique. Ce vase a été trouvé accompagné de fragments appartenant à d'autres vases semblables, ce qui paraît indiquer qu'il a été fabriqué à Jérusalem plutôt qu'importé.

M. de Vogüé, ambassadeur de France à Constantinople, écrit à l'Académie pour compléter les renseignements qu'il a donnés dans une lettre précédente sur la découverte de la Vénus de Milo. Il lui adresse copie d'une lettre de M. Dauriac, commandant de *la Bonite*, et de M. Brest, lettres écrites, l'une trois jours, l'autre quatre jours après la découverte, et qui parlent de l'état de la statue quand elle fut trouvée[1].

M. Ch. Robert lit un mémoire sur la *Défaite des Impériaux sous les murs de Metz en 1552*.

L'Académie se forme en comité secret pour entendre le rapport de M. Renan sur le prix Brunet (*Bibliographie savante de l'Orient*).

La Commission n'a pas décerné le prix; elle en a partagé la valeur (3,000 francs) en deux récompenses égales : l'une accordée à M. Schwab, auteur du mémoire inscrit sous le n° 1; l'autre à M. Cat, auteur du mémoire inscrit sous le n° 3.

SÉANCE DU VENDREDI 19 JUIN.

Le Commissaire général du Congrès international des sciences

[1] Voir aux Communications, n° VII.

géographiques écrit à l'Académie pour lui faire connaître que ce congrès se tiendra à Paris au printemps de l'année 1875, et il invite la Compagnie à donner son concours à cette réunion savante. Un imprimé contenant les questions qui doivent être discutées est déposé sur le bureau.

M. Mohl lit les conclusions de la Commission du prix Volney :

La Commission, dit-il, avait annoncé, pour le concours de 1874, qu'elle accorderait un prix consistant en une médaille d'or de la valeur de 1,500 francs à l'ouvrage de philologie comparée qui lui en paraîtrait le plus digne parmi ceux qui lui seraient adressés.

Cinq ouvrages imprimés ou manuscrits ont été envoyés au concours :

N° I. 1° *Du C dans les langues romanes.* 2° *Loi des finales en espagnol*, par M. Charles Joret. Paris, 1874 et 1872, in-4°.

N° II. 1° *Lettres assyriologiques*, seconde série; *Études accadiennes* (t. Ier, trois parties). 2° *Les sciences occultes en Asie. La magie chez les Chaldéens et les origines accadiennes*, par M. François Lenormant, in-8°, 1874.

N° III. *Origines, langues, dialectes et littératures des populations de l'archipel indien*, par M. Louis de Baker. Paris, 1874, in-8°.

N° IV. *Principes comparés de la prononciation de la langue anglaise avec ceux des autres langues*, par M. le Dr J. M. Rabbinowicz, in-8°.

N° V. *Mélanges d'épigraphie et d'archéologie sémitiques*, par M. Joseph Halévy, in-8°.

La Commission, après avoir examiné ces cinq ouvrages, estime qu'il n'y a pas lieu de décerner le prix; elle accorde comme encouragement la somme de 800 francs à M. Joret, auteur du n° I, et autant à M. Joseph Halévy, auteur du n° V.

La Commission décernera, en 1875, une médaille de 1,500 francs à l'ouvrage de philologie comparée qui lui en paraîtra le plus digne parmi ceux qui lui auront été ou lui seront adressés.

Il faudra que les travaux dont il s'agit aient été entrepris à peu près dans les mêmes vues que ceux dont les langues romanes et germaniques ont été l'objet depuis quelques années. L'analyse comparée de deux idiomes, et celle d'une famille entière de langues, seront également admises au concours.

Mais la Commission ne peut trop recommander aux concurrents d'en-

visager sous le point de vue comparatif et historique les idiomes qu'ils auront choisis, et de ne pas se borner à l'analyse logique, ou à ce qu'on appelle la *Grammaire générale*.

L'Académie procède au choix d'un lecteur pour la prochaine séance trimestrielle des cinq Académies. M. Duruy est désigné pour lire un morceau sur *Marc-Aurèle*.

M. DE WAILLY achève la deuxième lecture de son mémoire sur le *Romant ou chronique en langue vulgaire dont Joinville a reproduit plusieurs passages*.

M. de Wailly demande et obtient l'autorisation d'imprimer son mémoire sans perdre le droit de le présenter pour le *Recueil des Mémoires de l'Académie*.

Est adressé à l'Académie, pour le concours des Antiquités nationales de 1875 :

Sanctuaire de Notre-Dame de la Romenguière à Villepinte, par M. l'abbé Astre (4 exempl. in-8°; Carcassonne, 1868).

M. DE LONGPÉRIER lit une note sur un vase de bronze trouvé dans la Sienne, aux environs de Coutances :

« M. Quesnault, ancien sous-préfet de Coutances, a chargé notre savant confrère M. Léopold Delisle de mettre sous les yeux des membres de l'Académie trois photographies représentant, sous divers aspects, un vase de bronze trouvé dans la Sienne, sur le territoire de la commune d'Urville (arrondissement de Coutances), et qui a été acquis pour le musée de Coutances par les soins de M. Quesnault. Le poids de ce vase est d'environ 1 kilogramme, sa contenance de 1 litre et demi; sa longueur, y compris le manche, de 31 centimètres; sa hauteur de 10, son diamètre de 18. C'est au nom de M. Delisle que je présente ces photographies à l'Académie, en ajoutant quelques remarques sur l'objet dont la découverte nous est ainsi obligeamment signalée.

« Le vase de bronze trouvé près d'Urville est un ustensile culinaire, une casserole, pour l'appeler par son nom. Cette casserole est exécutée avec un très-grand soin, sa forme est très-élégante; tous ses détails sont exécutés avec une finesse remarquable. Le manche, large et mince, porte l'estampille du fabricant PVDES · F

(*Pudens*, avec *anousvara* sur l'E, *fecit*[1]). Le nom de *Pudens* se trouve imprimé sur des vases de terre rouge, recueillis dans les Gaules et dans la Grande-Bretagne.

« Le fond du vase présente sur sa face extérieure une série de filets circulaires concentriques d'un si grand relief qu'ils sont presque cylindriques; ces filets ont été pris dans la masse du métal fondu et ont été exécutés à l'aide du tour. Ce ne sont pas là des ornements, placés sur une partie du vase où leur présence n'est nullement nécessaire. Mais les sillons profonds qui les séparent avaient pour utilité de diminuer considérablement le poids de l'ustensile sans diminuer sa force de résistance, qui profitait de toute l'épaisseur des filets ménagés en relief, et, d'ailleurs, fort rapprochés les uns des autres.

« Il serait possible aussi, quoique à cet égard on ne doive rien affirmer, que les anciens, qui ont fait empiriquement tant de découvertes scientifiques, aient reconnu que l'accroissement de surface produit par le développement de ces petits cylindres aidait à l'absorption d'une plus grande quantité de chaleur dans un temps donné; en d'autres termes, hâtait l'échauffement du liquide ou des corps placés dans le vase lorsqu'il était sur le feu.

« Quoi qu'il en soit, ces filets se retrouvent dans d'autres casseroles exactement semblables pour la forme à celle dont nous avons l'image sous les yeux.

« La découverte de ce vase dans les environs de Coutances ne suffit pas pour lui attribuer une origine septentrionale. Cette remarque s'appuie sur des observations antérieures. J'ai pu, en 1867, classer dans la galerie de l'histoire du travail, à l'Exposition universelle, deux casseroles semblables qui, toutes deux, portaient une même estampille contenant le nom du fabricant DRACCIVS·F. Or, l'un de ces ustensiles avait été trouvé à Villeurbanne (Isère), l'autre à Corseul (Côtes-du-Nord)[2]. Ces vases, recueillis sur des

[1] Voy. le travail intitulé : *De l'anousvara dans la numismatique gauloise* (*Revue numismatique*, 1864, t. IX, p. 333 et suiv.).

[2] M. R. Mowat, ayant lu un compte rendu de cette communication, avertit postérieurement l'auteur des recherches qu'il a faites sur la provenance du poêlon de Draccius, conservé au musée de Rennes, avec mention de Corseul. Le vase

points si distants, indiquent nécessairement que les produits du bronzier Draccius étaient transportés par le commerce, soit du nord au midi, soit du midi au nord. Il pouvait en être de même pour les produits du fabricant Pudens. Il faut ajouter, comme détail intéressant, que les casseroles recueillies près d'Urville et à Villeurbanne ont été étamées à l'intérieur; procédé d'invention gauloise, au dire de Pline, qui cite à ce sujet la ville d'Alise et les Bituriges (XXXIV, 48). Il se pourrait que Pudens et Draccius aient travaillé dans le centre de la Gaule.»

M. DE LONGPÉRIER lit encore une note de M. Louis Deschamps de Pas, correspondant de l'Académie à Saint-Omer, relative à la découverte de trois pierres sépulcrales sur l'emplacement de l'ancienne abbaye d'Andres (Pas-de-Calais) :

«Cette abbaye, située près de Guines, a joui d'une certaine réputation, grâce surtout à la chronique qui porte son nom, contenant l'histoire des comtes de Guines, chronique qui ne dépasse point l'année 1334 et qu'il ne faut pas confondre avec la chronique d'Ardres, si souvent citée par les historiens. Détruit au commencement du XIVe siècle pendant la guerre des Anglais, ce monastère ne se releva pas de ses ruines et il n'en reste aucun vestige extérieur. Des fouilles partielles ont fait mettre au jour trois tombes dont M. Deschamps donne une description détaillée. Ces tombes se composaient d'un cercueil de bois sur lequel était posée une grande dalle de pierre portant, gravées en creux, la figure et l'épitaphe du mort. Sur la première on lit quatre vers léonins, que nous reproduisons en caractères courants :

Hic jacet in tumba. simplex velut una columba,
Boidinus juvenis. castus, patiens, quoque lenis,
Vi mortis stratus, de Balinghem quoque natus,
Divinum flamen huic requiem det. Amen.

«C'est-à-dire : «Ici repose dans la tombe le jeune Baudouin.
«Il avait la simplicité de la colombe; il était chaste, patient et doux.

provient de la célèbre collection du président de Robien, et peut avoir été trouvé en Bretagne, sans qu'on doive préciser davantage.

« La puissance de la mort l'a abattu. Il était né de Balinghem. Que « l'esprit divin lui donne le repos! Amen. »

« Une seconde inscription, tracée au-dessus de la tête du jeune homme, indique que Baudoin de Balinghem était mort le jour de saint Blaise, en 1273. La seconde dalle représente un chevalier revêtu d'une cotte de mailles, mort le lendemain de la Saint-Grégoire, en 1276. Son épitaphe, également en vers léonins, qualifie d'illustre guerrier (*miles famosus*) ce personnage, sur lequel les chroniques du XIIIe siècle sont pourtant absolument muettes.

« Quant à la troisième tombe, elle renfermait les restes de Marguerite de Nielles, morte en 1275. Six vers léonins, formant épitaphe, contiennent un pompeux éloge de cette femme. La chronique de Lambert d'Ardres mentionne plusieurs personnages de sa famille; la seigneurie de Nielles-lez-Andres dépendait de la châtellenie de Guines. La partie de l'inscription qui contenait la date du décès de Marguerite est rédigée en français.

« Les trois tombes étaient placées l'une à côté de l'autre, probablement dans l'enceinte d'une même chapelle. On a retrouvé dans le même emplacement divers fragments d'autres dalles tumulaires dont l'un pourrait appartenir à la sépulture de la mère de Baudoin de Balinghem. Le sol de l'église d'Andres était pavé de briques émaillées, noires ou avec figures jaunes sur fond rouge. Les principaux sujets que représentent ces briques sont : la fleur de lis, le chien courant, un chevalier armé du bouclier et de l'épée et ayant des pieds de chèvre. Des fouilles, pratiquées régulièrement dans le sol du monastère d'Andres, feraient bien probablement découvrir d'autres monuments intéressants. »

L'Académie se forme en comité secret.

SÉANCE DU VENDREDI 26 JUIN.

M. le Ministre de l'instruction publique écrit à l'Académie pour lui communiquer plusieurs estampages d'inscriptions sémitiques envoyés de Tunis par M. de Sainte-Marie.

Il est donné lecture d'une lettre par laquelle M. de Sainte-

Marie informe le Secrétaire perpétuel que, parmi les objets qu'il destine au musée du Louvre, il croit devoir signaler une inscription romaine trouvée à Zaghouan et dont il vient de faire l'acquisition. Il compte en envoyer un estampage à l'Académie par le prochain courrier.

Le SECRÉTAIRE PERPÉTUEL rappelle à l'Académie que M. le Ministre de l'instruction publique, par une lettre en date du 5 juin, a demandé s'il n'y avait pas lieu de faire séjourner à Paris, après leur admission, pendant un certain temps, les élèves de l'École d'Athènes, afin qu'ils pussent y étudier : 1° la *paléographie grecque;* 2° le *grec moderne;* 3° le *turc.*

La Commission de l'École d'Athènes, à qui la question a été renvoyée, en a délibéré et a pris les conclusions qui se trouvent résumées dans l'extrait suivant du procès-verbal :

« La Commission a été d'avis que, dans le programme d'examen arrêté le 30 janvier 1874 et soumis à l'approbation de M. le Ministre, il y avait lieu d'ajouter à 3° d'*épigraphie* le mot de *paléographie* et de mentionner que, dans l'épreuve orale, les candidats devraient lire un texte manuscrit. La Commission pense que les épreuves ainsi définies sont suffisantes pour que les élèves admis soient en état de partir dès le mois d'octobre, sans être assujettis à un stage de trois mois. »

L'Académie adopte ces conclusions. Le Secrétaire perpétuel les transmettra à M. le Ministre.

Le R. P. Verdière continue sa lecture sur la *Ville de Leptis.*

M. Vivien de Saint-Martin lit un mémoire sur le *véritable emplacement de Troie.*

L'Académie se forme en comité secret.

COMMUNICATIONS.

N° I.

LES MARTYRS DE L'EXTRÊME ORIENT ET LES PERSÉCUTIONS ANTIQUES.

Le séminaire des Missions étrangères possède un sanctuaire qui rappelle les plus vénérables galeries des catacombes de Rome. Là sont déposés, en grand nombre, les ossements, les instruments de supplice des martyrs de l'extrême Orient. Les traits de ressemblance entre ces saints et ceux des anciens jours sont nombreux et souvent on retrouve, chez les chrétiens de la Chine, de l'Indo-Chine et du Japon, des actes, des paroles qui rappellent les temps des persécutions romaines.

Ce n'est pas qu'un parallèle absolu puisse s'établir ici. L'Orient se distingue, comme toujours, par un raffinement de cruauté inconnu aux plus méchants de nos contrées. La haine contre les chrétiens s'y manifeste aussi par des calomnies que les Romains n'avaient pas imaginées. Ces imputations mensongères, dont parlent souvent les Actes des nouveaux saints, figurent dans des libelles obscènes impossibles à publier en français, et dont M. Edmond Le Blant ne peut donner que quelques courts extraits.

Sur le plus grand nombre de points, les calomnies inventées par les Orientaux sont les mêmes qui se produisirent chez les persécuteurs des premiers siècles de notre ère; les chrétiens sont, comme autrefois, accusés d'être des magiciens, de savoir, par leurs maléfices, se rendre insensibles aux tortures, de détourner les femmes, de causer, par leur impiété, les malheurs publics, de commettre des actes abominables dans leurs réunions religieuses. Comme les anciens païens, les Orientaux s'inquiètent des paroles de l'oraison dominicale : *Que votre règne arrive!* Ils pensent que ces mots sont l'annonce

d'un envahissement de leur pays par une race étrangère; comme eux, ils fabriquent et exposent des crucifix grotesques où le Christ est représenté d'une façon outrageante.

La foule des chrétiens suit pas à pas la voie qu'ont tracée les fidèles des anciens âges. Comme eux, et malgré le péril, ils assistent les saints au lieu du supplice, recueillent leur sang, leurs vêtements, leurs instruments de supplice qu'ils placent dans leurs tombes, achètent au prix de l'or les procès-verbaux de leur martyre et rendent grâce à Dieu de leur mort héroïque. Les paroles, les actes des saints d'autrefois reparaissent chez les nouveaux soldats de Dieu. Les prisons retentissent de chants sacrés et sont sanctifiées par un jeûne volontaire. Une femme, dépouillée de ses vêtements sur l'ordre brutal du mandarin, trouve, pour lui reprocher son acte d'infamie, les mots jetés autrefois par sainte Theonilla au proconsul. Ceux auxquels les bourreaux répètent que le Christ est impuissant à secourir ses fidèles répondent, comme aux temps antiques, que le Seigneur les assiste en leur donnant la constance et la force de souffrir. Avec saint Denys d'Alexandrie, saint Cyprien, ces hommes sans peur proclament que la sentence qui les condamne est pour eux un titre de gloire.

Les missionnaires qui prient le Seigneur de leur donner le courage des anciens martyrs ont à subir des épreuves inconnues aux vieux héros de la foi. Souvent, pour sauver les chrétiens d'une contrée menacée de persécution, l'évêque ordonne à l'un de ses prêtres d'aller se livrer aux mandarins. Nul n'hésite devant ce sacrifice.

Idolâtres et chrétiens subissent l'ascendant de ces hommes sans crainte. Les tableaux peints par les indigènes et représentant les supplices des martyrs montrent les bourreaux s'ouvrant une blessure pour s'inoculer le courage en versant dans leur propre chair quelques gouttes d'un sang généreux. Un trait remarquable de ces peintures témoigne encore, sous une autre

forme, du respect inspiré dans ces contrées lointaines par l'énergie des soldats de Dieu. Tandis que les malheureux apostats y figurent devenus tout d'un coup petits et difformes dès qu'ils ont foulé aux pieds la croix, le martyr est représenté d'une taille supérieure à celle des hommes qui l'entourent, et déchiré par des bourreaux qui semblent de misérables pygmées s'acharnant sur le corps d'un géant impassible.

Edmond Le Blant.

N° II.

DEUX NOUVEAUX CONTES ÉGYPTIENS.

Nous n'avons connu, jusqu'à ces derniers temps, qu'un seul ouvrage d'imagination provenant de l'Égypte pharaonique : c'est le *Conte des deux frères,* que M. de Rougé a déchiffré sur le papyrus de Mme d'Orbiney, aujourd'hui propriété du musée Britannique[1]. Ce papyrus, qui constitue pour les égyptologues la plus exacte des grammaires et le plus incontestable des vocabulaires, a épargné aux investigateurs des écritures égyptiennes au moins dix années de tâtonnements. Grâce au grand nombre de citations dont il a été l'objet, et aux diverses traductions qui en ont été faites, ce texte est devenu presque populaire; les singulières et merveilleuses aventures de Baïta et de son épouse perverse sont connues d'une partie considérable du public lettré.

Le conte non moins merveilleux que M. le docteur Brugsch a lu dans un papyrus démotique du musée de Boulaq, et que ce savant a appelé le *Roman de Setnau,* offre moins d'intérêt, à raison de sa date beaucoup plus récente. D'ailleurs, la traduction publiée par M. Brugsch est confuse dans plusieurs passages. Il est à désirer que ce savant, qui n'a pas de rival

[1] Voy. le travail de M. de Rougé dans la *Rev. arch.* IXe année, 1852, p. 385.

dans la connaissance du démotique, soumette le texte à de nouvelles investigations.

L'année dernière, en compulsant les papyrus hiératiques du musée de Turin, publiés par MM. Pleyte et Rossi, j'ai découvert les débris d'un troisième petit roman. Malheureusement, les fragments conservés de ce papyrus ne contiennent ni le commencement ni la fin de la composition, et sont eux-mêmes criblés de lacunes. J'ai hésité à signaler au monde savant ma petite découverte. Mais, aujourd'hui, elle trouvera tout naturellement sa place à la suite d'une notice sur une quatrième œuvre d'imagination qui vient d'être signalée.

Ce nouveau conte égyptien a été reconnu sur l'un des papyrus hiératiques de la collection Harris, acquise récemment par le musée Britannique, et non encore livrée à la publicité. Cette découverte est due à M. C. W. Goodwin, l'un des rares égyptologues dont il soit possible d'accepter les traductions sans contrôle. Ce savant a communiqué à la Société d'archéologie biblique de Londres un compte rendu du petit roman. Voici la traduction de ce compte rendu :

LE CONTE DU PRINCE PRÉDESTINÉ.

Ce curieux roman, qui malheureusement n'est pas entier, raconte comment certain roi égyptien, à la suite de ferventes prières, obtint un fils dont les sept Hathors (*les Parques*) pronostiquèrent qu'il mourrait de l'une de ces trois morts : par un crocodile, par un serpent, ou par un chien.

Pour préserver son fils, le roi le renferme dans une chambre luxueusement meublée, et l'entoure de nombreux serviteurs, auxquels il est interdit de lui parler de l'existence de ces trois espèces d'animaux.

Un jour, le prince séquestré aperçoit un Égyptien allant à la chasse accompagné de son chien. Aussitôt il désire posséder un animal semblable. L'expression de ce désir est cause que sa destinée lui est révélée. Mais, à force d'obsessions, il obtient de son père la liberté d'agir à sa guise, en lui disant qu'il est inutile de chercher à échapper à son destin.

Ensuite il décide le roi à le laisser partir et courir le monde ; puis,

profitant de la permission, il entreprend seul le voyage de Naharan (*la Mésopotamie*), en se faisant passer pour le fils d'un cavalier égyptien fuyant la cruauté d'une belle-mère.

Arrivé à la cour du roi du pays, il fréquente les courtisans. Ceux-ci lui apprennent les singulières circonstances dans lesquelles se trouve la fille du roi, qui est enfermée dans une tour, et ne peut être délivrée que par l'amant qui réussira à escalader la fenêtre de sa prison. Tous les princes de Naharan ont tenté l'entreprise et tous ont échoué; mais le jeune Égyptien, dont la bonne tournure gagne le cœur de la princesse, réussit à opérer sa délivrance.

Le roi de Naharan refuse cependant de la donner en mariage à un fugitif inconnu. Mais la princesse menace de recourir au suicide, et le roi consent à l'union des deux amants.

Bientôt après, le prince part avec son épouse pour visiter l'Égypte. A l'entrée d'un temple où il allait faire son adoration, il est attaqué par un crocodile sacré, qu'il repousse, et par un géant, dont il est victorieux. Fatigué par ces luttes, il rentre à sa demeure pour prendre quelque repos, tandis que son épouse veille près de lui. A cet instant un serpent sort d'un trou et cherche à le piquer pendant son sommeil; mais la princesse fait boire au reptile une drogue enivrante et, lorsque l'animal dangereux est ivre, elle le noie dans son bain.

En s'éveillant, le prince, de concert avec sa femme, offre aux dieux des actions de grâces pour avoir été délivré de deux des morts qui lui avaient été prédites.

Il sort ensuite pour se promener, et, de nouveau, fait la rencontre d'un géant et d'un crocodile, qui l'avertissent de son inévitable destin. Il n'y fait nulle attention.

Deux mois après, le prince sort, emmenant son chien avec lui.....

Ici s'arrête le papyrus. Nous ne connaîtrons jamais la fin de l'histoire, à moins qu'un heureux hasard ne fasse retrouver le reste du manuscrit.

Ce conte est comparable, ainsi que M. Goodwin en a fait l'observation, à certaines légendes du moyen âge. On n'y trouve pas, comme dans le *Conte des deux frères* et dans le *Roman de Setnau,* de traits rappelant forcément la doctrine égyptienne. Mais, aussi bien que ces deux compositions, il est d'un style simple, le récit y est bien suivi; aussi l'on y recueillera

une ample moisson de renseignements lexicographiques et grammaticaux, tels que les textes mythologiques n'en peuvent jamais fournir. La prompte publication du texte hiératique sera conséquemment un grand service rendu à la science.

Le fragment que j'ai reconnu sur l'un des papyrus hiératiques de Turin n'offre pas les mêmes avantages; non pas que le style en soit beaucoup moins simple, mais, dans son état de mutilation, le texte y est trop souvent interrompu pour qu'on puisse y puiser avec certitude suffisante des observations grammaticales. On y trouve cependant quelques expressions remarquables, dignes d'être enregistrées dans tous les index.

Tel qu'il a été reproduit par M. Pleyte, ce texte couvre les planches 79, 80, 81 et 82 de la publication entreprise par cet égyptologue zélé. Mais, ainsi qu'il nous l'explique lui-même, ces planches ont été recomposées par lui au moyen du groupement de vingt-deux fragments qui étaient collés pêle-mêle sur les cartons du musée[1]. Dans ce travail épineux, le savant néerlandais a montré une grande perspicacité; toutefois l'étude approfondie que j'ai faite du texte me porte à classer les planches dans un ordre différent. La planche 82 est la première et précède la planche 79 que suivent régulièrement les n°s 80 et 81. De plus, les premiers fragments verticaux placés à droite des pages 80 et 81 me paraissent appartenir à d'autres parties du texte. Quatre autres petits fragments détachés, que m'a communiqués M. Rossi, sont tout à fait inutilisables.

La portion du texte que comprend le papyrus ainsi ordonné forme un épisode auquel je donnerai le titre d'*Épisode du Jardin des fleurs*.

Le héros de l'aventure est un grand personnage qui porte, entre autres titres, celui de [hiéroglyphes], *haouti*, ou *général d'armée*. J'ai constaté ailleurs l'importance des fonctions du haouti[2];

[1] Pleyte et Rossi, *Les papyrus hiératiques de Turin, sommaires*, p. 118.

[2] *Recherches sur l'histoire de la dix-neuvième dynastie*, p. 8.

des princes en ont été investis à l'époque des Ramessides, et notre papyrus, qui est d'une très-belle écriture, date précisément de cette époque. Notre héros appartenait probablement à la famille royale ; car, d'après une mention du texte, il était en relation de parenté avec la régente (hon-t).

Ce prince raconte les aventures qui lui sont arrivées dans un jardin magnifique, où il avait été entraîné par une de ces messagères d'amour dont les imitatrices infestent encore aujourd'hui les grandes villes modernes. La description de ce lieu de délices rappelle celle des *Bateaux des fleurs*, lieux consacrés en Chine aux ébats des riches débauchés. De même qu'au Céleste Empire, les courtisanes égyptiennes se donnaient entre elles le nom de sœurs.

L'existence de ce genre de provocation dès les temps pharaoniques pouvait être supposée. Elle est démontrée aujourd'hui, soit par notre petit roman, soit par les recommandations que fait à ce propos le livre des Maximes du scribe Ani, dont j'ai entrepris la traduction littérale analytique [1]. Les mêmes abus étaient connus chez les Hébreux, ainsi qu'on le voit dans l'histoire du patriarche Juda. On peut lire au Livre des Proverbes de Salomon un énergique tableau des agissements de la courtisane.

Ces explications préliminaires étaient indispensables pour nous introduire *in medias res*. J'avertis que j'ai dû suppléer quelques mots et même quelques phrases pour lier les parties du texte interrompues par les lacunes.

L'ÉPISODE DU JARDIN DES FLEURS.

. . . . . Elle me conduisit ma main dans sa main. Nous allâmes dans son jardin pour causer. Elle m'y fit goûter du miel, qui était excellent. Ses joncs étaient verdoyants, ses arbrisseaux couverts de fleurs ; il y avait

[1] Journal *l'Égyptologie*, publié chez J. Dejussieu, à Chalon-sur-Saône.

des groseilles et des cerises[1] plus rouges que le rubis; ses perséas en maturité ressemblaient à du bronze; son bosquet était de la couleur du métal Nashem, ses *nenni* comme les noix de coco qu'on apporte dépouillées; son ombrage était frais et aéré; le repos voluptueux y était facile.

Lorsqu'elle me rencontra, la fille du préposé aux vergers l'avait envoyée en messagère. «Viens chez moi, m'avait-elle dit; demeure un jour dans la chambre d'une jeune fille qui est à moi; le jardin est en son jour: il y a terrasse et boudoir.»

Ici se termine la première page à laquelle il manque une ligne. L'entremetteuse s'adresse à la plus séduisante des Phrynés de l'endroit :

«Les nobles hommes sont joyeux, ravis à ta vue; laisse-les venir à ta demeure portant leurs précieux joyaux. Écoute! ils viennent avec leurs richesses; ils apportent la boisson *haq* pour toutes tes compagnes, toute espèce de pains pour les repas, des gâteaux frais de la veille et du jour, et tous les excellents fruits des parties joyeuses. Viens! fais un jour de bonheur.»

Du premier au troisième jour, elle se tint assise sous l'ombrage. Son *khennès*[2] était à sa droite; il avait amené son domestique pour exécuter tous ses ordres. La cave à la bière fut mise sens dessus dessous pour qu'elle s'enivrât à son gré ainsi que son frère[3]. La servante était une sœur dans ses rendez-vous. «Moi, dit-elle, j'ai des entrailles cachées pour ne pas dire ce que je vois. Viens!»

Ainsi finit la deuxième page; le texte est coupé par une ligne qui manque en tête de la page suivante, de laquelle a disparu en outre le commencement de toutes les autres lignes.

Le noble Égyptien a entendu les protestations de discrétion de la jeune femme.

[1] C'étaient du moins des fruits rouges; l'identification des espèces est difficile à établir dans la majorité des cas.

[2] Ce mot veut dire *maître*, *gérant*.

[3] Le mot *frère* semble pris ici dans l'acception que certains poëtes latins ont donnée à *frater* et même à *soror*.

Alors l'entremetteuse vient mettre à profit les bonnes dispositions qu'elle lui suppose :

«Fais-lui présent d'un collier de lapis avec des lis et des tulipes; apporte les fleurs de l'allégresse, des liqueurs, des parfums. Qu'il y en ait pour toutes les compagnes! Fais un jour de bonheur!»

Je sortis du feuillage, du lieu réservé. Les femmes m'aperçurent et dirent : «Voyez-le sortir vraiment!»

Elle avait à la bouche une figue de sycomore. Son jardinier vint lui parler : «Fais attention! c'est le frère de la Régente; tu es donc comparable à l'auguste Princesse! S'il n'y a pas de serviteurs, moi, je serai le domestique qui servira celui que tu as captivé.»

Elle se fit placer dans son pavillon du bosquet. Elle ne m'offrit pas un fade breuvage à boire; ce ne fut pas de l'eau qu'on puise à la rivière que j'emplis mes entrailles.

On eut l'idée de plaisanter en disant : «Il ne faut pas boire!» Par ma vie! ô ma bien-aimée, amène-moi près de toi. La figue de sycomore...

Nous voici à la fin de la troisième page qui a toutes ses lignes inférieures; la suivante est complète par le haut, mais il y manque le commencement de toutes les lignes. Toutefois la lacune est peu considérable. Les premiers signes de la quatrième page laissent deviner le groupe signifiant *manger*, ce qui nous suggère la liaison suivante :

«La figue de sycomore que ta bouche a goûtée, laisse-la-moi manger.»

Tels furent mes plaisirs dans le pavillon du bosquet. J'y restais en tout temps. Elle était avec moi comme une sœur avec son frère.

D'autres venaient; ils s'enivraient de vin et de moût; ils s'enivraient de vin de palmier et de la liqueur parfumée appelée *kémi*.

Toute idée de départ s'était éloignée de moi dans ce jardin; j'y passai douze mois.

Mais je m'aperçus qu'on me trompait. Alors je jetai la tulipe, celle que la veille j'avais dans ma chambre [1]. Moi qui suis un grand chef militaire..... [2], ils me regardent comme un second. S'ils recommencent à agir ainsi, je ne le leur tairai point.

[1] Cette tulipe a dû être mentionnée dans quelques-unes des parties détruites du texte.

[2] La lacune contenait ici une énumération de titres.

A l'entrevue suivante, je lui dis : «Le crime est découvert. Je subis le châtiment de ton amour. Que le dieu Toum..... »

Ici s'arrête définitivement notre texte. L'Égyptien mécontent semble charger le dieu Toum du soin de le venger. Nous ne pouvons, du reste, rien prévoir quant à la suite du roman, qui se continuait au moins encore sur une page et peut-être sur plusieurs. Mais, tout mutilé qu'il est, l'*Épisode du Jardin des fleurs* peut avoir sa place parmi les rares débris échappés au naufrage de la littérature de l'antique Égypte.

Le *Conte des deux frères*, le *Roman de Setnau* et l'*Épisode du Jardin des fleurs* nous montrent que les entraînements de l'amour fournissaient aux temps pharaoniques aussi bien que de nos jours le principal élément d'intérêt des œuvres d'imagination. L'un des papyrus hiératiques recueillis par M. Mariette-Bey pour le musée de Boulaq (le n° 13 de la publication) contenait aussi une histoire d'amour qui, par quelques passages, rappelle l'épisode du Jardin des fleurs. Il y est question *d'un homme pris comme dans un filet, abordé par une femme qui le fait entrer dans une maison, où il vit quelque temps comme un mari avec sa femme.*

Malheureusement ce texte est déplorablement mutilé, il n'en reste que dix-sept fragments dont rien n'indique le classement. On y distingue cependant que l'histoire était fort accidentée : ivresse, bons repas, riches vêtements, trahisons, rixes, vols, aveux, etc. Mais ces mentions isolées ne nous renseignent pas suffisamment pour qu'il soit possible même de proposer un titre pour ces nouveaux débris de la littérature égyptienne.

F. Chabas.

N° III.

LES BALLES DE FRONDE DE LA RÉPUBLIQUE.

L'étude que nous avons faite des balles d'Ascoli, appartenant à MM. Rollin et Feuardent, nous a permis de constater, dans la série des monuments analogues du *Corpus inscriptionum latinarum* de Berlin (I, p. 188-194, n°s 642-716, et p. 559-560, n°s 1507-1536), des omissions si nombreuses, des erreurs si graves, une telle négligence, et, pour tout dire, en un mot, nous avons trouvé si bien fondée la défiance que M. Mommsen avait de lui-même et de ceux qui s'étaient occupés avant lui de cette étude, *caveo mihi aliisque,* que nous n'hésitons pas à déclarer que cette série est à refaire en entier; il n'est peut-être pas en effet un seul de ces monuments qui ait été publié exactement, comme on va s'en convaincre bientôt.

Une observation préalable suffirait presque à le démontrer. Ni M. De Minicis, qui a consacré un ouvrage spécial à l'étude des *glandes*[1], ni M. Tomassetti, auteur d'un article sur cette matière dans le *Bullettino* (1872, p. 125-128), ni M. Mommsen, qui a publié les deux séries de balles de fronde dans le *Corpus,* ni aucun de ceux qui l'ont précédé ou suivi, n'ont remarqué que ces monuments étaient tous, ou presque tous, *palimpsestes,* et portaient deux, trois et quelquefois jusqu'à quatre inscriptions différentes. On comprendra sans peine que les balles de fronde empruntent à cette circonstance un intérêt tout nouveau, car on n'a pas seulement deux, trois ou quatre textes épigraphiques de plus qu'on ne le pensait, on a

[1] *Sulle antiche ghiande missili e sulle loro iscrizioni*, dissertazione letta alla Pontificia Accad. rom. di arch. 3 nov. 1839 (t. IX, 1844, et tirage à part, Roma, 1846, 71 p. in-4° et 2 pl. faisant une 2e édition à cause des modifications que l'auteur y a introduites; voy. par exemple, la note 3 de la page 53).

des légendes de provenances très-différentes. Lorsque, dans la guerre sociale, les Italiotes, par exemple, lancent une balle aux Romains, elle porte d'abord une inscription italique; les Romains se servent, à leur tour, de ce même projectile avec une surfrappe nommant le chef ou le corps militaire qui l'a employé; nous avons ainsi des balles qui ont servi trois et quatre fois avec les surfrappes des villes, des armées et des camps opposés les uns aux autres dans la lutte. Nous savons que, dans les guerres de la République, l'emploi de la fronde était très-répandu; le nombre des projectiles de plomb qui jonchaient le champ de bataille après l'action devait donc être considérable; leur volume était très-supérieur à celui de nos balles de fusil, et leur forme oléoïde s'opposait à ce qu'elles se perdissent aussi souvent dans la terre; enfin le métal de plomb était plus rare alors qu'aujourd'hui; toutes ces circonstances expliquent avec quel soin on devait les recueillir pour les employer de nouveau, comme on faisait des flèches et des javelots. Nous en possédons même qui ont été mises en usage dans des guerres très-différentes et quelquefois à cinquante années d'intervalle, comme, par exemple, notre n° 105 qui porte comme dernière frappe : L XI DIVOM IVLIV, légende évidemment postérieure à la mort de César, et contemporaine de la guerre de Pérouse de l'an 40; et, comme frappe antérieure, encore très-visible : >· ΙΠΝΝΠ ·> *C. Paapi, C.* (*fil.*), nom, en caractères samnites, du fameux chef des confédérés, un des deux consuls italiotes, le célèbre *C. Papius Mutilus*, l'âme de la guerre sociale de l'an 90-88. Remarquons même, pour qu'il n'y ait aucun doute sur l'identification du personnage mentionné sur la balle d'Ascoli avec celui des textes classiques, que c'est exactement dans la même forme et avec les mêmes lettres que son nom figure sur les monnaies de la guerre sociale.

Souvent les balles fondues et frappées d'avance pour une

guerre n'étaient pas toutes employées pour cette destination, et formaient une réserve de munitions qu'on utilisait dans d'autres circonstances. C'est ainsi que nous rencontrons, sous les murs d'Ascoli, des légendes qui semblent s'appliquer aux circonstances du siége de Pérouse.

Il est indubitable pour nous que presque toutes les balles de fronde qui ont été publiées dans différents recueils doivent présenter un intérêt analogue, c'est-à-dire qu'elles doivent être palimpsestes comme les nôtres. Il conviendrait donc d'examiner ces monuments avec le plus grand soin sur les originaux, afin de les publier de nouveau.

Disons d'abord que l'unité certaine de provenance de nos cent onze balles de fronde et l'ancienneté des légendes qu'elles présentent nous permettent de confirmer et de compléter les faits historiques consignés dans les textes classiques. Tous ces monuments sont incontestablement de l'époque républicaine et doivent, selon toute vraisemblance, se rapporter aux guerres accomplies dans la Péninsule entre les années 90 et 40 avant J. C. En outre, il est nécessaire de circonscrire ces guerres au Picenum et même aux événements militaires qui eurent pour théâtre le territoire d'*Asculum*.

Les inscriptions que nous livrent ces monuments peuvent se répartir en trois séries, auxquelles correspondent les trois guerres connues sous le nom de *Guerre sociale,* de 664 à 666 de Rome (90-88 av. J. C.), *Guerre servile,* de 681 à 683 (73-71), *Guerre civile dite de Pérouse,* y compris ses suites, de l'an 714 (40 av. J. C.).

Il est vrai que la cité d'*Asculum* ne figure chez les écrivains classiques que dans la première de ces trois guerres, où elle joua, comme on sait, un rôle considérable, et que, pour les deux autres, le Picenum seulement se trouve mentionné, sans que la lutte ait été en quelque sorte localisée sur un point déterminé, d'après les documents écrits qui nous ont été con-

servés; c'est une première lacune qu'il nous est permis de combler aujourd'hui, car, après l'étude des monuments que nous publions, il paraîtra évident pour tous que le territoire d'*Asculum* a été, pendant ces deux guerres, le théâtre de luttes ardentes, d'abord entre les armées consulaires et les bandes de Spartacus, et, trente-deux ans plus tard, entre les partisans d'Antoine et les troupes d'Octave, après la prise de Pérouse.

Nous pouvons donc grouper nos monuments de la manière suivante :

Les 80 premiers appartiennent aux siéges d'*Asculum* et aux combats livrés sous ses murs pendant la guerre sociale;

Les 9 suivants se rapportent à la guerre de Spartacus;

Les 22 derniers sont relatifs à la guerre civile de l'an 40.

I. On se rappelle que c'est *Asculum* qui, en 90, donna le signal de la guerre sociale en massacrant le proconsul Q. Servilius et les Romains qui se trouvaient dans ses murs[1]. C'est tout près de cette ville que Cn. Pompeius fut battu et contraint de s'enfermer dans *Firmum*, restée fidèle à la cause de Rome[2]. Après la défaite de Scato, Cn. Pompeius assiégea de nouveau *Asculum*[3], essuya un second échec par la ruse des assiégés[4], et serra de plus près la place par des lignes de circonvallation[5]. C'est alors que Judacilius, qui tenait la campagne au dehors, voyant la situation de cette ville presque désespérée, tenta un effort héroïque, força les lignes de Pompée et pénétra dans la place pour s'y défendre encore et lui rappeler les devoirs du patriotisme, par l'exemple du sacrifice, en se donnant la mort; « aussitôt qu'il eut rendu le

[1] App. *B. c.* I, 38.
[2] *Id. ib.* 47-49; Oros. V, 18.
[3] App. *B. c.* I, 50; Oros. V, 18.
[4] Front. *Stratag.* III, XVII, 8.
[5] Oros. V, 18.

dernier soupir, ses soldats allumèrent le bûcher qui, en un instant, dévora le plus brave des Asculans et les dieux de sa patrie[1]. » Cn. Pompée, maître d'*Asculum* en ruines, massacra le peu de ses défenseurs trouvés vivants et en âge de porter les armes, puis emmena captifs les enfants et les femmes pour figurer à Rome dans son triomphe[2].

Les 80 balles de fronde que nous rapportons à ce célèbre épisode, un des plus importants de la guerre sociale, nous ont paru devoir former quatre groupes :

1° Les noms des peuples qui figurent dans les inscriptions de ces balles sont les suivants : *Italia* ou *Itali*, *Roma* ou *Romani*, les deux grandes nations, les deux armées ou les deux capitales rivales; puis les peuples qui ont pris part à cette grande lutte : les *Samnites*, les *Apuli*, les *Umbri* ou *Ombri?*, les *Vestini*, les *Picentes*, les *Marsi* ou les *Marucini?*, les *Peligni*, les *Campani?*, les *Japigii?*, ce qui prouverait que les débris de toutes les armées italiotes se réunirent, ou du moins envoyèrent des renforts dans le Picenum pour y soutenir les derniers efforts des confédérés, et secourir *Judacilius* dans *Asculum* agonisante, dernier espoir de la patrie italienne. Après les peuples, on peut placer les noms des cités plus ou moins voisines d'*Asculum*. C'est d'abord *Firmum* (Fermo), restée fidèle aux Romains; *Aufina*, ville des Vestins; *Camars* ou *Camerinum* (Camerino), ville d'Ombrie, très-voisine d'*Asculum*; *Auximum* (Osimo), ville du Picenum; *Perusia* (Pérouse)?; *Ariminum* (Rimini)?; *Sena Gallica* (Sinigaglia), ville gauloise; *Aesis* (Iesi), située sur l'Esino; *Pisaurum* (Pesaro), ville d'Ombrie maritime; *Hadria* (Atri), ville du Picenum, voisine d'*Asculum*; *Sentinum*, en Ombrie

2° Les chefs dont nous rencontrons les noms sur les balles d'Ascoli sont d'abord, sur un grand nombre d'entre elles,

[1] Mérimée, *Guerre soc.* p. 209; cf. App. *B. c.* I, 48.
[2] Plin. *H. N.* VII, XLIV, *alias* XLII, 1; Aul. Gell. XV, IV.

C. Papius Mutilus, écrit ainsi *C. Paapi C.* toujours en caractères samnites; c'était l'un des deux consuls des confédérés. Ce nom, dans sa forme et avec les lettres empruntées à l'idiome national du Samnium, devait être une sorte de mot de ralliement pour tous les Italiens; on ne comprendrait pas, sans cela, et la fréquence de cette légende dans un pays où ce personnage ne semble pas avoir exercé de commandement effectif, et, d'autre part, l'emploi exclusif de lettres samnites, spécialement pour ce nom, lorsque, sur les mêmes balles et dans la même légende, nous voyons employés les caractères latins. Ce n'est pas non plus une date consulaire italiote, puisqu'il n'y a sur les monuments qu'un seul des deux consuls de mentionné. La lecture, sur d'autres balles, du nom de *Q.* (*Pompaedius*) *Silo*, l'autre consul italiote, est malheureusement douteuse; il n'en est pas de même pour le fameux *Telesinus Pontius*, le vaincu de la Porte Colline, dont le *cognomen* se lit distinctement, en dernière frappe, sur notre n° 50; nous rencontrons également le nom *Mag*, que nous sommes tenté d'identifier avec *Decius Magius*, ce Campanien, ancêtre de Velleius Paterculus, qui mit au service de Rome une légion entière levée à ses frais. Nous avons aussi un *praetor Campanorum*. — Quant aux chefs d'origine romaine, ils sont plus nombreux. Nous lisons d'abord le nom du consul de l'an 90, *L. Julius Caesar*, qui figure sur une balle avec le titre de *pro consule*, laquelle est datée par conséquent de l'année qui suivit son consulat; puis *L. Valerius*, sans doute le *L. Valerius Messala* qui exerça un commandement dans la guerre sociale; viennent ensuite des chefs dont les noms ne sont pas connus par les textes classiques, sauf *Piso*, qui est peut-être le père du consul de l'an 58, et qui, en ce cas, serait le même que mentionne Cicéron comme ayant fabriqué des armes pendant la guerre sociale[1].

[1] *In Pison.* 36, *alias* 87.

3° Pour les corps militaires, les balles de fronde d'Ascoli nous donnent de précieuses indications. Nous savons maintenant les numéros des légions qui figurèrent, tant dans l'armée confédérée que dans l'armée romaine.

4° Outre les légendes géographiques, historiques et militaires qui se rencontrent sur les balles d'*Asculum,* on y voit figurer des formules, dont quelques-unes étaient déjà connues d'autre part : *Marti, Mars ultor;* T M R; *operor,* mot dont la lecture ne présente aucun doute, ce qui permet de corriger la prétendue légende OPITERGA (avec lettres liées), c'est-à-dire *Opitergium,* reproduite par le *Corpus*[1] d'après De Minicis[2], et qui ne nous paraît plus avoir aucun fondement.

Quant au mot *feri,* il est si souvent employé sur les balles de fronde de toute provenance, que nous n'avons pas à nous y arrêter. C'est la formule la plus usitée; l'emploi en était tellement répandu qu'on la laissait subsister dans les surfrappes en changeant seulement le nom de l'ennemi auquel était renvoyé le projectile : FERI)(ITAL*os*, ROMA*nos,* etc. Nous avons aussi FRICA)(T OMB. *Fricat Ombros,* ce qui permet d'expliquer nos légendes FRIPICEN, FRIC ROM, et dans De Minicis : FRI · PICI, FRI | TOMR. La formule si connue : *Pete culum* ou *ad culum,* suivie du nom de l'ennemi au génitif, se rencontre aussi avec la variante du verbe à la première personne : c'est le projectile lui-même qui est censé parler, *peto culum Mamilii.*

II. La seconde série de balles de fronde d'Ascoli comprend celles qui se rapportent à la guerre servile, dont un épisode important eut lieu dans le Picenum[3], sans que les lieux mêmes des combats qui signalèrent cette partie de la lutte de Spartacus et de ses 120,000 esclaves armés contre les légions consulaires

[1] I, n° 710.
[2] Pl. II, n° 72.
[3] App. *B. c.* I, 117.

aient été nulle part mentionnés. Appien dit seulement que les deux consuls, qui sont ceux de l'an 72, L. Gellius Poplicola et Cn. Cornelius Lentulus Clodianus[1], furent battus une seconde fois dans le Picenum par Spartacus. Florus, moins explicite encore, se contente de dire que la rencontre des bandes avec les armées consulaires eut lieu dans l'Apennin[2]. Les balles d'Ascoli nous permettent peut-être de localiser cette double victoire de Spartacus.

Il est indubitable, en effet, que la légende bien connue : *Peristis servi!* déjà publiée[3], se rapporte à la guerre servile. Nous croyons lire sur une de nos balles le nom de *Spartacus?* Les légions qui figurent sur ces monuments sont la IIIe?, la Ve, la XIIIe, qui avait déjà combattu dans ce pays pendant la guerre sociale, la XVe, et une légion consulaire dont le numéro n'est plus lisible. Nous avons renfermé dans ce même chapitre les balles portant FABRICIVS FECIT, parce qu'au revers d'une de ces légendes on lit [*p*]*eri*[*stis*] [*s*]*ervi*.

III. Nous avons groupé dans la dernière série les balles de fronde relatives à la guerre civile de l'an 40, entre Octave et L. Antonius, guerre dite de Pérouse, à cause du siége mémorable de cette ville; mais Pérouse ne fut pas cependant le théâtre unique des événements militaires de cette année. Si les deux principaux chefs du parti d'Antoine, qui était alors en Orient, sont L. Antonius et Fulvie, et s'ils n'ont figuré ni l'un ni l'autre dans la campagne du Picenum et de l'Ombrie, il ne faut pas oublier qu'après la réduction de Pérouse il y avait encore dans le nord de l'Italie treize légions sous le commandement des hommes les plus dévoués à Antoine, L. Asinius, Plancus, Crassus, Ateius[4]; que Fufius Calenus, autre lieutenant

[1] Voy. l'*Epit. T. Liv.* XCVI.
[2] Page 87, éd. O. Jahn.
[3] De Min. p. 33; *C. I. L.* I, 646 et 647.
[4] App. *B. c.* V, 50.

du triumvir, commandait en outre une armée dans les Alpes et qu'il s'était réuni à Ventidius en Cisalpine[1]. Nous savons en outre que les deux légions de Plancus furent contraintes par Agrippa de poser les armes, à *Camars* ou *Camarinum* (Camerino), ville d'Ombrie, très-voisine d'*Asculum*. Ce ne fut qu'après diverses rencontres, dont les points géographiques n'ont pas été précisés par les écrivains classiques, que les chefs, estimant que la cause était perdue, en Italie du moins, s'embarquèrent à Ravenne[2]. On remarquera que Ventidius, qui devait bientôt se couvrir de gloire dans la guerre qu'il fit aux Parthes en Syrie[3], était précisément Asculan, et qu'il dut avoir pour premier soin d'exciter sa ville natale à se déclarer pour Antoine. Tout le pays situé au delà de l'Apennin dut être, pendant comme après le siége de Pérouse, le foyer de la résistance à Octave. Nous savons même que *Bononia* (Bologne) était « in Antoninorum clientela[4]. » Octave avait combattu en personne en Ombrie[5], et, lorsqu'il avait été rappelé à Rome, il avait laissé en ce pays Q. Salvidienus Rufus pour y tenir la campagne et y achever la soumission des *Sentinates,* en Ombrie[6]. Il est à croire qu'après la prise et le terrible châtiment de Pérouse, *Asculum,* la ville de Ventidius, fut une de celles que Dion Cassius dit avoir été prises par les partisans d'Octave[7]; malheureusement, il n'en nomme aucune; mais les balles d'Ascoli réparent cet oubli, pour cette dernière ville du moins.

Le dernier acte de la guerre civile de l'an 40 dans le Picenum paraît même avoir eu une importance que les écrivains

[1] Dio Cass. XLVIII, 10.
[2] *Id. ib.* 50.
[3] Aul. Gell. XV, IV, 3; Plin. *H. N.* VII, XLIV, *alias* XLII, 1.
[4] Suet. *Oct.* 17.
[5] Dio Cass. XLVIII, 13.
[6] *Id. ib.*
[7] XLVIII, 15.

nous ont mal fait connaître. En effet, nous apprenons par les légendes de neuf de nos balles de fronde que, parmi les soldats qui prirent part à ce dernier acte de la guerre de Pérouse, figurèrent ceux de Q. Labienus, fils du célèbre lieutenant de César dans la guerre des Gaules, devenu Pompéien, comme on sait, dans la première guerre civile, et mort en Espagne en 45[1]. Q. Labienus, son fils, d'abord partisan de Cassius et de Brutus, s'était fait confier, après la bataille de Philippes, par le roi des Parthes Orodes, une armée avec laquelle il avait soumis une partie de la Syrie et de l'Asie Mineure. Il avait pris alors le titre fastueux de *Parthicus*, et plus tard celui d'*imperator*[2], titres confirmés par les monnaies qu'il fit frapper à son effigie[3]; et, comme il se trouvait opposé à Antoine en Orient, il n'est pas douteux qu'il ait soutenu la cause d'Octave en Italie, et qu'il lui ait envoyé du secours pendant la guerre de Pérouse. Les légendes qui se lisent sur les balles d'Ascoli lui donnent ce même *cognomen* personnel de *Parthicus*, pris d'ailleurs ici par ce personnage dans un sens contraire à celui que prescrivait l'usage romain. Il n'avait d'abord ajouté à ce *cognomen* que le titre de *praetor*. Une seule balle lui attribue le titre d'*imperator*, comme la monnaie du cabinet de France.

Deux autres balles nous rappellent l'insulte, déjà connue, des soldats d'Antoine à Octave : *peto culum Octaviani;* cette légende est parfaitement lisible sur nos balles, et l'on remarquera l'emploi de la première personne *peto* et non *pete*. Les projectiles portant cette inscription ne devaient pas être rares, et nous croyons que certaines légendes mal déchiffrées doivent être ramenées à cette lecture. Le *Corpus* nous en offre un exemple entre autres qui mérite d'être signalé. On lit dans ce

[1] App. *B. c.* II, 105.
[2] App. *B. c.* 65-133 : Plut. *Anton.* 28-33 ; Dio Cass. XLVIII, 24-26.
[3] Cohen, *Méd. cons.* p. 48-49.

recueil[1] : LVM, dont l'explication serait, d'après De Minicis,
TRASE
L(*egio*) V(ª) M(*acedonica*) *Trasemenum*[2]. Nous croyons, d'après une frappante analogie dans la disposition des lettres, qu'il faut restituer et lire ainsi cette légende : ...LVM [*cu*]*lum*
...TAVIAN
[*Oc*]*taviani*. Tout le monde sait que les légions ne reçurent des noms et des surnoms qu'à partir d'Auguste, et M. Mommsen, au lieu de reproduire l'explication de De Minicis, aurait pu s'en tenir à l'observation qu'il avait jointe au n° 660 : « pertinentque omnino legionum agnomina ad actatem multo posteriorem. » *Trasemenum* ne veut rien dire, il n'y a pas de ville du nom de Trasimène; et, si l'on fait de ce mot imaginaire un surnom honorifique de légion romaine, on conviendra qu'il eût été bien mal choisi.

Donnons en terminant les inscriptions des deux balles les plus curieuses de la trouvaille d'Ascoli. On lit sur la première :

INE MASA M ABVR légendes illisibles.

On lit dans le *Corpus I. L.* (I, n° 687), à propos de la balle de fronde portant la légende LVFVIASIA : « Dodwelliani catalogi auctorem male excepisse INE MASA, inde Minicium hallucinantem effecisse *sine masa* notamus, ne quem talia postea morentur. » Or, la balle d'Ascoli que nous publions ne laisse aucune incertitude sur la lecture INE MASA; c'est donc une légende très-différente de celle avec laquelle M. Mommsen voudrait la confondre. Μᾶζα ou μάσα est un mot grec il est vrai; mais ce n'est pas le seul qui ait été employé dans le langage vulgaire; ajoutons que c'était le mot consacré pour exprimer les approvisionnements de farine ou de pain

[1] T. I, n° 694.
[2] P. 47, n° 50.

dans les villes de la Grande-Grèce, en Italie[1]; [*S*]*ine masa* signifierait « sans farine, sans pain, » et l'on comprend comment, dans une ville assiégée et pressée par la famine, un traître a pu, à l'aide d'une balle de fronde, avertir l'ennemi de l'extrémité à laquelle on se trouvait et que l'on cachait avec soin; nous avons des exemples fort remarquables de pareils avertissements donnés aux assiégeants par les balles de fronde. César, assiégeant *Ategna* en Espagne, reçut avis du moment favorable pour donner l'assaut : « *glans* missa est *inscripta* : quo die ad oppidum capiendum accederent, etc.[2] » Le même moyen fut employé à Athènes assiégée par Sylla : *πεσσοῖς ἐκ μολύβδου πεποιημένοις ἐγράφοντες ἀεὶ τὸ γιγνόμενον, ἐς τοὺς Ῥωμαίους ἠφίεσαν ἀπὸ σφενδόνης*[3]. Nous croyons même que cette forme hybride et inusitée *sine masa* a pu être adoptée avec intention par le traître ou l'espion afin qu'elle demeurât énigmatique pour la plupart, et ne fut même bien comprise que par celui qui l'attendait et en avait la clef.

Voici l'autre :

1 ESVREIS ET ME [illegible]ELAS	2 [illegible]G II ITAL	)(L SVE[redacted]

1 *Esureis* \| *et me* [*c*]*elas*. — 2 [*le*]*g* \| *II*(*) *Ital*(*orum*))(*L. Sue*. . . . . — Cette balle a dû servir deux fois à cinquante ans d'intervalle, la plus ancienne inscription concernant la guerre sociale, et la seconde, c'est-à-dire la plus apparente, se rapportant à l'époque de la guerre de Pérouse. La légende, qu'on peut traduire : *Tu as faim et tu me le caches,* sert, pour ainsi dire, de complément historique et d'explication à la précédente : *Vous sommes sans pain.* — Cette légende est d'ailleurs

[1] Diod. Sic.: μᾶζαν ἔδοντες, XII, 10.
[2] Hirt. *B. Hisp.* 13.
[3] App. *B. Mithrid.* 31.

connue[1]; plusieurs balles avec cette inscription ont été trouvées à Pérouse, et il faut convenir que le sens de cette légende se rapporte facilement à la fameuse *fames Perusina*, au soin que *L. Antonius* prit de cacher sa détresse aux assiégeants[2], et enfin au grand usage qui fut fait de la fronde pendant ce siége[3]; cependant nos balles proviennent indubitablement d'Ascoli. Or, les textes classiques qui parlent du siége d'*Asculum* de l'an 89 avant J. C. ne disent pas que les assiégés aient souffert de la disette; d'autre part, la forme des lettres de nos légendes ne permet pas de les faire reculer de cinquante ans, surtout quand la même formule se rencontre précisément à Pérouse, et se trouve par conséquent datée de l'an 41-40. La seule explication qui concilie tout consiste à supposer que ces balles appartiennent bien au siége de Pérouse, qu'elles ont été frappées à cette occasion, et qu'elles auront été emportées comme munitions de campagne par les légions Octaviennes qui, après la réduction de Pérouse, poursuivirent dans le Picenum et sous les murs d'*Asculum* les partisans d'Antoine.

ERNEST DESJARDINS.

N° IV.

SUR QUELQUES INSCRIPTIONS INÉDITES DES CÔTES DE LA MER NOIRE.

I.

La première partie du travail de M. Perrot est consacrée à l'étude d'un recueil manuscrit d'inscriptions formé, il y a peu d'années, en Asie Mineure, par M. Eusèbe Galmiche, inspecteur des eaux et forêts[4]. Il se compose de vingt textes

[1] De Min. p. 42, pl. II, n° 49; *C. I. L.* I, n° 692; Ritschl, pl. IX, n° 37.
[2] App. *B. c.* V, 35.
[3] *Id. ib.* V, 36.
[4] Ces inscriptions avaient été communiquées par M. Galmiche à la Société

grecs qui appartiennent tous à la partie orientale de l'ancienne Bithynie, au pays situé sur la rive droite du Sangarios.

De ces vingt textes, M. Perrot en retrouve quatorze soit dans le *Corpus inscriptionum græcarum*, soit dans les *Inschriften aus Bithynien* de M. Mordtmann, soit enfin dans son propre ouvrage, l'*Exploration archéologique de la Galatie et de la Bithynie.* Des six qui paraissent n'avoir point encore été publiés, trois sont de courts fragments dont il n'y a rien à tirer. Restent donc trois inscriptions inédites. Elles sont d'un intérêt très-inégal. La première est funéraire, la seconde votive, en l'honneur d'Asclépios et d'Hygie; l'une et l'autre présentent quelques particularités qui méritent d'être notées. La troisième, copiée à *Amastra,* l'ancienne Amastris, est digne d'une sérieuse attention et, à elle seule, nous apprend plusieurs faits nouveaux, importants pour l'histoire des provinces orientales. Elle est ainsi conçue :

Ἀγαθῇ τύχῃ·
Ἡ βουλὴ καὶ ὁ δῆμος ἐτείμησεν
Α(ὖλον) Καικίλιον Γαίου υἱὸν Κλουστου-
μείνᾳ Πρόκλον τὸν Ποντάρχην καὶ
Λεσβάρχην καὶ υἱὸν τῆς Λέσβου
πρωτεύοντα τῶν ἐπαρχειῶν
πάσης ἀρετῆς χάριν· ἀνέστησεν
Λ(ούκιος) Αἴλιος Λουκανὸς τὸν ἑαυτοῦ
φίλον ὑπὲρ φυλῆς Διοσκουριάδος.

Sous l'invocation de la bonne fortune. Le sénat et le peuple ont honoré Aulus Cæcilius Proclus, de la tribu Clustumina, Pontarque, Lesbarque, fils de Lesbos, le premier des provinciaux, pour toutes ses vertus. Cette statue de son ami, Lucius Ælius Lucanus l'a élevée au nom de la tribu Dioscourias.

d'agriculture, sciences et arts de la Haute-Saône. Celle-ci les a adressées au Comité des travaux historiques, qui les a remises à M. Léon Renier. C'est M. Renier qui a bien voulu confier ces textes à M. Perrot, qui avait jadis parcouru la région dont ils proviennent.

Voici les principales particularités que M. Perrot signale dans cette inscription :

1° A. Cæcilius Proclus est un provincial, qui a reçu le droit de cité. Or, il nous fournit le second exemple connu d'un provincial, d'un Grec, inscrit dans la tribu Clustumina. A une exception près, on n'avait encore relevé la mention de la tribu Clustumina que sur des monuments qui concernaient des citoyens domiciliés en Italie.

2° Amastra occupant le site même de l'ancienne Amastris, qui était le chef-lieu de la moitié orientale de la province bithyno-pontique, il n'y a point à douter que ce ne soient le sénat et le peuple d'Amastris qui aient honoré Cæcilius de ce public témoignage de leur estime. Le titre de *Ποντάρχης*, que porte ici Cæcilius, nous était déjà connu par les inscriptions; en le rapprochant de celui d'*ἀρχιερεὺς τοῦ Πόντου*, on avait déjà affirmé, pour cette partie de la vaste province appelée Bithynia et Pontus, Bithynia Pontus, l'existence d'une fédération provinciale analogue à ce *κοινὸν Βιθυνίας*, qui avait son centre à Nicomédie et dont le nom se trouve sur de nombreuses médailles, à partir du règne d'Adrien; mais la ligne suivante nous révèle une autre association du même genre, une autre unité historique et géographique se perpétuant de même sous la domination romaine. L'île de Lesbos faisait partie de la province d'Asie. Le titre de *Λεσβάρχης*, qui se rencontre ici pour la première fois, rapproché des monnaies impériales grecques frappées au IIe siècle au nom du *Κοινὸν Λεσβίων*, nous permet d'ajouter une nouvelle diète provinciale à la liste que M. Joachim Marquardt, dans un article de l'*Ephemeris Epigraphica* (t. I, p. 200-214), a récemment dressée de ces congrès.

3° Le titre de *υἱὸς τῆς Λέσβου* est aussi nouveau. M. Perrot l'explique par les nombreux exemples de titres analogues que M. Waddington a relevés sur les marbres de l'Asie Mineure;

mais il se sépare de lui à propos du sens qu'il convient d'attribuer à cette formule; il ne veut y voir qu'un simple titre honorifique, et s'appuie, pour défendre son interprétation, sur cette phrase d'Apulée (*Metamorph.* IV, ch. xxvi) : « Speciosus adolescens, inter suos principalis, quem filium publicum omnis sibi civitas cooptavit. »

4° La formule *πρωτεύων τῶν ἐπαρχειῶν*, que l'on peut rapprocher d'expressions analogues, mais non tout à fait semblables, qui se rencontrent chez les auteurs et sur les marbres, paraît aussi une nouveauté épigraphique.

5° Les inscriptions nous ont fourni les noms d'un certain nombre de tribus des cités de la province bithyno-pontique; on n'en possédait pas encore pour Amastris. Le nom de la tribu Dioscourias vient probablement des relations commerciales entretenues par Amastris avec la ville de Dioscouris, en Colchide.

La forme des lettres, autant que l'on peut en juger par la copie, l'absence de ligature, la présence de l'iota ascrit, la correction de l'orthographe, la rédaction même de ce texte, tous ces indices réunis conduisent M. Perrot à faire remonter cette inscription jusque vers la fin du Ier siècle de notre ère.

II.

La seconde partie du mémoire est consacrée à trois textes grecs qui ont été transcrits et communiqués au ministère des affaires étrangères par le consulat de France à Galatz. Ils proviennent de la ville de Tomis, célèbre par l'exil d'Ovide. On en avait longtemps en vain cherché l'emplacement; des découvertes qui remontent à une vingtaine d'années environ ont montré que la ville de Kustendjé, par où passent tous les voyageurs qui se rendent à Constantinople en suivant la voie du Danube, occupe le promontoire même sur lequel s'élevait autrefois Tomis.

De ces textes, il en est un qui a déjà été publié par M. Desjardins; les deux autres paraissent inédits. En voici le texte et la traduction :

Ἀγαθῇ τύχῃ·
Ἡ βουλὴ καὶ ὁ δῆμος
τῆς μητροπόλεως
Τόμεως Σόσσιαν Ἀ-
φρικανά[ν] γυναῖκα
Κυήτου ἱερασαμέ-
νην μετρὶ θεῶν
θυγατέρα Γ(αίου) Ἰλίου Ἀ-
φρικανοῦ ὑπερβα-
λομένην τὰς πρὸ ἑ-
αυτῆς καὶ ἐπικοσμή-
σασαν τὴν θεὸν ἀνα-
θήμασιν χρισέοις
τειμῆς χάριν.

Sous l'invocation de la bonne fortune. Hommage du sénat et du peuple de la métropole Tomis à Sossia Africana, femme de Quietus, prêtresse de la mère des dieux, fille de C. Ilius Africanus; elle s'est montrée supérieure à toutes les prêtresses qui l'avaient précédée et elle a fait hommage à la déesse d'offrandes en or.

[Ἀγαθῇ τύχῃ·
Ἡ βουλὴ καὶ ὁ δῆμος
τῆς μητροπόλεως
Τόμεως Ἀφρικα-]
νὸν Κυῆτον σΊρα-
τευσάμενον ἐνδό-
ξως καὶ ἀγορανομή-
σαντα ἐπιφανῶς
καὶ ὑπερβαλλόμενον
τοὺς πρὸ ἑα[υ]τοῦ τειμῆ[ς
χάριν, ἀνέσΊησέν
τε τὸν ἀνδριάντα Σόσ-
σια Ἀφρικ(ανά) ἡ γυνὴ αὐτοῦ.

Sous l'invocation de la bonne fortune. Hommage du sénat et du peuple

de la métropole Tomis à... Africanus Quietus, pour ses brillants services militaires, pour la distinction avec laquelle il a rempli les fonctions d'agoranome, pour s'être montré supérieur à tous ses prédécesseurs. Sa femme, Sossia Africana, a élevé la statue.

Tout le commencement de cette seconde inscription, qui manque sur la copie, se restitue aisément d'après la première; les deux statues, les deux piédestaux, les deux inscriptions se faisaient pendant. Après avoir servi, peut-être dans la légion XI Pia Fidelis, qui fut longtemps cantonnée sur cette frontière, Quietus était arrivé à quelque grade de sous-officier; puis il s'était retiré à Tomis et y avait rempli les fonctions d'*agoranome* ou de surveillant du marché. Ces inscriptions, où abondent les ligatures et dont l'orthographe laisse à désirer, doivent être au plus tôt du second siècle de notre ère.

M. Perrot profite de l'occasion que lui offrent ces deux textes inédits de Tomis pour en faire connaître d'autres de la même provenance qui, quoique publiés depuis plusieurs années en Grèce, ne paraissent pas être arrivés jusqu'en Occident. C'est le savant épigraphiste athénien, M. Et. Koumanoudis, qui les a édités dans la *Νέα Πανδώρα* du 1er juin 1868. Ces monuments, qui avaient été envoyés de Kustendjé à la Société archéologique d'Athènes, sont au nombre de dix-huit, dont trois seulement des fragments sans importance. Restent quinze textes, dont dix, un latin et neuf grecs, paraissent tout à fait inédits et ne se retrouvent point ailleurs. Il n'en est aucun que l'on puisse faire remonter avec certitude au delà de la conquête romaine; presque tous contiennent ou des noms propres ou des allusions à l'empire qui permettent de les assigner sans hésitation au temps où Tomis faisait partie de la province de Mœsie. En rapprochant ces textes de ceux qui se trouvent dans les inscriptions latines de Tomis que contient le tome III du *Corpus inscriptionum latinarum*,

on arrive dès maintenant à réunir des données assez précises sur l'histoire de cette cité longtemps oubliée et sur l'organisation du groupe de cités grecques dont elle était la capitale.

L'origine ionienne de Tomis, attestée par Ovide, est confirmée par une inscription de cette ville qu'a publiée M. E. Desjardins, inscription qui doit être antérieure à la création de la province romaine de Mœsie. C'est une stèle élevée par la tribu des Argadeis en l'honneur de son phylarque. Or c'est là le nom d'une des quatre tribus ioniennes primitives qui existèrent à Athènes jusqu'à Clisthènes, et dont on a retrouvé des traces dans différentes villes de l'Ionie, ainsi qu'à Cyzique, colonie de Milet.

Les cités grecques, fondées par les Milésiens sur cette côte, en pleine barbarie, avaient formé, pour mieux résister à l'ennemi qui les pressait de toutes parts, une confédération dont l'histoire intérieure nous est inconnue, mais que nous trouvons désignée dans une inscription sous ce nom : *τὸ κοινὸν τῆς Πενταπόλεως*. Ce fut sans doute avec joie que ces villes se virent protégées par les armes et la diplomatie de Rome, à partir du règne d'Auguste, contre les Scythes et les Sarmates; mais, alors même qu'elles furent entrées dans la province de Mœsie, elles gardèrent leur constitution, leurs mœurs et leur langue, et l'ancienne confédération des villes grecques de la côte continua de subsister, sous le titre de *τὸ κοινὸν τῶν Ἑλλήνων*. A la tête de cette confédération étaient placés de grands dignitaires dont l'un paraît avoir porté le titre d'*ἄρχων τοῦ κοινοῦ τῶν Ἑλλήνων*, et l'autre celui de Pontarque, qui ne s'était encore rencontré que sur la côte d'Asie. C'est un nouveau *κοινόν*, qui manque, comme celui de Lesbos, à la liste de Marquardt. Cette ligue, dont le congrès se réunissait à Tomis, qualifiée de *μητρόπολις τοῦ Πόντου*, ne devait pas comprendre toutes les villes de la Mœsie inférieure; mais elle formait, au sein de la province, un groupe spécial et

restreint, héritier direct de l'ancienne Pentapole milésienne. Tomis, qui, du temps de l'indépendance, avait été, à ce qu'il semble, primée par Odessus, avait pris, sous l'empire, une situation prépondérante; elle était devenue le port le plus fréquenté, le principal entrepôt du commerce de ces régions.

Ces inscriptions contiennent encore quelques autres particularités curieuses. Ainsi, dans deux de ces textes, au lieu de *τοῦ Εὐξείνου Πόντου*, on rencontre cette désignation, unique jusqu'ici, *τοῦ Εὐωνύμου Πόντου*. C'est, selon toute apparence, l'invention prétentieuse de quelque bel esprit local, qui a voulu montrer qu'il connaissait l'origine et le sens d'*Εὔξεινος*, de cette épithète donnée par antiphrase à une mer redoutée des marins. Le titre d'*εὐποσιάρχης*, que l'on avait déjà relevé à Smyrne et que n'a point encore admis la dernière édition du *Thesaurus*, se retrouve ici : il doit s'agir d'une sorte d'échanson public de la cité.

Les deux principales inscriptions de M. Koumanoudis, celles qui sont consacrées aux pontarques Priscus Annianus et Aurelius Priscus Isidore, nous montrent ces personnages, en même temps que magistrats et grands prêtres de la confédération et de Tomis, sénateurs aussi et primats d'une autre ville qui est appelée ici *Φλαβία νέα πόλις*. Dans la seconde de ces inscriptions, cette seconde ville est qualifiée, par rapport à Aurelius Priscus Isidore, d'*ἀντίπατρις*, terme qui n'avait pas encore été rencontré, mais qui ne peut signifier qu'une chose, *sa seconde patrie*. D'après différents indices, M. Perrot inclinerait à croire que dans cette *Φλαβία νέα πόλις*, sur laquelle nous n'avons aucun renseignement, il convient de reconnaître la ville de Novæ. Celle-ci, située près de l'endroit où est aujourd'hui Sistov, était devenue, au IIIe siècle de notre ère, la principale station militaire de la contrée; rien n'empêche de croire qu'elle ait été fondée sous le dernier Flavien, au temps de la guerre de Domitien contre Décébale, et que dans le

grec officiel du pays elle ait alors reçu et conservé le titre de « la nouvelle ville flavienne. » Dans la bouche des légionnaires, qui parlaient latin, ce titre pompeux se serait abrégé en *Novæ*, sous-entendu *tabernæ* ou *canabæ*, et ce nom, plus populaire, aurait fini par prévaloir dans l'usage général. Quant au fait de ces relations particulières entre Tomis et la cité flavienne, il s'expliquerait aisément; ces riches négociants maritimes, entre les mains de qui passaient la plupart des marchandises qui descendaient ou remontaient le fleuve, auraient pris part à la fondation de la cité naissante en y établissant un comptoir.

Ce qui résulte de l'étude de ces inscriptions, c'est que Tomis, sous l'empire, était restée une cité toute grecque; c'est aussi qu'il y a une analogie frappante, et qui n'avait point encore été soupçonnée, entre l'organisation de ces cités grecques de la Mœsie, avec leur *κοινὸν* Ἑλλήνων, et la constitution des villes grecques de la province de la Bithynie et du Pont, avec leur *κοινὸν τῶν ἐν* Βειθυνίᾳ Ἑλλήνων, leur *κοινὸν* Πόντου. Sur la côte européenne et sur la côte asiatique du Pont-Euxin, nous trouvons une *μητρόπολις τοῦ* Πόντου et un Ποντάρχης. De part et d'autre, mêmes titres de magistrats, mêmes noms de fonctions.

M. Perrot termine son mémoire par des réflexions générales sur l'organisation que Rome avait donnée aux provinces orientales, sur la liberté qu'elle leur laissait et le profit que tiraient de cette sage politique tout à la fois le gouvernement central et les diverses populations de l'empire. Voici comment il résume ces observations : « Aujourd'hui, en France, tous les habitants du territoire, de quelque manière et à quelque moment qu'ils soient entrés dans l'unité française, ont mêmes droits civils et politiques; au contraire, dans l'empire romain du premier et du second siècle, le plein droit de bourgeoisie n'était encore, en dehors de l'Italie et surtout dans les pro-

vinces orientales, qu'une exception, que le privilége d'un petit nombre d'individus; les provinciaux étaient encore, au point de vue juridique et politique, dans une condition inférieure. Il semble pourtant qu'il y eût alors dans les différentes contrées de l'empire plus de vie locale et provinciale qu'il n'y en a aujourd'hui, hors de Paris, dans nos départements, que cette vie fût plus intense et plus variée, qu'elle suffît mieux à provoquer et à satisfaire l'ambition de millions d'hommes, à tenir en haleine leur activité. C'est à cette conclusion, tout étrange qu'elle paraisse, que conduit l'étude des monuments épigraphiques en si grand nombre que nous a laissés pour cette époque l'Orient hellénisé, l'ensemble des provinces de langue grecque, et le témoignage en est confirmé par les inductions que l'on peut tirer de toute une littérature bien riche encore et bien diversement féconde. Pour d'autres régions de l'empire romain, pour la Gaule par exemple, on arrive par les mêmes recherches aux mêmes résultats. »

N° V.

LA TÊTE DE LA STATUE D'ADRIEN PLACÉE DANS LE TEMPLE DE JÉRUSALEM.

Un ânier de Jérusalem qui fait métier de transporter des pierres du dehors pour les constructions de la ville avait ramassé, il y a quelques mois, parmi les blocs éboulés d'une muraille en pierres sèches, une tête de statue de marbre, de grandeur naturelle, qui est probablement un débris historique du plus haut intérêt.

Je me suis fait indiquer sur le terrain, par l'auteur même de la trouvaille qui n'en soupçonnait guère l'importance, l'endroit où elle avait été faite. C'est sur le bord de l'ancienne route de Naplouse, à une trentaine de mètres au nord du *Tombeau*

des Rois (Q'boûr es-salatin), et à quelques minutes de la porte de Damas.

La tête, qui fut apportée à un effendi de la ville, est celle d'un personnage viril, à la barbe courte et frisée, aux cheveux abondants dont les mèches épaisses recouvrent une partie du front. Elle porte une couronne de laurier dont les deux branches viennent se rattacher à un grand médaillon (quelque gemme) où est gravé très-distinctement, en camée, un aigle, symbole de la puissance souveraine.

La face, surtout vue sous certains aspects, a une expression de dureté assez caractérisée; les yeux, dont les prunelles sont indiquées par le sculpteur, regardent en haut. Le bout du nez est cassé et quelques régions de la figure, notamment le sourcil droit, ont souffert. Toute la partie postérieure de la tête a été brisée très-anciennement.

Le style de la sculpture est tout à fait romain; le travail est loin d'être irréprochable, mais l'ensemble de la tête a un air imposant d'un grand effet.

Nous avons là, à n'en pas douter, un portrait et non un type banal. La mutilation du nez, quoique assez légère, rend, au premier abord, la physionomie et, partant, l'identité du personnage assez difficile à reconnaître. N'ayant pas ici les éléments iconographiques nécessaires pour résoudre cette question, j'hésitai quelque temps entre plusieurs hypothèses qui se présentèrent successivement à mon esprit. Après mûre réflexion, j'en suis revenu à ma première impression, et je pense qu'on ne peut guère voir dans cette tête autre chose que celle de l'empereur Adrien. C'est également l'opinion d'un homme très-instruit qui a eu l'occasion d'examiner ce morceau, l'archimandrite de la mission russe à Jérusalem; je crois qu'elle sera admise en Europe par les savants compétents et tous ceux qui sont en mesure de la soumettre à une vérification, impossible ici.

La trouvaille, à Jérusalem, d'un fragment de statue de l'empereur Adrien est assurément une chose intéressante; elle pourrait cependant n'être qu'une simple curiosité, si des circonstances particulières n'en venaient faire une découverte d'une véritable valeur historique.

Tout le monde connaît la dernière et terrible insurrection des Juifs sous le commandement de Barcocébas (le fils de l'Étoile) dont Adrien eut tant de peine à triompher. Après cette victoire, chèrement achetée, qui biffa du monde politique le nom des Juifs, Adrien réédifia Jérusalem détruite par Titus, et la transforma en colonie romaine, en l'appelant de son nom *Ælia Capitolina*. Parmi les nombreux monuments dont il orna la cité nouvelle, Dion Cassius mentionne le temple de Jupiter Capitolin élevé sur l'emplacement de l'ancien sanctuaire juif. Quelques auteurs pensent même que c'est l'érection projetée du *naos* païen qui fut la cause déterminante et non la conséquence de cette suprême protestation de la nationalité juive, si impitoyablement réprimée.

Quoi qu'il en soit, il est hors de doute qu'Adrien plaça ou laissa placer *sa propre statue* dans le temple de Jupiter Capitolin. En effet, le pèlerin anonyme qui, parti de Bordeaux en 333, vint visiter Jérusalem, et dont nous possédons les notes de voyage, remarqua encore sur l'emplacement de l'ancien temple *deux statues d'Adrien*. Saint Jérôme, qui connaissait aussi ces lieux *de visu*, dit dans son commentaire sur Isaïe : «Là où étaient autrefois le temple et le culte de Dieu, sont placées aujourd'hui la statue d'Adrien et l'idole de Jupiter» (*Hadriani statua et Jovis idolum collocatum est*). Il paraîtrait même que cette statue du fondateur d'Ælia Capitolina était une *statue équestre*, car le même saint Jérôme, dans son commentaire sur saint Matthieu, parle «de la statue équestre d'Adrien (*equestris statua*) qui, jusqu'à ce jour, s'élève sur *l'emplacement même du saint des saints.*»

On peut se demander si le pieux, mais peu instruit pèlerin de Bordeaux qui parle de deux statues d'Adrien n'a pas, par hasard, pris pour une seconde statue du même empereur ce que saint Jérôme désigne comme *l'idole de Jupiter,* c'est-à-dire justement la statue du dieu auquel était dédié le temple.

Toutefois, quelques critiques paraissent admettre qu'il y avait réellement deux statues d'Adrien, le représentant l'une à cheval, l'autre à pied[1].

Une autre opinion tendrait à reconnaître, dans les deux statues du pèlerin, une statue d'Adrien et une autre d'Antonin le Pieux, son fils adoptif et successeur. D'après cette théorie on aurait peut-être même, dans l'inscription latine encastrée dans le mur du Harâm, la dédicace gravée sur le piédestal de cette dernière statue[2].

Ce n'est pas le lieu ni le moment de discuter pour savoir quelle est la plus satisfaisante de ces conjectures; quelle que soit celle qu'on adopte, il est absolument hors de doute, d'après les textes que je viens de citer, que le temple de Jupiter Capitolin, construit sur l'emplacement du temple juif, contenait au moins *une* statue de l'empereur Adrien, probablement à cheval. La nature militaire des événements qui avaient immédiatement précédé et peut-être déterminé la fondation de la nouvelle colonie romaine expliquent fort naturellement l'emploi de la statue équestre, représentant l'empereur sous l'aspect d'un guerrier victorieux.

Cette statue était encore intacte jusqu'à la fin du IV[e] siècle;

[1] On peut, à ce propos, rapprocher du dire du pèlerin de Bordeaux deux passages d'un auteur dont les descriptions seraient difficilement suspectées d'inexactitude. Pausanias nous montre, en même temps, dans le Céramique d'Athènes et formant une espèce de groupe à part, la statue de Jupiter Eleutherios et celle d'Adrien (Βασιλεὺς Ἀδριανός) (I, III, 2). Dans un autre endroit (I, XVIII, 6) il rapporte qu'avant d'arriver au temple de Jupiter Olympien on trouve *deux statues d'Adrien* de marbre de Thasos, et deux autres de pierre d'Égypte.

[2] *Imp. Cæsa. Tito AElio Hadriano Antonino Aug. Pio PP. Pontifici Auguri decreto decurionum.*

mais il est évident qu'en admettant même que le prestige qui s'attacha jusqu'aux derniers jours à la majesté impériale ait pu la protéger encore plus longtemps contre la main des chrétiens, elle ne dut guère échapper au vandalisme des Perses de Chosroès et à la vengeance des Juifs leurs alliés. En tout cas, elle disparut inévitablement à l'arrivée des Arabes musulmans, et ses débris qui profanaient la *Sakhra,* le roc sacré, furent probablement transportés loin du sanctuaire purifié, et déposés hors la ville, pêle-mêle avec les ordures dont Omar trouva le lieu saint couvert[1].

Étrange ironie du sort! Jetée sur l'ancienne voie publique, la face contre terre, cette tête superbe et triomphante du vainqueur de Barcocébas, du rénovateur de Jérusalem, du divin Adrien, ce front lauré et orné de l'aigle impériale a été foulé aux pieds, depuis plus de douze siècles, par tous ceux, grands et petits, qui sont entrés dans la ville sainte. Et ce n'est qu'après la longue ignominie de cette insulte séculaire que, pour dernier outrage, ce chef mutilé, aux regards toujours altiers, a été ramassé par un pauvre ânier et empilé par lui dans la même *couffe* avec les plus vulgaires moellons! Si Jehovah avait encore un prophète, quelque Isaïe nouveau ne manquerait pas de montrer dans cette triste destinée une expiation méritée, un châtiment du dieu jaloux vengeant sa maison profanée.

Ch. Clermont-Ganneau.

Après la lecture de cette lettre, M. de Longpérier présente les observations suivantes : « Il eût été, en effet, piquant, au moment où la lecture de notre savant confrère, M. Duruy, vient d'attirer de nouveau l'attention du public sur les voyages et les actes politiques d'Adrien, de signaler à Jérusalem une image de cet empereur. Mais j'ai le regret de

[1] Le chroniqueur arabe de Jérusalem, Moudjir ed-din (p. 227 du texte de Boulaq), parle des *images* qui se trouvaient dans le Harâm à l'arrivée d'Omar, et cite à ce propos des vers où il est question de *statues de marbre* (Douma).

ne pouvoir apporter, à l'appui de l'opinion émise par M. Clermont-Ganneau, le témoignage des monuments connus. Les statues, les bustes, les médailles nous ont rendu familière l'image d'Adrien, et cette image diffère considérablement de celle qui vient d'être retrouvée. Dans le nouveau marbre, nous observons, et M. Ganneau a très-exactement remarqué, une chevelure épaisse qui cache les oreilles et tombe sur le cou, un nez très-aquilin, une expression de dureté dans le regard, qui ne se rapportent point du tout au type d'Adrien. Si M. Ganneau avait eu à sa disposition les éléments iconographiques qui, comme il le dit lui-même, lui font, en ce moment, défaut, il aurait renoncé sans doute à l'identification séduisante qu'il propose.

«Autant qu'on en peut juger par une photographie, la tête de marbre semble appartenir à une époque postérieure au règne d'Adrien. Nous n'irons pas jusqu'à la faire descendre au temps de Julien, quoiqu'elle présente avec la physionomie de cet empereur une certaine analogie; car l'art du temps de Julien nous est connu, non-seulement par la numismatique, mais encore par les deux statues de cet empereur qui existent l'une au Louvre, et l'autre au musée des Thermes.

«Adrien a, assez souvent, la tête ceinte d'une couronne de laurier. Mais cette couronne est formée d'un simple et véritable rameau, un souvenir héréditaire de la couronne décernée à César. Dans le marbre de Jérusalem, nous voyons une lourde couronne ornée au centre d'un camée. Il s'agit évidemment d'une couronne de métal, et pour en trouver une semblable sur la tête des empereurs il faut descendre au temps de Constantin et de Julien. Cependant nous pourrions reconnaître là un ornement sacerdotal. Les archéologues compareront cette couronne d'orfévrerie, ornée d'un camée, à celle qui décore la tête de Lucius Lartius Anthus, cistophore du temple de Bellone, dont l'image a été trouvée en 1729 à Rome, au Monte-Mario. Francesco Gori nous en a conservé la gravure, en publiant le recueil d'inscriptions de Giovanbattista Doni (page 135, pl. VIII).

«Les couronnes sacerdotales, ornements liturgiques, sont plus riches que la couronne impériale; il ne faut pas s'en étonner. L'appareil sacerdotal avait besoin d'un certain éclat extérieur dont pouvait et devait même se passer le chef de la république. De nos jours encore on voit les suisses de cathédrales porter des épaulettes enrichies d'agréments que ne présente pas l'épaulette de nos généraux d'armées.

«Pour n'être pas le portrait d'Adrien, la tête iconographique trouvée à Jérusalem n'en est pas moins un monument très-important, eu égard

surtout à la rareté des sculptures provenant de cette ville. Lorsqu'un moulage du marbre sera parvenu à Paris, les archéologues pourront l'étudier d'une manière plus rigoureuse, et lui assigner sa place exacte dans la science.»

N° VI.

LETTRE DE M. DE VOGÜÉ SUR LA DÉCOUVERTE DE LA VÉNUS DE MILO.

Péra, 9 mai 1874.

Monsieur le Président et cher confrère,

Depuis qu'une polémique nouvelle s'est engagée au sujet de la Vénus de Milo et de l'état dans lequel elle a été découverte, on a eu recours à moi de divers côtés pour savoir si les archives de l'ambassade de France à Constantinople ne renfermeraient pas la solution du problème qui divise les archéologues. La première invitation m'a été faite par M. Rayet, l'habile et heureux explorateur des ruines de Milet; pendant que je me livrais aux recherches qu'il m'avait indiquées, notre confrère M. Ravaisson a eu la même pensée; d'autres appels m'ont été adressés depuis. Pour répondre en une fois aux questions qui m'ont été ainsi posées, je viens réclamer votre obligeant intermédiaire : l'Académie voudra bien, j'espère, accueillir favorablement cette communication et se charger elle-même de produire au débat les renseignements qui lui paraîtront de nature à l'élucider.

La correspondance de l'ambassade avec le consulat général de Smyrne et l'agence consulaire de Milo pendant les années 1820-21-22 renferme un certain nombre de dépêches relatives à la célèbre statue, mais les contestations nées de la découverte et les réclamations qui l'ont suivie y tiennent plus de place que les détails archéologiques. Par une fatalité regrettable, la pièce principale, le premier rapport de M. Brest, me manque : je le fais rechercher à Smyrne, mais sans grand

espoir de le retrouver, les archives de ce consulat général ayant, plus encore que les nôtres, souffert des incendies, des déplacements, de toutes les causes qui compromettent d'ordinaire la conservation des collections formées dans les postes diplomatiques ou consulaires.

Quoi qu'il en soit, j'ai réuni un certain nombre de faits qui pourront ne pas être inutiles au débat, et je vais rapidement les résumer.

C'est le 8 avril 1820 (et non en février) que la statue fut découverte par un paysan qui piochait son champ. M. Brest fut le premier informé de la trouvaille; il s'aboucha avec le paysan et négocia l'acquisition de la *Vénus;* le paysan s'engagea à ne la céder qu'à M. Brest.

Celui-ci s'empressa d'avertir le consul général de Smyrne et lui « proposa de faire acheter le marbre pour compte du Gouvernement. » M. David, « n'osant prendre sur lui une pareille dépense, » en écrivit à l'ambassadeur, le marquis de Rivière, et lui demanda « s'il voulait prendre sur lui de faire cette acquisition pour le Musée royal. » Les communications à cette époque étaient longues et difficiles entre les îles de l'Archipel : c'est le 25 avril seulement que M. David communiquait à l'ambassade les informations qu'il avait reçues; sa lettre ne put arriver à Constantinople avant les premiers jours de mai. M. de Rivière prit rapidement son parti et, le 23 du même mois, la goëlette *l'Estafette,* portant son mandataire, M. de Marcellus, mouillait en rade de Milo.

Six semaines à peine s'étaient écoulées depuis le jour de la découverte; cet intervalle, bien court pour l'époque, avait néanmoins suffi pour qu'une intrigue fût nouée. Un prêtre grec, Oikonomos Verghi, voulant conquérir par le don de la statue les bonnes grâces de Mourouzi, le drogman de l'arsenal, avait circonvenu le propriétaire du trésor, l'avait menacé, effrayé, et avait fini par vaincre sa résistance. Quand M. de

Marcellus arriva à Milo, la Vénus avait échappé à M. Brest et avait été vendue 718 piastres à Oikonomos. Par quels moyens M. de Marcellus parvint-il à faire casser ce marché et à faire triompher les droits qu'il tenait des promesses antérieurement faites à notre vice-consul? Les archives de l'ambassade sont muettes sur ce point : elles laissent complétement dans l'ombre l'épisode du combat rapporté dans les mémoires de Dumont d'Urville et la nature des «obstacles divers» que M. de Marcellus eut à écarter : elles constatent seulement que la statue fut cédée par une vente régulière, vente précédée par de laborieuses négociations. «C'est avec beaucoup de peine que M. de Marcellus a obtenu que la statue lui fût vendue,» écrit M. le baron des Rotours, commandant d'un des vaisseaux du roi, à la date du 29 mai. Les agents de cette transaction furent deux des primats de l'île, Pétraky Tatarakis et l'archimandrite grec. La somme payée fut de 836 piastres, dont 718 remboursées à Oikonomos Verghi, et 118 représentant les dépenses faites par les primats pour transporter la statue du lieu où elle avait été trouvée jusqu'à la Marine. Pour cette somme de 836 piastres du temps ou 550 francs environ de notre monnaie, M. de Marcellus acheta non-seulement la Vénus, mais les trois Hermès et l'enfant découverts avec elle.

Le 26 mai, *l'Estafette* mettait à la voile avec son précieux fardeau.

Trois jours après arrivait en rade de Milo la corvette anglaise *la Hourlan* (?), venant de Malte pour acheter la statue.

Oikonomos Verghi s'était hâté de faire connaître au drogman de l'arsenal l'insuccès de ses propres démarches; il s'était même mis en route pour Constantinople, lorsqu'il apprit à Syra que Mourouzi venait faire une tournée dans les îles. Il l'attendit : le drogman s'était fait précéder par un officier chargé de lever sur l'île de Milo une première contribution de

2,000 piastres : de faux rapports lui avaient fait croire que M. de Marcellus avait donné 9,000 piastres aux primats. Se trouvant bientôt lui-même à Siphante, il manda auprès de lui les deux principaux négociateurs, l'archimandrite et Pétraky Tatarakis. Ces deux primats furent l'objet des plus mauvais traitements; on leur arracha, en les menaçant de leur faire trancher la tête, un certificat portant que la statue, aussitôt découverte, avait été destinée au drogman; « allégation de la plus grande fausseté, écrit M. Brest, car dès l'instant qu'elle fut trouvée, je fus le premier à être informé et le premier à traiter avec le particulier pour en faire l'achat. » De plus on leur extorqua de l'argent; la somme totale qui fut ainsi, à plusieurs reprises, arrachée aux primats, fut de 7,100 piastres.

M. Brest, témoin des souffrances et des humiliations imposées à ces infortunés, s'empressa de prévenir M. de Rivière et de réclamer sa protection pour ces hommes, victimes « de leur attachement et de leur amour pour la nation française. » Il fit plus : il se mit personnellement à la recherche de M. de Marcellus et le rejoignit à Smyrne ; une entrevue eut lieu entre M. David, M. de Marcellus et M. Brest : M. David l'a racontée en termes émus. M. de Marcellus y prit l'engagement de faire rembourser, d'une manière ou de l'autre, aux primats de Milo, les avances dont la Vénus aurait été l'occasion. L'excellent vice-consul, joyeux de cette bonne nouvelle, s'empressa de la faire tenir par un pilote de passage à Mme Brest, cette vaillante femme dont l'amiral Jurien de la Gravière a récemment fait connaître l'indomptable énergie; Mme Brest, sur la foi des assurances reçues, s'empressa de donner à Tataraky et à l'archimandrite un à-compte de 1,743 piastres.

De retour à Constantinople, M. de Marcellus, fidèle à sa promesse, intéressa M. de Rivière au sort des primats : l'ambassadeur obtint de la Porte un *bouyourouldou* ordonnant la restitution de l'argent indûment perçu. M. de Rivière en porta

lui-même le texte à Milo, le 15 novembre 1820, lorsqu'il toucha dans cette île en retournant en France.

Les dispositions du bouyourouldou, est-il besoin de le dire? ne furent jamais exécutées; les efforts des deux chargés d'affaires, MM. de Viella et de Beaurepaire, échouèrent devant l'inertie de l'administration ottomane. L'insurrection grecque survint : les habitants de Milo refusèrent le tribut; Mourouzi fut mis à mort. La Sublime Porte put se croire libérée de tout engagement; mais ni M. Brest ni les primats n'étaient rentrés dans leurs déboursés : ce fut M. le duc de Rivière qui les indemnisa; il acquitta la dette que le pays avait contractée envers eux le jour où le Musée national avait reçu de l'ambassadeur le chef-d'œuvre conquis par leurs soins.

Tel est le récit que me fournit une série de pièces parfaitement concordantes dont les originaux sont sous mes yeux. Quant aux détails archéologiques, ceux qui nous intéressent vraiment, toute cette correspondance est assez pauvre; la pièce principale, le premier rapport de M. Brest, fait défaut; les quelques renseignements que nous avons trouvés sont épars dans trois lettres dont je vous envoie le texte, laissant aux défenseurs des deux systèmes en présence à y chercher des arguments. Ceux qui soutiennent que la statue a été découverte avec ses deux bras intacts s'empareront du mot de M. Dauriac : « Vénus recevant la *pomme.* » Restera à déterminer la part que l'induction peut avoir eue dans la rédaction de cette phrase et à examiner si le fait de la découverte, auprès de la statue, d'une main brisée tenant une pomme, n'a pas suffi à l'inspirer. Les autres, avec plus de force, suivant moi, pourront s'appuyer sur la lettre de M. Brest et soutenir que si les bras avaient été brisés et perdus pendant le transport de la statue ou dans un combat sur la plage, M. Brest n'aurait pas eu à *faire des fouilles dans la niche* pour les retrouver.

Un fait surtout me paraît ressortir de ces documents, c'est

que les deux portions de la statue n'ont pas été simultanément exhumées. Dans la première lettre, celle du 25 avril, il est dit expressément que le buste seul a été mis au jour, et pourtant les fouilles avaient déjà été poussées assez loin pour amener la découverte d'un des Hermès et de la statue d'enfant. La partie inférieure de la Vénus ne fut trouvée que plus tard, et une lettre du 31 mai signale d'une manière toute particulière la valeur de cette seconde trouvaille. S'il est vrai que les deux blocs aient été rencontrés assez distants l'un de l'autre pour qu'un certain intervalle de temps se soit écoulé entre la découverte du premier et celle du second, que devient ce récit d'une statue debout sur son socle, au fond d'une niche, contemplée par ses heureux inventeurs dans l'harmonie majestueuse de ses formes intactes et de son installation originale? N'y a-t-il pas lieu de douter, non de la bonne foi des narrateurs, Dieu m'en garde, mais de la fidélité de souvenirs traversés par le cours des années, le bruit des controverses, l'envahissement inévitable de la légende? Ils sont bien rares, je crois pouvoir l'assurer, les exemples de statues antiques trouvées intactes à leur place primitive, ayant échappé, au fond d'une niche tutélaire, à l'action du temps et des hommes, et demeurant inviolables quand tout s'écroulait autour d'elles, non dans une catastrophe subite, comme celle d'Herculanum, mais par l'effet d'une destruction assez lente pour transformer en un champ labourable le monument qu'elles contribuaient à orner. S'est-on d'ailleurs bien rendu compte de la valeur du mot *niche*, employé par les premiers témoins pour désigner le lieu de la découverte? Faut-il le prendre dans son sens architectural, ou l'entendre d'un enfoncement plus ou moins naturel, dans lequel plusieurs statues provenant d'un temple voisin auraient été déposées ou jetées pêle-mêle? Les exemples sont nombreux d'enfouissements semblables, accomplis à l'époque du triomphe du christianisme, soit par les chrétiens

pour faire disparaître des *idoles*, soit par les derniers païens pour soustraire à la profanation l'objet de leur vénération attardée. Une étude des lieux pourrait seule nous éclairer sur ces détails et offrir les éléments de la solution définitive du problème. Je ne saurais l'entreprendre aujourd'hui, et je cède la parole aux documents écrits qu'il m'a été possible de retrouver.

Veuillez agréer, Monsieur le Président et cher confrère, l'assurance de mes sentiments distingués et dévoués.

VOGÜÉ.

Smyrne, le 25 avril 1820.

A M. LE MARQUIS DE RIVIÈRE.

Monseigneur,

M. le commandant Dauriac m'écrit de Milo le 11 que, trois jours auparavant, il a été trouvé dans cette île, par un paysan qui piochait dans son champ, une statue de marbre blanc, représentant Vénus recevant la *pomme;* elle est de grandeur plus que naturelle : on n'a dans ce moment que le buste jusqu'à la ceinture. Cet officier est allé la voir : la tête lui a paru bien conservée, ainsi que la chevelure. M. le commandant de *l'Estafette* l'a vue aussi et a trouvé le torse bien modelé : il pourra donner plus de détails à Votre Excellence. On a dit au paysan que la découverte qu'il avait faite était d'une grande valeur. Il y a des personnes, assure M. Dauriac, qui lui en ont déjà offert mille piastres. M. Brest a obtenu des primats que la statue ne soit pas vendue jusqu'à nouvel ordre. Voyez, Monseigneur, si vous voulez prendre sur vous de faire cette acquisition pour le Musée royal. Il sera beau pour Votre Excellence d'avoir enrichi ce grand dépôt des arts.

Je la prie, etc. etc.

Signé : L. DAVID.

P. S. Je reçois une lettre de M. Brest : il annonce que le même paysan a trouvé deux autres statues. L'une représente le dieu Terme et l'autre un jeune enfant. Il me fait observer que les opinions sont partagées ; que quelques-uns de nos officiers ont trouvé que ces statues n'étaient pas d'un grand prix ; que quelques autres les ont regardées comme de beaux ouvrages. Mais l'opinion de nos marins ne peut pas faire autorité sur

cette matière; il nous faudrait le coup d'œil d'un artiste, et nous n'en avons point à Smyrne en ce moment. Les primats, m'écrit M. Brest, veulent qu'il soit fait présent de cette statue au drogman près du capitan-pacha. Notre agent consulaire a obtenu qu'il n'en serait point disposé avant qu'il leur eût fait connaître la décision qu'il provoque, et il me propose de faire acheter ce marbre pour compte du Gouvernement. Je n'ose prendre sur moi une pareille dépense; je vous prie, Monseigneur, de me donner vos ordres le plus tôt possible.

N. B. En marge de cette dépêche, on lit de la main de M. de Rivière : «La statue est en fort mauvais état, elle pourra être restaurée; j'ai chargé M. le vicomte de Marcellus de l'acheter, il s'est acquitté de cette commission et doit la rapporter sur *l'Estafette.*»

Smyrne, le 31 mai 1820.

Monseigneur,

J'ai reçu ce matin une lettre de M. le baron des Rotours : elle est datée en rade de Samos, le 29. Il arrivait de Salonique et d'Athènes où il avait été très-bien reçu. «J'allais entrer à Milo, ajoute-t-il, quand j'ai trouvé *l'Estafette* qui en sortait. M. de Marcellus, qui remplit à bord de cet aviso une mission importante, avait aussi celle d'acheter la statue trouvée dans l'île il y a deux mois. C'est avec beaucoup de peine qu'il est parveuu à obtenir qu'elle lui fût vendue. Je doute que j'eusse obtenu le même succès, malgré les sacrifices que j'étais résolu de faire. Ce qui rend cette acquisition plus importante que nous ne pensions, c'est que la partie qui y manque a été retrouvée. M. de Marcellus assure que le travail en est parfait et qu'elle ne peut manquer de tenir une place distinguée parmi les chefs-d'œuvre de l'art qui ornent encore notre Musée. Quant à mon sentiment là-dessus, je ne puis vous le dire, la statue étant encaissée et placée dans la cale de *l'Estafette.*»

Je vous félicite, Monseigneur, d'avoir saisi cette occasion d'augmenter les richesses de notre beau musée. Mon fils, qui est sur la corvette, me parle aussi d'une statue d'enfant et de trois Termes trouvés en même temps que la Vénus et livrés aussi à votre envoyé. C'est une véritable fortune et qui fera plus d'honneur à Votre Excellence que les marbres du Parthénon n'en ont fait à lord Elgin.

. . . .

Je prie Votre Excellence d'agréer, etc. etc.

Signé : L. David.

A M. LE VICOMTE DE VIELLA, CHARGÉ D'AFFAIRES.

Milo, le 26 novembre 1820.

Monsieur le Chargé d'affaires,

Je prends la liberté de vous écrire la présente pour vous accompagner deux lettres que S. E. M. le marquis de Rivière m'a remises à son passage dans l'île pour vous, Monsieur. Il est parti le 15 pour sa destination.

. . . .

. . . .

Son Excellence m'a laissé des ordres pour faire des recherches pour trouver les bras et autres débris de la statue, mais pour cela faire il serait urgent d'obtenir un bouljourdhy qui nous permît de faire des fouilles à nos frais, car, dans la même niche où elle a été trouvée, il y a lieu d'espérer que l'on doit trouver d'autres objets. . . . .

. . . .

J'ai l'honneur d'être, etc.

Signé : Louis BREST.

N° VII.

Thérapia, 25 mai 1874.

Monsieur le Président et cher confrère,

Pour faire suite à ma communication du 9 courant, j'ai l'honneur de vous faire savoir que j'ai enfin retrouvé la *première* lettre écrite par M. Brest, quatre jours après la découverte de la Vénus de Milo. L'original est conservé dans les archives du consulat général de Smyrne; le titulaire actuel de ce poste, M. de Burggraff, a eu l'obligeance de m'en envoyer une copie que je m'empresse de vous transmettre, en supprimant les passages relatifs à des affaires de service absolument étrangères à la découverte de la statue. Ce document tranche définitivement le débat, car il constate que la Vénus a été trouvée avec *ses bras cassés*. Il résulte également de cette correspondance que *la main tenant une pomme* a été découverte

dans la niche en même temps que le torse, et qu'elle a été considérée, soit par M. Brest, soit par les officiers de marine, comme provenant de la statue : c'est cette coïncidence qui les a conduits les uns et les autres à baptiser la statue du nom de *Vénus recevant la pomme.* Ainsi se trouve confirmée la conjecture que j'avais émise dans ma lettre précédente.

La première partie du problème est donc résolue, celle qui concernait l'état matériel du marbre au moment de son exhumation, et je suis heureux d'avoir pu vous fournir à cet égard des informations concluantes. Quant à la seconde partie, celle qui touche à la pose primitive des bras, sa solution n'est pas donnée par les documents : la correspondance constate seulement la découverte, près de la statue, des débris d'un bras se terminant par une main qui tient une pomme; elle ne prouve pas que ces fragments, trouvés au milieu d'autres fragments antiques, appartinssent à la Vénus; mais cette question de fait peut être élucidée par un examen comparatif du marbre et du style de la sculpture, s'il est vrai que cette main et ces débris soient encore conservés dans les magasins du Louvre. Cette recherche toute technique, combinée avec l'étude des données archéologiques fournies par la comparaison de la statue avec les monuments ou groupes que l'antiquité nous a laissés, peut seule conduire à la découverte de la vérité. Les archives ont aujourd'hui donné, je crois, tout ce qu'elles pouvaient donner, et ce côté de la question me paraît épuisé. La seule pièce qui nous manquât, la première lettre écrite par M. Brest au marquis de Rivière, vient d'être publiée par M. de Marcellus. Elle est datée du 26 mai 1820. Dans sa correspondance ultérieure, M. Brest mentionne plusieurs fois cette lettre du 26 mai qui est la base de toutes ses réclamations et qui paraît bien être la première qu'il ait directement adressée à l'ambassade. Jusque-là il n'avait correspondu qu'avec le consulat général de Smyrne, et son premier rapport envoyé

à M. David est celui dont je vous communique aujourd'hui la copie.

Pour compléter le *dossier* de la Vénus de Milo, je vous adresse aussi un extrait de la lettre écrite à M. David par M. Dauriac, commandant de *la Bonite,* et qui est mentionnée dans le rapport du 25 avril, dont copie était annexée à ma précédente communication. L'original est conservé dans les archives du consulat général de Smyrne.

Veuillez agréer, Monsieur le Président et cher confrère, l'assurance de mes sentiments distingués et dévoués.

VOGÜÉ.

Rade de Milo, à bord de *la Bonite,* le 11 avril 1820.

A M. DAVID, CONSUL GÉNÉRAL DE FRANCE A SMYRNE.

Monsieur David,

Je vous annonce avec plaisir que nous sommes arrivés en ce port depuis hier matin, 9 heures, après avoir été devant Samos......

Il a été trouvé il y a trois jours, par un paysan qui piochait dans son champ, une statue de marbre blanc représentant Vénus recevant la pomme de Pâris; elle est de grandeur plus que naturelle; on n'a dans ce moment que le buste jusqu'à la ceinture; j'ai été la voir : la tête m'a paru bien conservée, ainsi que la chevelure; le bout d'un des seins est cassé. On a dit au paysan que la découverte qu'il a faite était d'une grande valeur et il le croit maintenant, car il y a des personnes qui lui en ont déjà offert mille piastres. M. Brest voudrait bien l'acheter pour le Musée royal, mais il ne peut pas faire une avance aussi forte, n'en ayant pas les moyens et ne sachant pas si l'objet les vaut et si le Gouvernement lui rembourserait ses débours; il a, malgré cela, obtenu des primats que la statue ne soit pas vendue jusqu'à nouvel ordre. Il m'a demandé quelques conseils au sujet de cette statue : je ne puis lui en donner, ne connaissant rien à la chose; il aurait fallu ici M. Huyot, mais il n'est plus à Smyrne.

Veuillez, etc.

Signé : DAURIAC,
Capitaine de frégate commandant *la Bonite.*

Milo, le 12 avril 1820.

LE VICE-CONSUL DE FRANCE A MILO A M. DAVID, CONSUL GÉNÉRAL DE FRANCE A SMYRNE.

. . . . Je vous dirai, Monsieur le Consul général, qu'un paysan vient de trouver, dans un champ à lui appartenant, trois statues en marbre, représentant l'une une Vénus tenant la pomme de discorde dans une main; elle est un peu mutilée, les bras sont cassés, et partagée en deux pièces par la ceinture : cela ne manque pas cependant que d'être un bon ouvrage; l'autre représente le dieu Terme, et la troisième est un jeune enfant. Les opinions sont cependant très-partagées, car il y a de ces messieurs les officiers qui l'ont observée, [qui] disent que ce n'est pas grand'chose, et d'autres au contraire disent que c'est un fort bel ouvrage. Les habitants, c'est-à-dire les primats, veulent qu'il en soit fait cadeau au drogman près du capitan-pacha : j'ai obtenu qu'il n'en soit rien fait jusqu'à ce que je leur donne une décision; si vous désiriez que je l'achète pour le compte du Gouvernement, je vous prie de me donner vos ordres.

Il vous est sans doute connu, Monsieur le Consul général, que depuis quelque temps je fais faire des fouilles des antiquités; j'ai été assez heureux, j'ai même fait parvenir au Musée plusieurs choses. J'ai dernièrement trouvé une urne d'une grandissime grandeur et très-bien conservée : ces messieurs l'ont estimée à 1,500 piastres; mon intention est de l'envoyer au Muséum à Paris, mais je voudrais que ce fût par une voie sûre; je vous la ferai passer, si vous le jugez à propos, et vous en ferez ce que vous croirez convenable. J'aurais beaucoup à vous parler sur toutes ces choses-là, mais il faudrait que j'eusse l'honneur de conférer avec vous, Monsieur le Consul général.

. . . .

J'ai l'honneur d'être, etc.

Signé : Louis Brest.

M. Ravaisson, à la suite de cette communication, présente à l'Académie des moulages, qu'il vient de faire exécuter, du fragment de bras et de la main qui ont été trouvés en 1820 avec la Vénus de Milo, et qui sont maintenant exposés au Louvre, dans une vitrine spéciale auprès de la statue.

Il explique que ces fragments étant du même marbre ou à très-peu près que la Vénus, et offrant les mêmes proportions, il est probable qu'ils lui ont appartenu; mais que, d'autre part, l'infériorité de travail qu'ils présentent ne permet guère de les attribuer au même auteur que la célèbre statue, et doit plutôt les faire considérer comme une restauration; mais cette restauration a dû s'éloigner peu de la conception originale.

Et en effet, en examinant très-attentivement ces fragments, leur forme et celle des cassures, M. Ravaisson arrive à la conviction qu'ils ne peuvent s'expliquer que dans l'hypothèse où ils appartenaient à un bras et une main que Vénus appuyait sur un personnage placé à sa gauche. Vénus ne montrait pas de la main gauche élevée une pomme; dans cette hypothèse, étant données la forme qu'affecte le fragment de bras, laquelle exige une flexion prononcée de l'avant-bras, et la disposition de la main elle-même, qui ne retient la pomme qu'avec les deux derniers doigts aidés du pouce, on n'arrive qu'à une attitude forcée, disgracieuse, impossible. Tout s'explique au contraire d'une manière très-simple, si l'on admet que le restaurateur antique de la Vénus lui a donné un bras qui revient s'appuyer sur l'épaule gauche du Mars placé à côté d'elle, et une main qui tient négligemment une pomme, tandis que l'action principale est celle de la main droite qui s'approche de Mars.

Loin donc que la présence des fragments dont il s'agit s'oppose à l'hypothèse que la Vénus de Milo était groupée avec un Mars, ils sont plutôt une preuve de plus ajoutée à tant d'autres, que telle était la composition primitive.

N° VIII.

LE ROMANT OU CHRONIQUE EN LANGUE VULGAIRE DONT JOINVILLE A REPRODUIT PLUSIEURS PASSAGES.

M. Natalis de Wailly se propose d'examiner quel était ce *romant*, quelle date il faut lui assigner, en quoi la rédaction qu'il contenait sur le règne de saint Louis différait des rédactions analogues qui l'avaient précédée et de celles qui la suivirent; enfin de déterminer le degré de confiance qu'il mérite, notamment en ce qui concerne le texte des Ensei-

gnements de saint Louis. Tous ces points ont été traités par M. Viollet dans un travail communiqué l'an dernier à l'Académie, à l'occasion de la découverte faite par ce savant d'un exemplaire des Chroniques de Saint-Denis contenant un texte des Enseignements identique à celui de Joinville. M. de Wailly confirmera l'opinion de M. Viollet sur les trois premiers points, mais il la combattra sur le quatrième.

Le manuscrit 2615 du fonds français, découvert par M. Viollet, contient tout ce que Joinville a emprunté à un *romant*, sauf un chapitre relatif à la réforme de la prévôté de Paris. Il en faut conclure que ce chapitre n'avait pas encore été ajouté aux Chroniques de Saint-Denis quand fut arrêtée la rédaction du ms. 2615, rédaction qui est antérieure à la canonisation de saint Louis, prononcée en 1297, quoique la copie du volume qui la contient soit de l'an 1314 au plus tôt. La rédaction était antérieure à l'an 1297, puisqu'elle ne donne pas à Louis IX le titre de *saint*. A cette preuve, donnée par M. Viollet, s'en ajoute une autre, c'est que cette même rédaction ne contient pas les additions faites à la première édition de la Chronique latine de Guillaume de Nangis, quoiqu'elle modifie en plus d'un point la traduction primitive de la Vie de saint Louis, écrite en latin par ce même auteur. La rédaction du ms. 2615 est donc un texte intermédiaire entre la traduction primitive qu'elle a modifiée et la seconde édition de la Chronique latine dont elle ne reproduit pas les changements.

Des faits qui viennent d'être exposés, M. de Wailly tire la conclusion suivante : « Il résulte, dit-il, de différents moyens de contrôle appliqués au texte contenu dans le ms. 2615, que ce texte constitue une édition des Chroniques de Saint-Denis dont la partie la plus récente a été rédigée sous le règne de Philippe le Bel, avant la canonisation de saint Louis, et dans laquelle on retrouve, à l'exception du chapitre relatif à la

prévôté de Paris, tous les emprunts faits par Joinville au *romant* d'où il a tiré le récit de ce qu'il n'avait personnellement ni vu, ni ouï. Il en résulte encore que la partie litigieuse des Enseignements de saint Louis, qui est comprise dans cette édition antérieure à l'an 1297, existait plusieurs années avant la publication de l'histoire de Joinville, et que la thèse du P. Cros, tendant à prouver que cette partie litigieuse était le résultat d'une fraude pratiquée entre les années 1309 et 1350, se trouve ruinée de fond en comble par la découverte de M. Viollet. L'ancienne rédaction des Chroniques de Saint-Denis dont j'avais affirmé l'existence n'est plus désormais une hypothèse ou une probabilité; c'est un fait positif et incontestable, qui met en pleine lumière l'authenticité du livre de Joinville et la vanité du système imaginé par son détracteur. »

M. de Wailly estime, en outre, qu'on peut désormais se servir de cette rédaction comme d'un jalon pour déterminer l'ordre dans lequel se sont succédé celles qui l'ont précédée ou suivie. S'appuyant sur des faits démontrés depuis longtemps par M. Paris, et ajoutant de nouvelles considérations à son propre mémoire sur l'origine des Chroniques de Saint-Denis, il détermine ainsi la série des plus anciennes éditions de ce grand recueil historique :

1° En 1274, édition amplifiée de la Chronique due à un ménestrel du comte de Poitiers, édition dans laquelle on trouve pour la première fois, de 1060 à 1223, un texte développé et analogue à celui des grandes Chroniques.

2° Vers 1285, édition attribuée pour la première fois à l'abbaye de Saint-Denis, et contenant un texte développé depuis les origines de la monarchie jusqu'en 1223.

3° Avant 1297, texte du ms. 2615 s'étendant jusqu'en 1285, et contenant, pour les règnes de Louis IX et de Philippe III, une rédaction nouvelle de la traduction primitive

des Vies de ces deux rois écrites en latin, après 1285, par Guillaume de Nangis.

4° Avant 1305, même texte augmenté du chapitre de la prévôté de Paris.

5° Vie de saint Louis qui a été insérée après coup dans le manuscrit de la bibliothèque de Sainte-Geneviève pour y remplacer une rédaction française de Primat.

Examinant de plus près la rédaction contenue dans le ms. 2615 en ce qui concerne le règne de saint Louis, M. de Wailly rappelle qu'on ne peut hésiter, après les preuves données par M. Viollet, à la considérer, d'une part, comme plus récente que la traduction primitive de la Vie latine écrite par Guillaume de Nangis au commencement du règne de Philippe le Bel; de l'autre, comme plus ancienne que la Vie correspondante ajoutée après coup au manuscrit de la bibliothèque Sainte-Geneviève, et maintenue comme texte définitif dans les dernières éditions des Chroniques de Saint-Denis. Il s'attache ensuite à prouver que les modifications introduites dans le texte intermédiaire du ms. 2615 se rattachent à l'exécution d'un plan qui était arrêté à l'avance, et qui s'est poursuivi dans les textes plus récents. L'œuvre de Guillaume de Nangis offrait, dans plusieurs passages, soit un caractère hagiologique qui a paru trop prononcé et qu'on a voulu atténuer, soit des phrases déclamatoires ou des longueurs qu'on s'est proposé d'abréger ou de supprimer. On a voulu changer la forme de la pensée sans en altérer le fond, et ramener le texte au ton et au style que comporte naturellement une œuvre historique. D'un autre côté, on y a fait un assez grand nombre d'additions qui donnent au récit plus d'intérêt et de variété. M. de Wailly signale particulièrement des passages qui concernent la reine Blanche comme des pages vraiment originales, fournissant de curieux échantillons de notre vieille prose française, et bien faciles à distinguer, dans les Chroniques de Saint-Denis, au

milieu de ces traductions qui se traînent si péniblement dans l'ornière de la phrase latine.

Arrivé à la question sur laquelle il se trouve en désaccord avec M. Viollet, celle de l'authenticité des Enseignements, M. de Wailly fait remarquer que son savant contradicteur, tout en montrant l'importance du manuscrit où il a découvert le texte de ce document, augmenté des passages litigieux reproduits par Joinville, n'a pu tirer de sa découverte un seul argument nouveau à l'appui de sa thèse. Ce n'est pourtant pas une chose indifférente que de savoir en quel lieu, en quel temps, par qui et comment ces passages ont été introduits dans le texte des Enseignements. Or, comme M. Viollet a prouvé que l'addition s'est faite à l'abbaye de Saint-Denis et avant l'année 1297, M. de Wailly tire de cette double circonstance des présomptions nouvelles en faveur de son opinion. L'abbaye de Saint-Denis ayant une sorte de mission officielle pour exécuter un grand recueil historique, la présomption est qu'elle ne devait pas servir d'abri à un faussaire. Les travaux de rédaction ayant été poussés avec une grande activité de 1285 à 1297, ce faussaire n'aurait trouvé alors ni un temps convenable pour pratiquer sa fraude, ni surtout un moyen sûr pour la dissimuler. En effet, ces travaux ne s'exécutaient pas à l'aventure, mais il y avait un plan arrêté, des tâches données, un contrôle exercé; l'introduction des passages litigieux n'a donc pu passer inaperçue : ajoutés dans le texte intermédiaire et maintenus, plus tard, dans le texte définitif, ils ont été soumis à plusieurs examens successifs comme les autres passages, fort nombreux, où l'on constate que la traduction primitive de la Vie latine de Guillaume de Nangis a été modifiée avant et après 1297, par des additions, des retranchements ou des variantes. Comment admettre que toutes ces corrections soient sincères, excepté celles qui se rapportent aux Enseignements de saint Louis?

M. de Wailly montre ensuite que ses anciennes objections contre la thèse de M. Viollet ont conservé toute leur force. Il avait dit et il maintient que le passage relatif aux ménagements qu'il convenait de garder avec les communes et les bonnes villes, afin d'y trouver au besoin un appui contre la noblesse, était un conseil politique qui avait dû être retranché du texte des Enseignements produit pour l'enquête sur la canonisation de saint Louis, attendu que la plus vulgaire prudence obligeait à le tenir secret. On a cru réfuter cette objection en disant que ce passage avait été publié avant la canonisation, et précisément dans le texte le plus populaire, le plus répandu, celui des Grandes Chroniques de Saint-Denis. Or cette réponse porte complétement à faux. D'une part M. Viollet confond la *rédaction* d'un texte avec sa *publicité;* de l'autre, il assimile un livre en langue *vulgaire* à un livre *populaire.* Ce qui est parfaitement établi dans son mémoire, c'est que le texte du manuscrit 2615 a été rédigé avant 1297 ; mais la question de la publicité, qui est toute différente, n'y est même pas abordée. On sait bien que Joinville a connu ce texte, au temps où il s'occupait d'écrire son livre, c'est-à-dire en 1305. D'autres que lui en ont-ils eu communication à une date antérieure? C'est ce qu'on n'a aucun droit d'affirmer. En soi la chose n'est pas impossible, mais la preuve manque. Quant à la popularité de ce même texte, elle n'est même pas vraisemblable. A en juger par le manuscrit 2615 dont il occupe la première moitié, ce livre, qu'on se figure si populaire et si répandu, aurait pesé environ quatre kilogrammes. Un tel ouvrage, qui ne pouvait facilement se mettre en circulation, coûtait d'ailleurs beaucoup trop cher pour n'être pas d'une grande rareté. Quand M. Viollet ajoute qu'il considère en bloc « comme des textes *populaires* et *de vulgarisation* les Chroniques de Saint-Denis, » il trahit lui-même par le rapprochement de ces deux mots la confusion qui s'est opérée dans son esprit.

M. Viollet s'est donc fait illusion sur la portée de sa réponse : rien ne prouve que le texte du manuscrit 2615 ait eu de la publicité avant l'année 1297, et tout porte à croire qu'il n'a jamais pu être un texte populaire. On doit se borner à penser qu'il a trouvé accès chez de riches personnages et dans quelques maisons religieuses. Ce qui eût assuré la diffusion de la Vie de saint Louis contenue dans le manuscrit 2615, c'eût été ce que nous appelons aujourd'hui un tirage à part. Or, on ne connaît pas un seul manuscrit qui renferme ce récit sous forme de copie isolée dans un format un peu portatif. Au contraire, il existe au moins trois exemplaires de la traduction primitive du texte de Guillaume de Nangis, quoique cette traduction ait été supplantée par celle du manuscrit 2615. Ce qui est surtout à remarquer, c'est que, parmi les nombreux manuscrits qui renferment les Enseignements de saint Louis à l'état de pièce isolée, on n'en signale pas un seul qui reproduise le texte du manuscrit 2615. Donc le conseil secret de politique n'a pas été ébruité ; donc le texte rédigé avant 1297, loin de devenir populaire, n'a jamais eu qu'un très-petit nombre de lecteurs.

« Je le demande maintenant avec toute confiance, dit M. de Wailly, est-il probable qu'il se soit trouvé dans l'abbaye de Saint-Denis un moine assez dévoué aux communes pour propager ses opinions par un faux, assez hardi pour les dissimuler sous la forme d'un conseil de saint Louis à son fils, assez habile pour tromper la surveillance qu'on exerçait sur ses travaux ? Qu'est-ce que toutes ces hypothèses, sinon des invraisemblances accumulées les unes sur les autres ? A quoi bon cette fraude ? Qui voulait-on tromper, tout le monde en général, ou le roi en particulier ? Ces questions étaient posées dans mon précédent mémoire : pourquoi n'y a-t-on pas répondu, sinon parce qu'on n'a pas trouvé de réponse suffisante à y faire ? »

Après avoir justifié l'authenticité du passage relatif aux communes, M. de Wailly montre qu'il n'y a pas d'objection sérieuse à élever contre d'autres phrases d'un intérêt tout à fait secondaire, qui ne se rapportent qu'à des détails de simple administration. A quoi bon fabriquer de faux enseignements pour recommander de maintenir les bonnes coutumes, d'abaisser les mauvaises et de ne pas lever de tailles sans grande nécessité? Qui a pu imaginer que saint Louis pensât le contraire, et quelle nécessité de mentir pour lui faire dire des vérités qui n'apprenaient rien à personne? Voilà pourtant, avec le passage relatif aux communes et aux bonnes villes, les prétendues interpolations qui auraient été pratiquées dans le texte du manuscrit 2615.

Tous ces passages sont donc authentiques, et il n'est pas difficile de s'expliquer pourquoi on a pu les retrouver à l'abbaye de Saint-Denis. Le texte complet des Enseignements y avait pu être apporté par un personnage qui fut en position de le connaître et de le garder par devers lui : ce personnage, c'est l'abbé Mathieu de Vendôme, successivement choisi comme régent par saint Louis et par Philippe le Hardi. Il avait pu en cette qualité, non-seulement donner son avis sur les passages qu'il était nécessaire ou loisible de soustraire à la publicité de l'enquête, mais encore être chargé de veiller à l'exécution de la mesure qui avait été définitivement arrêtée. Il est donc naturel que Geoffroy de Beaulieu ait dû communiquer la minute de son abrégé à celui que Guillaume de Nangis appelle le principal conseiller du royaume, et lui obéir en faisant ensuite les retranchements convenables. Une copie de cette minute aurait pu se conserver à l'abbaye de Saint-Denis, et fournir tous les passages qui ont été rétablis dans le texte du manuscrit 2615. Mais il est plus vraisemblable que, pour opérer cette restitution, on a eu recours au texte complet des Enseignements. Or, il est arrivé que là, comme

ailleurs, la rédaction contenue dans le manuscrit 2615 est restée assez voisine de la traduction primitive du texte latin de Guillaume de Nangis. L'abrégé de Geoffroy de Beaulieu, inséré dans cette traduction, n'a pas été soumis à une correction de détails, mais seulement augmenté d'un petit nombre d'additions qui durent être inscrites entre les lignes ou à la marge de l'exemplaire servant de brouillon au nouveau rédacteur. Quant au rédacteur du texte définitif, qui se donne généralement plus de liberté que celui du texte intermédiaire, il ne s'est pas fait scrupule de modifier la forme de l'abrégé quand il pouvait reproduire plus fidèlement celle du texte original. De là les variantes plus nombreuses et plus accentuées qui caractérisent la rédaction contenue dans le manuscrit de la bibliothèque Sainte-Geneviève.

Telles sont les explications que M. de Wailly propose comme pouvant rendre compte des données de ce problème historique et littéraire. S'il s'en présente d'autres qui soient meilleures, il est prêt à les accepter, pourvu qu'elles se concilient avec sa conclusion principale, qui est de repousser absolument l'hypothèse d'une interpolation frauduleuse pratiquée dans le texte des Enseignements de saint Louis.

« Mais je ne veux pas, dit-il, terminer ce mémoire par une parole de contradiction adressée à un savant dont je ne cesse pas d'estimer les travaux, alors même que je me crois obligé de les critiquer. J'ai besoin de le remercier de m'être venu en aide contre un autre adversaire qu'il a, sans le combattre, réduit à l'impuissance, en prouvant que le livre de Joinville, quelle que soit l'issue de cette controverse, doit être mis hors de cause et rester à l'abri de tout soupçon. J'ai besoin surtout de le féliciter d'avoir éclairé d'une vive lumière une question d'histoire littéraire plus obscure et plus difficile à résoudre.

« Il est désormais certain, grâce à M. Viollet, qu'avant 1297 on avait traduit à l'abbaye de Saint-Denis et réuni en

corps d'ouvrage une longue série de textes historiques comprenant les annales de la monarchie française, depuis son origine jusqu'à la mort de Philippe le Hardi. L'exécution de ce grand travail se partage donc entre l'administration de Mathieu de Vendôme (de 1258 à 1286) et celle de Renaud Giffart (de 1286 à 1304). Le premier, mêlé comme régent à la pratique des affaires et mis en contact avec toutes les classes de la société, est bien digne d'avoir compris qu'une histoire écrite en langue vulgaire devait être appropriée par le fond et par la forme de ses récits aux nouveaux lecteurs qu'elle était destinée à instruire et à intéresser. Ayant connu de près saint Louis, il est naturel qu'il ait voulu lui susciter des historiens au sein de son monastère, et l'on peut croire qu'il fit choix de Primat et de Guillaume de Nangis pour reprendre l'œuvre interrompue de Gilon de Reims. Le savant travail de M. Delisle permettrait même de supposer que ces deux moines, obéissant chacun aux ordres de leur abbé, étaient, à l'insu l'un de l'autre, occupés à écrire la même histoire. Quoi qu'il en soit, le récit du règne de saint Louis ne cessa pas d'être, pour ainsi dire, mis au concours jusqu'à ce que des changements successifs l'eussent amené à la forme qui fut définitivement adoptée. On ne saurait douter que Renaud Giffart n'ait pris une part importante à la surveillance de ces travaux historiques et à l'exécution des plans de son devancier. Voilà pourquoi, sur la miniature du manuscrit de la bibliothèque Sainte-Geneviève, le personnage principal après le roi, ce n'est pas Primat agenouillé pour présenter son travail, c'est l'abbé de Saint-Denis, revêtu de ses habits pontificaux, la mitre en tête, le bâton pastoral dans la main gauche, et la main droite étendue vers le livre qui vient d'être achevé. Ce n'est pas non plus Primat, c'est l'abbé qui, en son nom et au nom des moines dont il est accompagné, offre au jeune roi l'œuvre commune de son monastère, et l'exhorte à profiter des ensei-

gnements contenus dans ce livre, en imitant les bons princes et en fuyant l'exemple des mauvais. Il ne faut pas voir dans ce dessin une œuvre d'imagination, mais le commentaire exact et vivant de la page d'histoire littéraire que nous a révélée la découverte de M. Viollet. »

APPENDICE.

RAPPORT SUR LES INSCRIPTIONS CAMBODGIENNES ADRESSÉES A L'ACADÉMIE LE 2 AVRIL 1874.

Messieurs,

M. l'amiral de Dompierre d'Hornoy, Ministre de la marine et des colonies, a envoyé à l'Académie sept grandes inscriptions cambodgiennes, dont deux en estampages et cinq en copies, écrites en caractères cambodgiens modernes, et il demande l'avis de l'Académie pour savoir s'il doit faire exécuter le même travail sur les autres inscriptions qui se trouvent sur les anciens monuments du Cambodge.

Ces monuments, surtout ceux d'Angkor, sont des merveilles de grandeur et de richesse architecturale; ils ont fait l'admiration des voyageurs chinois au XIIIe siècle et font la nôtre depuis que Mouchot les a retrouvés, il y a une dizaine d'années. Leur ensemble fournit la preuve irrécusable de l'existence prolongée d'un puissant empire, mais nous n'avons encore que des indications fort vagues sur la dynastie sous laquelle ils ont été construits; nous ne pouvons pas leur assigner de dates précises; nous ne nous expliquons pas encore le mélange de mythologie brahmanique et bouddhiste que nous offrent les bas-reliefs qui en couvrent les murs. Tous ces problèmes ne peuvent trouver leur solution que par l'étude des nombreuses inscriptions gravées sur les monuments. Cette étude n'a jusqu'à présent fait que de faibles progrès, et ces progrès cependant nous donnent la certitude que les difficultés de l'interprétation de ces textes ne résisteront pas longtemps aux méthodes philologiques de notre temps. M. Janneau était parvenu à en déchiffrer l'écriture et à s'assurer que les textes n'étaient pas en pali, comme on était porté à le supposer, mais en ancien cambodgien, dialecte aujourd'hui à peu près inintelligible, que sa mort prématurée l'a empêché d'étudier. Un prêtre bouddhiste a

donné à M. Garnier une traduction approximative de quelques fragments de ces inscriptions, et les copies en caractères modernes que M. le Ministre nous a envoyées montrent qu'il y a des hommes du pays qui paraissent pouvoir lire, sinon comprendre, ces anciens textes.

Quand on possédera la collection complète des inscriptions, et quand on aura à sa disposition les ouvrages anciens de la littérature cambodgienne dont M. Garnier fait mention, la solution du problème sera proche et certaine.

L'importance de ces inscriptions n'est donc pas douteuse, et la première chose à faire est de s'en procurer des représentations absolument exactes pour pouvoir les livrer à l'examen des savants et pour les soustraire à tout jamais aux chances de destruction qui menacent tous les monuments anciens. Mais, pour obtenir des reproductions qui puissent servir à une publication, il faut des méthodes plus rigoureuses que celles qui ont été employées pour les sept inscriptions que M. le Ministre nous a communiquées, et qui sont en partie copiées en caractères cambodgiens modernes, en partie prises par empreintes sur papier. Or, les copies, ou plutôt les transcriptions en d'autres caractères, seront des auxiliaires utiles pour la lecture des textes, mais ne peuvent jamais remplacer ceux-ci. C'est parfaitement évident, et il serait inutile d'y insister.

Quant aux empreintes que nous avons reçues, elles laissent beaucoup à désirer. On a enduit d'une couleur noire la surface de la pierre, et on y a appliqué un papier très-mince pour faire ressortir l'écriture en blanc sur un fond noir; mais la couleur est entrée dans le creux des lettres, et il en est résulté des empreintes extrêmement brouillées. Quelques spécimens d'inscriptions d'Angkor que M. Garnier a insérés dans son ouvrage, et des empreintes qui se trouvent en différentes mains à Paris, prouvent qu'on peut obtenir par cette manière des empreintes parfaitement nettes, quand on s'y prend bien et quand la surface parfaitement lisse de la pierre le facilite. Mais il nous paraît plus sûr de se servir de la méthode que recommande notre Commission des inscriptions sémitiques et qui consiste dans les empreintes sur papier blanc non collé, et nous vous proposons de joindre à ce rapport quelques exemplaires de la publication de cette Commission pour que M. le Ministre puisse les envoyer à Saïgoun.

Votre Commission propose en conséquence à l'Académie d'adresser à M. le Ministre des remercîments pour l'intérêt éclairé qu'il a montré pour les recherches historiques en Cochinchine, et de le prier de faire reproduire toutes les inscriptions en caractères anciens qui se trouvent

sur les monuments, dans toutes les parties de la colonie et du Cambodge. La meilleure reproduction serait par le moulage en plâtre, et l'on devrait y procéder partout où les circonstances le permettent. Là où le moulage ne serait pas praticable, il faudrait faire :

1° Une photographie en plusieurs exemplaires;

2° Une empreinte aussi soigneusement faite que possible sur papier blanc non collé, et, s'il se peut, en double ou en triple;

3° Une transcription en caractères modernes cambodgiens telle que celles que nous avons sous nos yeux, si l'on trouve un homme du pays pour la faire;

4° Enfin indiquer avec précision la localité du monument et la place exacte que l'inscription y occupe.

La réunion de ces matériaux pour chaque inscription permettrait d'en publier des reproductions fidèles.

Si les circonstances s'y prêtaient, il serait très-désirable qu'on pût obtenir des reproductions semblables des inscriptions qui se trouvent sur des monuments de la même espèce situés dans le Cambodge siamois. Nous savons par M. Garnier que ces monuments sont très-exposés à être détruits par les Siamois, et il importerait de sauver au moins les inscriptions qui doivent compléter les données fournies par les monuments sur territoire français.

Ce point nous amène à une dernière recommandation que votre Commission désire adresser avec les plus vives instances à l'attention bienveillante de M. le Ministre : elle a pour objet la conservation de ces merveilleux monuments que la fortune a mis dans la possession ou sous la protection de la France. Tout conspire perpétuellement, et en tout pays, contre les monuments en pierre taillée qui ne sont pas protégés par un maître. Partout les indigènes les emploient pour leurs masures, les ingénieurs civils et militaires les démolissent pour leurs routes, leurs barrages et leurs fortifications, les architectes y trouvent des carrières de matériaux tout façonnés, et les curieux et les pourvoyeurs des musées européens les mutilent et les dégradent pour déposer quelques fragments dans leurs collections. Ces dévastations ont duré trop longtemps et sont allées si loin que l'opinion publique a fini par se révolter contre elles, et l'Académie a certainement applaudi M. de Fourtou, Ministre de l'instruction publique, lorsqu'il a annoncé, dans une occasion solennelle, qu'il négociait avec des gouvernements étrangers pour arrêter des procédés barbares ou intéressés, qui ont déjà défiguré ou fait disparaître tant de monuments antiques.

Aujourd'hui le moulage en plâtre et la photographie suffisent aux besoins de la science sans amener aucune dégradation, et nous sommes convaincus que M. le Ministre de la marine partagera l'opinion de l'Académie, que l'honneur de la France est intéressé à la conservation des monuments du Cambodge, et qu'il les protégera en les déclarant monuments historiques, et en donnant les ordres les plus sévères de ne les laisser entamer par personne et sous aucun prétexte.

Le rapporteur de la Commission,

Jules Mohl.

LIVRES OFFERTS.

SÉANCE DU MERCREDI 1er AVRIL.

(Séance avancée à cause du Vendredi saint.)

Sont offerts à l'Académie :

Principe universel du mouvement et des actions de la matière résultant de la découverte de cette loi générale : la force vive se transmet mieux entre corps semblables qu'entre corps différents, et applications à la matière comme à la vie, par M. Trémaux (broch. in-8°).

M. le Président dit que l'auteur, présent à la séance, aurait voulu exposer lui-même à l'Académie les conclusions de son ouvrage, ce que les usages de l'Académie n'ont point permis de lui accorder.

M. Renan présente à l'Académie des fragments syriaques des *Homélies de saint Cyrille d'Alexandrie,* publiés par M. W. Wright, et complétant l'édition donnée de ces homélies par M. Payne Smith (broch. in-4°). Ces fragments sont extraits de divers débris de manuscrits syriaques tirés des couvents de Nitrée, que l'on a cru souvent épuisés, et qui ne cessent néanmoins de rendre encore des textes intéressants.

M. Guigniaut, Secrétaire perpétuel honoraire, offre à l'Académie *La Sainte Bible, Ancien Testament ; traduction nouvelle d'après le texte hébreu.* (2 vol. in-8°.)

L'église de Genève a publié successivement en 1588, puis en 1805, des traductions complètes des livres saints ; aujourd'hui la compagnie des pasteurs de la même église, voulant donner une traduction tout à fait neuve, faite sur les textes sacrés, en a confié le soin à l'homme le plus éprouvé qu'elle eût dans son sein, M. Louis Segond, docteur en théologie. Cette traduction nouvelle avait été précédée, à un an seulement de distance, d'une version du Nouveau Testament, par un membre de la même société, M. le professeur Oltremare. M. Guigniaut n'a pas reçu encore cette traduction, et attend qu'il l'ait pour présenter des observations d'ensemble sur ces travaux importants, qui ont d'ailleurs, dit-il, dans les disciples de M. de Sacy, membre de l'Académie, des appréciateurs plus autorisés.

M. de Longpérier offre à l'Académie, au nom de M. François Lenor-

mant, un deuxième fascicule de l'ouvrage autographié qui a pour titre : *Choix de textes cunéiformes inédits ou incomplétement publiés jusqu'à ce jour*.

«En tête de ce fascicule, dit-il, se trouve une liste des derniers rois de Suze pendant le VIIIe et tout le VIIe siècle avant notre ère : ces princes sont au nombre de dix-neuf.

«Puis la copie des inscriptions suziennes, et enfin diverses inscriptions des rois d'Our appartenant à l'époque primitive, et des rois de Karrak du XXIXe siècle, époque très-reculée, si on la rapproche de nos données historiques occidentales, mais contemporaine des époques égyptiennes parfaitement reconnues, grâce aux monuments.

«La publication de M. Fr. Lenormant est destinée à mettre entre les mains des philologues une série de textes qui les aidera dans leurs travaux. Les titres placés en tête de chaque article fournissent déjà une idée du contenu ou de l'âge des textes.»

SÉANCE DU VENDREDI 10 AVRIL.

Le Secrétaire perpétuel présente à l'Académie, au nom de M. Barthélemy Saint-Hilaire, de l'Académie des sciences morales et politiques, la traduction qu'il avait annoncée du rapport sur les *Antiquités troyennes* de M. le docteur H. Schliemann, traduction faite par notre savant correspondant, M. Rangabé. Un riche et bel atlas, composé d'illustrations et de photographies, est joint, comme la première fois, à cet ouvrage.

Les remercîments de l'Académie seront adressés à M. Barthélemy Saint-Hilaire, avec prière de les transmettre à M. le docteur Schliemann et à M. Rangabé.

Le Secrétaire perpétuel offre encore à l'Académie :

Sainte Cécile et la société romaine (1 vol. in-4°), ouvrage publié par M. F. Didot, membre libre de l'Académie, avec ce luxe intelligent et vraiment scientifique que l'on avait pu apprécier déjà dans sa belle édition de *Joinville*, due aux soins de M. de Wailly.

M. A. Maury présente à l'Académie, au nom de M. Héron de Villefosse, une brochure in-4°, intitulée : *Des mesures en usage en Brie aux XIIIe et XIVe siècles*.

M. Héron de Villefosse a cherché à éclaircir la question assez obscure des mesures en usage dans quelques lieux de la France, et il l'a fait d'après des documents inédits.

M. Egger présente également :

1° Au nom de M. Adolphe Espagne, une brochure in-4° ayant pour titre : *Proverbes et dictons populaires recueillis à Aspiran*, petit travail intéressant pour la connaissance des mœurs et de la langue de cette contrée;

2° *Notice de quelques inscriptions grecques observées dans diverses collections*, par M. Robert Mowat (in-8°).

Les inscriptions ont peu d'importance, mais elles sont relevées avec une exactitude, et expliquées avec une méthode qu'on ne saurait trop louer.

SÉANCE DU VENDREDI 17 AVRIL.

Le SECRÉTAIRE PERPÉTUEL présente à l'Académie une *Dissertation* en roumain *sur un vase d'argile portant le nom de Décébale*, découvert à Blois, en France. Note archéologique par M. Odobesco, membre de la Société académique roumaine et du Comité archéologique de Bucharest (Bucharest, 1873, in-f°, avec une image chromolithographique).

M. D'AVEZAC présente un fascicule intitulé : *Archivio storico lombardo, giornale della Società storica lombarda, e bollettino della consulta archeologica del museo storico artistico di Milano* (mars 1874, in-8°).

«L'Italie, dit-il, une aujourd'hui, ne peut cependant effacer le souvenir des anciennes autonomies entre lesquelles son histoire était partagée. Aussi ne faut-il point s'étonner de voir des sociétés historiques spéciales s'organiser dans les vieilles capitales où persistent les traditions et sont accumulées les archives.

«Outre l'intérêt du culte des gloires domestiques, les esprits élevés aiment à espérer, des études de ce genre, une direction noble et féconde à donner à l'activité de la jeunesse des classes distinguées. A ce point de vue se sont placés des hommes d'élite qui, réunis autour du célèbre historien César Cantù, ont récemment organisé à Milan une *Société historique lombarde*, qui aura tout d'abord à sa portée le riche trésor des archives d'État, ouvert aux recherches sérieuses avec une admirable libéralité, aidée de l'expérience de l'éminent directeur et aussi de quelques familiers de ces richesses séculaires, tels que le comte Porro, le marquis d'Adda, etc. On projette une «Bibliothèque historique» où les documents se réuniront par volumes; on commence dès à présent une Revue trimestrielle, et le premier cahier en est déjà offert à l'appréciation du monde érudit et lettré, sous le titre que j'ai indiqué plus haut.

«En me faisant envoi de ce premier fascicule, le savant éditeur exprime

le vœu que le Recueil soit avant tout jugé digne d'un bienveillant accueil de la part de l'Institut de France, auquel il me prie de le présenter en son nom. Pour satisfaire convenablement à ce désir, il m'a semblé que l'hommage devait s'adresser à la fois à deux de nos Académies, d'une part à celle à laquelle j'ai l'honneur d'appartenir, et qui range l'érudition historique approfondie parmi les plus sérieux objets de son programme; d'autre part, à celle des Sciences morales et politiques, où M. Cantù se trouve inscrit lui-même parmi les correspondants de la section d'Histoire générale et philosophique. Toutes deux paraissent devoir trouver un égal intérêt aux publications de la Société nouvellement fondée à Milan; et toutes deux ne peuvent manquer de les accueillir favorablement.»

M. Delisle offre à l'Académie, de la part de M. Jules Lair, ***un fragment inédit de la Vie de Louis VII préparée par Suger*** (extrait de la Bibliothèque de l'École des chartes, t. XXXIV).

«On savait, dit M. Delisle, par un témoignage du xiie siècle que Suger avait entrepris de composer une vie de Louis VII, mais on n'avait jusqu'à présent trouvé aucun vestige de cet ouvrage. M. Jules Lair, en recueillant les matériaux d'une édition critique de l'Histoire des ducs de Normandie par Guillaume de Jumiéges, a remarqué dans un manuscrit du xiie siècle, venu de Saint-Germain-des-Prés, le commencement d'une vie de Louis VII, qu'il a sans hésitation attribuée à Suger. Le fragment contient en effet plusieurs particularités qui ne peuvent convenir qu'au célèbre abbé de Saint-Denis, et l'attribution proposée est tout aussi incontestable que si le nom de l'auteur était expressément indiqué dans le texte.

«Le manuscrit d'où M. Lair a tiré ce précieux fragment est un recueil de notes et d'extraits qu'un chroniqueur de la fin du xiie siècle avait jetés pêle-mêle sur des cahiers, et dont il comptait se servir pour rédiger une de ces compilations historiques comme le règne de Philippe-Auguste en vit naître plusieurs. La confusion de ce recueil de notes explique l'oubli dans lequel le fragment de la vie de Louis VII est resté si longtemps. En effet, ce recueil a été fréquemment consulté depuis le xviie siècle; les différents éditeurs des œuvres de Süger s'en sont même servis pour établir le texte de la vie de Louis le Gros; mais personne n'avait songé à le soumettre à une analyse détaillée et rigoureuse. C'est ce qu'a entrepris M. Lair, et il a été récompensé de sa peine par une des plus intéressantes découvertes qui aient été faites de nos jours dans le domaine de la littérature historique du xiie siècle.

«Le morceau qu'il vient d'exhumer est une des plus belles pages de

Suger. Il nous fait connaître, pour les commencements du règne de Louis VII, trois événements considérables, dont il n'existait aucune mention dans les documents publiés jusqu'à présent. On y remarque surtout le récit très-dramatique d'une insurrection communale à Poitiers, récit qui formera désormais l'un des plus curieux chapitres de l'histoire des origines municipales dans les provinces de l'ouest de la France.

« L'exactitude des renseignements nouveaux fournis par le fragment que M. Lair vient de publier était suffisamment garantie par le nom même de Suger; mais, par une heureuse coïncidence, plusieurs de ces renseignements viennent d'être pleinement confirmés par un texte du XIIe siècle, enregistré dans le cartulaire de l'abbaye de Talmont que M. de la Bouretière vient de publier pour la Société des antiquaires de l'Ouest.

« Le travail de M. Lair apporte donc un notable supplément aux anciennes éditions de Suger et comble une lacune dans nos annales du XIIe siècle. »

M. RENAN présente au nom de M. Maurice Vernes deux volumes in-8°, intitulés, l'un : *Histoire des idées messianiques depuis Alexandre jusqu'à l'empereur Hadrien;* le second : *Le peuple d'Israël et ses espérances relatives à son avenir, depuis les origines jusqu'à l'époque persane* (Ve siècle avant J. C.; essai historique).

« M. Vernes, ajoute M. Renan, est un élève instruit de M. Colani. Il discute avec critique l'époque de la composition des ouvrages qui, tels que le livre d'Hénoch et les livres pseudo-sibyllins, marquent le progrès de la croyance au Messie, depuis l'époque où elle prend quelque précision jusqu'à la révolte de Barkokeba, qui signale à peu près sa disparition. »

SÉANCE DU VENDREDI 24 AVRIL.

M. Trübner, libraire-éditeur à Londres, adresse à l'Académie les *Mélanges de Colebrooke*, avec la vie de l'auteur, et l'ouvrage sanscrit, en vers : *Mataparikshâ*, dont M. Muir, correspondant de l'Académie, lui avait annoncé le prochain envoi.

Sont offerts en outre :

Ortografia de la lengua castellana, reducida a una sola regla, par D. Vincente Puyals de la Bastida (broch. in-18);

Monnaies gauloises des Séquanes, par M. A. Castan (broch. in-4°).

M. DE LONGPÉRIER offre de la part de l'auteur, M. Léon d'Hervey, un nouveau fascicule de 50 pages de la traduction de l'*Ethnographie des peuples étrangers*, de Ma-touan-lin.

Ce cahier considérable contient la fin du chapitre relatif au Japon, et la chronologie des souverains de ce pays, depuis les temps fabuleux jusqu'au XIII[e] siècle de notre ère.

Puis le commencement du chapitre relatif au royaume de *Kao-kiu-li*, dont le nom, abrégé plus tard en Kao-li, et prononcé *Koraï* suivant le mode japonais, est devenu pour nous Corée.

Dans un appendice le savant traducteur expose diverses remarques au sujet de l'histoire du Japon. Il fait observer que les Chinois, qui avaient une littérature longtemps avant que les Japonais eussent pratiqué l'écriture, fournissent des détails que ces derniers n'ont pas connus en ce qui touche leur propre pays.

M. Ed. Le Blant présente l'année 1873 du *Bulletin d'archéologie chrétienne*, de M. de Rossi, traduit par le chanoine Martigny. Ce n'est pas seulement une traduction que donne M. l'abbé Martigny dans cette édition française; il y joint des notices très-utiles pour expliquer aux personnes peu versées dans l'archéologie certains termes, certaines questions qui pourraient les embarrasser. C'est ainsi que nous rencontrons, dans la série des fascicules déposés par M. Le Blant, des notes savantes et précises sur les *arenaria* et les *cryptæ arenariæ*, si souvent nommés dans l'histoire des catacombes; sur un nom mystique de l'Eucharistie (Τὸ Ἀγαθόν); sur le titre de *primicerius*; sur l'époque où fut figuré pour la première fois le crucifix. Il y a là, à côté de la traduction, une œuvre de vulgarisation éminemment utile à qui veut connaître les origines du christianisme.

M. d'Avezac dépose sur le bureau de l'Académie deux tirages à part où l'on rend compte de plusieurs de ses travaux :

Il libro di Ferdinando Colombo ;

Bibliografia : D'Avezac, La mappemonde du VIII[e] siècle de Saint-Béat de Liébana. Paris, Challamel aîné, 1870.

SÉANCE DU VENDREDI 1[er] MAI.

Le Secrétaire perpétuel présente le fascicule des *Comptes rendus de l'Académie* (1[er] trimestre de 1874).

M. L. Delisle offre à l'Académie un opuscule de M. Tamizey de Larroque intitulé : *Lettres inédites du cardinal d'Armagnac.*

« Le cardinal Georges d'Armagnac, dit-il, a joué au XVI[e] siècle un rôle considérable dans les négociations diplomatiques et dans l'administration du midi de la France. Il est connu par le zèle qu'il mit à protéger les sa-

vants, à faire venir en France des manuscrits et des marbres d'Italie, et à favoriser les publications de textes anciens. Sa vie n'a cependant jamais été l'objet d'un travail critique et approfondi. M. Tamizey de Larroque a donc été bien inspiré en recueillant et en discutant les témoignages qui peuvent servir à restituer la biographie d'un des plus illustres prélats du XVI[e] siècle. A sa dissertation il a joint le texte de quarante-six lettres du cardinal, et l'analyse d'un certain nombre de pièces de moindre intérêt. Ces documents, fort curieux en eux-mêmes, sont accompagnés de commentaires qui en rendent la lecture facile et en augmentent la valeur. Le seul regret qu'on éprouve, c'est que l'éditeur n'ait pu faire entrer dans sa publication soixante-deux lettres du cardinal d'Armagnac, que M. le comte de la Ferrière a signalées dans les collections de Saint-Pétersbourg. »

SÉANCE DU VENDREDI 8 MAI.

Sont offerts :

Les livraisons 80[e], 81[e] et 82[e] de l'ouvrage de M. Philippe Le Bas, continué par M. Waddington, membre de l'Académie, intitulé : *Voyage archéologique en Grèce et en Asie Mineure, fait par ordre du Gouvernement français pendant les années 1843 et 1844, et publié sous les auspices du Ministère de l'instruction publique.*

L'Islamisme d'après le Coran, l'enseignement doctrinal et la pratique, par M. Garcin de Tassy, membre de l'Académie (3[e] édition, 1 vol. in-8°).

Études sur l'éloquence attique : Lysias, Hypéride, Démosthènes, par M. Jules Girard, membre de l'Académie (1 vol. in-8°).

Note sur le sens d'une formule de quelques diplômes militaires (Extrait de la Revue de l'instruction publique), par M. J. Roulez.

Le SECRÉTAIRE PERPÉTUEL offre en outre à l'Académie, au nom de l'auteur, M. J. Maissiat, un volume qui a pour titre : *Annibal en Gaule.* L'auteur a fait une étude approfondie de la fameuse campagne qui commence la seconde guerre punique. Il discute en particulier les textes si diversement interprétés qui ont rapport au passage des Alpes, et se prononce pour le col du mont Cenis. Plusieurs cartes, où l'itinéraire du général carthaginois est marqué avec le plus grand soin, aident le lecteur à mieux suivre sa démonstration. Les conclusions générales jointes à cet ouvrage prouvent que l'auteur n'a pas borné ses recherches à ces débuts de la guerre d'Annibal, et qu'il pourrait justifier ce qu'il dit de son génie militaire, dans un récit où cette guerre entière serait exposée.

M. BRUNET DE PRESLE offre à l'Académie de la part de l'auteur, M. N.

Saripolos, professeur à l'Université d'Athènes, le 1[er] volume de la 2[e] édition de son *Traité de droit constitutionnel*, en grec (in-8°). M. Saripolos, docteur en droit de la Faculté de Paris, n'a jamais oublié les leçons qu'il a reçues, dans sa jeunesse, de plusieurs membres de l'Académie, et s'est fait un devoir de faire hommage à l'Institut des nombreux ouvrages qu'il a publiés, notamment de son livre *Sur le droit des nations en paix et en guerre, précédé d'une étude historique.*

La première édition de son traité de droit constitutionnel date de plus de vingt ans; dans l'intervalle M. Saripolos, devenu député et rapporteur de la constitution qui régit aujourd'hui la Grèce, a eu la satisfaction de faire prévaloir la plupart des principes qu'il avait soutenus comme professeur, et qu'il reproduit avec la même conviction dans cette édition nouvelle; il doit y joindre les discours qu'il a prononcés dans la discussion de la constitution grecque, dont ils forment en quelque sorte le commentaire.

M. L. Renier offre à l'Académie, au nom de M. Ernest Desjardins, un ouvrage dont il a, dit-il, déjà eu occasion de dire quelques mots, en en présentant un extrait dans la séance du 13 février dernier.

Cet ouvrage est intitulé : *Monuments épigraphiques du musée national hongrois,* dessinés et expliqués par Ern. Desjardins, publiés par ordre de M. le Ministre des cultes et de l'instruction publique du royaume de Hongrie, et par les soins de dom Floris Romer (Bude-Pest, 1873, 1 vol. in-fol. de 35 feuilles et 55 planches).

«Ce volume, ajoute M. L. Renier, a figuré à l'exposition universelle de Vienne. L'exemplaire que j'ai l'honneur d'offrir à l'Académie est le seul qui soit parvenu jusqu'ici à Paris, le Gouvernement hongrois ne voulant pas que le texte français de cet ouvrage soit publié avant que la traduction en langue hongroise, qu'il en fait faire et qui s'imprime actuellement, puisse être livrée au public.

«J'ai déjà dit à l'Académie dans quelles circonstances cet ouvrage a été composé. M. Desjardins ayant eu l'occasion de passer quelques mois à Pest, après le siége de Paris, en 1871, s'y livra naturellement à une étude approfondie du musée de cette ville, l'un des plus riches de l'Europe en antiquités de toute espèce. Les directeurs de cet établissement eurent ainsi l'occasion d'apprécier son talent comme dessinateur et sa science comme épigraphiste, et ils eurent la bonne pensée de le prier de se charger de la composition de ce travail, par lequel ils voulaient inaugurer la publication des *Acta Musei nationalis Hungarici*, ordonnée par leur Gouvernement.

«M. Desjardins se mit résolûment à l'œuvre; il employa tout le temps de son séjour à Pest à mesurer, à estamper, à dessiner et à étudier sur place tous les monuments du musée qui portent des inscriptions, et quand il revint à Paris il avait entre les mains tous les matériaux de son travail. Son premier soin fut de mettre au net ses dessins et de lès envoyer à Pest, où ils devaient être gravés; puis il rédigea le texte descriptif et explicatif qui devait les accompagner. Ce texte, je l'ai déjà dit, remplit 35 feuilles ou 140 pages in-folio. Il ne laisse rien à désirer, ni sous le rapport de l'exactitude des transcriptions, ni sous celui de la sûreté des restitutions et de la science des explications. Quant aux planches, mes savants confrères pourront, en les parcourant, juger de leur beauté et de leur mérite.

«En résumé, dit en terminant M. L. Renier, je ne crains pas de l'affirmer, ce livre est le plus beau recueil d'inscriptions latines publié jusqu'ici par un Français, et je puis ajouter qu'il n'en a pas été publié jusqu'ici de plus savant.»

M. Paulin Paris présente, au nom de M. Louis Paris, le tome Ier d'un ouvrage intitulé : *L'impôt du sang ou la noblesse de France sur les champs de bataille* (in-8°).

«Ce livre, dit-il, est la reproduction exacte d'un manuscrit aujourd'hui détruit, et que le directeur du *Cabinet historique* avait eu l'heureuse idée de transcrire avant l'incendie de la bibliothèque du Louvre. Le manuscrit était l'œuvre de François d'Hozier, l'avant-dernier membre de la grande famille de nos généalogistes à titre d'office. M. d'Hozier avait adopté pour son immense travail un titre que l'éditeur n'a pas cru devoir conserver : *Les glorieuses marques du militaire français*. Il a préféré comme plus simple, et même plus exact, celui-ci : *L'impôt du sang*. On doit trouver dans ce livre le nom de tous les officiers français, gens de qualité, nobles, anoblis, roturiers, qui sont morts sur les champs de bataille, du XIIe siècle à la fin du XVIIIe.

«Le jour de leur mort, le lieu où ils payèrent à leur pays ce que l'éditeur appelle l'*impôt du sang*, sont ici très-exactement recueillis. L'éditeur a ajouté de courtes et sobres notices sur les familles auxquelles les victimes de la guerre appartenaient. Cet ouvrage, qui touche de si près à tous les bons souvenirs français, ne formera pas moins de huit volumes.»

SÉANCE DU VENDREDI 15 MAI.

M. Eugène de Rozière offre en son nom, à l'Académie, une bro-

chure in-8°, intitulée : *Cours d'histoire des législations comparées. Leçon d'ouverture* (8 décembre 1873). Ce discours est la substance des leçons qu'il a consacrées à la législation des Gaulois. La doctrine qu'il a professée se résume en une phrase : «Si l'ancienne civilisation de la Gaule, absorbée par la civilisation supérieure de Rome et transformée par le christianisme, n'a exercé aucune influence sur la formation du droit français, c'est à notre origine gauloise que nous devons la meilleure part de nos instincts, de nos aptitudes, de nos passions et de nos vertus.»

Sont encore offerts :

La stèle égyptienne du musée de Rennes. Lettre adressée à M. le commandant Mowat, par M. Maspero (broch. in-8°).

Die Berliner Akademie und die Wissenschaft. Prüfung logischer Untersuchungen, par M. Schlötel (in-8°).

M. L. Renier offre à l'Académie, au nom de M. Ern. Desjardins, un travail qui a été en partie communiqué à l'Académie dans une de ses dernières séances : *Desiderata du Corpus inscriptionum latinarum de l'Académie de Berlin* (t. I). *Notice pouvant servir de deuxième supplément. Les balles de fronde de la République. Guerre sociale. Guerre servile.* (In-fol.)

SÉANCE DU VENDREDI 22 MAI.

Le Secrétaire perpétuel présente à l'Académie la deuxième partie du tome VIII des *Mémoires présentés par divers savants,* et il annonce que la première partie du tome XXVIII des *Mémoires de l'Académie* est aussi au moment de paraître.

Sont en outre offerts :

Memorie storiche agrigentine, per l'avv. Giuseppe Picone (in-4°).

Cession de la ville et de l'État d'Avignon au pape Clément VI, par Jeanne Ire, reine de Naples, par M. de Baumefort (in-8°).

Notes pour servir à l'histoire de la commune de Vandenesse (Nièvre), recueillies par M. Guéneau (br. in-8°),

M. Léon Renier offre à l'Académie, au nom de M. Léon Heuzey, la onzième livraison du grand ouvrage dans lequel sont exposés les résultats de sa *Mission archéologique en Macédoine.*

«Dans cette livraison, M. Heuzey nous fait connaître les résultats de ses recherches sur le territoire de la colonie de *Dium,* dont il a rapporté plusieurs inscriptions, deux inscriptions latines notamment : ce sont les premières que l'on ait trouvées dans cette localité.

« Les ruines de l'ancienne Thessalonique lui ont fourni un plus grand nombre de ces monuments, dont plusieurs étant datés lui ont permis d'étudier et de fixer, d'une manière plus rigoureuse qu'on ne l'avait fait jusqu'ici, le point de départ des deux *ères* usitées en Macédoine.

« Vient ensuite l'exploration de l'*Élimiotide*, une des parties les moins connues de la Macédoine, et où M. Heuzey a découvert les ruines de l'ancienne *Acane*, aujourd'hui *Kaliani*. Un curieux bas-relief trouvé dans cette région, et qui est représenté pl. 22, d'après un dessin de M. Daumet, a fourni à M. Heuzey l'occasion d'une étude intéressante sur le costume des anciens Macédoniens.

« M. Heuzey expose ensuite les résultats de ses recherches dans la *Lycestide* et la *Pélagonie*, autres contrées de la Macédoine, jusqu'ici à peu près inconnues. Il y a découvert les ruines de *Stobi*, l'une des villes les plus célèbres de cette contrée, à l'époque romaine, et dont cependant on n'était pas encore parvenu à déterminer l'emplacement. M. Heuzey y a copié un assez grand nombre d'inscriptions qui lui ont permis de nous faire connaître l'organisation et la constitution des *civitates* de cette région. Cette partie de son travail a déjà été publiée dans la *Revue archéologique*, et j'ai eu l'occasion d'en signaler à l'Académie les résultats importants pour l'histoire de l'administration des provinces romaines.

« M. Heuzey la reproduit ici avec de nouveaux et très-utiles développements.

« Enfin, ajoute M. L. Renier, on doit signaler encore à la fin de cette livraison quelques inscriptions de bornes milliaires, relevées sur le parcours de la *via Egnatia*.

« La douzième livraison, qui terminera l'ouvrage, est sous presse et paraîtra dans peu de temps. Elle contiendra un travail approfondi sur l'importante ville de Dyrrachium. »

SÉANCE DU VENDREDI 29 MAI.

Sont offerts à l'Académie :

The Chronology of the Bible, connected with contemporaneous events in the history of Babylonians, Assyrians, and Egyptians, par M. E. de Bunsen (1 vol in-8°).

Cinquantième anniversaire de la Société des antiquaires de Normandie. Séance publique du 1er décembre 1873. Rapport de M. E. Chatel, secrétaire de la Société (broch. in-8°).

SÉANCE DU VENDREDI 5 JUIN.

M. le Ministre de l'instruction publique adresse à l'Académie, de la part du Gouvernement belge, deux exemplaires du tome II du *Recueil des coutumes du pays et comté de Hainaut,* par M. Ch. Faider (in-4°).

Le Secrétaire perpétuel présente à l'Académie, au nom de M. Émile Alglave, un ouvrage intitulé : *Action du ministère public et théorie des droits d'ordre public en matière civile* (2 vol. in-8°).

M. Ém. Alglave n'est pas seulement un docteur et un agrégé des Facultés de droit : c'est un archiviste paléographe; on retrouve, sur le point spécial de droit qu'il traite dans son livre, les qualités d'un critique formé aux recherches savantes.

Le Secrétaire perpétuel présente encore à l'Académie, au nom de la Commission impériale archéologique de Saint-Pétersbourg, la 2e livraison de l'important recueil des *Antiquités de la Scythie* (en français), avec atlas grand in-folio, et 6 livraisons du *Bulletin* et des *Mémoires de l'université impériale de Kasan* (en russe) (1873, in-8°).

M. Léon Renier offre à l'Académie, au nom de M. Ernest Desjardins, la 13e livraison de son édition de la *Table de Peutinger.*

«Cette livraison, dit-il, comprend la carte de redressement de la Gaule et sept feuilles grand in-folio à trois colonnes, c'est-à-dire l'équivalent d'une centaine de pages in-8° de texte ou de commentaire sur la partie de la table qui est relative à l'Italie méridionale.

«M. Desjardins a reproduit dans ce commentaire, non-seulement l'indication, mais le texte même des passages des auteurs anciens relatifs aux localités mentionnées dans la Table. Ces passages, méthodiquement classés et savamment discutés, lui ont fourni un grand nombre d'identifications nouvelles, auxquelles personne n'avait pensé jusqu'ici. Il a pu ainsi débrouiller le réseau des routes, rétablir leurs vraies directions, suppléer les lacunes et redresser les erreurs du manuscrit original, qui sont surtout nombreuses dans l'Italie méridionale, la partie la plus incorrecte de ce manuscrit. Ce manuscrit avait été d'ailleurs fort mal déchiffré. Personne n'y avait remarqué, dans la partie dont il s'agit, un certain nombre de lignes rouges, où M. Desjardins a reconnu les limites des *regiones* dans lesquelles l'Italie fut divisée depuis les règnes d'Antonin et de Marc-Aurèle. On y voit en un certain nombre d'endroits les lettres CO seules ou surmontées d'une barre horizontale. On avait vu dans ces lettres l'abréviation du mot *colonia,* explication inadmis-

sible et qui est presque toujours contredite par l'histoire. M. Desjardins y a reconnu l'abréviation du mot *compendium*. Enfin, il a le premier donné la véritable explication d'un certain nombre de vignettes, qu'on y remarque également et qui ont une grande importance pour l'histoire et pour l'archéologie. Telles sont celle de Ravenne, qui représente l'église de Saint-Vitale (du temps de Justinien); celle de Saint-Pierre de Rome, qui représente la première chapelle construite sur la catacombe où avaient été déposées les reliques du prince des apôtres et qui fut transformée en basilique par Constantin; celle du *Portus Claudii et Trajani*, avec son môle; celle de *Centum Cellæ*, etc.

«Enfin, on a toujours soin, dans les traités de géographie moderne, quand on décrit une localité, de nous en faire connaître la condition politique, de nous apprendre, par exemple lorsqu'il s'agit d'une localité française, si cette localité est un simple hameau, ou une commune, ou un chef-lieu de canton, d'arrondissement ou de département. C'est ce que, dans son *Commentaire sur la Table de Peutinger*, M. Desjardins a fait pour l'empire romain tout entier; et il l'a fait en citant, pour chaque localité, ses autorités, c'est-à-dire les textes des inscriptions antiques qui nous font savoir si la localité dont il s'agit était un simple *pagus* ou *vicus*, une *civitas*, un *municipe* ou une *colonie*, qui nous apprennent dans quelle *tribu* ses habitants étaient inscrits, comment était composée son administration, quelles divinités y étaient surtout adorées, quels collèges religieux ou industriels on y trouvait. C'est là, je ne crains pas de le dire, ajoute M. L. Renier, la partie la plus neuve du travail de M. Desjardins, et ce n'est pas celle qui lui a coûté le moins de recherches et qui a exigé le moins de préparation.»

M. Ravaisson offre à l'Académie, au nom de M. Courajod, un volume intitulé : *l'École royale des élèves protégés* (in-8°). Ce livre offre un tableau intéressant, tracé d'après des documents inédits, de l'enseignement de l'art du dessin au xviii° siècle.

M. Paulin Paris présente, au nom de M. le marquis de Lothian, le roman de *Floriant et Florete*. «Cet ancien poëme français, que l'on croyait perdu, dit-il, a été retrouvé par M. Francisque Michel dans un manuscrit de l'ancienne *Battle Abbey* d'Édimbourg. Il est publié aujourd'hui par notre savant correspondant sous les auspices de feu le marquis de Lothian et de son frère et héritier Williams Schomberg, marquis de Lothian. Il a été tiré au nombre de cent exemplaires pour les membres du club Rorburghe.

«On ne peut trop louer la belle exécution de ce précieux volume, l'exac-

titude de la transcription, commune à la plupart des innombrables publications de M. Michel, mais surtout remarquable dans celle-ci.

« La préface offre une analyse très-exacte de cet agréable poëme, et l'éditeur la fait suivre de notes nombreuses, remplies de curieux rapprochements, qui supposent d'énormes recherches. Peut-être ces notes auraient-elles été mieux distribuées à la suite de chacun des vers qu'elles éclairent d'une nouvelle lumière. On aurait ainsi encore mieux apprécié leur utilité et leur importance.

« On conserve dans notre Bibliothèque nationale deux romans en prose du même nom, écrits au xve siècle et qui sont la traduction assez mauvaise du poëme. M. Francisque Michel rapporte la composition de ce poëme au milieu du xive siècle, et il renvoie au beau *fac-simile* de la première page pour justifier ou contester cette attribution. Le *fac-simile* me porterait à croire la date un peu plus ancienne, c'est-à-dire de 1315 à 1320. Le style du trouvère rappelle d'ailleurs bien mieux le xiiie siècle que le xive. Quoi qu'il en soit, la date présumée du manuscrit décidera sans doute la Commission de l'Histoire littéraire de la France à faire entrer la notice du poëme, sinon dans le volume en voie de publication, au moins dans celui qui suivra immédiatement. »

M. E. Renan offre à l'Académie, au nom de M. Ferdinand Delaunay, un volume intitulé : *Moines et sibylles dans l'antiquité judéo-grecque* (in-8°).

« M. Delaunay, dit-il, s'est proposé dans ce volume de traiter la question des Esséniens et des Thérapeutes et celle de la littérature sibylline. Il le fait avec beaucoup d'instruction et de jugement. L'authenticité du traité de la *Vie contemplative* de Philon a été révoquée en doute. M. Delaunay réfute fort bien les objections qu'on a soulevées et établit avec solidité que cet important traité, base de ce que nous savons sur les Thérapeutes, est bien de Philon; il relève les singulières analogies de la vie des Esséniens et des Thérapeutes avec celle des premiers chrétiens; il repousse cependant l'idée, souvent émise, que les Thérapeutes aient été chrétiens. La traduction qu'il donne du traité de la *Vie contemplative* est faite avec soin; le texte a été revu sur les manuscrits.

« Le problème des vers sibyllins juifs et chrétiens, quoique ayant été discuté d'une manière approfondie par MM. Ch. Alexandre, Reuss, Ewald, renferme encore beaucoup d'obscurités; M. Delaunay croit que, dans le travail que les critiques ont fait pour distinguer les petits poëmes d'époques diverses qu'on a cousus ensemble afin de former la collection sibylline actuelle, ils n'ont pas poussé la division assez loin. Les modifications qui s'opérèrent avec le temps dans l'idée messianique des Juifs,

la différence du prophétisme en Palestine et à Alexandrie, l'origine des idées du *logos* sont des points que l'auteur examine avec justesse et mesure. La difficile question du livre d'Hénoch est touchée; M. Delaunay montre au moins qu'on se hasarde beaucoup quand on se prononce avec assurance sur l'époque où ont été écrites les parties qui composent ce livre singulier.

«On ne peut que louer la modération et l'amour de la vérité dont l'auteur fait preuve dans tout le livre. Autrefois, on expliquait à peu près uniquement les origines du christianisme par l'essénisme; l'école de théologie rationnelle, qui, de nos jours, s'est développée en Allemagne, a presque négligé ce facteur du christianisme naissant. Il y a sans doute à en tenir compte, quoique les relations du fondateur du christianisme et de ses disciples immédiats avec le monde essénien restent fort problématiques.»

M. Renan présente en outre :

1° *Chants populaires de la basse Bretagne*, par M. Luzel (t. II, in-8°); recueil fait avec une rare sobriété et une méthode excellente, dont le premier volume obtint une récompense aux concours de l'Académie.

2° *Maçoudi, les Prairies d'or;* traduction par M. Barbier de Meynard (VIIIe vol. in-8°), grand ouvrage, dont la publication est peut-être le principal titre d'honneur des lettres orientales françaises de notre temps. C'est la Société asiatique qui fait les frais de la publication.

SÉANCE DU VENDREDI 12 JUIN.

Le Secrétaire perpétuel présente à l'Académie le tome XXII, 1re partie, du *Recueil des notices et extraits des manuscrits de la Bibliothèque nationale* (in-4°).

Sont en outre offerts :

Les principes de la langue suédoise, mémoire critique, par Jean Ev. Rydqvist (en suédois); Stockholm, in-8°.

Le portique du roi Attale à Athènes, par I.-L. Ussing (broch. in-4°, en suédois, avec planches).

History of the coinage of Syracuse, par Barclay V. Head (in-8°).

Mémoire sur quelques inscriptions inédites des côtes de la mer Noire, par M. George Perrot (broch. in-8°; extrait de la *Revue archéologique*).

Recueil des lois et instructions qui régissent le service (ministère de l'Intérieur, archives départementales, communales et hospitalières, bibliothèques administratives); in-8°.

M. de Wailly offre à l'Académie, de la part de l'auteur, M. Adolphe Mussafia, un *Mémoire sur les dialectes de l'Italie du Nord au xve siècle.* Les juges les plus compétents ont reconnu l'importance de ce travail, où les problèmes de philologie les plus difficiles ont été résolus à force de science et de sagacité. C'est un livre qui est digne à tous égards de la haute réputation de l'auteur, et qu'on doit compter au nombre de ses meilleurs titres scientifiques.

M. de Longpérier offre à l'Académie, de la part de M. Chabas, une brochure intitulée : *Les silex de Volgu (Saône-et-Loire), Rapport à la Société d'histoire et d'archéologie de Chalon-sur-Saône* (in-4°).

« Ce rapport, dit-il, est destiné à faire connaître une découverte singulière de quatorze lames de silex, longues de 23 à 35 centimètres, minces comme des armes de fer. Ces silex, qui offrent le plus grand rapport avec le type scandinave, étaient réunis en faisceau à une petite profondeur. La reproduction en a été faite avec un très-grand soin, aux frais de la Société de Chalon, qui a consacré à la publication la somme qu'elle avait reçue en prix au concours des Sociétés savantes, en sorte qu'on peut dire que cette Société s'est montrée deux fois digne de la récompense qui lui a été accordée. M. Chabas a su, comme à son ordinaire, donner un très-grand intérêt à son travail. »

SÉANCE DU VENDREDI 19 JUIN.

Le Secrétaire perpétuel offre au nom de M. Hauréau, membre de l'Académie, le tome VII de l'*Histoire littéraire du Maine* (in-8°).

« L'Académie, dit-il, connaît tout le mérite de ce savant ouvrage, qui est arrivé à sa 2e édition. Ce volume contient un grand nombre de notices dont la plus considérable concerne Gervais le Barbier, sieur de Francourt, une des victimes de la Saint-Barthélemy. Il y a dans cette notice beaucoup de détails nouveaux, tirés de registres manuscrits, sur la propagande active des calvinistes dans le Maine et la basse Normandie, durant les années qui précédèrent le massacre de Paris. Quelques poëtes obscurs, Hardouin Lebourdays, Guillaume Ledoyen, Toussaint Leroy, offrent à M. Hauréau l'occasion de faire de curieuses citations. Avec Rolland Levayer, sieur de Boutigny, il disserte sur les choses de la politique au temps de Colbert; avec Nicolas L'Herminier, sur la philosophie professée dans l'école de Paris, au commencement du xviiie siècle. »

M. le Président présente à l'Académie deux ouvrages de M. Charles Fierville, censeur des études au lycée de Coutances.

Le premier est intitulé : *Le cardinal Jean Jouffroy et son temps (1412-1473)*, 1 vol. in-8°. «Le cardinal Jouffroy, dit M. Jourdain, a été un des personnages les plus considérables du xv° siècle. Tour à tour élève des universités de Bâle et de Pavie, professeur de droit dans cette dernière ville, moine de l'abbaye de Luxeuil, évêque d'Arras, évêque d'Albi, cardinal, Jean Jouffroy a été mêlé aux plus grandes affaires politiques et religieuses de son temps. Philippe le Bon, duc de Bourgogne, dans les États duquel il était né, et plus tard Louis XI, à la personne duquel il avait fini par s'attacher, l'ont employé à plusieurs missions importantes. Cependant jamais il n'avait été jusqu'à ce jour l'objet d'une étude sérieuse. Le travail de M. Fierville comblera cette lacune. L'auteur a compulsé avec soin tous les documents contemporains; il ne s'est pas borné aux sources imprimées, il a puisé largement aux sources manuscrites. Son livre se termine par un certain nombre de pièces inédites tirées de la Bibliothèque nationale et des bibliothèques de Carcassonne et de Sens.»

Le second ouvrage de M. Fierville que M. le Président présente à l'Académie est intitulé : *De Quintilianeis codicibus et præcipue de codice Carcassonensi disquisitio*. «C'est, dit-il, une étude très-savante des manuscrits que l'on possède du grand ouvrage de Quintilien sur l'art oratoire. Mais M. Fierville ne se borne pas aux manuscrits connus : il a eu la bonne fortune de découvrir, dans la bibliothèque de Carcassonne, un manuscrit qui paraît avoir échappé jusqu'ici aux recherches des philologues. Ce manuscrit est du xv° siècle; le manuscrit plus ancien qui a servi de modèle au copiste semble bien appartenir à la même famille que les manuscrits qui ont été jusqu'ici consultés avec le plus de fruit, et qui paraissent les meilleurs. Cette circonstance donne un prix tout particulier au travail de M. Fierville. Ce travail fait le plus grand honneur à l'érudition et au talent de l'auteur; il est un symptôme heureux du développement que les études philosophiques vont prendre dans l'Université.» — Les ouvrages que M. Jourdain vient de présenter à l'Académie avaient été soumis par M. Fierville à la Faculté des lettres de Rennes, et ont mérité à l'auteur le titre de docteur ès lettres.

M. Maury, en l'absence de M. Miller, présente à l'Académie : *Les Colombo de France et d'Italie, fameux marins du xv° siècle, 1461-1492*, par M. H. Harrisse (in-8°). M. Maury rappelle que l'Académie a entendu la lecture de cet ouvrage. Elle a pu juger par elle-même de l'intérêt qu'il offre, sans qu'il soit nécessaire d'en signaler autrement les mérites.

M. Thurot fait hommage à l'Académie de sa publication intitulée : *Cicéron : Epistolæ ad familiares, notice sur un manuscrit du xii° siècle* (bi-

bliothèque de l'École des hautes études, 17e fascicule, 1874, in-8°). On ne connaissait jusqu'ici, dit M. Thurot, qu'un manuscrit ancien de cette partie de la correspondance de Cicéron, le manuscrit du XIe siècle qui avait été retrouvé par Pétrarque à Verceil et qui est conservé aujourd'hui à Florence. Tous les éditeurs admettaient que les autres manuscrits dérivaient de celui-là. Mais le manuscrit 688 de la bibliothèque de Tours, que M. Léopold Delisle avait déjà examiné et reconnu comme étant bien du XIIe siècle, est une copie du même original que le manuscrit de Florence, indépendante de celui-ci, dont elle améliore authentiquement le texte en un grand nombre de passages. Malheureusement le manuscrit de Tours est incomplet; il manque le IIe livre et tout le reste de la correspondance à partir de la fin du VIIe livre. Néanmoins, la collation qui a été faite avec beaucoup de soin par M. Châtelain, élève de l'École des hautes études, rend un important service au texte de Cicéron: aucune amélioration réelle n'est indifférente, quand il s'agit des ouvrages d'un aussi grand auteur.

M. Defrémery offre à l'Académie, au nom de la famille de feu M. Caussin de Perceval, un travail laissé manuscrit par ce regrettable savant, et qui a paru dans le *Journal asiatique*, numéros de novembre et décembre 1873. Ce travail a pour titre : *Notices anecdotiques sur les principaux musiciens arabes des trois premiers siècles de l'islamisme.*

Il comprend dix-huit notices, dont plusieurs sont fort étendues, et qui présentent toutes des particularités fort intéressantes, soit pour l'histoire de la poésie arabe, soit pour la connaissance des mœurs et de la société musulmane dans les premiers temps du califat. De ces dix-huit notices, plusieurs concernent des chanteuses, et ce ne sont pas les moins piquantes. Toutes, sauf la dernière, sont consacrées à des personnages appartenant aux deux premiers siècles de l'hégire (VIIe et VIIIe siècles de notre ère). La dix-huitième seule a pour sujet un musicien du IIIe siècle de l'hégire; encore la majeure partie de la vie de cet artiste, Ishâk al-Maucely, s'était-elle écoulée dans le siècle précédent. «M. Caussin de Perceval a dû clore par ce long et curieux article un travail que l'affaiblissement de sa vue ne lui permettait plus de poursuivre. Mais, tel qu'il est, ce dernier ouvrage de notre savant et excellent confrère ne peut manquer de fixer l'attention des amis de la littérature et de l'histoire orientales, et de faire honneur à la mémoire de l'auteur de l'*Essai sur l'histoire des Arabes avant Mahomet.*»

Sont encore offerts à l'Académie :

La Vénus de Milo, recherches sur l'histoire de la découverte, d'après des documents inédits, par Jean Aicard (in-8°).

Grammaire palie. Esquisse d'une phonétique et d'une morphologie de la langue palie, par J. Minayef, professeur à l'université de Saint-Pétersbourg, traduite du russe par M. Stanislas Guyard, répétiteur à l'École pratique des hautes études (in-8°).

Démocharès ou une fausse étymologie du mot mouchard. *Mémoire lu à une séance publique de la Société des Antiquaires de Picardie*, par l'abbé Corblet (broch. in-8°).

SÉANCE DU VENDREDI 26 JUIN.

Le Secrétaire perpétuel présente à l'Académie les ouvrages suivants :

Les Enseignements de saint Louis à son fils. — Réponse à M. Natalis de Wailly et observations pour servir à l'histoire critique des grandes chroniques de France et du texte de Joinville, par M. Paul Viollet. (*Extrait de la Bibliothèque de l'École des chartes*, in-8°.)

Textes et documents concernant la constitution légale de l'Imprimerie nationale. (Paris, Imprimerie nationale, in-8°.)

Études historiques et philosophiques sur les civilisations européenne, romaine, grecque des populations primitives de l'Amérique septentrionale, par Louis Faliès (2 vol. in-8°).

M. le Président présente à l'Académie les premier et deuxième fascicules du tome II de la deuxième édition de l'*Histoire des arts industriels au moyen âge et à l'époque de la Renaissance*, par M. Jules Labarte, membre de l'Académie (in-4°). Cette nouvelle édition est consacrée presque tout entière à l'histoire de l'émaillerie.

Les usages ne permettent pas à M. le Président de dire tout ce qu'il pense de ce savant et bel ouvrage; mais l'Académie en connaît le mérite : elle l'a prouvé en appelant l'auteur dans son sein.

Sont encore offerts :

Tabulæ codicum manuscriptorum præter græcos et orientales in bibliotheca palatina Vindobonensi asservatorum (publié par l'Académie impériale de Vienne, vol. VI, in-8°).

Mémoires de l'Académie impériale des sciences de Vienne. Classe de philosophie et d'histoire (en allemand) (22ᵉ vol. in-4°).

Fontes rerum Austriacarum (2ᵉ série, 37ᵉ vol. in-8°).

Comptes rendus des séances de l'Académie des sciences de Vienne. Classe de philosophie et d'histoire (en allemand) (octobre-décembre 1872, 72ᵉ vol.; janvier-juillet 1873, 73ᵉ et 74ᵉ vol. in-8°).

Archives pour l'histoire d'Autriche (en allemand) (50ᵉ vol. in-8°).

COMPTES RENDUS DES SÉANCES
DE
L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS
ET BELLES-LETTRES
PENDANT L'ANNÉE 1874.

COMPTES RENDUS DES SÉANCES.
JUILLET-AOÛT-SEPTEMBRE.

PRÉSIDENCE DE M. JOURDAIN.

SÉANCE DU VENDREDI 3 JUILLET.

M. le Ministre de l'instruction publique transmet à l'Académie la lettre de M. de Sainte-Marie contenant la copie de l'inscription dont il a été parlé dans la dernière séance.

M. Virlet d'Aoust écrit à M. le Secrétaire perpétuel à propos des communications faites récemment à l'Académie sur la Vénus de Milo. Il rappelle l'entrevue qu'il eut avec M. Brest peu de temps après la découverte de la statue, et ajoute à ces souvenirs de voyage plusieurs observations sur le marbre de la Vénus et le marbre différent qui a servi à faire le fragment de bras retrouvé, comme aussi sur les divers marbres statuaires que l'on trouve dans les îles de la Grèce.

Le R. P. Verdière achève la lecture de son mémoire sur *la ville de Leptis* [1].

[1] Voir aux COMMUNICATIONS, n° I.

M. de Longpérier donne lecture de la lettre suivante que lui a adressée M. Antoine de Villefosse, parti en mission avec les instructions de l'Académie.

Milah, 16 juin.

Vous aurez sans doute reçu avant cette lettre une photographie que j'ai fait faire à votre intention. Elle représente, si je ne me trompe, la tête d'Adrien et c'est à tort qu'on a inscrit sur le socle le nom de *Septime Sévère*. Cette tête a été trouvée à Tébessa, près du temple de Minerve. Le reste de vêtement qui se voit autour du cou indique qu'elle a fait partie d'une statue ou d'un buste. Sans être d'une exécution irréprochable elle m'a paru être fort au-dessus de ce qu'on trouve d'ordinaire en Algérie, et j'ai pensé qu'il y aurait un certain intérêt à la reproduire.

En parcourant le *Journal officiel* pendant les quelques heures que j'ai passées à Constantine, j'ai vu qu'on s'occupait d'Adrien à l'Académie; ce serait donc un document à ajouter à ceux que l'on possède. Le nez est de plâtre; il a été refait par un officier du génie; et le socle avec son inscription est l'œuvre de quelque sous-officier.

Après cette lecture, M. de Longpérier ajoute :

« Le buste est en effet remarquablement exécuté. Le nez, moderne, en altère légèrement le caractère. Cependant, on peut reconnaître qu'il ne représente nullement Adrien, pas plus du reste que Septime Sévère, dont les images sont nombreuses et bien connues. Ce buste est certainement une œuvre du temps d'Antonin le Pieux. Il est très-probable même qu'il représente cet empereur, dont les traits ont été reproduits, un peu loin de Rome, avec quelques-unes de ces petites divergences dont les portraits de souverains modernes offrent de très-nombreux exemples.

« Cependant, comme à toutes les époques, certains personnages se sont appliqués, en profitant de quelques ressemblances naturelles, à se donner l'aspect très-frappant des souverains dont ils étaient les contemporains, on pourrait soutenir, avec quelque vraisemblance, que le buste de Tébessa représente un grand fonctionnaire d'Afrique qui affectait de ressembler à l'empereur Antonin le Pieux. L'absence de couronne de laurier pourrait servir d'argument en faveur de ce système, mais il ne faudrait

pas oublier que les Antonins, tant dans leurs statues que sur la monnaie publique, ont été représentés la tête nue, sans couronne.

« Ainsi, en peu de semaines, la lecture de M. Duruy sur le règne d'Adrien a procuré à l'Académie l'envoi de photographies intéressantes de Jérusalem et de Constantine. »

M. Vivien de Saint-Martin achève la lecture de son Mémoire sur l'*Ilion d'Homère*, l'*Ilium des Romains*[1].

M. Revillout continue sa lecture sur *le Concile de Nicée d'après les textes coptes.*

Sur une observation de M. Egger, M. Revillout dit que le symbole de Nicée, tel qu'on le trouve dans les actes, ne comprend que la première partie du symbole introduit dans la messe sous le nom de symbole de Nicée et se termine à ces mots : « Est monté aux cieux, et nous croyons au Saint-Esprit. »

Le symbole tel qu'il est dans la messe est postérieur dans son ensemble au concile de Nicée, et antérieur au concile de Constantinople appelé deuxième concile œcuménique.

SÉANCE DU VENDREDI 10 JUILLET.

Le Secrétaire perpétuel présente à l'Académie la première partie du tome XXVIII de ses *Mémoires*, volume qui contient des mémoires de MM. Jourdain, Edmond Le Blant, N. de Wailly, Th. H. Martin et F. de Lasteyrie.

M. L. Renier présente à l'Académie l'estampage d'une inscription découverte par M. de Villefosse, dans le cimetière israélite de la ville du Kef (l'ancienne *Sicca Veneria* de l'Afrique proconsulaire). Cette inscription est grecque, à l'exception de la première ligne qui est formée des initiales des trois mots latins *Diis Manibus sacrum;* en voici le texte :

[1] Voir aux Communications, n° II.

D M S
Γ·ΠΙΝΝΙΟΝ ΙΟΥ
ΣΤΟΝ ΒΟΥΛΕΥ
ΤΗΝ ΑΜΑΣΤΡΙ
ΑΝΟΝΝΟΜΙΚοΝ
ΣΥΝΚΑΘΕΔΡΟΝ
Μ·ΟΥΛΠΙΟΥΑΡΑ
ΒΙΑΝΟΥΑΝΘΥΠ
ΑΦΡΙΚΗΣ ΖΗΣΑΝ
ΤΑ ΕΤΗ ΛΖ
ΝΕΙΚΗΦΟΡΟΣ
Ο ΘΡΕΠΤΟΣ

c'est-à-dire :

Consacré aux Dieux Mânes; à Caius Pinnius Justus, sénateur d'Amastris, jurisconsulte, assesseur de Marcus Ulpius Arabianus, proconsul d'Afrique, mort à l'âge de 37 ans, Nicephore, son esclave (*verna*).

« On sait que, dans l'empire romain, les gouverneurs des provinces joignaient à leurs fonctions administratives des attributions judiciaires très-étendues. Ils y rendaient la justice en dernier ressort, comme le faisaient les préteurs à Rome, et avaient, de même que ceux-ci, un conseil ou tribunal d'après les avis duquel ils prononçaient leurs décisions. Cette inscription nous fait connaître un des membres du conseil du proconsul d'Afrique. Mais on se demande pourquoi ce personnage a été choisi parmi les sénateurs d'une ville de Paphlagonie, qui devait avoir bien peu de rapports avec l'Afrique.

« Une inscription trouvée dans cette même ville d'Amastris, et qui a été publiée dans le *Corpus inscriptionum graecarum*, n° 4151, nous donne l'explication de ce fait. Cette inscription, qui a été gravée en 136 de notre ère, se lisait sur le piédestal d'une statue élevée à *Ulpius Arabianus*, qui avait déjà été consul et venait d'être nommé gouverneur de la Palestine. On peut en conclure que ce personnage était originaire de cette ville, et l'on s'explique alors comment il avait pu en tirer un de ses assesseurs. Une conséquence plus importante qu'on est en droit de tirer de ces faits, c'est que les assesseurs des gouverneurs de province étaient nommés par eux.

« On ne savait pas qu'*Ulpius Arabianus* eût été proconsul d'Afrique. L'inscription de Sicca, qui nous l'apprend, comble ainsi une lacune dans la liste de ces magistrats, et de l'inscription d'Amastris on peut conclure que le personnage dont il s'agit exerça ces hautes fonctions vers l'an 146 de notre ère. »

M. Renan lit une lettre de M. Clermont-Ganneau, rendant compte de ses dernières découvertes, surtout épigraphiques, et en particulier de la découverte qu'il a faite, près de l'endroit où il plaçait par conjecture le site de l'antique Gézer, d'une inscription ainsi conçue :

ΑΛΚΙΟ תחם גזר

M. Clermont-Ganneau lit la partie hébraïque תחום גזר *limite de Gézer*, et y voit l'indication soit de la limite de la ville lévitique de refuge, soit plutôt la détermination de *ὁδὸς σαββάτου*, l'espace qu'il était permis de parcourir le jour du sabbat. Les cinq lettres grecques restent une énigme. L'inscription paraît de l'époque asmonéenne ou de l'époque hérodienne.

M. Derenbourg ne croit pas non plus qu'à l'époque de cette inscription il pût être question encore de ville de refuge.

M. Egger dit qu'un certain nombre de textes pourraient être rapprochés de cette inscription : des *ὅροι* qui étaient établis dans le port d'Athènes, des *ὅροι* hypothécaires, des *ὅροι* sacrés; on pourrait trouver aussi des *ὅροι τεμένους*, limites du lieu sacré où se terminait le droit d'asile.

M. Revillout continue la lecture de son mémoire sur *le Concile de Nicée d'après les textes coptes.*

M. Joseph Halévy commence la lecture d'observations critiques sur *les prétendus Touraniens de la Babylonie.*

SÉANCE DU VENDREDI 17 JUILLET.

M. le Ministre de l'instruction publique adresse à l'Académie les manuscrits 98, 196 et 349 de la bibliothèque de Toulouse,

demandés pour la Commission chargée de continuer la publication du Recueil des historiens de France.

M. le Ministre transmet à l'Académie, de la part de M. Albert Dumont, directeur de la succursale de l'École d'Athènes à Rome, un mémoire de M. Müntz sur les *Mosaïques chrétiennes d'Italie.* Renvoi à la Commission de l'École d'Athènes.

M. le Ministre adresse à l'Académie la copie de la lettre ci-jointe de M. Émile Burnouf, relative aux fouilles en cours d'exécution à Athènes :

Monsieur le Ministre,

Le déblayement dans l'intérieur du bastion d'Odyssée est entièrement terminé. L'escalier de Pan est à ciel ouvert sur toute la longueur comprise dans ce bastion. J'ai démoli la voûte qui le couvrait et la paroi adossée au rocher de l'Acropole. De l'autre paroi, je n'ai laissé que ce qui tient à la maçonnerie du bastion; j'ai enlevé toutes les parties qui n'étaient qu'un revêtement. On peut maintenant parcourir librement cinquante et une marches de l'escalier et se rendre compte de sa disposition dans les anfractuosités du rocher.

Comme je l'ai signalé dans une précédente lettre, le bastion d'Odyssée s'appuie, au sud, contre le mur d'un bastion antique, situé juste au-dessous de la Pinacothèque et du piédestal d'Agrippa. Ce bastion est plus ancien que le piédestal, puisqu'il passe au-dessous et lui sert de point d'appui. L'escalier de Pan traverse le mur de ce bastion antique à l'endroit de sa jonction avec le rocher : c'est là une des entrées vraies et authentiques de l'Acropole; elle consiste en un simple trou laissé dans un mur, et n'a rien d'analogue au prétendu escalier monumental déblayé par feu M. Beulé.

Quand nous aurons les fonds nécessaires, nous rechercherons l'autre montée qui passait au point opposé, sous le bastion de la Victoire Aptère. S'il était possible de disposer de 16 à 20,000 francs, toute la partie antérieure de l'Acropole, qui est de beaucoup la plus intéressante pour l'histoire, reparaîtrait au jour.

Le travail étant terminé à l'intérieur du bastion d'Odyssée, j'ai porté mes ouvriers à l'extérieur, au pied de ce même bastion, droit au-dessous de la grotte de Pan. Là, deux recherches complémentaires me restent à exécuter : 1° je dois examiner si l'escalier ne se continue pas au dehors, et, s'il se continue, je dois en poursuivre le déblayement jusqu'à sa pre-

mière marche; 2° je dois rendre accessible la source Clepsydre, et découvrir, s'il existe encore, l'appareil distributeur des eaux qui portait proprement le nom de Κλεψύδρα.

Ces travaux ne seront, je l'espère, ni longs ni coûteux, et n'absorberont pas plus de 500 francs. Conduisant moi-même les travaux avec de simples ouvriers et n'ayant recours à personne pour les plans et les dessins, j'arrive au dernier degré possible d'économie.

A mesure que les travaux s'exécutent, je dresse les plans et je fais des dessins exacts de l'état des lieux. J'en ai déjà un certain nombre que je transmettrai tous ensemble à l'Académie. Ils seront accompagnés des dessins de plusieurs objets de sculpture et des estampages des inscriptions qui ont été trouvées ou qui le seront dans le cours du déblayement....

M. de Sainte-Marie adresse à l'Académie l'estampage qu'il avait précédemment annoncé, d'une inscription romaine trouvée à Zaghouan, ainsi que l'estampage d'une inscription de même nature conservée à la maison du consulat de France, à la Maisa.

M. L. Renier, après en avoir pris connaissance, dit que les inscriptions dont il s'agit sont inédites, et il en donne la lecture suivante :

INSCRIPTION DE ZAGHOUAN.

MEGATIAE·VICTORIAE
CONIVGI · INCOM
PARABILI · L · STLA
NIVS · CRESCENS
FL · P · P · POSVIT
L·D·D·D

Megatiae Victoriae, coniugi incomparabili, L(ucius) Stlanius Crescens, fl(amen) p(er)p(etuus), posuit l(oco) d(ato) d(ecurionum) d(ecreto).

« Cette inscription ne nous fait pas connaître le nom antique de la ville de Zaghouan, mais elle prouve du moins que cette ville était une colonie ou un municipe. L'Académie sait que c'est à Zaghouan que commence le grand aqueduc qui fournissait l'eau à Carthage.

INSCRIPTION DE LA MAISA.

MANIBVS · SACRVM
....RVFRIVS · D · F · OVF · ADIVTOR
MEDIOLANI · MIL · COH · XIII
VRB ·) · PVBLILI · MIL · AN . XV
VIXIT · ANNIS · XXXX·
HIC · SITVS · EST
CVRA · T · NEPI · VELOCIS
HEREDIS · EIVS

(Au-dessous de cette inscription un buste en bas-relief, dans une couronne de feuillage.)

Manibus Sacrum.

. . . . Rufrius, D(ecimi) f(ilius), Ouf(entina tribu), Adjutor, Mediolani, mil(es) coh(ortis) XIII Urb(anae), centuria Publicii, mil(itavit) an(nis) XV, vixit annis XXXX. Hic situs est. Cura T(iti) Nepii Velocis, heredis eius.

« Cette inscription est, on le voit, l'épitaphe d'un soldat de la XIIIe cohorte urbaine, originaire de Milan, et décédé en Afrique après quinze années de service, plusieurs années par conséquent avant d'avoir obtenu son congé. »

M. L. Renier annonce ensuite à l'Académie que la Commission des missions scientifiques et littéraires, qui a tenu séance la veille 16 juillet, a eu communication de documents adressés à M. le Ministre de l'instruction publique, par M. l'abbé Duchesne, élève de l'École pratique des hautes études, en mission à Rome.

Ces documents consistent en près de cent quarante inscriptions grecques inédites, dont la démolition des remparts de Salonique a amené la découverte, et qui ont été copiées avec beaucoup de soin par M. Duchesne, et en un certain nombre de fragments copiés dans les manuscrits du mont Athos. Ces fragments forment un ensemble de plus de cent vingt pages in-4° et sont accompagnés de *fac-simile* des manuscrits d'où ils sont tirés.

Enfin, à ces documents est joint un long et intéressant mé-

moire de M. Bayet, sur des monuments de Salonique appartenant à l'époque byzantine, mémoire qui est accompagné de photographies des monuments qui y sont décrits.

A la suite de cette communication, M. Miller rappelle qu'il y a dix ans, quand il est allé à Salonique, il a fait le tour de la ville et a pu constater les nombreuses inscriptions et les fragments de sculptures qui s'y trouvaient enchâssés. Il s'était entendu avec le consul de France pour faire en sorte que la France reçût sa part de ces restes antiques, lorsque la démolition des murailles, dont il était déjà question, les rendrait disponibles. Mais les choses ne vont pas vite en Turquie, et c'est seulement aujourd'hui que l'opération, décidée alors, commence à s'effectuer.

M. Derenbourg fait une communication sur les inscriptions phéniciennes où il est question de la statue de Malacba'al[1].

SÉANCE DU VENDREDI 24 JUILLET.

M. le Ministre de l'instruction publique adresse à l'Académie un mémoire de M. Collignon, membre de l'École d'Athènes, intitulé : *Catalogue raisonné et explication théorique des monuments grecs et romains qui représentent Psyché.*

Ce mémoire est renvoyé à la Commission de l'École d'Athènes.

M. le Ministre annonce en même temps le prochain envoi d'un mémoire de M. Bloch, également de l'École d'Athènes, qui a pour titre : *Recherches sur le texte, la date et le sens de la loi Ovinia.*

M. de Longpérier, rapporteur de la Commission des Antiquités nationales, fait connaître les décisions de cette Commission sur le concours de cette année.

La Commission, dit-il, dans sa séance d'aujourd'hui a décerné :

La première médaille à l'ouvrage inscrit sous le n° 7. *Les inscriptions antiques et du moyen âge de Vienne (en Dauphiné),* reproduites en *fac-simile* par M. Allmer (2 vol. in-8°, avec atlas).

[1] Voir aux Communications, n° III.

La deuxième médaille à l'ouvrage inscrit sous le n° 36. *Architecture romane du midi de la France*, par M. Henri Revoil (3 vol. in-folio).

La troisième médaille à l'ouvrage inscrit sous le n° 10. *Dictionnaire historique, géographique et biographique de Maine-et-Loire*, par M. Célestin Port (1 vol. in-8°).

La Commission a aussi décerné des mentions honorables aux ouvrages inscrits sous les numéros ci-après :

N° 30. *Les anciennes bibliothèques de Paris, églises, monastères, etc.*, par M. Alfred Franklin (3 vol. in-4°).

N° 21. *Topographie historique du département de l'Ain*, par M. Guigue (1 vol. in-4°).

N° 9. *Le théâtre de Vesontio et le square archéologique de Besançon*, par M. Auguste Castan (broch. in-8°).

N° 5. *Histoire de l'ancien évêché-comté de Lisieux*, par M. de Formeville (2 vol. in-8°).

N° 19. I. *La première expédition de Jeanne d'Arc, Blois, Crécy, Orléans, 27, 28, 29 avril 1429* (1 vol in-8°). II. *La salle des thèses de l'Université d'Orléans* (1 vol. in-8°), par M. Boucher de Molandon.

N° 3. *Calixte II. Étude sur les actes de ce pape*, par M. Ulysse Robert (1 vol. in-8°).

Le Président, au nom de l'Académie, donne acte à la Commission des conclusions de son rapport.

M. de Longpérier fait la communication suivante :

« J'ai reçu aujourd'hui même une lettre de M. Antoine de Villefosse, datée de Constantine, le 18 juillet, et accompagnée de photographies représentant un objet antique d'un si haut intérêt que je crois devoir en faire à l'Académie communication immédiate.

« Voici d'abord la lettre : « Permettez-moi de vous adresser la « photographie d'un monument dont la provenance et le caractère « offrent un intérêt tout particulier. Il a été découvert à Carthage « dans les citernes de la Malqâ, et appartient à M. Villedou, vice-« consul de France à Sousa (Tunisie). C'est un masque de terre « cuite peint en rouge. La couleur est enlevée en quelques endroits, « ce qui permet d'en constater l'épaisseur; elle s'écaille facile-« ment. Les cheveux, qui retombent en larges nattes le long du « cou, sont peints en noir ainsi que les sourcils. Les oreilles

« sont percées chacune de six trous, trois en haut, trois en bas. « Ils servaient probablement à suspendre des pendants ou d'autres « ornements. Il n'en était pas de même des autres trous, beaucoup « plus grands, qu'on observe autour du masque et qui sont au « nombre de sept : trois à la partie supérieure de la tête, un au-« dessus et un au-dessous de chaque oreille; ils étaient destinés « à fixer le masque. Il me semble qu'il faut y voir un masque « funéraire plutôt que l'image d'une divinité; en tous cas, le ca-« ractère de la figure est très-particulier et se rapproche beaucoup « des types du tombeau corinthien dont vous avez donné une si « excellente reproduction dans votre *Musée Napoléon III*. La hau-« teur de cette terre cuite est de $0^m,19$ et la plus grande largeur « est de $0^m,13$; ce ne sont pas tout à fait les dimensions de la « figure humaine. La photographie ci-jointe a été faite par mon « compagnon de voyage, M. de Laurière. »

« Les mesures indiquées par M. de Villefosse me paraissent constituer un obstacle assez grave à la classification de cette terre cuite parmi les masques funéraires, genre de monuments, du reste, très-connus dans les collections d'antiquités, mais dont les dimensions sont ordinairement plus grandes. Si l'on déduit, en effet, la hauteur du cou des $0^m,19$ donnés, il resterait à peine $0^m,15$ pour la portion qui aurait dû servir à recouvrir la tête du mort: et cette dimension est insuffisante. D'un autre côté, nous connaissons des masques soit en métal, soit en terre cuite, qui représentent des divinités.

« Mais ce qui est incontestable, c'est que nous nous trouvons, pour la première fois, en présence d'un monument de ronde-bosse appartenant à l'art carthaginois de la haute antiquité. Quelques petites images gravées en tête de stèles d'une époque relativement récente ne pouvaient nous en donner une idée. Comme il était facile de le prévoir, du reste, ce spécimen de l'art carthaginois offre tous les caractères de l'art phénicien des hautes époques. Nous comparons d'abord ce masque aux têtes que les pierres gravées phéniciennes et juives nous présentent, dans des proportions presque microscopiques, mais cependant très-appréciables. Le rapprochement s'établit encore mieux avec celles des grandes

sculptures cypriotes que, dans le classement de ces monuments, nous avons attribuées à la période phénicienne, précédant les périodes où l'influence des Assyriens, des Égyptiens et des Grecs s'est fait tour à tour sentir dans l'art de cette île de Cypre, conquise ou colonisée par tant de peuples.

«Je mets ici en regard de la photographie exécutée par M. de Laurière celles de deux sculptures cypriotes recueillies par M. Cesnola. On pourrait trouver des analogues encore plus marqués; je prends ce que j'ai sous la main. Quant à la coloration du visage en rouge, elle existe non pas seulement dans les figures du grand tombeau corinthien de Ceri, que M. de Villefosse rappelle si justement, mais encore dans d'autres sculptures de travail asiatique. Je me contente de rappeler ici cette curieuse tête peinte en rouge avec chevelure noire que notre regretté confrère Charles Texier avait achetée près d'Édesse en Mésopotamie, non loin de la rive gauche de l'Euphrate, qu'il avait donnée à Berger de Xivrey, et qui, léguée à mon excellent ami Brunet de Presle, a été donnée finalement par lui au musée du Louvre en 1864. Je l'ai publiée dans le *Musée Napoléon III*, pl. VI. Un simple masque de terre cuite ne peut pas donner une idée complète de l'art carthaginois, si on l'envisage isolément; mais si nous le comparons aux terres cuites de la Phénicie, nous reconnaîtrons une analogie, une similitude de travail qui nous suffira, pour attribuer aux monuments de pierre, de marbre, de bronze exécutés à Carthage, le style des monuments de même matière que les Sémites nous ont laissés. Voilà pourquoi l'envoi de M. Villefosse est si curieux et si instructif. Lorsqu'on fouillera la Tunisie, on y découvrira bien d'autres monuments carthaginois des anciennes époques; mais aujourd'hui que ces conquêtes scientifiques ne sont pas encore réalisées, nous ne pouvons nous défendre, à la vue de cet échantillon précurseur, d'éprouver une satisfaction comparable à celle que nous inspirèrent les premiers dessins de Botta envoyés de Mossoul à M. Mohl, et dans lesquels il nous fut possible d'entrevoir l'art ninivite.»

M. Revillout continue la lecture de son mémoire sur *le Concile de Nicée d'après les textes coptes.*

M. Joseph Halévy continue la lecture d'observations critiques sur *les prétendus Touraniens de la Babylonie.*

SÉANCE DU VENDREDI 31 JUILLET.

M. le Ministre de l'instruction publique adresse à l'Académie trois estampages envoyés de Tunisie par M. de Sainte-Marie. Deux de ces estampages représentent des inscriptions acquises au Kef; le troisième est celui de l'inscription romaine annoncée par M. de Sainte-Marie dans une précédente lettre.

Le Secrétaire perpétuel donne lecture de son rapport semestriel sur les travaux de l'Académie. Ce rapport sera imprimé [1].

Le Secrétaire perpétuel a reçu de M. Virlet d'Aoust une note intitulée : *Description topographique et archéologique de la Troade*, note dont il donne lecture à l'Académie [2].

M. Renan présente, de la part de M. Amari, membre étranger de l'Académie, les photographies de deux nouvelles inscriptions puniques provenant de Carthage, inscriptions qui lui ont été communiquées par M. Polizzi, bibliothécaire de Trapani. Elles présentent la dédicace ordinaire à Tanith et Baal-Hammon, dont on possède déjà de nombreux exemplaires.

M. Revillout continue la lecture de son mémoire sur *le Concile de Nicée d'après les textes coptes.*

Sont envoyés pour le concours des Antiquités nationales de 1875 :

1° *Renart le Nouvel, roman satirique composé au XIIIe siècle*, par Jacquemars Gielée de Lille, précédé d'une introduction historique et illustré d'un *fac-simile* d'après le manuscrit La Vallière de la Bibliothèque nationale, par M. Jules Houdoy (1 vol. in-8°).

2° *Notice sur le consulat et l'administration consulaire d'Aurillac*, par M. Camille Rivain (1 vol. in-8°).

M. Revillout continue, au nom de M. Halévy, la lecture d'observations critiques sur *les prétendus Touraniens de la Babylonie.*

[1] Voir à la suite des Communications.

[2] Voir aux Communications, n° IV.

SÉANCE DU VENDREDI 7 AOÛT.

M. le Ministre de l'instruction publique envoie à l'Académie un mémoire de M. Bloch, membre de l'École française d'Athènes, intitulé : *Recherches sur le texte, la date et les dispositions de la loi dite* Ovinia tribunicia.

M. le Ministre transmet encore à l'Académie une lettre adressée au Secrétaire perpétuel par M. A. Dumont, sur les travaux des membres de la succursale de l'École d'Athènes, à Rome, ainsi qu'une note, également de M. A. Dumont, sur la mission scientifique en Orient de MM. l'abbé Duchesne et Bayet.

Renvoi à la Commission de l'École d'Athènes.

M. DE LONGPÉRIER, au nom de la Commission du prix de numismatique, donne lecture du rapport suivant :

Il a été déposé, pour le concours de numismatique, un seul ouvrage. Il est intitulé :

Numismatique des corporations parisiennes, métiers, etc., d'après les plombs historiés trouvés dans la Seine et recueillis par Arthur Forgeais (1 vol. in-8°, 1874).

Ce volume n'est pas dépourvu d'intérêt; mais il reproduit les documents déjà publiés par le même auteur dans plusieurs ouvrages, notamment dans ses *Méreaux des corporations de métiers* (1862) et dans ses *Variétés numismatiques* (1864), ouvrages pour lesquels M. Forgeais a reçu la seconde médaille du concours des Antiquités de la France, décernée le 5 août 1864.

En conséquence, la Commission a pensé, à l'unanimité, qu'il n'y avait pas lieu de décerner le prix en 1874.

Le montant du prix sera reporté au concours de 1875.

L'Académie donne acte à la Commission des conclusions de son rapport sur le prix de cette année; il sera statué plus tard sur la valeur du prix à décerner l'an prochain.

M. Mariette communique à l'Académie la découverte qu'il a récemment faite à Karnak : c'est un pylône qui se trouvait caché par une masse de décombres.

Ce pylône peut être considéré comme étant celui que Thout-

mès III fit élever en souvenir de ses victoires, car chacun des nombreux personnages gravés sur ce monument porte sur la poitrine un écusson qui montre qu'on a voulu ainsi représenter les peuples vaincus par Thouthmès et les localités dont il s'était emparé. Ce qui fait l'importance de cette découverte, ce sont ces inscriptions nombreuses qui permettent de retrouver les noms de 628 localités appartenant à la Palestine, à la Syrie, à la Mésopotamie, au pays de Pount, au To-nuter, à l'Éthiopie et à la Nubie[1].

L'Académie, après avoir entendu la communication de M. Mariette, considérant les importants résultats des recherches opérées par ordre de S. A. le Khédive, décide, sur la proposition de son bureau, que l'expression de sa reconnaissance pour tant de grands services rendus aux sciences de l'antiquité sera transmise à S. A. le Khédive par le Secrétaire perpétuel, et consignée au procès-verbal.

M. Deloche, au nom de la Commission du prix Bordin (année 1874), fait le rapport suivant :

La question proposée était : *Faire connaître les vies des saints et les collections de miracles publiées ou inédites qui peuvent fournir des documents pour l'histoire de la Gaule sous les Mérovingiens. Déterminer à quelles dates elles ont été composées.*

Un seul ouvrage a été envoyé au concours; il est fait sans méthode et sans critique, par un auteur qui n'est évidemment point préparé à des travaux d'érudition; il s'est borné à traduire par extraits ou à analyser les vies publiées par les Bollandistes; il ne recourt jamais aux manuscrits, ne contrôle jamais le degré d'exactitude du récit. Il accepte comme sincères des diplômes notoirement faux ou fortement interpolés, et il en fait la base de son étude. Parfois il reproduit des vies composées par des modernes, par Mariana, Henschenius, etc. En résumé, le travail présenté ne répond point au programme et ne fournit aucune lumière, aucun renseignement utile pour l'histoire de la période mérovingienne.

La Commission est donc d'avis, à l'unanimité, qu'il n'y a point lieu d'accorder cette année le prix Bordin.

L'Académie donne acte à la Commission des conclusions de son rapport.

[1] Voir aux Communications, n° V.

M. Miller explique et restitue une inscription grecque découverte à Kars el-Kébir (l'ancien *Oppidum novum* du Maroc), inscription communiquée par M. Tissot, notre ministre plénipotentiaire.

M. de Longpérier a la parole pour une communication relative à des inscriptions antiques trouvées à Chalon-sur-Saône :

« Notre savant correspondant, M. Chabas, m'a signalé, dit-il, la découverte de deux inscriptions qui ont été trouvées dans la ville qu'il habite. Voici dans quelles circonstances :

« Les travaux exécutés pour les besoins de la distribution d'eau ont fait retrouver, près de la place de Beaune, tout le système de pavage de la porte et des abords de l'antique cité. Les ornières creusées dans les énormes dalles qui forment ce pavage ont attiré vivement la curiosité des habitants de Chalon. Ce pavage est, du reste, étudié par M. J. Chevrier, vice-président de la Société d'histoire et d'archéologie; ce savant a relevé sur deux des grands blocs de pierre, jetés fort heureusement la face en dessous, les inscriptions que voici :

AVG SACR
DEO MERCV
RIO
SEX . ORGIVS
SVAVIS
D . S . P . D
L . D . EX . D . PAG

AVG . SACR
DEO
HERCVLI
SEX . ORGIVS
SVAVIS
D . S . P . D
L . D . EX . D . PAG

« La lecture de ces inscriptions intéressantes n'offre pas de difficultés.

« M. Chevrier a cherché diverses interprétations pour la dernière ligne, et la première qu'il présente *loco dato ex dono paganorum*, lui paraît avoir droit à la préférence. Mais il faut se rappeler que la formule *locus datus decreto paganorum* a été adoptée

par Hagenbuch, Orelli, Henzen, expliquant une inscription de Dijon publiée au XVIIe siècle par Reinesius.

I . O . M
ET FORTVNAE REDVCI
. . . .
. . . .
L . D . D . PA

«M. Mommsen explique la formule D . PAG . S, qui se voit au bas d'une inscription de Sessante (royaume de Naples), par *de pagi sententia;* M. de Boissieu a publié aussi une inscription de Lyon qui offre la formule L . DD . PAGI COND (*Locus datus decreto pagi Condati*).

«Les deux inscriptions de Chalon-sur-Saône appartenant, comme celles de Dijon et de Lyon, à la province Lyonnaise, présentent une formule qui vient à l'appui de l'opinion émise par les savants interprètes que j'ai cités; puisqu'au lieu de la syllabe PA, qu'on voyait dans l'inscription de Dijon, on trouve PAG, ce qui ne permet plus d'hésiter entre la leçon de Reinesius, *Decreto patrum*, et celle qu'Henzen a enregistrée en dernier lieu, *Decreto paganorum.*

«Quel était ce lieu donné par les habitants du *pagus?* Ce n'était vraisemblablement pas la très-petite place occupée par les deux stèles. Il s'agissait probablement d'une palestre ou de quelque enceinte consacrée à des luttes, et ceci expliquerait la double dédicace à Mercure et à Hercule [1]. Il sera peut-être fort difficile de déterminer en quel endroit avaient été primitivement dressées et consacrées les deux stèles. Mais les antiquaires du pays découvriront peut-être aussi quelques restes de constructions dont les dispositions pourraient s'accorder avec l'idée d'une palestre que font naître les textes géminés recueillis dans le pavage antique de Chalon.»

M. Renan communique à l'Académie un nouvel envoi de M. Clermont-Ganneau, comprenant deux nouvelles inscriptions

[1] Hercule et Mercure sont les dieux des palestres, des gymnases, de tous les lieux de lutte et de concours.

hébraïques des environs de Gézer. L'une n'est que la reproduction presque lettre pour lettre de l'inscription déjà communiquée vendredi dernier. Dans la lettre lue à la dernière séance, M. Clermont-Ganneau exprimait la pensée que, si l'inscription découverte par lui était réellement une indication de limite, on en trouverait une répétition sur l'une des autres routes sortant de la ville. Cette conjecture s'est vérifiée. A 150 mètres de la première découverte, M. Ganneau a trouvé un nouveau texte tout semblable, sauf que, dans la partie grecque, au lieu de *Alkio*, il y a *Alkion*. Il n'y a donc plus guère de doute sur l'objet qu'on s'est proposé dans ces inscriptions singulières.

La troisième inscription découverte par M. Ganneau, non loin des deux autres, se compose de quatre lettres. M. Ganneau hésite sur la lecture. Il ne croit pas que ce soit une limite; elle est hors de l'alignement. M. Renan inclinerait à choisir la lecture *Netofa*, nom de ville connu «et non encore identifié.» C'est à M. Ganneau à voir sur place si cette lecture peut être maintenue. Il serait possible que le mot *limite de* eût été omis.

M. Ganneau présente en outre la photographie d'un fragment de vase en terre cuite découvert dans la caverne de la *Via dolorosa*, et presque identique à celui qui a été transmis à l'Académie par M. de Watteville.

SÉANCE DU VENDREDI 14 AOÛT.

M. le Ministre de l'instruction publique transmet à l'Académie les épreuves photographiées d'un mémoire de M. Clermont-Ganneau sur la Terre-Sainte, avec la reproduction d'un fragment de pierre tombale où l'on voit l'image d'un évêque croisé de Palestine, contemporain de saint Louis. M. de Longpérier en rendra compte dans une prochaine séance.

L'Académie se forme en comité secret.

La séance redevient publique.

M. Révillout continue la lecture de son mémoire sur *le Concile de Nicée d'après les textes coptes*.

M. Halévy continue et achève ses observations critiques sur *les prétendus Touraniens de la Babylonie*[1].

SÉANCE DU VENDREDI 21 AOÛT.

M. le Ministre de l'instruction publique adresse à l'Académie trois fascicules faisant suite au mémoire de MM. Duchesne et Bayet, membres de l'École d'Athènes. Ce sont :

1° *Charte du monastère de Barlaam aux Météores* (un *fac-simile*);

2° *Documents inédits ayant rapport aux relations du monastère de Patmos avec les puissances d'Occident.*

3° *Note sur quelques manuscrits de la bibliothèque du monastère de Patmos* (cinq *fac-simile*).

M. le Ministre de l'instruction publique fait connaître à l'Académie qu'il résulte d'une correspondance échangée entre le Gouvernement belge et M. le Ministre des affaires étrangères de France, que le manuscrit de Bruxelles, coté 10707, et contenant les *Gilonis Parisiensis gesta christicolarum*, est rentré, par suite de nombreuses détériorations qu'il a subies, dans la catégorie de ceux dont le prêt au dehors ne saurait être autorisé.

Ce manuscrit avait été demandé en communication au nom de la Commission chargée de publier les *Historiens occidentaux des croisades.*

M. Robiou lit un second mémoire sur *Apollon dans la doctrine des mystères.*

M. Chodzkiewicz lit un mémoire sur l'interprétation du centième vers de la comédie d'Aristophane intitulée : *Les Acharniens.*

M. Revillout continue la lecture de son mémoire sur *le Concile de Nicée d'après les textes coptes.*

[1] Voir aux COMMUNICATIONS, n° VI.

SÉANCE DU VENDREDI 28 AOÛT.

L'Académie se forme en comité secret.

La séance redevient publique.

M. Robiou achève la lecture de son second mémoire sur *Apollon dans la doctrine des mystères*[1].

SÉANCE DU VENDREDI 4 SEPTEMBRE.

M. Chodzkiewicz achève la lecture de son mémoire sur l'interprétation du centième vers de la comédie d'Aristophane intitulée : *Les Acharniens*[2].

M. Egger demande à l'Académie la permission de rappeler que M. Francis Meunier, peu de mois avant sa mort, avait lu à la Société philologique, une restauration ancienne de ce même vers d'Aristophane. Le mémoire de M. Meunier n'a pas été retrouvé dans ses papiers.

M. Guérin commence la lecture d'un mémoire sur la *Géographie de l'ancienne Palestine, contenant la description de la ville de Beisan, jadis Beth-Chéan ou Scythopolis.*

L'Académie se forme en comité secret.

SÉANCE DU VENDREDI 11 SEPTEMBRE.

M. le Ministre de l'instruction publique envoie la seconde partie du mémoire de M. Müntz sur les *Mosaïques italiennes du IVe au IXe siècle.*

Renvoi à la Commission de l'École d'Athènes.

M. de Sainte-Marie envoie de Tunis l'empreinte de vingt inscriptions et fragments de stèles phéniciennes trouvés dans une

[1] Voir aux Communications, n° VII.
[2] Voir aux Communications, n° VIII.

fouille que M. de Sainte-Marie a pratiquée à Carthage, au bas de la colonne de Byrsa, entre le temple de Bal et le théâtre.

Renvoi à la Commission des inscriptions sémitiques.

M. J. Catafago écrit de Londres pour annoncer qu'il a découvert la date symbolique de la fondation des temples du Soleil de Balbec et de Palmyre.

M. de Longpérier, au nom de M. Clermont-Ganneau, lit une notice sur un fragment de pierre tombale, contemporaine de saint Louis, trouvée à Jaffa, dont il a été question à l'une des précédentes séances. M. de Longpérier ajoute quelques observations à la notice de M. Clermont-Ganneau[1].

M. l'abbé J. Corblet adresse à l'Académie, pour le prochain concours des Antiquités de la France, le tome IV d'un ouvrage intitulé : *Hagiographie du diocèse d'Amiens.*

M. Guérin achève la lecture de son mémoire sur la *Géographie de l'ancienne Palestine, contenant la description de la ville de Beisan, jadis Beth-Chéan ou Scythopolis.* Il fait une communication sur *le fleuve et la vallée du Jourdain*[2].

SÉANCE DU VENDREDI 18 SEPTEMBRE.

M. le Président donne lecture à l'Académie d'une lettre ainsi conçue:

Val-Richer, dimanche, 13 septembre 1874.

Monsieur le Président,

J'ai la douleur de vous annoncer la mort de mon père, qui s'est éteint sans souffrances hier soir à 7 heures 1/2. Dans un écrit signé de lui et daté du 26 mai de cette année, j'ai trouvé les instructions suivantes:

Désirant être enseveli dans le cimetière de Saint-Ouen-le-Pin, je ne veux qu'aucune invitation soit adressée pour mes funérailles, ni aucun discours prononcé sur ma tombe; je charge mes enfants de communiquer simplement ma mort à l'Institut.

[1] Voir aux Communications, n° IX.
[2] Voir aux Communications, n° X et XI.

J'ai tenu, Monsieur le Président, à accomplir cette volonté de mon père en vous la faisant connaître sans retard, et en vous priant de la faire connaître à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres en même temps que le coup cruel dont nous venons d'être frappés.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma plus haute considération.

Signé : GUILLAUME GUIZOT.

M. le PRÉSIDENT continue en ces termes :

« Cette lettre porte à la connaissance officielle de l'Académie une douloureuse nouvelle qu'elle avait tristement pressentie depuis plusieurs semaines, et dont elle est déjà instruite par la lecture des feuilles publiques.

« Les intentions si formellement exprimées par M. Guizot ne permettaient pas qu'aucune voix s'élevât sur sa tombe et vînt rappeler les services qu'il avait rendus à la science et au pays. Toutefois, votre président n'aurait pas cru répondre aux sentiments unanimes de l'Académie, s'il ne s'était pas rendu au Val-Richer, pour accompagner les restes mortels de notre confrère jusqu'à sa dernière demeure. L'affluence qui se pressait dans le cimetière de Saint-Ouen-le-Pin témoignait plus haut que ne l'auraient fait les plus éloquentes paroles la grandeur de la perte qui vient de frapper la France, et les profonds regrets que cette perte fait éprouver au pays tout entier. Ce deuil national est aussi pour l'Académie un deuil domestique. M. Guizot était une de nos gloires; nous étions fiers de le posséder dans nos rangs; quelque chose de l'éclat qui s'attachait à son nom nous semblait rejaillir sur nous. Un jour, je l'espère, notre Secrétaire perpétuel racontera cette carrière de près d'un siècle, si noblement partagée entre le culte des lettres et les plus hautes fonctions de l'État. Mais, dès aujourd'hui, un premier hommage doit être rendu à cette grande mémoire. J'ai l'honneur de proposer à l'Académie que l'expression de ses regrets unanimes soit consignée au procès-verbal de cette séance, et transmise à la famille de M. Guizot par les soins de notre Secrétaire perpétuel. »

M. Edmond Le Blant est désigné pour lire, à la prochaine

séance trimestrielle, sa notice sur *les martyrs chrétiens et les supplices destructeurs du corps.*

M. H. Martin lit en première lecture un mémoire sur la *cosmographie populaire après l'époque d'Homère et d'Hésiode.*

M. Guérin continue sa communication sur *la vallée du Jourdain.* Il répond aux observations qui lui sont présentées par MM. Brunet de Presle, Maury, Derenbourg et de Wailly.

A l'occasion du atalogue descriptif du musée Fol à Genève, M. Edmond Le Blant entretient l'Académie d'une marque de fabrique inscrite sur une lampe de cette collection [1].

SÉANCE DU VENDREDI 25 SEPTEMBRE.

M. de Sainte-Marie, à la date du 15 septembre, annonce l'envoi de dix-neuf inscriptions et fragments d'inscriptions néo-puniques récemment découvertes par lui à Carthage, de deux inscriptions de Landeina, et d'un marbre écusson provenant de Bizerte. A la lettre de M. de Sainte-Marie est jointe la photographie de l'inscription de Landeina, qui a été brisée dans le transport.

M. H. Tauxier, capitaine au 74ᵉ, à Évreux, envoie à l'Académie un mémoire manuscrit, dans lequel il s'attache à démontrer, contrairement à l'opinion de M. Roudaire, que les témoignages d'Hérodote et de Scylax, relatifs à un débouché des lacs du Djerid dans la mer, sont dépourvus de toute valeur.

M. César Daly, architecte du Gouvernement, directeur de la *Revue générale de l'architecture*, annonce l'ouverture d'une souscription pour la continuation des fouilles entreprises à l'Acropole d'Athènes, par M. Émile Burnouf.

Le mémoire de M. Le Blant, qui avait été désigné pour être lu à la séance trimestrielle de l'Institut, venant d'être publié dans la *Revue archéologique*, l'Académie procède au choix d'un nouveau lecteur pour cette séance. M. Charles Robert est désigné pour lire sa notice sur *une médaille relative au siége de Metz.*

[1] Voir aux Communications, n° XII.

M. Henri Martin donne une deuxième lecture de son mémoire sur *la cosmographie populaire après l'époque d'Homère et d'Hésiode.*

M. Siméon Luce lit en communication un mémoire intitulé : *Négociations des Anglais avec le roi de Navarre pendant la révolution parisienne de 1358.*

M. Le Blant communique la note suivante sur un monument qu'il a récemment examiné à Nyon, en Suisse :

« Puisque j'ai parlé d'un objet que je viens de voir dans un voyage en Suisse, l'Académie me permettra de placer sous ses yeux la photographie d'un monument d'art romain inédit qui se trouve à Nyon. Le recueil le plus autorisé des inscriptions helvétiques y mentionne un marbre consacré à un flamen Augustalis C. LVCCONIVS TETRICVS, et signale, par ces mots placés en tête de la copie, *Protome viri*, la présence d'un buste que l'on pourrait croire appartenir au monument. Il y a là deux points à rectifier. Sur l'inscription que je suis allé voir, inscription qui est dans la rue et appuyée au mur extérieur d'un temple protestant, un buste est en effet posé, mais, comme le montre la photographie, il n'a rien de commun avec la légende lapidaire, et de plus, le *Protome viri* est un beau buste de femme. »

COMMUNICATIONS.

N° I.

ÉMIGRATION DES CHANANÉENS CHASSÉS DE PALESTINE EN AFRIQUE ET PARTICULIÈREMENT À LEPTIS OU EN TRIPOLITAINE.

I. *Une vue d'histoire générale dirige nos recherches sur ce sujet restreint et sur quelques études monographiques au sujet de Leptis.* Septime Sévère et Caracalla, originaires de cette ville, en ont gardé le caractère, les mœurs et le culte. D'autre part les Bassiens d'Émèse, Phéniciens (*τὸ γένος Φοίνισσα, ἀπὸ Ἐμέσου ἐν Φοινίκῃ*) (Hérodien, V), s'allièrent à cette branche punique de leur dynastie, en la personne de Julia Domna, épouse et mère de ces princes, grand'tante maternelle d'Élagabale et d'Alexandre Sévère; et cette union tendait aussi à réunir étroitement le génie des deux branches d'une même race comme ces deux branches d'une même famille, fait qu'on remarque surtout dans l'alliance du dieu Élagale avec Céleste, déesse de Carthage. L'unité singulière de ces deux rameaux puniques et phéniciens paraît dès les temps les plus reculés, surtout par l'exemple de l'entente séculaire, qui règne entre Tyr et Carthage, républiques que leur commerce, étendu à tout le monde antique, aurait dû mille fois diviser, tandis qu'elles ne semblent former que comme une seule maison commerçante, l'immense entrepôt principal de l'antiquité. La race de Chanaan conserve quelque chose de ce rôle universel dans l'empire romain et dans l'Église, au commencement du IIIe siècle, de 198 à 235, époque où nous concentrons plus en particulier notre étude. C'est le temps de Tertullien, de l'école établie à Béryte par le Phénicien Papinien et Ulpien de Tyr, de la plus violente et la plus perfide des persécutions

qui eût encore été dirigée contre la foi par cette race phénicienne, et de la transformation chrétienne du même peuple, au commencement de la grande Église d'Afrique, quand elle recevait « les prémices de l'Esprit. »

Outre cet intérêt de monographie au point de vue de l'histoire générale, Leptis ou, avec plus de latitude, la Tripolitaine en offre un autre par sa physionomie originale très-antique, et dont les linéaments n'avaient pas encore disparu au xie siècle du moyen âge.

II. *Abordons la discussion des textes sur son origine proprement chananéenne par les plus connus, le texte qu'on attribue à Eusèbe et l'inscription rapportée par Procope.* Le premier (*Chron. gr.* liv. I) prouverait directement la fondation de Tripoli par les Chananéens fugitifs. Mais Scaliger l'a tiré du Syncelle, qui insère dans la chronique d'Eusèbe des textes postérieurs à ce dernier historien. Il faut donc établir l'émigration chananéenne indirectement, mais plus sûrement, par l'inscription de Procope (*Bell. Vandal.* II, 10); témoignage recommandé sans discussion par la commission de l'Académie, en 1833-1835.

Malgré les fautes de détail que l'on peut reprocher au récit de Procope, son témoignage même, qui est oculaire, se recommande par la véracité et la science. L'inscription, en particulier, présente d'abord des *preuves intrinsèques.* 1° A la vérité, on ne peut, avec M. Munk, tirer un argument de l'impossibilité où était Procope de connaître, d'après les livres saints, l'hébraïsme *ἀπὸ προσώπου,* qu'il reproduit. L'auteur byzantin paraît avoir été catholique, et les Septante même lui auraient d'ailleurs révélé cette forme hébraïque, au moins dans l'Ancien Testament. Il reste de cette preuve l'observation du style phénicien dans la langue. 2° Le style de l'architecture phénicienne est aussi observé dans les deux stèles, de tradition imposée. Enfin cette fuite, dont le terme est marqué aux dernières bornes du monde, répond au psaume *Exsurgat et*

dissipentur, répété sur le Jourdain dans la même langue : harmonie à indiquer en passant, plutôt que preuve rigoureuse.

Passons à des *preuves extrinsèques* plus scientifiques, et à la réponse aux objections : 1° à la négation de Mannert sur tout le récit et sur l'émigration chananéenne. Nous lui opposons la gravité des témoins, tant celle de Procope que celle des auteurs qui l'appuient, mais principalement l'invraisemblance de sa propre thèse contre les migrations chananéennes en Afrique, qui sont au contraire très-conformes à l'histoire de la colonisation phénicienne, et de l'élément agricole de la population libyphénicienne, nécessairement venu de la vallée du Jourdain. La voie de mer était naturelle et semble rappelée par le mythe d'Antée; mais l'émigration dont parle Procope aurait eu lieu, d'après lui, par l'Égypte. Cette difficulté est levée par la simultanéité de la domination des Hycsos.

Procope s'accorde avec les anciens historiens, dans ses témoignages, quelquefois peu vraisemblables de prime abord, mais autorisés ensuite par la science et féconds pour le progrès historique. Ainsi pour l'origine phénicienne des Maures, on explique ce qui ne serait d'ailleurs qu'exagéré dans son exposé. D'après Arnobe le jeune, c'est à l'intérieur et surtout du côté de Tripoli qu'on parlait le phénicien. Procope n'indique l'élément chananéen que comme notable dans la population mauresque. Pomponius Méla donne une attestation locale sur l'existence de cet élément jusqu'à Tanger.

Les modernes adhèrent d'ailleurs très-généralement à l'authenticité de l'inscription, bien que la critique des moins récents ne soit pas autant à mettre en ligne de compte, comme quelquefois arriérée. On a commencé de nos jours à confirmer ce témoignage avec une méthode plus sûre et des preuves plus fortes. L'Académie appuie aussi les éloges donnés à Procope, dès l'antiquité. La grande raison donnée à l'émigration agricole du temps de Josué a été empruntée heureusement à

Movers par M. Lenormant. Ajoutons que la tribu chananéenne des Λευαθαί ou Levvâtah. près de Tripoli, — Κιδάμη, — Cadmus, etc. sont là autant de souvenirs chananéens auprès de Leptis. On s'y glorifiait de ces origines; Procope put être amené par la conversion des *Mauri pacati*, sur la frontière, à rapprocher, comme eux, les souvenirs bibliques de ces traditions et d'autres qu'on verra.

Gesenius rejette l'inscription par des motifs aussi mal fondés que ceux des commentateurs de Mannert, quoiqu'ils aient tous raison de ne pas prendre Tigisis pour Tanger. MM. Marcus et Duesberg ne tirent qu'un argument négatif du silence des anciens auteurs chrétiens, en particulier de saint Augustin, sur le monument épigraphique d'une ville qu'ils connaissaient. Les détails topographiques mêmes, que donnent les commentateurs de Mannert, font ressortir la singulière précision de ceux que fournit Procope.

On élève une dernière difficulté sur son inscription à propos du mot *Nave*, qui, n'étant pas hébreu, ne serait pas phénicien. Mais il y a lieu d'y faire plusieurs réponses par l'autorité de différentes versions, par celle même de l'Ecclésiastique, écrit originairement en hébreu. Peut-être était-ce la forme chananéenne, recueillie par les Septante sur le lieu de l'ancien séjour des Sémites d'Égypte ou du passage des Chananéens. C'est encore la variante d'une chronique très-ancienne (235. monument que nous produirons après l'inscription traduite par Moyse de Khoren). Enfin l'omission du nom généalogique par l'auteur arménien qu'on va examiner autoriserait au besoin à croire que le mot *Nave* n'appartenait pas non plus à Procope, mais aurait passé d'une glose dans son récit.

III. *L'inscription des colonnes, traduite en arménien et assez semblable à celle de Procope, n'existait-elle pas avant lui, et ne fournit-elle pas des documents nouveaux?* Moyse de Khoren, his-

torien grave et abondamment renseigné, n'a pu d'ailleurs subir dans son texte d'interpolations de passages entiers. Movers croit supposé celui de l'inscription; mais il ne le connaît qu'imparfaitement et ne l'a pas examiné. Il faut d'abord comparer les deux versions de Le Vaillant avec l'original, dans l'*Histoire d'Arménie,* et avec d'autres passages que renferme cette histoire sur les Chananéens. Ces textes expliquent l'addition du mot *nos princes* à l'inscription, et marquent les rapports des Arméniens avec les Chananéens d'Afrique : relations que l'on peut d'ailleurs induire d'un passage de Salluste (*Bellum Jugurthin.* c. XIX, XX), éclairé par la langue arménienne, ainsi que pour le nom des Maures, tiré des Mèdes : « En arménien *Mède* se dit *Mar,* et de *Mar* à *Maure* il n'y a pas loin » (Le Vaillant de Fl.). Les traducteurs de Moyse de Khoren indiquent, malgré une défiance mal fondée, le lieu important du débarquement, *Acras,* nom qui se rapporte, ce semble, à celui des Acrikis ou Afrikis, Chananéens voisins de Tripoli. La traduction des Mekhitaristes marque expressément cette descente en Afrique et non pas simplement une navigation le long de ses côtes, avant d'arriver à Tharsis, pays qui, d'après plusieurs savants, désignerait alors Carthage. De là, et d'après les preuves déjà données, nous concluons à une première station en Tripolitaine.

Mais il faut établir au préalable l'identité de Carthage avec Tharsis à cette époque. Les motifs que Quatremère apporte en faveur de Sofalah, sur la côte orientale d'Afrique, militent plutôt pour l'identité avec Carthage, qui exerçait le monopole du commerce et de l'Afrique et du monde ancien : solution plus satisfaisante pour expliquer la provenance de certaines denrées de Tharsis. Carthage ne fleurit ainsi, à la vérité, que plus d'un siècle après Salomon, quand se continuaient encore les voyages de Tharsis, qui pouvaient alors se diriger surtout vers l'Espagne : mais auparavant la ville punique put en être le

but principal. Les célèbres voyages de trois années, dont on ne se rendrait pas compte autrement, en aucune supposition, s'étendaient sans doute, après avoir visité Carthage, aux pays qui produisaient les denrées dont cette cité faisait le trafic.

Ce nom de Tharsis était relatif à l'étendue de la navigation commerciale des Phéniciens et des connaissances géographiques que les Juifs avaient seulement par ce peuple. Il désigne, non primitivement une ville[1], mais une contrée éloignée, riche et, remarquent les érudits allemands, *toujours située à l'occident*, dernier caractère qui fit que ce nom s'appliqua définitivement à l'Espagne, mais qui exclut l'interprétation de Sofalah. Quatremère joint d'ailleurs son autorité à celle des écrivains qui se déclarent pour l'identification, à un temps très-antique, de Tharsis avec Tunis, c'est-à-dire avec Carthage; car Cambé, à deux lieues de Tunis, était comme son port; c'était la colonie de Sidon la plus ancienne, avec Hippone, sur toute la côte d'Afrique, et alors la plus florissante, bien avant de porter le nom de Carthage ou de la ville neuve des Tyriens. L'est de Tharsis désigne donc l'est de Carthage.

Une conclusion plus générale sur l'ensemble du témoignage de Moyse de Khoren, c'est qu'il donne des indications importantes et ne manque point d'autorité. Nous ne tranchons pas cependant, sur les inscriptions mêmes, la question d'authenticité d'une manière absolue, ni par conséquent, à l'égard de l'inscription rapportée par Procope, la question de priorité. Du reste, ce dernier texte a seul influé sur la chaîne de la tradition historique, l'arménien restant ignoré.

IV. *Document très-antique d'une chronique pascale.* Ce document, bien plus ancien même que la chronique d'Eusèbe, est cité en 235 par une chronique anonyme, jointe aux œuvres de saint Hippolyte, mais distincte de son canon pascal : il est

[1] Erreur combattue également par les auteurs les plus récents de France et d'Allemagne.

attribué à Héron, martyr que le saint évêque de Porto avait converti, et il paraît authentique à la généralité des savants. Il désigne le peuple particulier des *Afri* comme frère des Phéniciens, montre les Chananéens fugitifs dans les îles Baléares et attribue aux Jébuséens la fondation de Cadix : dernier point qui confirme avec précision la mention particulière de cette tribu par Procope.

V. *Traditions éparses.* Des traditions de différentes sources achèvent notre démonstration.

1° Les traditions *chrétiennes*, consignées dans les chronographes. Plus précis que l'Écriture sainte et que les Pères qui désignent l'Afrique comme la terre des fils de Chanaan, ils font formellement de ses habitants les frères des Phéniciens.

2° Les traditions *juives*. La Ghémare de Jérusalem mentionne spécialement, comme Procope, les Gergéséens parmi les réfugiés de Babylone : c'est une tribu croyant à Dieu et cédant aux propositions pacifiques de Josué. Il y a dans les livres saints des souvenirs de ces offres et de la dispersion. Le Talmud de Jérusalem rappelle la demande des Chananéens d'Afrique au grand Alexandre, pour relever leur nation.

3° Les traditions *africaines*. Les Berbers prétendaient descendre des Mâhzig; mais ils parlaient une autre langue que les Phéniciens. Les Zeirites-Zénates se croyaient fils d'Amalec, allié de Chanaan. Les Gergéséens convertis paraissent s'être fondus avec les Acrikis et avaient pour cité Gergis, sur la petite Syrte. Omettons les rapports de Tripoli avec Ammonium, grande oasis, toute chananéenne, intermédiaire entre ce pays et les Sémites d'Égypte.

4° Les traditions *arabes* sont surtout représentées par Ibn Kaldun et par Léon l'Africain, qui identifient les Berbères eux-mêmes avec les Chananéens.

En terminant, nous nous rattachons aux principaux motifs

tirés d'une colonisation tout agricole de l'Afrique, nécessairement due aux réfugiés du bas Chanaan. Les témoignages de grands auteurs, sacrés ou profanes, confirment ce caractère.

Le P. VERDIÈRE.

N° II.

L'ILION D'HOMÈRE, L'ILIUM DES ROMAINS, PAR M. VIVIEN DE SAINT-MARTIN.

Les fouilles heureuses exécutées dans la plaine troyenne par un récent explorateur, viennent de fournir aux archéologues de nombreux objets d'étude d'un puissant intérêt; aux yeux du voyageur, les résultats extrêmement remarquables de ces fouilles sont une confirmation éclatante de la croyance ancienne qui identifiait l'*Ilium novum* avec le site de la Troie homérique. Mais, en dehors des faits archéologiques, il y a ici une question toute géographique qui ne s'est pas suffisamment imposée, à ce qu'il semble, à l'attention du nouvel explorateur. En présence de l'opinion qu'il adopte, et qui déjà plus d'une fois a été combattue, il a paru nécessaire de reprendre la question à fond, d'en scruter tous les éléments anciens et actuels, sans autre préoccupation que la vérité scientifique, et de préparer ainsi ce que l'auteur appelle un verdict définitif sur cette controverse plus de vingt fois séculaire.

C'est l'objet que s'est proposé M. Vivien de Saint-Martin dans le Mémoire qu'il a lu en communication à l'Académie, dans les deux séances du 26 juin et du 3 juillet.

L'auteur, envisageant la question au point de vue purement géographique, s'est particulièrement attaché aux preuves et aux inductions géographiques. Homère est ici l'autorité fondamentale: les indications que l'Iliade renferme sur la posi-

tion de la capitale de Priam et sur les conditions topographiques de la plaine troyenne sont tout d'abord ce qu'il importe de réunir, car c'est sur ces indications que reposent uniquement toutes les recherches ultérieures.

Celles qui se rapportent aux deux rivières de la Troade, le Simoïs et le Scamandre, sont surtout d'une importance capitale; la question de l'emplacement de Troie s'y rattache d'une manière intime. Homère les décrit en quelques traits d'une vigueur, d'une justesse et d'une vérité saisissantes, quand on les rapproche des données qui nous sont actuellement fournies sur la topographie de la Troade, tant par les descriptions des voyageurs que par la carte excellente due à la coopération du lieutenant Spratt, de la marine britannique, et du docteur Forchhammer. Le Simoïs est une rivière au cours torrentueux, qui descend des pentes de l'Ida et qui vient baigner le pied de la hauteur escarpée que couronne l'acropole troyenne, avant d'aller se jeter dans l'Hellespont, tout près de la mer Égée; le Scamandre, au contraire, se forme d'une double source, au pied même de la hauteur sur laquelle Troie est assise, et, au temps d'Homère, il allait se réunir au Simoïs, entre Troie et la mer. Telles sont les conditions bien définies auxquelles doit satisfaire la solution du problème du site de Troie.

Or, dans la Troade tout entière, un seul emplacement, un seul, satisfait à ces conditions, en même temps qu'il répond à toutes les autres : c'est le plateau de Bounarbachi.

Le Mémoire suit pas à pas, depuis la haute antiquité jusqu'à nos jours, cette histoire du site de Troie.

La ville de Priam, détruite par les Grecs d'Agamemnon, ne fut jamais relevée; mais quelques siècles plus tard, quatre ou cinq siècles peut-être, une nouvelle ville fut fondée un peu plus bas dans la plaine, beaucoup plus près de l'Hellespont, et cette ville reprit le nom de la vieille cité troyenne illustrée par les chants d'Homère. L'antiquité tout entière a

cru, en effet, à l'identité de l'Ilion homérique et de la nouvelle Ilion. Les premières objections sortirent de l'école critique d'Alexandrie, un siècle après l'époque d'Alexandre. Il s'ensuivit une polémique dont le Mémoire suit les phases, et que l'on a vue se reproduire de nos jours. La nouvelle Ilion, l'*Ilium recens*, est représentée par le site ruiné qui a reçu des Turcs le nom d'Hissarlik, « les Châteaux. »

Les critiques alexandrins, et Démétrius de Scepsis qui reprit leurs objections, étaient parfaitement dans le vrai, et ils le prouvaient par de bonnes raisons; là où ils faiblirent, c'est quand ils essayèrent de retrouver la véritable Troie de Priam. Eux non plus n'ont pas connu l'Ilion homérique, dont le véritable site n'a été retrouvé que de nos jours, à la fin du dernier siècle. C'est à Le Chevalier qu'appartient l'honneur de cette découverte.

Le Mémoire en rappelle les incidents. Il signale les explorations ultérieures qui ont confirmé, en la complétant, la découverte de Le Chevalier. Il montre que le plateau de Bounarbachi, loin d'être, comme M. Schliemann et d'autres l'ont dit, absolument vide de toute trace d'habitation humaine, garde, même aujourd'hui, des vestiges très-remarquables d'un caractère antique.

M. Vivien de Saint-Martin résume ainsi les conclusions de son Mémoire :

« M. Schliemann a rendu à la lumière les restes d'une ville fort ancienne, mais cette ville n'est pas la ville de Priam. C'est la ville plusieurs fois détruite et rétablie des Éoliens, des Lydiens, de Lysimaque, de Sylla, d'Auguste et des Césars; ce n'est pas la cité troyenne détruite par les Grecs d'Agamemnon, et qui ne fut jamais relevée. Les fouilles de M. Schliemann, en un mot, apportent d'abondants et précieux matériaux à l'étude archéologique; elles ne touchent d'aucun côté à la question géographique. »

N° III.

LA STATUE DE MALACBA'AL DANS L'ÉPIGRAPHIE PHÉNICIENNE, PAR M. DERENBOURG.

M. Jules Euting publia, en 1871, dans le recueil des *Mémoires de l'Académie impériale de Saint-Pétersbourg,* VII[e] série, tome XVII, un certain nombre d'inscriptions carthaginoises qu'il avait lui-même copiées à Tunis. Quelques pierres sont devenues la propriété de M. Euting, qui les avait apportées à Tubingue, d'où elles l'ont suivi aujourd'hui à Strasbourg. Le travail de M. Euting, qui porte le titre de *Punische Steine,* n'a pas obtenu l'attention qu'il méritait. Je m'attacherai, dans cette notice, à traiter deux de ces inscriptions, à cause de leur propre importance et à cause de la lumière qu'elles répandent sur trois autres inscriptions déjà connues et qui, sans ce nouveau secours, n'ont pu être comprises.

La première de ces deux inscriptions se trouvait, lors du séjour de M. Euting à Tunis, dans la maison du Rév. Fenner, et a passé depuis entre les mains d'un Anglais, qu'on suppose être M. G. Wood, of Caley-Hall, Otley, Yorkshire. Elle est conçue en ces termes :

נצב מלכבעל אש נדר מת
נאלם בן שצף לרבת לתנת פן
[בעל ולאדן] לבעל חמן כ שמע קלא

« Statue (ou stèle) de Malacba'al, que consacra Matanélim, fils de Schesef, à Dame Tannit de Pnê-Ba'al, et à Seigneur Ba'al Ḥammon, parce qu'ils ont entendu sa voix. »

Nous ne nous arrêtons pas au nouveau nom propre שצף, qui, dans le même mémoire de M. Euting, a les deux corollaires de שצפם et de שצפת, exactement comme ארש, ארשם et

ארשת. Ne nous arrêtons pas davantage au surnom ordinaire de Tannit, פנ בעל, pour lequel M. Oppert, déjà en 1867 [1], a proposé devant l'Académie l'explication de Πρόσωπον Θεοῦ, nom d'une localité de Carthage, explication qui depuis a été donnée également, et indépendamment de M. Oppert, par M. Halévy [2]. Le fait qui seul fixe cette fois mon attention est celui de la statue de Malacba'al, offerte par un homme pieux aux deux divinités de Carthage. Le monument, un peu mutilé à la troisième ligne de l'inscription, est heureusement fort bien conservé en haut, et présente au-dessus de l'inscription une personne portant un jeune enfant sur le bras gauche, tandis que le bras droit est élevé et serré contre la poitrine. Le dessin que nous avons devant nous est d'une exécution grossière. M. Euting pense que la grande figure représente une femme! Dans ce cas l'enfant serait le Malacba'al de l'inscription. Mais l'offrant de notre inscription était aussi un homme. *Matanelim* est, il est vrai, un nom porté par les hommes aussi bien que par les femmes; mais ici le nom est suivi de בן, fils! Qu'est-ce que ce Malacba'al dont la statue est consacrée à Tannit et à Ba'al Hammon, ou placée dans leur temple? Voici un autre exemple d'une statue de Malacba'al. Elle a été trouvée à Hadrametum (Suse), et appartient aujourd'hui à M. Villedor, qui habite la Goletta. En voici le texte :

לאדן לבעל חמן נצב
מלכבעל אזרם אש נד
ר בעלשלך בן עזרבעל
בן מתר כ שמע קלי
ברכא

«Seigneur Ba'al Hammon, statue (ou stèle) de Malacba'al d'Aziris,

[1] *Comptes rendus*, 1867, p. 217.
[2] *Mélanges d'épigraphie et d'archéologie*, Paris, 1874, p. 44 et suiv.

que consacra Ba'alschillek, fils d'Azruba'al, fils de Mattur[1], parce qu'il a entendu sa voix. Bénis-le! »

La figure qui surmontait cette pierre manque; il est donc impossible de la comparer avec celle du monument précédent. La divinité à laquelle Ba'alschillek consacra la statue est cette fois Ba'al Ḥammon seul, sans la divinité femelle Tannit, qui est nommée sur la première inscription. Mais nous ne douterons plus que Malacba'al ne soit le nom d'un dieu, dont la statue a été placée dans le temple de Ba'al Ḥammon. Le groupe אזרם désignera dans ce cas, comme dans les cas analogues, une localité où le dieu était adoré, peut-être le port d'Aziris, en Libye, situé, selon Hérodote (IV, 157) « sur le continent, en face de Platée, et qui enferme de deux côtés de belles collines, au pied desquelles coule une rivière à travers le vallon[2]. »

Cette proposition, que Malacba'al est bien le nom de la divinité, se confirme par l'inscription première de Tharros (en Sardaigne), publiée d'abord par M. de Maltzan, et expliquée ensuite par le professeur Lévy, de Breslau; car, d'après les données fournies par les deux monuments précédents, nous n'hésitons pas à lire :

[נ]צב מלכב
על אי לאד
ז לבעל חמן
אש יתן א[ור]

[1] C'est le nom du potier (היצר), qui figure sur l'épitaphe de Marsala, reproduit par un faussaire sur le petit taureau de Palerme. Comment Schröder (*Die phönizische Sprache*, p. 252) a-t-il pu suivre l'opinion d'Ugdulena, et voir dans notre mot le dieu Mithra? Que de science dépensée par le savant italien et le savant allemand pour expliquer un faux évident!

[2] Nous connaissons déjà Prosopon; nous verrons tout à l'heure le *Malacba'al de l'Île*. Sur une inscription dont il sera fait mention dans le compte rendu de la séance du 2 octobre, il est question du Ba'al Ḥammon d'*Altiburos*. Un Ba'al Ḥammon de Guelma (מקמלע pour מקלמע) se trouve peut-être sur l'inscr. néop. n° LXXVII. (Comp. *Néop.* XXVII, l. 3, où une femme de Guelma est nommée הלמעשת.)

ש בן לבא

בן אלעם

כ שמע קלא

ברכא

« Statue (ou stèle) de Malacba'al de l'Île pour Seigneur Ba'al Ḥammon, que donna Ôres, fils de Labi', fils de Eli'am, parce qu'il a entendu sa voix. Bénis-le! »

C'est Euting qui propose la lecture de אי, « Île, » mot qui désignerait l'île de Sardaigne. Mais la statue de Malacba'al est ici de nouveau donnée à Ba'al Ḥammon seul, comme sur le monument d'Adrumète.

Une ancienne inscription, très-connue et interprétée de bien des façons, la troisième de Malte, nous fournit un quatrième exemple de la statue de Malacba'al. Car voici la manière dont il faudra la lire :

נצב מלכ

בעל אש ז

ם נחם לב

על חמן א

בן כ שמע

כל דברי

« Statue (ou stèle) de Malacba'al que plaça Naḥoum à Ba'al Ḥammon en pierre, parce qu'il a entendu toutes ses paroles. »

Nous passons sous silence les différentes explications, tentées pour ce monument, depuis Hamaker et Gesenius, jusqu'au moment où une nouvelle copie, très-exacte, prise à Malte par M. de Maltzan, a soulevé une discussion récente entre M. Schlottmann et feu M. Lévy, de Breslau. Nous pensons que le nom de l'offrant doit être lu Naḥoum, nom biblique qui se rencontre encore ailleurs sur les monuments phéniciens. C'était

peut-être le nom du statuaire; la statue, il est vrai, qui avait surmonté notre pierre, ne s'est pas retrouvée. La célébrité de l'artiste le dispensait peut-être d'ajouter, derrière son nom, celui de son père et de son grand-père. Du reste, le graveur a composé son inscription de six lignes, renfermant chacune six lettres, et ce jeu l'a obligé d'être sobre et concis. Nous prenons זם avec *zaïn,* pour שָׂם avec *sïn,* mot très-usité en hébreu dans le sens de « placer, élever un monument. » Il serait encore possible que זָם soit de la racine géminée זָמַם, « imaginer, » ce qui pouvait très-bien se dire de Naḥoum, s'il avait conçu l'idée de son œuvre. Il se pourrait encore qu'à la place du *zaïn* qui termine la ligne 2, il fallût mettre un שׂ; on aurait alors le verbe שׂם, « placer, » comme en hébreu. C'est cette dernière lettre qu'on voit sur Melit. IV, qui a tant d'analogie avec la nôtre, et sur laquelle nous reviendrons tout à l'heure. Pour le mot אבן, « en pierre, » on a proposé la lecture אדן, « seigneur. » On aurait alors : « Ba'al Ḥammon, le Seigneur; » seulement cette postposition du titre est insolite.

Quoi qu'il en soit, voilà quatre statues de Malacba'al consacrées à Ba'al Ḥammon, deux à Carthage, une en Sardaigne et une sur l'île de Malte. La divinité de Malacba'al est connue sur des monuments nombreux de Palmyre. La bilingue du musée Capitolin (Lajard, *Mémoires de l'Académie,* vol. XX, p. 45 et suiv.) lui donne pour équivalent en latin, *Sol sanctissimus.* Movers la compare au Dionysos grec, qui, selon le rapport des anciens, vient de la Libye, et lorsque nous lisons dans Diodore (III, 73) que Dionysos, selon la tradition des Libyens, était le fils du dieu Ammon, qui lui a été enlevé d'abord et que le père retrouve après bien des efforts, nous ne verrons rien que de naturel dans cette consécration d'une statue de Malacba'al à Ba'al Ḥammon, ou dans un temple de Ba'al Ḥammon.

Nous reviendrons une autre fois sur la divinité de Malacba'al.

qui paraît identique avec le Môlek de la Bible. Je veux seulement aujourd'hui faire observer qu'en dehors de la statue de ce dieu, dont nous avons ainsi, comme je viens de le dire, quatre exemples, nous possédons encore un exemple de la statue d'une autre divinité, mentionnée dans une inscription phénicienne. C'est l'inscription connue comme la quatrième maltaise. Nous sommes encore réduits pour ce monument à une détestable copie, et selon M. Maltzan, la personne qui, à Malte, possède notre pierre, lui a refusé l'estampage qu'il en demandait. Il faut espérer que la commission du *Corpus* sera plus heureuse. En attendant, nous n'hésitons pas à lire les trois premières lignes :

נצב מלכ
אסר אש ש
ם עזרבעל

«Statue (ou stèle) de Malacasar, que plaça Azruba'al.»

A côté de la statue de Dionysos, nous aurions donc celle d'Osiris. Malheureusement, nous ignorons dans le temple de quel dieu cette statue a été élevée; c'est ce que devaient contenir les lignes suivantes, qui sont fort mal dessinées.

N° IV.

DESCRIPTION TOPOGRAPHIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE DE LA TROADE, PAR M. VIRLET D'AOUST.

Après avoir parcouru, en Troade, la vallée du Simoïs, fleuve que l'on désigne indifféremment aujourd'hui sous le nom de *Mendéreh-Sou* et sous celui très-significatif de *Simoïs;* celle de *Thimbrek-Déré;* parcouru les collines célèbres de *Callicoloné* et du *Retranchement d'Hercule;* reconnu les sources du

Scamandre ou Xanthe, et les cours ancien et nouveau de cette rivière devenue fleuve; visité l'emplacement de l'ancienne ville de Priam ou *Ilium vetus*, celui d'*Alexandria Troas* ou *Ilium novum*, que les Turcs désignent sous les noms d'*Hissarlik* ou d'*Eski-Stamboul* (Vieux-Stamboul), je n'ai jamais compris que des personnes ayant parcouru les lieux aient pu admettre un instant, en présence des descriptions si précises des récits d'Homère, qu'*Ilium novum* occupait l'emplacement d'*Ilium vetus*.

Il est résulté pour moi, depuis longtemps, de cet examen attentif, d'un côté, que, si Homère n'était pas né Troyen, il avait nécessairement été étudier la topographie des lieux qu'il décrit d'une manière si exacte, si minutieuse, dans ses immortels chants de l'*Iliade*, et que si, de l'autre, Démétrius de Scepsis, d'après lequel a écrit Strabon, était né en Troade, il n'avait certainement pas visité les champs témoins des fameux combats des Grecs et des Troyens, puisqu'il confond le Simoïs avec le Scamandre, qu'il fait descendre de l'Ida.

Ce n'est donc pas sans surprise que j'avais vu des archéologues distingués comme MM. Schliemann et Nicolaïdès vouloir retrouver, dans les ruines d'Hissarlik, l'emplacement de l'ancienne *Ilion*? Aussi est-ce avec un vrai plaisir que j'ai vu M. Vivien de Saint-Martin, avec son talent d'investigation ordinaire, venir reprendre devant l'Académie la thèse de Le Chevalier, et démontrer par une foule de raisonnements judicieux, appuyés sur les faits historiques et les découvertes récentes de l'architecte Mauduit, du docteur Hahn, etc., que la *Troie* des *Troyens* était bien située sur le mamelon appelé *Balidagh*, circonscrit au nord et à l'est par une courbe du Simoïs, à l'ouest par la colline moins élevée sur laquelle est situé le petit village de Bounar-Bashi, et enfin, au sud, par l'*Érinéos*, colline un peu cintrée, espèce de contre-fort du mamelon principal sur lequel existait, à n'en pouvoir douter aujourd'hui, l'ancienne capitale de la Phrygie.

J'ai pensé, en conséquence, qu'une description topographique exacte de la vallée troyenne aiderait à confirmer encore mieux l'opinion soutenue par Le Chevalier et par M. Vivien de Saint-Martin. Seulement il n'est nullement nécessaire, pour répondre à certaines objections d'ailleurs mal fondées, de recourir, comme l'a fait le savant géographe, à une extension de la plaine de Troie, parce qu'elle est loin d'être aussi étendue qu'on l'a généralement supposé.

Le village de Bounar-Bashi n'est, en effet, éloigné du point le plus rapproché de la côte, dans la baie de Bashika, où débouche le nouveau Scamandre, que de 6′ 4″, et le mamelon troyen que de 7′ 2″, qui correspondent, vers le 40e degré de latitude nord, à des distances de seulement 9,486 et 10,435 mètres, c'est-à-dire à environ 9 1/2 et 10 1/2 kilomètres. L'embouchure du Simoïs, ou plutôt la plage où était atterrie la flotte grecque, n'est qu'à 14 1/2 kilomètres au nord-nord-ouest de Bounar-Bashi.

Si le sol de la Troade avait pu s'étendre par la formation d'un *delta*, comme cela se voit pour beaucoup de fleuves, le Simoïs, débouchant à l'entrée même du détroit de l'Hellespont, où son rétrécissement lui laisse tout au plus deux milles marins de largeur, ce détroit en aurait été obstrué, tandis que le courant très-prononcé qui existe de la Propontide vers l'Hellespont, et de celui-ci vers la mer Égée, agissant, par le détroit, comme une immense *écluse de chasse*, entraîne constamment au loin tous les détritus que le fleuve torrentiel de l'Ida, le *Simose*, charrie vers son embouchure, en sorte que si les rivages de la Troade avaient dû éprouver, depuis les temps historiques, quelques changements notables, c'eût été bien plutôt par des ébréchements de côtes que par des accroissements de dépôts alluviens.

L'étendue de la plaine de Troie proprement dite, dont le débouché sur la mer Égée n'a guère que 2 kilomètres de

largeur, est tout au plus, dans sa plus grande étendue, de 14 kilomètres, avec une largeur semi-ovalaire qui ne va pas jusqu'à 4 kilomètres. Si l'on en excepte la partie nord-ouest, qui regarde l'Hellespont, la vallée troyenne est presque entièrement circonscrite par des collines qui vont s'élevant graduellement de la plaine jusqu'à des hauteurs très-notables. Du côté nord-est, elle est bornée par le fleuve et la colline Callicoloné, qui longe sa rive droite.

A l'ouest, c'est la petite chaîne de collines dite *le Retranchement d'Hercule,* où les dieux favorables aux Grecs tenaient conseil, qui la limite. Du promontoire Sigée, ou cap des Janissaires, elle s'étend, en forme de falaise, le long de la mer, jusqu'à la pointe de Koum-Bouroum (cap de Troie), qui limite au nord la baie de Bashika. Ces collines, qui atteignent jusqu'à près de 200 pieds au-dessus du niveau de la mer, appartiennent, comme une partie de l'île de Ténédos, à un terrain tertiaire récent. Elles sont toutes couvertes de ruines : c'est là que se trouve le tumulus de *Pénéléus* et à sa base septentrionale s'élèvent, non loin de l'Hellespont et du village grec de Yeny-Shehr, deux autres beaux tumulus que les Grecs appellent *Dio-Tépé* (les deux tombeaux), lesquels passent pour être les tombeaux d'*Achille* et de *Patrocle;* à quelque distance de ceux-ci il en existe un troisième qui passe pour être celui d'*Antiloque.*

Les collines situées au sud de la plaine, que contourne aujourd'hui le nouveau Scamandre, forment, avec la colline de Troie, le prolongement ouest-nord-ouest de l'un des contreforts, coupé par le Simoïs, de la chaîne de l'Ida. Elles supportent le tombeau d'*Æsyétès*, qui passait déjà pour très-ancien du temps des Troyens; situé à peu près à égale distance des deux camps, il est aujourd'hui appelé par les Turcs *Udjeck-Tépé,* nom emprunté au village voisin d'Udjeck-Kueui. Sa hauteur est d'environ 60 à 70 pieds au-dessus du sol, et il est de plus, par sa position, fort élevé, car on l'aperçoit de

très-loin en mer. Ces collines sont constituées par des calcaires gris de fumée, très-compactes, parfois subsaccharoïdes. de la formation crayeuse. C'est de ces calcaires que surgissent les deux sources principales du Scamandre. L'une d'elles, celle qui est située le plus au sud-ouest de Bounar-Bashi, dite *Source Froide*, a accusé une température de 13 degrés, et la seconde, plus voisine du village, dite *la Source Chaude*, bien qu'elle ne soit plus qu'à peine tiède, a fait monter le thermomètre entre 16 et 17 degrés centigrades. La température de cette source a dû être autrefois plus élevée, ce qu'explique le voisinage d'une roche ignée, du *basalte*, qui a surgi à Bounar-Bashi même, à travers les calcaires. On aperçoit aussi cette roche plutonique de l'autre côté du Simoïs, vers Ak-Kueui, formant des montagnes prismatiques, et enfin nous l'avons encore retrouvée dans l'île de Lesbos, sur l'emplacement même de la ville de Mitylène.

Le nom de *Bounar-Bashi*, qui provient évidemment du voisinage des sources du Scamandre, signifie *tête des eaux* ou *source mère;* c'est une expression générique qui s'applique en Turquie à toutes les sources abondantes; ce nom répond par conséquent aux *Képhalovrisis* de la Grèce.

La colline de Troie, qui porte aujourd'hui le nom très-peu poétique de *Balidagh*, ne s'élève guère à plus de 100 ou 120 mètres au-dessus du niveau de la mer; aussi est-ce parce que Napoléon Ier, appréciant à Sainte-Hélène la guerre de Troie, n'avait pas bien pu se rendre compte de la topographie du pays, qu'il se demandait comment la flotte grecque avait pu se cacher à Ténédos, île si rapprochée, sans que les Troyens, du haut de leurs remparts, eussent aperçu les mâts des vaisseaux. C'est précisément ce rapprochement qui faisait que, masqués par les collines intermédiaires, ils ne pouvaient les apercevoir, attendu que, si du point le plus élevé situé à l'est du mamelon, point où devait se trouver l'acropole de

Pergama, on peut facilement apercevoir les îles d'Imbros, de Samothrace et de Lemnos, beaucoup plus éloignées, on ne peut apercevoir que les points culminants de Ténédos, île cependant fort élevée.

C'est vers la partie nord du Balidagh que se trouvent, à des distances assez rapprochées, trois tumulus, dont l'un, couvert de pierres, passe pour être le tombeau d'Hector; il était renfermé dans l'enceinte de la ville, tandis qu'un autre, situé à l'extérieur, était considéré comme le tombeau de la courageuse Myrinne. Du côté de l'ouest et du sud-ouest, la colline descend en pentes assez douces, mais les côtés qui plongent vers le Simoïs sont, au contraire, très-abrupts, et ce n'est que par des escaliers taillés dans le roc que les filles de Troie pouvaient descendre au fleuve.

A l'ouest de la colline de Bounar-Bashi, où devaient se trouver les faubourgs de la grande ville, en allant vers le Simoïs et l'ancien lit du Scamandre, près des ruines d'un ancien pont, était placé le tombeau d'*Ilus*, aujourd'hui très-déprimé, où Hector se rendait pour conférer avec les alliés, campés de l'autre côté du fleuve, dans la vallée du Thymbria. Le *Throsmos*, ou tombeau commun des Grecs, était situé sur l'autre rive du Scamandre, à une lieue de la mer. Le camp des Grecs devait s'étendre le long du Simoïs jusque vers ce point, tandis que le camp commun des Troyens et de leurs alliés devait s'étendre du Scamandre aux murs de la ville, en sorte que, à vrai dire, les deux armées belligérantes n'étaient guère séparées que par cette rivière, ce qui permet d'expliquer facilement ces retours offensifs et défensifs des deux armées, obligées de la passer et de la repasser fréquemment.

Au nord de Troie s'étendait, le long de la rive droite du Simoïs, la belle colline de *Callicoloné*, sur laquelle les dieux protecteurs de la ville s'assemblaient, et d'où Mars s'élançait comme un *tourbillon* vers Pergama, pour exciter les habitants

au combat. Cette colline, assez élevée et à pentes rapides du côté du fleuve, sépare les deux vallées du Simoïs et du Thymbria (*Thimbrek-Déré*), dans laquelle les alliés avaient leur camp principal, vers les villages d'*Hallélèli-Kueui* et de *Thimbrek-Kueui*. Un chemin conduit encore de ce dernier à Bounar-Bashi, par la colline Callicoloné.

Le *Thimbrek-Sou*, plus heureux que son voisin le *Mendéreh-Sou*, ayant conservé son unique nom ancien, ne suffit-il pas seul, par sa position relative, pour établir d'une manière incontestable les faits géographiques relatés dans l'*Iliade?* D'ailleurs, la fausse application du nom de Mendéreh-Sou au Simose ou Simoïs n'a rien qui doive surprendre, car la plupart des noms anciens, ignorés des générations actuelles, ne leur ayant été appris que par les voyageurs, il n'y a donc rien d'étonnant à ce qu'ils en aient fait quelquefois une fausse application.

Où trouver à Alexandria-Troas, ville située sur la côte de la mer Égée, à 28 ou 30 kilomètres au sud de l'Hellespont, le Simoïs descendant, comme le Granique et l'Asopus, du mont Cotylus ou Ida, et déversant cependant ses eaux dans l'Hellespont? Où trouver le Thymbria voisin? Où trouver le Scamandre, avec ses sources chaudes et froides, s'échappant des rochers, non loin des portes *Scées,* et portant leurs eaux au Simoïs? Où trouver la colline Callicoloné et celle du Retranchement d'Hercule? Où trouver enfin, dans une ville située en plaine, comme Eski-Stamboul, cette éminence *éloignée de la mer,* qui supportait la grande cité troyenne?

Ne suffit-il pas de poser ces simples questions pour démontrer la parfaite inanité de toutes les hypothèses imaginées pour déplacer l'ancienne ville d'Ilion? Comme si ce n'était pas encore assez qu'elle ait été entièrement détruite par les Grecs!.....

N° V.

SUR UNE DÉCOUVERTE RÉCEMMENT FAITE À KARNAK,

PAR M. AUG. MARIETTE.

J'ai pu, cet hiver, mener à bonne fin une entreprise dont j'avais conçu l'idée depuis longtemps. Autant que cela m'a été possible sans entrer dans des opérations trop considérables, j'ai déblayé tous les temples de Thèbes, j'en ai levé le plan, et sur chacun de ces plans j'ai marqué l'époque par une couleur différente. L'histoire de la construction de Thèbes saute ainsi en quelque sorte aux yeux, et il ne faut pas de longues recherches pour faire la part qui revient à chaque roi et à chaque dynastie dans l'édification de la plus illustre des capitales de l'Égypte.

C'est en étudiant ainsi Thèbes, pas à pas et la pioche en main, que je me suis trouvé à Karnak en présence d'un pylône dont on ne savait jusqu'alors la date qu'approximativement, enseveli qu'il était sous une véritable colline de décombres [1].

Je n'ai pas à rendre compte ici des travaux de déblayement auquel le pylône fut soumis, ni de la manière dont ces travaux ont été exécutés. Mais il n'est pas aussi indifférent d'annoncer que les résultats obtenus ont été dignes d'attention, et que les textes dont le déblayement du pylône a procuré la découverte dépassent en importance tout ce que je pouvais espérer.

[1] Ce pylône ne figure, avec ses véritables dimensions, ni dans le plan publié par les auteurs du grand ouvrage de la Commission française d'Égypte (*Descr. de l'Ég.* A, vol. III, pl. 16), ni dans le plan de M. Lepsius (*Denkm.* I, 73). Pococke en a plutôt soupçonné que reconnu l'existence (voyez *A description of the East and some other countries*, par Richard Pococke, Londres, 1743, t. I, page 93).

Tel est, en deux mots, l'historique de la découverte que j'annonce à l'Académie et qui va faire l'objet des développements dans lesquels je lui demande la permission d'entrer.

On doit considérer le pylône dont il vient d'être question comme un monument élevé à la gloire de Thoutmès III. Thoutmès III avait fait de l'Égypte la première nation du monde. Il avait porté ses armes victorieuses en Palestine, en Syrie, en Mésopotamie, dans le pays de Poun, dans le To-Nuter, dans l'Éthiopie, dans la Libye. En souvenir de ces conquêtes, Thoutmès III ordonna la construction à Thèbes d'un pylône qui, avec ses deux hautes tours, sa grande porte centrale et ses tableaux héroïques de bataille, peut être considéré comme un véritable arc de triomphe.

La décoration de ce pylône vaut la peine d'être étudiée. Thoutmès III y est quatre fois représenté dans des proportions colossales. De la main gauche, il saisit par les cheveux un groupe de captifs agenouillés. De la main droite, il lève le pesant cimeterre avec lequel il est censé leur trancher la tête. Devant lui, un Dieu se présente amenant, liés par les bras et par le cou, plusieurs centaines de personnages à longues barbes.

Tout l'intérêt de la découverte dont j'ai l'honneur d'entretenir l'Académie est dans ces personnages. On les prendrait, à première vue, pour des prisonniers de guerre amenés à Thèbes par Thoutmès III comme trophée de ses victoires. Mais un écusson attaché sur la poitrine de chacun d'eux montre qu'on a ainsi représenté tout à la fois les peuples vaincus par Thoutmès et les localités dont il s'était emparé. En somme, autant de personnages enchaînés par les bras et par le cou, autant de noms géographiques. Le déblayement du pylône est donc une opération qui a donné des résultats sur l'importance desquels j'appuie avec raison.

Le chiffre précis des noms géographiques que le pylône nous livre montre d'ailleurs qu'il n'y a rien d'exagéré dans

cette appréciation. Primitivement, les noms géographiques devaient être au nombre de plus de douze cents. Mais le pylône a souffert, et beaucoup de noms ont disparu, ou sont illisibles. D'un autre côté, en étudiant avec un peu de soin ces longues listes géographiques, on s'aperçoit, en premier lieu, qu'on a affaire à deux séries, l'une comprenant les peuples du nord, l'autre comprenant les peuples du sud; en second lieu, que chacune de ces deux séries est reproduite deux fois. L'éblouissement que fait naître tout d'abord la vue de cette innombrable liste de peuples vaincus cesse donc bientôt, et en définitive, en y mettant de l'ordre, on arrive à voir que nous possédons comme résultat général un total de 359 localités du nord, de 269 localités du midi, ce qui représente une somme de 628 noms géographiques. Tel est le bilan de la fortune nouvelle dont ces fouilles de Thèbes viennent d'enrichir la science. Peut-être, pour compléter ce bilan sans sortir de Karnak et du règne de Thoutmès, conviendrait-il d'ajouter à ces 628 noms les 230 noms que, il y a une douzaine d'années, j'ai découvert sur un autre pylône de Thèbes, que j'appellerai le petit pylône. Mais je vais avoir l'occasion de faire remarquer que cette liste n'est qu'une autre édition abrégée de la grande liste du pylône principal, et je n'ai par conséquent pas à m'en occuper ici.

J'ai essayé, dans ce premier et rapide inventaire, de donner une idée générale de la découverte qui vient d'être faite à Karnak. Je vais maintenant serrer d'un peu plus près la question et fournir successivement sur les deux listes des peuples du sud et des peuples du nord les renseignements que je crois propres à nous en faire comprendre la composition.

La première liste se rapporte aux pays du sud.

On vient de voir que nous possédons trois exemplaires. Le premier, qui est le plus complet, occupe la face nord-ouest du pylône principal, et nous met entre les mains la

série complète des 269 noms annoncés tout à l'heure. Le second est gravé sur la face sud-est du même pylône; il compte 116 noms, qui sont les 116 premiers noms de la série précédente. Ces mêmes 116 noms, avec une seule omission que je signalerai bientôt, forment le troisième exemplaire, qui appartient au petit pylône. En d'autres termes, nous possédons deux listes des peuples du sud : une de 269 noms; une seconde de 116, cette dernière extraite de l'autre et reproduite deux fois.

La liste des peuples du sud, étudiée comparativement dans ses trois exemplaires, se décompose en quatre parties, qui sont :

1° *Kousch*, ou, comme l'appelle un de nos textes, *Kousch la mauvaise*. On ne se rendra bien compte de la portée des listes géographiques de Karnak que si l'on se rappelle qu'elles ont une origine historique, nullement ethnographique. Le rédacteur des listes n'a pas voulu, en effet, nous présenter un tableau général des localités comprises dans le pays de Kousch, mais nommer seulement celles de ces localités qui avaient été conquises par Thoutmès. On ne s'étonnera donc pas de voir que nous ne sortions ici ni de l'Éthiopie, ni de l'Afrique. La liste comprend 47 noms : le premier (n° 1) est *Adulis*; le dernier (n° 47) est *Pa-mu*, le fleuve. Quant aux 45 noms intermédiaires, on peut conjecturer, autant que le permet le petit nombre de ceux qu'on réussit à identifier, que nous avons ici pour centre le futur royaume d'Axum et que notre liste ne se meut pas dans un cercle beaucoup plus étendu que ce qui se rapporte dans l'inscription d'Adulis au continent africain. C'est ainsi que nous trouvons :

Axoum lui-même sous la forme *At-tjoum* (n° 45 de Karnak);
Atalmô sous la forme *Atalomaô* (n° 3);
Gabala sous la forme *Kouloubou* (n° 15);
Aoua sous la forme *Oua-oua* (n° 24);

Saminé sous la forme *Djaoumen* (n° 35);
Anniné sous la forme *An-en-naâ* (n° 36).

Les *Gazi*, que Bruce appelle les *Agaazi*, s'y reconnaissent dans notre *Katja* (n° 21), qui pourrait être aussi l'*Avé-gada* du Tigré actuel. Les *An-bet* ou *Na-bet* (n° 37) sont peut-être les ancêtres des Νουϐάδοι, connus par l'inscription du roi Silco. Les *Tangaïtes* de l'inscription d'Adulis sont les peuples du *Taka* de Karnak (n° 10); enfin on retrouvera dans les *Betjas* (n° 34) ces Bicharis qui occupent une si grande place dans l'histoire à l'époque romaine sous le nom de *Blemmyes*, et sous le nom de *Bedjas* à l'époque arabe.

En somme, l'étude comparée des 47 noms géographiques de Kousch ne mène pas à de grands résultats. On doit noter cependant comme un fait digne de remarque qu'à peu près tous les noms abyssiniens de l'inscription d'Adulis se retrouvent dans les listes de Thoutmès. A deux mille ans de distance, le conquérant axoumite se vante ainsi des mêmes victoires et s'empare des mêmes villes que le glorieux fondateur du pylône de Karnak.

2° *Le pays de Poun.* Avec la deuxième partie de la liste des contrées du sud, on arrive au pays de Poun. 40 noms sont cités, y compris Poun lui-même. M. Brugsch, qu'il faut toujours nommer quand il s'agit de géographie ancienne étudiée par les monuments hiéroglyphiques, regarde les habitants du pays de Poun comme des Kouschites et les place dans l'Yémen, opinion qui est aujourd'hui unanimement adoptée dans la science. Avec Kousch et Poun, nous aurions ainsi des Kouschites peuplant à la fois les deux rivages de la mer Rouge, ce qui est conforme à toutes les données reçues, puisque l'ethnographie de la Bible elle-même place des Kouschites à côté des enfants de Sem sur le sol de l'Arabie méridionale, et qu'à chaque pas nous voyons dans les géographes grecs l'Yémen et l'Abyssinie confondus. Mais cette opinion, si séduisante

qu'elle soit, devons-nous l'accepter comme définitive? Quand M. Brugsch écrivait sa *Géographie*, je n'avais pas encore trouvé les bas-reliefs historiques de Derr-el-Bahari, qui nous montrent des soldats égyptiens du temps des Thoutmès en exploration dans le pays de Poun. Les 40 noms géographiques du pylône de Karnak n'étaient pas non plus connus. Quel secours nouveau ces découvertes nous apportent-elles? Le pays de Poun de Derr-el-Bahari est par excellence le pays des parfums; on y trouve de l'or, de l'ébène; on en rapporte de grands singes cynocéphales, des panthères, des girafes.

Les habitants sont à peau basanée, au nez saillant, aux cheveux tantôt ondulés, tantôt roides et droits; parmi eux se rencontrent des individus qu'un texte cité par M. Brugsch appelle les *nègres de Poun*. Ce tableau convient peut-être à l'Yémen; mais ne conviendrait-il pas plutôt à la contrée africaine qui est comme le prolongement de l'Abyssinie, que Pline appelle *Barbarica regio* et qui se termine précisément par le *Promontoire des Aromates*. Ainsi on comprendrait comment le rédacteur de la liste a mis à la suite l'un de l'autre et sous la même rubrique *Kousch la mauvaise* et le *pays de Poun;* ainsi serait justifiée la présence de nègres au milieu d'une population qui n'appartient pas à cette race; ainsi pourrait apparaître parmi les animaux amenés du pays de Poun la girafe, qui est un ruminant exclusivement africain. Notons enfin que les listes de Karnak et les autorités classiques comme Artémidore, Ptolémée, Pline, l'auteur du Périple de la mer Érythrée, se rapprochent par plus de points de contact communs qu'au premier abord on ne serait tenté de le croire. Le nom principal de la contrée, *Avalites*, la ville des Avalites, l'Αὐαλίτης de Ptolémée et du Périple, se retrouve en effet dans l'*Aouhal* des listes (n° 55); *Ammesson* (n° 50) est le *Djizireh-Mescha* des cartes. *Hebou* ou *Hobou* (n° 77) est certainement le Κοβὴ ἐμπόριον de Ptolémée et le *Hhabo* des modernes. On trouve au n° 67 de

Karnak un nom écrit *Ab*, avec le *veau* pour déterminatif phonétique. Mais je ne doute pas qu'il n'y ait ici une erreur de lapicide, et qu'à la place du *veau* il ne faille l'*éléphant*, qui se prononce également *Ab*. Or nous aurions ainsi dans le n° 67 de Karnak l'Ἐλέφας ὄρος d'Artémidore, l'Ἐλέφας ἀκρωτήριον du Périple et de Ptolémée. Enfin les deux Μούνδου, que Ptolémée place dans le voisinage l'un de l'autre, ont pour correspondants dans les listes les n°s 57 et 58, qui se lisent *Memtou* et *Mboutou*. Il n'y a donc pas à hésiter, et je pense qu'en définitive nous possédons une somme suffisante d'arguments pour être autorisés à regarder le pays de Poun, non comme l'Yémen, mais comme la partie du continent africain qui s'étend du détroit de Bab-el-Mandeb au cap Guardafui. Ainsi s'établira l'accord entre les bas-reliefs de Derr-el-Bahari et la contrée à laquelle ils appartiennent. Nous y verrons, d'un côté, la *Thurifera* ou la *Cinnamomifera regio* des anciens et le cap des Aromates; mais nous y verrons, de l'autre, le pays d'où l'Égypte exporte des arbres à essences odoriférantes, où elle s'approvisionne de gomme, de résine et d'encens « comparable à la rosée divine. »

3° *La Libye*. C'est la troisième partie de la liste des pays du sud. Vingt-neuf noms sont cités. La Libye, dit Hérodote, était habitée par deux nations indigènes : au sud les Éthiopiens, au nord les Libyens. C'est sans doute à la région éthiopienne de la Libye que se rapporte la troisième partie de la liste de Karnak, placée, comme nous le voyons ici, à la suite de Kousch et de Poun. A la Libye du nord appartiendront les Maschouasch, les Kehaks et les autres peuples à peau blanche et au teint clair qui vivent sur les côtes de la Méditerranée. La Libye du sud sera le domaine des peuples qui possédaient les vingt-neuf localités conquises par Thoutmès. En quelle partie de l'Afrique ces vingt-neuf localités étaient-elles situées? Les cartes modernes pas plus que les écrivains de la tradition classique ne

nous fournissent malheureusement aucun indice qui nous le fasse reconnaître.

4° Quant à la quatrième partie de la liste des pays du sud, j'avoue que jusqu'à présent je n'y vois pas autre chose qu'une autre série de noms complétement nouveaux. Un des exemplaires des listes porte comme titre : *Réunion des nations du midi, des peuples de Nubie et de Khent-en-nefer*. Cette quatrième partie est-elle une énumération de ces peuples, et, bien que nous n'y trouvions aucun des noms déjà connus de la Nubie, aurons-nous à suivre avec elle les bords du Nil supérieur? C'est ce que je ne saurais dire.

En résumé, des 269 noms géographiques qui forment l'ensemble de la partie des listes de Karnak comprise sous le titre de *Contrées du sud*, il en est 47 qui appartiennent à *Kousch la mauvaise* et à ce qu'on appelle l'Abyssinie, 40 qui nous transportent dans le *pays de Poun*, lequel est le pays des Somâl, 29 qui sont à la Libye éthiopienne, 153 qui peut-être représentent des parties inexplorées de la haute Nubie et du Soudan.

La liste des *pays du nord* a pour nous plus d'intérêt. Comme la liste des pays du sud, elle se présente en trois exemplaires qui varient peu. Nous venons de voir que la liste des pays du sud comprend quatre parties; deux parties seulement composent la liste des pays du nord.

La première partie forme un total de 119 noms géographiques, la seconde un total de 240, ce qui revient aux 359 noms géographiques des pays du nord que j'ai annoncés plus haut.

La première partie a pour titre général un texte qui, dans son édition la plus complète, doit être traduit ainsi : « Liste des pays du Haut-Ruten que S. M. a enfermés dans la ville de Mégiddo la misérable, et dont S. M. a emmené les enfants comme captifs vivants à la forteresse de Souhen, à Thèbes, lors

de sa première expédition victorieuse, conformément à l'ordre de son père Ammon qui l'a guidé (le roi) dans les bons chemins. » Nous n'avons donc pas à hésiter sur l'époque des événements en souvenir desquels la liste dont nous nous occupons a été dressée : ces événements remontent au règne de Thoutmès III et à la première campagne de ce prince. Nous n'avons pas à hésiter non plus sur le nom de la contrée où nous allons nous trouver : cette contrée n'est peut-être pas le Haut-Ruten tout entier dont Thoutmès peut n'avoir occupé qu'une partie; mais elle lui appartient certainement.

Jusqu'ici la première série de la liste des pays du nord offre tout au moins l'avantage de la clarté; j'éprouve un certain plaisir à ajouter que la clarté n'est pas moins grande quand on cherche à retrouver le pays auquel le nom de Haut-Ruten s'applique. Un simple coup d'œil suffit en effet. Nous avons devant nous, exactement rappelés par leurs noms hiéroglyphiques, le lac Mérom, Damas, Mégiddo, Edrehi, Abila, Kana, Aschtaroth, Kinnéreth, Jaffa, Henganim, Migdol, Guérar. Beyrout est tout à fait au nord; Rehoboth est tout à fait au sud. Nous nous arrêtons à l'ouest aux rivages de la Méditerranée; à l'est nous franchissons de quelques pas seulement le Jourdain. Le doute n'est donc pas possible. Si ces limites ne sont pas exactement celles que le chapitre x de la *Genèse* assigne à la terre de Chanaan, on voit que tout au moins les 119 noms nous conduisent au centre même et au cœur de ce pays célèbre.

Ainsi, à l'avantage de se laisser facilement saisir comme époque, la liste des 119 peuples joint celui de se laisser facilement saisir comme détermination géographique. En définitive, ces 119 noms ne sont autre chose qu'un tableau synoptique de la Terre promise, deux cent soixante ans avant l'exode.

Maintenant dans quel ordre ces 119 noms sont-ils rangés, et d'abord y a-t-il un ordre; en d'autres termes, n'avons-nous à tirer de la liste des 119 noms qu'une série de noms géographiques rangés au hasard et plus ou moins aisément retrouvés dans le texte hébreu de la Bible? Lors de la découverte du premier exemplaire de la liste, faite il y a une douzaine d'années, M. de Rougé, sur ma demande, avait présenté à l'Académie le résumé de son travail sur ce précieux document. Mais la liste découverte il y a une douzaine d'années était à chaque instant coupée par des lacunes, puisque 39 noms lui manquaient, et M. de Rougé n'avait même pas tenté de trouver l'ordre dans lequel les 119 villes se présentent sur la muraille de Karnak. Aujourd'hui que les listes sont au complet et sans lacunes, cette intéressante confrontation est-elle possible? Je me hâte de répondre par l'affirmative.

En effet, si l'on pose sur la carte de la Palestine les 119 noms tels que les listes de Karnak nous les montrent, on s'aperçoit que ces noms sont géographiquement partagés en six groupes.

Kadesch et Mégiddo (n°s 1 et 2) appartiennent au premier groupe. Ceci est à proprement parler le titre ou l'enseigne de la liste. Quel que soit l'emplacement de la Kadesch ici mentionnée, c'est dans cette ville que les princes ligués contre l'Égypte se sont assemblés. C'est à Mégiddo qu'eut lieu la bataille qui a décidé du sort de la campagne.

Le deuxième groupe comprend les numéros 3 à 11. Nous sommes ici dans le sud de la Palestine et nous embrassons une ligne circulaire dont Jérusalem (qui n'est cependant pas citée) pourrait être regardée comme le centre. Le tracé que nous avons sous les yeux montre que ce deuxième groupe commence avec *Haï* et *Gath* (n°s 3 et 4), passe par une localité inconnue que le texte égyptien nomme *Aïn-Schou* (n° 5),

atteint *Beth-Tappuah* (n° 6), se trouve à *Ba-maï* et à *Kamata* (n°s 7 et 8) en présence de deux autres localités dont les correspondants ne sont pas sur les cartes, et se termine à *Jouta, Libna* et *Kiriat-Sensennah* (n°s 9, 10 et 11). Des neuf localités comprises dans le deuxième groupe, six noms sont donc connus, et il ne reste plus à trouver que *Aïn-Schou, Ba-maï* et *Kamata*, qu'il faut chercher au sud de la Palestine et dans un rayon qui ne s'éloigne pas trop de Gath, de Beth-Tappuah et de Jouta.

Le troisième nous transporte sans transition à Mérom, c'est-à-dire tout à fait au nord. Sept noms sont cités. Les cinq premiers sont : 12, *Maroma* (Mérom); 13, *Tameskou* (Damas); 14, *Atara* (Edrehi, Ἄδρα de Ptolémée); 15, *Aoubil* (Abila); 16, *Hamtu* (l'Hammath du lac Tibériade). Les deux derniers, *Akitua*, ou *Kaïtua* (n° 17), et *Schemana-ou* (n° 18) n'ont pas de correspondants dans la Bible. Mais tous deux se retrouvent dans des localités voisines, situées à peu de distance au sud de Damas. L'une est la *Kétibeh* des cartes modernes. Les mêmes cartes nous donnent l'autre sous la forme *Sunamin, Sulamen, Suneimenah,* nom dans lequel on reconnaît sans peine la *Schemana-ou* des textes hiéroglyphiques et la Σαμουλίς de Ptolémée.

Le point de départ du quatrième groupe est Beyrout et le bord de la mer. Le tracé devient cette fois plus compliqué, et il serait difficile de le suivre pas à pas sans entrer dans des détails qui me feraient sortir du cadre que je me suis tracé. De Beyrout la ligne descend vers le sud, circule à travers les villes principales de la Galilée, et se termine au Jourdain. Elle touche d'abord Madon, Beten, Koun, Jeron, à l'occident du lac Tibériade. Elle passe ensuite à l'orient, s'arrête à Aschtaroth-Karnaïm, à Raphon, pour remonter de là au nord où elle rencontre Laïsch, l'ancien nom de Dan, et Hatzor. Un nouveau détour la ramène enfin une autre fois sur le territoire

qui sera plus tard occupé par les tribus d'Aser, de Zabulon et de Nephtali, et Kennereth, Schunem, Mischéal, Akzib, Tahanaq, Ibleham, Acco (Saint-Jean d'Acre), Kalamen qui l'avoisine, Beth-Schemès, sont successivement cités. Des trente-quatre villes dont se compose notre quatrième groupe, dix-huit trouvent ainsi leur identification. Quant aux villes que le même tracé atteint, et dont nous ne réussissons pas à reconnaître l'emplacement, ce sont : 21, *Sarona.* Il s'agit certainement de *Lascharon*, ville chananéenne, dont Josué mit le roi en fuite. Saint Jérôme dit : *Rex Saronis.* 22, *Toubi.* On ne peut s'empêcher de rapprocher ce nom de la *Terre de Tob* et de la Θαῦϐα de Ptolémée. Mais ce district est trop éloigné vers l'est pour que nous puissions songer à lui donner sa place ici. 24. *Aschna.* On connaît une *Asna* qui appartient à la tribu de Juda. Une autre *Aschnah* est indiquée par les cartes à quelques milles au nord de Jérusalem. Je ne crois pas que notre quatrième groupe s'étende jusqu'à ces contrées méridionales. 25, *Masakha.* L'*Onomasticon* cite *Massica*, *Masek*, *Masechana*, mais sans renseignements qui puissent nous guider sur l'emplacement de ces localités. 30, *Makuta.* C'est exactement l'orthographe de *Makéda*, la ville royale chananéenne, célèbre par la victoire de Josué. Mais *Makéda* est trop au sud, et puisque nous sommes ici, avec Aschtaroth-Karnaïm et Raphon, sur le territoire de Manassé, peut-être faudrait-il voir dans *Makuta* la forme égyptienne de la Μαχώδ ou de la Μαχαθί, citée par Eusèbe. 33, *Pahur*, localité sur laquelle je ne saurais fournir aucun renseignement. 35, *Schemana*, autre ville inconnue. 30, *Atamem*, peut-être *Adama*, de la tribu de Nephtali, citée par Josué avec Kinnéreth. 37, *Kasouna*, évidemment la *Kischion*, qui, lors du partage de la terre de Chanaan, échut à la tribu d'Issachar ; mais on ne sait rien du site de cette ville. 41, *Kabasouna*, localité sans mention biblique certaine : *Kibzaïm* y correspondrait assez bien. 44, *Kentouarna* ;

45, *Er-ta-arka,* noms tout à fait nouveaux. 46, *Aïna;* peut-être la *Naïv*, célèbre par le miracle de Jésus-Christ. 48, *Ras-Kadesch;* 50, *Baar* ou *Baal;* 52, *Anuchertu.* Ce nom se trouve dans le catalogue des villes chananéennes sous la forme *Anacharath.* Le renseignement fourni par le livre de Josué, qui place cette ville dans la tribu d'Issachar, n'est pas assez précis pour qu'*Anuchertu* figure à sa place sur notre carte. Dix-huit noms facilement reconnaissables, seize noms que nous ne savons exactement où placer, forment donc l'ensemble de notre quatrième groupe.

Le cinquième groupe nous fait traverser le Jourdain, où nous trouvons les deux *Ephron* sous la forme *Aper* (nos 53 et 54); *Heschbon,* nommée *Keschbou* par la liste de Karnak (n° 55); *Tasourot* ou *Atsourot,* qui est *Ataroth* (n° 56); *Aschouschkhen* ou *Schaouschken,* qui est *Sihon* (n° 58); *Rinama,* qui est *Beth-Nimra* (n° 59); *Jirdja,* qui est *Jahzer* (n° 60). Les localités encore inconnues à chercher sur la rive orientale du Jourdain et de la mer Morte sont : *Nebkou* (n° 57) et *Maakhasa* (n° 61).

Le sixième groupe est au sud de la Palestine ce que le quatrième est au nord. Cette fois encore, c'est un port de mer qui est le point de départ. Le tracé commence en effet à Jaffa. Quarante-deux noms appartiennent à ce groupe. L'identification de vingt-deux d'entre eux est assurée. Ce sont : 62, *Ipou,* la ville de Joppé; 64, *Louten,* la ville de Lod; 65, *Aounâou,* la ville d'Ono; 67, *Souka,* qui correspond à Socho; 68, *Ihima,* qui correspond à Hijim; 69, *Kibja, Kebjina,* qu'on retrouve dans Hésib; 70, *Kanatu,* les jardins, le Hen-ganim de la Bible; 71, *Makatal,* le Migdal des cartes; 76, *Hatita,* qui est Adida; 78, *Ichapil,* qui est Scaphir; 79, *Lakadja,* Tsiklag en vertu d'une de ces métathèses dont nos listes offrent des exemples si multipliés; 80, *Kérar,* dans lequel on reconnaît sans efforts le Guérar d'Abimelek; 81, *Harem-ur* ou *Har-ur,* Haroher;

83, *Numauna*, métathèse pour Maona, Maon; 85, *Maramam*. On pourrait attribuer ce nom à Mérom, si cette localité n'était pas située beaucoup trop au nord. Peut-être s'agit-il de Mamré, ville effectivement très-ancienne de la Judée. 86, *Ani*, ou *Aïn*, la Hajin située aux environs de Rehoboth; 87, *Rehbon*; 89, *Hikluhim*; 94, *Makarput*; 95, *Aaïna*; 96, *Kerema*: 100, *Jaritou*, qui sont Rehoboth, Higlon, Beth-Markaboth, Hanau, Beth-Kerem, Jatira. Les vingt noms à chercher dans le sud de la Palestine sont : 63, *Kentu*; 66, *Apuken* (Aphek), non loin de la mer. 72, *Apteu*; 73, *Scheptouna*; 74, *Tiaï*; 75, *Naon*; 77, *Har*; 82, *Rebaou*, dans la région dont Migdol et Guérar sont le centre; 84, *Namana*; 88, *Akara*; 90, *Aoubal*; 91, *Aoutara*; 92, *Aoubal* (une autre Avila); 93, *Kentota*, entre Rehoboth, Higlon et Beth-Markaboth; 97, *Batiâ*; 98, *Tapounna*; 99, une troisième *Abila*; 101, *Har-Kar*; 102, *Iakebar*; 103, *Kapouta*, autour de Juttira.

Avec le septième et dernier groupe, nous partons du nord et pour la première fois nous traversons la Samarie, mais en côtoyant la rive occidentale du Jourdain. Seize villes sont nommées, qui sont : 104, Kesultoth (*Katjuta*); 105, Rabbith (*Rabatu*); 107, Beth-Hinuk (*Aamouk*): 108, Tsartan (*Surota*): 109, Beeroth (*Baarota*); 110, Schilô (*Beth-Schir*); 111, Bethanoth (*Bet-anta*); 113, Hen-ganim (*Aïn-Hanaou*); 114, Guibba (*Kabaou*); 115, Thilla (*Tjerer*): 116, Ziph (*Tjafta*); 117, Berakhah (*Berakna*); 119, Akmes (*Mischmas*), toutes identifiées; et 106, *Makrotu*; 112, *Kharkatu*; 118, *Houm*..., pour lesquels il faut chercher dans la topographie de la Judée un correspondant.

Telle est la liste des 119 noms de la première partie des pays du nord. J'en ai retrouvé et placé sur la carte 75. Il en reste, par conséquent, 44 sur lesquels toutes les hypothèses sont permises. Certes, ce dernier chiffre est encore très-élevé. Mais nous devons penser que la liste de Karnak, dressée et

arrangée comme elle l'est, nous offre des ressources qui doivent nous aider à diminuer de jour en jour nos non-valeurs. On trouve, en effet, dans cette liste des éléments de précision et de mutuelle confrontation avec lesquels il est impossible de ne pas compter. Telle ville dont autrement nous ne soupçonnerions même pas la place, nous savons par notre liste, non-seulement s'il faut la mettre au sud ou au nord de la Palestine, à l'orient ou à l'occident du Jourdain, mais s'il faut l'attribuer au voisinage de telle ou telle autre localité déjà connue. La liste des peuples du nord de Karnak devient ainsi une sorte de dictionnaire géographique, où l'on ne cherchera pas les noms dans leur ordre alphabétique, mais où l'ordre géographique paraît avoir été rigoureusement observé. De là son importance exceptionnelle, qui s'accroît en raison directe des services qu'elle peut rendre à l'étude de la géographie biblique.

Une dernière question reste à résoudre. Pourquoi ces sept coupures et dans quel intention les a-t-on faites? Avant la conquête de Josué, la terre de Chanaan était divisée en un certain nombre de petites principautés, et les annales de Thoutmès, qui nous montrent les peuples alliés contre l'Égypte depuis Elusa «jusqu'aux extrémités du monde,» loin de contredire cette donnée, la confirment. Les six coupures (je mets de côté Kadesch et Mégiddo) représenteraient-elles six des États confédérés? Aurions-nous ici quelque chose comme le Jéboussi, l'Amori, le Guirgaschi, le Hivi, l'Arki, le Sini? Mais si cette hypothèse était admise, il faudrait expliquer pourquoi les lignes de notre tracé se pénètrent, et donnent ainsi deux maîtres à la fois au même pays. Ce n'est donc pas à un motif géographique que le rédacteur de la liste a obéi en pratiquant les six coupures. Ce motif serait-il plutôt historique? Il n'y avait pas longtemps que la fameuse régente, sœur des Thoutmès, était morte, et Thoutmès III était seul sur le trône. A

ce moment divers peuples. qui occupent l'Asie occidentale, se liguent contre l'Égypte. Thouthmès marche contre eux et les bat à Mégiddo, où toutes leurs forces étaient réunies. Là s'arrête la partie historique des Annales gravées sur les murailles du sanctuaire. Mais les listes gravées sur le pylône semblent nous permettre d'aller au delà. Il fallait satisfaire à la volonté d'Ammon et ramener à Thèbes des prisonniers pour être immolés devant le dieu. En style moins poétique, il fallait faire produire à la victoire de Mégiddo tous ses fruits et occuper toutes les places de la confédération. L'ordre dans lequel ces places ont été successivement prises est-il l'ordre dans lequel elles sont rangées sur le pylône de Karnak? Dans cette hypothèse, six corps d'armée, ou six détachements auraient été employés à ces diverses expéditions? Le premier rayonna autour de Jérusalem, sans cependant entrer dans la ville sainte. Le second partit du lac Mérom et s'empara de toutes les villes situées aux environs, jusqu'à Damas. Sans qu'il soit nécessaire de supposer que les flottes égyptiennes vinrent aborder à Beyrout et à Jaffa, on peut montrer le troisième et le cinquième corps d'armée faisant de ces deux villes leur base d'opération, et visitant le nord et le sud de la Palestine. Le quatrième corps franchit le Jourdain. et s'étend sur la rive gauche de ce fleuve et les bords orientaux de la mer Morte. Le sixième corps enfin complète l'œuvre et relie le nord au sud par une marche qui lui fait côtoyer la rive droite du Jourdain. Les listes du pylône de Karnak seraient ainsi la continuation des récits historiques du sanctuaire, puisqu'on en déduirait la marche de l'armée de Thoutmès après la victoire de Mégiddo. Les confédérés sont en fuite, leurs chefs probablement prisonniers ou tués. Thoutmès s'empare successivement de leurs villes. La Galilée au nord, la Judée au sud sont la proie du vainqueur. Cependant, chose remarquable, l'armée égyptienne ne pénètre pas dans la Samarie, et nous ne la voyons en aucune circonstance

franchir la chaîne de montagnes qui sert de contre-fort au bord occidental de la mer Morte. Mais cette interprétation historique de la liste des 119 peuples s'appuie-t-elle sur une base assez solide pour que nous puissions l'adopter comme définitive? Je ne saurais le dire; en tous cas, ce qui est certain, c'est qu'après avoir placé en tête Kadesch et Mégiddo comme une sorte de titre du document qu'il allait produire, le rédacteur de la liste a reçu de six mains six listes différentes qu'il a mises bout à bout pour en former le précieux ensemble que je viens d'essayer de faire connaître à l'Académie.

C'est aux 119 noms de la première partie de la liste des peuples du nord que nous devons ces résultats aussi importants qu'imprévus. Que vont nous dire maintenant les 240 autres noms qui composent la deuxième partie? Nous n'avons qu'un seul exemplaire de cette deuxième partie, et par la place qu'il occupe on peut le considérer comme ajouté après coup à la liste des 119 villes. Nous ne sommes donc plus limités par le titre général du document qui nous oblige à ne sortir, ni du Haut-Ruten, ni de la première campagne de Thoutmès. Mais où allons-nous? La première campagne de Thoutmès, entreprise en l'an 22 de son règne, a été suivie de treize autres campagnes qui nous font arriver jusqu'à l'an 40. Est-ce à une de ces campagnes que se rapporte la liste des 240 villes? Rien ne s'y oppose. La liste fait quelques retours dans la terre de Chanaan, mais, en général, on se trouve plutôt en présence de noms propres araméens, et des synonymies s'établissent assez fréquemment entre les noms de la liste et ceux que les inscriptions cunéiformes ont fait retrouver. Voilà ce qu'à première vue la liste des 240 noms nous révèle, et rien ne prouve que quand la liste sera publiée et suffisamment étudiée, nous n'y recueillerons pas une ample moisson de faits nouveaux à ajouter à ceux que la liste des 119 peuples nous a déjà révélés.

En résumé, si nous jetons un coup d'œil d'ensemble sur les résultats dont la découverte de Karnak vient d'enrichir le domaine de la science, nous voyons que plus de 600 noms géographiques, remontant à l'époque de Thoutmès III, sont maintenant en notre possession; que ces 600 noms se partagent en deux listes, et que ces deux listes comprennent une énumération de localités appartenant au sud et au nord de l'Égypte; que les villes du sud nous font passer de l'Abyssinie à la terre des Avalites, pour nous conduire de là en Libye et dans les régions du haut Nil; qu'avec les villes du nord nous visitons le futur théâtre des exploits de Josué pour pénétrer dans des contrées asiatiques que l'état de nos études ne nous permet pas encore d'identifier, mais où sans aucun doute plus d'une conquête nouvelle nous attend.

L'Académie applaudira sans doute avec empressement à cette entrée en scène de documents scientifiques aussi nouveaux qu'intéressants. Quelque périple inconnu signé de l'un des grands noms de la géographie ancienne nous serait rendu, que l'on ne devrait pas plus s'en réjouir que de la découverte des listes de Karnak, qui sont d'origine royale, et qui remontent sans altération de copiste jusqu'au XVIIe siècle avant notre ère. A ce titre, S. A. le vice-roi, sans l'aide duquel les fouilles de Karnak n'auraient pu être entreprises, a droit à toute la gratitude des amis de la science. Pour moi, loin d'épuiser le sujet, je me suis donné pour tâche de ne pas dépasser les limites d'une simple annonce un peu détaillée. Comme Moïse, je me suis placé sur la montagne, et j'ai montré de loin à l'Académie la Terre promise. Mais je n'y suis point entré.

Aug. Mariette.

N° VI.

SUR LES PSEUDO-TOURANIENS DE LA MÉSOPOTAMIE, PAR M. J. HALÉVY.

Il convient de rappeler que cette étude avait trois parties principales. Dans la première partie, M. Halévy a examiné les ressemblances linguistiques signalées par la plupart des assyriologues entre la prétendue langue accadienne et les dialectes ougro-finnois; il concluait en soutenant que la phonétique de l'accadien diffère totalement de celle des idiomes ouralo-altaïques, que la grammaire et le vocabulaire des Touraniens et ceux des populations d'Accad sont diamétralement opposés.

Dans la seconde partie, il recherchait les traces de l'existence en Mésopotamie d'une race non sémitique, conquise par des envahisseurs qui auraient plus tard fondé le second empire babylonien. Il concluait en disant que les plus antiques œuvres d'art découvertes en Chaldée ont la physionomie et le cachet du génie des Sémites: que les noms géographiques du sud de la Mésopotamie n'ont gardé aucune trace d'un peuple non sémitique; qu'enfin les traditions rapportées par les auteurs sacrés et profanes et par les documents originaux sont contraires à la conjecture suivant laquelle le premier empire de Babylonie aurait été fondé par une autre race que les Assyro-Babyloniens proprement dits.

Dans la troisième partie, il a étudié les caractères propres de l'idiome accadien et cherché à en tirer la démonstration de ce fait, que les textes qui le contiennent sont purement figuratifs. Les arguments invoqués à l'appui de cette thèse sont du ressort de la grammaire et du vocabulaire. Les principaux sont :

1° Le principe de l'accadien, qui consiste à renforcer l'ac-

tion par la répétition du radical, est tout à fait conforme au génie des langues sémitiques. 2° Il n'est pas rare de voir en accadien un signe remplacé par un autre signe possédant une valeur idéographique analogue, et différant seulement par l'articulation phonétique. 3° Ce phénomène s'observe notamment à propos de la désinence qui caractérise le pluriel dans les noms. 4° La seule articulation, relative aux noms de nombre accadiens, qui soit hors de contestation, est *me* (cent), d'origine manifestement sémitique. 5° La manière dont sont formés les pronoms indique le caractère figuratif de l'accadien : ainsi, par exemple, le pronom démonstratif *bi* ne change pas au pluriel, parce que le monogramme qui l'écrit exprime l'idée collective de *double;* les pronoms personnels ont chacun plusieurs types différents, qui présentent des épithètes élogieuses ou humiliantes, lesquelles, attribuées aux personnes, remplacent les vrais pronoms de la langue parlée. Le pronom réfléchi est *im* (gloire), calqué sur l'assyrien. Le pronom relatif *sa* (pour les choses) s'écrit comme en assyrien, et les accadistes le prononcent à tort *gar,* afin d'effacer l'affinité qui se révèle ici avec force. 6° Le peu qu'on sait du verbe accadien nous le montre affectant les modifications du verbe assyrien; il a le même nombre de temps et de voix; l'accadien possède de vraies voix verbales, pareilles à celles qui sont propres aux langues sémitiques; bien plus, certaines ambiguïtés de l'assyrien sont servilement reproduites par des expressions correspondantes en accadien. Si, en quelques particularités, le verbe accadien s'est tracé une voie différente, cela tient aux difficultés nées de l'incorporation des suffixes-régimes usités dans la langue vivante et que les scribes ne pouvaient négliger dans l'écriture figurative. Du reste, cette écriture, ayant revêtu de bonne heure un caractère sacré, n'a pu manquer d'être cultivée avec soin et indépendamment de la langue parlée; le sacerdoce babylonien a dû même considérer les articulations

du système figuratif comme la langue des dieux et des esprits. Ainsi s'explique aisément la loi d'euphonie qui préside au groupement des signes pour les pronoms et les prépositions, loi qui a égard à la terminaison du mot précédent. 7° L'accadien emploie beaucoup de prépositions calquées sur l'assyrien; l'auteur cite quatre exemples de ce fait. 8° L'accadien emploie, en outre, la copulative assyrienne *ua*. En accadien, l'adverbe se forme soit au moyen de la préposition qui signifie *dans*, soit par l'adjonction du suffixe de la troisième personne, comme en assyrien. 9° Pour ce qui concerne le vocabulaire, quand on examine les textes présumés accadiens, on voit que chaque expression assyrienne a un ou plusieurs équivalents dans l'idiome en question, non-seulement pour les conceptions d'une nature générale, mais aussi pour les noms propres de dieux, d'hommes, de pays, de villes, de montagnes et de fleuves. Il y a de nombreux exemples relatifs aux noms propres, et il conclut qu'une telle nomenclature, si différente et si complète à la fois, constitue, dans l'hypothèse de l'accadisme, un phénomène des plus étranges : les peuples les plus fiers de leur nationalité n'ont pas cru nécessaire, en effet, de créer des termes indigènes pour tous les noms propres ou géographiques qui sont venus à leur connaissance; pareille prétention et pareille tâche n'ont réussi ni aux Chinois, ni aux Égyptiens, ni aux puristes et patriotiques Magyars de nos jours. Tous ont été forcés d'accepter un grand nombre de noms étrangers, qu'ils prononcent plus ou moins exactement, selon la nature de leur langue. En admettant que les Accadiens n'aient pas échappé à cette règle, et si leurs documents fournissent une désignation particulière pour chaque nom étranger, n'est-ce pas une preuve manifeste que ces documents constituent une série de textes idéographiques, s'adressant seulement aux yeux et n'ayant jamais formé une langue parlée?

L'ensemble de ces résultats autorise à conclure que la théo-

rie qui attribue aux Touraniens l'invention de l'écriture cunéiforme et l'origine de la civilisation assyro-babylonienne est une hypothèse gratuite qui n'est pas sans danger pour le progrès des études historiques relatives à l'Asie antérieure.

N° VII.

APOLLON DANS LA DOCTRINE DES MYSTÈRES, PAR M. ROBIOU.

M. Robiou se propose, dans ce Mémoire, de rechercher les contre-épreuves que les textes anciens peuvent fournir à l'interprétation des monuments figurés dans lesquels il a reconnu le rôle d'Apollon accueillant aux enfers les âmes des initiés. Il expose d'abord un passage très-explicite de Plutarque sur l'objet des mystères dionysiaques; il constate, d'après le même écrivain, le rapprochement intime entre Apollon et Bacchus dans la doctrine des mystères, et il cite les termes spiritualistes dans lesquels Plutarque exprime sa propre pensée sur le personnage même d'Apollon.

Puis l'auteur du Mémoire aborde les hymnes orphiques, en ayant soin de protester qu'il n'a point à rechercher ici l'origine et l'antiquité de ces poésies : il lui suffit que les doctrines exprimées par elles fussent répandues au temps où furent peints les vases de la basse Italie dont il a fait usage.

Ces hymnes donnent de nombreux détails sur la nature et l'action du Bacchus des mystères, dieu panthée, au rôle physique et moral, présidant à la vie et à la mort, au sommeil et au réveil de la nature. Il y est fait, même avec insistance, des allusions expresses au culte du Bacchus delphique.

Mais ces hymnes ne sont pas moins explicites sur le personnage d'Apollon, célébré avec des attributions toutes semblables à celles que l'auteur lui attribue d'après les monuments céra-

mographiques. Apollon, en effet, y reçoit l'épithète de Memphite, c'est-à-dire qu'il y est assimilé, en quelque mesure, à Sérapis, autrement dit à l'Osiris infernal, considéré depuis longtemps comme identique au Bacchus des mystères. Le symbole cosmique de la lyre d'Apollon joue ici le même rôle que dans les monuments figurés, objets du précédent mémoire. Apollon est, pour les orphiques comme pour les peintres des vases mystiques, le dieu de l'harmonie physique et morale du monde; enfin il intervient, mais par voie de supplication, pour préserver les mystes dans l'autre vie; et, en effet, les vases ne lui attribuent en général, dans les enfers, qu'un rôle subordonné, quoique analogue à celui de Bacchus-Hadès.

L'auteur aborde ensuite des détails épars dans la mythologie populaire de différentes localités de la Grèce, et qui tantôt constatent un rapprochement mystérieux, mais certain, entre Apollon et Bacchus, fait développé par M. Petersen dans son opuscule sur les fêtes de Delphes, tantôt indiquent, pour Apollon lui-même, un rôle physique ou moral de divinité de la vie et de la mort.

Enfin, dans un appendice joint à ce Mémoire, M. Robiou cherche une autre contre-épreuve à ses conclusions dans l'étude du culte de Mithra, divinité des Perses que les sectateurs romains de ses mystères assimilaient au Soleil. Il signale d'abord, dans les documents antiques du mazdéisme, les premiers linéaments de cette figure, beaucoup plus affirmée et plus importante dans le Mihir-Yasht des temps postérieurs, où déjà il revêt des traits qui préparent son assimilation complète à l'Apollon des mystères, dans son rôle de dieu solaire. Sans être pourtant le soleil lui-même, Mithra est un dieu présidant à la pureté des âmes et, comme l'Apollon des orphiques, pourvu presque du rang suprême. Divers textes gréco-romains de l'époque du syncrétisme montrent, d'ailleurs, le rôle de Mithra comme de plus en plus semblable à celui de l'Apollon des

orphiques, lorsque son culte s'étend hors des limites de l'ancien Iran.

Mais, parmi les témoignages les plus nombreux et les plus significatifs à cet égard, il faut compter, en première ligne, les monuments épigraphiques et figurés. L'étude de ces monuments constate que, transporté en Europe, le culte de Mithra y fut celui d'un dieu à la fois solaire et infernal, ou plutôt élyséen, en plein accord avec l'Apollon des orphiques. La représentation même de la *femme armée,* recevant de Mithra des fruits, symbole de vie, se présente sur un monument dont les détails montrent clairement qu'il représente des images mystiques et spécialement l'initié pourvu du grade de *soldat,* connu déjà pour appartenir à ces mystères, et dont le sens était sans doute celui qui est attribué, dans le Mémoire précédent, au symbole de la lance. Il est donc permis de conclure que, si le dieu oriental *identifié* avec Apollon reçoit *en Europe,* dans les mystères auquel il préside, les attributions reconnues plus haut à l'Apollon des mystères, c'est que celui-ci les possédait.

N° VIII.

SUR LE CENTIÈME VERS DE LA COMÉDIE D'ARISTOPHANE INTITULÉE « LES ACHARNIENS, » PAR M. LADISLAS CHODZKIEWICZ.

L'auteur commence par rappeler que, il y a un siècle, Anquetil-Duperron rendait compte à l'Académie des inscriptions de sa merveilleuse découverte des livres de Zend-Avesta, et ouvrait de nouveaux horizons aux connaissances humaines, en révélant en même temps l'existence du sanskrit et des Vêdas; à ce propos, M. Chodzkiewicz fait observer que cet éminent philologue ne négligeait aucune source d'information que lui présentait la littérature ancienne. En effet, parmi les textes

qui l'occupèrent plus particulièrement, il en est un sur lequel il se complut à exercer sa sagacité et dont il croyait avoir pénétré le sens mystérieux : il s'agit du passage en question d'Aristophane.

Anquetil se trompait pourtant, mais uniquement parce que le moyen indispensable pour résoudre le problème lui faisait défaut. A cette époque, en effet, la vraie langue de l'ancienne Perse était encore inconnue, et ses éléments ne devaient être mis au jour que cinquante ans plus tard, d'abord par la découverte de Grottefend, par le déchiffrement des inscriptions cunéiformes de Bohistan et de Persépolis, et ensuite par les travaux considérables et les efforts accumulés de plusieurs savants philologues.

Quoi qu'il en soit, Anquetil fut le premier à reconnaître et à déclarer (et en cela il ne se trompait pas) que le passage d'Aristophane n'était point de l'invention du poëte, mais bien une phrase en vraie langue de l'ancienne Perse. Cette phrase, le comique athénien l'a placée dans la bouche d'un personnage qui représente, dans la comédie, l'ambassadeur supposé du grand roi près la république athénienne, et qu'il appelle Pseudartabas. Ce vocable même contient un nom, le nom d'Artabas, général persan, battu, vingt-cinq ans avant cette époque, sur les côtes de Chypre, par Cimon, fils de Miltiade, et par conséquent très-connu à Athènes.

M. Chodzkiewicz discute ensuite la question si controversée, à savoir : si la langue des Achéménides était une langue parlée en Perse à l'époque d'Aristophane. Il est convaincu, pour son compte, qu'elle y fut parfaitement en usage; il en donne plusieurs preuves, et termine par l'affirmation que la langue perse était, sans aucun doute, connue et comprise à Athènes en l'an 426 avant J. C., du moins par les Grecs lettrés. Il est donc plus que probable qu'un écrivain tel qu'Aristophane devait l'entendre.

En résumé, si nous jetons un coup d'œil d'ensemble sur les résultats dont la découverte de Karnak vient d'enrichir le domaine de la science, nous voyons que plus de 600 noms géographiques, remontant à l'époque de Thoutmès III, sont maintenant en notre possession; que ces 600 noms se partagent en deux listes, et que ces deux listes comprennent une énumération de localités appartenant au sud et au nord de l'Égypte; que les villes du sud nous font passer de l'Abyssinie à la terre des Avalites, pour nous conduire de là en Libye et dans les régions du haut Nil; qu'avec les villes du nord nous visitons le futur théâtre des exploits de Josué pour pénétrer dans des contrées asiatiques que l'état de nos études ne nous permet pas encore d'identifier, mais où sans aucun doute plus d'une conquête nouvelle nous attend.

L'Académie applaudira sans doute avec empressement à cette entrée en scène de documents scientifiques aussi nouveaux qu'intéressants. Quelque périple inconnu signé de l'un des grands noms de la géographie ancienne nous serait rendu, que l'on ne devrait pas plus s'en réjouir que de la découverte des listes de Karnak, qui sont d'origine royale, et qui remontent sans altération de copiste jusqu'au XVIIe siècle avant notre ère. A ce titre, S. A. le vice-roi, sans l'aide duquel les fouilles de Karnak n'auraient pu être entreprises, a droit à toute la gratitude des amis de la science. Pour moi, loin d'épuiser le sujet, je me suis donné pour tâche de ne pas dépasser les limites d'une simple annonce un peu détaillée. Comme Moïse, je me suis placé sur la montagne, et j'ai montré de loin à l'Académie la Terre promise. Mais je n'y suis point entré.

Aug. Mariette.

N° VI.

SUR LES PSEUDO-TOURANIENS DE LA MÉSOPOTAMIE.

PAR M. J. HALÉVY.

Il convient de rappeler que cette étude avait trois parties principales. Dans la première partie, M. Halévy a examiné les ressemblances linguistiques signalées par la plupart des assyriologues entre la prétendue langue accadienne et les dialectes ougro-finnois; il concluait en soutenant que la phonétique de l'accadien diffère totalement de celle des idiomes ouralo-altaïques, que la grammaire et le vocabulaire des Touraniens et ceux des populations d'Accad sont diamétralement opposés.

Dans la seconde partie, il recherchait les traces de l'existence en Mésopotamie d'une race non sémitique, conquise par des envahisseurs qui auraient plus tard fondé le second empire babylonien. Il concluait en disant que les plus antiques œuvres d'art découvertes en Chaldée ont la physionomie et le cachet du génie des Sémites; que les noms géographiques du sud de la Mésopotamie n'ont gardé aucune trace d'un peuple non sémitique; qu'enfin les traditions rapportées par les auteurs sacrés et profanes et par les documents originaux sont contraires à la conjecture suivant laquelle le premier empire de Babylonie aurait été fondé par une autre race que les Assyro-Babyloniens proprement dits.

Dans la troisième partie, il a étudié les caractères propres de l'idiome accadien et cherché à en tirer la démonstration de ce fait, que les textes qui le contiennent sont purement figuratifs. Les arguments invoqués à l'appui de cette thèse sont du ressort de la grammaire et du vocabulaire. Les principaux sont :

1° Le principe de l'accadien, qui consiste à renforcer l'ac-

3° de s'affranchir de la prosodie grecque et de la césure du vers, en restituant à ce vers la signification qu'il a en langue perse.

L'auteur énumère ensuite et s'applique à justifier les changements qu'il a faits.

Il a écrit *Hy* au lieu de *I*, rétablissant l'*h* aspiré qui manque au grec, où il est remplacé par l'esprit rude. Il a supprimé, au contraire, l'*e* du mot *exarx*, qui n'a été admis que pour satisfaire l'euphonie, si chère aux oreilles grecques, et pour rendre le vers plus harmonieux. La modification qui résulte de l'addition de l'*e* doit être, suivant M. Chodzkiewicz, attribuée à Aristophane; M. Silvestre de Sacy a très-bien expliqué (*Mémoire sur les monuments et les inscriptions de Kirmansshah*) cette admission de la voyelle au commencement de ce mot, en étudiant les variations introduites dans la prononciation du nom «Khsyarsa». Cet illustre philologue fait remarquer précisément que «les Hébreux ont mis un alef au commencement de ce vocable, pour la même raison qu'Aristophane a écrit *Exarxan*, et que Théopompe a écrit *Exatrapen* au lieu de *Satrapen.*»

M. Chodzkiewicz détache l'alpha du mot *anapissonai* et le restitue au mot *exarx*, et il lui rend ainsi sa forme réelle de *xarxa*. Cette lettre n'aurait été déplacée que par les scoliastes et les éditeurs postérieurs à l'époque d'Aristophane. Il rétablit l'*i*, en place de l'*a*, dans le préfixe *na* du verbe *napissonai*, par cette raison qu'ici le renforcement de l'*i* en *a* pouvait avoir lieu en grec comme dans toutes les langues slaves. La présence de *o*, au lieu de *a*, dans la syllabe *so* du même verbe, si elle n'est point le fait des copistes qui ont cherché à imiter la forme grecque par la terminaison *sonaï*, est peut-être même plus régulière en langue perse que la transcription moderne des assyriologues. Et parce que les textes persans ne donnent que la forme *nipistaiy*, ne serait-il pas prudent de s'en rap-

porter ici, de préférence, à la finesse d'oreille d'Aristophane, plutôt qu'à la règle tirée de cette observation de nos contemporains, que la voyelle *o* n'a pas été retrouvée dans les textes cunéiformes persans? M. Chodzkiewicz substitue enfin un *t* au second sigma de *napissonai,* et fait remarquer que rien n'a été plus facile, à cause de la liaison du sigma et du tau, que d'arriver à cette confusion et à cette assimilation des deux caractères juxtaposés.

L'auteur transcrit alors en écriture cunéiforme le texte ainsi restitué :

H. y. a. r. t. m. n.

Kh. s. y. a. r. s. a.

N. i. p. i. s. t. n. i. y.

Kh. s. tr.

et le lit d'après le système des interprètes les plus autorisés. Il arrive ainsi à la phrase suivante : ***Hya. artaman. Ksayârsâ. nipistanaiy. Khsatra***, phrase parfaitement persane et qui signifie : « Lui, le magnanime Xercès, écrire à votre seigneurie (gouvernement)?..... » C'est une interrogation directe, dit M. Chodzkiewicz, et telle que l'ancien persan l'affectionnait, sans aucune particule interrogative. L'inscription du tombeau de Darius, à Naqs-i-Rustam, en fournit un exemple frappant [1] : « Ne sais-tu donc pas que les lances des guerriers persans atteignent de loin? » M. Chodzkiewicz donne ensuite l'ana-

[1] Dans le passage de la 1re colonne, lignes 43-45.

lyse grammaticale de tous les mots persans qui composent le vers d'Aristophane, en s'appuyant sur les textes cunéiformes et en indiquant leurs équivalents dans plusieurs langues slaves. Cette analyse n'est pas la partie la moins curieuse de son travail; elle révèle une multitude d'analogies entre l'idiome perse et les dialectes slaves, analogies de vocabulaire et de grammaire qui groupent en un faisceau étroitement uni l'ancien perse et les langues en question.

La fin du Mémoire est consacrée à l'examen des transcriptions et des traductions proposées, pour ce vers, par divers orientalistes et hellénistes. Anquetil s'est trompé; il ne pouvait en être autrement, car ce qu'il prenait pour le perse, le parsi, n'est qu'un dialecte qui en est au moins aussi éloigné que l'est le nouveau perse du zend. Pour que la traduction de ce vers devînt possible, il fallait que le déchiffrement des inscriptions cunéiformes de Bohistan et de Persépolis fût accompli, et que la vraie langue des Achéménides fût retrouvée au moins en partie. Une autre cause d'erreur pour Anquetil, c'est qu'il croyait voir, dans le vers qui suit les mots persans, l'interprétation de ces derniers. Mais, en réalité, on ne saurait voir une série de déductions rigoureuses dans ce dialogue vif, mordant, spirituel, et où les questions ne sont posées que pour provoquer des coq-à-l'âne extraordinaires. M. Chodzkiewicz mentionne, pour la réfuter victorieusement en quelques mots, l'interprétation ou plutôt la substitution bizarre de M. Droysen, qui jouit en ce moment d'une grande réputation comme l'un des coryphées du système historique en faveur en Allemagne, lequel consiste à prouver que la race latine n'a rien produit de bon et qu'elle doit céder la place à la race saxonne.

N° IX.

TOMBE ET PORTRAIT D'UN ÉVÊQUE CROISÉ DE PALESTINE, CONTEMPORAIN DE SAINT LOUIS,

PAR M. CLERMONT-GANNEAU.

L'époque des croisades ne fait pas exception au milieu de notre extrême pénurie épigraphique qui paraît être décidément le caractère propre de la Palestine. Les traces écrites de la domination occidentale en Terre sainte sont de la plus grande rareté; depuis des années que je fais la chasse aux inscriptions sur ce terrain ingrat, je n'ai rencontré que cinq ou six textes appartenant à cette période, et encore étaient-ils pour la plupart à l'état fragmentaire.

Ce fait semble, au premier abord, d'autant plus singulier, qu'il s'agit de temps relativement peu éloignés de nous; et que le passage des Occidentaux, quoique bien rapide, a laissé une empreinte extraordinairement large et profonde sur l'architecture de la Palestine. J'ai établi ailleurs les règles techniques et invariables qui nous mettent à même, à première inspection et sans erreur possible, de déterminer une pierre quelconque *taillée* par les croisés. L'application de cette loi beaucoup plus sûre que l'observation si délicate et d'ailleurs si contestée des styles et qui permet de diagnostiquer, non-seulement des ensembles de monuments, mais leurs éléments, de chiffrer, pour ainsi dire, les matériaux mêmes mis en œuvre par les mains occidentales, a démontré le prodigieux mouvement de construction qui eut lieu durant cette période si brève.

Il est donc naturel de croire que les hommes qui ont su faire de la pierre un pareil emploi n'ont pas négligé de lui confier le soin de conserver le souvenir écrit de faits mémorables.

Cette absence presque totale d'inscriptions médiævales eu-

ropéennes ne peut s'expliquer que par une réaction impitoyable contre tout ce qui pouvait rappéler une conquête odieuse aux musulmans et un joug impatiemment supporté par les chrétiens orientaux eux-mêmes. Ainsi la découverte d'un texte des croisades, même mutilé, sur le sol qui en a été l'objet et le témoin, est-il toujours une bonne fortune pour la science. Dans notre dernière excursion à Jaffa, j'en ai recueilli deux. Le premier (dessin de M. A. Lecomte, n° 48), gravé en magnifiques et grandes lettres véritablement lapidaires sur un beau bloc de marbre blanc (0,77×0,27×0,15), se compose de deux lignes dont il ne reste que le milieu et des traces d'une troisième ligne :

.......ER ⁝ AVGVSTVS ⁝ IO.......
[*domin*]ICE ⁝ INCARNATIO[*nis*]
.....TI.........

J'ai mis entre crochets les restitutions qui me semblent probables. Je crois que celle de *anno dominice incarnationis* sera admise sans difficultés. Cette manière de dater de l'*an de l'incarnation du Seigneur* et l'orthographe *dominice*, se retrouvent justement dans nombre de chartes du royaume de Jérusalem remontant aux XIe et XIIe siècles. (E. de Rozière, *Cartulaire du Saint-Sépulcre*, passim.) L'aspect paléographique des lettres, notamment celui du T, tend, si j'ai bonne mémoire, à rattacher également cette inscription au XIIe siècle.

La seconde inscription que j'ai rapportée de Jaffa (dessin de M. A. Lecomte, n° 49) est beaucoup plus intéressante, d'abord parce qu'elle accompagne un monument iconographique très-curieux, et ensuite parce qu'elle offre une plus grande précision chronologique. Elle provient d'un wély musulman appelé *Schéikh Mourâd* et situé à environ vingt minutes ouest-nord-ouest de Jaffa. Ce précieux morceau (ce n'est qu'un fragment) consiste en une dalle de marbre blanc mesurant

actuellement $0^m,70$ de longueur sur $0^m,55$ de hauteur et $0^m,05$ seulement d'épaisseur. Ce fragment est lui-même brisé en deux parties qui se joignent très-exactement.

On y voit, gravé au trait, un personnage posé de face, à la barbe courte, coiffé de la mitre et tenant à gauche la crosse épiscopale. La position de la crosse, tournée à sénestre, indique suffisamment que nous avons affaire à un évêque et non à un abbé crossé et mitré.

La tête et les épaules sont entourées d'un trilobe reposant sur une colonnette à chapiteau. Dans l'écoinçon de droite du trilobe est représenté un ange thuriféraire nimbé et ailé qui encense la tête de l'évêque.

Ce détail est d'un mouvement excellent. Le dessin général est d'une sûreté et d'une fermeté remarquables. Il rappelle à première vue le style du XIIIe siècle et tout, comme on va le voir, s'accorde à justifier cette impression. Nous avons là évidemment une de ces plates-tombes gravées qui étaient placées au ras du sol et qui sont si nombreuses à cette époque.

Je croirais volontiers que la dalle était non-seulement gravée, mais incrustée : le trait profond et étroit à bords verticaux était probablement destiné à recevoir une matière dure et colorée.

On remarque, en outre, sur la mitre et la crosse des trous profonds où pouvaient bien être enchâssés des émaux et des verreries simulant des pierres précieuses. La mitre est légèrement plus haute que celles que nous montrent les monuments du XIIe siècle. Le bâton pastoral se termine par une tête d'animal. Il devait être tenu de la main gauche. La main droite (qui a disparu) pouvait être, comme dans les monuments similaires, occupée à bénir. Il ne reste de cette dalle, qui devait représenter l'évêque en pied, qu'un morceau comprenant la moitié gauche de la figure du personnage jusqu'à la naissance des épaules. Tout autour courait une inscription latine en

lettres médiævales, formant encadrement. Il n'en reste plus que quelques mots que j'examinerai tout à l'heure. La face postérieure de cette dalle a reçu ultérieurement une inscription arabe dont voici le texte et la traduction[1] :

بسم الله الرحمن الرحيم
انما يعمر مساجد الله من امن بالله
واليوم الاخر واقام الصلاة واتا الزكاة
ولم يخش الا الله فعسى اوليك ان يكونوا[1]
[من المهتدين] امر بعمارة هذا المسجد المبارك
.... الفقير الى الله تعالى الامير جمال الدين
.... ابن اسحاق رحمه الله بتاريخ سنة ستة وثلاثين
وسبعماية

«Au nom du Dieu clément et miséricordieux.

Certes construit (ou restaure) les mosquées de Dieu qui croit en Dieu et au jour de la résurrection, qui fait la prière, et qui donne l'aumône, et qui ne craint que Dieu. Peut-être que ceux-là seront (au nombre de ceux qui suivent le bon chemin). La construction de cette mosquée bénie a été ordonnée par le pauvre devant Dieu très-haut, l'émir Djemâl ed-Din .....fils d'Ischac, que Dieu l'ait dans sa miséricorde. L'an 736.»

Cette inscription opisthographe, dont la première partie est empruntée à la 9ᵉ sourate du Coran (verset 18), dite *du repentir,* est disposée de telle façon qu'elle montre que la dalle tombale était déjà dépecée en cinq ou six morceaux en l'an

[1] Le texte de l'inscription diffère en quelques points de la leçon coranique :

واقام الصّلوة واتى الزّكوة ....
فعسى اولائك

(Note de l'éditeur.)

736 de l'hégire, correspondant à l'an 1335-1336 de notre ère. On a alors coupé dans la dalle primitive une plaque à peu près carrée, au revers de laquelle on a gravé l'inscription arabe. Cette plaque a elle-même subi plus tard une légère mutilation qui a enlevé l'angle gauche inférieur, avec une partie de la face et de la poitrine, d'un côté, et, de l'autre côté, les premiers mots des dernières lignes arabes.

Nous connaissons par un historien et aussi par une inscription authentique de Béibars, conservée à Ramleh, la date exacte de l'expulsion définitive des Francs de Jaffa. C'est suivant Guillaume de Tyr, le 7 mars 1268 (en redjeb 666, suivant les musulmans[1]). Notre monument ne saurait donc *a priori* descendre au-dessous de cette limite *minima,* qui nous ramène encore en plein XIII[e] siècle.

Nous pouvons arriver, maintenant que nous avons circonscrit la région historique où il convient de la placer, à l'interprétation de l'inscription ou plutôt du fragment d'inscription latine qui courait autour de la dalle.

Je la lis, avec les restitutions entre crochets :

[. . . . . anno millesim]o : *cc° quīqhagesimo octavo in festo Sanctorum* O[*mnium*]?

Si nous éprouvons le regret d'avoir perdu la partie du texte qui donnait le nom de l'évêque, nous avons au moins la satisfaction de posséder presque en entier celle qui contenait probablement la date de sa mort. Le jour est spécifié par *in festo Sanctorum.* Il semble que le mot suivant commençait par un O ou par un C. Dans le premier cas, *Omnium* serait assez indiqué; ce serait la Toussaint.

Les mots précédents contiennent l'année. Il est impossible

[1] Suivant Abou 'l-Féda, la seconde dizaine du mois de djomada (27 février au 9 mars). (*Historiens des croisades*, *Orientaux*, tome I, p. 152.)

de méconnaître *quinquagesimo* en dépit de l'irrégularité orthographique.

La date est donc 1258, vraisemblablement le jour de la Toussaint. Le texte est malheureusement trop tronqué pour nous renseigner sur l'identité de notre personnage. En l'absence de cette indication, trois hypothèses sont possibles : 1° cette dalle a pu être, comme tant d'autres matériaux de construction, transportée à Jaffa d'une autre ville voisine siége d'un évêché, par exemple d'Acre; 2° elle peut avoir recouvert les restes du titulaire d'un autre évêché, mort à Jaffa pendant l'occupation franque; 3° elle peut appartenir à un évêque de Jaffa même. Dans les deux premiers cas, toute conjecture pour arriver à deviner la vérité serait sans fondements. Nous n'avons que deux éléments positifs de solution : c'est la date du décès et la qualité du défunt. Ils sont insuffisants, du moins avec les sources dont je puis disposer ici. J'ai, en effet, vainement cherché dans l'*Oriens christianus* de Lequien et les *Familles d'outre-mer* de Ducange, le nom d'un évêque, archevêque, abbé ou prieur latin de Palestine, mort en 1258. La troisième hypothèse qui, jusqu'à preuve du contraire, demeure la plus probable, mérite qu'on s'y arrête quelques instants, d'autant plus qu'elle soulève en passant une question historique assez curieuse, celle de savoir s'il y a eu, oui ou non, un évêché de Jaffa pendant les croisades. Avant l'arrivée des Francs, Joppé, centre important et lieu signalé à la vénération par le séjour traditionnel de saint Pierre (*Act. apost.* cap. x, v. 5) était un siége épiscopal; nous le savons positivement et connaissons même les noms de quelques-uns de ses évêques : Fidus, Theodotus, Elias, Sergius.

Sous les croisés, elle paraît, au moins au début, avoir perdu ce rang, car elle ne figure pas dans les listes des évêchés latins, telles qu'elles sont conservées dans les documents du temps. Jacques de Vitry, évêque d'Acre en 1216, dit expres-

sément dans son *Histoire de Jérusalem* (p. 55) que la ville de Jaffa *n'a pas d'évêque,* mais relève immédiatement du prieur et des chanoines du Saint-Sépulcre. Il ajoute que c'est aussi le cas de Naplouse, qui est sans évêque (*episcopo caret*), et appartient à l'abbaye du *Templum Domini.* Il fait remarquer à ce propos que beaucoup d'autres cités de la Palestine, anciens siéges d'évêchés grecs et syriens, se trouvent dans la même situation et ont été, pour cause de nécessité, réunis par les Francs à d'autres évêchés.

Mais Lequien dit que néanmoins on rencontre, postérieurement à Jacques de Vitry, la mention d'évêques, et il cite un passage de Mich. Ant. Baudrand (*Géogr.* t. I, p. 527, col. 1) où il est écrit que Joppé, ville de la Palestine première, était *autrefois* un évêché dépendant de l'archevêché de Césarée. Il faut avouer que cet *autrefois* (*olim*) est assez vague.

Les évêques latins de Jaffa signalés par Lequien sont :

1° Guy de Nimars, mort en 1253.

2° Un évêque au nom inconnu, qui se rendit en 1273 au concile de Lyon (1274).

3° Jean de Saint-Martin, mort le 23 décembre 1374.

Je ne puis rien dire du troisième n'ayant pas ici les textes invoqués par Lequien et ne pouvant contrôler ses conclusions. Je me bornerai à constater, en restant strictement au point de vue de notre monument, qu'il ne peut, pas plus que le second, être identique avec notre personnage, puisqu'ils vivaient l'un en 1374, l'autre en 1273, et que, d'ailleurs, Jaffa étant retombée pour toujours au pouvoir des musulmans en 1268, toute combinaison postérieure à cette dernière date est inadmissible.

Reste Guy de Nimars, mort en 1253; notre évêque étant mort en 1258, il y a incompatibilité chronologique. Toutefois, il ne faut pas oublier que l'*Estoire de Eracles empereor,* à laquelle Lequien emprunte ce fait, contient, en matière de

dates, de graves erreurs, et qu'il a pu se produire dans les manuscrits de faciles confusions entre les chiffres romains MCCLVIII et MCCLIII.

Mais il y a contre cette identification une objection plus sérieuse qui, du même coup, met en question l'existence même d'un évêché latin de Jaffa.

Le passage de l'*Estoire de Eracles* est celui-ci : « A. MCCLIII moururent li rois Henry de Chipre et l'evesque de Jaffa Guy de Nimars. » Or un manuscrit donne la variante *Baffe* pour *Jaffa*, ce qui désignerait Baphe ou Paphos en Chypre, et plus du tout Jaffa. M. G. Rey, dans son édition des *Familles d'outremer,* a adopté cette variante et admis que Guy de Nimars, qu'il nomme *Mimars* et fait mourir en 1252 au lieu de 1253, était évêque de Paphos.

Je crois devoir signaler un autre passage de cette même *Estoire* où la forme Baphe se lit avec la variante Jaffa (ch. 36) : « Li maréchaus [de Chypre]..... manda à Baphe pour ses galères. »

La même erreur a pu se produire pour le second évêque latin de Jaffa enregistré par Lequien, toujours d'après la même autorité, et mentionné également à propos de Chypre.

Voilà notre évêché latin de Jaffa, dont l'existence avait été déduite de celle de ces évêques, fort compromis, surtout si l'on se rappelle le passage si catégorique de Jacques de Vitry.

Cependant, en face de ces arguments négatifs, il faut placer un document officiel, une lettre du pape Alexandre III, adressée à Pierre, prieur du Saint-Sépulcre (*Cartul.* p. 291, 292), et d'où il résulte clairement :

1° Que le roi Amaury et son homonyme, le patriarche de Jérusalem, avaient enlevé au pouvoir du Saint-Sépulcre l'église de Jaffa, en lui restituant son ancienne dignité de *cathédrale*, qu'elle avait perdue par suite de la violence de l'occupation des païens ;

2° Que le pape, malgré la protestation du prieur, croit de son devoir apostolique de maintenir cette restitution, tout en conseillant quelque compensation en échange.

L'épiscopat de Jaffa était donc rétabli de fait. L'église cathédrale ne pouvait être que l'église de Saint-Pierre. Quant à la compensation, il se pourrait qu'elle eût consisté dans l'église de Saint-Nicolas concédée au prieur Pierre par le roi Amaury en 1168.

J'avoue qu'il me semble difficile de concilier ces faits avec l'assertion de Jacques de Vitry, qui ne devait pas les ignorer. Quoi qu'il en soit, ils paraissent suffisants pour permettre de croire à l'existence d'évêques latins de Jaffa, et dans ce cas, à la découverte de la tombe et du portrait de l'un d'eux.

De toute façon la date certaine de 1258 nous reporte à six années seulement après l'arrivée de Louis IX à Jaffa, à douze années avant la mort du saint roi (25 août 1270), et nous fait remonter au bailliage de Jean d'Ibelin, comte de Jaffa, dix ans avant la prise définitive de cette ville par le sultan Béibars.

Si cette dalle appartient réellement à un évêque de Jaffa, il est bien supposable qu'elle devait être originairement dans l'église métropolitaine de Saint-Pierre. Cette église, construite sur l'emplacement traditionnel de la résurrection de Dorcas ou Tabitha, figure fréquemment dans le *Cartulaire du Saint-Sépulcre,* p. 19, 25, 30, 37, 43, 45, 49, 69, 71, 100, 105, etc.

Une fois même (p. 71), dans l'acte de donation du patriarche Ebremar, il est question du *cimetière qui en dépendait,* « ecclesiam Sancti Petri majorem, quæ est apud Joppen, cum cimiterio ecclesiæ pertinenti. »

On dirait que cette église, à en juger par l'expression *apud Joppen,* était à l'extérieur de la ville. C'était le cas pour une autre église de Jaffa, celle de Saint-Nicolas, qui est dite, dans

l'acte de donation d'Amaury, être située *au dehors* des murs et au nord (*Cartul. du S. Sép.* p. 289).

Ces églises ne doivent pas être confondues avec celle que saint Louis fit construire pour les cordeliers pendant son séjour à Jaffa, et qui comptait dix autels, non plus qu'avec celle que possédaient les Hospitaliers à l'intérieur même de la ville (*in corpore civitatis*).

Bien que quelques auteurs admettent que l'église de Saint-Pierre était au sud de Jaffa, on pourrait peut-être supposer que le wély de Schéikh Mourâd, d'où notre dalle provient et où s'élevait probablement la mosquée édifiée par l'émir Djemâl ed-Din, en 1335-1336, a succédé à cette église de Saint-Pierre, et que, par conséquent, notre monument n'a pour ainsi dire pas changé de place.

Cette substitution d'un sanctuaire musulman à un sanctuaire chrétien est, on le sait, tout à fait dans les habitudes orientales, et ce ne serait pas le moindre intérêt de ce précieux fragment s'il nous avait permis incidemment de retrouver le lieu exact de cette église, consacrant un des plus anciens souvenirs du christianisme. Je me hâte toutefois d'ajouter que cette conclusion est possible, mais n'est pas nécessaire.

Après la lecture de la communication de M. Clermont-Ganneau, M. de Longpérier a présenté les observations suivantes :

«On est en droit de penser que M. Clermont-Ganneau s'est laissé entraver dans sa recherche par une donnée inexacte.

«Lorsqu'il dit : «La position de la crosse tournée à sénestre indique «suffisamment que nous avons affaire à un évêque et non à un abbé «crossé et mitré,» il fait allusion à un système qui, dans cette forme absolue, est trop moderne.

«Il existe, sans doute, un très-grand nombre de monuments qui représentent des abbés tenant leur crosse de la main droite, sans qu'on puisse observer de règle relativement au sens dans lequel est tournée la volute. En général, l'évêque doit tenir sa crosse de la main gauche, afin de conserver la droite libre pour la bénédiction. Mais on trouve parfois,

sur des sceaux, la figure d'un évêque tenant sa crosse de la main droite (Raimond, évêque de Fréjus en 1215, Lantelme, évêque de Valence en 1186), et d'autre part, il existe un certain nombre de monuments représentant des abbés tenant une crosse de la main gauche. Par exemple, on trouvera, au musée de Cluny, la dalle gravée qui recouvrait la tombe de Simon de Gillans, abbé de l'île Barbe, mort en 1349; ce personnage est représenté mitré, avec sa crosse à gauche, la volute tournée en dehors, comme dans le dessin de M. Ganneau. L'inscription, très-bien conservée, qui entoure cette figure ne laisse aucun doute sur la qualité du fonctionnaire ecclésiastique. Si l'on examine la série des sceaux des abbés de Saint-Bertin, on trouvera, en 1126, l'abbé Jean II; en 1425, Jean de Griboval, munis d'une crosse à gauche. Sur les sceaux généraux de la même abbaye, le saint abbé fondateur est figuré tenant sa crosse tantôt d'une main, tantôt de l'autre. Les sceaux des abbés de Saint-Victor de Marseille, Étienne (en 1355) et Guillaume (en 1436), montrent encore ces personnages tenant une crosse de la main gauche. Il en est de même de quelques sceaux des abbés de Silvacane (1298), de Lure (1196), de Saint-Michel de la Cluse (1264), de Saint-Maur de Forcalquier (1239), etc. Il serait peu utile de prolonger la citation de ces exemples. Il suffit de dire qu'au temps où a été gravée la pierre recueillie par M. Ganneau, c'est-à-dire en 1258, un abbé pouvait être représenté tenant sa crosse à gauche.

«Ce n'est donc pas seulement dans les listes épiscopales qu'il convient de chercher le nom du dignitaire ecclésiastique, mort en 1258, dont le monument vient d'être découvert. Ce n'est pas non plus seulement aux listes orientales qu'il faut recourir; un évêque ou un abbé mitré, accompagnant une armée de croisés, ou venu en pèlerinage, peut avoir terminé ses jours en Palestine, sans avoir occupé un siége appartenant à cette contrée. Le champ des recherches est donc plus vaste que M. Ganneau ne l'avait supposé, et l'insuccès des premières tentatives d'identification ne doit pas décourager l'intelligent explorateur de la Terre sainte.»

N° X.

SUR LA MER MORTE,

PAR M. V. GUÉRIN.

M. Guérin commence par indiquer les divers noms qu'elle a

portés et qui proviennent tous des différentes particularités qui la distinguent. Il retrace ensuite les principaux caractères qu'elle présente; puis il essaye de résoudre, en conciliant à la fois les données de la Bible et celles de la géologie, plusieurs problèmes d'un grand intérêt qui se posent comme d'eux-mêmes devant l'esprit, en présence de cette mer célèbre.

1° La mer Morte préexistait-elle à la terrible catastrophe qui a amené la destruction des villes coupables de la Pentapole, et servait-elle alors, comme maintenant, de grand réservoir aux eaux du Jourdain et des autres rivières qui y aboutissent? Oui, répond M. Guérin, mais seulement dans sa partie septentrionale où la sonde accuse, en quelques endroits, une profondeur d'au moins 350 mètres; non, dans sa partie méridionale qui n'est plus qu'une véritable lagune, dont la profondeur la plus grande ne dépasse pas 6 mètres.

2° Où était située la vallée de Siddim, mentionnée dans la Bible comme le lieu où combattirent les cinq rois de la Pentapole contre les quatre rois qui étaient venus les attaquer et où, après leur défaite, les rois de Sodome et de Gomorrhe tombèrent en fuyant dans des puits de bitume?

Précisément, ajoute M. Guérin, dans la lagune susdite, à l'extrémité sud-ouest de laquelle s'élève le *Djebel Esdoum*, dont le nom a conservé fidèlement jusqu'à nos jours celui de l'antique Sodome, l'une des principales villes de la Pentapole maudite.

N° XI.

SUR LA VALLÉE DU JOURDAIN,

PAR M. V. GUÉRIN.

La source la plus élevée du Jourdain, près de Hasbeya, est située à 563 mètres au-dessus de la Méditerranée, sa seconde source de Banias a une altitude de 383 mètres, et celle de

Tell el-Kadhy, qui est la plus basse, domine encore néanmoins la Méditerranée de 185 mètres. A son embouchure dans la mer Morte, le niveau de ce même fleuve est à 392 mètres au-dessous de la Méditerranée. Ainsi, depuis les trois points d'où il sort, jusqu'à celui où il aboutit au grand lac qui l'engloutit, il descend continuellement par une pente souvent très-accentuée et dans un lit dont la partie la plus basse présente une différence de niveau de 955 mètres avec la partie la plus haute. Les eaux du Jourdain sont poissonneuses, mais aucun pêcheur n'y jette maintenant ses filets, aucune barque ne les sillonne non plus. Le fleuve se replie sans cesse sur lui-même, roulant ses flots troubles tantôt sur un fond vaseux, tantôt sur un lit hérissé de rochers et de gros blocs au milieu desquels il se précipite en bouillonnant, et qui forment autant d'écueils plus ou moins redoutables.

Ligne de démarcation toute naturelle entre la zone orientale et la zone occidentale de la Palestine, il les séparait profondément, et ce n'est qu'à de rares intervalles qu'on pouvait et qu'on peut encore passer d'une rive à l'autre en traversant des gués où l'on ne doit toutefois se hasarder qu'au moment des basses eaux. Plusieurs ponts permettaient, en outre, de le franchir plus sûrement. Trois seuls sont encore debout.

La dépression de plus en plus profonde de la longue vallée où il serpente fait que le climat de celle-ci, principalement dans sa partie méridionale, est extrêmement chaud, et que toutes les plantes des tropiques pourraient y prospérer à l'envi, si elle n'était point livrée au brigandage des Bédouins.

M. Guérin parle ensuite de Jéricho et des trois sites différents que cette ville a tour à tour occupés.

Enfin, il indique l'emplacement véritable de Gilgal où les Hébreux campèrent après avoir franchi le Jourdain et où ils furent circoncis au moyen de couteaux en pierre, ainsi que l'attestent les Livres saints. Or, au Tell Djeldjoul qui a conservé

le nom légèrement altéré de Gilgal, en latin *Galgal*, dans l'*Onomasticon* d'Eusèbe Γαλγαλ, d'où l'arabe *Djeldjoul*, on retrouve encore maintenant, épars sur le sol, un certain nombre de petits couteaux en silex, les uns à moitié brisés, les autres presque intacts, et complétement semblables pour la forme à ceux qu'on désigne vulgairement sous le nom de couteaux en pierre préhistoriques.

Des couteaux analogues ont été également découverts en 1870, dans le tombeau que M. Guérin avait signalé en 1863 sur les flancs septentrionaux d'une colline voisine de Tibneh, jadis Thimna, comme étant celui de Josué. Or, un passage du Livre de Josué, dans la version des Septante, nous apprend que les Israélites ensevelirent dans le tombeau de ce grand homme une partie des couteaux en pierre avec lesquels il avait circoncis les enfants d'Israël à Gilgal. Cette découverte est donc une preuve nouvelle à l'appui de la conjecture qu'avait autrefois émise M. Guérin, relativement à ce tombeau remarquable, sur lequel, en 1865, il avait lu déjà un mémoire à l'Institut.

N° XII.

LE CATALOGUE DU MUSÉE FOL, COMMUNICATION PAR M. EDMOND LE BLANT.

A l'occasion de la publication du catalogue du musée Fol, de Genève, M. Le Blant entretient l'Académie d'une marque de fabrique imprimée sur une lampe de terre cuite appartenant à cette collection.

La belle collection d'objets d'art offerte, dit-il, à sa ville natale par un Génevois, M. Fol, a été formée par ce dernier dans des voyages à Rome et dans quelques villes de l'Italie. Le peu d'instants qu'il m'a été donné de passer dans ce musée m'a fait voir des marbres, des terres cuites de premier ordre,

types d'une riche ornementation intelligemment rassemblés pour aider au développement des arts industriels en Suisse. La première partie du catalogue nouvellement publiée, et que M. Fol a l'honneur d'offrir à l'Académie, est consacrée à la partie antique des objets exposés. Dressé avec soin et orné de jolis dessins par l'habile crayon de M. Hammann, ce catalogue reproduit, en même temps qu'un choix d'objets intéressants, les marques de fabrique que portent plusieurs d'entre eux, et ces nombreuses illustrations lui donnent une utilité particulière. Un seul trait permettra d'en juger.

L'une des lampes chrétiennes antiques les plus connues présente en relief, au milieu d'une couronne de pampres et de raisins, l'image du bon Pasteur portant la brebis sur ses épaules. Des exemplaires de cette pièce, évidemment reproduite à grand nombre, ont été souvent trouvés aux catacombes et dans d'autres lieux de Rome ou de ses environs, et notre éminent confrère, M. de Rossi, en a récemment rencontré un dans les ruines d'une antique maison d'Ostie. Sous cette lampe sont imprimées en une seule ligne les lettres

ANNISER

marque de fabrique qui donne au génitif le nom d'ANNI*us* SER*vianus*, ou SER*gianus*, SER*enus*, SER*vandus*. Elle est d'une pâte plus fine, et, au point de vue artistique, d'un style fort supérieur à celui du plus grand nombre des lampes chrétiennes. M. de Rossi qui le constate, pour établir l'ancienneté de cette pièce, fait d'ailleurs observer que les restes retrouvés avec elle dans la maison d'Ostie nous reportent au IIe et au IIIe siècle, et qu'aucun d'entre eux ne saurait être attribué au IVe [1].

J'ajouterai, pour ma part, qu'il est une autre marque de l'antiquité de cet objet dans la forme de sa queue percée

[1] De Rossi, *Bullettino di archeologia cristiana*, 1870, p. 79, 80, 83, etc.

transversalement, détail qui appartient d'une façon presque exclusive aux lampes de l'époque païenne. Sauf un nombre de pièces fort restreint et faciles à compter, les lampes chrétiennes présentent, en effet, parmi d'autres caractères spéciaux, une queue non forée, large à sa base, s'amincissant par le bout et se terminant en arête comme une sorte de proue[1]. Ce n'est là qu'une affaire de changement dans les modèles adoptés par les fabricants des différentes époques, mais cette diversité de forme doit être notée, car elle accuse une inégalité d'âge entre les types anciens. Faute de s'être avisé de ce point tout matériel, on a cru trouver dans une lampe à croix gemmée, oubliée à Pompéi par quelque explorateur du ve siècle, la preuve qu'avant l'an 79 les fidèles représentaient ouvertement la croix[2]. C'est là une erreur que condamne l'ensemble des monuments chrétiens et contre laquelle la forme matérielle de la lampe de Pompéi aurait dû mettre en garde[3].

Celle d'Annius, qui se termine par la queue forée particulière aux vieux types, me semble pouvoir encore par ce détail être classée, comme un très-petit nombre d'autres, parmi les plus anciens produits de l'art chrétien.

Une pièce intéressante du musée Fol vient me confirmer dans cette pensée.

On ne connaissait jusqu'à cette heure, comme le constate M. de Rossi, d'autres produits marqués du cachet ANNISER

[1] Un type de cette forme, inédit et précieux parce qu'il offre, par une rare exception, un élément de date, existe au musée du Collége romain. C'est une lampe de terre rouge, à queue pleine et pincée par le bout, portant le monogramme gemmé ☧ avec l'A et l'ω. Autour sont des empreintes répétées d'une monnaie de Théodose II. L'empereur vu de face avec casque et bouclier. Légende : DN THEODOSIVS PF AVG. — ℞ Victoire ailée debout, s'appuyant sur une lourde croix. Légende : VOT. XX. VICTORIA.

[2] Cavedoni, *Ragguaglio de' monumenti delle arti cristiane*, p. 46. n. 30.

[3] Ce petit monument est figuré dans les *Antichità d'Ercolano*, t. VIII, tav. 46, fig. 1. (Cf. p. 219.)

que la lampe au type du bon Pasteur[1]. La diligence de M. Fol à faire reproduire les marques des fabricants antiques met sous nos yeux un autre objet revêtu de ce timbre. C'est une belle lampe à double lumignon (n° 679 du catalogue), au centre de laquelle se détache en relief une tête de Bacchus dans une couronne de lierre. Les anneaux de la double anse placée à l'arrière portaient chacun un buste sortant d'une fleur épanouie, comme nous le voyons pour un Sérapis qui surmonte l'anse d'une pièce de même nature[2]. Ces deux bustes sont brisés, mais la comparaison de l'objet qui nous occupe avec de nombreuses lampes païennes permet de penser qu'ils figuraient Isis et Sérapis dont le culte fut si répandu à Rome au temps du Haut-Empire[3]. Le style, à l'examen duquel il faut d'ailleurs s'attacher tout d'abord, démontre d'une manière absolue que la pièce est d'époque païenne, car on chercherait vainement, après l'avénement de Constantin, des lignes semblables et une telle élégance. La lampe au bon Pasteur, sortie de la même officine que celle du musée Fol, et dont un exemplaire, je le répète, a été trouvé à Ostie, au milieu de débris antiques, est donc sensiblement antérieure au triomphe de l'Église, et le sujet qu'elle représente ne s'oppose en rien à ce qu'on l'attribue à un temps fort ancien, car un double passage de Tertullien établit que l'image du bon Pasteur était répandue chez les fidèles[4].

vers l'an 210,

Tout en attestant l'antiquité de la marque ANNISER, la lampe du musée Fol nous met en présence d'un fait que rien

[1] *Bullet. archeol. crist.* 1870, p. 83.

[2] Bellori, *Lucerne antiche,* parte II, tav. 20.

[3] Le Louvre et la Bibliothèque nationale possèdent des lampes dont les anneaux sont ornés de figures d'Isis et de Sérapis. (Voir encore Passeri, *Lucernæ fictiles,* t. III, p. 101, 103, tab. LXXI, LXXII; Bellori, *Lucerne antiche,* parte II, tav. 20 et 31.)

[4] *De pudicitia,* c. VII et X.

ne nous permettait encore de soupçonner; c'est celui d'une officine romaine fabricant en pleine époque païenne, et peut-être en même temps, des produits à figures d'idoles et des objets de type chrétien. Comment devons-nous nous l'expliquer? Faut-il admettre que, dans un temps où l'initiation était ouverte à tous, où les doctrines, les livres du nouveau culte étaient si bien connus des idolâtres[1], il y ait pu pour eux avoir méprise sur le sens, le caractère chrétien de la figure du bon Pasteur[2], et que de nombreuses reproductions avaient pu dès lors être librement faites et répandues? Devons-nous voir plutôt, dans le fait constaté, une marque nouvelle de la tolérance accordée aux fidèles lorsque rien ne venait déchaîner une persécution? Ce sont là des questions qui réclament l'examen. Qu'il me suffise de constater ici ce fait nouveau, que le timbre ANNISER se rencontre à la fois sur des objets chrétiens et païens, et que le style de ces derniers permet d'en faire remonter la date à une époque de beaucoup antérieure au IVe siècle.

APPENDICE.

RAPPORT DU SECRÉTAIRE PERPÉTUEL DE L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES, SUR LES TRAVAUX DES COMMISSIONS DE PUBLICATION DE CETTE ACADÉMIE PENDANT LE PREMIER SEMESTRE DE 1874, LU LE 30 JUILLET 1874.

Messieurs,

L'Académie des inscriptions et belles-lettres poursuit avec activité la tâche qui lui est dévolue. Le semestre qui vient de s'écouler a vu paraître trois volumes nouveaux, le tome XXVIII, 1re partie, des *Mémoires de l'Académie*, le tome VIII, 2e partie, des *Mémoires des savants étrangers*,

[1] Voir, entre autres, Tertull. *Apol.* XXXI : «Litteras nostras, quas neque ipsi supprimimus et plerique casus ad extraneos transferunt,» et la polémique de Celse sur le détail des livres saints.

[2] Voir, au sujet des représentations analogues des païens, Raoul Rochette, *Mémoires de l'Académie des inscriptions*, t. XIII, p. 108.

et le tome XXII, 1re partie, des *Notices et extraits des manuscrits.* Plusieurs tomes de ces trois collections marchent vers leur achèvement. Le tome XXII des *Mémoires de l'Académie,* comprenant la table des dix volumes précédents, est à la veille de se terminer; le tome XXV, 1re partie, consacré à l'histoire de l'Académie, est moins près de la fin, mais le tome XXVIII, 2e partie, qui donne la suite des mémoires, est déjà commencé, et la matière ne lui manquera pas. Des mémoires sont aussi remis pour le tome IX des *Savants étrangers.* Quant aux *Notices et extraits des manuscrits,* dans la section orientale, le tome XXIII, 1re partie, contenant le *Lexique arabe de médecine d'Ibn-Beïthar,* a vingt-deux feuilles tirées ou à tirer et de nombreux placards à mettre en pages; dans la section occidentale, le tome XXIV, 2e partie, va recevoir son complément par l'envoi à l'imprimerie du mémoire revu de M. Prou, sur la *Chirobaliste d'Héron d'Alexandrie;* le tome XXV, 2e partie, où M. Thurot publie les *Commentaires d'Alexandre d'Aphrodisias* sur le traité d'Aristote *De sensu et sensibili,* est arrivé à sa vingt-septième feuille.

Nos grandes publications suivent leurs cours sans arrêt. Le tome XXIII des *Historiens de France,* publié par MM. de Wailly, Delisle et Jourdain, est, comme je vous le disais déjà dans mon dernier rapport, entièrement imprimé. On en est, non pas à la rédaction, mais à l'impression des tables. Soixante-douze placards sont composés : ce qui en ajourne la mise en pages et le tirage, c'est le soin extrême que les auteurs veulent apporter à la correction de leur œuvre. L'*index géographique* de ce volume, combiné avec ceux des tomes XXI et XXII, formera un dictionnaire déjà fort étendu de la topographie de la France au XIIIe siècle. On ne saurait se plaindre d'un retard qui n'a d'autre cause que la recherche de l'exactitude la plus rigoureuse.

Dans la collection des *Historiens des Croisades,* le tome IV des *Historiens occidentaux,* comprenant déjà Baudry et Guibert de Nogent, s'achèvera avec le texte d'Albert d'Aix, dont dix livres sont imprimés; les deux derniers n'attendent qu'une dernière révision de l'*apparatus* des variantes. MM. Ad. Regnier et Thurot, qui s'en occupent, espèrent arriver bientôt au terme de ce travail.

Les *Historiens grecs* se continuent sous la direction de M. Miller; le tome Ier a soixante-quatorze cahiers tirés; un ou deux encore, et il est fini. Le tome II en a quarante-trois, et le reste de la copie est préparé.

MM. de Slane et Defrémery se partagent la préparation du tome II des *Historiens arabes.* Pour hâter l'achèvement de l'ouvrage, la Commission des travaux littéraires a décidé que chacune des deux parties aurait

une pagination différente. La partie de M. Defrémery compte déjà sept cahiers tirés; celle de M. de Slane, dont le manuscrit est prêt, va pouvoir être livrée à l'impression sans attendre l'achèvement de la première, et l'on peut espérer que toutes deux arriveront à leur terme à peu près en même temps.

La *Table chronologique des diplômes et chartes concernant l'histoire de France*, dite *Table de Bréquigny*, continuée par notre confrère M. Laboulaye, a eu trois cahiers nouveaux tirés. La copie de l'année 1314, qui sera la dernière, est en préparation.

Pour les *Chartes et diplômes relatifs à l'histoire de France antérieurs à Philippe Auguste*, dont s'occupent MM. Delisle et de Rozière, la collection des copies s'est accrue des pièces que M. Luce, auxiliaire de l'Académie, a relevées et transcrites dans les registres CXXX-CXXXIV du Trésor des chartes.

La Commission de l'*Histoire littéraire de la France* continue avec zèle l'œuvre des Bénédictins; toute la copie du tome XXVII est prête; vingt-deux feuilles sont tirées, dix en épreuves. Ce volume, qui se composera d'un grand nombre de notices particulières sur des écrivains morts de l'an 1310 à l'an 1313, sera terminé par un travail étendu de M. Renan sur les *Rabbins français au XIIIe siècle*.

Les *Œuvres de Borghesi*, dont huit volumes ont paru, n'ont reçu encore aucun complément, mais la moitié du tome IX est imprimée : c'est la réimpression de la célèbre dissertation de Borghesi sur les nouveaux fragments des fastes Capitolins.

Quant au *Corpus inscriptionum semiticarum*, je ne puis pas encore vous annoncer l'envoi du premier fascicule à l'imprimerie, mais la Commission presse son travail. Le dossier de chaque inscription est maintenant constitué; la bibliographie de chaque texte est dressée et rapportée à son dossier; tous les estampages, moulages, monuments originaux que possède la Commission, classés, numérotés, mis en rapport avec les dossiers; et tous les jours de nouveaux estampages d'inscriptions recueillies en Afrique viennent enrichir la collection des matériaux qu'elle a déjà réunis.

H. WALLON,
Secrétaire perpétuel.

LIVRES OFFERTS.

SÉANCE DU VENDREDI 3 JUILLET.

Il est offert à l'Académie une brochure intitulée : *Some remarks upon roman military signacula found in Britain*, by H. Ch. Coote.

Sont offerts, par M. Egger, de la part des auteurs :

1° Deux thèses récemment soutenues à la Faculté des lettres, par l'abbé Tougard : *Quid ad profanos mores dignoscendos augendaque lexica conferant Acta sanctorum græca Bollandiana* ... — *De l'histoire profane dans les actes grecs des Bollandistes. Extraits grecs, traduction française, notes, avec les fragments laissés inédits par les Bollandistes* (2 vol. in-8°). Cette dernière, surtout intéressante par de nombreuses additions aux plus complets lexiques de la grécité du second ordre; toutes deux méritoires par un dépouillement laborieux de textes peu lus, et dont les hellénistes n'avaient pas tiré jusqu'ici tout le profit désirable.

2° Discours sur *l'Ebromagus* de saint Paulin, par M. A. Dezeimeris, savant bordelais, à qui l'on doit déjà des travaux de littérature et d'archéologie méridionales, tous remarquables par l'érudition et par un esprit de sévère critique.

3° *Nouveaux principes de la prononciation anglaise dans ses rapports avec les langues française, allemande*, etc. (1 volume in-8°), par le Dr Rabbinowicz, auteur d'une grammaire latine, d'une grammaire hébraïque (rédigée en allemand, traduite en français par Mullet) et d'un mémoire sur la législation talmudique, dont M. Franck a naguère rendu compte dans le *Journal des Savants*. Tout en espérant que cet ouvrage sera utile aux étudiants, M. Egger ne se permet de le recommander à l'Académie qu'après y avoir reconnu, avec des juges compétents, un caractère vraiment scientifique.

4° De la part de M. Bréal, le tome V et dernier de la *Grammaire comparée des langues indo-européennes*, de Fr. Bopp, traduction française. Ce tome contient les tables traduites et mises en rapport avec la traduction française par feu M. Fr. Meunier, à qui la Commission du prix Volney accordait, en 1873, un honorable encouragement.

M. Egger croit pouvoir saisir cette occasion pour rendre, devant l'Aca-

démie, un hommage d'affectueux regrets à ce savant linguiste, dont les travaux, interrompus le 11 mars dernier par une mort subite, auront fait faire de notables progrès à quelques parties de la science. Il annonce, en même temps, que le mémoire manuscrit de M. Meunier, que distingua l'an dernier la Commission académique, est en ce moment sous presse à l'Imprimerie nationale, grâce à un vote favorable de la Commission des impressions gratuites.

5° Le quatrième fascicule du tome II des *Mémoires de la Société de linguistique.*

M. Egger est prié de transmettre aux auteurs les remercîments de l'Académie.

SÉANCE DU VENDREDI 10 JUILLET.

Est offert :

Appendice alla dissertazione sugli Abraxas, studio archeologico, di Barzilai (feuille in-8°).

M. Naudet, Secrétaire perpétuel honoraire, offre à l'Académie, au nom de notre confrère, M. V. Duruy, qui est absent, le quatrième volume de son *Histoire romaine*, comprenant l'histoire de l'Empire, depuis Néron jusqu'au dernier des Antonins.

M. le Secrétaire perpétuel honoraire aurait beaucoup à dire sur les mérites de ce livre, si l'usage de l'Académie n'était pas de s'abstenir de tout éloge envers un confrère.

M. Derenbourg fait hommage, de la part de M. Nutt, bibliothécaire à la bibliothèque Bodléienne d'Oxford, de deux ouvrages in-8°, publiés, l'un en 1870, l'autre en 1874; le premier renferme *deux traités de grammaire hébraïque,* composés en arabe par R. Jehuda Haggondj, de Fetz, et traduits en hébreu par R. Moses Gikatilia, de Cordoue, et un *traité sur la ponctuation hébraïque,* également par Haggondj.

R. J. Haggondj, qui vivait au xe siècle à Cordoue, a été surnommé le *premier grammairien,* parce qu'il fixait le premier la trilittéralité des racines hébraïques, et le rôle que jouent, dans un grand nombre de racines, les consonnes faibles destinées à disparaître dans certaines formes des noms et des verbes. M. Derenbourg entre ensuite dans des détails sur les rapports entre les linguistes hébreux et arabes, et montre que les haines nationales ont empêché assez longtemps les savants juifs de chercher dans la langue arabe des termes de comparaison.

Le second volume porte le titre de : *Fragments d'un Targum samari-*

tain, publié d'après un manuscrit de la bibliothèque Bodléienne, précédé d'une introduction contenant une esquisse de l'histoire de la littérature et du dogme samaritains. L'intérêt principal de cette publication est dans le fragment du *Targum* (ou version araméenne) qui va de *Levit.* xxv, 26, jusqu'à *Nombres,* xxxvi, 9.

A la suite de cette présentation, M. Derenbourg fait de vive voix un résumé de l'histoire de *la secte samaritaine.*

M. le Président offre à l'Académie, au nom de M. de Chaignolles, la seconde édition in-8° d'un livre intitulé : *La mort, étude philosophique et chrétienne à l'usage des gens du monde* (livre écrit dans une pensée toute spiritualiste), et une brochure faite par le même auteur pour réfuter la critique dont ce livre avait été l'objet dans la *Bibliographie catholique.*

SÉANCE DU VENDREDI 17 JUILLET.

Le Secrétaire perpétuel présente à l'Académie, au nom de M. Edmond Le Blant, une brochure intitulée : *Lepelletier de Saint-Fargeau et son meurtrier, documents inédits* (in-8°).

M. de Longpérier offre, au nom de l'auteur, M. William Burns, un ouvrage intitulé :

The Scottish war of independence; its antecedents and effects (la Guerre de l'indépendance en Écosse, ses causes et ses effets, Glasgow, 1874, 2 gros vol. in-8°). Il s'agit, dit-il, des guerres de la fin du xiii[e] siècle et du commencement du xiv[e] siècle, dans lesquelles figuraient d'une façon à la fois si héroïque et si poétique John Baliol, W. Wallace, et Robert Bruce. M. Burns a fait précéder son récit d'un long travail sur l'Écosse et les Écossais, qui est rempli de considérations intéressantes et de faits instructifs.

Cet ouvrage, auquel notre savant correspondant M. Francisque Michel a contribué pour une large part, en fournissant de nombreux textes puisés dans les manuscrits et les ouvrages les plus rares sur ce sujet, s'est produit à l'occasion de l'érection, à Stirling, d'un monument à la mémoire de William Wallace, ou plutôt est dû au même mouvement d'opinion.

Sur quelques points, M. Fr. Michel n'est pas tout à fait d'accord avec son collaborateur; par exemple, lorsqu'il s'agit de la proportion du norse et du gaélic dans la formation de la langue écossaise.

Mais il résulte du travail commun, dont le titre vient d'être indiqué, un ensemble digne de toute l'attention des corps savants, et un livre très-attrayant pour le commun des lecteurs.

M. L. Renier présente à l'Académie, au nom de M. Chabouillet, un opuscule qui a pour titre : *Le diptyque consulaire de Saint-Junien* (in-8°).

Ce curieux diptyque est conservé en entier, mais en deux parties, dont l'une à la Bibliothèque nationale, l'autre à Limoges. M. Chabouillet a parcouru à cette occasion tous les travaux faits sur les diptyques conservés en France ou à l'étranger; sa dissertation est un résumé complet et très-bien fait de ces études.

SÉANCE DU VENDREDI 24 JUILLET.

Sont offerts à l'Académie :

Archives municipales de Bordeaux. Bordeaux vers 1450, description topographique, par M. Léo Drouyn (Bordeaux, 1874, in-4°).

Correspondance inédite du prince François-Xavier de Saxe, connu en France sous le nom de comte de Lusace, précédée d'une notice sur sa vie, par M. Arsène Thévenot (1 vol. in-8°).

La place d'Homère dans l'histoire, par M. Gladstone (brochure in-8°).

M. de Longpérier offre, de la part de M. d'Hervey de Saint-Denis, une nouvelle livraison de sa traduction de l'ouvrage intitulé : *Atsume Gusa* (brochure in-8°).

M. Paulin Paris offre, de la part de M. Jules Houdoy, un ouvrage intitulé : *Renart le Nouvel, roman satirique composé au XIIIe siècle* par Jacquemars Giélée de Lille, précédé d'une introduction historique et illustré d'un *fac-simile* d'après le manuscrit de La Vallière, de la Bibliothèque nationale (1 vol. in-4°).

SÉANCE DU VENDREDI 31 JUILLET.

M. de Wailly offre à l'Académie le tirage à part des Éclaircissements qu'il a ajoutés à la seconde édition de l'*Histoire de la conquête de Constantinople par Ville-Hardouin* (in-4°). «Ces Éclaircissements, dit-il, portent sur plusieurs questions d'histoire, de grammaire et d'archéologie, dont la solution prépare le lecteur à mieux apprécier la véracité de notre premier historien et à mieux comprendre ses récits. La partie historique et la partie grammaticale de ces Éclaircissements a fourni le sujet de plusieurs lectures que j'ai eu l'honneur de faire devant l'Académie. Quant à la partie archéologique, je l'ai entreprise après m'être assuré le concours de M. Quicherat, le savant directeur de notre École des chartes, et

celui de M. Demay, dont le crayon habile est dirigé par la critique la plus intelligente.»

M. de Longpérier offre à l'Académie, de la part de l'auteur, M. Joachim Ménant, juge au tribunal civil de Rouen, un volume intitulé : *Annales des rois d'Assyrie, traduites et mises en ordre sur le texte assyrien* (grand in-8°).

«Ces annales, dit M. de Longpérier, sont empruntées aux inscriptions de toute sorte qui ont été découvertes dans les palais de l'Assyrie, tant celles qui ont un caractère monumental, que celles qui, tracées en texte très-fin sur les tablettes de terre cuite, représentent des feuillets de livres.

«M. Ménant, parfaitement au courant de tout ce qui a été publié tant en France qu'en Angleterre, a réuni et coordonné les renseignements historiques du XVIIIe au VIIIe siècle avant notre ère, et présente ainsi des annales assyriennes tout à fait conformes aux croyances nationales, et rédigées dans la forme orientale.»

M. L. Delisle offre à l'Académie, au nom de M. Albert Babeau, un ouvrage intitulé : *Histoire de Troyes pendant la Révolution* (2 vol. in-8°).

«Ce livre, ajoute M. Delisle, se rapporte à une époque qui est en dehors des travaux habituels de l'Académie ; mais il mérite cependant de lui être présenté, car c'est un travail d'érudition, qui a été exécuté avec beaucoup de critique et d'après des pièces d'archives. L'auteur s'est formé à l'école de notre correspondant M. d'Arbois de Jubainville.

«C'est encore à un disciple de M. d'Arbois de Jubainville, à M. Thévenot, que nous devons un volume déposé sur le bureau de l'Académie, dans la dernière séance. L'analyse des papiers du prince François-Xavier, duc de Saxe, offrait de nombreuses difficultés, que M. Thévenot a surmontées avec succès. Le livre qu'il en a tiré abonde en renseignements sur l'histoire des trente années qui ont précédé la Révolution.»

M. le Ministre plénipotentiaire de S. M. le roi d'Italie transmet à l'Académie, au nom de S. E. le Ministre de l'instruction publique, un exemplaire du premier volume d'un ouvrage intitulé : *I diplomi greci ed arabi di Sicilia, publicati nel testo originale, tradotti ed illustrati,* par Salvatore Cusa, professeur à l'Université de Palerme.

Est encore offert :

Rapport sur l'état actuel de la philologie des langues romanes, par M. Paul Meyer (broch. in-8°).

SÉANCE DU VENDREDI 7 AOÛT.

M. L. Delisle offre à l'Académie, au nom de M. Combier, président du tribunal de Laon, une *Étude sur le bailliage de Vermandois*. « M. Combier, dit-il, qui avait précédemment publié un inventaire des archives du greffe de Laon, a voulu mettre en œuvre une portion des pièces conservées dans ce dépôt. Il s'est principalement occupé du présidial, et a donné des détails intéressants sur les usages judiciaires du xvie et du xviie siècle. Il a tracé un piquant tableau de la société de Laon au xviiie siècle, et a fait connaître des documents précieux pour l'histoire des États généraux d'Orléans, de Blois et de Paris. »

Le Secrétaire perpétuel présente le bulletin des *Comptes rendus des séances de l'Académie* (avril, mai et juin 1874, in-8°).

Sont encore offerts:

Scritti inediti di Francesco Petrarca, publiés et illustrés par Attilio Hortis (grand in-8°).

Catalogo delle opere di Francesco Petrarca esistenti nella petrarchesca rossettiana di Trieste, par le même (grand in-4°).

Recherches sur les pierres mystérieuses, talismaniques et merveilleuses du Vivarais et du Dauphiné, par M. Henry Vaschalde (broch. in-8°).

Instruction sur le renouvellement de vie, par dom Jean Mabillon, religieux de la congrégation de Saint-Maur (broch. in-8°). L'éditeur de cet intéressant opuscule est M. le docteur de Bouis.

Boletim architectonico e de archeologia da real associação dos architectos e archeologos portuguezes (n° 1, in-4°).

SÉANCE DU VENDREDI 14 AOÛT.

Sont offerts à l'Académie :

Jubilee chronicon : a valedictory address delivred on the occasion of retiring from the chair of the medico-chirurgical Society, par P. D. Handyside (in-4°).

Question grammaticale. Positivisme (broch. anonyme in-4°).

SÉANCE DU VENDREDI 21 AOÛT.

Est offert à l'Académie :

L'impôt du sang, par M. Louis Paris (tome I, 2e partie, in-8°).

SÉANCE DU VENDREDI 28 AOÛT.

Le Secrétaire perpétuel offre au nom de l'auteur, M. Germain, correspondant de l'Académie, un ouvrage intitulé : *Pierre Gariel, sa vie et ses travaux, 1584-1674* (1 vol. in-4°).

M. Germain, qui s'occupe d'une histoire de l'Université de Montpellier, ne néglige pas de recueillir en passant les éléments de monographies du plus grand intérêt. Il en donne une nouvelle preuve dans cette curieuse biographie.

Sont encore offerts :

Études historiques sur Moissac, par M. Lagrèze-Fossat (tome III, in-8°).

Coutumes du pays et duché de Brabant. Quartier d'Anvers, par M. G. de Longé (tome IV, in-8°).

Archivo heraldico-genealogico contendo noticias historico-heraldicas, genealogias e duas mil quatrocentas cincanta e duas cartas de brazão d'armas, das familias que em Portugal as requereram e obtiveram e a explicação das mesmas familias em un indice heraldico, par Visconde de Sanches de Baena (parties I et II, in-8°).

SÉANCE DU VENDREDI 4 SEPTEMBRE.

La direction du Musée national de Hongrie envoie à l'Académie un exemplaire des *Monuments épigraphiques du Musée national hongrois*, dessinés et expliqués par M. Ernest Desjardins, publiés par ordre de M. le Ministre des cultes et de l'instruction publique de Hongrie, et par les soins de dom Flóris Rómer (Buda-Pest, 1873, in-folio).

M. L. Renier, dans une précédente séance, a appelé l'attention de l'Académie sur cette importante publication.

Est encore offert :

Fragment inédit de Grosley et un mot encore sur les mémoires de l'académie de Troyes, par M. L. Pigeotte (broch. in-8°).

Cet opuscule contient d'intéressants détails sur les travaux de Grosley, qui fut, comme l'on sait, membre de l'ancienne Académie des inscriptions.

M. de Longpérier, au nom de MM. Reginald Stuart Poole et Herbert Grueber, fait hommage du *Catalogue des médaillons romains du Musée Britannique* (1 vol. in-4° orné de 66 planches contenant 200 médaillons).

«M. Poole, conservateur du Cabinet des médailles de Londres, adresse, dit-il, à l'Académie un nouveau volume appartenant à la série de catalogues qu'il fait exécuter avec tant de zèle. Celui-ci a été rédigé, sous sa direction, par M. Herbert Grueber, attaché à son département.

«On y trouvera, sobrement, mais très-complétement décrits, les nombreux médaillons que possède le Musée, depuis Domitien, en l'an 85 de notre ère, jusqu'à Priscus Attalus, au commencement du ve siècle. Le volume se termine par des tables très-détaillées dans lesquelles on trouve l'indication de tous les types que représentent ces monuments, et la liste de tous les titres, impératoriat, consulat, puissance tribunitienne, surnoms provenant des victoires, *Germanicus, Dacicus, Britannicus, Arabicus,* etc., que les empereurs ont successivement portés. Cette dernière table sera utile, non-seulement aux numismatistes, qu'elle aidera à classer leurs monnaies, mais encore aux épigraphistes, qui y trouveront la date des qualifications de chaque empereur, ce qui peut leur fournir le moyen de classer des textes mutilés, incomplets.

«L'Académie sait que les médaillons romains sont ce que nous appelons des *médailles,* et que leur grande dimension a permis d'y retracer des types développés, mythologiques ou historiques, plus beaux, plus riches en figures que les types des monnaies ordinaires. Je puis annoncer à l'Académie que l'infatigable M. Poole prépare d'autres volumes que nous recevrons bientôt et qui ne seront pas moins intéressants que ceux dont nous lui devons déjà l'envoi.»

M. le Président offre à l'Académie, de la part de M. Th. Ducrocq, professeur de droit administratif à la Faculté de droit de Poitiers, un mémoire sur le *Trésor de Vernon* (monnaies romaines consulaires et monnaies gauloises) (Poitiers, 1874, in-8°).

«Il y a quelques mois, dit-il, un important trésor de monnaies romaines consulaires et de monnaies gauloises fut découvert par un ouvrier du pays, sur le territoire de la commune de Vernon, à 19 kilomètres de Poitiers. La plus grande partie de ces monnaies a été acquise par la maison Feuardent et Rollin, moins deux cent quatre pièces en argent, savoir : cent deux monnaies consulaires et cent deux gauloises, provenant, les unes de la première trouvaille, les autres d'une découverte ultérieure ; ce lot est devenu la possession de M. Ducrocq. La plus ancienne date de la première guerre punique; les plus récentes sont de l'année 709 de la fondation de Rome. Parmi les monnaies gauloises, trente-huit appartiennent aux Séquanes, vingt-neuf aux Éduens, neuf aux Bituriges, etc. M. Ducrocq donne du reste le catalogue des pièces qui sont

venues enrichir sa collection. Le Mémoire dont il adresse un exemplaire à l'Académie ne sera pas sans intérêt pour elle.»

SÉANCE DU VENDREDI 11 SEPTEMBRE.

Sont offerts à l'Académie :

Mémoire sur Joinville et les Enseignements de saint Louis à son fils, par M. N[is] de Wailly (extrait du t. XXVIII des Mémoires de l'Académie).

Gazette des Beaux-Arts (n° du 1[er] septembre 1874). Ce numéro est envoyé à l'Académie par M. Desbordes-Valmore, qui y a inséré un article sur la *coupe de la toge romaine*, telle que Talma l'avait conçue.

L'Ambone della cattedrale di Diano. Descrizzione ed illustrazione di Stephano Macchiavoli (Napoli, 1874, in-8°).

Τραγουδία ῥωμαϊκά. Neugriechische Volkslieder mit Einleitung, Commentar und Glossar, von D[r] A. Luber (Salzburg, br. in-8°).

M. Delisle offre à l'Académie l'ouvrage du P. Fedele da Fanna, intitulé : *Ratio novæ collectionis operum omnium sive editorum sive anecdotorum Seraphici eccl. doctoris S. Bonaventuræ, proxime in lucem edendæ* (Turin, 1874, in-8°).

«L'auteur de ce rapport, dit-il, le R. P. Fedele da Fanna a parcouru la plupart des bibliothèques de l'Europe pour y examiner les manuscrits des ouvrages de saint Bonaventure ou attribués à saint Bonaventure. Les résultats de cette exploration seront considérables, à en juger par l'aperçu qui nous en est aujourd'hui donné.

«La future édition des œuvres de saint Bonaventure sera débarrassée de plusieurs traités qui ont été indûment attribués au docteur Séraphique, notamment d'un commentaire sur les psaumes, que le P. Fedele da Fanna a restitué à son véritable auteur, Michel de Corbeil, doyen de Meaux et archevêque de Sens. En retour, elle s'enrichira de textes nouveaux, parfaitement authentiques, et dont plusieurs sont fort importants pour notre histoire littéraire. Ainsi un manuscrit d'Italie fournira près de trois cents sermons ou canevas de sermons, dont les rubriques, dès à présent publiées, sont de nature à vivement piquer notre curiosité. En effet, la plupart de ces sermons ont été prêchés en France, presque tous par saint Bonaventure, beaucoup à Paris ou aux environs (Saint-Antoine, Vincennes, Saint-Denis, Saint-Cloud), en présence de saint Louis, de sa famille ou de son conseil, du roi de Navarre et de l'Université; d'autres à Arles, à Arras, à Carcassonne, à la Chartreuse, à Cluni, à Lyon, à Mâcon, à Marseille, à Meaux, à Montpellier, à Narbonne, à

Orléans, à Reims, à Rouen, à Sens, à Toulouse, à Tours et à Vienne. Dans cette collection, comme aussi dans celle d'un manuscrit d'Angers, non encore signalé, autour de saint Bonaventure on trouve groupés un grand nombre de prédicateurs, dont les noms méritent d'être recueillis.

« Le programme que vient de nous donner le R. P. Fedele da Fanna est rempli de notions neuves et instructives. C'est un gage que la future édition des œuvres de saint Bonaventure répondra à l'attente des savants et épuisera un sujet délicat et difficile, sur lequel la critique s'est exercée bien des fois depuis le XVI[e] siècle. »

SÉANCE DU VENDREDI 18 SEPTEMBRE.

Est offert à l'Académie :

Boletim architectonico e de archeologia da real associação dos architectos et archeologos portuguezes (n° 2, in-4°).

M. Garcin de Tassy offre à l'Académie un volume *La langue et la littérature hindoustanies* de 1850 à 1869. Ce volume est le recueil des discours que M. Garcin de Tassy prononce annuellement à l'ouverture du cours qu'il professe à l'École des langues orientales. La suite de ces discours est une véritable histoire de la culture littéraire dans l'Hindoustan durant une période de vingt années. Quelques-uns étaient devenus très-rares et à peu près introuvables. C'est un des motifs qui ont poussé l'auteur à faire réimprimer la collection tout entière; elle remet en circulation un ensemble de documents que les orientalistes qui désiraient les consulter ne parvenaient pas facilement à se procurer.

M. de Longpérier offre en son nom à l'Académie une brochure in-8°, intitulée :

Observations sur quelques objets antiques figurés dans les livres chinois et japonais, présentées au premier congrès des orientalistes à propos de l'exposition des collections rapportées de l'extrême Orient par M. Henri Cernuschi.

Dans ce mémoire, M. de Longpérier explique pourquoi l'archéologie chinoise et japonaise n'est pas plus avancée, et fait un appel aux orientalistes pour leur demander la traduction des textes indispensables aux études archéologiques.

Sont offerts à l'Académie :

De la part de M. Wauters, dont l'Académie connaît déjà la Table des

chartes et diplômes concernant l'histoire de la Belgique (4 vol. in-4°), les ouvrages suivants dont il est l'auteur :

Histoire des environs de Bruxelles, 1855-1857 (3 vol. in-8°).

Le duc Jean Ier et le Brabant sous le règne de ce prince (1267-1294) (in-8°).

Thierri Bouts ou de Harlem et ses fils (in-8°).

Nouvelles études sur la géographie ancienne de la Belgique (in-12).

De l'origine et des premiers développements des libertés communales en Belgique, dans le nord de la France, etc. Preuves (1869, in-8°).

Hugues van der Goes. Sa vie et ses œuvres (in-8°).

Géographie et histoire des communes belges (1873, 2 vol. grand in-8°, en collaboration avec M. J. Tarlier, volumes consacrés aux communes de l'arrondissement de Nivelles, — plus un fascicule, relatif à la ville de Tirlemont, 1874).

Sont encore offerts :

Notice sur les faïences de Diruta, par M. Charles Casati (broch. in-8°).

Dictons et sobriquets populaires du Vivarais, par M. Henri Vaschalde (in-8°).

Catalogue descriptif du musée Fol, à Genève; 1re partie.

M. de Longpérier dépose sur le bureau, de la part de MM. Didier, éditeurs, et de M. Ferdinand Delaunay, la table des *dix* années (1860-1869) de la nouvelle série de la *Revue archéologique* (in-8°).

«Cette série, dit-il, se compose de vingt volumes de mémoires que tous vous connaissez, et qu'il est indispensable de consulter lorsqu'on s'occupe de quelque sujet d'antiquité. Mais l'abondance des matériaux rend maintenant les recherches fort longues, et MM. Didier ont voulu nous fournir une bonne table qui vînt à notre secours. Ils se sont adressés, non pas à un vulgaire fabricant d'index, mais à un savant qui pût signaler avec intelligence les noms et les choses qu'il nous importe de retrouver. M. Ferdinand Delaunay s'est acquitté de cette tâche avec habileté, et nous devons de nouveaux remercîments, en cette occasion, à l'écrivain qui rend compte des travaux de l'Académie au *Journal officiel,* avec une si attentive persévérance.»

Sont en outre offerts :

Bulletin d'archéologie chrétienne (2e série, 1874, nos 1 et 2, in-8°).

Bulletin de l'œuvre des pèlerinages en Terre sainte (avril et août 1874, in-8°).

Bulletin de la Société historique et archéologique du Périgord (tome I, 1re livraison, in-8°).

développements occuperont une place convenable et dans le cours de nos séances et dans la publication de nos comptes rendus.

M. le Président adhère à ces observations.

M. Derenbourg dit, à propos de l'inscription trouvée à Landeina et envoyée par M. de Sainte-Marie :

« Une des deux inscriptions envoyées à l'Académie par notre infatigable drogman du consulat de Tunis est néopunique et se compose de huit lignes admirablement tracées. Il sera fait communication ultérieurement de ce monument; aujourd'hui il importe de faire connaître à l'Académie un fait assez important. Exceptionnellement, notre monument mentionne immédiatement après l'introduction habituelle : *Au seigneur Ba'al Hammon*, l'endroit où existait le temple de Ba'al Hammon, où la consécration du monument a été faite; on ajoute : *de Altiburos*. Or cette ville figure sur la Table de Peutinger sous le nom d'*Altubros*, et l'*Africa christiana* connaît quatre évêques qui font suivre leurs noms de celui d'*Altobrinus* ou *Altibrinus*. La situation exacte de ce siége épiscopal étant encore inconnue, puisque la Table et l'Itinéraire d'Antonin ne le désignent que comme situé entre Carthage et Cirta, il serait intéressant de connaître d'une manière précise la situation de Landeina, où, selon la lettre de M. de Sainte-Marie, la pierre a été trouvée. On aurait donc suivi une coutume assez ordinaire, et établi l'église chrétienne là même où auparavant il y avait eu un temple païen célèbre. Il est probable qu'en continuant les fouilles à cet endroit, on rencontrera également des inscriptions latines relatives à l'église d'Altiburos. »

M. Ernest Desjardins, qui a précédemment fait une communication relative à des balles de fronde recueillies sous les murs d'Ascoli, en fait une autre sur des balles semblables trouvées dans le lit du Tronto.

Ces balles présentent les mêmes caractères que celles dont M. Desjardins a déjà fait la description; elles ajoutent quelques noms nouveaux ou de peuples, ou de villes, ou surtout de chefs, dans les trois divisions de guerres (servile, sociale ou civile) auxquelles elles se doivent rapporter.

M. Révillout continue la lecture de son mémoire sur *le Concile de Nicée d'après les textes coptes.*

M. Guérin achève sa communication sur *la Vallée du Jourdain*[1].

SÉANCE DU VENDREDI 9 OCTOBRE.

M. le Ministre de l'instruction publique écrit à l'Académie pour lui rappeler que, M. L. Delisle étant appelé aux fonctions d'administrateur de la Bibliothèque nationale, il est nécessaire de pourvoir à son remplacement comme membre du Conseil de perfectionnement de l'École des chartes, ses nouvelles fonctions l'appelant de droit à faire partie du Conseil de l'École.

M. le Ministre invite en conséquence l'Académie à désigner, en exécution de l'article 6 de l'ordonnance royale du 31 décembre 1846, un de ses membres pour remplir la vacance dont il s'agit.

M. de Sainte-Marie adresse à l'Académie l'estampage d'une inscription carthaginoise (vœu à Ba'al-Hammon et à Tanith). Cet estampage est renvoyé à la Commission des inscriptions sémitiques.

L'Académie désigne pour la représenter à la séance publique des cinq Académies M. Miller, qui y lira son mémoire sur un *Poëme grec du XIIe siècle.*

L'Académie se forme en comité secret.

La séance redevient publique.

Sont nommés membres de la Commission chargée de proposer les sujets du prix ordinaire et du prix Bordin : MM. Brunet de Presle, Léon Renier, L. Delisle, Hauréau, Deloche et de Rozière.

M. le capitaine Tauxier lit un mémoire sur l'authenticité, la date et l'origine de l'ouvrage géographique qui nous est parvenu sous le titre de *Périple d'Hannon*[2].

[1] Voir aux COMMUNICATIONS, n° XI du 3e trimestre.
[2] Voir aux COMMUNICATIONS, n° I.

SÉANCE DU VENDREDI 16 OCTOBRE.

Il est procédé au scrutin pour nommer un membre du Conseil de perfectionnement de l'École des chartes en remplacement de M. Delisle, qui désormais fait partie de ce conseil en qualité d'administrateur général de la Bibliothèque nationale. M. de Rozière obtient la majorité des suffrages.

M. le Ministre de l'instruction publique sera informé de cette élection.

L'Académie nomme une Commission chargée d'arrêter le programme du prix Brunet. Sont désignés pour en faire partie : MM. de Wailly, Desnoyers, Thurot et Deloche.

M. Ravaisson communique une réponse de M. Schliemann au mémoire que M. Vivien de Saint-Martin a lu devant l'Académie sur l'*Ilium homérique.*

M. Gaston Paris commence la lecture d'un travail intitulé : *Le Conte du trésor du roi Rhampsinite, étude de mythographie comparée.*

SÉANCE DU VENDREDI 23 OCTOBRE.

M. le Ministre de l'instruction publique transmet à l'Académie un extrait du procès-verbal de la séance tenue le 7 octobre courant par la Société académique du Var. Cette pièce est relative à la Vénus de Milo.

Renvoi à la Commission de l'École d'Athènes.

M. Castan écrit à l'Académie pour lui soumettre ses titres à une place de correspondant. Sa lettre et la liste de ses titres seront renvoyées à la commission qui sera nommée.

M. de Sainte-Marie adresse à l'Académie, pour faire suite aux inscriptions romaines trouvées déjà par lui à Tachlidja, une notice contenant toutes les autres inscriptions romaines trouvées jusqu'à ce jour en Bosnie et en Herzégovine.

Cette notice et l'estampage qui l'accompagne sont remis à M. Léon Renier.

M. le Secrétaire perpétuel de l'Académie royale de Bruxelles adresse à l'Académie une circulaire qui invite ses membres à prendre part à une souscription ouverte en vue d'élever à Bruxelles un monument à la mémoire de M. Ad. Quételet, ancien secrétaire perpétuel.

M. Bichler écrit à l'Académie pour l'informer que, dans un catalogue de pierres gravées qu'il lui a précédemment adressé, se trouve un talisman qu'il a, croit-il, compris par erreur parmi les pierres à inscriptions grecques. Il ajoute qu'il a en sa possession trois anciennes pierres gravées à inscriptions, dont il tient l'empreinte à la disposition de l'Académie.

M. le Président fait connaître qu'un mois s'est écoulé depuis la mort de M. Guizot, et il lit les articles du règlement relatifs au remplacement des membres ordinaires.

L'Académie, consultée, décide, au scrutin, qu'il y a lieu de pourvoir à la place vacante.

Par un second vote, elle renvoie au premier vendredi de décembre l'exposition des titres des candidats.

Sur la proposition du Secrétaire perpétuel, l'Académie fixe au dernier vendredi de novembre le jour de la séance publique annuelle.

M. L. Delisle donne lecture d'une note sur quelques manuscrits de la bibliothèque d'Auxerre.

L'Académie se forme en comité secret.

La séance redevient publique.

M. le Président met aux voix la rédaction nouvelle de la question relative aux *Vies des Saints*, question qui avait été proposée pour le concours Bordin de cette année, et qui doit être remise au concours pour l'année 1877.

Cette rédaction est adoptée dans la forme suivante :

Discuter l'authenticité, déterminer la date et apprécier la valeur des textes hagiographiques qui se rapportent à l'histoire de la Gaule sous Clovis Ier.

M. le Président rappelle les énoncés des trois questions proposées pour le prix ordinaire de 1877 :

I. *Recueillir et expliquer, pour la période comprise entre l'avène-*

ment de Pépin le Bref et la mort de Philippe Ier, les inscriptions qui peuvent intéresser l'histoire de France.

II. *Exposer l'organisation administrative de l'empire byzantin, depuis la fondation de Constantinople jusqu'à la prise de cette ville par les Francs, en 1204.*

III. *Rechercher l'état de la population, de l'agriculture, du commerce et de l'industrie dans l'empire byzantin, depuis la fondation de Constantinople jusqu'à la prise de cette ville par les Francs, en 1204.*

L'Académie adopte la première question.

Pour le prix Bordin, la Commission propose les trois questions suivantes :

I. *Faire l'histoire grammaticale de la langue grecque, depuis les temps homériques jusqu'à la conquête de la Grèce par les Romains.*

II. *Exposer l'économie politique de l'Egypte depuis la conquête de ce pays par les Romains jusqu'à la conquête arabe.*

III. *Faire l'histoire grammaticale de la langue latine depuis le temps de Cicéron inclusivement jusqu'à la fin du IIIe siècle.*

L'Académie adopte la deuxième question.

SÉANCE DU VENDREDI 30 OCTOBRE.

M. le chevalier Nigra, ministre d'Italie en France, écrit à l'Académie qu'à l'occasion du cinquième centenaire de la mort de Pétrarque, le Ministère de l'instruction publique d'Italie a fait publier un volume contenant l'indication des manuscrits des œuvres du poëte existant dans les bibliothèques gouvernementales du royaume. Il ajoute qu'à cette même occasion le ministère a fait frapper une médaille commémorative. Il transmet à l'Académie, au nom du ministère royal, un exemplaire du volume et de la médaille.

Les remerciements de l'Académie seront adressés à M. le chevalier Nigra.

M. Boutaric écrit à l'Académie pour se porter candidat à la place devenue vacante par la mort de M. Guizot.

M. X . . , dans une lettre adressée à la Compagnie, expose ses idées sur l'âge des *silex taillés*.

L'Académie se forme en comité secret.

La séance redevient publique.

Lecture est donnée des trois questions proposées pour le prix Brunet. L'Académie choisit la suivante :

Faire la bibliographie de celles des œuvres écrites au moyen âge en vers français ou provençaux qui ont été publiées depuis l'origine de l'imprimerie; indiquer les manuscrits où elles se trouvent.

Les mémoires devront être déposés avant le 1er janvier 1877.

M. Miller annonce à l'Académie qu'il a reçu de M. Daninos de nombreux estampages d'inscriptions dont il rendra compte plus tard.

M. Brunet de Presle lit une note sur la photographie de feuillets manuscrits communiqués par M. L. Delisle. Ces feuillets, dit-il, avaient été signalés comme étant une ébauche du *Guide de la conversation* entre un chevalier franc et un Grec. Cet opuscule, quoique imparfait, a quelque valeur pour l'histoire de la langue hellénique; il présente diverses particularités relatives à l'emploi fréquent des diminutifs et à des néologismes se rapportant à l'art militaire. Les fautes d'orthographe qu'on y remarque nous renseignent sur la prononciation des Grecs à cette époque, prononciation qui suivait les mêmes règles qu'aujourd'hui.

Un membre de l'Académie ayant demandé en Algérie des renseignements sur les travaux de fortification exécutés par les Romains dans la Mauritanie et la Numidie, M. Mac Carthy, directeur de la bibliothèque et du musée d'Alger, a répondu par l'envoi d'une carte manuscrite indiquant les localités où se trouvent des ruines romaines, et à laquelle il a donné le titre de *Lignes de défense dans la Mauritanie et la Numidie à l'époque des Antonins*.

M. Duruy, au nom de M. Mac Carthy, fait hommage de cette carte à l'Académie, en exprimant le vœu qu'il soit donné suite à cet utile travail par un mémoire explicatif.

M. Guérin fait une nouvelle communication sur son *Exploration géographique et archéologique de la Palestine*[1].

[1] Voir aux Communications, n° II.

ment de Pépin le Bref et la mort de Philippe Ier, les inscriptions qui peuvent intéresser l'histoire de France.

II. *Exposer l'organisation administrative de l'empire byzantin, depuis la fondation de Constantinople jusqu'à la prise de cette ville par les Francs, en 1204.*

III. *Rechercher l'état de la population, de l'agriculture, du commerce et de l'industrie dans l'empire byzantin, depuis la fondation de Constantinople jusqu'à la prise de cette ville par les Francs, en 1204.*

L'Académie adopte la première question.

Pour le prix Bordin, la Commission propose les trois questions suivantes :

I. *Faire l'histoire grammaticale de la langue grecque, depuis les temps homériques jusqu'à la conquête de la Grèce par les Romains.*

II. *Exposer l'économie politique de l'Egypte depuis la conquête de ce pays par les Romains jusqu'à la conquête arabe.*

III. *Faire l'histoire grammaticale de la langue latine depuis le temps de Cicéron inclusivement jusqu'à la fin du IIIe siècle.*

L'Académie adopte la deuxième question.

SÉANCE DU VENDREDI 30 OCTOBRE.

M. le chevalier Nigra, ministre d'Italie en France, écrit à l'Académie qu'à l'occasion du cinquième centenaire de la mort de Pétrarque, le Ministère de l'instruction publique d'Italie a fait publier un volume contenant l'indication des manuscrits des œuvres du poëte existant dans les bibliothèques gouvernementales du royaume. Il ajoute qu'à cette même occasion le ministère a fait frapper une médaille commémorative. Il transmet à l'Académie, au nom du ministère royal, un exemplaire du volume et de la médaille.

Les remercîements de l'Académie seront adressés à M. le chevalier Nigra.

M. Boutaric écrit à l'Académie pour se porter candidat à la place devenue vacante par la mort de M. Guizot.

M. X..., dans une lettre adressée à la Compagnie, expose ses idées sur l'âge des *silex taillés.*

L'Académie se forme en comité secret.

La séance redevient publique.

Lecture est donnée des trois questions proposées pour le prix Brunet. L'Académie choisit la suivante :

Faire la bibliographie de celles des œuvres écrites au moyen âge en vers français ou provençaux qui ont été publiées depuis l'origine de l'imprimerie; indiquer les manuscrits où elles se trouvent.

Les mémoires devront être déposés avant le 1er janvier 1877.

M. Miller annonce à l'Académie qu'il a reçu de M. Daninos de nombreux estampages d'inscriptions dont il rendra compte plus tard.

M. Brunet de Presle lit une note sur la photographie de feuillets manuscrits communiqués par M. L. Delisle. Ces feuillets, dit-il, avaient été signalés comme étant une ébauche du *Guide de la conversation* entre un chevalier franc et un Grec. Cet opuscule, quoique imparfait, a quelque valeur pour l'histoire de la langue hellénique; il présente diverses particularités relatives à l'emploi fréquent des diminutifs et à des néologismes se rapportant à l'art militaire. Les fautes d'orthographe qu'on y remarque nous renseignent sur la prononciation des Grecs à cette époque, prononciation qui suivait les mêmes règles qu'aujourd'hui.

Un membre de l'Académie ayant demandé en Algérie des renseignements sur les travaux de fortification exécutés par les Romains dans la Mauritanie et la Numidie, M. Mac Carthy, directeur de la bibliothèque et du musée d'Alger, a répondu par l'envoi d'une carte manuscrite indiquant les localités où se trouvent des ruines romaines, et à laquelle il a donné le titre de *Lignes de défense dans la Mauritanie et la Numidie à l'époque des Antonins.*

M. Duruy, au nom de M. Mac Carthy, fait hommage de cette carte à l'Académie, en exprimant le vœu qu'il soit donné suite à cet utile travail par un mémoire explicatif.

M. Guérin fait une nouvelle communication sur son *Exploration géographique et archéologique de la Palestine*[1].

[1] Voir aux Communications, n° II.

SÉANCE DU VENDREDI 6 NOVEMBRE.

M. le Ministre de l'instruction publique adresse à l'Académie : 1° la copie d'une inscription de Carthage relative à l'offrande des prémices. Cette inscription, dit-il, destinée à la bibliothèque du *Corpus inscriptionum semiticarum*, est transcrite d'un travail publié dans le *Journal asiatique*, en février 1874, par le Révérend Phéner, qui vient de mourir à Tunis; 2° un mémoire de M. E. Burnouf, directeur de l'École française d'Athènes, relatif aux courbes qui s'observent dans les édifices publics, et qui, signalées par tous les architectes depuis le temps de M. Pennethorne, n'ont pas reçu jusqu'à présent d'explication suffisante.

Ce mémoire est renvoyé à la Commission de l'École d'Athènes.

M. de Sainte-Marie transmet à l'Académie trente-quatre estampages en double de trente-quatre inscriptions puniques découvertes par lui, du 23 au 26 octobre, à Carthage, contre l'ancien forum et à trente pas environ de la *via Cœlestis*, en face du rivage de la mer.

M. de Sainte-Marie prie l'Académie de lui faire obtenir un crédit supérieur en 1875; il est en mesure, dit-il, d'enrichir le *Corpus inscriptionum* à peu de frais. Il annonce en outre un prochain envoi de plusieurs exemplaires photographiques de l'inscription de Landeina.

Renvoi à la Commission des inscriptions sémitiques.

M. Ermakow, photographe, adresse à l'Académie quarante-cinq épreuves photographiques, en la priant de les accepter comme échantillons d'inscriptions et d'anciens monuments de l'Asie Mineure et du Caucase. Il se met à la disposition de l'Académie pour la prochaine excursion qu'il se propose de faire du côté de l'Arménie turque.

L'Académie, sur la proposition de M. le Président, renvoie l'examen de ces photographies et des propositions de M. Ermakow à une commission composée de MM. de Longpérier, L. Renier et Miller.

L'Académie se forme en comité secret.

La séance redevient publique.

M. Ravaisson communique une nouvelle lettre de M. Schliemann sur le nom de γλαυκῶπις donné à Minerve et sur les vases à tête de chouette trouvés dans la couche supérieure des ruines préhistoriques d'Hissarlik[1].

M. Tholin adresse à l'Académie, pour le concours des Antiquités nationales, un ouvrage intitulé : ***Etudes sur l'architecture religieuse de l'Agenais du xe au xvie siècle, suivies d'une notice sur les sépultures du moyen âge*** (Agen et Paris, 1874, 1 vol. in-8°).

M. Ern. Desjardins donne lecture d'un extrait de son travail sur la *Table de Peutinger.*

SÉANCE DU VENDREDI 13 NOVEMBRE.

M. l'abbé André adresse à l'Académie, pour le concours des Antiquités nationales, quatre exemplaires de son étude sur ***les communes du département de Vaucluse de 1556 à 1789. Lagnes*** (Avignon, 1874, 1 vol. in-18).

Renvoi à la Commission des Antiquités nationales.

L'Académie désigne M. Ch. Robert pour lire à la séance publique son mémoire sur une *Médaille commémorative de la défense de Metz en 1552.*

M. Miller lit en communication une note sur une collection d'estampages reproduisant les inscriptions amphoriques, et qu'il a reçue sans lettres d'envoi. Il croit qu'il s'agit des anses d'amphores conservées au musée d'Alexandrie, et que l'envoi a été fait, comme les précédents, par M. Daninos, attaché au ministère des affaires étrangères en Égypte.

M. Duruy lit un mémoire sur la formation des deux classes de citoyens romains désignés dans les Pandectes sous les noms d'*honestiores* et d'*humiliores.*

M. Gaston Paris achève la lecture de son mémoire sur *Le Conte du trésor du roi Rhampsinite, étude de mythographie comparée.*

[1] Voir aux Communications, n° III.

SÉANCE DU VENDREDI 20 NOVEMBRE.

M. François Gras écrit au Secrétaire perpétuel pour l'informer qu'il destine au concours des Antiquités nationales les deux mémoires précédemment envoyés par lui, relatifs aux *Systèmes métriques linéaires de l'antiquité à l'aide d'une mesure nouvelle; le mille des Pyramides.*

Renvoi à la Commission des Antiquités nationales.

M. James Fergusson envoie pour le concours du prix Fould un ouvrage intitulé : *A History of architecture in all countries, from the earliest times to the present day* (Londres, 1874, 2 vol. in-8°).

Renvoi à la prochaine Commission.

L'Académie se forme en comité secret.

La séance redevient publique.

M. de Longpérier présente, au nom de M. Sorlin-Dorigny, cinq empreintes d'inscriptions himyaritiques conservées comme les inscriptions de même nature dont les estampages ont été présentés antérieurement, dans le musée de Sainte-Irène, à Constantinople.

SÉANCE PUBLIQUE ANNUELLE DU VENDREDI 27 NOVEMBRE[1].

ORDRE DES LECTURES.

1° Discours de M. le Président annonçant *les prix décernés en 1874 et les sujets de prix proposés;*

2° Notice historique sur *la Vie et les travaux de M. Charles Magnin*, membre de l'Académie, par M. Wallon, Secrétaire perpétuel;

3° *Médaille commémorative de la défense de Metz en 1552*, par M. P. Charles Robert, membre de l'Académie.

[1] Voir à l'Appendice n° I

SÉANCE DU VENDREDI 4 DÉCEMBRE.

M. le Ministre de l'instruction publique adresse à l'Académie l'ampliation du décret du 26 novembre 1874 qui modifie l'organisation de l'École française d'Athènes.

M. le Ministre adresse en outre cinquante estampages d'inscriptions puniques trouvées à Carthage par M. de Sainte-Marie. Ces estampages (n°s 101-150) font suite à la série précédemment envoyée à l'Académie.

M. Vivien de Saint-Martin écrit à l'Académie que, pour mettre dans le plus grand jour possible une question importante à plusieurs égards, il prend le parti de faire imprimer son mémoire sur la *Troie homérique*, dont il se propose d'offrir un exemplaire à la Compagnie.

Le SECRÉTAIRE PERPÉTUEL donne lecture des lettres de candidature à la place vacante par suite du décès de M. Guizot, lettres adressées par MM. Michel Bréal, Boutaric, Ernest Desjardins, V. Guérin, Gaston Paris et Georges Perrot.

Sont envoyés à l'Académie :

1° Pour le concours du prix ordinaire sur le sujet relatif à l'*histoire de la lutte entre les écoles philosophiques et les écoles théologiques sous les Abassides*, un manuscrit portant pour épigraphe : *Victrix fortunæ sapientia.*

2° Pour le concours des Antiquités nationales, deux volumes intitulés :

I. *Inventaire analytique des archives communales d'Amboise, 1421-1789, suivi de documents inédits relatifs à l'histoire de la ville*, par M. l'abbé C. Chevalier (Tours, 1874, in-8°).

II. *Jean le Houx et le Vau de Vire à la fin du XVIe siècle*, par M. Armand Gasté (Caen, 1874, in-8°).

Renvoi aux futures Commissions.

L'Académie se forme en comité secret.

SÉANCE DU VENDREDI 11 DÉCEMBRE.

M. le Ministre de l'instruction publique adresse à l'Académie, pour être transmis à la Commission des inscriptions sémitiques, cinquante estampages envoyés par M. de Sainte-Marie et portant les n°s 151 à 200.

M. le Ministre fait savoir en même temps que le musée du Louvre n'a aucune place disponible pour recevoir un nouvel envoi de stèles de M. de Sainte-Marie, et qu'en outre il n'existe au Ministère aucun crédit pour en acquitter les frais de transport. Il pense qu'il serait convenable d'engager provisoirement M. de Sainte-Marie à les déposer au consulat de France à Tunis.

M. Dumas, secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences, écrit à M. le Président, en le priant d'inviter l'Académie à désigner un lecteur pour la représenter dans la séance trimestrielle que tiendra l'Institut le mercredi 6 janvier 1875.

M. Gaston Paris écrit à M. le Président pour l'informer qu'il retire sa candidature à la place devenue vacante par suite du décès de M. Guizot.

M. L. Delisle remet sur le bureau, pour être renvoyés à la ville de Toulouse, les trois manuscrits de Bernard Gui, empruntés à la bibliothèque de cette ville pour le Recueil des historiens de France.

Sont adressés à l'Académie pour le concours des Antiquités nationales de 1875, par M. l'abbé Ledain :

Lettres et notices d'archéologie, de numismatique, de topographie gallo-romaine et d'histoire (Metz, 1869, in-8°).

Par M. Joseph Denais :

1° *Monographie de Notre-Dame de Beaufort-en-Vallée, église et paroisse* (Paris, Angers, 1874, in-8°);

2° *Histoire de l'Hôtel-Dieu de Beaufort-en-Vallée (1412-1810)* (Paris, Angers, in-8°).

M. Gustave Schlegel adresse, pour le concours Stanislas Julien de 1875, un ouvrage intitulé : *Uranographie chinoise*, 1re et

2e partie (la Haye et Leyde, 1875, 2 vol. in-8°), avec un *Atlas céleste chinois et grec d'après le Tien-youen-cli-li.*

L'Académie se forme en comité secret.

La séance redevient publique.

M. Clermont-Ganneau met sous les yeux de l'Académie un vase en terre cuite orné de figures et de dessins imprimés par estampage. Ce vase, qui est de l'époque romaine, a été trouvé dans une grotte en Palestine; il avait été brisé par un effondrement de terrain; on a pu en retrouver toutes les pièces et les rétablir dans leur ancien état.

SÉANCE DU VENDREDI 18 DÉCEMBRE.

A propos du procès-verbal, M. Ravaisson revient sur la lettre de M. le Ministre de l'instruction publique relative aux stèles que M. de Sainte-Marie se propose d'envoyer à Paris, et il dit que si le Ministère n'a pas de fonds pour payer le transport de tous les objets qu'on pourrait envoyer, le musée du Louvre a toujours de la place pour les recevoir. Il serait à craindre que la fausse interprétation donnée à la lettre de M. le Ministre, d'après les comptes rendus des journaux, n'empêchât des envois dont le Louvre pourrait s'enrichir.

M. le Ministre de l'instruction publique transmet à l'Académie les copies de deux lettres, l'une de M. le Président de la Société académique du Var, l'autre de M. Aicard, propriétaire du manuscrit de M. Matterer sur la Vénus de Milo. Ces messieurs, dit-il, exposent qu'ils n'osent confier aux hasards d'un envoi par la poste ledit manuscrit, dont M. le Ministre leur avait demandé communication pour l'Académie.

Le Secrétaire perpétuel dit que l'Académie aurait reçu volontiers les rapports dont il vient d'être question, mais qu'elle ne les avait pas demandés.

M. V. Guérin informe par lettre M. le Président qu'il retire sa candidature à la place laissée vacante par le décès de M. Guizot.

M. de Sainte-Marie écrit au Secrétaire perpétuel et lui adresse

pour la Commission des inscriptions sémitiques le second exemplaire des estampages nos 151 à 200 des inscriptions trouvées à Carthage. Il annonce en outre l'envoi d'estampages de même nature allant jusqu'au no 300. M. de Sainte-Marie fait suivre sa lettre de remarques relatives à plusieurs de ces inscriptions.

Sont envoyés pour le concours des Antiquités nationales :

Vie de saint Honorat, fondateur de Lérins et évêque d'Arles. Origines chrétiennes de Provence, par M. l'abbé Louis Pierrugues (Paris, 1874, in-8o).

Contes populaires recueillis en Agenais, par M. Jean-François Bladé. Traduction française et texte agenais suivis de notes comparatives, par M. Reinhald Köhler (Paris, 1874, in-8o).

Chants populaire de la basse Bretagne, recueillis et traduits par M. F.-M. Luzel (tome II, Lorient, 1874, in-8o).

L'Académie se forme en comité secret.

La séance redevient publique.

L'Académie procède à l'élection d'un membre ordinaire en remplacement de M. Guizot.

M. le Président rappelle les noms des candidats qui restent en présence; ce sont : MM. Boutaric, Michel Bréal, Ernest Desjardins et Georges Perrot. Il lit les articles du règlement relatifs à l'élection d'un membre ordinaire.

Il y a 37 membres ordinaires présents. Le scrutin est ouvert.

Nombre des votants, 37; majorité, 19.

Au premier tour M. Perrot obtient 12 suffrages; M. Desjardins, 10; M. Boutaric, 9; M. Bréal, 5; M. Guérin, 1.

Aucun candidat n'ayant obtenu la pluralité absolue des suffrages, on procède à un nouveau scrutin.

Votants, 37; majorité, 19.

M. Perrot obtient 18 suffrages; M. Desjardins, 10; M. Boutaric, 9.

On procède à un troisième tour de scrutin.

Nombre de votants, 36; majorité, 19.

M. Perrot obtient 25 suffrages; M. Desjardins, 9; M. Boutaric, 2.

En conséquence, M. Georges Perrot est proclamé élu membre ordinaire. Son élection sera soumise à l'approbation de M. le Président de la République.

L'Académie se forme en comité secret.

La séance redevient publique.

Le Secrétaire perpétuel donne connaissance des titres des mémoires lus dans le dernier semestre devant l'Académie.

Ces mémoires ayant déjà été lus en public ou imprimés, l'Académie décide qu'aucune lecture ne sera proposée pour la prochaine séance trimestrielle de l'Institut.

Le Secrétaire perpétuel donne lecture de la liste des correspondants. Il en résulte que l'Académie n'a perdu aucun de ses correspondants cette année et qu'il n'y a pas lieu de dresser une liste de candidats.

M. Ravaisson communique à l'Académie une lettre de M. Schliemann, où il maintient l'identification d'Hissarlik et de Troie, prend acte des concessions que lui ont faites deux de ses contradicteurs, M. Stark, de Heidelberg, et M. Conze, de Vienne, et refuse toute valeur aux relevés de M. Mauduit, qui a pris, dit-il, les restes de Gergis pour l'enceinte de Pergame.

M. Ravaisson ajoute quelques explications sur les vases représentant une tête de chouette, trouvés à Hissarlik, la chouette étant l'image symbolique de Pallas, protectrice de la Pergame troyenne. Quant à l'emplacement de Troie, il cite un passage d'Homère commenté par Platon. Homère (*Iliade*, XX, 215-217) dit : « Dardanus fonda Dardanie; car la ville sacrée d'Ilion n'était pas encore fondée dans la plaine. » Et Platon, dans le troisième livre des *Lois*, dit que les hommes effrayés par le déluge habitèrent d'abord des cavernes au haut des montagnes. Lorsqu'ils commencèrent, ils se bâtirent des demeures sur les pentes et au pied des montagnes. C'est à cette période que répond la fondation de Dardanie. Plus rassurés encore ils bâtirent des villes au milieu des plaines fertiles, sur des collines de médiocre hauteur, au-dessous même des fleuves qui descendaient des montagnes voisines. C'est ainsi que le petit-fils de Dardanus, Ilus, construisit Ilion. Dans une quatrième et dernière époque on s'enhardit jusqu'à venir habiter le bord des fleuves, les rivages de la mer et même des îles. Un site comme celui de Balidagh, au-dessus de Bounarbachi, sur une roche escarpée au pied de l'Ida, peut avoir été celui d'une Dardanie, mais Troie

pour la Commission des inscriptions sémitiques le second exemplaire des estampages n°s 151 à 200 des inscriptions trouvées à Carthage. Il annonce en outre l'envoi d'estampages de même nature allant jusqu'au n° 300. M. de Sainte-Marie fait suivre sa lettre de remarques relatives à plusieurs de ces inscriptions.

Sont envoyés pour le concours des Antiquités nationales :

Vie de saint Honorat, fondateur de Lérins et évêque d'Arles. Origines chrétiennes de Provence, par M. l'abbé Louis Pierrugues (Paris, 1874, in-8°).

Contes populaires recueillis en Agenais, par M. Jean-François Bladé. Traduction française et texte agenais suivis de notes comparatives, par M. Reinhald Köhler (Paris, 1874, in-8°).

Chants populaire de la basse Bretagne, recueillis et traduits par M. F.-M. Luzel (tome II, Lorient, 1874, in-8°).

L'Académie se forme en comité secret.

La séance redevient publique.

L'Académie procède à l'élection d'un membre ordinaire en remplacement de M. Guizot.

M. le Président rappelle les noms des candidats qui restent en présence; ce sont : MM. Boutaric, Michel Bréal, Ernest Desjardins et Georges Perrot. Il lit les articles du règlement relatifs à l'élection d'un membre ordinaire.

Il y a 37 membres ordinaires présents. Le scrutin est ouvert.

Nombre des votants, 37; majorité, 19.

Au premier tour M. Perrot obtient 12 suffrages; M. Desjardins, 10; M. Boutaric, 9; M. Bréal, 5; M. Guérin, 1.

Aucun candidat n'ayant obtenu la pluralité absolue des suffrages, on procède à un nouveau scrutin.

Votants, 37; majorité, 19.

M. Perrot obtient 18 suffrages; M. Desjardins, 10; M. Boutaric, 9.

On procède à un troisième tour de scrutin.

Nombre de votants, 36; majorité, 19.

M. Perrot obtient 25 suffrages; M. Desjardins, 9; M. Boutaric, 2.

En conséquence, M. Georges Perrot est proclamé élu membre ordinaire. Son élection sera soumise à l'approbation de M. le Président de la République.

L'Académie se forme en comité secret.

La séance redevient publique.

Le Secrétaire perpétuel donne connaissance des titres des mémoires lus dans le dernier semestre devant l'Académie.

Ces mémoires ayant déjà été lus en public ou imprimés, l'Académie décide qu'aucune lecture ne sera proposée pour la prochaine séance trimestrielle de l'Institut.

Le Secrétaire perpétuel donne lecture de la liste des correspondants. Il en résulte que l'Académie n'a perdu aucun de ses correspondants cette année et qu'il n'y a pas lieu de dresser une liste de candidats.

M. Ravaisson communique à l'Académie une lettre de M. Schliemann, où il maintient l'identification d'Hissarlik et de Troie, prend acte des concessions que lui ont faites deux de ses contradicteurs, M. Stark, de Heidelberg, et M. Conze, de Vienne, et refuse toute valeur aux relevés de M. Mauduit, qui a pris, dit-il, les restes de Gergis pour l'enceinte de Pergame.

M. Ravaisson ajoute quelques explications sur les vases représentant une tête de chouette, trouvés à Hissarlik, la chouette étant l'image symbolique de Pallas, protectrice de la Pergame troyenne. Quant à l'emplacement de Troie, il cite un passage d'Homère commenté par Platon. Homère (*Iliade*, XX, 215-217) dit : «Dardanus fonda Dardanie; car la ville sacrée d'Ilion n'était pas encore fondée dans la plaine.» Et Platon, dans le troisième livre des *Lois*, dit que les hommes effrayés par le déluge habitèrent d'abord des cavernes au haut des montagnes. Lorsqu'ils commencèrent, ils se bâtirent des demeures sur les pentes et au pied des montagnes. C'est à cette période que répond la fondation de Dardanie. Plus rassurés encore ils bâtirent des villes au milieu des plaines fertiles, sur des collines de médiocre hauteur, au-dessous même des fleuves qui descendaient des montagnes voisines. C'est ainsi que le petit-fils de Dardanus, Ilus, construisit Ilion. Dans une quatrième et dernière époque on s'enhardit jusqu'à venir habiter le bord des fleuves, les rivages de la mer et même des îles. Un site comme celui de Balidagh, au-dessus de Bounarbachi, sur une roche escarpée au pied de l'Ida, peut avoir été celui d'une Dardanie, mais Troie

a dû occuper au milieu de la plaine une situation semblable à celle d'Hissarlik. A l'opinion de Platon, conforme au témoignage d'Homère, on peut, sans doute, joindre celle d'Aristote. En effet, lorsque Alexandre, au début de son expédition, voulut visiter Troie et y sacrifier à Minerve Ilienne, ce fut à Hissarlik qu'il vint les chercher. Et on peut conjecturer avec vraisemblance qu'il suivit en cela non-seulement la tradition universelle, mais l'opinion du plus savant des Grecs, son précepteur et son ami. Aristote avait fait une étude toute spéciale d'Homère. Alexandre, de son côté, avait revisé avec des hommes du métier le texte de l'Iliade, qu'il portait partout avec lui. Il avait dû conférer bien des fois avec le Stagyrite des questions relatives à la situation et à l'histoire de Troie.

M. Robert Mowat, commandant au 10e régiment d'artillerie, lit une note sur *la fronde achéenne à trois lanières.*

SÉANCE DU MERCREDI 23 DÉCEMBRE.

Sont envoyés pour le concours des Antiquités nationales :

Histoire des institutions de l'Auvergne, contenant un essai historique sur le droit public et privé de cette province, par M. H.-F. Rivière (Paris, 1874, 2 vol. in-8°).

Inscriptions céramiques gallo-romaines découvertes à Autun, suivies des inscriptions sur verre, bronze, plomb et schiste de la même époque, trouvées au même lieu, par M. Harold de Fontenay.

Les sires de Noyers. Le maréchal de Noyers, Mile X de Noyers, porte-oriflamme, grand bouteiller de France, 1291-1350; les comtes de Joigny, les sires de Maisy, de Villehardouin, etc. (d'après des documents inédits), par M. Em. Petit (Auxerre, 1874, in-8°).

Histoire de l'abbaye de Flines, par M. l'abbé Hautcœur (Paris, Lille, Douai, Bruxelles, 1874, in-8°).

Étude sur les comtes et vicomtes de Limoges antérieurs à l'an 1000, par M. Robert de Lasteyrie (18e fascicule de la *Bibliothèque des hautes études;* Paris, 1874, in-8°).

M. Jourdain lit un mémoire *sur les ouvrages de Nicolas Oresme contre l'astronomie.*

M. Duruy achève la seconde lecture de son mémoire sur la *formation historique des deux classes de citoyens romains désignés dans les Pandectes sous les noms d'*honestiores *et d'*humiliores.

M. de Sainte-Marie adresse à l'Académie, par l'intermédiaire du Ministère de l'instruction publique, la photographie d'une statue antique de marbre blanc, découverte à Carthage. Cette statue représente une femme debout, vêtue d'une tunique talaire finement plissée, que recouvre en partie une stola ou péplus très-habilement drapée. Les deux avant-bras et le pied droit ont été brisés.

M. de Longpérier présente à ce sujet quelques observations.

« La statue trouvée à Carthage, dit-il, n'appartient pas à l'art des anciens temps. Elle doit avoir été exécutée, à la fin du premier siècle ou au commencement du second, en d'autres termes, sous le règne de Trajan. On peut considérer comme certain que le visage de cette statue (alors même que des symboles aujourd'hui détruits, aussi bien que les bras, auxquels ils pouvaient être adhérents, lui eussent donné un caractère religieux) est celui d'une femme de la famille impériale. La main gauche pouvait tenir une patère, la droite un serpent, ce qui eût constitué une *Salus Augusta.*

« Plotina, femme de Trajan, et Marciana, sœur de cet empereur, avaient adopté la mode des hautes coiffures en *spongia*, comme celle qu'on voit ici. Mais nous ne retrouvons pas dans la tête carthaginoise les traits bien accusés de ces deux femmes telles que les bustes antiques et les médailles nous les font connaître. Un rapprochement avec les figures de Matidia, fille de Marciana et nièce de Trajan, serait plus heureux; mais c'est peut-être avec Sabina, fille de Matidia, que la ressemblance pourrait le mieux s'établir, en raison de la longueur du visage. On aurait alors probablement, dans ce cas, une statue exécutée vers l'an 100 de notre ère, époque à laquelle Sabina épousa Adrien. Plus tard, comme nous le montrent les monnaies, Sabina changea de coiffure, et inaugura un nouvel arrangement de chevelure, qui fut

continué par Domitia Lucilla, mère de Marc-Aurèle, et par d'autres princesses du second siècle. Une photographie du profil de la statue de Carthage nous eût fourni un renseignement beaucoup plus efficace; car la forme de la partie postérieure de la coiffure permettrait certainement de trancher la question que nous sommes contraint de poser avec certaines réserves. »

SÉANCE DU MERCREDI 30 DÉCEMBRE.

Le SECRÉTAIRE PERPÉTUEL donne lecture d'un décret de M. le Président de la République en date du 27 décembre, qui approuve l'élection de M. Georges Perrot, en remplacement de M. Guizot.

Le SECRÉTAIRE PERPÉTUEL introduit M. Perrot et le présente au Président, qui l'invite à prendre place parmi ses confrères.

M. Leblanc, bibliothécaire et conservateur du musée de Vienne (Isère), fait part à l'Académie de la découverte qui a été faite à Vienne, derrière les bâtiments de l'ancien séminaire, aujourd'hui la manutention militaire, de fragments d'une statue romaine en bronze et de deux inscriptions. Quand les débris de ces inscriptions auront été remis en place, M. Leblanc se propose d'en envoyer copie à l'Académie.

Sont envoyés :

Pour le concours Gobert :

Histoire des troubles religieux de Valenciennes, 1560-1567, par M. Ch. Paillard (Ier vol. Paris, Valenciennes, Bruxelles, 1874, in-8°).

Considérations sur les causes générales des troubles des Pays-Bas au XVIe siècle, par le même (Paris, Bruxelles, la Haye, 1874, in-8°).

Pour le concours La Fons-Mélicocq :

Topographie ecclésiastique du département de Seine-et-Oise, accompagnée d'une carte du diocèse de Versailles indiquant les divisions ecclésiastiques anciennes, par M. Dutilleux (Versailles, 1874, in-8°).

Pour le concours de numismatique (Allier de Hauteroche) :

L'art gaulois, ou les Gaulois d'après leurs médailles (2e partie), par M. Eug. Hucher (Paris, le Mans, 1873, in-4°).

Pour le concours des Antiquités nationales:

Nouvelles études archéologiques sur l'arrondissement de Coutances; la ville de Coutances en 1770, par M. Quénault (broch. in-8°).

De la réunion de Lyon à la France; Étude historique d'après les documents originaux, par M. Pierre Bonnassieux (Paris, Lyon, 1874, in-8°).

Choix de documents historiques inédits sur le Dauphiné, publiés d'après les originaux conservés à la bibliothèque de Grenoble et aux archives de l'Isère, par M. l'abbé C.-V.-F. Chevalier (Montbéliard, Lyon, 1874, in-8°).

Visites pastorales et ordinations des évêques de Grenoble de la maison de Chissé (XIVe-XVe siècles), publiées d'après les registres originaux, par le même (Montbéliard, Lyon, 1874, in-8°).

Chroniques de Saint-Martial de Limoges, publiées d'après les manuscrits originaux pour la Société de l'histoire de France, par M. Duplès-Agier (Paris, 1874, in-8°).

Les anciens pouillés des paroisses incorporées au diocèse de Troyes en 1801, par M. l'abbé Ch. Lalore (Troyes, 1870, in-8°).

Les fêtes chômées dans le diocèse de Troyes, depuis l'origine du christianisme jusqu'en 1802, par le même (Troyes, 1869, in-8°).

Chartes de l'abbaye de Mores (Aube), par le même (Troyes, 1873, in-8°).

Les frères mineurs ou cordeliers de Troyes, par le même (Troyes, 1869, broch. in-8°).

Optatien, deuxième évêque de Troyes, et les conciles de Cologne et de Sardique. Éclaircissement historique, par le même (Troyes, 1868, broch. in-8°).

Reciacus, les Riceys (Aube), suivi d'un éclaircissement géographique sur Pauliacus (Côte-d'Or), par le même (Troyes, 1872, br. in-8°).

Documents sur l'abbaye de Notre-Dame-aux-Nonnains de Troyes, par le même (Troyes, 1874, in-8°).

Documents pour servir à la généalogie des anciens seigneurs de Trainel, par le même (Troyes, 1872, in-8°).

Cartulaire de l'abbaye de Boulancourt, de l'ancien diocèse de Troyes, aujourd'hui du département de la Haute-Marne, par le même (Troyes, 1869, in-8°).

Collection des principaux cartulaires du diocèse de Troyes. Tome I. *Cartulaire de l'abbaye de Saint-Loup de Troyes*, par M. l'abbé Ch. Lalore (Paris, 1875, in-8°).

Les synodes du diocèse de Troyes, par le même (Troyes, 1867, broch. in-8°).

Le Trésor de Clairvaux du XIIe au XVIIIe siècle, par le même (Paris, 1875, in-8°).

Annales du diocèse de Soissons, par M. l'abbé Pécheur (tome III, Soissons, 1875, in-8°).

Armorique et Bretagne, origines armorico-bretonnes, ouvrage accompagné de documents rares et inédits, par M. le docteur Halléguen (tome II, 2e partie, Histoire littéraire; Paris, 1874, in-8°).

Histoire administrative des communes du Midi. N° 2. *L'Isle-Jourdain, ses seigneurs et ses comtes*, par M. Igounet (manuscrit).

Antiquités gallo-romaines du Haut-Rhin, par M. Cestre (manuscrit et cartes).

M. Hauréau lit une communication *sur quelques maîtres du XIIe siècle.*

M. de Longpérier lit une note de M. Chabas intitulée : *Hebræo-Ægyptiaca.*

L'auteur établit quelques rapprochements entre les maximes des Égyptiens et celles des Hébreux. Il cite, par exemple, la onzième maxime du scribe Ani :

Le sanctuaire de Dieu, ce qui le profane, ce sont les éclats bruyants; prie-le humblement et avec un cœur aimant dont toutes les paroles sont secrètes; il fera tes affaires; il prêtera l'oreille à tes paroles, il accueillera tes oblations.

Et il la rapproche de plusieurs préceptes de l'*Ecclésiaste* (v, 1) et de l'*Ecclésiastique* (xxxv, 5), et des préceptes de l'Évangile (Matth. vi, 6, 7, 8), mis en scène dans la parabole du Pharisien et du publicain (Luc, xviii, 10 et suiv.).

M. Brunet de Presle fait une communication sur deux *inscriptions découvertes à Milo.*

M. Guérin fait une communication sur les *ruines de Phasaëlis, d'Archelaïs et du mont Sarthaba.*

COMMUNICATIONS.

N° I.

LES DEUX ÉDITIONS DU PÉRIPLE D'HANNON, PAR LE CAPITAINE TAUXIER.

Les anciens racontaient que les Carthaginois, au moment de leur plus grande puissance, avaient désiré connaître les côtes occidentales de la terre, et qu'ils avaient envoyé au delà des colonnes deux chefs d'escadre nommés Hannon et Himilcon, avec la mission, pour le premier, d'explorer la côte extérieure de Libye; pour le second, la côte extérieure de l'Europe. On ajoutait qu'à leur retour ces deux chefs avaient rédigé les relations de leurs voyages et les avaient déposées dans un temple de leur patrie; c'est là, suivant quelques modernes, qu'un érudit grec en aurait pris connaissance, les aurait traduites dans sa langue et les aurait fait connaître à ses concitoyens. M. Tauxier traite cette légende de fable et prétend que ces récits, dans leur forme première, sont l'œuvre d'un faussaire grec du Ier siècle avant notre ère, et ne sont d'ailleurs qu'une mauvaise compilation géographique des opinions de cette époque.

Tout d'abord ces relations n'étaient pas connues des Grecs avant l'époque de Sylla; il n'est pas vrai qu'Aristote les ait mentionnées : le *Livre des Merveilles*, où le périple d'Hannon est cité, est une œuvre composite, dont le premier auteur est peut-être Aristote, mais qui contient en grande partie des récits dus à des auteurs plus modernes. On peut affirmer même que du temps d'Antigone de Caryste, c'est-à-dire un siècle après Aristote, le passage où il est question du périple d'Hannon ne figurait pas encore dans le *Livre des Merveilles*. Le pre-

mier auteur qui ait parlé du périple d'Hannon fut un faussaire qui composa une relation imaginaire des voyages d'Eudoxe de Cyzique, et qui eut pour copiste Cornelius Nepos.

Mais, dira-t-on, si le périple n'a été connu des Grecs qu'à cette époque tardive, c'est qu'il est resté jusque-là enseveli dans les annales carthaginoises. Cette conjecture serait permise si l'examen attentif du périple d'Hannon ne fournissait pour ainsi dire à chaque pas la preuve que cet opuscule ne saurait être l'œuvre d'un amiral phénicien.

En effet, le périple ne révèle nulle part les pensées, le ton, le style d'un général d'armée, d'un fondateur de colonies; il ne décèle que des préoccupations géographiques; la plupart des indications sont mensongères, ce qui montre que l'auteur du périple n'a pas même pris part à ce prétendu voyage; M. Tauxier relève plus de douze de ces erreurs: la distance exagérée comptée entre les colonnes et le cap Soloeïs (Spartel): la distance énorme de trente et quelques jours marquée entre le cap Soloeïs et le Lixus, qui n'en est qu'à deux jours, l'omission du grand désert d'Afrique, la mention d'hommes de formes diverses, la description du lac aux trois îles, des îles concentriques, de la côte enflammée, des ruisseaux de feu parfumé, etc.

L'auteur du périple n'est pas un Phénicien; car le style, les idées, les opinions, les préjugés, tout en lui est purement grec; il n'y a pas un fait, un détail, une erreur dans le périple d'Hannon et dans le périple d'Himilcon son congénère, qui n'aient leur origine dans les ouvrages antérieurs à Posidonius, le plus souvent dans les livres d'Éphore et d'Hérodote et jusque dans les poëmes d'Homère et d'Hésiode. M. Tauxier apporte une vingtaine d'exemples à l'appui de ce qu'il avance, et en conclut que le périple d'Hannon, bien loin d'être l'œuvre d'un amiral carthaginois, n'est pas même celle de l'un de ses compagnons de voyage, pas même celle d'un Phénicien

quelconque ayant visité l'Océan; c'est tout simplement une mauvaise compilation géographique due à un Grec ignorant du premier siècle avant notre ère.

M. Tauxier explique ensuite par quelle série d'aventures le périple nous est parvenu, après avoir été mutilé, altéré, arrangé par un chrétien du Bas-Empire. Il montre d'abord que les auteurs anciens, postérieurs au périple et qui l'ont cité, n'en reproduisent pas le texte, tel que nous le possédons. On a voulu expliquer cela en imaginant deux relations parallèles et toutefois anciennes; la vérité est que Nepos, Mela et Pline n'ont connu le périple que par l'intermédiaire de ce faussaire qui a falsifié les aventures d'Eudoxe, et qui a bien pu aussi altérer la relation dont il se servait. Mais cette circonstance ne suffit pas, selon M. Tauxier, à expliquer toutes les divergences observées entre les citations anciennes du texte du périple et le texte que nous possédons. Il s'attache à démontrer tout d'abord que notre rédaction du périple n'est pas la rédaction ancienne. Le faux Eudoxe en effet nous montrait Hannon donnant à la Libye la forme d'un trapèze dont la côte méridionale, commençant à la corne d'Occident, allait rejoindre la mer Arabique. C'était d'ailleurs l'opinion courante au Ier siècle avant notre ère. Cependant notre édition actuelle, après la corne d'Occident, veut que la côte se continue au midi. La preuve que l'ancienne rédaction donnait à la Libye la forme trapézoïde et qu'en cela Eudoxe l'a fidèlement reproduite, c'est que le périple assigne pour terme à la navigation d'Hannon la corne du Midi, localité que tout le monde connaissait alors pour être le point de rencontre des mers d'Éthiopie et d'Arabie. Voici une autre preuve que, dans la rédaction ancienne, la côte libyque après la corne d'Occident tournait à l'est : le périple actuel lui-même a conservé la désignation d'une côte enflammée longue de sept jours, qui est évidemment la côte méridionale affleurant la zone torride.

M. Tauxier montre encore qu'il existait dans l'ancienne édition une mention de trente jours de distance, une mention des Pans et des Satyres; une autre des Gorgones; une autre de l'Atlas, qui n'existent plus dans la nouvelle, et recherche ensuite pour quelles raisons l'auteur de notre édition a altéré le périple original. S'il prolonge la côte libyque vers le midi après la corne d'Occident, cela provient sans doute de ce que, au temps où il écrivait, le système géographique admis était celui de Ptolémée. Notre rédacteur était donc postérieur au règne d'Antonin. S'il change en golfes les caps de la corne d'Occident et du Midi, c'est pour d'autres raisons qui nous ramènent au siècle de Constantin. Si enfin la nouvelle édition supprime toute mention des Pans, des Satyres, de l'Atlas et des Gorgones, cette suppression nous révèle la main d'un de ces chrétiens qui se donnaient la tâche d'élaguer des ouvrages qu'ils rencontraient tout ce qui pouvait donner des armes à la religion vaincue. Cette circonstance nous reporte après le règne du grand Théodose, moment où le christianisme l'emporta définitivement sur le paganisme. Enfin le style plat, lourd, embarrassé de notre édition, montre qu'elle n'est pas l'œuvre d'un écrivain de profession. M. Tauxier en conclut que la deuxième édition du périple est due à un chrétien byzantin du temps de Théodose, et probablement à quelque étudiant, qui aura reçu, pour son devoir du jour, la tâche de ramener l'ancien périple aux idées géographiques et religieuses du temps.

Contrairement à l'opinion que les Phéniciens n'avaient pas connu le dieu Neptune, M. Derenbourg rappelle que, dans le traité des Carthaginois avec Philippe, roi de Macédoine, Ποσείδων est expressément nommé, et il ajoute qu'il serait étonnant qu'un peuple navigateur comme les Phéniciens n'eût point de dieu de la mer.

M. le capitaine Tauxier répond, sur le premier point, que chaque peuple, dans ce traité, pouvait invoquer ses dieux à lui, et que Ποσείδων

n'y figurait que comme dieu des Macédoniens; sur le second point, qu'il serait possible que les Phéniciens n'eussent pas d'autre dieu de la mer que Melcart, dieu du commerce et de la navigation.

M. Derenbourg dit que Melcart n'est pas désigné comme dieu de la navigation; il engage M. Tauxier à renoncer à une assertion qui, n'étant pas suffisamment fondée, pourrait ôter de la valeur à l'exposition très-intéressante qu'il a faite.

N° II.

COMMUNICATION SUR LES RUINES DE LA MONTAGNE DE LA QUARANTAINE, DU CHÂTEAU DE DOCH ET DE LA VILLE DE NAARAH, PAR M. V. GUÉRIN.

M. Guérin, dans une communication faite à l'Académie des inscriptions et belles-lettres, décrit les ruines qui couronnent le sommet de la montagne dite *de la Quarantaine,* non loin de Jéricho. Ces ruines sont celles d'une ancienne forteresse complétement renversée, mais dont les contours et les arasements demi-circulaires sont encore très-reconnaissables; vers l'est, cette enceinte avait pour défense naturelle l'escarpement même de la montagne; ailleurs elle était protégée par un fossé creusé dans le roc. Ne serait-ce pas là, dit M. Guérin, l'une des deux citadelles que signale Strabon sous les noms de *Threx* et de *Taurus* comme étant situées près de Jéricho et ayant été détruites par Pompée?

M. Guérin décrit ensuite les ruines qui avoisinent l'Aïn ed Douk et qui lui paraissent répondre, à cause de leur voisinage de Jéricho et du nom que porte encore maintenant la source précédente, à l'emplacement du château de Doch, en grec **Δώχ**, où Ptolémée, fils d'Abobus, qui l'avait fait construire, non loin de Jéricho, attira traîtreusement Simon Macchabée, son beau-père, et les deux fils de celui-ci, Mathathias et Juda, et où il les immola tous les trois à son ambition, au milieu de la joie d'un festin, en les faisant tomber sous les coups d'as-

sassins apostés, l'an 135 avant J. C. Le même château, témoin de cet horrible crime, est mentionné par Josèphe sous le nom de Dagon.

M. Guérin termine sa communication par la description des ruines de *Samieh*, qui lui semblent être celles de *Naarah* ou *Naaratha*, la Neara de Josèphe, mentionnée dans le livre de Josué comme étant située sur la limite méridionale de la tribu d'Éphraïm. Nous lisons dans Josèphe que le prince Archélaüs, fils d'Hérode, amena, au moyen d'un aqueduc, dans la plaine du Jourdain, pour en arroser les plantations de palmiers, la moitié de l'eau qui fertilisait le territoire de Neara. Or au *Kharbet es-Samieh* coule une source très-abondante, qui jadis, après avoir arrosé la vallée de Samieh, était amenée par un canal dans la plaine du Jourdain. La chambre voûtée qui renferme cette source, et les vestiges de l'édifice orné de colonnes monolithes qui l'avoisinait, datent peut-être de l'époque d'Archélaüs.

N° III.

EXTRAIT D'UNE LETTRE DE M. SCHLIEMANN À M. RAVAISSON.

Athènes, 22 octobre 1874.

Minerve est appelée *γλαυκῶπις* par Homère, parce qu'elle eut jadis une tête de chouette; Junon, *βοῶπις*, parce qu'elle eut jadis une tête de vache.

Vous trouvez dans Ovide (*Métam.* V, 330), que dans le combat des dieux et des géants, lorsque les dieux se changèrent en animaux, Junon prit la forme de la vache blanche. Vous trouvez la tête de la vache sur les monnaies de Samos, célèbre par le plus ancien temple de Junon (Mionnet, *Descript. des méd. ant.* pl. LXI, 6), ainsi que sur des médailles de la

colonie samienne de Messène (Millingen, *Anc. coins of greek cities*, pl. 11, 12). Tant dans le nom de la colline **Εὔϐοια** près l'Ἡραῖον, à côté de Mycènes, que dans celui de l'île **Εὔϐοια**, semble se cacher le nom de *vache*. Selon Pausanias (IX, 3, 4) on sacrifiait des vaches blanches à Junon. Selon Hérodote (I, 31), la prêtresse de Junon se rendait au temple sur un char attelé de deux taureaux blancs. Io, fille d'Inachus, fut changée par Junon en une vache blanche (Apollod. II, 1, 3). Io était aussi prêtresse de Junon (Æschyl. *Suppl.* 299). Même le nom de Μυκῆναι doit dériver de μυκάω et se référer aux mugissements des vaches sacrées de Junon. Dans les sondages que j'ai faits à Mycènes en trente-quatre endroits jusqu'au sol vierge, j'ai trouvé plusieurs petites vaches de terre cuite que j'ai données ici au musée du Varvakeion, et qui ne peuvent représenter que l'animal sacré de Junon. Tout concourt à prouver que Junon βοῶπις a eu jadis une tête de vache, mais que, la civilisation ayant avancé, on lui a donné une tête de femme et on a fait de sa tête de vache son animal sacré, sa vache. Mais cette métamorphose doit nécessairement avoir eu lieu avant la construction des murailles cyclopéennes de Mycènes; car même les idoles que j'ai trouvées sur le sol vierge n'ont qu'une tête humaine très-comprimée et couverte d'un haut *polos*. De la même manière, Athéné avait à Troie une tête de chouette, qu'elle a conservée bien des siècles après la destruction de la ville, parce qu'on trouve des vases à têtes de chouette jusqu'à la couche supérieure des ruines préhistoriques. Elle aussi a reçu plus tard une tête de femme; mais sa tête de chouette primitive a engendré son oiseau sacré, la chouette, que vous trouvez sur les monnaies de Sigée et d'Athènes, de deux villes célèbres par leur culte de Minerve, et dont la première était en outre le port de l'Ilion homérique. La métamorphose de la tête de chouette de Minerve peut avoir eu lieu, comme celle de la tête de Junon, des siècles avant Homère. Néanmoins les

épithètes de ces deux déesses, épithètes consacrées par l'habitude, ont été conservées pendant un grand nombre de siècles.

Lorsque vous verrez les vases à tête de chouette, vous verrez combien se trompent ceux qui n'y voient rien de la chouette. La tête de chouette est reconnue aujourd'hui même par mes adversaires allemands les plus décidés, comme par exemple M. Stark, à Heidelberg: ils admettent même que ce sont des idoles de Minerve; mais ils n'admettent pas encore que c'est la *γλαυκῶπις* d'Homère.

. . . .

APPENDICE N° I.

SÉANCE PUBLIQUE ANNUELLE

DU VENDREDI 27 NOVEMBRE 1874.

DISCOURS D'OUVERTURE

DE

M. JOURDAIN,

PRÉSIDENT DE L'ANNÉE 1874.

MESSIEURS,

Un grand poëte de l'antiquité a dépeint en vers immortels la sérénité du sage qui, des cimes élevées où sa raison et la science l'ont transporté, contemple d'un œil tranquille les agitations des hommes, l'ardeur de leurs convoitises, la lutte acharnée de leurs passions et de leurs intérêts, la vanité des satisfactions qu'ils obtiennent; et, pour tout dire, les soucis et les misères de la condition humaine ici-bas. Mais ce sage de Lucrèce, à qui la vue du malheur qui ne l'atteint pas procure une jouissance égoïste, est-il donc le véritable sage? Vous

ne le croyez pas, Messieurs. A vos yeux, la vraie sagesse est compatissante; mêlée à la vie des hommes, elle n'est indifférente à rien de ce qui les touche, et ne se défend pas de céder aux émotions que ressentent les honnêtes gens. Quand la patrie est accablée et humiliée, celui qui passe pour être sage ne mériterait pas ce nom si, dans le fond de sa retraite, il ne partageait pas l'affliction de tous les bons citoyens; et quelle ne doit pas être sa consolation lorsque des jours meilleurs commencent à luire et qu'il voit le pays retrouver peu à peu dans les ressources inépuisables de son sol, de son travail et de son génie le gage certain et comme les prémices d'une nouvelle ère de prospérité!

Cependant la science consiste dans le culte désintéressé du vrai, et son devoir est d'en poursuivre la recherche malgré les malheurs publics et au milieu des préoccupations les plus douloureuses du patriotisme attristé. Elle ne méconnaît pas pour cela ses devoirs sociaux; elle ne les sacrifie pas aux séductions d'une curiosité frivole; loin de là, elle contribue elle-même à sauver le pays et à relever sa fortune en arrachant les âmes à des soucis vulgaires et en les tournant vers ces nobles études dont la vertu vivifiante assure aux nations qui les cultivent la victoire sur les champs de bataille en même temps que la suprématie dans les arts de la paix.

Aussi que nul ne s'étonne si les désastres de la France n'ont pas interrompu l'œuvre de ses Académies et si autour de celles-ci on a vu se grouper, même dans les plus mauvais jours, une phalange intrépide de travailleurs amis des lettres. Nous sommes, pour notre part, dans la sphère des études historiques et philologiques, les témoins en quelque sorte officiels de ce labeur incessant et fécond. Cette année encore, nous avons eu à récompenser un grand nombre de travaux importants sur les sujets les plus divers. Que si quelques-unes des questions que nous avions proposées n'ont pas été traitées ou

n'ont reçu que des réponses insuffisantes, nous devons reconnaître que ces questions présentaient de sérieuses difficultés et qu'elles exigeaient des recherches prolongées pour lesquelles le temps a peut-être manqué aux concurrents.

Pour sujet du prix ordinaire, l'Académie avait indiqué, dès 1868, et prorogé jusqu'en 1874 une *Étude sur les dialectes de la langue d'oc au moyen âge*. Le prix a été décerné à M. Paul Meyer, professeur à l'École des chartes, pour un mémoire riche de faits et d'aperçus auquel nous avons à peine le courage de reprocher d'être incomplet en quelques points. L'auteur possède si bien sa matière, il expose les transformations de la langue latine et son influence sur la langue d'oc avec une érudition si profonde et si judicieuse, qu'on se prend à regretter qu'il n'ait pas poussé ses investigations plus avant, de manière à pouvoir indiquer avec plus de précision les différents dialectes que la langue d'oc comprenait et à marquer les limites des contrées où ces dialectes étaient parlés. Les éléments d'une solution définitive, telle que l'Académie l'avait espérée, ne sauraient se trouver que dans l'examen comparatif des anciens patois. Mais ces patois, que sont-ils devenus? et quelle patience ne faut-il pas pour en recueillir les débris épars dans les vieux diplômes! Quelque laborieuse que fût cette tâche, elle n'était pas au-dessus du dévouement de M. Paul Meyer, et nous ne désespérons pas qu'il ne se décide à la remplir. Il complétera ainsi, de la manière la plus neuve et la plus utile, un travail déjà très-solide, et qui, tel qu'il est, nous a paru mériter les suffrages des juges les plus sévères.

C'est le devoir, c'est aussi l'usage constant de l'Académie, d'encourager, autant que possible également, toutes les branches de l'érudition. Ce motif l'avait engagée à proposer pour sujets de prix, après l'étude sur la langue d'oc, trois questions d'un genre bien différent : l'*Histoire de la lutte entre les écoles philosophiques et les écoles théologiques sous les Abassides*; l'*Histoire*

de la piraterie dans les pays méditerranéens depuis les temps les plus reculés jusqu'à la fin du règne de Constantin le Grand; l'*Organisation et les attributions du sénat romain sous la république et sous l'empire jusqu'à la mort de Théodose.* Ces trois concours restent ouverts : les deux premiers seront clos le 31 décembre prochain, le dernier, le 31 décembre 1875. L'Académie propose dès aujourd'hui, comme nouveau sujet de prix, la question suivante : *Recueillir et expliquer, pour la période comprise entre l'avénement de Pépin le Bref et la mort de Philippe Ier, les inscriptions qui peuvent intéresser l'histoire de France.* Le prix sera décerné, s'il y a lieu, en 1877; les mémoires devront être déposés avant le 1er janvier de cette même année.

L'étude de nos antiquités nationales continue à être cultivée avec autant d'ardeur que de succès. Comment s'étonner de la faveur qu'elle obtient quand on songe aux richesses encore inexplorées que recèle ou qui couvrent en si grand nombre le sol de la France?

L'Académie a reçu pour le concours de cette année trente-six ouvrages dont quelques-uns sont des œuvres du plus haut prix. La première de nos médailles a été décernée à M. Allmer pour l'excellent recueil qu'il a intitulé : *Inscriptions antiques et du moyen âge de Vienne en Dauphiné.* Il serait difficile de citer un ouvrage d'épigraphie qui répondît mieux que ce beau livre aux conditions que la matière exige : fidélité scrupuleuse dans la transcription des textes, exactitude dans la traduction, sagacité dans le commentaire, indications bibliographiques attestant une connaissance profonde des ouvrages antérieurs sur le même sujet. Dix années ont été employées par M. Allmer à recueillir, dans plusieurs de nos départements et dans le canton de Genève, les monuments qu'il se proposait de déchiffrer; trop souvent il a dû disputer ceux qui n'étaient pas encore publiés à la pioche des ouvriers, qui menaçait de les anéantir. Aux inscriptions qui remontent à la république ro-

maine ou à l'époque des empereurs, l'auteur a joint de lumineuses dissertations sur l'administration romaine, la hiérarchie militaire, les fonctions sacerdotales et sur les routes de la contrée qui fut autrefois le pays des Allobroges. Les inscriptions relatives au moyen âge et à la Renaissance devaient être expliquées dans le même système; mais ce soin avait été laissé par M. Allmer à M. Alfred de Terrebasse, qui venait de s'en acquitter avec talent lorsqu'il a été enlevé prématurément aux espérances de l'érudition française.

C'est également à une œuvre consacrée, comme celle de M. Allmer, à des études d'archéologie nationale, c'est à l'*Architecture romane du midi de la France,* par M. Henri Révoil, que notre seconde médaille a été attribuée. L'ouvrage ne contient pas moins de deux cent vingt-deux planches in-folio, dans lesquelles sont fidèlement reproduits d'innombrables détails d'architecture ou vues d'ensemble. Soumettre chaque monument à l'analyse la plus rigoureuse, et, s'il est permis de le dire, à une sorte d'anatomie; faire la part des restaurations qu'il a subies, des compléments qu'il a reçus; assigner sa date après avoir démêlé et l'ornementation et le plan primitifs sous les accessoires qui sont venus successivement les modifier; recueillir de cette manière, sur l'architecture du midi de la France antérieure au XIIIe siècle, des notions plus exactes que celles qu'on possédait jusqu'ici; arriver, autant que possible, sur les points essentiels, à des conclusions qui aient l'évidence d'une démonstration mathématique : tel est le but que M. Révoil a poursuivi et en partie atteint avec les connaissances spéciales d'un architecte expérimenté, le crayon fidèle d'un dessinateur habile, la sagacité d'un archéologue judicieux. Ses études paléographiques laissent, il est vrai, à désirer; plus complètes, elles lui eussent permis de retrouver avec exactitude la date des caractères tracés sur quelques monuments; mais, à part ce léger défaut dans une œuvre aussi

considérable, le travail de M. Révoil restera comme un des meilleurs et des plus décisifs que l'archéologie du moyen âge ait produits. C'est un témoignage que l'Académie se plaît à rendre au consciencieux et éminent artiste.

L'archéologie proprement dite, qui fait l'objet des deux ouvrages précédents, n'est pas la partie principale du *Dictionnaire historique, géographique et biographique de Maine-et-Loire,* par M. Célestin Port, auquel nous avons décerné la troisième médaille; mais ce dictionnaire se recommandait sous d'autres rapports à vos suffrages. Comme une de vos commissions vous le rappelait l'année dernière, il est le fruit de vingt ans d'un labeur assidu, et il se distingue par l'abondance des documents, par l'exactitude des noms et des dates, par l'étendue et la précision des indications bibliographiques. On y trouve non-seulement le nom des villes et des villages, mais la liste des anciens fiefs, celle des seigneurs, des abbés, des curés et des maires, un grand nombre d'épitaphes, la description des monuments, des sceaux et des œuvres de peinture et de sculpture. Bien que l'ouvrage ne soit pas encore terminé, les fascicules qui nous ont été soumis complètent un volume de huit cents pages à deux colonnes. La Commission des Antiquités nationales a pensé que ce volume était à lui seul un titre assez considérable pour mériter dès aujourd'hui une des médailles dont elle dispose. En la décernant à M. Célestin Port, elle se félicite de pouvoir témoigner, plus complétement qu'elle n'avait pu le faire jusqu'ici, sa profonde estime pour le savoir et la persévérance d'un érudit laborieux, qui a déjà figuré avec honneur dans trois de nos concours.

Le grand nombre des ouvrages recommandables qui étaient soumis cette année à notre approbation ne nous a pas permis d'attribuer à chacun d'eux une récompense qui répondît entièrement aux efforts et au mérite de leurs auteurs. Ainsi, ne pouvant accorder une médaille au mémoire de M. Prost

sur le *Patriciat dans la ville de Metz*, non plus qu'au *Recueil de pièces pour faire suite au cartulaire de l'Yonne*, par M. Quantin, nous nous contentons de rappeler que, dans un concours précédent, ces savants distingués, à qui l'érudition doit de si utiles travaux, avaient occupé le premier rang, d'où nous n'avons pas voulu les faire déchoir.

La première de nos mentions honorables est décernée à l'ouvrage de M. Alfred Franklin, intitulé *Recherches sur les anciennes bibliothèques de Paris*, ouvrage en trois volumes in-4°, dont les deux premiers ont été mentionnés en 1873, et qui, tous trois réunis, auraient sans doute remporté une médaille dans un concours moins riche que le concours actuel.

Afin de ne pas abuser de l'attention bienveillante de l'auditoire en insistant sur chacun des ouvrages distingués par la Commission des Antiquités nationales, et que le rapport de notre savant confrère M. de Longpérier fait si bien connaître, nous nous bornons à dire que la seconde mention honorable a été accordée à M. C. Guigne pour sa *Topographie historique du département de l'Ain*; la troisième, à M. A. Castan, pour son mémoire sur le *Théâtre de Vesuntio et le square archéologique de Besançon*; la quatrième, à M. de Formeville, pour son *Histoire de l'ancien évêché-comté de Lisieux*; la cinquième, à M. Boucher de Molandon, pour deux mémoires : l'un sur la *Première expédition de Jeanne d'Arc*, l'autre sur la *Salle des thèses de l'université d'Orléans*; la sixième, à M. Ulysse Robert, pour son *Étude sur les actes de Calixte II*.

Outre les récompenses qu'elle accorde aux mémoires sur les antiquités de la France, l'Académie dispose aujourd'hui de deux prix de numismatique. Parmi les ouvrages qui lui ont été adressés, aucun ne lui a paru mériter le prix de numismatique ancienne, pour lequel un concours annuel est ouvert, en vertu de la fondation de M. Allier de Hauteroche. Le prix de numismatique du moyen âge a été institué depuis

peu par Mme veuve Duchalais, en mémoire d'un fils ravi prématurément à l'affection maternelle. Ce prix, qui est biennal, sera décerné pour la première fois en 1876; il perpétuera dans l'estime publique le nom d'un savant modeste, auquel la science des médailles doit de bons travaux trop tôt interrompus par la mort.

S'il fallait mesurer la valeur d'un concours au nombre des concurrents, nous aurions à regretter que deux ouvrages seulement fussent venus disputer cette année les prix fondés si libéralement par M. le baron Gobert. Hâtons-nous d'ajouter que, par les lumières nouvelles qu'ils répandent sur des parties peu connues de notre histoire, ces deux ouvrages étaient tout à fait dignes l'un et l'autre des suffrages de l'Académie.

La Chambre des comptes de Paris, une des plus anciennes et des meilleures institutions de la monarchie, gardienne fidèle du domaine et de la fortune de l'État, appelée par la nature de ses attributions à intervenir dans les plus grandes affaires du pays, méritait sans doute de trouver un historien qui fît connaître avec quelque détail, d'après des titres authentiques, son organisation, sa compétence, les services qu'elle a rendus, les magistrats éminents qu'elle a produits. Dans l'ouvrage qu'il a soumis au jugement de l'Académie, M. de Boislisle n'avait pas la prétention d'embrasser cette tâche dans toute son étendue. Le titre de cet ouvrage n'annonçait même qu'un simple recueil de *Pièces justificatives pour servir à l'histoire des premiers présidents.* Un tel recueil offrait par lui-même le plus haut intérêt; car il comblait le vide qu'a laissé dans notre histoire nationale la destruction de la plus grande partie des archives de la Chambre des comptes, anéanties en 1737 par un terrible incendie. Pour réparer cette perte immense, il a fallu à M. de Boislisle non pas seulement de laborieuses recherches à la Bibliothèque et aux Archives nationales, mais la générosité d'une famille dont les ancêtres avaient occupé

avec honneur, de génération en génération, depuis le règne de Louis XII jusqu'en 1791, la charge de premier président de la Chambre, et qui, ayant conservé dans ses archives particulières, avec d'autres papiers importants, une correspondance poursuivie sans interruption durant trois siècles, ne s'est pas contentée d'ouvrir libéralement ce trésor, mais a voulu que les richesses qu'il renfermait fussent publiées en un splendide volume, sous ses auspices et à ses frais. Grâces en soient rendues à M. le marquis de Nicolaï au nom de l'Académie et de tous les amis des études historiques. Mais M. de Boislisle ne s'est point borné à rassembler, en suivant avec rigueur l'ordre chronologique, environ un millier de précieux documents; il y a joint, sous ce titre modeste de *Notice préliminaire,* une introduction qui n'occupe pas moins de 142 pages in-4° imprimées en petit texte, et qui contient le tableau instructif, animé, intéressant de la composition, des prérogatives et de la vie intérieure de cette haute et intègre magistrature, à qui le contrôle de la fortune et des dépenses publiques était confié. Il est permis d'espérer que l'auteur, encouragé par nos suffrages, voudra poursuivre une œuvre si bien commencée, et que, après nous avoir fait connaître l'organisation de la Chambre des comptes durant les trois derniers siècles, il écrira une histoire complète de cette illustre compagnie. Quelle que soit, dans la suite, la direction qu'il donne à ses travaux, l'Académie a reconnu, dans l'ouvrage qui lui était soumis, l'alliance trop rare de qualités qu'elle apprécie, la nouveauté des matériaux et l'habileté de la mise en œuvre. Elle a, en conséquence, décerné à M. de Boislisle le premier des prix fondés par M. le baron Gobert.

Le second prix est accordé à l'ouvrage qui a pour titre : *Les Écorcheurs sous Charles VII, épisodes de l'histoire militaire de la France au XVe siècle*, et pour auteur M. Tuetey, archiviste aux Archives nationales. Cet ouvrage a moins d'importance par

son sujet que celui de M. de Boislisle, et la rédaction laisse trop souvent à désirer, sinon quant à l'exactitude, du moins au point de vue du style. Et cependant c'est un livre qui a coûté à son auteur d'immenses recherches, non-seulement dans les bibliothèques et dans les archives de la France, mais dans celles des pays voisins. Il abonde en détails nouveaux et curieux, en documents qui permettent de prendre sur le vif la physionomie des personnages et des événements. Jamais les cruautés commises par les Écorcheurs, les relations de Charles VII avec les princes allemands, la campagne du dauphin, qui fut plus tard Louis XI, contre les Suisses, et beaucoup d'autres faits intéressants pour l'histoire du XVe siècle n'avaient été racontés avec une fidélité plus scrupuleuse, d'après des textes plus authentiques et plus patiemment recueillis. Ce sont là, sans contredit, de précieuses qualités qui devaient frapper l'Académie et obtenir son approbation.

L'Académie ne saurait se féliciter au même degré des résultats du concours pour le prix Bordin. Sur l'une des questions qu'elle avait proposées, un mémoire insuffisant, sur l'autre un mémoire tardivement présenté : ce sont là les seuls envois qu'elle ait reçus. Elle propose de nouveau pour sujet de prix l'étude des saints de l'époque mérovingienne, mais en modifiant de la manière suivante la position de la question : *Discuter l'authenticité, déterminer la date et apprécier la valeur des textes hagiographiques qui se rapportent à l'histoire de la Gaule sous Clovis.* L'Académie conserve l'espoir d'obtenir un mémoire digne de ses suffrages sur l'*Histoire des Ismaéliens et des mouvements sectaires qui s'y rattachent dans le sein de l'islamisme.* Enfin, indépendamment des questions qu'elle a choisies pour ses concours de 1875 et de 1876, elle indique pour sujet du prix à décerner en 1877 la question suivante : *Exposer l'économie politique de l'Égypte depuis la conquête de ce pays par les Romains jusqu'à la conquête arabe.*

Deux nouveaux concours que la libéralité du plus savant de nos bibliographes, M. Brunet, avait permis à l'Académie d'ouvrir étaient à juger cette année. Le sujet du premier était un ouvrage de bibliographie savante relatif à la littérature ou à l'archéologie de l'antiquité grecque, latine, italique ou celtique. L'Académie a reçu deux ouvrages qui témoignent d'une profonde érudition chez leurs auteurs, mais qui tous deux sont inachevés. Sans décerner le prix, elle accorde une médaille de 1,000 francs à M. Émile Ruelle, pour un manuscrit intitulé : *Bibliographie générale de la Gaule*. Elle a cru également ne pas devoir décerner le prix dans le second concours qui avait pour objet l'Orient, mais qui laissait aux concurrents la faculté de choisir, parmi les branches diverses des études orientales, celle dont ils voudraient écrire la bibliographie. Deux médailles de 1,500 francs chacune ont été attribuées à M. Schwab pour son manuscrit portant pour épigraphe : *Qui scit ubi sit scientia, habenti est proximus*, et à M. Cat pour son *Essai bibliographique sur la Terre sainte.*

Pour terminer ce tableau des concours ouverts par l'Académie, nous devons rappeler qu'elle décernera pour la première fois, en 1875, les prix fondés par M. Louis Fould pour une *Histoire des arts du dessin avant Périclès;* par M. de la Fons-Mélicocq, en faveur du meilleur ouvrage sur l'*Histoire des antiquités de la Picardie et de l'Île-de-France;* par notre regretté confrère M. Stanislas Julien, en faveur du meilleur ouvrage relatif à la Chine. Sera décerné pour la première fois, en 1876, le prix fondé par Mme Delalande, veuve Guérineau, en faveur de l'ouvrage jugé le meilleur par l'Académie.

Il me reste, Messieurs, à vous parler d'une institution placée sous vos auspices, de cette valeureuse École d'Athènes qui, d'année en année, a justifié toutes vos espérances par d'importantes découvertes, dont vous comptez aujourd'hui dans vos rangs plusieurs anciens membres, et qui, sans cesse

renouvelée dans son personnel, mais constante dans son esprit et dans ses traditions, promet à l'érudition française une longue suite d'archéologues distingués. Ses travaux se sont trouvés interrompus, durant la dernière année, par la construction des nouveaux bâtiments qu'elle doit habiter. Mais dans l'intervalle, grâce à l'initiative d'un Ministre que l'Institut de France s'honore de posséder dans son sein, commençait à s'élever, dirai-je une succursale de l'institution créée naguère par M. de Salvandy, ou une école nouvelle? l'École archéologique de Rome, destinée à recevoir les membres de l'École d'Athènes pendant une année, avant leur départ définitif pour la Grèce. Si, en effet, l'antiquité grecque offre une ample matière à nos recherches, que dire de l'antiquité latine? Combien l'Italie n'offre-t-elle pas de monuments qui seront éternellement dignes de notre admiration et de nos études! Dans les musées, dans les bibliothèques, quelle abondance d'inscriptions à déchiffrer, de statues, de vases, de mosaïques à décrire, de manuscrits à collationner! M. Albert Dumont, à qui le Gouvernement avait confié le soin d'initier à ces utiles travaux les nouveaux membres de l'École d'Athènes, avait figuré lui-même dans les rangs de leurs aînés; il avait longtemps parcouru la Grèce, et rapporté de ses voyages les matériaux de savants ouvrages qui lui ont mérité le titre de docteur ès lettres et l'un des prix de l'Académie. Son active impulsion, son dévouement éclairé par une expérience précoce, ont permis que l'École de Rome donnât dès la première année des résultats qu'on n'aurait pas osé attendre. Vous en avez suivi avec intérêt le tableau dans le rapport de notre éminent confrère M. Émile Egger. Je vous renvoie à ce fidèle témoignage, rendu par le plus compétent des juges aux efforts de nos jeunes érudits. Je me borne à de rapides indications qui vous permettront de mesurer l'espace déjà parcouru en quelques mois.

M. Bloch, agrégé des classes supérieures des lettres, chez qui se fait remarquer une véritable prédilection pour les antiquités romaines, a composé un mémoire considérable sur le texte, la date et les dispositions de la loi *Ovinia tribunicia*, relative à la nomination des sénateurs. M. Collignon, se plaçant sur un terrain commun aux deux antiquités classiques, a étudié, d'après les monuments figurés, la fable d'Éros et de Psyché; le fruit de cette laborieuse étude, conduite avec autant de goût que de savoir, a été un double catalogue d'environ deux cents monuments, tels que statues, bas-reliefs, pierres gravées, et des principales œuvres consacrées à ce mythe célèbre. M. Müntz, collaborateur apprécié des *Annales de l'art français*, appliquant à la recherche des mosaïques chrétiennes de l'Italie son ardeur et son expérience, a recueilli soixante mosaïques du IVe au IXe siècle, qui fourniront à la critique ses plus sûrs éléments pour reconstituer l'histoire de cet art dans l'Occident latin. M. Bayet, déjà familiarisé par un séjour d'une année en Italie avec les recherches d'érudition, et M. l'abbé Duchesne, nouvellement adjoint à l'École de Rome, ont été détachés, par ordre de M. le Ministre de l'Instruction publique, pour aller remplir, au mont Athos, une mission qui s'est étendue à Thessalonique et à quelques îles de l'Archipel, et qui leur a fourni un certain nombre d'inscriptions et de scolies pour l'interprétation des écrivains grecs. M. Bayet, en outre, a utilisé son séjour à Salonique pour recueillir les matériaux de plusieurs mémoires sur une ancienne église de cette ville, et sur diverses questions qui se rattachent à l'étude de ce monument. Ainsi la philologie, l'histoire, la science des antiquités, y compris les antiquités du moyen âge, ont profité à des degrés divers de l'établissement de l'École de Rome. Cette École est déjà plus qu'une promesse: c'est une institution vivante et féconde, qui, dès son début, a prouvé par ses œuvres qu'elle saurait continuer

sur le sol de l'Italie les traditions savantes de notre nation et perpétuer, même en face d'une concurrence redoutable, sa légitime renommée.

Cette noble ardeur qui pousse vers la science et les lettres tant d'esprits généreux, les espérances qu'elle fait concevoir, les fruits qu'elle a déjà portés, ce sont là autant de motifs de confiance pour le pays, autant de consolations nécessaires à l'Académie pour adoucir la rigueur des pertes affligeantes qui viennent de jour en jour la frapper. L'année qui s'achève, en particulier, aura été signalée par des deuils dont le souvenir gravé dans nos cœurs ne saurait s'en effacer de longtemps. Il y a neuf mois, après de brillants services rendus à la science et à l'État, M. Beulé vous était enlevé dans la force de l'âge et du talent, par un coup dont la soudaineté accroît l'amertume. Il y a trois mois bientôt, s'éteignait en la personne de M. Guizot une des lumières de l'érudition et des lettres françaises : car ce titre est le seul qu'en ce moment il me soit permis de considérer parmi tant d'autres que notre illustre confrère pouvait offrir au respect, à la reconnaissance, disons mieux, à l'admiration du pays. Quatre-vingt-six ans passés pour la plupart dans l'agitation des affaires publiques n'avaient ni refroidi chez M. Guizot la passion de l'étude, ni altéré la sûreté de son jugement, ni appesanti sa plume. Sa verte vieillesse, non moins active que les belles années de sa maturité, se préparait, dans le silence de la retraite et au milieu des joies du foyer domestique, à enrichir d'un nouveau chef-d'œuvre notre littérature historique. Dieu n'a pas permis que ce chef-d'œuvre fût achevé. Il a jugé, dans sa miséricordieuse sagesse, qu'après une si longue carrière, après tant de travaux et de si cruelles épreuves, l'âme de notre vénéré confrère était mûre pour d'autres joies que celles de la terre, et il l'a rappelée à lui. Cette mort a laissé dans nos rangs un vide qui, hélas! était facile à prévoir, mais dont chacun de nous mesure avec

tristesse l'étendue. Qui nous rendra ce solide savoir, puisé aux sources mêmes, cette haute impartialité, cette profonde intelligence des faits et des institutions que Montesquieu aurait admirées, cette parole grave et puissante qui élevait et agrandissait tous les sujets? Avec l'exemple de sa vie, si noblement partagée entre le culte des lettres et les plus hautes fonctions du gouvernement, M. Guizot nous lègue du moins comme héritage des œuvres qui ne périront pas, et qui, après avoir contribué à nous instruire et à nous charmer, serviront d'âge en âge de modèles à nos successeurs.

JUGEMENT DES CONCOURS.

PRIX ORDINAIRE.

L'Académie avait prorogé à l'année 1874 le sujet de prix suivant, qu'elle avait antérieurement proposé pour l'année 1872 :

Étude sur les dialectes de la langue d'oc au moyen âge, en y ajoutant ce programme :

« Les concurrents s'attacheront à déterminer les caractères de deux au moins de ces dialectes, d'après les documents existants, et surtout d'après les textes diplomatiques dont l'âge et le pays sont exactement connus. »

L'Académie décerne le prix à M. Paul Meyer, professeur à l'École des chartes.

L'Académie avait en outre proposé, pour l'année 1874, le sujet suivant:

Rechercher, d'après les documents, tant byzantins qu'orientaux, l'histoire des guerres que les empereurs d'Orient eurent à soutenir contre les khalifes et les autres princes musulmans de l'Asie occidentale, depuis la mort d'Héraclius jusqu'à l'avénement d'Alexis Comnène (641 à 1081 de J. C.).

L'Académie recommandait aux concurrents *de ne pas négliger ce qui concerne les relations diplomatiques entre les deux partis, et d'éclaircir, autant qu'il sera possible, les difficultés géographiques que présente la marche des armées à travers l'Asie Mineure.*

Aucun mémoire n'ayant été déposé, l'Académie retire cette question du concours.

ANTIQUITÉS DE LA FRANCE.

L'Académie décerne :

La première médaille à M. Allmer, pour son ouvrage intitulé : *Les inscriptions antiques et du moyen âge de Vienne en Dauphiné, reproduites en fac-simile.* Vienne, 1874, 2 vol. in-8°.

La deuxième médaille à M. Henry Révoil, pour son ouvrage intitulé : *Architecture romane du midi de la France.* Paris, 1873, 3 vol. in-fol.

La troisième médaille à M. Célestin Port, pour son *Dictionnaire historique, géographique et biographique de Maine-et-Loire.* Paris et Angers, 1873, 1 vol. in-8°.

Des mentions honorables sont accordées :

1° A M. Alfred Franklin, pour son ouvrage sur *les anciennes bibliothèques de Paris, églises, monastères, etc.* Paris, 1873, 1 vol. in-4°.

2° A M. C. Guigue, pour sa *Topographie historique du département de l'Ain.* Trévoux, 1873, 1 vol. in-4°.

3° A M. A. Castan, pour son ouvrage sur le *Théâtre de Vesontio et le square archéologique de Besançon.* Broch. in-8°.

4° A M. de Formeville, pour son *Histoire de l'ancien évêché-comté de Lisieux.* Lisieux, 1873, 2 vol. in-8°.

5° A M. Boucher de Molandon, pour ses deux ouvrages intitulés :

I. *La première expédition de Jeanne d'Arc : Blois, Crécy, Orléans, 27, 28, 29 avril 1429.* Orléans, 1873, 1 vol. in-8°.

II. *La salle des thèses de l'université d'Orléans.* Orléans, 1872, 1 vol. in-8°.

6° A. M. Ulysse Robert, pour son ouvrage intitulé : *Calixte II. Étude sur les actes de ce pape.* Paris et Lyon, 1874, 1 vol. in-8°.

PRIX DE NUMISMATIQUE.

Le prix de numismatique, fondé par M. Allier de Hauteroche, n'a pas été décerné cette année.

PRIX FONDÉS PAR LE BARON GOBERT

POUR LE TRAVAIL LE PLUS SAVANT ET LE PLUS PROFOND SUR L'HISTOIRE DE FRANCE ET LES ÉTUDES QUI S'Y RATTACHENT.

L'Académie décerne le premier prix à M. de Boislisle, pour son

ouvrage intitulé : *Chambre des comptes de Paris. Pièces justificatives pour servir à l'histoire des premiers présidents, 1506-1791.* Nogent-le-Rotrou. 1873, 1 vol. in-4°.

Le second prix à M. Tuetey, pour son ouvrage intitulé : *Les Écorcheurs sous Charles VII. Épisodes de l'histoire militaire de la France au xve siècle.* Montbéliard, 1874, 2 vol. in-8°.

PRIX FONDÉ PAR M. BORDIN.

L'Académie avait prorogé à l'année 1874 la question suivante :

Faire connaître les Vies des saints et les collections de miracles publiées ou inédites qui peuvent fournir des documents pour l'histoire de la Gaule sous les Mérovingiens.

Déterminer à quelles dates elles ont été composées.

Le prix n'a pas été décerné (voir page 352).

L'Académie avait en outre proposé pour l'année 1874 le sujet suivant :

I. *Faire l'histoire des Ismaéliens et des mouvements sectaires qui s'y rattachent dans le sein de l'islamisme.*

Aucun mémoire n'ayant été déposé, l'Académie remet ce sujet au concours pour l'année 1877 (voir page 352).

PRIX BRUNET.

M. Brunet, par son testament en date du 14 novembre 1867, a fondé un prix triennal de *trois mille francs* pour *un ouvrage de bibliographie savante que l'Académie des inscriptions, qui en choisira elle-même le sujet, jugera le plus digne de cette récompense.*

Ce prix, qui devait être décerné pour la première fois en 1871, a été prorogé à l'année 1874.

Deux prix se trouvaient, en conséquence, disponibles pour cette dernière année.

L'Académie, se proposant d'appliquer successivement la fondation Brunet aux diverses branches de l'érudition, avait décidé que ces prix seraient décernés :

1° Au meilleur ouvrage de bibliographie savante relatif *à l'antiquité grecque, italique ou celtique* (archéologie, histoire et littérature);

2° Au meilleur ouvrage de bibliographie savante relatif *à l'Orient, langues, littératures, archéologie, histoire, géographie, voyages, etc.*

Étaient admis à ces deux concours :

1° Les ouvrages manuscrits ou imprimés depuis 1871 inclusivement;

2° Les ouvrages manuscrits ou publiés de 1871 à 1873, et non-seulement les ouvrages généraux, mais encore les monographies, comme serait par exemple une *Bibliographie des documents qui se rapportent à la géographie de la Terre sainte depuis le IVe siècle jusqu'à nos jours.*

L'Académie ne décerne pas de prix cette année.

Pour la première question, elle accorde une médaille de *mille francs* à M. Ém. Ruelle, pour son ouvrage manuscrit intitulé : *Bibliographie générale de la Gaule.*

Pour la seconde question, elle accorde deux médailles de *quinze cents francs* chacune; l'une à M. Schwab, pour son ouvrage manuscrit portant pour épigraphe : *Qui scit ubi sit scientia, habenti est proximus;* l'autre à M. Cat, pour son ouvrage manuscrit intitulé : *Essai bibliographique sur la Terre sainte.*

ANNONCE DES CONCOURS

DONT LES TERMES EXPIRENT EN 1874, 1875 ET 1876.

PRIX ORDINAIRE DE L'ACADÉMIE.

L'Académie a prorogé à l'année 1875 le sujet de prix suivant :

Faire l'histoire de la lutte entre les écoles philosophiques et les écoles théologiques sous les Abassides; montrer cette lutte commençant dès les premiers temps de l'islamisme avec les Motazélites, se continuant entre les Ascharites et les philosophes et se terminant par la victoire complète de la théologie musulmane. Exposer les méthodes dont se servaient les deux écoles et la manière dont les théologiens ont emprunté les procédés de leurs adversaires. Montrer l'influence que le soufisme a exercée à plusieurs reprises sur ces luttes; mettre en lumière les circonstances principales qui ont pu contribuer à la ruine de la philosophie dans le khalifat d'Orient.

Les mémoires devront être déposés au secrétariat de l'Institut le 31 décembre 1874.

L'Académie rappelle qu'elle a prorogé les sujets suivants :

1° Pour le concours de 1875 :

Histoire de la piraterie dans les pays méditerranéens depuis les temps les plus anciens jusqu'à la fin du règne de Constantin le Grand.

2° Pour le concours de 1876 :

Faire connaître, d'après les auteurs et les monuments, la composition, le mode de recrutement et les attributions du sénat romain sous la république et sous l'empire jusqu'à la mort de Théodose.

Les mémoires devront être déposés au secrétariat de l'Institut, pour la première question, le 31 décembre 1874; et pour la seconde, le 31 décembre 1875.

L'Académie propose en outre, pour l'année 1877, le sujet suivant :

Recueillir et expliquer, pour la période comprise entre l'avénement de Pépin le Bref et la mort de Philippe Ier, les inscriptions qui peuvent intéresser l'histoire de France.

Les mémoires devront être déposés au secrétariat de l'Institut le 31 décembre 1876.

Chacun de ces prix est de la valeur de *deux mille francs.*

ANTIQUITÉS DE LA FRANCE.

Trois médailles de la valeur de cinq cents francs chacune seront décernées aux meilleurs ouvrages manuscrits ou publiés dans le cours des années 1873 et 1874 sur les *Antiquités de la France,* qui auront été déposés au secrétariat de l'Institut avant le 1er janvier 1875. — Les ouvrages de numismatique ne sont pas admis à ce concours.

PRIX DE NUMISMATIQUE.

I. Le prix annuel de numismatique fondé par M. Allier de Hauteroche sera décerné en 1875 au meilleur ouvrage de numismatique qui aura été publié depuis le mois de janvier 1874. Ce concours est ouvert à tous les ouvrages de numismatique ancienne.

II. Le prix biennal de numismatique fondé par Mme veuve Duchalais sera décerné, pour la première fois, en 1876, au meilleur ouvrage de numismatique du moyen âge qui aura été publié depuis le mois de janvier 1873.

Chacun de ces prix est de la valeur de *quatre cents francs.*

Les ouvrages devront être déposés au secrétariat de l'Institut, pour le prix Allier de Hauteroche, le 31 décembre 1874, et, pour le prix Duchalais, le 31 décembre 1875.

PRIX FONDÉS PAR LE BARON GOBERT.

Pour l'année 1875, l'Académie s'occupera, à dater du 1er janvier, de l'examen des ouvrages qui auront paru depuis le 1er janvier 1874, et qui pourront concourir aux prix annuels fondés par le baron Gobert. En léguant à l'Académie des inscriptions et belles-lettres la moitié du capital provenant de tous ses biens, après l'acquittement des frais et des legs particuliers indiqués dans son testament, le fondateur a demandé «que les neuf dixièmes de l'intérêt de cette moitié fussent proposés en prix annuel pour le travail le plus savant et le plus profond sur l'histoire de France et les études qui s'y rattachent, et l'autre dixième pour celui dont le mérite en approchera le plus; déclarant vouloir, en outre, que les ouvrages couronnés continuent à recevoir, chaque année, leur prix jusqu'à ce qu'un ouvrage meilleur le leur enlève, et ajoutant qu'il ne pourra être présenté à ce concours que des ouvrages nouveaux.»

Tous les volumes d'un ouvrage en cours de publication qui n'ont point encore été présentés au prix Gobert seront admis à concourir, si le dernier volume remplit toutes les conditions exigées par le programme du concours.

Sont admis à ce concours les ouvrages composés par des écrivains étrangers à la France.

Sont exclus de ce concours les ouvrages des membres ordinaires ou libres et des associés étrangers de l'Académie des inscriptions et belles-lettres.

L'Académie rappelle aux concurrents que, pour répondre aux intentions du baron Gobert, qui a voulu récompenser les ouvrages les plus savants et les plus profonds sur l'histoire de France et les études qui s'y rattachent, ils doivent choisir des sujets qui n'aient pas encore été suffisamment éclairés ou approfondis par la science. Telle serait une histoire de province où l'on s'attacherait à prendre pour modèle la méthode et l'érudition de dom Vaissète : l'Île-de-France, la Picardie, etc., attendent encore un travail savant et profond. L'érudition trouverait aussi une mine féconde à exploiter si elle concentrait ses recherches sur un règne important : il n'est pas besoin de proposer ici d'autre exemple que la *Vie de saint Louis*, par Le Nain de Tillemont. Enfin, un bon dictionnaire historique et critique de l'ancienne langue française serait un ouvrage d'une haute utilité, s'il rappelait le monument élevé par Du Cange dans son *Glossaire de la latinité du moyen âge*.

Tout en donnant ces indications, l'Académie réserve expressément aux concurrents leur pleine et entière liberté. Elle a voulu seulement appeler leur attention sur quelques-uns des sujets qui pourraient être éclairés ou approfondis par de sérieuses recherches; elle veut faire de mieux en mieux comprendre que la haute récompense instituée par le baron Gobert est réservée à ceux qui agrandissent le domaine de la science en pénétrant dans des voies encore inexplorées.

Six exemplaires de chacun des ouvrages présentés à ce concours devront être déposés au secrétariat de l'Institut (délibération du 27 mars 1840) *avant le 1er janvier 1875*, et ne seront pas rendus.

PRIX BORDIN.

M. Bordin, notaire, voulant contribuer aux progrès des lettres, des sciences et des arts, a fondé par son testament des prix annuels qui sont décernés par chacune des cinq Académies de l'Institut.

L'Académie rappelle qu'elle avait prorogé à l'année 1874 le sujet suivant :

Faire connaître les Vies des saints et les collections de miracles publiées ou inédites qui peuvent fournir des documents pour l'histoire de la Gaule sous les Mérovingiens.

Déterminer à quelles dates elles ont été composées.

Le prix n'ayant pas été décerné, l'Académie remet la question au concours pour l'année 1877, en la modifiant ainsi qu'il suit :

Discuter l'authenticité, déterminer la date et apprécier la valeur des textes hagiographiques qui se rapportent à l'histoire de la Gaule sous Clovis Ier.

Les mémoires devront être déposés au secrétariat de l'Institut le 31 décembre 1876.

L'Académie avait proposé, pour le concours de 1874, le sujet suivant :

Faire l'histoire des Ismaéliens et des mouvements sectaires qui s'y rattachent dans le sein de l'islamisme.

Aucun mémoire n'ayant été déposé, l'Académie remet cette question au concours pour l'année 1877.

Les mémoires devront être déposés au secrétariat de l'Institut le 31 décembre 1876.

L'Académie rappelle qu'elle a prorogé à l'année 1875 le sujet suivant :

Étude philologique et critique du texte des œuvres de Sidoine Apollinaire.

L'Académie, en remettant ce sujet au concours, a signalé à l'attention des concurrents, sans prétendre exclure les autres questions qui y sont renfermées, divers points particuliers et importants, tels que l'examen des manuscrits et des éditions de Sidoine, l'histoire de son texte, la chronologie de ses œuvres, la langue de l'auteur, la place qu'il a occupée dans son temps et dans ceux qui l'ont suivi.

Les mémoires devront être déposés au secrétariat de l'Institut le 31 décembre 1874.

L'Académie rappelle qu'elle a proposé les sujets suivants :

1° Pour le concours de 1875 :

Recueillir les noms des dieux mentionnés dans les inscriptions babyloniennes et assyriennes, tracées sur les statues, bas-reliefs des palais, cylindres, amulettes, etc. et tâcher d'arriver à constituer, par le rapprochement de ces textes, un panthéon assyrien.

Les mémoires devront être déposés au secrétariat de l'Institut le 31 décembre 1874.

2° Pour le concours de 1876 :

Faire l'histoire de la Syrie depuis la conquête musulmane jusqu'à la chute des Oméiades, en s'appliquant surtout à la discussion des questions géographiques et numismatiques qui s'y rattachent.

Les mémoires devront être déposés au secrétariat de l'Institut le 31 décembre 1875.

L'Académie propose en outre, pour le concours de l'année 1877, le sujet suivant :

Exposer l'économie politique de l'Égypte depuis la conquête de ce pays par les Romains jusqu'à la conquête arabe.

Les mémoires devront être déposés au secrétariat de l'Institut le 31 décembre 1876.

Chacun de ces prix est de la valeur de *trois mille francs.*

PRIX LOUIS FOULD.

Le prix de la fondation de M. Louis Fould, pour l'*Histoire des arts du dessin jusqu'au siècle de Périclès*, sera décerné, s'il y a lieu, en 1875.

L'auteur de cette fondation, amateur distingué des arts de l'antiquité, a voulu engager les savants à en éclairer l'histoire dans sa partie la plus reculée et la moins connue.

Il a mis à la disposition de l'Académie des inscriptions et belles-lettres une somme de *vingt mille francs*, pour être donnée en prix à l'auteur

ou aux auteurs de la meilleure *Histoire des arts du dessin : leur origine, leurs progrès, leur transmission chez les différents peuples de l'antiquité jusqu'au siècle de Périclès.*

Par les arts du dessin il faut entendre la sculpture, la peinture, la gravure, l'architecture, ainsi que les arts industriels dans leurs rapports avec les premiers.

Les concurrents, tout en s'appuyant sans cesse sur les textes, devront apporter le plus grand soin à l'examen des œuvres d'art de toute nature que les peuples de l'ancien monde nous ont laissées, et s'efforcer d'en préciser les caractères et les détails, soit à l'aide de dessins, de calques ou de photographies, soit par une description fidèle qui témoigne d'une étude approfondie du style particulier à chaque nation et à chaque époque.

Les ouvrages envoyés au concours seront jugés par une commission composée de cinq membres : trois de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, un de celle des sciences, un de celle des beaux-arts.

Le jugement sera proclamé dans la séance publique annuelle de l'Académie des inscriptions et belles-lettres de l'année 1875.

A défaut d'ouvrages ayant rempli toutes les conditions du programme, il pourra être accordé un accessit de la valeur des intérêts de la somme de vingt mille francs pendant les trois années.

Le concours sera ensuite prorogé, s'il y a lieu, par périodes triennales.

Tous les savants français et étrangers, excepté les membres regnicoles de l'Institut, sont admis au concours.

PRIX LA FONS-MÉLICOCQ.

Le prix triennal *de dix-huit cents francs*, fondé par M. DE LA FONS-MÉLICOCQ *en faveur du meilleur ouvrage sur l'histoire et les antiquités de la Picardie et de l'Île-de-France* (Paris non compris), sera décerné en 1875.

L'Académie choisira entre les ouvrages manuscrits ou imprimés en 1873 et 1874, qui lui auront été adressés avant le 31 décembre 1874.

PRIX BRUNET.

M. BRUNET, par son testament en date du 14 novembre 1867, a fondé un prix triennal de *trois mille francs* pour *un ouvrage de bibliographie savante que l'Académie des inscriptions, qui en choisira elle-même le sujet, jugera le plus digne de cette récompense.*

L'Académie, se proposant d'appliquer successivement ce prix aux di-

verses branches de l'érudition, met au concours, pour l'année 1877, le sujet suivant:

Faire la bibliographie de celles des œuvres écrites au moyen âge, en vers français ou provençaux, qui ont été publiées depuis l'origine de l'imprimerie. Indiquer en outre les manuscrits où elles se trouvent.

Tous les ouvrages manuscrits ou imprimés depuis 1874 inclusivement seront admis au concours et devront être déposés au secrétariat de l'Institut le 31 décembre 1876.

PRIX STANISLAS JULIEN.

Par son testament olographe, en date du 26 octobre 1872, M. Stanislas Julien, membre de l'Institut, a légué à l'Académie des inscriptions et belles-lettres une rente de *quinze cents francs* pour fonder un prix annuel en faveur du *meilleur ouvrage relatif à la Chine.*

Ce prix sera décerné pour la première fois en 1875.

Les ouvrages devront être déposés en double exemplaire, au secrétariat de l'Institut, le 31 décembre 1874.

PRIX DELALANDE-GUÉRINEAU.

Mme Delalande, veuve Guérineau, par son testament en date du 16 mars 1872, a légué à l'Académie des inscriptions et belles-lettres une somme de vingt mille francs (réduite à dix mille cinq francs) dont les intérêts doivent être donnés en prix tous les deux ans, au nom de Delalande-Guérineau, à la personne qui aura composé l'ouvrage jugé le meilleur par l'Académie.

Ce prix, dont la valeur est de *mille francs,* sera décerné, pour la première fois, en 1876.

Les ouvrages destinés au concours devront être déposés, en double exemplaire, au secrétariat de l'Institut avant le 31 décembre 1875.

CONDITIONS GÉNÉRALES

DES CONCOURS.

Les ouvrages envoyés aux différents concours ouverts par l'Académie devront parvenir *francs de port et brochés,* au secrétariat de l'Institut, avant le *1er janvier de l'année où le prix doit être décerné.*

Ceux qui seront destinés aux concours pour lesquels les ouvrages imprimés ne sont point admis devront être écrits en français ou en latin. Ils porteront une épigraphe ou devise répétée dans un billet cacheté qui contiendra le nom de l'auteur. Les concurrents sont prévenus que tous ceux qui se feraient connaître seront exclus du concours; leur attention la plus sérieuse est appelée sur cette disposition.

L'Académie ne rend aucun des ouvrages imprimés ou manuscrits qui ont été soumis à son examen; les auteurs des manuscrits ont la liberté d'en faire prendre des copies au secrétariat de l'Institut.

ÉCOLE FRANÇAISE D'ATHÈNES.

QUESTIONS PROPOSÉES POUR LES TRAVAUX DE L'ÉCOLE D'ATHÈNES.

I. Exposer, d'après les traditions locales ou poétiques, les récits des historiens et des géographes, les données fournies par les lexicographes et les scoliastes, les inscriptions, soit déjà connues, soit récemment découvertes et qui pourraient l'être encore dans des explorations bien dirigées, enfin par les médailles et les monuments de l'art, surtout les peintures de vases, la propagation du culte mystérieux d'Éleusis dans les différentes parties de la Grèce et dans ses colonies; en signaler les modifications diverses, les alliances avec d'autres cultes plus ou moins analogues; en apprécier, autant qu'il est possible, l'influence religieuse et morale selon les temps et les lieux.

Cette question est maintenue, comme n'ayant point été réellement traitée.

II. 1° Étudier la condition de la Grèce sous la domination romaine, en recueillant et en classant les inscriptions latines, grecques et bilingues qui peuvent jeter du jour sur cette époque;

2° Dresser, d'après les auteurs anciens et les monuments, une liste des magistrats romains qui, sous divers titres, ont commandé successivement dans la Grèce;

3° Rechercher les traces des caractères particuliers que les colonies romaines en Grèce ont pu laisser dans les mœurs et le langage des habitants des contrées où elles furent établies.

III. Étude sur l'établissement du christianisme en Grèce et particulièrement dans l'Attique :

1° Faire connaître l'emplacement des églises; indiquer leur vocable; rechercher quelles sont celles qui paraissent avoir été élevées sur les ruines de temples anciens, et signaler tout ce qui, dans les fêtes ou les usages locaux, peut se rattacher à des traditions de l'antiquité;

2° Compléter et rectifier, d'après les inscriptions chrétiennes, les diplômes et les historiens byzantins, les parties de l'*Oriens christianus* de Lequien qui se rapportent à des métropoles de la Grèce.

Cette question reste au programme, n'ayant point été complétement traitée.

IV. Étudier les variétés de la prononciation dans les diverses parties de la Grèce et les rapports qu'elle peut conserver avec les anciens dialectes.

Indiquer les contrées où l'itacisme, et particulièrement la confusion de l'H et de l'Υ avec l'I, n'a pas entièrement prévalu. Montrer les altérations que les changements de la prononciation ont amenées dans la langue parlée, et présenter quelques aperçus sur les moyens de faire cesser le désaccord entre la prononciation usitée dans une partie des écoles de l'Occident et celle des Grecs modernes.

V. Choisir et interpréter un ou plusieurs chapitres de Strabon ou de Pausanias, sur lesquels les dernières découvertes archéologiques jettent le plus de lumières nouvelles.

VI. Faire une reconnaissance aussi complète qu'il sera possible des constructions dites pélasgiques, en Épire et en Albanie, et déterminer ce que l'étude de ces monuments ajoute aux notions antérieurement acquises sur le même sujet.

VII. Traduire en français et commenter quelques chapitres choisis dans l'*Onomasticon* de Julius Pollux, surtout parmi ceux qui peuvent être utilement comparés avec les chapitres correspondants des *Ἑρμηνεύματα*, *Interpretamenta*, ouvrage bilingue récemment publié, sous le nom du même Pollux, par M. Boucherie, dans le tome XXIII des *Notices et Extraits des Manuscrits*.

VIII. Visiter les ruines considérables qui existent au sud de Cyzique, au delà du lac de Manyas (l'*Aphnitis* des anciens), sur une montagne

au pied de laquelle se trouve le village moderne de Manyas. Ces ruines, situées dans une contrée fort peu connue, sont probablement celles de Pœmanenus (Ποιμανηνός), où l'on admirait un célèbre temple d'Esculape dont parle le rhéteur Aristide, t. I, p. 596. Hamilton (*Researches in Asia Minor*, vol. II, p. 108) donne une description sommaire de ces ruines, qu'il n'eut pas le temps d'explorer. Pœmanenus, avec une magnifique église dédiée à saint Michel (serait-ce l'ancien temple d'Esculape?), existait encore au XIIIe siècle; il en est question dans Nicétas Choniate, dans Anne Comnène (p. 439 B et C, p. 461 B de l'édition du Louvre) et dans George Acropolite (p. 31, ligne 9; p. 37, l. 21; p. 39, l. 8, de l'édition de Bonn). — Donner une description détaillée de ces ruines, avec un plan, et recueillir les inscriptions de toutes les époques qui peuvent s'y trouver.

IX. Réunir, analyser et apprécier les mémoires et documents publiés dans les recueils épigraphiques et dans les diverses feuilles périodiques de l'Orient, qui peuvent servir à l'histoire des dialectes grecs.

X. Sur le Pirée. — Faire l'histoire critique du Pirée, d'après les monuments, les inscriptions et les auteurs anciens; rechercher en quelle mesure le Pirée formait une municipalité distincte de celle d'Athènes, et si le dialecte attique s'y était altéré autant que le laisse croire le témoignage de Xénophon.

Consulter, entre autres, les Dissertations de Curtius (1842) et d'Ulrichs (1843).

XI. Étude historique et topographique sur le temple d'Apollon Carnéen, près de Messène, sur le culte et sur les mystères d'Andanie, d'après l'importante inscription trouvée, en 1859, à Constantini, qui contient le programme des rites à observer dans les mystères.

Voir le journal grec le Φιλόπατρις du 29 novembre 1858 et du 5 janvier 1859; les *Comptes rendus* de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, année 1859, t. III, p. 21; *die Mysterieninschrift aus Andania*, von Hermann Sauppe, Göttingen, 1860; A. Maury, *Histoire des religions de la Grèce*, t. III, additions, p. 492.

XII. Exposer la constitution du clergé grec aux divers degrés de sa hiérarchie; la rapprocher de la hiérarchie latine; indiquer les noms grecs de chacun des membres du clergé dans les paroisses et les couvents, leurs attributions spéciales; nommer et décrire tous les objets qui sont à

l'usage de l'Église, qu'on emploie au service des autels, vêtements sacerdotaux, vases sacrés, diptyques, etc.; en faire la nomenclature et le vocabulaire; en un mot, établir une sorte de lexique du culte grec, avec quelques souvenirs du culte païen, dans la mesure que le sujet comporte.

Consulter sur cette matière l'opuscule d'Edw. de Muralt, *Lexicon der morgenländischen Kirche* (Leipzig, 1838).

XIII. Questions permanentes et qu'on ne saurait trop recommander aux membres de l'École.

Tenir l'Académie constamment au courant de toutes les découvertes épigraphiques qui se font en Grèce et qui sont signalées dans les journaux grecs. Envoyer à l'Académie des copies, surtout des estampages et des photographies, des inscriptions découvertes, en les contrôlant, autant qu'il sera possible, par l'examen attentif des monuments originaux.

La Commission de l'Académie désire que le plan d'Athènes, jadis dressé par M. Émile Burnouf, amélioré par lui à plusieurs reprises et dont la publication, sous sa dernière forme, est attendue, reste au programme des études de l'École, pour être sans cesse complété. Il est également recommandé aux membres de l'École de reprendre les exemples de plusieurs de leurs devanciers, et surtout de MM. Wescher et Foucart, en se tenant au courant des découvertes archéologiques faites à Athènes et dans d'autres parties de la Grèce, en y concourant selon la mesure de leurs moyens, et en transmettant régulièrement, dans des rapports adressés à M. le Ministre de l'Instruction publique, par l'intermédiaire de M. le directeur, les principaux résultats de leurs informations et de leurs recherches.

DÉLIVRANCE DES BREVETS

D'ARCHIVISTES PALÉOGRAPHES.

En exécution de l'arrêté de M. le Ministre de l'Instruction publique, rendu en 1833, et statuant que les noms des élèves de l'École des chartes qui, à la fin de leurs études, ont obtenu des brevets d'archivistes paléographes, devront être proclamés dans la séance publique de l'Académie des inscriptions et belles-lettres qui suivra leur promotion.

L'Académie déclare que les élèves de l'École des chartes qui ont été

nommés *archivistes paléographes* pour l'année 1874, en vertu de la liste dressée par le conseil de perfectionnement de cette École, sont :

MM. Morel-Fatio (Alfred).
Guilmoto (Gustave-Adolphe).
Cohn (Isaac-Adolphe).

Est nommé *archiviste paléographe* hors rang :

M. Parfourou (Alfred-Paul).

NOTICE

SUR LA VIE ET LES TRAVAUX DE M. CHARLES MAGNIN,

MEMBRE ORDINAIRE DE L'ACADÉMIE.

PAR M. H. WALLON,

SECRÉTAIRE PERPÉTUEL.

Messieurs,

Si j'avais cédé à un premier mouvement, à un sentiment partagé par vous tous après le coup qui a le plus récemment frappé notre Académie, j'aurais ajourné d'un an la notice que je rédigeais pour vous parler de l'homme illustre dont trois classes de l'Institut et l'Institut tout entier ont à déplorer la perte. M. Guizot, en effet, occupait un rang éminent dans notre Compagnie, comme dans toutes celles où il avait été appelé à prendre place. Les autres avaient honoré en lui le grand orateur, le penseur profond qui avait porté dans l'étude des révolutions du passé la pénétration du moraliste et l'expérience du politique; l'homme d'État élevé si haut par son talent comme par son caractère, qu'il est resté supérieur aux revers de la fortune. Vous l'aviez élu plus spécialement pour ces leçons savantes et lumineuses sur les origines et les progrès de la civilisation en France et en Europe, qui ont mis en plein jour la constitution de la société au moyen âge et préparé les

grands travaux dont cette période importante de notre histoire a été l'objet après lui. Mais il eût été téméraire d'improviser en quelque sorte sur un si grand sujet, et d'ailleurs l'usage nous commande de céder le pas à une autre Académie. Je me borne donc à me faire, dans cette solennité, l'interprète de vos regrets unanimes, et vous me permettrez d'y ajouter, au titre de la chaire d'histoire moderne de la Faculté des lettres de Paris, un hommage particulier à l'homme dont le nom lui restera inséparablement attaché.

Ce deuil n'est pas le seul qui ait affligé cette année notre compagnie. Quelques mois auparavant nous avions perdu, dans des circonstances qui font un bien pénible contraste, un de nos plus jeunes et de nos plus brillants confrères. Parvenu presque dès le début de sa carrière aux plus grands honneurs dont disposent les belles-lettres et les beaux-arts, heureux en tout et digne de l'être, il était entré dans la politique en des jours douloureux; il avait, lui aussi, touché au pouvoir; il s'en était volontairement retiré, et, au moment où il nous disait qu'il nous était rendu, il nous était ravi par un coup soudain, foudroyant. Pour lui, l'éloge n'est plus à faire. Il y a peu de jours, Ernest Beulé a reçu dans cette enceinte, au nom de l'Académie des beaux-arts, l'hommage que tant de fois il y avait lui-même rendu aux autres par des notices où il nous faisait admirer l'étendue et la variété de ses connaissances, la souplesse et la grâce de sa parole. Notre Académie s'associe aux témoignages d'affection et de regrets que l'Académie des beaux-arts lui a rendus, et elle adresse par ma bouche des remercîments au nouveau secrétaire perpétuel, qui les a si éloquemment exprimés.

Celui dont je me propose de vous entretenir aujourd'hui, moins connu du monde et n'ayant jamais cherché à l'être, avait su se faire apprécier et aimer dans le cercle étroit où sa vie s'écoula douce et paisible. En prenant pour sujet de ma

notice la vie et les travaux de M. Charles Magnin, j'étais sûr de rencontrer vos sympathies. Je n'avais à redouter qu'une chose, c'est de tromper votre attente en ne reproduisant pas cette fine et aimable figure sous les traits qui en sont restés dans votre mémoire. Si le secrétaire perpétuel n'avait le privilége de rendre ce dernier hommage à ses confrères, combien n'y en a-t-il point parmi vous qui eussent été mieux préparés à s'acquitter de ce devoir envers M. Magnin! Je vois sur ces bancs, dans le vénérable doyen de notre Académie, l'ancien professeur de rhétorique sous lequel il remportait au concours général un succès éclatant, plein de promesses. Je vois des hommes qui, entrés dans la même carrière, ont vécu avec lui dans des relations de tous les jours. Je n'ai connu M. Magnin que par la bienveillance de son accueil, par l'empressement qu'il mettait, conservateur de notre grande bibliothèque, à seconder de son érudition ceux qui venaient puiser aux trésors dont il avait la garde; par l'aménité de son commerce dans nos réunions hebdomadaires, par la sérénité inaltérable dont il fit preuve au milieu des souffrances quand le mal qui nous l'enleva ne nous permettait plus de le voir que sur son lit de douleur. C'en était assez pour éprouver le désir de retracer la suite de ses travaux et de sa vie. Dans ce cadre où je l'aurai replacé, chacun de vous saura le faire revivre par ses propres souvenirs.

I.

Charles Magnin naquit à Paris le 4 novembre 1793. Son père, Jean Magnin, originaire de Salins en Franche-Comté, avait été secrétaire du marquis de Paulmy (fils du marquis d'Argenson), amateur éclairé des lettres, qui avait réuni à l'Arsenal, dont il était gouverneur, une bibliothèque d'une incomparable richesse. Cette bibliothèque, le marquis de Paulmy l'avait cédée (1785) au comte d'Artois en s'en réservant la

jouissance jusqu'à sa mort, et, quand il mourut (1787), Jean Magnin y garda les fonctions qu'il y remplissait. Le comte d'Artois en avait donné la direction supérieure à Claude-Marin Saugrain, son lecteur ordinaire, le dernier représentant d'une famille de libraires dont le chef avait été imprimeur-libraire de Henri IV, lorsqu'il n'était encore que roi de Navarre. Le voisinage de la Bastille et le nom du comte d'Artois faillirent être funestes à la bibliothèque dans la journée du 14 juillet 1789. Elle ne fut sauvée du pillage que par la présence d'esprit de Saugrain. Il y resta (il l'avait bien mérité) comme conservateur, et Jean Magnin avec lui. Bientôt un nouveau lien les unit l'un à l'autre : Jean Magnin épousa la fille aînée de Saugrain. Il mourut en 1798, son fils Charles ayant cinq ans environ.

L'enfant suivit sa mère à Nantes, où un second mariage l'avait fixée. Mais c'est à Paris qu'il vint faire ses études. Il y avait son grand-père maternel, qu'il perdit en 1805; il y avait sa grand'mère, qu'il entoura, jusqu'à la fin, des soins les plus assidus et les plus tendres[1], et deux sœurs de sa mère, qui ne cessèrent de lui montrer à lui-même le plus grand dévouement : l'une, mariée à Claude Ruelle; l'autre, qui avait épousé le plus jeune des deux frères de Bure[2], nom vénéré dans la librairie. Les principes religieux qu'il reçut dans cette

[1] «Combien de fois, dit Sainte-Beuve, en ces années d'ardeur et de zèle, à la veille ou au lendemain de quelque publication de nos amis les poëtes, ne suis-je pas allé trouver le soir M. Magnin dans cette petite rue Serpente, où il était alors! Il habitait juste en face des frères de Bure, ses parents, et dans la même maison que sa grand'mère, Mme Saugrain. Chaque fois, vers neuf heures du soir, il me laissait un moment pour aller assister au coucher de sa grand'mère, à laquelle il consacra jusqu'à la fin les soins les plus respectueux et les plus tendres. Quand il allait dans le monde, il ne sortait qu'après lui avoir rendu ces derniers devoirs de la journée et lui avoir donné le bonsoir filial, et il n'avait pas moins de trente-cinq ans alors.» (*Nouveaux Lundis*, t. V, p. 453.) — Ces détails m'ont été confirmés par un parent de M. Magnin.

[2] M. Magnin a publié sur son oncle M. J. de Bure une note biographique dans le feuilleton du *Journal de la librairie* du 17 juillet 1847.

respectable famille laissèrent en lui une impression que la vie du monde effaça pour un temps, mais qui reparut plus tard approfondie par le travail de la raison.

Ce fut à l'institution Pitre-Chevalier, puis au collége Sainte-Barbe, que le jeune Charles Magnin entra en quittant sa mère. Il suivit les cours du lycée Napoléon et reçut des leçons de grec de Victor Le Clerc. Il était dans la classe de M. Naudet quand il remporta en 1812, étant nouveau, le premier prix de discours français au concours général[1]. C'était le moment où commençaient les grands désastres et la prodigieuse consommation d'hommes de l'Empire. La conscription n'attendait même plus qu'on eût vingt ans, et le prix de discours français n'avait pas le privilége d'en exempter. Mais la complexion délicate du jeune lauréat le fit juger impropre au service; voilà comment il échappa au fléau qui moissonna sa génération.

La Bibliothèque du roi, qui allait bientôt recommencer le second cycle de ses changements de nom (nous en sommes au troisième) avait eu au moins la bonne fortune de garder pour conservateur un homme qui y était, à titre d'employé, depuis 1784, le savant et excellent Van Praët[2]. Van Praët était l'ami intime, et, autant que ses occupations le lui permettaient, l'hôte de campagne des frères de Bure, dont l'un, je l'ai dit, était devenu l'oncle de Charles Magnin. Il fit entrer le jeune Charles, presque au sortir du collége, à la Bibliothèque (25 mars 1813).

Le noviciat de la Bibliothèque n'était pas de nature à satisfaire beaucoup les goûts littéraires du brillant rhétoricien. Il s'agissait ou de donner des livres au public ou de travailler

[1] Discours de Zénobie à Aurélien.

[2] Premier écrivain attaché au dépôt des livres en 1784; garde par intérim en 1794; conservateur en 1795. M. Magnin a prononcé à ses funérailles un discours qui a été inséré au *Moniteur* du 10 février 1837. Il lui a consacré une notice que l'on peut lire au tome LXXVIII de la *Biographie universelle*.

dans les salles basses à la rédaction du catalogue. Ce travail, dont il s'acquittait en conscience, lui laissait pourtant quelques loisirs pour des études personnelles. La Bibliothèque n'aurait pas été une pépinière d'érudits et de lettrés s'il n'en eût été ainsi. Charles Magnin s'essaya dans les concours de l'Académie française. En 1815, il disputa le prix de poésie sur les *Derniers moments du chevalier Bayard*, et obtint l'accessit[1]. En 1820, son *Entretien sur l'Éloquence* n'eut encore qu'une simple mention[2]. Par la mise en scène de ce morceau[3] et par tout le développement de la pensée comme par le style, on voit qu'il subit, qu'il accepte, qu'il tient à honneur l'influence de Rousseau, « du Platon des temps modernes: » « Rousseau, si calomnié pendant sa vie et poursuivi encore au delà par des éloges et des honneurs pires que des outrages. » La déclamation de son jeune Polonais (l'un des deux interlocuteurs) contre les maux dont l'éloquence est la source est du Rousseau répondant à la question : *Le progrès des sciences et des arts a-t-il contribué à corrompre ou à épurer les mœurs?* Le langage du vieillard qui redresse les arguments du jeune homme est du Rousseau comme le jeune concurrent l'a conçu et goûté :

Ô Rousseau, Rousseau! toi dont tout le génie fut dans la conscience et toute l'éloquence dans l'âme, à toi seul il appartenait de jeter quelque lumière sur cette étonnante faculté qui se lie au mystère de l'union de deux natures et de l'action incompréhensible de l'une sur l'autre[4].

[1] Le prix fut partagé entre Mme Dufresnoy et Alexandre Soumet. Charles Magnin avait eu l'idée assez singulière de placer sa tirade dans la bouche de Bayard lui-même. C'était un peu long pour un mourant.

[2] La question était : « Déterminer et comparer le genre d'éloquence et les qualités morales de l'orateur du barreau et de l'orateur de la tribune. » Le prix fut remporté par M. Delamalle, ancien conseiller de l'Université et du conseil royal de l'Instruction publique, conseiller d'État. Son mémoire est un traité en règle sur la matière.

[3] L'entretien a lieu dans l'île des Peupliers, auprès du tombeau de Rousseau. (*Entretien sur l'Éloquence*, p. 3.)

[4] *Entretien sur l'Éloquence*, p. 33.

Je n'ai cité ce passage que pour donner une idée du style dont M. Magnin ne tarda point à se guérir. La déclamation était contraire à sa nature. En 1824, il écrivait une comédie en trois actes et en prose, intitulée : *Racine, ou la Troisième représentation des Plaideurs.* La pièce, reçue à correction le 2 août 1824, fut reçue définitivement le 20 octobre suivant et jouée à l'Odéon le 14 février 1826. Le jeune auteur, sagement conseillé par Andrieux, l'avait réduite à un acte; et le sujet n'en comportait pas plus. Mais le triomphe et la chute de la cabale qui avait voulu faire tomber la pièce de Racine étaient matière de comédie, et quelques scènes ingénieusement trouvées, vivement conduites[1], pouvaient faire rire encore ceux qui avaient ri aux *Plaideurs.* Cela méritait mieux qu'un succès d'estime et une douzaine de représentations[2].

Cette petite comédie est le premier indice du goût de Ch. Magnin pour l'art dramatique. Il en ébaucha quelques autres[3]: s'il renonça à les produire sur la scène, ce n'est pas qu'il eût rompu avec le théâtre, c'est qu'il se sentait plutôt appelé à s'en occuper d'une autre façon.

Le journal *le Globe* avait été fondé en 1824 et réunissait, sous la direction de M. Dubois et l'inspiration toute spéciale de MM. de Broglie, Guizot, de Barante, une brillante phalange de jeunes écrivains, hommes d'État de l'avenir : MM. Thiers, Jouffroy, Duchâtel, de Rémusat, Vitet, Duver-

[1] Les personnages qui se plaignaient d'être joués pris pour les acteurs qui les jouent, et, à la fin, la rencontre des uns et des autres dans la maison de Racine, à la confusion des premiers quand la pièce dont ils voulaient obtenir la suppression par arrêt vient de triompher dans une troisième représentation à la cour.

[2] Le manuscrit de la pièce sous les deux formes m'a été communiqué par l'administration de la ville de Salins. Il y en a eu un compte rendu médiocrement bienveillant dans le *Journal des Débats* du samedi 18 mars 1826. «L'auteur, y dit-on en terminant, a été nommé avec une faveur qu'il ne doit regarder que comme un encouragement à mieux choisir ses sujets et aborder la véritable comédie, s'il en a la force et le courage.»

[3] Il fit aussi quelques petites pièces de vers qui sont restées inédites.

gier de Hauranne. Charles Magnin, dont la plupart avaient su apprécier le caractère et le talent, fut admis à y écrire avec eux.

Deux grands débats défrayaient alors la polémique de la presse : le débat politique, la lutte du libéralisme contre les résistances de la Restauration, et le débat littéraire, qui, en ce temps de généreux enthousiasme, ne passionnait pas moins les esprits, je veux parler de la querelle des classiques et des romantiques. *Le Globe* avait pris position dans le camp des idées libérales et se trouvait du même coup disposé à combattre ce qui, en littérature comme en politique, paraissait tenir de l'ancien régime. Charles Magnin, enrôlé parmi les littérateurs, fit sa première campagne contre les classiques par deux articles : l'un, sur le *Philippe-Auguste,* poëme héroïque en douze chants, de M. Parseval-Grandmaison[1]; l'autre, sur les *OEuvres de Luce de Lancival*[2]. Une épopée, quelle formidable machine de guerre! quelle réplique foudroyante à ceux qui accusaient d'impuissance la vieille école! Les classiques chantaient victoire, et ils inscrivaient au Temple de Mémoire, comme ils disaient, le nom du vainqueur au-dessus même du nom de son héros :

Sans le Tasse, qui, sur la terre,
Saurait Godefroy de Bouillon?
Henri doit sa gloire à Voltaire,
Philippe-Auguste à Grandmaison.

Charles Magnin veut sauver l'auteur du ridicule auquel l'expose cette aveugle conspiration de l'amitié. Il rend hommage à son caractère et à son mérite, mais il demande qu'on lui abandonne le système, qu'on cesse d'affubler du costume grec le moyen âge[3]. Il pousse l'irrévérence jusqu'à rapprocher le

[1] *Globe* du 4 février 1826.
[2] *Globe* des 16 septembre et 5 octobre 1826.
[3] «On a renoncé dans les sciences aux problèmes insolubles, à la recherche de

Philippe-Auguste de la *Philippide* de Guillaume le Breton et à préférer, à quelques égards, la *Philippide*[1]. Mais il ne veut point passer pour barbare et se plaît à reconnaître, en terminant, que « le mérite d'une diction harmonieuse et flexible placera *Philippe-Auguste* à la suite de la *Henriade*, à une distance fort grande, mais cependant encore fort honorable[2]. »

Il se croit tenu à moins de ménagements à l'égard des œuvres de Luce de Lancival, contre lequel un ami maladroit avait si imprudemment réveillé la critique en lui conférant les honneurs posthumes d'une édition complète :

On n'est pas, dit-il, médiocrement surpris après avoir lu ces deux volumes si vides d'idées, quoique si pleins de prose et de vers, de la haute réputation qu'obtint il y a quinze ans cet écrivain, un des coryphées de l'Université impériale et l'un des principaux représentants de la littérature sous l'Empire. On se demande les motifs des nombreux encouragements et de la protection toute spéciale dont l'honora l'empereur. Mais un moment de réflexion suffit pour dissiper la surprise. En sa qualité de despote, Bonaparte haïssait la pensée à l'égal de l'insurrection. Il voulait en conserver le monopole pour ses bulletins, ses proclamations et son *Moniteur*. Dans la nation, dans les corps constitués par lui, dans la chaire même, il ne souffrait pas que la parole fût autre chose qu'un vain bruit et tout au plus, dans les grands jours, une des fanfares de la

la quadrature du cercle, par exemple. Ne serait-il pas temps d'agir de même en littérature et de cesser de vouloir reproduire le moyen âge sans s'écarter des formes grecques? Il est résulté de ce malheureux entêtement une foule de monstruosités historiques et poétiques plus ou moins étranges. La faute ici n'est point aux règles. L'épopée a été beaucoup moins tourmentée par la législation scolastique que la poésie dramatique. Le temps, les lieux, l'ordonnance, le nombre des chants, presque tout, dans le poëme épique, est laissé à la discrétion du poëte; et, cependant, nous ne voyons presque personne s'écarter de la routine; ce qui semblerait prouver que la tyrannie des règles n'est pas, dans le genre dramatique lui-même, le plus grand obstacle à l'originalité, et que, si nous ne sortons guère du cercle convenu, c'est que l'instinct imitatif est une des lois constantes et communes de l'esprit humain, tandis que le génie qui innove est une rare et glorieuse exception. » (*Causeries et méditations*, t. I, p. 184.)

[1] *Causeries et méditations*, t. I, p. 186-188.

[2] *Ibid.* p. 204.

victoire. La phraséologie sonore et vide de M. Luce de Lancival convenait merveilleusement à ses vues. Voilà comment il aimait la parole : assez élégante pour n'être pas sans quelque charme, trop dépourvue de portée pour être jamais une puissance[1].

Si le *Philippe-Auguste* de Parseval-Grandmaison avait amené le jeune critique à parler de l'épopée, ce n'est pas à propos des tragédies de Luce de Lancival qu'il pouvait croire opportun d'entrer dans le débat sur l'art théâtral, agité entre les classiques et les romantiques. Une occasion plus intéressante allait s'offrir à lui.

On ouvrait un théâtre anglais à Paris. On allait représenter, non plus en imitation, mais en original, les drames de Shakspeare, du grand poëte que Voltaire traitait sans façon de « maître Gilles » et de bateleur, mais en qui les romantiques saluaient le coryphée de l'art nouveau. La tragédie pouvait-elle se passer des trois unités? Le comique pouvait-il se mêler au tragique, sans en détruire l'effet ou perdre lui-même toute sa vertu? On l'allait voir. M. Magnin, chargé de rendre compte de ces représentations dans *le Globe*, se félicite de l'enseignement qu'on en devra tirer. Dans un premier article sous forme de lettre adressée à l'éditeur de son journal, il raconte ses premières impressions et celles qu'il a recueillies soit du public dans la salle, soit des critiques au foyer : c'est comme une première vue de la lutte qui allait s'engager dès le lendemain entre les feuilletons des deux camps[2].

Cette suite de représentations l'amène plus d'une fois à parler de Shakspeare lui-même, et il montre dans son appréciation une indépendance de jugement vraiment supérieure à toute question d'école[3].

[1] *Causeries et méditations*, t. II, p. 67.

[2] *Globe*, 18 septembre 1827, t. I, p. 62. De 1820 à 1824, il s'était livré avec ardeur à l'étude des langues modernes avec un de ses meilleurs collègues et amis, le savant et regretté Louis Dubeux.

[3] *Globe* du 25 septembre 1827; *Causeries et méditations*, t. II, p. 87-89.

Mais le théâtre anglais lui-même nous donnait-il bien Shakspeare? M. Magnin montre dans plusieurs articles comment les classiques voisins de son époque ont conspiré contre lui par les altérations qu'ils lui ont fait subir : non pas certes de mauvaise foi et pour assurer à leur parti un triomphe plus facile sur le poëte ainsi mutilé, mais dans l'intention de le rendre meilleur. *Othello, Hamlet, Roméo et Juliette* ont subi des retranchements déplorables. Le *Roi Lear* a eu un sort plus triste encore; car on lui a infligé non-seulement des suppressions, mais des additions, et *Richard III* n'a pas été plus épargné [1].

Cette profanation ne pourrait s'excuser que par la nécessité de corrections indiscutables. Mais les remanieurs ont rarement la main heureuse, et M. Magnin l'a montré d'une manière saisissante en plusieurs passages [2].

Du reste, il reconnaît que tout n'est pas à blâmer sans réserve dans ces arrangements; qu'on devait vouloir maintenir Shakspeare au théâtre; qu'il fallait donc l'accommoder un peu aux nécessités du temps :

Ces longs drames, dit-il, qui plaisaient tant à nos aïeux du xvie siècle, ne sont plus en proportion avec les goûts légers de la génération présente. Ces comédies, d'une si grande dimension et d'un travail si achevé, ressemblent à ces vastes armures de la même époque que l'on dirait faites pour des géants par les fées. Les curieux recueillent dans leurs cabinets ces nobles reliques; mais l'usage en serait accablant pour notre faiblesse. Le mal n'est donc pas, si l'on veut employer les diamants de Shakspeare, de les remonter à la mode actuelle, mais de s'y prendre avec trop peu de discernement. Le mal est de supprimer les beautés les plus éclatantes, telles que la scène de la romance dans *Othello*, et d'ajouter des pierres fausses, telles que l'amour de Cordélia pour Edgar dans le *Roi Lear*. (*Globe* du 8 août 1829; *Causeries*, t. II, p. 268.)

[1] *Globe* du 12 janvier et du 16 février 1828; *Causeries*, t. II, p. 157 et 179-181.

[2] *Globe* du 16 février et du 17 mai 1828; *Causeries*, t. II, p. 182 et 210.

L'admiration sincère de M. Magnin pour Shakspeare ne fait pas d'ailleurs qu'il ne voie rien hors de lui. Il ne demande pas qu'on se traîne sur ses traces. Il comprend la différence des pays et des temps. De Shakspeare il ne voudrait voir renaître que le génie :

On nous aurait mal compris, continue-t-il, si l'on supposait que, parce que nous admirons en antiquaire le noble et large drame de Shakspeare, nous pensons qu'il le faille imposer de force au temps actuel ou l'importer sur notre scène. Loin de là : ce qui se passe en Angleterre nous prouve que cette forme, plus épique que dramatique, avec ses libertés et son ampleur, telle enfin qu'elle nous charme à la lecture, a fait son temps au théâtre, aussi bien que le drame serré et laborieusement rétréci des poëtes du XVIIe siècle. La forme qui convient au drame de notre temps, si notre temps est assez artiste pour se créer un drame, n'est pas encore trouvée. La trouvera-t-on? On peut l'espérer. Si ce que l'on publie un peu prématurément de *Marion Delorme* est vrai, bientôt un notable essai en ce genre nous sera soumis. (*Globe,* 8 août 1829; *Causeries,* t. II, p. 268-270.)

Ceci était écrit en 1829. *Marion Delorme* n'a été représentée qu'en 1831. M. Magnin ne nous a point appris que son idéal ait été réalisé.

Le théâtre anglais à Paris ne donnait pas seulement les drames de Shakspeare; il représenta plusieurs pièces d'Otway, de Sheridan, de Knowles, de Nicolas Rowe : c'était pour M. Magnin autant d'occasions d'exercer sa critique sur ces divers auteurs et aussi de traiter les questions générales de l'art dramatique dont ils lui offraient différents modèles. Une œuvre de ce genre, quelque parfaite qu'elle soit, n'a de succès que si elle est bien rendue. Un bon acteur est le meilleur interprète du poëte, et M. Magnin eut plus d'une fois à le constater dans cette revue du théâtre anglais à Paris :

Le jeu d'un grand acteur, dit-il après la clôture de la première saison, est aussi un commentaire; c'est même le plus clair, le plus animé, le plus frappant que l'on puisse consulter. L'acteur n'en est pas réduit à

confier à une feuille muette son opinion pâle et glacée; il la colore, la vivifie, la soumet aux impressions du parterre, et le silence ou l'émotion de l'assemblée décide aussitôt de sa valeur. (*Globe*, 19 juillet 1828; *Causeries*, t. II, p. 249.)

Le commentaire du grand acteur a tant d'autorité, qu'en une circonstance M. Magnin, convaincu par le jeu de Kean, n'hésite pas à revenir sur l'appréciation d'un caractère tel que lui-même l'avait conçu d'abord : celui de Shylock dans *le Marchand de Venise*. Mais plus communément, c'est lui qui, par sa grande intelligence du théâtre de Shakspeare, se trouve en mesure de redresser le jeu des acteurs : et c'est ce qui fait l'intérêt encore présent de ces articles. M. Magnin ne s'est pas contenté de retracer les impressions fugitives de la soirée sur un public qui passe; il a fait, sans l'idée de professer et sous l'inspiration du moment, un cours de critique littéraire justifié par l'exemple du jour. Ce sont des leçons dont les interprètes du théâtre, en tout temps, pourront tirer le plus grand profit[1]. Même pour ce qu'il y avait d'essentiellement éphémère dans la représentation, on peut signaler des choses dignes de rester. Je veux parler des portraits des acteurs : de Kemble, de Kean, de Macready, et en particulier des jeunes femmes qui rendaient vivantes les femmes de Shakspeare. L'art a cherché plus d'une fois à replacer sous nos yeux ces figures si gracieuses, si touchantes d'Ophélia, de Cordélia, de Juliette, de Desdémona. M. Magnin les a vues, et il les a repro-

[1] «Elle peint, dit-il de l'actrice qui représentait Juliette, elle peint on ne peut mieux l'amour qui s'empare de tout elle-même, sans combat, sans réflexion, sans résistance; mais ne donne-t-elle pas à cet entraînement une expression un peu forte et quelque chose de trop prononcé? Ce premier amour d'une jeune fille, tel que l'a peint Shakspeare, a quelque chose de si poétique qu'il faudrait, ce nous semble, que l'actrice l'entourât d'un peu plus d'indécision et de vague, afin de laisser à chacun le plaisir de le rêver à son gré.» (*Globe*, 22 septembre 1827; *Causeries*, t. II, p. 75.) Il y a ici plus que de la critique littéraire : c'est le cœur humain révélé avec une délicatesse d'expression digne de la pureté du sentiment.

duites, non pas avec cette physionomie et ce geste dont le dessin, si vive qu'en puisse être l'expression, ne saisit le mouvement que pour l'immobiliser, mais dans toute la mobilité des sentiments, dans toutes les phases de la passion du drame qui vit en elles et par elles. On a oublié les charmantes figures de miss Smithson et de miss Foot; mais les portraits que M. Magnin en a retracés dans leurs différents rôles exciteront toujours le plus vif intérêt [1].

M. Magnin n'a pas seulement traité du théâtre anglais dans le *Globe*. Il s'y occupait aussi de la scène française, et c'était là qu'il pouvait voir à l'œuvre les deux systèmes qui s'en disputaient la domination. Dans une suite d'articles échelonnés de 1824 à 1830, articles qu'il n'a pas réunis comme les autres dans ses *Causeries et méditations* [2] et qu'il se proposait de reprendre pour les soumettre à une vue d'ensemble après la clôture du débat, il passe en revue les différentes pièces, tragédies, comédies, drames, à mesure qu'on les produit devant le public. Nous ne pouvons songer à les énumérer. Signalons entre beaucoup d'autres : le *Mariage d'argent,* de Scribe, comédie de caractère à propos de laquelle il regrette que l'auteur n'en ait pas fait plutôt une de ces comédies-vaudevilles qu'il faisait si bien; le *Henri III* d'Alexandre Dumas, qui lui arrache ce cri : «Dieu soit loué! voilà un drame qui n'est imité ni de Cooper ni de Walter Scott;» et pour conclusion : «Quand on est si profondément ému, tout est pardonné;» *Christine à Fontainebleau,* de Frédéric Soulié : il donne à son article cette épigraphe peu flatteuse tirée des pensées de Christine : «Une méchante comédie est une grande mortification [3].»

[1] Voyez en particulier le *Globe* des 2, 13 et 20 octobre 1827; *Causeries*, t. II, p. 95, 96, 112-114. 125.

[2] 2 vol. in-8°, Paris, 1843. — Voyez la préface, p. XI.

[3] Le premier compte rendu qu'il ait signé a pour sujet *l'Enfant trouvé,* comédie en trois actes de MM. Mazères et Picard (*Globe*, 16 décembre 1824); viennent

Sainte-Beuve, dans une des deux notices qu'il a consacrées à M. Magnin[1], nous apprend que, vers 1828, une légère division s'étant produite dans l'école critique du *Globe*, « M. Magnin fut un de ceux qui se montrèrent le plus disposés à comprendre et à aider les poëtes sans leur rien céder pourtant de ses droits comme juge. Il se laissa, continue-t-il, mettre très au fait du procédé, des intentions et du faire de l'école de MM. Hugo, de Vigny, et, tout en réservant son indépendance, il se plaçait pour l'examen des œuvres au point de vue des auteurs. Il leur appliquait les règles et les principes d'après lesquels ils avaient désiré être jugés eux-mêmes. »

M. Magnin applaudit à l'essai tenté par Alfred de Vigny de nous rendre Shakspeare au naturel dans *le More de Venise*. « Enfin, dit-il, voilà ce que nous avions tant désiré. Voilà une

ensuite, après un assez long intervalle: *Louis XI à Péronne*, comédie en cinq actes et en prose, imitée de Walter Scott, par M. Mely-Janin (24 février 1827); *Lambert Simnel*, ou *le Mannequin politique*, par MM. Picard et Empis (29 mars); la reprise de *Roméo et Juliette*, de Ducis (21 juin); *les Guelfes et les Gibelins*, tragédie de M. Arnault père (14 juillet); *Chacun de son côté*, comédie de M. Mazères (30 janvier 1828); *la Princesse Aurélie*, comédie en cinq actes et en vers de Casimir Delavigne (12 mars); *le Dernier jour de Missolonghi*, de M. Ozanneaux (7 mai): *Roméo et Juliette*, de Frédéric Soulié (14 juin); *l'École de la Jeunesse*, ou *le Sage de vingt ans* (6 août); *Marie de Brabant*, drame historique de M. Ancelot (26 novembre); *l'Espion*, drame en cinq actes et en prose, par MM. Ancelot et Mazères. — « Pour qui n'a pas lu l'ouvrage de Cooper, dit-il à ce propos, celui de MM. Ancelot et Mazères aura un grand intérêt. Mais, quand on connaît l'original, mieux vaut y rêver que de l'aller voir rapetissé, amoindri et rendu invraisemblable» (17 décembre). — *Lancastre*, par M. d'Espagny (4 février 1829); *le Complot de famille*, ou *le Temps passé*, d'Alex. Duval (16 mai); *Christine de Suède*, par Brault (1er juillet); *Catherine de Médicis aux États de Blois*, par Lucien Arnault (5 septembre); *Clovis*, tragédie en cinq actes, par Népomucène Lemercier (13 janvier 1830); *Gustave-Adolphe*, tragédie en cinq actes, par Lucien Arnault (27 janvier); — et les pièces que j'ai citées dans le texte. (*Globe*, 8 décembre 1827, 14 février et 17 octobre 1829.) Mais il y a sans doute un beaucoup plus grand nombre de comptes rendus qu'il n'a pas signés. Ses articles sur le théâtre anglais, qu'il a recueillis dans ses *Causeries et méditations*, ne sont pas signés pour toute la série de 1827.

[1] *Nouveaux Lundis*, t. X, p. 452.

première pièce de Shakspeare, non plus imitée, défigurée, travestie, mais fidèlement traduite[1]. » Il applaudit surtout à l'avénement du drame nouveau avec *Hernani*. Ce fut lui qui chanta la victoire dans un entrefilet inséré au *Globe* du lendemain (26 février 1830). Au moment où il écrit, la salle applaudit encore. Ce n'est qu'éblouissement, enivrement; il renonce à juger pour ce soir[2]. Le surlendemain, après la seconde représentation, il ne juge pas encore; nouvel entrefilet où quelques défauts sont avoués, mais que de mérites les recouvrent!

Excès de force et de grandeur, proportions colossales, confusion du roman vulgaire et du fantastique le plus idéal; style épique et lyrique du coloris, quelquefois le plus riche et le plus harmonieux, et quelquefois mêlé et heurté; mots de cœur et de génie jetés en images étincelantes ou échappant tout vifs de simplicité; puis des recherches, des affectations, des redites, des plaisanteries, les unes de mauvais goût, les autres rudes et gauches, voilà certes matière à discussion. (*Globe*, 28 février 1830.)

Le 1er mars, il reprend la plume du critique; mais il est encore sous l'empire de l'émotion, que dis-je! de la commotion produite par le drame de V. Hugo, «la plus forte com-

[1] *Globe*, 28 octobre 1829.

[2] «Nous sortons d'*Hernani*, et le public enthousiasmé applaudit encore. Cette grande et poétique composition a tenu au delà des espérances et des craintes de l'amitié et de l'envie. Ébloui de tant de beautés, enivré d'une poésie si vive et si nouvelle, nous ne hasarderons pas ce soir un jugement; il nous faut recueillir nos émotions et rassembler nos pensées. Nous ne voulons aujourd'hui qu'annoncer le triomphe de M. Victor Hugo. *Hernani* a obtenu un succès complet, un succès mérité. Grandeur et profondeur de pensée, poésie lyrique admirablement mêlée au drame, intérêt un peu romanesque, mais vif et pressant, vers souvent de facture cornélienne, le public a tout senti, tout écouté, tout applaudi. Il a indiqué au poëte avec une justesse extrême quelques coupures nécessaires. Mais l'œuvre est si pleine, si riche, que M. Victor Hugo peut élaguer quelques accessoires sans craindre d'appauvrir l'ensemble.» Suivent les compliments pour les acteurs, pour la mise en scène. (*Globe*, 26 février 1830.)

motion dont nous ayons eu l'exemple; » et, comme il l'avoue, « la main » lui « tremble. »

Ce drame, dit-il, va changer la face de nos discussions, porter le jour sur des points de critique plus avancés et opérer la dissolution prochaine des anciens partis littéraires. En effet, écoutez dans les foyers, causez dans les cercles, lisez les journaux : plus un mot des querelles de forme, des unités de lieu, de temps, d'action, du mélange des tons. Ces questions sont épuisées, dépassées. C'étaient préfaces indispensables. Nous sommes arrivés au livre : l'œuvre est commencée; elle est sous nos yeux. Il s'agit aujourd'hui d'en jouir, et, s'il se peut, de la juger.

Et se plaçant, comme disait Sainte-Beuve, au point de vue de son auteur pour le juger, il récuse toute comparaison avec le drame tel qu'il avait été conçu par nos grands tragiques. Corneille, Racine, Voltaire, agissaient vivement sur les facultés maîtresses : l'esprit, le cœur, la raison. Victor Hugo s'adresse à une autre faculté : l'imagination [1].

Il ne faut pas croire que cette voie, où M. Magnin s'était engagé en discutant de l'art théâtral, l'ait conduit à une approbation aveugle de toutes les innovations de l'école. M. Magnin, ainsi que le dit spirituellement Sainte-Beuve, « avait mis des qualités d'écrivain classique au service de la cause romantique [2]. » Mais, comme il ne les abdiquait point pour lui-même, il ne supportait pas non plus qu'on les heurtât violemment en matière de versification ni de style. Il n'approuve pas qu'en haine de la césure fixe de l'alexandrin on aille, par l'abus des enjambements, retomber dans une monotonie d'une autre sorte. Molière et La Fontaine lui paraissent avoir montré comment on peut se conformer à la règle sans s'y asservir, s'en écarter sans lui porter défi. S'il n'admet pas davantage que dans l'ode la strophe doive marquer une limite fatale au développement de la pensée; s'il

[1] *Globe*, 1er mars 1830.
[2] *Nouveaux Lundis*, t. V, p. 447.

admire Victor Hugo laissant, dans la *Marche turque,* le flot de son inspiration déborder et se répandre librement de strophe en strophe jusqu'au terme de l'ode, il est bien loin de rompre toutes les digues[1]. Il comprend la sagesse qui fit jadis imposer les règles à une poésie encore sans discipline; il apprécie les qualités fortes et solides qu'elles ont données au vers français; il souhaite que la poésie, tout en s'émancipant, les garde, et il craindrait surtout que, par une sorte de réaction, à la tyrannie du passé elle ne substituât, comme il arrive souvent dans les révolutions, une tyrannie d'une autre sorte, ramenant les poëtes sous le joug dont ils se croyaient affranchis. On peut être rassuré, du reste, sur ses tendances romantiques, lorsque l'on voit que les poëtes et les écrivains qu'il goûte le plus sont, avec Victor Hugo dans ses premiers ouvrages, Mérimée, «le chef le plus brillant et le plus heureux, disait-il, qui ait conduit au feu l'avant-garde romantique,» «le Mazeppa d'une armée dont M. Victor Hugo est le Charles XII,» — comparaison qui exprime plus d'admiration pour l'homme que de confiance dans son triomphe[2]; — avec Mérimée, Alfred de Vigny, le chantre d'Éloa, Sainte-Beuve (n'oublions pas que l'énumération est antérieure à 1830) : tous noms accueillis, consacrés par l'Académie française. Le jugement si droit, si mesuré de M. Magnin; le goût si pur, si scrupuleux dont il fait preuve dans ces articles; son éloignement pour tout néologisme; sa vieille habitude de la langue que le XVIIe et le XVIIIe siècle ont parlée, pouvaient donner l'assurance que, s'il louait la nouvelle école pour l'essor qu'elle voulait rendre au génie littéraire, il ne la suivrait jamais dans ses écarts[3].

[1] «Qu'est-ce que l'esthétique?» (*Globe* du 7 octobre et du 11 novembre 1829; *Causeries*, t. I, p. 84.)

[2] *Globe*, 25 avril et 30 mai 1829, «Une Chronique du temps de Charles XII;» *Causeries*, t. I, p. 248.

[3] Voyez ses articles sur *La vie, les poésies et les pensées de Joseph Delorme*

J'ai groupé les articles écrits par M. Magnin sur le théâtre dans *le Globe*. Il y aborda plus d'un autre sujet de littérature française ou étrangère; il avait aussi, par plusieurs articles, témoigné de sa vieille prédilection pour Virgile [1] et de son goût pour l'antiquité. Il avait esquissé en traits rapides l'histoire de la *numismatique*, dans un article sur un ouvrage de Mionnet [2]; il traitait la question homérique, lorsqu'éclata la révolution de Juillet.

II.

Si M. Magnin, appelé à écrire dans *le Globe*, n'y avait pris part qu'aux débats littéraires, il n'était pas resté indifférent aux débats politiques agités en même temps dans ce journal. A cet égard, ses liaisons d'écrivain et ses amitiés, son penchant naturel aussi sans doute, l'avaient entraîné dans une voie tout autre qu'on ne l'eût attendu de ses relations de famille.

Propriétaire pour une part dans le journal où il écrivait,

(*Globe*, 26 mars 1829), sur les *Poëmes d'Alfred de Vigny* (21 octobre 1829); *Causeries*, t. I, p. 205 et 225.

[1] *Études grecques sur Virgile*, par M. Eichhoff (*Globe*, 27 décembre 1825); *Études sur Virgile*, par M. Tissot (17 juin 1826).

[2] *De la rareté et du prix des médailles romaines* (*Globe*, 5 mars 1828; *Causeries*, t. I, p. 450). — Signalons encore dans *le Globe* quelques articles qu'il a signés sur des divers sujets : *L'Honnête homme*, ou *le Niais*, roman de Picard (30 avril 1825); *Sainte-Périne, souvenirs contemporains* (27 mai 1826); *Iu-Kiao-li*, ou *Les Deux cousines*, traduit du chinois par Abel Rémusat, trois articles fort étudiés (23 décembre 1826, 27 janvier et 22 février 1827); *Résumé de l'histoire littéraire du Portugal*, par M. Ferd. Denis (16 et 28 juin, 21 juillet et 22 novembre 1827); *De la Grèce suivant l'opinion du collége et de la Grèce véritable*, à propos d'un poëme de W. Haygarth (27 août 1827). Il y rit, non sans raison, de ceux qui prendraient volontiers les noms des lieux consacrés aux Muses ou à Apollon comme des synonymes poétiques; qui regardent le Pinde, le Parnasse et l'Hélicon comme une même chose (*le Parnasse, montagne fabuleuse à laquelle on donne aussi le nom de Pinde et d'Hélicon*), et qui font couler les sources sacrées de n'importe quelle montagne selon le besoin de la mesure ou de la rime. Nos colléges n'ont plus besoin d'aller prendre des leçons du poëte anglais.

il signa, le 2 mars 1827, avec MM. Dubois, Guizot, Duchâtel, de Rémusat, Vitet, la déclaration qu'ils étaient décidés à ne point se retirer devant les entraves dont les menaçait la censure, nouvellement rétablie sur les écrits périodiques, et, dans le mouvement électoral de cette année, il coopéra à la fondation de la société *Aide-toi, le ciel t'aidera,* société formée pour défendre la liberté des élections, et d'où il se retira avec ses amis dès que le but proposé fut atteint par la nomination de la Chambre nouvelle [1].

La révolution de 1830 répondait à ses vœux; elle ne le satisfit même pas. Tandis que la plupart de ses amis politiques se rangeaient autour du gouvernement qu'ils avaient contribué à établir, M. Magnin resta dans l'opposition. Il laissa ses anciens collaborateurs du *Globe* entrer dans le ministère ou dans les assemblées publiques et s'attacha à Armand Carrel; il quitta lui-même *le Globe,* dont la direction passait de M. Dubois à Pierre Leroux [2], et il écrivit dans *le National.* Il en adopta les idées jusqu'à un point dont peuvent s'étonner ceux qui ne l'ont connu que plus tard. Les écrivains restés au *National* après la révolution de 1830 voulaient rendre le gouvernement solidaire de toutes les révolutions qui avaient éclaté en Europe à la suite des journées de Juillet. Il y avait quelque chose de vrai dans leur manière de voir. Mais, parce que la révolution avait renversé le trône de Charles X, fallait-il lancer la France dans toutes les aventures que le contre-coup de cet événement avait pu faire tenter au dehors? Le prince qui avait accepté la couronne ne le croyait pas; il croyait que son premier devoir était de servir les intérêts de son pays. Or, si l'opposition voulait la guerre, les intérêts de la France réclamaient la paix. Le gouvernement voulut donc

[1] La Chambre élue les 17 et 24 novembre 1827, qui se réunit le 5 février 1828.

[2] Le 14 août 1830. *Le Globe* allait devenir saint-simonien.

la paix, non la paix à tout prix, comme on le disait jadis : il le montra en gardant l'Algérie, malgré le mauvais vouloir de l'Angleterre; en faisant pour la Belgique le siége d'Anvers, malgré les menaces de la Prusse; en occupant Ancône pour répondre aux provocations de l'Autriche en Italie. Il voulait la paix avec le maintien de son droit et le respect du droit des autres. Et ces hommes du *National,* les amis d'Armand Carrel, quand ils sont devenus, à leur tour, par une autre révolution, maîtres du pouvoir, qu'ont-ils proclamé, qu'ont-ils fait au milieu des nouvelles secousses de l'Europe? La paix. Mais en 1831, contre leurs alliés de la veille établis dans les conseils du gouvernement, ils réclamaient la guerre, et M. Magnin la demandait avec eux. Dans un article du 2 mai 1831, sur la *Renaissance de la liberté en Italie,* de Sismondi, il se sépare des publicistes qui réduisaient la guerre au droit de défense, et il salue en elle un des instruments de la civilisation [1]. Il proclame son admiration pour «les grands génies qui mettent de temps à autre la main aux affaires humaines et semblent tenir de la Providence la mission d'ordonner le globe sur un meilleur plan,» et déclare que, pour les peuples «qui n'ont pas atteint leurs frontières naturelles, le premier besoin est d'entrer en possession de ces limites;» que celui du bien-être et de la dignité au dedans ne vient qu'après. Il est inutile d'ajouter qu'il adoptait toutes les vues de Sismondi sur l'Italie; mais il n'estime pas qu'elles puissent être de sitôt comprises du pouvoir :

Il n'y a plus d'espoir que dans l'avenir. Ce n'est pas de la main du gouvernement actuel que sortiront des États indépendants, des républiques, ni même des royautés républicaines; mais peut-être un jour

[1] «Avant et depuis Télémaque, on a beaucoup déclamé contre la guerre. Les publicistes ont réduit avec plus ou moins de rigorisme le droit de guerre au droit de défense. Ce n'est que de nos jours qu'un philosophe, cherchant à rendre raison de l'enthousiasme populaire qui s'est attaché dans tous les temps à la mé-

d'autres circonstances permettront-elles à la France d'entrer dans une politique moins égoïste; peut-être ne craindrons-nous pas toujours de combattre pour l'affranchissement de nos voisins. (*Causeries*, t. I, p. 437.)

Il revient sur ces idées avec plus d'amertume encore dans un article sur les *Voyages historiques et littéraires en Italie, pendant les années 1826, 1827 et 1828*, de M. Valéri (1er juin 1831). Le livre lui paraît venir bien mal à propos, quand l'Italie est livrée « par notre égoïste diplomatie au fer de l'Autriche. » Mais, ajoute-t-il, « viennent des circonstances qui nous permettent de visiter l'Italie sans avoir à rougir de la conduite de notre gouvernement, et un bon guide ne nous manquera plus[1]. » Et ce n'est pas seulement à propos de livres sur l'Italie qu'il exprime ces idées belliqueuses : les sympathies pour l'Italie étaient universelles, même parmi ceux qui ne croyaient pas pouvoir jeter la France dans une guerre européenne pour les satisfaire; c'est aussi dans un article spécial où il en fait la loi de toute révolution; en telle sorte que, la raison de guerre n'existât-t-elle point, il faudrait l'inventer. L'article inséré au *National* du 16 mars 1831 a pour titre : *Comment une dynastie se fonde.*

De toutes les manières de fonder une dynastie, la guerre est, sans contredit, la plus efficace. On citerait difficilement un seul chef de race royale qui n'ait été un roi guerrier. Pourquoi? C'est qu'un changement de dynastie n'est jamais un simple changement de personnes; c'est la défaite d'un vieux principe et l'avénement d'un nouveau. Toujours, après une déposition populaire, il y a dissension civile et nécessité d'une guerre étrangère. Une nouvelle royauté ne peut s'établir qu'à la condition de comprimer la minorité du dedans et de faire triompher le nouveau principe au dehors.

moire des Charlemagne, des Frédéric et des Napoléon, a proclamé la guerre un des instruments de la civilisation, une des conditions malheureuses, mais nécessaires, des progrès des sociétés. » (*Causeries*, t. I, p. 428.)

[1] *National* du 1er juin 1831; *Causeries*, t. I, p. 413.

Et, après avoir cité l'exemple de Guillaume III à la suite de la révolution de 1688, il ajoute :

Il n'y a rien de tel que le canon pour faire des rois. Si j'avais l'honneur d'être précepteur de prince, je répéterais tous les soirs à mon élève : « Les balles ennemies sont la sainte ampoule[1]. »

Hélas! ce n'est pas plus un sacre qu'un baptême! Vous vouliez dire comment une dynastie se fonde: c'est bien aussi comme cela qu'elle se tue, laissant après elle, ce qui est plus grave, le pays sanglant et mutilé!

M. Magnin resta au *National* jusque vers la fin de 1832. Après les journées de juin, comme la justice recherchait Armand Carrel, contre lequel il y avait mandat d'amener, il vint à la rédaction du journal prendre sa place. Il donna encore au *National* quelques articles littéraires[2]; mais ces tristes journées le dégoûtèrent sans doute de la politique militante à laquelle il était près de se laisser aller, et d'autres soins l'allaient rattacher plus étroitement à ses premières études. Le 14 novembre 1832, il fut nommé conservateur des imprimés de la Bibliothèque royale. Un biographe insinue que ce fut pour le gouvernement un moyen de le ramener à lui; c'est faire injure à M. Magnin et au gouvernement. M. Magnin était employé à la Bibliothèque depuis vingt ans[3]. En lui donnant cet avancement, M. Guizot ne faisait que justice, et M. Magnin n'avait à faire et ne faisait le sacrifice d'aucune de ses amitiés, d'aucune de ses convictions. J'en ai pour preuve l'hommage public qu'il rendait plus tard à Armand Carrel

[1] *Causeries*, t. I, p. 409.

[2] *L'Homme sans nom*, épisode de 1793, par Ballanche (la politique y gronde encore) (18 juillet 1832); *Histoire du Cercle de craie*, drame traduit du chinois (27 août 1832).

[3] Aide le 25 mars 1813, aux appointements de 1,800 francs; troisième employé, 5 mars 1815 (2,000 francs); deuxième employé, 23 décembre 1824 (2,400 francs); premier employé, 1er juin 1831 (2,600 francs).

dans un article sur Augustin Thierry, en 1841 [1]. J'en ai pour preuve encore la place qu'il fit à ces articles dans les deux volumes formés d'un choix de ses feuilletons (1843).

Les articles insérés par M. Magnin dans *le Globe* et dans *le National* pouvaient faire voir à quel point il était initié à la littérature étrangère. Il avait traité du théâtre anglais et de la littérature espagnole, et montré à cette occasion qu'il ne connaissait pas moins les chefs-d'œuvre de l'Allemagne et de l'Italie. Il n'est donc pas étonnant qu'en 1834 M. Fauriel, voulant se faire suppléer dans le cours de littérature étrangère inauguré par lui à la Faculté des lettres, se soit adressé à M. Magnin [2].

M. Magnin avait dans ses nombreuses études une matière de cours admirablement propre à captiver le public : le théâtre. C'est en effet le sujet qu'il choisit; mais ses leçons ne devaient avoir rien de commun avec les spirituels et brillants articles où il avait passé en revue les différentes pièces représentées sur la scène anglaise à Paris. Il prit le théâtre, non avec Shakspeare, Lope de Vega ou Calderon; il le prit dans ses origines, et toute son année fut consacrée à l'antiquité. Son sujet était donc à peine entamé, et M. Fauriel ne paraissait pas disposé à remonter dans sa chaire. Mais M. Magnin n'était pas docteur ni disposé à changer, pour le devenir, l'ordre de ses études; aux improvisations de la chaire, il préférait le silence du cabinet et les facilités qu'il offre aux compositions érudites. Il laissa donc sans regret la suppléance

[1] *Revue des Deux Mondes*, 1er mai 1841, et *Causeries*, t. I, p. 490. — Il ne se montra pas le moins vif dans la lutte soutenue par le conservatoire de la Bibliothèque contre l'ordonnance de 1839, qui faisait passer la direction de ce grand établissement entre les mains d'un administrateur général; mais ici il se confond avec les autres dans les lettres signées des noms de tous. (Voyez les *Lettres* des conservateurs de la Bibliothèque royale sur l'ordonnance du 22 février 1839, relative à cet établissement; Paris, 1839.)

[2] Il avait déjà suppléé J.-J. Ampère dans la conférence de littérature étrangère à l'Ecole normale, 1831-1832.

de M. Fauriel et se mit à compléter ses leçons pour en faire comme le préambule de l'histoire qu'il avait en vue, et dont il publia le premier volume en 1838 : *Histoire du génie dramatique, depuis le 1er jusqu'au XVIe siècle,* précédée d'une introduction contenant des études sur les origines du théâtre antique. C'est le principal titre littéraire de M. Magnin; il convient donc de nous y arrêter un peu plus.

III.

Dans sa préface, qui n'est autre chose que la leçon d'ouverture de son cours à la Sorbonne, M. Magnin part de ce principe : que le génie dramatique est un des instincts de l'esprit humain; qu'il n'a donc pu jamais lui faire défaut, et qu'à toute époque on doit en retrouver les manifestations plus ou moins prononcées. L'antiquité a eu un théâtre qui a fini avec l'empire romain; les temps modernes ont un théâtre qui a commencé au XVIe siècle. Quelles ont été dans l'intervalle les manifestations du génie dramatique? C'est ce qu'il s'agit de mettre en lumière.

Pour le mieux découvrir, l'auteur s'est demandé quelles sont les principales formes du théâtre aujourd'hui; il trouve l'Opéra, le Théâtre-Français, les théâtres des boulevards, et il y signale trois types distincts : l'Opéra, avec ses traditions mythologiques et ses féeries, ses chants et ses danses, lui représente le drame hiératique; le Théâtre-Français, dont les sociétaires se sont appelés jadis « messieurs les comédiens ordinaires du roi, » le drame aristocratique, et les théâtres des boulevards le drame populaire. Ces trois caractères paraissent indiquer autant de sources différentes; il annonce qu'il les retrouvera au moyen âge, et, pour mieux établir qu'elles sont dans la nature des choses, il les recherche jusque dans l'antiquité.

On voit quels sont les procédés de sa critique. Il ne part

point de l'antiquité pour descendre aux dernières évolutions de l'art théâtral. Il prend le théâtre tel qu'il le voit aujourd'hui; il y reconnaît trois caractères; il y soupçonne trois origines, et, pour voir si ce n'est pas un fait primordial, lié au développement de l'humanité elle-même, il se propose d'en découvrir la trace dès les premiers temps de la civilisation.

Cette marche du connu à l'inconnu est légitime; mais le saut est grand d'une extrémité de la civilisation à l'autre, et il y a péril à chercher dans un si vaste champ la vérification d'une idée préconçue.

Le péril est d'autant plus grand que l'objet de la recherche est moins nettement défini.

Qu'est-ce que le drame et à quel signe le reconnaître? Est-ce un dialogue? Mais un monologue peut être un drame admirable, témoin *la Magicienne* de Théocrite; et un dialogue peut n'avoir rien de dramatique, témoin les dialogues de Platon et de Lucien. M. Magnin est donc amené à définir le drame « tout ouvrage où le poëte, mettant de côté sa personnalité, parle et agit, ou fait agir et parler des acteurs au nom de personnages fictifs, dans le but d'exciter la curiosité et la sympathie d'un auditoire » (p. 13).

Avec cette définition, on comprend qu'il ait rejeté la distinction absolue de la poésie en trois genres : épique, lyrique et dramatique. Il trouve le drame dans l'épopée; il le trouve dans Homère, non pas seulement dans son poëme tel que nous le lisons, mais dans la manière dont il était chanté par les rapsodes[1]; il le trouve dans la poésie lyrique. Il en signale le germe dans les chants, sinon dans la *monodie,* au moins dans les chants *amœbées* ou alternatifs, d'où est sortie

[1] Il se demande s'ils le chantaient isolément ou plusieurs à la fois, et ne parait pas éloigné de prendre dans ce sens le passage où il est dit qu'Hipparque réunit des rapsodes et leur fit chanter leurs morceaux en se relayant sans interruption, ἐξ ὑπολήψεως ἐφεξῆς (p. 17).

l'églogue. Il le trouve dans les danses : danses sérieuses imitant les poses les plus nobles; danses comiques contrefaisant ou les allures de la bête ou les ridicules de l'homme. Il le trouve plus marqué dans l'union du chant et de la danse, dans les chœurs cycliques menés par les Pélasges autour des victimes humaines qu'ils immolaient. Il le trouve surtout dans les chœurs dithyrambiques du culte de Bacchus, aux fureurs meurtrières, et il montre comment se fit le passage du chant dithyrambique, déjà humanisé par Orphée, par Musée, au chœur tragique de Thespis, et du chœur tragique de Thespis à la tragédie d'Eschyle [1].

Dans ces fêtes, quand le chœur se reposait, il arrivait qu'un des assistants, le premier venu, improvisait quelque monodie. Thespis fut le premier qui prépara et écrivit, dit-on, ces morceaux accessoires dans un mètre différent de celui des chœurs; il substitua un acteur véritable à l'improvisateur improvisé. Phrynichus (et il est difficile de croire que Thespis ne l'ait pas fait aussi) associa plus directement les chœurs aux sujets des épisodes. Enfin Eschyle dégagea la tragédie de ses langes lyriques. A l'acteur unique et aux monodies isolées il substitua des duos *amœbées* (plus tard, à l'exemple de Sophocle, des dialogues à trois) qui se succédaient en scènes liées l'une à l'autre et marchant vers un dénoûment. Ce dénoûment rappelait le caractère originaire des sacrifices autour desquels ces chœurs sanglants s'étaient formés. Une victime humaine était immolée : Agamemnon, Clytemnestre, etc. Seulement l'immolation ne se faisait point comme on s'est plu à le faire depuis, sous les yeux des spectateurs.

Voilà l'origine de la tragédie. Pour la comédie, M. Magnin

[1] Les premiers chœurs dionysiaques étaient tout à la louange de Bacchus; dans quelques contrées, chez les Doriens, surtout à Sicyone, on y joignit l'éloge d'autres dieux ou héros : chœurs héroïques nommés tragiques lorsqu'un bouc (τράγος) en devint le prix.

en a signalé les premiers commencements dans ces danses grotesques imitant ou les allures de la bête ou les travers des hommes : les premiers devinrent les drames satyriques; les autres, ces parades promenées sur des chariots de bourg en bourg (κωμηδόν) qui, vers la 53ᵉ olympiade, obtinrent un prix aussi dans le bourg d'Icarie. La comédie était instituée.

Cette intéressante étude sur les origines de la tragédie, de la comédie et du drame satyrique, qui fait le premier chapitre de l'introduction de M. Magnin, l'achemine à la démonstration qu'il s'est principalement proposée, à savoir : que, dans l'antiquité comme aux temps modernes, le drame a eu trois sources : hiératique, aristocratique, populaire.

I. *Source hiératique.* Les mystères institués par le sacerdoce dans l'intention de travailler à civiliser les peuples et d'en retenir le secret : mystères de Samothrace, mystères phrygiens, mystères de Bacchus avec des scènes dramatiques dans les cérémonies où l'on conviait les initiés[1]. On a vu comment la tragédie était née des chœurs dionysiaques: la tragédie trôna

[1] En Samothrace, la mort du plus jeune des Cabires, Cadmillus; en Phrygie, en Phénicie, un jeune enfant mis à mort et rappelé à la vie; à Éleusis, dans les petits mystères, le passage de la vie sauvage à la vie civilisée, et, quand on eut reçu le mythe égyptien d'Osiris, le passage de cette vie à une vie nouvelle au sein des champs Élysées ou du Tartare; dans les mystères de Bacchus, les théogonies ou représentations de la naissance du dieu, les *iobacchies* ou processions triomphales. Le rite de la créonomie ou partage entre les initiés des viandes du sacrifice, que chacun mangeait crues, rappelait ces fêtes de cannibales dont Orphée avait tiré les Grecs :

Victu fœdo deterruit Orpheus.

Enfin, quand les mystères dionysiaques eurent été reçus à Éleusis, quand le nom d'Iacchus fut joint à celui des Deux déesses, aux pompes extérieures de la fête, qui se prolongeait, non plus pendant cinq jours, comme aux Éleusinies primitives, mais pendant neuf jours, se joignirent aussi, même pour les grands mystères (on le peut supposer), ces représentations dramatiques qui étaient surtout dans l'esprit du culte de Bacchus : la fable du jeune Iacchus déchiré par les Titans, rendu à la vie par Cérès; le mariage mystique de Bacchus et de Cérès. (*Histoire du Théâtre*, ch. II, p. 72 et suiv.)

donc tout naturellement au temple de Bacchus, et elle entra aussi dans le temple d'Éleusis quand les mystères dionysiaques eurent été réunis à ceux des Deux déesses.

II. *Source populaire.* Indépendamment des grands jeux : jeux Olympiques, Néméens, Pythiens, Isthmiques, jeux consacrés à des exercices corporels, où chacun était admis à disputer le prix de la force ou de l'adresse, le peuple prenait part aux spectacles dans les pompes des Éleusinies et des fêtes particulières aux diverses républiques (les Panathénées, etc.). Il y eut sa part sur le théâtre dans les chœurs, dont le recrutement était à la charge du chorége. A ces jeux, à ces chœurs (qui sont moins une source nouvelle du drame qu'un concours prêté par les citoyens à des représentations précédemment instituées). M. Magnin joint d'autres exercices d'un ordre inférieur, où interviennent aussi des acteurs populaires : chanteurs et danseurs ambulants, ventriloques, joueurs de gobelets et danseurs de corde, bouffons et autres, qui finirent par faire une sorte de corporation ou de confrérie sous le nom d'*artisans de Bacchus.* Il y joint même les combats de cailles ou de coqs et les exhibitions de paons. Il y range, avec plus de raison, au point de vue du drame, les *mimes,* soit improvisés, soit écrits, petites pièces où l'on se donnait toutes les licences; les *parodies* (*les Grenouilles* d'Aristophane en sont le type le plus élevé); les *silles,* petits poëmes mordants, et le drame *satyrique* dont nous avons parlé.

III. *Source aristocratique.* Si le peuple avait ses représentations, les grands durent aussi en vouloir pour eux-mêmes, et M. Magnin signale deux circonstances où elles se produisirent : les funérailles et les banquets.

Pour les funérailles, immolation de prisonniers aux temps homériques; combats de gladiateurs en Étrurie; aux temps des républiques, chanteurs et pleureuses, et sous la royauté

macédonienne, au milieu d'une pompe insensée, tragédies, qui, grâce à l'adoucissement des mœurs, tenaient la place de plus sanglants sacrifices.

Dans les banquets, chants et danses, tours d'adresse et de force : aux temps homériques, le chantre Phémius à Ithaque, Démodocus dans l'île des Phéaciens; aux temps postérieurs, les odes de Pindare; aux temps macédoniens, les tragédies, comédies, danses, mimes, prodigués dans les circonstances solennelles à la cour des rois.

On voit déjà, sans aller plus loin, quelle extension a prise dans l'exécution le plan que M. Magnin s'était tracé. Il se proposait d'écrire l'histoire du génie dramatique; mais le drame, si large qu'en ait été sa définition, se trouve singulièrement dépassé. Les processions des mystères d'Éleusis ou des Panathénées, les grands jeux de la Grèce, encore bien moins les danses des acrobates ou les tours des joueurs de gobelets, sans parler des combats de coqs ou de cailles et des exhibitions de paons, n'ont rien de commun avec le drame; et, quant aux origines du théâtre, des trois sources il en est une que, pour ma part, je n'hésiterais pas à retrancher. Je retrouve la source hiératique dans les scènes figurées au sein des mystères, dans la manière dont la tragédie est sortie des chœurs où l'on chantait Bacchus; je retrouve la source populaire dans les danses et les chants rustiques, parmi lesquels est née la comédie et le drame satyrique. Pour ce qui est de la source aristocratique, elle n'est qu'un dérivé des deux autres : l'aristocratie ne produit rien, elle emprunte; elle ne fait qu'ouvrir un lit plus large, ou, pour mieux dire, des canaux plus nombreux, aux sources où elle puise les sujets de ses amusements.

Ces observations seront, je pense, confirmées si, de la Grèce, nous suivons M. Magnin à Rome. Ici même, il faut de grands efforts pour tirer de la source hiératique ce qu'elle

doit fournir, sous peine de mettre le système en défaut. La religion romaine, M. Magnin le reconnaît, était fort peu poétique. Les prêtres cherchaient leurs moyens d'action sur le peuple, non point tant dans les spectacles propres à captiver les esprits, que dans l'art de la divination et des augures. Le chant, la danse ne furent pas étrangers au culte; on en retrouve la trace dans les rites de plusieurs colléges sacrés : les Luperques, les frères Arvales, et surtout les Saliens. Mais ces colléges, même celui des Vestales, n'avaient point à proprement parler de mystères[1], et l'on n'en trouve pas davantage dans la constitution religieuse de Numa. Les entrevues de Numa avec la nymphe Égérie n'étaient pas un mystère, mais une fiction; l'art fulgural qu'il force Picus et Faunus à lui apprendre, ce n'était pas non plus un mystère, mais un secret. Le culte des Lares était une croyance qui ne se traduisit jamais que par de feintes apparitions ou des fantômes. Le dieu Consus, dont l'image était enterrée dans le cirque, pouvait être un dieu caché (*conditus*), une image des divinités souterraines; ce n'était pas un dieu mystérieux. Quant aux initiations, la plus certaine est celle des enfants au culte des trois déesses Édusa, Potina et Cuba, ce qui revient à dire en français qu'on leur apprenait à manger, à boire et à dormir : initiation mystérieuse sans doute, mais qui, dans tous les cas, n'avait rien de bien dramatique. Les mystères, en Italie, furent surtout d'origine étrangère. Plusieurs devinrent romains, comme les mystères de la Bonne Déesse, les mystères de Cérès; quelques-uns, sans être adoptés, furent tolérés à

[1] Aux ides de mai, les Vestales, en grande pompe, et assistées d'une troupe de prêtres, précipitaient dans les flots du Tibre, du haut du pont Sublicius, trente simulacres de vieillards faits de bois et de joncs; ces mannequins s'appelaient *argéens*. « C'était, continue M. Magnin, la représentation adoucie et devenue commémorative de la tragédie réelle qui s'était jouée probablement dans le Latium, au temps où le vieux culte de Saturne et de Dis demandait des victimes humaines » (p. 240).

Rome, comme les mystères d'Isis; d'autres furent proscrits, les Bacchanales.

Le drame n'est donc point sorti à Rome des solennités religieuses. Les fêtes qui ont un caractère religieux, les jeux Séculaires, les jeux Apollinaires, nous montrent des chœurs de jeunes gens et de jeunes filles, des chants et des danses, aucune action proprement dite. Les fêtes des jeunes garçons et des jeunes filles (*quinquatries*), les fêtes des divers métiers, des esclaves, des servantes, que M. Magnin a examinées curieusement, ne nous offrent guère le drame sous une forme plus sensible. L'instinct mimique s'y donne libre carrière. On y pressent la comédie; mais on reste à la limite, même dans les fêtes commémoratives. A la fête des *ancillæ,* par exemple, qui rappelait un acte de dévouement des femmes esclaves prenant la place de leurs maîtresses pour les sauver du déshonneur, tout se réduisait à la permission donnée à ces femmes de se montrer parées du vêtement des matrones. Les fêtes où le peuple intervenait comme acteur étaient d'ailleurs, M. Magnin le constate, beaucoup moins nombreuses que dans la Grèce. Les jeux de Rome sont les exercices militaires :

Hæ tibi erunt artes.

L'amphithéâtre, le cirque seront généralement abandonnés à des esclaves ou à des lutteurs de profession. En fait d'influence religieuse, on ne peut citer que les jeux scéniques (*ludi scenici*) introduits d'Étrurie à Rome à l'occasion d'une peste; jeux purement mimiques destinés à apaiser la colère des dieux et qui devaient surtout avoir pour effet de satisfaire la sensualité des hommes. C'est ce qui fit leur succès.

Si la source hiératique paraît n'avoir rien donné au drame chez les Romains, au moins la source populaire ne lui a-t-elle point fait défaut. Ce n'est pas la tragédie que l'on en doit attendre, mais la comédie. Les chants fescennins, aux vers libres

à tous égards, trouvèrent à Rome, dès qu'ils y furent introduits, une telle faveur que la loi des Douze Tables dut en réprimer la licence. Tout en gardant le fond de son caractère, la comédie naissante ne tarderait point à se transformer. M. Magnin y signale trois influences :

1° L'influence indigène dans les *saturæ*, pièces *farcies*, où la musique et la danse se mêlaient au dialogue; qui, pendant cent vingt ans, composèrent les jeux scéniques des Romains et ne finirent comme drame que pour se continuer dans la satire;

2° L'influence étrusque dans les atellanes, importées de Campanie à Rome, qui supplantèrent les *saturæ* comme étant moins grossières, et se maintinrent en face de la comédie grecque comme répondant mieux au génie romain;

3° L'influence grecque avec le drame introduit par Livius Andronicus, cultivé par Nævius, par Ennius, tant tragédie que comédie; mais la tragédie ne put se développer à Rome, et M. Magnin en montre la raison : c'est que Rome n'avait pas eu ces mystères qui préparaient le peuple aux grandes représentations; c'est qu'elle n'avait pas eu comme la Grèce une épopée nationale qui, depuis plusieurs siècles, mît, pour ainsi dire, en scènes et rendît populaires de grands noms, des caractères héroïques. Aussi les tragédies *togatæ*, c'est-à-dire dont le sujet était romain, ne réussirent pas mieux que les autres. Quant à la comédie, bien qu'imitée de la Grèce, elle aurait pu prendre un caractère national. Elle trouvait dans le génie romain et dans les instincts de la démocratie des éléments de succès; mais l'aristocratie la tenait en bride : le châtiment infligé à Nævius lui ôta son essor. Elle dut se réduire aux allures de la nouvelle comédie des Grecs : comédie de mœurs, à laquelle le génie de Plaute sut d'ailleurs imprimer un caractère vraiment romain.

Avec les atellanes, qui lui étaient devenues propres, le théâtre

romain, d'origine toute populaire, eut aussi ses mimes; et je ne parle plus ici de ces hommes, de ces femmes dont l'exhibition flattait les sens les plus grossiers des Romains, mais de petites pièces écrites, représentées quelquefois par ceux qui les composaient, et dont le fond, nonobstant quelques beaux fragments qui en ont été conservés, avait aussi un caractère généralement obscène.

Le théâtre à Rome est donc surtout un théâtre populaire. La source hiératique, de l'aveu de M. Magnin, lui fait à peu près défaut : j'oserais dire complétement défaut; et, quant à la source aristocratique, je ne pourrais que redire ce que j'en disais pour la Grèce. L'aristocratie romaine n'a rien créé; elle ne fait qu'emprunter pour ses plaisirs ce qu'elle trouve établi en fait de spectacles; seulement, comme elle porte le luxe à un point qui n'avait pas encore été égalé, elle outre au même degré dans les banquets, dans les cérémonies funèbres, ce qu'il y avait déjà de sensuel et de barbare dans les usages du peuple romain. On lui peut rapporter, par exemple, l'importation à Rome et l'extension des combats de gladiateurs.

Si le système de M. Magnin sur la triple source du drame dans l'antiquité comme aux temps modernes donne prise à la critique, ce qui ne peut être qu'un objet d'éloge, c'est la vaste érudition qui a présidé à son ouvrage; et l'on ne saurait reprocher à l'auteur d'en avoir excédé le cadre, quand on voit que sa manière de procéder nous a valu tant de renseignements curieux. Oubliez qu'il s'agit du théâtre moderne; changez le titre et les divisions du livre; prenez ce qui s'y nomme l'introduction pour le corps de l'ouvrage en y joignant comme complément ce qui y forme le premier chapitre de l'histoire annoncée, c'est-à-dire la période du Ier au IVe siècle de l'ère chrétienne, et vous aurez un excellent travail, non pas précisément l'histoire du drame antique, mais, dans un sens plus général, l'histoire des spectacles dans l'antiquité; histoire qui

pourra servir d'introduction à l'histoire du théâtre moderne. Dans cette forme, l'ouvrage est complet, et, à ce titre, il restera.

L'Académie des inscriptions et belles-lettres en a jugé ainsi; car, à peine le premier volume avait-il paru, que, sans en attendre la suite annoncée, elle élut M. Magnin comme membre ordinaire, le 30 novembre 1838, en remplacement de M. Silvestre de Sacy.

La suite n'a point paru. Peut-être M. Magnin n'a-t-il même imprimé le premier volume que pour donner au public un aperçu de ses idées et à l'Académie une pièce probante de son érudition. Cela fait, il ne voulait plus sans doute offrir aux lecteurs que l'ensemble de son travail; or, avec le plan qu'il en avait conçu et avec les bases qu'il en avait posées, l'œuvre était immense. M. Magnin n'a pas pu l'achever. Mais on peut dire qu'il n'a pas cessé d'y travailler, et la preuve en est dans les notes nombreuses dont la ville de Salins, instituée sa légataire, est en possession aujourd'hui: la preuve en est aussi dans le plus grand nombre des morceaux qu'il a publiés depuis et dont il me reste à parler.

IV.

Tout en poursuivant son travail, M. Magnin a fait paraître une œuvre dramatique d'un caractère fort curieux. Il a publié, après une nouvelle collation d'un manuscrit presque contemporain, et traduit en français le *Théâtre* de Hrotsvitha, religieuse du monastère de Gandersheim, en Saxe, qui, dans la seconde moitié du xe siècle, composa, outre diverses pièces de vers, six comédies en prose latine. Ce n'est pas une continuation du théâtre ancien : il y a un abîme entre les représentations scéniques de l'empire et le drame comme il reparaît dans ces pièces; et ce n'est pas le commencement du théâtre

nouveau, il n'est pas né ainsi; ou, si l'on veut, c'est encore le théâtre ancien par la forme imitée de Térence; c'est déjà le théâtre nouveau par le fond emprunté à la légende. La pieuse nonne, formée dans sa retraite par l'étude des auteurs profanes et des hagiographes chrétiens, a pris des premiers l'idée de sa composition, et de son éducation chrétienne, la pensée qui l'inspire. Son but est d'exalter et de prêcher la chasteté. Elle a voulu, dit-elle elle-même, substituer d'édifiantes histoires de vierges chrétiennes aux déportements des femmes païennes. « Or, dit M. Magnin dans sa préface, pour montrer ces victoires féminines dans tout leur éclat, il était nécessaire que ces vertus de femmes fussent exposées aux plus grands périls. De là un choix de légendes, toutes au fond très-édifiantes et très-morales, mais qui roulent la plupart sur des aventures propres à alarmer un peu la modestie. Il est juste d'ajouter, continue l'éditeur, que, si les sujets traités par Hrotsvitha sont pris ordinairement dans un ordre de faits et d'idées qui semblent inquiétants pour la pudeur, la plume de la discrète religieuse demeure toujours aussi chaste et aussi réservée que ses intentions sont candides et irréprochables. » M. Magnin fait ressortir avec art ce que cette œuvre, fort grossière par la langue comme par la composition si on la compare à ses modèles, a cependant de nouveau dans l'expression de sentiments que le théâtre ancien n'a pas connus; et l'éloge qu'il fait de son auteur a reçu la confirmation du critique éminent qui a rendu compte de cette publication dans le *Journal des Savants*[1]. Aussi m'est-il permis de n'y pas insister davantage.

Ce qu'il y a de singulier dans cette œuvre au point de vue du théâtre, ce n'est pas l'étude et l'imitation de Térence par une femme dans un couvent, c'est la représentation de ces pièces au sein d'une communauté religieuse; car M. Magnin

[1] *Journal des Savants*, octobre 1846, article de M. Patin.

a établi, par le caractère de l'une d'elles au moins, qu'elles étaient faites pour la représentation. C'est toujours une œuvre exclusivement littéraire et une œuvre isolée. Elle ne forme point un anneau dans la suite des représentations théâtrales; mais elle témoigne du goût persistant du théâtre et fait pressentir qu'il recouvrera un jour l'empire qu'il a perdu.

Cet empire persistant du théâtre était le principal objet du livre auquel M. Magnin travaillait; et, en attendant qu'il pût en produire la démonstration, il eut plus d'une occasion d'exposer sur ce vaste sujet ses idées au public.

Deux grands recueils, célèbres à des titres divers, reçurent ses communications : la *Revue des Deux Mondes* et le *Journal des Savants*.

Il avait écrit dans la *Revue des Deux Mondes* presque dès son origine, en 1831, et surtout depuis que lui-même avait cessé de collaborer au *National* en 1832. Il fut élu auteur au *Journal des Savants* en 1840[1]. De 1832 à 1840, il est donc tout entier à la *Revue des Deux Mondes;* de 1840 à 1852, il se partage entre les deux recueils; de 1853 à 1862, il se réserve uniquement au *Journal des Savants*[2].

Indiquons rapidement l'ordre de ses travaux dans ces trois périodes presque décennales des trente dernières années d'une vie si laborieuse.

Dans la première période, il reprend avec la *Revue des Deux Mondes* la suite des études qu'il avait commencées avec *le Globe*, mais en leur donnant un développement qu'un feuilleton de journal ne comportait pas. Il y fit preuve de la variété de ses connaissances et de la flexibilité de son talent

[1] Le 23 juillet, en remplacement de Daunou.

[2] Il ne laissait pas que de donner une partie de son temps et de prêter le concours de son érudition au Comité des travaux historiques, dont il fut membre de 1837 à 1858, et membre honoraire depuis. La *Revue des Sociétés savantes* lui a payé son tribut d'éloges (2e série, t. VIII, octobre 1862, p. 464).

par plusieurs articles fort remarqués sur la littérature française ou étrangère, la poésie ou les beaux-arts : la *Vie du Camoëns,* un des travaux les plus considérables sur l'histoire du grand poëte portugais (15 avril 1832)[1]; la *Statue de la reine Nantchilde* (15 juillet 1832), étude d'un caractère fort neuf alors sur l'art au moyen âge; l'*Ahasvérus* et le *Prométhée* d'Edgar Quinet (1er décembre 1833 et 15 mai 1838); *les Rayons et les Ombres,* de Victor Hugo (1er juin 1840). En rendant compte de l'*Ahasvérus,* il regrettait qu'une « œuvre aussi poétique dans la pensée fût privée du sceau indestructible du vers. » Après avoir lu le *Prométhée,* il est d'avis que l'auteur fera bien de revenir à la prose, où d'ailleurs il est passé maître.

Mais c'est surtout l'art théâtral qui fait l'objet de ses études. Il avait donné en 1835 un chapitre sur la comédie au IVe siècle qui marque le terme où le premier volume de son histoire du théâtre s'arrêta. Il revient sur plusieurs chapitres antérieurs de cette histoire pour donner quelques explications ou y joindre quelques accessoires curieux : *Le Drame hiératique et le Drame populaire en Grèce* (15 mars 1838); *Le Drame aristocratique* (1er avril); *La Mise en scène chez les anciens,* sujet qu'il développa en plusieurs articles à des points de vue divers[2]. Joignez-y une étude critique sur les *Tragiques grecs* de M. Patin (15 mai 1842), livre qui lui offrait l'occasion de contrôler lui-même, à la lumière de la science la plus éprouvée en cette matière, les idées qu'il avait émises dans l'*Introduction* de son ouvrage.

Dans la période suivante, il laisse à la *Revue des Deux*

[1] Il a republié cette vie comme introduction aux *Lusiades* du Camoëns, traduction de M. Millié, revue, corrigée et annotée par son collègue et ami Louis Dubeux, en 1841.

[2] *Présentation et réception des pièces; Comité de lecture, censure dramatique* (1er septembre 1839); *Les Acteurs* (15 avril 1840); *Les Affiches, annonces, billets de spectacle* (1er novembre 1840).

Mondes ce qui s'adresse à ce qu'on appelle le grand public[1] et reporte au *Journal des Savants*, où il vient d'être élu, ce qui n'a d'attrait que pour un nombre plus restreint de lecteurs, pour le petit public que nous sommes avec quelques amis de l'érudition et de la science.

Suivons-le d'abord à la *Revue des Deux Mondes*.

La tragédie classique venait de prendre une éclatante revanche sur les succès du drame nouveau, par la vérité et la vie que Mlle Rachel rendait aux grandes créations de Corneille et de Racine. M. Magnin n'avait jamais mal parlé de ce théâtre: il ne s'était jamais plaint que des imitations malhabiles qui l'avaient fait dégénérer. Il en salue donc la résurrection dans Mlle Rachel, un poëte, comme il l'appelait, «le poëte inspiré et ,» disait-il dans sa rancune contre les pâles imitateurs, «le seul poëte qu'ait produit jusqu'ici la réaction classique[2].»

Mais le drame nouveau et une tentative nouvelle de tragédie classique s'étaient retrouvés en présence par la mise en scène en une même année des *Burgraves* de Victor Hugo et de la *Lucrèce* de Ponsard. M. Magnin était par là mis en demeure de reviser les jugements qu'il avait prononcés à l'occasion de la querelle des deux partis en d'autres circonstances.

[1] En 1840 (15 décembre), il avait rendu compte de la réception de M. Flourens à l'Académie française. En 1841 (15 juin), il rend compte de celle de M. Victor Hugo, sous ce titre : *Un duel politique, réception de M. Victor Hugo à l'Académie française*. — Ajoutez *le Naufrage de Sepulveda*, poëme de Corte Real (XVIe siècle) (1er août 1844); — *les Bretons*, par Brizeux (1er août 1845); — *Roland, ou la Chevalerie*, par M. Delécluze (15 juin 1846); — *la Chevalerie en Espagne et le Romancero* (1er août 1847); — *Teatro celeste* (les Comédiens en paradis); *Commencements de la comédie italienne en France* (15 décembre 1847).

[2] Voyez ses articles sur la *Reprise du Cid* (1er février 1842); — la *Reprise de don Sanche d'Aragon* (1er mars 1844). Voyez aussi la *Reprise d'Oreste* (15 décembre 1845), et, pour la comédie, *Don Juan au Théâtre-Français* (1er février 1847). Dans un article intitulé : *Quelques pages à ajouter à l'histoire de Molière*, il publie cent cinquante vers macaroniques qui se rencontrent en plus dans une ancienne édition (exemplaire probablement unique) de la *Cérémonie du Malade imaginaire* (1er juillet 1846). La plupart de ces articles ont été tirés à part.

On l'a vu, des nouveaux classiques il n'avait jamais attaqué que la prétention de continuer un théâtre qu'ils rabaissaient au niveau d'une imitation impuissante. « Continuer les grands maîtres, disait-il, c'est innover à son tour. » C'est à ce titre qu'il avait prôné Victor Hugo dans *Hernani;* c'est à ce titre qu'il le soutient encore dans les *Burgraves*. Il avoue que le drame des romantiques ou « le drame nouveau » n'a pas entièrement répondu à l'attente de la critique. Il ne dissimule pas ses déceptions. Il déclare « une partie des réformateurs théoriciens (évidemment il est du nombre) peu satisfaits de n'avoir canonné la tirade que pour revoir la tirade debout et grandissante, de n'avoir proscrit les aparté et les monologues que pour voir reparaître les aparté et s'allonger indéfiniment les monologues, de n'avoir prêché le respect de l'histoire que pour voir les plus grandes figures historiques déplorablement grossies ou rapetissées suivant les besoins de l'optique théâtrale[1]. » Quant à la pièce dont il rendait compte, il y signalait des vers qu'il était impossible de lire, disait-il, « sans se rappeler les chœurs d'Eschyle. » Elle lui paraissait ce « que M. Hugo avait tenté jusque-là sur la scène de plus grave, de plus élevé. Il y a incontestablement, continuait-il, progrès dans l'inspiration, progrès dans l'expression[2]. »

Il était pourtant obligé de reconnaître que le nouveau drame n'avait eu qu'un succès « de réflexion[3], » et il avait à constater le succès d'enthousiasme obtenu par la pièce qui, peu de mois après, s'était produite au théâtre dans un esprit de réaction contre le drame romantique. Le public qui avait acclamé *Hernani* venait d'assurer un triomphe non moins éclatant à la *Lucrèce* de Ponsard. Ce grand revirement de l'opinion l'amène à s'arrêter sur la situation du théâtre en France.

[1] *Revue des Deux Mondes*, 15 mars 1843, p. 1055.
[2] *Ibid.* p. 1065.
[3] Dans son article sur la *Lucrèce* de Ponsard, *ibid.* 1er juin 1843, p. 738.

« La tragédie de Lucrèce est-elle le drame depuis si longtemps attendu, le drame du XIXe siècle[1]? » Il se demande quelles sont les causes de son succès. La création de caractères, l'invention d'incidents? Non. La peinture fidèle du temps où la scène nous reporte? Pas davantage. La versification, le style? Nouvelle occasion de critique. Ce qui a fait le succès de la pièce, selon M. Magnin, ce n'est point sa beauté propre, ce sont les défauts qui blessent le public dans la plupart des drames de l'école opposée[2]. On voit quelle sympathie il garde pour elle sans la vouloir flatter, et avec quel regret il lui voit céder la place à d'autres. Cette fidélité de M. Magnin à la cause romantique a été signalée avec une légère pointe d'ironie par un de ceux qu'il s'était plu à prôner comme un des premiers de la nouvelle école, et qui, à ce titre, aurait pu lui tenir un peu plus compte de cet honorable sentiment :

Il est à remarquer, dit Sainte-Beuve dans ses *Nouveaux Lundis*, combien M. Magnin, qu'il avait peut-être fallu un peu enhardir et pousser d'abord, demeura ensuite fidèle aux impressions de cette forme de drame où l'imagination et la fantaisie jouaient un si grand rôle et s'accordaient plus d'exagérations en tous sens que la fibre française, hélas! n'en pouvait porter. Les années et les épreuves successives, loin de le désabuser, ne firent que le confirmer dans son premier jugement... Très-peu romantique de sa nature propre, M. Magnin se trouva l'être beaucoup en fait et par accident. Aucun critique dans cette ligne ne peut se vanter d'être plus conséquent avec lui-même. Il avait baptisé le drame nouveau dans *Hernani*: il lui donnait encore le dernier sacrement dans les *Burgraves*[3].

[1] *Revue des Deux Mondes*, 1er juin 1843, p. 738.

[2] *Ibid.* p. 741 à 749. Il a fait tirer à part ces deux articles.

[3] *Nouveaux Lundis*, p. 455, 456. Il dit encore : « Quant au drame moderne et aux dernières productions de l'école romantique au théâtre, l'interruption de quelques années l'avait évidemment arriéré un peu; il en est encore à l'admiration, quand le public en est arrivé à la fatigue. Il ressemblait à un homme qui aurait laissé la lecture d'un livre à une certaine page et qui le rouvrirait assez longtemps après, juste à l'endroit où il avait mis le signet. M. Magnin reprenait

La *Revue des Deux Mondes* publia encore de M. Magnin un travail plus étendu et plus suivi. En attendant l'achèvement de son *Histoire du théâtre moderne,* il en voulut détacher un chapitre qui fût comme la petite pièce à côté de la grande; car c'est encore une histoire du théâtre, d'un théâtre au petit pied : l'*Histoire des Marionnettes*[1]. Dût-on l'accuser de pédantisme dans ses classifications, il veut retrouver pour ces petits acteurs les trois grandes divisions qu'il a marquées dans l'histoire du drame. « C'est qu'en effet, dit-il, l'humble domaine des marionnettes est comme une sorte de microcosme théâtral dans lequel se concentre et se reflète en raccourci l'histoire du drame entier, et où l'œil de la critique peut embrasser, avec une netteté parfaite, l'ensemble des lois qui règlent la marche du génie dramatique universel[2]. »

On aura donc les marionnettes hiératiques, aristocratiques et populaires. L'auteur nous fait remonter encore aux temps les plus reculés, aux plus vieux cultes de l'Égypte, de la Grèce et de Rome, à Jupiter Ammon, à Dédale et à l'école d'Égine, aux statues fatidiques, aux *lectisternes* et aux images des dieux détournant la tête des mets qu'on leur offrait. L'idole mobile est pour lui une marionnette, et tout n'y est pas jouet d'enfant. Il nous montre en Grèce et en Italie les marionnettes introduites à la fin des banquets, et même plus tard succédant sur la scène aux acteurs : faisant à Athènes leurs ébats jusque sur le théâtre de Bacchus; à Rome, empruntant leurs costumes et quelquefois prêtant leurs personnages aux atellanes. Mais il serait trop long, quelque agrément qu'il nous y offre, de

sa lecture à un feuillet où le public n'était déjà plus. Sa montre retardait. Il ne sut pas crier *holà!* hardiment et faire entendre à propos le signal d'arrêt, comme c'est le propre des Boileau, des Johnson, de tous les fermes et vigoureux critiques. » (*Nouveaux Lundis*, p. 466.)

[1] *Revue des Deux Mondes*, 15 juin, 1er août et 15 septembre 1850; 1er juin 1851; 1er mars 1852. Il en fit un tirage à part qui constitue la 1re édition.

[2] *Histoire des Marionnettes*, 2e édition, p. 9.

refaire avec lui ce curieux voyage à travers les siècles et les pays; car il suit ses petits personnages dans tous les temps, antiquité, moyen âge, temps modernes; il les retrouve dans tous les pays de même humeur, sous des traits différents, imitant, parodiant le théâtre, frondant même les puissances : révolutionnaires (c'est un peu du tempérament de Polichinelle), aristocrates aussi et comptant des victimes au moins parmi ceux qui les faisaient mouvoir : témoin ce couple de bateleurs qui partagèrent aux Carmes la prison du prince de Montbazon, de l'amiral de Rohan, du général Alexandre de Beauharnais, et périrent, l'homme et la femme, sur l'échafaud, — le 9 thermidor, le jour de la chute de Robespierre! — parce qu'une de leurs poupées, jouant Charlotte Corday, avait crié : A bas Marat!

J'ai dit que depuis 1840 M. Magnin se partageait entre la *Revue des Deux Mondes* et le *Journal des Savants*. Le *Journal des Savants* devait être l'objet de ses préférences. Tout en gardant à sa critique les mêmes allures, il pouvait y produire, comme dans leur lieu naturel, les fruits de son érudition, sans avoir rien à craindre de son public, ni de son directeur. Il pouvait y développer ses idées en la forme qui convenait le mieux à sa modestie, non sous un titre qui fût sien, mais pour ainsi dire sous le couvert des autres et comme derrière le livre dont il rendait compte au lecteur.

Ici encore on pourrait faire un partage : d'un côté, les articles relatifs à divers sujets d'érudition[1], de l'autre ceux qui

[1] Il commence par trois articles sur les *Estienne*, à propos des *Annales de l'imprimerie des Estienne, ou Histoire de la famille des Estienne et de leurs éditions*, par Antoine-Auguste Renouard (novembre 1840, janvier et mars 1841). On a vu par quelles raisons de famille il devait s'intéresser aux grands noms de la librairie française. — *La Chronique de la découverte et de la conquête de la Guinée*, écrite par Gomès-Éanès de Azurara, publiée par le vicomte de Carreira, avec une introduction du vicomte de Santarem (juillet et décembre 1841). — *Poésies populaires latines antérieures au XIIe siècle*, recueillies par Édélestand du Méril (janvier, mars

tiennent à l'histoire du théâtre. Il y traite du drame chrétien sous une forme imitée de l'antiquité en parlant d'une publication intéressante de Dübner, *Christus patiens*[1]. Il signale les premiers essais du drame nouveau en analysant les *Drames liturgiques du moyen âge* de M. E. de Coussemaker[2]; il le retrouve avec la triple origine, qu'il a cherchée si loin, hiératique, aristocratique et populaire, dans le *Théâtre français au moyen âge*, publié par MM. Monmerqué et Francisque Michel[3]. Il en suit les premiers développements au XIVe et au XVe siècle dans une étude sur la farce de *Maître Pierre Patelin*, et dans une suite d'articles sur le *Théâtre français avant Corneille*[4], où il distingue, avec une remarquable justesse d'observation et une rare sagacité de critique, ce qui doit se rapporter aux *ménestrels*, aux *clercs de la basoche*, ou aux *Enfants sans souci* : *jeux* ou *dits*, *farces* et *soties*, dont l'origine restait indécise[5].

Les nombreux articles qu'il avait publiés jadis sur le théâtre

et mai 1844). — *Barzaz-Breiz*, chants populaires de la Bretagne, recueillis et publiés par Th. Hersart de la Villemarqué (mars et août 1847). — *Poésies populaires latines du moyen âge*, 2e recueil de M. Édélestand du Méril (janvier 1848). — *Le Ménager de Paris*, traité de morale et d'économie domestique composé vers 1393 par un Parisien pour l'éducation de sa femme, publié par la Société des bibliophiles français (novembre 1848). — *Collection des poëtes champenois antérieurs au XVIe siècle*, par Prosper Tarbé (juillet et août 1851). — *La Chanson de Roland*, publiée par M. Génin (septembre et décembre 1852, mars 1853). — *La Satire en France au moyen âge*, par C. Lenient (octobre 1859). Il y a eu des tirages à part du plus grand nombre de ces articles.

[1] *Christus patiens, Ezechielis et christianorum poetarum reliquiæ dramaticæ* (*Journal des Savants*, août 1848, janvier 1849).

[2] *Ibid.* mai et septembre 1860 et août 1861.

[3] Notamment *le Miracle de saint Nicolas*, de Jean Bodel; *le Mariage Adam*, ou *la Feuillie* et le *Jeu de Robin et Marion*, d'Adam de la Halle (janvier, février, août, septembre et octobre 1846) : le 1er hiératique, le 2e démocratique, le 3e aristocratique. On pourrait contester ces qualifications.

[4] *Journal des Savants*, décembre 1855, janvier et février 1856.

[5] *Ancien Théâtre-français*, ou *Collection des ouvrages dramatiques les plus remarquables depuis les mystères jusqu'à Corneille* (Paul Jannet, 1854-1857, 10 vol. in-18). (*Journal des Savants*, avril, mai et juillet 1858.)

anglais dans *le Globe* pouvaient donner l'assurance qu'il ne négligerait pas davantage le théâtre étranger. En 1843, il rendait compte d'un livre où l'on avait voulu voir le prototype de la comédie espagnole, la *Célestine*[1] : curieux article où, tout en déterminant le vrai caractère de cette œuvre si vantée d'un auteur inconnu, il trouve l'occasion de maintenir sa doctrine, à savoir, que le théâtre espagnol dérive, comme tous les théâtres européens, des trois sources hiératique, aristocratique et populaire[2]. En 1844, la traduction des chefs-d'œuvre de ce théâtre par M. Damas-Hinard le conduisait à l'examiner en lui-même dans les œuvres de Lope de Vega, de Calderon, et de montrer à quel point il connaissait les poëtes et savait goûter leurs ouvrages[3]. Dans ses études antérieures, il s'était occupé du théâtre portugais : c'est même à ce propos qu'il avait constaté pour la première fois l'affinité du drame et des cérémonies religieuses, du théâtre et de l'église[4]. En 1842, il avait étendu ses recherches jusqu'en Chine. M. Bazin ayant publié, sous le titre de *Théâtre chinois*, un choix de pièces composées sous les empereurs mongols, et traduit un drame intitulé *le Pipaki*, ou *Histoire du luth*, M. Magnin profitait de la circonstance pour remonter plus haut dans l'histoire du théâtre en Chine. Il y veut faire loyalement la contre-épreuve du système qu'il avait soutenu sur les trois sources du drame en tout temps et en tout pays. Il y trouve le drame aristocratique dans les fêtes des grands, et le drame populaire

[1] *La Celestine*, tragi-comédie de Calixte et Mélibée, traduite de l'espagnol, annotée et précédée d'un essai historique par M. Germond de la Vigne.

[2] Il le fait dériver : 1° de certaines cérémonies et représentations liturgiques devenues peu à peu laïques et transformées avec le temps en *autos*; 2° des *églogues et poésies dialoguées* récitées ou chantées dans les galas royaux ou princiers; 3° des *parades* ou *jongleries populaires*, exécutées les jours de foire dans les carrefours et les marchés. (*Journal des Savants*, avril 1843.)

[3] *Ibid.* novembre 1844 et novembre 1845.

[4] *Globe* du 28 juin 1827; *Causeries et Méditations*, t. II, p. 404 et suiv.

ne manque jamais. Quant au drame hiératique, la religion des Chinois lui offre le chant et la danse, qui en sont les principaux éléments; mais il avoue que jusqu'ici on n'a pas acquis la preuve que le drame s'en soit dégagé, et l'on peut concevoir, à son avis, qu'il n'y ait reçu que de faibles développements, le culte public, depuis des siècles, n'existant pour ainsi dire pas dans la Chine[1].

V.

J'ai dit que, depuis la fin de 1832, M. Magnin s'était retiré du *National* et de la vie politique. Il eut pourtant encore ou on lui suggéra la pensée d'y rentrer à l'époque des élections générales qui suivirent la chute du cabinet de M. Thiers et l'avénement du dernier ministère de M. Guizot. Il se présenta aux suffrages des électeurs de Poligny, un des arrondissements du Jura, en concurrence avec M. Pouillet, notre ancien confrère de l'Académie des sciences. Dans sa profession de foi, après avoir rappelé la ligne politique qu'il avait suivie de 1824 à 1832 et la vie toute littéraire où depuis lors il s'était renfermé, il exposait ses idées sur la situation, et l'attitude qu'il complait prendre. Il acceptait le gouvernement établi et n'approuvait ni l'hostilité systématique, ni la constante et béate soumission à toutes les volontés du pouvoir. Il s'élevait contre le spectacle qu'avaient offert les deux dernières législatures: « Des portefeuilles pris, perdus, repris d'assaut; les plus scandaleux revirements de systèmes; les plus tristes rivalités de personnes, les bancs de la Chambre divisés en une foule de petites coteries, foyers d'animosités et d'intrigues; l'anarchie en un mot dans le sanctuaire législatif. » Quant à lui, il voulait une opposition qui pût être « une force pour le

[1] *Journal des Savants*, mai et octobre 1842, janvier 1843.

gouvernement, » « des avertissements adressés au besoin, soit aux partis, soit aux ministres; » c'est-à-dire que, faisant le procès à tout le monde, il se mettait en dehors des partis; ce n'était pas le moyen d'entrer dans la Chambre : il échoua.

Il s'en consola facilement dans la poursuite de ses travaux. Et vraiment, quand on se le rappelle tel qu'on le voyait tous les jours, assis devant sa table, une table couverte de papiers et de livres, dans la solitude que la Bibliothèque ménageait encore alors au conservateur des imprimés au fond de la salle des *Globes*, on se demande ce qu'il serait allé faire dans l'agitation d'une assemblée législative, même sous le roi Louis-Philippe. Dans tous les cas, assurément ce n'est pas lui qui aurait provoqué la révolution de 1848, ni donné son approbation au coup d'État du 2 décembre. Il n'avait jamais été partisan des coups d'État et avait perdu le goût des révolutions.

Un changement plus considérable s'était produit dans sa manière de voir sur une question qui se place au-dessus de tous les systèmes politiques. En 1853, se trouvant à Salins, il avait éprouvé les premières atteintes du mal qui devait plus tard l'emporter, un mal cruel qui vient si souvent punir l'homme d'études d'avoir réduit son corps à une vie trop sédentaire. Il en fut attaqué si vivement que l'on put craindre un danger prochain. Dans ces douloureuses circonstances, il reçut au sein de la famille qui l'avait accueilli les soins les plus attentifs, et il y en eut aussi pour son âme. Des paroles amies réveillèrent dans son cœur des sentiments qui n'y avaient jamais été entièrement étouffés. Rendu pour un temps à la santé, il revint sur ces impressions; il appliqua aux grands problèmes de la vie humaine cet esprit critique et ce ferme jugement qu'il avait portés dans de moindres questions pendant le cours de sa carrière, et il fut ramené à la foi par la raison.

Cette conversion put modifier l'attitude, le langage de quelques personnes à son égard; elle le laissa dans les mêmes

termes envers les autres. Pour s'y maintenir, il souhaitait qu'on ne le contredît point : « Je n'afficherai point mon christianisme, disait-il, et autant que possible j'éviterai d'en parler, mais aussi je n'en rougirai pas, » et il tint parole, ajoute Sainte-Beuve[1]. Mais aussi, quand on l'interrogeait, il n'entendait point garder sa lumière sous le boisseau. Il l'a prouvé dans une lettre écrite en 1855 à une personne qui voulait savoir de lui les causes de sa résolution, désirant s'éclairer elle-même.

Dans cette lettre, qui n'a pas encore été rendue publique, M. Magnin se manifeste tout entier à celui qui lui donne cette preuve de confiance; et, pour le mieux éclairer sur le chemin qu'il a fait, il lui marque le point d'où il est parti lui-même. Son éducation a été chrétienne, et, quand le commerce du monde l'eut entraîné hors de la foi, il a su s'arrêter sur cette pente et rester déiste et spiritualiste. Il raconte comment, longtemps distrait des questions religieuses, il y avait été ramené dans l'automne de 1853 et s'était promis de ne pas quitter le monde, s'il le pouvait, sans résoudre, dans la mesure de ses forces, le problème le plus important de tous. Fort de ce double principe : l'existence de l'âme et l'existence de Dieu, il a examiné tour à tour les religions et les philosophies. Dans les religions il n'a vu que panthéisme, excepté chez les Juifs; mais la religion des Juifs lui a semblé « plutôt le rituel provisoire d'un petit peuple que la religion destinée à la direction suprême du genre humain. » Dans les philosophies, c'était encore au fond le panthéisme, excepté chez Descartes; mais la philosophie de Descartes ne lui donnait que ce qu'il tenait pour assuré, Dieu et l'âme : « noble croyance, assez forte pour les temps calmes, mais impuissante contre les tourmentes des passions violentes et contre l'assaut des grandes douleurs. » Que devait-il faire? S'en tenir à cette ombre de religion « qu'on appelle, dit-il, la reli-

[1] *Nouveaux Lundis*, t. V, p. 472.

gion naturelle, bien qu'en réalité elle laisse sans satisfaction les plus profonds besoins de la nature humaine?» adopter la profession de foi du *Vicaire savoyard*, c'est-à-dire le christianisme moins ses éléments divins, «le christianisme sans ce qui oblige et commande, sans ce qui relève et console?» ou bien, laissant «le christianisme amoindri et mutilé de Jean-Jacques, embrasser le christianisme complet, le christianisme de saint Paul, de saint Augustin, de Bossuet?» — «Mon choix, dit-il, n'aurait pas été un moment douteux, n'eût été cette terrible pierre d'achoppement: les mystères.»

Mais est-ce dans le christianisme seul qu'il y a des mystères? Il passe en revue les principales branches des connaissances humaines, et montre que partout, dans l'ordre physique comme dans l'ordre métaphysique, l'homme se heurte à des mystères; qu'il est à lui-même un mystère. Il y a pourtant cette différence: les mystères de la nature se manifestent au moins par des faits sensibles; et les premiers principes des métaphysiciens et des géomètres, tout en dépassant notre intelligence, s'imposent encore à nos esprits par l'impossibilité de les rejeter. Les mystères religieux n'ont pour se faire admettre qu'une autorité, une autorité, il est vrai, qui dépasse infiniment toutes les autres, si elle est reconnue : la parole de Dieu, la révélation. La révélation est-elle recevable? Tout est là, et l'argumentation de M. Magnin tend à prouver que dans l'ordre historique elle s'impose elle-même à nous par «deux grands faits sensibles, éclatants, reconnus de tous, qui occupent une place immense dans l'histoire des hommes et dans celle des idées : l'apparition de l'Évangile et la perpétuité du gouvernement de l'Église.

1° L'apparition de l'Évangile, dont la lumière a fait pâlir toute autre lumière; de l'Évangile qui n'a d'antécédents nulle part, dont les révélations sont en opposition directe avec les idées et les mœurs du peuple au milieu duquel il a paru.

2° L'établissement et la perpétuité du gouvernement de l'Église, malgré toutes les raisons qui devaient rendre l'une et l'autre chose impossibles : gouvernement qui s'est institué de l'aveu même des princes, à qui il ôte leurs plus anciennes et leurs plus chères prérogatives, et qui dure malgré tant de schismes, tant d'hérésies, tant de passions et d'intérêts conjurés contre lui; qui dure malgré les accidents mêmes de la fragilité humaine chez les dépositaires de ce pouvoir:

De cette impossibilité d'expliquer par des raisons naturelles ces deux grands phénomènes historiques, dit-il, je crois pouvoir légitimement conclure la divinité de l'Évangile, et la sainte et surhumaine autorité de l'Église. En m'inclinant ainsi devant le mystère de la révélation, qui entraîne à sa suite la soumission aux autres mystères, je ne crois pas plus humilier mon intelligence que lorsque, dans l'ordre physique ou mathématique, j'adhère à telle ou telle vérité qui surpasse la portée de ma raison.

Et il finit en exprimant à son correspondant le vœu que ces considérations, si elles ne le persuadent pas, l'amènent à des réflexions où il trouvera par lui-même plus de raison de se convaincre[1].

Son espérance ne fut pas trompée; avant de mourir il eut la consolation de voir son ami revenu aux vérités qu'il lui avait rappelées.

Depuis qu'il avait reçu les premiers avertissements de la maladie, il avait resserré le cercle de ses travaux. Il se réduit au nécessaire. A partir de 1853, il cesse d'écrire dans la *Revue des Deux Mondes;* il se réserve tout entier pour le *Journal des Savants.* Il n'était point lié à l'égard de la *Revue;* il était obligé envers le *Journal* à lui fournir plusieurs articles par an; et rien ne pouvait l'arrêter dans l'accomplissement d'un devoir. N'eût-il pas mieux valu qu'il mît à profit ces dernières années pour terminer l'histoire dont il n'avait donné que l'introduction

[1] On trouvera cette lettre reproduite tout entière à la fin de cette notice.

au public? et le *Journal des Savants* n'est-il pas en quelque sorte responsable de l'inachèvement du livre qu'on attendait de son érudition? Si l'on considère l'ensemble des articles publiés par M. Magnin, on est fondé à dire, au contraire, que c'est au *Journal des Savants* que l'on doit de connaître, partiellement au moins, ses idées sur les principales époques de cette histoire. Il aurait pu accumuler quelques notes de plus; il aurait gardé ses lumineux aperçus pour lui-même, s'il n'avait eu cette occasion de les exposer au public.

En 1861, le mal dont il n'avait pas cessé de souffrir depuis 1853 prit un redoublement d'intensité. Il dut garder la chambre, ne plus venir à vos séances hebdomadaires, se séparer de la Bibliothèque : c'était pour lui se séparer du monde, renoncer à la meilleure partie de sa vie. Il se soumit à la nécessité et se prépara au dernier sacrifice avec cette résignation calme qu'il devait à ses sentiments de chrétien. Ceux qui l'ont vu dans cette dernière année (et qui d'entre nous s'est privé de cette consolation?) savent quelle force d'âme il gardait au milieu des douleurs les plus continues, et avec quelle douceur il en attendait la fin. Il ne cessait pas d'ailleurs de travailler: le travail était comme le mouvement naturel de sa pensée. Il s'appliquait aux choses qui l'avaient le plus intéressé dans ses études, à l'histoire du théâtre. Il achevait de mettre la dernière main (singulier contraste entre l'occupation de son esprit et les souffrances de son corps!) à la deuxième édition de sa gracieuse et sémillante Histoire des marionnettes; il préparait pour le *Journal des Savants* un dernier article sur les Drames liturgiques au moyen âge, dont je parlais tout à l'heure. L'Histoire des marionnettes parut avant sa mort : j'en tiens un exemplaire de lui avec une dédicace de son écriture où l'on voit que déjà sa main tremble; l'article promis sur les Drames liturgiques est resté inachevé. Charles Magnin mourut le 8 octobre 1862.

Il avait été nommé chevalier de la Légion d'honneur en 1833, officier en 1847.

Avant de mourir il avait institué pour légataire universelle la ville de Salins, où son père était né, où il voulait que son corps reposât. La ville reconnaissante a gardé pieusement sa mémoire, et je lui dois un témoignage public pour l'empressement qu'elle a montré à mettre à ma disposition tout ce qui pouvait m'aider dans la tâche dont je m'acquitte aujourd'hui.

M. Magnin a occupé un rang éminent et il retiendra une place d'honneur dans l'étude de l'antiquité et de l'histoire littéraire. Formé d'abord à la critique théâtrale, qui veut une décision nette et prompte, il y avait acquis une rapidité de coup d'œil qui jamais ne mit en défaut la sûreté de son jugement. Il avait pris aussi dans l'étude attentive des passions et des caractères que le théâtre produit sur la scène une habitude des grands mobiles de la vie, une connaissance du cœur humain qui se manifestait sans effort dans ses observations et faisait de ces pages légères, où il n'avait point la prétention d'enseigner, les meilleures leçons d'esthétique. Et quand il passa des feuilletons du *Globe* et du *National* aux cahiers de la *Revue des Deux Mondes* et du *Journal des Savants*, à ces mêmes qualités d'un esprit fin et pénétrant il put joindre celles d'une érudition déjà mûre, qui ne perdait rien de sa solidité pour se parer des grâces d'un style élégant et souple. M. Magnin n'était pas un de ces critiques qui puisent leur science dans le livre dont ils ont à rendre compte (ce qui ne les empêche pas de le déchirer à belles dents). Il n'abordait que les sujets sur lesquels sa science était déjà faite, et il y apportait avec ses appréciations ingénieuses une si riche moisson d'informations que ses articles devenaient le complément nécessaire du livre dont il avait fait l'examen. Il n'avait rien de commun (ai-je besoin de le dire?) avec ceux qui ne songent qu'à se faire valoir

aux dépens d'autrui, croyant faire acte de supériorité à l'égard du public en mettant sous leurs pieds le livre dont ils se font les juges. Sa critique était celle d'un homme qui se sent capable de faire lui-même une œuvre de longue haleine, qui en a fait une, qui a senti les difficultés de la tâche et se trouve par là prédisposé à l'indulgence. Même quand il se sent atteint, blessé dans les études qui lui sont chères, s'il rencontre par exemple quelque jeune écrivain qui lui semble faire fi de l'érudition comme d'un bagage embarrassant pour un littérateur, sa polémique légèrement excitée ne cesse pas d'être courtoise. On retrouve alors dans l'érudit le vif et pétillant critique du *Globe;* il se fait un jeu de désarçonner son adversaire sans lui faire d'ailleurs d'autre mal, et se croit assez vengé en lui faisant voir qu'on peut devenir savant sans cesser d'avoir de l'esprit.

Son indulgence du reste ne sacrifiait aucun principe. Il tenait par-dessus tout aux lois du bon goût et du bon sens : il s'efforçait d'y ramener les auteurs qui méritaient qu'on travaillât à les corriger, et ses remontrances portaient la marque d'un intérêt auquel on ne pouvait se méprendre. Mais il était surtout content de n'avoir qu'à louer et à admirer; heureuse disposition qu'on ne trouve pas au même degré dans toutes les notices dont il a été l'objet lui-même!

Ainsi le critique ingénieux et délicat était en même temps un cœur généreux et bon. Dans le cours d'une carrière si longue et si bien remplie, et dans la pratique d'un art qui est sans cesse aux prises avec la susceptibilité humaine en ce qu'elle a de plus sensible, il a su ne jamais l'irriter. Sa critique ainsi contenue courait le risque de faire moins d'impression sur les esprits, mais elle était assurée de laisser aussi moins de ressentiment dans les cœurs. N'ayant jamais volontairement blessé personne, il a pu dans ses derniers jours garder ce qui lui était le plus cher, comme savant et comme chré-

tien, la paix; et son nom n'éveillera jamais que des souvenirs aimables et des regrets affectueux.

M. Magnin a été remplacé par M. de Slane, le 5 décembre 1862.

APPENDICE.

LETTRE DE M. CHARLES MAGNIN À M. X...[1]

Vous désirez, Monsieur, savoir par quelles suites de déductions logiques j'ai été conduit à passer d'une respectueuse admiration pour la beauté morale du christianisme à une ferme croyance en ses dogmes. Une réponse complète à cette question exigerait des explications trop étendues. Je me bornerai en ce moment à vous indiquer le simple tracé de la route que j'ai suivie. Je n'espère pas, je vous l'avoue, que les pensées qui ont amené ma conviction produisent sur votre esprit le même effet que sur le mien. A plusieurs reprises, elles s'étaient présentées à moi, et n'avaient laissé après elles qu'une trace superficielle et fugitive. Je crois même qu'une tout autre route aurait pu me conduire au même résultat. La soumission en ces matières dépend beaucoup moins, vous le savez, de la force des arguments que d'une certaine disposition intérieure qu'il ne nous appartient pas de nous donner, mais dont nous devons nous empresser de profiter quand nous la ressentons. Si donc les motifs qui m'ont décidé ne vous persuadent pas aujourd'hui, il est possible qu'ils fassent ultérieurement sur vous une impression plus efficace. Peut-être aussi vous mettront-ils sur la voie d'autres pensées qui, nées de vos propres réflexions, auront bien plus de chances de vous convaincre; car nous croyons surtout aux idées produites par le mouvement naturel de notre esprit, ou que nous nous sommes appropriées par une intime méditation.

Avant de commencer avec vous cette sorte de course psychologique, je crois d'abord utile de fixer exactement le point de départ.

[1] La bibliothèque de Salins possède une copie de cette lettre, de la main de M. Magnin lui-même. L'original m'a été communiqué par la personne à qui elle a été écrite et qui m'a autorisé à la publier. J'ai tiré du premier texte quelques légères corrections pour le second.

Mon éducation a été chrétienne; ce n'est qu'après mon entrée dans le monde que je fus atteint de la maladie du siècle, de la contagion du rationalisme. Cependant je m'arrêtai sur cette pente. Je demeurai toujours déiste et spiritualiste. J'eus beau entendre autour de moi les derniers encyclopédistes et les nouveaux adeptes de la *raison pure* affirmer que Dieu n'existe pas, ou (ce qui n'est que la même proposition sous une autre formule) que Dieu et le monde et, subsidiairement, l'âme et le corps sont identiques, je persistai à trouver cette monstrueuse confusion beaucoup plus difficile à admettre, et même à concevoir, que la vulgaire croyance en l'action créatrice et providentielle d'une *cause* première et toute-puissante, «véritable lumière qui éclaire tout homme venant au monde.» Je note ces points résistants et demeurés debout au milieu des ruines de mes anciennes croyances, parce que ce sont les premiers degrés qui m'ont servi à remonter d'où j'étais descendu.

Cependant, jusqu'à ces dernieres années, je n'avais donné aux questions religieuses qu'une attention très-partagée. Ce n'est que dans l'automne de 1853 que, retenu seul et souffrant loin de Paris, je me promis de ne point quitter ce monde, si je pouvais, sans avoir résolu, dans la mesure de mes forces, le plus important de tous les problèmes qui puissent préoccuper un être raisonnable, le problème de la vérité religieuse.

Je cherchai d'abord en toute conscience si, en dehors du christianisme, je pourrais trouver, en repassant mes souvenirs, une philosophie ou une religion à laquelle il me fût permis d'adhérer sans restriction ni réserve. Je me demandai si je pouvais, par exemple, adopter pour symbole définitif et pour règle intellectuelle et morale un des grands systèmes philosophiques de l'antiquité, l'épicuréisme, le pyrrhonisme, le platonisme, le stoïcisme? Évidemment non. Ma raison trouvait-elle plus d'éléments de certitude dans une des religions du monde antique ou oriental, dans le brahmanisme, dans le bouddhisme, dans le druidisme, dans l'hellénisme? Toutes ces religions ont pour base le panthéisme, que repoussent, comme je l'ai dit, mes plus intimes convictions. Le judaïsme seul m'offrait le déisme élevé à la hauteur d'un dogme; mais l'ensemble de la loi juive, avec ses prescriptions exclusives et locales, me semblait plutôt le rituel provisoire d'un petit peuple que la religion destinée à la direction suprême du genre humain. Je ne négligeai pas non plus l'examen des systèmes plus laborieusement construits et prétendus plus profonds des métaphysiciens modernes; mais qu'ai-je découvert au fond de leurs arcanes? Que nous enseignent les philosophies qui tour à tour ont régné en Alle-

magne, le spinosisme, le kantisme, l'hégélianisme? Toujours et uniquement l'identité de Dieu et du monde, c'est-à-dire le panthéisme et ses infinies variétés, depuis l'idéalisme transcendantal de Fichte jusqu'à l'hypernaturalisme de Schelling. Seul, notre vieux cartésianisme me donnait entière satisfaction sur les deux grands principes placés dans mon for intérieur au-dessus de toute controverse, Dieu et l'âme; mais il ne me conduisait guère au delà.

Ainsi, après ces longs circuits, je me trouvais revenu à mon point de départ, en face du pur déisme, dont j'appréciais, sans doute, la sublimité spéculative, mais dont je n'ignorais pas non plus toute l'insuffisance pratique : noble croyance, en effet, assez forte peut-être dans les temps calmes, mais impuissante contre les tourmentes des passions violentes et contre l'assaut des grandes douleurs.

Étais-je, hélas! condamné à m'en tenir à cette ombre de religion qu'on appelle *la religion naturelle,* bien qu'en réalité elle laisse sans satisfaction les plus profonds besoins de la nature humaine? Devais-je, en désespoir de cause, accepter pour la plus haute et la plus complète expression de la vérité religieuse l'indécise et inconséquente *profession de foi du Vicaire savoyard*, c'est-à-dire le christianisme moins ses éléments divins, moins les sacrements, moins le culte, en un mot le christianisme sans ce qui oblige et commande, sans ce qui relève et console?

J'avais parcouru dans toutes ses parties le champ des investigations; le temps était venu de conclure, et je n'avais à choisir qu'entre le christianisme amoindri et mutilé de Jean-Jacques Rousseau, et le christianisme complet, le christianisme de saint Paul, de saint Augustin et de Bossuet. Mon choix n'aurait pas été un moment douteux, n'eût été cette terrible pierre d'achoppement : la grande, l'éternelle objection des mystères.

Je demeurai quelque temps dans une pénible perplexité; enfin je me décidai à affronter résolûment cette formidable question. Peut-être après tout n'était-ce qu'un épouvantail qui s'évanouirait à la clarté d'un examen attentif. Et d'abord est-il bien sûr que notre superbe raison ne se courbe devant aucun mystère? Je crois fermement en Dieu, et cependant la toute-puissance et la toute-bonté divine n'ouvrent-elles pas des abîmes où ne peut pénétrer notre intelligence? Comment concilier l'omnipotence et l'omnisagesse du Créateur avec les maux répandus à profusion dans ses œuvres? Que le mal moral soit une inévitable conséquence de la liberté humaine, je le conçois; mais il y a des maux qui ne viennent point de cette source. Puis-je imputer à l'homme les tremblements de terre, les

inondations, la ciguë, la hyène, la vipère? Ce sont là, quoi qu'en dise Leibniz, d'étranges présents que nous a faits la toute-puissance divine. Et cependant je n'hésite pas à tenir pour deux vérités également certaines, quoique incompatibles, l'existence du mal et la suprême bonté de Dieu. Ainsi, sans craindre de blesser le sens commun, j'admets deux notions qui s'excluent, tranchons le mot, je crois l'impossible. Dans un autre ordre de faits, j'admets mathématiquement, avec les géomètres, que la moindre partie de l'étendue est divisible à l'infini, et physiquement je suis obligé de reconnaître, avec les chimistes, l'indivisibilité des atomes. La notion de l'infini, de l'éternité, de l'espace, en un mot toutes les idées nécessaires s'imposent d'elles-mêmes à notre entendement quoiqu'elles échappent à toute démonstration scientifique. Si nous tournons les yeux sur nous-mêmes, il n'y a pas une de nos fonctions organiques (la génération, la nutrition, la vision, la vie et la mort elles-mêmes) qui ne soit pour nous un impénétrable mystère. Il serait impossible de croire *a priori* que quelques poignées de grain jetées sur un champ doivent se changer en moisson ou que cet insecte qui rampe sur une feuille va se filer un tombeau d'où il sortira, non plus chenille, mais papillon. On fera remarquer, je le sais, que si, dans l'ordre des faits naturels, les causes se dérobent à notre intelligence, les phénomènes du moins sont patents, sensibles, palpables : je touche le grain et l'épi; je vois l'insecte ourdir sa soyeuse enveloppe et en sortir métamorphosé; je puis même, en creusant un peu la terre ou en ouvrant la chrysalide, suivre pas à pas la marche de ces merveilleuses transformations. Il n'en est pas de même des mystères chrétiens. La Trinité, l'Incarnation, la Transsubstantiation sont inaccessibles à la fois à notre intelligence et à nos sens. Ils ne s'imposent pas non plus à notre entendement comme les premiers principes des métaphysiciens et des géomètres. L'homme ne connaît les mystères religieux que par l'enseignement de l'Église. Et de quelles preuves celle-ci appuie-t-elle ses assertions? d'une seule, mais de la plus imposante de toutes, de la parole même de Dieu. Cependant cette parole irréfragable, *la Révélation*, comme on l'appelle, c'est-à-dire Dieu parlant aux hommes autrement que dans leur conscience, est un fait de l'ordre surnaturel, une vérité de foi, un mystère, en un mot, qui ne diffère des autres mystères que par son importance logique, car, une fois admis, il entraîne la soumission à tout ce que l'Église enseigne. Aussi la vérité de la *Révélation* est-elle le point capital, la clef de voûte du christianisme, la question suprême et décisive sur laquelle il importe de concentrer toutes les forces de notre attention. Voyons donc si, en dehors de la foi, nous

pouvons trouver pour croire à la Révélation des motifs plausibles et rationnels.

Ce qui permet aux esprits les plus fermes, disions-nous tout à l'heure, de s'incliner sans répugnance devant les mystères de l'ordre naturel, c'est que ceux-ci, bien qu'incompréhensibles dans leurs causes, sont visibles et tangibles dans leurs effets. Eh bien, il en est, si je ne me trompe, précisément ainsi du mystère de la Révélation. Bien loin de manquer d'une base solide et réelle, ce mystère repose sur deux grands faits sensibles, éclatants, reconnus de tous. sur deux faits qui occupent une place immense dans l'histoire des hommes et dans celle des idées.

Un certain jour la lumière de l'Évangile s'est levée sur le monde, elle a fait pâlir aussitôt toute autre lumière, et elle n'a été elle-même surpassée par aucune autre. Ceux qui nient la divinité du christianisme sont expressément tenus d'expliquer par des causes humaines cette supériorité de la doctrine évangélique sur tout ce qui l'a précédée et sur tout ce qui l'a suivie. Ce n'est pas tout: il faut encore qu'ils rendent humainement raison d'un second phénomène, pareillement sans analogue dans les annales du monde, à savoir : l'établissement et la perpétuité du gouvernement de l'Église, pouvoir tout immatériel, qui, sans posséder aucune des conditions de force et de durée, a surmonté pourtant les innombrables obstacles qu'il a rencontrés soit dans son sein, soit au dehors. Que si la marche ordinaire des choses humaines ne suffit pas pour expliquer cette double merveille, nous serons autorisés à voir dans ces deux grands faits une manifestation directe de la suprême sagesse, et à proclamer l'Évangile divin et l'autorité de l'Église sainte et surhumaine; nous pourrons, en un mot, croire le mystère de la Révélation, sans que notre raison ait à réclamer.

Vous donc, qui refusez d'admettre la divinité de l'Évangile, avez-vous à nous fournir une explication naturelle de la merveilleuse apparition dans un coin de l'Empire romain de cette doctrine inattendue, inouïe, sans précédents, sans préparation, qui est venue tout à coup renouveler la face de la terre et changer les bases de la famille et des institutions? Il y a deux choses également admirables dans l'Évangile: les préceptes et le précepteur, la vie de Jésus et ses paroles. Chicanez tant que vous voudrez, contestez les textes, supposez des fraudes, des interpolations, des omissions; soutenez même, avec Strauss, que les récits des Évangélistes ne sont qu'un tissu de légendes, d'allégories, de mythes: vous conviendrez toujours que les allégories, les légendes, les mythes ne naissent point du néant. D'où ceux-ci sont-ils venus? De l'imagina-

tion populaire, dites-vous; mais le peuple ne met dans ses créations que les idées et les sentiments qui lui sont habituels : les héros de ses légendes, il les crée à son image. Or, reconnaissons-nous le moindre trait du caractère hébreu, si dur, si inexorable, dans la charitable parabole du Samaritain ou dans le miséricordieux récit de la femme adultère? Peut-on raisonnablement supposer que des imaginations juives se soient complu à inventer le mythe étrange de leur Messie, fils de David, né dans une étable et mort sur une croix, tout exprès apparemment pour blesser la plus chère et la plus indestructible espérance de la nation juive? Non, il est sans exemple que les légendes populaires prennent le contre-pied des opinions du peuple où elles naissent. Vous direz peut-être, comme une autre école l'a avancé, que la doctrine de Jésus-Christ est l'œuvre collective et successive d'une secte de réformateurs anonymes qui ont abrité derrière un nom fictif les périlleuses nouveautés qu'ils voulaient répandre; mais le sang si généreusement versé pour leur foi par les apôtres réfute assez cette lâche hypothèse. L'originalité même du langage, sa justesse et sa profondeur, sa forme interrogative et parabolique, établissent invinciblement la personnalité du Christ. Comparez les diverses parties du Nouveau Testament : saint Luc et saint Jean, quand ils parlent en leur nom, approchent-ils de la sublime sérénité empreinte dans les paroles de leur divin maître? La véhémente et rude éloquence de saint Paul a-t-elle la moindre ressemblance avec la douce et magistrale autorité des prédications du Sauveur? Enfin, si l'Évangile n'est pas de source divine, montrez-nous ses origines terrestres. D'où ses auteurs, quels qu'ils soient, ont-ils tiré cette surprenante nouveauté? Ce n'est certainement pas de la Judée. Serait-ce d'Alexandrie, d'Athènes ou de Rome? Nous savons tout ce qui se disait, tout ce qui se faisait alors dans ces métropoles du monde païen. Indiquez-nous de grâce, parmi les contemporains de Tibère, le moraliste capable de composer le sermon sur la montagne. Vous aurez beau interroger les plus illustres représentants de l'Académie, du Lycée ou du Portique; vous aurez beau faire appel à tous les sphinx de la sagesse orientale; vous aurez beau même réunir toutes les vérités éparses dans l'Ancien Testament, vous ne parviendrez jamais à faire jaillir de ces sources, si riches qu'elles soient, ni le divin précepte de l'humilité, ni l'amour des ennemis, ni la notion de l'égalité et de la fraternité humaines, ni le type de la pureté tout à la fois maternelle et virginale. Je n'insiste pas : pour tout esprit bien fait, l'Évangile porte en soi la preuve éclatante de sa céleste origine.

Le doigt de Dieu n'est pas moins visible dans l'établissement et l'étonnante stabilité du gouvernement de l'Église.

En effet, peut-on concevoir, en ne sortant pas du cercle des probabilités humaines, que les empereurs, maîtres absolus du monde, aient abdiqué volontairement leurs anciennes, que dis-je, leurs divines prérogatives, et déposé, sans combat, la plus belle moitié de leur puissance entre les mains de quelques pieux et pauvres vieillards? Conçoit-on que tous les envahisseurs barbares aient successivement imité cette étrange et débonnaire abnégation, et que, plus tard, regrettant leurs imprévoyantes concessions, ils n'aient pu parvenir, après des luttes séculaires, à ressaisir cette part de leur souveraineté mutilée? Certes, cet incroyable triomphe de la pensée sur la force n'est pas de l'ordre naturel. La durée de ce gouvernement, qui, depuis les apôtres, a conservé son principe et sa forme en ce qu'ils avaient d'essentiel, est, on peut le dire, un miracle perpétuel; oui, un miracle : je maintiens le mot, tant qu'on ne m'aura pas montré une autre école philosophique ou un autre gouvernement qui, comme la papauté, compte dix-huit siècles d'existence, et cela malgré plusieurs schismes, malgré une multitude d'hérésies, malgré les luttes les plus acharnées et, ce qui était un bien plus grand péril, malgré les fautes humaines commises par quelques-uns de ses chefs et de ses ministres.

De cette impossibilité d'expliquer par des raisons naturelles ces deux grands phénomènes historiques, je crois pouvoir légitimement conclure la divinité de l'Évangile et la sainte et surhumaine autorité de l'Église. En m'inclinant ainsi devant le mystère de la Révélation, qui entraîne à sa suite la soumission aux autres mystères, je ne crois pas plus humilier mon intelligence que lorsque, dans l'ordre physique ou mathématique, j'adhère à telle ou telle vérité qui surpasse la portée de ma raison. D'ailleurs, je me hâte de le reconnaître, l'indépendance de la pensée et ce qu'on appelle le *libre examen* n'ont que bien peu à perdre à la soumission aux dogmes. L'Église, dans sa sagesse, n'a promulgué qu'un très-petit nombre d'articles de foi. La liste de ces questions supérieures et réservées, si on la dressait avec une discrète exactitude, serait très-courte. Il est vrai qu'à certaines époques la théologie (qui n'est en réalité qu'une science humaine, et à ce titre faillible comme toutes les autres), poussée par des passions d'école ou par des intérêts séculiers, a commis ou inspiré des actes d'une déplorable intolérance; mais ces temps sont loin de nous. Aujourd'hui, la liberté scientifique et la cause du progrès n'ont rien à redouter du christianisme. Une sage piété a ré-

sumé dans un judicieux axiome la charte, si je puis ainsi m'exprimer, des droits et des devoirs de l'esprit humain : *in certis unitas, in dubiis libertas, in omnibus caritas.* La science et la raison peuvent accepter ce partage; il est juste et il suffit à tous les besoins intellectuels.

Je sens, Monsieur, mieux que personne, tout ce qui manque à cet exposé; mais j'ai voulu vous adresser une lettre, et non un livre. Celle-ci dépasse de beaucoup les limites où j'aurais voulu la renfermer. Si cependant les considérations qu'elle contient ne parviennent pas à vous convaincre, je vous prie de ne pas vous décourager. Vous trouverez aisément des guides plus experts que moi. D'ailleurs, comme je vous le disais en commençant, les arguments les plus décisifs, vous les trouverez surtout en vous-même.

Ch. Magnin.

Paris, 29 avril 1855.

MÉDAILLES COMMÉMORATIVES

DE

LA DÉFENSE DE METZ EN 1552.

ÉTUDE

PAR M. P. CHARLES ROBERT,

MEMBRE DE L'ACADÉMIE.

Messieurs,

La défense de Metz, en 1552, eut un immense retentissement et fut célébrée, à la manière antique, par des médailles représentant, les unes Henri II, les autres François de Lorraine. On sait que le roi avait grand air et que le duc de Guise portait sur son visage l'empreinte de ses nobles sentiments. De tels modèles étaient dignes des artistes de la Renaissance. Cependant toutes les médailles commémoratives du siége de

1552 n'ont pas la même valeur artistique : les unes plates, sans effet, semblent forgées dans l'atelier monétaire de Metz, qui avait déjà une certaine activité au moment où cette ville rentra, avec les Trois-Évêchés, dans le giron de la vieille Gaule; les autres, de grand diamètre et remarquables par des reliefs nettement accusés, sont évidemment sorties des puissantes machines que le menuisier Aubry Olivier venait d'installer à Paris, dans le palais des Étuves[1].

Les pièces frappées au type du roi, pour rappeler soit la délivrance de Metz, en janvier 1553, soit l'ensemble des événements heureux de l'année 1552, offrent diverses variétés[2], auxquelles on a cru récemment pouvoir ajouter le type suivant connu par un dessin du graveur Sébastien Leclerc :



Ce n'est pas une composition du temps, mais une simple

[1] Aubry Olivier ne fut confirmé que le 3 mars 1553 dans la charge de maître et conducteur des engins de la monnaie; mais le moulin dout il était l'inventeur avait été installé dès les premiers jours de l'année.

[2] Voir, dans les *Mémoires de l'Académie de Metz*, t. XXXIII, p. 331, 1851-1852, ma première Étude sur les souvenirs numismatiques du siége de 1552.

fantaisie due, selon toute apparence, au célèbre artiste messin.



Quel qu'il soit, l'auteur de cette composition, en datant de 1553 la levée du siége, a fait une application rétroactive du comput moderne, adopté seulement par Charles IX en 1564. Sous Henri II l'année commençait à Pâques, et le mois de janvier, qui vit la retraite des Impériaux, appartenait encore à l'année 1552. Ce dernier millésime se lit exclusivement sur les médailles authentiques.

La pièce suivante, de moyen module et de médiocre style, est fort rare :





Elle consacre au succès de la défense une inscription au-

dessous de laquelle est gravé l'écusson de la cité, parti d'argent et de sable. Sur une variété de cette médaille dont le revers est beaucoup mieux gravé le nom du peuple, MEDIOM[ATRICIS], est substitué à celui de la ville :





Les médailles au nom du duc de Guise ne présentent que deux types.

La première porte, d'un côté, la couronne de graminées, c'est-à-dire la couronne obsidionale, avec la légende : FRANCISCO A LOTHAR[INGIA] DVCI GVISIAE PARI FRAN[CIAE] DECR[ETO] EXERCIT[VS], et, dans le champ, en sept lignes : OBSERV[ATOS] METIM ET FRAN[CIAE] PROCERES CAROLO V IMP[ERATORE] ET GERM[ANIS] OBSID[ENTIBVS].





Le revers exprime pour le vainqueur le vœu suivant : MARS

DEDIT GRAMINEAM PERGE REDDET REGIAS HIEROSOL[YMAE] ET SICIL[IAE] TVORVM PROAVORVM ORNAMENTA — H[ENRICI] II F[RANCORVM] R[EGIS] IVSSV. On peut croire, d'après cette inscription tracée par ordre du roi, que la cour, en 1552, souhaitait franchement à la maison d'Anjou la problématique restauration que tenta un siècle plus tard, seul et sans appui, un autre Guise, devenu chef de l'éphémère république improvisée par Masaniello.

La seconde médaille est exclusivement relative au siége de Metz.

Au droit, sous la légende, FRANCISCVS DVX GVISIVS, le duc de Guise apparaît en buste; il porte une armure de combat sans aucun ornement; sa tête est nue, ses cheveux courts, sa barbe pointue.



Au revers, la cité de Metz en perspective; sur les remparts, un guerrier plus grand que nature, debout et armé de toutes pièces; en arrière et accourant vers lui, une troupe de lances; dans la campagne, des cavaliers en marche et des chevaux

échappés; en légende, sur une banderole flottante, la date du siége et les mots : HÆC TIBI META.



Mais quel est le moment que l'artiste a choisi? L'étude des opérations du siége, si profondément intéressante, va nous l'apprendre.

Le principal historien des événements militaires qui s'accomplirent alors, Bertrand de Salignac[1], est presque toujours d'une grande précision; homme de guerre et écrivain, il raconte avec simplicité et d'une manière saisissante des faits auxquels il a pris part[2]; mais, s'il peint en maître la figure du duc de Guise, s'il décrit les sorties de chaque jour, les saillies comme

[1] Bertrand de Salignac, marquis de Fénelon, plus tard ambassadeur du roi auprès de la reine Élisabeth, combattait dans les sorties de la garnison. François de Rabutin dit en parlant de lui : «Comme beaucoup de gentils esprits d'hommes qui y estoient présens et plusieurs fois se sont trouvez aux meslées et apres, de la mesme main qu'ils avoient combattu escrivoient les faicts dignes de mémoire; entre lesquels je puis nommer Salignac, gentilhomme de nostre temps, de méritée réputation tant aux armes qu'aux lettres, lequel en a tellement bien et selon la vérité escrit, qu'il n'estoit presque besoing en parler davantage, ny en atteindre autre chose.» (François de Rabutin, *Commentaires sur le fait des dernières guerres*, collection Michaud et Poujoulat, t. VII, p. 436, col. 2.)

[2] *Le Siége de Metz en 1552*, à Paris, chez Charles Estienne, imprimeur du roi, MDLIII.

on disait alors, s'il n'oublie rien des coups de lance donnés. des convois enlevés et des prisonniers faits dans ces escarmouches, où la valeur des défenseurs suppléait à leur nombre et où l'imprévu de l'attaque tenait incessamment l'ennemi sur pied[1], il est moins explicite lorsqu'il s'agit des travaux de l'ingénieur et de la marche générale du siége. Le *Brief discours du siége de Metz en Lorraine*[2], les *Éphémérides du siége et saillyes de Metz*[3] et la *Chronique de Jean Carion,* continuée par Mélanchthon[4], traitent la question au même point de vue, mais avec moins de sûreté et sans développements. Des lettres, écrites de Thionville ou du camp devant Metz par des personnages de la suite de Charles-Quint et par l'empereur lui-même[5]. existent heureusement aux archives de Simancas et contiennent des renseignements précieux, qui, je crois, n'ont pas été utilisés jusqu'à ce jour pour l'étude du siége.

Ces diverses sources d'information se contrôlent et se complètent. Le plan. joint à l'édition originale de Salignac, est bon aussi à consulter, quoique le mélange de la perspective et de la projection le rende parfois confus, tandis que le mépris absolu des distances y cause d'étranges erreurs. Je donne ici, réduit au tiers, ce plan, dont j'ai, faute d'espace, abrégé la légende.

[1] « Les saillies que ceux de dedens font tous les jours, ilz les font galantement comme gens qui entendent le mestier, et ne se soucient point beaucoup des nostres, car ilz viengnent tous les jours jusques à nos tranchies. » (Lettre écrite le 21 novembre 1552 par le sieur de Boussu, qui commandait le contingent des Pays-Bas; cf. Gachard, *Retraite et mort de Charles-Quint au monastère de Yuste;* introduction, p. 28, note 1.)

[2] Lyon, Payen et Rollet, in-4°, 1553.

[3] Par Y. L. sieur des Chagnatz, soldat en la compagnie du capitaine Voguedemar.

[4] Wittemberg, 1558.

[5] Ces documents, qui proviennent de l'ancienne chancellerie impériale, ont été transcrits en 1853 par M. Gautier, colonel du génie, alors commandant en second l'école de Guadalajara, et traduits par M. le général d'artillerie de Boblaye. Leur publication est due à M. Chabert, qui leur a donné place à la suite d'une réimpression de l'œuvre de Salignac (in-4°, Metz, Rousseau-Pallez, 1856).



A Moselle. — B Seille. — C Colline de Belle-Croix. — D Porte Sainte-Barbe. — E Porte des Allemands. — F Porte Mazelle. — G Porte Saint-Thiébaut. — H Porte Champenèze avec son château en avant. — I Tour d'Enfer; en arrière, deux plates-formes pour artillerie; en avant une brèche. — K Porte aux Mores; en avant, le pont sur la Moselle, en tête duquel la garnison vint escarmoucher avec le margrave Albert de Brandebourg. — L Porte et ravelin du Pontiffroy. — M Village de Magny et pont sur lequel les Impériaux passèrent la Seille lorsqu'ils changèrent de point d'attaque. — N L'abbaye de Saint-Arnould et son bourg; au milieu, le chemin traversant la plaine du Sablon et rejoignant la porte Champenèze. — O Camp de la reine Marie. — P Batteries dirigées contre le front nord-est. — Q Château de la Horgne, servant de logis à l'empereur; à droite et en avant, le camp des Espagnols et des Italiens; à gauche, celui des Allemands. — R Développement des premières tranchées, avec batteries en arrière; à gauche, les cavaliers de tranchée établis de chaque côté du chemin qui va de l'abbaye de Saint-Arnould à la porte Champenèze. — S Tranchées et travaux exécutés après l'arrivée de l'empereur; à gauche et en avant les gabionnades et les cavaliers armés de canons; la tranchée la plus voisine du fossé laisse voir le dernier cavalier élevé contre la tour d'Enfer. — T Camp et batteries du margrave Albert. — V Tours des Ligniers et des Vassieux ruinées et brèche de la courtine. — X Ordre pour défendre la brèche. — Z Village de Moulins et pont sur la Moselle par lequel les Impériaux battirent en retraite sur Thionville.

Henri II avait occupé les places de Metz, de Toul et de Verdun au commencement de 1552, en vertu de son traité secret avec les princes protestants, ligués eux-mêmes contre Charles-Quint[1]. Mais l'empereur, qui avait failli être surpris à Inspruck par leur chef, Maurice de Saxe, céda à leurs exigences et les détacha de l'alliance française; seul, Albert de Brandebourg, margrave de Culembach[2], resta en apparence l'allié du roi de France, tout en se réservant, comme l'établissent les documents espagnols[3], de jeter ses vieilles bandes là où l'on saurait les payer le plus cher.

Charles-Quint, à peu près sûr de l'Allemagne, avait encore de grandes affaires en Italie; il les négligea, décidé qu'il était à porter toute sa puissance contre Henri II, et convoqua les forces de ses vastes États: mais, dissimulant encore, il parla d'aller au secours de son frère contre les Turcs. Ce ne fut qu'après avoir « assemblé ses gens et fait sa masse à Munich[4] » qu'il démasqua ses projets. Il résolut d'entrer en France par les Trois-Évêchés, pendant que l'armée des Pays-Bas opérerait dans le nord du royaume, et c'est à Metz qu'il réserva les premiers coups[5].

[1] Au sujet des négociations qui amenèrent ce traité et des événements qui le précédèrent et le suivirent, voir dans la *Revue des Deux Mondes*, décembre 1870, l'article publié par M. Charles Giraud sous ce titre : *La France et les princes allemands au XVIe siècle; les Trois-Évêchés et le siége de Metz en 1552.*

[2] Albert, surnommé le Belliqueux, l'Alcibiade ou le Jeune, neveu du premier duc de Prusse, Albert, margrave de Bereith, était en même temps arrière-cousin de Joachim II, qui occupait alors le trône électoral de Brandebourg. Ses cruautés le firent mettre dans la suite au ban de l'empire.

[3] Cf. *Documents espagnols*, p. 116, *Lettre de Louis Orejuela à Gonzalve Perez*, secrétaire de Philippe, et, p. 125, *Lettre du 4 novembre*, sans suscription ni signature.

[4] Rapport en date du 17 août, adressé de Venise au roi (*Mémoires-journaux du duc de Guise*, collection Michaud et Poujoulat, t. VI, p. 74).

[5] Dès le mois d'avril 1552, au moment même où le roi, après avoir placé Metz sous son protectorat, continuait sa route vers l'Allemagne, on agita au conseil de régence des Pays-Bas s'il ne conviendrait pas d'envoyer sans délai, contre

Le roi, lors de son séjour à Metz, au mois d'avril, avait confié au comte de Gonnor le gouvernement de la place et lui avait donné l'ordre de la mettre en état; mais peu de travaux avaient été exécutés, peu de mesures avaient été prises, lorsqu'il ne fut plus permis de se tromper sur les projets de Charles-Quint.

François de Guise fut nommé lieutenant général du roi dans les Trois-Évêchés; il était désigné à la fois par ses hautes vertus militaires et par sa qualité de frère du cardinal de Lorraine, qui administrait l'évêché de Metz et pouvait lui fournir des secours [1]. C'est le 17 août que Guise se jeta dans la place, où vinrent bientôt le joindre l'élite de la noblesse française et des hommes habiles dans l'art de la guerre [2].

Le lieutenant général du roi pourvut à tout dès son arrivée. La munition possédant à peine deux mille huit cents cartes de blé, les maires des villages reçurent l'ordre d'envoyer à Metz, où ils en seraient payés, tout ce qu'on requerrait des récoltes lorsqu'elles seraient faites. Mais comme à une certaine distance de la ville les routes étaient menacées par les coureurs de la garnison allemande de Thionville, M. de Nemours, le vidame de Chartres, le comte de la Rochefoucauld et d'autres se chargèrent en personne, avec des chevau-légers, de protéger les convois et d'assurer le ravitaillement de la place. La ville approvisionnée, on commença, comme on disait alors, le dégât dans la campagne; mais cette rigueur

cette place, toutes les forces du Luxembourg. L'entreprise eût été alors relativement facile; on n'osa la tenter. (*Délibérations de la reine de Hongrie, du 29 avril 1552, Archives du royaume de Belgique, papiers d'État, lettres des seigneurs*, t. IV, fol. 398.)

[1] Il y avait longtemps, au XVIe siècle, que l'évêque n'exerçait plus aucune seigneurie temporelle sur la cité de Metz; mais il avait conservé dans l'évêché quelques petites places, où il jouissait encore de certains droits régaliens, tels que celui de frapper monnaie.

[2] Pierre Strozzi, chevalier de l'ordre, les seigneurs de Saint-Remy, d'Ortobie de Popincourt et Camille Marin, qui fut tué par un boulet.

répugnait au lieutenant général du roi, et on laissa dans bon nombre de fermes le vin, le blé et les fourrages qui s'y trouvaient encore; on en conserva toutefois l'état, afin de les pouvoir détruire à l'approche de l'ennemi. Les récits du temps louent fort cette mesure, qui ajournait la ruine des habitants. Ici, cependant, une remarque instructive est à faire : on avait cru que ce retard serait sans danger et qu'on aurait le temps d'exécuter le plan arrêté et de brûler ou de noyer, avant l'arrivée de l'ennemi, tout ce qui pourrait lui servir. On s'était abusé, car une lettre écrite, le 22 octobre, du quartier général de l'empereur, déclare que «l'ennemi n'a rien brûlé de bien important et que les fourrages abondent[1].» Or, en ce temps de mauvaises routes, où les armées ne vivaient guère que sur le pays, on comprend qu'il eût fallu avant tout ôter à l'ennemi les ressources locales; mais Guise avait été fidèle aux instincts français. Pendant qu'on donnait à Metz, imprudemment peut-être, cet exemple d'humanité, le comte de Rœux, qui avait, à la tête des forces de l'empereur, envahi l'Artois et la Picardie, y faisait le vide avec une sauvage régularité et incendiait sept cents villages.

En même temps que la ville de Metz s'approvisionnait, les habitants, autres que les ecclésiastiques jugés indispensables au service du culte et qu'un certain nombre de marchands, d'artisans ou de manœuvres pouvant être utiles pendant le siége, furent prévenus par le magistrat qu'ils auraient à quitter la ville au premier ordre; ils se hâtèrent d'envoyer au dehors leurs meubles et leurs effets, ou les confièrent, sur inventaires, aux seigneurs de Piépape et de Saint-Bélin, ordonnés commissaires à toutes les munitions. Les canons, dont la cité était si fière, au dire de ses historiens, étaient éventés : ils furent refondus; la poudre était vieille : on en fabriqua de

[1] *Documents espagnols*, p. 120 et 121.

nouvelle; les constructions qui encombraient les fossés et s'adossaient aux murailles gênaient la défense : elles furent impitoyablement abattues, sans que les habitants fissent entendre aucune plainte. Au dehors, on rasa des bourgs entiers pour priver les assiégeants de tout couvert et pour permettre à l'artillerie de la place de voir et de balayer les abords; on sapa et on étançonna les colonnes et les piliers des édifices, afin de les faire tomber au premier ordre. L'église de la célèbre abbaye royale de Saint-Arnould, vaste et élevée, pouvait servir de plate-forme aux canons ennemis; sa ruine fut consommée, dès que le clergé eut transféré processionnellement à Metz les reliques des grands saints de la vieille Austrasie et les corps d'Hildegarde, de son fils Louis le Débonnaire et de plusieurs Carlovingiens. Derrière les châsses marchèrent le duc de Guise et vingt-trois princes, la tête nue et la torche au poing, puis le maître-échevin, les Treize et les autres officiers de la cité en costume de cérémonie.

Cependant les remparts et les cavaliers en terre, dont quelques-uns avaient été commencés par le comte de Gonnor, furent activement élevés, surtout vers l'est, en face des routes que devait suivre l'ennemi. C'est ainsi qu'un grand terrassement intérieur, qui portait encore naguère le nom de *retranchement de Guise,* fut établi en arrière de la porte Sainte-Barbe, entre la Moselle et le second bras de la Seille.

La garnison était peu nombreuse; on ignore quel était exactement son effectif au début du siége. Les Bénédictins, auteurs de l'histoire de Metz, ne l'évaluaient qu'à sept ou huit cents chevaux et cinq mille fantassins. Salignac dit que « la cavalerie ne fit monstre que de quatre cent quarante-quatre chevaux et qu'ensemble les trois compagnies d'hommes d'armes étoient loin alors de leur nombre total de neuf-vingts; » quant aux autres corps réguliers, qui consistaient principalement en vingt-trois enseignes de gens de pied, il ne

leur donne guère que quatre mille cinq cents hommes. Le récit d'Ambroise Paré confirme ce dernier chiffre. En outre, on conserva douze cents des nombreux pionniers employés aux terrassements pendant les deux mois qui s'écoulèrent entre l'arrivée du duc de Guise et celle de l'armée ennemie. Les documents espagnols évaluent le nombre des défenseurs de la place, tantôt à huit mille hommes, y compris quinze cents lances[1], tantôt à dix mille fantassins avec mille chevaux[2]; ces dernières évaluations sont évidemment exagérées. Les forces françaises, quelles qu'elles fussent au juste, semblaient donc insuffisantes; mais elles se doublaient par une bonne discipline et comptaient, au dire même des écrivains étrangers, les hommes de guerre les plus habiles.

L'armée qui se réunissait pour attaquer Metz était, au contraire, de beaucoup la plus considérable des armées qui furent mises en ligne au XVIe siècle. On ne saurait cependant accepter le nombre de deux cent mille hommes auquel l'a fait monter la petite chronique écrite à Metz, au couvent des Célestins[3], ni peut-être même celui de cent vingt mille indiqué par Ambroise Paré[4]; mais les chiffres de soixante mille fantassins, de sept mille pionniers et de plusieurs milliers de chevaux qu'accusent les documents espagnols, après la jonction de l'armée du margrave Albert, sont assurément trop faibles. Bertrand de Salignac, lorsqu'il énumère les corps des diverses nations qui formaient l'armée ennemie, ne donne leur effectif total ni au début ni à la fin du siége.

L'avant-garde de Charles-Quint, partie de Deux-Ponts, se présenta le 19 octobre devant la place et s'installa sur le pla-

[1] Francisco de Erarso, qui fut plus tard secrétaire d'État de Philippe II (*Documents espagnols*, p. 128).

[2] *Lettre du 4 septembre* (sans signature), *ibid.* p. 125.

[3] *Hist. bénéd. de Metz*, t. III, p. 49.

[4] *Voyage à Metz*, dans les Œuvres complètes d'Ambroise Paré (Paris, 1614, p. 1205).

teau de Grimont. Quelques jours après, le contingent des Pays-Bas étant arrivé à son tour, et la grosse artillerie, venue par la Moselle, ayant été mise à terre, le duc d'Albe, qui commandait en chef, ouvrit les opérations. Les hauteurs de la Belle-Croix, situées à l'est et tout près de la place, s'offraient naturellement à l'ennemi; elles furent occupées, malgré les efforts d'une sortie, reçurent quelques canons et envoyèrent des boulets contre la porte Sainte-Barbe et les murailles voisines. Cette position élevée semblait permettre de diriger sur Metz et sur ses défenseurs un tir plongeant auquel ils auraient difficilement résisté; cependant le duc d'Albe renonça à la conserver, et, le 2 novembre, laissant au camp de Grimont ou de la reine Marie quatre régiments et trois mille chevaux, qui y restèrent jusqu'à la fin du siége, il alla passer de vive force la Seille avec le gros de l'armée et installa son camp au Sablon, plaine ondulée qui s'étend entre cette rivière et le haut de la Moselle, au sud de la place.

Ce changement de position étonna les défenseurs et les habitants restés dans la ville. La petite chronique des Célestins n'hésite même pas à incriminer les intentions du lieutenant de Charles-Quint; quant à Salignac, sans justifier le mouvement, il reconnaît que la place, grâce aux récents travaux de la défense, était devenue très-forte du côté de l'est.

L'examen des lieux permet d'assigner au mouvement de l'armée ennemie deux motifs également impérieux. Le premier était la différence du terrain : sur le plateau de Grimont et à la Belle-Croix, le sol, de nature argileuse, devient impraticable après quelques jours de mauvais temps, et, selon les récits espagnols, l'automne de 1552 fut très-pluvieux; au contraire, le sol perméable de la plaine du Sablon promettait une installation moins mauvaise pour les camps et des tranchées qui ne seraient pas noyées. Le second motif était essentiellement technique : la place, à l'est, en face des hau-

teurs de la Belle-Croix, était doublement protégée par la Seille, qui baignait ses murs et qui formait en outre, à l'intérieur, à une certaine distance de l'enceinte, une large coupure. Or les eaux de cette rivière, qui a peu de pente, grossissent considérablement à la fin de l'année: les Impériaux auraient eu, par conséquent, aux derniers instants du siége, des passages de fossés bien difficiles à tenter. Quant à la partie de l'enceinte qui s'étendait jusqu'à la Moselle, si elle ne présentait qu'un fossé plein d'eau, formé par la jonction des deux branches de la Seille, elle était renforcée à l'intérieur par le puissant retranchement dont j'ai parlé plus haut. Au nord et au nord-ouest, deux larges bras de la Moselle rendaient les attaques plus difficiles encore. Au contraire, le grand ouvrage rectangulaire en saillie qui défendait la ville au sud-ouest, en face du Sablon, n'avait point d'eau dans ses fossés et ne se composait encore que des vieilles murailles sans remparts. Le nouveau point d'attaque était donc indiqué. Il ne faut pas oublier qu'à cette époque on ne pouvait pas détruire les villes par le bombardement; l'artillerie, qui usait parfois encore de boulets de marbre, n'était pas assez puissante. Quant à affamer lentement les garnisons, on n'y songeait pas, tant les traditions de la chevalerie étaient vivantes; aussi l'assaut était-il le but unique, et, si l'on faisait des tranchées, si l'on montait des batteries, c'était pour approcher de la place, pour faire brèche et hâter le moment de la lutte corps à corps. Ces conditions, dans lesquelles se faisait la guerre au XVIe siècle, étaient, il faut le reconnaître, favorables au génie français.

Quoi qu'il en soit, le nouveau point d'attaque ayant été choisi, les tranchées s'étendirent rapidement des bords de la Seille au chemin qui conduisait de l'abbaye de Saint-Arnould à la porte Champenèze, et dépassèrent même ce chemin: elles enveloppaient ainsi, d'un côté, le flanc sud-est du grand ou-

vrage rectangulaire, de l'autre, la partie de sa longue face qui s'étendait jusqu'au château de la porte Champenèze. Pour battre ce château, deux cavaliers en terre et en gabions furent élevés à droite et à gauche du chemin dont il vient d'être question. Le 9 novembre, l'ennemi démasqua ses batteries, lança sur la ville une volée de boulets, et commença ensuite contre les murailles un tir régulier. L'artillerie de la place répondit sans grand succès et ne fit guère que briser quelques affûts. Tout d'abord la porte Champenèze et les murs voisins furent entamés, et le duc de Guise, qui se tenait dans la fausse braie pour observer l'effet des projectiles ennemis, faillit être enseveli sous les décombres. Le 17 novembre, la brèche s'ouvrit, mais le bas des murailles n'avait pas été atteint et l'assaut était impossible.

C'est vers la même époque que le margrave Albert de Brandebourg, qui se trouvait alors à Marsal, ne pouvant obtenir du roi les sommes énormes qu'il prétendait lui être dues, renonça à la conduite ambiguë qu'il tenait depuis quelque temps, et fit ouvertement des propositions à Charles-Quint. L'empereur avait contracté un emprunt en Italie et trouvait des ressources dans les galions des Indes et dans le crédit des Pays-Bas : il pouvait donc traiter, et il traita avec le margrave, tout en montrant un vif chagrin [1] d'avoir à donner la main à un prince qui l'avait si profondément offensé et qui venait tout récemment de ravager sans pitié les électorats ecclésiastiques. Albert changea donc l'écharpe blanche pour l'écharpe rouge et débuta par un coup heureux. Il défit en effet, auprès de Saint-Nicolas, deux mille chevaux envoyés par le roi pour entraver sa marche. Descendant ensuite les vallées

[1] Voir la lettre de François de Eraso à Philippe, écrite de Thionville, le 16 novembre 1552 (*Documents espagnols*, p. 129), et la lettre du sieur de Boussu à la reine Marie, en date du 21 novembre (Gachard, *Retraite et mort de Charles-Quint au monastère de Yuste*, t. I, p. 25, note 2).

de la Meurthe et de la Moselle. il arriva devant Metz avec trois mille cavaliers, quinze mille fantassins et quarante canons, et s'installa en face de la Moselle, tant dans la plaine du ban Saint-Martin que sur les premières pentes du mont Saint-Quentin. Cette position avantageuse complétait l'investissement de la place: le margrave la conserva jusqu'à la fin, se bornant à escarmoucher contre les sorties journalières et à tirer sur la ville, sans entreprendre aucune attaque régulière.

Cependant Charles-Quint, surmontant les douleurs de la goutte qui l'avait arrêté à Thionville, rejoignit l'armée le 18 novembre et occupa le château de la Horgne, autour duquel s'étendaient les camps. Monté sur un cheval turc aux douces allures. il reconnut la place avec le duc d'Albe, et, jugeant que les tranchées avaient trop de développement, il porta les attaques vers la gauche et les concentra sur la muraille qui réunissait le château de la porte Champenèze à la tour d'Enfer. et sur ces deux ouvrages. La porte avait déjà été battue : il restait à achever sa ruine, mais il fallait surtout renverser la tour d'Enfer, qui donnait dans le fossé des feux de flanc redoutables. Le terrain ainsi choisi était un peu plus élevé et ne présentait pas au même degré l'inconvénient général signalé plus haut; aussi les ingénieurs italiens espéraient-ils que l'artillerie atteindrait enfin le pied des murs. Les travailleurs reprirent donc la sape et poussèrent rapidement les cheminements. Un puissant cavalier fut élevé en face de la tour d'Enfer et armé de canons qui devaient contre-battre le bas de cet important ouvrage, d'où partaient les feux rasants. En même temps, on commença des mines destinées à renverser ce que le canon épargnerait. Ce plan, très-bien conçu, ressort nettement des documents espagnols. On ne se dissimulait pas, dans l'entourage du duc de Guise, qu'une brèche praticable finirait par être ouverte, et que l'empereur, disposant de forces immenses, pourrait renouveler ses colonnes

d'assaut et accabler la défense par le nombre. Mais l'approche du danger ne fit que surexciter le courage de la garnison. La construction d'un rempart en terre et en charpente, entreprise depuis peu en arrière de la muraille, fut poussée jour et nuit avec ardeur; on veilla à la sûreté de la tour d'Enfer, dont les voûtes inférieures furent étançonnées, et l'on ouvrit des écoutes pour saisir le bruit du mineur ennemi. En outre, une plate-forme à canons fut édifiée sur le flanc en retour faisant face à la Moselle, et augmenta le tir de la défense. Enfin deux compagnies d'hommes d'armes s'établirent, prêtes à tout, auprès du général en chef, dont le logis touchait au point menacé.

Le 26 novembre, après une visite de Charles-Quint aux tranchées, le feu recommença, et treize cent quarante-trois coups de canon entamèrent le mur en trois endroits; les jours suivants, le tir en brèche ayant continué, la tour d'Enfer s'entr'ouvrit sur une largeur de vingt pieds, et deux tours voisines, celle des Vassieux et celle des Ligniers, situées sur la grande face, furent entièrement ruinées et entraînèrent un pan de muraille qui s'écroula avec fracas. Un cri immense s'éleva du camp des Impériaux; mais, lorsque la poussière se fut dissipée, on aperçut derrière la courtine renversée le rempart en terre qui avait surgi comme par enchantement. Il fallut recommencer l'œuvre du canon. La tour d'Enfer, qui tenait encore, devint le principal objectif; les cheminements, sous la protection du cavalier, atteignirent bientôt les fossés et permirent de les couronner par une tranchée qui reçut deux canons et un grand nombre d'arquebusiers. On était alors si près les uns des autres qu'on s'entendait parler. Enfin la tour d'Enfer et les travaux de la défense qui s'y rattachaient tombèrent à leur tour, et les Impériaux eurent devant eux une large brèche de quatre-vingt-dix pas qui sollicitait l'assaut.

Le 7 décembre, au point du jour, les tambours ennemis

battirent sur toute la ligne, et les piques scintillant au-dessus du parapet des tranchées dénoncèrent de longues colonnes d'attaque se rapprochant de la place. Guise se précipite au sommet de la brèche, suivi de son frère, du prince de Bourbon, du duc de Nemours, d'Horace Farnèse, des Montmorency, du vidame de Chartres, du comte de Martigues et de tous ceux qui, servant directement sous sa cornette, avaient le privilége de partager avec lui le poste d'honneur.

C'est ce moment suprême qu'a choisi le graveur. Au premier plan, dans la campagne, l'armée ennemie [1]; devant elle la ville vue à vol d'oiseau; d'un côté la tour d'Enfer et les tours voisines; de l'autre la porte Champenèze, la porte Saint-Thiébault et la porte Mazelle, auprès de laquelle une sorte de ruban trace le cours de la Seille; à l'horizon la Belle-Croix; entre la tour d'Enfer et la tour voisine, François de Lorraine, debout, armé de toutes pièces, défie l'ennemi et semble lancer à Charles-Quint l'apostrophe que reproduit la légende : HÆC TIBI META [2]!

La brèche, que protégeait la fière contenance des Français, ne fut point tentée, et Metz eut la gloire d'arrêter la fortune du grand empereur.

Charles-Quint cependant ne s'avoua pas vaincu. Pendant les jours qui suivirent, tantôt il fit tonner son artillerie, tantôt il commanda l'assaut; mais ce fut en vain : les boulets

[1] L'artiste, tout en montrant sur la brèche le duc de Guise et ses compagnons défiant l'ennemi et en marquant ainsi le point saillant du siége sur lequel insistent tous les récits, ne s'est pas attaché à rendre l'aspect de l'armée assiégeante. Les chevaux libres qu'il s'est plu à représenter étaient sans doute dans sa pensée la formule artistique de la déroute que la journée du 7 décembre faisait déjà présager.

[2] Le nom latin de Metz était *Mettis;* au XVI[e] siècle on employa aussi *Meta* ou *Metæ*. L'apostrophe du duc de Guise renferme un jeu de mots dans le goût du temps. Elle est reproduite dans un distique composé pour une fête à laquelle assista François de Lorraine après son retour à Paris. (Cf. Œuvres d'Estienne Pasquier, t. II; *Lettres*, p. 17 et suiv.)

avaient fait leur œuvre, et ses soldats ne voulaient ou ne pouvaient plus faire la leur. C'est ainsi que finit cette formidable entreprise dont on devait tout attendre. Le soixante-cinquième jour de l'arrivée du duc d'Albe, et le quarante-cinquième de l'ouverture du feu, à bout de courage et d'espoir, si l'on en croit Vieilleville, reniant Dieu, accusant les hommes et prêt à dire adieu au monde [1], Charles-Quint se décida à ordonner la retraite. Le 25 décembre, il avait écrit à son fils une lettre fort étudiée [2] dans laquelle il n'avouait nullement l'importance de son désastre et insistait sur la nécessité d'aller secourir Hesdin dont il ignorait encore la capitulation récente. Enfin, le 1er janvier, il partit pour Bruxelles. Les Brabançons du camp de Grimont gagnèrent directement la route de Luxembourg; l'armée du duc d'Albe, quoique démoralisée par sa déroute et épuisée par les souffrances d'un campement en mauvaise saison, se reforma tant bien que mal à Moulins, passa sur la rive gauche de la Moselle, embarqua son artillerie et, prenant la voie de terre, s'achemina vers Thionville, sa cavalerie et son artillerie à l'arrière-garde. Quant aux bandes du margrave Albert, plus aguerries, venues plus tard et n'ayant pas pris au siége une part aussi active, elles avaient moins souffert; elles restèrent dans leurs positions pour protéger la retraite et ne levèrent le camp que le 9 janvier.

Le roi, dont les principales forces étaient dans le nord, n'avait pris aucune mesure pour inquiéter les généraux ennemis pendant leur retraite [3]. Le duc de Guise et les grands

[1] Vincent Carloix, *Mémoires du maréchal de Vieilleville*, t. II, p. 458.

[2] *Documents espagnols*, p. 139-145.

[3] Le duc de Nevers, qui était à Vaucouleurs, d'où il interceptait les convois expédiés de Franche-Comté à l'armée des Impériaux, vint à Metz avec une partie de sa compagnie le 6 janvier; il assista à une escarmouche contre les troupes du margrave et repartit le lendemain. Le maréchal de Saint-André, qui avait, pendant la durée du siége, couvert la place de Verdun et fait une pointe heureuse jusqu'à Gravelotte et Rozerieulles, entra également à Metz avec une troupe de

seigneurs volontaires chargèrent bien, avec leur audace habituelle, la queue des colonnes, mais on n'obtint et l'on ne pouvait obtenir aucun résultat sérieux contre des masses encore profondes[1]. Cependant, si Charles-Quint et le margrave ne laissèrent que peu de canons ou de prisonniers aux mains des Français, ils leur léguèrent de nombreux malades, qui furent habilement soignés, sinon par les chirurgiens et barbiers de Metz qui, pendant la durée du siége, avaient été assez malheureux dans leurs essais pour être accusés d'empoisonner les remèdes, du moins par Ambroise Paré, qui, vers la fin de décembre[2], avait pénétré dans la place à l'aide d'un capitaine italien gagné à prix d'or.

L'ennemi parti, la noblesse française quitta Metz, où elle laissait plus d'un mort, et le duc de Guise regagna la cour, accueilli sur son passage aux sons des cloches et aux acclamations du peuple. Quant à la petite garnison, à peu près pourvue, bien installée dans une ville à moitié déserte, elle avait échappé aux épidémies qui dévoraient d'ordinaire, en ces temps, les villes assiégées. Ses rangs cependant n'avaient pas laissé que de s'éclaircir à la garde des remparts et dans les escarmouches. On fit, dit Salignac, la *monstre* aux gens de guerre qui restaient, tant de pied que de cheval, avec payement de tout le temps qu'ils avaient servi, et, sur la permission expresse du roi, on ne leur précompta pas le prix des vivres qu'ils avaient reçus. Henri II adressa de sa main

gendarmes et de cavaliers, mais seulement après le départ des derniers ennemis.

[1] D'après quelques récits français, le triste état dans lequel se trouvaient les Impériaux battant en retraite aurait désarmé le bras de Guise et de ses compagnons. Mais l'armée de Charles-Quint se rendait en Flandre, d'où elle devait reprendre l'offensive; il est difficile de croire que la garnison de Metz se soit abstenue par un simple sentiment de pitié de faire mettre bas les armes à des corps qu'elle aurait pu couper et faire prisonniers.

[2] Lettre de Henri II au duc de Guise; voy. *Mémoires-journaux du duc de Guise* dans la collection Michaud et Poujoulat, t. VI, p. 143, 1re colonne.

à chaque capitaine une lettre de félicitations, et le duc de Guise obtint diverses récompenses pour ceux qui s'étaient le plus distingués.

APPENDICE N° II.

RAPPORT

FAIT AU NOM DE LA COMMISSION DES ANTIQUITÉS DE LA FRANCE, SUR LES OUVRAGES ENVOYÉS AU CONCOURS DE L'ANNÉE 1874, PAR M. A. DE LONGPÉRIER.

Messieurs,

Dans les rapports qu'elles vous présentent annuellement, vos commissions des Antiquités de la France s'efforcent d'atteindre un double but. Au devoir de vous rendre compte des travaux qui sont renvoyés, par vous, à leur examen s'ajoute l'obligation non moins importante de fournir aux travailleurs, suivant une constante tradition, des indications relatives aux besoins de la science, aux exigences de l'érudition critique, telle que le progrès des temps la constitue.

Naturellement, cette partie de nos rapports, qui tient quelque peu du programme, doit en avoir la monotonie périodique, en même temps que l'utilité. Rappeler à ceux qui s'occupent d'histoire qu'il leur faut se montrer de plus en plus sévères dans le choix des autorités dont ils invoquent le témoignage, à mesure que les éléments d'information deviennent plus abondants et se présentent sous une forme plus épurée; leur dire qu'il ne suffit pas de citer de bons documents, mais qu'il est nécessaire de n'en point altérer le caractère et la portée lorsqu'on les met en œuvre; avertir ceux qu'attire la philologie des dangers que présentent les méthodes incomplètes ou même l'absence de méthode; conseiller aux interprètes des monuments figurés de subordonner les explications ou les classifications qu'ils produisent à des vérifications comparatives et, autant que possible, à l'examen de séries bien ordonnées; tel est le soin qui incombe à vos commissions. Mais de telles re-

[illegible] ne peuvent être [illegible] sans [illegible] des [illegible] au sujet [illegible] le rapporteur est [illegible] d'invoquer votre indulgence. [illegible] à plusieurs de nos concours. [illegible] au succès de [illegible] nos commissions [illegible] dans la nécessité de faire un choix entre des [illegible] mérite, de se décider en faveur de ceux dont les auteurs ont déjà, par des services rendus à la science [illegible] et à vos encouragements. Il est bien toujours [illegible] de la persévérance dans [illegible] l'Académie réclamerait à coup sûr l'application [illegible]. Messieurs, pouvaient l'oublier; et que [illegible] pas [illegible] pour l'édification des personnes [illegible] nos rapports, et qui, n'assistant pas à nos délibérations, n'en attendent pas moins avec intérêt, parfois avec anxiété, l'expression de vos opinions scientifiques.

La première médaille a été décernée à un ouvrage qui réunit toutes les conditions que vous nous entendiez souvent énumérer. L'auteur du grand recueil intitulé : *Inscriptions antiques de Vienne en Dauphiné*, a d'abord fait la collection très-correcte des textes épigraphiques de la ville et du territoire de la colonie dont elle était la capitale : soit en copiant ces textes sur les monuments originaux, opération qui exige bien souvent de persistantes révisions, soit en recherchant, pour les monuments aujourd'hui perdus ou anéantis, les meilleures copies conservées par des ouvrages imprimés ou manuscrits. Il fallait encore, dans ce dernier cas, comparer les diverses leçons, et en tirer le sens vrai ou du moins le plus probable.

M. Allmer n'aurait-il eu qu'à relever dans les musées des inscriptions soigneusement classées, n'aurait-il eu qu'à faire le dépouillement d'ouvrages rédigés par des épigraphistes éclairés, que sa tâche n'en eût pas moins été fort méritoire. Mais, on est en droit de le dire, le savant que nous avons unanimement proclamé digne de la première récompense avait à surmonter une foule de difficultés (dont un lecteur pourrait bien ne pas mesurer l'étendue parce que l'auteur a modestement négligé d'en présenter le tableau), difficultés qui ne pouvaient être vaincues que par cette persévérance inébranlable qu'inspire un profond amour de la science. M. Allmer a dû, le crayon à la main, parcourir nombre de fois plusieurs départements français et un canton suisse, c'est-à-dire les diocèses de Vienne, de Grenoble et de Genève, composant le pays des an-

tiques Allobroges; il a dû s'enquérir, de village en village, du sort des monuments publiés jadis plus ou moins fidèlement, les découvrir là où ils se cachent; chercher dans chaque fouille nouvelle, parmi d'informes débris et jusque sous le marteau de l'ouvrier, des pierres écrites auxquelles il allait conférer une valeur archéologique. Que de soins, que d'efforts incessants!

Dix années de la vie de M. Allmer ont été employées à ce travail préparatoire. Les copies qu'il a faites des textes épigraphiques, avec un véritable talent d'artiste, et qu'il contrôlait à l'aide d'empreintes prises par lui-même, ne se limitent pas aux monuments de l'antiquité; sa collection descend jusqu'au XVIe siècle.

Ces textes nous sont donnés sous quatre formes. D'abord en *fac-simile* réduits, dans un *atlas* de cent soixante planches, puis en copies épigraphiques, suivies d'une transcription en toutes lettres et d'une traduction française.

L'auteur s'est donc astreint, avec une parfaite bonne foi, à exposer tout ce qu'il a vu, tout ce qu'il supplée; et le commentaire développé qui vient après ses traductions montre ce qu'il pense des textes et ce qu'il a su tirer de leur étude. Dans ce système, où la sincérité met en relief une connaissance approfondie de la matière, aucune place n'est laissée aux équivoques, disons-le, aux échappatoires : l'auteur se livre tout entier, et il n'a qu'à y gagner. Un autre mérite encore que nous nous garderons bien de passer sous silence : chaque article contient une bibliographie très-complète du monument décrit. M. Allmer n'a pas la prétention de ne publier que des documents inédits, et le lecteur est d'autant plus porté à donner une confiante attention au commentaire placé sous ses yeux qu'il sait d'avance que l'auteur a connu l'opinion de ses prédécesseurs et ne s'en écarte que pour proposer des corrections, des interprétations nécessaires.

Après avoir établi les textes et les avoir traduits, M. Allmer avait à les classer. Voici quel est le plan de l'ouvrage, qui, du reste, n'est point encore terminé, puisque deux volumes seulement ont été renvoyés à notre examen. Nous ne faisons usage du troisième, imprimé depuis la clôture du concours, qu'à titre de renseignement.

M. Allmer met au premier rang les inscriptions publiques antérieures aux empereurs (il s'agit d'inscriptions de Rome mentionnant les Allobroges), et celles qui sont relatives aux empereurs et à des personnes de leur famille. C'est là que se trouve une riche série de colonnes milliaires qui justifient un *excursus* sur les routes antiques parcourant le territoire

de la colonie. Les chapitres suivants comprennent les fonctions civiles supérieures et inférieures, les militaires. Dans cette dernière classe ont été admises les inscriptions où paraissent les noms de personnages originaires de la province de Vienne dont les monuments ont été retrouvés soit à l'étranger, soit en d'autres provinces des Gaules. Là encore nous rencontrons un *excursus* contenant l'histoire de toutes les légions romaines rappelées par les inscriptions. Viennent ensuite les textes municipaux, où l'on voit figurer les patrons de la colonie, les décurions, les duumvirs, les conservateurs du domaine, les trésoriers, les édiles, les questeurs. De l'examen critique de tous ces textes, M. Allmer tire des aperçus remarquables sur l'origine de la colonie qu'il croit *fictive*, c'est-à-dire «un municipe gratifié du titre et des prérogatives de colonie sans avoir reçu de colons; en un mot, la cité des Allobroges assimilée à des colons romains.» Un chapitre est consacré aux pontifes, augures, flamines et autres fonctionnaires sacerdotaux. C'est, jusqu'à présent, ce qui constitue la part faite à la religion des Viennois; car les inscriptions relatives aux divinités sont presque toutes classées dans les catégories que détermine l'état civil des consécrateurs. Dans les parties de l'ouvrage que nous ne possédons pas encore, M. Allmer nous donnera sans doute un résumé de toutes les épigraphes renfermant les noms des dieux généraux et locaux dont le culte était en vigueur chez les peuples de la Viennoise. Nous savons déjà qu'il a réservé une place aux marques de fabrique empreintes sur des vases et des ustensiles d'argile ou de métal, et qu'il a catalogué les inscriptions fausses.

Dans ses *excursus* comme dans les commentaires particuliers qui accompagnent les inscriptions, M. Allmer fait preuve de connaissances solides en ce qui touche l'administration romaine, la hiérarchie militaire, la géographie. Il est au courant des progrès de la science, et il contribue à ces progrès. Son recueil est le plus considérable et le plus avancé en doctrine qui ait été publié pour les inscriptions de la Gaule. Ainsi que nous l'avons constaté plus haut, M. Allmer avait compris dans son atlas les inscriptions du moyen âge et de la renaissance qui occupent cinquante-huit planches. Mais de cette catégorie, très-abondante en documents paléographiques et historiques, il n'a pas entrepris l'explication. Elle est due à un savant fort distingué, M. Alfred de Terrebasse, que de longs travaux sur les cartulaires dauphinois avaient admirablement préparé pour une œuvre de cet ordre.

M. Alfred de Terrebasse, mort le 18 décembre 1871, a laissé deux volumes imprimés, tout remplis de notices attestant une érudition aussi

saine que variée. Il avait, afin de ne pas scinder la publication, afin de n'en pas altérer l'unité, attendu pour mettre ces volumes au jour que la tâche de M. Allmer fût terminée. Les ouvrages des deux épigraphistes sont, en effet, intimement liés l'un à l'autre par la forme comme par la valeur et par le sujet; et nous devions consigner ici la circonstance douloureuse qui, enlevant à nos concours un excellent ouvrage, nous a privés d'adresser à l'un des deux collaborateurs une part d'éloges bien légitime.

C'est encore à une grande collection de documents, rentrant tout à fait dans les conditions du concours, qu'a été attribuée la seconde médaille. L'œuvre intitulée: *Architecture romane du Midi de la France, dessinée, mesurée, décrite,* par Henri Révoil, est bien, comme ce titre l'annonce, d'un seul auteur qui a relevé lui-même l'immense série de vues d'ensemble, de détails d'architecture que contiennent deux cent vingt-deux planches in-folio; qui a étudié sur place la coupe, la taille, la sculpture des pierres, et qui résume ses observations dans un texte sobre et remarquablement précis. Cette publication est incontestablement une des plus importantes et des plus belles qui aient été faites sur les antiquités monumentales de la France. Nos provinces méridionales sont particulièrement riches en édifices antérieurs au XIIIe siècle, et, parmi ceux-là, il en existe qu'on peut classer aux IXe, Xe, XIe siècles, non pas sans difficulté, toutefois, parce que la transformation des styles a été assez lente dans le Midi, et que c'est par des nuances qu'il en faut distinguer les phases. L'habitude qu'avaient les architectes méridionaux, de s'inspirer directement des monuments antiques encore debout dans la contrée, produisait dans leurs œuvres des répétitions, des ressemblances qu'on ne doit pas confondre avec des rapports occasionnés par la communauté d'âge. Aussi M. Révoil ne s'en tient-il pas aux aspects généraux; il s'attache à observer les caractères les mieux tranchés qu'offrent certains genres de constructions, certains détails de l'ornementation; il dégage, par une étude longuement poursuivie, quelques portions d'édifices des réfections, des compléments de diverses dates qui les entourent, et il fait ensuite part au public des résultats de son enquête, conduite avec une expérience indéniable. Malgré la nouveauté ou la précision plus grande de ces résultats, M. Révoil ne prétend pas à la priorité sur tous les points. Loin de là, il cite fréquemment les opinions de Mérimée, de Charles Lenormant, de M. Viollet-le-Duc, et d'autres archéologues qui ont étudié avant lui les édifices de la France méridionale; il invoque leur témoignage, et aime à s'abriter derrière leur autorité. Mais son intervention personnelle se manifeste par des remarques qui sont du domaine de l'architecte, de l'homme à qui depuis longtemps l'en-

tretien et la restauration d'un groupe considérable d'antiques édifices sont confiés, et qui a, il est permis de le dire, pénétré au cœur même de son sujet. Pour apprécier exactement un mode de construction, il n'est rien de tel que d'avoir eu à déposer et à réédifier des parties de monuments à l'exécution primitive desquelles ce mode avait présidé. C'est à l'archéologie ce que l'anatomie est à la science médicale.

Si l'on veut se rendre un compte exact de la méthode adoptée par M. H. Révoil, il convient de lire d'abord son *Appendice*, mémoire qui recèle la doctrine de l'éminent artiste. Après avoir discuté brièvement l'âge qu'on peut historiquement attribuer à diverses parties de la cathédrale d'Aix, qu'il croit antérieures à l'an 1000, M. Révoil indique les caractères de l'appareil de ces constructions, et continue son étude comparative par l'examen de Saint-Restitut, de la Drôme. Il fait grand usage des marques de tâcherons qu'il a relevées sur les pierres taillées, et c'est là qu'on rencontre matière à discussions intéressantes. Si l'auteur est dans le vrai, si les pierres de Saint-Restitut se rattachent étroitement à celles d'Aix qui pourraient être historiquement et paléographiquement attribuées au temps des Carlovingiens, il est évident que l'église de Saint-Restitut trouve son classement chronologique. Le même raisonnement s'applique à des constructions de Cavaillon, de Tarascon, etc. Tout en rendant justice à la conscience dont l'auteur a fait continuellement preuve dans l'exposé de ses opinions, la Commission est obligée de faire quelques réserves au sujet de ses études paléographiques, qui ne lui ont pas toujours semblé à la hauteur de son talent d'artiste. C'est ainsi, pour ne citer qu'un exemple, qu'ayant à s'occuper des lettres que les tâcherons gravaient sur la pierre, il reproduit une opinion ancienne suivant laquelle «on n'aurait point de comparaison que des lettres tracées avec la plume ou le pinceau sur des manuscrits,» tandis qu'il aurait pu, à son grand avantage, utiliser de beaux spécimens épigraphiques et les légendes des monnaies de Pépin, de Carloman, de Charlemagne, qui contiennent des caractères semblables à ceux dont il cherche la date. Toutefois, n'oublions pas que M. Henri Révoil n'a point entendu précisément nous adresser un ouvrage d'érudition. Les éléments d'étude qu'il nous procure sont d'un très-grand prix. Les suites de planches concernant Saint-Gilles (Gard), l'abbaye de Montmajour, Saint-Trophime d'Arles, l'église de Thor (Vaucluse), frappent tout d'abord par leur richesse; mais d'autres dessins en très-grand nombre, tirés d'édifices peu connus, ne sont pas inférieurs en utilité. Votre Commission, Messieurs, souhaite vivement que M. Révoil trouve des imitateurs dans plusieurs autres régions de notre pays.

Elle regrette de ne pouvoir conserver, parmi les ouvrages admis au concours un livre recommandable: *l'Art de bâtir chez les Romains*, par M. Aug. Choisy. Ce traité général ne se rattachait pas d'une manière assez spéciale à l'archéologie de la Gaule. M. Choisy a trouvé, à Rome et dans les autres provinces de l'empire romain, des monuments qui lui ont paru plus propres que ceux de la Gaule à la démonstration de ses théories. La Commission, tout en reconnaissant le mérite du livre qui a été exposé ailleurs avec soin et compétence[1], se borne à faire observer qu'il n'a pas été conçu en vue des antiquités nationales.

Quant à la troisième médaille, vous ne serez nullement surpris, Messieurs, en apprenant que nous l'avons décernée à l'un des vétérans de vos concours, à M. Célestin Port, pour son *Dictionnaire historique, géographique et biographique de Maine-et-Loire.* Ce livre, disait le rapport de 1873, ne le cède, en qualité, à aucun de ceux qui viennent d'être couronnés. Fruit de vingt années d'un travail assidu, il se recommande par l'abondance des renseignements de tout genre qui y sont consignés, l'exactitude des noms et des dates, l'étendue et la précision des indications bibliographiques. Nous n'avons rien à changer à cette appréciation; les nouveaux fascicules que vous nous avez renvoyés sont tout à fait dignes des premiers. Le livre est loin encore d'être parvenu à son terme, puisqu'un premier volume de huit cents pages à deux colonnes ne comprend que les noms rangés sous trois lettres de l'alphabet (le tiers de l'ouvrage suivant les prévisions de l'auteur); mais il est suffisamment avancé maintenant pour que nous puissions évaluer les immenses recherches qu'il a exigées, la critique, l'impartialité avec lesquelles les matériaux sont disposés, l'utilité des renseignements qui y sont accumulés sans confusion, sous une forme brève, et cependant toujours fort claire. La substance des riches archives de Maine-et-Loire et des autres dépôts angevins est passée tout entière dans ce livre. M. Célestin Port a mis à profit son expérience de bibliophile; il serait bien difficile de découvrir nous ne dirons pas un livre, mais une brochure, un pamphlet, un placard relatif à l'Anjou ou à un Angevin qui ait échappé à sa mémoire.

Le *Dictionnaire*, comme son titre le promet, est à la fois historique, géographique et biographique. On y trouve non-seulement le nom des villes et des villages, ce qui est indispensable, élémentaire, mais encore celui des anciens fiefs, des fermes, des lieux-dits; toutes les fois que les documents l'ont permis, la succession datée des formes de ces noms; la

[1] *Journal des Savants*, avril 1874, article de M. Beulé.

liste des seigneurs et des possesseurs, des abbés, des curés, des maires. Dans les articles biographiques, les dates sont très-abondantes, les écrits relevés avec soin, les épitaphes intéressantes données *in extenso*. Les édifices sont dépeints avec ce savoir dont l'*Itinéraire de Paris à Agen* avait déjà fourni des gages; les œuvres de sculpture, de gravure, les sceaux sont bien indiqués ou décrits. Enfin on trouve la mention des produits naturels et des industries. Sans être, et cela se conçoit aisément, de la dimension du chapitre consacré à Angers, qui ne forme pas moins de cent soixante colonnes, les articles concernant les villes offrent des développements remarquables.

La Commission, à deux reprises, a été mise à même d'apprécier ce grand travail, pour lequel M. Célestin Port s'est préparé de longue main, et qu'il poursuit courageusement. On a pu dire avec justice que l'ouvrage est à la fois sobre et abondant. Il serait complet si M. Port avait fait à l'épigraphie antique la petite place à laquelle elle a droit, et qui lui sera sans doute réservée à l'article *Inscriptions*.

Dans trois concours précédents, le savant archiviste de Maine-et-Loire comptait de bons ouvrages relatifs à sa province; son *Inventaire analytique des archives anciennes de la mairie d'Angers*, son édition du livre de Péan de la Tuillerie: *Description de la ville d'Angers*, son *Cartulaire de l'Hôtel-Dieu*. Le souvenir de ces envois s'ajoute à l'estime qu'assure à l'auteur la publication du Dictionnaire historique dont nous venons de parler.

M. Auguste Prost, à qui, en 1866, l'Académie a décerné une de ses médailles pour ses *Études sur l'histoire de Metz*, vous a adressé cette année un mémoire considérable intitulé: *Le Patriciat dans la cité de Metz;* il y fait revivre une question souvent débattue, mais où il a su introduire l'ordre et la lumière. Il s'agit de l'origine, de la constitution et de l'histoire de ce qu'on nommait, à Metz, les *Paraiges* (*Paraticum, Parentela*), et du rôle que ces associations ont joué, pendant le moyen âge, dans le gouvernement de la cité. Le mémoire est divisé en deux parties. Dans la première, M. Prost définit la nature de l'institution, en montre, d'après les documents, les limites chronologiques; ce chapitre embrasse les cinq premiers paraiges; c'est un résumé très-méthodique, très-bien ordonné, des travaux antérieurs, parmi lesquels l'auteur choisit avec discernement ce qui lui paraît conforme à la vérité historique.

Dans la seconde partie, il étudie spécialement la formation du sixième paraige et détermine avec une rare sagacité son origine, son caractère et ses rapports avec les cinq autres. Il démontre la transformation de la

communauté urbaine en *paraige du commun*. C'est un résultat qui appartient en propre à l'auteur et, en dehors du mérite général de l'œuvre, qui se recommande aussi bien par la sagesse et la netteté du plan que par l'intérêt des détails, c'est la lecture des paragraphes consacrés au sixième paraige qui a le plus particulièrement frappé la Commission. Si elle avait pu disposer d'une quatrième médaille, elle l'eût décernée au mémoire de M. Prost; mais n'ayant pas reconnu que ce mémoire dût être préféré à l'un de ceux qui étaient l'objet d'une récompense de cet ordre, elle n'a pas cru devoir attribuer à M. Prost une distinction inférieure à celle dont précédemment l'Académie l'avait jugé digne.

Nous avons été guidés par les mêmes considérations en ce qui touche le *Recueil de pièces pour faire suite au Cartulaire général de l'Yonne*, publié par M. Max Quantin. Le Cartulaire, pour lequel M. Quantin obtenait la deuxième de nos médailles au concours de 1861, contient les chartes antérieures au XIIIe siècle. Aujourd'hui le même archiviste nous donne, en un volume d'une justification plus compacte, la collection des pièces du XIIIe siècle qui sont relatives à l'histoire des territoires formant le département de l'Yonne. Il en a textuellement reproduit 742, et analysé environ 400, soit dans les notes, soit dans l'appendice. Le choix a été judicieusement fait; beaucoup d'actes publiés par M. Quantin n'ont pas seulement un intérêt local: un très-grand nombre sont émanés des rois de France et des grands feudataires, ecclésiastiques ou laïques, dont l'autorité s'exerçait dans les pays de Sens et d'Auxerre. Les recherches de M. Quantin ont porté sur tous les dépôts où il y avait chance de rencontrer des documents rentrant dans le cadre qu'il s'était tracé; les textes sont généralement bons, les dates exactes, les notes substantielles et instructives; la topographie a été traitée avec un soin spécial. L'auteur a fait graver les plus curieux d'entre les sceaux appendus aux actes de sa collection; l'introduction offre un résumé très-intéressant des principales notions historiques qui se dégagent des textes originaux. Il est certain que le *Recueil* de M. Quantin occupera dans votre opinion un rang égal à celui que vous avez assigné à son Cartulaire.

C'est pour la troisième fois que l'ouvrage de M. Alfred Franklin, *Les anciennes bibliothèques de Paris*, se présentait dans nos concours. En 1869 et 1873, vos commissions avaient déjà constaté le mérite de l'auteur et la persévérance avec laquelle il poursuivait l'achèvement d'un travail considérable; le rapport de 1873 l'atteste; cependant ce témoignage était accompagné de quelques réserves. Le troisième volume que nous venons d'examiner est supérieur aux deux premiers. Il se compose

de deux parties qui demeurent distinctes. La première (319 pages) est due à M. Franklin seul; la seconde, préparée par le même écrivain, a été achevée, sous la direction de M. L. Tisserand, secrétaire de la commission des travaux historiques à l'Hôtel de Ville, par MM. Bonnardot et Adam. La vue affaiblie de M. Franklin ne lui avait pas permis de compléter ses recherches, et il s'est trouvé obligé d'avoir recours à l'intervention bienveillante de collaborateurs qui, du reste, se sont conformés au plan adopté.

La première partie de ce troisième volume comprend quinze bibliothèques parisiennes, parmi lesquelles apparaissent au premier rang celles du collége Mazarin et de l'Hôtel de Ville. Les pièces citées sont bien choisies. Il s'agit principalement d'une de nos plus précieuses bibliothèques, celle du collége Mazarin, qui a passé par tant d'épreuves durant nos troubles civils, et dont l'histoire très-étudiée est racontée par M. Franklin avec beaucoup d'art et de passion. Ce récit a des dimensions considérables, et l'on peut dire qu'il constitue, au sein de l'ouvrage général, un livre d'une lecture attachante. Les erreurs signalées dans les deux premiers volumes se rencontraient presque toutes dans les notes bibliographiques. Nous n'avons pas à relever, dans la première partie du tome troisième, de fautes semblables. L'auteur avait déjà, en 1860, publié un premier travail sur la bibliothèque Mazarine, et il paraît évident qu'il a profité des articles relatifs à cet établissement scientifique qui ont été imprimés depuis cette époque. Cependant il ne semble pas avoir exactement saisi les motifs de l'opposition de l'Université à l'exécution des volontés testamentaires de Mazarin, opposition qui tint surtout à ce que les classes du nouveau collége devaient être gratuites. C'est à tort aussi qu'il suppose qu'aucune loi spéciale n'a prononcé la suppression de l'Université, car un décret de la Convention, du 15 septembre 1793, ordonne qu'à dater du 15 novembre suivant les colléges de plein exercice, les facultés de théologie, des sciences et des arts cesseront d'exister. Néanmoins, en matière d'histoire, l'érudition de M. Franklin est ordinairement sûre; il sait où sont les documents instructifs; il est habile à les interroger, et même à les discuter, et se tient en garde contre les anecdotes de mauvais aloi. Nous ne reviendrons sur les belles conditions matérielles du livre, dont il a été amplement tenu compte dans un rapport précédent, que pour signaler les vignettes topographiques extraites, avec beaucoup d'à-propos, des grands plans de Ducerceau, de Jaillot, de Gomboust, de Lacaille, de Jouvin de Rochefort, de Bretez. L'insertion de ces vignettes aidera plus tard le lecteur, lorsque les souvenirs

du vieux Paris que nous avons vu détruire seront éteints, à mieux comprendre les relations des bibliothèques avec la ville. L'ouvrage de longue haleine qui a pour titre *Les anciennes bibliothèques de Paris* est maintenant terminé. Après en avoir parfois critiqué les détails, la Commission l'a considéré dans son ensemble et décerne à l'auteur la première mention honorable.

La *seconde mention* est accordée à M. M.-C. Guigue, ancien élève de l'École des chartes, pour sa *Topographie historique du département de l'Ain*, ouvrage dans lequel il présente une nomenclature des localités qui rappelle jusqu'aux simples hameaux, aux petits fiefs, aux moindres chapelles. A la suite de chaque nom, il a consigné des indications historiques et archéologiques contenant beaucoup de faits, et résultant soit d'observations personnelles de l'auteur, soit du vaste dépouillement qu'il a entrepris, non-seulement dans les livres imprimés, mais plus encore dans les manuscrits des archives. L'introduction dans laquelle il résume l'histoire topographique des provinces de Bresse, Bugey, Combes, Valromey, pays de Gex et Franc-Lyonnais, est bien ordonnée. On y trouve une série de cent vingt inscriptions latines antiques qui, à la vérité, ne sont accompagnées d'aucune explication, et que, dans l'intérêt de l'auteur, il ne faut point comparer aux *fac-simile* épigraphiques de M. Allmer; quant aux inscriptions du moyen âge, M. Guigue les rapporte à l'article des localités auxquelles elles appartiennent. On regrette qu'il se borne à mentionner, à la fin de chaque paragraphe, les ouvrages et les documents qu'il a consultés, qu'il a extraits avec précision, sans toutefois fournir des renvois suffisamment complets; quelques chiffres de plus eussent considérablement accru l'utilité de son grand travail, en permettant au lecteur de remonter, sans entreprendre des recherches assez compliquées, à l'origine des principales assertions du laborieux historien.

Le nom de M. Auguste Castan vous est familier, Messieurs; le savant bibliothécaire de Besançon se rappelle assez fréquemment à votre souvenir par l'envoi d'ingénieux mémoires qui lui ont assuré une juste réputation. De ce nombre est la dissertation sur le *Théâtre antique de Vesontio*, qui nous a paru digne de la troisième mention honorable.

Longtemps on a cru à Besançon, sur la foi d'une légende de l'évêque saint Maximin, assez récente d'ailleurs, que le site de l'église de Saint-Jean-Baptiste déterminait à la fois l'emplacement du *Forum*, et du *Capitole* qui devait l'avoisiner. Des substructions antiques, observées sur ce point, prêtaient un appui à ce système. Mais des fouilles exécutées

en 1870, et étudiées avec beaucoup de sagacité par M. Castan, ont amené cet archéologue à croire et à démontrer que le terrain de l'église de Saint-Jean avait été occupé par un théâtre, fort différent de l'amphithéâtre construit en dehors de la ville. Des portions de gradins, de grands soubassements, des colonnes qui ont pu être rétablies, divers débris de sculpture et d'architecture, recueillis dans les fouilles et convenablement rapprochés, ont conféré à l'opinion émise par M. Castan un degré de vraisemblance capable de satisfaire et de convaincre les antiquaires expérimentés. De bons dessins mis sous les yeux du lecteur plaident éloquemment en faveur du système nouveau. Les excavations conduites par M. Castan offraient d'assez grandes difficultés, puisqu'il a fallu les pratiquer parmi des maisons habitées qui rendaient impossible un déblayement général à ciel ouvert. M. Castan fit creuser des cheminements souterrains qui ne lui procuraient que des aperçus fractionnés. Mais son intelligence suppléait à ce que ce mode d'enquête présente de défectueux. Plus heureux que les arènes de Lutèce, qui n'ont revu un instant la lumière que pour être vouées à une prompte destruction, le *théâtre de Vesontio* a été protégé par le bon goût des habitants de la ville, sollicité par un chaleureux appel de M. Castan. Un *square archéologique*, établi sur les terrains de la place Saint-Jean, réunit des monuments de divers âges aux huit colonnes du théâtre, érigées sur leurs bases primitives. Ces faits intéressants ont droit à toute l'attention des amis de la science.

C'est à un livre d'histoire proprement dite qu'est départie la quatrième mention. L'ouvrage de M. de Formeville, conseiller honoraire à la cour d'appel de Caen, se compose de deux volumes, dont le premier n'est présenté par l'auteur que comme une introduction à l'*Histoire des évêques de Lisieux*, rédigée au siècle dernier par Noël Deshays, curé de Campigny. Le tome II[e] contient, en effet, le texte même de cette histoire, que l'éditeur a fait suivre d'une intéressante étude sur les huguenots et la Saint-Barthélemy à Lisieux, et enfin sur le rôle attribué à l'évêque Jean le Hennuyer dans les événements de cette époque. On y trouve encore un inventaire des pièces que possédaient, au XV[e] siècle, les archives de la cathédrale.

La Commission n'avait pas à s'enquérir du plus ou moins de critique de Noël Deshays. Son manuscrit avait attiré l'attention de notre regretté confrère Auguste le Prévost; mais le curé de Campigny n'était pas de l'école des Bénédictins.

Nous avons fait porter notre examen sur le premier volume, qui se divise en trois sections : topographie bénéficiaire, spiritualité, tempora-

lité. Sauf une intéressante description de la cathédrale, la première section ne contient que des pouillés, des listes de bénéfices, des tables de noms de lieux. L'idée des deux autres grandes divisions est ingénieuse et ne manque pas de justesse, puisque les évêques-comtes de Lisieux réunissaient les deux pouvoirs, spirituel et temporel. M. de Formeville passe en revue tout ce qui relevait de ces pouvoirs : l'organisation ecclésiastique du diocèse, le personnel, depuis le plus haut dignitaire jusqu'au moindre subalterne, indiquant les droits, les prérogatives et le mode de nomination de chacun. Puis il consacre plusieurs chapitres à la liturgie, aux écoles, aux rapports avec le pape et le pouvoir royal. A la temporalité se rattachent les institutions militaires, féodales, judiciaires, communales. Un chapitre traite des arts et métiers, des corporations, des confréries, des jurandes. L'enseignement, l'histoire des écoles offrent des détails curieux et exacts.

On ne saurait imaginer un travail plus approfondi sur la constitution d'une grande église avant l'époque de la Révolution française. Toutefois, l'ouvrage laisse à désirer sous le rapport de la composition. Les faits y sont plutôt juxtaposés que reliés. Ce défaut n'altère pas sans doute les solides qualités de la publication, mais il explique le rang que nous lui avons assigné dans l'ordre de nos mentions.

Il existe à Orléans, près de la modeste demeure où vécut et mourut Pothier, un vieil édifice, engagé dans sa longueur entre les habitations voisines, édifice qu'on appelle habituellement la *Salle des thèses de l'Université*. L'architecture en est assez remarquable pour qu'il ait été classé parmi les monuments historiques. L'édifice se compose d'une salle unique, séparée en deux nefs, comme la grande salle des États de Blois, par d'élégants et sveltes piliers qui soutiennent une voûte en ogives, dont les retombées s'appuient sur douze consoles sculptées en haut-relief, représentant des docteurs de l'antiquité et du moyen âge, tels que les concevait l'art du xve siècle. Cependant, il y a peu d'années, l'origine de cette construction, son histoire, sa destination même étaient imparfaitement connues, et c'est M. Boucher de Molandon qui est arrivé le premier, sur ces différents points, à des conclusions aussi précises que certaines. Deux actes authentiques, l'un du 5 février 1411, retrouvé dans l'étude d'un notaire d'Orléans, l'autre du 20 avril de la même année, découvert dans les archives départementales du Loiret, lui ont permis d'établir que l'antique édifice était la librairie ou bibliothèque dans laquelle étaient déposés autrefois les manuscrits et les livres de l'Université, et qui servait en même temps à ses actes publics et à ses assemblées.

Il ressort, en outre, que l'établissement de la salle des Thèses remonte au commencement du XVe siècle, et qu'à cette époque, pour déblayer le terrain où elle devait s'élever, selon toute apparence en remplacement de constructions plus anciennes, il avait été fait acquisition, par l'Université, de divers bâtiments et dépendances qu'elle se proposait d'abattre. M. de Molandon présente habilement ces résultats intéressants pour l'histoire de nos antiquités nationales; il ajoute à l'utilité de sa découverte en rappelant avec opportunité ce que fut jadis la célèbre université dont cette salle, échappée jusqu'ici au marteau des démolisseurs, évoque le souvenir et semble attester la grandeur passée; cependant l'existence de la salle des Thèses est, dit-on, menacée; il aurait été question de la sacrifier à quelques travaux d'édilité, et M. Boucher de Molandon nous fait part de ses alarmes à ce sujet. Sans doute, sa voix aura été entendue, mais votre Commission tenait à lui donner son assentiment, à le seconder, s'il en est besoin.

En 1360, Édouard III, après avoir envahi la France, octroyait des lettres de sauvegarde à l'Université d'Orléans. Alors qu'il ne subsiste plus de cette glorieuse institution qu'un monument unique, nous demandons pour lui, à une municipalité nationale, de nouvelles lettres de sauvegarde que son patriotisme ne refusera pas.

L'envoi de M. de Molandon comprenait deux écrits auxquels s'applique en commun notre cinquième mention honorable. Le second mémoire n'est pas moins recommandable que le précédent. Il ne présente pas, comme le titre pourrait le faire supposer, le récit général des événements qui ont précédé la délivrance d'Orléans, ni une répétition superflue de faits déjà connus. Dans le volume intitulé *La première expédition de Jeanne d'Arc*, l'auteur discute quelques points encore controversés, par exemple, la question de savoir si l'investissement d'Orléans était complet au moment où Jeanne survint pour secourir la ville assiégée.

Le convoi de ravitaillement qu'elle amenait de Blois pénétra-t-il dans la cité par la voie de terre à travers les bastilles ennemies, ou bien par bateaux, en descendant des îles voisines de Chécy aux fossés de la porte de Bourgogne, ainsi, du reste, que plusieurs écrivains considérables l'avaient admis? Sur le premier point, M. de Molandon se prononce pour l'affirmative, et son principal motif réside dans la découverte récente d'un ouvrage militaire à 3 kilomètres et demi d'Orléans, entre les deux routes principales qui convergent vers l'un de ses faubourgs, en remontant dans la direction de la forêt; c'est-à-dire en cette région où jusqu'ici l'investissement ne paraissait pas avoir été complété par les An-

glais. M. de Molandon a recueilli aux archives municipales un grand nombre de documents établissant que les blés apportés de Blois étaient entrés sur des chalands dans les fossés de la porte de Bourgogne alimentés par la Loire. Ces documents, sans doute, n'étaient pas inconnus, et notre savant correspondant M. Mantellier les avait sous les yeux lorsqu'il écrivait sa relation du siége d'Orléans, dans laquelle il adopte la même conclusion. Cependant M. Boucher de Molandon a le mérite de les avoir mis pleinement en lumière et d'avoir rehaussé l'utilité du service rendu par l'héroïne à la ville bloquée plus étroitement qu'on n'avait pu le présumer.

Calixte II, études sur les actes de ce pape, tel est le titre de l'ouvrage auquel est acquise notre sixième mention. En 1858, la *Bibliothèque de l'École des chartes* a publié un mémoire de notre savant confrère M. Léopold Delisle sur les *Actes d'Innocent III.* C'est à l'imitation et sur le plan de ce mémoire que M. Ulysse Robert a composé son travail. Fidèle jusqu'au scrupule à son modèle, il fait successivement connaître, dans une étude préliminaire, l'organisation de la chancellerie pontificale sous Calixte II, les recueils qui renferment les actes de ce pape, à défaut du registre, aujourd'hui perdu, où il les faisait inscrire; les formules, souscriptions et dates que ces actes présentent, l'itinéraire de Calixte d'après sa correspondance; renseignements d'une grande utilité pour discuter, accepter ou rejeter l'authenticité de certaines pièces. Il indique enfin les particularités paléographiques qu'on peut relever dans les bulles originales qui nous sont parvenues. Tout ce travail témoigne d'une érudition judicieuse et d'une consciencieuse application. La seconde partie renferme le catalogue des actes. Jaffé l'avait déjà donné; mais en profitant, comme c'était son droit, du travail de son devancier, M. Robert l'a complété par l'indication de quatre-vingt-six actes intéressant nos églises, nos monastères. Toutes les pièces qui avaient échappé à l'auteur du *Regesta Pontificum* sont reproduites intégralement dans la troisième partie du mémoire. On ne s'étonnera pas de voir, dans un concours dont les antiquités de la France sont le constant objet, admettre un mémoire destiné à faire ressortir les qualités d'homme politique et d'administrateur qui firent de Calixte II une des plus grandes figures du XIIe siècle. Guy de Bourgogne, pendant plus de trente ans archevêque de Vienne, appartenait par sa naissance à la Franche-Comté comme Gerbert à l'Auvergne. C'est un pape français dont l'histoire se trouve éclaircie par les savantes investigations de M. Ulysse Robert.

Tels sont, Messieurs, les ouvrages auxquels un règlement rigoureux vous permettra de décerner des encouragements publics assurément bien gagnés. Mais cependant la Commission a tenu à vous signaler le mérite d'un mémoire manuscrit de M. Brissaud, professeur au lycée Charlemagne, *sur l'administration anglaise et le mouvement commercial dans le Bordelais.*

Produit d'une étude patiente des deux registres principaux conservés aux archives de la Gironde connus sous le titre de *Livre des Bouillons* et *Livre de la Jurade,* que M. Brissaud avait compulsés avant qu'une excellente édition en fût donnée par les soins d'une commission bordelaise, le mémoire, disons mieux, le livre qui vous a été adressé, offre un tableau animé, parfois un peu passionné, du développement des institutions municipales dans la Guienne. M. Brissaud possède des qualités de véritable historien; lorsqu'il aura remanié quelques pages où se sont glissées, touchant les origines de la commune de Bordeaux, des erreurs causées par une méprise qui lui fait attribuer au roi Henri II (1173) une charte accordée en réalité par Henri III (1245), son livre vous reviendra vraisemblablement imprimé et dégagé des imperfections qui nous ont fait ajourner un témoignage plus complet de notre approbation.

Après cette analyse détaillée, mais cependant courte au gré de nos consciences, nous venons, Messieurs, vous demander pour l'ensemble de nos décisions une ratification qui doit leur donner force définitive. Nous sommes heureux d'avoir à vous le déclarer, le concours de 1874 marquera, non pas seulement par le nombre et la variété des questions traitées, mais, ce qui vaut mieux encore, par d'incontestables progrès en érudition et en méthode.

Les membres de la Commission des antiquités de la France.

F. de Saulcy, L. Renier, Léop. Delisle, Ferd. de Lasteyrie, J. Desnoyers, B. Hauréau, Eug. de Rozière, A. de Longpérier, *rapporteur.*

L'Académie, après avoir entendu la lecture de ce rapport, en a adopté les conclusions.

Certifié conforme :

Le Secrétaire perpétuel,
H. Wallon.

APPENDICE N° III.

RAPPORT

FAIT AU NOM DE LA COMMISSION DE L'ÉCOLE FRANÇAISE D'ATHÈNES, SUR LES TRAVAUX DES MEMBRES DE CETTE ÉCOLE (PREMIÈRE ANNÉE, SÉJOUR À ROME, 1873-1874), PAR M. EGGER.

Messieurs,

Le titre seul du rapport que j'ai l'honneur de vous lire au nom de votre Commission de l'École française d'Athènes [1] vous indique un changement considérable et heureux que l'administration de l'instruction publique vient d'accomplir dans le régime de cet établissement.

Dès la création de l'École, il avait paru bon d'autoriser les jeunes humanistes sortis des rangs de l'Université pour achever leur éducation en Grèce à parcourir d'abord l'Italie, à y séjourner pendant quelques semaines, même pendant quelques mois. Le séjour de Rome surtout, une excursion, même rapide, à travers la ville éternelle, ses monuments, ses incomparables musées, semblait une introduction naturelle à l'étude des antiquités grecques. Mais depuis longtemps on remarquait l'insuffisance d'une préparation si sommaire, sans programme déterminé, sans direction. Il semblait aussi que l'antiquité romaine méritait d'être étudiée pour elle-même dans son propre domaine. D'ailleurs les musées et les monuments de l'art, en Italie, ne méritent pas seuls d'être visités; les bibliothèques italiennes recèlent bien des trésors inédits; elles offrent pour la critique des textes anciens bien des ressources qui ne manquent certes pas à nos bibliothèques nationales de France, surtout à celle de Paris, mais qui, on ne sait comment se l'expliquer, ne provoquent pas assez souvent parmi nous des vocations de philologues. En général, la philologie, seule base solide de toutes les études sur l'antiquité, ne tenait pas assez de place dans les travaux de l'École d'Athènes. Vos Com-

[1] Les membres de la Commission sont, cette année, MM. Ravaisson, Brunet de Presle, Rossignol, Egger, de Longpérier, L. Renier, Thurot, et les membres composant le bureau de l'Académie.

missions, dans leurs rapports annuels et dans la rédaction de leurs programmes, invitaient sans cesse les jeunes envoyés de la France en Grèce à s'occuper de grammaire savante, à collationner des manuscrits importants, à rechercher les textes inédits. Dans ces dernières années seulement, vos conseils, à cet égard, avaient pu se faire quelquefois écouter.

De ces réflexions et de ces regrets naquit et se forma, particulièrement sous l'inspiration de deux de nos confrères, MM. Ravaisson et Renier, la pensée d'allonger et de régulariser le séjour en Italie des futurs membres de l'École française. Notre Compagnie fut invitée d'office à s'en occuper: c'est avec son concours et à la suite de ses délibérations qu'un décret en date du 25 mars 1873 constitua, près de notre antique et illustre Académie de Rome, une École de philologues et d'antiquaires qui bientôt, sous la direction d'un maître encore jeune, mais déjà signalé à l'estime publique par de notables succès, devaient préluder, par une année de travaux sur le sol romain, à leurs études ultérieures sur le sol hellénique. Le programme de ces travaux fut immédiatement rédigé, vous le savez, par l'un de nous[1], et, avec votre approbation, transmis à l'autorité, qui en décida sans retard l'application dans l'École destinée sans doute à s'appeler désormais *École de Rome et d'Athènes*.

Une circonstance particulière donnait au nouvel établissement le mérite d'une certaine opportunité. Le directeur actuel de l'École française à Athènes, M. Émile Burnouf, avait à surveiller la construction entreprise par la France d'un édifice national pour notre École, qui jusqu'ici vivait à l'état de simple locataire dans la cité de Périclès. Cette période d'une transition laborieuse n'admettait guère la présence de nos jeunes recrues. Ainsi, pendant que M. Burnouf se partageait entre deux sollicitudes, la préparation du local destiné à ses futurs élèves et la continuation de ses propres recherches, dont vous connaissez les heureux résultats, M. Albert Dumont, docteur ès lettres, lauréat de notre Académie, envoyé à Rome avec le titre de sous-directeur, inaugurait[2], en parfait accord de vues et de dévouement avec son ancien maître, le cours des études d'érudition auxquelles se livrèrent sans retard les trois membres de sa jeune École, MM. Bloch, Collignon et Bayet. Deux membres adjoints, MM. l'abbé Duchesne et Müntz, étaient venus, chacun avec le titre d'une mission spéciale, élargir la studieuse réunion : M. l'abbé Duchesne, habile paléographe, formé par les leçons de l'École pratique des

[1] Voir les *Comptes rendus* des séances de l'Académie, 1873, p. 109.
[2] Voir son discours d'ouverture dans la *Revue archéologique* de 1873.

autes études et qui avait déjà rendu plus d'un service à des membres e notre Compagnie par des collations de manuscrits grecs et latins; [. Müntz, attaché depuis quelques années par vocation à des recherches ır l'histoire de l'art [1]. Cette petite famille est déjà pourvue à Rome d'une ssez riche bibliothèque, grâce aux soins actifs de son chef et aux libéalités de l'État. Elle a, pour ses débuts, très-bien réussi à se concilier estime et l'utile concours de la société savante au milieu de laquelle la onfiance de l'État l'appelait à vivre, et elle a fait le meilleur emploi du emps qui lui était accordé. Chaque membre devait adresser au ministre n mémoire avant la fin de l'année, et l'on sait qu'à Rome la saison laorieuse ne peut guère dépasser le mois de juin, surtout pour des Franais peu aguerris aux chaleurs de ce climat. Chacun d'eux s'est trouvé rêt, à l'heure convenue, sinon avec un mémoire qui puisse être dès ujourd'hui livré au public, du moins avec un ou plusieurs recueils méıodiques de documents qui sont le fruit de travaux consciencieux et qui pportent à la connaissance de l'antiquité classique et du moyen âge 'excellents matériaux. La variété des sujets traités par nos pensionnaires st fort grande, si grande même qu'elle a exigé le concours actif de tous s membres d'une Commission nombreuse, et que le rapporteur de cette ommission est heureux de pouvoir se borner le plus souvent à transrire ici les jugements de ses confrères sur chacun des manuscrits conés à leur examen et à leur compétence particulière.

M. Bloch, agrégé des classes supérieures des lettres, s'est uniqueıent attaché à des études d'antiquité romaine, pour lesquelles il semble voir une véritable prédilection, et il a choisi pour sujet «le texte, la ate et les dispositions de la loi *Ovinia tribunicia*» sur la nomination des énateurs. Ce recrutement du sénat romain, qui, depuis l'expulsion des ois, avait été remis aux consuls et aux *tribuni militares consulari potestate*, fut, à partir d'une certaine époque, confié aux censeurs sur la roposition du tribun Ovinius. C'est ce que nous apprend l'unique et récieux témoignage du grammairien Festus [2], dont le texte, fort court t altéré sur quelques points, a suscité mainte controverse entre les éruits. M. Bloch étudie avec soin toutes les explications et les conjectures ont ce texte est devenu le sujet; il arrive à le restituer d'une manière ui semble répondre aux exigences de la critique, et il en tire toutes

[1] Il est connu des antiquaires et des amateurs par de sérieux articles publiés ans la *Gazette des Beaux-Arts* et dans la *Revue archéologique*.

[2] P. 446, éd. Otfr. Müller (p. 56 et 64 de l'édition originale de Rome, 1581).

les déductions légitimes sur les principales dispositions de la loi *Ovinia*; puis il parvient à démontrer que ladite loi a dû être portée entre 388 et 411 de Rome (366 et 344 avant J. C.). Dans la deuxième partie de son mémoire, il complète, à l'aide des autres témoignages épars chez les anciens, celui du lexique de Festus, pour déterminer quels étaient, dans les derniers siècles de la république romaine, les règlements relatifs à la composition du sénat et à ses délibérations. Cette longue étude (elle ne représente guère moins de 200 pages in-8°) nous a paru faire honneur au savoir et au talent précoces de M. Bloch. S'il persiste dans ses préférences pour l'histoire de Rome, il aura peut-être besoin de revenir en Italie. Mais à Athènes, où il est déjà rendu en ce moment avec M. Collignon, il aura retrouvé bien des monuments de l'antiquité romaine, surtout pour les temps de l'empire, et il se sera facilement convaincu que les devoirs d'helléniste attachés à son nouveau titre peuvent se concilier avec les recherches pour lesquelles il a bien justifié sa prédilection.

En examinant, surtout d'après les monuments figurés, la fable d'Éros et de Psyché, M. Collignon se plaçait de lui-même sur un terrain commun aux deux antiquités classiques, et il y apportait, outre de justes connaissances littéraires, une habileté de dessinateur, que nous souhaiterons toujours de voir associée au savoir philologique chez nos jeunes pensionnaires. Les musées et les ouvrages descriptifs lui ont offert la matière d'une moisson, vraiment neuve par son abondance même, de documents pour éclairer un mythe sur lequel, en dehors du gracieux récit d'Apulée, les anciens nous ont laissé trop peu de témoignages; et ces monuments, il a pu les apprécier, les classer, en artiste non moins qu'en philologue. Son travail se divise en deux parties : 1° catalogue purement descriptif d'environ deux cents monuments, tels que statues, bas-reliefs, pierres gravées, qui paraissent se répartir entre le IIIe siècle avant J. C. et le Ve de l'ère chrétienne, catalogue auquel sont jointes, en trop petit nombre, des photographies de quelques monuments qui permettent de contrôler sur des exemples choisis la justesse ordinaire de ses observations sur les autres originaux ou dessins que nous n'avons pas sous les yeux; 2° catalogue raisonné où les principales œuvres d'art relatives au mythe en question sont rangées, autant qu'il a été possible, par ordre chronologique, et interprétées soit d'après leur rapport avec les rares textes des auteurs anciens, soit d'après le sens qu'elles présentent plus ou moins clairement à l'observateur antiquaire. C'est surtout dans cette seconde partie que M. Collignon a montré les heureuses qua-

lités de son esprit par l'analyse ingénieuse des sentiments et des idées qu'exprimait cette conception poétique des épreuves réservées à l'âme, que personnifie Psyché, en punition de ses égarements; quoique le sens moral de la légende se trouve souvent obscurci par les fantaisies populaires ou par la fantaisie personnelle des artistes, il se laisse pourtant suivre assez sûrement à travers ces transformations et ces détours. L'auteur s'efforce avec raison de dégager le fonds primitif et pur de ce qu'on est convenu d'appeler, trop ambitieusement peut-être, le mythe de l'Amour et de Psyché; il s'efforce d'en distinguer les formes essentielles des formes secondaires et capricieuses. Nous n'oserons pas dire qu'il y ait complétement réussi. Personne n'avait jusqu'à ce jour observé pour cela un aussi grand nombre de monuments; mais il ne semble pas avoir rassemblé pour les éclairer tous les témoignages que peut fournir la lecture des auteurs grecs et latins. Il y a, par exemple, dans la Lettre de consolation écrite par Plutarque à sa femme (chapitre x) un témoignage important, qui lui a échappé, sur la doctrine des mystères dionysiaques concernant les destinées de l'âme après la mort. M. Collignon s'est d'ailleurs abstenu (ce qui, pour un début en ces études fort délicates, est une preuve de prudence) de rechercher la part que les idées égyptiennes et orientales doivent avoir eue dans le développement de la fable hellénique d'Éros et de Psyché. Le style de son mémoire est excellent et tel qu'on pouvait l'attendre d'un esprit formé par la meilleure éducation classique. Le travail devra être sans doute remanié en vue de l'impression; quelques pages du premier catalogue y font double emploi avec les descriptions comprises dans la seconde partie; en les abrégeant, l'auteur fera place à des additions nécessaires. Sa méthode aussi pourra gagner un surcroît de précision et de fermeté. Mais, dès aujourd'hui, on peut le louer d'un succès qui donne plus que des espérances.

M. Bayet, déjà familiarisé avec les antiquités romaines par une année de séjour en Italie (1872-1873) et M. l'abbé Duchesne, plus récemment arrivé à Rome, mais avec un talent fort exercé de philologue et de paléographe, avaient à peine mis la main aux travaux de leur choix quand l'occasion leur a été offerte de se dévouer à une mission imprévue, où leur zèle s'est employé avec honneur pour eux, avec un réel profit pour la science.

Parmi les papiers laissés par feu Charles Blondel, qui mourait si tristement l'an dernier sans achever son édition de *Macarios Magnes*, M. Foucart avait remarqué, et il avait signalé à M. Pierron, le savant éditeur d'Homère, quelques scolies provenant d'un manuscrit qui por-

tait l'indice d'un couvent de l'Athos. M. Pierron reconnut bientôt dans ces scolies quelques notes de critiques alexandrins relatives à des vers d'Homère qui manquent dans le célèbre manuscrit de Venise publié en 1788 par d'Ansse de Villoison. Cette remarque enflamma d'une curiosité bien naturelle et d'une espérance trop vive peut-être le récent éditeur de l'Iliade. Neuf cent trente-cinq vers, avec les scolies correspondantes, ont disparu du célèbre *Codex Marcianus*. Quel bonheur si la bibliothèque conventuelle de Vatopédi pouvait nous offrir un manuscrit de la même famille que celui de Saint-Marc, et si une pareille lacune pouvait être comblée dans l'incomparable commentaire qui nous fait si intimement connaître le travail d'Aristarque et de son école sur le texte d'Homère! Certes, il y avait peu de chance pour qu'un tel trésor eût échappé aux précédents explorateurs, surtout au dernier et au plus habile, à notre éminent helléniste Emmanuel Miller. Mais enfin l'art des recherches a ses trahisons, les moines grecs ont leurs accès de défiance et de jalousie. L'aventure d'une exploration nouvelle méritait d'être tentée, même sur de si courts indices. Une note enthousiaste et pourtant discrète sur le point capital, c'est-à-dire sur le lieu du dépôt, avait averti le public [1]. L'autorité ministérielle fut aussitôt saisie d'une demande en forme, à l'effet d'envoyer sans retard à Vatopédi un paléographe exercé. L'autorité répondit avec empressement à cet appel. M. Albert Dumont présenta et fit agréer pour la mission M. l'abbé Duchesne, qui partit aussitôt, accompagné de son jeune collègue M. Bayet. Les deux voyageurs, quoique fort bien accueillis au monastère, n'y ont pas, hélas! trouvé le trésor que rêvait l'ardeur savante de M. Pierron; ils n'ont trouvé qu'un manuscrit du XVe siècle, confusément annoté, mais annoté, en quelques parties du moins, d'après un recueil d'anciennes scolies analogues à celles du *Marcianus*. M. l'abbé Duchesne y a recueilli une trentaine de pages qui pourront remplir des lacunes du fameux scoliaste de Venise, car elles ne figurent pas plus dans l'édition de ces scolies donnée par Imm. Bekker, en 1825, que dans l'édition *princeps* de Villoison. Seulement, il conviendra de ne les pas imprimer avant de dépouiller soigneusement les recueils tels que les *Anecdota græca*, de Cramer et de Bachmann, postérieurs au travail de Bekker, et qui contiennent tant de notes, de toute provenance, sur les poëmes homériques. Au reste, nos deux explorateurs ne se sont

[1] Voir l'*Instruction publique* du 15 janvier 1874. La note que M. Pierron publiait dans ce numéro avait été lue, quelques jours auparavant, au comité de l'Association pour l'encouragement des études grecques en France.

pas bornés à l'objet spécial de leur mission. L'abbé Duchesne, une fois installé au couvent de Vatopédi, n'a pas manqué l'occasion d'y collationner quelques très-vieux manuscrits des livres saints, manuscrits déjà signalés, mais dont la collation plus exacte ne sera pas sans profit pour la critique. En outre, de concert avec son collègue, il a étudié les peintures et les sculptures des couvents de l'Athos. Il y a relevé avec soin les inscriptions chrétiennes qui permettent d'en fixer la date, jusqu'ici incertaine. Leur voyage de retour n'a pas été moins fructueux. Ils ont fait à Salonique et dans les environs un séjour assez long pour y copier, souvent même pour y estamper un grand nombre d'inscriptions récemment découvertes par suite de démolitions qui, faites sans doute pour une tout autre fin, serviront, grâce à cette visite opportune, à sauver pour l'histoire ancienne de cette contrée environ cent cinquante textes épigraphiques. Parmi ces textes plusieurs sont datés, plusieurs sont d'une certaine étendue. Le travail que l'abbé Duchesne leur a consacré, et qu'il nous a soumis, n'est encore qu'une ébauche; mais nous le savons en bonnes mains, et nous avons lieu d'espérer qu'il viendra utilement accroître l'épigraphie de la Thessalie et de la Macédoine jusqu'à présent si pauvre, malgré les heureuses découvertes de M. Heuzey et de M. Miller. Parmi tant d'acquisitions nous devons au moins signaler : 1° une inscription de la ville de Spartolos, constatant une cession de territoire par le roi Cassandre; 2° cinq stèles de Larissa contenant des actes d'affranchissement analogues à ceux qu'a recueillis M. Heuzey; 3° le fragment d'un registre agonistique analogue au texte plus complet et plus intéressant que M. Miller commentait et publiait naguère dans les Mémoires de notre Compagnie; 4° une stèle d'Olynthe, qui nous offre une dédicace aux dieux Cabires; 5° l'épitaphe, en trois jolis distiques, d'un athlète mort à douze ans; 6° plusieurs épitaphes mentionnant des corporations industrielles, comme celle des teinturiers en pourpre, *πορφυροβάφοι*. S'étant, de plus, assuré d'utiles correspondances avec les pays qu'il venait de parcourir, l'abbé Duchesne a déjà reçu, depuis son retour en France, quelques inscriptions, parmi lesquelles un long décret de la ville de Lété en Macédoine et de l'an 117 avant J. C., qui enrichiront d'additions notables son recueil épigraphique. En redescendant vers l'Italie, l'infatigable voyageur s'est arrêté pendant quelques semaines à Patmos; il y a visité, après bien d'autres, mais non sans nouveau profit, les archives et la riche bibliothèque du couvent de Saint-Jean; il en rapporte trente-deux documents pour servir à l'histoire du monastère pendant le moyen âge; en outre, des extraits et des *fac-simile* de plusieurs manuscrits où il

espère recueillir encore quelques pages inédites de littérature classique. Parmi les extraits dont on peut dès aujourd'hui apprécier la valeur se trouvent quelques pages d'un traité grec de métrologie dont on avait déjà des fragments, mais anonymes, et dont l'auteur, d'après une indication, heureusement relevée par M. Duchesne, doit être Jules l'Africain. Enfin notre paléographe a noué avec un savant Hellène, M. Sakkelion, auteur d'un bon catalogue des manuscrits de Patmos, des relations qui l'autorisaient à nous promettre de donner prochainement un recueil de scolies inédites sur Thucydide, sur les discours de Démosthène et sur ceux d'Eschine, dont il rapporte avec lui des échantillons. Voilà, nous pouvons le dire avec assurance, une mission bien remplie, voilà des travaux qui méritent nos plus sympathiques encouragements[1].

De son côté, M. Bayet n'a pas moins utilisé son séjour à Salonique, car il y a rassemblé les matériaux du mémoire, ou plutôt des mémoires qu'il nous a soumis sur l'*ambon* d'une ancienne église de cette ville et sur diverses questions d'art chrétien qui se rattachent à l'étude de ce monument.

L'ambon de Thessalonique avait jadis attiré l'attention de M. Heuzey dans son voyage en Macédoine; mais ce savant voyageur n'avait pu le comprendre dans le plan de sa publication. Nous pouvons aujourd'hui l'apprécier d'après les photographies qui accompagnent le mémoire de M. Bayet; il est malheureusement divisé en deux parties placées, l'une dans l'église de Saint-Georges, l'autre dans celle de Saint-Pantéléémon. L'auteur nous en donne une description minutieuse qui lui permet d'en restituer l'unité et la forme primitive. Les sculptures qui décorent ce monument représentent la Vierge, les mages et les bergers venus pour adorer l'Enfant divin. Pour en déterminer la date, puisqu'elle ne nous est donnée par aucune inscription, par aucun témoignage des annalistes grecs de l'Orient, il est naturel d'en comparer les ornements avec ceux d'un arc de Constantin encore debout à Salonique, comparaison qui fait voir dans l'ambon des caractères d'un art plus dégénéré. M. Bayet en conclut que ce dernier monument ne peut être reporté plus haut que la fin du IVe siècle de notre ère. L'opinion des juges les plus compétents en cette matière incline à le faire descendre plus bas; il a surtout paru éton-

[1] Voir, pour plus de détail sur la mission de MM. Duchesne et Bayet, le Rapport de M. Albert Dumont au Ministre de l'Instruction publique, inséré au *Journal officiel* du 31 juillet 1874, Rapport que la *Revue archéologique* a réimprimé, avec quelques additions intéressantes, dans son cahier d'août de la même année.



nant qu'une œuvre d'art qui contient tant de figures ait pu échapper aux destructions qui suivirent, au VIII° siècle, l'édit iconoclaste de Léon l'Isaurien. Mais ces réserves ne diminuent en rien l'intérêt et l'importance des recherches auxquelles l'auteur s'est livré pour trouver le sens plus ou moins symbolique des scènes représentées sur les faces de l'ambon. M. Bayet déploie, sur ce problème, une érudition abondante, une grande connaissance des Pères de l'Église et de l'histoire des premiers siècles du christianisme. Aux nombreux et instructifs rapprochements qu'il sait faire entre les sculptures de l'ambon et la représentation des mêmes sujets dans les peintures des catacombes romaines, on reconnaît le disciple déjà savant du maître par excellence en archéologie chrétienne, du commandeur de Rossi. Mais il est une qualité du maître que le disciple n'imite pas assez; nous voulons dire la prudence et la sobriété dans l'interprétation des symboles. Rien n'est séduisant pour la sagacité d'un jeune esprit comme de s'exercer à ce genre d'explications; mais ce n'est pas pour lui le plus sûr moyen de faire avancer la science. Recueillir et classer des faits ou inconnus ou mal observés est une tâche modeste, mais qui peut suffire à l'honneur des premières années dans une vie d'antiquaire. Aussi bien, c'est précisément le mérite que nous aimons à reconnaître dans la troisième partie du mémoire de M. Bayet, où il a catalogué les représentations des mages éparses sur des monuments de l'art chrétien. C'est le mérite encore de sa «Note sur quelques monuments figurés qui portent des dates, pour servir à l'histoire de l'art byzantin.» M. Bayet connaît donc la bonne méthode; il ne s'agit pour lui que de la suivre plus constamment et de ne pas courir trop vite aux conclusions dans des recherches qui ont par elles-mêmes bien assez d'intérêt pour satisfaire la curiosité des vrais juges, assez de mérite pour lui assurer d'honorables suffrages,

M. Müntz, dont il nous reste à juger le travail «sur les mosaïques chrétiennes de l'Italie d'après les monuments originaux et les documents inédits,» apportait à Rome une grande passion pour l'histoire de l'art et l'expérience de la publicité savante, où il s'est déjà plusieurs fois exercé. C'est un collaborateur apprécié de diverses revues scientifiques, et en particulier des *Archives de l'art français* que dirige M. Anatole de Montaiglon, et il s'occupe d'un ouvrage sur l'art français en Italie et sur les artistes nos compatriotes qui ont séjourné dans ce pays. Mais, comme membre de l'École de Rome, il devait se vouer plus spécialement à l'archéologie. Les conseils de M. Dumont ont dirigé ses études sur les mosaïques chrétiennes du moyen âge; il en a poursuivi la recherche, la

description et l'explication avec une ardeur dont témoigne un recueil de deux cent soixante-cinq pages. De bien habiles maîtres lui avaient ouvert la voie, entre autres M. L. Vitet, par ses beaux articles du *Journal des Savants*, réimprimés dans le recueil de ses œuvres; M. J. Labarte, dans son *Histoire des Arts industriels*, dont la seconde édition s'achève sous nos yeux; le commandeur de Rossi dans ses divers et mémorables travaux sur les origines de l'art chrétien, et surtout dans le beau recueil des mosaïques de Rome, qui est en voie de publication. M. Müntz s'inspire de leur exemple et se dirige par leur excellente méthode. Il observe par lui-même tout ce qui peut être observé; il recueille les témoignages qui éclairent l'observation, qui aident à restituer la forme primitive des monuments altérés par le temps et par la main des hommes, à en fixer la date, à en déterminer les caractères. Soixante mosaïques du IVe au IXe siècle forment, en deux fascicules, un ensemble plein d'intérêt, où la critique trouve les plus sûrs éléments pour reconstituer l'histoire de cet art dans l'Occident latin. On n'avait pas jusqu'ici recueilli à cette fin un si grand nombre de descriptions et de documents. Le jeune antiquaire n'en tire pas encore des conclusions qui seraient prématurées dans l'état actuel de la science; mais on voit qu'il les a préparées déjà par de consciencieux efforts. Une fois complété, comme il va l'être dans une deuxième année d'explorations, son travail devra être comparé avec ceux de ses collègues sur les mosaïques de l'Orient. De ces comparaisons sortira sans doute une vive lumière sur les points demeurés obscurs d'une histoire si difficile. Dès aujourd'hui, le manuscrit présenté à votre Commission lui a paru l'œuvre d'un esprit sagace et ferme, d'un savoir déjà mûr. Un spécimen publié récemment par M. Müntz dans la *Revue archéologique*, sur la mosaïque de sainte Praxède, donne aux connaisseurs la meilleure idée de l'ouvrage qu'il nous promet. A part deux ou trois exceptions[1], l'antiquité classique avait été jusqu'ici l'objet presque unique des travaux de l'École d'Athènes; le moyen âge, par les travaux de MM. Duchesne, Bayet et Müntz, entre fort heureusement dans le cadre de ses études, dont le champ élargi offrira désormais aux aptitudes les plus diverses des occasions de se produire.

Messieurs, si, comme le disait, dans une occasion récente, le prési-

[1] Ed. Le Barbier, *Saint Christodule et la réforme des couvents grecs au XIe siècle* (Paris, 1863); J. Armingaud, *Venise et le Bas-Empire; Histoire des relations de Venise avec l'empire d'Orient depuis la fondation de la république jusqu'à la prise de Constantinople au XIIIe siècle* (*Archives des Missions scientifiques et littéraires*, 1867).

nant qu'une œuvre d'art qui contient tant de figures ait pu échapper aux destructions qui suivirent, au VIIIe siècle, l'édit iconoclaste de Léon l'Isaurien. Mais ces réserves ne diminuent en rien l'intérêt et l'importance des recherches auxquelles l'auteur s'est livré pour trouver le sens plus ou moins symbolique des scènes représentées sur les faces de l'ambon. M. Bayet déploie, sur ce problème, une érudition abondante, une grande connaissance des Pères de l'Église et de l'histoire des premiers siècles du christianisme. Aux nombreux et instructifs rapprochements qu'il sait faire entre les sculptures de l'ambon et la représentation des mêmes sujets dans les peintures des catacombes romaines, on reconnaît le disciple déjà savant du maître par excellence en archéologie chrétienne, du commandeur de Rossi. Mais il est une qualité du maître que le disciple n'imite pas assez ; nous voulons dire la prudence et la sobriété dans l'interprétation des symboles. Rien n'est séduisant pour la sagacité d'un jeune esprit comme de s'exercer à ce genre d'explications; mais ce n'est pas pour lui le plus sûr moyen de faire avancer la science. Recueillir et classer des faits ou inconnus ou mal observés est une tâche modeste, mais qui peut suffire à l'honneur des premières années dans une vie d'antiquaire. Aussi bien, c'est précisément le mérite que nous aimons à reconnaître dans la troisième partie du mémoire de M. Bayet, où il a catalogué les représentations des mages éparses sur des monuments de l'art chrétien. C'est le mérite encore de sa «Note sur quelques monuments figurés qui portent des dates, pour servir à l'histoire de l'art byzantin.» M. Bayet connaît donc la bonne méthode; il ne s'agit pour lui que de la suivre plus constamment et de ne pas courir trop vite aux conclusions dans des recherches qui ont par elles-mêmes bien assez d'intérêt pour satisfaire la curiosité des vrais juges, assez de mérite pour lui assurer d'honorables suffrages,

M. Müntz, dont il nous reste à juger le travail «sur les mosaïques chrétiennes de l'Italie d'après les monuments originaux et les documents inédits,» apportait à Rome une grande passion pour l'histoire de l'art et l'expérience de la publicité savante, où il s'est déjà plusieurs fois exercé. C'est un collaborateur apprécié de diverses revues scientifiques, et en particulier des *Archives de l'art français* que dirige M. Anatole de Montaiglon, et il s'occupe d'un ouvrage sur l'art français en Italie et sur les artistes nos compatriotes qui ont séjourné dans ce pays. Mais, comme membre de l'École de Rome, il devait se vouer plus spécialement à l'archéologie. Les conseils de M. Dumont ont dirigé ses études sur les mosaïques chrétiennes du moyen âge; il en a poursuivi la recherche, la

description et l'explication avec une ardeur dont témoigne un recueil de deux cent soixante-cinq pages. De bien habiles maîtres lui avaient ouvert la voie, entre autres M. L. Vitet, par ses beaux articles du *Journal des Savants*, réimprimés dans le recueil de ses œuvres; M. J. Labarte, dans son *Histoire des Arts industriels*, dont la seconde édition s'achève sous nos yeux: le commandeur de Rossi dans ses divers et mémorables travaux sur les origines de l'art chrétien, et surtout dans le beau recueil des mosaïques de Rome, qui est en voie de publication. M. Müntz s'inspire de leur exemple et se dirige par leur excellente méthode. Il observe par lui-même tout ce qui peut être observé; il recueille les témoignages qui éclairent l'observation, qui aident à restituer la forme primitive des monuments altérés par le temps et par la main des hommes, à en fixer la date, à en déterminer les caractères. Soixante mosaïques du IVe au IXe siècle forment, en deux fascicules, un ensemble plein d'intérêt, où la critique trouve les plus sûrs éléments pour reconstituer l'histoire de cet art dans l'Occident latin. On n'avait pas jusqu'ici recueilli à cette fin un si grand nombre de descriptions et de documents. Le jeune antiquaire n'en tire pas encore des conclusions qui seraient prématurées dans l'état actuel de la science; mais on voit qu'il les a préparées déjà par de consciencieux efforts. Une fois complété, comme il va l'être dans une deuxième année d'explorations, son travail devra être comparé avec ceux de ses collègues sur les mosaïques de l'Orient. De ces comparaisons sortira sans doute une vive lumière sur les points demeurés obscurs d'une histoire si difficile. Dès aujourd'hui, le manuscrit présenté à votre Commission lui a paru l'œuvre d'un esprit sagace et ferme, d'un savoir déjà mûr. Un spécimen publié récemment par M. Müntz dans la *Revue archéologique*, sur la mosaïque de sainte Praxède, donne aux connaisseurs la meilleure idée de l'ouvrage qu'il nous promet. A part deux ou trois exceptions[1], l'antiquité classique avait été jusqu'ici l'objet presque unique des travaux de l'École d'Athènes; le moyen âge, par les travaux de MM. Duchesne, Bayet et Müntz, entre fort heureusement dans le cadre de ses études, dont le champ élargi offrira désormais aux aptitudes les plus diverses des occasions de se produire.

Messieurs, si, comme le disait, dans une occasion récente, le prési-

[1] Ed. Le Barbier, *Saint Christodule et la réforme des couvents grecs au XIe siècle* (Paris, 1863); J. Armingaud, *Venise et le Bas-Empire; Histoire des relations de Venise avec l'empire d'Orient depuis la fondation de la république jusqu'à la prise de Constantinople au XIIIe siècle* (*Archives des Missions scientifiques et littéraires*, 1867).

de notre Compagnie, les institutions scientifiques reçoivent des ser-
qu'elles rendent leur consécration définitive, nous pouvons tenir
consacrée la modeste institution créée par le décret du 25 mars 1873.
reuve d'une année si bien remplie lui est toute favorable. L'Académie
me l'administration supérieure de l'enseignement, comme, pour sa
, l'École pratique des hautes études, applaudiront aux premiers essais
nous venons de vous présenter les résultats. Ces résultats sont dus
concours de zèles et de talents qui servira d'exemple pour l'avenir.
ous-directeur, M. Albert Dumont, y aura contribué d'une manière
ive par la souplesse de son esprit, formé depuis longtemps aux études
lus diverses, par la fermeté conciliante de son caractère, par la con-
e, on peut dire amicale, qu'il a su inspirer aux jeunes humanistes
tiquaires que l'État plaçait sous sa direction. Tout cela est d'excellent
ure pour l'année qui va s'ouvrir. Deux agrégés de l'Université vien-
de subir avec succès, selon l'ancien programme, l'examen d'admis-
Ils seront accompagnés en Italie par M. Müntz et par une recrue
joints dont le titre va être, s'il ne l'est déjà, régularisé par un dé-
A partir de 1875, seront appliqués pour l'examen d'admission les
ements sur lesquels nous avions naguère encore à délibérer, et qui,
argissant les cadres de la candidature, laissent un champ plus libre
vocations spéciales, mais en même temps, exigent d'elles une prépa-
n plus précise. Il nous semble donc, Messieurs, que l'année, comme
it, aura été bonne pour l'intéressante École sur laquelle vous exercez
patronage. Les vœux exprimés dans notre dernier Rapport sont
urd'hui réalisés ou sont tout près de l'être. Les trois membres de
le qui entrent dans leur seconde année vont jouir des dépenses et des
ts accomplis pour leur assurer dans Athènes un établissement digne
France. Leurs successeurs en Italie, avec le concours de nouveaux
nts, tiendront, nous en avons l'assurance, à se montrer dignes des
uragements dont les entourent la sollicitude de l'État et celle de l'Aca-
ie.

---

bronze de l'antiquité chrétienne recueillies dans les catacombes jusqu'aux plus éclatantes manifestations de la Renaissance.

«M. Basilewsky n'est pas seulement un amateur, c'est un connaisseur très-fin et très-érudit; aussi est-ce la science et non le caprice qui a présidé aux choix qu'il a faits; rien ne l'a arrêté, ni la fatigue des voyages, ni les prix exagérés, quand il s'est agi de réunir à sa collection des objets intéressants à quelque titre que ce soit. Cette collection présente donc un sujet très-sérieux d'étude.

«Pour rendre cette étude plus facile et plus attrayante aux visiteurs et pour perpétuer au profit de la science archéologique les enseignements qu'offrent les précieux objets qu'il a réunis, M. Basilewsky a pensé qu'il était nécessaire d'en présenter un catalogue raisonné, qui serait précédé d'une étude historique des différentes applications de l'art aux produits industriels. Ce tableau de la marche de l'art à travers les âges est tracé sous quatre divisions principales : l'époque des catacombes, l'époque byzantine, dans laquelle est compris l'art carolingien, le moyen âge et la Renaissance. Les objets sont également classés sous ces quatre divisions.

«Pour faire ce grand travail, M. Basilewsky s'est adjoint M. Darcel, autrefois conservateur au musée du Louvre, aujourd'hui directeur de la manufacture des Gobelins, à qui revient une très-grande part dans la rédaction du livre.

«M. Basilewsky n'a d'ailleurs rien épargné pour faire de son catalogue un très-beau livre; imprimé par Jouaust avec beaucoup de soin dans le format grand in-4°, il renferme 50 planches, la plupart en couleur, qui toutes ont pour base le transport sur pierre d'une épreuve photographique. Elles représentent donc avec une fidélité scrupuleuse les principaux monuments de la collection.»

M. Egger offre à l'Académie, au nom de M. Reinhold Dezeimeris, une *Note sur l'auteur du Querolus*. «M. Dezeimeris, dit-il, paraît être sur la voie de la découverte du nom de cet auteur depuis si longtemps cherché. Sa note est plutôt un programme de la démonstration que la démonstration même. M. Dezeimeris se propose d'établir que l'auteur du *Querolus* est un ami d'Ausone, nommé Axius Paulus. C'est le nom d'Axius qui l'aura fait confondre avec Plaute, qui portait aussi le nom d'Accius.»

M. Egger offre en outre à l'Académie un petit volume de M. Édouard Sayous, intitulé : *Les origines et l'époque païenne de l'histoire des Hongrois* (in-8°). C'est l'introduction d'une histoire en deux volumes que M. Sayous prépare, une sorte d'essai où l'on peut déjà reconnaître l'empreinte d'une critique très-mûre.

Torcy. Elles existent depuis 1680 et sont l'œuvre du marquis de Croissy, qui fut secondé dans son entreprise par Nicolas Clément, l'un des gardes de la bibliothèque du Roi.

M. Alfred Maury offre, au nom de M. Gaultier de Claubry, les six premières années du recueil intitulé : *Les missions catholiques, bulletin hebdomadaire illustré de l'œuvre de la propagation de la foi.* «C'est, dit-il, un recueil qui n'intéresse pas seulement ceux qui veulent suivre le progrès des missions catholiques, mais encore tous les amis de la géographie, à raison des détails accompagnés de planches et de cartes qu'il renferme sur des contrées et des populations encore imparfaitement connues. Mais ce qui doit surtout attirer sur ce journal l'attention de l'Académie, ce sont les renseignements qu'on y trouve sur des idiomes jusqu'à présent à peine étudiés des Européens. Par exemple dans le tome V (année 1872), on rencontre un essai de grammaire de la langue crise, c'est-à-dire l'idiome des Crees ou Cris, une des tribus indiennes du nord-ouest de l'Amérique septentrionale. Cet aperçu grammatical est dû à Mgr Faraud, évêque d'Anémour. Ailleurs ce sont des notices non moins intéressantes sur les croyances religieuses de diverses populations barbares, par exemple sur celles des noirs de la côte orientale d'Afrique. Enfin je signalerai comme intéressant particulièrement l'ethnologie les études du P. Petitot, de la congrégation des oblats de Marie Immaculée, sur les tribus indiennes du nord du nouveau monde et en particulier sur celles qui appartiennent au groupe dit *Montagnais* (1re année du journal, 1868), autrement dit Chippewayenne, et qui nous fait connaître la distribution actuelle des diverses tribus de ce groupe et leurs croyances religieuses.»

SÉANCE DU VENDREDI 23 OCTOBRE.

Le Secrétaire perpétuel présente à l'Académie les ouvrages suivants :

I Romani e le guerre servili in Sicilia, par Isidoro la Lumia (Turin. in-8°).

Abulcassis : son œuvre pour la première fois reconstituée, par M. le docteur Leclerc (broch. in-8°).

M. Labarte offre à l'Académie, de la part des auteurs, un volume in-4° intitulé : *Collection Basilewsky ; Catalogue raisonné précédé d'un essai sur les arts industriels du Ier au XVIe siècle*, par MM. Darcel et Basilewsky.

«La collection de M. Basilewsky, dit-il, est composée de spécimens nombreux, offrant une série non interrompue de tout ce que les arts industriels ont produit de plus merveilleux depuis les lampes de terre et de

selin et le vicomte de Santarem. Le travail de notre confrère, ayant été livré à l'impression sans que l'auteur en vit une seule épreuve et dans un pays étranger, présente un grand nombre de fautes typographiques, dont les principales ont été corrigées à la main par M. d'Avezac lui-même dans l'exemplaire offert à l'Académie.

SÉANCE DU VENDREDI 6 NOVEMBRE.

Le SECRÉTAIRE PERPÉTUEL offre, au nom de M. L. Delisle, le tome II et dernier de la *Chronique de Robert de Torigni, abbé du Mont-Saint-Michel, suivie de divers opuscules historiques de cet auteur et de plusieurs religieux de cette abbaye* (Rouen, 1873, in-8°).

La Chronique de Robert de Torigni est l'une des relations originales les plus complètes qui nous soient parvenues sur les événements de l'histoire de Normandie et d'Angleterre, pendant la seconde moitié du XII° siècle. L'auteur, abbé du Mont-Saint-Michel et familier du roi Henri II, a été généralement très-bien informé, et son ouvrage a obtenu au moyen âge un succès attesté par le nombre des copies qui en sont conservées dans diverses bibliothèques de France, d'Angleterre et d'Italie. La nouvelle édition est conforme au manuscrit original déposé à la bibliothèque d'Avranches. Les variantes et interpolations fournies par les autres manuscrits ont été relevées avec soin et classées avec méthode. A la chronique sont joints plusieurs opuscules historiques de Robert de Torigni. Les textes sont accompagnés d'un commentaire perpétuel, qui a pour objet de fixer la chronologie, de déterminer les lieux et les personnes dont il est question et de comparer le témoignage de Robert avec celui des autres chroniqueurs contemporains.

M. DEFRÉMERY présente, au nom de l'auteur, ancien officier de notre armée d'Afrique, maintenant établi comme colon à Moustapha supérieur, près d'Alger, un volume intitulé :

Relation de l'expédition de Charles-Quint contre Alger, par Nicolas Durand de Villegaignon, *suivie de la traduction du texte latin,* par Pierre Tolet, *publiées avec avant-propos, notice biographique, notes et appendice,* par H. D. de Grammont (Paris et Alger, 1874, gr. in-8°).

«Dans ce volume, dit-il, M. de Grammont a réuni deux opuscules extrêmement rares et même presque introuvables : la relation latine de l'expédition si malheureuse entreprise contre Alger par Charles V, en octobre 1541, relation écrite par un des témoins oculaires de la campagne, Nicolas Durand de Villegaignon, et la traduction française de ce

Enfin M. Egger offre à l'Académie le 1er et le 3e volume d'une *traduction italienne des dialogues de Platon,* par M. Eugenio Ferrai, traduction qui aura 6 volumes (in-8°). L'auteur est déjà connu par d'autres traductions où il montre une grande connaissance de la langue grecque. On peut donc accueillir avec confiance l'œuvre qu'il a entreprise et qu'il mènera à bonne fin.

SÉANCE DU VENDREDI 30 OCTOBRE.

Le SECRÉTAIRE PERPÉTUEL présente à l'Académie les ouvrages suivants :

La vierge de Carondelet, par M. A. Castan (Besançon, 1874, broch. in-8°).

Probabilités d'un voyage du roi saint Louis à Besançon en 1259. Lettre à M. L. Delisle, membre de l'Institut, par le même (broch. in-8°).

Reliquie celtiche raccolte da Constantino Nigra. Il manoscritto irlandese di S. Gallo (Florence, Turin, Rome, 1872, in-4°).

Glossæ hibernicæ veteres codicis Taurinensis, edidit Constantinus Nigra (Paris, 1869, in-8°).

Catalogue des ouvrages composant la bibliothèque de la Société d'agriculture, sciences et arts du département de la Haute-Saône, par M. le commandant Noirot (Vesoul, 1874, in-8°).

Recueil des publications de la Société nationale havraise d'études diverses, de la 39e année, 1872 (le Havre, 1874, in-8°).

M. L. DELISLE offre à l'Académie, de la part de M. de Watteville, les rapports adressés à M. le Ministre de l'instruction publique sur la *publication des documents inédits de l'histoire de France* (Paris, 1874, in-8°). Il signale l'intérêt de cette grande publication, et parle des mesures prises par l'administration pour la continuer.

M. DEFRÉMERY offre au nom de l'auteur, M. d'Avezac, que l'état de sa santé retient encore éloigné de l'Académie, un travail sur *la rose des vents* (Rome, 1874, broch. in-8°). Ce travail est une lettre adressée à un savant italien, qui l'a fait insérer dans le recueil de la Société de géographie de Rome, en y ajoutant un court avant-propos, sous forme de lettre à M. Correnti, président de cette association. Dans son mémoire M. d'Avezac s'est surtout attaché à éclaircir certains points concernant le nombre des vents dont la rose s'est composée à diverses époques de l'antiquité et du moyen âge. Il a été amené par son sujet à relever plusieurs erreurs commises par deux savants qui ont tous deux appartenu à l'Académie, l'un à titre de membre, l'autre à titre de correspondant, Gos-

ments épigraphiques et numismatiques, et des témoignages des anciens en ce qui concerne les noms géographiques de l'Italie; le même dépouillement pour les noms géographiques de la Sicile; enfin, le commencement de la géographie physique des provinces orientales de l'empire. Dans les deux cartes de redressement, tous les noms et toutes les routes de l'Italie qui figurent sur le document original ont été remis à leur vraie place quand il a été possible de les identifier. Des lettres noires désignent les noms anciens; des lettres rouges indiquent les noms modernes correspondants.

«La partie consacrée à l'Italie présentait le plus de difficultés pour ce redressement, surtout en ce qui concerne la région méridionale. Il a fallu donner aux signes subsistants les noms qui devaient s'y appliquer et qui avaient été omis ou qui avaient disparu sous les additions successives; il a fallu en outre relier les tronçons de route que l'incorrection du dessin original avait isolés.

«Le dépouillement des documents épigraphiques a fourni une si riche moisson pour la géographie administrative de la péninsule, qu'en l'ajoutant à celui des textes classiques il constitue un ensemble égal, sinon supérieur, à celui que fournira le reste du monde romain. Là gisait la tâche la plus longue et la plus épineuse de cette œuvre. On a dû recommencer le dépouillement des textes classiques fait par M. Mannert et par Forbiger; quant à celui des inscriptions, des monnaies et des médailles, il n'avait jamais été fait d'une manière sérieuse.

«En résumé, ajoute M. L. Renier, c'est le travail le plus considérable qui ait été publié jusqu'à ce jour sur la géographie comparée du monde romain.»

M. Pavet de Courteille offre, au nom de M. de Ujfalvy, la *Revue de philologie et d'ethnographie* (t. I, octobre-décembre 1874, in-8°).

«Ce cahier, dit-il, renferme, entre autres documents intéressants, une étude comparée des langues ougro-finnoises, c'est-à-dire des langues finnoises de l'ouest, telles que le finnois-suomien, le lapon, l'esthonien, le livonien, etc.; — des langues finnoises de l'est : le permien, le votiak et le zyrénien; — des langues bulgares : le mordvine et le tchérémisse; — des langues ougriennes : le magyar, l'ostiak et le vogoule.

«L'auteur, dans cette première partie de son travail, a cherché à établir, à l'aide de tableaux comparatifs, la loi de la mutation des consonnes qui existe dans ces langues, loi organique et philologique nécessaire pour les classer entre elles.

«Le même cahier renferme aussi une liste intéressante de mots em-

précieux morceau d'histoire par un contemporain, Pierre Tolet, médecin de Lyon. On peut regretter qu'au lieu de réimprimer cette traduction, dont le seul mérite est la rareté et qui fourmille d'inexactitudes et de contre-sens, presque toujours relevés en note par le soigneux et savant éditeur, celui-ci n'ait pas préféré en donner une nouvelle, qu'il était parfaitement capable de faire. Nous n'aurions certainement pas vu dans le volume de M. de Grammont l'expression «Itali, qui omni ex «Italia exacti fuerunt» (p. 34), rendue (p. 60) par «des Italiens..., «lesquelz furent contrainctz de toutes les cytés,» au lieu de «assem«blés, tirés de toute l'Italie.»

«M. de Grammont a fait précéder le récit de Villegaignon d'une notice biographique sur ce personnage, notice faite avec beaucoup de soin et extrêmement intéressante. Il a ajouté à la relation de l'expédition un certain nombre de notes, dont plusieurs fort développées; il s'est surtout attaché à éclaircir la chronologie des faits rapportés par son auteur. Enfin, il a clos sa belle publication par un appendice où il a reproduit les témoignages de plusieurs auteurs arabes et européens touchant la campagne entreprise par Charles-Quint. Par ce nouveau travail, M. de Grammont a justifié les espérances qu'avait inspirées aux amis de l'histoire algérienne son curieux opuscule sur l'ouvrage arabe traduit par Venture de Paradis et si bien publié par M. Ferdinand Denis et feu Sander Rang.»

M. L. Delisle offre à l'Académie le dernier fascicule de la *Bibliographie des sciences médicales,* par M. Pauly (Paris, 1874, gr. in-8°).

Cet ouvrage original est fait avec beaucoup de conscience; son cadre comprend des parties importantes, telles que la topographie médicale, qui n'avaient pas encore été traitées.

Sont encore offerts :

Chevreuse. Recherches historiques, archéologiques et généalogiques, par M. Aug. Moutié (1re partie: châtellenie, baronnie, duché) (Rambouillet, 1874, 1 vol. in-8°).

Journal of the North-China branch of the royal Asiatic Society (new series, n° VIII: Shang-haï, 1874, in-8°).

SÉANCE DU VENDREDI 13 NOVEMBRE.

M. L. Renier offre, au nom de M. Ernest Desjardins, la *14e livraison de l'édition de la Table de Peutinger.*

«Cette livraison, dit-il, contient la fin du dépouillement des renseigne-

ments épigraphiques et numismatiques, et des témoignages des anciens en ce qui concerne les noms géographiques de l'Italie; le même dépouillement pour les noms géographiques de la Sicile; enfin, le commencement de la géographie physique des provinces orientales de l'empire. Dans les deux cartes de redressement, tous les noms et toutes les routes de l'Italie qui figurent sur le document original ont été remis à leur vraie place quand il a été possible de les identifier. Des lettres noires désignent les noms anciens; des lettres rouges indiquent les noms modernes correspondants.

«La partie consacrée à l'Italie présentait le plus de difficultés pour ce redressement, surtout en ce qui concerne la région méridionale. Il a fallu donner aux signes subsistants les noms qui devaient s'y appliquer et qui avaient été omis ou qui avaient disparu sous les additions successives; il a fallu en outre relier les tronçons de route que l'incorrection du dessin original avait isolés.

«Le dépouillement des documents épigraphiques a fourni une si riche moisson pour la géographie administrative de la péninsule, qu'en l'ajoutant à celui des textes classiques il constitue un ensemble égal, sinon supérieur, à celui que fournira le reste du monde romain. Là gisait la tâche la plus longue et la plus épineuse de cette œuvre. On a dû recommencer le dépouillement des textes classiques fait par M. Mannert et par Forbiger; quant à celui des inscriptions, des monnaies et des médailles, il n'avait jamais été fait d'une manière sérieuse.

«En résumé, ajoute M. L. Renier, c'est le travail le plus considérable qui ait été publié jusqu'à ce jour sur la géographie comparée du monde romain.»

M. Pavet de Courteille offre, au nom de M. de Ujfalvy, la *Revue de philologie et d'ethnographie* (t. I, octobre-décembre 1874, in-8°).

«Ce cahier, dit-il, renferme, entre autres documents intéressants, une étude comparée des langues ougro-finnoises, c'est-à-dire des langues finnoises de l'ouest, telles que le finnois-suomien, le lapon, l'esthonien, le livonien, etc.; — des langues finnoises de l'est : le permien, le votiak et le zyrénien; — des langues bulgares : le mordvine et le tchérémisse; — des langues ougriennes : le magyar, l'ostiak et le vogoule.

«L'auteur, dans cette première partie de son travail, a cherché à établir, à l'aide de tableaux comparatifs, la loi de la mutation des consonnes qui existe dans ces langues, loi organique et philologique nécessaire pour les classer entre elles.

«Le même cahier renferme aussi une liste intéressante de mots em-

pruntés aux différents dialectes de l'Abyssinie, et que M. Halévy a recueillis lui-même durant son voyage dans cette partie de l'Afrique.»

SÉANCE DU VENDREDI 20 NOVEMBRE.

M. Brunet de Presle offre à l'Académie, au nom de M. Georges Perrot, un mémoire sur *l'Enlèvement d'Orithye par Borée,* d'après un vase grec du musée du Louvre.

M. Brunet de Presle présente ce mémoire comme une des publications de la Société pour l'encouragement des études grecques. Cette société sait combien l'étude des monuments figurés peut servir à l'intelligence des textes; c'est pourquoi elle a compris l'étude des monuments parmi ses publications, et elle y a admis le mémoire de M. Perrot comme un de ceux qui peuvent le mieux montrer l'utilité de l'association de l'archéologie et de la philologie.

M. Naudet, secrétaire perpétuel honoraire, offre, au nom de M. Ern. Desjardins, un nouveau fascicule des *Desiderata du* Corpus inscriptionum latinarum *de l'Académie de Berlin*, contenant un supplément à la *Notice sur les balles de fronde de la république.*

L'Académie n'a pas oublié avec quel intérêt elle a entendu le premier mémoire lu par M. Desjardins sur ce sujet. De nouvelles découvertes l'ont amené à y donner un supplément; il y signale divers incidents qui se rapportent à la guerre servile, à la guerre sociale et à la guerre civile. Les frondeurs étaient comme les tirailleurs de nos armées; mais la fabrication de leurs balles n'était pas aussi abondante que chez nous. On ramassait les projectiles pour s'en servir en d'autres circonstances. M. Naudet relève dans le mémoire de M. Desjardins qu'une balle lancée par un Samnite de l'armée de Caïus Papius, l'an 644-646 de Rome, a été lancée par une main romaine à cinquante ans d'intervalle, comme le montre la *frappe* nouvelle qu'elle a reçue. Des savants avaient déjà remarqué les empreintes de ces balles; aucun n'avait songé à en tirer parti. C'est M. Desjardins qui, le premier, a montré tout ce qu'elles pouvaient fournir à l'histoire des guerres de Rome en Italie. Ce troisième fascicule sera suivi de plusieurs autres qui serviront, avec les précédents, d'appendice au IIIe volume du *Corpus inscriptionum latinarum* de Berlin.

M. Maury présente à l'Académie la troisième édition de l'*Introduction générale à l'histoire de France,* par M. Duruy (in-8°).

«Notre confrère, dit-il, a désiré que je lui servisse d'intermédiaire pour offrir à l'Académie l'ouvrage que j'ai l'honneur de déposer sur le

bureau. Il a pensé que celui des membres de notre Compagnie qui s'est naguère occupé des questions abordées dans son livre serait le plus apte à vous signaler l'intérêt qu'elles ont pour nos études. L'usage s'oppose à ce que je vous dise quelle estime mérite cette *Introduction générale à l'histoire de France;* l'accueil que lui a fait le public témoigne d'ailleurs suffisamment de la valeur du livre. Je me bornerai donc à vous rappeler quel en est l'objet.

«Il y a des corrélations manifestes entre la constitution physique d'un pays, son sol, son climat, et l'état moral et, par suite, les destinées de ses habitants; entre sa topographie et son histoire. C'est ce qu'a surtout fait voir l'école géographique de Carl Ritter, que notre Académie s'honore d'avoir inscrit jadis parmi ses associés étrangers. M. Duruy a entrepris, dans son *Introduction,* de mettre en relief cette vérité pour notre patrie.

«Il expose en quelques pages, d'après la géologie, l'histoire de la formation de notre sol; puis, d'une manière moins succincte, en décrit la surface, et, dans une troisième partie, indique les régions naturelles et ce qu'il appelle les *régions historiques,* après quoi il esquisse la géographie morale de la France.

«Ce livre, rempli d'aperçus ingénieux et intéressants, est un de ceux qui montrent le mieux à combien de sciences l'histoire peut emprunter de lumières; que tout y trouve sa place et son utilité, depuis les données générales tirées des lois du monde physique et moral jusqu'aux faits les plus particuliers que l'exacte et laborieuse patience des érudits découvre, que la critique discute et que raconte l'écrivain.»

M. Renan offre :

1° Au nom de M. de Sainte-Marie, un volume intitulé : *Les Slaves méridionaux; leur origine et leur établissement dans l'ancienne Illyrie* (Paris, 1874, in-8°).

L'auteur, que l'Académie connaît par les nombreuses inscriptions qu'il fournit à la Commission des inscriptions sémitiques, montre dans ce petit livre qu'il s'est tenu au courant des travaux relatifs à ce sujet. On en peut louer la méthode; c'est un livre bien fait.

2° Au nom de M. Sautayra, un ouvrage intitulé : *Droit musulman. Du statut personnel et des successions* (Paris, 1873, 2 vol. in-8°).

La matière y est traitée dans l'ordre du code civil. M. Sautayra s'est associé dans ce travail M. Eug. Cherbonneau; on peut croire que, par cette coopération, le sujet, qui est d'une grande importance, aura été épuisé.

SÉANCE DU VENDREDI 4 DÉCEMBRE.

M. Th. H. Martin, membre de l'Académie, adresse un extrait du *Bulletin de bibliographie et d'histoire des sciences mathématiques et physiques,* ayant pour titre : *Sur l'époque et l'auteur du prétendu XVe livre des Éléments d'Euclide. Lettre de M. Th. H. Martin, membre de l'Institut, à D. B. Boncompagni.*

Sont offerts à l'Académie :

The Transactions of the royal Irish Academy (vol. XXIV. *Antiquities.* — Dublin, 1874, in-8°).

Proceedings of the royal Irish Academy (vol. I, série 2, n°s 6 et 7, vol. X. — Dublin, 1872-1873, in-8°).

Sitzungsberichte der philosophisch-philologischen und historischen Classe der Academie der Wissenschaften zu München (vol. I, II, III, VI. München, 1873 et 1874, in-8°).

Ganelon, étude historique, par M. Cœuret (extrait de *L'Investigateur,* journal des études historiques). Paris, 1874, broch. in-8°.

M. de Longpérier offre à l'Académie, de la part de M. Ambroise Firmin Didot, un volume in-4° intitulé : *Jésus-Christ,* par Louis Veuillot, avec une étude *sur l'Art chrétien,* par E. Cartier; ouvrage contenant 180 gravures exécutées par Huyot, père et fils, et 16 chromolithographies d'après les monuments de l'art, depuis les catacombes jusqu'à nos jours.

«Notre savant confrère, dit M. de Longpérier, a désiré qu'un exemplaire d'une importante publication faite par sa maison fût offert à l'Académie. Le livre comprend un texte dû à un écrivain éminent; mais je n'ai quelque compétence que pour parler de la question d'art, et je dirai que c'est aussi la question d'art que j'envisage ici. L'ouvrage, exécuté sous l'intelligente direction de M. D. Dumoulin, contient une suite de près de 200 figures, en noir ou coloriées, représentant des compositions, des images, des monuments relatifs à l'histoire de Jésus-Christ ou au christianisme. Ces figures reproduisent des œuvres remarquables à divers titres, les unes à cause de leur antiquité ou de leur valeur iconographique, d'autres parce qu'elles ont été inspirées, par les souvenirs du Christ, à de grands maîtres anciens et modernes. Il est curieux, par exemple, de voir comment les mêmes sujets ont été interprétés par des artistes aussi différents par l'âge que par la nationalité. — Le volume contient encore un *Mémoire sur l'Art chrétien* dû à mon ami M. Étienne

Cartier, fils de l'un des fondateurs de la *Revue numismatique*, et habile artiste autant qu'antiquaire érudit. Cartier a profité de l'occasion qui s'offrait à lui pour présenter une série de dessins du plus grand intérêt. — M. Dumoulin a fait un très-heureux usage de la photogravure et de la chromolithographie pour donner la physionomie d'anciennes peintures, de gravures précieuses, de vignettes de manuscrits. On rencontre dans sa collection les noms de maîtres tels qu'Orcagna, Giotto, Masaccio, Pérugin, Michel-Ange, Raphaël, Fra Angelico, Rembrandt, Jean Cousin. M. Dumoulin a pu mettre à contribution les magnifiques collections de M. Didot, et nous devons lui savoir gré de livrer au public des documents très-précieux puisés dans une bibliothèque justement célèbre.»

M. Miller offre au nom de l'auteur, M. Cesare Cantù, le tirage à part d'un article important, publié dans l'*Archivio storico Lombardo*, sur un mémoire de M. Henry Harrisse, lu dernièrement à l'Académie, et qui a pour titre *Les Colombo de France et d'Italie.*

«Le travail de M. Cantù, dit M. Miller, contient une série de documents nouveaux qui complètent et confirment pleinement les assertions du critique américain, et démontrent définitivement que Christophe Colomb n'a point figuré dans le fameux combat naval d'août 1476. Le capitaine de la *Pallavicina* ne s'appelait pas Colombo, comme on l'a encore dernièrement répété. Il se nommait Paulo Gentile. Ce fait ressort de deux dépêches, l'une de Antonio Loredan, amiral de la flotte vénitienne, l'autre écrite et signée par le capitaine génois lui-même.»

M. Renan offre au nom de M. Polizzi, bibliothécaire de la ville de Trapani (Sicile), une brochure intitulée : *Su un regesto poligrafo dei secoli XIV et XV* (Trapani, 1873, in-8°).

SÉANCE DU VENDREDI 11 DÉCEMBRE.

Le Secrétaire perpétuel présente à l'Académie le tome XXII de ses *Mémoires*, comprenant la table alphabétique des matières contenues dans les volumes XII à XXI, table dont la rédaction avait été confiée à M. Robiou.

Il présente en outre :

Secondo supplemento alla raccolta delle antichissime iscrizioni italiche, per cura di Ariodante Fabretti (Rome, Turin, Florence, 1874, 1 vol. in-4°).

Delle torri gentilizie di Bologna, studj del conte Giovanni Godazzini (Bologne, 1 vol. in-8°).

Dictionnaire des antiquités grecques et romaines d'après les textes et les documents (Paris, 1874, 3ᵉ fascicule) (APO-AST) in-4°).

Le Bibliographe musical, 15ᵉ numéro, contenant une notice de *deux manuscrits neumatiques et un traité inconnu des tons du plain-chant*, par M. Ch. Ruelle.

M. Alfred Maury offre à l'Académie, au nom de l'auteur, M. Louis Rousselet, un livre intitulé : *L'Inde des Rajahs, voyage dans l'Inde centrale et dans les présidences de Bombay et du Bengale* (Paris, 1875, 1 vol. in-4°).

«Cette magnifique publication, dit-il, enrichie de 6 cartes et illustrée de 317 gravures sur bois dessinées par nos meilleurs artistes, est assurément l'ouvrage le plus important qu'on ait consacré chez nous à l'Hindoustan depuis le voyage de l'infortuné Victor Jacquemont. M. Louis Rousselet, qui quittait la France pour Bombay en juin 1863, a visité durant un laps de plus de cinq années la partie septentrionale et centrale de la presqu'île gangétique et en particulier certains cantons que les Européens n'explorent guère; il a aussi poussé jusqu'au sud de la presqu'île, dont il a touché en divers points le littoral, et même, une fois, un des districts intérieurs.

«Les Français, qui ne se rendent que bien rarement dans l'Hindoustan, ne connaissent cette intéressante contrée que par les ouvrages anglais; mais la majorité de ceux que l'on consulte avec le plus de fruit ont déjà vieilli et ne présentent plus le tableau de l'état actuel du pays. M. Louis Rousselet, qui est un observateur aussi intrépide qu'intelligent, a voulu faire profiter ses compatriotes de l'importante exploration qu'on lui doit, et la relation de son voyage, consignée dans l'ouvrage que j'offre de sa part à l'Académie, a l'avantage, non-seulement de nous donner une idée plus exacte et plus actuelle de l'état de l'Hindoustan, mais encore de présenter les faits à un point de vue auquel ne sauraient se placer des voyageurs anglais. M. Rousselet juge les hommes et les choses avec l'indépendance et la liberté d'esprit d'un explorateur tout à fait désintéressé dans le spectacle qu'il a eu sous les yeux. C'est là surtout ce qui recommande la relation de l'auteur; elle contribuera, je l'espère, à répandre parmi nous le goût des études géographiques et ethnologiques.

«Certains chapitres, notamment ceux qui se rapportent au pays des Bhils, au Rajpoutana, au pays des Jats, à celui de Gounds, au Bhopal, méritent particulièrement l'attention des amis de la science. Je n'exprimerai qu'un regret, surtout au nom des études que notre Compagnie

encourage spécialement, c'est que la partie archéologique n'occupe dans ce bel ouvrage presque aucune place, ainsi que l'auteur le confesse lui-même.

«Le luxe, je dirais volontiers la profusion, si je ne craignais qu'on ne donnât à mon expression un sens défavorable, déployé dans les planches du livre, prouve que ce n'est pas la partie figurée qui eût pu faire défaut aux descriptions que nous eussions désiré voir associées à tant d'intéressants renseignements.

«Quoi qu'il en soit, je crois que l'Académie ne peut que remercier M. Louis Rousselet de son livre, et surtout du dévouement courageux dont il a fait preuve en accomplissant ce long et pénible voyage, dont la géographie, l'ethnographie et l'histoire feront leur profit.»

M. Renan présente à l'Académie l'opuscule de M. Arsène Darmesteter, intitulé : *Deux élégies du Vatican* (Nogent-le-Rotrou, 1874, in-8°). «Ces deux élégies, dit-il, sont relatives à un auto-da-fé qui eut lieu à Troyes, le 27 avril 1288. L'une est en hébreu rabbinique, l'autre en français transcrit en caractères hébreux. Ces curieux textes ont été relevés dans la bibliothèque du Vatican par M. Neubauer, chargé d'une mission en Italie en vue de la notice sur les rabbins de la fin du XIIIe et du commencement du XIVe siècle. M. Neubauer en confia la publication à M. Darmesteter, romaniste très-exercé et qui a déjà consacré de longs travaux à la recherche des éléments français contenus dans les tosaphistes et en particulier dans Raschi. L'élégie française est très-belle; outre son intérêt historique, elle offre une rare importance philologique et a suggéré à M. Darmesteter des observations de langue dont les romanistes font le plus grand cas.»

SÉANCE DU VENDREDI 18 DÉCEMBRE.

Sont offerts à l'Académie :

Littérature et histoire, par M. E. Littré, membre de l'Institut (Paris, 1 vol. in-8°).

Observations sur l'histoire de la littérature espagnole, par M. Amador de los Rios (Paris, 1875, broch. in-8°).

SÉANCE DU MERCREDI 23 DÉCEMBRE.

Sont offerts à l'Académie :

Notice bibliographique, de M. le baron de Witte, associé étranger de l'Académie (Bruxelles, 1874, broch. in-12).

Histoire de Déols et de Châteauroux, par M. le docteur Fauconneau-Dufresne (tome Ier, Châteauroux, 1873, in-8°).

Ἀθηναῖον σύγγραμμα περιοδικὸν κατὰ διμηνίαν ἐκδιδόμενον συμπράξει πολλῶν λογίων (tomes I et II, Athènes, 1874, in-8°).

Λόγος κατ' ἐντολὴν τῆς ἀκαδημαϊκῆς συγκλήτου ἐκφωνηθεὶς ἐν τῷ ναῷ τῆς μητροπόλεως ὑπὸ Ἀ. Διομήδους Κυριακοῦ (Athènes, 1874, in-8°).

Λόγος ἐκφωνηθεὶς ὑπὸ τοῦ πρυτανέως τοῦ ἐθνικοῦ πανεπιστημίου, K. Παπαρρηγοπούλου (Athènes, 1873. in-8°).

Λόγος ἐκφωνηθεὶς τὴν κγ' ὀκτωβρίου 1873 *ἡμέραν τῆς ἐπισήμου ἐγκαθιδρύσεως τῶν νέων ἀρχῶν τοῦ ἐθνικοῦ πανεπιστημίου ὑπὸ τοῦ πρώην πρυτανέως* K. Παπαρρηγοπούλου (Athènes, 1874, in-8°).

Τὰ *κατὰ τὴν λγ' πρυτανείαν τοῦ ἐθνικοῦ πανεπιστημίου ὑπὸ* Εὐθυμίου Καστόρχη *πρυτανέως* (Athènes, 1873, in-8°).

Τὰ *κατὰ τὴν κατάθεσιν τοῦ θεμελίου λίθου τοῦ* Ζαππείου (Athènes, 1874, in-8°).

Κρίσις *τοῦ* Βουτσιναίου *ποιητικοῦ ἀγῶνος τοῦ* 1874 (Athènes, 1874, in-8°).

Πρακτικὰ *τῆς ἐν* Ἀθήναις *ἀρχαιολογικῆς ἑταιρίας* (Athènes, 1873, in-8°).

Ἀρχαιολογικὴ *ἐφημερὶς ἐκδιδομένη ὑπὸ τῆς ἐν* Ἀθήναις *ἀρχαιολογικῆς ἑταιρίας, δαπάνῃ τῆς βασιλικῆς κυβερνήσεως* (Athènes, 1874, in-4°).

Ἔγγραφα *κατατεθέντα εἰς τὴν βουλὴν περὶ τῆς ὑποθέσεως τῶν ἐκβολάδων καὶ σκωρίων* Λαυρίου, 1872-1873, in-4°.

M. Alf. Maury offre à l'Académie, de la part de M. Louis de Backer, un volume intitulé : *L'Archipel indien. Origines, langues, littératures, religions, morale, droit public et privé des populations.*

M. J. Desnoyers offre, au nom de M. Aymard, un volume intitulé : *Antiquités préhistoriques, gauloises et romaines du Cheylonnet (Haute-Loire)* (le Puy, 1874, 1 vol. in-8°).

«Le mémoire que M. Aymard, archiviste du département de la Haute-Loire, président de la Société académique et conservateur du musée du Puy, m'a chargé, dit-il, d'offrir à l'Académie, ne contient pas seulement la description très-détaillée de quelques objets antiques de différentes époques, épées de bronze, instruments de pierre taillée ou polie, poteries et même objets en fer, découverts fortuitement et entassés un peu confusément dans une colline des environs de Polignac.

«L'auteur a soigneusement distingué, autant que possible, leur position relative, les différentes époques auxquelles ils paraissent se rapporter et

les causes probables de leur enfouissement successif. Il a cherché à expliquer les mélanges si fréquents en un même lieu de vestiges de différents âges et de différents états de civilisation. M. Aymard a saisi cette occasion de rappeler les plus importantes découvertes archéologiques qu'il a faites dans le Velay, depuis nombre d'années, et dont les produits ont enrichi le musée du Puy, un des plus intéressants musées départementaux. Il analyse aussi les plus intéressantes notices qu'il a publiées sur les antiquités et sur la géographie ancienne du Velay. C'est dans l'une d'elles qu'il a démontré l'accord des anciennes limites du territoire ou *pagus* gaulois des *Vellavi* avec celles du diocèse du Puy, concordance dont on trouve tant d'exemples dans l'étude de la topographie ecclésiastique de la France au moyen âge.

«M. Aymard s'est aussi dans ce mémoire livré, avec de longs développements, à des considérations plus générales sur les périodes si obscures et si incertaines encore qui ont précédé l'occupation de la Gaule par les Romains, en ayant soin d'exposer les opinions diverses émises sur ces difficiles questions.»

M. Pavet de Courteille offre, au nom de M. Barbier de Meynard, une brochure intitulée : *Le Seïd himyarite; recherches sur la vie et les œuvres d'un poëte hérétique du IIe siècle de l'hégire* (Paris, 1874, in-8°).

«Ce petit travail, où l'auteur a fait preuve de beaucoup de sagacité et d'érudition, nous donne, dit-il, des détails intéressants sur les divisions religieuses qui ont partagé dès l'origine les sectateurs de l'islamisme. Il y est question surtout des Keïsanites, l'une des cinq grandes fractions des schiites ou partisans d'Ali. M. Barbier de Meynard a inséré dans ce mémoire de nombreuses pièces de vers empruntées au Kitâb-al-agâni et dont il a donné une traduction aussi fidèle qu'élégante.»

SÉANCE DU MERCREDI 30 DÉCEMBRE.

M. le Président offre au nom de M. Garcin de Tassy, membre de l'Académie, un écrit intitulé : *La langue et la littérature hindoustanies en 1874* (Paris, 1874, in-8°).

«L'Académie, dit-il, n'ignore pas que depuis vingt-cinq ans M. Garcin de Tassy a l'habitude de tracer annuellement le tableau des mouvements les plus récents de la langue et de la littérature hindoustanies. A l'origine, ce tableau fournit quelques pages seulement et était la leçon d'ouverture du cours que notre savant confrère professe à l'École des langues orientales. Peu à peu il a pris des proportions plus considéra-



bles ; il occupe aujourd'hui 116 pages ; c'est presque un livre. Sans prétendre m'écarter de nos usages qui ne nous permettent pas de louer publiquement l'ouvrage d'un confrère, je ne saurais me dispenser de signaler à l'Académie la variété des points de vue sous lesquels M. Garcin de Tassy a, comme toujours, envisagé le sujet. La lutte qui s'est engagée sur le sol de l'Hindoustan entre deux dialectes, le dialecte Urdu et le dialecte Hindi qui l'a dépossédé dans la langue officielle, mais contre lequel le dialecte Urdu a vu s'élever en sa faveur de nombreuses protestations ; les efforts tentés par quelques esprits généreux pour raviver le génie poétique et pour donner à ses œuvres plus d'élévation et plus de moralité ; les travaux des Sociétés littéraires, plus nombreuses qu'on ne pense dans la presqu'île du Gange ; la situation des écoles et le développement de l'instruction publique ; le dévouement et les œuvres des missionnaires ; le réveil du fanatisme musulman et les conversions que la foi de Mahomet a obtenues en 1874, même parmi les familles chrétiennes : voilà quelques-uns des points que notre savant confrère a traités d'après les journaux de l'Inde, ou d'après des documents authentiques émanés, soit des autorités, soit des écrivains du pays. C'est dire assez l'intérêt qui s'attache à la nouvelle publication de notre confrère, et les motifs qui nous ont porté, non pas à la louer, mais, si je l'ose dire, à en donner devant l'Académie une simple table de matières. »

Sont encore offerts :

Journal asiatique (juillet-septembre 1874, in-8°).

Bibliothèque de l'École des chartes (4ᵉ livraison, 1874, in-8°).

Revue des questions historiques (octobre 1874, in-8°).

Revue de législation (septembre-décembre 1874, in-8°).

Proceedings of the Society of antiquaires of London (juin 1873, — janvier 1874).

Bulletin d'archéologie chrétienne (2ᵉ série, 5ᵉ année, n° 3, in-8°).

Précis analytique des travaux de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Rouen pendant l'année 1872-1873 (in-8°).

Bulletin de la Société d'agriculture, sciences et arts du département de la Haute-Saône (3ᵉ série, n° 5, 1874, in-8°).

Bulletins de la Société des antiquaires de l'Ouest (1ᵉʳ, 2ᵉ et 3ᵉ trimestre 1874, in-8°).

Mémoires de la Société nationale d'agriculture, sciences et arts d'Angers (tomes XVI et XVII, 1873, in-8°).

Bulletins de la Société des antiquaires de Picardie (année 1874, in-8°).

L'Investigateur. Journal de la Société des études historiques (avril-juillet-août-novembre 1874).

Revue archéologique (octobre-décembre 1874, in-8°).

Revue africaine (juillet-août 1874, in-8°).

Bulletin de la Société archéologique et historique de l'Orléanais (tome VI, 1er et 2e trimestre 1874, in-8°).

Bulletin de l'Institut archéologique liégeois (tome XII, 1re livraison, in-8°).

Les Missions catholiques. Bulletin hebdomadaire illustré de l'œuvre de la propagation de la foi (nos 280-289).

Revue bibliographique de philologie et d'histoire (novembre 1874, in-8°).

Annales de philosophie chrétienne (septembre 1874, in-8°).

Mémoire de l'Académie de Stanislas (1873, 4e série, tome VI, in-8°).

Le Cabinet historique (1874, in-8°).

TABLE DES MATIÈRES

DU DEUXIÈME VOLUME DE LA QUATRIÈME SÉRIE.

A

C

D

E

F

G

H

I

J

K

L

M

N

O

P

S

T

U

V

W

CORRECTIONS.

Page 13, ligne 20, au lieu de *tyrienne*, lisez : *érycine*.

Page 80, lignes 23 et 37, au lieu de *Grançon*, lisez : *Granson*.

Page 104, ligne 13, au lieu de *M. Eugène Burnouf*, lisez : *M. Emile Burnouf*.

Page 296, ligne 18, au lieu de *Atsume Gusa (br. in-8°)*, lisez : *L'ethnographie des peuples étrangers*, de Ma-touan-lin.

ACADÉMIE

DES

INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES

COMPTES RENDUS

DES

SÉANCES DE L'ANNÉE 1874

QUATRIÈME SÉRIE

TOME II



PARIS

IMPRIMERIE NATIONALE

M DCCC LXXV



PUBLICATIONS

DE

L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES.

MÉMOIRES DE L'ACADÉMIE. Tomes I à XII épuisés; tomes XIII à XXI, XXIII, XXIV, XXV, 2ᵉ partie; XXVI; XXVII, 2ᵉ partie; XXVIII, 1ʳᵉ partie; chaque tome en 2 parties ou volumes, in-4°. Prix du volume.. 15 fr.

Le t. XXII (demi-vol.), contenant la table des dix volumes précédents... 7 fr. 50

MÉMOIRES PRÉSENTÉS PAR DIVERS SAVANTS À L'ACADÉMIE :

1ʳᵉ série : Sujets divers d'érudition. Tomes I à VII et VIII.

2ᵉ série : Antiquités de la France. Tomes I à V.

A partir du tome V de la 1ʳᵉ série et du tome IV de la 2ᵉ série, chaque tome forme 2 parties ou volumes in-4°. Prix du volume.......................... 15 fr.

NOTICES ET EXTRAITS DES MANUSCRITS DE LA BIBLIOTHÈQUE NATIONALE ET AUTRES BIBLIOTHÈQUES, publiés par l'Institut de France. Tomes I à VII épuisés; tomes VIII à XXI; XXII, XXIII, 2ᵉ partie, in-4°. Prix des tomes VIII à XIII, chacun............ 15 fr.

A partir du tome XIV, les Notices et Extraits se divisent en deux sections, la première orientale, et la seconde grecque et latine. Chaque section forme un volume à part, au prix de.. 12 fr.

Le tome XVIII, 2ᵉ partie (Papyrus grecs du Louvre et de la Bibliothèque nationale), avec atlas in-fol. de 52 planches de *fac-simile*, se vend.......... 45 fr.

DIPLOMATA, CHARTÆ, EPISTOLÆ, LEGES ALIAQUE INSTRUMENTA AD RES GALLO-FRANCICAS SPECTANTIA, nunc novo ratione ordinata, plurimumque aucta jubente ac moderante Academia Inscriptionum et Humaniorum Litterarum. Instrumenta ab anno CDXVII ad annum DCCLI. 2 volumes in-fol. Prix du volume.......................... 50 fr.

TABLE CHRONOLOGIQUE DES DIPLÔMES, CHARTES, TITRES ET ACTES IMPRIMÉS CONCERNANT L'HISTOIRE DE FRANCE. Tomes I à IV épuisés; tomes V, VI, VII, in-fol. Prix du vol... 30 fr.

ORDONNANCES DES ROIS DE FRANCE DE LA TROISIÈME RACE, recueillies par ordre chronologique. Tomes I à XIX épuisés; tomes XX, XXI et volume de table, in-fol. Prix du volume.. 30 fr.

RECUEIL DES HISTORIENS DES GAULES ET DE LA FRANCE. Tomes I à XIX épuisés; tomes XX à XXII, in-fol. Prix du volume.................................. 30 fr.

RECUEIL DES HISTORIENS DES CROISADES :

Lois. (*Assises de Jérusalem.*) Tomes I, II, in-fol. Prix du volume.......... 30 fr.

Historiens Occidentaux. Tome I en 2 parties, in-fol.......................... 45 fr.

——— Tomes II, III. Prix du volume.......................... 50 fr.

Historiens Orientaux. Tome I (*Historiens Arabes*, I), in-fol................ 45 fr.

Documents Arméniens. Tome I, in-fol.......................... 45 fr.

HISTOIRE LITTÉRAIRE DE FRANCE. Tomes XI à XXVI (tome XIII épuisé), in-4°. Prix du volume.. 15 fr.

GALLIA CHRISTIANA. Tome XVI, in-fol. Prix du volume.......................... 37 fr. 50

ŒUVRES DE BORGHESI. Tomes VII et VIII. Prix du volume.......................... 20 fr.

EN PRÉPARATION :

MÉMOIRES DE L'ACADÉMIE. Tome XXV, 1ʳᵉ partie; XXVIII, 2ᵉ partie.

MÉMOIRES PRÉSENTÉS PAR DIVERS SAVANTS, 1ʳᵉ série : tome IX, 1ʳᵉ partie.

NOTICES ET EXTRAITS DES MANUSCRITS. Tome XXIII, 1ʳᵉ partie; XXIV, 1ʳᵉ et 2ᵉ partie; XXV, 2ᵉ partie.

TABLE CHRONOLOGIQUE DES DIPLÔMES, CHARTES, ETC. Tome VIII.

RECUEIL DES HISTORIENS DES GAULES ET DE LA FRANCE. Tome XXIII.

RECUEIL DES HISTORIENS DES CROISADES : *Historiens Occidentaux.* Tome IV.

——————— *Historiens Grecs.* Tomes I et II.

——————— *Historiens Arabes.* Tome II.

HISTOIRE LITTÉRAIRE DE LA FRANCE. Tome XXVII.

ŒUVRES DE BORGHESI. Tome IX.

